PRATIQUE RHÉTORIQUE ET IDÉOLOGIE POLITIQUE DANS LES DISCOURS «OPTIMATES» DE CICÉRON

MNEMOSYNE

BIBLIOTHECA CLASSICA BATAVA

COLLEGERUNT

A. D. LEEMAN · H. W. PLEKET · W. J. VERDENIUS

BIBLIOTHECAE FASCICULOS EDENDOS CURAVIT

W. J. VERDENIUS, HOMERUSLAAN 53, ZEIST

SUPPLEMENTUM SEXAGESIMUM OCTAVUM

GUY ACHARD

PRATIQUE RHÉTORIQUE ET IDÉOLOGIE POLITIQUE DANS LES DISCOURS «OPTIMATES» DE CICÉRON

LUGDUNI BATAVORUM E. J. BRILL MCMLXXXI

PRATIQUE RHÉTORIQUE ET IDÉOLOGIE POLITIQUE DANS LES DISCOURS «OPTIMATES» DE CICÉRON

PAR

GUY ACHARD
Professeur à l'Université Lyon III

LEIDEN E. J. BRILL 1981

ISBN 90 04 06374 9

Copyright 1981 by E. J. Brill, Leiden, The Netherlands

All rights reserved. No part of this book may be reproduced or translated in any form, by print, photoprint, microfilm, microfiche or any other means without written permission from the publisher

PRINTED IN THE NETHERLANDS

TABLE DES MATIÈRES

Préface XI

Chapitre préliminaire: Définition du sujet, questions méthodologiques et structure de l'étude 1

Définition du sujet 1

L'étude porte sur l'ensemble de la rhétorique politique et non sur la seule rhétorique délibérative — L'étude est limitée aux discours «optimates» de Cicéron — Démonstration de l'existence d'un courant politique «optimate» — Démonstration de l'existence d'une rhétorique «optimate» — Historique de la rhétorique «optimate» — Définition des discours «optimates» de Cicéron

Questions méthodologiques 18

Définition de la linguistique appliquée au sujet — Problèmes méthodologiques concernant la connaissance des faits — Problèmes méthodologiques concernant la connaissance des auditoires — Problèmes relatifs aux discours «optimates» non-cicéroniens

Structure de l'étude 32

PREMIER TITRE

LE «CONGLUTINARE CONCORDIAM» (L'ART DU REGROUPEMENT)

Introduction 35

Première partie: L'ampleur du rassemblement 41

Premier chapitre: Les descriptions socio-politiques des anciens 41

Les descriptions dualistes des Anciens — Les descriptions pluralistes chez les Anciens

Deuxième chapitre: La discrétion de Cicéron sur les grands antagonismes et sur les groupes 45

Le silence sur les grands antagonismes — Le silence sur les «factiones» — Le tableau cicéronien

Troisième chapitre: Simplification et jeu sur les mots 60

Quatrième chapitre: L'accumulation 64

Cinquième chapitre: La «majoration» 67

Deuxième partie: Cohésion et adhésion du rassemblement . . 72

Premier chapitre: La mise en valeur de l'accord 72
«Concordia», «consensus» et «consensio» — Autres mots et tournures

Deuxième chapitre: La mise en valeur de l'adhésion. 75
Le vocabulaire de l'adhésion — Les manifestations de l'adhésion

Troisième chapitre: Discrétion sur les facteurs de conflit entre «boni» 81
Entre Sénateurs — Entre chevaliers — Entre Sénateurs et chevaliers — Entre peuple et «boni uiri» — Entre Romains et Italiens

Quatrième chapitre: Insistance sur les facteurs d'union entre «boni cives» 103
Entre Sénateurs et chevaliers — Entre gens de bien et peuple

Cinquième chapitre: Les limites du «conglutinare concordiam» 106

Troisième partie: L'isolement des «improbi» 110

Premier chapitre: Le silence sur la tradition politique «popularis». 112
Existence d'une continuité politique chez les «populares» — Cicéron tait ou dénature la filiation entre «improbi» d'hier et d'aujourd'hui — Cicéron insiste sur les accointances entre «improbi» et sur les liens entre leurs sicaires

Deuxième chapitre: Cicéron isole l'adversaire 116
Catilina — Clodius et consorts — Antoine

Troisième chapitre: Cicéron minimise les forces des «improbi» 124
Le choix des termes — Cicéron limite les ennemis à un groupe — Cicéron tait les manifestations des populaires — Cicéron déprécie les rares adhésions qu'il concède aux «improbi»

Quatrième chapitre: Les limites de l'action cicéronienne . . 140

Quatrième partie: L'attitude face aux «potentissimi» 143

Premier chapitre: L'attitude face aux «potentissimi» 143

Deuxième chapitre: Les principes généraux de l'attitude de Cicéron 148

Troisième chapitre: L'attitude de Cicéron envers Pompée dans les discours «républicains» 150
Quatrième chapitre: L'attitude envers César 159
Cinquième chapitre: L'attitude envers Crassus 175
Sixième chapitre: L'attitude envers Octave 178

DEUXIÈME TITRE
LE «VITUPERARE» (L'ART DE LA VITUPÉRATION)

Introduction 186
Première partie: Les dénominations péjoratives des adversaires de la «res publica» 193
Premier chapitre: Rareté de l'emploi de «populares» 193
Deuxième chapitre: Les dénominations à valeur d'invectives 197
Deuxième partie: La vitupération sur l'origine des «improbi»
Premier chapitre: L'invective contre l'origine étrangère. . . 201
Une invective traditionnelle — Les victimes de Cicéron — L'art de l'invective — Invective et conviction
Deuxième chapitre: L'invective contre l'origine servile . . . 213
Troisième partie: Le portrait des «improbi» 221
Premier chapitre: Le rôle des portraits 221
Deuxième chapitre: Les différents portraits 223
Quatrième partie: L'incapacité des «improbi» 230
Premier chapitre: L'invective de portée générale. 230
Deuxième chapitre: Médiocrité de l'éloquence des «improbi» 231
Troisième chapitre: L'incompétence politique. 234
Quatrième chapitre: L'incompétence militaire des «improbi» 236
Cinquième partie: Les défauts des «improbi» 239
Premier chapitre: Le «furor» 239
La nature du «furor» dans les discours — Le vocabulaire cicéronien
Deuxième chapitre: La démesure 247
La critique globale — Les excès de boisson et de bonne chère — La débauche — Les autres formes de la démesure

Troisième chapitre: La «dissimulatio» 260

Quatrième chapitre: L'«improbitas» 268

Sixième partie: Les méfaits des «improbi» 273

Premier chapitre: Les «improbi» troublent la paix publique 280
«Pax» et «otium» sont chers aux Romains — Le vocabulaire traditionnel — L'image de la tempête

Deuxième chapitre: Les «impietates» des mauvais citoyens 289
L'invective de portée générale — «Impietas» contre la patrie, la République et les «ciues» — «Impietas» contre les lois et les institutions — «Impietas» envers les dieux et les rites — «Impietas» envers les proches — «Pietas» des «improbi» et «impietas» cicéronienne

Troisième chapitre: La suppression de la «libertas» 316
Un thème cher aux Romains et à Cicéron — Une arme des «populares» — «Rex», «regnum», invectives des «contiones» — «Seruitus», «dominatio», invectives des autres discours

Quatrième chapitre: Les vols 323
Un thème ancien — L'adaptation à l'auditoire — Le vocabulaire cicéronien — La déformation des faits

Cinquième chapitre: Les violences et les crimes 333
Un langage traditionnel — Une accusation souvent légitime — La présentation cicéronienne des faits — Le vocabulaire cicéronien — Le thème de l'incendie — Conclusion

TROISIÈME TITRE

LE «LAUDARE» (L'ART DE L'ÉLOGE)

Introduction 359

Première partie: Les dénominations flatteuses 361

Premier chapitre: Les dénominations flatteuses de l'ensemble des «Républicains» 361
Les termes évités — Fréquence de «boni», «boni uiri», «boni ciues» et de leurs formes superlatives — «Boni» ... éloge moral — Un contenu politique flatteur — «Boni» ... honneur rendu au rang — Les formes superlatives — «Optimas»

Deuxième chapitre: Les dénominations flatteuses de chaque ordre 373

Deuxième partie: L'éloge des «ordines» 382

Premier chapitre: L'éloge du Sénat 382

Deuxième chapitre: L'éloge des chevaliers et des ordres proches 384
Troisième chapitre: L'éloge du peuple et de l'Italia 388

Troisième partie: La «laudatio» morale 391
Premier chapitre: La «grauitas» des «boni ciues» 392
«Grauis et tristis» — «Grauis et seuerus» — «Grauis et constans» — «Grauis et disertus»
Deuxième chapitre: La «prudentia» des «boni» 399
Troisième chapitre: Le courage 402
Quatrième chapitre: La «temperantia» des «boni ciues» 408
Silence sur la «cupiditas» — Sur la débauche — Sur la «superbia»
Cinquième chapitre: La «pietas» 417
Sixième chapitre: L'honnêteté 421

QUATRIÈME TITRE

LE «SUADERE» (L'ART DE LA PERSUASION)

Introduction 429

Première partie: La facilité de l'action préconisée 432
Premier chapitre: L'aide des dieux 433
L'utilité de l'argument — Son usage — Le thème chez Cicéron
Deuxième chapitre: La superiorité des «boni» 440

Deuxième partie: L'utilité de l'action 446
Premier chapitre: La sauvegarde de la «res publica», des personnes et des biens 446
Deuxième chapitre: Le maintien de la «libertas» 455
Troisième chapitre: La défense de l'«aerarium» et des biens du «populus» 460
Quatrième chapitre: La défense de la paix et de l'«otium» 464
Cinquième chapitre: Le maintien de la force et du courage des «boni» 468

Troisième partie: La grandeur de l'action 471
Premier chapitre: Le «rectum» 471
«Prudentia» — «Iustitia» — «Fortitudo» — «Moderatio»
Deuxième chapitre: Le «laudabile» 487
«Gloria» — «Dignitas»

Quartrième partie: L'obligation d'agir 500
Premier chapitre: La «necessitas» 500
Deuxième chapitre: La nécessaire rapidité 503

Conclusion 509

Appendices 515
Bibliographie 527
Proposition de lectures du texte 538
Index 539

PRÉFACE

Ce n'est pas une reconnaissance telle que la pratiquaient souvent les Romains et qui consistait en un simple devoir de réciprocité que nous voulons exprimer ici mais une gratitude profonde envers des maîtres qui nous ont apporté une aide efficace pour la réalisation de ce livre.

Nos remerciements vont d'abord au Doyen Michel Rambaud qui a guidé ce travail. Toujours disponible il nous a prodigué des remarques subtiles et stimulantes.

Nous tenons aussi à remercier le Professeur Jean-Paul Boucher qui, même dans les circonstances difficiles, nous a témoigné sa confiance et qui, comme le Professeur Jean Beaujeu, nous a fait des observations précises et concrètes qui nous ont permis d'améliorer notre texte.

Nous voulons aussi marquer notre gratitude envers le Professeur Alain Michel pour sa bienveillance. Bien que nous ayons volontairement insisté sur les recettes de la rhétorique plus que sur la philosophie politique, il a favorablement accueilli notre étude.

Les suggestions méthodologiques du Professeur Claude Nicolet nous ont été fort précieuses.

A tous nous disons notre vive reconnaissance.

Lyon, avril 1979.

«Video esse magni consilii atque artis in tot hominum cuiusque modi uitiis tantisque uersantem uitare offensionem, uitare fabulam, uitare insidias, esse unum hominem accommodatum ad tantam morum ac sermonum ac uoluntatum uarietatem».

(Q. Cic., *com. pet.*, 54)

«... cautus in periculis ... non timidus in contentionibus».

(Cic., *leg. agr.*, I, 27)

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

DÉFINITION DU SUJET, QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES ET STRUCTURE DE L'ÉTUDE

I. Définition du sujet

«Rien ne me semble plus beau que de pouvoir, par la parole, retenir l'attention des hommes assemblés, séduire les intelligences, entraîner les volontés à son gré, en tous sens ... Qu'y-a-t-il de plus admirable que de voir en face d'une immense multitude un homme se dresser seul et, armé de cette faculté que chacun a cependant reçue de la nature, en user comme il est seul alors, ou presque seul, en mesure de le faire? ... Quelle puissance que celle qui dompte les passions du peuple ..., qui ébranle la fermeté du Sénat, merveilleux effet de la voix d'un seul homme?» Qui contredirait ces paroles que Cicéron prête à Crassus dans le *De oratore*[1]? Ce pouvoir prodigieux de l'orateur — de l'orateur politique en particulier — pouvoir que tente d'acquérir, génération après génération, tous ceux qui veulent «*in omni libero populo*»[2] gérer la chose publique, nous voudrions en retrouver les recettes chez celui-là même qui l'a si magnifiquement évoqué et si brillamment exercé.

Depuis le temps que l'on scrute l'œuvre de Cicéron, dira-t-on, le sujet a certainement été déjà exploré. De fait nombreuses sont les études sur la rhétorique cicéronienne et sur la politique menée par l'orateur, mais nous n'en voyons pas qui aient été consacrées uniquement à la rhétorique politique, c'est-à-dire à la mise en œuvre par Cicéron d'une idéologie politique dans les discours au Sénat et dans les harangues, voire dans les plaidoyers.

L'étude porte sur l'ensemble de la rhétorique politique et non sur la seule rhétorique délibérative

Notre intention est d'étudier l'ensemble de cette rhétorique. Cela signifie donc que nous ne nous limiterons pas à ce que les

---

[1] I, 30-31.

[2] *De orat.*, I, 30.

Anciens appelaient la rhétorique délibérative. Cette forme d'éloquence occupait d'ailleurs une place bien mince en regard de la rhétorique judiciaire. Ainsi il est remarquable qu'Aristote a reservé seulement le tiers d'un des trois livres de sa *Rhétorique* au «συμβουλευτικόν»[3]. Les livres I, II et IV de la *Rhétorique à Hérennius*, tout en concernant des questions générales, traitent surtout du genre judiciaire[4]. Il n'y a que quatre chapitres dans le livre III qui se rapportent au *genus deliberationis*[5]. Dans le *De inuentione* vingt paragraphes seulement pour le même sujet[6]. De plus la rhétorique délibérative est limitée dans ces traités — comme son nom l'indique — aux débats. Elle regroupe les règles permettant de conseiller, de déconseiller une loi, une action. Il y a plus: dans les passages mêmes consacrés à la rhétorique délibérative sont débattus presque exclusivement des problèmes de politique étrangère. Aristote parle des revenus des possessions d'outre-mer, de la guerre, de la défense, du commerce extérieur, de la législation[7]. Il en est de même chez les Latins. Les exemples de la *Rhétorique à Hérennius* et du *De inuentione* pour le genre délibératif sont aussi empruntés à la politique étrangère[8]. Cette place modeste réservée à ce que les Anciens considéraient comme l'essentiel de la rhétorique politique a de quoi surprendre. Il faudra ultérieurement en donner les raisons mais en tout état de cause nous ne saurions nous cantonner à cette définition. Conseiller ou déconseiller sont certes les desseins ultimes de l'orateur politique, mais les luttes civiles, à Rome comme ailleurs, comportent de multiples autres aspects. Ainsi quand Cicéron montre une cité unie, quand il malmène Clodius, quand il ménage César etc. ... il est difficile de dire qu'il ne mène pas une action politique. Il faudrait si l'on voulait restreindre le «politique» au «délibératif», considérer alors comme seuls discours politiques de Cicéron le *De imperio Cn. Pompei*, les *De lege agraria*, la *Quatrième Catilinaire*, le *De domo*, la fin du *Pro Sestio*[9], le *De haruspicum responsis*, le *De prouinciis consularibus* et les *Philippiques* III à XIV. Ce sont les seules œuvres en effet où l'orateur conseille ou déconseille quelque loi ou quelque action. Il faudrait même, en se référant à la conception aristotélicienne de la rhétorique délibérative (limitée aux questions

---

[3] Nom du genre délibératif en grec.

[4] Sur les quelque deux cents exemples présentés dans cette œuvre, une demi-douzaine seulement pourraient figurer dans des *contiones* ou dans des discours au Sénat.

[5] Ch. II à V.

[6] § 156 à 177 du livre II.

[7] *Rhet.*, I, 1539 b sqq.

[8] *Inu.*, II, 168-171 (évocation du siège de Casilinum et d'autres épisodes de la lutte avec Carthage).

[9] § 96 sqq.

extérieures et législatives), se borner au *De imperio Cn. Pompei*, aux *De lege agraria*, au *De prouinciis consularibus* et à quelques passages des *Philippiques*. Il faudrait de toutes façons écarter les trois premières *Catilinaires*, le *Discours du retour au Sénat*, le *Discours du retour aux Quirites*, l'*In Vatinium*, l'*In Pisonem*, la première et la deuxième des *Philippiques*! Il faudrait rejeter absolument les plaidoyers, le *Pro C. Rabirio*, le *Pro Murena*, le *Pro Flacco*, le *Pro Milone* par exemple! Qui contesterait que ces œuvres sont en tout ou en partie des discours politiques? Cicéron lui-même était parfaitement conscient du caractère de ces diverses *orationes*. Ainsi quand il envoie à Atticus douze des discours prononcés en 63-discours n'appartenant que pour le tiers au genre délibératif strictement entendu-il prétend imiter Démosthène qui a rédigé des œuvres semblables «*ut* ... πολιτικώτερος *uideretur*»[10].

L'étude est limitée aux discours «optimates» de Cicéron

Si nous avons de ce fait largement étendu l'objet de notre étude, nous l'avons en revanche limité par ailleurs en ne considérant — comme notre titre l'indique — qu'une certaine catégorie de discours de Cicéron, les discours que nous appelons «optimates», ceux où l'orateur apparaît nettement comme le défenseur du régime républicain traditionnel dominé par le Sénat[11].

Démonstration de l'existence d'un courant politique «optimate»

Nous croyons en effet fortement, malgré certaines théories historiques contemporaines, qu'il y a à Rome concurremment avec d'autres formes de relations politiques tout un courant — permanent à la fin de l'époque républicaine — regroupant tous ceux qui, quelles que soient les nuances de leur pensée politique, veulent confier le premier rôle dans les institutions au Sénat. Ces hommes que Cicéron lui-même appelle des *optimates*[12] s'opposent généralement aux *populares* qui veulent accroître leur puissance grâce au peuple[13] ou qui cherchent sincèrement à agir pour lui.

Loin de nous l'idée de prétendre que cette dichotomie entre *optimates* et *populares* est la seule structure de la politique romaine. Les chercheurs contemporains ont suffisamment bien démontré le rôle des liens personnels entre les citoyens pour que ce rôle ne puisse

---

[10] *Att.*, II, 1, 3.

[11] L'idéologie politique de Cicéron ne saurait se réduire à cette action: nous préciserons de suite et plus loin les articles de la politique cicéronienne sur des points précis: cf. p. 7-8 et 279-280.

[12] *Sest.*, 96. Notons tout de suite qu'outre le sens politique le mot possède une nuance sociale, cf. p. 370-371.

[13] Au sens de l'ensemble des citoyens moins les Sénateurs et les chevaliers.

être contesté. Après les recherches ouvertes par M. Gelzer et F. Münzer sur l'importance de la *fides* et des clientèles[14], après les études, surtout prosopographiques, sur les multiples relations entre citoyens de L. R. Taylor, Badian, C. Nicolet, C. Meier, J. Hellegouarc'h, E. S. Gruen etc. ... il est sûr que la société romaine républicaine a été un réseau complexe de liens de toute sorte: parenté, marchés secrets, clientèle, dettes, protection politique etc. ...

Il est tout aussi certain que ces relations ont abouti à la création de groupements liés à une famille, à quelque richissime personnage ou à quelque puissant général, bref de multiples factions: c'est le tableau brossé par M. Gelzer[15], F. Münzer[16], H. Strasburger[17], R. Syme[18], P. A. Brunt[19]. H. Strasburger par exemple parle joliment de «politische Konstellationen»[20]. Ces structures se renforcent à la fin de la République: les dettes deviennent considérables, les provinces se multiplient, les armées de pauvres, après la réforme marienne, se développent. Certains très puissants personnages peuvent se créer des sortes de partis formés de débiteurs, d'anciens étrangers munis de la *ciuitas* dès lors largement distribuée[21], de soldats fidèles récompensés par un butin substantiel et attendant le vote de lois agraires favorables. Crassus, Pompée, César ont constitué de tels partis[22]. Il y a donc incontestablement une structure pluraliste de la société romaine.

Mais les chercheurs contemporains en débrouillant l'écheveau de ces fils innombrables, en multipliant les groupes ont eu le tort de réserver une place trop réduite à la description dualiste de la vie politique romaine. Strasburger[23], R. Syme[24], Bennett[25],

---

[14] Cf. M. Gelzer, *Die Nobilitat der römisches Republik*, ch. II, § 2; F. Münzer, *Römische Adelsparteien, passim.* Mais Fustel de Coulanges peut être considéré comme un précurseur en la matière: cf, *Les origines du système féodal*, p. 205 à 225.

[15] *Ibid.*, ch. II, § 7.

[16] *Op. laud.*

[17] *R.E.*, XVIII, 1, col., 779.

[18] *The roman revolution*, p. 15 sqq.

[19] *Social conflicts...* p. 68.

[20] Cf. note 17 supra.

[21] *Balb.*, 19; 32; 38.

[22] Ils ont été souvent décrits: celui de Crassus par E. S. Gruen, *The last generation...* p. 72-74; celui de Pompée par M. Gelzer, *ibid.*, p. 76-77; J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens de l'orient hellénique*, p. 201; R. Syme, *The roman revolution*, p. 28 sqq; J. Carcopino, *Histoire romaine;* Eagle, *Concordia ordinum*, p. 18 in *Phœnix*, 49; E. Badian, *Roman imperialism in the late republic*, p. 81; E. S. Gruen, *ibid.*, trois premiers chapitres; p. 106 à 111 pour après 59; celui de César chez R. Syme, *ibid.*, ch. V et p. 49-51; 95; J. Carcopino, *Les secrets...* t. I, p. 105; M. Gelzer, *Caesar, passim;* E. S. Gruen, *ibid.*, p. 112-119 (pour l'appareil militaire surtout). C'est dans ces «partis» — et non dans une imaginaire conception cicéronienne du *princeps* — que se trouve en germe le régime impérial où tous sont soumis à un seul (cf. C. Nicolet, *Rome et la conquête...* t. I, p. 449-451).

[23] *R.E.* t. XVIII, 1, col. 780. [24] *Ibid.*, p. 11. [25] *Cinna et son temps.*

Utchenko[26], Meier[27] en particulier ont affirmé que la distinction entre *optimates* et *populares* ne rendait pas compte des réalités de la vie politique romaine. Et l'on a pu voir E. S. Gruen dans son livre d'ailleurs remarquable sur la fin de la République romaine narrer, en usant d'une constante contrainte, les dernières années de la République en employant deux ou trois fois seulement les mots *optimates* et *populares*.

C'est là une réaction contre des visions simplistes qui ont conduit un Mispoulet par exemple à titrer le chapitre 2 du livre I de son ouvrage *La vie parlementaire à Rome sous la République*: «Le parti aristocratique, le parti démocratique et leurs programmes»![28] mais c'est une réaction excessive. Il ne faut pas évacuer la structure dualiste de la société romaine de la fin de la République, où s'opposent *optimates* et *populares*. Cette structure coexiste en fait avec la structure pluraliste faite de relations et de groupes multiples.

Le langage même suffit à démontrer l'importance dans la vie politique romaine de l'antagonisme entre soutiens du Sénat et défenseurs réels ou supposés du peuple. *Optimates* et *populares* sont aussi fréquents que les termes indiquant des liens personnels: *amicus, coniunctus, fidus* etc. ... Et les substituts d'*optimates* et de *populares*: *bonus ciuis* et *improbus ciuis*[29] sont constants[30]. Il y a plus remarquable encore: dans les œuvres de la fin de l'époque républicaine tout Romain de quelque rang est défini simultanément par les liens qui l'unissent à tel ou tel — donc par le groupe limité auquel il appartient — mais aussi par son attitude envers la République — donc par la tendance politique générale (*optimas* ou *popularis*) dans laquelle il se place. Tel Romain du premier siècle est ainsi étiqueté comme faisant partie de la faction des Metelli et comme *optimas*; tel autre pourrait l'être comme césarien et comme populaire; tel autre comme milonien et comme *optimas* etc. ... Dans les œuvres mêmes de Cicéron — qui, dans les discours du moins, présente pourtant les structures romaines de façon bien particulière, nous le redirons — chacun est caractérisé simultanément par ses liens personnels avec tel ou tel puissant et par son attitude à l'égard de la République. Dans le *Pro Sestio* l'orateur rappelle l'attachement de Lamia à son endroit et l'amour que celui-ci manifeste envers la *res publica*[31];

---

[26] *Acta sessionis ciceronianae*, p. 51; *Cicero i ego vremia*, p. 86 sqq.

[27] *Res publica amissa, passim.*

[28] Mommsen voit souvent la société romaine comme un vaste antagonisme entre partisans du Sénat et défenseurs du peuple: cf. *Römische Geschichte*, ch. 2, l. IV; ch. 3 et 5, l. V. Même description chez G. Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 50 sqq; L. Homo, *Les institutions politiques romaines. De la cité à l'Etat* etc. ...

[29] *Improbus ciuis* pour l'autre camp évidemment!

[30] Pour une étude plus détaillée cf. p. 60 sqq.

[31] § 29.

de même Gellius est défini simultanément par sa haine envers Cicéron et par son hostilité pour la République[32]. Dans une lettre à Pompée, l'Arpinate juge l'attitude des Romains à l'égard de la *res publica* et les liens qu'ils ont noués avec César[33]. C'est à bon droit que Tacite a pu résumer l'histoire de la période républicaine par la coexistence de «*procerum factiones*» et d'«*adsidua senatus aduersus plebem certamina*»[34].

Ce courant *optimas* n'est pas monolithique. Mais les différents hommes politiques qui s'y rattachent ont suffisamment de points communs pour que l'on puisse dire qu'ils appartiennent à une même tendance. Une brève histoire des *optimates* montre ce qui les distingue mais aussi ce qui les réunit.

Chronologiquement les *optimates* apparaissent de façon nette à l'époque des Gracques seulement. Ils ont sans doute hérité des idéologies conservatrices de jadis et de naguère: Tite-Live nomme spontanément *optimates* les patriciens du début de la République qui veulent que tout le pouvoir reste entre les mains du Sénat et qui s'opposent aux tribuns[35]; les gens hostiles au démagogue C. Flaminius[36], aux auteurs de lois populaires comme Licinius en 145, Gabinius en 139 et Cassius en 137 méritent déjà le nom d'*optimates* ou de *boni ciues*[37]. Mais ils apparaissent nettement plus constitués aux temps des Gracques: c'est de cette époque d'ailleurs que date très certainement leur nom[38]. Presque tous les historiens anciens s'accordent pour nommer *optimates*, sans même user des substituts *boni ciues* etc. ..., ceux qui luttent contre Tiberius Gracchus[39] et contre Caius Gracchus[40]. Sociologiquement ces citoyens sont de hauts personnages souvent patriciens, presque toujours nobles[41]. Ils défendent leur rang, leurs biens[42] et ne se soucient guère de collaboration avec l'ordre équestre ou d'action en faveur du peuple[43]. Certains semblent cependant songer à autre chose qu'à la défense

---

[32] § 111.

[33] *Att.*, VIII, 11 D, 8. Cf. aussi *domo,* 68; *Mil.*, 34; *Phil.*, V, 6. Nous comptons étudier systématiquement ces formulations binaires, dont l'emploi nous semble très révélateur des structures de la société romaine.

[34] *Dial. orat.*, XXXVI, 3.

[35] III, 35, 4 et 9; 39, 9; VI, 39, 6.

[36] Cic., *de inu.*, II, 52.

[37] *Lael.*, 96; *Sest.*, 103.

[38] Cf. H. Strasburger, *R.E.*, XVIII, col., 774.

[39] *Sest.*, 103; Liv., *per.*, 58; Vell. Pat., II, 3.

[40] Quint., *inst.*, I, 10, 28.

[41] C'est donc un groupe limité — d'où le contenu quelquefois restreint que présente le mot *optimates.*

[42] Ce sont souvent des *locupletes: Sest.*, 103. Cf. L. R. Taylor, *Party politics...* p. 14.

[43] Pour le sens cf. p. 20.

de leurs intérêts: ils fondent en raison leur politique; Scipion Emilien qui s'oppose à Tiberius ne se veut pas, d'après Cicéron, défenseur d'un régime des plus puissants, mais d'une véritable «aristocratie» au sens étymologique du terme, d'un régime des meilleurs[44]. Il va sans dire que ces *optimates* ne forment pas un vrai parti dans l'acception moderne du mot. Il s'agit plutôt d'un rassemblement d'opinion, d'une tendance qui peut regrouper des factions différentes, des familles diverses, des personnalités plus ou moins entourées. Ces citoyens n'ont pas un programme défini, mais des réactions similaires[45]. Il en sera de même de leurs successeurs. Un homme politique se comporte comme un *optimas* plus qu'il n'est *optimas* — de même que d'autres se comportent comme des *populares* plus qu'ils ne le sont.

Les adversaires de Cinna, de Marius peuvent être inclus dans le courant optimate. Les historiens les qualifient souvent de bons citoyens ou d'*optimates*[46].

Après Sylla qui s'occupe plus de son pouvoir personnel que de l'établissement d'un régime des meilleurs citoyens[47] et qui de ce fait ne saurait être compté comme un véritable bon citoyen, le courant optimate resurgit mais se diversifie très vite. Dans les années soixante-dix et soixante la qualification d'*optimates* s'applique à des gens à l'idéologie et aux comportements politiques fort différents: parmi les *boni ciues* des conservateurs qui défendent vigoureusement leurs intérêts et voient d'un très mauvais œil les pouvoirs exceptionnels accordés à des généraux: à la tête de ce groupe, Lucullus, Hortensius et Catulus[48]; d'autres s'efforcent de lier politique et vertu tout en restant de farouches partisans d'un régime oligarchique: parmi eux Caton, Favonius, Bibulus. Cicéron lui a une conception plus large de la notion d'*optimates*: sociologiquement d'abord, parce qu'il inclut dans ce groupe non seulement les Sénateurs mais aussi les chevaliers, les riches propriétaires, les notables des municipes et même certains affranchis[49]. Politiquement ensuite car il veut accorder la *dignitas* proportionnellement au mérite sans distinction de naissance. Il définit dans le *Pro Sestio* les *optimates* comme les gens ayant du bien et moralement sains («*non malis domesticis impediti* ... *non natura improbi*»)[50]. Cicéron va plus loin que les autres en définissant

---

[44] *Rep.*, III, 47.
[45] Cf. Ch. Wirszubski, *Libertas as a political idea at Rome*, p. 39.
[46] Liv., per., 79; 80; 84; Suet., *Iul.*, I; Vell. Pat., II, 20.
[47] Cf. p. 83.
[48] Asc., *argumentum ad orationem pro C. Cornelio*.
[49] Voici les principaux textes évoquant cette large «concorde» des *boni*: *leg.agr.*, I, 27; *Rab.*, 2; 4; *Cat.*, I, 32; *Mur.*, 78; *Att.*, I, 14, 4; 16, 6; 17, 10; 18, 3; *Sest.*, 97; *har.*, 45; *Pis.*, 7; *Mil.*, 94; *fat.*, 2; *off.*, I, 54; 85; III, 23; 69. Cf. dans la bouche de Scipion in *rep.*, I, 49; II, 69; III, 43.
[50] § 97.

un vrai programme: ces *boni* doivent respecter le pouvoir des magistrats, l'autorité du Sénat, les lois et ménager le trésor[51]. Ils acceptent le pouvoir des *principes*, qui ont acquis leur rang par leurs qualités[52], mais tentent de contrer ou de séduire les très puissants personnages, les *potentissimi* qui tirent leur force de leur richesse ou de charges exceptionnelles données par le peuple[53]. Cicéron estime avoir réalisé pendant le consulat de 63 une politique conforme à cette idéologie[54].

Malgré cette diversité entre les *optimates* il est tout-à-fait admissible de les fondre en une même tendance. En dépit de leurs nuances politiques, en cas de crise ils se retrouvent généralement ensemble. Cicéron lui-même nous invite à cette large fusion quand il affirme dans le *Pro Sestio* qu'il y a toujours (*semper*) eu à Rome des *optimates*[55]. Si les orateurs du «bon parti» ne parlent pas plus souvent de ce courant c'est, nous le verrons[56], parce qu'une des premières habiletés de leur rhétorique consiste à masquer l'aspect partisan de leur action. Les points communs de leur politique sont nombreux: les *optimates* sont d'accord pour accorder le plus de pouvoirs possible au Sénat, pour lui maintenir l'usage du *Senatus consultum ultimum*; ils sont ennemis des modifications de régime; hostiles à une république égalitaire; ils n'aiment pas les lois agraires, le vote secret, les remises de dettes, les pouvoirs exceptionnels; ils ne se soucient pas de la sauvegarde des droits du peuple ni de sa liberté[57].

Démonstration de l'existence d'une rhétorique «optimate»

De même qu'il existe des *optimates*, existe aussi une rhétorique optimate. En effet les défenseurs de l'idéologie «conservatrice» ont été forcément conduits au fil des années à constituer un arsenal

---

[51] Cf. surtout *Sest.*, 98, mais aussi particulièrement sur le rôle confié au Sénat: *leg.agr.*, I, 27; *Rab.*, 2; 3; *Att.*, I, 16, 1; 18, 3; *Flac.*, 4; *sen.*, 16; *Sest.*, 1; 42; 137; 143; *fam.*, V, 21 2; *har.*, 45; *fam.*, I, 9, 12; *Pis.*, 4; 15; 23; *Mil.*, 91; *leg.*, III, 10 et 28; *Phil.*, II, 12; III, 13; IV, 8; V, 53; XIV, 8. Cf. dans la bouche de Scipion en *rep.*, II, 56; 59; dans celle d'Antoine en *de orat.*, I, 226. Clodius dit bien que Cicéron revenu c'est l'*auctoritas senatus* qui se trouve rétablie (*domo*, 4). Cf. de même chez Cornelius Severus in Sénèque le Rhéteur, *Suas.*, VI, 26 où Cicéron est dit «*senatus uindex*». Voir aussi Dion, XLIV, 25; Vell. Pat., II, 48; Sen. Rhet., *Suas.*, VII, 2; Juv., *Sat.*, VIII, 231 etc...

[52] *Leg.*, III, 25; *off.*, I, 86. Cf. dans la bouche de Scipion en *rep.*, I, 42; 43; 51; 65; 68 et particulièrement II, 51; dans celle de Crassus en *de orat.*, III, 122; dans celle de Pison en *fin.*, V, 11.

[53] *Att.*, I, 14, 4; 17, 10; II, 1, 6; *fam.*, I, 9, 12 et 21; *Att.*, IV, 1, 7; *ad Q.fr.*, III, 1, 17; *Planc.*, 93; 94; *Att.*, VII, 1, 3.

[54] *Fam.*, I, 9, 17.

[55] § 96.

[56] Cf. p. 61-62.

[57] L'absence de cette sauvegarde dans le «programme» du *Pro Sestio* est significative.

d'armes oratoires communes. Ils ont très largement puisé dans les règles particulières du *genus deliberatiuum*, dans les prescriptions générales de la τέχνη ῥητορική, plus rarement dans leur ingéniosité personnelle, pour se forger les meilleurs moyens de persuader. Ces armes se sont nécessairement transmises: comment imaginer par exemple — quand on sait la place de l'enseignement de la rhétorique et le rôle des modèles en matière d'éloquence antique — qu'un «bon citoyen» luttant contre une loi agraire ait pu ne pas s'inspirer des orateurs antérieurs ayant mené un même combat[58]? Il s'est ainsi créé une véritable rhétorique des «bons citoyens» comme s'organisait d'ailleurs une rhétorique populaire[59]. L'une comme l'autre sont issues des règles générales de la rhétorique — sauf pour quelques moyens limités — mais certains «lieux» et «attributs» sont repris plus souvent par un camp que par l'autre et d'autres sont utilisés seulement par un camp. Ainsi il est bien connu que les populaires insistent plus que leurs adversaires sur la sauvegarde de la liberté et qu'ils sont les seuls à fustiger la *superbia* de leurs ennemis. Nous verrons que des thèmes particuliers ou particulièrement fréquents caractérisent aussi le langage des bons citoyens. L'on peut donc bien parler de deux éloquences. Cicéron héritier de celle des conservateurs nous offre une riche matière pour en dégager les traits spécifiques.

Multiples sont les faits qui prouvent que les Romains étaient parfaitement conscients de l'existence de deux rhétoriques politiques. Ainsi, dans le *Brutus*, Cicéron qui affirme pourtant au début de cette œuvre (§ 11) vouloir se garder de toucher aux questions politiques présentes (et donc passées) distingue bien les orateurs qu'il place dans «les citadelles de la République» et les *seditiosi*[60]. La couleur politique des uns et des autres est manifeste: l'auteur note comme performance la plus remarquable du premier groupe l'exploit de M. Octavius qui est parvenu à faire repousser par le peuple une loi populaire — comme le consul de 63 a su faire rejeter par les Quirites une loi agraire! les autres sont «*apti auribus imperitorum*», «*aptissimi turbulentis contionibus*». Marius avait déjà noté en parlant de ses adversaires: «*Non ignoro si iam mihi respondere uelint, abunde illis facundam et compositam orationem*» (Je n'ignore pas que s'ils veulent à présent me répondre ils auront abondance de beaux discours bien composés)[61] — comme si les *optimates* avaient à leur disposition des discours tout prêts pour riposter à leurs ennemis. César,

---

[58] Cf. pour Cicéron, *leg.agr.*, II, 92.

[59] Celle-ci peut se targuer de mépriser l'*artificium* (cf. Marius in Sall., *Iug.*, LXXXV, 31), elle n'en reste pas moins aussi une rhétorique!

[60] § 221-225. Il évite les termes *boni* (ou *optimates*) et *populares* car il écrit ce texte sous César.

[61] Sall., *Iug.*, LXXXV, 26.

d'après Salluste, notait une similitude entre les discours des anticatiliniens: «*Plerique eorum qui ante me sententias dixerunt composite atque magnifice casum rei publicae miserati sunt. Quae belli saeuitia esset, quae uictis acciderent, enumerauere: rapi uirgines, pueros, diuelli liberos a parentum complexu, matresfamiliarum pati quae uictoribus conlibuissent; fana atque domos spoliari; caedem, incendia fieri; postremo armis, cadaueribus, cruore atque luctu omnia compleri*» (La plupart de ceux qui ont donné leur avis avant moi ont eu des accents d'un art admirable pour déplorer les malheurs de la République. Ils ont énuméré les horreurs de la guerre, le triste sort des vaincus: rapt des jeunes filles, des jeunes garçons, enfants arrachés aux bras de leurs parents, mères de famille soumises au caprice des vainqueurs, temples et maisons pillés, meurtres, incendies, enfin partout des armes, des cadavres, du sang et des deuils)[62]. Les historiens du premier siècle avant notre ère sont si parfaitement conscients de l'existence de ces deux rhéthoriques politiques qu'ils réécrivent, comme de vrais morceaux de genre, des discours de «bons citoyens» de même qu'ils réécrivent des harangues populaires. Il est significatif que dans les *Reliquiae* des *Histoires* de Salluste aient subsisté deux «*orationes populares*» et deux discours optimates[63]. Tite-Live se plaît à refaire des *contiones* de tribuns séditieux, mais aussi des discours de patriciens, de nobles et de *noui* favorables au pouvoir du Sénat et il marque nettement le camp des orateurs: l'Appius Claudius qui fustige les plébéiens au *Deuxième livre* (ch. XXIX) est «*efferatus plebis odio*»; Coriolan est un ennemi de la «*tribunicia potestas*»[64]; T. Quinctius s'oppose aux «*plebicolae*»[65]; quant au discours d'Appius Claudius, tribun militaire à pouvoir consulaire en 403, c'est celui d'un orateur «*imbutus ... certaminibus plebeis*»[66]. Autre fait significatif: en commentant un discours de Pompée, Cicéron dit que Magnus a parlé «μάλ' ἀριστοκρατικῶς »c'est-à-dire« exactement comme un bon citoyen»[67]. Il use là d'un adverbe grec tout comme le faisaient les rhéteurs lorsqu'ils définissaient une manière de s'exprimer[68]. Cette remarque du correspondant d'Atticus suffit à prouver qu'il y avait une façon de parler propre aux *optimates*. Si en face de l'expression attestée «*eloquentia popularis*»[69], l'on ne lit pas «*eloquentia optimas* » ou «*elo-*

---

[62] *Cat.*, LI, 9.

[63] Ceux de Lepide et de Macer d'une part, ceux de Philippe et de Cotta d'autre part.

[64] II, 34.

[65] III, 67.

[66] V, 3. Autres discours de cette sorte chez Tite-Live en II, 27; 28; 41; III, 19; IV, 2; VI, 19; 40-41.

[67] *Att.*, I, 14, 2.

[68] Cf. les scolies de Bobbio: εἰρωνικῶς, p. 42; βιαίως, p. 88; ἐνπαθῶς, p. 112 etc...

[69] Cic., *or.*, 13. Souvent cette expression — et d'autres similaires comme «*dictio popularis*», «*populare dicendi genus*», «*uerba popularia*», «*oratio popularis*» — signifie non

quentia optimatium», c'est parce que les *boni* n'aiment pas le terme *optimas*[70]. De fait nombreuses sont les formules désignant l'éloquence des bons citoyens: «*oratio bona*»[71], «*oratio grauis*»[72], «*grauitas dicendi*»[73] voire «*oratio bonorum*»[74].

Pourquoi cette «bonne rhétorique» n'est-elle pas mentionnée dans les traités des rhéteurs? Parce que ceux-ci évoquent brièvement, nous l'avons dit, le genre délibératif; parce qu'au début la rhétorique est surtout à l'usage des nobles et qu'il n'est pas nécessaire de définir les «lieux» ou «attributs» plus utiles aux bons citoyens qu'aux mauvais ...; parce que la rhétorique politique prend des formes multiples suivant la *dignitas* de l'orateur ou les avatars de la vie civile et s'inscrit mal dans le cadre étroit d'un traité[75].

Historique de la rhétorique optimate

Loin que l'on puisse contester l'existence d'une rhétorique optimate, il est même possible de montrer les principaux jalons — et des jalons indiscutables — de l'histoire de cette rhétorique.

La rhétorique en tant que technique consciente ne pénètre à Rome qu'au début du deuxième siècle[76]. Mais il est probable que dès le début de la République des armes ont été utilisées en dehors de toute connaissance rhétorique au cours des luttes entre patriciens et plébéiens — armes qui ont pu inspirer nobles et *noui, optimates* et *populares* de la fin de la République. Il est sûr que les beaux discours

l'éloquence des Populaires mais l'éloquence qui plaît ou qui s'adresse à la partie la plus modeste du peuple (cf. Cic., *de orat.*, I, 81; *orat.*, 64; 151; *par.st.*, 4;*Brut.*, 136; 165; 191; 247; *off.*, II, 35). En certains cas ces formules renvoient indiscutablement à l'éloquence des *improbi*: ainsi «*oratio popularis*» en Liv., III, 69, 1. D'autres expressions désignent bel et bien cette éloquence: «*contio improba*» (*Pis.*, 10); «*contio improborum*» (*sen.*, 20) etc...

[70] Cf. p. 61-62.

[71] *Brut.*, 99.

[72] *Sest.*, 107; *Brut.*, 273 etc...

[73] *Sest.*, 107 etc...

[74] *Quinct.*, 16 à double entente: Naevius le «*praeco*» syllanien prétend s'exprimer en honnête homme et ose tenir, comme un véritable orateur, des discours pour le bon parti.

[75] Il est possible de voir ces divers aspects de la rhétorique politique *optimas* dans la *Première décade* de Tite-Live: l'on trouve ainsi le discours du patricien plein de superbe (II, 29); du consul *bonus* mais démagogue (II, 41), du consul sévère et intègre (III, 67-68), des tribuns favorables au Sénat (VI, 19).

[76] Cf. G. Kennedy, *The art of rhetoric*... p. 36-37. Voir surtout Cic., *de orat.*, I, 14; *Brut.*, 57. La rhétorique est parfaitement connue et largement employée au milieu du deuxième siècle. Caton dans la première moitié du deuxième siècle multiplie encore les adages, les asyndètes, les antithèses, les *miserationes*-donc des figures très latines, mais Scipion Emilien dont la première *oratio* conservée date de 146 accumule les figures grecques: cf. les fragments des œuvres in H. Malcovati, *Oratorum Romanorum fragmenta*.

prêtés par Tite-Live aux personnages de ce lointain passé ont été refaits d'après les leçons de la rhétorique et les reconstitutions des annalistes: la somme des «figures» que l'on y voit suffit à le prouver. Mais il n'est pas impossible que certaines invectives, certaines habiletés aient été pratiquées dès cette époque. Pourquoi les nobles n'auraient-ils pas alors critiqué leurs adversaires d'aspirer à la royauté ou de s'acoquiner avec les étrangers, comme l'imagine Tite-Live[77]? Cicéron affirme que l'on ignorait alors tout de la théorie, mais que l'on allait «jusqu'où l'on pouvait atteindre par le talent naturel et la réflexion»[78]. Il faut se garder cependant de croire que l'apport de cette éloquence politique a été important pour les luttes de la fin de la République. La parole alors n'a pas l'importance fondamentale qu'elle acquerra plus tard; l'autorité personnelle ou familiale joue un rôle capital; les débats se déroulent surtout dans le champ clos du Sénat qui jusqu'en 339 ratifie les lois; les cours de justice — qui deviendront à la fin de la République le haut lieu de l'éloquence politique — n'existent pas[79]; enfin l'art de la parole est mal considéré: Scipion l'Africain prétend mépriser le verbe et lui préfère l'action[80].

L'arrivée de la rhétorique grecque n'entraîne pas immédiatement la création d'une éloquence à usage politique interne, parce que les Romains découvrent la rhétorique par les ambassades des Grecs et n'en connaissent d'abord que l'emploi pour les débats de politique étrangère; de plus pendant les deux premiers tiers du deuxième siècle le Sénat domine pratiquement sans partage; enfin les luttes civiles se limitent à des rivalités entre personnes ou factions: chacun, tel Caton l'Ancien[81], cherche surtout à assurer son crédit.

Mais avec les Gracques tout change. L'apparition de ces réformateurs crée deux éloquences politiques. Comme l'a fortement souligné Tacite c'est la lutte politique qui développe l'éloquence[82] — et spécialement les «*assidua senatus aduersus plebem certamina*»[83]. Chacun a alors voulu acquérir «*plus auctoritatis apud patres*» ou «*plus notitiae ac nominis apud plebem*»[84].

[77] II, 41; IV, 2.

[78] *De orat.*, I, 14.

[79] Les centumvirs datent d'après 241 et les jurys permanents de 149.

[80] Gell., *N.A.*, IV, 18, 3. En 138 encore Scipion Nasica se refuse à séduire ses auditeurs et leur affirme vertement savoir mieux qu'eux ce qui est utile à la République (Val-Max., III, 7, 1).

[81] Cf. en particulier les extraits du *Contre Thermus* et du discours *Sur ses dépenses* in H. Malcovati, *ibid.*

[82] Cf. les propos de Secundus dans le *Dialogue des orateurs*.

[83] *Dial.orat.*, XXXVI.

[84] *Ibid.* Les premières escarmouches se sont peut-être produites dès les débats autour de la *lex Licinia de sacerdotiis* (*Lael.*, 96) en 145 et de la *lex Cassia tabellaria* (*Sest.*, 103) en 137.

La rhétorique conservatrice se constitue en fait — semble-t-il — en réaction contre la rhétorique des populaires. Tiberius apparaît d'emblée armé d'une rhétorique fortement organisée et originale qui aborde sans biaiser les problèmes politiques et économiques et qui justifie en raison l'action entreprise[85]. Il obéit évidemment surtout aux règles générales de la rhétorique mais il imite aussi sans doute ses prédécesseurs populaires: Genucius, Icilius, Sp. Maelius, Canuleius etc. ... et s'inspire probablement des démocrates grecs. Diophane de Mytilène, son maître, a dû lui inculquer une rhétorique «démagogique»; ce personnage est forcément héritier de la rhétorique grecque classique d'inspiration généralement antioligarchique — surtout après les Trente — rhétorique qui s'est perpétuée dans les luttes civiles nombreuses qui agitent les cités grecques sporadiquement libres du quatrième au deuxième siècle[86]. Diophane est même sans doute un spécialiste de cette éloquence populaire: il a vécu dans une île libre[87] dont il a certainement été expulsé pour menées révolutionnaires[88].

Le principal maître ès éloquence de Caius Gracchus est Ménélas de Marathos, dont on ne sait rien, mais le futur tribun suit aussi les leçons de Diophane et l'on dénombre chez lui de nombreux thèmes populaires que l'on retrouvera chez les «*improbi*» ultérieurs[89].

Face à eux les conservateurs Metellus Macedonicus, Scipion Emilien, Q. Pompeius, C. Fannius, L. Calpurnius Piso Frugi, Scipio Nasica Serapio, M. Livius Drusus l'Ancien etc. ...[90] fourbissent d'autres armes, usent d'autres «lieux» dont certains sont parvenus jusqu'à nous[91]. Ils s'inspirent des règles générales de la rhétorique, peut-être aussi des habiletés de leurs prédécesseurs patriciens ou nobles, peut-être même de quelques orateurs grecs de tendance oligarchique, tels un Antiphon, instigateur du gouvernement des Quatre-cents, ou un Démetrius de Phalère, «*tuendae ciuita-*

---

[85] Plut., *Tib.Gr.,* 15; App., *ciu.,* I, 11. Tiberius affirme par exemple qu'un tribun de la plèbe se doit de défendre la plèbe sans quoi il ne mérite plus d'occuper sa fonction; que le bien de l'Etat doit être partagé entre les citoyens etc...

[86] Cf. *L'histoire politique du monde hellénistique* de E. Will. Voir en particulier Pol., XIII, I, 1; XX, 6; XXII, 4. Tite-Live voit dans l'un de ces conflits l'exemple d'un antagonisme entre *optimates* et *res nouantes* (XXXII, 38, 9).

[87] Après la domination lagide: cf. E. Will, *ibid.* p. 163 et 191.

[88] *R.E.,* XVI, II, col., 1415.

[89] Critique de la concentration des pouvoirs aux mains des *pauci; défense de l'aerarium* etc... Cf. Plut., *Vie de C. Gracchus.* Notons que Cicéron admire l'éloquence des Gracques (cf. *har.,* 41; *Brut,* 104; 125), mais c'est surtout pour leur «*latinitas*». Nous verrons que son art est bien différent du leur: ainsi il accorde une place minime aux débats d'idées sur les problèmes politiques.

[90] Et déjà Lepidus à propos de la loi *Cassia.*

[91] Cf. Plut., *T.Gr.,* 14; *C.Gr.,* 9; Iul. Victor, *Rhet.Lat.,* p. 413 etc... Ces lieux seront signalés dans cette étude.

tis peritissimus»[92]. Ces orateurs que l'on ne peut appeler qu'*optimates* sentent si bien la nécessité de constituer une éloquence propre pour défendre leur politique qu'ils se groupent pour écrire certains discours comme Cicéron lui-même le rapporte[93].

Entre les années 121 et 111 que l'on peut considérer comme une période de réaction aristocratique l'éloquence politique semble en sommeil; pas d'extrait de discours politique de cette époque en tout cas qui ait subsisté. Mais les débats reprennent avec les assauts populaires contre la vénalité noble[94], avec les menées de Marius et de ses amis d'alors, Saturninus et Glaucia. *Noui*, tribuns affectent de mépriser l'éloquence[95] mais cherchent à en tirer parti: un certain Plotius Gallus qui se trouve être d'ailleurs l'ami de Marius[96] veut ouvrir une école de rhétorique latine. Mais les *boni* entendent garder la haute main sur l'éloquence; au cours de l'année 92 une décision censoriale ordonne la fermeture de l'école; la condamnation est faite en des termes qui trahissent l'origine optimate: les censeurs accusent les nouveaux rhéteurs d'apprendre aux jeunes à tout oser (*audere*) et de créer là une école d'impudence[97]. La rhétorique reste donc surtout du «bon parti»: il est remarquable que lorsque Cicéron prête à des Péripatéticiens des conseils à de jeunes orateurs, il mette dans leur bouche un langage optimate; les disciples doivent se montrer passionnés pour mieux lutter contre l'*improbus*[98].

Le maître de la plupart des bons citoyens de l'époque est le fameux Aelius Stilo dont Suétone dit qu'il écrit pour le «*nobilissimus quisque*» et dont il précise textuellement qu'il était «*optimatium fautor*»[99]. Ce rhéteur rédige les discours de Q. Metellus Numidicus qu'il suivra même en exil[100], mais aussi ceux de Q. Servilius Caepio, de Q. Pompeius Rufus, de C. Aurelius Cotta[101].

Les «lieux» se précisent dans chaque camp. Les extraits qui ont subsisté nous montrent l'insistance des *boni* sur l'*auctoritas senatus*[102]. Les *improbi* critiquent la concentration de la richesse dans les mains de *pauci*, la superbe de la noblesse et en appellent sans cesse à la *libertas*. Un bon répertoire des lieux pratiqués par les *improbi* est fourni par les discours de Memmius et de Marius chez Salluste.

---

[92] Cic., *rep.*, II, 2; *leg.*, II, 66.
[93] *Brut.*, 99.
[94] Des nobles étaient accusés de se laisser acheter par Jugurtha.
[95] Cf. A. Michel, *Entre Thucydide et Platon. Eloquence et morale chez Salluste*, *Mél. Heurgon*, II, p. 645.
[96] *Arch.*, 20.
[97] Cic., *de orat.*, III, 93-94; Suet., *Gr. et rhet.*, 25; Gell., *N.A.*, XV, 11, 2.
[98] *Tusc.*, IV, 43.
[99] Suet., *ibid.*, III, 2.
[100] *Ibid.*, § 3.
[101] *Brut.*, 206.
[102] *Brut.*, 164.

Même si l'historien a refait ces discours, il s'est certainement inspiré des originaux qui étaient parfaitement connus à son époque puisque Cicéron peut citer un mot de Memmius[103].

Pendant les années 87 à 79 l'éloquence politique est moins active. C'est qu'au début de cette époque les Marianistes gouvernent sans partage et qu'après, le vainqueur de Mithridate exerce une dictature qui ne laisse pas place aux joutes oratoires.

Après le départ de Sylla les efforts de certains pour rétablir le tribunat dans sa plénitude et pour partager la judicature entre les ordres principaux, les entreprises de Catilina, l'action des *potentissimi*, César, Crassus et Pompée, pour gouverner *per populum*, l'opposition que rencontrent ces différents personnages entraînent des flots d'éloquence et il est assez facile de faire un partage entre les *populares*: Lépide, L. Quinctius, Macer, Lollius Palicanus, Labienus, Clodius, Munatius Plancus, Salluste etc. ... et les *optimates*: Hortensius, Catulus junior, Bibulus, Caton, Cn. Lentulus Marcellinus etc. ...[104].

Tous ces faits prouvent l'existence d'une véritable rhétorique conservatrice, protéiforme cela va sans dire, car obéissant aux circonstances, aux situations politiques et au rang des individus mais constituée de thèmes et de lieux semblables.

Cicéron en est l'héritier. Il a suivi les leçons d'Aelius Stilo «*perstudiose*»[105] et il le cite très souvent[106]. De *doctissimi homines* l'ont empêché d'aller auprès de Plotius Gallus[107]. Il a écouté les discours des bons citoyens Antoine et Crassus; il a lu des *orationes graues* de Tubero et de Metellus Macedonicus contre Tiberius Gracchus[108]; il a lu le discours de Fannius — fait en collaboration avec d'autres nobles sans doute — contre C. Gracchus[109]. Et quand Tacite veut opposer le bon orateur victime de sa courageuse éloquence et les hommes fauteurs de lois pernicieuses c'est Cicéron qu'il oppose aux Gracques[110].

---

[103] *De orat.*, II, 283. Certains savent jouer de ces deux langages. Ainsi Philippe, très démagogue durant son tribunat et allant jusqu'à affirmer qu'il n'y a que deux mille possédants à Rome (*off.*, II, 73), puis farouchement hostile à Lepide et laissant un modèle de discours optimate, si l'on en croit le texte de Salluste; Crassus lui tâte dans sa jeunesse de l'éloquence *popularis* voulant «*causae popularis aliquid attingere*» (*Brut.*, 160), puis se révèle un grand orateur républicain; Sulpicius Rufus suit le chemin inverse.

[104] Certains évidemment ne s'inscrivent pas exactement dans ces deux tendances.

[105] *Brut.*, 207.

[106] *De orat.*, I, 193; *leg.*, II, 59; *Brut.*, 169; *Ac.*, I, 8; *top.*, 10.

[107] Cic., fr. p. 38, édit. Baiter.

[108] *Brut.*, 117; 81.

[109] *Ibid.*, 100.

[110] *Dial. orat.*, XL, 4.

Il nous paraît utile en définissant la rhétorique politique de Cicéron de retrouver l'héritage de ses prédécesseurs optimates. Préciser un tel héritage nous semble intéresser non seulement la rhétorique politique antique mais toute rhétorique politique: il est en effet bien plus malaisé de faire accepter — surtout au peuple — le maintien du statu quo que de se livrer à des propos démagogiques. L'un des buts de cette étude est d'essayer de montrer comment les Romains du «bon parti» ont su faire agréer à des auditoires populaires une politique non populaire.

Définition des discours «optimates» de Cicéron

Pour retrouver à travers la rhétorique cicéronienne une «rhétorique conservatrice» nous avons borné notre travail aux discours où l'orateur apparaît sans conteste comme un défenseur de la *res publica* sénatoriale. C'est que toutes les *orationes* de Cicéron ne méritent pas la qualification d'optimates, car l'orateur n'a pas toujours pu s'affirmer nettement comme un partisan de la *res publica* dominée par le Sénat. Ainsi, avant 63, Cicéron est un *nouus* qui cherche à gravir au plus vite les échelons du *cursus honorum*. Il doit donc se concilier les faveurs du plus grand nombre: aussi il honore le Sénat et les chevaliers; il flatte le peuple[111], allant jusqu'à faire voter les pleins pouvoirs à Pompée et jusqu'à défendre Cornelius. Mais s'engager nettement dans un camp, choisir une politique déterminée pour l'ensemble de l'Etat lui aliènerait une partie de l'opinion. Son frère Quintus lui conseille d'ailleurs dans le *Commentariolum*: «*Non ... in petendo res publica capessenda est neque in senatu neque in contione*»[112]. Que Cicéron soit dès le début en fait partisan d'un régime des meilleurs dominé par le Sénat est évident[113], mais cette idéologie n'apparaît pas clairement dans les discours d'avant le consulat. Ces œuvres doivent donc être exclues de notre liste des discours *optimates*. De la même façon il nous est impossible de tenir compte des discours consécutifs à la palinodie: certains thèmes des discours antérieurs se retrouvent dans ces œuvres-là ne serait-ce que dans la mesure où Cicéron ne peut pas tenir alors un langage en complète opposition avec celui de la période précédente, mais l'orateur doit, à cette époque, jouer la partition des *potentissimi*,

---

[111] Pour le sens cf. p. 20.

[112] § 43.

[113] L'Arpinate est d'une famille conservatrice (son grand-père est contre le vote secret: *leg.*, III, 36); il fréquente les orateurs modérés Antoine et Crassus (*de orat.*, II, 2 et 3); il est lié aux Scaeuolae, bons citoyens s'il en fût (*Lael.*, 1); il n'aime pas le Marius qui soutient Saturninus et Glaucia (*Cat.*, I, 4); il n'approuve pas toute la politique de Sylla, mais reconnaît qu'il a restauré la *res publica* (*har.*, 54); il ne brigue pas le tribunat de la plèbe; etc. ...

César, Pompée et Crassus. Nous excluons donc une étude systématique du *De prouinciis consularibus*[114], du *Pro Balbo*, de l'*In Pisonem*, du *Pro Plancio*, du *Pro Scauro*, du *Pro Rabirio Postumo*[115]. Remarquons cependant que Cicéron, qui a sans doute reçu de César et de Pompée l'autorisation de vider ses querelles avec Pison et Gabinius, continue avec talent à fustiger ces deux «mauvais citoyens» dans le *De prouinciis consularibus* et dans l'*In Pisonem*[116]: nous prendrons en compte les invectives de ces *orationes* en étudiant l'art de la *uituperatio* cicéronienne[117].

En 52, Pompée s'est éloigné de César et rapproché du Sénat. Cicéron a les coudées plus franches. Et dans la *Milonienne* c'est bien un optimate qui parle.

Impossible en revanche de prendre en compte les discours prononcés sous César, pour Marcellus, Ligarius et Dejotarus. Il est certain que, dans la *Marcellienne* surtout, Cicéron cherche à infléchir la politique de César vers son propre idéal du *princeps* et vers une timide restauration du pouvoir du Sénat, mais l'on ne saurait soutenir que dans ces trois œuvres l'orateur défend la vraie république sénatoriale.

Parenthèse de la période postérieure à la palinodie et parenthèse de la dictature césarienne mises à part, les discours d'après 64 sont caractérisés par une grande unité. Dans des circonstances diverses les intentions diffèrent peu et l'art reste le même. Cicéron souligne d'ailleurs très fortement dans la *Sixième Philippique* la continuité de sa politique de 63 à 43 — en gardant bien entendu (première habileté rencontrée!) le silence sur la parenthèse de la palinodie et sur la parenthèse césarienne — «*uiginti iam annos bellum (gero) cum impiis ciuibus*»[118]. Oui, avec ces deux interruptions, il a, au cours de ces vingt années, lutté pour un régime «aristocratique».

Les plaidoyers étant, comme nous l'avons précisé plus haut, aussi des œuvres politiques, nous avons considéré tous les discours des périodes 63-56, 52-50, 44-43. Ce découpage, outre l'intérêt qu'il présente pour l'étude d'une rhétorique conservatrice, conférera une plus grande unité à notre étude.

---

[114] Discours qui est peut-être la «palinodie» même de Cicéron à moins que ce ne soit le discours non conservé sur la solde des troupes de César: cf. *prou. cons.* 28; *Balb.*, 61.

[115] Nous les utiliserons seulement — comme les discours préconsulaires — à titre de comparaison, pour faire ressortir les particularités du *corpus* choisi.

[116] Cf. T. P. Wiseman, *J.R.S.*, LVI, 1966, p. 114-115.

[117] Cf. le deuxième titre.

[118] § 17.

II. Questions méthodologiques

Définition de la linguistique appliquée au sujet

Notre entreprise pose des problèmes méthodologiques évidents. Le premier consiste à définir la linguistique qui doit être utilisée dans l'étude. On souligne beaucoup aujourd'hui les dangers de l'usage du vocabulaire politique moderne pour des réalités anciennes[119]. Il est en effet difficile de rendre compte des faits et des structures antiques par des mots qui évoquent irrésistiblement pour nous des faits et des structures modernes. L'emploi du vocabulaire actuel est d'autant plus périlleux qu'il est largement issu du latin (ou du grec) et que l'on est tenté de procéder à des assimilations hâtives. En lisant le terme «république» appliqué à l'État romain nous songeons spontanément et malgré nous à un régime abstrait, égalitaire et libéral et non à un ensemble de réalités concrètes, à une «chose publique» aux structures censitaires et hiérarchisées. En entendant «aristocratie» nous pensons toujours à une oligarchie de la richesse et du pouvoir, et non à un régime des meilleurs.

Il y a d'ailleurs d'autres difficultés dans l'usage du vocabulaire politique. Difficultés que notre étude, nous l'espérons, permettra de résoudre partiellement pour le langage latin.

En effet le sens des mots évolue rapidement à l'époque «républicaine». Le mot *plebs* qui désigne encore clairement au début du deuxième siècle les non-patriciens est généralement entendu au premier siècle au sens de «partie la plus modeste du peuple».

De plus certains mots, en fonction de tel ou tel événement majeur, changent de force. L'évocation de la *libertas* n'a évidemment pas la même puissance après la dictature césarienne et avant celle-ci.

Mieux, chez les divers auteurs d'une même époque les significations diffèrent. *Pauci* ne présente pas du tout la même valeur chez Cicéron et chez Salluste. Les *pauci* des *De lege agraria* sont les quelques populaires qui veulent détruire le *status*, chez Salluste ce sont les plus nobles des nobles qui, à la fin du deuxième siècle et au début du premier, se passent de mains en mains les magistratures importantes.

Plus remarquable encore: chez un même auteur le sens donné aux mots diffère suivant les types d'œuvres, les circonstances, les auditoires. Les «*optimates*» du traité *De republica* représentent un groupe bien mince de conservateurs; ceux du plaidoyer pour Sestius recouvrent une large partie de la population.

---

[119] Cf. en particulier C. Nicolet, *Histoire de l'Antiquité classique et science politique* in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 1975, p. 231-258.

Enfin il peut arriver chez tel orateur particulièrement habile qu'un mot assez vague pour présenter des nuances multiples soit employé pour son ambiguïté même. Le locuteur joue de la polysémie pour entraîner l'adhésion de ses auditeurs. Cicéron, qui aime ces équivoques, use fréquemment de ces termes qui peuvent être entendus de plusieurs manières. Ainsi *boni* est employé souvent sans précision et l'on ne sait s'il désigne les bons citoyens, partisans du Sénat (*boni ciues*) ou les gens d'un certain rang (*boni uiri*) ou les deux à la fois. Par cet emploi trivalent Cicéron tente de faire croire que tous les *boni uiri* sont de *boni ciues*.

Devant tant de difficultés, quel langage devons-nous adopter? Si les réalités romaines sont si différentes des nôtres il faut autant que possible user du langage latin (après avoir tenté de le définir au mieux bien évidemment[120]). Les mots latins seuls replongeront le lecteur dans les faits et dans les institutions antiques.

De plus le mot latin évoluant avec le temps, le locuteur, les circonstances de production du «discours», deux possibilités s'offrent à nous: ou bien prendre les mots avec le sens qu'ils possédaient à leur naissance ou bien choisir comme langage de référence un type de discours donné, prononcé par un locuteur donné à une époque donnée. La première solution est la plus scientifique: les mots sont pris dans leur sens juridique, technique. Mais il y a une difficulté majeure: certains termes ayant évolué ne sont presque plus jamais pris à l'époque considérée avec ce sens initial. A la fin du premier siècle *plebs* n'est presque jamais compris comme désignant l'ensemble des *ciues* non patriciens. En prenant les mots dans leur sens premier[121], on arrive à employer, pour parler d'une époque donnée, des termes avec une signification qui n'aurait pas été comprise des gens mêmes de cette époque. La deuxième solution est plus conforme aux réalités surtout si l'on peut se référer à un type d'œuvre largement représenté, à un langage couramment employé à l'époque considérée.

Nous avons donc pris le parti d'employer le plus souvent possible les termes latins et de nous référer à une catégorie d'œuvres précise. Le choix de ces œuvres s'impose pour nous. Quelles sont celles qui, tout en étant assez nombreuses, présentent souvent un langage politique? incontestablement les plaidoyers mêmes de Cicéron. L'auditoire de ces discours ayant changé à la suite de la réforme des jurys nous prendrons en considération le langage des plaidoyers consécutifs à la *lex Aurelia* de 70. Quelques mots (*factio* par exemple) ne se trouvant pas dans les plaidoyers, nous les prendrons dans le

---

[120] On dispose d'outils très complets à cet égard, en particulier le *Vocabulaire latin des relations et des partis politiques* de J. Hellegouarc'h.

[121] Encore faudrait-il définir le sens premier. Sens étymologique? sens au début de l'époque «républicaine»? etc. ...

sens qu'ils ont dans le *De republica* et le *De legibus*. Chaque fois qu'un mot sera employé dans un sens différent de celui qu'il présente généralement dans les plaidoyers[122] nous le signalerons.

Quel sera donc la signification des mots les plus couramment utilisés?

Les *ciues* seront les seuls citoyens jouissant de tous leurs droits; leur ensemble formera la *ciuitas*[123]; le *populus* (qui de fait recouvre juridiquement l'ensemble des *ciues*) constituera la totalité des citoyens non-Sénateurs et non-chevaliers; la *res publica* sera non l'Etat mais le régime où le Sénat garde le maximum de pouvoir et peut recourir au *senatus consultum ultimum* en cas de danger. On opposera l'*Italia*, ensemble des *ciues* habitant la péninsule au sud de la Cisalpine, mais nés hors de Rome ou ayant quitté l'*urbs* depuis longtemps, et les *Romani*, citoyens nés à Rome ou y vivant depuis longtemps.

Pour les termes se rapportant à l'organisation sociale, nous userons d'*ordines* en un sens très général: le mot désignera aussi bien l'ensemble des Sénateurs ou des chevaliers que des regroupements de citoyens ayant mêmes activités et mêmes préoccupations: *ordo scribarum, ordo publicanorum* etc. ... Les *patricii* regrouperont les seuls descendants des familles ayant gardé les hautes charges et certains sacerdoces au début de la période républicaine. Les citoyens non patriciens étant les *plebeii ciues*. Mais *plebs* (qui devrait représenter les non-patriciens) s'appliquera à la partie la plus modeste du peuple. Les *nobiles* seront ceux qui, contrairement aux *noui*, ont eu parmi leurs ancêtres un consul[124]. Les *potentissimi* désigneront les personnages s'arrogeant une puissance particulière en s'appuyant sur le peuple[125], alors que les *principes* seront les citoyens les plus éminents dont le rang et la gloire auront été acquis sans brûler les étapes et au service du Sénat. Les *locupletes* ou *beati* seront les très riches citoyens, les *boni uiri* les gens d'un certain rang ou de quelque richesse.

Quant aux termes plus politiques, *partes* désignera des groupements autour d'une idée ou d'une personne, des rassemblements d'opinion ou de défense d'intérêts. Par *factio* en entendra une frange étroite de la noblesse se groupant pour défendre son rang et ses avantages ou (au pluriel ou avec un complément) de petits groupes étroitement liés à une personnalité dominante. Les termes *opti-*

---

[122] Quelquefois les emplois de certains mots, dans les plaidoyers mêmes, s'écartent du sens habituel donné à ces termes en ces œuvres-là.

[123] Pour les références précises aux plaidoyers, cf. notre index et J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... aux différents mots.

[124] Le sens de *nobilis* était moins restrictif avant la moitié du deuxième siècle: cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... p. 226.

[125] Pompée, César, Crassus, Antoine par exemple.

mates, boni ciues ou *boni* s'appliqueront aux citoyens, assez nombreux pour Cicéron, décidés à défendre la politique de la majorité du Sénat. Les *optimi* (ou *optimus quisque*) étant les plus importants des *optimates*. Les adversaires de la politique pro-sénatoriale seront appelés *improbi*, voire *populares* s'ils s'appuient sur le *populus* ou défendent réellement certaines de ses aspirations.

Nous userons de même souvent des termes latins *grauitas, libertas, otium, auctoritas* dans la mesure où les équivalents français sont souvent insuffisants[126].

Cependant comme l'usage de seul vocabulaire latin nous aurait contraint à une évidente monotonie, nous avons pris la liberté d'utiliser quelquefois pour les mots les plus proches du français l'équivalent qu'offre notre langue. Ainsi peuple, citoyen, république, patriciens, plébeiens, plèbe, nobles, homme nouveau, Italie, bon citoyen (pour *bonus ciuis*), homme de bien (pour *bonus uir*), parti seront quelquefois utilisés mais avec le sens que présente généralement dans les plaidoyers le mot latin correspondant. Dans les rares cas où ils seraient employés avec un sens différent, cela sera précisé dans le texte ou en note.

Problèmes méthodologiques concernant la connaissance des faits

Tout orateur politique cherche à persuader ses auditeurs. Pour agir sur eux il doit souvent présenter une image des hommes et des événements différente de celle qu'offre la réalité. Il aboutit donc généralement à une déformation plus ou moins grande des faits.

Ces déformations sont d'autant plus fréquentes chez les orateurs romains qu'ils sont, dès leur jeune âge, accoutumés aux artifices de la rhétorique. Celle-ci conseille sans cesse silences, majorations, modifications. Cicéron est d'autant plus porté à user de ces pratiques qu'il lui est impossible, vu sa situation dans la cité, d'affirmer brutalement ses jugements sur les faits et les hommes. En tant que *nouus* il doit révérer le Sénat, ménager les *potentissimi*, masquer quelquefois sa politique, son idéologie pour les faire agréer par des moyens indirects. Il peut parler plus net lorsqu'il est *princeps*, c'est-à-dire pendant le consulat, et après les Ides où il est généralement interrogé en deuxième lieu (après Calenus ou P. Servilius), où il est le premier porte-parole reconnu des bons citoyens[127]. Ailleurs, tenu en lisières, réduit à un rôle subalterne, il ne peut agir qu'avec prudence.

Si nous voulons apprécier comme il se doit les déformations, il faut que nous ayons une connaissance précise des faits. Est-ce possible?

---

[126] Pour le sens voir J. Hellegouarc'h, *ibid.*, s.u. ou notre index.
[127] *Fam.*, XII, 24, 2.

Notre tâche n'est pas simple. Nous ne disposons pas des éléments multiples que possèdent les historiens de l'époque moderne et contemporaine: mémoires, comptes rendus, journaux, films etc. ... De plus la fin de la République romaine abonde en ententes secrètes, en conjurations dont nous ignorons bien des ressorts[128].

Cependant nous avons deux moyens pour juger des déformations que l'orateur impose éventuellement aux faits: comparer le texte des discours avec les témoignages des historiens; comparer ce qu'affirme Cicéron dans ses *orationes* et ce qu'il dit dans ses autres œuvres.

Les témoignages des historiens sont nombreux. Et l'on sait finalement aujourd'hui bien des choses sur la fin de la République. Y a-t-il une époque dont on connaisse nommément autant de personnages? Il est remarquable que sur certains faits, sur certains comportements plusieurs historiens — voire tous — s'accordent. En ce cas il est admissible de considérer, avec prudence, leur version comme exacte. Et il est possible de mettre en regard leur témoignage et la présentation cicéronienne pour tirer d'éventuelles différences les conclusions qui s'imposent.

Ainsi Suétone et Dion affirment tous deux qu'en 63 Labienus a été incité par César à accuser Rabirius[129]. Devant ces affirmations concordantes on peut — au moins à titre d'hypothèse — admettre qu'il en a bien été ainsi. Cicéron ne disant mot de cette incitation, qu'il connaissait sûrement, on peut prudemment conclure que notre orateur tait sciemment les forfaits des *potentissimi*. Et si on aboutit à une même constatation en d'autres cas, on peut assurer que telle était bien la tactique cicéronienne.

D'autres fois les historiens divergent. S'il n'y a pas contradiction entre leurs versions, il n'en faut peut-être rejeter aucune. Chacun peut apporter des précisions que les autres ont omises. Un événement est comme un objet dont différentes descriptions, différents éclairages donnent une image exacte. Ainsi, en narrant la conjuration de Catilina, les historiens ne mentionnent pas tous les mêmes groupes de soutien aux conspirateurs. Ils ne sont pas d'accord sur les moments où ces groupes se manifestent. Cependant de l'ensemble des versions l'on peut conclure que les conjurés bénéficiaient d'un fort appui. Or Cicéron parle du seul Catilina jusqu'au milieu de la *Deuxième Catilinaire* puis surtout de Lentulus et de Cethegus. On peut en déduire que l'orateur cherche à isoler l'adversaire, surtout si le même procédé se retrouve dans d'autres cas.

L'étude de la technique de l'orateur peut même être utile à l'historien contemporain. Si, grâce à cette étude, une pratique a été

---

[128] Cf. p. 260-261.
[129] Cf. p. 162 n. 212.

observée et codifiée, les discours cicéroniens peuvent éclairer certains faits, certains comportements sur lesquels les témoignages des historiens anciens manquent ou sont discrets. S'il est apparu à propos de certains épisodes que Cicéron taisait les mauvais coups des *potentissimi*, le silence de l'orateur sur tel ou tel acte de ces personnages dont nous avons le soupçon par ailleurs peut constituer une forte présomption de véracité. Ainsi l'on suppose grâce à un passage d'une lettre à Atticus que Crassus a acheté les juges du procès de Clodius. Or il n'y a, dans les discours, aucune invective contre la corruption des juges en cette affaire. S'il s'était agi d'un corrupteur de second ordre, Cicéron-soyons-en sûrs-n'aurait pas hésité à le pourfendre dans ses *orationes*. Le silence de l'orateur est la preuve qu'un *potentissimus* est le responsable[130]. Un argument *a silentio* est pour une fois décisif!

Il existe un autre moyen de confronter les discours et les faits, c'est de comparer les descriptions, les jugements des *orationes* avec les descriptions, les jugements des autres œuvres de Cicéron.

On peut en effet légitimement s'attendre à ce que les traités politiques, rhétoriques, philosophiques, adressés à un public restreint et surtout les lettres envoyées à une seule personne, offrent une vision plus proche de la réalité que des discours où Cicéron veut agir sur une large partie de l'opinion. Les différences sont de fait nombreuses et nous userons largement de cette sorte de comparaison.

Ces rapprochements appellent cependant quelques observations.

Dans les traités Cicéron ne présente pas toujours des opinions personnelles et il est malaisé de dire quelquefois qui est son porteparole, à supposer qu'il y en ait. Ces œuvres ne sont pas toujours situées par l'auteur à l'époque que nous étudions. La vision de la société et des faits peut correspondre à celle des personnages mis en scène et non à celle de Cicéron. La description de la société dans le *De republica* est peut-être celle de Scipion Emilien plus que celle de Cicéron.

De plus les traités sont un peu, comme les discours, des œuvres de propagande. Ils sont lus par les gens influents de cette société hiérarchisée et censitaire. On a parlé à bon droit d'un Cicéron officiel dans les traités[131].

Dans sa correspondance l'Arpinate exprime sans doute souvent la vérité des faits et la réalité de ses sentiments. Et les comparaisons sont plus instructives entre les lettres et les discours qu'entre les traités et les discours: la responsabilité de César et celle de Pompée apparaissent très nettement dans les lettres, alors que les discours et

---

[130] Cf. p. 269 n. 323.
[131] J.-M. André, *L'otium* ... p. 283.

même les traités la masquent. La dramatisation des narrations cicéroniennes d'autre part est rendue très sensible par les rapprochements: si l'on compare par exemple la description des blessures infligées à Sestius en 57 dans les lettres et dans les discours, la majoration que l'orateur fait subir aux événements saute aux yeux[132].

Mais il faut prendre garde aux conditions dans lesquelles est rédigée la correspondance. Les lettres sont souvent, comme les discours, œuvres de propagande. Un grand nombre de missives sont adressées à de hauts personnages: Lentulus, Caton, Appius Claudius etc. ... Le langage en est forcément proche de celui que l'orateur utilise et Cicéron présente dans cette correspondance les faits et les gens comme dans ses *orationes*. Il y justifie sa politique de la même façon et montre une société semblable. Mais il ne faut pas croire que les lettres d'ordre apparemment privé (en particulier celles à Atticus) sont exemptes de déformations. Cicéron sait que leur contenu sera divulgué dans de nombreux cas. Pour ce qui regarde Atticus il est manifeste que son correspondant veut agir sur lui; il sait son rôle; son influence sur les chevaliers dont il a besoin pour sa politique d'union.

De plus les lettres sont ouvertes par les messagers qui ne se privent pas de les lire ou d'en répandre le contenu. Cicéron se lamente dans une lettre à son ami: «Si j'ai quelque peu tardé (à te répondre), c'est que je ne trouve pas de courrier sûr. Combien en effet sont capables de porter une lettre de quelque poids sans la lire d'un bout à l'autre pour que le fardeau en soit plus léger?» (*Idcirco sum tardior quod non inuenio fidelem tabellarium. Quotus enim quisque est qui epistulam paulo grauiorem ferre possit nisi eam pellectione releuarit?*)[133] D'où une constante auto-censure et une prudence qui se dément rarement[134]. Auto-censure et prudence qui ne sont nullement limitées à la période césarienne. On pourrait presque dire qu'il n'y a pas à Rome de correspondance privée. Sans compter que Cicéron dicte souvent ses lettres[135] et qu'il les a corrigées avant leur publication[136]. Il ne faut donc pas trop demander à la correspondance pour se faire une idée précise de la façon réelle de penser de l'homme politique. Encore faudrait-il tenir compte du fait que, comme l'a montré J. Carcopino, de nombreuses corrections ont dû être apportées par les éditeurs[137]. Bien des passages — particulière-

---

[132] Cf. p. 335.

[133] *Att.*, I, 13, 1 (trad. L. A. Constans); cf. *ad Q. fr.*, III, 6, 2 et 3.

[134] *Ad Q. fr.*, III, 7, 3; *Att.*, X, 8, 1; 18, 1; XI, 24, 2; *fam.*, XIII, 68, 2; XV, 16, 3; 18, 1. Voir aussi Dion, XLII, 28, 1 et P. Jal, *La guerre civile à Rome*, p. 290. César use avec ses correspondants de signes graphiques convenus (Gell., *N.A.*, XVII, 9).

[135] J. Carcopino, *Les secrets de la correspondance de Cicéron*, t. 2, p. 228, n. 3.

[136] *Att.*, XVI, 5, 5.

[137] Atticus, le fils de Cicéron etc. ...

ment ceux qui se rapportaient à la situation politique — ont dû disparaître.

A priori ce sont les lettres à Quintus qui devraient, semble-t-il, rendre le mieux compte de la vision cicéronienne profonde des faits et des gens. Il faut cependant remarquer que certaines lettres à Quintus ont été rédigées en vue de la publication. C'est sûr pour la lettre sur le gouvernement d'Asie[138].

Ainsi la comparaison des discours et des historiens doit permettre d'apprécier les éventuelles déformations apportées par l'orateur. Le même résultat doit être obtenu par la comparaison des discours avec les traités et les lettres, mais ces œuvres-ci ne gardent sans doute qu'un reflet affaibli de la réalité et des opinions profondes de l'orateur. C'est sans doute plus par des nuances que par des différences accusées que nous pourrons nous représenter quelle était la réelle situation politique et les véritables opinions de Cicéron. Il faudra certainement majorer les différences entre les discours et les traités et lettres pour avoir une idée de ce que fut réellement la vision cicéronienne des faits et des gens.

Problèmes méthodologiques concernant la connaissance des auditoires

Pour évaluer comme il se doit l'art d'un orateur il faut le voir en situation, cherchant à agir sur ses auditeurs, à les convaincre, à les amadouer, à les flatter, s'adaptant à la diversité des publics et des circonstances.

C'est vrai pour tous les discours, mais c'est encore plus vrai pour ceux de la Rome du premier siècle. L'assistance est alors — à quelque classe qu'elle appartienne — loin d'être passive[139]. Il semble même, d'après certains passages des discours de Cicéron, que les auditeurs réagissent de plus en plus librement et de plus en plus violemment au fur et à mesure que l'on s'approche de la fin de la République. S'il n'y a que deux interruptions dans les discours antérieurs à la dictature césarienne[140], la *Quatrième* et la *Sixième Philippique* sont l'occasion de manifestations bruyantes[141]. L'orateur est de plus en plus contraint de se plier à l'état d'esprit de son public.

Pour apprécier l'art de Cicéron dans cette adaptation aux différents publics, avons-nous, à vingt siècles de distance, la possibilité d'évaluer la composition des auditoires cicéroniens?

---

[138] *Ad Q. fr.*, I, 1.

[139] *Leg. agr.*, III, 2; *Rab.*, 18; *Phil.*, IV et VI *passim*; XI, 20; 36; *or.*, 107.

[140] *Leg. agr.*, III, 2; *Rab.*, 18.

[141] Il est vrai qu'il y avait alors une claque (cf. App., *ciu.*, II, 121). Sur d'autres assemblées bruyantes, cf. en 56 in Val-Max., VI, 2, 6 et Cic., *ad Q. fr.*, II, 3, 2.

Nous sommes de fait assez bien renseignés. Et les différences apparaissent sensibles entre le public sénatorial, celui des cours et celui des harangues.

Certes le Sénat des années soixante et cinquante n'est pas d'un niveau social aussi relevé que celui du deuxième siècle: le recrutement syllanien a fait sentir ses effets. Mais P. Willems a pu dénombrer tout de même pour l'année 55 trente-six consulaires et quarante-trois patriciens sur quatre cent quinze Sénateurs identifiés[142]. Cette assemblée reste sourcilleuse en matière d'étiquette et de vocabulaire et ferait aisément peser sa main sur un consul *nouus* qui ne respecterait pas les règles du langage officiel, qui ne révèrerait pas suffisamment l'assemblée ou qui ferait preuve en politique de trop d'indépendance[143]. Les Sénateurs, gens généralement réfléchis, réclament un propos logique et clairement argumenté; mais habitués aux conflits de personnes ils admettent l'invective la plus pittoresque[144]. Les discours prononcés par un *nouus* devant le Sénat doivent donc être formalistes, obéir à la prudence, faire appel à la logique, ne pas refuser la *uituperatio* la plus vive.

Depuis la réforme judiciaire de 70 ce sont les chevaliers (et les tribuns du trésor proches d'eux) qui prédominent dans les jurys. La *corona* elle, est d'importance très variable[145]. Mais elle n'est pas constituée de gens de peu; il faut s'intéresser au droit, à l'éloquence pour venir assister à des procès. Au total le public est donc déjà d'un assez haut niveau social, mais il est composite, malgré une évidente prédominance équestre. Le ton des plaidoyers devrait être moins formaliste, plus vif que celui des discours au Sénat.

La *contio* est faite d'éléments très divers et de niveau social plutôt modeste. Il y a «la clientèle des réunions publiques, cette sangsue du trésor, basse plèbe misérable et famélique» (*contionalis hirudo aerari, misera ac ieiuna plebecula*)[146] qui va surtout écouter les harangues de Pompée, de Crassus, de César ou de Clodius mais qui vient entendre au début le consul «populaire» Cicéron[147]. Avec eux quelquefois des étrangers[148]. A ces deux groupes se mêlent les Quirites plus nantis: tribuns du trésor, scribes, *uiatores,* crieurs publics, arti-

---

[142] *Le Sénat. ...*, t. I.
[143] *Cat.*, I, 21.
[144] Cf. *de orat.*, II, 33; *Brut.*, 112 et Mack, *Senatsreden* ... p. 16; 17; 26 qui parle de «kühlabwägenden Senatoren»; J. Bayet, *Littérature latine*, p. 113; P. Laurand, *Etudes sur le style* ... p. 261.
[145] *Cluent.*, 93; *Brut.*, 290.
[146] *Att.*, I, 16, 11. Trad. L. A. Constans (édit. Les Belles Lettres).
[147] Elle manifeste quand elle constate que le consul a changé (*leg. agr.*, III, 2; *Rab.*, 18).
[148] Cf. *Flac.*, 17; 66.

sans, commerçants[149]. Dans ces assemblées populaires les affranchis sont en très grand nombre: ceux-ci forment en effet une large part de la population romaine d'alors: en 131 Scipion Emilien parlait déjà devant une foule composée surtout de *libertini*[150]. Sylla a, rapporte-t-on, libéré dix mille personnes de l'esclavage[151]. En se fondant sur la proportion des tombes d'affranchis et sur l'augmentation des bénéficiaires des distributions frumentaires les savants ont évalué le nombre des *libertini* à plusieurs dizaines de milliers à la fin de la République[152]. S. Treggiari donne une large fourchette: les affranchis formeraient alors au minimum le tiers et au maximum les trois-quarts de la population[153]. Devant cette assemblée de gens de peu, il faut, conseillent les rhéteurs, faire appel à la passion plus qu'à la logique, à l'intérêt plus qu'à la grandeur d'âme[154].

Nous avons donc des indications relativement précises sur la composition et la mentalité même des auditoires. Nous devrions de ce fait pouvoir étudier comment Cicéron s'adapte à eux.

Cependant il faut prendre garde à plusieurs faits qui compliquent sérieusement cette question de l'adaptation. Une réflexion plus approfondie montre que les auditoires ne sont pas aussi différents que l'on veut bien le dire; de plus il n'est pas sûr que nous lisions les discours qui ont été réellement prononcés.

Les divers publics en effet ne sont pas si différents les uns des autres qu'il le semble à première analyse. Si le Sénat par exemple comporte des membres éminents[155], P. Willems a pu dénombrer cependant pour l'année 55 cent quatre-vingt-cinq Sénateurs qui ne sont pas connus et dont le rang est vraisemblablement modeste[156]. De plus l'assemblée à laquelle s'adressent les *Philippiques* est bien moins aristocratique et solennelle que le Sénat d'avant César: les *principes* ont été presque tous éliminés[157]; le dictateur a recruté des gens de peu[158]; les Sénateurs viennent presque tous des municipes[159]. L'assemblée est peut-être plus traditionaliste, plus

---

[149] Cf. un tableau rapide et suggestif de la société romaine de ce temps in C. Nicolet, *Rome et la conquête* ... t. I, p. 202-205. Voir les preuves du caractère composite de la *contio* à propos du *De lege agraria* (II) infra p. 28 et 465.

[150] Cf. Val-Max., VI, 2, 3; Vell-Pat., II, 4, 4.

[151] Cf. App., *ciu.*, I, 100.

[152] L. R. Taylor, *Roman voting assemblies*, p. 32; Z. Yavetz, *Fluctuations monétaires et conditions de la plèbe* in *Colloque de Caen* du CNRS, 1969, p. 156; A. W. Lintott, *Violence in republican Rome*, p. 87.

[153] *Roman freedmen*, p. 33 sqq.; p. 163.

[154] Cf. Arist., *Rhét.*, livre 1; Dem., *Contre Midias*, 7; 8 etc. ...; Cic., *de orat.*, II, 64; *part. orat.*, 92; Quint., *inst.*, VIII, 3, 14.

[155] Cf. p. 26.

[156] In *Le Sénat.* ... t. I, p. 366 sqq.

[157] Cf. R. Syme, *The roman revolution*, p. 109-110.

[158] Cf. p. 121.

[159] *Phil.*, III, 15.

«vieille romaine» que celle d'avant 50, mais elle est moins noble. Au cours des procès d'autre part, l'avocat s'adresse aux *iudices*, pas à la *corona* et il a bien le sentiment de parler à un auditoire homogène de *boni uiri* suffisamment cultivés par exemple pour connaître les *studia humanitatis*[160]. C'est qu'en dépit des apparences les deux ordres les plus élevés n'ont pas des intérêts si divers[161]. De plus si le public est hostile, l'avocat peut fort bien dire certaines choses en aparté avec les seuls juges[162].

Quant aux *contiones*, lorsque la *plebecula* a cessé de venir écouter un consul qui ne lui paraît plus populaire, elles sont bien moins composites. Le public est alors constitué de *boni uiri* au sens large: chevaliers, tribuns du trésor, scribes, crieurs, négociants et commerçants riches; sans oublier les affranchis aisés *«in foro gratiosi nauique»*[163] qui possèdent souvent de très belles fortunes[164]. Mieux, les hauts personnages assistent quelquefois aux *contiones*: Plutarque rapporte par exemple que le Sénat était présent lors de la première harangue *de lege agraria*[165].

Une catégorie particulière d'assistants relève sensiblement le niveau social des auditoires des plaidoyers et *contiones*: ce sont les Italiens, gens généralement aisés, qui viennent écouter les joutes judiciaires ou participer aux assemblées populaires[166]. Ils sont d'autant plus nombreux à écouter les harangues que l'orateur sachant l'appui qu'il peut trouver dans la population italienne qu'il a toujours flattée, où il compte bien des relations et des clients, choisit souvent pour parler à la foule un jour où l'*Italia* est dans Rome. P. Grimal a montré comment Cicéron avait attendu en septembre 57 le début des Jeux pour entrer dans l'*urbs*[167]. Ainsi le discours adressé aux Quirites au retour d'exil a certainement été dit devant de nombreux Italiens. Et l'on peut constater que d'autres discours au peuple ont été prononcés pendant les fêtes qui voyaient Rome envahie d'une foule d'Italiens: la *Deuxième Catilinaire* a été lancée pendant les *Ludi plebeii,* la *Quatrième Philippique* pendant les *Ludi Consuales* et les *Saturnalia*[168].

Un autre fait atténue sensiblement les différences entre les diverses sortes d'*orationes* cicéroniennes et rapproche le langage, les arguments des plaidoyers et des harangues de ceux des discours au

---

[160] Mur., 61. Sur le texte, cf. p. 354 n. 976.
[161] Cf. p. 103-104.
[162] Cf. *Sul.*, 30; *Flac.*, 66.
[163] In Q. Cic., *Comm. pet.*, 29.
[164] Cf. I. Shatzmann, *Senatorial wealth* ... p. 52.
[165] Plut., *Cic.*, 12.
[166] Ce sont les riches qui se déplacent, cf. p. 58.
[167] In *Essai de chronologie cicéronienne*, p. 136.
[168] Les jeux ont lieu même en période de troubles: cf. *Phil.*, II, 31.

Sénat: dans une société censitaire où le vote des deux premières classes suffit généralement dans les comices centuriates à emporter la décision, où le vote des ruraux aisés[169] possède dans les comices tributes plus de poids que celui des citadins pauvres, il est de l'intérêt de l'orateur de s'adresser aux plus riches, et aux plus influents et de laisser de côté les arguments et le langage propres à toucher le peuple. L'éloquence se doit d'être efficace-et donc adaptée aux fins que poursuit l'orateur. Le système électoral suffit à inciter Cicéron à conférer un caractère moins populaire aux *contiones* et aux plaidoyers.

Enfin la post-rédaction et la post-publication qui sont la pratique courante[170] ont poussé l'orateur à ne pas restituer exactement les discours au peuple qu'il a prononcés, mais à composer des arrangements à l'usage des *boni uiri,* arrangements où le langage, les thèmes sont davantage sénatoriaux. L'orateur ne se prive pas en effet d'apporter des corrections, des additions[171]. Les modifications sont admises[172]. Il est très probable de plus que les plaidoiries multiples ont été souvent regroupées en un seul plaidoyer continu. L'écrivain contracte alors plusieurs *interrogationes*[173]. Certes Cicéron, en prétendant qu'il ne manque aux discours réécrits que le souffle animant les harangues lorsque l'orateur les prononce, semble affirmer que les discours rédigés reproduisent les discours prononcés[174]. Certes il est connu que dans ses traités notre philosophe essaie de

---

[169] Cf. p. 57-58.

[170] Pour les discours consulaires, *Att.*, II, 1, 3; Sall., *Cat.*, XXXI, 6; pour la *Milonienne*, Dion, XL, 54. Voir *Brut.*, 91; *Tusc.*, IV, 55; Quint., *inst.*, XII, 10, 54; 55; 56. Ce qui n'exclut pas une préparation soigneuse des discours originaux (*Brut.*, 158).

[171] *Att.*, I, 13, 5; XIII, 20, 2. Cf. Mack, *Senatsreden und Volksreden ... passim*; A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 386.

[172] Pline le Jeune, I, 20, 9; Quint., *inst.*, XII, 10, 49-55. Le lecteur admet des ajouts, des changements. Ainsi la fin de la *Première Catilinaire* (§ 27 à 33) ne peut avoir été prononcée telle quelle. Le texte rédigé insiste trop sur les avantages que présente pour les *boni* le départ de Catilina. Il est invraisemblable que le consul ait ainsi parlé devant le chef des conjurés. Celui-ci, à ce discours, aurait été tenté de remettre son départ. En 60, l'ancien consul modifie le passage pour justifier après coup son attitude attentiste de 63, et, par convention, les lecteurs admettent parfaitement cette transformation. Pour d'autres ajouts de ce type, cf. *Mur.*, 6 et 62.

[173] Cf. J. Humbert, *Les plaidoyers écrits et les plaidoiries réelles de Cicéron,* surtout, p. 18; 46; 175-176. Ces remaniements concernent les œuvres du genre judiciaire, mais ils dénotent une liberté chez l'orateur qui a pu l'entraîner à modifier aussi ses autres œuvres.

[174] *Or.,* 130. D'après Cicéron, Hortensius réécrivait ses discours exactement mot pour mot (cf. *Brut.*, 328). Laurand, après Martha, croit que les discours réécrits reproduisent les discours prononcés (*Études sur le style de Cicéron*, premier chapitre). Voir aussi Nepos cité par Saint-Jérome (*Patr. de Migne,* XXIII, p. 365). Notons cependant que la remarque de Cicéron sur Hortensius semble signaler là un fait exceptionnel dans l'éloquence ...

respecter le climat de l'époque, les idées et les paroles mêmes (si c'est possible) des gens qu'il met en scène; mais dans les discours rédigés il doit agir sur des lecteurs qui appartiennent à une classe bien déterminée. Et tout montre que Cicéron, lorsqu'il agit pour la République, met les intérêts de celle-ci en première ligne. Il n'a donc pas dû hésiter à présenter une argumentation, un ton adaptés à ses lecteurs éventuels[175]. De ce fait il est vraisemblable que les discours sont écrits pour le groupe assez large à Rome des gens d'un niveau social et culturel élevé. Aussi les *contiones* réécrites ont des chances d'être moins populaires que les *contiones* réellement prononcées et les discours au Sénat refaits sont probablement adaptés à un public plus large que celui des seuls Pères. Il est hautement vraisemblable que nous ne retrouvons dans les discours rédigés qu'un écho, qu'un reflet des différences que devaient présenter les discours prononcés. Les adaptations aux auditoires que nous décèlerons devront être majorées si nous voulons avoir une idée juste de ce qu'était réellement l'effort d'adaptation de Cicéron.

Si l'on tient compte de ces observations, les différentes méthodes que nous proposions d'employer pour évaluer l'art de Cicéron, orateur politique, c'est-dire la comparaison des discours avec les témoignages des historiens, avec les autres œuvres de Cicéron, la comparaison des discours au Sénat, des plaidoyers et des harangues, ces méthodes donc peuvent bel et bien être utilisées.

Mais nous voulons aussi étudier, rappelons-le, à travers Cicéron la rhétorique des *optimates.* Avons-nous pour analyser cette rhétorique, un nombre suffisant de discours d'hommes politiques appartenant à cette tendance?

Problèmes relatifs aux discours «optimates» non-cicéroniens

Nous avons un certain nombre de fragments de discours réellement prononcés par des *optimates.* Ces fragments sont aisément accessibles grâce au travail d'H. Malcovati[176].

Mais il y a aussi les *orationes* qui figurent dans les œuvres des historiens. Il va sans dire que la plupart de ces œuvres ne constituent pas les discours réellement prononcés: quand Salluste fait parler Caton dans son *Catilina,* il présente en fait sa propre version du discours; quand Tite-Live donne la parole à quelque patricien ou à

---

[175] Cette affirmation ne s'applique peut-être pas à tous les discours. Le deuxième *De lege agraria* (qui est adressé au peuple) est très démagogique; le lecteur a presque le sentiment que Cicéron — en le réécrivant — a voulu laisser une œuvre de genre. En revanche le *Discours du retour aux Quirites* et les *Philippiques* (IV et VI) ont une couleur peu différente des discours sénatoriaux de la même époque.

[176] Les *Oratorum Romanorum fragmenta liberae rei publicae.*

quelque noble du début de la République, ancêtres des optimates, il ne saurait citer leurs véritables propos. Souvent d'ailleurs l'historien souligne par quelque formule (comme «*orationem huiuscemodi habuit*», «*ita disseruit*» etc...) qu'il s'agit d'une reconstitution et non du discours réellement prononcé.

Est-ce à dire que nous ne pouvons nous référer à ces discours refaits, pour tenter de retrouver les lieux et les thèmes plus fréquents chez les *optimates*?

De fait Salluste en reconstituant les *orationes* qu'il prête aux conservateurs emploie bel et bien les armes propres aux *optimates*. En tant qu'ancien tribun, il est parfaitement instruit non seulement des armes de la rhétorique populaire mais aussi de celles des «bons citoyens».

Il semblerait que nous ne puissions rien utiliser de Tite-Live. De son œuvre en effet ne nous reste aucun discours de la période où il y avait réellement des hommes politiques méritant le nom d'*optimates* (c'est-à-dire de la période gracquienne et post-gracquienne). Mais l'historien présente de nombreux discours de patriciens et de nobles des premiers siècles de la République. Ces discours, ou bien il en a pris modèle chez quelque annaliste, ou bien il les a faits de lui-même. Or les annalistes que suit le Padouan ont écrit à une époque où la rhétorique avait déjà pénétré à Rome[177] et certains même tels Aelius Tubero, Valerius Antias, Licinius Macer[178] ont vécu en un temps où parlaient des *optimates*. Tite-Live lui, admirateur du Sénat d'antan, était certainement fort au fait de la rhétorique du bon parti. Aussi l'historien a dû — comme les annalistes — refaire les discours des patriciens et des nobles des premiers siècles de la République en fonction de la rhétorique conservatrice de la fin de la République. Ainsi les discours des conservateurs de l'œuvre livienne, discours qui sont censés être prononcés au cinquième ou au quatrième siècle, présentent les thèmes, les «lieux», les armes des bons citoyens du premier siècle.

Les discours recomposés par les historiens grecs eux-mêmes peuvent nous apporter quelques éléments. Ces historiens ont eu en effet accès à des discours refaits par les annalistes ou même lu de véritables discours d'*optimates* puisque l'on sait que des grammairiens et antiquaires du troisième et quatrième siècle de notre ère en citent encore[179].

---

[177] Le plus ancien est Fabius Pictor qui est né vers 254.

[178] Macer était un «populaire». Il devait être encore plus attentif au langage de ses adversaires!

[179] Ces grammairiens ou antiquaires forment une source importante de l'ouvrage de H. Malcovati.

Ainsi nous pouvons considérer que les discours refaits sont un bon catalogue des thèmes, des «lieux», des armes utilisés réellement par les *optimates*. Il est même possible que les historiens voulant souvent laisser des morceaux de genre aient accumulé plus de particularités de cette rhétorique que celle-ci n'en présentait réellement[180].

III. Structure de l'étude

Nos méthodes précisées, quel chemin suivre? Puisqu'il s'agit de la mise en pratique d'une idéologie, il peut sembler bon de prendre les articles essentiels de cette idéologie pour voir comment Cicéron les met en œuvre. De fait l'orateur n'accorde pas du tout la même place aux différents points de sa politique. La recherche de la *concordia* par exemple est un thème constant des *orationes*, mais Cicéron n'évoque presque jamais son hostilité au vote secret, son opposition à la remise des dettes etc... De plus un tel ordre laisse dans l'ombre l'invective contre l'adversaire et l'éloge des amis, parts importantes des discours civils.

Pas question non plus de suivre les règles de la rhétorique délibérative. Ces règles qui veulent que l'orateur montre que l'action conseillée est facile, utile, noble et nécessaire[181] ne sauraient s'appliquer à l'ensemble de l'action de l'orateur politique.

Pour se fixer une route, le mieux est de se référer aux grands développements politiques des discours. Le plus précis, le plus complet est sans conteste la fameuse digression du *Pro Sestio*[182]. Or qu'y remarque-t-on? Cicéron insiste successivement sur le nombre des bons citoyens et partant sur la faiblesse relative des mauvais[183], sur les vices de ses adversaires et les qualités des partisans de la République[184]. Il invite enfin son auditoire à militer pour elle[185]. Ainsi peuvent se dégager les différents temps de l'action politique de Cicéron dans les discours: regrouper les *boni* et corrolairement isoler l'ennemi intérieur[186], accabler les *improbi*; louer les bons citoyens; exhorter à lutter pour la République — ce que nous pouvons résumer par les quatre verbes ou locutions verbales: *conglutinare concordiam*[187], *uituperare, laudare, suadere.*

---

[180] C'est très net lorsque Dion réécrit des *Philippiques* de Cicéron.
[181] Cf. p. 429-431.
[182] § 96 fin — § 143.
[183] § 96 fin — § 97 début.
[184] Fin du § 97.
[185] § 98 sqq. C'est là que nous retrouvons le *suadere* du *genus deliberatiuum.*
[186] Nous adjoindrons là un chapitre sur les ménagements envers les *potentissimi.*
[187] L'expression est de Cicéron: *Att.*, I, 17, 10.

PREMIER TITRE

LE «CONGLUTINARE CONCORDIAM»

(L'ART DU REGROUPEMENT)

Videmus ... M. Valerium dictatorem dicendo sedauisse discordias eique ob eam rem honores amplissimos habitos et eum primum ob eam ipsam causam Maximum esse appellatum.
(Cic., *Brut.*, 54)

INTRODUCTION

Il est indiscutable que le regroupement de la plus large partie possible des «bons citoyens» pour la défense de la «*res publica*» est le principe essentiel de la politique de Cicéron. Mais avant de montrer avec quel art l'orateur a mené son combat pour ce rassemblement, il faut préciser certains points.

Cicéron ne pratique pas là une politique nouvelle. Bien des Romains ont agi pour la *concordia* entre les patriciens et les plébéiens, puis entre le Sénat et le peuple ou entre le Sénat et les chevaliers. Dès 494 Manius Valerius, sentant que le problème des dettes risque de diviser la cité, se proclame hautement pour la concorde entre patriciens et plébéiens[1]; peu après, Menenius Agrippa rétablit l'union entre les *plebeii ciues*, retirés sur le Mont Sacré[2], et les principaux citoyens[3]. En 449 c'est Lucius Valerius Potitus qui cherche à apaiser le peuple après la tyrannie des décemvirs[4]. L'accord sur l'accès des plébéiens au consulat étant réalisé, Camille dédie en 367 un temple à la Concorde au pied du Capitole. Cn. Flavius — sans d'ailleurs faire l'unanimité! — dédie un sanctuaire «*in Graecostasi*» soixante trois ans plus tard[5]. Troisième dédicace, à la suite d'un vœu de L. Manlius en 216, d'un petit temple de la *Concordia «in arce»*[6]. Ainsi tout au long de l'histoire du début de la République il se trouve des hommes pour agir pour la concorde. Ces artisans de la paix civile semblent devenir plus nombreux au début du deuxième siècle[7]. En 154 C. Cassius dédie la Curie à la *Concordia*[8]. Il est vraisemblable que la philosophie qui se répand alors largement contribue à développer ce principe de gouvernement. Les plus importantes écoles philosophiques, les pythagoriciens, les platoniciens et les stoïciens, soulignent la nécessité de l'entente géné-

---

[1] Cic., *Brut.*, 54; Liv., II, 31; Plut., *Pomp.*, 13.
[2] Ou pour quelques sources, sur l'Aventin.
[3] Liv., II, 32.
[4] Cic., *Brut.*, 54; Liv., III, 52-53.
[5] Liv., IX, 46, 7.
[6] Liv., XXII, 33, 7-8; XXIII, 21, 7.
[7] Cf. Sall., *Hist.*, I, 11 (édit. Maurenbrecher); Liv., *per.*, 60.
[8] Cic., *domo*, 130.

rale dans l'Etat voire dans la société humaine[9]. Certes la concorde subit de rudes assauts lors des luttes entre les Gracques et les possédants (*locupletes*) et lors des combats entre les factions sous Marius et Sylla, mais il est notable qu'après chaque crise violente le vainqueur cherche l'apaisement. Après la mort de Caius Gracchus en 121 le temple de la Concorde que fit bâtir Camille est remanié et agrandi sur décision des Sénateurs[10]. Marius, puis Sylla, quand ils ont la situation bien en mains, songent à l'entente ...[11]. Au moment même où Cicéron gravit les premiers degrés du *cursus* se dessine un rapprochement tout à fait remarquable entre les deux ordres principaux: ce mouvement se concrétise par le partage de la judicature entre les Sénateurs, les chevaliers et les tribuns du trésor, partage qui semble s'être réalisé sans trouble. La loi *Roscia* sur l'attribution de sièges au théâtre pour les chevaliers illustre aussi cette *concordia ordinum*[12]. La recherche d'un accord entre les grands ordres ou entre tous les *ciues* n'est pas propre à l'Arpinate entre 63 et 43. Caton est pour une entente entre les meilleurs *ciues*; les Sénateurs font de la *concordia* un article de leur politique et la signalent dans leurs decrets[13]. Le *potentissimus* Pompée lui-même est pour un large *consensus*[14].

Cicéron est donc l'héritier d'une politique fort ancienne. En tant qu'orateur il se trouve devant tout un arsenal d'armes verbales. En effet tous les partisans de la concorde ont au fil des années poli leurs discours, amélioré leur argumentation pour persuader leurs concitoyens des bienfaits de l'harmonie civile. Cicéron et Tite-Live évoquent les discours pour la *concordia* de Manius Valerius, de Menenius Agrippa, de Lucius Valerius Potitus, de Camille etc. ...[15]. Les Grecs mêmes, qui ont souvent parlé pour l'entente, fournissent des modèles[16]. Nous trouverons dans les discours cicéroniens de nombreuses ressemblances avec les orateurs antérieurs.

Mais venir après tant d'hommes politiques ayant milité pour la *concordia* pouvait aussi constituer un handicap. Il est évident que

---

[9] Cf. C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 651-652; Milton Valente, *L'éthique stoïcienne chez Cicéron*, p. 326 et 360; A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 374; J.-M. Andre, *L'otium* ... p. 183 note 8 qui citent les principaux textes. Chez Cicéron cf. *rep.*, II, 69; *off.*, I, 86; III, 28.

[10] App., *ciu.*, I, 26.

[11] Plut., *Mar.*, 30; *Sul.*, 30.

[12] Cf. Cic., *Corn.*, I, 26 (édit. Teubner); *Mur.*, 40; Liv., *per.*, 99; Vell. Pat., II, 32. Mommsen, *Römische Geschichte*, p. 107, l. V; C. Nicolet, *op. laud.*, p. 674 évoquent cette union.

[13] Cf. Cic., *sen.*, 27. Voir R. Syme, *The roman revolution*, p. 153.

[14] Cf. Wiseman, *New men in the late republic* ... p. 7.

[15] Cic., *Brut.*, 54; Liv., II, 31; 32 etc. ...

[16] Cf. par exemple Solon in Demosthène, *Amb.*, 255 in fine; Lysias, XVIII, 17; Isocrate, VII, 69.

l'idéal de la *concordia* s'est avec le temps amenuisé en un slogan assez creux. Cicéron a donc dû revigorer le thème. Il lutte pour l'entente avec une force que l'on ne retrouve chez aucun autre orateur antique.

Avant d'étudier l'art de Cicéron pour regrouper il faut encore préciser qui il veut regrouper et à quelles époques des années 63 à 43 il mène son combat avec le plus d'intensité en ce domaine.

Les hommes politiques ayant précédé Cicéron ou vivant à son époque n'ont en effet pas tous lutté pour la même *concordia*. Celle à laquelle songeait Cnaeus Flavius était bien plus large que celle qu'envisageaient les Sénateurs hostiles aux Gracques.

Quelle *concordia* veut Cicéron? Jusqu'alors pour l'évoquer nous avons usé de termes vagues: «le rassemblement du plus grand nombre», le «regroupement le plus large possible». Peut-on être plus précis?

On admet généralement aujourd'hui que Cicéron s'est appuyé d'abord sur la *concordia ordinum* (entre Sénat et chevaliers) puis qu'il a élargi sa politique à un *consensus bonorum* et enfin à un *consensus omnium bonorum*[17].

Il faut convenir que l'orateur se préoccupe surtout au début d'une *concordia ordinum* dont le sens ne fait aucun doute si l'on s'en rapporte à *Att.*, I, 14, 4 et I, 18, 3; puis les références au *consensus bonorum* et *omnium bonorum* se font plus nombreuses. Ainsi la *concordia ordinum* est mentionnée dès le *Pro Cluentio* (§ 152), invoquée dans la *Quatrième Catilinaire* (§ 15); l'expression renvoie en *Att.*, I, 14, 4; I, 18, 3 et *Off.*, III, 88 à l'époque du consulat ou aux deux années qui suivent. Le *consensus bonorum* ou *omnium bonorum* est généralement plus tardif (*Sul.*, 79; *Flac.*, 103; *Domo.*, 94; *Sest.*, 36; *Fam.*, I, 9, 13 et 5, 21, 2)[18]. Cependant il est notable que l'expression *consensus bonorum* (avec le sens courant de *boni* défini plus bas[19], donc débordant largement l'union entre les Sénateurs et les chevaliers) renvoie dans trois de ces cas à la situation de 63 et qu'on la retrouve même en 63 dans le *Pro C. Rabirio* (§ 2) et dans la *Première Catilinaire* (§ 32)[20]. Il est donc préférable d'admettre que si la *concordia ordinum* a bien été pendant le consulat et les deux années suivantes le principe fondamental de la politique cicéronienne, l'orateur songe déjà à un plus large *consensus*.

---

[17] C'est l'avis de Strasburger, *op. laud.*,; de Lepore, *Il princeps ciceroniano*, p. 23 sqq.; de Nicolet, *op. laud.* page 650.

[18] Nous avons pris en compte les références avec «consensio», «consentire» et tout développement impliquant désir affirmé de concorde.

[19] Cf. p. 61.

[20] Strasburger et Lepore, *op. laud.*, p. 32 songent à des thèmes topiques. C'est faire injure à l'orateur.

Mieux, à côté de cet accord qui doit intéresser les gens qui comptent, qui s'occupent de politique «*qui (uersantur) in re publica*» pour reprendre l'expression du *Pro Sestio* (§ 96), l'orateur envisage déjà un *consensus* bien plus large encore, incluant tous les *ciues*, tout le *populus*. Dès le début de l'année 63, dans le *Discours au Sénat sur la loi agraire* (§ 23), Cicéron proclame «*nihil tam populare* ... *quam concordiam* ... *reperiemus*» et il met puissamment en relief le *consensus omnium* dans la *Quatrième Catilinaire* (§ 16). Plus tard dans le *Pro Flacco* (§ 103) et dans la *Pisonienne* (§ 7) l'orateur se flattera d'avoir en 63 établi une véritable unanimité dans la cité[21]. Le *consensus populi Romani* (entendons l'accord du Peuple avec le Sénat qui conserve bien entendu ses prérogatives, son *auctoritas*) ou le *consensus omnium* reviennent de plus en plus fréquemment; il en est fait état en de nombreux passages (*Quir.*, 1; *Domo*, 17; *Sest.*, 106; *Sest.*, 124; *Rep.*, II, 59; *Mil.*, 25). Ils se répandent plus encore dans les *Philippiques* (I, 37; III, 2; IV, 10; IV, 15; VIII, 4; X, 8)[22] au point que le *consensus bonorum* plus étroit disparaît alors. Dans la *Première Philippique* l'orateur espère encore raccommoder Antoniens, Césariens d'une part, meurtriers de César et Républicains d'autre part[23]; après, son entente va des Césariens hostiles à Antoine aux anciens Pompéiens en passant par Octave, Hirtius et Pansa.

Il est donc plus juste en définitive de dire que Cicéron passe très vite de la *concordia ordinum* au *consensus bonorum*, puis au *consensus omnium* sans jamais cesser d'appeler de ses vœux l'adhésion la plus large à sa politique ou au *status rei publicae*. Il y a ainsi tout au long de sa carrière politique le double désir d'accorder les gens qui comptent et spécialement les Sénateurs et les chevaliers, et d'associer le plus grand nombre de *ciues* possible — entendons les *ciues* dignes de ce nom — à la défense de la *res publica*. Ces réflexions nous autorisent en fin de compte à user des formules très larges (et qui semblaient imprécises) que nous avons utilisées au début.

Cette politique a-t-elle subi des éclipses? La diversité des références que nous avons présentées semble l'exclure. Et, à vrai dire, ni le rude coup porté en 61 à la *concordia ordinum* par Caton, ni le consulat de César en 59, ni la trahison des nobles qui abandonnent lâchement Cicéron en 58, ni la palinodie de 56 ne font disparaître ce thème des discours cicéroniens. L'orateur se félicite du *consensus* dans le *Pro Flacco* prononcé en plein consulat de César, dans la *Pisonienne*, dans le *Pro Milone*. Dans le *Discours sur les Provinces consulaires* (§ 11) *senatus, equites* et *omnes boni* sont vigoureusement

---

[21] Nicolet, *op. laud.*, p. 681 pense aussi que le consul de 63 envisage un très large *consensus*.

[22] Même fréquence dans les lettres: cf. *fam.*, X, 12, 4; XII, 24, 2 etc. ...

[23] Cf. Frisch, *Cicero's fight for the republic*, p. 56 et *Phil.*, I, 1.

associés. Et pourtant ce discours est un acte d'allégeance envers les triumvirs! E. Lepore dans son ouvrage sur le *princeps* cicéronien souligne que même en 46, Cicéron ne perd pas de vue le *consensus*[24]. Même lorsque l'Arpinate se met sous l'aile d'un *praestans uir*, il ne renie pas ce premier dessein. Il affirme ainsi en 61 à Atticus: «C'est ainsi que pour ma part, sauvegardant le système que nous avons imaginé et mis en œuvre, je protège comme je peux cette union que j'ai cimentée de mes mains; néanmoins, comme tout cela est bien peu solide, je suis en train de m'aménager, pour maintenir ma situation politique, certaine route qui, je l'espére, sera sûre. Je ne saurais me bien expliquer là-dessus par lettre, je vais pourtant me faire entendre à demi-mot. Je suis dans les meilleurs termes avec Pompée». (*Sic ego conseruans rationem institutionemque nostram tueor, ut possum, illam a me conglutinatam concordiam. Sed tamen quoniam ista sunt tam infirma, munitur quaedam nobis ad retinendas opes nostras tuta, ut spero, uia; quam tibi litteris satis explicare non possum, significatione parua ostendam tamen. Vtor Pompeio familiarissime*)[25]. Mais il y a évidemment les grands moments de la *concordia*; en 63, 62 et 61, quand elle se réalise ou quand il y a quelque espoir de la maintenir; au début de 56, quand les aristocrates relèvent la tête[26]; en 44 et 43, quand elle est vitale pour la République.

Ainsi nous pouvons légitimement considérer que Cicéron a éprouvé sans cesse le désir de regrouper le plus de citoyens possible pour la défense de la *res publica*. Cette action est menée plus ou moins vigoureusement suivant les circonstances, mais elle est constante. Il est d'ailleurs remarquable que le premier réflexe de Cicéron est toujours d'accorder, de prôner l'entente. C'est ce qu'il fait, presque seul, en 49, entre les deux camps; c'est ce qu'il fait au début de 44 après les Ides. Mais lorsqu'il constate que l'un des deux camps est irréductiblement hostile à la *res publica*, son effort pour rassembler se porte, cela va sans dire, sur les citoyens du «bon parti».

Précisons qu'il ne s'agit évidemment pas pour Cicéron de créer un vrai parti, solidement organisé. Nous dirons plus loin que ce concept — qui n'est pas totalement inconnu à Rome — est mal considéré et fort éloigné du tempérament de l'orateur.

Mais Cicéron va tenter, en usant de toute son habileté, de peindre un regroupement à la fois très étendu et relativement uni. Dans ce double effort il va non seulement agir pour que l'accord existe et se renforce, mais faire souvent comme s'il existait déjà. La deuxième attitude n'est pas la moins ingénieuse. L'orateur en

---

[24] Cf. p. 352.
[25] *Att.*, I, 17, 10. Cf. Strasburger, *op. laud.*, p. 43.
[26] Mommsen, *op. laud.*, p. 318, l. V.

peignant l'accord comme s'il était réel lui donne déjà un commencement d'existence[27].

---

[27] Cicéron veut surtout rassembler les citoyens «*e re publica*» (dans l'interêt de la République), mais quelquefois aussi il cherche à affirmer sa position personnelle dans la cité: dessein primordial pour l'homme politique romain qui se fait écouter dans la mesure où il détient de l'*auctoritas*. Se montrer appuyé par le plus grand nombre c'est renforcer son prestige auprès des gens de bien, mais aussi des *potentissimi* (*Sest.*, 36 etc. ...); c'est parfois aussi justifier son attitude passé ou présente (*domo*, 94 etc. ...) et faire partager à toute la cité la responsabilité de tel ou tel acte (cf. *Sul.*, 9 malgré la fin du paragraphe; *Phil.*, II, 29. Voir E. Lepore, *Il princeps* ... p. 113). La *concordia* peut même être utile dans les plaidoyers pour défendre un accusé: les juges ne doivent pas condamner Murena car cela nuirait à la *res publica* que tous défendent. Enfin nous montrerons que la thème de la *concordia* est fréquemment utilisé pour le «*suadere*» (cf. p. 440).

PREMIÈRE PARTIE

L'AMPLEUR DU RASSEMBLEMENT

L'art de Cicéron apparaît d'abord dans le tableau très particulier qu'il brosse des forces politiques de son temps dans les discours de 63 à 43.

Nous avons vu[1] que la société romaine était simultanément le lieu d'une vaste opposition entre les *optimates* et les *populares* et de regroupements multiples autour de personnalités dominantes. Cette coexistence de structures dualistes et pluralistes apparaît clairement chez tous les auteurs anciens. La comparaison entre les descriptions de la société romaine à la fin de la République chez ces auteurs et celle faite par notre orateur montre clairement les déformations que ce dernier apporte à la réalité pour laisser croire à une vaste unanimité autour de la *res publica*.

PREMIER CHAPITRE: LES DESCRIPTIONS SOCIO-POLITIQUES DES ANCIENS

Les descriptions dualistes des Anciens

Les descriptions dualistes sont d'autant plus nombreuses chez les Anciens quand ils évoquent la société de cette époque qu'ils se sont laissé influencer, en peignant des antagonismes, par les longs conflits opposant les patriciens et plébéiens au début de l'histoire de la République; que la division de la cité en oligarques et démocrates, en riches et pauvres, en γνωρίμοι et πλῆθος est constante tant chez les philosophes[2] que chez les orateurs grecs[3]; que la rhétorique ne pouvait qu'inciter à des descriptions antithétiques[4].

Mais la fréquence d'oppositions est la preuve que la vie politique romaine à la fin de la République était bel et bien vue par tous comme la lutte entre deux camps. Par un Salluste hostile à la *factio nobilitatis* comme par un Tite-Live admirateur de l'ancien Sénat; par un Suétone s'inspirant de documents césariens et populaires comme par un Plutarque laudateur des *nobiles* et puisant souvent ses renseignements aux sources aristocratiques[5].

Quelles sont les descriptions dualistes les plus fréquentes? Celles d'abord qui opposent le *Sénat* et le *peuple*. C'est la vision courante de

---

[1] Cf. p. 3 à 8.

[2] Ainsi chez Aristote, *Const. d'Athènes*, II, 1; V, 1 etc. ...

[3] Isocrate, *Panath.*, 68; Demosthène, *Cour.*, 109 etc. ...

[4] Cf. chez Catilina in Cic., *Mur.*, 51.

[5] Les *Mémoires de Sylla* par exemple.

Tite-Live[6] et de Salluste[7]. De la même manière Plutarque oppose ou distingue trois fois peuple et Sénat pour les années 79 à 64; trois fois pour les années 63 à 50; une fois pour les années 49 à 43[8]. Appien dit avec une grande netteté que c'est l'opposition qui domine l'histoire des guerres civiles[9]. Dion oppose deux fois le Sénat et le peuple pour les années 79 à 64; sept fois pour les années 63 à 50. Suétone fait de même[10]. D'autres usent de termes différents mais qui peignent une même rivalité. Ainsi les *optimi* luttent contre les *improbi*, les *optimae partes* ou les *meliores partes* contre les *mali*[11] etc. ... Cicéron lui-même montre qu'en 63 tout un chacun pense que le *senatus* et le *populus* sont dans des sentiments opposés[12]; souvent dans les textes le peuple est réduit à ses quelques défenseurs ou prétendus tels, les *populares*, qui se dressent contre le Sénat[13].

Fréquemment aussi l'histoire de la République (et en particulier de la fin de la République) est peinte comme une lutte entre les *puissants* et le *peuple*: puissants sous la désignation de *pauci*, de *potentes*, d'*optimates* (dans son sens ancien, donc restreint[14]), de *principes* etc. ...; le peuple désigné par *plebs, populus, multitudo* etc. ... Les historiens de langue grecque utilisant δυνατοί, ἐπιφανεῖς, ὀλιγαρχικοί etc. ... et δῆμος, ὅμιλος, πλῆθος etc. ...: la diversité de ces termes évoquant des réalités quelque peu différentes, mais résultant surtout d'un désir de varier le vocabulaire[15]. Tite-Live explique par cette opposition bien des épisodes de l'histoire de la République[16]. César[17] et Suétone[18] évoquent aussi cet antagonisme pour l'époque qui nous intéresse. Plutarque oppose quatre fois peuple et puissants pour les années 63 à 50[19]. Dion trois fois pour les années 79 à 64;

---

[6] I, 15; II, 1; III, 67, 6 etc. ... En certains cas (et surtout pour Tite-Live) nous sommes obligés de remonter aux descriptions de la société antérieures à 63 car les textes historiques qui se rapportent aux années 63-43 sont trop limités. Nous sommes fondés à nous référer aux descriptions d'avant 63 car la plupart des historiens de la République décrivent le passé en fonction du présent ou du proche passé (cf. pour Tite-Live, P. G. Walsh, *Livy, his historical aims and methods*, p. 172).

[7] Pour l'époque de Marius, *Iug.*, LXXXIV.

[8] Dans les passages des *Vies* se rapportant à ces périodes du moins, c'est-à-dire *Luc.*, 5-43; *Cras.*, 7-33; *Sert.*, 11-27; *Pomp.*, 16-80; *Cés.*, 7-69; *Cat. Min.*, 4-73; *Cic.*, 4-49; *Ant.*, 2-20; *Brut.*, 1-27.

[9] *Ciu.*, I, 1 et 2.

[10] *Iul.*, XIV, 1 et 2.

[11] Cf. Corn. Nep., *Att.*, VI, 1; ASC., § 140 édit. Orelli.

[12] *Leg. agr.*, I, 27.

[13] Cf. Lucullus in *Acad.*, II, 13; Lucain in *Ciu.*, VI, 793-796.

[14] Cf. infra p. 61-62.

[15] Cf. Strasburger, *R.E.*, XVIII, 1, col., 789; Z. Yavetz, *Plebs and princeps*, p. 7.

[16] V, 25; VI, 14; VI, 39, 5 et 6; X, 9, 4; X, 24, 9 etc. ...

[17] *Ciu.*, I, 22.

[18] *Iul.*, XI.

[19] Cf. note 8 supra.

deux fois pour les années 63 à 50; trois fois pour les années 49 à 43. Cette description dichotomique est fréquente chez Asconius[20].

Il n'est pas rare de voir s'opposer *noblesse* et *plèbe* ou *factio nobilitatis* et *plebs*. Salluste, ancien tribun, nous fournit les plus nombreux exemples de ce tableau cher aux *populares*, où le sens de *plebs* est indûment modifié puisqu'il ne s'agit nullement de l'ensemble des non-patriciens mais des non-nobles[21]. Tite-Live est loin d'ignorer cette division, avec quelquefois la même modification de l'emploi de *plebs*[22]. L'antagonisme peut dans certains cas ne concerner que la *factio* et les *homines noui*: ainsi encore chez des écrivains aussi différents que Salluste[23] et Tite-Live[24].

Souvent — à vrai dire plus pour la période des Gracques que pour les années 63-43 — ce sont *riches* et *pauvres* qui s'affrontent. C'est la rivalité décrite par Plutarque[25] et Appien[26].

Une description qui peut paraître plus exacte car elle est plus nuancée distingue le *Sénat* et *«la meilleure partie» du peuple* d'un côté, le *reste du peuple* de l'autre; ou encore la meilleure partie du Sénat et du peuple d'une part, le reste des citoyens d'autre part. Ainsi chez Plutarque[27] et Appien[28] pour l'année du consulat de Catulus et de Lépide; chez Plutarque encore[29] pour l'année 59[30].

Dans ces diverses divisions les chevaliers sont rarement mentionnés; ils sont comptés dans le *populus* ou la *plebs*. Mais il apparaît qu'ils jouent un jeu de bascule se plaçant soit du côté des Sénateurs ou des nobles, soit du côté du peuple et des amateurs de *res nouae*.

La multiplicité même des descriptions dualistes n'est pas du tout un signe d'inexactitude. Des intentions particulières et partisanes — un peu semblables à celles qui animeront Cicéron — ont déformé la réalité. Un Salluste préférera montrer le petit nombre des opposants au peuple et dressera quelques puissants ou une *factio* contre la *multitudo*, le *populus* ou la *plebs*. En revanche un Tite-

---

[20] Cf. aussi chez Salluste, *Iug.*, XXVII, 2; XXXI, 2; *Cat.*, XX, 7; XXXIX, 1; *hist.*, M. III, 48, 6; 28.

[21] *Jug.*, XXX, 3; XL, 3; XLI, 5; XLII, 1; LXIII, 6; LXVI, 4; LXXXIV, 1; LXXXV, 10 pour les toutes dernières années du IIème siècle; *hist.*, M. III, 48, 8 pour le consulat de Cotta en 74; *Cat.*, XXXVIII, 1 et 2; XXXIX, 1; Ps. Sall., *Ep. ad Caes.*, II, 2, 4; 3, 2; 3, 3; 4, 2; 5, 1 et 2 pour les années ultérieures.

[22] II, 27, 3; II, 56, 10; III, 37, 8; III, 65, 5; III, 67, 8; IV, 4, 1; IV, 9, 4; VI, 5, 3 etc. ...

[23] *Iug.*, LXIII, 6 et 7; *Cat.*, XXIII, 5 et 6.

[24] IX, 26, 8 à 22.

[25] *Tib. Grac.* 8; 9; 10; 11; 12; 18; 20.

[26] *Ciu.*, I, 10; 11; 14; 15 etc. ...

[27] *Pomp.*, 16.

[28] *Ciu.*, I, 107.

[29] *Cat. min.*, 32.

[30] Cf. Vell. Pat., II, 3 et pour une époque plus ancienne Liv., IX, 46, 13.

Live ou un Plutarque étendront le plus possible le groupe des «conservateurs» jusqu'à y associer une large partie du peuple.

De plus, comme il a été dit plus haut, la diversité du vocabulaire vient souvent d'un simple désir d'éviter les répétitions. Il peut donc être tenu pour assuré non seulement que les grands antagonismes ont existé — fût-ce avec des contours variables — mais aussi qu'ils faisaient partie du langage le plus courant.

Les descriptions pluralistes chez les Anciens

A côté de ces oppositions les Anciens mentionnent très souvent des regroupements plus limités. Ce sont les *partes*, les *factiones*, quelquefois la *pars* ... Si Salluste en parle peu — en tout cas sans jamais renvoyer à un groupe déterminé[31] il y a des exemples indiscutables chez César[32], Q. Cicero[33], Cornelius Nepos[34]. Le mot *partes* est utilisé cinq fois dans les *Periochae* des livres de Tite-Live pour les années 133 à 78[35], neuf fois pour les années 49 à 44; une fois pour la période intermédiaire. Le mot désigne dans ces textes les partis de Cinna, Marius, Sylla, Sertorius, César, Pompée etc. ... donc un ensemble de partisans engagés dans les guerres civiles, enrôlés en véritables armées. Le sens est proche de «camp» plus que de «parti». Mais ce n'est pas la seule signification du mot comme le montre la lecture d'autres historiens ou d'autres hommes politiques. Le mot est si courant à la fin de la République qu'en une seule lettre, en 43, Antoine mentionne deux fois les *partes* des Césariens[36]. Brutus l'emploie aussi à la même époque[37]. *Partes* se retrouve aussi sept fois chez Velleius Paterculus pour les partis de Cinna, Sylla, Marius, Perpenna, quatre fois pour ceux de César et Pompée. Valère-Maxime et Asconius en donnent de nombreux exemples. Chez Dion et Plutarque vingt-quatre mentions de μερίς, στάσις et de l'expression équivalente οἱ περί ... pour les années 79 à 50. Suétone emploie quelquefois *partes*[38]. Huit exemples chez Florus. La lettre à César attribuée à Salluste parle du parti de Sylla[39].

Il est donc patent que pour les années 63 à 43 l'on parlait des partis soutenant César, Pompée, Crassus, puis Antoine et Octave[40].

---

[31] *Iug.*, XLI, 1; *Cat.*, XXXVII, 10; LI, 40.
[32] *Ciu.*, I, 35, 3 et 4; in Cic., *Att.*, IX, 7 C, 2.
[33] *Com. pet.*, 9.
[34] *Att.*, 2 et 8.
[35] *Pars* est aussi mentionné cinq fois.
[36] In Cic., *Phil.*, XIII, 38 et 42.
[37] In Cic., *Ad Brut.*, 2, 4.
[38] *Iul.*, XXXV; LXIII. On peut aussi citer Pollion in Cic., *fam.*, X, 33, 1.
[39] II, IV, 1.
[40] Pour le parti de César voir en particulier Caes., *Gall.*, VII, 3; Plut., *Caes.*, 6 (en 65 déjà); 13; 34; Suét., *Iul.*, XVI, XX; XXVII; Dion, XXXVIII, 7 etc. ...;

Sont même évoqués pour la fin de la République des groupements plus étroits: celui de Sestius, de Milon[41], de Cicéron[42], de Clodius[43], de Caton etc. ...

En revanche peu de mentions des familles, en tant que groupes d'action politique. Ce sont les historiens modernes qui ont surtout dégagé leur importance[44]. De plus les familles semblent avoir agi en corps plutôt au début de l'histoire de la République. Mais les Anciens ont quelquefois conscience de leur comportement politique spécifique durant le premier siècle[45].

Ainsi il est clair que l'évocation des factions, des partis de toute sorte — agissant au sein des grands antagonismes cités plus haut — était très fréquente chez les témoins et historiens de l'époque.

Deuxième chapitre: La discrétion de Cicéron sur les grands antagonismes et sur les groupes

Les discours de Cicéron que nous avons qualifiés d'*optimates* ne mentionnent pratiquement jamais ces grands antagonismes et les groupements plus restreints.

Le silence sur les grands antagonismes

Quand l'orateur parle du Sénat et du peuple ce n'est pas pour les opposer, mais pour les associer. Le fameux tableau du *Pro Sestio*[46] réserve une trop petite place aux *populares* pour que l'on puisse parler d'une vraie division de la cité; le *populus* est aussi, d'après l'orateur, à ce moment du moins *optimas*[47]. De même à l'époque des *Philippiques* les Antoniens ne représentent pas grand chose: «Il est des citoyens impies, trop nombreux étant donné l'amour que l'on doit à la patrie, mais très rares devant la foule de ceux qui ont de bons

pour celui de Pompée voir Nep., *Att.*, 7; Plut., *Cat min.*, 14; 27; Dion, XL, 59 etc. ...; pour celui de Crassus, Sall., *Cat.,* XLVIII.

[41] App., *ciu.*, II, 22; Asconius, § 140 édit. Orelli.

[42] Cf. Sall., *Cat.,* XXVI, 4; Plut., *Cras.*, 14; App., *ciu.*, III, 50; 54; Dion, XXXVII, 30 et 39.

[43] Cf. Asconius, § 148.

[44] Cf. F. Münzer, *Römische Adelsparteien*; R. Syme, *The roman revolution*, p. 18; 19; J. Carcopino, *Sylla ou la monarchie manquée;* Scullard, *Roman politics*; E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 58 à 61 etc. ... Contra P. A. Brunt, *Social conflicts* ... qui estime l'importance donnée aux partis de famille excessive.

[45] Vell., II, 11; Plut., *Cés.*, VI, XIV, XV. Agissent aussi quelquefois en corps et pour leur compte d'autres groupes: agriculteurs, artisans, *iuuentus* (cf. Cic., *Att.,* VII, 7, 5).

[46] § 96 sqq.

[47] Certes l'orateur dit que «la République est attaquée par plus de forces et de moyens qu'elle n'est défendue»; mais il explique que c'est à cause de l'apathie des *boni.* Le *populus* en tout cas est satisfait de jouir de l'*otium* et de voir l'*optimus quisque* pourvu de *dignitas* (§ 104).

sentiments» (*Sunt impii ciues, sed pro caritate rei publicae nimium multi, contra multitudinem bene sentientium admodum pauci*»)[48]. On ne saurait parler de véritables visions dichotomiques de la vie politique quand l'ensemble des citoyens s'oppose à une bande. Les antagonismes entre *boni ciues* et *improbi* constituent — Cicéron le dit et le redit — une opposition entre tous les citoyens dignes de ce nom et quelques dévoyés.

Le concept de parti serait-il inconnu à Cicéron? Le tableau, certes volontairement incomplet, des conjurés dans les *Catilinaires*[49] prouve le contraire, tout comme l'évocation (nuancée en regard des témoignages habituels de l'époque) de la société romaine dans les *Philippiques*, évocation qui dégage l'existence d'une classe moyenne[50].

Cicéron aurait-il alors une conception de la société politique de son temps radicalement différente de celle de ses contemporains? De fait il apparaît que les œuvres autres que les discours consulaires et post-consulaires présentent les mêmes conflits que ceux signalés par les autres écrivains. L'orateur d'avant 63, l'épistolier, le philosophe voient bien la réalité comme eux.

C'est ainsi que la distinction ou l'opposition entre le Sénat et le peuple est fréquente dans les discours préconsulaires. Dans le *De imperio Cn. Pompei*[51] et dans le *Pro Cluentio*[52] Cicéron constate qu'il y a une *causa populi.* Deux de ces trois références se rapportent à l'époque contemporaine, une à celle de Sylla. Dans les *Verrines* l'orateur montre que le Sénat s'est attiré par son comportement dans les tribunaux l'hostilité des autres ordres: «*O miserum, o inuidiosum offensumque paucorum culpa atque indignitate ordinem senatorium!*» s'écrie Cicéron[53]; une exclamation que l'on cherchera en vain plus tard. Certes cette hostilité vient de l'attitude des Sénateurs dans les jurys et lorsque Cicéron prononce les discours «*optimates*» les Pères ne sont plus seuls juges; mais leur conduite en d'autres domaines pouvait bien justifier après 70 une même *inuidia* à leur égard.

Il faut convenir que la fréquence de ces oppositions est, même avant 63, moins grande chez l'Arpinate que chez les historiens. C'est que, tout en pensant plus au *cursus* qu'à la *concordia*, Cicéron est déjà ce qu'il sera toujours: un rassembleur. D'ailleurs en vue du *cursus* il faut ménager les uns et les autres, donc se garder d'évoquer trop d'oppositions — à moins de choisir pour parvenir de s'appuyer résolument sur le peuple ou sur le seul Sénat, voie que l'habile

---

48 *Phil.*, III, 36.
49 *Cat.*, II, 18 sqq.
50 *Phil.*, I, 37; XIII, 45. Cf. p. 80 n. 75.
51 § 2.
52 § 77 et 151.
53 III, 145. Cf. *act. pr.*, 1.

Cicéron s'est gardé de suivre. C'est pourquoi l'orateur avant 63 évoque peu les antagonismes. Il signale plutôt les réactions différentes de deux entités politiques ou sociales.

La pratique est la même dans les traités et les lettres. Dans le *Laelius*, le grand ami de Scipion Emilien voit pour l'avenir le peuple séparé du Sénat «*populum a senatu disiunctum*»[54]; le *Brutus* mentionne un «*studium populi*»[55]. Glaucia «*plebem tenebat et equestrem ordinem beneficio legis deuinxerat*»[56]. Dans une lettre à Atticus le *senatus* et le *populus* sont bien les deux forces[57].

De même puissants et peuple réagissent diversement ou s'affrontent dans les discours antérieurs à 63[58] et dans les traités[59]. Il y a une *causa principum* à l'époque de Drusus[60]. Les *optimates* — mot employé dans un traité, donc dans son sens étroit[61] — et le *populus* sont distingués dans le *De legibus*[62]. Les *summi* et les *infimi* (ou les *tenuiores*) dans le *De officiis*[63]. Les lettres présentent les mêmes conflits[64]. Les *pauci*, les *potentes*, les *optimates* (au sens étroit), la *manus bonorum* sont cités seuls mais leur existence implique un conflit ou tout au moins une différence d'attitude avec le reste de la classe politique et des *ciues* dans les discours d'avant 63[65], mais aussi dans les traités[66] et les lettres[67].

Cicéron différencie aussi très fréquemment *boni* (dans son sens ancien, donc socialement limité[68]) et *populus*; et il leur prête des réactions opposées[69].

Les *nobiles*, la *nobilitas*, la *factio nobilitatis* sont nommés seize fois dans les discours de l'époque syllanienne et dix fois dans ceux de la période 76-64. La noblesse est conçue comme un véritable parti comme en témoigne le *Pro S. Roscio*[70]. Une des rares lettres qui sub-

---

[54] § 41.
[55] § 128.
[56] *Brut.*, 224.
[57] II, 9, 2 — en ne tenant pas compte des triumvirs.
[58] *Verr.*, I, 3; *imp.*, 64.
[59] *Leg.*, III, 34 en particulier.
[60] *De orat.*, I, 24. Cf. dans la bouche de Philus, *rep.*, III, 23. Et aussi *diu.*, II, 6; *leg.*, III, 25.
[61] Cf. infra p. 61-62.
[62] II, 30; III, 38.
[63] II, 41.
[64] *Ad Q. fr.*, III, 7, 3.
[65] *Diu. in Caec.*, 70; *Verr.*, *act. pr.*, 36 (cf. Strasburger, *Concordia* ... p. 26); I, 155; III, 145; V, 126; 181 (cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... p. 445 n. 7); *Cluent.*, 152; *Corn.*, II, 5.
[66] *Rep.*, II, 51; 68; au sing., *off.*, II, 51; 69; de même *rep.*, I, 44; III, 44.
[67] *Fam.*, I, 9, 17; *Att.*, VI, 3, 6; VIII, 1, 3; *ad Q. fr.*, I, 2, 16 etc. ...
[68] Cf. infra p. 61.
[69] *Rep.*, IV, 8; VI, 1; *leg.*, III, 35; *Tusc.*, I, 110; *Lael.*, 50; *off.*, II, 58. Cf. aussi dans les lettres *Att.*, I, 12, 1; *fam.*, IX, 14, 7.
[70] 16; 21; 135 (bis); 138; 141; 142 (bis); 149. Voir aussi *Verr.*, I, 35; V, 180.

siste des années antérieures au consulat parle des *nobiles* comme d'un vrai groupe politique[71]. Cette conception n'est pas celle d'un *homo nouus* briguant le consulat puisque même consulaire Cicéron évoque fréquemment la *factio* et la *nobilitas*, mais seulement dans les traités[72] et les lettres[73]. Souvent cette évocation de la *nobilitas* suppose un conflit avec le reste des *ciues* — quelquefois l'antagonisme avec les *homines noui* est explicitement indiqué[74].

L'existence de riches et de pauvres est souvent rappelée dans les traités[75]. Mais Cicéron ne parle pas de conflits. Il moque fréquemment dans les lettres les *piscinarii* ou *beati* — le groupe des très riches citoyens[76].

Enfin c'est dans un traité que le défenseur de la *concordia* admet que le Sénat et le peuple ont été coupés en deux camps opposés à l'époque de Caius Gracchus[77]. Cicéron présente là une division de la société romaine identique à celle de Plutarque, d'Appien, de Tite-Live signalée plus haut[78].

Si tous ces exemples se trouvaient uniquement dans les discours d'avant 63, l'on pourrait imaginer que Cicéron, devenu consul, intégré par sa descendance du moins à la noblesse[79], ne voit plus la société de son temps comme quelque *popularis* et se persuade à la fois que le Sénat fait bloc et que le peuple entier suit le Sénat. Mais il n'en est pas ainsi. Les traités, rédigés après 63, contiennent des descriptions traditionnelles. Un lecteur pourrait s'attendre à ce qu'ils en comportent davantage. Mais il ne faut pas oublier que les traités sont aussi destinés au public et riches en déformations pour la bonne cause[80].

Les descriptions dualistes habituelles sont aussi fréquentes dans les lettres. La correspondance étant pour sa presque totalité postérieure à 64, c'est un nouveau signe que la véritable vision cicéronienne de la société n'a pas changé lors de son accès au consulat. Certes le nombre de tableaux dichotomiques est là plus restreint

---

[71] *Att.*, I, 1, 2 (plus rapidement *Att.*, I, 2, 2). Cf. aussi Q. Cic., *Com. pet.*, 4.

[72] *Factio* avec un sens plus limité que celui de *factio nobilitatis*, équivalant à *factio potentium* est fréquent dans le *De republica* (I, 68; 69; III, 22 etc. ...) cf. aussi *ac. pr.*, 125.

[73] *Ad Q. fr.*, II, 3, 4; *fam.*, XIII, 64, 1.

[74] *Verr.*, I, 35; III, 7; IV, 81; V, 175; 181 (Cicéron y parle d'une *secta* des *homines noui*); sous la forme d'un conflit entre l'*humilitas* et la *dignitas* en *Sex. Rosc.*, 136 (cf. *Sex. Rosc.*, 139; Q. Cic., in *com. pet.*, 14).

[75] *Leg.*, II, 59; *off.*, II, 70; 85.

[76] Cf. *Att.*, I, 18,6; I, 19,6; II, 1, 7; II, 9, 1; VIII, 1, 3; IX, 7, 4.

[77] *Rep.*, I, 31.

[78] Cf. p. 43 n. 27 à 30.

[79] Le premier *nobilis* d'une famille n'est pas celui qui atteint le consulat mais son fils. Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... p. 433.

[80] Cf. page 23.

que chez les historiens par exemple. Mais cette relative rareté s'explique aisément. Les lettres sont souvent, comme les discours, œuvres de propagande, nous l'avons montré[81]. Elles contiennent fréquemment les mêmes déformations de la réalité. Il est d'ailleurs remarquable que ce sont les lettres à Quintus, donc celles où Cicéron s'exprime le plus librement[82], qui présentent le plus de descriptions dualistes de la cité[83].

Ainsi, malgré les contraintes qui empêchent souvent Cicéron de peindre dans ses traités et lettres la cité telle qu'elle est et telle qu'il la voit réellement, la différence est sensible entre les descriptions qu'on lit dans ces œuvres-là et le tableau de la société politique dans les discours. Les *orationes* où Cicéron milite pour la *concordia* n'évoquent pratiquement jamais les antagonismes qui règnent dans la cité. Les lettres et les traités le font bien davantage. Nous devons donc conclure que c'est volontairement et systématiquement que l'orateur cache les divisions de Rome[84].

Le silence sur les «factiones»

Le silence est le même sur les groupes plus restreints. *Partes* assez fréquent avant 63 — et que l'on retrouve dans les lettres et traités ultérieurs — a disparu presque totalement des discours *optimates*[85]. Point de bruit autour du parti de César, de Pompée. Pas de *Caesariani*, de *Pompeiani*, de *Clodiani*[86]. De la même manière le *Pro Sestio* et le *Pro Milone* escamotent totalement les groupes qui soutiennent Sestius et Milon[87]!

Pourtant dans les discours préconsulaires, dans ceux postérieurs à la palinodie, dans ceux prononcés sous César, dans les traités et

[81] Cf. p. 24-25.

[82] Cf. p. 25.

[83] Cf. n. 67 p. 47 et 73 p. 48.

[84] Il n'est évidemment pas exclu que dans certains passages des traités et des lettres Cicéron écarte aussi les antagonismes parce qu'il a la conviction que les citoyens sont nombreux à défendre la *res publica* (cf. *Att.*, XIV, 2, 1; 16, 2). Mais, dans les discours, le caractère systématique de la suppression des oppositions prouve que Cicéron agit ainsi par tactique et non par conviction.

[85] La même comparaison pourrait être faite pour des mots de sens proche: *causa, pars, factio* ... Pour ce dernier L. R. Taylor in *Party Politics* ... p. 10 souligne «(Cicero) avoids the word «*factio*» »: il faut préciser — dans les discours d'après 64.

[86] Dans le *Pro Sestio* trois *Clodiana* ou *Clodianus*, mais qualifiant *manus, exercitus* et *seditio* (§ 79; 85; 94) et non pas des partisans.

[87] Il est curieux de noter que les liens de *fides*, si couramment évoqués à Rome sont tout compte fait rarement mentionnés dans les discours «*optimates*» de Cicéron: l'orateur ne parle guère que de ceux qui le lient à Flaccus et Pomptinus, préteurs en 63 (*Cat.*, III, 14; *Flac.*, 103; 106); à Ninnius (*Sen.*, 3; *Sest.*, 26; 68); à Sestius (*Sen.*, 30). Se prête-t-il des amis, c'est pour se corriger aussitôt en disant que tous les *boni* sont ses amis (*Mil.*, 21). Le désir est manifeste d'estomper les liens particuliers.

les lettres les différentes factions personnelles sont évoquées: ainsi celle de Marius[88], celle de Sylla[89], ou encore de certains *consulares*[90], de Milon[91], de Clodius[92], d'autres encore[93]; mais surtout évidemment celles de César[94], de Pompée[95] et d'Antoine[96].

Cicéron parle même quelquefois des diverses familles. Cependant il faut noter qu'il s'attache à mettre en relief leur rang, leur illustration plus que leur puissance politique, puissance qu'il avait dû pourtant apprécier ne serait-ce que chez les Metelli en 70[97]!

Il faut se rendre à l'évidence: comme lorsqu'il s'agissait des grands antagonismes, Cicéron a délibérément tu l'existence des factions et des groupes.

C'est que l'évocation, si rapide fût-elle, de semblables antagonismes et de tels groupes aurait nui à l'idée de concorde, aurait détruit cette image d'un vaste rassemblement chère à Cicéron. Aussi l'orateur use-t-il du silence délibéré. Cet artifice rhétorique était fort pratiqué. Grecs et Romains taisaient les faits qui pouvaient être néfastes, si peu que ce fût, à la cause qu'ils devaient défendre. Cicéron lui-même rappelle cette tactique en de nombreux endroits. Dans le *De inuentione* il veut que le bon orateur parle «en dissimulant les circonstances défavorables, quand il pourra le faire; en glissant sur celles qu'il sera obligé de mentionner» (*Contraria, quae praeteriri poterunt, praetereundo, quae dicenda erunt, leuiter attingendo*)[98]; de même une narration doit exclure «ce qui est défavorable» (*quod obest*)[99]; dans les *Divisions de l'art oratoire* Cicéron affirme en parlant des narrations — mais ce conseil s'applique évidemment à l'ensemble du discours: «Il faut retrancher de la narration ce qui peut nuire ou même la supprimer si dans toutes ses parties elle nous est contraire» (*Narrationes aut amputandae quae laedunt aut relinquendae si totae sunt molestae*)[100]. Il rappelle dans le *De imperio Cn. Pompei* que cacher les

---

88 *Quinct.*, 69-70.
89 *S. Rosc.*, 137; *Verr.*, I, 38. Pour celle du fils de Sylla, *Cluent.*, 94.
90 *Corn.*, II, 3 (édit. Teubner).
91 *Att.*, IV, 3, 4; *ad Q. fr.*, II, 1, 3; II, 3, 4; III, 6, 6.
92 *Ad Q. fr.*, I, 2, 16; II, 3, 2.
93 *Ad Q. fr.*, III, 1, 15; *Att.*, I, 14, 5.
94 Dès 59 en *Att.*, II, 16, 2 et II, 23, 2. Mais surtout en 50-49 et 44-43: *Att.*, VII, 3, 5; VII, 7, 5; VII, 9, 4; IX, 18, 2; IX, 19, 1; *ad Brut.*, 2, 4, 5.
95 *Att.*, I, 1, 2; *fam.*, I, 1, 3; I, 2, 3; *ad Q. fr.*, II, 2, 3; II, 3, 4; *Att.*, IV, 1, 7; *Marc.*, 17; *Lig.*, 26; *Dei.*, 35. Voir aussi *fam.*, XIII, 29, 7.
96 *Att.*, XIV, 13, 2. De même un séide de Crassus est désigné comme tel en *Brut.*, 242-243. Cicéron parle aussi de son propre «parti»: *Att.*, I, 18, I; II, 1, 7; II, 19, 4; cf. Q. Cic., *com. pet.*, 33; 50.
97 *S. Rosc.*, 15; *Verr.*, IV, 89; *prou. cons.*, 19; 22; *Marc.*, 10.
98 I, 30.
99 I, 28. Cf. *Rhét. Hér.*, I, 14.
100 § 15.

malheurs de l'Etat était une vieille tradition dont usaient les poètes qui chantaient l'histoire de Rome[101]. Dans un discours, Cicéron souligne même qu'il applique cette méthode aux dissensions politiques. En effet dans le troisième discours *De lege agraria* l'orateur soutient ne pas avoir cité certain article de loi «pour ne pas avoir l'air de rouvrir une plaie de l'Etat aujourd'hui cicatrisée et d'exciter de nouvelles dissensions dans des circonstances si peu favorables» (*ne aut refricare obductam iam rei publicae cicatricem (uideretur) aut aliquid alienissimo tempore nouae dissensionis commouere*)[102]. Ainsi l'éloquence est faite autant de silences, de prétéritions, d'*occultationes* que de proclamations et d'affirmations[103].

Cette méthode est peut-être simple, mais elle est efficace. Elle l'emporte largement sur la déformation (quand celle-ci s'applique à des faits connus de l'auditoire). Il est plus facile pour qui écoute d'oublier la réalité que de prendre pour argent comptant un tableau qu'il voit différent de la réalité.

Il faut vraiment lire entre les lignes pour découvrir dans les discours de 63 à 43 l'opposition entre la majorité du Sénat et le peuple ou la division entre des *ciues* hostiles et des *ciues* favorables à la *res publica* traditionnelle. Mais certaines tournures mêmes des discours cicéroniens laissent apparaître ces conflits. L'orateur dit par exemple que la République est défendue par le vrai peuple (*ipse populus*), par les *ueri ciues*; ce qui est admettre qu'il y a un autre *populus*, d'autres *ciues*[104]. Cicéron se prétend défendu par l'*Italia uniuersa*, mais le peuple n'est pas alors qualifié d'*uniuersus*[105]. Plus rarement enfin l'orateur dit sa crainte que la populâce ne manifeste[106].

La discrétion concernant les *factiones* est tout aussi intentionnelle. Certains textes le montrent clairement. Au § 39 de la *Treizième Philippique* l'orateur refuse d'admettre que les adversaires de la *res publica* puissent former des *partes*. Il proclame dans le paragraphe 47 que le nom de *partes* est complètement éteint, alors qu'il s'est bien gardé de l'employer avant! ...[107]. Reconnaître des groupes politi-

---

[101] § 25. Cf. à ce sujet A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 628 et Quintilien, *inst.*, IV, 2, 67. Cette tactique n'empêche pas Cicéron de dénoncer l'emploi du ... silence délibéré chez un adversaire (*Flac.*, 6).

[102] § 4. Trad. A. Boulanger.

[103] La fréquence de cette pratique éclate dans le *Pro Sestio* — à un autre propos: en trois paragraphes (§ 12 à 14) on peut lire successivement les formules suivantes: «*Ego quid praedicem* ...?» «*Quaesturam Macedoniae relinquam* ...» «*Si qui* ... *a salute nostra dissentiunt, lateant* ...»!

[104] *Sest.*, 108; 140.

[105] *Pis.*, 64. Or qui soutient Cicéron soutient la *res publica*; qui attaque Cicéron attaque le *res publica*: «*Quoniam meo fato, patres conscripti, fieri dicam ut nemo his annis uiginti rei publicae fuerit hostis, qui non bellum eodem tempore quoque indixerit?*» s'écrie l'orateur au début de la *Deuxième Philippique*. Cf. *Cat.*, I, 11 et page 86.

[106] *Sest.*, 101 etc. ...

[107] Cf. aussi dans la *Cinquième Philippique* au § 32.

ques divers serait admettre une partition de la *ciuitas*, nier l'unanimité, bref nuire au concept de la *concordia* et du *consensus*. Ce serait aussi avouer que les *potentissimi* détiennent de solides appuis et vouer à l'échec la tentative de séduction de ces personnages que mène Cicéron.

Il faut bien apprécier le singulier effort que représente ce constant silence. Toute la tradition romaine — que l'orateur connaît évidemment fort bien[108] — parle du grand antagonisme entre les patriciens et les plébéiens, les nobles et les non-nobles, le Sénat et le peuple. Les structures hiérarchisées, quasi féodales, dans lesquelles vit l'Arpinate font apercevoir sans cesse des groupes politiques souvent fortement organisés. Mais l'orateur laisse dans l'ombre toutes ces divisions pour présenter une image de la société politique qui se retrouve rarement chez les autres témoins de ce temps[109].

Cependant, avant d'examiner de plus près cette image, il faut rendre compte d'un certain nombre de manquements à cette règle du silence délibéré. Ils sont de fait très peu nombreux et s'expliquent aisément.

Ainsi dans le *De lege agraria*, au début du premier discours aux Quirites, la *nobilitas* est mentionnée trois fois[110]. Au § 3 elle est opposée à l'*homo nouus*. Mais ce discours est prononcé au début du consulat, à un moment où il n'est pas sûr que Cicéron ait déjà une vision absolument claire de la *concordia*, vision qui se précisera à l'époque des *Catilinaires*. De plus avant même de songer à la concorde, l'orateur doit amadouer le peuple pour une partie redoutable. Il doit le convaincre de ne pas accepter une loi agraire — pourtant toujours chère au cœur des Quirites. Il faut se poser en consul *popularis*. Dès le début du discours il faut se faire bien venir du peuple au risque de nuire quelque peu à l'entente dans la cité.

Cicéron transgresse aussi les règles de sa tactique quand les circonstances l'y obligent; ainsi quand il lui faut justifier son départ précipité et honteux de 58, il est contraint de montrer que la cité était alors coupée en deux. Encore présente-t-il cette réflexion comme l'impression des gens: «Il y avait, disait-on, deux partis dans l'Etat, disposé l'un à me perdre par haine, l'autre à me défendre timidement par crainte d'un massacre»: *Duae partes esse in re publica cum putarentur, altera me deposcere propter inimicitias, altera timide defendere propter suspicionem caedis putabatur*[111]. Il reconnaît de

---

[108] Voir les références rassemblées par M. Rambaud in *Cicéron et l'histoire romaine*.

[109] C'est le silence de Cicéron sur les grands antagonismes qui a d'ailleurs induit des historiens contemporains à mettre en question leur existence.

[110] § 3; 5 et 6.

[111] *Sen.*, 33. (trad. P. Wuilleumier).

même — ce qui est très rare — la désunion des *optimates* quand il s'adresse aux Quirites après son exil[112].

Pour un lointain, voire pour un proche passé, l'orateur hésite moins à abandonner sa pratique habituelle. Il évoque dans la *Quatrième Catilinaire* (§ 13) une *contentio partium*, mais c'était celle de l'époque des Gracques; il parle en 57 de la *causa senatus* et évoque l'appui que lui a apporté la véritable faction de Sestius[113]; mais cela se rapporte à la période de l'exil. De même dans les *Philippiques* le parti noble est évoqué, mais c'est celui de l'époque de Sylla et des années 49-48[114].

La cause même qu'il défend oblige aussi l'avocat à mentionner les antagonismes qui règnent dans la cité. Quand il plaide pour Murena, Cicéron ne peut pas ne pas parler du conflit opposant *nobiles* et *homines noui*[115]. Il faut convenir qu'il le fait sans appuyer.

Une autre fois Cicéron ne peut résister à l'attrait d'un jeu sur le mot *partes*. Aesopus le tragédien s'est montré, dit-il avec piquant, «*summus artifex et me hercule semper partium in re publica tam quam in scaena optimarum*» (*Sest.*, 120)[116].

Après la «palinodie» Cicéron est moins soucieux d'éviter la mention des antagonismes et des factions. Les *ordines* (agissant pour leur propre compte, et non au sein de la *concordia*, car dans ce second cas ils sont cités à toute époque et en toute œuvre) reviennent en force[117]. De même le *Pro Balbo* évoque rapidement le parti de César[118]. Le *Discours sur les provinces consulaires* fait allusion à un conflit entre des familles[119].

Telles sont les quelques entorses que l'orateur fait à sa constante tactique. Elles sont bien peu nombreuses en vérité. Généralement c'est un tableau bien différent de la société politique romaine que brosse Cicéron.

Le tableau cicéronien

Pour l'orateur la presque totalité des citoyens sont unis contre quelques dévoyés[120]. Il serait superflu de dresser la longue liste de

---

[112] *Quir.*, 13. De même en *Sest.*, 46 et en *Domo*, 15 Cicéron avoue un «*seditionis timor*», des *seditiones et discordiae*. [113] *Sen.*, 20.

[114] *Phil.*, II, 37; XII, 27. Catillina a suivi (manifestement sous Sylla) les *meliores partes* (*Cael.*, 13). C'est en *Phil.*, V, 49 que l'on apprend que le peuple soutenait César!

[115] *Mur.*, 17.

[116] Reste la surprenante exception du *Pro Caelio* où Caelius est qualifié de *ciuis bonarum artium, bonarum partium* (§ 77): est-ce le résultat de l'interprétation d'une dittographie? Ou la recherche d'homoiotéleutes?

[117] *Planc.*, 32; *Rab. Post.*, 16.

[118] Et même celui de Pompée (§ 62). Ils ont «*comitatus*» et «*adsectatores*».

[119] § 22.

[120] Cicéron parle généralement (cf. supra p. 39) comme si le *consensus* existait déjà, ce qui est plus habile que d'inviter les citoyens à se regrouper.

tous les passages où ce vaste rassemblement est indiqué. Au début de son consulat, dans le *De lege agraria* prononcé devant les Sénateurs, Cicéron affirme: «Passons donc en revue tout ce qui peut agréer et plaire au peuple, nous trouverons que rien n'est plus populaire ... que la concorde» (*Ut circumspiciamus omnia quae populo grata atque iucunda sint, nihil tam populare ... quam concordiam ... reperiemus*)[121]. Vingt années plus tard l'une des dernières phrases de l'orateur qui nous soient parvenues proclame le même accord: «*Omnes te ... homines, summi, medii, infimi, ciues, peregrini, uiri, mulieres, liberi, serui, oderunt*» crie le consulaire à Antoine[122]. Le thème prend une particulière intensité au moment de la conjuration de Catilina[123] où les esclaves mêmes sont embrigadés dans le «bon parti»[124]; dans le *Pro Sestio*, où le *consensus* comprend les affranchis[124]; à l'époque des *Philippiques* où le Sénat et le peuple sont constamment associés; aux moments donc où la *concordia* est le plus en péril.

Le plus caractéristique est la constante inclusion du peuple et de l'*Italia* dans ce rassemblement.

Nous avons déjà démontré que l'opposition entre le peuple et le Sénat jouait un rôle déterminant à la fin de la République[125]; nous montrerons plus loin qu'en 63, 58, 49, 44-43 l'hostilité est manifeste[126]. C'est donc déformer la réalité que de prétendre que tout le peuple est aux côtés du Sénat et des chevaliers[127].

Que penser de l'inclusion des Italiens parmi les bons citoyens? Peut-on déterminer leurs sentiments à l'égard du *status* et des *optimates*? Pour mieux préciser l'état d'esprit de l'*Italia* dans les années 63 à 43 il est utile de remonter quelque temps en arrière car des alliances, des conflits ont laissé des traces difficilement délébiles[128]. Il faut revenir avant même la période où les Italiens ont reçu la *ciuitas*[129]. L'*Italia*[130] est alors fort composite: les différentes cités sont liées à Rome par des traités multiformes; les citoyens romains sont minoritaires et d'un rang très variable: de hauts personnages dotés

---

[121] § 23 (trad. A. Boulanger; édit. Belles Lettres).

[122] *Phil.*, XIII, 45.

[123] *Cat.*, IV, 16.

[124] Et pourtant Cicéron et les *boni uiri* ressentent plutôt indifférence ou dédain (malgré l'affection pour tel ou tel d'entre eux) envers *serui* et *libertini* (cf. infra p. 213 sqq.).

[125] Cf. p. 3 à 8 et 41 à 44.

[126] Cf. p. 116 à 123.

[127] Sans parler de l'union entre les Sénateurs et les chevaliers qui force déjà la réalité, puisque ceux-ci même après 63 pratiquent un jeu de bascule. Ils abandonnent le Sénat après l'affaire des fermes, flirtent avec César etc. ...

[128] Sur la persistance de ces souvenirs, cf. M. Bonjour, *Terre natale* ... p. 105.

[129] En 90 et 88 par les lois *Julia* et *Plautia Papiria*. Pour les Cisapadans et les villes de Crémone et d'Aquilée. En 49 les Transpadans acquièrent aussi la *ciuitas*.

[130] C'est alors une entité géographique: appliqué au sud de l'Italie d'abord, le mot désigne à ce moment la péninsule jusqu'à l'Aesis à l'est et au Macra à l'ouest.

individuellement de la *ciuitas* pour leurs hauts faits ou leurs attaches avec tel ou tel *potens* romain; les magistrats sortis de charge dans les municipes de droit latin; les habitants des *municipia cum suffragio*; les colons. Sans compter les citoyens incomplets. Il semble que les liens soient nombreux entre les *ciues* d'Italie — en particulier ceux d'un certain rang — et les aristocrates de Rome. Les premiers plébéiens qui accèdent au consulat sont des Italiens. Les patriciens romains préfèrent donner les premières places à des plébéiens non-Romains, nobles chez eux, plutôt que de confier celles-ci à des plébéiens romains de rang plus modeste[131]. Les alliances sont nombreuses au deuxième siècle entre les nobles romains et les aristocrates ou les riches des municipes. Les Fabii et les Valerii se liguent avec le riche Caton, Scipion l'Africain avec le noble Lélius[132]. Tout un réseau se tisse entre les *ciues* italiens, les *domi nobiles* surtout, et les *boni uiri* de l'*urbs*. L'attitude des Grands diffère nettement sur ce point de celle du reste du *populus*, qui n'apprécie guère ces Italiens qui ont bénéficié ou peuvent bénéficier du privilège de la *ciuitas*. La *nobilitas* n'hésite pas à faire appel à des *socii* et à des Latins contre les entreprises des Gracques[133]. L. Drusus le démagogue conservateur va jusqu'à proposer que l'on octroie la «cité» à l'ensemble de l'*Italia*[134]. L'Italie des citoyens peut paraître à la fin du deuxième siècle très proche de la *nobilitas*.

Mais la situation évolue depuis quelques années déjà. Le populaire Tiberius Gracchus prend pleinement conscience de la possibilité d'une véritable unité italienne; il passe pour le «père de tous les peuples italiens»[135] et trouve dans les difficultés appui auprès d'eux[136]. L'influence des conceptions stoïciennes, prônant une communauté humaine, n'est certainement pas négligeable dans le grand dessein de Tiberius[137]; mais la composition sociologique de l'Italie s'est aussi modifiée. Il y a de plus en plus de *ciues* modestes qui se sentent bien différents des aristocrates romains: si une dizaine de colonies ont été créées jusqu'en 192, vingt furent fondées dans les seules années 192 à 122[138]; les *municipia cum suffragio* se sont multipliés[139]. Les citoyens romains de l'Italie, souvent appauvris

---

[131] Cf. R. Syme, *The roman revolution*, p. 84. Salmon, R. E. L., XLVII bis, p. 330.

[132] R. Syme, *ibid.*, p. 85.

[133] Sall., *Iug.*, XLII; App., *ciu.*, I, 19. Cf. J. Carcopino, *Autour des Gracques*, p. 86 nuancé par C. Nicolet, *ibid.*, p. 312.

[134] Flor., II, 5.

[135] App., *ciu.*, I, 13. Cf. S. Gely, *Terra patria* ... p. 153.

[136] Vell. Pat., II, 3.

[137] Cf. S. Gely, *ibid.*

[138] D'après le recensement de J. Marquardt, *Man. ant. rom.*

[139] Cf. par exemple Liv., XXXVIII, 36.

par l'extension des grandes propriétés, sont plus proches des alliés. Un amalgame entre *ciues* besogneux et autres Italiens semble sans doute plus naturel. Caius reprend les idées de son frère et se prononce pour l'octroi du *suffragium* aux Italiens[140]; Marius ensuite recrute de nombreux soldats en Italie pour ses campagnes[141] et pousse au premier plan ceux qui l'ont activement soutenu[142]. Les textes montrent aussi des rapports étroits entre Appuleius et de nombreux Italiens[143]. Le sac de Frégelles en 125 dresse déjà des Italiens contre les nobles. La guerre sociale creuse le fossé: c'est Sylla qui assène le coup de grâce aux Italiens pendant ce conflit[144]. L'octroi de la *ciuitas* ne cicatrise pas les plaies.

Il y a plus. Après les lois *Julia* et *Plautia Papiria*, le désir des Italiens est d'être également répartis entre toutes les tribus rurales, seule manière de s'assurer une influence importante dans les comices; alors que l'on voulait les regrouper dans quelques tribus[145], ce sont des populaires, P. Sulpicius et Cinna[146], qui soutiennent ardemment le principe d'une équitable répartition. C'est la législation en la matière de P. Sulpicius[147], malgré l'opposition de Sylla, qui apportera aux Italiens une solution conforme à leurs vœux. De plus, pendant les luttes qui déchirent Rome entre 88 et 83, les antisyllaniens vont chaque fois chercher appui et renfort auprès des Italiens: ainsi Carbon et Cinna en 85[148]; Carbon et le jeune Marius en 83[149]. Il est sans doute excessif de vouloir appliquer à l'*Italia* des termes comme *optimas* ou *popularis* — bien que Cicéron ait parlé de *municipales optimates*, de *rustici optimates*[150] — mais l'on peut dire que dans les années 80 beaucoup d'Italiens se sentent plus proches de Marius ou de Carbon que de Sylla. Marius d'Arpinum les touche plus que le patricien Sylla. Et les victoires sanglantes du futur dictateur, victoires qui font de nombreuses victimes italiennes, accentuent sans doute encore l'hostilité de certains envers la *nobilitas* romaine[151].

Ainsi, quand s'ouvre la période qui nous intéresse, les sentiments de l'*Italia* sont certainement assez partagés. Il est probable que les

---

140 Plut., *C. Gr.*, 3; 5. Cf. S. Gely, *ibid.*, p. 154.
141 App., *ciu.*, I, 29.
142 R. Syme, *ibid.*, p. 86 (contrairement à Cicéron! cf. *ibid.*, p. 89).
143 App., *ciu.*, I, 29.
144 Liv., *per.*, 60; 75. Cf. M. Bonjour, *ibid.*, p. 104-105.
145 App., *ciu.*, I, 49; Vell. Pat., II, 20.
146 App., *ciu.*, I, 55-56; *Phil.*, VIII, 7 etc. ...
147 Cf. T. R. S. Broughton, *The magistrates of the roman republic*, t. II, p. 46 en bas.
148 App., *ciu.*, I, 76.
149 App., ciu., I, 86; Flor., II, 9.
150 *Sest.*, 97.
151 Cf. M. Bonjour, *Terre Natale*, p. 106. Il faut noter que Sylla a lui aussi bien des clients et des amis en Italie: cf. App., *ciu.*, I, 86.

descendants des vieux citoyens d'Italie ne sont pas hostiles aux *boni uiri* de Rome; mais la foule des nouveaux citoyens est — comme les événements le prouveront — hostile ou indifférente, prête à bien des aventures, nullement décidée à défendre la *res publica* existante.

Dès le début de la conjuration catilinienne, «*multi ex coloniis et municipiis*» participent aux réunions secrètes des conspirateurs[152]. Le parti de César comprend un grand nombre d'Italiens: le général leur apparaît comme le successeur de Marius; il recrute de nombreux Italiens pour ses armées[153] et ses liens sont étroits avec de riches personnages de l'*Italia*[154]; Antoine est soutenu par de nombreux colons[155]. Certes un Visidius défend l'Arpinate pendant la conjuration[156]; certes les liens sont nombreux entre Lucullus, Hortensius, Caton, Cicéron et des Italiens; certes c'est grâce surtout à l'*Italia* que l'orateur a pu revenir en 57[157], mais il est bien inexact de présenter l'ensemble des Italiens comme de «bons citoyens» dans la période 63-43. Comme lorsqu'il inclut tout le *populus* dans la *concordia*, Cicéron n'hésite pas à déformer la réalité. Mais c'est habileté pie puisqu'il agit pour la plus grande gloire de la République[158].

Mais pour forcée qu'elle soit cette inclusion de l'*Italia* donne au *consensus* cicéronien une dimension remarquable. Elle présente une portée électorale et sentimentale.

Faire croire que l'ensemble des Italiens est favorable à la *res publica*, c'est affirmer que les *boni ciues* bénéficient et peuvent bénéficier d'un large soutien électoral, d'un appui pour leurs mesures (dans les comices tributes) ou pour leur *dignitas* (dans les comices tributes et centuriates[159]). Le rôle des non-Romains est en effet déterminant dans les comices (*Sul.*, 24). Les descendants des anciens citoyens et les nouveaux citoyens habitant l'Italie sont — nous venons de le voir — répartis dans les trente et une tribus rurales qui règnent pratiquement sans partage dans les comices tributes puisqu'il n'y a en face d'elles que quatre tribus urbaines. Des Romains de Rome sont certes inscrits dans ces tribus rurales et il leur est plus facile qu'à des Italiens résidant souvent à plusieurs dizaines de milles de l'*urbs* de venir voter, mais ces Romains là sont minoritaires dans les tribus; de plus certaines tribus sont véritablement monopolisées par des Italiens: la tribu *Romilia* est constituée pratiquement des seuls habitants de Sora, l'*Aenensis* de ceux d'Ari-

[152] Sall., *Cat.*, XVII.
[153] Cf. R. Syme, *ibid.*, p. 89.
[154] *Ibid.*, p. 82 sqq.
[155] Cf. infra p. 122.
[156] Cic., *Phil.*, VII, 27.
[157] Cf. infra p. 58.
[158] Cf. A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie.*
[159] Les comices centuriates élisent les consuls et les préteurs; les comices tributes les magistrats inférieurs.

minum et de Crémone, la *Sabatina* de ceux de Volaterrae, la *Poblilia* de ceux d'Anagnia; d'autres tribus sont très largement composées d'habitants d'une seule cité ou d'une seule région: la *Velina* de Picentins, la *Galeria* de Pisans[160].

L'influence des Italiens est la même dans les comices centuriates. On sait que les deux premières classes détiennent la majorité absolue des 193 centuries[161]. Or de nombreux Italiens ont accès à ces classes: pour être inscrit dans la deuxième classe il faut posséder un capital de 75.000 sesterces: c'est au milieu du premier siècle la valeur d'une vingtaine d'hectares[162]; et Cicéron affirme que le cens équestre (soit 400.000 sesterces) représente une fortune modeste[163]. De plus depuis la fin du troisième siècle les centuries sont calquées sur les tribus; ainsi les quatre-vingts centuries serviennes non équestres de la première classe ont été remplacées par soixante-dix centuries: trente-cinq de *iuniores* correspondant chacune à une tribu et trente-cinq de *seniores* formées de même. Les autres classes sont sans doute divisées de façon semblable[164]. Ainsi les riches *iuniores* de la seule ville de Sora constituent à eux seuls une centurie et peuvent fournir environ la centième partie d'une majorité puisque celle-ci est atteinte lorsque quatre-vingt-dix-sept centuries votent de même.

Il est aussi utile pour l'orateur *optimas* d'appeler l'*Italia* à soutenir la *res publica*; non seulement le vote des Italiens a du poids comme nous venons de le constater mais de plus ces gens qui viennent voter sont ceux qui ont l'argent nécessaire pour se déplacer; on peut penser que ces riches sont plutôt favorables au *status*. Il y a mieux: les opérations censitaires étant rares — elles se sont déroulées en 85, 70-69 et 49 — la fortune établie est mieux représentée que celle des parvenus; on peut là encore légitimement penser que les riches de toujours sont mieux disposés envers la *res publica* et plus indépendants envers les *potentissimi*. En tout cas il est constant que les Italiens se déplacent pour voter[165] et Cicéron atteste que ce sont des gens aisés: il peut dans le discours du retour d'exil adressé aux Sénateurs parler du «*splendor totius Italiae*», de «l'éclat de l'Italie tout entière» venue voter pour lui le 4 août 57[166].

[160] Sur ces répartitions voir en particulier L. R. Taylor, *Votings districts of the roman republic*. C. Nicolet a récemment mis en évidence la supériorité numérique considérable des «Italiens» par rapport aux «Romains» (in *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, t. I, p. 82).

[161] La première classe à elle seule comporte 88 centuries dont 18 équestres.

[162] Cf. I. Shatzman, *Senatorial wealth* ... p. 47 sqq.

[163] *Fam.*, IX, 13, 4.

[164] Sur cette question très controversée voir L. R. Taylor, *Roman voting assemblies*, cinquième chapitre.

[165] *Att.*, IV, 1, 4.

[166] § 28. Il est juste de remarquer qu'au début du siècle de plus modestes sont venus soutenir les populaires (Tib. et C. Gracchus; Marius etc. ...): cf. Diod., XXXV, 5; Plut., *C. Gr.*, 3 etc. ...).

En incluant l'*Italia* dans le *consensus* Cicéron concrétise aussi un vieux rêve, fait tant par certains Romains que par des Italiens[167]. Le rêve d'une cité élargie aux dimensions de la péninsule. Certes l'orateur a trouvé des devanciers dans ce dessein d'une large union. Nous en avons nommé[168], mais il semble bien que personne n'ait agi avec une telle constance que lui pour la fortifier. Originaire lui-même du cœur de l'*Italia* il est parfaitement placé pour souligner son importance dans la *res publica*. Le rôle qu'il prête à l'*Italia* préfigure la place qu'elle occupera sous l'Empire[169].

Il est aisé d'imaginer la faveur qu'a dû rencontrer l'orateur auprès de ses divers auditoires en mentionnant l'*Italia*. Les gens de la péninsule sont en effet nombreux dans les assemblées: au Sénat, dont bien des membres sont d'origine italienne — en particulier ceux nommés par Sylla[170]; mais aussi dans les *contiones*, puisqu'il est avéré que les habitants des colonies, des municipes et des préfectures viennent souvent dans l'*urbs*[171]. Le mot *Italia* sans cesse répété par l'orateur présente pour eux un éclat superbe. Il a figuré sur toutes les monnaies frappées par les révoltés au cours de la guerre sociale du début du siècle[172].

La liste des lieux où l'*Italia* est citée aux côtés des *boni ciues* est immense[173]. Il est notable cependant qu'en 63 l'orateur l'omet dans le tableau de la *concordia* des *Catilinaires*[174]. Cicéron connaît cependant fort bien alors son importance; il vient de la souligner dans le *De lege agraria* et l'a évoquée dans la première *Catilinaire*[175]. Mais beaucoup d'Italiens ont soutenu la conjuration: affirmer une solidarité de l'*Italia* forcerait sans doute trop la réalité[176]. En revanche, après 58, la mention de l'*Italia* est constante. Cicéron devant la longue haie d'acclamations qui l'accompagne jusque dans Rome a acquis pleine conscience de la force que représente l'Italie. Et le terme *Italia* est un des plus fréquents des *Philippiques*.

Ce tableau estompant, effaçant même antagonismes traditionnels et factions, unissant tous les citoyens se retrouve chez d'autres

---

167 Cf. M. Bonjour, *Terre natale* ... p. 21 sqq.
168 Cf. p. 56.
169 Cf. P. Grenade, *Essai sur les origines du principat* ... p. 33.
170 Cf. I. Shatzman, *Senatorial wealth* ... p. 474 sqq.
171 Cf. p. 28 où est apportée une explication complémentaire de leur présence dans Rome lors des *contiones* cicéroniennes.
172 Cf. E. A. Sydenham, *The roman republican coinage*, p. 90 à 95.
173 Cf. n. 237 et 238 p. 67.
174 IV, 15 sqq.
175 *Leg. agr.*, I, 17-18; *Cat.*, I, 27.
176 C. Nicolet subodore dans la conjuration catilinienne — comme dans d'autres mouvements du premier siècle — un caractère particulariste, Catilina faisant des levées en Etrurie et en Lucanie surtout (cf. *Rome et la conquête* ... t. I, p. 296-297).

orateurs *optimates*. Tite-Live le prête pour l'année 384 déjà aux tribuns conservateurs Marcus Menenius et Quintus Publilius qui voient la *ciuitas* entière opposée à un seul mauvais citoyen et qui refusent explicitement d'admettre qu'il y ait un antagonisme entre *patres* et plébéiens[177]. Il y a peu de chances pour que cette arme ait été réellement utilisée à cette époque éloignée, encore que ce soit une habileté assez facile à imaginer sinon à pratiquer. Il est plus probable que Tite-Live emprunte là directement ou par le canal des annalistes un lieu dont il sait qu'il est couramment employé par les bons citoyens à la fin de la République[178].

Autre usage de la même tactique chez L. Marcius Philippus. En 77 celui-ci appelle à la lutte contre le proconsul Lépide en affirmant l'unanimité de la *nobilitas*[179]. Certes il est très probable encore que le propos est de Salluste et non de Philippe. Philippe, nous le savons par Cicéron[180], ne rédigeait pas ses discours. Salluste a refait le discours, mais en prenant soin d'y placer une habileté fréquemment utilisée par les optimates-dont il connaissait fort bien le langage et les armes[181].

Il est donc avéré que le lieu consistant à proclamer l'unanimité des bons citoyens était utilisée par les orateurs du «bon parti». Cependant la liste des exemples chez les hommes politiques autres que Cicéron est bien mince. C'est la preuve que l'Arpinate seul a donné une telle place à l'unanimité civile. De plus nous ne voyons pas chez les autres orateurs une telle extension du *consensus*: Philippe ne songe pas à dire que les *boni* (au sens large) soutiennent le Sénat; il parle de l'appui de la seule *nobilitas*; il ne mentionne pas un éventuel renfort de l'*Italia* pourtant dotée depuis plus de dix ans de la *ciuitas*.

Troisième chapitre: Simplification et jeu sur les mots

L'orateur, pour donner l'image d'un vaste *consensus*, ne se contente pas d'éviter les termes qui impliquent un morcellement ou un conflit dans la cité. Il aime aussi à simplifier. Il use soit de termes généraux suffisamment larges pour recouvrir la plus vaste fraction possible de la population, soit de mots qui désignent des classes entières de citoyens, en se gardant de dire qu'il règne à l'intérieur de ces groupes de profonds désaccords.

Pour ce qui est des termes de large acception, Cicéron donne une place primordiale à *boni, boni uiri, boni ciues*.

---

177 VI, 19, 6.
178 Cf. p. 11-12 et 31.
179 Sall., *hist.*, M. I, 77, 21.
180 *De orat.*, II, 316.
181 Cf. p. 31.

Ces mots sont fort utiles: ils présentent des nuances multiples très élogieuses, sur lesquelles nous reviendrons[182], nuance morale, nuance philosophique, nuance politique: en ce dernier sens le *bonus* est le citoyen favorable à une *res publica* dominée par le Sénat, sans *factio* ni *potentissimi*, à un régime de concorde entre les plus hautes classes de la société. Mais nous pensons avoir prouvé[183] que — quelle que soit la nuance — une couleur sociale persiste: les *boni* sont en effet seulement les gens d'un certain rang. Il est même sûr qu'il fut un temps où le mot ne renvoyait qu'à une frange très étroite — la plus élevée cela va sans dire — de la société romaine. Puis ce vocabulaire s'est dévalorisé et il a même été indûment, par flatterie et démagogie, étendu. D'où trois niveaux de langage: le fonds ancien, étroitement entendu; le langage courant; le langage flatteur, notablement déprécié. Le fonds ancien se retrouve dans les traités, les discours au Sénat, marqués, surtout avant les *Philippiques*, par la tradition; le langage démagogique dans les discours aux juges ou dans les *contiones*. Ainsi devant les Pères les *boni* sont les seuls Sénateurs du bon parti; devant les juges ou le peuple ce mot s'applique à l'ensemble des citoyens de quelque rang ou de quelque fortune: on imagine quel usage Cicéron a pu faire de ce langage qui recouvre des classes entières de citoyens et qui présente une extension variable suivant les auditoires. L'orateur peut jouer des diverses formes: *omnes boni* insiste sur l'idée de totalité; *optimus quisque* distingue les meilleurs des *boni* ou les plus haut placés; *boni uiri* revêt plus aisément une nuance sociale; *boni ciues* est plus politique; *boni* permet l'équivoque: il est bien difficile de dire s'il recouvre *boni ciues* ou *boni iuri*; par son emploi Cicéron laisse croire que tous les *boni uiri* sont des *boni ciues*. Tous ces termes permettent aussi d'englober sous une dénomination de belle apparence les publicains dépourvus du titre d'*equites*, les riches commerçants, les affranchis enrichis etc. ...[184]. Autre avantage: cette terminologie permet de diminuer le rôle des ordres et de donner une image plus homogène de la cité[185]. Mais [sauf quelquefois l'expression *boni ciues*] ces mots ne sauraient s'appliquer au peuple: ils ne conviennent donc qu'au *consensus* assez étroit du consulat ou de la période immédiatement ultérieure.

Cicéron use aussi d'*optimates*. Mais le terme convient moins. Il implique trop l'idée de fortune[186] et reste trop politique. Il marque

[182] Cf. p. 363 sqq. Nous avons étudié ces mots dans *Les Etudes Classiques*, 1973, en mettant en relief surtout leur utilité pour l'orateur. Pour une étude d'ensemble voir J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 484-495.

[183] Cf. notre article cité dans la note précédente.

[184] Cf. C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 320 sqq.

[185] Cette intention a été mise en relief par E. Lepore, *Il princeps* ... p. 167; 172; 186.

[186] Le mot doit être rattaché à *opes*: cf. J. Hellegouarc'h, *op. laud.*, p. 499-500.

plus l'attachement aux Grands, à quelque *factio potentium* qu'à la *res publica*. L'orateur l'a réservé à des discours au Sénat — et dans un sens étroit. Il l'a utilisé dans le *Pro Sestio*, mais contraint par une question de l'adversaire[187].

L'orateur emploie aussi les termes désignant les ordres ou toute une fraction de la population, comme si la totalité du groupe adhérait à la politique républicaine. Ainsi *senatus*. Cicéron présente comme un bloc ce Sénat si divers, si hiérarchisé — du moins jusqu'en 50 — avec ses *principes*, sa «piétaille»[188], ses gens de haute extraction, ses *noui*[189], ses amis des *potentissimi*, ses conservateurs, ses opportunistes. Il est significatif que dans un discours, le *Pro C. Rabirio*[190], l'orateur, évoquant le passé, parle d'un Sénat unanime, alors que dans un traité — le *De republica* — il admet, par la bouche de Lélius, sa division[191].

Cicéron unifie de même l'ordre des chevaliers, cette classe si disparate, autant par ses opinions politiques[192] que par ses occupations et ses origines[193]. Il y inclut même les *tribuni aerarii*[194]. Cette dénomination générale d'*equites Romani* lui permet du même coup d'éviter la mention de termes péjoratifs comme *publicani, negotiatores, mercatores*[195] ... Ces trois mots sont bien plus rares dans les discours «optimates» que dans les autres œuvres de Cicéron.

Même tactique en ce qui concerne le peuple dont nous avons vu non seulement les signes de désaccord avec les autres ordres, mais aussi les déchirements internes.

Même tactique en ce qui concerne l'*Italia*: elle est alors juridiquement un tout, mais pratiquement elle reste très hétérogène: le souvenir des anciens statuts persiste; on use couramment des mots colonies, municipes, préfectures. Les sentiments et la condition des habitants sont variés: s'y côtoient nobles locaux, vétérans, paysans pauvres etc. ...[196]

---

[187] § 96. Sur ce terme voir J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... p. 500 à 505.

[188] Cf. Cic., *Att.*, I, 19, 9; 20, 4. Il s'agit des Sénateurs qui vont voter, mais ne donnent pas leur avis parce qu'ils ne sont jamais interrogés.

[189] En 63 subsistaient des Sénateurs de basse extraction recrutés par Sylla: cf. Sall., *Cat.*, XXXVII; Denys d'Hall., V, 57. Voir Willems, *Le Sénat de la république romaine*, p. 407, t. I. Cf. infra p. 83-84.

[190] § 21.

[191] I, 31. Les deux passages se rapportent certes à des époques quelque peu différentes: le premier à l'an 100, le second à l'an 129.

[192] Cf. infra le rôle des chevaliers dans les partis des *imperatores* (p. 144).

[193] Diversité longuement et admirablement dégagée par C. Nicolet in *L'ordre équestre* ...

[194] *Flac.*, 4.

[195] Cf. *Verr.*, II, 7. Et pourtant «*publicani*» est encore emphatique par rapport aux termes techniques «*redemptores*», «*mancipes*», «*magistri*», «*decumani*» etc. ...

[196] Mais Cicéron isole parfois un membre d'un groupe, comme s'il était seul du mauvais parti, faisant ainsi ressortir l'unanimité (cf. Gellius in *Sest*, 110).

Il faut bien mesurer l'effort de Cicéron. Ces généralisations et ces assimilations abusives peuvent choquer les plus haut placés. Il faut se garder à Rome de froisser. L'orateur prend soin par la *laudatio* des plus en vue de ménager leur susceptibilité. Il fait suivre, devant les *boni uiri*, un éloge des *principes* (ou des *splendidissimi* parmi les chevaliers), quand il a usé des formules générales. Mais il est visible qu'il fait passer l'accord de tous avant l'amour propre de chacun.

Cette sorte de simplification apparaît partout: elle se manifeste dès 63, alors qu'à ce moment bien des Sénateurs, des chevaliers, des gens du peuple, des Italiens étaient favorables à la conjuration ou y trempaient. Elle se retrouve en 56 et en 44-43 alors que les différents groupes de la société étaient tout aussi partagés[197].

En d'autres cas Cicéron ne saurait sans transgresser la vérité dire que les Sénateurs, les chevaliers, le peuple sont favorables à la *res publica* ou veulent défendre la même cause que lui. C'est ce qui s'est produit au moment du départ de l'orateur en exil, pendant l'exil et lors du procès de Milon. Il n'y a plus là minorité hostile, mais une forte opposition. L'orateur trouve la parade. Il joue sur les mots. Il emploie *populus* en un sens étroit: c'est le peuple digne de ce nom; il précise quelquefois le *uerus populus*. Il use de la même façon de *ciues*; il faut entendre les *ueri ciues*.

Ainsi en 58 et 57, Cicéron sait bien que tout un chacun est au fait du mouvement d'opinion qui a soutenu Clodius et abouti au départ en exil, que personne n'ignore que les Grands l'ont abandonné et que l'on a rencontré bien des difficultés pour le faire revenir d'exil[198]. Mais l'orateur laisse l'impression d'un accord très large[199], en affirmant que la *ciuitas* fuit les réunions agitées[200], que tous les *ciues*, sauf ceux qui ne se souviennent plus qu'ils le sont, haïssent Pison et Gabinius[201], que les *liberi* ne votent pas les lois favorables à ces méchants consuls[202]. Il lance ainsi dans le *De domo*: «Dans un peuple si nombreux, il ne s'est trouvé aucun citoyen, hormis cette troupe de P. Clodius, souillée par le crime et le sang, qui

---

[197] Voir infra p. 177 sqq.

[198] Cicéron lui-même le suggère (*domo*, 86). Il apparaît, entre les lignes, que c'est l'*Italia* qui le soutient surtout (cf. *Sest.*, 107; 128; *har.*, 46). Encore Pompée a-t-il dû faire une vraie tournée (cf. P. Grenade, *Essai sur les origines du principat* ... p. 236). Il a dû supplier le peuple (*sen.*, 29; *domo*, 30). Les comices qui votent le retour sont *splendida*, donc comportent de nombreux *boni uiri* (*Pis.*, 36).

[199] Accord autour de Cicéron, donc autour de la *res publica*, puisque l'orateur identifie sa cause et celle de la *res publica* (cf. n. 105 p. 51 et n. 197 p. 291).

[200] *Pis.*, 26. Cf. aussi *Pis.*, 3; 11; 98. Sur *ciues* et *ciuitas*, cf. aussi infra p. 380.

[201] *Pis.*, 45. Cf. de même *Sest.*, 109.

[202] *Sen.*, 18; *Vat.*, 10. Le langage est quelquefois le même dans les traités. En 58-57 chaque *liber*, voire chaque *seruus libertate dignus* se préoccupe du salut de Cicéron d'après le *De legibus* (III, 25).

ait touché la moindre partie de mes biens»: «*Ciuis est nemo tanto in populo, extra contaminatam illam et cruentam P. Clodi manum, qui rem ullam de meis bonis attigerit*»[203]. Ou bien c'est encore le *populus Romanus* qui est favorable à Cicéron ou à la *res publica*[204]. L'expression est d'abord une formule solennelle et flatteuse, mais elle signifie aussi «le peuple qui est digne du titre de romain», «la partie du peuple qui aime Rome»; elle exclut mauvais affranchis, citoyens de fraîche date et Romains qui oublient leur patrie. Déjà, dans le *Pro Sex. Roscio*, Cicéron affirmait dans le même esprit que la «*maxima pars ciuitatis*» défendait la noblesse[205].

En 52 il est manifeste qu'une bonne partie du peuple a été favorable à Clodius[206]; et les juges, dans leur grande majorité, ont tout de même condamné Milon! Alors Cicéron va répétant que la *ciuitas*, les *ciues* sont aux côtés de Milon[207].

Dans les *Philippiques* l'expression «*populus Romanus*» remplace presque constamment «*populus*», avec la même valeur de «*Romanus*»: «qui est vraiment romain», «qui aime vraiment Rome»[208]. L'orateur use aussi de *ciues*, de *ciuitas* avec le sens de «*ueri ciues*», de «*uera ciuitas*»[209]. Un passage de la *Deuxième Philippique* suffit à prouver qu'il faut souvent entendre dans ces discours ces mots en un sens étroit. Cicéron, parlant de la situation de 63, lance à Antoine: «Y a-t-il eu un chevalier romain, un jeune homme de la noblesse, toi excepté, un Romain, à quelqu'ordre qu'il appartînt, qui, se souvenant qu'il était citoyen, ne se trouvât sur la montée du Capitole?» (*Quis ... eques Romanus, quis praeter te adulescens nobilis, quis ullius ordinis, quis se ciuem esse meminisset ... in cliuo Capitolino non fuit?*»[210].

Quatrième chapitre: L'accumulation

Pour créer le sentiment de nombre, Cicéron accumule ces termes génériques et ces désignations simplificatrices. L'exemple le plus frappant est celui de la *Pisonienne*[211] où l'orateur réunit quinze termes représentant les victimes et les ennemis de Pison! Ces accumulations ne sont pas un bric-à-brac. Elles ont été soigneusement

---

203 § 108. Trad. P. Wuilleumier, édit. Belles Lettres.

204 *Sest.*, 107; 117; *har.*, 46. Cf. *plebs Romana* en *Pis.*, 64. C'est plus rarement le langage des traités (*off.*, III, 19).

205 § 149.

206 Voir infra p. 119-120.

207 *Mil.*, 3; 39.

208 III, 32; 36 etc. ...

209 II, 21; VIII, 8.

210 II, 16 (trad. P. Wuilleumier, édit. Belles Lettres). Cf. II, 19. Ces restrictions font ressortir l'exagération de *Cat.*, IV, 16! Le *cliuus* ne pouvait d'ailleurs contenir tout Rome!

211 § 98.

ordonnées. Elles comprennent un ordre et des éléments différents suivant les auditoires.

C'est en ce domaine que nous voyons apparaître pour la première fois avec quel art Cicéron sait s'adapter aux publics à qui il parle: art nécessaire à tout orateur, mais plus important encore qu'ailleurs en cette Rome de la fin de la République, comme nous l'avons déjà montré[212].

Ainsi devant les Sénateurs dont il connaît le formalisme, Cicéron veille à respecter soigneusement la hiérarchie en dénombrant ceux qui, d'après lui, défendent la *res publica.* Il met en première ligne le Sénat, puis éventuellement l'ordre équestre, les *boni*, le *populus* et enfin l'*Italia*[213]. D'autre part sachant l'inimitié qui peut exister entre certains Sénateurs et des chevaliers il évite généralement de mentionner l'*ordo equester* parmi les composantes de la *concordia* et comme il juge important de rappeler aux Pères leur rôle de *propugnatores rei publicae*, comme il désire aussi les flatter, il exprime habituellement le *consensus* par les formules suivantes: «*senatus et boni*» ou «*senatus et omnes boni*» ou encore «*senatus populusque*»[214]: formules flatteuses puisque le Sénat est placé en première ligne, le reste des citoyens se trouvant rejeté dans l'anonymat et l'indétermination. Devant le Sénat des *Philippiques*, riche — nous l'avons vu — d'Italiens[215], l'*Italia* est fréquemment évoquée parmi les soutiens de la *res publica*[216]. Pour rendre plus impressionnante l'accumulation, l'orateur mentionne municipes, préfectures et colonies[217].

Devant les jurys à dominante équestre, l'orateur n'oublie pas de signaler systématiquement le rôle des chevaliers dans la *concordia* tant pour flatter ses auditeurs que pour leur rappeler leur place dans la lutte pour la *res publica*[218].

Enfin, devant les Quirites, souvent d'origine non-romaine, la place de l'*Italia* parmi les Républicains est marquée[219]. N'ignorant pas que les privilèges de l'ordre équestre indisposent certains Quirites[220], l'Arpinate évite de nommer trop souvent les chevaliers dans l'énumération des défenseurs du *status*[221]. Cette pratique est surtout sensible dans les *Philippiques* — d'autant qu'à cette époque

---

212 Cf. p. 25.

213 Cf. *Pis.*, 11.

214 *Sen.*, 17; *har.*, 4; *Pis.*, 4; 30; 43. «*Senatus populusque*» est de règle dans les *Philippiques.*

215 Cf. p. 27.

216 V, 25; 44; VII, 1 etc. ...

217 VIII, 5; XII, 7.

218 *Mur.*, 70; *Flac.*, 4; *Mil.*, 20; 94 etc. ...

219 *Cat.*, II, 24; *quir.*, 10; *Phil.*, IV, 7; VI, 18 avec la même mention des municipes, préfectures et colonies.

220 Cf. p. 102.

221 Cf. *quir.*, 1 et 9.

notre consulaire prête un rôle moins important aux *equites* dont le comportement lors de la guerre civile l'a déçu et qui résistent mal aux séductions d'Antoine[222]. La dénomination *boni uiri* ou *boni ciues* (celle-ci généralement plus tardive) permet de ne pas mentionner l'ordre équestre. Il est remarquable qu'il n'y ait que sept occurrences seulement des termes *equites, ordo equester* dans les trois cent trente-six paragraphes des *contiones* alors qu'il y en a cent sept dans les mille trois cent vingt-sept paragraphes des plaidoyers ...

Certaines énumérations ne correspondent pas cependant à l'idée que l'on peut se faire de la composition des auditoires en ces années 63-43.

Ainsi, dans les *orationes* où Cicéron est censé s'adresser aux Pères, l'ordre équestre figure quelquefois dans les composantes du *consensus*[223]. Nous venons de voir que dans les *contiones* aussi les chevaliers étaient tout de même quelquefois mentionnés[224].

C'est que — comme nous l'avons déjà signalé — les auditoires ne correspondent pas toujours à l'idée que l'on s'en fait et que, de plus, Cicéron, en réécrivant ses *orationes*, s'adapte à ses lecteurs et non plus à ses auditeurs[225].

Quand il cite les chevaliers dans le discours du retour adressé aux Quirites c'est parce qu'il y a de nombreux *equites* dans l'assistance[226]; quand il nomme l'ordre équestre dans la *Quatrième Catilinaire* c'est sans doute parce qu'il juge primordial le rôle de cet ordre dans la *concordia* mais c'est aussi tout simplement parce que les chevaliers écoutent aux portes du Sénat.

Si la *Pisonienne* associe très souvent les chevaliers aux Sénateurs c'est très probablement parce que cette invective a été rédigée à l'adresse des nombreux publicains victimes de Pison. Il est hautement probable que, dans le discours réellement prononcé devant les Pères, la mention de l'ordre équestre était moins fréquente.

Pour ce procédé de l'accumulation, l'art de l'orateur n'apparaît pas que dans ce souci constant d'adaptation aux auditeurs ... ou aux lecteurs, il se manifeste aussi dans la variété des expressions: Cicéron modifie les formulations habituelles comprenant *senatus, equites, populus, Italia* par la mention de tous les ordres[227], des

---

[222] Ils profitent des distributions de terres, élèvent une statue à Lucius Antonius etc. ... (cf. *Phil.*, VI, 13 et VII, 17). Il est remarquable que dans les lettres de 44 et 43 Cicéron ne parle presque plus des chevaliers.

[223] *Cat.*, I, 21; 32; IV, 15; 22; *domo*, 55; 56; 96; *har.*, 5; 22; *Pis.*, 11; 22; 32; 45; 64; 98.

[224] *Rab.*, 20; 27; *Cat.*, II, 25; *quir.*, 13; 16.

[225] Cf. p. 27 à 30.

[226] De riches Italiens, sans doute chevaliers, sont venus acclamer l'exilé enfin de retour.

[227] *Pis.*, 3; 45; 95; 96; *Phil.*, II, 19.

collèges[228], de tous les âges[229], de tous les magistrats[230], et, à l'époque des *Philippiques*, des chefs et des soldats[231].

Enfin Cicéron prend soin de faire alterner avec ces accumulations les termes généraux désignant tous les gens de qualité (*boni uiri*) ou tous les citoyens du bon parti (*boni ciues*). Ainsi dans la *Pisonienne*[232] la formule «*equites, ceteri ordines, cuncta ciuitas*» est reprise par une expression équivalant à «*omnes boni*». Grâce à cette alternance, Cicéron regroupe et dénombre sans cesse les forces de la République, créant ainsi un puissant sentiment de nombre.

Cinquième chapitre: La «majoration»

Cicéron ne manque pas non plus de souligner que le plus grand nombre — voire la totalité — des gens de tel ou tel ordre ou de tel ou tel groupe social ou politique sont partisans de la *res publica* existante.

Ainsi *omnes* accompagne très souvent *boni*. Soit pour désigner véritablement la totalité des gens de bien, soit pour désigner tous les gens qui sans être Sénateurs ou chevaliers ont quelque rang dans la cité. Les statistiques font aisément ressortir grâce à la comparaison entre les lettres et les discours[233] la volonté d'amplification de Cicéron dans les discours de la *concordia*. Il est évident que notre orateur a eu des précurseurs en ce domaine, et sans doute des imitateurs. D'après Salluste, Philippe use d'*omnes boni*[234], tout comme Caton[235]. Mais dans leur esprit la formule renvoie à une frange assez limitée de citoyens comme le révèle un autre passage du discours de Philippe où *omnis nobilitas* vient remplacer *omnes boni*[236]. Et la fréquence de la mention d'*omnes* chez ces deux optimates est infiniment moins grande que celle qui apparaît chez Cicéron.

De même notre orateur utilise *totus, cunctus, uniuersus* avec *senatus, equites, ciuitas, populus, Italia* etc. ...

Les expressions les plus fréquentes avec *totus* sont *tota Italia*[237]; avec *cunctus, cuncta Italia*[238] et *cuncta ciuitas*[239]; avec *uniuersus, uniuer-*

---

[228] *Pis.*, 41. [229] *Cat.*, IV, 14; *domo*, 90; *Sest.*, 109; *Pis.*, 95; 96.
[230] *Quir.*, 18. [231] *Phil.*, III, 32 etc. ... [232] § 45.
[233] Voir les chiffres dans notre article: «*L'emploi de «boni» ... dans l'action politique de Cicéron*» in *L.E.C.*, 1973, t. 2, p. 218.
[234] *Hist.*, M. I, 77, 15.
[235] *Cat.*, LII, 12.
[236] *Hist.*, M. I, 77, 21.
[237] *Cat.*, II, 24; *Sen.*, 24; 26; 28; *Domo*, 26; 30; 75; 82; 90; 132; *Sest.*, 35; 36; 107; 131; *Vat.*, 8; *Mil.*, 38; *Phil.*, III, 32. Cf. *Pis.*, 34; 51; *Planc.*, 87.
[238] *Cat.*, I, 27; II, 25; *Sen.*, 39; *Quir.*, 10; 16 (bis); *domo*, 5; 57; 147; *Sest.*, 25; 26; 37; 38; 72; 128; *har.*, 5; *Mil.*, 39; 77; *Phil.*, IV, 9; V, 44; VI, 18; X, 7; XI, 39; XII, 7; XIII, 39. (Cf. *Pis.*, 3; 11; 34).
[239] *Mil.*, 38; *Phil.*, II, 21. Cf. *Pis.*, 45.

sus senatus[240] et *uniuersus populus*[241]. Ces qualificatifs ne sont pas employés indifféremment par l'orateur. Le fait même que certains soient accolés de préférence à certains noms suggère une intention déterminée. Il semble que *totus* désigne une totalité répartie sur un vaste espace. Lorsque Cicéron parle de la *tota Italia*, c'est souvent pour évoquer cette *Italia* qui l'a acclamé tout au long de son retour. D'une façon générale chez lui l'expression implique l'idée d'étendue[242]. Cette formule — en raison du contenu spatial de *totus* — était utilisée dans les lois et décrets. Ainsi des levées étaient décidées *tota Italia*[243]. En usant de ces expressions officielles, Cicéron confère à son propos une véritable *auctoritas*, un caractère religieux et solennel.

En revanche *cunctus* indique une totalité se réunissant (ou réunie) en un même lieu[244]. Ce qui explique sa présence à côté de *ciuitas*. Ce qui explique de même que *cunctus* peut avoir sa place dans des formules officielles et désigner la *ciuitas*, l'*Italia* en corps électoral[245]. C'est pourquoi c'est l'adjectif choisi par l'orateur pour désigner les électeurs romains et italiens[246], venant voter pour une cause républicaine. L'orateur emploie aussi *cuncta Italia* à l'époque des *Philippiques* pour distinguer l'*Italia* des partisans civils de la *res publica* de la *tota Italia* des seules levées militaires[247].

Vniuersus est fort utile. Il semble désigner une totalité, mais n'implique pas une unanimité absolue. Il signifie «pris dans son ensemble» et convient par là fort bien à un orateur qui veut laisser l'impression d'un vaste rassemblement sans qu'il y ait identité d'opinion de toute la communauté. Avec *populus*, le mot a donné naissance à une expression qui désigne le corps électoral tout entier[248].

D'autres formules sont employées par l'orateur, mais à quelques exemplaires seulement: ainsi *tota ciuitas*[249]; *cunctus senatus*[250]; *cuncti*

---

[240] *Sul.*, 82; *domo*, 10; 85 (bis); 142; *Sest.*, 27; 63; *Phil.*, XIV, 19.

[241] *Leg. agr.*, II, 4; 7; *Cat.*, IV, 19; *sen.*, 29; *domo*, 15; *Sest.*, 118; 119; 124; 125; *Vat.*, 6; *Mil.*, 34; *Phil.*, I, 36; IV, 6; VII, 22. (cf. *Pis.*, 7; 52).

[242] *Sen.*, 24; *domo*, 30; 75; 82; *Sest.*, 36; 107 etc. ...

[243] *Phil.*, V, 31 etc. ...

[244] Les Latins pensent que *cuncti* vient de *coniuncti* et l'entendent au sens de *congregati* (cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique* ... qui rejettent d'ailleurs cette origine).

[245] Cf. *Pis.*, 3 etc. ...

[246] *Quir.*, 10; *Sest.*, 128; *Pis.*, 3 etc. ...

[247] Souvent aussi la diversité des adjectifs peut provenir d'un simple désir de varier le vocabulaire (cf. *Mil.*, 38).

[248] C'est ce qui ressort de *Sest.*, 137; *Balb.*, 52 etc. ... Voir aussi Aulu-Gelle, XV, 27.

[249] *Domo*, 96; *Sest.*, 68; *Mil.*, 20.

[250] *Rab.*, 20; *Phil.*, II, 13.

equites[251]*; cuncta nobilitas et iuuentus*[252]*; cunctus ordo (senatorius)*[253]*; cunctus equester ordo*[254]*; cunctus populus Romanus*[255]*; cunctae societates*[256]*; uniuersa ciuitas*[257]*; uniuersi homines rusticani*[258]*; uniuersa Italia*[259].

On a souligné à juste titre que ces divers adjectifs présentaient une résonance philosophique[260]. Ils expriment en effet l'idée d'unité, d'harmonie, de concorde que l'homme politique-philosophe rêve de voir régner dans la cité. Mais il faut convenir que dans les discours politiques Cicéron ne met pas cette nuance en valeur; jamais le contexte ne confirme que l'orateur veuille donner cette couleur philosophique à ces mots.

Cicéron insiste encore sans cesse sur le nombre des Sénateurs ou des citoyens présents dans les assemblées favorables à la «bonne» politique ou aux «bons» citoyens. Le Sénat «*frequens*» réprouve les propos de Catilina[261]; il réclame au grand complet (*frequentissimus*) que l'on débatte du sort de l'exilé[262]; les Sénateurs en nombre (*frequentes*) ont soutenu une proposition vigoureuse de Cicéron contre Antoine[263]. En ces cas Cicéron déforme sans doute souvent la réalité; il avoue lui-même dans les *Philippiques* qu'il est rare que les Sénateurs soient nombreux[264] ... L'exagération doit être la même en ce qui regarde les appuis populaires: Cicéron prétend que le peuple qui approuve ses avis forme une «*contio maxima*»[265] et que c'est une peuple «*frequens*» qui réclame le salut de D. Brutus[266] ...

Le terme *multitudo*, utilisé habituellement pour désigner la foule la plus modeste, est employé par Cicéron pour souligner le nombre

---

251 *Sen.*, 12.
252 *Rab.*, 21.
253 *Quir.*, 12; *Pis.*, 29.
254 *Planc.*, 87.
255 *Quir.*, 5.
256 *Vat.*, 8.
257 *Pis.*, 3; 98.
258 *Vat.*, 39.
259 *Quir.*, 1. On peut ajouter *cuncta suffragia* (*Quir.*, 25; *Vat.*, 11; *Mil.*, 96); *cunctae sententiae* (*Phil.*, XI, 9). Notons qu'«*ordo*» seul indique déjà la totalité (l'ensemble de l'ordre): cf. p. 373. Il va sans dire que nous n'avons pris en compte que les références où Ciceron marquait par ces adjectifs un «*consensus*» pour la *res publica* ou pour des défenseurs patentés de celle-ci comme Milon, Sestius etc. ... ou surtout lui-même ...
260 C'est l'avis de C. Nicolet in *L'ordre équestre* ... p. 640, n. 20 à propos d'*uniuersus*.
261 *Mur.*, 51.
262 *Domo*, 70.
263 *Phil.*, VII, 14.
264 *Phil.*, I, 11.
265 *Leg. agr.*, II, 103.
266 *Phil.*, XIV, 5. Cf. aussi *Cat.*, III, 7; *sen.*, 25; *quir.*, 15; *domo*, 14; *Sest.*, 26; 68; 129 (bis); *har.*, 13; 14; 15; *Mil.*, 12; *Phil.*, II, 12. (Cf. *Pis.*, 6; 18; 34). De même avec *frequentia: Cat.*, I, 21; IV, 15; *sen.*, 28; *quir.*, 10; *Sest.*, 72; *Phil.*, IV, 1.

des gens de bien et des bons citoyens. La signification péjorative (*multitudo* pouvant évoquer le caractère mêlé, indeterminé d'un groupement) est bannie; seul subsiste le concept de nombre. Ainsi l'orateur parle souvent de la *multitudo bonorum*[267], de la *multitudo ciuium*[268], ou tout simplement de la *multitudo hominum* qui soutient la *res publica*[269]. Il fait tout son possible pour éviter d'appliquer *multitudo* au peuple qui soutient ses adversaires. S'il l'utilise il l'accompagne de qualificatifs (*concitata, incitata* etc. ...) qui rendent dérisoire l'idée de nombre contenue dans *multitudo*[270]. Désignant les *boni, multitudo* est renforcé par *incredibilis* en quelques occurrences. Ainsi se pressent à Rome pour la défense en l'Arpinate exilé les *frequentissimi senatores*, la *tota Italia* et une *incredibilis multitudo*[271]. Ces formules sont une cinglante réplique au terme *pauci* qu'utilisaient les *improbi* pour parler des conservateurs. Au «*pauci potentes*» de Catilina[272], répond, parmi les tout premiers mots de la *Première Catilinaire,* le «*omnes boni*» de Cicéron[273].

Quelquefois aussi l'orateur use de *copiae* pour désigner les troupes dont disposent les *boni uiri*, qu'il songe aux soldats mêmes de la République lors des conflits armés de 63 à 43 ou qu'il désigne, par là, en dehors de ces périodes, de façon figurée l'ensemble des partisans du bon camp[274]. Il est manifeste qu'en préférant ce mot à d'autres (tels *exercitus, praesidium* etc. ...) il veut insister sur l'idée de nombre[275].

Mieux, l'orateur ira jusqu'à prétendre que les *optimates* sont *innumerabiles*[276] et E. Lepore fait justement remarquer que, dans ce fameux passage du *Pro Sestio*, Cicéron songe surtout à mettre en relief le nombre des partisans de la *res publica*[277]. Il les dénombre avant de les définir, parlant de leur *numerus*, avant de s'interroger sur leur *genus*.

Les œuvres où l'effort d'amplification est le plus constant sont, sans aucun doute, les *Philippiques*. L'orateur y va répétant que

[267] *Rab.*, 23; *sen.*, 12; *domo*, 55. Cf. aussi dans les *Philippiques: multitudo bene sentientium* (III, 36).

[268] *Domo*, 7.

[269] *Sest.*, 125; 131; (Cf. *Pis.*, 36). Une fois *multitudo* seul-mais accompagné du démonstratif *illa* qui lui donne une couleur emphatique et distingue cette *multitudo* de la *multitudo* (*sen.*, 25).

[270] Cf. infra p. 125 sqq.

[271] *Sen.*, 25. Cf. *Sest.*, 26; 125; 131.

[272] Sall., *Cat.*, XX, 7.

[273] *Cat.*, I, 1. Même tactique chez Caton (in Sall., *Cat.*, LII, 12).

[274] *Cat.*, I, 11; II, 5; *sen.*, 19; 20; *Sest.*, 86; 100; *Mil.*, 71 et nombre de passages des *Philippiques* où *copiae* désigne les troupes d'Octave, de Brutus etc. ...

[275] Quand il emploie *copiae* pour les *improbi*, Cicéron a d'autres intentions: cf. p. 344.

[276] *Sest.*, 97.

[277] *Il princeps* ... p. 146-147.

l'accord est universel pour la *res publica.* Ainsi comment ne pas agir quand «le peuple Romain est unanime», quand «l'Italie se lève tout entière pour recouvrer la liberté?»: «*populo Romano conspirante, Italia tota ad libertatem reciperandam excitata ...*» s'écrie Cicéron, dans la *Troisième Philippique*[278]. Le soutien est aussi unanime pour Octave[279]. Il l'était déjà pour ... Dolabella[280]. Cicéron sent plus que jamais le rôle de l'«opinio» dans les conflits politiques: «C'est par l'opinion et la renommée que généralement tout s'y détermine» (*opinione plerumque et fama gubernatur*) constate-t-il dans la *Cinquième Philippique*[281]. Il faut donc agir plus que jamais sur les auditeurs. D'autant que la partie est difficile. Il est vraisemblable qu'en 44-43, Rome est non seulement divisée en deux camps, mais en de nombreuses factions[282].

Cette tactique fut évidemment aussi celle des chefs *populares.* Dans le discours que lui prête Salluste, le tribun Macer fait tout son possible pour faire sentir aux Quirites leur force[283], mais assez maladroitement il avoue surtout leur faiblesse et leur apathie. Manlius Capitolinus était plus habile, si l'on en croit Tite-Live, lui qui enflammait ainsi la plèbe: «Jusques à quand enfin ignorerez-vous votre force, que la nature n'a pas voulu laisser ignorer même aux bêtes? Comptez au moins combien vous êtes, combien d'ennemis vous avez. Autant en effet vous êtes de clients autour d'un seul patron, autant vous serez maintenant contre un seul ennemi»: «*Quo usque tandem ignorabitis uires uestras, quas natura ne beluas quidem ignorare uoluit? Numerate saltem quot ipsi sitis, quot aduersarios habeatis. Quot enim clientes circa singulos fuistis patronos, tot nunc aduersus unum hostem eritis*»[284]. Habilement aussi l'adversaire s'efforce de prouver que la cité n'est que divisions. Ainsi fait Antoine en 43 qui prétend que règne dans Rome une «*contentio partium*»[285]. Ces pratiques sont de bonne stratégie. Mais la tâche des *improbi* est plus simple que celle de Cicéron: il est facile de prétendre la cité divisée; il est aisé de rassembler les ruinés, les déçus, les mécontents. Cicéron cherche à unir des classes plus disparates; son action est plus nouvelle.

Cicéron va aussi plus loin. Il ne se contente pas de peindre un vaste rassemblement; il le montre uni, adhérant solidement à la *res publica.* Et simultanément il fait tout, comme nous allons le voir, pour qu'il soit tel.

---

[278] § 32. (Cf. de même en IV, 10; 12; 15; V, 2 etc. ...) Trad. P. Wuilleumier et A. Boulanger, édit. Belles Lettres.

[279] *Phil.*, V, 44.

[280] *Phil.*, I, 30. La propagande est la même dans les lettres de l'époque d'ailleurs: ainsi à Cassius: *fam.*, XII, 4, 1; 5, 3; 7, 1; à D. Brutus, *fam.*, XI, 7, 3; 8, 1.

[281] § 26. Trad. P. Wuilleumier, édit. Belles Lettres.

[282] Cf. p. 123.

[283] *Hist.*, M. III, 48, 15.

[284] VI, 18, 5. Traduction E. Lasserre, édition Garnier.

[285] *Phil.*, V, 32.

DEUXIÈME PARTIE

COHÉSION ET ADHÉSION DU RASSEMBLEMENT

Un rassemblement politique doit présenter des liens serrés et adhérer fortement à la cause qu'il défend. Cicéron n'omet pas de souligner et d'essayer de renforcer personnellement ces deux qualités qu'il ne manque pas de prêter à son regroupement des *boni ciues.*

PREMIER CHAPITRE: LA MISE EN VALEUR DE L'ACCORD

«*Concordia*», «*Consensus*» et «*concensio*»

Des trois mots dont disposait Cicéron pour parler de l'entente dans la cité, soit *consensus, concordia* et *consensio*, le lecteur est assez surpris de voir que ce n'est pas celui qui était attendu en première ligne qui est le plus employé: *concordia* ne revient en effet qu'une fois sur trois dans les discours alors que les traités comportent dix *concordia*, mais quatre *consensus* et un *consensio* seulement. Pour quelles raisons? Le mot *concordia* présente pourtant un grand éclat: il a été employé fort tôt sans doute: il ne paraît pas invraisemblable à Tite-Live que Menenius Agrippa ait pu en user[1]; le mot est utilisé dans les décrets du Sénat, comme en témoigne un passage du discours que Cicéron adresse aux Pères à son retour d'exil[2]. Le mot comporte aussi une couleur religieuse. C'est même une abstraction divinisée que la *Concordia.* Il a déjà été dit que plusieurs temples lui avaient été élevés[3]. Les signes des dieux se manifestent souvent dans ces sanctuaires[4]. Pourquoi alors chez l'orateur un usage si mesuré d'un mot si prestigieux? C'est que *concordia* est un terme suspect au peuple et de couleur trop optimate. Le peuple sait que les patriciens de jadis, les nobles de naguère ont souvent parlé de *concordia*, ont érigé des temples à la *Concordia* après avoir maté des révoltes populaires[5]. Les propos de Memmius[6], de Lépide[7] etc. ... témoignent clairement de cette défiance. De plus le terme est usé,

---

[1] Liv. II, 32-33.
[2] § 27.
[3] Cf. pages 35-36.
[4] Cf. Julius Obsequens, 4 etc. ...
[5] C'est le cas pour la dédicace de Manlius (n. 6 p. 35) et pour le remaniement du temple de la Concorde sur le forum en 121.
[6] Sall., *Iug.*, XXXI, 23.
[7] Sall., *Hist.* M. I, 55, 24, bien qu'il l'emploie lui-même, dans un autre sens sans doute: Cf. Philippe in Sall., *Hist.* M. I, 77, 14 (Voir C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 667).

comme beaucoup de mots du vocabulaire politique de cette époque[8]. Aussi l'orateur l'emploie rarement devant le peuple. Il le fait seulement lorsque le ton est solennel, religieux[9] ou à l'époque des *Philippiques* où ce langage semble avoir retrouvé quelque force[10]. La concorde a été remise en honneur par César qui a fait élever un temple à la *Noua Concordia*. Devant le Sénat le mot est plus fréquent[11]. Il appartient à ce langage traditionnel qui plaît aux Sénateurs.

Dans la majeure partie des cas Cicéron préfère donc *consensus* et *consensio*, moins usés et de sens plus riche. *Concordia* désigne un résultat, une entente qui règne; *consensus* et *consensio* impliquent une participation active des individus. La *concordia* est une entente pour ainsi dire sentimentale; le *consensus* et la *consensio* un accord conscient, réfléchi.

Cicéron ne manque pas de renforcer ces mots par *summus*[12], *incredibilis*[13], ou par le complément *omnium*.

De plus l'orateur s'attache à bien souligner l'entente du groupe ou de l'ordre à qui il s'adresse; ou mieux l'entente entre le groupe ou l'ordre dont les représentants l'écoutent et les autres groupes ou ordres en affinité naturelle avec son auditoire. Dans le *Discours du retour aux Quirites*, c'est le *consensus Italiae* qui est mis en valeur[14]. Rappelons que la foule comprenait sans doute beaucoup d'Italiens[15]. Dans les discours au Sénat et aux juges l'orateur vante surtout le *consensus bonorum* ou la *concordia ordinum* (dans son sens restreint de «*concordia* des deux ordres qui comptent», donc des Sénateurs et des chevaliers)[16]. C'est que l'adhésion du peuple n'est pas considérée avant 49 comme primordiale par les Sénateurs. S'ils redoutent la foule, ils la méprisent quelque peu et ne voient guère l'intérêt d'un soutien populaire, soutien que par naissance, par tempérament, par philosophie (pour un Caton par exemple) ils dédaignent. En ce domaine comme ailleurs Cicéron se plie donc à la mentalité de son auditoire plus qu'il ne cherche à la modifier. Mais un Bibulus, un Favonius, un Caton plus cassants, moins dociles aux sentiments des auditeurs ont-ils eu un meilleur succès?

---

[8] Cf. R. Syme, *The roman revolution*, p. 153.

[9] *Leg. agr.*, III, 4; *quir.*, 1. Ce sont des prières ou des engagements solennels.

[10] *Phil.*, IV, 15; VI, 19.

[11] *Leg. agr.*, I, 23; *Cat.*, IV, 15; *sen.*, 27; *domo*, 17; *har.*, 61; *Phil.*, I, 23; 31; II, 24; V, 40; VIII, 8; XI, 36; XIII, 10.

[12] *Mil.*, 25; *Phil.*, III, 38.

[13] *Sest.*, 36; *Phil.*, VIII, 8. *Coniunctio* qui marque davantage une rencontre de politique ou de hasard est écarté des discours, mais non des traités (*off.*, III, 88).

[14] § 1 et 18.

[15] Cf. supra p. 28.

[16] *Cat.*, I, 32; *domo*, 94; *Sest.*, 36.

Après les Ides, si l'orateur prône toujours le *consensus senatus* devant le Sénat (ou se félicite qu'il existe)[17], il hésite moins à mentionner le *consensus senatus populique*[18].

Devant le peuple, pas de *consensus bonorum*[19], car le terme *boni* présente un sens trop limité. Mais Cicéron met en relief le *consensus populi*[20] ou le *consensus omnium*[21].

De la diversité des formules, de l'adaptation de chacune d'elles à l'auditoire, une leçon doit être tirée. Il faut se garder de déduire des discours des conclusions péremptoires sur le contenu de la politique cicéronienne. Affirmations, modifications peuvent provenir de l'habileté de l'orateur. Il n'empêche que pour la *concordia* l'adaptation même des formulations aux auditoires laisse apercevoir une évolution d'une *concordia ordinum* étroite à un vaste *consensus populi*[22].

Autres mots et tournures

Pour évoquer l'entente, Cicéron aime employer des successions de mots dotés du préfice *com-*. L'exemple le plus frappant est certainement l'appel à la concorde du *De lege agraria*[23] où Cicéron lance aux tribuns: «*Conspirate nobiscum, consentite cum bonis, communem rem publicam communi studio atque amore defendite*».

Le verbe le plus fréquent est *consentire*. Il s'applique aussi bien à l'ensemble des *boni ciues* qu'à tel groupe ou à tel ordre[24]; mais l'orateur se sert aussi de verbes plus imagés et plus vigoureux tels *conspirare*[25], rare au début de l'œuvre parce que sans doute trop péjoratif et impliquant excessivement l'idée de faction; ou encore de verbes de mouvement: *conuenire*[26], *concurrere*[27], *conclamare*[28] et le nom *concursus*[29].

L'expression *una uoce* quelquefois renforcée par *et mente* ou par *omnium* revient fréquemment aussi[30].

---

[17] *Phil.*, V, 20; 30.

[18] *Phil.*, III, 2; VIII, 4; X, 8; XIII, 34. Ont pourtant été seulement cités les passages signalant explicitement *consensus* et *concordia* et non tous ceux évoquant plus vaguement l'accord entre Sénat et peuple.

[19] Sauf *Rab. perd.*, 2. Le discours est adressé aux Quirites, mais nous ne savons guère dans quelles circonstances il a été prononcé. Il n'est pas sûr que ce soit devant les comices curiates.

[20] Ce qui signifie *consensus populi senatusque* (cf. p. 38).

[21] *Phil.*, IV, 2; 10; VI, 19.

[22] Cf. p. 38.

[23] I, 26. Noté par Smith, *Cicero* ... p. 101.

[24] *Mur.*, 1; *Cat.*, IV, 15, 18; *Quir.*, 18; *Sest.*, 109; *Vat.*, 23; *Phil.*, I, 21; 36; III, 36; IV, 7; V, 32 (cf. *Pis.*, 34).

[25] *Phil.*, III, 13; 32; VII, 1; XI, 2. Mais déjà *Cat.*, IV, 22.

[26] Cf. *Pis.*, 34.

[27] *Mur.*, 52; *Sest.*, 68; *Mil.*, 39; *Phil.*, X, 21.

[28] *Phil.*, VI, 2.

[29] *Cat.*, I, 1; *domo*, 142; *Sest.*, 72; 107; *Mil.*, 38; *Phil.*, X, 7 (cf. *Pis.*, 34).

[30] *Domo*, 142; *Phil.*, I, 21; IV, 7; VI, 2; XIV, 5 (cf. *Pis.*, 34).

DEUXIÈME CHAPITRE: LA MISE EN VALEUR DE L'ADHÉSION

Si l'orateur concède dans sa correspondance qu'il y a des *satis boni* qui n'adhèrent que du bout des lèvres à la *res publica*[31], il veut toujours faire croire dans ses discours que le soutien des citoyens à la République est total. Il est certain qu'en quelques cas Cicéron est persuadé du zèle des *ciues* à l'égard de la «bonne» politique et de l'*optimus quisque*: ainsi à son retour en 57 où il a pu constater la chaleur des acclamations saluant son arrivée. Mais généralement, que ce soit en 63, en 56, en 52, en 44 ou 43, il est parfaitement conscient de la mollesse de la plupart des *boni*[32]. Et c'est volontairement qu'il exagère la force de leurs sentiments pro-républicains.

Il parvient à donner aux auditeurs l'impression d'un zèle immense pour la *res publica* en choisissant judicieusement le vocabulaire et les manifestations de l'adhésion.

Le vocabulaire de l'adhésion

Studium[33], *uoluntas*[34], *amor*[35] reviennent assez fréquemment, mais moins que des termes plus vigoureux qui foisonnent à l'époque des *Philippiques*: *ardor* et les formes d'*ardere*[36]; avec une image semblable: *incensi*[37]; souvent aussi *incitati* ou *excitati*[38], mais surtout *erecti*[39]. Quelquefois des termes moins énergiques peut-être mais plus recherchés comme *alacritas*[40].

Plus encore que sur l'intensité de l'amour pour la République, Cicéron insiste sur la solidité, la continuité de ce sentiment: il loue la *grauitas*, la *constantia*, la *fides* des *boni ciues*, c'est-à-dire un «attachement solide», «constant», «loyal» envers la *res publica*, usant donc de trois termes marquant la durée[41].

Il est remarquable que Cicéron évite cependant à propos du Sénat les termes trop vifs. Ainsi dans la *Septième Philippique*[42] il dit que le Sénat montre de la *grauitas*, les chevaliers du *studium*, le peuple de l'*ardor*. *Ardor* est réservé au peuple et à l'*Italia*. Le Sénat se

---

[31] *Att.*, II, 19, 4.
[32] Sur le manque de réaction des *boni*, cf. en particulier *Sest.*, 100.
[33] *Cat.*, IV, 15; *Phil.*, IV, 15; VII, 27 etc. ...
[34] *Sest.*, 87 etc. ...
[35] Ce terme est déjà plus fort que le précédents. Cf. *Cat.*, IV, 15; *Flac.*, 96; *domo*, 103.
[36] *Phil.*, IV, 11; V, 25; VII, 27; X, 14; XI, 32; XIII, 15.
[37] *Phil.*, XIII, 15. Ces images sont simples mais fortes. Laurand (in *Etudes sur le style* ... p. 308 sqq.) a montré que l'orateur n'abusait pas des métaphores.
[38] *Sest.*, 25; 87; *Phil.*, III, 32.
[39] *Sest.*, 87; *Phil.*, III, 32; IV, 11; VII, 26; X, 9 et 21.
[40] *Phil.*, VII, 20.
[41] Sur ces termes cf. aussi p. 396 sqq.
[42] § 27.

doit d'être plus pondéré. Un terme aussi vif qu'*ardor* ne saurait convenir à une si digne assemblée, même après les Ides[43].

Quant aux verbes exprimant les actions ou les sentiments communs aux gens du bon parti, grande est la surprise de constater qu'il y en a plus qui peignent l'abattement, la tristesse, les lamentations[44], les craintes[45] que des réactions énergiques en faveur de la *res publica.* Les expressions *defendere rem publicam, conseruare rem publicam* sont rares surtout en dehors de la période du consulat et des années 44-43[46]. C'est que la République et Cicéron ont connu plus de malheurs (consulat de César; exil de l'orateur; tyrannie du triumvirat; défaite des aristocrates en 48; atermoiements de 44) que de succès. C'est aussi que Cicéron, toujours prudent, cherche à susciter l'amour, la pitié-sentiment très vif chez les Romains-pour la *res publica* et pour ses défenseurs sans trop rappeler — sauf quand il se doit d'agir, donc en 63 et en 44-43 — les controverses politiques. Evoquer la défense du régime en dehors de ces années réveillerait les discordes latentes, exciterait la méfiance et l'hostilité des *potentes* et des *principes.* Cicéron préfère seulement créer ou maintenir un état d'esprit favorable à la République.

Les manifestations de l'adhésion

Mais l'orateur n'évoque pas seulement de façon abstraite l'adhésion; il fait paraître devant les auditeurs les scènes (auxquelles d'ailleurs eux-mêmes ont souvent participé) où s'est manifesté vigoureusement l'amour pour la *res publica.*

En première ligne les Cortèges et les Rassemblements.

L'image du cortège a certainement présenté une grande importance pour les Romains. Pour les membres des grandes familles, le nombre plus ou moins grand des gens qui viennent les entourer, les saluer, les accompagner est la mesure exacte de leur popularité et de leur puissance. D'après Lélius, ce fut le comble de la gloire de Scipion Emilien que d'être raccompagné dans sa demeure par les citoyens, à la veille de sa mort[47]. On imagine quel prestige ces attroupements peuvent présenter pour un *nouus*, même si à travers lui, c'est la *res publica* que l'on fête! Cicéron, fort glorieux, a dû y prendre un plaisir extrême. Ces cortèges, ces rassemblements ont

---

[43] Cf. aussi *Sest.*, 25.

[44] *Gemere* (*sen.*, 12; *Sest.*, 66; *Phil.*, V, 12; XIII, 19; cf. *Planc.*, 101); *lugere* (*sen.*, 34; *Sest.*, 32; *domo*, 26; 129; *Mil.*, 20; cf. *Pis.*, 18; 23; *Planc.*, 101); *maerere* (*Sest.*, 32; *Mil.*, 20); *dolere* (*Sest.*, 145); *flere* (*quir.*, 13; *domo*, 56; *Sest.*, 26).

[45] *Odisse* (cf. *Pis.*, 45; 64; 98 etc. ...); *perterreri* (*domo*, 96 etc. ...).

[46] Cf. H. Merguet, *Lexicon zu den reden des Cicero*, p. 642, t. I et 44, t. II.

[47] *Lael.*, 12. Il y eut de vrais triomphes civils. Cf. P. Grenade, *Essai sur les origines du principat*, p. 230 et 231.

fortifié à Rome le concept de parti et ont peut-être contribué à le faire naître et se développer chez l'orateur, tout comme dans le passé ils avaient renforcé l'esprit «féodal». L'on se rassemblait pour escorter un grand; l'on se rassemble en 63, en 57 pour soutenir un régime. Sachant l'importance politique de ces manifestations, sachant l'influence et le prestige de ces images chez ses concitoyens, Cicéron ne manque pas de mettre en relief les cortèges qui l'accompagnent ou qui accompagnent les défenseurs de la *res publica*: ainsi le regroupement des chevaliers autour du temple de Jupiter Stator (au début de novembre 63) et sur le *cliuus Capitolinus* (aux nones de décembre)[48]; ainsi la présence des chevaliers autour de Murena[49]; ainsi le cortège allant au devant de Q. Cicero[50]; ainsi la longue haie des Italiens acclamant Marcus à son retour en 57[51]; ainsi la présence des chevaliers au Sénat en 43[52].

La majorité des références se situe dans les discours aux juges. Quand Cicéron mentionne une manifestation dans un discours au Sénat, il le fait avec d'infinies précautions. Ainsi, dans les *Catilinaires*, s'il parle de la présence des chevaliers il s'empresse d'ajouter que ceux-ci «cèdent le pas (au Sénat) comme ordre et comme pouvoir délibérant» (*summam ordinis consilique concedunt*)[53]. Il a même été noté que Cicéron avait supprimé devant le Sénat un fait qui pouvait indisposer les membres de cette assemblée[54]: aux nones de décembre, les *equites Romani* «ont donné leur nom» pour témoigner de leur volonté de défendre la république[55]; les scribes étaient là pour procéder à l'enregistrement. Mais Cicéron n'en dit mot dans les *Catilinaires*[56]. C'est que les Sénateurs seraient froissés par des manifestations trop ardentes ou par toute action de lèse-autorité. Tite-Live le rappelle souvent: il fait ainsi dire à Manlius en 385, quand il s'adresse aux Sénateurs: «*offendit ... uos ... circumfusa turba lateri meo*»[57].

---

[48] *Cat.*, I, 21; IV, 15; cf. Sall., *Cat.*, XLIX, 4.

[49] *Mur.*, 68; 69.

[50] *Sest.*, 68.

[51] *Domo*, 75; 76; *Sest.*, 131 (cf. *Pis.*, 51). Cette longue file qui l'acclame sur tout le parcours n'est pas imaginaire: cf. Vell. Pat., II, 45; Sen. Rhet., *Contr.*, VII, 2, 5; Cic., *Att.*, IV, 1, 5. Autre escorte en 56 (cf. *har.*, 2).

[52] *Phil.*, VII, 21. La pratique est la même dans certains passages de la correspondance quand il faut exhorter un combattant (*ad Br.*, 1, 3, 2).

[53] *Cat.*, IV, 15 (trad. E. Bailly, édit. Belles Lettres).

[54] Strasburger, *Concordia* ... p. 42.

[55] Cf. *Phil.*, II, 16.

[56] *Cat.*, IV, 14 sqq.

[57] VI, 15, 9. Il n'était pas bien vu de chercher ostensiblement à se faire suivre par des cortèges: cf. Marcus Fabius Buteo qui évite de se faire accompagner (LIV., XXIII, 23, 8). Il est certain que le Sénat d'après les Ides est bien moins chatouilleux, vu son recrutement. Cicéron, dans les *Philippiques*, parle bien plus librement de toutes ces manifestations d'adhésion.

De plus l'orateur veille à ne pas laisser s'estomper le souvenir d'une manifestation d'adhésion particulièrement importante. Le rassemblement des chevaliers et du peuple en 63 est fréquemment rappelé[58]; et dix-neuf ans après encore[59]. Même procédé pour la réunion de la mi-57 où interviennent le consul Lentulus et Pompée[60].

Enfin Cicéron souligne — nous l'avons évoqué[61] — le nombre des participants à ces manifestations.

L'orateur signale aussi les Applaudissements adressés aux défenseurs de la *res publica*. Surtout les clameurs au théâtre, quand telle ou telle réplique permet aux spectateurs d'afficher leurs sentiments républicains. Le peuple, comme les *boni uiri*, est très sensible à Rome aux rapprochements qui peuvent être établis entre les textes de comédie et de tragédie et les événements politiques contemporains. Entend-il pendant l'exil de Cicéron un acteur déclamer «Celui qui d'un cœur ferme, aida la République, la soutint, et resta fidèle aux Achéens» (*qui rem publicam certo animo adiuuerit, statuerit, steterit cum Achiuis*)[62], ce n'est pas tant à Ajax — dont veut parler Accius — qu'il songe qu'à l'orateur resté fidèle aux Romains[63]. Le peuple qui préfère le théâtre aux jeux de gladiateurs n'est sans doute pas de très mince condition et n'est probablement guère favorable à Clodius et autres démagogues. Aussi ce sont les réactions au théâtre, réactions favorables à la *res publica* que Cicéron monte en épingle. Il le fait surtout dans le *Pro Sestio* et les *Philippiques*[64]. Il suffit de comparer la longueur de l'évocation de ces manifestations dans les discours et la brièveté des lettres sur ce point pour mesurer l'effort de propagande de l'orateur[65]. En insistant sur ces clameurs au théâtre, Cicéron fait oublier au début de 56 les assemblées populaires qui lui ont été hostiles en 58; et en 44-43 il estompe le souvenir du mouvement populaire pro-césarien d'après les Ides[66].

[58] *Sest.*, 28; *Pis.*, 7 ...

[59] *Phil.*, II, 16; 19. Sur le rappel certes d'un adversaire.

[60] Cette réunion est d'inspiration sénatoriale; l'orateur peut l'évoquer plus facilement devant les Pères: *sen.*, 27; 29; *quir.*; 16; 18; *domo*, 30; 71; 75; 90; 142; *Sest.*, 107; 112; 129; 130; *har.*, 11; *Mil.*, 39 (cf. *Pis.*, 39).

[61] Cf. page 69. Voir l'insistance en *Phil.*, IV, 1.

[62] *Sest.*, 120 (trad. J. Cousin, édit. Belles Lettres).

[63] Ces réactions du public suffisent à montrer que le niveau culturel de la population — même modeste — était fort élevé.

[64] *Sest.*, 115 à 118; 120 à 125; *Phil.*, I, 30; 36; II, 31; X, 8.

[65] Seul passage notable dans une lettre à usage privé: *Att.*, II, 19, 2-3. Mais dans les lettres aux combattants, Cicéron signale aussi à ses destinataires les applaudissements recueillis par les républicains. Il les rassure ainsi — comme il le fait dans les discours — sur l'appui populaire (cf. *fam.*, XII, 7, 1 etc. ...).

[66] Cf. F. F. Abbott: *The theater as a factor in roman politics under the republic (Am. phil. ass. trans. Proc.* 1907, p. 49 à 56); C. Nicolet, *Le métier de citoyen* ... p. 486-494 pense

L'action cicéronienne ne manque pas d'audace. Car ces bruyants applaudissements ne sont généralement pas du goût des *boni uiri*. Dans le *Pro Sestio* l'orateur rapporte qu'au début du siècle un *optimas* qui recueillait les applaudissements de la foule pensait avoir commis une bévue: «*plausum ... si quis eorum aliquando acceperat, ne quid pecasset pertimescebat*»[67]. Les *contiones* doivent se dérouler dans le plus grand silence; hors de ces réunions les manifestations bruyantes sont tolérées, mais peu appréciées des traditionalistes. En 57 Cicéron écrit à Atticus que les clameurs favorables qui accompagnent l'énoncé de son nom appartiennent à une mode stupide[68]. Dans le *Pro Deiotaro*, il affirme que les applaudissements sont chose vulgaire[69]. En juillet 44, dans une lettre à Atticus, il s'irrite même des acclamations réservées par le public à une pièce dont les répliques pouvaient être interprêtées comme favorables à Brutus: «Plus le succès me paraît grand, plus je m'irrite, plus je m'afflige de voir le peuple romain user ses mains à applaudir plutôt qu'à défendre la république» (*Mihi quo laetiora sunt, eo plus stomachi et molestiae est populum Romanum manus suas non in defendenda re publica, sed in plaudendo consumere)*[70]. Les réactions des autres *boni* sont à l'image de celles de Cicéron[71].

Aussi l'orateur ne parle pas de ces applaudissements devant le Sénat d'avant la dictature césarienne et ailleurs prend force précautions.

Devant les juges du *Pro Sestio* Cicéron s'excuse d'insister longuement sur ces faits, usant de ce que les rhéteurs appellent une προθεράπευσις, une précaution oratoire[72]. Très habilement il présente les faits du point de vue des *populares* qui attachent beaucoup d'importance à ces manifestations et qui se trouvent condamnés par le silence qui les accueillent et par les clameurs favorables qui accompagnent les *optimates*: «Qu'il y ait là (dans ces applaudissements) quelque chose de frivole, j'y consens, et encore cela n'est pas, puisque l'on applaudit les meilleurs, mais si c'est là chose frivole, ce ne peut être frivole qu'aux yeux d'un homme sérieux; au contraire, pour ceux qui ne se raccrochent qu'aux choses les plus frivoles, la faveur populaire, les applaudissements doivent nécessairement signifier l'immortalité, les sifflets la mort» (*Sit hoc (scil. plaudere) sane leue, quod non ita est, quoniam optimo cuique impertitur; set, si est*

---

que le programme était choisi pour faciliter les rapprochements et déclencher les applaudissements.

[67] *Sest.*, 105.

[68] IV, 1, 6.

[69] § 34. Cela lui permet d'expliquer le silence accueillant César!

[70] XVI, 2, 3 (trad. E. Bailly).

[71] *Sest.*, 115.

[72] Cf. *Schol. Bob.*, p. 100, l. 1 à 6.

leue, homini graui leue est, ei uero qui pendet rebus leuissimis, qui rumore et, ut ipsi loquontur, fauore populi tenetur et ducitur, plausum immortalitatem, sibilum mortem uideri necesse est»[73]. Astucieusement Cicéron envisage d'abord pour l'*optimas* la possibilité de justifier ces applaudissements puisqu'ils s'adressent à la bonne cause — puis pour le cas où l'auditeur, dans sa *grauitas*, refuserait cette justification, il se place du point de vue du *popularis* qui se voit condamné par ces manifestations, puisqu'il leur attribue de la valeur ... Un peu plus loin il prétend s'être longuement étendu sur ce thème seulement pour mieux montrer les vrais sentiments du peuple[74]. Devant les Sénateurs des *Philippiques*, il proteste encore de son mépris pour ces acclamations, mais affirme les rappeler parce qu'elles sont favorables aux *optimates*; il se place encore une fois du point de vue des *improbi*: «Quant à moi, j'ai toujours fait profession de mépriser de tels applaudissements, lorsqu'ils étaient donnés à des citoyens du parti populaire; mais lorsqu'ils viennent des plus hautes classes, des classes moyennes et des classes inférieures[75], bref de tout le monde, et qu'on voit ceux qui auparavant s'attachaient à suivre la volonté unanime du peuple la fuir, ce ne sont plus, à mon avis, des applaudissements, mais un jugement» (*Equidem is sum qui istos plausus, cum popularibus ciuibus tribuerentur, semper contempserim; idemque, cum a summis, mediis, infimis, cum denique ab uniuersis hoc idem fit, cumque ii qui ante sequi populi consensum solebant fugiunt, non plausum illum, sed iudicium puto*)[76]. Devant le peuple l'orateur a les coudées bien plus franches. Particulièrement après les Ides de mars. Il apprécie alors ouvertement les manifestations pro-républicaines de l'auditoire. Il se met alors à l'unisson d'une foule de moins en moins réservée[77].

Comme pour les cortèges et les rassemblements, Cicéron veille à ne pas laisser s'estomper le souvenir de ces mouvements favorables. Le cas le plus étonnant est celui des applaudissements à l'adresse de Brutus aux Jeux Apollinaires en 44. Cicéron qui en d'autres lieux déplore — nous l'avons dit — l'inefficacité de ces manifestations[78] revient sans cesse sur elles[79]. Il essaie même à l'époque des *Philippiques* de créer un véritable réflexe de clameurs en revenant sur des

---

73 *Sest.*, 115. Trad. J. Cousin, édit. Belles Lettres. Voir sur ce texte les réflexions d'A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 373-374.

74 *Sest.*, 119.

75 Pour une autre interprétation voir C. Nicolet, *Le métier de citoyen* ... p. 485. Cicéron ferait allusion aux places occupées dans la *cauea*, mais en inversant puisque les *summi* dans la société sont *infimi* (en bas) au théâtre. Interprétation bien subtile. En *Phil.*, XIII, 45 la même expression est utilisée sans qu'il s'agisse de théâtre; elle peut donc avoir une signification seulement sociale.

76 *Phil.*, I, 37.

77 Cf. p. 25.

78 Cf. Att., XVI, 2, 3.

79 *Phil.*, I, 36; II, 31 et très tardivement, X, 8.

thèmes qui ont entraîné déjà des cris enthousiastes ou en rappelant de bruyantes et récentes acclamations[80].

L'orateur ne parle évidemment pas des jeux auxquels participe Clodius. Malgré le caractère social plutôt relevé des auditoires populaires au théâtre, il est très probable qu'il s'en est trouvé de favorables au tribun de 58. Les jeux ne consistent pas qu'en représentations théâtrales; d'autres manifestations (cérémonies religieuses, jeux de cirque) intéressent alors le peuple. Et l'on apprend entre les lignes, chez Cicéron même, que les *improbi* y étaient acclamés[81]. L'orateur n'évoque qu'une seule de ces fêtes où Clodius était présent. Mais l'orateur a, bien entendu, choisi une cérémonie où Clodius était conspué. Il oublie de souligner que le public n'était pas formé de gens bien disposés pour Clodius et ne représentait pas l'ensemble du peuple romain. La scène s'est déroulée le même jour qu'une séance organisée pour assurer le retour de l'exilé: chevaliers et Italiens devaient être en nombre dans Rome[82].

Pour les *contiones*, Cicéron oppose le Silence Approbateur des assemblées de bons citoyens[83] et le charivari qui caractérise les réunions de Clodius et de ses suppôts. Il parle souvent de *contiones turbulentae*[84].

D'autres Manifestations occupent dans les discours une place importante: les prises de deuil[85]; les inscriptions sur les monuments[86]; les votes[87]; les décrets[88]. En ces cas la prudence ne s'impose pas comme pour les manifestations au théâtre: il s'agit cette fois d'us très répandus ou d'actions sénatoriales. La réutilisation des mêmes événements par l'orateur est aussi fréquente que pour les autres marques d'adhésion du peuple déjà signalées[89].

Troisième chapitre: Discrétion sur les facteurs de conflit entre «boni»

Cicéron ne peint pas seulement l'accord comme s'il existait. Il met tout en œuvre pour éviter de briser l'entente entre *boni ciues* ou pour la renforcer.

---

80 *Phil.*, VI, 2.

81 *Phil.*, I, 37.

82 *Sest.*, 116-117.

83 *Sest.*, 107-108; *Mil.*, 91.

84 *Sest.*, 106; 110 etc. ...

85 *Sen.*, 12; 31; *quir.*, 8; 13; *domo*, 55; 99; *Sest.*, 26; 27; 32; 53; (*Pis.*, 18; *Planc.*, 87). Cette pratique a sans doute une origine très ancienne. C'est en cette tenue que les victimes avaient l'habitude de *plorare*, c'est-à-dire de crier à l'aide (cf. A. W. Lintott, *Violence in republican Rome* p. 20).

86 *Sest.*, 128.

87 *Sen.*, 28; *Sest.*, 68; *Vat.*, 8, etc. ...

88 *Domo*, 74; *Sest.*, 128; 129.

89 Cf. note 85 supra.

L'orateur se trouve devant une société pleine de rivalités: outre les grands antagonismes traditionnels[90], des conflits opposent les ordres qui devraient avoir le plus d'affinités et qui pourraient pratiquer la même politique[91]; de plus les ordres mêmes sur lesquels Cicéron compte pour fonder sa politique de *concordia* sont souvent déchirés.

Pour éviter de réveiller ces rivalités ou de les aviver, l'orateur use de sa tactique du silence délibéré, se gardant, avec le plus grand soin, de signaler les événements ou les personnages responsables des dissensions passées ou présentes dans ou entre les groupes du *consensus*.

Entre Sénateurs

Le silence de l'orateur recouvre personnages et événements du passé autant que du présent. Il est en effet d'usage à Rome, dans les discours, de se référer fréquemment aux temps révolus. Ils fournissent modèles, précédents, à suivre ou à éviter. Cicéron ne manque pas de s'y rapporter souvent. Mais ce passé n'est pas flou dans l'esprit des Romains. Ils en connaissent bien les détails. Ainsi, soixante-dix ans après leur déroulement, les épisodes de la période des Gracques sont encore bien vivants. Toutes les conditions sont réunies à Rome pour que le souvenir des faits passés perdure. Les renforts de la mémoire (livres et autres «supports») ne foisonnent pas comme en notre temps, ce qui — paradoxalement — la contraint à se fortifier. Mais les citoyens vivent au milieu d'inscriptions, de statues, de tombeaux qui rappellent les événements d'hier. De plus, par goût, par tradition, ils ont les yeux fixés sur les années passées. Le souvenir est encore plus vivace chez les *boni* sans cesse plongés dans la politique et mieux informés que les autres par la lecture d'annales ou d'histoires des *res gestae* de la cité.

Cicéron doit donc faire un tri soigneux pour éliminer personnages et événements de jadis et de naguère qui ont nui à la *concordia.*

Ainsi il évite devant le Sénat de parler de Sylla. A première vue cette prudence étonne. Le dictateur est resté pour les Romains le défenseur des optimates[92], même si ce jugement appelle des

---

[90] Cf. p. 3 à 8 et 41 à 44.

[91] Les Sénateurs et les chevaliers par exemple.

[92] *Verr.*, I, 37; Suét., *Iul.*, I, 3. C'est un «*homo a populi causa remotissimus*» (cf. Cic., *Cluent.*, 151; Sall. *Hist.*, M. III, 48, 1 et 9; Plut., *Sul.*, 9 etc. ...). Ainsi, en 88 déjà, obligation est faite de déposer toute loi d'abord devant le Sénat; les *comitia tributa* sont mis à l'écart (*Camb. anc. hist.*, t. IX, p. 208); le tribunat est affaibli (*Camb. anc. hist.*, t. X, p. 291-293; E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 23 etc. ...); les pouvoirs judiciaires de la plèbe sont diminués (cf. C. Nicolet, *Politique et tribunaux criminels, R.E.L.* XLVII, p. 57 etc. ...) etc. ...

réserves[93]. Cicéron devrait, semble-t-il, devant les Pères Conscrits, citer Sylla comme un exemple de bon citoyen. De fait l'homme n'a été que le chef d'un parti relativement restreint. De plus il s'est montré dans l'ensemble plutôt hostile aux chevaliers[94]; il en a fait tuer un bon nombre[95]; il a supprimé des fermes[96]; il a exclu les *equites Romani* des tribunaux[97]; voilà qui pèse bien lourd en face des quelques mesures plus favorables à leur égard qu'il a pu prendre[98]. Bref, Sylla n'est pas du tout l'homme de la concorde telle que l'aiment les *boni*. Deux motifs qui font que le nom de l'ancien dictateur éveille chez les Sénateurs des sentiments très divers.

Certains, jadis hommes de son parti, l'entendraient évoquer sans déplaisir. Ainsi des hommes très influents à la fin de la République: P. Servilius Vatia Isauricus[99], Crassus[100], D. Junius Brutus[101] Pompée[102], Lucullus[103] etc. ... D'autres aussi, plus modestes, mais fort nombreux. La Curie comporte alors sans aucun doute une foule de gens qui doivent leur poste à Sylla[104], gens que leur médiocrité a empêchés de parvenir aux premiers rôles probablement et qui sont de ce fait inconnus pour nous[105]. Willems a montré que le Sénat se renouvelait complètement tous les trente ans[106]. Il faut

[93] J. Carcopino, *Sylla* ... p. 52 sqq. a dégagé les mesures favorables à la plèbe prises par le dictateur: loi agraire (App., *ciu.*, I, 104); limitation des dépenses des riches (Gell., *N.A.*, II, 24; Plut., *Sul.*, 35; Macrobe, *Satur.*, III, 17, 11); Z. Yavetz (in *Fluctuations* ... p. 155) a montré les mesures prises par Sylla pour protéger les débiteurs; J. Béranger (in *Principatus: la date de la lex Antonia de Termessibus* ... p. 69 sqq.) a prouvé que l'affaiblissement du tribunat n'était pas un anéantissement; P. A. Brunt (in *Social conflicts* ... p. 105) a montré les mesures très généreuses du général envers ses hommes. Voir en particulier Cic., *Mur.*, 42; Plut., *Sul.*, 25; 30.

[94] Cf. Cic., *Cluent.*, 151; Val-Max., III, 1, 2. Voir Mommsen, *Römische Geschichte,* p. 345-346, l. IV; Strasburger, *Concordia* ... p. 10; Taylor, *Party politics* ... p. 19; M. Gelzer, *Caesar*, p. 19; Smith, *Cicero*, p. 127 etc. ...

[95] App., *ciu.*, I, 95; confirmé par les identifications de C. Nicolet pour le § 9 du *Com. pet.*, in *R.E.L.*, 1972, p. 172-173.

[96] *Ad Q. fr.*, I, 1, 33; Plut., *Luc.*, 4; *Sul.*, 24; 25.

[97] Vell., II, 32, 3; Asc., § 107 édit. Orelli; App., *Mithr.*, 62. Par sa *lex de reiectione iudicum* il a permis aux Sénateurs de récuser plus de juges que les autres ordres.

[98] Il a soutenu un temps Cinna, admis des chevaliers au Sénat: cf. LIV., *per.*, 89; App., *ciu.*, I, 100 etc. ... Voir chez les modernes: Carcopino, *Sylla ou la monarchie manquée*, p. 35-36; 64; Z. Yavetz, *op. laud.*, p. 152; C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 577; Salmon, *R.E.L.*, XLVII bis, p. 366; Badian, *Roman imperialism* ... p. 106, n. 7; E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 8 et 9 etc. ...

[99] App., *ciu.*, I, 103.

[100] Plut., *Cras.*, 6.

[101] Sall., *hist.*, M. I, 55, 3.

[102] Plut., *Pomp.*, 6; *de re p. bene ger.,* 30.

[103] Plut., *Luc.,* 2.

[104] Un Fufidius par exemple.

[105] Les inconnus sont d'origine équestre; les nobles ont pu les tenir en lisières. Cf. P. A. Brunt, *Social conflicts* ... p. 72.

[106] *Le Sénat de la République romaine*, p. 403, t. 1. Pour la fin de la République, la *lectio* de 70 est d'effet négligeable. Soixante-quatre Sénateurs indignes ont été rayés (LIV., *per.*, 98), mais certains revinrent (cf. Willems, *ibid.*, p. 419).

donc admettre qu'il y a encore près de deux cent cinquante Sénateurs recrutés ou acceptés par Sylla[107] pour écouter les discours consulaires de Cicéron et encore environ quatre-vingts pour écouter en 55 la *Pisonienne.* Le fils de Sylla, Faustus Sylla, dispose aussi d'un grand nombre de partisans[108]. Il a de l'influence et peut émettre — c'est dire le prestige que possède encore le nom de son père — des pièces à l'effigie du dictateur en 63-62[109]. Autre signe de l'*auctoritas* que conserve Sylla auprès de beaucoup: Q. Pompeius Rufus rappelle sur une monnaie le consulat commun de son père et du vainqueur de Jugurtha[110]. Tous ces gens représentent un bloc important qui est sans conteste prêt à accueillir sans déplaisir l'éloge de Sylla. Mais beaucoup d'autres ne sont pas aussi bien disposés. Les uns pour avoir été les ennemis de Sylla: César en est le plus illustre représentant[111]; les autres pour avoir souffert du dictateur: combien de Sénateurs ont dû voir leurs parents victimes du proscripteur[112]. Enfin les authentiques *boni uiri* qui veulent agir en politique avec raison et intégrité[113] n'apprécient pas ce cruel défenseur du Sénat. Ainsi Caton qui manifeste très tôt son hostilité à Sylla et ne s'en départit pas tout au long de son existence[114]. Sans compter quelques Grands qui n'ont pas dû apprécier certaines mesures de Sylla: ralentissement du *cursus*; diminution de l'autorité des consuls; intégration de chevaliers dans le Sénat etc. ...[115]. Aussi l'orateur parle rarement de Sylla devant les Pères. S'il le fait c'est avec la plus grande prudence. Il critique ainsi l'*acerbitas* de l'époque syllanienne plus que Sylla lui-même[116] ou bien il se fait nuancé: «(*Sulla*) *sine dubio habuit regalem potestatem, quamquam rem publicam recuperarat*» affirme-t-il dans le *De haruspicum responsis*[117]. Mêmes nuances dans les *Philippiques*, mais avec des jugements plus sévères. Cicéron se sert du nom de Sylla pour des comparaisons rhétoriques qui lui per-

---

107 Sur les 600 sénateurs environ dont se composait la Curie depuis Sylla.

108 *Cluent.*, 94; *leg. agr.*, I, 12.

109 Cf. E. A. Sydenham, *The roman republican coinage*, n° 879. Notons qu'il le campe devant Jugurtha vaincu, or vu le prestige des généraux victorieux — même auprès de leurs adversaires politiques (cf. p. 105) — cet épisode de la vie de Sylla plaît à tous.

110 E. A. Sydenham, *ibid.*, n° 908.

111 Plut., *Cés.*, 1.

112 Cf. Cic., *Att.*, VII, 7, 7; Vell., II, 28; Plut., *Sul.*, 31 etc. ...

113 C'est la différence essentielle de l'expression (dans sa couleur politique) avec l'acception habituelle d'*optimates.* Cf. notre article, *L'emploi de boni ... Les Etudes classiques*, 1973, p. 215.

114 Tout jeune, cf. Plut., *Cat. min.*, 3; Val-Max., III, 1, 2. Pour une époque plus tardive, cf. Cic., *fin.*, III, 75; Lucain, *ciu.*, IX, 204.

115 Cf. J. Carcopino, *Sylla ...* p. 35 à 78.

116 *Domo*, 43. L'expression «*Sullani temporis acerbitas*» se retrouve aussi dans une lettre (*fam.*, XIII, 4, 1).

117 § 54.

mettent de montrer qu'il y a pire que le proscripteur, qu'il y a Antoine. Sylla luttait «*de iure legum*» ou «*ne dominarentur indigni et ut clarissimorum hominum crudelissimam poeniretur necem*», mais Antoine pour tout bouleverser, tout piller[118]. Sylla n'a pas respecté la *fides* dans son accord avec Scipio (en 83), mais si les Sénateurs traitent avec Antoine, ils courront des périls et subiront des violences[119]. Les souvenirs se sont estompés; les Syllaniens ont disparu; les Romains ont vécu des horreurs bien pires que celles des années 80. Cicéron peut parler plus facilement du proscripteur devant les Sénateurs, sans les dresser les uns contre les autres. Avant 63, ne pensant pas encore à la *concordia*, il est moins prudent et — alors qu'il parle en général devant des jurys de Sénateurs syllaniens qu'il devrait se concilier en louant ou tout au moins en épargnant Sylla — il se plaint de l'*iniquitas*, de la *calamitas* de l'époque du dictateur[120]. Mais, que ce soit avant ou après 63, Cicéron se garde dans les discours d'avouer ce qu'il pense réellement de Sylla, c'est-à-dire peu de bien[121].

Le procédé est le même vis-à-vis de Sertorius. Nous ignorerions tout du personnage si nous n'avions comme sources que les discours cicéroniens de la *concordia*. En revanche, avant 63, nous trouvons quelques mentions du rebelle: dans la *Cinquième Verrine*, Cicéron se félicite de ce que les soldats de Sertorius se soient réfugiés auprès de Pompée et puissent vivre à Rome[122]. Les traités aussi parlent de Sertorius. C'est Plutarque qui permet de comprendre pourquoi Cicéron reste muet à son sujet: Perpenna, rapporte-t-il, a eu en mains des lettres qui prouvaient la collusion de nombreux Sénateurs avec le révolté. Ces lettres, Pompée les fit disparaître pour le plus grand bien de l'Etat[123]. Evoquer Sertorius, c'était donc ranimer des hostilités, raviver des plaies[124]. Pourtant Sertorius, avec son comportement bien connu de *popularis*, avec sa cohorte d'étrangers[125], était une cible toute désignée devant un auditoire de Sénateurs.

---

[118] *Phil.*, VIII, 7.
[119] *Phil.*, XII, 27.
[120] *Quinct.*, 1; *Sex. Rosc.*, 1; 14.
[121] Cf. *Att.*, VIII, 11, 2; *off.*, I, 109. Et dans la bouche de Caton in *fin.*, III, 75. Une opinion moins rude en *Att.*, XI, 21, 3. Kennedy, *The art of rhetoric in the roman world*, p. 153-154 estime que Cicéron apprécie les réformes, mais non les méthodes du dictateur.
[122] *Verr.*, V, 152; autres références souvent péjoratives, *ibid.*, V, 72; 146; *imp.*, 10; 21.
[123] *Sert.*, 27.
[124] Cela explique de même le silence de Ciceron sur le rebelle dans les discours aux Quirites et dans les plaidoyers parce que subsistent des partisans de Sertorius dans le peuple et parmi les chevaliers.
[125] App., *ciu.*, I, 112.

Pour ce qui est du présent, nous avons déjà dit que Cicéron était des plus discrets sur les oppositions entre *principes* et «piétaille» sénatoriale, entre *nobiles* et *noui*. Les discours d'avant 63 et les lettres révèlent seuls ces conflits[126].

De même l'orateur ne parle presque pas des grands thèmes politiques qui peuvent diviser les Sénateurs, tels les pouvoirs à attribuer aux censeurs, l'application du *Senatus consultum ultimum*, les prérogatives des chevaliers, les pouvoirs des tribuns etc. ... Sur ces points l'unanimité est loin d'être faite: le débat de la fin 63 sur le châtiment des conjurés a montré les conceptions différentes de l'«ultime décret»; la politique de Pison et de Gabinius révèle l'hostilité de beaucoup de Sénateurs envers les privilèges des publicains etc. ... Cicéron suit en ce domaine le conseil que lui a donné son frère avant 63[127]. Et la différence est manifeste entre la précision des débats sur les institutions politiques dans les traités (dans le *De legibus* surtout[128]) et la rareté des développements dans les discours, même dans ceux qui devraient en comporter un grand nombre[129]. Cette prudence est plus habile que franche. Mais au milieu de ces récifs redoutables, Cicéron pouvait-il avancer d'autre façon?

L'orateur montre une discrétion semblable sur les conflits qui, presque tout au long des années 63 à 50, l'ont opposé à certains *boni uiri*. Ces conflits doivent être considérés, car ils sont l'illustration d'antagonismes profonds au sein même du Sénat. Cicéron représente une certaine forme de la *res publica*; il estime par exemple (il est habile de le dire, mais c'est aussi une vérité) qu'il a été en 57 «*in re publica ... pariter cum re publica restitutus*»[130]; s'en prendre à lui, c'est s'en prendre à l'Etat. Pour qui veut défendre le concorde, il ne faut point faire trop de bruit autour de ces dissensions.

Ainsi en 63, il est évident que le consul *nouus* n'est pas bien vu par les *summi uiri*. De cette hostilité, rien dans les très nombreux discours consulaires. C'est dans le *Brutus* que nous apprenons que son consulat a quelque peu déplu, au début, à Hortensius[131].

Après 63, Cicéron a été abandonné par ces mêmes *summi uiri*. C'est dans la correspondance que son amertume apparaît. Il n'a pas été récompensé, remercié comme il l'attendait[132].

---

[126] Voir supra p. 48.

[127] Cf. n. 112 p. 16.

[128] Cf. *leg.*, III, 27-28 etc. ... Voir C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 694. Sur ce thème voir infra p. 279 sqq.

[129] Le *De lege agraria* par exemple. Il est bien difficile d'après les trois discours de dire quelle est la doctrine de Cicéron de la matière. Il est contre cette loi-là, mais l'auditeur ne sait guère s'il est en général favorable ou opposé à des distributions de terres.

[130] *Sest.*, 36. Cf. p. 51 n. 105.

[131] § 323.

[132] *Att.*, II, 16, 2.

En 58, Hortensius et d'autres *boni uiri* ne l'ont pas défendu; ils l'ont même poussé à s'exiler. Ses lettres d'alors sont remplies d'accusations: ces prétendus amis sont des *inuidi*[133], des traîtres[134]; ils ont commis un *scelus*[135]; la lettre 13 du livre 3 de la correspondance à Atticus est la plus amère: «A peine ont-ils vu que la crainte me faisait un peu chanceler qu'ils m'ont poussé, employant à fond pour me perdre toute leur scélératesse et leur perfidie» (*Qui, ut me paulum inclinari timore uiderunt, sic impulerunt ut omni suo scelere et perfidia abuterentur ad exitium meum*)[136]. Après son retour d'exil, il n'oublie pas, malgré la joie qui l'envahit. Fin novembre les nobles sont encore qualifiés d'«envieux» (*inuidi*), de «traîtres» (*perfidi*), de «lâches» (*inertes*)[137]. Dans les discours les allusions sont fugaces. Ou bien Cicéron affirme lui-même vouloir rester discret sur ces trahisons ou bien les évocations sont rapides. Ainsi dans le discours de remerciement adressé en septembre 57 aux Sénateurs, l'orateur use d'une brève prétérition: «Je n'ai aucun regret à passer sous silence les méfaits de certains à mon égard» (*non inuitus nonnullorum in me nefarie commissa praetereo*)[138]. Ces *nonnulli* sont les responsables directs de l'exil — et particulièrement César, sur la conduite duquel il reste toujours plein de la plus grande prudence[139] — mais aussi les nobles, les Sénateurs qui l'ont abandonné. Même jeu dans le *Pro Sestio*: «Je vais parler avec modération et songer aux circonstances présentes plutôt qu'à mon ressentiment. S'il en est qui sont opposés en secret à mon salut, qu'ils restent dans l'ombre; s'il en est qui ont agi autrefois contre moi et que, maintenant, ils se tiennent calmes et silencieux, moi aussi, je veux oublier» (*Agam moderate et huic*[140] *potius tempori seruiam quam dolori meo: si qui occulte a salute nostra dissentiunt, lateant; si qui fecerunt aliquid aliquando atque eidem nunc tacent et quiescunt, nos quoque simus obliti*»[141]. La première catégorie de personnes est constituée par des *principes* jaloux de Cicéron et qui ne désarment pas après l'exil; la seconde vise plutôt César, mais peut aussi désigner des «*inuidi*»[142]. Quand il mentionne les trahisons, l'orateur multiplie les excuses; les uns ont agi «par crainte de la mort» (*metu mortis*) ou «parce qu'ils désespéraient de la République» (*desperatione*

---

133 *Att.*, III, 7, 2; 9, 2; *ad Q. fr.*, I, 4, 1; *fam.*, XIV, 3, 2.

134 *Att.*, III, 8, 4; *ad Q. fr.*, I, 3, 5.

135 *Att.*, III, 9, 2.

136 *Att.*, III, 13, 2. Trad. L. A. Constans, édit. Belles Lettres.

137 *Att.*, IV, 3, 5.

138 *Sen.*, 23.

139 Cf. p. 165-175.

140 Je préfère cette leçon à «*huius*», choisi par J. Cousin dans son édition des Belles Lettres, qui signifierait «(le péril) couru par cet accusé (Sestius)». *Rei publicae tempus, hoc tempus* sont bien plus fréquents chez Cicéron.

141 § 14.

142 Une troisième sorte est indiquée qui se rapporte aux ennemis avoués.

rei publicae)[143]! La première justification fera sourire lorsqu'on se rappellera que dans la lettre à Lentulus de 54 l'Arpinate a émis l'hypothèse que certains ont pu faire semblant d'avoir peur ...[144]; c'est dire le caractère artificiel de ces excuses. Dans le même passage Cicéron déplore que quelques-uns l'aient quelque peu (*paulu-lum*) abandonné ... Il est plus net cependant dans le discours du retour devant les Quirites où il dénonce chez les *boni uiri* jalousie et crainte[145]; et dans le *De domo* où il dénonce envie et perfidie[146]. Pourquoi cette discrétion dans la plupart des œuvres? Dans le *Discours de remerciement au Sénat* après avoir affirmé vouloir celer ces mauvais coups, Cicéron annonce qu'il va entrer en guerre contre les ennemis déclarés et pardonner aux craintifs[147]; s'il ne prononce pas dans ce paragraphe le mot *concordia*, ces expressions ne trompent pas; il va agir contre les quelques ennemis (*hostes*) de la *res publica* et pratiquer une politique d'apaisement général. La *concordia* est d'ailleurs omniprésente dans les trois premiers discours prononcés après le retour d'exil[148]. C'est donc surtout pour elle que Cicéron se fait muet ou prudent sur les trahisons de quelques *boni uiri* au début de l'année 58.

C'est dans le même esprit que l'orateur ne parle guère des connivences entre certains grands et Clodius en 58, 57 et 56. Ceux-ci ont cajolé le personnage pendant l'exil de Cicéron, ravis de le voir s'en prendre à César et à Pompée; ils ont pratiqué de même lorsque l'ancien tribun, après le retour d'exil, s'est plu à malmener Pompée. La lettre à Lentulus de 54 en parle longuement[149]; Cicéron termine après la palinodie son discours *De prouinciis consularibus* par une invective contre ces prétendus *boni*[150]. Mais, dans presque tous les autres discours d'après l'exil, nulle mention de cette alliance. La seule exception est le *De haruspicum responsis* où l'orateur est bien contraint d'en parler puisque les haruspices ont affirmé qu'il y avait des discordes entre les meilleurs citoyens. Mais une nouvelle fois l'orateur excuse les coupables qui sont d'ailleurs *nonnulli* (§ 48): ils ignorent la frénésie de Clodius (§ 46 et 48).

Juste après le retour d'exil, Cicéron est à nouveau en butte à la jalousie de quelques *boni uiri*. Il se plaint que ceux qui lui ont coupé

---

[143] *Sen.*, 7.

[144] *Fam.*, I, 9, 13. Il est juste de reconnaître qu'il croit à la peur des *boni* en 58 (cf. *ad Q. fr.*, I, 4, 1).

[145] *Quir.*, 13 et 21.

[146] § 44.

[147] *Sen.*, 23.

[148] *Sen.*, 27; *quir.*, 1; 18; *domo*, 15; 17; 94.

[149] *Fam.*, I, 9, 10; 19.

[150] § 47.

les ailes en 58 se refusent à ce qu'elles repoussent[151]. Au début de 56 même lamentation dans une lettre encore[152]. Sur ces inimitiés rien dans les discours, pourtant nombreux et longs, de cette période.

Dans les discours de 57 et 56, Cicéron préfère attaquer Clodius, Pison, Gabinius, personnages que beaucoup réprouvent et qu'il est plus facile de critiquer. A son retour d'exil l'orateur insiste de préférence sur le fait qu'il est parti de lui-même, pour éviter une effusion de sang. Cette affirmation lui permet de se justifier, mais aussi de ne pas parler des trahisons qui l'ont contraint à fuir.

Entre chevaliers

L'ordre est disparate[153]. Est-il en proie à des rivalités? Des jalousies, des conflits entre des personnes d'origines si diverses (riches chevaliers, agriculteurs en difficulté, publicains, négociants etc. ...) peuvent être aisément subodorés. A vrai dire les signes de mésentente sont rares: ni les récits des historiens, ni les plaidoyers de Cicéron ne montrent d'opposition entre tel ou tel groupe de chevaliers. Cependant une lettre à Atticus dévoile clairement que publicains et *negotiatores* ne sont pas toujours d'accord[154]. De plus fait partie de l'ordre équestre la catégorie très particulière des *adulescentes*, de la *iuuentus*, jeunes nobles dotés du cheval public. Ces chevaliers-là ont un comportement politique bien différent des autres. Ils prennent généralement des positions plus tranchées, plus révolutionnaires: en 63 ils sont divisés[155]; en 59, ils semblent-d'après Cicéron du moins-assez hostiles aux *populares*[156]; au début de la guerre civile, la *iuuentus* est pro-césarienne[157]; elle temporise en 44-43[158]. Toutes ces divergences politiques, l'orateur les laisse habilement dans l'ombre dans les discours. Les lettres les montrent bien mieux[159]. Quant aux traités ils évoquent plutôt les conflits de générations[160].

---

[151] *Att.*, IV, 2, 5. Voir aussi IV, 1, 8. J. Cousin voit dans ces gens-là les Pompéiens (*Pro Sestio*, édit. Les Belles Lettres, p. 10). Ne s'agit-il pas plutôt de certains *boni uiri*?

[152] *Att.*, IV, 5, 2.

[153] Cf. supra p. 62.

[154] *Att.*, II, 16, 4.

[155] Cicéron s'est appuyé sur eux fort tôt — et, semble-t-il, sur les plus jeunes (Q. Cic., *com. pet.*, 3; 6; 33) — puis les a retrouvés pour une large part à ses côtés (*Sul.*, 34; *Phil.*, II, 16; Plut., *Cés.*, 8). Mais beaucoup d'entre eux sont passés entre temps dans l'autre camp (Sall., *Cat.*, XVI; XVII; XLIII).

[156] *Att.*, II, 7, 3; 8, 1; 19, 2. L'un de ces témoignages est de Curion.

[157] *Att.*, VII, 3, 5; 7, 6; X, 4, 6.

[158] *Phil.*, II, 113.

[159] Cf. notes 156 et 157 supra.

[160] Cf. *Cat. mai.*, 20; *off.*, I, 122.

Entre Sénateurs et chevaliers

Ce sont les piliers de la politique de *concordia* de Cicéron, mais ce sont aussi les deux ordres les plus difficiles à unir solidement. Le passif de discordes est très lourd[161]. Les historiens modernes s'accordent pour le dire[162].

Beaucoup de Sénateurs, avec leur *dignitas*, méprisent les chevaliers[163]; les intérêts des deux ordres sont souvent divergents: les chevaliers sont gens d'affaires, propriétaires terriens pour la plupart; les Sénateurs sont avant tout des hommes politiques. L'hostilité est ancienne[164] et souvent l'opposition entre le Sénat et le peuple recouvre dans les textes — et en particulier chez Tite-Live — un antagonisme entre chevaliers et Sénat. De cette rivalité passée, Cicéron lui-même témoigne[165]. Deux sortes de conflits ont envenimé les choses: ceux qui concernaient la judicature[166] et ceux qui opposaient Sénateurs et publicains[167]. Dans la *Quatrième Verrine* l'opposition entre les chevaliers et l'administration d'origine sénatoriale est manifeste. Un passage du *Pro Cluentio* illustre bien la mésentente avant 63[168], mésentente qu'aiguise la constante séduction que les *populares* Pompée, Crassus puis César veulent exercer sur eux.

Même après la conjuration de Catilina les discordes subsistent. L'action de Pison et de Gabinius en est le signe[169]. En 50, des édits défavorables à des chevaliers sont publiés[170].

La tâche est donc ardue pour qui tente une conciliation. Avec plus de soin encore que pour les Sénateurs, Cicéron élimine faits et personnages du passé et du présent qui montrent une opposition entre les deux grands ordres. Devant le Sénat cette action doit

---

[161] Malgré les réserves dégagées infra p. 103-104.

[162] Cf. Mommsen, *Römische Geschichte*, l. IV, p. 111; Strasburger, *Concordia* ... p. 7; J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... p. 452; 455 etc. ... etc. ...

[163] *Verr.*, IV, 45; *Cael.*, 4; *Planc.*, 17; 23; 33; 34. On remarquera que ces références appartiennent toutes (sauf celle du *Pro Caelio*) à des œuvres antérieures à 63 ou postérieures à la palinodie. Dans les discours de la *concordia* Ciceron évite d'évoquer le dédain des Sénateurs pour les chevaliers. Il faut noter par ailleurs que la référence du *Pro Caelio* se rapporte à un propos de l'accusation et non à des paroles de Cicéron.

[164] Liv., XLIII, 16; cf. aussi XXV, 3, 8 sqq.

[165] Pour l'époque de Glaucia, *Brut.*, 224.

[166] *De or.*, I, 225; C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 474.

[167] C. Nicolet, *ibid.* p. 353. A ce propos il est certain que l'ensemble des chevaliers se sentent atteints quand les publicains sont touchés. *Att.*, I, 17, 8-9 montre que ce qui vise les publicains blesse aussi les chevaliers. Contra, C. Nicolet, *ibid.*, p. 385.

[168] § 152. Malgré le rapprochement de 70 noté p. 36.

[169] *Pis.*, 41; 48; 98. Cf. de même l'inscription 163 de Durrbach: *Choix d'inscriptions de Délos*.

[170] *Att.*, VI, 1, 15.

être particulièrement appréciée des Sénateurs fils de chevaliers. Devant les jurys elle est d'autant plus remarquable que l'orateur pouvait être tenté dans des procès de capter la bienveillance des juges — pour les deux-tiers d'origine équestre ou proches de cet ordre — en évoquant le souvenir de Sénateurs hostiles aux *equites* ou en leur jetant en pâture des figures sénatoriales contemporaines malveillantes envers les chevaliers ou encore en louant des *equites* hostiles à la *concordia*.

Pour le passé la discrétion cicéronienne porte d'abord sur le personnage de Caius Gracchus. Cette discrétion peut de prime abord surprendre. Le lecteur pourrait s'attendre à ce que ce *popularis*-type soit fustigé devant tous les auditoires, sauf peut-être devant le peuple. Mais ce serait oublier que Caius a été sans aucun doute responsable de la cassure entre Sénateurs et chevaliers à la fin du second siècle[171] pour avoir donné la judicature à l'ordre équestre[172], séparé par le plebiscite *reddendorum equorum* les deux ordres[173], avantagé par l'*exceptio legis* les chevaliers[174]. Devant les juges, seulement deux mentions dans le *Pro Sestio*[175], qui n'évoquent en rien l'action favorable aux chevaliers du fameux tribun. En revanche Tiberius Gracchus, qui a proposé beaucoup moins de lois anti-sénatoriales[176] est plus rudement traité dans quelques discours aux juges: ses meurtriers «*implerunt orbem terrarum nominis sui gloria*»[177]. La raison est manifeste: Tiberius est moins cher au cœur des chevaliers que Caius. On peut donc le blâmer sans nuire à la *concordia*.

Cicéron, pour ne pas médire de Caius Gracchus, évite dans les plaidoyers de comparer son exil à celui de Popilius Laenas qui fut la victime de Caius. Il parle en revanche abondamment du personnage dans les traités[178]. Il faut reconnaître cependant qu'il l'évoque

---

[171] Cf. Mommsen, *Römische Geschichte*, l. IV, p. 109 sqq; Strasburger, *Concordia* ... p. 6; Smith, *Cicero*, p. 127 etc. ... Les nobles ont pourtant essayé alors de s'appuyer sur les chevaliers (cf. Sall., *Iug.*, XLII et voir P. A. Brunt, *Social conflicts* ... p. 90; 95; 96).

[172] Vell., II, 6, 3; Liv., *per.*, 60; Plut., *C. Grac.*, 5, 2; App., *ciu.*, I, 22, 2; Diod., XXXV, 25. Cf. Carcopino, *Autour des Gracques*, p. 243; C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 475 sqq. Ce n'est peut-être que la judicature pour les procédures *repetundarum* qui a été donnée aux chevaliers (cf. Griffin, *Class. Quart.*, XXIII, p. 108-121; P. A. Brunt, *Social conflicts* ... p. 88).

[173] Cf. C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 526-527.

[174] Cf. C. Nicolet, in J. Carcopino, *Autour des Gracques*, p. 332; M. Gelzer, *Caesar*, p. 14-16.

[175] *Sest.*, 103-105.

[176] Cf. J. Carcopino, *Autour des Gracques*, p. 40 sqq. Des lois de Caius ont été attribuées à Tiberius. Peut-être est-ce, à mon sens, parce que les orateurs pouvaient plus facilement charger devant les juges-chevaliers Tiberius que Caius! Cette tactique a pu créer une tradition hostile à Tiberius.

[177] *Mil.*, 72 (aussi *Planc.*, 88 et *Mil.*, 8). Notons cependant que Caius est lancé quelquefois en victime aux Sénateurs (*Cat.*, I, 4; 29; *domo*, 82).

[178] *Rep.*, I, 6; *leg.*, III, 26; *Brut.*, 128; *Lael.*, 37.

dans deux discours, l'un aux Pontifes, l'autre aux Sénateurs[179] et même une fois — mais sans éloge particulier[180] — devant les Quirites. En tout cas Cicéron choisit toujours de se comparer à Metellus Numidicus qui fait l'accord de tous[181].

Marcus Livius Drusus, collègue de Caius Grachus au tribunat, ne fut pas quant à lui, favorable aux chevaliers. Il n'est cité que dans les traités (tant rhétoriques que philosophiques) — et dans ces œuvres, avec les plus grands éloges.

Le comportement des chevaliers dans les tribunaux pendant les quarante-deux ans où ils y eurent accès grâce aux réformes de Caius Gracchus est passé sous silence. Cicéron n'apprécie guère ces *Gracchani judices*, comme en témoigne le *Brutus*[182]. Il a moins de scrupule à en parler avant 63. Dans les *Verrines*[183], il affirme que les juges-chevaliers n'ont jamais touché d'argent, mais qu'ils favorisaient de façon éhontée leurs amis[184]. Ce témoignage semble objectif puisque Diodore ne parle pas de corruption, mais montre que les juges en question châtiaient les gouverneurs hostiles aux publicains[185]. Cette pomme de discorde, nous ne la verrons plus après 63, sauf dans un plaidoyer postérieur à la palinodie[186].

De même Cicéron réserve aux discours d'avant 63, à ceux d'après la palinodie et à ses lettres, l'épisode combien édifiant où les juges-chevaliers refusent de regarder les comptes de Q. Metellus[187]. Il est vraisemblable qu'il agit ainsi pour ne pas rappeler la collusion de ces juges avec la seule faction (alors toute puissante) des Caecilii Metelli[188].

L. Crassus l'orateur a été hostile aux chevaliers — Cicéron le rappelle[189] — et il semble même que ses discours contre cet ordre aient encore existé à la fin de la République[190]. Or il est remarquable que ce personnage fort loué dans les traités ne prend jamais

---

179 *Sen.*, 37; *domo*, 82; 87.

180 In *Quir.*, 6. Il est dit *nobilissimus*: Qualification plus qu'éloge. Le mot peut même être pris péjorativement.

181 *Sen.*, 25; *Sest.*, 130. Cf. *Pis.*, 20.

182 § 128. Voir à ce propos C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 518. Notons une exception: *Rab.*, 20.

183 *Act. pr.*, 38; III, 94; 224.

184 «*Antea cum equester ordo iudicaret, improbi et rapaces magistratus in prouinciis inseruiebant publicanis*» (III, 94).

185 XXXV, 25, 1.

186 *Scaur.*, 45.

187 Dans un plaidoyer d'avant 63, *Verr*, III, 209; dans un plaidoyer d'après la palinodie, *Balb.*, 11; dans une lettre, *Att.*, I, 16, 4. Sur l'affaire voir P. Bicknell, *Marius, the Metelli and the lex Maria tabellaria; Latomus*, 28, 1969, p. 336.

188 Maintenir la *concordia* c'est là encore supprimer les grands antagonismes, mais aussi laisser dans l'ombre les factions, les ententes particulières.

189 *Cluent.*, 140; *Brut.*, 161-164.

190 *De or.*, I, 225.

place parmi les grands exemples à imiter — dans les discours adressés aux juges. Il n'est cité qu'une fois très rapidement avec une nombreuse escorte[191].

Q. Mucius Scevola le pontife a encouru, pour avoir administré avec trop d'intégrité sa province, l'hostilité des publicains[192], gens qui, au dire de l'orateur, ont toujours nourri de vigoureuses haines[193]. C'est sans doute pourquoi il n'est nommé que dans les discours d'avant 63 ou dans les traités — et là en termes très flatteurs[194].

Q. Servilius Caepio l'Ancien, hostile à la judicature des chevaliers, est passé sous silence — sauf dans le *Pro Balbo*[195] — mais vivement loué dans les traités: ainsi dans le *Brutus*[196].

Glaucia pouvait être énergiquement critiqué en tant que *popularis*. Il n'en est rien du moins dans les discours[197]. Sa faveur auprès des chevaliers lui a épargné de mauvais traitements: il leur a redonné une place dans les cours, place dont ils avaient été dépossédés peu avant[198].

M. Livius Drusus le Jeune qui ne pouvait guère plaire à l'ordre équestre[199] n'est cité qu'incidemment dans le *Pro C. Rabirio*[200] au milieu d'une foule de personnages et dans le *Pro Archia* (là encore en nombreuses compagnie)[201]. En revanche les précautions de l'orateur ne sont pas les mêmes dans les discours d'avant 63[202] et dans les discours de la palinodie[203]. Cicéron n'hésite pas alors à évoquer à travers lui l'hostilité entre Sénateurs et chevaliers ou à le blâmer devant les jurys. En revanche dans les discours au Sénat l'homme est généralement loué[204].

P. Rutilius Rufus, fort estimé de Cicéron, hostile aux publicains, n'est cité avec éloges que dans la *Pisonienne*[205], adressée aux seuls Sénateurs.

---

[191] *Arch.*, 6.

[192] *Planc.*, 33; *fam.*, I, 9, 26; Diod. XXXVII, 5, 1.

[193] *Fam.*, I, 9, 26.

[194] Les discours où il est mentionné sont adressés aux Sénateurs. Signalons une exception: le *Pro Rabirio,* § 21-26 où il est mêlé à une nombreuse escorte.

[195] § 28.

[196] § 135.

[197] Son action favorable aux chevaliers est vue d'un mauvais œil en *Brut.*, 224. Sur cette action voir. J. Carcopino, *Autour des Gracques*, p. 243 sqq.

[198] Cf. Griffin, *Class. Quart.*, XXIII, p. 115.

[199] Liv., *per.*, 71; Vell., II, 13; App., *ciu.*, I, 35; Diod., XXXVII, 10. Cf. J. Carcopino, *ibid.*, p. 266 sqq.

[200] § 21.

[201] § 6.

[202] *Cluent.*, 153.

[203] *Planc.*, 33; *Rab. Post.*, 16; *Mil.*, 16.

[204] *Domo*, 41; 50; 120.

[205] § 95.

Q. Servilius Caepio, le farouche partisan des chevaliers, est ignoré de presque tous les discours[206], mais sévèrement jugé dans le *Brutus*[207].

P. Sulpicius Rufus, le tribun de 88, n'a pas songé seulement à défendre les intérêts des chevaliers et à s'appuyer sur eux[208], mais c'est l'image de lui-même qui a subsisté à la fin de la République. Son contre-Sénat de six cents *equites* n'a pas été oublié par une tradition sénatoriale hostile que nous transmet fidèlement Plutarque[209]. Sur lui aussi c'est le silence[210].

Malgré les réserves qui ont pu être faites[211], Cinna est resté pour les Romains le défenseur des chevaliers et des Italiens[212]. L'orateur ne mentionne jamais ce personnage devant les juges; il l'évoque une seule fois devant les Sénateurs avant la période 44-43: dans le *De haruspicum responsis*[213], Cinna est nommé, mais il illustre avec d'autres le sort qui attend les responsables des discordes civiles. A l'époque des *Philippiques* où les souvenirs se sont apaisés, Cicéron semble parler plus librement de ce personnage: il est alors soit le symbole de la tyrannie (mais une tyrannie moins cruelle que celle établie par Antoine), soit un repère chronologique[214]. Il n'est pas rare de voir l'orateur l'excuser[215]. En tout cas le contraste est trop frappant entre la discrétion des œuvres d'avant 44 et les *Philippiques* pour que le silence des premières ne soit pas délibéré.

Sylla est bien difficile à évoquer pour qui veut maintenir la concorde entre Sénateurs et chevaliers. Nous avons montré que Sylla était d'une manière générale le défenseur des nobles et l'adversaire de l'ordre équestre[216]. Le comportement du dictateur justifie la prudence de Cicéron qui, devant les auditoires comprenant des chevaliers, de 63 à 43 du moins, ne l'évoque que très rarement[217], sans jamais porter sur lui un jugement défavorable. Dans le *Pro Sylla* c'est la victoire du général qui a été «*grauis et turbulenta*», mais d'opinion sur le proscripteur lui-même aucune[218]. Si l'orateur avait

---

[206] Sauf rapidement en *domo*, 120 et *Scaur.*, 45.
[207] § 223.
[208] Cf. Z. Yavetz: *Fluctuations monétaires* ... 1970, p. 152.
[209] *Mar.*, 35.
[210] Et pourtant les «crimes» de Sulpicius permettaient de faciles invectives (cf. Plut., *Mar.*, 35; *Sul.*, 38). Cicéron connaissait en particulier bien les liens du tribun avec les *equites*, car celui-ci était parent d'Atticus (cf. Nepos, *Att*, 2).
[211] Cf. Z. Yavetz, *ibid.*
[212] Vell., II, 20.
[213] § 54.
[214] *Phil.*, I, 34; II, 108; VIII, 7; XI, 1; XIV, 23.
[215] *Phil.*, V, 17; XIII, 2.
[216] Cf. p. 83.
[217] *Mur.*, 32; *Sul.*, 72; *Arch.*, 25.
[218] § 72.

voulu seulement se concilier l'auditoire il aurait pu, après la réforme judiciaire de 70, accabler le dictateur devant des juges en majorité chevaliers ou proches de l'ordre équestre: cette attitude il n'hésite pas à l'adopter entre 70 et 63. Dans le *Pro Cluentio* il reproche à Sylla sa haine envers l'ordre équestre[219]. Même intention péjorative dans le *Pro Caecina*[220]. Si l'orateur garde le silence sur Sylla dans les discours aux juges postérieurs à 64, c'est bien parce qu'il a la *concordia* en tête[221].

Cicéron ne parle pas davantage de la longue période pendant laquelle les Sénateurs avaient le monopole de la justice. Il était plus bavard à ce sujet avant 63[222]. Il est aussi discret par ailleurs sur Aurelius Cotta, auteur de la loi qui replaça les chevaliers dans les cours[223].

Pour ce qui est du présent, Cicéron évite de parler de l'affaire des fermes de 61[224], affaire qui vise les publicains d'Asie, mais qui a ému l'ordre équestre tout entier[225]. L'orateur est bien persuadé que Caton, eu égard aux principes, n'a pas tort[226]. Mais pour lui c'est une erreur politique qui anéantit la *concordia.* Aussi il est intervenu — et sans doute avec sa prudence coutumière — dans le débat[227]. Plus tard en revanche il s'est gardé de raviver cette blessure faite au *consensus*[228]. Les lettres seules nous renseignent[229].

Une place très modeste est donnée à un personnage que l'Arpinate chérissait pourtant: Lucullus. Dans les traités le grand général est qualifié de *summus uir*; sa *uirtus* est louée[230]. Dans les plaidoyers le bilan des références concernant l'adversaire de Mithridate est mince[231]. Il est toujours glorifié dans ces discours comme soldat, non pas comme homme politique[232]. Encore «glorifié» est-il une

---

219 § 151.

220 § 101.

221 Pour Marius, cf. infra p. 104.

222 *Diu. in Caec.*, 8; *Verr., act. pr.*, 38; III, 224; *Cluent.*, 61.

223 Une exception en *Sest.*, 73. E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 29 sqq. cherche à minimiser le conflit; mais le partage de la judicature n'a pu plaire à tous.

224 Cf. Plut., *Cat. min.*, 18 etc. ...

225 Cf. n. 167 p. 90.

226 *Att.*, I, 17, 9.

227 *Ibid.*

228 Une seule allusion en *Mur.*, 62, introduite dans un plaidoyer réécrit, prononcé en fait deux ans avant l'affaire! Cf. A. Boulanger dans l'édition des Belles Lettres du *Pro Murena* p. 17.

229 *Att.*, I, 17, 9; 18, 3; 7; II, 1, 8; *fam.*, I, 8, 4; le passage du *De diuinatione* où sont déplorées des fautes politiques de Caton fait certainement allusion à cette faute-là aussi (I, 24). Voir de même dans un traité: *off.*, III, 88.

230 *Off.*, I, 140; cf. *ac. pr.*, I, 1 sqq.

231 *Mur.*, 20; 33; *Arch.*, 11, 21; *Flac.*, 85; *Sest.*, 58 Van Ootegehm (*Lucullus* ... p. 209) remarque aussi cette rareté des mentions du général, mais il la souligne davantage pour les lettres que pour les discours.

232 Il est *summus imperator* en *Sest.*, 58.

hyperbole; les seuls véritables éloges appartiennent au *Pro Murena* et au *Pro Flacco*: la raison en est simple: Lucullus assiste aux débats[233]. Pourquoi cette place tout compte fait modeste? Parce que Lucullus, peut-être, préfère ses maisons de Tusculum et de Naples à l'agitation politique, mais surtout parce qu'il a été plus favorable aux populations d'Asie qu'aux publicains et aux chevaliers[234]. De plus l'hostilité qui oppose Pompée et Lucullus depuis la guerre d'Asie a dû inciter l'orateur à quelque mesure dans la *laudatio* du prédécesseur de Cnaeus[235].

Même discrétion de l'orateur sur une question qui a souvent divisé Sénateurs et chevaliers: l'*exceptio legis*. Les discours d'avant 63, un plaidoyer d'après la palinodie et les lettres y font allusion[236].

La corruption actuelle de la justice (pour une large part aux mains des chevaliers et des *tribuni aerarii* proches d'eux) est tue dans les discours «républicains». En revanche avant 63 l'orateur n'hésite pas à la critiquer[237].

Ainsi les conflits sont maintenus dans l'ombre tout comme les personnages mêlés à des luttes opposant les deux grands ordres: hommes politiques hostiles aux chevaliers (L. Crassus, Rutilius etc. ...) ou favorisant ceux-ci contre le Sénat (C. Gracchus, Q. Servilius Caepio etc. ...). Ce silence ne procède pas d'un simple désir de ne pas heurter, voire de se concilier l'auditoire. Si l'orateur voulait obtenir ce résultat il n'hésiterait pas à accabler devant le Sénat et à louer devant les juges (dans leur majorité chevaliers ou liés à l'ordre équestre) les fauteurs des *equites* ou bien à louer devant le Sénat et à critiquer devant les juges les hommes politiques hostiles aux chevaliers[238]. C'est d'ailleurs la tactique de Cicéron avant 63 et après la palinodie: il n'écarte pas ces éloges et ces blâmes. Il aime mieux alors gagner une cause que contribuer à la concorde[239]. Ailleurs il évite soigneusement d'évoquer ces personnages qui ne font pas l'accord de tous[240]. Il préfère regrouper les *boni* plutôt que de se concilier à n'importe quel prix son auditoire[241].

233 *Mur.*, 33; *Flac.*, 85.

234 Plut., *Luc.*, 20; App., *Mithr.*, 83. Cf. J. Carcopino, *César*, p. 73.

235 Plut., *Pomp.*, 31; *Luc.*, 36.

236 *Att.*, I, 17, 8; II, 1, 8; *pro Oppio* in Quint., *inst.*, V, 13, 21; *Cluent.*, 153; 158; *Rab. Post.*, 17.

237 *Tog., cand.*, 16. Le passage de *In Clo. et Cur.*, VI, 1 est une exception. De même l'orateur ne fait qu'une très rapide allusion en *domo*, 11 à la responsabilité des marchands de blé dans la pénurie de 57 (cf. *Camb. anc. hist.*, IX, p. 530).

238 Il est évidemment absolument exclu de louer devant les représentants d'un ordre un personnage hostile à cet ordre (ou de blâmer un personnage bienveillant) ... Cf. *de inv.*, I, 92.

239 Cf. notes 202, 219, 220 p. 93 et 95.

240 Cependant devant le Sénat il lui arrive de louer un homme politique hostile à l'ordre équestre, mais il le fait rarement: cf. notes 204, 205 p. 93.

241 En revanche Antoine pour mieux défendre son client blâme Caepio, dont la loi judiciaire était défavorable aux chevaliers, pour exciter les juges-équestres con-

Entre peuple et «boni viri»

De même Cicéron évite soigneusement de parler devant le peuple des personnages du passé et du présent qui ont rendu impossible ou qui ont rompu la *concordia*. C'est déjà dans cet esprit qu'il prétendait — à une époque où il songeait pourtant moins à l'harmonie dans la cité — avoir volontairement édulcoré l'évocation du supplice de Gavius dans les *Verrines* (dans la *Première action* du moins)[242]. Les ennemis de la *concordia* sur lesquels Cicéron va rester discret sont soit des *populares* soit des sectateurs du Sénat. Il apparaît très vite que les uns comme les autres sont traités de la même façon, mais que la prudence de l'orateur est moins grande devant Sénateurs et juges. Auprès d'eux l'évocation d'*optimates* énergiques ou de démagogues redoutables peut être utile pour persuader les auditoires de la nécessité de lutter courageusement pour la *res publica*.

Un héros populaire comme Tiberius Gracchus[243] n'est presque pas mentionné devant le peuple. L'orateur parle seulement de lui — et assez favorablement — dans le *De lege agraria*[244] et dans le *Pro Rabirio*[245]; mais ces discours se situent à un moment où Cicéron doit se concilier les masses avant de les mener au *consensus omnium*[246]. De plus il s'agit là de comparaisons rhétoriques qui doivent faire ressortir la noirceur des *populares* du présent. Ces comparaisons, dont nous avons déjà vu quelques exemples[247], méritent un examen approfondi. Celui-ci permettra d'apprécier une arme fort utilisée dans la rhétorique antique et évitera de prendre pour argent comptant des jugements portés par les orateurs sur tel ou tel personnage. Ce procédé oratoire (dénommé habituellement «*peccatorum comparatio*») consiste, dans les discours politiques[248], à mettre en regard

tre lui (*de or.*, II, 199). Remarquons que Romulus le fratricide, le symbole du déchirement de la cité, souvent évoqué dans les lettres et les traités, n'est jamais nommé dans les discours.

[242] *Verr.*, V, 163. Il ne voulait pas soulever le peuple.

[243] Cf. Val-Max., IX, 7, 1; 2; IX, 15, 1; 2 où le souvenir de Tiberius apparaît vivace puisque le peuple se déchaîne en faveur d'un Equitius qui se prétend son fils. Il est curieux de noter à ce propos le nombre des pseudo-fils ou petits-fils chez les *populares* (cf. pour Marius, Sertorius, Clodius etc. ...) cf. p. 113-114.

[244] II, 10 et 31.

[245] § 14.

[246] Voir p. 52 en bas. De fait l'avis réel de Cicéron sur le personnage est des moins favorables. Il le fait dire par d'autres dans les traités (*De or.*, I, 38; *Lael.*, 37; 41 etc. ...) Mais il le dit aussi en son propre nom (*Brutus, 95* etc. ...). Ce qui ne l'empêche pas d'apprécier son éloquence (cf. p. 13 n. 89). La plupart des commentateurs pensent à une adaptation des avis à l'auditoire, mais sans faire intervenir dans cette adaptation le souci de *concordia*. C'est le cas de J. Carcopino, *Autour des Gracques* ... de Piganiol, *Histoire de Rome*, p. 153. Voir en revanche A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 46 sqq. et 54.

[247] p. 85 n. 118 et p. 94 n. 214.

[248] Il était aussi fort utilisé dans les plaidoyers. La dénomination de ce tour vient de *Rhet. Her.*, II, 49.

adversaires du passé et ennemis du présent pour faire éclater la noirceur de ces derniers. C'est un des lieux mentionnés dans le *De inventione* (à propos de faits certes et non de personnes, mais le principe reste le même): «dans le neuvième lieu, on compare le crime qui est l'objet du débat, avec d'autres crimes bien reconnus; et par ce parallèle, on montre combien il l'emporte en scélératesse et en atrocité «(*Nonus locus est, per quem cum aliis peccatis, quae constat esse peccata, hoc, quo de quaestio est, comparatur, et ita per contentionem, quanto atrocius et indignius sit illud, de quo agitur, ostenditur)* [249]. Les Grecs ont utilisé souvent ces comparaisons[250]. A Rome les *populares* en usaient. Cicéron lance à ses ennemis dans le *Pro Rabirio*: «(Vous louez le vieux Sénat) ... *quo facilius de hoc senatu detrahere possitis*»[251]. Pour Macer, Catulus est plus cruel que Sylla[252]. Notre orateur emploie systématiquement ces parallèles[253]. Les conséquences sont assez surprenantes: les victimes traditionnelles de l'orateur se trouvent successivement blanchies: Cicéron n'hésite pas à excuser Sulpicius, Saturninus etc. ... Il va jusqu'à défendre Catilina quand la cause le requiert[254]. L'opinion la plus favorable sur quelques-uns de ces personnages se trouve ainsi dans certains discours et non dans les traités! Il suffit pour s'en rendre compte de rapprocher — pour le cas de Tiberius Gracchus justement — le jugement bienveillant de Cicéron quand il compare le tribun à sa victime du moment («*qua grauitate uir, qua eloquentia, qua dignitate*!»)[255] et celui-souvent féroce-exprimé dans d'autres passages des discours[256] et dans les traités[257]. Il va sans dire que Cicéron veille à ne pas mêler

---

[249] I, 104. Trad. Greslou-Gréard, édit. Garnier. Cf. Quint, *inst.*, VIII, 4, 11; 12.

[250] Cf. Lys., *Contre Eratos.*, 36; Demos., *Contre Androtion*, 52; *Contre Midias*, 38; *Contre Timocrate*, 90; 164 où Androtion est pire que les Trente ...

[251] § 20.

[252] Sall., *hist.*, M. III, 48, 9. De même le Pseudo-Salluste va jusqu'à louer Sylla pour mieux dénigrer Pompée ... (*Ep. ad Caes.*, II, IV, 1).

[253] *Leg. agr.*, II, 31; 97; *Rab.*, 15; *Cat.*, I, 3 sqq; III, 24-25; IV, 4; *domo*, 24; *Sest.*, 103-105; *har.*, 41-44; *Phil.*, VIII, 19; XI, 1. J. Carcopino (in *Autour des Gracques*, p. 147-149) montre bien l'application de ce procédé aux Gracques. Il semble d'ailleurs que ceux-ci servaient beaucoup pour ces parallèles ...

[254] *Cael.*, 12-14. Cf. *Phil.*, IV, 15.

[255] *Har.*, 41-43. De même *leg. agr.*, II, 31; *Cat.*, IV, 4; *Sest.*, 103.

[256] *Leg. agr.*, I, 21; *Cat.*, I, 29; *Mil.*, 8-14; *Phil.*, VII, 17; VIII, 13: Tiberius a été tué «*iure*» (*Mil.*, 8). Ceci dans des discours au Sénat (comme il fallait s'y attendre) et dans un discours réécrit pour l'*optimus quisque.*

[257] Voir note 246 supra. Autres références: *rep.*, I, 31; *Tusc.*, IV, 51; *off.*, II, 43. Il est difficile de souscrire à l'idée d'E. Lepore (*Il princeps* ... p. 206-207) qui voit dans les avis indulgents du *De domo*, du *Pro Sestio* et du *De haruspicum responsis* les signes d'un retour de Cicéron vers les *ueteres populares*. Les jugements ultérieurs du *Pro Milone*, des *Philippiques* montrent bien que c'est en 56 un procédé. C'est peut-être un tel procédé qui a laissé chez des historiens des avis plus favorables sur les *improbi* (cf. Vell., II, 2).

éloges et blâmes d'un même personnage dans un même discours: de ce fait le procédé n'apparaît pas artificiel. La pratique est, en tout cas, bonne: elle permet à l'orateur de se montrer indulgent envers les grandes gloires populaires et d'attaquer vigoureusement les *improbi* du présent. Apprivoisant et pourfendant du même coup, si l'auditoire n'est pas trop hostile...

C'est encore seulement dans une comparaison rhétorique que Caius Gracchus est évoqué devant les Quirites[258]. Ailleurs c'est la même discrétion à propos de cet ennemi de la *concordia*.

Caepio, consul en 106, qui aurait pu avoir sa place dans la galerie des grands exemples optimates a encouru de son temps l'hostilité de la multitude[259]. Cicéron le laisse dans l'ombre.

Pour Sylla nous avons signalé[260] qu'il restait pour les Romains — malgré les réserves qui ont pu être faites — le défenseur des *optimates* et qu'il passait pour l'ennemi du peuple. Aussi l'orateur évite de parler de cet adversaire de la concorde entre les citoyens dans le *Discours du retour* adressé aux Quirites et dans la *Quatrième* et la *Sixième Philippique*. S'il voulait seulement capter la *beneuolentia*, Cicéron devrait lancer quelques piques contre l'ancien dictateur. Il se garde de le faire, sauf au début de 63. C'est qu'il a été alors accusé d'être syllanien, accusation redoutable[261]; aussi fait-il tout son possible à ce moment pour se présenter comme hostile à Sylla, voire pour accuser ses ennemis ou les soutiens de ses ennemis d'être eux-mêmes des syllaniens[262]. Il se confirme ainsi qu'au début de son consulat Cicéron veut passer pour «populaire» et cherche autant à plaire qu'à regrouper[263].

Aemilius Scaurus, le consul de 115, qui apparaît dans les traités cicéroniens comme le modèle de toutes les vertus, a été un trop vigoureux sectateur du Sénat pour être cité une seule fois dans les discours au peuple.

Quant au présent, Cicéron se garde de faire allusion à des problèmes politiques qui pourraient opposer peuple et Sénat.

De nombreux historiens ont nié qu'il y ait un programme populaire défini[264]. Mais il est certain que toute une série de thèmes sont régulièrement mis en avant par les *populares* (des thèmes que leurs

---

[258] *Rab. perd.*, 14.

[259] *Brut.*, 135.

[260] Cf. p. 82.

[261] *Leg. agr.*, III, 7. César chez Lucain traite Pompée de *dux Sullanus* (*ciu.*, VII, 307). Invective aussi terrible que de traiter quelqu'un à Athènes de partisan des Trente.

[262] *Leg. agr.*, II, 56; 81; *Cat.*, III, 14.

[263] Cf. p. 52 et 97. Voir l'éloge du *De lege agraria* (II, 22) où les Romains sont «*omnium gentium domini*».

[264] Strasburger, *R.E.*, XVIII, I, col. 793 sqq; R. Syme, *The roman revolution*, p. 155; Wirszubski, *Libertas* ... p. 40 etc. ...

adversaires essaient souvent de confisquer à leur profit[265]): distribution des terres[266]; révision des dettes[267]; distributions de blé[268]; droit d'association[269]; vote secret et répartition des votants dans chaque tribu[270]; soutien aux hommes nouveaux[271]; retour des exilés politiques populaires[272]; extension du droit de cité — envers laquelle la plèbe fut d'ailleurs longtemps réservée[273]; élargissement de la composition des jurys, voire suppression de la judicature pour les Sénateurs[274]; opposition aux pouvoirs des censeurs[275]; revendication de souveraineté politique pour le peuple[276]; volonté de contrôler les charges et les affectations des magistrats[277]; refus des *obnuntiationes* — bien que les *improbi* en usent aussi![278] etc. ... Ces actions ont la faveur d'une vaste partie de la population. Pour ne prendre que quelques exemples il est avéré qu'en 63 une large part des Romains attendent anxieusement la révision des dettes[279]; que les pauvres — tout en appréciant la vie de l'*urbs* — sont favorables aux lois agraires[280]; que la population ne se désintéresse nullement des lois électorales puisque les Cassii rappellent sur leurs monnaies la *lex tabellaria* de 137[281] etc. ...

Or Cicéron évite de parler de ces revendications populaires: il est notable qu'il n'évoque que contraint et forcé dans les *contiones* les lois proposées par les *improbi* ou les réformes et mesures chères au peuple. Rien dans les discours aux Quirites sur les *rogationes Clodianae* du début 58; rien sur la loi agraire et la loi frumentaire d'Antoine; généralement rien sur les *tabulae nouae* ... Quand l'ora-

---

265 Pour les distributions de terres par exemple, cf. E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 387; pour les distributions frumentaires, *ibid.*, p. 35-36 etc. ...

266 Liv., II passim; VI, 14; IX, 34, 4; Plut., *C. Gr.*, 5; *Mar.*, 29; Florus, II, 1; App. *ciu.*, I, 1; Dion, XXXVII, 30 etc. ...

267 Sall., *Cat.*, XXXIII, 1; App., I, 1; Dion, XXXVII, 30 etc. ... Ce sont les deux mesures le plus souvent proposées. Tite-Live les appelle «*duas faces nouantibus res ad plebem in optimates accendendam*» (XXXII, 38, 9).

268 Vell., II, 6; Asc., édit. Orelli, p. 9 (voir à ce sujet Badian, *Roman imperialism in the late republic*, p. 76-77); Plut., *C. Gr.*, 5; Florus, II, 1. Cf. sur les distributions frumentaires, C. Nicolet, *Le métier de citoyen* ... p. 260 sqq.

269 Asc., *ibid.*, etc. ...

270 Plut., *Mar.*, 4; App., *ciu.*, I, 55 etc. ...

271 Cic., *Verr. act. pr.*, 35; III, 7; IV, 81; V, 175; 181 etc. ...

272 Demandé en 63 par les *populares*.

273 Vell., II, 6 etc. Cf. M. Gelzer, *Caesar.*, p. 32.

274 Cic., *Phil.*, I, 19; V, 15; Vell., II, 6; Plut., *C. Gr.*, 5; Florus, II, 1 etc. ... Contra E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 33.

275 Asc., *ibid.*, etc. ...

276 Sall., *Cat.*, XX, 7 etc. ...

277 P. A. Brunt, *Social conflicts* ... p. 65 et 94.

278 Asc., *ibid.*, etc. ... Cf. n. 288 p. 299.

279 Cf. Z. Yavetz, *Fluctuations* ... p. 146.

280 Cf. App., *ciu.*, I, 11 etc. ...

281 Cf. n° 502; 917; 935 de la classification de Sydenham.

teur est obligé de parler de ces sujets ou bien il estompe les sentiments populaires ou bien il suggère que la question ne concerne pas le peuple. Dans les discours *De lege agraria* où il faut bien parler de lois ... agraires Cicéron commence par dire — contrairement à ses opinions réelles — qu'il est favorable au principe des lois agraires[282], puis, ayant ainsi amadoué le peuple, garde un silence absolu sur la faveur de ces lois auprès des Quirites; dans les *Catilinaires* où il faut bien parler des dettes, celles-ci ne sont évoquées que cinq fois — et, remarquons-le, dans le même discours[283]. Le consul s'efforce de montrer que cet endettement ne concerne que quelques catégories de citoyens qui sont solvables et qui pourraient aisément assainir leur situation financière[284] s'ils sacrifiaient quelques-uns de leurs biens; en un passage l'*aes alienum* ne concerne même que les dettes de cabaret de deux individualités[285]!

Dans les discours au Sénat l'orateur parle plus volontiers de ces lois ou de ces réformes. Force est cependant de reconnaître qu'il est très rapide sur ce sujet[286]. Il lui arrive même souvent de garder le silence sur ces mesures: ainsi il ne dit rien dans un discours réécrit à l'usage des *boni uiri* sur le projet de Clodius visant à répartir les affranchis dans les tribus rurales[287]. Quand il évoque ces lois ou propositions de lois il fait toujours comme si elles étaient le fait d'un seul révolutionnaire. Des sentiments des Quirites nulle nouvelle[288].

Certes Cicéron est porté à penser que le peuple n'est pas avide de réformes et qu'il aspire avant tout à être bien gouverné: il fait dire à Scipion dans le *De republica* que le peuple choisit qui le gouverne et lui confie sa destinée[289]. Il affirme dans le *Pro Sestio*: «Actuellement il n'y a pas de raison pour qu'il y ait désaccord entre le peuple et ceux qu'il a choisis et qui dirigent; le peuple ne demande rien; il n'aspire pas à la révolution; heureux de sa tranquillité il voit avec plaisir les honnêtes gens entourés d'honneurs et l'ensemble de

---

282 II, 10. Sur son opposition réelle à ces lois cf. *off.*, II, 78-79.

283 Dans la *Deuxième Catilinaire* (II, 4; 8; 18; 19; 20).

284 § 18; 19; 20.

285 § 4. Notons cependant que Ciceron parle une fois sans y être contraint d'une mesure chère au peuple: le vote secret. Il prétend en être partisan, alors qu'il a en fait des conceptions particulières en matière de vote, conceptions exposées dans le *De legibus* (III, 33-39) et dont on a souligné récemment l'origine platonicienne (cf. C. Nicolet, *Historia*, 1970, p. 39-66). Mais cette prise de position publique de l'orateur en faveur du vote secret est placée dans le *De lege agraria* (II, 4) où le consul joue une partie difficile et fait semblent d'épouser les opinions de son auditoire pour lui faire repousser la loi agraire. Signalons que l'avis favorable au vote secret du *De officiis* (II, 24) est à écarter car il concerne une période dictatoriale.

286 Cf. *Sest.*, 108; *har.*, 58; *Phil.*, I, 19; V, 15. Voir aussi *prou. cons.*, 46; *Pis.*, 9; 10.

287 Cf. *Mil.*, 33 et J. Humbert, *Plaidoyers* ... p. 191.

288 Sur la présentation de ces lois par Cicéron voir aussi p. 277 sqq.

289 I, 51. Mais c'est une sorte de contrat qui peut être aisément rompu.

l'Etat de gloire»[290]. Mais la phrase qui précède ces lignes révèle en fait que les silences de Cicéron sur les vœux du peuple sont bel et bien volontaires; il concède en effet: «De nos jours aussi, il y eut bien des exemples — que je passe à dessein — de cette opposition entre les appétits populaires et la sagesse politique des dirigeants». Or l'orateur n'a jamais parlé dans les discours optimates antérieurs de ces appétits! C'est donc bien qu'il les a tus volontairement.

Le contraste est évidemment vif avec la manière des *improbi.* Ceux-ci mettent toujours au premier plan les sentiments populaires ou ceux de leurs amis: «Ces dernières années vous étiez secrètement indignés de voir le trésor public mis au pillage, les rois et les peuples tributaires de quelques nobles ...» s'écrie Memmius[291]; Catilina prête aux conjurés une «*magna spes*» et affirme que ses amis et lui «ont les mêmes aspirations» (*idem uelle*)[292].

Cicéron pratique la même discrétion sur la fortune des Sénateurs et des chevaliers[293]. Ainsi dans le *De lege agraria* pour ne pas évoquer les privilèges des publicains, il évite de dire que l'action de Rullus met en danger ces avantages[294]. Silence aussi, bien entendu, sur les travers prêtés communément — et avec raison — aux *boni uiri*[295], sauf au début du premier discours sur la proposition de Rullus adressé au peuple où percent quelques critiques; ce qui confirme une nouvelle fois que dans ce discours Cicéron joue au *consul popularis* qui flatte plus qu'il n'unit.

Entre Romains et Italiens

Le rôle de l'*Italia* dans le *consensus* cicéronien a déjà été dégagé[296]. Il faut donc que là aussi l'orateur se garde de réveiller de mauvais souvenirs. Le passif de discordes est lourd: nous avons déjà évoqué celles-ci; rappelons les principales: sac de Frégelles; hostilité de la plèbe romaine envers les Italiens; guerre sociale; répression syllanienne[297]. Ces souvenirs sont vivaces: les Tusculans haïssaient la tribu Pollia qui avait seule voté pour qu'on les châtiât — trois siècles auparavant![298] L'orateur doit être prudent puisque les Italiens sont — nous l'avons montré — présents dans tous les auditoires[299].

[290] § 104.
[291] Sall., *Iug.*, XXXI, 9.
[292] Sall., *Cat.*, XX, 2 et 4.
[293] Sur les différences de richesse à Rome, voir P. A. Brunt, *Social conflicts* ... p. 17; 34-35 etc. ... et l'ouvrage d'I. Shatzman; *Senatorial wealth* ...
[294] Cf. Jonkers, *Social and economic commentary on Cicero's De lege agraria,* p. 86 à propos de II, 43.
[295] Cf. infra le troisième titre.
[296] Cf. supra p. 54-59.
[297] Cf. supra p. 54-56. Voir aussi Mommsen, *Römische Geschichte,* p. 120, l. IV; *Camb. anc. hist.,* t. IX, p. 183; C. Nicolet, *Le métier de citoyen* ... p. 58-59.
[298] Liv., VIII, 37.
[299] Cf. supra p. 58.

C'est pourquoi il se garde d'évoquer la fameuse loi *Licinia Mucia* qui en 95 écarta de Rome de nombreux Italiens. Il n'en est pas de même avant son consulat puisque dans le *Pro Cornelio* (malgré un prudent éloge des législateurs qui sont qualifiés de *sapientissimi*!) Cicéron juge la loi «*non modo inutilem sed perniciosam rei publicae*»[300] et après la «palinodie» où dans le *Pro Balbo* l'orateur se plaint qu'il y ait eu à Rome après cette loi une «*acerrima de ciuitate quaestio*»[301]. Ces mesures provoquées par Crassus et Mucius expliquent — autant que l'hostilité de ces personnages envers l'ordre équestre[302] — le silence fait sur eux dans les discours de la *concordia*[303].

Le lecteur chercherait en vain dans ces mêmes discours mention du père de Pompée sous les ordres duquel Cicéron avait pourtant servi. C'est que Strabo avait triomphé d'Asculum pendant le *bellum Italicum*.

Mais l'orateur ne se contente pas d'éliminer tous les points de friction entre *boni ciues* de toute origine, il souligne aussi ce qui les lie.

Quatrième chapitre: Insistance sur les facteurs d'union entre «boni cives»

Entre Senateurs et chevaliers

Nous avons montré combien les discordes passées et présentes entre ces deux ordres étaient nombreuses, mais il ne faut pas les exagérer[304]. C. Nicolet a dégagé l'existence de liens de parenté entre nombre de Sénateurs et de chevaliers. Sur les trois cent soixante-dix *equites certi* qu'il a recensés, il en a trouvé quarante-deux qui étaient parents de Sénateurs[305]. Willems avait déjà indiqué que de nombreux Sénateurs étaient fils de chevaliers[306]. De plus fréquemment des amitiés très étroites se sont établies entre gens des deux ordres[307].

Les Sénateurs et les chevaliers ont aussi souvent des intérêts communs, qui apparaissent sous un jour assez peu flatteur dans l'œuvre

---

[300] Fr. 10 édit. Baiter-Kayser.

[301] § 48. Dans les traités, jugement favorable sur la loi (cf. *off.*, III, 47) ...

[302] Cf. p. 92-93.

[303] Cela n'exclut évidemment pas des liens étroits entre certains Italiens et ces hauts personnages. Cicéron lui-même les appréciait fort (*Lael.*, 1 etc. ...).

[304] Cf. C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... ch. 1 passim et p. 294; 470; 471; Badian, *Roman imperialism*, p. 62; P. A. Brunt, *Social conflicts* ... p. 71 etc. ...

[305] C. Nicolet, *ibid.* p. 253 sqq. E. S. Gruen, *The last generation* ... montre que le processus de rapprochement entre les deux ordres s'est accéléré à la fin de la république (p. 208).

[306] *Le Sénat* ...: liste des Sénateurs en 55 (tome 1).

[307] Par exemple entre M. Lucullus et Volumnius (Val-Max., IV, 7, 4): cf. Strasburger, *Concordia* ... p. 57.

même de l'orateur[308]. Ces accointances ont été signalées par beaucoup d'historiens contemporains[309].

Aussi l'orateur peut avec quelque espoir d'être écouté, évoquer les liens, les grands moments d'entente passés et présents, les personnages qui ont su plaire aux deux ordres, voire les ont unis.

Cicéron montre d'abord souvent que l'argent récolté par les publicains est utile à l'Etat. Il l'a déjà dit dans le *De imperio* ... (§ 17); il le répète dans le *Pro Plancio* (§ 23). Mais le thème est utilisé avec discrétion. Il ne fait sans doute pas l'unanimité chez les Sénateurs. Il est remarquable que dans le *Discours sur les Provinces consulaires* et dans la *Pisonienne* il n'est pas employé alors qu'il aurait fort bien pu avoir sa place.

L'orateur préfère montrer que l'intérêt — et très précisément l'intérêt pénuniaire — des deux ordres est en jeu dans les combats menés contre les *improbi*[310]. Il le fait avec plus de discrétion cependant que Caton — du moins dans le discours que Salluste prête à celui-ci[311].

L'orateur ne manque pas de mettre en relief les grands moments d'entente entre les deux ordres tant dans le passé[312] que dans le présent[313]. Il insiste beaucoup sur l'accueil que lui font les chevaliers à son retour, accueil dont ne parlent pas les autres sources[314]. Il est probable qu'il arrange là la réalité à son profit et à celui de la *res publica*.

Il met aux premières places, dans sa liste des grands exemples, à imiter, ceux qui ont agi pour la *concordia ordinum*: Aemilius Scaurus, le consul de 115, mentionné neuf fois dans les discours aux juges de 63 à 52, une figure que Cicéron appréciait fort[315]; Q. Catulus Capitolinus qui est nommé sept fois.

Il peut paraître plus curieux que l'orateur mette en première ligne Marius. Certes ce personnage est cher au cœur de Cicéron parce qu'il est comme lui d'Arpinum, parce qu'il est comme lui d'origine équestre[316]. Mais mentionner si souvent un populaire

---

308 Dernière partie de la *Deuxième Verrine*, malgré l'habileté de Cicéron qui veut rester discret en ce domaine même avant 63 (cf. § 173).

309 Strasburger, *ibid.*, p. 42; 43; Van Ootegehm, Lucullus, p. 205; Nicolet, *ibid.* p. 374; 375.

310 *Cat.*, II, 25; *Mur.*, 49; 50.

311 *Cat.*, LII, 4; 5; 10.

312 *Rab.*, 20; 27.

313 *Cat.*, I, 21; IV, 15; 22; *Flac.* 4; 96; *Att.*, I, 14, 4 citant un discours; *Quir.*, 13; 16; *domo*, 56; 96; *Sest.*, 17; 18; 30; 38; *Mil.*, 20; 94; *Phil.*, II, 16; 19; VII, 27 (*prou. cons.*, 11; *Pis.*, 7; *Planc.*, 87).

314 Liv., *per.*, 104; Plut., *Cic.*, 33.

315 *Off.*, I, 76.

316 L'épisode narré par Valère-Maxime (I, 7, 5) illustre magnifiquement ce sentiment de confraternité entre les deux hommes.

semble nuisible à la *concordia*. Marius s'est appuyé sur les *egentissimi*[317]; il a flatté le peuple[318]. Il a bénéficié du soutien de la majorité des négociants et des chevaliers[319] et s'est opposé aux Sénateurs[320]. Pourtant il faut remarquer que Marius s'est montré, tout compte fait, modéré: révérant les nobles[321], refusant une excessive démagogie[322], n'hésitant pas à mêler dans son parti chevaliers et nobles[323], bref pouvant apparaître par certains côtés comme un rassembleur[324], surtout dans la mesure où il a fait front avec bien d'autres contre les extrémistes Saturninus et Glaucia. Le personnage peut être facilement évoqué devant peuple et chevaliers puisqu'il a été agréable à ces deux «ordres» sans nuire vraiment à la *concordia*. D'où les fréquentes mentions tant devant le peuple que devant les juges[325], mentions très laudatives. Mais l'orateur parle aussi de Marius devant les Sénateurs, en prenant seulement la précaution de le désigner toujours comme l'adversaire de Saturninus et de Glaucia[326].

Ces trois grands exemples sont plus souvent cités qu'un Sestius, qu'un Milon, politiquement trop «engagés» et qui ne faisaient manifestement pas l'unanimité ni du Sénat, ni des Quirites.

C'est avec les mêmes intentions que Cicéron charge impitoyablement Gabinius qui a encouru la haine des Sénateurs et des chevaliers, lui qui «*contemnebat equites Romanos, minitabatur senatui*»[327].

Entre gens de bien et peuple

Devant le peuple, Cicéron aime à montrer combien les Quirites bénéficient de la prééminence du Sénat et des chevaliers, prééminence qui leur apporte la paix et la liberté[328]. Mais à son habitude il ne s'attarde pas sur les problèmes politiques.

---

317 Sall., *Iug.*, LXXXVI.

318 Plut., Mar., 28.

319 Sall., *Iug.*, LXIV, LXV, 4; 5; Vell., II, 11. Cf. C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 130; 131; 578; Badian, *Roman imperialism* ... p. 42.

320 Florus, II, 9, 14 sqq.

321 Plut., *Mar.*, 30.

322 Plut., *Mar.*, 4.

323 App., *ciu.*, I, 58; Flor., II, 9, 25.

324 C'est l'avis d'A. Michel, in *R.E.L.*, XLVIII, 1970, p. 538. Marius a aussi bénéficié de la comparaison avec Sylla.

325 *Rab.*, 20; 27; *Cat.*, III, 15; 24; *quir.*, 7; 9; 19; 20 devant le peuple. *Arch.*, 5; 20; *Sest.*, 35; 50; 116 devant les juges. Il est certain que là Cicéron force intentionnellement l'éloge.

326 *Cat.*, I, 4; *har.*, 51. Cf. aussi l'éloge de l'action contre Saturninus et Glaucia devant les juges en *Mil.*, 8; 83. Noter aussi l'apologie de Marius, *dux*, en *Cat.*, IV, 21. Les Sénateurs révèrent toujours les chefs d'armée, fussent-ils du camp *popularis*: le quart des pièces de l'époque 150-44 célèbrent des victoires. Signalons par ailleurs qu'il semble que l'estime de Cicéron pour Marius diminue au fil des ans, surtout depuis que César s'est posé en successeur de Marius.

327 *Sest.*, 18.

328 *Leg. agr.*, II, 9; *Sest.*, 103; 137.

Devant les Sénateurs et les chevaliers, Cicéron se garde d'afficher le moindre mépris pour le peuple, répudiant les expressions péjoratives (*multitudo, uulgus* etc. ...[329]). Il montre à la Curie l'amour de la République qui anime la plèbe; dans les *Catilinaires* il oppose à l'«*impietas*»[330] des nobles le patriotisme des affranchis[331]; dans le *Pro Sestio*, il place des *libertini* dans les *optimates* et s'étend longuement sur les sentiments du peuple[332].

Aux Quirites il propose comme exemples les personnages dont il sait qu'ils leur agréent, sans avoir été les adversaires du Sénat ou sans l'être présentement. Ce sont les mêmes que ceux qu'il citait devant les deux grands ordres, et spécialement Catulus qui était fort prisé du peuple[333]. Son nom revient fréquemment — surtout dans les discours du début[334]. Et pourtant ce personnage avait eu une jeunesse orageuse et n'était pas le parangon de toutes les vertus[335]. Mais que ne dirait l'orateur dans l'intérêt de la *concordia*?

Tel Sestius[336], Cicéron cherche à rendre le Sénat cher au peuple. C'était déjà le dessein qu'il poursuivait — mais moins systématiquement — en 70, comme il l'affirme dans les *Verrines*[337]. Il pourrait dire que sa vie (comme son consulat) «s'est passée à défendre aux Rostres la Curie et au Sénat le peuple»[338].

La *concordia* n'est donc pas chez Cicéron un vague slogan. Bâtir un rassemblement vaste et uni autour de la *res publica*, c'est son effort de tous les instants dans les discours optimates[339] — action difficile dans une société politique si hétérogène. Cependant Cicéron laisse souvent l'impression de rester en cours de route, comme s'il estimait suffisant de susciter une union aux fils peu serrés.

Cinquième chapitre: Les limites du «conglutinare concordiam»

Cicéron semble en effet — surtout dans les discours antérieurs à la dictature césarienne — ne pas aller jusqu'au bout de son dessein.

---

329 Voir d'autres raisons du rejet de ces mots infra p. 125; 376 sqq.
330 Pour le sens exact de ce terme cf. p. 290.
331 *Cat.*, IV, 16.
332 *Sest.*, 97; 103 sqq.
333 Cf. Vell. Pat., II, 32; Cic., *imp.*, 51.
334 *Imp.*, 51; 59; *Rab.*, 21; *Cat.*, III, 24.
335 Cf. Val-Max., VI, 9, 5.
336 *Sen.*, 20.
337 *Act. pr.*, 2; 43-52. Cf. Strasburger, *Concordia* ... p. 24.
338 *Pis.*, 7.
339 Nous avons largement prouvé, pensons-nous, qu'avant 63 et après la palinodie, Cicéron n'avait pas ce souci de montrer et de fortifier l'union civile en taisant les divisions, les hostilités etc. ... Cependant il est juste d'observer que l'Arpinate a été préparé à cette action par sa politique d'avant 63 où, pour mieux gravir les échelons du cursus, il a su flatter le peuple sans s'aliéner le Sénat (cf. Smith, *Cicero* ... p. 73).

Les termes marquant l'adhésion — quoique soigneusement choisis et adaptés à l'auditoire — pourraient avoir plus de vigueur. Il faut, nous l'avons dit, attendre les *Philippiques* pour que *erecti*, *ardere* viennent remplacer *fauere, studere*. Même si la *concordia* recouvre pour l'orateur l'ensemble de la cité, même s'il veut, comme nous l'avons montré, éviter toute mention de partis, de factions, il pourrait — au moins devant le cercle restreint des Sénateurs — parler plus souvent de la «*causa senatus*», des «*amantes rei publicae*», des «*bonae* ...», des «*meliores* ...» ou des «*optimae partes*», formulations qui donneraient plus de cohésion aux défenseurs de la République[340]. La prudence de Cicéron ne s'explique pas par l'absence d'un concept de groupe[341]. S'il n'est pas allé plus avant c'est pour des raisons générales, mais aussi personnelles.

Une union trop étroite n'est pas bien vue des *boni uiri*. Déjà en Grèce les factions — et à plus forte raison les conjurations de toutes sortes — sont critiquées. Lysistrata demande plaisamment que l'on supprime «ceux qui s'agglomèrent» et comme des fils de mauvaise qualité «font touffe pour arriver aux charges»[342]. A Rome, Q. Cicéron loue Q. Caecilius d'être «*nullarum partium*»[343] et Marcus reproche sans cesse à l'adversaire son excès d'organisation, son inféodation à un chef unique. Ainsi Catilina, Clodius, Antoine sont des *duces*, leurs troupes des *greges*, des *manus*, des *operae* ...[344]. Les démagogues blâment les nobles de former une *factio* — terme très péjoratif[345] que Cicéron réserve à ses traités[346]. Même des termes plus faibles que *factio* semblent peu appréciés: c'est le cas de *foedus*[347], de *coitio*[348], de *pactio*[349]. Jusqu'à *societas* — pourtant employé couramment et emphatiquement dans le langage philosophique pour désigner la communauté humaine chère aux Académiciens, Péripatéticiens[350] et Stoïciens[351] — qui est souvent

---

340 Ces trois expressions ne figurent qu'en *Sest.*, 120 (avec jeu sur les mots); *Cael.*, 13; et 77. C'est un mince inventaire.

341 Cf. p. 46.

342 Aristophane, *Lys.*, v. 576; 577. Trad. V. Coulon, édit. Belles Lettres. Cf. aussi *Cav.*, 452; 628; 854; 852; Lysias, *Contre Eratos.*, 43 etc. ...

343 *Pet.*, 9.

344 *Cat.*, I, 5; *har.*, 57; *Phil.*, XII, 13, pour *duces*; *Cat.*, II, 10; *Sest.*, 112; *Phil.*, XII, 26 pour *greges, manus* etc. ... Pour des références complètes et d'autres nuances voir infra p. 138; 149; 353.

345 *Rhét. Her.*, I, 8. Voir J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 101 citant P. Festus, p. 76 (Lindsay) et Nonius, p. 473 (Lindsay).

346 Cf. p. 48.

347 *Cat.*, I, 33; *quir.*, 13; *domo*, 66; 131; *Sest.*, 24; *Phil.*, II, 89; XIII, 37; 42. Voir J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 38 à 40.

348 *Har.*, 55; *Cael.*, 26; *Planc.*, 53. Voir J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 91 à 95.

349 *Sen.*, 32; *quir.*, 13; *Sest.*, 64; *har.*, 3; 42; *prov. cons.*, 9; *Pis.*, 28; 30; 57.

350 *Fin.*, IV, 4.

351 *Fin.*, III, 67.

péjoratif[352]. Sans parler bien sûr de *conspiratio* et de *conuiratio*[353]. Bref toute velléité d'entente excessive est proscrite, même si certains nobles n'hésitent pas à se grouper, à fomenter des complots ou tout simplement à s'entendre pour former à quelques-uns des commissions d'où ils tirent de notables avantages[354]. Voilà pourquoi Cicéron se garde d'évoquer un groupement trop étroit. Si cette évocation peut à la rigueur être faite devant les Quirites, elle est absolument impensable devant les Sénateurs. De la même manière un *dux* des *boni ciues* (qui soit autre que Pompée) peut être réclamé devant le peuple, nullement devant le Sénat. Il suffit de comparer deux passages des *Catilinaires*[355]. Devant les Quirites, Cicéron s'affirme comme le seul *dux* devant les conjurés. Dans la Curie, l'adjectif *unus* a disparu et si l'orateur se dit encore *dux*, ce n'est certainement pas avec la même intention. En latin comme en tout autre langage, de nombreux mots ont des couleurs différentes suivant le contexte où ils sont placés. *Dux* dans ce passage de la *Deuxième Catilinaire* (adressée aux Quirites) a une nuance militaire, car il est non seulement placé dans un ensemble de mots guerriers, mais aussi accompagné d'*imperator*[356]. En revanche devant les Sénateurs il n'a que son sens étymologique, moins énergique, de guide[357]. Cicéron précise d'ailleurs aussitôt dans le discours aux Pères qu'il n'a pas d'ambition personnelle et qu'il ne songe qu'à la gloire du Sénat. Il leur dit: je suis «*memor uestri*» et se veut «*oblitus sui*» ... L'opposition est la même entre le *De lege agraria* adressé aux Sénateurs et le premier *De lege agraria* prononcé devant les Quirites: devant le peuple, le consul n'hésite pas à insister sur les appuis dont il bénéficie[358]; au Sénat, il est plus discret[359]. Cicéron ne réclame

---

[352] *Cat.*, I, 33; *Sul.*, 52; *Sest.*, 64; *har.*, 42; *Phil.*, II, 34; XIII, 36; 43. Cf. *S. Rosc.*, 20. Voir J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 82 à 90 qui souligne nettement le sens péjoratif du mot.

[353] Cf. Cic., *Scaur.*, 38; *off.*, III, 44. Voir Quint., *inst.*, IV, 7, 23.

[354] Cf. Münzer, *Römische Adelsparteien*, p. 146.

[355] II, 28 et IV, 19.

[356] Malgré le contraste qu'apporte *togatus*.

[357] Très souvent devant le Sénat ou devant les juges le mot est appliqué aux consuls qui se doivent (ou se devraient dans le cas de Pison et de Gabinius qui sont souvent évoqués dans ces passages) d'être les guides de la *res publica* (cf. *Sest.*, 20; 35; 42). Sur les deux nuances de «dux» voir J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 324-325.

[358] II, 103.

[359] On pourrait objecter que les Sénateurs assistent à la *contio* (cf. p. 28 n. 165) et que Cicéron fait donc bel et bien preuve d'indépendance à leur égard. Mais il ne faut pas perdre de vue le rôle, capital dans la rhétorique antique, de la convention: il est admis, que, dans un discours aux Quirites, un *nouus* s'affirme plus nettement que devant les Pères. Ceux-ci ne sauraient se choquer de quelque audace devant le peuple, surtout si cette audace sert, comme ici, la bonne cause puisque le discours aboutit au rejet de la loi agraire.

pas davantage de direction (collégiale ou unique) du bon parti dans les discours «républicains», alors qu'il insiste sur le rôle qui doit être confié aux *principes* dans le *De republica* et dans le *De legibus*[360] et qu'il lui arrive d'appeler de ses vœux un chef des *boni* dans la correspondance[361]. L'orateur est prudent devant les Pères parce qu'il est *nouus*, parce qu'il est tenu en lisières, parce que les Sénateurs n'aiment pas ces enrégimentements.

Mais de plus, par tempérament, Cicéron n'aime guère les engagements trop vigoureux. Il possède un sens très aigu de l'indépendance[362]. Lui qui goûte tant Rome a besoin de fuir par instants l'agitation de la cité[363]. Même s'il lui avait été vraiment possible de diriger les *boni*, si les chevaliers n'étaient pas, après 61, partis à la débandade, si les «*principes*» ne lui avaient pas marqué, dès le début de 62, leur *inuidia*, il n'est pas sûr qu'il aurait accepté le rôle de chef[364].

Ce n'est qu'à la fin de 44 que Cicéron, maintenant consulaire âgé, paré de la *dignitas* et de l'*auctoritas* suffisantes, fasciné sans doute quelque peu par la rigueur et la vigueur du stoïcisme, se veut le chef. Il a alors plaisir à s'entendre appeler *dux* des Sénateurs[365], et explique qu'en l'absence de *principes* il faut bien qu'il soit lui-même *princeps*[366]. Dans une lettre de janvier 43 à Cornificius il proclame avec netteté qu'il s'est «déclaré chef du Sénat et du peuple romain» (*me pricipem senatui populoque Romano professus sum)*[367]. Et c'est aussi dans les discours de 43, dans les *Philippiques* III à XIV que le thème de la *concordia* revient le plus souvent, que le vocabulaire de l'adhésion est le plus vif[368], que le *consensus* est le plus largement étendu; c'est à cette époque que l'on dénote le moins de prudence chez l'orateur, le moins de crainte de choquer les plus haut placés, le plus de liberté pour amalgamer tous les citoyens de cette société inégalitaire.

---

[360] Il a été démontré par les travaux de Heinze, de Lepore, de Grenade que Cicéron ne militait pas dans ces deux œuvres pour quelque principat pompéien, préfiguration de l'Empire, mais qu'il avait en tête des «*principes*» optimates.

[361] *Fam.*, II, 5, 2; 6, 4. Il songe à ... Curion et à Milon.

[362] C. Nicolet, et A. Michel, *Cicéron* (coll. *Ecrivains de toujours*) parlent d'un «refus de s'inscrire dans les coteries ou partis» (p. 23).

[363] *Att.*, XIV, 16, 1.

[364] *Att.*, IV, 6, 2; *domo*, 16.

[365] *Phil.*, XIII, 30.

[366] *Phil.*, XIV, 14-17.

[367] *Fam.*, XII, 24, 2.

[368] Cf. p. 75.

TROISIÈME PARTIE

L'ISOLEMENT DES «IMPROBI»

INTRODUCTION

Tout en déployant ses efforts pour regrouper les *boni*, Cicéron tente d'isoler les *improbi*. Il sépare sa victime des acolytes qui l'entourent, la dépouille de ses appuis ou à défaut réduit ses partisans à un petit nombre.

Cette action ne nous est pas toujours sensible parce que les événements de l'histoire romaine de la fin de la République paraissent dominés par des individualités plus que par des groupes. Le rôle déterminant des *potentissimi* nous confirme dans cette conviction. Et pourtant ces Grands sont loin d'avoir tout mené, seuls. Parmi les victimes choisies par Cicéron, celles qui ont une importance de second plan sont flanquées de nombreux comparses — c'est le cas de Rullus, Pison, Gabinius, Vatinius —; celles qui sont de vrais *duces* — comme Catilina, Clodius, Antoine — s'appuient sur un vaste groupe de satellites et rencontrent un large soutien dans Rome et en Italie. Dans cette société mi-féodale, mi-républicaine, les cliques, les groupes, les partis ont leur place à côté des premiers rôles et conservent leur responsabilité dans l'action politique[1]. En parlant d'entreprises révolutionnaires, Cicéron lui-même fait dire à Lélius «*sine sociis nemo quicquam tale conatur*»[2]. Donc si l'*improbus* nous apparaît souvent isolé dans les discours c'est généralement — sinon toujours — le fruit de la tactique de l'orateur.

En coupant ainsi l'adversaire de ses soutiens, Cicéron s'inspire des discours de «*parénèse*» des généraux. Avant les combats les chefs cherchent à minimiser les forces ennemies. Ainsi procèdent Scipion chez Tite-Live[3] et Labienus chez César[4]. Labienus n'use pas de litotes: parlant de l'armée de son ancien chef avant Pharsale il prétend: «*Perexigua pars illius exercitus superest*». Que Cicéron songe à ces discours militaires et s'en inspire dans ce domaine précis est confirmé par un passage du *De inventione* (I, 94): (Le type d'argumentation) qui renferme quelque élément nuisible à notre cause même nous dessert: si l'on exagérait par exemple la force et le nombre ... des ennemis en exhortant les soldats au combat (*Aduersarium est*

[1] Cf. p. 3 à 8.
[2] *Lael.*, 42.
[3] XXI, 40, 7-8.
[4] Caes., *ciu.*, III, 87, 2.

(genus argumentationis), quod ipsi causae aliqua ex parte officit, ut si quis hostium uim ... copias ... augeat, cum ad pugnandum milites adhortetur).

Cicéron garde aussi les habitudes de l'avocat accablant uniquement sa victime et ménageant tous les autres personnages — même s'ils sont aussi impliqués dans l'affaire.

Il imite de plus une méthode pratiquée depuis longtemps aussi bien chez les *populares* que chez les *optimates*. D'après Tite-Live, Manlius en 384 criait à la plèbe: «Comptez au moins combien vous êtes, combien d'ennemis vous avez. Autant, en effet, vous êtes de clients autour d'un seul patron, autant vous serez maintenant contre un seul ennemi»: «*Numerate saltem quot ipsi sitis, quot aduersarios habeatis. Quot enim clientes circa singulos fuistis patronos, tot nunc aduersus unum hostem eritis*»[5]. Peu après Marcus Menenius et Quintus Publilius répliquaient: «Pourquoi transformons-nous en lutte des patriciens et des plébéiens ce qui doit être la lutte de la cité contre un seul citoyen pestiféré?...»: «*Quid patrum et plebis certamen facimus quod ciuitatis esse aduersus unum pestiferum debet?*»[6]. Ce sont les Gracques et non leurs troupes que les optimates ont visés. C'est Sulpicius et non ses acolytes[7].

C'est de cette tactique qu'usent les *improbi* contre Cicéron lui-même[8].

Il n'est pas impossible non plus que des motifs philosophiques aient influencé l'orateur: la philosophie stoïcienne à laquelle Cicéron n'a pu entièrement souscrire, mais qui l'a moralement imprégné rejette le *stultus* dans un monde de ténèbres et en fait une cible qui prend tous les coups. Les *Paradoxes des Stoïciens* n'ont pas un ton et une manière bien différents des discours cicéroniens. Ils roulent dans la boue, les uns comme les autres, l'*improbus*.

De plus ces attaques personnelles sont bien dans le tempérament de Cicéron qui, comme l'a dit J. Hellegouarc'h, a ses bêtes noires[9].

Ces efforts pour isoler l'adversaire sont constants chez l'orateur[10].

Mais avant d'isoler — dans le présent — l'*improbus* ou, à tout le moins, de minimiser ses appuis, Cicéron tente de rompre la filiation qui unit son adversaire du moment aux mauvais citoyens d'hier.

---

[5] VI, 18, 5; 6.

[6] VI, 19, 6. Il est évident là encore qu'il y a fort peu de chances pour que ces hommes aient prononcé ces propos ou des propos similaires, mais Tite-Live sait parfaitement par tout ce qu'il a pu lire, par tout ce qu'il a personnellement entendu dire, les arguments et les thèmes utilisés par les magistrats de tout bord (cf. par exemple, Walsh, *Livy, his historical aims and methods*).

[7] Plut., *Sul.*, 8.

[8] *Quir.*, 1.

[9] *Le vocabulaire latin* ... p. 189.

[10] Il y a cependant quelques exceptions. Cf. infra p. 140 sqq.

Premier chapitre: Le silence sur la tradition politique «popularis»

Existence d'une continuité politique chez les «populares»

Il est indéniable qu'existe chez les «*populares*» une continuité politique. Leur action obéit à une série de principes semblables qui se manifestent par des propositions de lois identiques[11].

Les méthodes employées sont proches[12].

Mieux, des liens étroits existent entre *populares* d'époques diverses: des liens d'amitié, voire de parenté. En laissant dans l'ombre le cas des *potentissimi*[13] que Cicéron écarte délibérément[14], nous voyons que Lépide a épousé la fille de Saturninus[15]; que Gabinius et Clodius sont liés à Catilina[16]; qu'un oncle de Labienus était avec Saturninus[17]; que Pison est le cousin de Cethegus[18]; qu'Antoine est le gendre de Lentulus Sura[19]; qu'il est lié à Clodius[20]; qu'il a servi sous Gabinius[21]; que Fulvia a épousé successivement ... P. Clodius, C. Curion, et Antoine[22].

Les *populares* usent des mêmes troupes que leurs prédecesseurs: Lépide engage les ennemis de Sylla[23]; Sertorius aussi[24]; Catilina reprend les restes de l'armée de Lépide, rassemble les fils des proscrits[25]; Clodius réunit les troupes catiliniennes[26]; Antoine

---

[11] Voir p. 99-100.

[12] Des exemples p. 160 n. 196 et 161 n. 197.

[13] César est gendre de Cinna et neveu de Marius ... (Plut., *Caes.*, 1).

[14] Voir le début de la quatrième partie de ce premier titre.

[15] Pline, *N.H.*, VII, 122.

[16] *Sen.*, 10; 12; *domo*, 62; *har.*, 5; 42; *Pis.*, 23; *Planc.*, 87.

[17] *Rab.*, 20.

[18] *Sen.*, 10; *domo*, 62.

[19] *Phil.*, II, 18.

[20] *Phil.*, II, 48; Plut., *Ant.*, 2, malgré l'obscure bagarre de *Mil.*, 40 et *Phil.*, II, 49.

[21] Plut., *Ant.*, 3 et *Phil.*, II, 48.

[22] *Phil.*, II, 11. Il y a certes des *improbi* qui n'ont pas toujours milité dans le mauvais camp, qui sont issus de familles constituées surtout de *boni ciues*. Marius s'est appuyé sur les Metelli, a délaissé Saturninus et Glaucia (Liv., *Per.*, 69; Vell., II, 12 etc. ... Voir à ce sujet J. van Ooteghem, *Marius et Metellus, L.E.C.*, XXXII, 1964, p. 147 à 161; P. Bicknell, *Marius, the Metelli and the Lex Maria tabellaria, Latomus*, XXVIII, 1969, p. 327 à 346). Le beau-père de Rullus était syllanien (*Leg. agr.*, II, 69); Catilina a milité sous Sylla (*tog. cand.*, 14); l'aïeul de Lentulus était opposé aux Gracques (*Cat.*, III, 10); Antoine a voulu assasiner Clodius; le petit-fils de Sylla est clodien (Asc., p. 34. édit. Orelli). Les girouettes ont existé de tout temps et les familles sont souvent divisées. Certains *optimates* exagèrent l'instabilité des *improbi* pour les accuser d'*impietas*.

[23] Plut., *Pomp.*, 16.

[24] App., *ciu.*, I, 107; Plut., *Pomp.*, 17.

[25] Sall., *Cat.*, XXXVII.

[26] *Sen.*, 33; *quir.*, 13; *domo*, 61; 75; *Pis.*, 11; 16; *Mil.*, 37; *par. St.*, IV, 1, 27; *Att.*, I, 14, 5.

prend à son service la vaste *familia* de Clodius[27] et les Antoniens sont souvent d'anciens césariens[28].

Les *improbi* ont de plus tout-à-fait le sentiment de défendre l'action et la mémoire de leurs prédécesseurs: Pison, Gabinius et Clodius veulent venger les Catiliniens[29] et Gabinius affirme vigoureusement «*se clivi Capitolini poenas ab equitibus Romanis repetiturum*»[30]; Antoine se veut un nouveau Catilina: «*se similem esse Catilinae gloriari solet*» assure Cicéron[31]; il agit en faveur du fils de Clodius[32]. C'est même un traité cicéronien qui montre que les *populares* aiment souligner cette continuité politique. Dans les *Académiques*, l'auteur fait dire à Lucullus: «... vous me semblez ... faire ce qu'ont accoutumé de faire les factieux quand ils citent quelques hommes illustres d'autrefois, qu'ils disent avoir été amis du peuple, afin de se donner eux-mêmes comme leurs imitateurs» (*mihi uidemini ... facere idem quod seditiosi ciues solent, cum aliquos ex antiquis claros uiros proferunt, quos dicant fuisse populares ut eorum ipsi similes esse uideantur*)[33]. Certes la liste des *populares* qui suit a de quoi surprendre. Y figurent P. Scipio Africanus et Scaevola. Mais les *improbi* soucieux d'avoir le plus d'*auctores* possible prêtent leur politique à beaucoup. C'est ce qu'a fait Saturninus[34].

Même dans les discours de Cicéron les *populares* du passé sont bel et bien regroupés — quoique de curieuse manière[35]. Dès la *Première Catilinaire* se succèdent Tib. Gracchus, Sp. Maelius, C. Gracchus, M. Fulvius, L. Saturninus, C. Servilius[36]; dans le *De haruspicum responsis*, Tib. Gracchus, C. Gracchus, L. Saturninus, P. Sulpicius[37]; même chose deux paragraphes plus loin; dans le *Pro Sestio*, L. Cassius, Tib. Gracchus, C. Gracchus, Saturninus[38]. Bref les mêmes noms à quelque chose près. Regrouper les mêmes personnages, c'est — bien que Cicéron ne le dise pas — nécessairement leur prêter une même politique, les mettre dans un même camp.

De plus le souvenir des *populares* du passé reste vivace aussi bien chez certains citoyens que chez les *populares* du présent[39]. Il suffit de

---

27 *Phil.*, XII, 23.
28 *Phil.*, XIII, 3.
29 *Sen.*, 4; 12; 32.
30 *Sen.*, 32.
31 *Phil.*, IV, 15. Cf. aussi *Phil.*, III, 18.
32 *Att.*, XIV, 13A, 2.
33 II, 13. Trad. Ch. Appuhn, édit. Garnier.
34 *Ac.*, II, 75.
35 Voir infra p. 115.
36 § 3-4; cf. *Cat.*, III, 24-25; *Cat.*, IV, 4.
37 § 41.
38 § 103-105.
39 Contra, P. Jal, *La guerre civile à Rome* p. 369-370. Les faits cités ici nous paraissent montrer qu'une partie du peuple se préoccupe des conflits politiques et se sent partie prenante.

constater avec quel enthousiasme le peuple voit la restauration des trophées de Marius[40]. Plus significative encore est la faveur qui accueille ceux qui se font passer pour les descendants des grands *populares* d'hier. Ainsi la foule acclame L. Equitius qui se disait le fils de Tib. Gracchus[41]; Hérophile qui se disait le petit-fils de Marius[42]; Trebellius Cassa qui se disait le fils de Clodius[43]. De plus l'on vient offrir des fleurs, des prémices sur les lieux où les «populaires» sont morts[44]. Et le souvenir est si fort que trente-six ans après le meurtre de Saturninus l'évocation de son nom soulève une violente émotion[45].

Ainsi les *improbi* apparaissent bien liés les uns aux autres et le peuple qui n'oublie pas ses champions[46] les range tout naturellement côte à côte.

Cicéron tait ou dénature la filiation entre «improbi» d'hier et d'aujourd'hui

Cette continuité politique, cette véritable filiation entre «improbi» d'hier et d'aujourd'hui, Cicéron la tait ou la dénature. S'il lie quelquefois (nous venons de le voir[47]) les *populares* du passé entre eux, il ne lie pas l'action des *populares* du présent à celle de leurs prédécesseurs[48].

Quand il parle de la loi frumentaire de C. Gracchus dans le *Pro Sestio*[49], il se garde bien d'évoquer la *rogatio* de Clodius du 4 janvier 58[50].

L'action de Clodius en 58 n'est jamais replacée parmi les actions menées constamment contre les exécuteurs de *ciues*. Clodius n'est jamais rapproché ni de C. Gracchus qui fit exiler Popilius pour abus de pouvoir envers les amis de Tiberius ni de Labienus[51]. Cicé-

---

[40] Plut., *Caes.*, 6.

[41] Cic., *Sest.*, 101; Val-Max., IX, 7, 1; 15, 1.

[42] Val-Max, IX, 15, 2. Il est nommé ailleurs Chamates ou Amatius (Liv., *per.*, 116; App., *ciu*, III, 2; Cic., *Att.*, XII, 49, 1; XIV, 6, 1; 7, 1; 8, 1; *Phil.*, I, 5).

[43] Val-Max., IX, 15, 5 (cf. § 4). Ces «héritiers» inquiètent souvent les *improbi* en place.

[44] Plut., *C. Gr.*, 18.

[45] Cf. Z. Yavetz, *Plebs et princeps*, p. 41.

[46] Ces «champions»-là agissent souvent en fait dans leur propre intérêt. Cf. infra p. 274.

[47] Cf. page précédente.

[48] Ainsi il refuse de les considérer comme un courant puissant et durable; il leur refuse la qualité de *pii* et il évite de froisser les gens qui ont quelque affection pour ces hommes politiques du passé (chevaliers favorables à l'action des Gracques etc.).

[49] § 103.

[50] Asc., édit. Orelli, p. 9.

[51] Il est vrai que derrière lui se profile César.

ron se compare parfois aux exilés Popilius et Metellus Numidicus[52], mais n'évoque pratiquement pas les noms des responsables de ces bannissements[53].

Il tente aussi de dénaturer la tradition populaire: ainsi il distingue soigneusement la loi de Rullus de la loi agraire gracquienne dont elle s'inspirait pourtant. La loi *Sempronia*, qui était plus ambitieuse[54], Cicéron veut à tout prix la présenter comme moins néfaste[55]. L'orateur monte en épingle des différences minimes entre les deux lois. Ainsi, alors que Rullus entend faire appel (pour le vote) à la moitié des tribus seulement, Cicéron lui lance: «*audes etiam, Rulle, mentionem facere legis Semproniae, nec te ea lex ipsa commonet III uiros illos XXXV tribuum suffragio creatos esse*»[56].

Quand les *improbi* les plus notoires sont regroupés par Cicéron, ceux du passé sont jugés comme plus recommandables que celui qu'il fustige présentement. Dans les *Catilinaires* C. Gracchus ne s'est rendu coupable que de vagues projets séditieux («*interfectus est propter quasdam seditionum suspiciones*»)[57]; les désaccords politiques antérieurs «*erant eius modi quae non ad delendam, sed ad commutandam rem publicam pertinerent*»[58]; mais l'action de Catilina est en revanche considérée comme véritablement révolutionnaire. Dans le *Pro Sestio*, si une certaine unité de vues est prêtée aux *populares* du passé, Clodius, d'après Cicéron, ne cherche qu'une vaine agitation. Le peuple ne demande rien[59]. Dans le *De haruspicum responsis*, même tactique: Clodius n'apporte rien au peuple alors que les *populares* du passé agissaient bel et bien quelquefois pour lui[60].

Il ne faudrait pas imaginer que l'Arpinate juge réellement meilleurs les *improbi* d'antan. Il porte — et fait porter sux eux — dans les traités des jugements très sévères[61].

Cicéron insiste sur les accointances entre «improbi» et sur les liens entre leurs sicaires

Quelques liens entre *improbi* sont cependant mentionnés par l'orateur. Mais ce sont les liens les moins nobles: cousinages suspects, amitiés particulières, sicaires communs.

---

52 Cf. notes 179; 180; 181 p. 92.
53 Une exception en *domo*, 82.
54 Cf. J. Carcopino, *Autour des Gracques*, p. 146 sqq.
55 *Leg. agr.*, I, 21.
56 II, 31.
57 *Cat.*, I, 4.
58 *Cat.*, III, 25.
59 § 103-105.
60 § 41 et 43.
61 Voir par exemple pour Tiberius Gracchus, note 246 p. 97.

La plupart des liens de parenté ou d'amitié (entre les *improbi*) présentés au début de cette partie[62] ont été tirés de l'œuvre même de l'orateur. Mais Cicéron déforme ces liens: pas d'ententes politiques, mais des rapprochements ambigus: Clodius devient le «*familiaris*» de Catilina[63]; Sergius son «*armiger*»[64]. Gabinius a joué les «*deliciae*» du conspirateur[65]; il a été le «*saltator*» de Catilina[66]. D'autres fois, Cicéron souligne que l'intérêt seul a commandé ces rapprochements[67].

De même, d'après l'orateur, les *improbi* ont rassemblé non pas les mêmes troupes ni les mêmes partisans, mais les mêmes hommes de main. C'est un thème cher à l'orateur — surtout en ce qui regarde Clodius. Pas un discours de l'époque 57 — 56 qui ne stigmatise la réutilisation des bandes catiliniennes par l'agitateur[68].

Cicéron ne fait en tout cela que perfectionner une tactique ancienne: Philippe, chez Salluste[69], insiste sur la seule identité entre les *satellites* depuis Saturninus jusqu'à Lépide, sans jamais parler d'une même politique, d'un même dessein chez les chefs *improbi* de l'époque.

L'orateur isole ainsi son adversaire du grand courant qui pourrait le soutenir; il le coupe de ses racines. Il reste à le dépouiller de ses appuis ou, tout au moins, à lui laisser des troupes sans consistance.

Deuxième chapitre: Cicéron isole l'adversaire

Pour isoler l'adversaire, l'orateur procède de deux façons: ou bien il isole dans le mauvais camp une personnalité marquante (mais qui n'a pas le premier rôle) et lui réserve tous ses sarcasmes; ou bien il s'en prend au chef et le coupe de ses soutiens. Dans le premier groupe, Clodius, Pison, Gabinius, Vatinius; dans le second Catilina, Antoine. Les appuis des uns et des autres sont de deux sortes: les véritables acolytes, qui font de la politique («*qui uersantur in re publica*»[70]) et l'ensemble de ceux «*qui probant*»[71]. L'orateur s'efforce de taire l'existence des uns comme des autres.

---

[62] Notes 13 à 22 p. 112.
[63] *Har.*, 5.
[64] *Domo*, 13.
[65] *Sen.*, 10; 12; *domo*, 62.
[66] *Planc.*, 87.
[67] *Har.*, 42; *Pis.*, 23.
[68] Cf. note 26 page 123. L'invective est reprise aussi dans des discours ultérieurs (*ibid.*).
[69] *Hist.*, M. I, 77, 7.
[70] Cic., *Sest.*, 96.
[71] Sall., *Cat.*, XXXVII.

Catilina

Ainsi, Catilina[72] est seul visé pendant toute la *Première Catilinaire*[73]. Certes c'est à lui que Cicéron s'adresse au Sénat, mais il y a derrière Catilina bien des conjurés. Le jeu est le même dans la première partie de la *Seconde Catilinaire* et Cicéron le marque bien lui-même en interrogeant: «*Sed cur tam diu de uno hoste loquimur?*»[74], ouvrant par là le tableau des comparses sur lequel nous reviendrons ultérieurement[75]. Il introduit bien plus loin, dans la *Troisième Catilinaire* seulement, les deux acolytes majeurs, Lentulus et Cethegus, qu'il isole à leur tour puisque ce sont les ennemis nouveaux à qui il doit faire face dans Rome[76]. Dans l'ensemble des *Catilinaires* nous ne glanons de loin en loin que treize noms, ceux que Cicéron ne pouvait pas ne pas signaler pour narrer l'épisode des Allobroges et pour décrire le «partage» de l'Italie entrepris par les Catiliniens. Huit des conjurés sont nommés à cette occasion[77].

Mais rien n'est plus faux que de présenter Catilina ou Lentulus et Cethegus isolés. Le groupe des conjurés et des sympathisants est considérable.

Les historiens anciens soulignent que l'action de Catilina a suscité de nombreuses adhésions; surtout au début. Les jeunes nobles sont pour leur grande majorité aux côtés du conspirateur, si nous en croyons Salluste: «*iuuentus pleraque, sed maxume nobilium, Catilinae inceptis fauebat*»[78]. Velleius Paterculus[79] et Florus[80] confirment. Se pressent autour de Catilina bien des Sénateurs[81], des chevaliers, des Italiens[82], des affranchis[83]. Salluste donne les noms des gens qui ont participé à une réunion avec Catilina[84]. L'épisode se situe en 64; le groupe est encore mince et la liste des conjurés d'alors évi-

---

72 Pour Rullus, alors même que Cicéron veut viser des *certi homines*, il l'accuse souvent seul (cf. *leg. agr.*, I, 2; 23 etc. ...). Et l'orateur mêle le singulier (se rapportant à Rullus) et le pluriel (pour les *certi homines*) d'une façon presque choquante: «*(Rullus) uendit possessiones ex ordine omnes ... (certi homines) jubent uenire agros Attalensium* ...» (*Leg. agr.*, I, 4; 5; II, 22; 23).

73 Voir cependant *Cat.*, I, 12.

74 § 17.

75 Cf. infra p. 140-142.

76 *Cat.*, IV, 12.

77 *Cat.*, III, 6; 14.

78 *Cat.*, XVII. Cf. aussi XVI; XX; XXXVII; XLIII; LII, 24.

79 II, 34.

80 II, 12. Cf. chez Cicéron, *Mur.*, 49.

81 Ce sont surtout les personnes assez riches qui ont intérêt à la remise des dettes (cf. *Camb. anc. hist.*, t. IX, p. 492-493). Sur l'appui des *nobiles* au conspirateur voir Stockton, *Cicero* ... p. 106-107.

82 Q. Cic., *pet.*, 10; App., *ciu.*, II, 2.

83 Sall., *Cat.*, L; LIX.

84 *Cat.*, XVII, 3.

demment brève. Mais il y a déjà onze Sénateurs, quatre chevaliers et des Italiens. D'après Tite-Live[85] les conjurés en 63 sont *complures*[86]; pour Salluste c'est une *multitudo*[87]. De même la plèbe est favorable aux révolutionnaires. Celle d'Etrurie[88], mais aussi celle de Rome avec ses artisans, ses marchands[89] etc. ... Salluste prétend que le mal a envahi l'âme de la plupart des citoyens: *uis morbi ... plerosque ciuium animos inuaserat*[90]. Et il ajoute un peu plus loin que la plèbe entière, par amour du changement, approuvait sans exception l'entreprise de Catilina: *omnino cuncta plebs nouarum rerum studio Catilinae incepta probabat*[91]. Ce n'est que lorsque les preuves d'une conjuration et de la collusion des conspirateurs avec des étrangers sont apportées, lorsque les citoyens savent que Catilina se propose d'incendier des quartiers de Rome, que la plèbe passe temporairement à Cicéron et à la majorité du Sénat[92]. Catilina et ses complices tués, elle se prend vite à les regretter[93]. A écouter Cicéron qui prononce certes ces discours pendant la période où Salluste reconnaît un certain soutien au consul, mais qui écrit en réalité ces lignes à un moment où il est bien au fait de l'évolution des sentiments du peuple, où il sait le nombre des *boni uiri* ayant soutenu Catilina, c'est généralement l'unanimité parfaite autour de la *res publica*. Au paragraphe 16 de la *Quatrième Catilinaire*, les esclaves mêmes sont pour elle: «Il n'est pas un esclave, pourvu que la servitude ne lui soit pas rendue intolérable, qui n'exècre le coup de main de pareils citoyens, qui ne souhaite le maintien de ce qui est, qui, autant qu'il le peut, autant qu'il ose le faire, ne travaille de tout son cœur au salut commun»: «*Seruus est nemo qui modo tolerabili condicione sit seruitutis, qui non audaciam ciuium perhorrescat, qui non haec stare cupiat, qui non quantum audet et quantum potest conferat ad communem salutem uoluntatis*»[94]. D'après Cicéron les artisans refusent de se laisser acheter; les affranchis que Salluste met dans le camp de Catilina en grand nombre, sont républicains[95]; des vétérans catiliniens dont

---

[85] Ou d'après son abréviateur, mais celui-ci est fidèle.
[86] *Per.*, 102.
[87] *Cat.*, XXXVI.
[88] Sall., *Cat.*, XXVIII; LIX. Les vétérans syllaniens soutiennent Catilina (cf. *ibid.*, XVI; XXIV, 2; XXVII, 1; XXXII, 3; XXXIII, 5; App., *ciu.*, II, 2).
[89] Cicéron avoue que la plèbe était indécise, pour une fraction (*Cat.*, II, 4). L'année suivante il déplore «*plenum forum est eorum hominum quos ego a uestris ceruicibus depuli*» (*Sul.*, 28). Cf. App., *ciu.*, II, 5; S. Treggiari, *Roman freedmen* ... p. 95.
[90] *Cat.*, XXXVI, 5.
[91] *Cat.*, XXXVII, 1.
[92] Sall., *Cat.*, XLVIII, 1.
[93] Plut., *Cic.*, 23; Dion, XXXVII, 38; 40.
[94] La formulation est prudente. Il ne faut pas choquer les Sénateurs en prêtant une volonté politique trop manifeste aux *serui*. (La trad. est de H. Bornecque, édit. Belles Lettres).
[95] *Cat.*, IV, 16-17.

Salluste parle souvent[96] Cicéron ne dit mot sauf au paragraphe 20 de la *Deuxième Catilinaire*. Mais l'orateur contrebalance cette rapide évocation par un éloge des colonies dont il affirme: «*ego uniuersas (colonias) ciuium esse optimorum et fortissimorum uirorum sentio*». Il note avec un feint étonnement que deux chevaliers ont voulu l'assassiner[97]. Il ne dit rien sur l'*eques* L. Fulvius Nobilior[98]. S'il parle du chevalier Statilius c'est en évitant de le nommer *eques*[99]. Tant et si bien qu'à lire les *Catilinaires* on imaginerait aisément que Catilina, Lentulus et Cethegus n'avaient que deux ou trois chevaliers à leur côté. Pour les Sénateurs il en est presque de même. Cicéron affirme: «Il se trouve jusque dans le Sénat, quelques citoyens qui ne voient pas les dangers qui nous menacent, ou qui les voyant feignent de les ignorer; qui ont nourri les espoirs de Catilina par la faiblesse de leurs décisions; qui ont encouragé la naissante conjuration en ne voulant pas y croire»: «*Nonnulli sunt in hoc ordine, qui aut ea quae imminent non uideant, aut ea quae uident dissimulent; qui spem Catilinae mollibus sententiis aluerunt coniurationemque nascentem non credendo corroborauerunt*»[100]. «*Nonnulli*» sont ces Sénateurs! Encore semblent-ils ne pas avoir été des complices actifs; ils ont fait — car ils se sont amendés depuis! — le jeu de Catilina par aveuglement, par peur, par faiblesse. Tous les Sénateurs le fuient[101]. Tous les *boni* accourent et montrent au conspirateur, par leur visage, leur hostilité[102]. Face à eux Catilina paraît pratiquement isolé.

Clodius et consorts

Clodius est voué au même sort: il est généralement considéré seul. Dans les discours de la fin 57 et du début 56, il n'y a guère que lui. Tout au plus est-il flanqué de Pison et de Gabinius[103]. Cette tactique est si constante qu'au moment où la réponse des haruspices condamne les «*deteriores*», Cicéron, bien obligé d'avouer qu'ils forment une «*magna natio*»[104], se hâte de concentrer ses invectives sur leur «*dux* ... *atque princeps*», au point que le lecteur oublie les sectateurs pour ne plus voir que le meneur[105]. Certes, de loin en loin,

---

[96] Note 88 p. 118.

[97] *Cat.*, I, 9. Leur identité et leur titre sont discutés. Cf. C. Nicolet, *L'ordre* ... p. 1060.

[98] Cf. Sall., *Cat.*, XVII.

[99] Comparer Sall., *Cat.*, XVII et Cic., *Cat.*, III, 6; 9; 10; 14. Cf. pour Gabinius (C. Nicolet, *ibid.*, p. 893).

[100] *Cat.*, I, 30 (trad. H. Bornecque).

[101] *Cat.*, II, 12.

[102] *Cat.*, I, 1.

[103] Cf. *Sest.*, 63.

[104] Ce qui est déjà limitatif: la «*natio*» n'est qu'une «portée»! (cf. Varr., *re rust.*, II, 6).

[105] *Har.*, 57.

quelques comparses surgissent: un peu plus d'une vingtaine dans les quatorze discours prononcés de 57 à 52! Encore ne sont-ils jamais groupés.

En 52, à croire l'orateur, tous les Sénateurs, sauf quatre ou cinq, sont hostiles au feu démagogue et favorable à Milon: «(le meurtre dont Clodius a été victime) le Sénat l'a approuvé, tant par ses votes que par ses témoignages de sympathie à l'égard de Milon. Chaque fois en effet que nous avons traité de cette affaire devant le Sénat, quelles marques d'approbation de l'ordre tout entier, sans mystère ni obscurité! Alors que l'assemblée était au grand complet, s'est-il trouvé quatre ou cinq voix tout au plus qui n'aient pas été favorables à Milon?»: «*(caedem in qua Clodius occisus est) senatus non sententiis suis solum sed etiam studiis comprobauit. Quotiens enim est illa causa a nobis acta in senatu, quibus adsensionibus uniuersi ordinis, quam nec tacitis, nec occultis! Quando enim frequentissimo senatu quattuor aut summum quinque sunt inventi qui Milonis causam non probarent?*»[106]. Les chevaliers sont dans les mêmes sentiments[107], d'après Cicéron.

Il a déjà été montré que Clodius en 58-57 était largement appuyé aussi bien par les Grands que par d'autres couches de la population[108]. En 52 le verdict prononcé par les juges, les chiffres donnés par Asconius[109] montrent que la majorité, qu'une grande majorité des Sénateurs et des chevaliers se défiaient de Milon et n'étaient pas si opposés à Clodius. Asconius[110] donne les noms de chevaliers et de Sénateurs liés à Clodius. Pour la plèbe que Cicéron prétend favorable à Milon[111], elle chérit Clodius comme en témoignent Asconius et Dion[112] et comme l'avoue Cicéron lui-même[113]. Milon a réussi seulement à la retourner un temps en sa faveur grâce à des jeux somptueux[114]. Mais la tristesse populaire aux funérailles de l'ancien tribun ne trompe pas[115].

Pison, Gabinius, Vatinius sont fréquemment victimes eux aussi des mêmes attaques personnelles[116], alors qu'ils ont tout autant que Clodius des relations puissantes et de nombreux amis que Cicéron lui-même signale en d'autres lieux[117].

---

[106] *Mil.*, 12. [107] *Mil.*, 20.

[108] P. 72. Clodius a trouvé de nombreux partisans dans les collèges. Cicéron ne le dit pas. Il accuse seulement le démagogue d'en avoir créé (*sen.*, 33; *Sest.*, 34; 55: cf. *Pis.*, 9). En revanche il parle des collèges qui ont pris parti pour lui pendant l'exil (*domo*, 74; *Sest.*, 32; *Vat.*, 8; *Pis.*, 41).

[109] P. 53 édit. Orelli.

[110] P. 33 édit. Orelli.

[111] *Mil.*, 95.

[112] Asc., p. 33 édit. Orelli; Dion, XL, 49.

[113] *Mil.*, 3.

[114] Asc., p. 32 édit. Orelli.

[115] Cf. note 112 supra.

[116] Cf. Mack, *Senatsreden und Volksreden bei Cicero*, p. 32; 33.

[117] Cf. *Pis.*, 22 etc. ...

Antoine

Antoine reste longtemps dans les *Philippiques* la seule cible de Cicéron. La *Deuxième Philippique* est centrée sur lui seul. Pour l'orateur «*ab hujus scelere omnium malorum principium natum*»[118]. Dion prête au consulaire la même tactique[119]. Cependant peu à peu dans les quatorze *Philippiques* apparaissent quelques comparses: Mustela Tamisius[120]; L. Varius Cotyla[121]; Classicius[122]; Trebellius[123]; Nucula[124]; L. Decidius et Cafo[125]; Tiro Numisius[126]; Bestia et Censorinus[127]; Lento, Decius Mus et Annius Cimber[128]; Petissius et Ventidius[129]. Mais les mentions restent rares. Et les séides n'apparaissent jamais en groupe avant la *Douzième Philippique*[130]. Cicéron va jusqu'à s'écrier dans la *Dixième Philippique* à propos d'Antoine: «*Vnus omnium est hostis*»[131]. L'unanimité de tous contre lui est signalée partout[132].

La réalité est fort différente. En 44, après les Ides, la situation à Rome n'est guère favorable aux tyrannicides et aux républicains. Les Sénateurs sont nombreux à devoir qui leur poste, qui leur fortune à César[133]. Appien montre que le Sénat est fort partagé[134]. Les

---

[118] II, 50.
[119] XLV, 27.
[120] II, 8.
[121] V, 5.
[122] V, 18.
[123] VI, 11.
[124] VI, 14.
[125] VIII, 9.
[126] VIII, 26.
[127] XI, 11.
[128] XI, 13; 14.
[129] XII, 19; 20. Les autres, «*naufragia Caesaris amicorum*», ne sont cités que dans la *Treizième Philippique*.
[130] Même prudence de l'orateur envers les vétérans. Ils n'apparaissent guère que dans la *Dixième* et la *Onzième Philippique* (X, 15; 19; XI, 37; 39), alors qu'ils se sont manifestés presque tous pour Antoine dès avril 44 (*Att.*, XIV, 14, 2; XV, 8, 1).
[131] § 21. Cf. *Phil.*, VI, 3.
[132] III, 32; IV, 12; 15; V, 25; VI, 18 etc. ... L'unanimité des Sénateurs est aussi affirmée, à des fins de propagande et d'encouragement, dans les lettres à des combattants: *fam.*, X, 5, 3; 28, 3; XI, 8, 1; XII, 4, 1; 5, 2.
[133] Même si l'on ne pense pas comme Harmand (*Le soldat prolétarien et le barbare dans le Sénat* ... p. 117 à 131, *Colloque du CNRS,* Caen, 1970) et comme d'autres, cités dans cet article, que César a inclus des «barbares» dans son Sénat, il faut bien admettre devant les multiples témoignages que le dictateur a complété et renouvelé le Sénat en y faisant entrer des gens de peu (cf. Caes., *ciu.*, III, 59, 1 — discutable car il semble s'agir du sénat local — Cic., *diu.*, II, 23; *off.*, II, 29; *Phil.*, XIII, 28; Sen., *Rhet. contr.*, VII, 3, 9; Suét., *Iul.*, LXXVI, 5; LXXX, 3; Dion, XLII, 51, 5; XLIII, 20, 1; XLIII, 47, 3; Macrobe, *Sat.*, II, 3, 11).
[134] *Ciu.*, II, 127; 128. Parmi les Sénateurs les «*orciui*» (cf. Suét., *Aug.*, XXXV) sont naturellement favorables à Antoine.

chevaliers eux ne semblent pas désirer se compromettre en soutenant Brutus et Cassius[135]. Quant au peuple il a accueilli, un bref laps de temps seulement (jusqu'aux funérailles du dictateur), sans trop de déplaisir la fin du régime césarien[136]. Après, il regrette bruyamment la victime[137] et s'attache à Antoine[138], sans se soucier de la *res publica*. Les colons ne sont pas prêts à renier leur bienfaiteur. Les vétérans suivent Antoine[139].

Ensuite la situation n'évolue guère en faveur des défenseurs de l'*auctoritas senatus*. Certes, début mai 44, une partie du peuple paraît plus favorable à la «bonne cause»[140]; mais les vétérans n'abandonnent pas Antoine[141]; à la fin août Cicéron est accueilli triomphalement à Rome[142], mais le Sénat est peu énergique; des légions passent en octobre à Octave, mais c'est parce qu'on les achète et non pour défendre les *boni*[143]. D'après Appien, en novembre 44, nombre de Sénateurs et d'*equites* sont décidément dans le camp d'Antoine[144]. Il semble qu'au début de 43 le Sénat a retrouvé quelque énergie, mais il consacre son temps à préparer des ambassades pacifiques auprès d'Antoine plutôt qu'à mener une guerre déclarée. Les consulaires en particulier, n'ont pas de «bons» sentiments. Cicéron lui-même le confesse[145]. De nombreux chevaliers militent activement pour Antoine[146]. Le peuple n'est pas content que Cicéron rabroue les vétérans antoniens[147]: ce qui en dit long sur ses opinions! Il arrive à l'orateur lui-même de confesser après coup l'appui dont a bénéficié Antoine. Quand les partisans de l'ancien consul ont quitté Rome en 43 il se réjouit: «... au loin se trouvent tant de citoyens pervers qui ont suivi un chef criminel» (... *absunt tot perditi ciues, nefarium secuti ducem*)[148]. D. Brutus aussi souligne à la mi-43 que de nombreux Sénateurs lui sont hostiles[149]. Hostilité que Cicéron confirme dans ses lettres[150].

[135] Nepos, *Att.*, 8. Atticus est lié à Antoine (cf. J. Carcopino, *Les secrets* ... t. II, p. 294). Les chevaliers appuient souvent Antoine: cf. Frisch, *Cicero's fight* ... p. 8. Mais les habitants des municipes semblent satisfaits de la disparition de César: cf. *Att.*, XIV, 6, 2.

[136] Nepos, *Att.*, 8; Cic., *Att.*, XV, 11; Frisch, *ibid.*, p. 57. C'est cependant la crainte qui domine: Plut., *Caes.*, 67.

[137] Plut., *Caes.*, 68; *Ant.*, 14; App., *ciu.*, II, 119; 126.

[138] App., *ciu.*, II, 146.

[139] Cf. n. 130 supra.

[140] *Att.*, XIV, 16, 2.

[141] *Fam.*, XI, 2.

[142] Plut., *Cic.*, 43.

[143] App., *ciu.*, III, 44-46.

[144] App., *ciu.*, III, 45; 58. Cf. Dion, XLV, 13.

[145] *Phil.*, VII, 3-5; VIII, 20.

[146] *Phil.*, VI, 13.

[147] *Phil.*, XII, 24; Frisch, *ibid.*, p. 239.

[148] *Phil.*, XII, 13.

[149] In *fam.*, XI, 10, 1.

[150] *Fam.*, XI, 14, 1; 2; *Ad Brut.*, II, 2, 3; I, 18, 5.

Donc, tout au long de cette période, le soutien aux républicains est très sporadique. Il n'y a pratiquement jamais dans la cité unanimité de tous contre un seul personnage (fût-il flanqué de quelques comparses ...). On peut dénombrer certes beaucoup de partisans de Cicéron et des tyrannicides[151], mais des groupes solides — sans compter les armées — épaulent dans et hors de Rome Antoine (et ... Octave).

Les autres orateurs politiques agissent souvent comme Cicéron. Philippe, d'après Salluste, isole aussi l'adversaire; il prétend qu'au début du moins de son entreprise Lépide agit seulement «avec quelques valets d'armée et quelques assassins à gages» (*cum calonibus et paucis sicariis*)[152]. Mais la tactique n'est pas toujours la même. Caton dans le discours que lui prête Salluste[153] ne tente jamais de montrer un Catilina isolé, un Lentulus et un Cethegus sans appui, une cité unanime comme le fait généralement Cicéron[154]. Même s'il veut inciter le Sénat à la rigueur et le convaincre d'infliger un châtiment dans Rome même[155], il n'est pas très habile en ces temps de couardise de souligner à ce point l'importance des soutiens des conjurés en Italie, surtout en s'abstenant de contrebalancer cette insistance (Caton y revient trois fois[156]) par l'affirmation d'un *consensus* chez les *boni* et le *populus*. Le discours tel qu'il se trouve résumé chez Plutarque n'est guère différent sur ce plan; l'orateur y insiste sur la force de l'ennemi sans mettre en regard l'unité de la cité[157]. Certes Caton et Cicéron ont des caractères absolument opposés. Celui-ci multiplie les pieux mensonges pour la bonne cause; celui-là, modèle de rigueur et d'intransigeance, répugne à déformer les faits; mais la même maladresse est décelable chez d'autres. Philippe dans la suite du discours cité plus haut[158] insiste trop sur les forces que possède Lépide; il le fait paraître avec tous ses partisans: lieutenants, hommes les plus corrompus de chaque

[151] App., *ciu.*, IV, 5; 7.

[152] *Hist.*, M. I, 77, 7.

[153] *Cat.*, LII, sqq. Le discours nous paraît inspiré de l'original qui a longtemps subsisté (cf. Plut., *Cat. min.*, 23). Caton use lourdement des armes les plus connues des rhéteurs — comme en s'en moquant — en faisant sonner comme un reproche à l'oreille des *boni uiri* l'attachement qu'ils montrent pour leurs biens; le ton est philosophique sans les outrances de quelque *Paradoxe* de stoïcien; le vocabulaire est tout-à-fait *optimas* avec ses oppositions entre *boni* et *mali* etc. ...

[154] *Cat.*, IV, 15 etc. ...

[155] Contrairement à César qui veut faire emprisonner les conjurés dans des villes italiennes.

[156] § 15; 17 et 35.

[157] Ce résumé est probablement plus proche encore de l'original que celui de Salluste, puisque le biographe fait allusion juste après au fait que le discours a été conservé (cf. M. Gelzer, *Caesar* ... p. 53, n. 1).

[158] Cf. note 152 supra.

ordre, gens de l'Etrurie, Espagnols etc. ...[159] En face nulle unité des bons citoyens, la noblesse seule fait front[160]. Il serait habile de peindre un ennemi inquiétant à la condition de montrer nettement l'unanimité et la force des gens du bon parti.

Les historiens ont sans doute conservé des traces de cette tendance *optimas* à isoler l'ennemi intérieur; certains ont peut-être euxmêmes volontairement déformé les faits pour que les *improbi ciues* apparaissent dépourvus d'appuis. Chez l'abréviateur de Tite-Live les Gracques semblent absolument isolés: «*Tiberius Gracchus ... legem agrariam (tulit) ... Promulgauit et aliam legem agrariam ... Cum iterum tribunus plebis creari uellet Gracchus ... ab optimatibus occisus est*»[161]; «*C. Gracchus ... perniciosas aliquot leges tulit* etc. ...»[162]: une série de verbes à la troisième personne du singulier résume leurs actions sans que la faveur qu'ils rencontrèrent auprès du peuple soit évoquée, sans même que soient signalés leurs acolytes. Même présentation pour Saturninus et Glaucia[163]; ou Cinna[164]; ou encore Sertorius[165] et Clodius[166]. C'est en rassemblant les différentes sources qu'il est possible d'avoir une idée plus juste des diverses factions et de leur appui dans la cité. C'est alors qu'aux côtés de C. Gracchus se trouvent Pomponius, Letorius, Septimeleius, Herennius, C. Fannius, Rubrius, Fulvius etc. ...[167] et les trois mille personnes que fit condamner Opimius[168]. Même escorte nombreuse auprès de Saturninus, de Glaucia, de Cinna etc. ...

Mais isoler n'est pas toujours possible. Il est admissible de déformer la réalité, mais non de la nier absolument et de la refuser constamment. Aussi de loin en loin Cicéron ne tait pas tous les appuis de son adversaire, mais se contente de minimiser les forces qui le soutiennent.

Troisième chapitre: Cicéron minimise les forces des «improbi»

Le choix des termes

Pour ce qui regarde non les appuis des *improbi*, mais les gens qui leur sont favorables, rien d'étonnant à ce que Cicéron ne nomme pas dans ses discours le *populus* dont nous avons vu qu'il refusait de

---

159 § 8.
160 § 21.
161 *Per.*, 58.
162 *Per.*, 60. Cf. Vell., II, 2; 6, où les deux populaires sont tout aussi isolés.
163 Liv., *per.*, 69; Vell., II, 12.
164 Vell., II, 21 (déb. du §).
165 Liv., *per.*, 92.
166 Vell., II, 45.
167 Val-Max., IV, 7, 2; IX, 4, 3; 12, 6; Plut., *C. Gr.*, 8; 10 etc. ...
168 Plut., *C. Gr.*, 17; 18.

l'opposer aux *boni uiri* et qu'il l'embrigadait même allégrement dans les républicains[169]. Mais il refuse aussi avec soin *multitudo* qui par son contenu péjoratif pouvait pourtant fort bien convenir pour désigner la partie du peuple favorable aux *improbi*. C'est que ce terme, tout dépréciatif qu'il soit, implique excessivement l'idée de nombre. L'employer pour désigner les partisans des *improbi* serait avouer la force de l'adversaire. Cicéron n'emploie *multitudo* qu'avec un qualificatif comme *imperita, indocta, congregata, concitata, incitata* qui annule l'idée de nombre. Dans toute l'œuvre deux exemples seulement de *multitudo* sans qualificatif appliqué aux ennemis de la *res publica*: dans le *Pro Sestio*[170] et dans le *Pro Milone*[171]. Et ces exemples se rapportent à la situation passée! Cicéron préfère employer *multitudo* pour montrer le nombre des citoyens du bon parti[172].

Il est hautement probable que les Sénateurs usaient de la même tactique que Cicéron. *Multitudo* était exclu des discours pour désigner les *improbi* et leurs appuis.

Pourtant les historiens usent constamment du terme pour désigner la partie du peuple favorable aux agitateurs — et sans y adjoindre un des adjectifs ou participes précités. Salluste d'abord[173]; Tite-Live aussi, pour les époques les plus diverses: sous les consuls P. Servilius et Ap. Claudius[174]; sous les consuls A. Virginius et T. Vetusius[175]; sous C. Fabius et L. Aemilius[176]; sous Ap. Claudius et T. Quinctius[177]; dans l'affaire de Verginia[178]; dans celle de Sp. Maelius[179]; en 396-395[180]; pour l'épisode de Manlius[181]; lors des événements de l'année 217[182]. Les termes grecs équivalents (entendons πλῆθος et πολλοί)[183] sont constants chez les historiens de langue grecque. Dans les passages des *Vies* de Plutar-

---

169 Cf. p. 54 et 118.
170 § 105.
171 § 95.
172 Cf. p. 69-70.
173 *Iug.*, XXXIV, 1; XLI, 6; *Cat.*, XXXVI, 2; XLIII, 1; L, 1; LIII, 4; *hist.*, M. III, 48, 6; IV, 47.
174 II, 23, 10; 13.
175 II, 28, 6.
176 II, 42, 6.
177 II, 56, 14.
178 III, 44, 8; 45, 5; 46, 7; 49, 3; 7; 51, 1; 53, 1.
179 IV, 13, 9; 14, 6.
180 V, 25, 11.
181 VI, 15, 6; 19, 7; 20, 4.
182 XXII, 26, 6. Même vocabulaire pour l'étranger, XXIII, 14, 8 etc. ...
183 Nous avons écarté ὅμιλος où le sens extensif est moins net. Πλῆθος rend *plebs*. Il en possède dans le texte grec les emplois précis, désignant la partie non patricienne du peuple ou encore les bénéficiaires des lois ou les citoyens (y compris les patriciens) réunis en *concilium*. Mais il en a aussi le sens plus vague de petit peuple, de masse etc. ... (cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 507).

que se rapportant à la seule période 63-43, ces mots reviennent quinze fois[184]. Le peuple n'y est pas toujours clairement opposé au Sénat, mais l'antagonisme est implicite. Chez Appien, l'on peut dénombrer neuf emplois[185] et chez Dion vingt-quatre[186]. Asconius use aussi de *multitudo*[187]. Et Cicéron lui-même en fait autant dans ses discours d'avant 63[188]; dans sa correspondance[189] et dans ses traités[190]. Le contraste est manifeste entre les discours où le mot est rarissime, ou bien se trouve accompagné d'un qualificatif qui annule l'idée de nombre, et les autres passages de l'œuvre de Cicéron où la partie du peuple qui s'oppose au Sénat est — comme chez les historiens — désignée fréquemment par *multitudo* seul ou avec des adjectifs sans valeur restrictive[191].

Pour désigner les comparses, Cicéron aime employer *manus*. Le dictionnaire Ernout-Meillet exclut le sens limitatif de «poignée d'hommes» et retient seulement le sens de «force». Il est certain que la signification essentielle de *manus* est bien l'idée de vigueur et que ce sens a déteint sur tous les emplois du mot[192]. En utilisant *manus* Cicéron stigmatise la violence de l'adversaire. Dans le *De inuentione*[193] agir *per manum* c'est agir contrairement aux *leges*, au *ius aequabile*. Dans le compte rendu de ses actions en Cilicie, le futur *imperator* use sans cesse de *manus* pour désigner les contingents militaires[194]. Cependant la couleur limitative existe. Le Thesaurus fournit une longue liste de *manus* signifiant une «poignée d'hommes» et se réfère à Varron[195]. Cicéron use de ce sens restreint en dehors même des passages politiques de ses discours[196]. Mieux, il accompagne quelquefois *manus* d'un qualificatif extensif — signe que le mot, seul, présente un sens étroit; il parle ainsi d'une *manus*

---

[184] Cf. n. 8 p. 42. Il est curieux de constater que dans les vies des deux *optimates*, Cicéron et Caton, Plutarque n'use pratiquement de πλῆθος ou de πολλοί que pour désigner les partisans de nos deux héros (*Cic.*, 10; *Cat. min.*, 42; 43). L'historien a adopté la même tactique que ses personnages ou le même vocabulaire que ses sources ...

[185] *Ciu.*, II, 1; 6; 10; 12; 13; 21; 131; 143 (bis).

[186] XXXVII, 37; 38; 43; 56; XXXVIII, 1; 2; 4 (bis); 6; 7; 12; 15; 17; XXXIX, 29 (bis); 60; 62; XL, 50; XLII, 29; 31; 50; 51 (bis); XLV, 9.

[187] P. 34 (édit. Orelli).

[188] *Cluent.*, 110.

[189] *Att.*, II, 3, 4; 16, 1; 21, 1; VIII, 3, 4 (cf. Q. Cic., *pet.*, 51; 53).

[190] *Inu.*, I, 4; *rep.*, I, 44; 52; 65; III, 45; *leg.*, III, 17; 26; *off.*, II, 20; III, 80. Ce sont là les mentions du peuple hostile à la *res publica* (mais quelquefois pour des périodes antérieures aux années 63-43). Il y a d'autres emplois non péjoratifs que nous avons laissés de côté (*off.*, II, 31 etc. ...): cf. p. 377.

[191] Mais *multitudo* est qualifié en *rep.*, I, 9 par *incitata*.

[192] Et ceci très tôt: cf. Plaute, *Amph.*, 235.

[193] I, 102.

[194] Cf. *fam.*, XV, 4, 3 etc. ...

[195] V, 88.

[196] *Arch.*, 21.

infinita dans le *Pro Sestio*[197] et d'une «*manus permagna*» dans les *Catilinaires*[198]. De même Tite-Live qualifie bien plus souvent *manus* de *magna* ou de *ualida* que de *modica* ou de *lecta*[199].

Le mot est donc limitatif et convient particulièrement pour désigner les bandes sur lesquelles s'appuient les *improbi* puisqu'il stigmatise tout à la fois le petit nombre (sauf indication contraire), la violence et l'illégalité de l'action armée. Aussi l'orateur en use très largement: forment une *manus* les Catiliniens[200]; les Clodiens[201]; les Antoniens[202]. C'est un langage essentiellement polémique: il n'y en a aucun exemple dans les traités qui pouvaient pourtant offrir à l'écrivain de nombreuses occasions de l'employer. Deux exemples cependant dans les lettres[203].

Pour les *boni ciues*, pas de *manus* dans les discours. Sauf deux fois[204]. Le mot est alors accompagné de *copiae* et il ne contient vraisemblablement plus que le sens de vigueur. Il donne confiance aux *boni*. En revanche dans la correspondance, le mot est fréquemment appliqué aux gens du bon parti. Les *boni ciues* constituent encore en 59 une *manus* d'après une lettre à Quintus[205]; Milon en a une à sa disposition[206] ainsi qu'Octave[207].

Les autres *optimates* usent aussi quelquefois de ce terme dépréciatif et péjoratif pour désigner les *improbi ciues*. Ainsi Tite Live, mais assez rarement[208]. Et Florus qui flanque C. Gracchus d'une *manus*[209].

---

[197] § 67.

[198] IV, 20. *Manus* est quelquefois lié à *copiae* pour désigner les troupes des *improbi*. Mais cela ne signifie pas que *manus* n'a pas un sens limitatif. Quand ces deux formes sont coordonnées, «*copiae*» désigne des troupes vraiment organisées: soldats que les décemvirs pourraient lever en vertu de la loi (*leg. agr.*, I, 22); anciennes troupes de Catilina (*domo.*, 58; 61; *Sest.*, 2; 42); soldats de Pison (*domo*, 55); de Dolabella (*Phil.*, XI, 14); et *manus* la bande qui y est associée. De même *exercitus* accompagne avec le même sens *manus* (*leg. agr.*, I, 24; III, 16).

[199] XXXIII, 36, 4; XLIV, 12, 8 etc. ...

[200] *Cat.*, II, 24; III, 3.

[201] *Domo*, 7; 108; *Sest.*, 84; *Mil.*, 37.

[202] *Phil.*, VI, 3; XIII, 16. Ces trois notes excluent les références où le sens limitatif est moins net (*Cat.*, I, 12; 23; 25; II, 26; *Pis.*, 15 pour les Catiliniens; *sen.*, 19; 32; *domo*, 58; 61; *Sest.*, 79; *Vat.*, 40 pour les Clodiens; *Phil.*, XI, 16 pour les Antoniens).

[203] *Att.*, I, 16, 1; *ad Q. fr.*, I, 4, 3.

[204] *Domo*, 6; *Sest.*, 84.

[205] *Ad Q. fr.*, I, 2, 16.

[206] *Ad Q. fr.*, II, 3, 4; III, 6, 6; *Att.*, IV, 3, 4.

[207] *Att.*, XVI, 11, 6; 15, 3. De même pour les électeurs pompéiens qui doivent soutenir Cicéron (*Att.*, I, 1). Dans les discours Cicéron préfère employer pour les *boni*, *exercitus* ou *praesidium*: mots qui évoquent une armée régulière, levée conformément aux lois de l'Etat. *Exercitus* désigne étymologiquement une armée entraînée, ce qui doit rassurer les *boni* sur leur force.

[208] IV, 9, 7 pour l'année 443. Cf. pour des Thessaliens en 172: XLII, 13, 9.

[209] II, 3.

Mais Cicéron évite d'employer *factio* pour les *populares*. Pourtant le sens du mot est manifestement limitatif, même si ce n'est pas la signification initiale[210]. Cela apparaît clairement chez Salluste qui oppose le mot à *multitudo*[211] et qui parle de *pauci factiosi*[212]. César lui, rapproche *factio* et *pauci*[213]. Apulée considère *factio* comme un équivalent de *globus*[214]. Et les *optimates* en ont parfois usé pour dénoncer à la fois l'«activisme» et la faiblesse des *improbi*. Les acolytes des Gracques forment une *factio* d'après Valère-Maxime[215]; ceux de Saturninus aussi chez le même auteur[216] et chez Florus[217]; de même ceux de Sulpicius chez Velleius Paterculus[218]; ceux de Sulpicius, de Marius et de Carbon dans les *Periochae*[219]; de Marius chez Florus[220]. Il est probable que pour Cicéron le mot est trop nettement *popularis* pour pouvoir être retourné contre les *improbi*[221].

L'orateur emploie de préférence *pauci, nonnulli* pour parler des *improbi*. Les *populares* utilisaient beaucoup *pauci* pour désigner la faction des nobles. Tite-Live met ce mot dans la bouche de M. Manlius[222], de P. Decius[223] et en use lui-même[224]. Salluste le prête à Memmius[225], à Macer[226], à Lépide[227], et à Catilina[228]. Il en use lui-même dans les *Catilinaires* et dans la *Guerre de Jugurtha*[229]. Mais chez les *populares* il ne s'agit nullement — sauf exceptions — de minimiser les forces de l'adversaire; les *improbi* veulent souligner l'injustice que représente la concentration des richesses et de la

---

210 *Factio* signifie d'abord une «action hostile» (cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 101). R. Seager a bien montré le caractère péjoratif du mot en prouvant qu'il était toujours appliqué au parti adverse: cf. *J.R.S.*, LXII, p. 57-58.

211 *Iug.*, XLI, 6.

212 *Ibid.*, XXVII, 2.

213 *Ciu.*, I, 22.

214 *Mét.*, III, 28.

215 II, 8, 7; III, 2, 17. Cet écrivain, comme Florus et Velleius, copie souvent le langage des *boni*.

216 IV, 1, 13.

217 II, 4.

218 II, 18.

219 77; 84 bis.

220 II, 9, 8.

221 Le mot est essentiellement *popularis*. Salluste l'emploie lui même ou le prête aux *populares*, Memmius, Macer etc. ... (*Cat.*, XXXIV; *Jug.*, XXVIII; XXXI (ter); XLI; *hist.*, M. III, 48 (bis)). Le mot est chez Suétone (*Iul.*, XI).

222 VI, 14, 12.

223 X, 24, 9.

224 X, 9, 4.

225 *Iug.*, XXVII, 2; XXXI, 2; 19.

226 *Hist.*, M. III, 48, 6; 28.

227 *Ibid.*, I, 55, 23.

228 *Cat.*, XX, 7; LVIII, 11.

229 *Cat.*, XXXIX, 1; *Iug.*, XLI, 7; XLII, 1; LXXX, 5.

puissance en quelques mains: intention que révèle la fréquence des expressions «*paucorum potentia*», «*paucorum opes*»[230].

Chez Cicéron, dans les discours d'avant 63, cette nuance de *pauci* et de *nonnulli* est nettement perceptible. Quand il emploie alors *pauci* pour désigner les nobles[231], c'est surtout pour stigmatiser le pouvoir excessif de l'oligarchie. Cependant, dès ce moment, avec sa belle habileté, il prend bien soin de montrer que ces *pauci* ne sont qu'une frange, qui doit être soigneusement distinguée de l'ensemble des Sénateurs! C'est la nuance proprement limitative qui va l'emporter lorsque l'orateur, pour lors engagé totalement dans le bon parti, appliquera le mot aux *improbi*. Cicéron cherche surtout après 64 à minimiser les forces de l'ennemi. Il dénonce ainsi la *paucitas* des *improbi* de l'assemblée, dans le *Pro Rabirio*[232]; de même sont *pauci* (ou plus rarement *nonnulli*) les Catiliniens[233], les Clodiens[234], les Antoniens[235]. Dans ce dernier cas, l'action de Cicéron est d'autant plus utile que les gens ont tendance à considérer les Antoniens comme *multi*[236]. Ainsi l'orateur réutilise l'arme de l'ennemi en lui donnant une destination différente. Là où les *improbi* critiquaient la puissance, il déprécie l'importance numérique de l'adversaire[237].

Cicéron limite les ennemis à un groupe

Les *improbi* semblent souvent être réduits à un groupe d'amis, à un cercle mondain. Avec Catilina ceux que Cicéron dénomme les *tui*[238]; les lois de Clodius sont votées par «*Fiduli centum*»[239]; Clodia, Pison et Gabinius sont entourés de leurs seuls familiers[240]; Antoine est souvent accompagné de quelques *compransores* ou *collusores*[241]. Il

---

230 *Cat.*, XXXIX, 1; LVIII, 11 etc. ...

231 *Caec.*, 70; *Verr., act. pr.*, 36; I, 155; III, 145; V, 126; 127; 181 (là sous la forme «*quosdam nobiles*» que J. Hellegouarc'h, dans *Le Vocabulaire latin* ... p. 445 note 7, rapproche avec raison de «*pauci*»); *Cluent.*, 152; *Pro Corn.*, II, 3, 10 a (édit. Baiter-Kayser).

232 § 18. Notons aussi «*quosdam ciues*» dans ce paragraphe.

233 *Cat.*, I, 30; II, 28.

234 *In Clo. et Cur.*, III, 4 (édit. Baiter-Kayser); *Sest.*, 54; 67; 129; *har.*, 60.

235 *Phil.*, III, 36; VI, 3; 16.

236 *Phil.*, VII, 3. Dans les *De lege agraria* adressés au peuple — discours démagogiques-types — «*pauci*» vise les Rulliens et les *machinatores*, mais c'est le concept de «privilégiés» qui domine. Il n'y a pas là désir de minimiser les forces adverses (cf. *leg. agr.*, II, 25; 78; 82; III, 12; 13). «*Certi homines*» présente la même valeur (*Leg. agr.*, II, 6; 15; 25; 63; 70).

237 J. Hellegouarc'h dans *Le vocabulaire latin* ... souligne le rôle de la critique de «la puissance matérielle et sociale» (p. 444) mais il n'exclut pas le désir de dénigrer le nombre (p. 446).

238 *Cat.*, I, 10; 23.

239 *Domo*, 80.

240 *Cael.*, 35; *Pis.*, 22.

241 *Phil.*, II, 101; III, 35; V, 15; VIII, 26; XII, 17. Les Antoniens forment une «*familia*» (*Phil.*, V, 30).

n'est pas impossible que *satellites* — qui a initialement une autre signification[242] — présente dans l'esprit de Cicéron et du public aussi une couleur restrictive. Il va sans dire que cette action de l'orateur qui concerne le nombre des ennemis insiste du même coup sur la collusion, sur les ententes secrètes dans leur camp: pratiques très peu appréciées[243].

Cicéron tait les manifestations populaires

Nous avons vu quelle était l'importance des troupes populaires dans les conflits entre *boni* et *improbi*. Mais ces troupes ne restent pas inactives. Elles se manifestent. Il est hautement probable que dans les rues, aux jeux de cirque, au forum elles font entendre leur voix. Cicéron ne nous permet guère de voir ce qui se déroule réellement dans la mesure où il montre les manifestations des *boni ciues*, manifestations sur lesquelles il revient inlassablement[244], et où il tait celles des *improbi*. Le tactique de l'orateur apparaît cependant grâce aux renseignements que nous possédons sur deux rassemblements populaires de l'année 58. Il s'agit d'abord de la *contio* hors «pomerium» du cirque Flaminius que P. Grimal situe au vingt-troisième jour du mois intercalaire[245]. Sont venus Pompée, César, Crassus, Pison et Gabinius. Nous le savons par Dion et Plutarque[246]. Ces deux auteurs ne parlent pas du nombre des participants à la réunion, mais Dion emploie ὅμιλος que les Grecs n'utilisent pas pour une mince assemblée. De plus le cirque en question contenait certainement plusieurs dizaines de milliers de places et il est vraisemblable qu'avec de telles «vedettes» le cirque n'était pas vide. Or Cicéron, chaque fois qu'il est contraint d'évoquer la scène, fustige les seuls Pison et Gabinius[247], mais se garde bien de parler de l'assistance.

De même le vote sur la loi *de capite ciuium* et sur la loi concernant les provinces de Pison et Gabinius, vote que l'on peut situer le 12 mars[248], semble le fait de Clodius et de quelques *operae* ou de *serui*[249], de quelque *grex*[250].

---

[242] Cf. infra p. 320 n. 555.

[243] Cf. supra p. 107.

[244] Cf. supra p. 76 à 81.

[245] *Études de chronologie cicéronienne*, p. 56.

[246] Dion, XXXVIII, 16, 2 à 17, 3; Plut., *Cic.*, 30; 31.

[247] Cicéron ne fait évidemment pas allusion à la présence des triumvirs! (cf. infra p. 156). Sur ce cirque voir F. Coarelli, *Guida archeologica di Roma* (1974) p. 242-244. Situé à l'ouest du Capitole dans un quartier cher à la plèbe-un quartier proche de l'Aventin et du Forum Boarium, il mesurait plus de trois cents mètres de long ... Tite-Live parle d'une réunion qui s'est tenu en 209 à cet endroit «*ingenti concursu plebisque et omnium ordinum*» (XXVII, 21, 1).

[248] P. Grimal, *ibid.*

[249] *Sen.*, 18; *Sest.*, 53.

[250] *Domo*, 23-24.

La tactique cicéronienne est plus nettement visible pour des événements mieux connus: les *funera* des *populares*. Nous avons montré[251] que ces funérailles étaient dans Rome une véritable tradition remontant sans doute au *funus* de Lucrèce. Les manifestations qui les accompagnent deviennent de plus en plus amples, gagnent en importance politique, culminant avec les *funera* de Clodius et de César. Or le concours de gens aux funérailles de Clodius, pourtant largement attesté[252], n'est pas mentionné par notre orateur qui ne met en lumière que les *impietates* commises[253]. Sur le *funus* de César — si mouvementé[254] — Cicéron est fort discret[255], ne parlant là encore que d'*impietas*, taisant l'adhésion populaire et la tristesse profonde de nombreux spectateurs.

Cicéron déprécie les rares adhésions qu'il concède aux «improbi»

Suivant en cela la tradition rhétorique des *optimates*, Cicéron montre que les rares adhésions que recueillent les *improbi* ne sont que transitoires ou involontaires. Les suppôts des *improbi* sont soit *imperiti*, soit *concitati*, soit *conducti*.

Il est étonnant de constater que ce n'est pas le thème classique de la *leuitas* (ou de la *temeritas*) qui est utilisé par l'orateur. Qualifier les satellites des *improbi* de *leues* ravalerait magistralement leur adhésion envers les meneurs. Il serait d'autant plus facile pour Cicéron de blâmer ainsi les partisans des *improbi* que l'histoire récente ou les événements contemporains présentent de nombreux exemples de cette instabilité populaire: le peuple a abandonné Gracchus quand les *optimates* l'ont pourchassé[256]; il s'est détaché de Q. Metellus puis lui est redevenu favorable[257]; il a soutenu puis lâché Catilina[258]; il exile puis réclame Cicéron[259]; grâce à des jeux, Milon le retourne aisément en sa faveur[260]; il semble pardonner aux meurtriers de César puis veut les déchirer[261] et passe brusquement d'Antoine à Octave[262].

---

[251] Cf. notre article: «*Ratio popularis et funérailles*» dans *Les Etudes classiques*, 1975, n° 1. p. 166 à 178.

[252] Asc., p. 34 (édit Orelli); App., *ciu.*, II, 21.

[253] *Mil.*, 33; 66.

[254] Plut., *Brut.*, 20; Suét., *Iul.*, 84; App., *ciu.*, II, 144; Dion, XLIV, 36.

[255] *Phil.*, II, 90.

[256] Plut., *C. Gr.*, 16.

[257] Plut., *Mar.*, 31.

[258] Sall., *Cat.*, XXXVII; XLVIII.

[259] Plut., *Cic.*, 33.

[260] Asc., p. 32 (édit. Orelli).

[261] Plut., *Cés.*, 68; *Brut.*, 20.

[262] Dion, XLVI, 45. Sur cette *leuitas* voir P. Jal, *La guerre civile* ... p. 347. Il est notable que cette *leuitas* est surtout signalée par les écrivains favorables à la *res publica*.

Malgré l'image changeante offerte par le peuple, Cicéron n'accuse jamais de *leuitas* les partisans des *improbi*. Il ne blâme dans ses discours la *leuitas* populaire que pour défendre des clients: la versatilité du peuple peut expliquer l'élection de Murena et de Plancus; la légèreté des Grecs discrédite les témoignages chargeant Flaccus[263]. Dans le domaine politique, les rares allusions à la *leuitas* ne s'appliquent pas aux appuis des *improbi* d'alors[264].

Le thème — inconnu certes des lettres — est fréquent dans les traités: la *multitudo*, les *multi* ont la *temeritas* pour Scipion dans le *De republica*[265]; dans le *Laelius* le *ciuis popularis* est défini comme *leuis*[266]; même versatilité notée dans le *De oratore*[267], dans d'autres passages du *De republica*[268], dans le *De officiis*[269]. Le terme *leuitas* dans son sens politique signifie bien une adhésion mal fondée, précipitée, comme le montrent des emplois avec d'autres couleurs: ainsi dans les parties philosophiques, *leuitas* est lié souvent à *adsentire*[270]. C'est bien la «*leuitas temere adsentientium*»[271].

Il peut paraître d'autant plus surprenant que Cicéron ne souligne pas dans ses discours cette inconstance de la plèbe, ne la présente pas comme une explication de l'adhésion des partisans *improbi*, la bannisse des passages politiques de ses discours, qu'elle pouvait être exprimée en de violentes images: celles de la mer, des vents[272] qu'admirait Quintilien[273].

De fait Cicéron refuse cette dépréciation de l'appui des *improbi* car elle peut aisément se retourner contre quelqu'un qui prétend embrigader le peuple dans sa *concordia*. Il serait facile de lui retor-

---

263 *Mur.*, 35; *Flac.*, 6; 9; 12; 16; 19; 24; 37; 38; 46; 53; 57; 58; 61; 66; 71; *Planc.*, 9; 15.

264 Ces mentions de la *leuitas* ou bien ont une portée générale (*Cat.*, IV, 9; *domo*, 4; 88; *Sest.*, 115; 141; *Mil.*, 2; 22); ou bien ne se rapportent pas à l'époque contemporaine (*Sest.*, 103; 122; 139; *Phil.*, V, 49; VII, 4); ou bien ne visent pas les *improbi* (*Phil.*, VII, 9); ou bien concernent les chefs, mais non leurs appuis: Pison (*Sest.*, 22; *Pis.*, 24), Pison et Gabinius (*Sest.*, 36-38), Vatinius (*Vat.*, 3; 40); Antoine (*Phil.*, II, 63; 77; VI, 4). Dans ce dernier cas le mot est équivalent de *temeritas* qui est aussi appliqué à la plupart de ces personnages (*Cat.*, II, 25; III, 16; *Sen.*, 19; *Sest.*, 134; *har.*, 55; *Phil.*, II, 104). C'est l'irréflexion plus que l'inconstance: «*temeritas*» est nettement opposé à «*consilium*» en *sen.*, 19. La couleur philosophique qui fait de la *temeritas* l'aveuglement de qui s'attache à de *falsae opiniones* (*Fin.*, I, 43) nous paraît peu sensible dans les discours.

265 *Rep.*, I, 52.

266 *Lael.*, 95.

267 II, 339.

268 I, 5; VI, 2.

269 II, 63.

270 De même *temere* (cf. *Tusc.*, IV, 80; *inu.*, I, 25; II, 10).

271 *Ac.*, II, 120.

272 *Mur.*, 35; *Mil.*, 5.

273 *Inst.*, VIII, 3, 80; 6, 48; 49.

quer que le peuple qu'il veut à ses côtés est *leuis, temerarius* et changera bientôt de camp. Or l'orateur se dit persuadé — dans les discours — que, contrairement à ce qui se passait jusqu'alors ..., le peuple est un partisan déterminé de la *pax*, de l'*otium*, bref de la *res publica* existante[274].

Il est bien plus habile de montrer — comme le fait Cicéron — que les rares soutiens des *improbi* sont des *imperiti* (ou des *indocti*), donc des gens qui n'appartiennent que par ignorance au mauvais parti; ou encore des *concitati* (ou des *incitati*) que des meneurs ont fait sortir par leur démence contagieuse de leur réserve habituelle; ou enfin des *conducti* (ou des *congregati*) qui ont été payés pour passer dans le camp adverse. Bref des gens dont l'appui est essentiellement involontaire ou transitoire.

Imperiti et *indocti* sont les admirateurs des *populares* du passé[275]; les gens que l'on excite contre ceux qui ont réprimé la conjuration[276]; ceux qui étaient hostiles à Cicéron et à qui Pompée a ouvert les yeux[277]; certains Clodiens pendant l'exil de l'orateur[278]; les partisans de César[279]; ceux que soulèvent Saxa et Cafo[280]; les soldats en 43[281]. Il est fréquent que ces deux adjectifs accompagnent *multitudo* et en annulent le sens extensif[282].

Imperiti et *indocti* n'ont pas en effet toujours une simple valeur péjorative. Ils ne sont pas qu'invective. Ils déprécient l'adhésion des appuis des *improbi*. Dire que les partisans sont *imperiti* ne signifie pas qu'ils sont ignorants et stupides mais qu'ils sont avec les *populares* parce qu'ils ont été mal informés, parce qu'ils ne sont pas au fait de toutes les données politiques. Dès qu'ils auront été éclairés ils se retrouveront dans le bon camp[283]. Ce qui le prouve c'est que Cicé-

---

[274] *Sest.*, 104.

[275] *Rab.*, 18; 24; *Sest.*, 140; *har.*, 41.

[276] *Flac.*, 96.

[277] *Sen.*, 29. C'est dans ce passage que l'on peut apprécier la vigueur du mot *improbus*. Contrairement à l'*imperitus*, l'*improbus* est foncièrement et consciemment mauvais.

[278] *Domo*, 54.

[279] *Phil.*, II, 116.

[280] *Phil.*, X, 22.

[281] *Phil.*, XII, 28. Cicéron emploie enfin ces qualificatifs dans un sens très général (cf. *Sest.*, 77; 139; 140).

[282] Les exemples nettement politiques d'*imperita multitudo* sont en *Domo*, 54; *Sest.*, 140; *Phil.*, II, 116. La tactique de l'orateur est à son comble dans le *Pro Rabirio* (§ 18) où Cicéron déprécie et minimise tout à la fois: les mauvais citoyens sont *imperiti* et *non multi* ...

[283] Il va sans dire qu'*imperitus* peut être employé avec d'autres nuances (inexpérience, ignorance etc. ...): cf. *Mur.*, 38; 39; 61; *Flac.*, 2; 16; 19; 57; 58; 97; *Domo*, 4; 13; 14; 72; *har.*, 49; *Balb.*, 30; *Pis.*, 59; 68; *Mil.*, 62; de même chez Tite-Live, I, 19, 4; II, 45, 5; chez Valère-Maxime, III, 8, 6; chez Hirtius, *Gall.*, VIII, 21.

ron insiste souvent — en particulier dans les *Catilinaires* — sur la possibilité de guérir ces citoyens égarés[284].

Imperiti et *indocti* appartiennent — sauf exceptions — au langage des discours. Dans les lettres un seul emploi de chacun de ces mots, mais avec un sens qui n'a rien à voir avec celui des discours politiques. Dans les traités ces deux adjectifs s'appliquent aux «profanes», aux «non-initiés»[285]. Dans deux cas seulement le sens est proche de celui des discours politiques: dans le *Brutus*[286], Quinctius et Pallicanus plaisent aux *imperiti*; dans le *De officiis*[287] Cicéron conseille de ne pas se laisser entraîner par les égarements de l'«*imperitae multitudinis*». Mais dans ces deux textes, pas de désir d'annuler le nombre. Cette nuance est propre aux discours politiques.

Le sens exact de *concitatus*[288] dans les passages politiques des discours ne fait pas de doute. Une *multitudo concitata* est une foule qui a été ameutée, déchaînée par des éléments extérieurs et non pas une foule qui s'est déchaînée spontanément[289]. La preuve en est que — sauf exceptions peu nombreuses — l'*auctor* du déchaînement est toujours visible et nommé[290]. Les formes actives (*concitat* etc. ...) sont fréquentes. Cicéron accuse souvent quelqu'un de soulever (*concitare*) des esclaves, une *manus*, la *multitudo*[291]. Déjà dans le *Pro Cluentio* il soutenait que l'on disait à bon droit que le peuple était par lui-même paisible, mais qu'il était soulevé par la voix des révolutionnaires comme par les plus violentes des tempêtes: «*populum Romanum sua sponte esse placatum, hominum seditiosorum uocibus ut uiolentissimis tempestatibus concitari*»[292]. L'orateur veille souvent à donner la justification de cette *concitatio*: les *improbi* excitent des gens mal informés, des *imperiti*[293]. Vu leur ignorance, vu leur inexpérience, il est normal que les *seditiosi* puissent les déchaîner. Le soutien

---

[284] Cf. Michel, *Les rapports de la rhétorique* ... p. 549-550. L'emploi de ces mots ressortit sans doute à une tactique assez neuve. Je ne vois pas que Salluste les prête à Philippe, à Caton etc. ... et Tite-Live ne les met pas non plus dans la bouche des républicains.

[285] Cf. *Fin.*, IV, 74 etc. ...

[286] § 223.

[287] I, 65. Voir aussi *Lael.*, 95.

[288] Plus rarement *incitatus*, moins vigoureux. Voir n. 324 p. 136.

[289] Ameuter les foules était un des griefs que le Sénat faisait figurer dans ses blâmes (*Att.*, VII, 9, 2).

[290] Exceptions dans les *Catilinaires* où une *manus* se trouve «*furore et scelere concitata*» (IV, 20); dans le *Pro Sestio* où les «*audaces sponte sua contra rem publicam incitantur*» (101). De même en *domo*, 88; *Sest.*, 117; *Phil.*, IV, 3. Mais dans ces cas ce sont des meneurs qui sont visés et cela ne peint que leur propre *furor* (cf. infra p. 239); ou bien il s'agit d'événements passés.

[291] Cf. *Cat.*, I, 23; IV, 13; *har.*, 39 etc. ...

[292] § 138.

[293] *Rab.*, 24; *Cat.*, IV, 17; *Flac.*, 57; 96; *domo*, 10; *Sest.*, 140; *har.*, 41; cf. Hirt., *Gall.*, VIII, 21.

apporté par ces *concitati* aux *improbi* est sans valeur puisque l'adhésion n'est pas réfléchie. C'est un appui artificiel et transitoire.

Il est curieux de constater que dans les traités et lettres, Cicéron fait bien mieux la part des choses. Si dans certains cas il affirme que les mauvais citoyens ont été ameutés par quelque tribun ou quelque autre *improbus*[294], dans beaucoup d'autres Cicéron admet que la foule s'est déchaînée spontanément. Ainsi dans le *De republica* où les *multi* ont leur *temeritas*[295], où la *multitudo* a son propre *furor*[296], dans le *De oratore* où elle a ses *motus*[297]. Dans le *De legibus* Cicéron reconnaît très explicitement que la foule peut s'agiter sans nul meneur: «*aliquando ... incenditur*»[298] et dans le *Brutus* qu'il y a une *plebei concitatio*[299].

Il en est de même chez Tite-Live. Dans les discours les «*optimates*»[300] emploient *concitata* dans le sens de «déchaînée par des éléments extérieurs». Ainsi Appius Claudius en 449 pour l'affaire de Verginia[301]; Servilius Ahala en 439 à propos de la tentative de Maelius[302]; le dictateur Cossus en 385[303]. En 206, Scipion, devant l'armée révoltée, montre plus clairement encore le rôle des agitateurs: «Toute multitude, comme par nature la mer, est par elle-même immobile; les vents et les brises l'agitent; ainsi le calme comme les tempêtes sont en vous, le motif, l'origine de toute folie sont dans les agitateurs; vous c'est la contagion qui vous égare»: «*multitudo omnis, sicut natura maris, per se immobilis est, uenti et aurae cient; ita aut tranquillum, aut procellae in uobis sunt, et causa atque origo omnis furoris penes auctores est, vos contagione insanistis*»[304]. Mais dans les passages narratifs, Tite-Live est plus nuancé. Si par endroits ce sont, à ses yeux, des meneurs qui excitent la *multitudo*[305], en beaucoup d'autres occasions l'historien montre une foule spontanément déchaînée. Ainsi sous le consulat de T. Quinctius et d'Appius

---

[294] Cf. *rep.*, II, 46 («*(Bruto) auctore et principe, concitata ciuitas*»); *Att.*, I, 19, 8; II, 1, 8, XV, 11, 2; *fam.*, XII, 2, 1; X, 33, 4; *Q. fr.*, I, 4, 3; II, 1, 3; *leg.*, III, 26; *Brut.*, 89; 202; *Ac.*, II, 144. Ces affirmations n'ont rien que de normal. Il est évident que des meneurs agissent.

[295] *Rep.*, I, 52.

[296] *Ibid.*, I, 44 (de même I, 65; I, 9).

[297] II, 337.

[298] III, 24.

[299] § 56. De même en *Brut.*, 54; *de orat.*, II, 199; *fam.*, XIV, 13, 1.

[300] Mot anachronique sans doute, mais commode.

[301] III, 44, 8.

[302] IV, 14, 6.

[303] VI, 15, 6. Il accuse Manlius de soulever (*concitare*) la *multitudo*.

[304] XXVIII, 27, 11. Trad. E. Lasserre, édit. Garnier.

[305] II, 52, 2; IV, 2, 1; V, 12, 1; V, 25, 11; VI, 18, 5. Il faut noter que Tite-Live emploie aussi «*accensa*» (cf. II, 27, 12). Cicéron préfère réserver ce mot pour les *boni* (cf. p. 75). Voir aussi la curieuse formulation de VII, 14, 2: «*multitudo concitata, quae ferme auctoribus similis esset*»: excitation et spontanéité se mêlent.

Claudius[306] et dans l'affaire de Verginia[307]. Un parallèle montre bien la tactique des sénatoriaux: en narrant les événements de l'année 446, Tite-Live campe une plèbe spontanément «*incitata in patres*»[308]; mais dans le discours qui suit le consul Quinctius stigmatise une *excitatio* d'origine extérieure[309].

Sur ce point il est vraisemblable que Cicéron utilise une tactique ancienne, car Tite-Live ne saurait s'inspirer du seul Cicéron en faisant parler des hommes politiques favorables à la *res publica* sénatoriale de «*multitudo concitata*» ou «*incitata*».

Ce vocabulaire est constant chez l'orateur. Jadis, dit-il, à l'époque de Saturninus, la *multitudo* était *incitata*[310]; Catilina en 63 va soulever (*concitare*) les *perditos ciues*[311]; Lentulus excite les esclaves (*seruitia concitat*)[312]; Bibulus se trouve exposé à la violence de gredins surexcités, violence déchaînée par Vatinius (*ui perditorum hominum incitata*)[313]; c'est une valetaille (*seruitium*), une bande soudoyée (*opera*), des furies (*furiae*) ameutées (*concitatae*) qui ont voté l'exil de Cicéron[314]; les *improbi* ont lancé une *manum*, des *homines concitatos* contre sa demeure[315]; pendant l'exil encore des collèges sont excités (*concitata*)[316]; «*manum ex intermortuis Catilinae reliquiis concitastis*» lance Cicéron aux consuls de 58[317]; Clodius «*seruos concitat*»[318]; Sergius est un «*concitator tabernariorum*»[319]; Gellius, un «*concitator*» d'assemblées[320]; Sex. Clodius «*seruitia incitauit*»[321]; les *improbi* excitent des gens[322]; après la mort de Clodius les membres d'une assemblée sont «*incitati*»[323]; au procès de Milon la *multitudo* est ameutée (*concitata*)[324]; Clodius a tenu une «*contio* ... *concitata*»[325]; la *multitudo conci-*

[306] II, 56, 14.
[307] III, 46, 1; 49, 1.
[308] III, 66, 2.
[309] III, 68, 10 et 11.
[310] *Sest.*, 101.
[311] *Cat.*, I, 23.
[312] *Cat.*, IV, 13.
[313] *Vat.*, 21. Cf. de même *domo*, 96.
[314] *Sest.*, 53; 65; 109.
[315] *Sest.*, 79; *domo*, 106.
[316] *Pis.*, 9.
[317] *Pis.*, 16.
[318] *Domo*, 54; *Sest.*, 77; 95; *har.*, 39.
[319] *Domo*, 13.
[320] *Sest.*, 110.
[321] *Cael.*, 78.
[322] En 58-57, *Sest.*, 34; 46; 79.
[323] *Mil.*, 3.
[324] *Mil.*, 2; 3. Cicéron préfère généralement *concitatus* à *incitatus*. Ce n'est évidemment pas pour évoquer le nombre — qu'il veut justement escamoter — mais pour mieux faire ressortir l'indétermination de cette foule ameutée. *Incitare* est plus fréquent en revanche dans les lettres et traités pour les *improbi*. Le mot se retrouve partout pour les *boni ciues*, mais dans le sens non péjoratif d'«exhorter».
[325] *Mil.*, 45.

tata empêchera toute forme d'appel judiciaire[326]; les *ueterani* d'Antoine «*incitabantur ... ad spem nouarum praedarum*»[327].

Quand l'orateur ne peut pas dire que la foule a été «déchaînée» — action qui suppose tout de même un minimum d'adhésion de la part du peuple — il prétend qu'elle a été payée pour manifester ou pour voter contre les *boni ciues*. Dans le *Pro Sestio*[328] le *popularis* qui n'a pu ameuter (*concitare*) la foule tient des *conductas contiones*. Le sens de *conductus* ne fait pas difficulté. L'expression complète est *mercede conductus*[329]. La portée réelle de l'adjectif est dégagée dans le passage du *Pro Sestio* que nous venons de citer: aux *boni ciues* qui «*sentiunt*», qui ont une conviction politique s'opposent ces mercenaires, dont l'adhésion aux *improbi* ne signifie rien, ne représente rien[330].

Ainsi la *multitudo* à l'époque de Saturninus et des Gracques n'était pas *conducta*[331], contrairement à celle des années 50; en 63, Lentulus cherche à soulever des *egentes* en les achetant[332]; en 59 se réunissaient des *conductae contiones*[333]; les Clodiens sont *conducti*[334]; ce ne sont pas les comices tributes, mais des *conducti* qui ont voté la loi après laquelle Cicéron s'est exilé[335]; début 56 se tiennent des assemblées séditieuses de *conducti*[336]; les Antoniens aussi sont des *conducti*[337]; l'orateur use de même de *mercennarius*[338], qualification

---

326 *Phil.*, I, 22.

327 *Phil.*, I, 6. D'autre part, sans renvoyer à une époque donnée: *Mur.*, 24; *Flac.*, 96; *domo*, 86; *Sest.*, 104; 105. Cicéron a déjà usé du mot contre Quinctius à l'époque du *Pro Cluentio* (§ 93 etc. ...). Il va sans dire que le sens peut n'être pas politique. Ainsi dans le *Pro Flacco* (3; 9; 15; 66). Je ne crois pas que dans les passages politiques des discours le mot ait la nuance philosophique où la «*concitatio animi*» est présentée comme l'équivalent d'une «*perturbatio*» (*Tusc.*, III, 7; IV, 38 etc. ...).

328 § 104.

329 *Domo*, 89. Ce passage montre que «*congregatus*» présente le même sens.

330 Cf. n. 328 supra.

331 *Sest.*, 106.

332 *Cat.*, IV, 17. Les séides des *improbi* sont souvent qualifiés d'*egentes*: c'est parce qu'ils sont des gueux qu'ils se sont laissé acheter: cf. *domo*, 79. Mais cette qualification présente un autre intérêt pour l'orateur: s'ils sont pauvres ces gens menaceront les biens des *locupletes*: ils ont donc deux motifs pour passer dans le mauvais camp: la rémunération immédiate et l'espoir de pillage (cf. *domo*, 89 et voir sur ce point p. 327). Chez les premiers rôles les difficultés financières, l'*egestas* — résultat d'une prodigalité et d'un luxe excessifs — entraînent aussi passage dans le mauvais camp (cf. p. 277) et rapines (cf. 327).

333 *Sest.*, 113.

334 *Domo.*, 89 (cf. *ibid.*, *multitudo congregata*).

335 *Domo*, 45; 79. Cicéron ne les appelle jamais comices tributes (cf. t. XIII, édit. Belles Lettres des *Discours* de Cicéron, p. 13-14, de P. Wuilleumier).

336 *Sest.*, 104.

337 *Phil.*, XIV, 15. Le mot *conductus* est appliqué plus rarement à une seule personne: cf. *sen.*, 26.

338 *Sest.*, 112; 126; *Phil.*, I, 22.

très méprisante chez des gens qui voient les soudards d'un fort mauvais œil[339]. Mais la dépréciation la plus forte des appuis consiste pour Cicéron à les qualifier tout à le fois de *concitati* et de *conducti.* Dans le *Pro Sestio*, sont ainsi dénoncées les *operae conductae et concitatae*[340].

L'orateur semble être le seul à avoir donné à cette critique un tel développement. Chez Tite-Live, pas de *conducti* ou de *congregati* dans le sens de «soutien mercenaire apporté à un camp ou à un *dux*». Nous ne pouvons guère noter que les propos d'un Sénateur qui en 439 accuse Maelius d'avoir avec lui des *tribunos mercede emptos*[341]. Salluste lui, met une fois ce langage dans la bouche d'un *optimas,* Caton, qui prédit que les prisonniers catiliniens, une fois emprisonnés dans des villes italiennes, seront libérés «*a multitudine conducta*»[342]. Les *improbi* usent assez rarement de cette tactique. Dans le procès de Sestius, Cicéron est accusé par ses adversaires d'avoir été ramené d'exil «*per familias comparatas*» — la formulation réelle ayant été certainement plus vive, mais Cicéron l'a adoucie pour écarter tout soupçon susceptible de l'atteindre personnellement[343].

Ces invectives sont bien peu nombreuses par rapport à celles des discours cicéroniens. Il est notable cependant que l'orateur exclut ces expressions des discours aux Quirites. C'est un langage pour joutes sénatoriales.

Il est certain qu'un mot tel qu'*opera* a une valeur peu différente. *Opera* est très fréquemment lié à *conducta*[344]; une fois à *concitata*[345]; une fois à *mercennaria*[346]. Les *operae* sont précisément des hommes de main au service d'un personnage politique. En stigmatisant l'adversaire parce qu'il emploie des *operae*, l'orateur ne veut nullement insister sur le fait que ce sont des groupes armés. Il use d'autres termes pour cela[347]. Avec *operae*, Cicéron veut surtout montrer que l'*improbus* est soutenu par des groupes peu nombreux et sans conviction: de simples exécutants sans importance politique réelle. Dans le *Pro Sestio*[348] sont nettement opposés ceux qui ont une opinion sur la *res publica*, «*qui sentiunt*» et les *operae.* Bref il n'y a guère

---

339 Cf. Liv., V, 4, 8; XXIV, 18, 15; Cic., *off.*, II, 21.
340 § 38.
341 IV, 13, 9.
342 *Cat.*, LII, 14.
343 *Sest.*, 127.
344 *Domo*, 79; *Sest.*, 38; 106.
345 *Sest.*, 65.
346 *Phil.*, I, 22.
347 Cf. p. 338 sqq.
348 § 106.

de différences entre *multitudo conducta, multitudo mercede conducta* et *opera*[349].

Aussi l'orateur souligne bien que Catilina a réuni des *operae* lors de la première conjuration[350]; qu'en 59 il y a nombre d'*operae*[351]; qu'avant son départ en exil les *operae* font la loi à Rome[352]; que Clodius organise des assemblées populaires avec des *operae* — et en particulier que ce sont des *operae* qui votent la *lex de capite ciuium* de mars 58 et la *lex de exsilio* d'avril visant nommément Cicéron[353]; qu'en 58-57 les *operae* tiennent la rue[354]; qu'après le retour de Cicéron elles s'agitent toujours[355]; que Gabinius en a aussi[356]; de même à l'époque des *Philippiques*, les Romains peuvent redouter des *operas*[357].

Il n'est pas impossible que *grex* ait une valeur semblable. Un passage du *Pro Sestio* semble le montrer où les *greges* des populaires sont qualifiés de *mercennarii* et s'opposent à ceux qui se déplacent spontanément pour voter pour Cicéron et qui ont un avis sur la situation politique, «*qui arbitrantur*»[358]. Mais une autre couleur caractérise ce mot: en l'employant l'orateur veut surtout dénoncer le vice, l'impureté des comparses des *improbi*: *greges* est souvent associé à *perditi, impuri, flagitiosi, sordidissimi*[359]. Cependant de nombreux passages[360] attestent le désir d'annuler — par l'emploi de ce mot très péjoratif qui assimile les *improbi* à des bêtes — l'importance relative du soutien que Cicéron doit concéder aux *populares*[361].

---

[349] Les comparses ne sont en revanche jamais qualifiés d'*amici*: parce qu'il n'y a entre eux aucune *fides*, mais aussi parce que les *improbi* ne sauraient être soutenus par des gens ayant mêmes convictions politiques: identité possible seulement avec des amis dignes de ce nom, c'est-à-dire vertueux (cf. la thèse du *Laelius*). Sur l'importance de l'*amicitia* cf. P. Jal, *La guerre civile* ... p. 429.

[350] *Sul.*, 68.

[351] *Flac.*, 97.

[352] *Sest.*, 38; 57; 59.

[353] *Sen.*, 18; *domo*, 79; *Sest.*, 65. En *Sest.*, 59, Cicéron dénigre le soutien et le minimise en prétendant que *sescentas operas* seulement ont voté la *rogatio Clodiana* (*sescentas* n'a pas un sens extensif ici; cf. *Schol., Bob.*, p. 95, l. 1 à 7).

[354] *Sest.*, 27; 127; *har.*, 28.

[355] *Domo*, 14; 15; *Sest.*, 106; *Vat.*, 40.

[356] *Sest.*, 18.

[357] *Phil.*, I, 22.

[358] *Sest.*, 112. *Sicarii* a sans doute la même valeur. Mais l'idée de violence domine. Cf. infra p. 339.

[359] *Cat.*, II, 10; 23; *Sul.*, 66; *sen.*, 14; *domo*, 24; *Sest.*, 18; *Pis.*, 22. Ce langage est essentiellement polémique. Un seul exemple dans la correspondance (*Att.*, I, 14, 5): passage curieux qui semble pasticher un discours: cf. n. 362 infra.

[360] *Sest.*, 111; *domo*, 24; 75; *Phil.*, V, 18; XII, 26; XIII, 10.

[361] *Grex* désigne souvent une troupe importante. Le mot est à côté de *multitudo* en *Sex. Rosc.*, 89; cf. aussi *Att.*, I, 18, 1; *de orat.*, II, 314, mais voir *Mur.*, 74 et *Lael.*, 69. Notons aussi une autre forme de dépréciation — celle-ci très rare — des appuis: Ciceron accuse Clodius de ne s'être appuyé que sur la tribu Palatine (*domo*, 49; *Sest.*, 114). Cette critique visant un groupe entier est moins adroite, car

Il est manifeste qu'en insistant à ce point sur l'existence de bandes soudoyées, Cicéron déforme la réalité. Des *operae* soutiennent les *improbi*, la correspondance le confirme, surtout pour les années 61[362] et 57-56[363]. Mais Cicéron lui-même dans un traité confesse que les *conducti* ont existé de tout temps dans la politique romaine[364]. D'autre part dans la correspondance ces bandes sont considérées comme un renfort, mais ne se substituent pas au peuple[365]. Alors que dans les discours ces bandes apparaissent comme le seul soutien des *improbi*! Accuser l'adversaire de n'avoir à sa disposition que des troupes stipendiées appartient au langage polémique et force délibérément la réalité puisque les *improbi* n'ont pas ces seules troupes et que leur emploi était traditionnel ... et aussi fréquent chez les *boni* que chez leurs ennemis[366].

Quatrième chapitre: Les limites de l'action cicéronienne

Cependant Cicéron n'isole pas toujours l'adversaire et ne minimise pas constamment ses appuis.

Ainsi dans la *Première Catilinaire*, juste avant la fin du discours, Cicéron avoue que les complices sont nombreux: ils représentent un «*tantum latrocinium*» (§ 31). Même aveu dans la *Seconde Catilinaire*[367]; dans ce même pamphlet, Catilina, rapporte l'orateur, est accompagné d'un «*ingentem numerum perditorum*»[368]. Le tableau des conjurés et de leurs sympathisants tracé dans cette même *Catilinaire* est bien connu. Dans la *Quatrième* les «*adfines*» ne sont pas *pauci*[369]. Et dans le *Pro Sulla*, Cicéron répète que les Catiliniens n'étaient pas *pauci* et précise qu'il vit en 62 «*in tanta multitudine improborum*»[370].

De même au moment de son départ en exil, «*multi*» l'ont attaqué[371] voire une *multitudo*[372].

Dans le *De haruspicum responsis*, l'orateur recommande de se méfier de la *magna natio* que dirige Clodius[373].

---

l'orateur s'aliène ainsi toute une partie de la population ... qui, à dire vrai, ne le chérissait guère dans son ensemble.

362 *Att.*, I, 13, 3; 14, 5.

363 *Ad Q. fr.*, II, 1, 3; 3, 2 (ter); 3, 4; *Att.*, IV, 3, 3.

364 *De off.*, II, 22. Ce qui contredit le passage du plaidoyer pour Sestius où Cicéron prétend qu'au temps de Saturninus et des Gracques il n'y avait pas de bandes stipendiées (cf. § 106).

365 *Att.*, I, 14, 5.

366 Surtout en 44-43. Cf. App., *ciu.*, II, 121; III, 24.

367 § 4.

368 § 8.

369 § 6. Cf. de même § 20.

370 *Sul.*, 28. Cf. § 76.

371 *Domo*, 76.

372 *Ibid.*, 89.

373 § 57. Mais «*natio*» est limitatif: cf. n. 104 p. 119.

Dans le *Pro Sestio* Cicéron reconnaît: «Dans un nombre si élevé de citoyens, il en est une foule que la crainte du châtiment et la conscience de leurs fautes amènent à chercher l'agitation révolutionnaire et les changements politiques ...» (... *in tanto ciuium numero magna multitudo est eorum qui aut propter metum poenae, peccatorum suorum conscii, nouos motus conuersionesque rei publicae quaerant* ...»)[374].

Dans les *Philippiques*, Antoine n'est pas toujours isolé. Onze comparses sont regroupés dans la *Douzième Philippique*[375]; dans la *Treizième*[376] aux gens cités dans le discours précédent s'ajoutent Barba Cassius, M. Barbatius Philippus, Pollio, Eutrapelus, Mela, Pontius, Q. Caelius, Tullus Hostilius, Insteius, Saserna, Extitius, Asinius, Sex. Albesius, sans compter leur *comitatus* et les vétérans.

Pourquoi ces entorses à une tactique qui paraît fréquente? D'abord parce que Cicéron veut montrer que s'il y a quasi-unanimité dans la cité, il reste quand même un fort contingent d'adversaires. Par là, l'orateur incite à mieux agir contre ces *improbi*, qui sont faciles à vaincre peut-être, mais dont il faut quand même se soucier. Cicéron établit un juste tempérament entre la force des adversaires et celle des *boni* — avec un art qui sera analysé plus loin puisqu'il ressortit surtout au *suadere*[377]. Ce désir de ne pas démobiliser les *boni* est sensible dans les *Catilinaires*[378], dans le *Pro Sestio*[379] et dans les *Philippiques*[380].

Cicéron présente aussi quelquefois un ennemi relativement fort pour éviter qu'on ne donne à celui-ci de nouveaux moyens qui lui permettraient d'établir sa tyrannie dans la cité. C'est là l'intention du tableau assez redoutable des acolytes de Rullus dans le *De lege agraria*[381].

D'autres fois Cicéron est obligé de faire paraître une galerie assez nombreuse d'*hostes* si ceux-ci déplaisent à son auditoire. Il excite ainsi la haine contre eux. Il est visible que, dans le tableau de la *Deuxième Catilinaire* déjà évoqué, les catégories de conjurés choisies ont en commun de déplaire grandement aux Quirites. L'intention de l'orateur est proche dans la *Douzième* et dans la *Treizième Philippique*. Cicéron, qui sait que toute ambassade est maintenant exclue, veut en quelque sorte mettre en scène les pires des Antoniens devant les Sénateurs; ainsi l'assemblée doit se rendre compte qu'il est impossible de ne pas mener la lutte jusqu'au bout avec de telles

---

374 *Sest.*, 99.
375 § 20.
376 § 3; 26.
377 Cf. p. 440.
378 II, 18 sqq; IV, 20.
379 § 99.
380 III, 36; VII, 18.
381 I, 22.

fripouilles[382]. C'est la tactique que prête Tite-Live aux consuls de 445: ils campent les plus séditieux des tribuns, Icilius et Canuleius, revêtus de la magistrature suprême[383], tableau insupportable pour les patriciens.

Enfin l'orateur grossit le nombre des *improbi* après coup — en rédigeant ses discours pour les publier — afin de grandir son action ou de se justifier. La plupart des passages des *Catilinaires* cités dans ce chapitre répondent sans doute au désir de Cicéron de rappeler son magnifique consulat et d'exalter retrospectivement son courage[384]. Il justifie par la même occasion ses propres hésitations: la prudence s'imposait en 63, suggère-t-il, devant la foule des conjurés et de leurs sympathisants[385]. Pour un des passages au moins nous avons la preuve qu'il s'agit bien d'un rajout: en effet l'affirmation que les Catiliniens représentent un «*tantum latrocinium*» se trouve à la fin de la *Première Catilinaire*, partie dont il a été dit qu'elle ne pouvait avoir été prononcée telle quelle[386].

De même dans le *De domo* les passages où le nombre des Clodiens est avoué, voire exagéré[387] sont là pour justifier après événement le départ précipité de Cicéron. Dans la correspondance il concède qu'il aurait bien pu résister[388]!

Ces aveux du nombre des ennemis ne paraissent pas choquants dans l'œuvre aux côtés de l'affirmation d'un large *consensus*. De toutes façons ils sont noyés dans l'impression dominante d'isolement de l'adversaire. La stratégie fondamentale de l'orateur est bien de réduire autant que faire se peut, autant que la vraisemblance l'y autorise, le nombre des *improbi*.

---

382 *Phil.*, XIII, 2; 4.
383 IV, 2, 7.
384 Cf. de même en *Sul.*, 76.
385 *Cat.*, II, 3.
386 Cf. page 29 note 172.
387 Voir notes 371 et 372 p. 140.
388 *Att.*, III, 8, 4; 15, 4; *fam.*, XIV, 1, 2.

QUATRIÈME PARTIE

L'ATTITUDE FACE AUX «POTENTISSIMI»

Dans sa constante action pour la *concordia*, Cicéron ne peut pas ne pas tenir compte de l'existence de *potentissimi*: Pompée, César, Crassus, Antoine, Octave[1]. Nous avons vu avec quelle habileté il tentait de dépouiller ceux-ci de leurs appuis, de leurs «partis»[2] — du moins dans ses discours. Mais vis-à-vis d'eux quelle attitude adopte-t-il? Sauf envers Antoine contre qui — à partir de la fin 44 du moins — il lutte avec un grand courage, il fait montre à l'égard de ces très puissants personnages de la plus grande prudence. Connaissant leur force, il les ménage. Il ne lutte jamais de front contre eux, mais tente au contraire de se les concilier, de les séduire[3]. Cette politique est plus ou moins marquée suivant les circonstances, mais elle est constante. Avant 63 déjà Cicéron s'appuie largement sur Pompée. En 63 il fait tout pour éviter que Crassus et César ne soient impliqués dans la conjuration de Catilina[4]. Il se comporte de même tout au long de la période 63-43, attendant l'extrême limite pour se décider entre César et Pompée.

Premier chapitre: Les motifs de l'attitude de cicéron

Il n'est pas hors de propos de réfléchir quelques instants aux motifs qui ont pu pousser Cicéron à agir ainsi. Les Modernes se partagent en deux camps. Les uns n'aperçoivent dans la politique de Cicéron que des motifs intéressés, d'autres de plus nobles raisons[5]. Il est évident que les motifs personnels jouent un rôle important. Ce sont à peu de chose près ceux qu'énonce Cicéron dans le *De officiis* pour justifier l'allégeance à quelque grand: gratitude, respect, intérêt, crainte[6].

---

[1] Nous ne considérons là que le Pompée en froid avec les *optimates* — jusqu'au début de 52 environ.

[2] Voir page 49.

[3] Voir n. 53 p. 8 les principaux passages où Cicéron affirme que telle est sa politique. Un jugement moral sur cette politique serait déplacé. Des contraintes considérables — que nous allons voir — pèsent sur Cicéron. De plus pour lui, en éloquence, l'efficacité seule importe. Voir par exemple *Att.*, I, 16, 2 où, dès qu'il comprend que les juges sont défavorables à la cause qu'il veut soutenir, il «cargue les voiles».

[4] Cf. M. Gelzer, *Caesar*, p. 49. Pour Pompée voir par exemple Q. Cic., *com. pet.*, 5.

[5] Dans le premier camp, la plupart des commentateurs allemands, J. Carcopino, etc. ...; dans l'autre P. Boyancé, A. Piganiol, E. Lepore, K. Büchner, A. Michel etc. ...

[6] II, 22.

Ainsi il est avéré que l'Arpinate a des dettes envers Pompée, César et Crassus. J. Carcopino a montré que Cicéron avait emprunté beaucoup d'argent à César[7] et à Crassus[8]. A l'égard de Pompée, Cicéron a un autre genre de dettes: il lui doit très certainement son élection au consulat pour 63[9]. Comme tout *nouus* dépourvu de naissance, de larges moyens financiers, de titres de gloire militaire, Cicéron a été contraint de s'appuyer sur des Grands et leur doit service et gratitude[10].

Un tel vasselage est jugé normal à Rome. Un *homo nouus* — même parvenu au consulat — doit chercher le soutien, ou, à tout le moins, la neutralité des puissants[11]. L'Arpinate est bien convaincu que la politique de *concordia* ne saurait être pour lui une garantie suffisante et qu'il lui faut pouvoir recourir aux Grands[12]. En 59-58, quand il redoute les représailles des anciens Catiliniens, il se tourne immédiatement vers les *potentissimi* et non vers l'ensemble des Sénateurs[13]. Aussi, par politique, il est toujours resté proche des Grands. Il sait que ces personnages, sans être vraiment des démagogues, sont aimés du peuple à qui ils apportent gloire et subsistance[14]. Et les sentiments de la plèbe ne sont pas à négliger[15]. Cicéron sait aussi parfaitement que Pompée et César — puis plus tard Octave — jouissent d'un grand prestige et d'une grande influence auprès de leurs soldats. Soldats qui jouent un rôle important dans les élections de Rome[16]. Cicéron connaît aussi les liens entre Sénateurs, chevaliers et *potentissimi*. Pompée et Crassus ont en 70 gagné les sympathies de l'ordre équestre par leur loi judiciaire et par le rétablissement des fermes d'Asie. Pompée est lié à P. Vatia, C. Curio, Q. Metellus Celer, Nepos, P. Lentulus Spinther, Cn. Lentulus Marcellinus etc. ...[17]. Certes beaucoup l'abandonnent en 57, mais les *noui* lui restent fidèles[18]. Il est sûr qu'après 56 les trium-

---

[7] *Les secrets* ... t. I, p. 104 sqq. J. Bayet, *Correspondance de Cicéron*, t. 5 (édit., des Belles Lettres) pense qu'il y a eu aussi des Césariens débiteurs de Cicéron. Mais cela aussi crée des liens ... Sur le caractère contraignant des dettes, voir M. Gelzer, *Die Nobilität der römischen Republik*, p. 91 sqq. et 102.

[8] *Les secrets* ... t. I, p. 221.

[9] *Att.*, I, 1.

[10] Cf. Wiseman, *New men* ... p. 176; Béranger, *Principatus* ... p. 110.

[11] Q. Cic., *pet.*, 5.

[12] Cf. *Att.*, I, 17, 10; 19, 7; 8; *ad Q. fr.*, I, 2, 16; Att., VIII, 3, 2. Voir Strasburger, *Concordia* ... p. 43; Lepore, *Il princeps* ... p. 113.

[13] En 50 encore, il est si isolé qu'il ne pense pas trouver un tribun pour s'opposer à la prorogation de son proconsulat (*Att.*, V, 21, 3).

[14] M. Gelzer, *Caesar.*, p. 34.

[15] *Att.*, II, 3, 4; *fam.*, I, 9, 21; Plut., *Cés.*, 8; App., *ciu.*, II, 6.

[16] *Mur.*, 38.

[17] E. S. Gruen, *Pompey, the roman aristocracy* ... Historia, 1969, p. 74-75.

[18] E. S. Gruen, *ibid.*, p. 89.

virs sont bien vus de la majeure partie de la population[19]. Au fur et à mesure que l'on approche de l'année 50, le prestige de César grandit auprès des jeunes[20].

La crainte a sans conteste joué aussi un rôle important. Il règne dans Rome une espèce de peur envers des personnages aussi puissants. Le Sénat n'ose déjà pas protester quand César — encore édile — relève les statues de Marius[21]. Hortensius lui-même ménage Pompée, allant jusqu'à dire quand Manilius propose sa loi confiant le commandement unique à Pompée: «S'il faut tout remettre aux mains d'un seul, nul n'en est plus digne que Pompée» (*Si uni omnia tribuenda sint, dignissimum esse Pompeium*)[22]. Les Romains considèrent comme un dément celui qui ose traiter Pompée de «*rex*»[23]. Cette peur face aux *potentissimi* est parfaitement fondée. Le clément César sait être très cruel[24]. Cicéron a fait personnellement l'expérience de l'intransigeance des puissants. Les trois petits mots «*cedant arma togae*» entraînent une violente colère chez Pompée[25]. Quand l'orateur critique le pacte des triumvirs, le châtiment ne se fait pas attendre[26]; malgré les silences et les interprétations habiles de l'Arpinate sur l'affaire, les trois hommes ont bien été les *auctores* de l'exil[27]. En 49 Cicéron se lamente auprès de Pompée à propos de César: «*memineram ... me esse unum qui, si offendissem eius animum ... subicerer ... proeliis*»[28]. D'autre part l'ancien *consul togatus* qui n'est guère téméraire, lui que terrifient les soldats placés par Pompée autour du forum lors du procès de Milon[29], a redouté l'armée de César[30] et peut-être aussi les hommes de Pompée — ce Pompée qui se vantait de n'avoir qu'à frapper le sol de l'*Italia* pour en faire sortir des légions[31]. Mais des trois hommes, César, Pompée, Crassus, c'est le consul de 59 qui est le plus redouté par Cicéron. Il est remarquable que celui-ci se moque assez souvent dans ses lettres — certes à mots couverts — de Pompée, quelquefois de Crassus, mais il ne plaisante jamais à propos du futur dictateur[32].

---

[19] *Cambridge ancient history*, t. IX, p. 614.

[20] Cf. E. Rawson, *Cicero* ... p. 184.

[21] Vell., II, 43, 4; Val-Max., VI, 9, 14; Plut., *Cés.*, 6; Suét., *Iul.*, XI.

[22] *Imp.*, 52. Catulus aurait été d'après Plutarque (*Pomp.*, 30) le seul à résister à ce moment.

[23] Suét., *Iul.*, XLIX.

[24] Suét., *Iul.*, XVII.

[25] *Pis.*, 72; 74.

[26] Cic., *domo*, 41; Suét., *Iul.*, XX; App., *ciu.*, II, 14; Dion, XXXVIII, 10.

[27] Vell., II, 45; Dion, XXXVIII, 15.

[28] *Att.*, VIII, 11 D, 7.

[29] Dion, XL, 54 etc. ... Autre témoignage de la crainte cicéronienne envers les *potentissimi*, Dion, XXXIX, 10.

[30] *Leg.*, III, 25; *sen.*, 32.

[31] M. Gelzer, *Caesar*, p. 66.

[32] Cf. W. Fowler, *Social life* ... p. 102. Crassus inspire aussi une grande crainte aux *boni uiri* (cf. E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 68). Il va sans dire qu'après la

A ces sentiments de crainte se mêle curieusement une certaine admiration. Cicéron l'éprouvait déjà pour Pompée bien avant 63 et il en a donné témoignage dans le *De imperio Cn. Pompeii*. Les triumvirs bénéficient de cette révérence pour les *principes* et les *potentes* qui est un des traits dominants de la mentalité romaine[33]. De plus en César et en Pompée ... et plus tard en Octave, Cicéron qu'il le veuille ou non, qu'il estime plus la toge que les armes, admire de grands généraux. Nous avons déjà évoqué le prestige des *imperatores*; nous avons montré qu'un chef, fût-il du camp opposé, est toujours honoré[34]. Cicéron est un civil. L'image du consulaire civil reste pâle dans une Rome où jusqu'en 130 environ tous les consuls ou presque sont chargés d'une «*prouincia*» militaire[35]. Cicéron est fasciné par ces images plus brillantes[36] au point de désirer lui-même le triomphe en 51. Il est flatté, lui le *consularis togatus*, de passer pour l'ami de ces très illustres généraux. Qu'il semble honoré de la façon dont César le traite après 56[37]! En 49 Cicéron paraît autant admirer la *celeritas* et autres qualités militaires du vainqueur des Gaules que redouter son arrivée: il avoue à Atticus: «*Videsne in quem hominem inciderit res publica, quam acutum, quam uigilantem, quam paratum?*»[38]. Les lettres abondent où se retrouvent le prestige, l'éclat de ces grands *imperatores*[39], que Cicéron — sauf en 49! — distingue soigneusement des agitateurs[40].

Suivant les époques, divers autres motifs ont pu établir des liens entre Cicéron et les *potentissimi*. L'orateur a fait partie de l'état-major de Pompée Strabon, père de Magnus[41]; le futur dictateur était lié aux Cottae que Cicéron connaissait bien[42]. Plus tard

palinodie l'allégeance de Cicéron est complète: celui-ci défend les clients des trois hommes et obéit docilement à leurs injonctions (cf. par exemple par l'intermédiaire de Vibulius: *fam.*, I, 9, 10).

[33] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le Principat de Camille*, in *R.E.L.*, XLVIII, 1970, p. 112 sqq.

[34] Cf. pour Marius, p. 105 n. 326.

[35] Sur le prestige du général vainqueur, voir C. Nicolet, *Le métier de citoyen* ... p. 470-472.

[36] Cette admiration est surtout sensible dans le *De imperio* ... et dans certains passages du *Pro Murena* (§ 24 etc. ...). Les victoires de Pompée et de César ont fortement frappé l'opinion. Elles sont constamment rappelées sur les monnaies (cf. n° 912; 930 de la classification de Sydenham), et l'on sait que Crassus est parti combattre les Parthes pour acquérir lui aussi un peu de ce prestige militaire.

[37] Cf. M. Gelzer, *Caesar*, p. 137.

[38] *Att.*, VIII, 13, 1. Cf. aussi VIII, 9, 4; VII, 22, 1.

[39] *Att.*, IX, 6, 3; *ad Q. fr.*, II, 13, 1; II, 15. César lira certes ces derniers éloges, mais le ton est sincère. Voir aussi *ad Q. fr.*, III, 1; 5 et 8.

[40] Ainsi en *fam.*, I, 9, 11-12, Cicéron distingue bien Pompée de Cinna. Cf. Béranger, *Principatus, Dans la tempête, Cicéron entre Pompée et César* p. 109.

[41] Cf. Ward, *The early relationships between Cicero and Pompey*, Phoenix, 1970.

[42] Cf. Halpern, *Caesar and the Aurelii Cottae* (Dissertation of the University of Pennsylvania); Stockton, *Cicero* ... p. 18; 19. Cf. un autre point de contact en *Prov., cons.*, 40.

l'Arpinate se sentira l'obligé de Pompée qui, bien qu'ayant au moins toléré le départ en exil, a beaucoup fait pour que le banni revînt[43]. Pour ce qui regarde Crassus, Cicéron a souvent défendu en sa compagnie des chevaliers[44], ce qui les a quelque peu rapprochés. De plus dans cette société politique de troc, nombre d'ententes, de «marchés» ont dû être conclus entre Cicéron et les triumvirs. César, en 57, a fait promettre à Cicéron de ne rien faire pour diminuer sa *dignitas* en échange de sa neutralité[45]. Enfin les conseils d'Atticus ont fortement confirmé Cicéron dans cette attitude prudente, voire amicale envers César et Pompée[46]. Dans une lettre à Atticus, Cicéron dit: «*persuasisti ut alterum (Pompeium) complecterer quia de me erat optume meritus, alterum (Caesarem) quia tantum ualebat*»[47].

Mais Cicéron ménage les *potentissimi* avec de plus nobles objectifs. Il pense, surtout après sont consulat, les rallier à la *res publica*. Et par là ces ménagements, ces prudences concourent à la *concordia*. Il a agi «*ut (Pompeius) esset melior*» et envisagé de rendre aussi César «*meliorem*»[48]. Avec Pompée, ancien séide de Sylla, l'espoir n'avait rien d'invraisemblable et s'est peu ou prou réalisé. Et Cicéron a collaboré au rapprochement de Magnus avec le Sénat[49]. Mais, même pour les deux autres *potentissimi*, des espérances de cette sorte étaient raisonnables. Crassus et César n'étaient pas Catilina ou Clodius. Cette politique cicéronienne ne s'est pas démentie. En 52 l'orateur pense confirmer les liens que Pompée noue avec le Sénat[50]. En 50 et 49 il agit pour la *concordia*[51] en essayant de rapprocher les chefs des deux camps: «*Ipsum Pompeium separatim ad concordiam hortabor*» annonce-t-il dans une lettre à Atticus[52]. Ce rassembleur-né condamne alors l'intransigeance tardive de quel-

---

[43] *Att.*, VIII, 3, 2; *Mil.*, 39 (cf. *Planc.*, 93 et Henderson, Journal of roman science, 1967, p. 247).

[44] Cf. Taylor, *Party politics* ... p. 218, n. 24.

[45] Cf. P. Grimal, *In Pisonem* (édit. Belles Lettres) p. 31.

[46] Le rôle des conseils dans l'Antiquité (— et spécialement sur un être influençable comme Cicéron) n'est pas à démontrer.

[47] *Att.*, VII, 1, 2 (cf. IV, 5). Il est certain de plus que Cicéron, tout en pressentant le rôle joué par César (voir infra) l'a sous-estimé, comme les autres Romains. C'est que César agit, surtout au début, en sous-main, poussant Rullus, Labienus, Catilina, Clodius (voir infra p. 162). Il faisait déjà de même sous Sylla (Plut., *Cés.*, 6). D'autre part il ne faut pas exclure une estime réelle des Grands envers Cicéron (cf. Nicolet, *Idées politiques* ... p. 62).

[48] *Att.*, II, 1, 6; VII, 1, 3. Cf. M. Cary, *Cambridge ancient history*, t. IX, p. 507; A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie*, p. 564.

[49] Cf. E. S. Gruen, *Historia*, 1969, p. 79.

[50] *Mil.*, 70.

[51] C'est là une *concordia* dans un sens très large — et non pas seulement la *concordia* des *boni ciues*.

[52] *Att.*, VII, 3, 5. Cf. aussi *Att.*, VII, 3, 2; 4, 2; VIII, 2, 1; 11 D, 1; 15 A, 1; IX, 7 B, 1; IX, 11 A, 1 et 3.

ques *optimates* et prône la conciliation ou la réconciliation[53]. Dans les *Philippiques* Cicéron regrette: «... si Pompée avait un peu relâché de son extrême rigueur et César beaucoup de sa convoitise, ils auraient pu nous laisser une paix durable et une manière de République» («... *si aliquid de summa grauitate Pompeius, multum de cupiditate Caesar remisisset, et pacem stabilem et aliquam rem publicam nobis habere licuisset*»)[54]. L'orateur sait fort bien qu'il ne s'agissait plus alors que de sauver un fantôme de République, mais il a lutté même pour cela.

Ces nobles objectifs ont rendu moins surprenante l'attitude de l'orateur aux yeux de ses contemporains. Ils semblent être plus choqués par son hésitation à choisir un camp en 49 que par cette double politique de *concordia* et d'amitié envers les puissants. Atticus, entre autres, montre par sa conduite que l'on peut être tenu pour *optimas* et ne pas être l'ennemi des *potentissimi*. Seuls quelques *optimates* («*nonnulli*») lui font reproche de pactiser avec les *mali ciues*[55]. Comme ce «double jeu» est pratiqué par beaucoup, Cicéron peut — sans choquer ses divers auditoires — mêler aux incitations à la *concordia* et à la défense de la *res publica* ménagements — voire éloges — envers les *potentissimi*.

Même si bien des *boni uiri* mènent cette politique[56], certains en revanche s'opposent vigoureusement aux Grands. Caton qui a certes la «*lingua* ... *libera*»[57] n'hésite pas en 63 à charger César[58]. De nombreuses invectives de l'*optimas* contre Pompée et César ont été conservées[59]. Franc-parler aussi chez Favonius, Varron, Bibulus, Servilius le fils[60]. Curion le père, Curion le fils (avant son passage à César) ne ménagent pas leurs critiques[61]. En comparaison l'attitude de Cicéron paraît toute de prudence.

Deuxième chapitre: Les principes généraux de l'attitude de Cicéron

De même qu'il évite toute action qui pourrait indisposer les *potentissimi*[62], l'orateur se garde des moindres critiques à leur

---

[53] *Att.*, V, 11, 2; VII, 7, 6. La première lettre montre que Cicéron n'apprécie guère que Marcellus ait fait battre de verges un Transpadan d'une colonie fondée par César ...

[54] XIII, 2.

[55] Nepos, *Att.*, 9.

[56] Mommsen, *Römische Geschichte*, p. 165, l. V. Cf. *Att.*, VIII, 11 D, 8.

[57] Cic., *Sest.*, 60.

[58] Sall., *Cat.*, LII, 16.

[59] *Plut.*, *Cat. min.*, 30; 45; 51.

[60] *Att.*, IV, 17, 4; VII, 15, 2; *ad Q. fr.*, II, 3, 2.

[61] *Att.*, II, 18, 1; *ad Q. fr.*, II, 3, 2; *Brut.*, 218; Suét., *Iul.*, XLIX, L, LII.

[62] Cf. *Sest.*, 39.

égard — et ce même lorsqu'il ne parle pas en leur présence[63]. Il tait leurs défauts avérés et monte en épingle leurs qualités; il minimise leurs actions contre la *res publica* ou les excuse; il déforme la vérité en leur faveur; les flatte pour essayer de les amadouer, mais sans se priver au moment même où il épargne les maîtres d'attaquer leurs valets[64]. S'il ménage César, il malmène Clodius, écrase Pison, pourfend Vatinius; s'il flatte Pompée, il ridiculise Gabinius. Il paraîtrait normal qu'un Clodius — un agitateur, un «*contionator*» — soit traité autrement que les autres *improbi*. Mais que Gabinius, Pison, Vatinius soient attaqués au même titre que Clodius, sans que les triumvirs prennent de coups, montre clairement une attitude délibérée envers ceux-ci. L'orateur fustige ceux que presque tous les *boni* réprouvent (comme Clodius) ou les valets (comme Pison, Gabinius, Vatinius). César, Pompée devraient subir les mêmes assauts[65]. Ils sont — ou ont été — au même titre des *populares*; Cicéron le dit nettement dans la *Correspondance*[66]; et dans les *Catilinaires*, il va jusqu'à affirmer — avec sa belle et coutumière prudence — sinon que César est *popularis*, du moins que la voie qu'il suit est appelée ainsi!: «*is in re publica uiam quae popularis habetur secutus est*»[67]. Cette conduite n'est pas surprenante à Rome. Attaquer les séides ne froisse pas les maîtres, surtout si ces séides sont des ennemis personnels, des *inimici*. Comme le dit Cicéron à propos de Gabinius: «*Non redeundo in gratiam cum inimico non uiolabam Pompeium*»[68]. Les Romains trouvent normal que Cicéron se lie plus étroitement avec César en 56, mais ils sont étonnés qu'il fasse la paix avec Vatinius[69]! Le comparse est un véritable «bouc émissaire» qui n'a pas droit à la même révérence que le chef: un long développement du *Pro Balbo* sur ce thème montre que les assauts contre les

---

[63] Tout propos quelque peu hostile est rapporté aux intéressés (même engagés dans des guerres lointaines). Ainsi l'orateur sait bien que Chrysogonus sera averti sur le champ des accusations portées contre lui (*Sex. Rosc.*, 60).

[64] Cf. J. Carcopino, *César.*, p. 262.

[65] Le lecteur a la curieuse impression que non seulement les victimes essuient les critiques qui leur sont destinées personnellement, mais qu'elles sont aussi chargées des défauts mêmes de César et de Pompée. Pison porte ainsi la débauche de César et l'hypocrisie de Pompée ... Il est vrai que ce sont alors vices fort répandus tant dans la réalité que dans les invectives.

[66] *Att.*, II, 19, 2; 20, 4.

[67] IV, 9; prudence qui ne vient certainement pas de la post-rédaction comme le veut M. Gelzer, *Caesar*, p. 54, mais qui est la politique constante de Cicéron.

[68] *Rab. Post.*, 33.

[69] *Fam.*, I, 9, 19. Notons, à propos de Vatinius, l'insistance de Cicéron qui veut à tout prix, tout au long de l'*In Vatinium*, disjoindre le cas de sa victime de celui de César (§ 13; 15; 22; 29; 30; 38). Insistance qui fait ressortir le caractère tout artificiel de cette disjonction (cf. Cousin in Edition des Belles Lettres de l'*In Vatinium*, p. 244).

séides étaient pratique courante, même si au nom de l'«*aequitas*» certains les réprouvaient[70]. Et d'autres hommes politiques ont agi comme Cicéron: les Sénateurs ne pouvant attaquer César — absent de Rome — s'en prennent à son questeur[71]; d'aucuns combattent contre Balbus qui ont peur de César et de Pompée; aussi Pompée les invite à s'en prendre à lui-même[72]. Cicéron lui, pratique ainsi depuis toujours. Sous Sylla il ménageait le dictateur mais malmenait son affranchi Chrysogonus[73]. Cet article de la tactique de l'orateur n'a pas échappé à ses contemporains. Vatinius répète à Cicéron qu'il vise César à travers lui[74]. Pison reproche à l'orateur de prendre à partie ceux qu'il dédaigne et de ne pas toucher à ceux «*qui plus possent*» et contre lesquels il devrait être le plus fâché[75].

Nous verrons plus loin avec quelle vigueur l'orateur écrase les comparses. Regardons avec quelle prudence il traite chacun des *potentissimi*[76].

Troisième chapitre: L'attitude de Cicéron envers Pompée dans les discours «républicains»

L'image de Pompée qui se dessine dans la plupart des témoignages anciens ou dans les lettres et traités de Cicéron est notablement différente de celle qui apparaît dans les discours que nous considérons.

Si le portrait moral du général est tout compte fait assez flatteur, son action politique ne correspond guère à l'idéal de Cicéron. Plutarque — infatigable panégyriste des grands hommes — lui prête désintéressement et tempérance, loyauté et amabilité[77]. Il lui reconnaît de surcroît le don d'éloquence. Velleius Paterculus loue aussi ses mœurs, ses talents d'*imperator*, sa loyauté, son intelligence,

---

[70] § 57-60.

[71] Suét., *Iul.*, XXIII.

[72] *Balb.*, 59. Là, bien entendu, Cicéron renchérit sur Pompée et conseille à ces malveillants: «*cum ducibus ipsis, non cum comitatu adsectatoribusque confligant*»! ... (*Balb.*, 62).

[73] *Sex. Rosc.*, 21; 26; 127; 142. L'hypothèse avancée par Cicéron (un Sylla ignorant les trafics de Chrysogonus) est peu vraisemblable. Elle permet seulement à l'orateur de disjoindre les deux cas ... Cf. J. Carcopino, *Sylla* ... p. 157. Contra S. Treggiari, *Freedmen* ... p. 183-184.

[74] *Vat.*, 13, où Cicéron se défend, on l'imagine, contre une telle accusation.

[75] *Pis.*, 75. Cf. un même reproche chez L. Marcius Philippus (*prov. cons.*, 18) qui se montre lui aussi assez prudent d'ailleurs puisque pour lui César n'a été qu'«*impulsor*» et «*adiutor*» ces malheurs de Cicéron.

[76] Avec quelques nuances qui seront dégagées infra (cf. p. 171 et 172) on peut affirmer que les ménagements de Cicéron sont constants au cours de la période 63-43.

[77] *Pomp.*, 1; cf. App., *ciu.*, II, 20.

mais ne le considère pas comme un brillant orateur[78]. Un Helvius Manca[79] fait cependant de sérieuses réserves — en particulier sur son comportement à l'époque de Sylla: Pompée se montre cruel, perfide. L'affaire de Ptolémée XIII révèle que le personnage est loin d'être désintéressé[80]. Il a la bassesse de demander à César la main de Julia, alors que celui-ci l'a trompé peu avant avec sa femme Mucia[81]. Caelius Rufus dit Magnus hypocrite[82]: de fait celui-ci a soigneusement caché, entre autres choses, à son grand ami Cicéron qu'il allait à Lucques rencontrer César[83]. Il vit très largement, comme quelque roi oriental. Bref, le tableau tout bien pesé est séduisant, mais comporte des ombres[84]. Il est beaucoup plus noir pour un *optimas* qui considère les moyens que Pompée met en œuvre en politique — et le but qu'il vise. Sans nul doute, Magnus s'appuie souvent sur le peuple: dès 70 en rétablissant la puissance tribunicienne[85]; en 67-66 pour obtenir les pleins pouvoirs militaires; en 60 pour distribuer des terres à ses vétérans[86]; en 59 et 58 quand il s'associe à César et à Clodius et fait exiler Cicéron[87]. Il n'hésite pas à corrompre les électeurs[88], à se faire bien venir des provinciaux[89], à user de violences — surtout à la fin de 56 contre L. Domitius et Caton[90], à intimider ses adversaires en peuplant Rome de soudards en 59 et 52[91], à avoir un conseiller grec[92], à user de

---

[78] II, 29.

[79] In Val-Max, VI, 2, 8.

[80] Pompée a eu certainement quelques-uns des six mille talents que Ptolémée a donnés contre le titre d'«allié et ami du peuple romain». (Cf. A. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, t. II, p. 181 sqq.; Suét., *Iul.*, LIV) et des dix mille promis à Gabinius (cf. édition des Belles Lettres du *Pro Rabirio Postumo*, p. 9).

[81] Plut., *Pomp.*, 42; Suét., *Iul.*, L.

[82] In Cic., *fam.*, VIII, 1, 3.

[83] *Q. fr.*, II, 5, 3. Autres «cachotteries»: pendant l'affaire de l'annone fin 57; pendant celle de Ptolémée Aulète début 56. Voir par exemple, Shakleton Bailey, *Cicero*, p. 75; 79.

[84] Voir aussi le portrait peu flatteur peint par Mommsen, *Römische Geschichte*, p. 10-12, l. V.

[85] *Schol., Gronou.*, p. 397. La mesure ne déplaisait peut-être pas aux modérés: cf. E. S. Gruen, *The last generation*, p. 23 à 28.

[86] Plut., *Cat. min.*, 31.

[87] Cic., *fr.* 21 de l'*In Pisonem*; Vell., II, 45; Dion, XXXVIII, 15.

[88] Plut., *Cat. min.*, 30; 42. Il est remarquable que la tradition malveillante se trouve dans une œuvre toute à la louange d'un *optimas*.

[89] *Verr.*, III, 42; Plut., *Pomp.*, 10; Diodore, XXXVIII, 20 etc. ... Cf. Griffin, *Journal of roman science*, 1973, p. 205. Il est moins expert en démagogie que César (cf. Z. Yavetz, *Plebs* ... p. 49-50).

[90] Plut., *Cat. min.*, 31; 43; *Pomp.*, 52; Dion, XXXIX, 33-34.

[91] Cic., *Vat.*, 5; *Mil.*, 1; Lucain, *ciu.*, I, 323; Plut., *Pomp.*, 48; *Luc.*, 42; Dion, XXXVIII, 6, 2 etc. ...

[92] *Att.*, II, 5, 1; 17, 3; V, 11, 2. Sans compter Demetrius, *Att.*, IV, 11, 1. Cf. *Att.*, IX, 11, 3.

manœuvres déloyales[93], d'*obnuntiationes* répétées[94] etc. ... sans parler de ces *coniurationes* qui déplaisent si fort aux *boni uiri* et à Cicéron[95]. Tout cet appareil vise probablement à la conquête du pouvoir suprême[96].

Cependant ce qui nous importe ce n'est pas ce qu'était réellement Pompée et ses intentions, mais la façon dont Cicéron le jugeait au fond de lui-même. Nous pouvons admettre que les lettres et les traités (avec les réserves faites supra[97]) donnent au moins un reflet de l'opinion profonde de Cicéron. Or le portrait est des moins flatteurs. Rarissimes sont les éloges[98]. Le personnage est jugé assez cupide[99]; lâche aussi, malhonnête et surtout hypocrite: Cicéron écrit à son sujet à Atticus: «Ton grand ami ... a pour moi, si l'on en croit les marques qu'il en donne, beaucoup d'amitié, d'attachement, d'affection, et en public il fait mon éloge: en secret, mais c'est un secret transparent, il me jalouse. Nulle vraie bienveillance en lui, nulle franchise, nulle clarté dans son attitude politique, ni honnêteté, ni courage, ni indépendance» (*Tuus ... amicus ... nos, ut ostendit, admodum diligit, amplectitur, amat, aperte laudat, occulte sed ita ut perspicuum sit inuidet. Nihil come, nihil simplex, nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς illustre, nihil honestum, nihil forte, nihil liberum*)[100]. Pour Cicéron, Pompée ne manque pas de vanité. Marcus écrit en 54 à son frère: «*O dii, quam ineptus, quam se ipse amans sine riuali*» en parlant de Pompée[101]. Le vainqueur de Mithridate a pris un genre de vie quasi oriental[102]. Il n'a pas grand talent oratoire[103]; il manque de prudence[104]; il n'a

---

93 Cf. Plut., *Cat. min.*, 52.

94 Pour empêcher l'élection à la préture de Caton: Plut., *Cat. min.*, 42; *Pomp.*, 52.

95 Cf. p. 107. Le «triumvirat» de 60 est appelé *conspiratio* par l'abréviateur de Tite-Live (*per.*, 103) (cf. de même Dion, XXXVII, 58). L'accord de Lucques mérite aussi ce nom (cf. Florus, II, 13, 15 et de même Plut., *Cat. min.*, 41). Le caractère secret de la réunion — et aussi du contenu des ententes — a été mis en évidence par C. Luibheid, *The Luca conference, Classical Philology*, LXV, 1970, p. 89).

96 Plut., *Pomp.*, 53; Sén., *Const. sap.*, II, 3 etc. ... Contra Lintott, *Violence in republican Rome*; E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 65: sur cela voir Plut., *Pomp.*, 43; Dion, XXXVII, 44, 3.

97 Cf. p. 23 à 25.

98 *Att.*, VIII, 2, 4; XI, 6, 5 etc. ... Mais ce sont surtout des lettres de 49 où Cicéron mêle les critiques (sous le coup de la déception), à de vifs éloges (pour se confirmer dans le choix du camp pompéien) ...

99 *Att.*, VI, 1, 3.

100 *Att.*, I, 13, 4 (trad. L. A. Constans, édit. Belles Lettres). Cf. aussi *Att.*, IV, 3, 5; 9, 1; VIII, 7, 1; *ad Q. fr.*, I, 3, 9.

101 *Ad Q. fr.*, III, 6, 4.

102 C'est le sens que nous prêtons au surnom Sampsiceramus (*Att.*, II, 14, 1 etc. ...).

103 *Att.*, I, 14, 1. Mais Cicéron le considère comme perfectible ... (*Brut.*, 239).

104 *Att.*, VIII, 3, 3.

même rien d'un grand général![105]. Les qualités qu'il a pu montrer, il les a manifestées seulement parce que le destin était favorable. Il n'est pas à la hauteur des circonstances difficiles[106]. Enfin, il trahit sa patrie[107]. Certes nombre de ces critiques ont été émises lors de la grande déception de 49, mais pas toutes. Il est certain que Cicéron ne met pas Pompée au tout premier rang: il le dit nettement, à l'époque des bilans, dans le *De officiis*: il met Catulus au dessus de lui[108].

Cicéron est — en privé — aussi sévère pour les moyens et les fins de la politique pompéienne. N'ont pas toujours été conservées les lettres correspondant aux périodes où Magnus a employé les moyens les moins prisés des *optimates*: fin 56, début 55 et 52 en particulier. Mais celles qui subsistent pour d'autres époques contiennent beaucoup de blâmes. Le correspondant d'Atticus reproche à Pompée son manque de sens politique: il le qualifie d'ἀπολιτικώτατος[109]; il le traite de *popularis*[110]; il regrette son alliance avec César[111], le soutien qu'il a apporté à Clodius avant et au début de l'exil[112]. Il le soupçonne de vouloir être tyran, voire de l'être[113].

Dans les discours d'avant la dictature césarienne, l'attitude de Cicéron est toute différente[114]. Les éloges sont très vifs. Ils n'ont pas cependant la même intensité dans tous les discours: les flatteries sont liées à l'évolution de la situation politique. L'orateur a voulu s'appuyer sur Pompée dès le début de sa carrière[115]: les *Verrines,* le *Pro Fonteio* montrent des liens certains. Le *De imperio* plus encore. Quintus Cicero peut dire à son frère en 64: «*Ad Cn. Pompei gloriam*

---

[105] *Att.*, VII, 10; 11, 3, 3; 13 A, 1; 14, 1; VIII, 3, 4; 16, 1; IX, 5, 2; 10, 2. En *fam.*, VII, 3, 2, Cicéron est plus objectif: «*ex eo tempore* (à partir de 50), *uir ille summus nullus imperator fuit*».

[106] *Att.*, VII, 25.

[107] *Att.*, VIII, 7, 2.

[108] I, 76.

[109] *Att.*, VIII, 16, 1. Cf. *diu.*, I, 24.

[110] *Att.*, I, 20, 2; II, 3, 4; 19, 2; 20, 4.

[111] *Att.*, VIII, 3, 3.

[112] *Att.*, II, 9, 1; VIII, 3, 3; *fam.*, VII, 2, 3.

[113] *Att.*, II, 9, 1; 13, 2; 14, 1; 17, 1; VIII, 11, 2, IX, 9, 2; 10, 2 et 6; 11, 3; X, 7, 1; *ad Q. fr.*, I, 2, 16; *off.*, III, 82. Autre critique en *ad Q. fr.*, II, 7, 3. Les critiques portant sur les méthodes (mépris des auspices, corruption des électeurs etc. ...) sont en revanche rares. C'est que Cicéron sait que les *optimates* en font autant. Il n'affiche pas l'indignation qu'il se doit de montrer dans ses discours à l'égard de ces méthodes — quand ce sont d'autres *improbi* qui les pratiquent. Voir cependant *Att.*, I, 16, 12.

[114] J. Carcopino a souligné cette différence (*Les secrets* ... t. II, p. 84 sqq). Il n'y a vu que duplicité. Mais il y a aussi habileté. Notons que les *Lettres familières*, à usage public, ou encore adressées à des parents ou à des partisans de Pompée, contiennent évidemment des éloges: cf. *fam.*, III, 10, 10 etc. ...

[115] Cf. p. 144. Malgré *imp.*, 70 il n'a certainement pas agi dans un but désintéressé.

augendam tanto studio te dedisti»[116]. Au début du consulat de 63, l'orateur affirme avoir promis de défendre sa *dignitas*[117]. Les interventions de Metellus Nepos, la primauté réclamée par Cicéron pour les *togati* ont causé quelque froid dans leurs relations, mais au début de 62, Cicéron prétend toujours être associé dans la politique et dans l'amitié à l'*imperator* (*et in re publica et in amicitia adiunctum*)[118]. Pompée reste son *familiaris*, comme en témoigne de nombreuses lettres jusqu'en 59[119]. Il se garde de rompre avec lui en 59; malgré la trahision de Pompée avant et au début de l'exil, il se hâte dès son retour à Rome de faire confier au grand homme la direction de l'annone[120]. Quand presque tous les nobles délaissent Pompée au début de 56, Cicéron ne l'abandonne pas. Il va sans dire qu'après la palinodie il est plus proche de lui que jamais et qu'il voit d'un œil très favorable son retour vers les *boni ciues* en 52-51. Il n'est pas étonnant qu'il y ait moins de chaleur dans les discours qui suivent de près le consulat de 63 et dans ceux de 59[121]. Ainsi dans le *Pro Sylla* aucun éloge du grand homme[122]. D'autre part la *laudatio* est évidemment plus vive dans les discours aux Quirites que devant le Sénat. Le comparaison des discours sur la loi agraire, le rapprochement entre les discours du retour d'exil le font apparaître nettement. Une simple allusion à la victoire de l'armée de Pompée sur Mithridate dans le *De lege agraria* adressé au Sénat (*Non rex pertimescendus est*»)[123]; mais dans le discours parallèle adressé aux Quirites, Cicéron montre le bras redoutable de Pompée s'abattant sur le roi du Pont[124]. Dans le premier discours l'action de Rullus et de ses acolytes vise plutôt l'armée de Pompée que son chef — et la guerre qu'il poursuit est évoquée sans éloges du général: «N'est-il pas clair désormais que c'est pour ainsi dire avec la pique du crieur public qu'ils harcèlent l'armée de Cn. Pompée, quand ils prescrivent la vente des territoires mêmes où ce général fait la guerre et où il se trouve encore aujourd'hui?» (*Num obscure uidentur prope hasta praeconis insectari Cn. Pompei exercitum qui uenire iubeant eos ipsos agros in quibus ille etiam nunc bellum gerat atque uersetur?*)[125] Dans le deuxième discours Cicéron revient sans cesse sur l'hostilité des Rulliens contre Pom-

---

[116] *Pet.*, 14 (cf. 51).

[117] *Leg. agr.*, II, 46; 49; 60.

[118] *Fam.*, V, 7, 3. La lettre est adressée à Pompée.

[119] *Att.*, I, 12, 3; 16, 11; 18, 6 etc. ... Quelques grains de sable cependant. Cf. *Att.*, I, 19, 7.

[120] *Att.*, IV, 1, 6.

[121] Pour Stockton (in *Cicero* ... p. 161-162; 170), les relations entre les deux hommes se refroidissent de fin 63 à juillet 61 et de fin 60 à la mi-58 environ.

[122] Cf. C. Nicolet, *Consul togatus, R.E.L.*, 1960, p. 246.

[123] I, 26.

[124] II, 52.

[125] I, 6.

pée et en profite pour louer ses qualités: les décemvirs vont s'emparer des terres qu'il a conquises par sa valeur; ils interdisent à cet homme de grand mérite d'être décemvir etc. ...[126]. Dans le discours de remerciements adressé aux Sénateurs, Pompée est reconnu «*omnium gentium, omnium saeculorum, omnis memoriae uirtute, gloria, rebus gestis facile princeps*», «ce qui signifie qu'il est au premier rang de toutes les nations», mais ce qui implique qu'il peut partager ce premier rang avec d'autres[127]; en revanche dans le discours de remerciements adressé aux Quirites Pompée est «*uir omnium qui sunt, fuerunt, erunt uirtute, sapientia, gloria princeps*», ce qui signifie qu'il est le premier de tous, à jamais, absolument seul à occuper cette place[128]. Outre ces quatre discours, ce sont, parmi les discours optimates, les *Catilinaires,* le *Pro Sestio*, la *Cinquième Philippique* où les éloges sont les plus vifs[129]. Cicéron met sous le boisseau les travers, monte en épingle les qualités. Il applique à *Magnus* le même vocabulaire qu'aux *boni ciues*. Dans le *Pro Milone* Pompée est sans cesse qualifié de *sapientissimus*[130].

Il va sans dire que l'intensité de la *laudatio* est encore plus grande dans les discours consécutifs à la palinodie: dans le *Pro Balbo* le général ne possède pas moins que la *fortitudo*, l'*humanitas*, l'*animus*, le *consilium*, la *grauitas*, la *uirtus*, la *constantia* ...[131].

Pour ce qui concerne la conduite politique du triumvir Cicéron se garde d'user de la *licentia* qui était admise pour critiquer quelquefois les grands et qu'autorisaient les habitudes et les rhéteurs[132]; ou bien il cache les faits; ou bien il en charge un comparse; ou bien il les déforme. Ainsi il ne rappelle pas les propositions de loi d'inspiration pompéienne faites par Q. Metellus Nepos pendant son tribunat[133]; il cèle l'accord de Pompée avec Crassus et César en 60 et 56; il esquive habilement la responsabilité (hautement probable) de Pompée dans l'assassinat de Dion, mais reproche à ... Clodius le meurtre d'un ambassadeur fort peu connu, Théodosios[134]! Presque rien non plus sur l'affaire — pourtant au centre du débat — dans le *Pro Caelio*. Certes Cicéron n'a pas seul plaidé[135] et n'a peut-être pas eu à plaider sur le fond[136], mais quel surprenant, quel obstiné

[126] II, 24; 52-54; 61 sqq.
[127] § 5.
[128] § 16.
[129] *Cat.*, IV, 21; *Sest.*, 129; *Phil.*, V, 39.
[130] § 2; 21 ...
[131] *Balb.*, 9 et 13.
[132] *Rhet. Her.*, IV, 48.
[133] Cf. *Schol. Bob.*, p. 96, l. 5 à 16.
[134] *Har.*, 34-35.
[135] Cf. § 18; 23; 45.
[136] Cf. J. Humbert, *Les plaidoyers écrits* ... p. 153 sqq. et 291.

silence[137]! Dans l'intervention d'Egypte où la responsabilité de César et celle surtout de Pompée sont manifestes, c'est Gabinius qui est chargé de tous les maux[138]. Cicéron est bien obligé de parler du passage de Clodius à la plèbe et des événements qui ont immédiatement suivi. Il excelle dans la présentation plus ou moins déformée des faits. Pompée a certes accepté que Clodius fût adopté par un plébéien, mais «*omni cautione, foedere, exsecratione (hunc) deuinxerat, nihil in tribunatu contra (Ciceronem) esse facturum*»[139]. Cette affirmation permet à Cicéron de porter tout son assaut sur Clodius qui se trouve ainsi coupable non seulement des crimes contre la République, mais aussi de parjure et qui pousse la perversité jusqu'à faire trembler «pour sa propre sécurité celui-là même (évidemment Pompée) qui s'était porté garant de celle d'autrui»[140]. Dans le *De haruspicum responsis* prononcé peu après, l'orateur prend bien soin de rappeler que Pompée s'est opposé à ce passage à la plèbe l'année précédente puis prétend que c'est César qui a dit que Pompée était l'«*auctor*» de l'affaire[141]. Ainsi ou bien l'orateur accable l'un pour ne pas approfondir le cas de l'autre ou bien se garde d'avancer quelque chose en son propre nom. Où est l'amertume de la lettre à Atticus[142] où Pompée est qualifié de «*traductor ad plebem*»! Il est possible que Pompée ait demandé à Clodius de ne pas s'en prendre à Cicéron[143], mais certainement pas de la façon solennelle et théâtrale qu'imagine l'orateur dans le *Pro Sestio*! Pour les historiens anciens, Pompée est bel et bien responsable du passage de Clodius à la plèbe[144].

Pour les mois qui ont précédé le départ en exil, l'orateur ne dit pas que Pompée a apporté sa garantie et son aide à Clodius: il affirme que c'est Clodius qui l'a prétendu[145]; même thèse dans le *Pro Sestio* avec quelques explications complémentaires: Pompée ne pouvait pas — tout comme Crassus et César — s'aliéner un tribun populaire, ni voir annuler les mesures de l'année précédente. C'est pourquoi il n'a pas démenti Clodius[146]. Dans le *De domo* une autre explication bien vague: certains individus ont brisé l'amitié qui

---

[137] E. S. Gruen pense aussi à une «deliberate suppression» (*Historia*, 1969, *Pompey, the roman aristocracy* ... p. 88).

[138] *Pis.*, 48 sqq.

[139] *Sest.*, 15.

[140] *Ibid.*, fin du §.

[141] § 45.

[142] II, 9, 1.

[143] Clodius ne l'a d'ailleurs pas désigné nommément dans sa première loi et a donc respecté au début son engagement! Sur cet engagement voir *Att.*, II, 22, 2.

[144] Cf. Dion, XXXVIII, 12.

[145] *Domo*, 66.

[146] § 39 sqq. Dans le *Pro Plancio* c'est encore Clodius qui parle et se dit appuyé par ceux «*qui opibus plurimum poterant ... quum quid sentirent nesciretur*» (§ 86).

régnait entre Pompée et lui: «*(hanc) certi homines fictis sermonibus et falsis criminibus diremerunt*»[147].

De l'épisode le plus douloureux pour Cicéron — le refus de Pompée de le recevoir — l'orateur ne parle qu'une fois, dans la *Pisonienne*. Il en charge alors les consuls de 58: «C'est le désir que vous aviez d'obtenir des provinces, ce sont vos machinations ... c'est tout cela qui a fait que l'on me laissa à la porte et que tous ceux qui ne désiraient que sauvegarder et moi-même et la gloire de Pompée et l'Etat étaient empêchés de lui parler et de l'approcher» (*Vestrae cupiditates prouinciarum effecerunt, uestrae fraudes ... ut ego excluderer omnesque qui me, qui illius gloriam, qui rem publicam saluam esse cupiebant, sermone atque aditu prohiberentur*»[148]. Habile présentation aussi puisque la rebuffade n'est pas essuyée par le seul Cicéron et que les passifs évitent de nommer Pompée. Une nouvelle fois la responsabilité est rejetée sur d'autres. Pourtant les lettres de Cicéron montrent que Pompée a parlé lui-même peu favorablement; il a effrayé Cicéron «*minus liberali responso*»[149]; il a trahi[150]. Quand Cicéron s'est jeté à ses pieds, il n'a même pas daigné le relever: «*nos ... ne subleuabat quidem*»[151]. Il n'est pas dans tout cela parlé des autres! Quand Plutarque narre la scène où Cicéron vient vainement voir Pompée, il montre bien que Pompée seul prend la décision de ne pas le recevoir. Et la raison qu'il donne est une raison dont Cicéron ne peut pas parler dans ses discours: il est retenu par ses liens avec César[152].

Quant à l'apathie de Pompée pendant la première partie de l'exil de Cicéron, elle ne fut, d'après l'orateur, que léthargie: son indignation s'est vite réveillée: «*Sed excitatus aliquando Cn. Pompei ... nimium diu reconditus et penitus abstrusus, animi dolor subuenit subito rei publicae ...*» s'écrie-t-il dans le *De domo*[153]. Même image dans la *Pisonienne*[154]. Belles édulcorations qui permettent de faire ressortir en contraste le caractère formidable du réveil du grand homme. L'action de Pompée pour le retour de Cicéron est en revanche longuement développée. Ces véritables tirades[155] s'opposent par leur éclat, leur précision, leur longueur au vague, à l'embarras, à la brièveté des explications sur les méfaits ou l'inaction de Magnus.

---

[147] § 28.
[148] *Pis.*, 76. Trad. P. Grimal, édit. Belles Lettres.
[149] *Att.*, III, 15, 4.
[150] *Ad Q. fr.*, I, 4, 4.
[151] *Att.*, X, 4, 3. L'expression est évidemment métaphorique ...
[152] *Cic.*, 31. Une lettre à Atticus (X, 4) évoque la même justification. Mais Cicéron dit ne pas y croire.
[153] § 25.
[154] § 27.
[155] *Sest.*, 74; *Pis.*, 35; *Mil.*, 39.

D'autre part Cicéron fait tout ce qu'il peut pour montrer que Rullus[156] puis Clodius, Pison et Gabinius[157] sont hostiles à Pompée. Il agit ainsi pour ses auditeurs, mais aussi pour Pompée: il tend à souligner les tiraillements entre *improbi* pour prouver à qui l'écoute que l'entente ne règne pas dans le camp adverse et pour enfoncer un coin entre Pompée et le mauvais parti. A propos de Rullus et des *machinatores* de la loi agraire, il proclame dans le *De lege agraria: «quem ad modum Pompeium oppugnarent a me indicati sunt»*[158]. Il répète souvent que Clodius a tenu Pompée assiégé dans sa propre demeure[159]. Fidèle à la même tactique, il voudrait que l'on exploite en 58 l'affaire qui oppose Pompée et Clodius, l'affaire de Tigrane[160]. Il résume cette politique dans une phrase d'une lettre à Atticus: «*Una spes est salutis istorum inter istos dissensio*»[161].

Il essaie de même de séparer Pompée de César et de Crassus. Il fait en cela comme les autres *boni ciues* qui, comme le dit L. R. Taylor «were trying to drive a wedge between Pompey and Caesar»[162]. Action qui pouvait donner des résultats dans la mesure où les trois hommes étaient bien différents: Pompée par exemple étant infiniment plus respectueux des lois que César[163].

Les éloges cicéroniens de Pompée sont certes des flatteries, mais ils servent aussi à créer des jalousies entre les trois *potentissimi*; louer les qualités militaires de Pompée c'est dresser Crassus contre lui, ce Crassus qui ne peut oublier que Pompée l'a frustré d'une victoire dans la guerre des esclaves[164]; dans le *De lege agraria* les dithyrambes à l'adresse de l'*imperator* rabaissent César et Crassus[165]. Cette politique de l'orateur correspond bien à sa déclaration des *Philippiques:* «*Nihil praetermisi quantum facere enitique potui quin Pompeium a Caesaris coniunctione auocarem*»: Cicéron prétend avoir agi ainsi en 59 puis avoir renoncé; mais ses dénégations sont peu convaincantes[166]. Dès 58 il espère à nouveau créer la zizanie entre les *improbi*[167] et il me

---

[156] *Leg. agr.*, I, 5; II, 23 sqq.

[157] *Har.*, 49; 58; *Pis.*, 16; *Mil.*, 18 etc. ...

[158] I, 5. Cf. II, 24; 52-54; 61 sqq.

[159] *Sen.*, 4; *quir.*, 14 etc. ...

[160] *Att.*, III, 8, 3. Clodius jouant souvent son propre jeu (cf. par exemple in Stockton, *Cicero* ... p. 179) cette tactique peut être fructueuse.

[161] II, 7, 3. Clodius agit de même en tentant de séparer Cicéron des autres *optimates* (cf. *domo*, 3).

[162] *Party politics* ... p. 147-148. Cf. A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 565, n. 132.

[163] E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 93.

[164] Cf. Sall., *Cat.*, XVII, 7; XIX, 1. Crassus a été égratigné par les louanges de Ciceron à l'égard de Pompée (*Att.*, I, 14, 3).

[165] II, 24; 46; 49; 52-54; 61-62; 99.

[166] II, 23. Il est certain qu'après 59 la partie est plus difficile parce que Pompée doit défendre les *acta Caesaris* (cf. *Camb. anc. hist.*, IX, p. 522).

[167] *Att.*, III, 8.

semble que si l'avocat accumule comme à plaisir les éloges de Pompée dans le *Pro Balbo* c'est parce qu'en plein «triumvirat» il tente encore de ravaler la gloire grandissante de César et d'aviver les jalousies entre les deux Grands[168].

Enfin Cicéron fait tout son possible — dans les limites de la vraisemblance — pour embrigader Pompée dans le bon camp[169]. Il le qualifie souvent de «*princeps*» dans la cité, ce qui est le placer à la tête du Sénat et exclure du même coup le terme péjoratif de *potens*[170]. Il lui montre que *melior* il est, plus on l'aime[171].

Quatrième chapitre: L'attitude envers César

Comme pour Pompée le contraste est saisissant entre l'image présentée par de très nombreux témoignages, par les lettres et traités de Cicéron et celle qui est offerte par les discours — jusqu'en 52 du moins.

Malgré l'admiration des Romains de la fin de la République pour le *dux*[172], malgré les talents de l'orateur[173], malgré toutes les belles couleurs qui, au début de l'Empire, ont été apportées au portrait de César, le personnage n'est pas toute vertu. Il aurait été le mignon de Nicomède[174]; il nourrit aussi pour les femmes de fort violentes passions[175], n'hésitant pas à tromper son allié et futur gendre, Pompée[176]. Il est excessivement soigné de sa personne, épilé et parfumé comme un comparse de Catilina, habillé avec recherche comme un Antoine[177]. Il est cruel[178]. Il est cupide: il s'est monstrueusement enrichi en Espagne[179] puis en Gaule[180] et en

---

[168] *Balb.*, 9 sqq.

[169] En particulier dans le *De haruspicum responsis.*

[170] *Sen.*, 4.

[171] *Sest.*, 107.

[172] Dès 80 il a la *corona ciuica* (Suét., *Iul.*, II).

[173] Gelzer, *Caesar*, rassemble les textes (p. 23).

[174] Suet., *Iul.*, II; XXII; XLIX. Il faut remarquer (cf. infra p. 256) que ces accusations sont traditionnelles. Voir les dénégations de César en Dion, XLIII, 20, 4. Cf. J. Carcopino, *César*, p. 6.

[175] Suét., *Iul.*, L; LI; LII. Il aime par exemple Servilia d'un amour que Cicéron aurait certainement blâmé dans ses discours s'il ne s'était agi de César et de ... Servilia. Quel contraste entre ce silence et la vigueur avec laquelle il reproche à Antoine sa passion pour Fulvia (cf. *Phil.*, VI, 4)! Le fameux propos d'après lequel César proclamait que sa famille devait être au dessus de tout soupçon n'était que pour faire rire (cf. *Camb. anc. hist.*, IX, p. 508).

[176] Note 81 p. 151.

[177] Suét., *Iul.*, XLV.

[178] Cf. note 24 p. 145. Voir M. Rambaud, *L'Art de la déformation historique* ... (2ème édit). p. 283-293 qui regroupe les exemples de cette dureté.

[179] Plut., *Cés.*, 12; Suét., *Iul.*, LIV; Dion, XXXVII, 52; cf. M. Gelzer, *Caesar*, p. 62.

[180] Suét., *Iul.*, LIV App., *ciu.*, II, 17.

Italie[181]. Il dépense scandaleusement[182]. Il vit — quand il est dans Rome — au milieu du plus grand luxe[183]. Il ne redoute ni les dieux, ni leurs signes[184]. Sa seule divinité est la Fortune[185].

Les moyens dont il use en politique ne sont pas de ceux qui plaisent aux *boni ciues*. Il s'appuie constamment sur le peuple[186] qu'il a dû déjà se concilier en tant que curateur de la Via Appia[187] et se fait démagogue même envers les publicains[188]. Il n'hésite pas à user de violences guère différentes de celles de Clodius[189]. Il corrompt sans vergogne nombre de Romains: Curion le fils n'est qu'un exemple entre mille[190]. Caelius Rufus dit de lui: «*solet infimorum hominum amicitiam sibi qualibet impensa adiungere*»[191] et c'est avec raison que Ferrero l'a appelé le «gran corruttore». Le consul de 59 méprise les *obnuntiationes* de son collègue Bibulus et laisse briser — comble de l'*impietas* — les faisceaux[192]. César bâcle l'adoption de Clodius qui — dans les règles — eût mérité une longue procédure[193]. Il se fait illégalement désigner juge[194]; il utilise à sa façon les prédictions[195]; il exige des serments pour que l'on respecte ses lois — ce qui est tout à fait dans la ligne des *populares*[196]; il s'entoure pendant la dic-

---

181 Dion, XLII, 50. Malgré la loi il s'occupe d'affaires financières et détient des parts dans des «sociétés» (cf. l'allusion de *Vat.*, 29).

182 Mommsen, *Römische Geschichte*, p. 527, l. V; M. Gelzer, *Caesar*, p. 30.

183 Suét., *Iul.*, XLVI; XLVII; L.

184 Cic., *diu.*, I, 119; Suét., *Iul.*, LIX; LXXVII; Pline, *N.H.*, XI, 186; App., *ciu.*, II, 115; 152.

185 Cf. M. Rambaud, *ibid.*, p. 263-264.

186 Lucain, *ciu.*, VII, 557; Plut., *Caes.*, 4; *Pomp.*, 25; *Cat. min.*, 26; Dion, XXXVI, 43; XXXVII, 22; 37; 44. Il est vrai qu'il a fait des tentatives infructueuses auprès des Sénateurs (cf. E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 91).

187 M. Gelzer, *Caesar*. p. 33.

188 Suét., *Iul.*, XX.

189 Plut., *Cat. min.*, 27; pour 59, Plut., *Cat. min.*, 32-33; *Cés.*, 14; App., *ciu.*, II, 11; Gell.., *N.A.*, IV, 10. Il dispose de nombreux gladiateurs (Suét., *Iul.*, XXVI). Florus parle de son «*furor*» (II, 13, 3).

190 Val-Max., IX, 1, 6; Lucain, *ciu.*, IV, 820; App., *ciu.*, II, 26. Pour les autres, cf. Sall., *Cat.*, XLIX; Suét., *Iul.*, XIX; XX; XXVII; Plut., *Pomp.*, 51; 58; *Cat. min.*, 49; *Cés.*, 20; 21 etc. ... Voir M. Gelzer, *Caesar*, p. 47, n. 1; 177; 178, n. 1; *Nobilität* ... p. 95 à 111; Badian, *Roman imperialism* ... p. 89; pour Curion voir cependant les réserves de E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 473 après Lacey, *Historia*, 1961, p. 318-319.

191 *Fam.*, VIII, 4, 2.

192 Plut., *Cat. min.*, 32; Suét., *Iul.*, XX; App., *ciu.*, II, 11; 12; Dion, XXXVIII, 6. Pour Plutarque (*Pomp.* 48) les responsables directs seraient les soudards de Pompée.

193 M. Gelzer, *Caesar*, p. 77.

194 Dion, XXXVII, 26-28.

195 Cf. A.-M. Tupet, *La «palinodie» de Cicéron et la consécration de sa maison*, *R.E.L.*, XLIV, 1966, p. 238 sqq.

196 Cic., *Att.*, II, 18, 2; App., *ciu.*, II, 12. Cf. les exigences de Saturninus et le refus de Q. Metellus Numidicus (*Sest.*, 37 etc. ...).

tature d'une garde d'étrangers — restant là encore dans la tradition populaire[197]; il s'appuie sur des bandes d'esclaves[198], sur des Transpadans[199]. Comme Pompée il conspire[200]. Plus encore que lui c'est un spécialiste de l'action souterraine ...[201]. Bref il mérite toutes les invectives traditionnelles des optimates[202].

La politique menée par César s'oppose toujours à celle de la majorité du Sénat. Cela est amplement prouvé[203]. Le futur dictateur poursuit dès le début de sa carrière une action hostile à la *factio* et favorable à la plèbe[204]. Toujours à l'affût des *res nouae*, il agit généralement en sous-main[205] et espère atteindre la plus haute *dignitas* possible, voire des pouvoirs exceptionnels[206]. S'il est peu vraisemblable que César ait fait partie de la conjuration de Sylla et d'Autronius[207] et même de la conspiration catilinienne[208], il a été

---

[197] Suét., *Iul.*, LXXXVI; App., *ciu.*, II, 109. Ainsi firent Marius, Plut., *Mar.*, 43; Sertorius, Plut., *Sert.*, 14; App., *ciu.*, I, 112 etc. ... L'invective vient de loin: Platon accusait les démocrates devenant tyrans d'agir ainsi (*rep.*, 566 b); Démosthène blâmait les tyrans de ce chef (*Contre Midias*, 139) etc. ... César prête la même escorte à Petreius (*ciu.*, I, 75) ...

[198] Cés., *ciu.*, I, 14, 4; Pline l'Ancien, *N.H.*, XXXIII, 53; Plut., *Cés.*, 5; Suét., *Iul*, X, 3; Dion, XXXVII, 8, 1.

[199] Cf. *Att.*, V, 11, 2.

[200] Cf. p. 152 n. 95.

[201] Les faits seront rappelés dans le paragraphe suivant: un fort grand nombre des actions de César ont été connues après coup (soutien apporté à Rullus, passage à la plèbe de Clodius etc. ...). César pousse sans doute la perfidie jusqu'à user de dénonciations calomnieuses: par exemple avec Vettius — pour avoir des successeurs de son bord au consulat (cf. Cic., *Att.*, II, 24, 3; M. Gelzer, *Caesar.* p. 90-91; L. R. Taylor, *Party politics* ... p. 137 etc. ...). Mais Stockton, après Merivale et d'autres, voit en Vettius un agent manipulé par les conservateurs (*Cicero* ... p. 185) et E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 96 dit que Vettius a été «téléguidé» par les Pompéiens. Sur d'autres actions souterraines de César, cf. M. Gelzer, *Nobilität* ... p. 99.

[202] Cf. le deuxième titre.

[203] Ainsi en 50 parler pour César c'est passer «*ad populum*» (cf. Rufus, in Cic., *fam.*, VIII, 6, 5). Expliquer comme E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 76-78, toute la politique de César par le désir de défendre l'héritage marien et par l'alliance avec quelques aristocrates nous paraît une vision fragmentaire.

[204] Cf. Ps.-Sall., *Ep. ad Caes.*, II, II, 4.

[205] Cf. n. 201 supra. Les historiens ont eu sans doute tendance, après coup, à recomposer un scénario peignant une progression consciente et tenace de César vers le pouvoir. Mais les «embellissements» apportés nous paraissent mineurs. Trop d'événements importants d'alors portent la «patte» de César. Contra E. S. Gruen, *Historia*, 1969, *Pompey* ... p. 71; *The last generation* ... p. 75.

[206] J. Carcopino, *Caesar*, p. 129-130. Contra, E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 449-450.

[207] Suét., *Iul.*, IX. Voir M. Gelzer, *Caesar.*, p. 39; Stockton, *Cicero* ... p. 74-78 sur cette conjuration, qui est appelée aussi «première conjuration de Catilina».

[208] Sall., *Cat.*, XLIX. Il a soutenu, avec Crassus, Catilina dans sa brigue contre Cicéron (cf. Cic., *tog. cand.*, Asc, p. 82; 83 édit. Orelli. Contra E. S. Gruen, *ibid.*, p. 138).

favorable à toutes deux[209] et s'est peut-être un temps engagé aux côtés des révoltés de 63[210]. Au début du consulat de Cicéron, il a poussé et appuyé Rullus[211], puis Labienus[212], et a cherché à faire donner le *ius honorum* aux fils des proscrits[213].

Rappelons pour mémoire le consulat de 59 où César — dans sa deuxième loi agraire — a même osé s'attaquer aux terres de l'*ager Campanus*[214]. Il s'est fait attribuer la Gaule comme province sans que le Sénat soit consulté[215]. Ensuite sa lutte contre Pompée est aussi une lutte contre l'ensemble du Sénat, tous les historiens en conviennent[216]. Lutter contre César c'est être alors «*bonus ciuis*» comme le dit Caelius Rufus[217]. Quant à la période de la dictature, elle conserve à peine quelques institutions de la *res publica* antérieure[218].

Cicéron, dans ses lettres, porte un jugement sévère sur le caractère et la politique de César[219]. S'il ne reste pas de témoignage explicite sur les débauches de César dans la correspondance[220],

---

[209] Pour la première, Suét., *Iul.*, IX; pour la seconde, Sall., *Cat.*, LI; Plut., *Cras.*, 13; *Cat. min.*, 22; Suét., *Iul.*, XIV; App., *ciu.*, II, 6. Cf. Mommsen, *Römische Geschichte*, p. 178, l. V.

[210] Cf. Mommsen, *ibid.*, p. 193-195, l. V; M. Gelzer, *ibid.*, p. 41; 48 et 49; J. Carcopino, *César*, p. 158 et 159. Le second insiste sur la rapidité avec laquelle César (et Crassus) se dégagent et la vigueur avec laquelle ils se disculpent. Le troisième sur les arrière-pensées du futur dictateur. César a en particulier été très favorable à la remise des dettes alors réclamée (cf. Cic., *off.*, II, 84).

[211] Cf. Boulanger, édit. Belles Lettres du *De lege agraria*, p 19; 20; J. Carcopino, *César*, p. 147-149; Stockton, *Cicero* ... p. 90. Contra E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 81; 389.

[212] Suét., *Iul.*, XII; Dion, XXXVII, 27. Cf. *Cambr. anc. hist.*, t. IX, p. 489; J. Carcopino, *ibid.*, p. 154. Pour d'autres interprétations de l'affaire voir W. B. Tyrrell., *Latomus*, 1973, p. 299-300. E. S. Gruen présente une bibliographie sur la question in *The last generation* ... p. 279, n. 69.

[213] Vell., II, 43, 4. Cf. M. Gelzer., *Caesar.*, p. 43.

[214] Suét., *Iul.*, XX; cf. M. Gelzer, *ibid.*, p. 80-81; J. Carcopino, *Autour des Gracques*, p. 250.

[215] M. Gelzer, *ibid.*, p. 86. Cf. Cic., *Sest.*, 135; *Vat.*, 35-36; *prou. cons.*, 36-37; Suét., *Iul.*, XXII; Dion, XXXVIII, 8. La *lex Vatinia* contredisait la *lex Sempronia* et constituait un fâcheux précédent.

[216] Même s'il y a dans son camp de nombreux *nobiles, municipales* et publicains (cf. Z. Yavetz, *Plebs et princeps*, p. 45).

[217] *Fam.*, VIII, 9, 1.

[218] Mais il serait faux de penser que cette dictature a tellement favorisé le *populus*. Elle diminue aussi bien les pouvoirs du peuple que ceux du Sénat: les collèges sont supprimés, les dettes souvent maintenues, les distributions de grain diminuées etc. ... (cf. *Camb. anc. hist.*, t. IX, p. 697 sqq.; Z. Yavetz, *Plebs et princeps*, p. 45-48; 54-55).

[219] Plus rarement dans les traités, œuvres à usage public (cf. page 23). Quelques critiques dans les *Philippiques*, mais Cicéron a là souvent la bouche cousue (cf. infra p. 173).

[220] D'après Suétone, Cicéron y moquait les mœurs efféminées de César (*Iul.*, XLIX). J. Carcopino pense qu'Octave a supprimé ces lettres (*Les secrets* ... t. II, p. 448 sqq.).

Cicéron condamne la cupidité et les vols du personnage: «*omnia omnium concupiuit*» écrit-il à Atticus[221]. Il blâme aussi son audace[222], son *impietas*[223], sa cruauté[224], son mépris des lois[225], sa tyrannie[226]. Comme pour Pompée l'opinion réelle se manifeste surtout en 49, mais il y a déjà des critiques très vives en 59. Pour la période 64-63, durant laquelle Cicéron aurait pu trouver bien des griefs contre César, aucune lettre n'est restée. En 58-57, Cicéron s'en prend plutôt aux traîtres de son propre camp et redoute, s'il émet la moindre critique contre le triumvir, de l'indisposer et de se voir barrer à jamais la route du retour. Pour les autres époques, il est hautement vraisemblable que certains faits révélés par l'Arpinate dans la correspondance, au sujet de César, ont été supprimés par les éditeurs[227]. Si nous avions la totalité des lettres, si certains témoignages n'avaient pas été éliminés, le jugement de Cicéron sur César paraîtrait encore plus bien sombre qu'il n'est.

Il en serait de même pour les opinions sur l'homme politique. Les lettres qui nous sont parvenues sont déjà sévères: Cicéron reproche à César de s'appuyer sur le peuple. En 60 et 59 il le traite de «*popularis*»[228]. Ce blâme est repris en 50-49 et dans les *Philippiques*. Dans la *Cinquième Philippique*, Cicéron affirme: «*(Caesar) omnem uim ingeni, quae summa fuit in illo, in populari leuitate consumpsit*»[229].

De même les actions de César pendant son consulat de 59, en 58-57, sa marche vers la dictature, sa dictature sont stigmatisées dans la correspondance. Tout en observant une certaine mesure, Cicéron manifeste sa réprobation du vivant même de César[230]; mais c'est après les Ides que la critique est la plus vive et que les sentiments profonds de l'Arpinate apparaissent en pleine lumière[231].

---

[221] *Att.*, VII, 13 A, 1. Cf. *off.*, I, 43. Pour ses séides, *fam.*, IV, 7, 5.

[222] *Att.*, II, 24, 4; VII, 3, 5; 6, 2; *off.*, I, 26.

[223] *Att.*, VII, 11, 1; X, 4, 3.

[224] *Att.*, VII, 12, 2.

[225] *Fam.*, VII, 30.

[226] *Att.*, XIII, 37, 2.

[227] J. Carcopino en a apporté la preuve pour les aventures de César et de Mucia (*Les secrets* ... t. II, p. 448-449).

[228] Dans des lettres à Atticus: II, 3, 4; 19, 2; 20, 4; 21, 5. Cf. aussi, 24, 4; 16, 2. Dans cette dernière lettre, Cicéron reproche à César de vouloir se servir de ses colons comme d'une armée: cf. M. Gelzer, *Caesar*, p. 81 n. 4.

[229] § 49. Cf. II, 116. Encore dans ce dernier cas le portrait est-il flatteur parce que l'orateur veut rabaisser, dans une comparaison rhétorique, Antoine par rapport à César.

[230] *Att.*, II, 9, I; 16, 1; 18, 2; *ad Q. fr.*, I, 2, 16 (au moment même où il avoue d'ailleurs — nous sommes en 59 — qu'il reste en bons termes avec Pompée et César ...); *Att.*, VII, 7, 6; 11, 2; VIII, 11, 2; X, 7, 1; 8, 2. Pour l'absence de commentaires en 58-57 voir en haut de la page.

[231] *Off.*, II, 23; 84; III, 82; 83; *Att.*, XIV, 6, 2; 15, 1; *fam.*, XII, 22, 2 et quelques passages de la *Deuxième Philippique* qui était réservée à un cercle restreint et devait être publiée «*re publica restituta*» (cf. *Att.*, XV, 13, 7).

Il semble, à première vue, qu'il n'y a de critique ni avant le début de 59 ni après sur les actes «anti-républicains» de César antérieurs à son premier consulat. Rien dans la correspondance ni dans les traités sur l'appui donné à Rullus, Labienus, Catilina etc. ... Tout se passe comme si l'Arpinate n'avait pas vu clair dans le jeu de César et n'avait pas prévu son irrésistible ascension[232]. Mieux, Cicéron ne paraît pas, même lorsque l'histoire a déroulé son cours jusqu'à la prise du pouvoir par César, comprendre le rôle qu'a joué ce personnage dans certains événements importants d'avant 59. Ces erreurs de jugement seraient aisément explicables puisque César est apparu aux Anciens et à beaucoup de Modernes comme le spécialiste de l'action secrète[233]. Trois lettres de 50 et de 49[234] peuvent faire croire que Cicéron a manqué de perspicacité. Il ne remonte pas en effet dans ces missives au délà de 59 pour critiquer les actes politiques de César. Mais, dans les deux premières, le correspondant d'Atticus réprouve le comportement des Sénateurs à partir du consulat de César — parce qu'ils n'ont plus su résister après à l'ambition du triumvir; dans la troisième, il blâme Pompée d'avoir étroitement collaboré avec César après son retour d'Asie. Cicéron n'a donc pas à remonter bien haut dans le temps. De fait d'autres passages montrent que Cicéron était parfaitement conscient des desseins du futur dictateur[235]. Dans la *Deuxième Philippique*, Cicéron affirme que César a visé depuis de nombreuses années le pouvoir absolu (*«multos annos regnare meditatus»*)[236]. Mais cela est de la clairvoyance retrospective. Plus intéressant est le passage d'une lettre à Axius que cite Suétone. Dans ce texte Cicéron, parlant sans doute de la conjuration de Sylla et d'Autronius, prétend que César a réalisé en 59 la *«regnum»* auquel il songeait durant son édilité de 65[237]. Il est très probable que la lettre date de 59 ou a été rédigée peu après et que l'orateur ne découvre pas ces précoces desseins de César bien plus tard après des informations nouvelles ou une réflexion plus approfondie[238]. Cicéron a bien subodoré dès le

---

[232] C'est l'avis d'A. W. Lintott, *Violence* ... p. 205 et de Bruce A. Marshall, *Cicero and Sallust on Crassus and Catiline, Latomus*, XXXIII, p. 806.

[233] Voir page 161 n. 201. Pour Appien, (*ciu.*, II, 10), César était «δεινός ... ὑποκρίνεσθαι».

[234] *Att.*, VII, 3, 4; 7, 6; VIII, 3, 3.

[235] C'est l'avis de Plutarque (*Cés.*, 4). Suétone prête la même clairvoyance à Sylla (*Iul.*, I).

[236] *Phil.*, II, 116.

[237] Suét., *Iul.*, IX. Cf. J. Carcopino, *César*, p. 134 à 136.

[238] Axius est connu de Cicéron en 61 déjà (cf. *Att.*, I, 12, 1). Une telle accusation n'a pu être formulée de 56 à 51 pendant la période consécutive à la «palinodie». La lettre pourrait certes être plus tardive puisque Cicéron écrit encore à Axius en 46 (*Att.*, XII, 1, 2), mais le lecteur a le sentiment d'une opinion proche de l'événement: cf. M. Gelzer, *Caesar.*, p. 39 n. 4.

début le grand projet et les intrigues de César[239]. Son hostilité à leur égard ne fait pas de doute. Les critiques de Cicéron sur cette période sont plus rares que celles qui se rapportent aux années 59-44 parce qu'il n'y a pas de lettres de 64-63 où Cicéron aurait pu manifester son indignation[240]. Après, l'image de Pompée offusque toutes les autres.

Dans les discours l'attitude de Cicéron est bien différente. Ces belles critiques s'estompent ou disparaissent. Ah, si Pison, si Gabinius s'étaient conduits comme César, eux qui n'étaient pas des *potentissimi*, quelles invectives nouvelles ils auraient subies! Malgré les affirmations de la lettre à Papirius Paetus (*fam.*, IX, 16), Cicéron n'a pas parlé «*libere*» ... même avant 48.

Rien sur les défauts d'abord, tout au plus un trait, que nous rapporte Suétone, sur les relations de César et de Nicomède[241].

De même c'est le silence sur la plupart des actes politiques de César — spécialement ceux de 59 à 56. Dans le *Discours au Sénat*, après le retour d'exil, Cicéron se réjouit de rappeler les grands services que lui ont rendus des *boni* pendant ses épreuves, puis ajoute: «Je n'ai aucun regret à passer sous silence les méfaits de certains à mon égard: je ne suis pas dans une situation à me souvenir des injures, et même si je pouvais en tirer vengeance, j'aimerais mieux les oublier»: «*non inuitus nonnullorum in me nefarie commissa praetereo: non est mei temporis iniurias meminisse, quas ego, etiamsi ulcisci possem, tamen obliuisci mallem*»[242]. De fait, ce n'est nullement l'impossibilité de se venger ni le désir d'oublier qui le détermine, c'est la simple prudence. Peu après, dans le *De domo*, même résolution sur les événements des années 59 à 57: «... Je ne crois pas devoir dévoiler ce qui, dans cet embrasement de la république, a été fait contre moi, ni comment, ni par qui. S'il a été utile à la république que, seul pour tous, je vide la coupe de ce malheur immérité, il est utile aussi que je cache et taise les noms de ceux qui l'ont provoqué par leur scélératesse»: «... *nec quae sint in illa rei publicae flamma gesta contra me neque quo modo neque per quos, patefaciundum mihi esse arbitror. Si utile rei publicae fuit haurire me unum pro omnibus illam indignissimam calamitatem,*

---

[239] Autre preuve: certains discours de 63 (cf. infra p. 167) contiennent des allusions à l'action secrète de très puissants personnages qui ne peuvent être que César et Crassus.

[240] A supposer que Cicéron ait eu le courage — surtout au moment de la conjuration de Catilina — de confier une telle indignation à des lettres dont le contenu pouvait être divulgué (cf. p. 24).

[241] Suét., *Iul.*, XLIX.

[242] § 23. Trad. P. Wuilleumier, édit. Belles Lettres. Les *nonnulli* sont tous les responsables de l'exil, mais au premier chef César. Cette remarque s'applique au pluriel de la citation suivante.

etiam hoc utile est quorum id scelere conflatum sit me occultare et tacere»[243]. Certes cette discrétion est utile à l'Etat et à la *concordia*, mais elle permet à l'orateur de ne pas blesser le grand homme.

Cicéron agit de même à toutes les époques de la période 63-43. Il affirme ne rien savoir de la première conjuration de Sylla et d'Autronius[244]. Il ne parle pas de la sympathie marquée de César pour Catilina. Il tait la proposition de César et de Metellus Nepos pour rappeler Pompée d'Asie en 62[245]. Il ne proteste pas contre les lois agraires de César, alors qu'il fulminait contre la proposition de Rullus[246]. Il ne dit rien dans ses discours du serment exigé par César en 59[247]. Pas un mot sur les *conspirationes* auxquelles César a participé.

Quand l'orateur n'use pas du silence délibéré, ce sont choix habiles, propos vagues, allusions, déformations, excuses, atténuations.

Ainsi lorsque Cicéron doit évoquer le consulat de César en 59, il ne parle que des faveurs dont le collègue de Bibulus voulait l'honorer[248], mais non des lois agraires ou du passage de Clodius à la plèbe[249].

Très souvent l'orateur reste à dessein dans le vague. Si, dans une lettre à Lentulus[250], Cicéron prétend avoir fait de fréquentes interventions au Sénat sur l'utilisation de la force, le mépris des auspices, et avoir développé ces thèmes dans l'*In Vatinium*, il faut avouer que Cicéron — dans ce discours du moins — en reste à des affirmations très générales, sans accuser personne sauf Vatinius. L'interrogatoire prononcé était sans doute différent[251], mais la prudence devait être la même. De l'*interrogatio* initiale subsistent deux citations faites par Cicéron lui-même dans la longue lettre à Lentulus[252]; il aurait affirmé qu'il plaçait avant tous les triomphes

[243] § 30. Il est vrai que dire que l'on n'accusera pas, c'est déjà quelque peu accuser, surtout quand beaucoup sont au fait des responsabilités de chacun. Mais comme cette prétérition est anonyme et peut passer pour englober de nombreuses personnes (*optimates* envieux, Clodius etc. ...), le principal responsable (César) ne saurait s'en formaliser. Voir aussi *Sest.*, 14 où Ciceron clame de même vouloir pratiquer l'oubli. Notons que devant les Quirites dont beaucoup aimaient César, les prétéritions mêmes sont évitées ...

[244] *Sul.*, 11. Ce silence est aussi utile pour la défense de l'accusé.

[245] Plut., *Cic.*, 23.

[246] En 63 Cicéron disait redouter surtout la renaissance de Capoue (*Leg. agr.*, I, 19; II, 95). Il ne la redoutait apparemment plus en 59. Il se peut aussi que Cicéron n'ait rien dit sur les lois agraires de César parce que le législateur avait exclu (peut-être après un accord secret entre César et Cicéron) Volterra du partage, Volterra que l'Arpinate protégeait (*Fam.*, XIII, 4, 2).

[247] P. 160 n. 196.

[248] Il justifie ainsi mieux son passage aux triumvirs en 56.

[249] *Pis.*, 79.

[250] *Fam.*, I, 9, 7.

[251] Cf. J. Humbert, *Plaidoyers écrits* ... p. 175.

[252] *Fam.*, I, 9, 7.

et toutes les victoires la fortune de Bibulus que Vatinius jugeait misérable (*«dixi me M. Bibuli fortunam, quam ille adflictam putaret, omnium triumphis uictoriisque anteferre»*) et que ceux qui avaient empêché Bibulus de sortir de chez lui étaient les mêmes qui l'avaient forcé, lui Cicéron, à s'exiler (*«dixique eodem teste alio loco eosdem esse qui Bibulum exire domo prohibuissent et qui me coegissent»*). Mais, même si les allusions à César (et à Pompée) sont transparentes, il n'y a là aucune accusation personnelle; le première formule peut être prise pour une hyperbole rhétorique et la seconde concerne tous les *improbi* et pas uniquement César. De même, dans les *De lege agraria*, des accusations sont portées contre des *architecti*, des *machinatores*, des *adscriptores*, des gens *«quos multo magis quam Rullum timetis»*, mais dont les noms ne seront jamais prononcés par l'orateur. Or il s'agit incontestablement de César et de Crassus[253]. *Nonnulli* (sans précision d'identité) ont soutenu Catilina[254]; parmi eux sans aucun doute le futur dictateur. Dans le *Pro Flacco*, les passifs et les troisièmes personnes du pluriel évitent de préciser le nom des gens — parmi lesquels surtout César — qui veulent s'en prendre aux liquidateurs de la conjuration catilinienne: *«in nos crimina finguntur, nobis pericula comparantur»*; *«... si per alios agerent, si ... multitudinem concitassent, aequiore animo ferre possemus; ... per senatores ... duces expelli posse arbitrantur ...»*[255]. Dans le *De domo*[256], Cicéron parle sans plus de précision de *«quosdam»* (qu'il accompagne aimablement de *«uiros fortes»*) qui se sont vengés des propos amers de l'orateur sur l'état de la *res publica*[257].

Cicéron excelle dans le maniement de l'ambiguïté; il multiplie à propos de César les *dubitationes* des rhéteurs avec leurs alternatives, leurs *«fortasse»* etc. ...[258] et il use souvent d'amphibologies[259]. Clodius prétend-il que César lui a envoyé une lettre amicale où il le félicite de s'être débarrassé de Caton, l'orateur soutient: «Cette lettre, ou il ne l'a jamais envoyée, ou s'il l'a envoyée, il ne voulait pas qu'elle fût lue devant le peuple: *«Quas aut numquam tibi ille litteras misit aut, si misit, in contione recitari noluit»*, ce qui lui permet de rejeter, suivant sa tactique habituelle tous les torts sur le comparse:

---

[253] *Leg. agr.*, I, 11; 16; 22; II, 10; 15; 23; 25; 63; 73. Il faut remarquer les nuances suivant l'auditoire. Devant le Sénat, Cicéron stigmatise la crainte que ces gens inspirent (I, 16); devant les Quirites il réprouve le caractère secret de la machination et l'aspiration au *regnum* de ces personnages (II, 15; 25). Cf. p. 318.

[254] *Cat.*, I, 30.

[255] § 96.

[256] § 41.

[257] De même déjà dans l'*In toga candida*, Cicéron parlait de la demeure d'un *homo nobilis* — soit César, soit Crassus pour Asconius — où se réunissaient Catilina et Antonius, sans donner davantage de précisions (Asc., p. 83, édit. Orelli).

[258] Il parle «κατὰ διαπόρησιν». Cf. *Scol. Bob.*, p. 86.

[259] C'est l'«ἀμφιβολία» des rhéteurs.

«Mais qu'il l'ait envoyée ou que tu l'aies inventée, il reste que, par la lecture publique de cette lettre, tu as dévoilé ton plan sur la mission de Caton (*At siue ille misit, siue tu finxisti, certe consilium tuum de Catonis honore illarum litterarum recitatione patefactum est*)[260]. A propos de la menace d'une intervention de César au début de 58, il dit avec précaution dans le *Pro Sestio* — prononcé pourtant au cours de la brève réaction *optimas*: «*intenta signa legionum existimari ceruicibus ac bonis uestris falso, sed putari tamen*». Les Scolia Bobiensia commentent: «*Consultissimo temperamento et C. Caesarem perstringit inuidia et tamen nihil accusat exerte. Hac enim* (*ἀμφιβολίᾳ*)[261], *qua dicit multos sic opinatos, ostendit uerum fuisse, et medetur sibi ne offendat, dum adicit falso quosdam locutos. Sic nec omittit acerbitatem et honorem personae debitum seruat*»[262]. La prudence nous semble cependant l'emporter car l'affirmation dominante est celle de l'inexactitude de l'impression générale.

En d'autres circonstances l'orateur se fait allusif. Ainsi dans la *Pisonienne* il évoque sans appuyer cette même intervention de César: «J'ai (alors) vu d'autres vents, j'ai prévu en esprit d'autres bourrasques ...» (*Alios ego uidi uentos, alias prospexi animo procellas*)[263].

Cicéron déforme aussi les faits jusqu'à travestir la vérité. Ainsi, dans les *Catilinaires*, il réalise le tour de force de présenter la proposition de César (emprisonnement à vie) comme aussi dure que celle de Silanus (condamnation à mort). Il énonce — sans en oublier une — toutes les garanties dont César veut s'entourer et soutient que la mort est préférable à la longue torture de l'emprisonnement à vie[264], mais se fait très discret sur la peine proposée par Silanus. Dans l'*In Vatinium* l'orateur prétend que c'est Vatinius et non César qui s'est opposé à Bibulus en 59[265]! D'après Cicéron, Clodius se vantait à tort de pouvoir compter pendant son tribunat sur l'appui de l'armée césarienne — et pourtant le silence du général sur une éventuelle intervention contenait déjà une lourde menace[266]. D'après le *Pro Sestio* et la *Pisonienne*, c'est Vatinius, Pison et Gabinius qui sont les responsables de la brouille entre Pompée et Cicéron[267]; mais, dans la *Deuxième Philippique*, Cicéron confesse: «*(Caesar) Pompeium a mea familiaritate diiunxit*»[268]. Alors que dans la correspondance c'est César qui monte l'affaire de Vettius et que

---

[260] *Domo*, 22.
[261] Complété par Halm.
[262] *Scol. Bob.*, p. 90, ad *Sest.*, 42. Cf. le même jeu en *Sest.*, 64.
[263] § 21.
[264] *Cat.*, IV, 7 à 9.
[265] § 22. Cf. M. Gelzer, *Caesar*, p. 79 note 1.
[266] *Mil.*, 88. Cicéron y croyait bien au début de 58 (cf. *Pis.*, 21).
[267] *Sest.*, 133; cf. *Pis.*, 76.
[268] § 23.

Vatinius n'est que l'instrument du consul[269], dans l'*In Vatinium* toute la responsabilité est rejetée sur Vatinius[270]. De même dans le *Pro Sestio*[271]. Comment les divers auditoires peuvent-ils admettre des versions si déformées des faits? C'est que dans la plupart de ces affaires, César — jouant toujours en sous-main — ne se découvre pas complètement. Le doute peut subsister dans l'esprit des auditeurs.

Quand il s'agit de faits patents, Cicéron excuse le grand homme. Ainsi, en 59, César est allé trop loin, mais il est pardonnable et un vulgaire Vatinius ne saurait exiger la même impunité: «Supposons un instant que César ait été parfois excessif, que l'importance de la lutte, l'amour de la gloire, l'excellence de son esprit, la haute noblesse de sa naissance l'aient poussé à quelque action, excusable alors chez un tel homme, et négligeable dans la suite en raison de ses hauts faits, revendiqueras-tu, pendard, la même immunité, et prêtera-t-on l'oreille à la voix d'un Vatinius, d'un brigand, d'un sacrilège, réclamant pour lui-même ce que l'on accorde à César?»: «*Si iam uiolentior aliqua in re C. Caesar fuisset, si eum magnitudo contentionis, studium gloriae, praestans animus, excellens nobilitas aliquo impulisset, quod in illo uiro et tum ferendum esset et maximis rebus quas postea gessit oblitterandum: id tu tibi, furcifer, sumes, et Vatini latronis ac sacrilegi uox audietur hoc postulantis ut idem sibi concedatur quod Caesari*?»[272]. On admirera la conditionnelle qui évite d'affirmer et qui abonde en éloges alors même qu'elle implique une critique — et le retour agressif vers le comparse qui prend tous les coups et qui se voit taxé non seulement de scélératesse, mais aussi de prétention: il voulait égaler César! Il est manifeste qu'au fond de lui-même Cicéron est persuadé du rôle important, voire essentiel, joué par César contre la *res publica*. Il a bien dit qu'il disjoignait les cas de Vatinius et de César «*rei publicae causa*» — ce qui montre assez qu'ils étaient confondus dans son esprit. Il nous paraît que César aurait dû être choqué par cette disjonction artificielle, masquant mal l'hostilité ... Mais Cicéron accumule tant d'éloges qu'ils chassent vite cette critique indirecte. Quant au public — si les purs *optimates* n'étaient sans doute pas dupes — chez la plupart des auditeurs la révérence envers les Grands et le mépris pour les compares pouvaient faire admettre ce double traitement et ces excuses à l'égard des errements du noble César. Faut-il évoquer le passage de Clodius à la plèbe? l'orateur multiplie les explications, les justifications, les excuses. Dans le *De*

---

[269] *Att.*, II, 24, 3. Confirmé par Suét., *Iul.*, XX; pour d'autres interprétations, cf. p. 161 n. 201 in fine.
[270] § 24-26.
[271] *Sest.*, 132.
[272] *Vat.*, 15.

domo il tente d'expliquer pourquoi le consul de 59 était irrité contre lui; alors que Cicéron regrettait certains aspects de la situation politique de cette année-là, des *improbi* ont rapporté les propos en les déformant[273]. Ainsi toute la critique est reportée sur ces méchants personnages. Dans le *Pro Sestio*, l'orateur dit que César a permis l'adoption de Clodius soit parce qu'il a été supplié (*exoratus*), soit parce qu'il était en colère contre lui[274]. La conduite de César au début de 58 s'explique aisément: il défend Clodius seulement parce qu'il redoute que ses *acta* de 59 ne soient annulés[275].

Cicéron use enfin de l'atténuation. Les «*dicitur*», «*uidetur*» etc. ... affaiblissent les critiques légères. César a suivi en 63 la politique qui est considérée comme populaire (*uiam, quae popularis habetur*)[276]. Début 58 le vaisseau de l'Etat va «apparemment» voir fondre sur lui nombre de flottes armées[277]: (*cum ... in hanc ... nauem ... armatae tot classes ... incursurae uiderentur ...*)[278]. Les différends sont minimisés et paraissent bien pâles à côté des faveurs dont César veut couvrir l'orateur[279]. Les accusations — quand il y en a — sont très édulcorées. Cicéron reproche seulement à César de s'être tu lorsque Clodius disait que son armée allait intervenir contre lui[280]. Ou bien le futur dictateur est englobé avec d'autres et n'est qu'un des moyens dont s'est servi le tribun de 58 pour chasser l'orateur. Dans le *De domo*, Cicéron affirme ne pas vouloir chercher «avec le concours de qui» («*per quos*») l'on a agi contre lui. Il n'emploie pas «*a quibus*» qui désignerait des agents, des responsables, des instigateurs[281]. Ainsi César — à qui s'adresse au premier chef ce pluriel — n'est pas présenté comme la cause, mais comme le simple moyen. Il est particulièrement significatif que Cicéron avoue enfin — pour la première fois — être l'ennemi politique de César au moment même où solennellement il déclare déposer cette hostilité ... dont il ne nous avait jamais parlé[282]. Cicéron a bien fait tout son possible pour masquer son hostilité profonde à la politique de César.

---

[273] § 41. César n'a pas été évoqué une fois pour la procédure d'adoption (cf. § 34-38).

[274] § 16. Cf. in *Schol. Bob.*, (p. 86, l. 7) ce commentaire: «*Prudenter κατὰ διαπόρησιν (Cicero) non vult exerte conqueri de C. Caesare*». On notera là l'emploi de l'alternative.

[275] *Sest.*, 40; *Pis.*, 79. Cf. Schol. Bob., p. 89, l. 24 sqq.

[276] *Cat.*, IV, 9.

[277] Ces flottes sont en fait les armées de César que la métaphore évite de nommer trop clairement.

[278] *Sest.*, 46.

[279] Cf. *prou. cons.*, 40-42. Presque rien sur les désaccords. Presque tout sur les honneurs que César veut conférer à Cicéron ...

[280] *Sen.*, 32; *Sest.*, 41; 52; *har.*, 47.

[281] *Domo*, 30.

[282] *Prou. cons.*, 20 et 47.

L'orateur prend toujours bien soin de distinguer César des vulgaires agitateurs[283]. César n'est pas un *contionator*; il possède un «esprit vraiment démocratique» (*animum uere popularem*)[284]. Par ce biais Cicéron tente de séparer le triumvir de ses comparses. C'est dans le même dessein qu'il souligne que Vatinius a extorqué des parts d'action au consul de 59, a violé sa loi[285] et que Pison s'est dressé contre une *lex Iulia*[286]. En fait il sait parfaitement les liens qui unissent ces personnages. Il confesse dans une lettre à M. Marius[287]: «Il y avait je ne sais quoi de grand dans (le) dessein (de Clodius); et d'ailleurs l'entreprise ne lui était pas personnelle, il y était aidé par ces gens qui ne pouvaient rester debout si je l'étais»: (*magnum quiddam (Clodius) spectauit, nec sua sponte, sed eorum auxilio qui me stante stare non poterant*).

Apparemment la prudence de Cicéron est constante. Cependant une analyse plus approfondie laisse voir de subtiles nuances. Dans le *Pro Sestio* et dans la *Vatinienne* — sans jamais dépasser les limites, sans viser nommément César — Cicéron se permet incontestablement quelques audaces. Ainsi, en reprenant les principaux passages évoqués précédemment, l'on note en effet quelques différences entre ces deux discours de mars 56 et les autres *orationes*, fussent-elles d'une époque proche. Les *signa* menacants de l'armée de César sont mentionnés seulement dans le *Pro Sestio*[288]. Ailleurs, quand l'orateur parle de cette armée, il fait seulement allusion à sa présence auprès de Rome[289] ou accuse ... Clodius de vouloir lancer les troupes du général sur la ville[290]! Figure de même dans le plaidoyer pour Sestius une critique bien osée, vu le rang de César et l'intelligence dont il se targuait: l'avocat reproche au consul de 59 d'avoir apporté son appui à Clodius sans prévoir la conséquence de cet acte[291]! D'autre part la constante et insistante et explicite disjonction du cas de Vatinius et de César dans l'invective contre le tribun de 59 est sans doute habile parce que jamais César n'est attaqué directement mais l'allusion est si transparente qu'elle peut passer pour une forme de reproche[292].

---

[283] *Sest.*, 132 etc. ...

[284] *Cat.*, IV, 9. Trad. E. Bailly, édit. Belles Lettres.

[285] *Vat.*, 29. Même tactique en *Sest.*, 132. Cicéron (cf. supra p. 158) fait de même avec les triumvirs. C'est une pratique courante. Dans les *Verrines*, Cicéron essayait de dresser Verrès contre Metellus (II, 63-64) et P. Scipion contre Verrès (IV, 79-80).

[286] Cf. *Pis.*, 37; 50; 61; 90.

[287] *Fam.*, VII, 2, 3. Trad. L. A. Constans.

[288] Cf. p. 168.

[289] *Sen.*, 32.

[290] *Har.*, 47.

[291] *Sest.*, 16.

[292] Il serait trop long d'étudier en détail les différentes nuances entre ces deux discours et les autres. Nous comptons en faire l'analyse dans un article.

Pourquoi ces légères audaces de Cicéron? C'est qu'alors l'orateur optimate se sent plus fort: nous sommes au moment de la brève réaction sénatoriale qui précède les accords de Lucques. Le triumvirat est désuni. Cicéron peut se faire un peu plus mordant à l'égard de César — tout en continuant d'ailleurs à ménager Pompée qui n'est pas traité autrement dans ces deux discours que dans les autres. Il est même probable que la version originale, s'il y en eut[293], du *Pro Sestio* et de la *Vatinienne* était un peu plus rude pour César, tout en restant, soyons-en sûrs, dans certaines bornes et tout en évitant les attaques personnelles.

Après la palinodie en revanche, il va sans dire que l'orateur fait plus que jamais tout son possible pour taire les mauvaises actions de César à son encontre[294], pour multiplier les amphibologies et les explications excusant le personnage[295], pour distinguer son cas de celui des démagogues[296].

Il est sensible que l'orateur fait moins d'efforts à l'égard de César qu'à l'égard de Pompée pour le rendre plus républicain (*melior*). Il est vrai que, jusqu'en 59, c'est Pompée qui paraît la plus redoutable puissance, donc celle qu'il faut plus que les autres séduire[297]; plus tard, il semble sans doute bien difficile à Cicéron d'agir sur César. Cependant il lui lance un appel discret dans le discours *de prouinciis consularibus*[298]. Il veut faire croire que César va désormais jeter le regard vers la Curie (*aspectum in curiam*). Mais cela a plutôt l'air d'une justification de la palinodie de Cicéron qui peut se déclarer le vassal d'un maître susceptible de courtiser un peu la *res publica* que d'une tentative de séduction ... Quel vrai républicain peut croire que le général va obéir à l'avenir docilement au Sénat?

Notons cependant que par le vocabulaire même des éloges adressés par l'orateur à César — vocabulaire que nous allons voir — Cicéron prête au grand homme des qualités propres aux *boni ciues*[299] et par là tente de l'assimiler quelque peu aux *principes* du bon parti.

C'est que Cicéron ne se contente pas de prudence avec César, il l'encense. Mais alors qu'il a loué Pompée dès le début de sa carrière, il n'a commencé à louer vraiment César qu'assez tard: après la «palinodie». A ce moment, il vante ses qualités militaires[300], ses

---

[293] Ce qui est presque sûr, à notre sens, pour le *Pro Sestio*: cf. p. 208.
[294] *Prou. cons.*, 41; *Planc*, 86-93.
[295] *Prou. cons.*, 43.
[296] *Prou. cons.*, 24; 41.
[297] *Att.*, II, 17, 1.
[298] § 38.
[299] Telles la *gloria*, l'*auctoritas* etc. ...
[300] *Prou. cons.*, 32 sqq.; *Pis.*, 59; 82.

lois[301], ses hautes vertus[302]. Peut-être se mêle-t-il quelquefois à ces flatteries une ironie amère comme quand il loue la campagne du général en Gaule: «Il a réussi à faire que, les montagnes s'abaisseraient-elles, les fleuves s'assècheraient-ils, l'Italie, que la nature ne défendrait plus, n'en serait pas moins protégée par sa victoire et ses exploits» (*perfecit ille ut, si montes resedissent, amnes exaruissent, non naturae praesidio sed uictoria sua rebusque gestis Italiam munitam haberemus*)[303]: la conquête est jugée brillante, mais peu utile. L'éloge est hyperbolique; mais comme l'exagération accompagne traditionnellement l'éloge à Rome, César n'y voit pas malice. Il n'est pas sûr que les purs *optimates* ne sentent pas quelque pointe. Ce «double jeu» ne doit pas déplaire à Cicéron. Ailleurs la *laudatio* est plus sincère, semble-t-il: fruit sans doute de la révérence notée plus haut[304]. Le vocabulaire très flatteur ne le cède sûrement en rien à celui des gens dont Cicéron se moquera en avril 44 parce qu'ils parlent de César comme d'un homme remarquable et d'un grand citoyen[305].

A l'époque des *Philippiques*, l'orateur reste prudent. Il ne faut pas déplaire aux Sénateurs redevables de leur charge au dictateur, ni au peuple à qui il reste cher[306], ni à Octave[307], ni à Hirtius, fidèle césarien. Aussi les critiques sont rares. Elles sont limitées à la *Deuxième Philippique* qui exige moins de précautions[308]. Là, la guerre civile qui a opposé Pompée et César est blâmée[309]; le dictateur a commis des «*scelera*»[310]; il a exercé un «*regnum*», un «*dominatus*»; il fut un «*tyrannus*»[311]; il s'est voulu égal à un dieu (§111); le meurtre du dictateur a été *gloriosissimum*[312]. Quelques critiques percent ailleurs, mais très rarement[313]. L'orateur utilise les mêmes procédés que

---

[301] *Balb.*, 43; *Pis.*, 37; mais déjà *Sest.*, 135.

[302] *Rab. Post.*, 41-43; *Planc.*, 93 (d'autant que César lira sans doute ce plaidoyer: cf. *ad Q. fr.*, III, 1, 11).

[303] *Pis.*, 82 (trad. P. Grimal, édit. Belles Lettres). Cf. *prou. cons.*, 32 sqq.

[304] Cf. p. 146.

[305] *Att.*, XIV, 11, 1; XV, 20, 2.

[306] L'œuvre de César pour le peuple est rappelée chez J. Carcopino, *César*, p. 502 à 511. Mais voir note 218 page 162.

[307] *Phil.*, X, 16.

[308] Cf. note 231 page 163.

[309] § 37-39.

[310] § 71; 78.

[311] § 27; 29; 34; 64; 80; 85; 87; 90; 96; 108; 114; 116; 117. «*Tyrannus*» est constamment appliqué à César dans les lettres mais dans les discours une telle qualification ne se retrouve que dans la *Deuxième Philippique* (§ 90 et 110)! La prudence guide l'orateur ... L'interprétation de J. Béranger, *Principatus*, p. 54, d'après laquelle Cicéron refuserait cette invective dans les discours parce que *tyrannus* équivaut à *crudelis tyrannus* et convient fort peu au clément César me paraît discutable. Pourquoi alors ces emplois dans la *Deuxième Philippique*?

[312] § 25 á 32.

[313] *Phil.*, I, 4; VII, 14; VIII, 32; XI, 35. Peut-être faudrait-il supprimer avec Nonius «*quod pertuleramus*» (p. 385, 24) qui nous paraît une insistance fâcheuse en I,

ceux dont il usait avant la guerre civile: il passe sous silence, excuse, se fait volontairement imprécis, rejette la responsabilité sur d'autres ou atténue la gravité des faits. Mais il emploie ces moyens avec moins de rigueur. Il ne dit rien des vols commis par César et spécialement de la mise à sac de l'*aerarium*[314]; rien sur les 72 licteurs du dictateur; rien sur l'abus de la puissance tribunicienne; rien sur la suppression des *obnuntiationes*[315]; rien sur l'abaissement du consulat dont il se plaint avec une amère ironie dans la correspondance[316]. L'orateur parle généralement très vite de la dernière guerre civile[317]. Il fait allusion en termes vagues à la tyrannie qui a été subie sans accuser le tyran — et sans préciser ni dates, ni responsables[318]. Il atténue autant que faire se peut: César, dit-il, est de ceux qui «ont voulu s'emparer du pouvoir monarchique» (*regnum occupare uoluerunt*)[319]. Il admet même, conciliant: «Sous la domination de César, nous venions au Sénat, sinon en liberté, du moins en sécurité» («*Caesare dominante, ueniebamus in senatum, si non libere, at tamen tuto*[320]) — ce qui est conforme à la vérité puisqu'il a bénéficié lui-même de la clémence du dictateur. Il rejette souvent la responsabilité des actes de César sur des acolytes. C'est Antoine qui a voulu poser le diadème sur la tête de son maître[321]. C'est Lucius Antonius qui est à l'origine de la désignation autoritaire de la moitié des magitrats[322]. Mieux, le vassal est considéré comme foncièrement hostile à son suzerain: Cicéron tente ainsi d'opposer les actes d'Antoine à ceux de César, alors qu'ils n'en sont que le prolongement: «Que ne peut-on appliquer à un homme qui prétend défendre les actes de César, quand il annule celles de ses lois que nous pouvions le plus approuver?» («*Quid* ... *in eum non cadit qui, cuius acta se defendere dicit, eius leges peruertit quas maxime laudare poteramus*?»)[323]

4, aggravant l'antécédent *regnum*, sur lequel Cicéron ne veut pas appuyer. Voir la prudence du paragraphe précédent.

[314] Lucain, *ciu.*, III, 114 sqq.; Suét., *Iul.*, LIV; Florus, II, 13, 21; Dion, XLI, 17; App., *ciu.*, II, 41; 138. Cf. J. Carcopino, *César.*, p. 472; 478; Frisch, *Cicero's fight* ... p. 29. Il est vrai qu'on pouvait opposer à Cicéron que Sylla en fit autant; de plus les Républicains en 43 ne se privèrent pas de prendre ce qui restait dans le trésor (cf. p. 461 n. 146).

[315] Lucain, *ciu.*, V, 395-396.

[316] *Fam.*, VII, 30, 1.

[317] *Phil.*, VIII, 7.

[318] *Phil.*, I, 15; VI, 19; X, 19.

[319] *Phil.*, V, 17.

[320] *Phil.*, XIII, 18.

[321] *Phil.*, V, 38. «*Diadema*», par son origine grecque, évoque fort bien les royautés d'Asie.

[322] *Phil.*, VII, 16. Pour Suétone, (*Iul.*, XLI) c'est César qui est responsable de la mesure!

[323] *Phil.*, V, 7. Trad. P. Wuilleumier, édit. Belles Lettres. Cf. *Phil.*, I, 24; VIII, 28. Voir Frisch, *ibid.*, p. 99. Quelques réactions semblables cependant dans la cor-

Cette prudence de l'orateur à l'époque des *Philippiques* apparaît mieux encore par comparaison. Dans le *De officiis*, César opère une «*translatio pecuniarum a iustis dominis ad alienos*»[324]; dans les *Philippiques*, Cicéron parle seulement de la «*hasta Caesaris*» et constate simplement que l'on a vu «*ex mendicis fieri repente diuites*»[325]. Encore l'orateur prend-il force précautions: ce sont les *improbi* qui ont vu cela et qui peuvent espérer profiter des mêmes occasions sous Antoine. Ce n'est pas une accusation, mais un simple témoignage. Dans le *De officiis* encore, César fut un *tyrannus* que tous ont haï[326]; dans les *Philippiques*, il est au moins désigné par «*homo*»[327].

Il peut donc être affirmé que Cicéron n'a jamais pu dire publiquement — même après les Ides — tout le mal qu'il pensait de César. Dans la *Onzième Philippique* encore, en louant Cassius, Cicéron se dit obligé de taire son principal mérite: le meurtre de César, car cela ne plaît pas à tous: «Je passe sous silence son principal et singulier mérite, dont l'apologie n'est pas encore agréable à tous et que nous devons confier au témoignage de notre mémoire plutôt qu'à celui de notre voix»: «*Maximam eius et singularem laudem praetermitto: cuius enim praedicatio nondum omnibus grata est, hanc memoriae potius quam uocis testimonio conseruemus*»[328].

Cicéron a pratiqué la même prudence vis-à-vis de Crassus.

Cinquième chapitre: L'attitude envers Crassus

La place de Crassus est minime dans les discours de Cicéron, sans commune mesure avec son rôle réel[329]. Cette importance modeste vient pour une large partie de la discrétion délibérée de l'orateur.

Pourtant l'action de Crassus a commencé tôt. Il est consul aux côtés de Pompée en 70 mais — comme son collègue — reste très modéré. Son comportement devient plus inquiétant pour les *optimates* pendant la conjuration de Sylla et d'Autronius[330] et en 63 auprès

---

respondance (*Att.*, XIV, 13, 6; XV, 4, 3): la rhétorique influe-t-elle sur les opinions profondes?

324 I, 43.

325 VIII, 9.

326 II, 23.

327 VIII, 13. Ce tableau de la dictature évoque à peine la déification de César, déification dont la réalité est contestée par certains Modernes (cf. Adcock, *Camb. anc. hist.*, IX, 718 sqq.).

328 § 35, trad. P. Wuilleumier, édit. Belles Lettres. Un autre motif de l'indulgence et de la prudence cicéroniennes dans les *Philippiques* peut être dégagé: l'orateur ne pouvait renier publiquement son ralliement de 48 et la longue suite d'éloges qu'il avait écrite sur le dictateur.

329 Sur ce rôle voir par exemple, E. S. Gruen, *The last generation* ... p. 67 à 70.

330 Cf. note 207 p. 161.

de Rullus puis de Catilina[331]. Crassus soutient Clodius[332]; malmène sérieusement les *boni ciues* pendant son deuxième consulat avec Pompée[333]. Tout au long de sa carrière politique il s'appuie sur le peuple[334] et ne répugne pas à employer des moyens illégaux et impies[335] allant jusqu'à faire entrer des soudards dans Rome[336].

Le portrait moral du personnage est assez flatteur s'il faut en croire l'infatigable panégyriste Plutarque[337]. Crassus pouvait cependant fournir matière à de nombreuses invectives politiques[338]. Par sa richesse d'abord bien sûr, mais aussi par sa cupidité[339] et son ambition[340].

De fait Cicéron ne l'apprécie guère. Il voit en lui un «*hominem nequam*»[341]. Il signale dans ses traités des marques d'*impietas* à l'égard des dieux[342]; il ne prise guère son éloquence[343].

L'hostilité politique, des lettres — plus rarement des traités — la laissent bien voir. Cicéron accuse, dans son «*expositio consiliorum*», Crassus d'avoir été l'instigateur de la «conjuration» de 65[344]; il stigmatise sa constante démagogie[345]. Dans une lettre à Atticus, il lui reproche d'avoir acheté les juges de Clodius[346]. Encore le fait-il avec prudence, usant d'un surnom en l'appelant: «*caluum ex Nanneianis illum*»[347]. Ailleurs il le blâme de soutenir Clodius[348]. Pendant l'exil, il redoute sa malveillance: «*Crassum ... metuo*» avoue-t-il à

---

[331] Cf. n. 208; 209; 211 supra. Comme pour la note précédente, ces références précisent le rôle de César, mais aussi de Crassus. Voir aussi Sall., *Cat.*, XVII. Cf. *Camb. anc. hist.*, t. IX, p. 482-486. Stockton, *Cicero* ..., p. 89-90 a montré l'intérêt que Crassus avait à soutenir Rullus.

[332] Cf. n. 348 au bas de cette page.

[333] Cf. note 90 p. 151. Voir Plut., *Cras.*, 15.

[334] Dion, XXXVIII, 17.

[335] App., *ciu.*, II, 17.

[336] Dion, XXXIX, 31; 36; 39.

[337] *Cras.*, 1; 3.

[338] Elles n'ont pas besoin d'ailleurs de beaucoup d'aliment ...

[339] Plut., *Cras.*, 2; App., *ciu.*, II, 18; Flav. Jos., *hist. Iud.*, XIV, 12.

[340] Sen., *Const. sap.*, II, 3. Cf. aussi l'expédition chez les Parthes.

[341] *Att.*, IV, 13, 2. Cf. *off.*, I, 109; Dion, XXXIX, 10. Ce n'est pas une hostilité invétérée: cf. *Tusc.*, V, 116; *off.*, II, 73.

[342] Par la bouche de Quintus in *diu.*, I, 29.

[343] *Brut.*, 233.

[344] Sur cette œuvre, cf. infra p. 178. Le propos est rapporté par Asconius, éd. Orel. p. 83.

[345] *Off.*, I, 109.

[346] I, 16, 5. Cf. *par. Stoïc.*, 46.

[347] Pour l'explication de ce surnom, cf. note de l'édition des Belles Lettres *ad loc.* D'autres identifications peu convaincantes ont été proposées pour ce sobriquet: cf. Wiseman, *Clas. Quat.*, 1968. Pour une bibliographie complète sur la question, voir Bruce A. Marshall, *Cicero and Sallust on Crassus and Catiline, Latomus*, XXXIII, p. 805, n. 6.

[348] *Att.*, II, 22, 5; *ad Q. fr.*, II, 3, 3-4; *fam.*, XIV, 2, 2.

Terentia et à ses enfants[349]. Il désapprouve aussi sa campagne chez les Parthes[350]. Crassus n'aime guère non plus Cicéron: il enflamme César contre lui avant la rencontre de Lucques[351]. Il commet de «*grauissimae iniuriae*» à son égard. Cicéron en fait litière en 56, mais les relations se tendent à nouveau en 55. Cicéron ne refait la paix avec Crassus que lorsqu'il voit les *optimates* ravis de cette dispute: constatation qui le ramène toujours infailliblement vers les *potentissimi*[352].

Dans les discours de 63 à 43 aucun jugement défavorable en revanche, aucune critique de la politique de Crassus. Il faut attendre la *Deuxième Philippique* (§ 7) pour entendre Cicéron proclamer qu'il a été en désaccord avec le triumvir; il révèle alors qu'il y a eu entre eux «*multae et magnae* (*contentiones*)». Jusqu'alors Cicéron procède à son habitude par allusions et déformations de la vérité. Allusions pour l'action de Crassus en 63[353]; déformations pour sa complicité avec Clodius et les deux autres triumvirs avant et pendant l'exil de l'orateur: l'appui apporté par Crassus au tribun ne serait qu'un racontar de Clodius: «M. Crassus, un homme de grand courage, à qui m'unissaient tous les liens d'amitié, était d'après les proclamations de cette même peste, très hostile à ma cause» (*M. Crassus, quocum mihi omnes erant amicitiae necessitudines, uir fortissimus, ab eadem illa peste infestissimus esse meis fortunis praedicabatur*»)[354]. Mieux, alors que Crassus ne fait que se dérober, Cicéron veut faire croire que le triumvir émet une proposition constructive «*Crassus a consulibus meam causam suscipiendam esse dicebat*»[355].

L'orateur va jusqu'à louer Crassus, mais rapidement[356]. Le personnage est moins important tout de même que César et Pompée: il est moins nécessaire de le glorifier. Il est sans doute aussi plus pâle.

Telle est la tactique de l'orateur face à ces trois grands. Elle est faite de détours, d'adresse plus que de netteté. Beaucoup agissent alors comme Cicéron même s'ils ne le font pas avec le même bonheur. Le correspondant d'Atticus constate dans une lettre: «*Ibi (au Sénat) loquetur praeter Antium et Fauonium libere nemo; nam Cato*

---

[349] *Fam.*, XIV, 2, 2.

[350] *Att.*, IV, 13, d'après L. A. Constans (édit. Belles Lettres) et Van Ootegehm, *Les études classiques*, 1953, p. 396-397. Mais voir B. A. Marshall, *ibid.*, 1973, p. 419. Cf. aussi Dion, XXXIX, 60.

[351] *Fam.*, I, 9, 9. Cf. aussi § 20.

[352] *Ibid.*, § 20.

[353] Cf. n. 253; 254 p. 167. Cicéron le vise peut-être dans la *Quatrième Catilinaire* (§ 10): voir Mispoulet, *La vie parlementaire à Rome sous la République*, 1899, p. 208; 211; M. Gelzer, *César*, p. 50 n. 1. A moins que ce ne soit Nepos (*Schol. Gronov.*).

[354] *Sest.*, 39 (Trad. J. Cousin, édit. Belles Lettres). Cf. *har.*, 47.

[355] *Sest.*, 41.

[356] *Sest.*, 39; *Cael.*, 9. Même hypocrisie en *fam.*, V, 8.

aegrotat ...»[357]. Peu nombreux en effet sont ceux qui ont parlé énergiquement et clairement[358] ... Il faut convenir que leur franc-parler n'a pas eu un meilleur succès que l'habileté cicéronienne; certes Caton emporte par un discours courageux, qui contraste avec la prudente *Quatrième Catilinaire*, une décision qui sauve momentanément la République[359], mais la vigueur de Bibulus — malgré les signes manifestes d'un soutien *optimas* puissant[360] — obtient moins de succès en 59. Au moment même où Cicéron, *nouus*, pourrait s'affirmer, la situation est moins favorable que jamais à la netteté et à la vigueur.

Il est notable que Cicéron, contraint en public à se répandre en éloges envers les *potentissimi*, forcé d'user de précautions même dans sa correspondance[361], réserve son venin — un venin d'autant plus acide — pour une action souterraine. Il lance — en privé — des mots mordants contre les trois Grands[362]. Le *Deuxième livre* des *Saturnales* de Macrobe est plein de ces traits[363]. Dès 59, Cicéron médite aussi des ἀνέκδοτα qui doivent viser César et qui sont destinés au seul Atticus[364]. Ce furent peut-être les seuls écrits où Cicéron put livrer vraiment son opinion sur les *potentissimi*.

Sixième chapitre: L'attitude envers Octave

Après les Ides de mars, Cicéron fait preuve de la même prudence envers Antoine, tant qu'un accord est encore possible, quand rien d'irréparable n'a été commis entre les deux hommes. Aussi la *Première Philippique* atténue les blâmes[365]. Ensuite Antoine subit des

---

[357] IV, 17, 4.

[358] Aux trois hommes cités par Cicéron, l'on peut ajouter Bibulus et les deux Curion.

[359] Il est remarquable que Salluste ne mentionne même pas le discours de Cicéron lors de cette séance.

[360] Cic., *Att.*, II, 13, 2; 18, 1; 19, 3; 21, 1; Suét., *Iul.*, IX; XLIX.

[361] Cf. supra p. 24-25.

[362] César, dit-on ... en appréciait (cf. *fam.*, IX, 16).

[363] Cf. aussi Dion, XXXVIII, 12, 6.

[364] Ces ἀνέκδοτα se confondaient certainement avec l'ἀπολογισμὸς βουλευμάτων cité par Dion (XXXIX, 10) et l'«*expositio consiliorum*» mentionnée par Asconius, (p. 83, édit. Orelli). Sur ces ἀνέκδοτα voir P. Jal, *La guerre civile* ... p. 205. Il ne faut pas les identifier avec le περὶ ὑπατείας rédigé en grec, en prose latine et en vers latins pour glorifier le consulat cicéronien de 63 (*Att.*, I, 19, 10). Contrairement à B. A. Marshall (*Cicero and Sallust* ..., *Latomus*, 33, p. 808-809), je pense que cette dernière œuvre ne comportait pas plus d'audaces que les discours. Le passage de Plutarque (*Cras.*, 13) montre bien la différence de ton entre les ἀνέκδοτα (où Crassus est accusé d'avoir participé à la conjuration de Catilina) et le περὶ ὑπατείας (où, d'après Cicéron, Crassus vient apporter une preuve accablant les conjurés ...).

[365] Cf. infra, deuxième titre: les invectives violentes n'appartiennent jamais à la *Première Philippique*.

assauts semblables à ceux qui visent les comparses des Grands dans les discours consulaires et post-consulaires.

Mais la manière dont Cicéron traite Octave s'apparente quelque peu avec celle dont il a usé envers César, Pompée et Crassus. Pour être jeune, Octave n'en est pas moins déjà un *potentissimus* avec qui Cicéron doit compter. Puissant, Octave l'est en effet: dès son retour en Italie en 44, il est accueilli avec enthousiasme par les habitants des municipes: Cicéron lui-même a pu le constater[366]; il est riche; il possède de nombreuses propriétés et des sommes importantes[367]; il peut compter sur l'appui de la *plebecula Romana* et des *boni uiri*[368]; il a vite une armée à sa disposition[369]. Il est dangereux pour les *boni ciues* parce qu'il est l'héritier de César, mais il est, au début, animé d'une telle hostilité contre Antoine qu'il est naturel de le jouer contre le consul de 44: une telle politique aurait même pu rapidement porter ses fruits, puisque le jeune homme s'est laissé convaincre en octobre 44 par des *optimates* de faire assassiner Antoine[370]. De plus Cicéron sait bien qu'en soutenant Octave il se ménage l'aile puissante des Césariens du Sénat; il enfonce un coin entre les héritiers du dictateur[371].

L'orateur doit donc flagorner Octave pour mieux lui plaire et peindre de lui un portrait flatteur pour bien disposer l'auditoire en sa faveur. Certains Anciens et Modernes ont pensé que Cicéron agissait ainsi spontanément par affection réelle pour Octave et parce que le consulaire âgé était sensible aux louanges, aux protestations de républicanisme du jeune homme. Ce n'est qu'en partie vrai. Un tel jugement se fonde exagérément sur les discours. Une lecture attentive de la correspondance montre que les sentiments de Cicéron à l'égard d'Octave sont beaucoup plus complexes — et donc que les éloges des discours — pour être moins hypocrites que nombre de ceux adressés à César, Pompée et Crassus — n'en sont pas moins volontairement et habilement forcés.

Dans la correspondance en effet, Cicéron ne ressent au début qu'indifférence: «*De Octauio susque deque*»[372]: il n'a pas revu le jeune homme qu'il ne connaît guère, il faut le dire. Lorsque l'héritier de César vient s'installer près de chez lui, il le trouve tout dévoué à sa personne («*mihi deditus*»)[373]. Mais à la fin avril 44 il ne pense pas

---

[366] *Att.*, XVI, 11, 6.

[367] Nicol., *uita Caes.*, 18, 55; Dion, XLV, 3; App., *ciu.*, III, 11. Cf. R. Syme, *The roman revolution*, p. 131 n. 2.

[368] *Att.*, XVI, 8, 2.

[369] *Br.*, I, 15, 7.

[370] Cic., *fam.*, XII, 23, 2; Suét., *Aug.*, X; cf. R. Syme, *ibid.*, p. 124.

[371] Cf. J. Béranger, *Principatus*, p. 115.

[372] *Att.*, XIV, 6, 1.

[373] *Att.*, XIV, 11, 2.

qu'il puisse être *bonus ciuis* et redoute en particulier son entourage[374]. Les meurtriers de César vont être en danger. Même crainte fin mai[375]. Début juin, Octave semble à Cicéron mieux disposé envers Brutus et Cassius «mais quelle confiance mettre dans son nom, dans son héritage, dans la formation qu'il a reçue? Le problème est difficile» (*sed quid aetati credendum sit, quid nomini, quid hereditati, quid κατηχήσει, magni consilii est*)[376]; toujours des hésitations début novembre[377]: «Lui presse, moi je temporise» (*Ille urget, ego σκήπτομαι*)[378]. Même hésitation à la mi-novembre: Cicéron se retrouve finalement dans la même situation qu'en 49, redoutant à la fois Octave et Antoine, comme il a redouté César et Pompée. Il va jusqu'à dire que l'on ne sait qui préférer! («... *quem uelis nescias*»)[379]. Fin novembre, il s'écrie: «Non, ce n'est pas d'un pareil sauveur que je veux»[380].

Il est certain en revanche que quelques lettres contemporaines des dithyrambes des *Philippiques* contiennent des éloges; Cicéron croit alors qu'Octave a de bons sentiments et cède devant ses protestations d'amitié. Il faut cependant remarquer que les éloges sont brefs; que ces lettres sont souvent adressées à des combattants ou à des gouverneurs qu'il serait maladroit d'inquiéter; que des réserves transparaissent. En décembre 44 et en janvier 43, Cicéron justifie l'intervention «privée» d'Octave pour défendre la *res publica* et espère qu'il sera associé aux victoires d'Hirtius et de D. Brutus: mais les lettres sont adressées au soldat D. Brutus[381]; en février, écrivant à Trebonius, Cicéron loue l'*egregius* «*puer*» mais il ne fait qu'espérer d'autres actions favorables à la *res publica* (*spero equidem reliqua*)[382]. Même qualification d'«*egregius puer*» dans la lettre au gouverneur d'Afrique de fin mars[383]. Et dès avril 43 les craintes réapparaissent nettement: le jeune homme a de la *uirtus*, mais Cicéron se demande s'il sera toujours possible de le guider[384]. Une missive à Brutus de juin paraît fort élogieuse: Octave est «*praeclara indole admirabilique constantia*», mais Cicéron concède prudemment que le jeune homme s'est comporté «jusqu'à présent» (*adhuc*) conformément à

---

[374] *Att.*, XIV, 12, 2.

[375] *Att.*, XV, 2, 3.

[376] *Att.*, XV, 12, 2.

[377] *Att.*, XVI, 8, 1. En octobre les gens pensent que le jeune homme représente une grande espérance, mais Cicéron ne prend pas cette opinion à son compte (*fam.*, XII, 23, 2).

[378] *Att.*, XVI, 9.

[379] *Att.*, XVI, 14, 1.

[380] *Att.*, XVI, 15, 3.

[381] *Fam.*, XI, 7; 8, 2.

[382] *Fam.*, X, 28, 3.

[383] *Fam.*, XII, 25, 4.

[384] *Br.*, I, 3, 1.

ses conseils[385]. Bref, malgré une attirance certaine pour Octave, malgré le prix attaché par Cicéron aux protestations d'amitié et de républicanisme du jeune homme, le consulaire âgé ne saurait en privé se défaire d'hésitations et d'arrière-pensées. Balançant au début, plus confiant après novembre 44, il est franchement inquiet après avril 43. Et le propos qu'on lui a prêté: «*Caesarem esse laudandum ... tollendum*»[386] est sans doute bien de lui. Il a commencé à circuler en mai 43[387]. C'est-à-dire peu après le moment où une certaine défiance se fait jour dans la correspondance[388].

Si les *Philippiques* ont été prononcées avant que perce cette inquiétude chez Cicéron[389], elles pourraient laisser voir les quelques réserves du *princeps* des Républicains — entre novembre 44 et avril 43. Or il n'en est rien: elles ne contiennent que des éloges sans restriction.

Dans la *Troisième Philippique*, l'orateur loue la vertu et la *sanctitas* du jeune homme; il le remercie chaleureusement pour son action en faveur de la *res publica*[390]. Ces vives louanges sont prononcées un mois environ après des lettres pleines d'hésitations et d'inquiétudes[391]. Dans la *Quatrième Philippique* adressée aux Quirites, Cicéron qui sait combien le jeune Octave est cher au peuple fait un éloge peut-être plus bref, mais d'une intensité inouïe: «*Nihil ex omnium saeculorum memoria tale cognoui*»[392]. Il veut qu'on lui confère des éloges et des honneurs «*diuini immortalesque*», le faisant participer en quelque sorte à la divinité accordée à son père[393]. Dans la *Cinquième Philippique* les félicitations tournent au panégyrique: l'orateur prête à Octave, entre autres nombreuses qualités, «*uirtus*», «*consilium*», «*ingenium*»[394]. Pas d'éloges en revanche dans la *Sixième*, la *Neuvième* et la *Dixième Philippique*; peu de choses dans la *Septième* et la *Huitième*[395]. Dans la *Onzième*, Cicéron justifie son soutien apporté à Octave autant qu'il le loue[396]; dans la *Treizième* l'orateur revient sur

---

385 *Br.*, I, 10, 2.

386 Avec un jeu sur le double sens de «*tollere*» («porter aux nues «et» supprimer»).

387 Cic., *fam.*, XI, 20, 1; Vell., II, 62, 2.

388 Knight (in *Latomus*, 68, p. 158-161) pense que Cicéron joue la carte Octave sans vouloir se débarrasser ultérieurement de lui. Il me semble qu'après avril 43 ce n'est plus vrai.

389 Sauf la *Quatorzième*, prononcée fin avril. L'éloge y est de fait bien plus bref.

390 § 3 et 15.

391 Cf. notes 379 et 380 page précédente.

392 § 2 et 3. Sur les différences entre la *Quatrième* et la *Troisième Philippique* voir Mack, *Senatsreden* ... p. 59 qui montre aussi que D. Brutus est quand même plus loué qu'Octave en *Phil.*, III, 8 sqq.

393 § 4. Le passage correspondant de la *Troisième Philippique* est plus mesuré.

394 § 23.

395 Les sujets de ces *Philippiques* ne se prêtaient guère à des éloges d'Octave.

396 § 20.

l'action essentielle d'Octave pour la défense de la République: l'entrée dans Rome qui a entraîné le départ d'Antoine. Il revient souvent sur ce thème qui lui semble faire l'accord du plus grand nombre[397]. Dans la *Quatorzième Philippique*, il associe dans un même éloge Pansa, Hirtius et Octave[398].

Quand de franches félicitations sont impossibles, l'orateur use des mêmes procédés qu'à l'égard de Pompée, de César et de Crassus: ainsi il se fait discret sur les appuis que trouve Octave[399]; il ne parle pas des présages favorables au jeune homme ni de l'usage qu'en fit celui-ci à des fins de propagande[400]; il excuse l'intervention d'Octave dans la lutte armée en tant que «*priuatus*»[401]: c'était, prétend Cicéron, la seule manière possible: «(Ce jeune homme) a libéré l'Etat de ce fléau (Antoine) par une initiative privée — il n'aurait pu en être autrement» (*Qua peste priuato consilio rem publicam — neque enim fieri potuit aliter — Caesar liberauit*)[402]. Il peut paraître «*impius*», mais de fait il a agi pour le salut de la *res publica*, manifestant ainsi une *pietas* extrême[403]. Mieux, l'orateur affirme très souvent qu'Octave est «*diuinus*»[404], ce qui signifie, en ce cas, qu'il a été «donné par les dieux» aux Romains comme l'atteste l'expression «*deorum immortalium beneficio*» expliquant dans la *Cinquième Philippique* l'intervention d'Octave[405]. Comment dès lors l'accuser d'impiété? Le jeune homme n'a absolument pas violé les lois, il s'est soumis à la volonté des dieux. Enfin ultime justification, Cicéron l'appuie de toute son *auctoritas* en soulignant qu'il a lui-même conseillé à Octave de soulever les colonies de vétérans césariens contre Antoine[406].

Certains reprochent à Octave au début de 43 non de violer les lois mais de trahir ses devoirs envers son père adoptif; ils le pressent d'exercer sa *pietas* envers le dictateur en vengeant sa mort[407]. Cicé-

---

[397] III, 3; IV, 3; V, 23; 43 sqq; XIII, 19. Cette marche sur Rome était pourtant illégale.

[398] § 28 et 37.

[399] Comparer par exemple Appien, *ciu.*, III, 28 avec l'ensemble des *Philippiques* III-XI.

[400] Sur les faits, cf. Pl. *N.H.* II, 93-94; Suét., *Iul.*, LVIII; *Aug*, XCV; Vell-Pat, II, 59 etc. ...

[401] *Phil.*, III, 5.

[402] Cf. *Att.*, XVI, 8, 2.

[403] *Phil.*, III, 3; 5; XI, 20. Sur ce dernier passage, cf. J. Béranger, *Principatus*, p. 247.

[404] *Phil.*, III, 3; 34; IV, 4; XII, 9; XIII, 19 et 46.

[405] § 23. Cet usage de *diuinus*, comme celui vu plus haut (cf. p. 181 n. 393) fait participer Octave à la divinité de son père adoptif. Rien n'agrée davantage aux Césariens de l'assemblée. Cette qualification ne choque pas trop les républicains — qui l'entendent seulement au sens de «donné par les dieux».

[406] *Phil.*, V, 23.

[407] Cf. Ovide, *Fast.*, III, 709; V, 569; Tacite, *Ann.*, I, 9, 9; 10, 1.

ron répond que l'amour pour la patrie dépasse chez lui la *pietas* envers son père[408].

Alors que ce jeune personnage était fort ambitieux et se comportait en tyran, exigeant par exemple que les meurtriers de César lui demandent humblement la permission de revenir dans Rome[409], Cicéron fait tout son possible pour atténuer l'image orgueilleuse qu'offre Octave: ce jeune homme a de la *prudentia*; il ne saurait désirer une autre gloire que celle de plaire aux gens de bien[410].

Alors qu'Octave a acheté plèbe et vétérans[411], Cicéron affirme qu'il a sacrifié son patrimoine (*patrimonium suum effudit*) et placé son argent sur le salut de l'Etat (*in rei publicae salute collocauit*)[412]!

Ces éloges, ces silences, ces atténuations, ces déformations, ces excuses tendent autant à confirmer Octave dans ses bons sentiments envers la République qu'à persuader les *boni ciues* qu'il est républicain: le long développement de la *Cinquième Philippique* — et en particulier la fin du paragraphe 50 — le montre bien: «J'ai une pleine connaissance», affirme Cicéron, «de ce que pense ce jeune homme; rien n'est plus imposant à ses yeux que votre autorité, rien n'est plus désirable que l'estime des gens de bien, rien n'est plus doux que la vraie gloire» (*Omnis habeo cognitos sensus adulescentis: nihil est illi re publica carius, nihil uestra auctoritate grauius, nihil bonorum uirorum iudicio optatius, nihil uera gloria dulcius*); bien que se fondant sur des sentiments plus que sur des déclarations d'Octave l'orateur aboutit en cette même phrase à deux résultats: d'une part il dicte à Octave avec une insistante rhétorique l'attitude qu'il doit adopter à l'égard de la République[413]; d'autre part il montre aux Sénateurs que le jeune homme aime le *status* et les bons citoyens.

Ainsi, avant et après les Ides, Cicéron a beaucoup fait pour ménager les puissants qui ne lui paraissaient pas trop hostiles à le *res publica*. Les motifs de cette attitude sont divers, nous l'avons dit, mais la dernière citation faite suffirait à montrer que le désir de les apprivoiser, voire de les inclure dans le vaste rassemblement des citoyens favorables à la république est primordial pour Cicéron.

---

408 *Phil.*, XIII, 46; XIV, 4.

409 *Br.*, I, 16.

410 *Phil.*, V, 50.

411 *Att.*, XVI, 8, 1; Plut., *Brut.*, 22; Dion, XLV, 6; 13; App., *ciu.*, III, 23; 42; Nicol., *uita Caes.*, 31; 131.

412 *Phil.*, III, 3.

413 Octave n'est pas présent au Sénat, mais les propos tenus par Cicéron lui seront rapportés ou bien il les lira quand le discours sera publié.

DEUXIÈME TITRE

LE «VITUPERARE»

(L'ART DE LA VITUPÉRATION)

INTRODUCTION

Les *potentissimi* amadoués, les *boni* regroupés, l'*improbus ciuis* dès lors isolé peut-être plus aisément accablé par une vigoureuse *uituperatio*. Le blâme constitue — avec la «*laudatio*» — un genre à part dans la rhétorique, le genre démonstratif ou épidictique. Mais blâme et éloge ont leur place tant dans les discours politiques que dans les plaidoyers. Dans les *contiones* comme dans les discours au Sénat la *uituperatio* est utile puisqu'il s'agit de dénigrer sans cesse mœurs et actes de l'adversaire pour le déconsidérer aux yeux des auditeurs. Dans le *De inuentione*, Cicéron soutient que «les blâmes ... doivent être fondus étroitement dans l'argumentation même» (*uituperationes ... placet in ipsis argumentationibus esse implicatas*)[1] et il refuse, comme le voulait Hermagoras, qu'ils soient réservés à une partie spéciale du discours, la digression. Il les admet dans toute partie du discours et veut qu'on les multiplie dès l'exorde pour jeter dès le début du discours le discrédit sur l'adversaire[2].

Cicéron consacre de fait une grande place à la *uituperatio* dans l'ensemble de ses discours politiques et lui confère une vive intensité: intensité qui peut paraître outrée, mais dont la virulence est générale dans la rhétorique politique de la fin de la République.

Pour ne prendre que quelques exemples, les traces de *uituperatio* présentes dans les fragments conservés de l'œuvre de Lucilius[3], les accusations contre la noblesse lancées par Memmius[4], les flèches de l'*Inuectiua in Ciceronem* et de Calenus contre l'Arpinate[5]; les invectives dirigées contre César par les *boni ciues*[6] sont de la même violence que les assauts de Cicéron contre Catilina, Clodius et autres *improbi*.

Cette violence est normale dans une éloquence où l'amplification est la règle, où les orateurs «*tenues*» eux-mêmes se doivent d'être *acuti*[7], où les «*grandiloqui*», comme Cicéron, parlent si vif qu'ils croient parfois mourir[8], où le discours est comparé à un feu[9], à un

---

[1] I, 97.

[2] *Inu.*, I, 22. Cf. *Rhet. Her.*, I, 8. Voir par exemple *Cat.*, I, 1; *Sest.*, 1.

[3] Cf. IV, II, 269 (édit. Loeb). Le «*popularis*» y reproche aux nobles leur «*nequitia*», leur «*petulantia*», leur «*prodigitas*».

[4] Sall., *Iug.*, XXXI, 12.

[5] Dion, XLVI, 1 sqq.

[6] Suét, *Iul.*, XLIX; L.

[7] Cf. *or.*, 20.

[8] *Verr.*, V, 72.

[9] *Or.*, 27; 99.

tonnerre[10], à un torrent[11], où il est conseillé de simuler les passions les plus fortes, si d'aventure on ne les ressent pas[12].

L'impétuosité des invectives n'est d'ailleurs pas chose nouvelle. Caton l'Ancien[13], Galba[14], Carbo[15], Crassus[16] accablaient leurs adversaires. Il se peut que cette outrance de la *uituperatio* remonte à la vieille coutume de l'*occentatio*, chant par lequel les anciens Romains jetaient le «*flagitium*» sur leur ennemi[17].

La force de la diatribe s'est constamment alimentée à des sources nouvelles. Celles de la satire et de la comédie d'abord. En 44 Trebonius s'autorise encore de l'exemple de Lucilius pour pourfendre dans un opuscule son adversaire Antoine[18]. Et la ressemblance est grande entre les traits décochés par les Comiques et les invectives des orateurs de la fin de la République[19]. La *uituperatio* politique a pris ainsi la force d'une charge.

Le langage politique a subi aussi la marque du langage judiciaire. Ce dernier autorise les attaques personnelles les plus énergiques[20]. La *uituperatio* avec ses «injures prises aux carrefours» (*maledicta ... e triuio*)[21] est vraiment une «règle obligée de l'accusation» (*lex accusatoria*)[22]. Et il n'y a guère de différences entre les critiques contre un Apronius dans les *Verrines*[23] et les invectives des discours politiques cicéroniens. Le fait que beaucoup de plaidoyers soient aussi des discours politiques a évidemment accru la ressemblance entre les «*maledicta*» devant les cours, le peuple et le Sénat.

De plus, affrontant des auditoires populaires, les orateurs, dans l'agitation et l'immensité du forum, ont été contraints de rendre

---

[10] *Att.*, I, 14, 4; *or.*, 29.

[11] *Or.*, 97.

[12] *Tusc.*, IV, 43. C'est le conseil des Péripatéticiens qui agrée à la plupart des *boni uiri*. Sur la présence d'autres vigoureuses passions dans l'éloquence, cf. *or.*, 64.

[13] *Brut.*, 65. Cf. les passages virulents des discours «*In Thermum*» (Gell., *N.A.*, X, 3, 14; XIII, 25, 12).

[14] *Brut.*, 86; 94.

[15] *Brut.*, 105.

[16] *De orat.*, III, 202; 205.

[17] Cf. Nisbet, *Ciceronis in Pisonem*, p. 192-198; A. W. Lintott, *Violence in republican Rome*, p. 9.

[18] *Fam.*, XII, 16, 3. Cf. édit. de la corresp. de Cicéron, Tyrell-Purser, tome, V, p. 283.

[19] Une bonne comparaison peut être aisément faite en utilisant A. Müller, *Die Schimpfwörter in der römischen Komödie, Philologus*, 1913, p. 492-502 et P-J. Miniconi, *R.E.L.*, 1958, p. 159 à 175. A. Michel in *Les rapports de la rhétorique et de la Philosophie* ... p. 272 a noté cette double influence. On a pu comparer des discours à des comédies. Cf. Geffken, *Comedy in the «Pro Caelio»* (voir p. 67 n. 3 une bibliographie des études sur d'autres rapprochements possibles dans ce domaine).

[20] Cf. *Font.*, 37; *de orat.*, III, 70 (début du paragraphe).

[21] *Mur.*, 13.

[22] *Mur.*, 11.

[23] III, 23.

plus vigoureux leurs assauts[24]. Cicéron parle des «*forenses aculei*»[25]; Quintilien veut que, devant le peuple, le style soit impétueux[26].

L'éloquence grecque enfin a laissé son empreinte. Eloquence virulente des démagogues[27] — connue surtout grâce à la peinture laissée par Aristophane; éloquence aussi de Démosthène et d'Eschine qui maniaient souvent l'invective[28].

Cicéron a subi toutes ces influences. Il apprécie beaucoup les Comiques latins, jugeant par exemple Plaute «*urbanus*» et «*facetus*»[29]. Il a lu les innombrables discours de Caton l'Ancien et ceux de Galba[30] et se délecte justement de l'«*acerbitas*» de la diatribe chez Caton. Il aime les œuvres d'Aristophane, «*facetissimus poeta ueteris comoediae*», et évoque fréquemment Cléon et ses émules[31]. Il tient en haute estime Démosthène et Eschine et traduit même certains de leurs discours[32].

La «*uituperatio*» est encore amplifiée chez lui par deux pratiques constantes dont nous avons déjà parlé[33]; Cicéron réserve en effet tous les coups qu'il devrait destiner aux Grands à leurs acolytes et noircit systématiquement l'adversaire du présent par rapport aux *improbi* du passé. Mais il faut ajouter que, s'il s'en prend aux premiers rôles, il veille à les attaquer de préférence lorsqu'ils sont dans une situation de faiblesse. Ainsi l'orateur malmène Catilina quand il a réussi à passer un accord avec son collègue Antonius; il intime au chef des conjurés l'ordre de fuir alors que celui-ci est déjà presque décidé à partir[34]; il le pourfend devant le peuple alors que le vent a tourné contre lui[35]. Pour Antoine Cicéron reste prudent tant que le consul est dans Rome .Il ne se déchaîne contre lui qu'après son départ. Faiblesse peut-être, mais surtout volonté de lier étroitement éloquence et efficacité. L'orateur proportionne son action à la réussite attendue. Il s'agit pour lui plutôt de porter le coup fatal que d'entamer ou de mener une lutte sans espoir. Ce qui ne veut pas dire que l'on puisse accabler Cicéron pour sa poltronnerie ou —

---

[24] Cf. *or.*, 32.
[25] *De orat.*, II, 64.
[26] *Inst.*, VIII, 3, 14.
[27] Cf. Aristote, *Const. Ath.*, XXVIII, 3.
[28] Pour Demosthène, cf. Navarre, *Plaidoyers politiques*, t. I, édit. Belles Lettres, p. LIII à LV. Voir surtout le *Discours sur la couronne* et le *Contre Aristogiton* I. Cf. aussi Cic., *or.*, 26. Pour Eschine, cf. par ex. *Ctés.*, 166 sqq.
[29] *Off.*, I, 104.
[30] *Brut.*, 65; 94.
[31] Cf. *rep.*, IV, 10; *leg.*, II, 37; *Brut.*, 28; *or.*, 29; *Att.*, XII, 6, 3.
[32] *Opt. gen. orat.*, 14; *de orat.*, III, 71; *Brut.*, 121.
[33] Cf. p. 97-99; 149-150.
[34] Cf. *Cat.*, I, 24 où il lui lance: «*Quanquam quid ego te inuitem, a quo iam sciam esse praemissos qui tibi ad Forum Aurelium praestolarentur armati?*»
[35] *Cat.*, II, 4. Peut-être le discours réel était-il moins violent cependant. Cf. Plut., *Cic.*, 21; *R.E.*, XXIX, 888, s.u. Tullius.

comme l'a fait par exemple Mommsen[36] — lui reprocher de n'avoir emporté que des forteresses de carton. Son manque de hardiesse a été exagéré tant par certains Anciens[37] que par certains Modernes[38]: ses actions-si calculées fussent-elles-étaient souvent courageuses: le consulaire a tout de même été exilé et assassiné; les risques qu'il courait étaient réels. D'autre part, si ces actions avaient été inutiles, ses contemporains n'auraient pas manqué de nous le faire savoir. Or c'est une invective qu'ils ne lui adressent jamais.

Concentrant ses assauts sur des comparses ou sur des hommes politiques en position affaiblie, la critique cicéronienne ne peut qu'être particulièrement vive.

De plus, l'orateur a de véritables «bêtes noires»[39]; contraint par la tyrannie diffuse des *principes*, des *potentissimi* à rentrer ses indignations, il éclate contre de plus faibles, de moins importants ou des personnages qu'il déteste plus que tout[40]. On a pu dire à bon droit que la haine qu'il ressentait envers Antoine, par exemple, présentait «a downright pathological character»[41].

La violence de l'invective est d'ailleurs aux yeux de Cicéron (et des *boni ciues*) parfaitement légitime: il s'agit pour lui d'œuvrer dans l'intérêt de la République[42]. Cicéron se veut virulent (*uehemens*) quand les nécessités de l'Etat l'exigent[43]. D'une façon générale, l'infamie de l'adversaire est considérée comme une justification suffisante de la diatribe[44], plus encore s'il est *improbus ciuis*.

De plus, dans cette société qui juge sans cesse, le discours politique, comme les sentences des censeurs, condamne, frappe d'une véritable *ignominia* le mauvais citoyen. L'invective contre certains peut même posséder une vertu civique: elle dissuade les autres de se comporter comme ces méchants personnages[45].

Autant de raisons qui justifient la vivacité de la *uituperatio* et qui font qu'elle est traditionnelle à Rome[46]. Il est même possible de

[36] *Römische Geschichte*, l. V, p. 619.

[37] Salluste, Vatinius, Calenus etc. ...

[38] Mommsen, J. Carcopino etc. ...

[39] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 189.

[40] Cf. Burch, postface à Heinze, *Vom Geist des Römertums*, p. 290.

[41] Frisch, *Cicero's fight* ... p. 121.

[42] La *communis utilitas* permet tout. Cf. Quintilien, *inst.*, III, 7, 25; A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 263 sqq. a montré que chez Cicéron cette fin justifie les moyens.

[43] *Mur.*, 6.

[44] *Fam.*, XII, 16, 3.

[45] Cf. *rep.*, V, 6. Voir récemment M. Ducos, *La crainte de l'infamie et l'obéissance à la loi* (comm. faite à la Société des Etudes Latines en 1979).

[46] Elle est sensible jusque dans les formules du Sénat et des collèges religieux; cf. *har.*, 56. Cicéron aime d'ailleurs à reprendre ces formules: cf. Laurand, *Études sur le style* ... p. 310 sqq; 340 sqq; Mack. *Senatsreden*, ... p. 88.

blâmer et de louer à quelques années de distance un même citoyen; Curion, Gabinius, Pison, Vatinius sont ainsi vilipendés puis félicités[47]. Il est de ce fait assez simple de critiquer dans la mesure où les auditoires et les victimes (mis à part les Grands) sont habitués à ces pratiques; mais la diatribe est si répandue qu'elle a perdu de son efficacité et que les gens visés vont jusqu'à la supporter de bonne grâce[48]. L'orateur doit donc conférer à l'invective une portée plus profonde, pour éviter qu'elle ne reste comme une partie obligée de la joute politique, un jeu sans effet suffisant sur l'adversaire et sur l'auditeur. Il ne peut guère aggraver la *uituperatio* qui a atteint un paroxysme; il doit donc surtout renouveler les blâmes[49]. Nous essaierons de montrer que c'est dans ces deux directions, approfondissement et renouvellement, que Cicéron a déployé son talent.

Rappelons que les invectives contre certains *improbi* ne cessent pas après la palinodie: Cicéron, ayant sans doute reçu en échange de quelque déclaration d'allégeance l'autorisation de fustiger les consuls de 58 et Clodius, ne s'en prive pas[50] tant dans le *De prouinciis consularibus* que dans l'*In Pisonem*, mais aussi dans le *Pro Plancio*[51]: les valets n'ayant pas droit à la même révérence que les maîtres[52], le public admet ces invectives jointes à l'éloge même des Grands. Après la palinodie, ne pouvant ni rassembler utilement, ni exhorter les *boni ciues*, Cicéron consacre une bonne partie de ses discours à vider ses querelles. Agissant ainsi, il milite indirectement pour la *res publica* de naguère puisqu'il jette le discrédit sur des populaires.

Cicéron maniant avec un grand art la *uituperatio* dans ces discours, tout en continuant de centrer notre étude sur les discours proprement «optimates», nous nous référerons quelquefois dans cette partie aux invectives des *orationes* postérieures à la palinodie.

Alors que la rhétorique fournissait peu de recettes pour le «*conglutinare*», Cicéron a trouvé à sa disposition pour blâmer des armes dès longtemps éprouvées: en effet le *uituperare* a toujours été une partie essentielle du discours et les traités des rhéteurs ont fourni en particulier à l'orateur les attributs où il a pu approfondir et renouveler l'invective. Cicéron souligne dans le *De inuentione* que ce sont les mêmes que ceux de la «confirmation-réfutation»[53]. Or ceux-ci, (si

---

[47] Opposer *in Clo. et Cur.*, IV, 4 et *Vat.*, 24 par exemple. Cf. *Scol. Bob.*, p. 120, l.8 à 12.

[48] Cf. R. Syme, *The roman revolution*, p. 152; R. E. Smith, *Cicero the statesman*, p. 245.

[49] Cicéron déconseille une amplification sans mesure (*de orat.*, III, 164). Cf. Quint., *inst.*, VIII, 6, 15.

[50] Cf. page 17.

[51] Cf. *prou. cons.*, 2-17; *Pis.*, *passim*; *Planc.*, 71; 86.

[52] Cf. p. 189.

[53] I, 100. Les attributs de la «confirmation-réfution» sont précisés en I, 34 sqq.

l'on considère du moins ceux qui se rapportent aux «personnes» et non aux «choses»), comportent le «nom» (*nomen*), la «nature» (*natura*), qui comprend surtout la «race» (*genus*), les «défauts innés de l'âme et du corps» (*incommoda animi et corporis*), la «manière de vivre» (*uictus*), la «condition» (*fortuna*), la «manière d'être» (*habitus*) et les «défauts acquis» (*uitia*); les «passions» (*adfectio*); les «goûts» (*studia*); les «intentions» (*consilia*); les «actes et les propos» (*facta et orationes*). Le recensement des invectives politiques de Cicéron montre qu'il accorde une faible place au *uictus*, à l'*adfectio*, au *studium*. En regroupant certains attributs pour éviter un morcellement excessif de l'étude, il est possible d'apprécier l'art de la vitupération politique chez Cicéron à propos du *nomen*, de la *fortuna*, des *incommoda corporis* et des *incommoda animi*, des *uitia* et des *facta*[54].

---

[54] Nous lions «*genus*» et «*fortuna*», «*consilia*» et «*facta*» et ne ferons que des allusions aux «*orationes*». La place la plus importante sera réservée aux «*uitia*» et aux «*facta*»; c'est ce que fait explicitement Cicéron dans le portrait d'Antoine de la *Deuxième Philippique* où il distingue, dit-il, «*quae ipse in se atque in domesticum decus impure atque intemperanter ... fecerit*» (ce qui correspond aux «*uitia*») et «*quae in nos fortunasque nostras, id est in universam rem publicam, impie ac nefarie fecerit*» (ce qui correspond aux «*facta*») (§ 50).

PREMIÈRE PARTIE

LES DÉNOMINATIONS PÉJORATIVES DES ADVERSAIRES DE LA «RES PUBLICA»

(*Vituperatio «de nomine»*)

PREMIER CHAPITRE: RARETÉ DE L'EMPLOI DE «POPULARES»

Tous les adversaires de Cicéron, tous les ennemis de la «*res publica*» telle qu'il l'entend, ne méritent pas constamment l'appellation de «*populares*». Quand Catilina, Crassus, Pison, Gabinius, César, Antoine s'opposent à la majorité des Sénateurs, ils ne prennent pas toujours appui sur le peuple: ils ont leur groupe de conjurés, d'amis. Cependant tous pratiquent plus ou moins, à un moment ou à un autre, la «*ratio popularis*»[1]. Et certains, tels Labienus, Rullus, Clodius, peuvent parfaitement être nommés «*populares*». D'ailleurs il est absolument sûr qu'ils se désignaient tous — autant les trois derniers cités que les autres — fort souvent de ce nom. Ce sont des passages mêmes des discours de Cicéron qui le démontrent. L'orateur lance à Rullus et à ses collègues: «*Sperastis uos posse, in euertenda re publica populares existimari*»[2]; dans le *Pro Rabirio*, Labienus «*se popularem dicere audet*»[3] et «*homo popularis*» répété[4] semble être une qualification habituelle du personnage; dans les *Catilinaires*, Cicéron affirme qu'il y a des Sénateurs «*qui se populares haberi uolunt*»[5].

Or il est manifeste que Cicéron évite d'employer trop souvent ce mot pour désigner ses ennemis ou ceux de la République — prudence qui se retrouve quel que soit l'auditoire.

C'est qu'appeler quelqu'un *popularis* dans une *contio*, c'est lui donner une qualification très flatteuse. Les Quirites entendent surtout dans ce mot le sens d'«ami du peuple» et apprécient beaucoup cette étiquette. Cicéron lui-même souligne qu'il est très facile

---

[1] Voir dans la quatrième partie du premier titre l'appui que les triumvirs prennent sur le peuple. Les conjurés de 63 et Antoine sont aussi des *populares* (cf. *Cat.*, IV, 10; *Phil.*, I, 6). Certains épisodes montrent que ces «*populaires*» n'hésitent cependant pas quelquefois à s'opposer rudement au peuple (cf. Z. Yavetz, *Plebs et princeps*, p. 45-47; 64-66; 75; 77). C'est le cas de César pendant sa dictature et d'Antoine lors de l'année 47.

[2] *Leg. agr.*, I, 23.

[3] § 15.

[4] § 13.

[5] *Cat.*, IV, 10. Sur «*populares*» voir J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 518 sqq. Notons que J. Hellegouarc'h estime que le mot est employé depuis longtemps chez les Romains. Contra, M. Gelzer (*Caesar.*, p. 13) qui pense qu'il date seulement des Gracques.

devant le peuple de se présenter comme un «*popularem* ... *consulem*»[6]. Il est compréhensible que les *improbi* — et les *potentissimi* — aillent répétant devant les Quirites qu'ils sont «*populares*». Devant les Sénateurs et les chevaliers en revanche, le mot a certainement été pris en mauvaise part pendant longtemps; les textes en portent témoignage; le *Laelius* par exemple se fait l'écho de la nuance très péjorative du mot dans les cercles aristocratiques[7]. Mais, avec le temps, «*popularis*» senti, surtout par les *boni uiri*, comme signifiant «cher au peuple» est devenu signe de puissance. Le citoyen qui se proclame «populaire» affiche l'appui dont il bénéficie parmi les Quirites. Et il semble d'après la *Quatrième Catilinaire*[8] que César n'ait guère fait mystère au Sénat même de sa qualité de «*popularis*». Bref, à l'époque de Cicéron, le nom présente bien des avantages pour qui le porte. C'est avec raison que l'orateur se garde de donner cette épithète, tout compte fait assez laudative, à ses adversaires et à ceux de l'Etat; et qu'il agisse ainsi non seulement devant le peuple, mais aussi devant les Sénateurs et les juges.

S'il arrive à Cicéron d'employer ce terme dans les discours politiques, c'est toujours pour dire que l'ennemi ne mérite pas un tel éloge, qu'il n'est pas véritablement «ami du peuple». Ainsi d'après lui les *mali ciues* affectent d'être populaires; ils ne le sont pas réellement (*non ueritate* ... *non uoluntate populares*)[9]; un «*improbus*» (Clodius) devient même brusquement populaire (*repente popularis*), conversion soudaine qui exclut la conviction[10]; les mauvais citoyens veulent surtout «paraître» populaires: l'expression habituelle est proche de celle de la *Quatrième Catilinaire*[11]: ils veulent être considérés comme des populaires» (*se populares haberi uolunt*)[12]. Dans le *Pro Sestio*, «*populares*» appliqué aux «*improbi*» du présent est toujours accompagné d'«*haberi*» de «*putari*», d'«*existimari*»[13]. Il y a pire, d'après Cicéron: non seulement ces personnages font semblant d'être populaires, mais en fait ils agissent contre le peuple[14]. Et l'orateur fait suivre

---

[6] *Leg. agr.*, II, 6.

[7] *Lael.*, 95; le *popularis* y est jugé «flatteur et léger» (*adsentator et leuis*).

[8] § 9.

[9] *Leg. agr.*, I, 23; *Phil.*, VII, 4. Cf. aussi *Sest.*, 114 (première mention du mot dans le paragraphe).

[10] *Har.*, 44 (cela se passait en 61): de fait le populaire avait chez lui percé depuis longtemps (cf. son appui à Catilina in *Att.*, I, 14, 5; 16, 11).

[11] § 10.

[12] L'expression «*se in populari ratione iactare*» du *Pro Sestio* (§ 114) est équivalente. J. Cousin la traduit excellemment, dans l'édition des Belles Lettres, par «se donner des airs de démocrate».

[13] *Sest.*, 113; 114 (troisième mention du mot); 119.

[14] *Leg. agr.*, I, 25; II, 17; 25; 27; 43; *Rab.*, 11; 12; 13 (bis: deuxième et troisième mentions du mot sans le paragraphe); 15: *Sest.*, 66; *har.*, 42; *Pis.*, 89. On songe à Aristophane campant Cléon en comtempteur de Δῆμος à qui il ne fait que susciter des difficultés, sans rien lui donner en contrepartie (*Cav.*, 397; 792 à 796; 870).

alors l'épithète «*popularis*» de l'évocation des crimes du soi-disant populaire contre le peuple: suppression du droit de suffrage; établissement de la tyrannie; assassinat de citoyens; pillages; exécutions d'alliés et d'amis du peuple romain[15] etc. ... D'ailleurs ces prétendus populaires, les Quirites ne les aiment pas, souligne l'orateur qui pousse le sarcasme sur ce thème jusqu'à lancer cruellement à Vatinius: «Pourquoi souhaites-tu la préture plutôt que la mort, d'autant que tu veux être un «démocrate» et que tu ne peux rien faire d'autre qui soit plus agréable au peuple?« (*quid est quamobrem praeturam potius exoptes quam mortem, praesertim cum popularem te uelis esse neque ulla re populo gratius facere possis?*)[16] ...

Ainsi, les rares emplois[17] de *popularis* sont ironiques, tant et si bien que le traducteur est tenté à bon droit de mettre chaque fois ce terme entre guillemets[18].

Non content d'éviter «*populares*» pour les mauvais citoyens, Cicéron le réserve aux *optimates*. Il n'est pas impossible à un *bonus ciuis* de se qualifier ainsi. Devant les Quirites, cette pratique est admise même par les *optimates* quand ceux-ci savent que c'est seulement une feinte pour amadouer le peuple et que l'orateur reste en fait un fidèle serviteur de la *res publica*. Devant le Sénat et les juges quelques précautions sont nécessaires. Cicéron a pris bien soin de dire dans le Sénat «où il ne semblait pas que pût être admis un tel mot» (*in quo esse locus huic uoci non uidebatur*)[19], qu'il était donc non pas «*popularis*», mais «*uere popularis*», c'est-à-dire qu'il était non «démocrate de profession», mais «soucieux de l'intérêt réel du peuple» — ce qui est d'autant plus facile à dire et d'autant plus admissible que le *populus* inclut juridiquement les Sénateurs et les chevaliers. L'orateur procède ainsi à des époques diverses[20], mais c'est sa tactique constante dans les *De lege agraria*[21]. Le jeu est fort subtil dans cette série de discours: Cicéron y accuse ceux qui proposent une loi populaire de faire semblant d'être «*populares*» et se proclame lui-

---

[15] Pour ce dernier forfait, Cicéron joue sur le titre d'«*amici*» ou de «*socii populi Romani*», mais sans exprimer «*populi Romani*». On ne peut être populaire et s'en prendre aux «amis du peuple romain» (*Pis.*, 89).

[16] *Vat.*, 39.

[17] La liste peut paraître déjà importante, mais cette relative longueur vient des nombreuses références du *Pro Sestio* où Cicéron à été contraint par une question sur les *optimates* de mentionner assez souvent les *populares*.

[18] C'est ce que fait J. Cousin dans sa traduction du *Pro Sestio*. Notons semblable ironie en *Sest.*, 40. Cf. de même pour des lois et des assemblées: *domo.*, 77; 110.

[19] *Leg. agr.*, II, 6. Trad. A. Boulanger, édit. Belles Lettres.

[20] Cf. *Rab.*, 11; *domo*, 80; *Sest.*, 107; 109; *Phil.*, I, 21; VII, 4.

[21] I, 23; II, 6; 7; 9 (bis); 10; 15; 102. Il serait bien étonnant que, dans les parties du *De lege agraria* au Sénat qui ne nous sont pas parvenues, Cicéron se soit qualifié autrement que de «*uere popularis*». Il est amusant de constater que devant le peuple l'orateur a jugé superflu de reprendre l'adverbe! ...

même «*popularis*» au moment même où il incite le peuple à rejeter la plus populaire des mesures: une loi agraire ...[22]

Cette qualification ne manque pas de piquant chez Cicéron qui ressent sinon du mépris, tout au moins un net détachement à l'égard du peuple[23]; il faut attendre les années 44-43 pour que le consulaire recherche un *consensus omnium* qui non seulement entraîne l'adhésion des citoyens dignes de ce nom, mais qui les associe réellement au salut de la République[24] et pour qu'il se veuille aussi cher à l'«*infimus quisque*» qu'à l'«*optimus quisque*»[25]. C'est alors qu'il se vante dans ses lettres et non plus uniquement dans les discours — ce qui montre bien que ce n'est plus un procédé — d'être «*uere popularis*»[26].

Le mot est en revanche appliqué aux *improbi* (et aux *potentissimi*) dans les discours antérieurs à 63[27]; dans un discours de la «palinodie»[28]; dans les lettres[29] et dans les traités[30] — et ce, sans nuance ironique, comme simple dénomination. Il n'est presque jamais alors accompagné de verbes tels qu'«*haberi*», «*existimari*», «*putari*»[31], ni inclus dans des expressions signifiant que le mauvais citoyen n'est pas vraiment populaire. Dans ces textes Cicéron admet que l'on peut être réellement «*popularis*»; il ne cherche pas à montrer que les *improbi* font semblant de l'être. Il utilise aussi le mot dans les discours pour les «*populares*» du passé, sans aucun ironie non plus[32]. Il est curieux de noter que dans le tableau des *populares* et des *optimates* du *Pro Sestio*, Cicéron accompagne généralement «*populares*» des verbes au passif, que nous venons de citer, pour les

---

[22] Nous imaginons bien un M. Livius Drusus se disant «*uere popularis*» en faisant de la surenchère démagogique.

[23] Cf. *Tusc.*, V, 46 etc. ...

[24] Cf. page 38.

[25] *Off.*, I, 85.

[26] *Fam.*, XII, 4, 1 et *Brut.*, I, 3, 2. De même pour Dolabella, *fam.*, IX, 14, 7!

[27] *Verr.*, V, 13; *Cluent.*, 77; 94; *Corn.*, II, 18 (édit. Bayter); *tog. cand.*, *fr.* 9 (édit. Bayter).

[28] *Prou. cons.*, 38; 41 (pour César).

[29] *Comm. pet.*, 53 (pour lui-même, du temps où il lui fallait ménager tous les électeurs); *Att.*, II, 19, 2; 20, 4 (pour les triumvirs); *Att.*, VIII, 3, 5; XVI, 16 A, 5 (pour César); *fam.*, I, 2, 4 (avec «*ratio*»).

[30] *De orat.*, III, 138; *rep.*, IV, 10; *leg.*, III, 26; *Lael.*, 95; *Brut.*, 103; *ac. pr.*, 13; *off.*, I, 85; II, 21; 78; dans les traités «*populares*» s'applique aux démocrates en général, quelquefois aussi aux démagogues grecs. La référence du *De legibus* concerne Crassus, celle des *Académiques*, C. Flaminius, Cassius, Longinus, Marius etc. ... que les *populares* de la fin de la République considéraient comme leurs véritables ancêtres spirituels.

[31] En *off.*, I, 85 «*uideri*» signifie «apparaître comme» et non «sembler». En revanche en *off.*, II, 78, se retrouve une expression des discours «*se populares uolunt*».

[32] *Leg. agr.*, II, 18; *Rab. perd.*, 13 (première mention du mot); 14; *domo.*, 24; *Sest.*, 37; 101; 105; *har.*, 43. De même pour les *populaires* de naguère et pour César: *Phil.*, I, 37; V, 49.

improbi du présent, mais que dans l'introduction du passage[33], qui se rapporte aux mauvais citoyens de toujours il précise qu'ils ont voulu non seulement passer pour «populaires» mais aussi l'être réellement: «*se popularis ... et haberi et esse uoluerunt*». Il ne s'agit pas pour eux uniquement de parade; c'était des gens convaincus qui militaient pour le peuple. Ce qui n'est jamais le cas pour les *improbi* du présent.

Manifestement «*popularis*» — éloge ou signe de force plus qu'invective — ne convient pas du tout aux yeux de Cicéron pour désigner les ennemis actuels de la *res publica*.

Deuxième chapitre: Les dénominations à valeur d'invectives

A «*popularis*» qui implique un soutien politique, Cicéron préfère des dénominations qui portent un jugement moral — évidemment défavorable, sur l'adversaire. Procédé conforme à la tradition rhétorique des *optimates* qui évitent les termes politiques et multiplient les condamnations morales.

A l'époque de Cicéron les partisans du Sénat usent de «*mali*», de «*deteriores*», de «*repulsi*», d'«*improbi*». «*Mali*» est le plus fréquent. Il est cité dans la *Rhétorique à Herennius*[34]; Salluste le met par deux fois dans la bouche de Caton[35]; Cornelius Nepos l'emploie[36]; Cicéron le prête aux nobles[37] et à Antonius[38]. «*Deteriores*» et «*repulsi*», bien plus rares, sont employés par les haruspices en 56[39].

Or notre orateur emploie peu «*mali*»[40]: il lui préfère nettement *improbi* et pour de multiples raisons[41]. *Improbus* est à la fois très ancien et très concret. Il vient de °*in-pro-bhos* qui signifie: «qui ne pousse pas bien ou pas droit»[42]. C'est donc un terme d'origine paysanne — ce qui ne semble pas le cas de *malus*[43]. Appliqué à des individus engagés dans la vie politique, il indique qu'ils manquent de

---

[33] § 96.

[34] IV, 16.

[35] *Cat.*, LII, 13 et 22. Cf. aussi *Hist.* M. I, 12; 77, 9 et 13; *Cat.*, XXXVII; XLVIII. Les *populares* en usent aussi-comme de *boni*: cf. Sall., *Iug.*, XXXI, 15.

[36] *Att.*, IX, 7.

[37] *Verr.*, I, 37.

[38] *De orat.*, II, 135. Le mot se retrouve très souvent chez Quintilien; cf. *inst.*, III, 6, 93 etc. ...

[39] *Har.*, 53; 56; 57.

[40] *De inu.*, I, 5; *Sex. Rosc.*, 127; *Quir.*, 21; *Sest.*, 139; *Att.*, I, 16, 7; 20, 2; X, 1, 4.

[41] Les autres *optimates* en usaient aussi, mais moins à mon sens que de «*mali*». Contra, J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 530. Les références données dans cette thèse pour «*mali*» et «*improbi*» montrent que «*mali*» se trouve plus souvent qu'«*improbi*» chez la plupart des orateurs du bon parti, alors que c'est l'inverse chez Cicéron.

[42] Cf. Ernout-Meillet, Dictionnaire étymologique à «*probus*».

[43] *Ibid.*, à *malus*.

force (puisqu'ils ne s'épanouissent pas dans la cité) et de rectitude. Manquant de force, l'*improbus* est placé de par son nom même en position d'infériorité dans le combat politique — il est donc non seulement isolé[44], mais aisément vulnérable; manquant de rectitude, il ne manifeste ni *fides*, ni *pietas*[45]: ce défaut le discrédite tant aux yeux des Sénateurs que des chevaliers. Ceux-ci qualifient d'*improbi* ceux qui sont malhonnêtes en affaires. «*Improbi*» possède aussi sur «*mali*» la supériorité d'être formé avec un préfixe négatif. Le mot n'exprime pas tant des défauts qu'il refuse des vertus. De plus *improbi* évoque un comportement dans la vie de la cité: il se rapporte à des attitudes, à des actes autant qu'à un caractère alors que «*mali*» évoque plutôt seulement un caractère: «*improbus*» est ainsi nettement opposé à «*iners*» dans une lettre[46]. Les Latins ont sans doute inconsciemment encore dans l'esprit l'origine du mot, origine qui décrit un mouvement, un développement. Enfin il est sûr que les Anciens jugeaient «*improbi*» comme plus énergique que «*mali*». C'est ce que prétend Nonius[47]. Cicéron, toujours attentif à respecter les gradations, place «*improbi*» après «*mali*»[48]. Quant à la supériorité du terme par rapport à «*populares*» elle ne fait aucun doute. Cicéron le montre clairement dans la *Septième Philippique*[49].

Quand l'adversaire n'est pas «*improbus*», il est surtout qualifié de «*sceleratus*», de «*nefarius*», de «*perditus*»[50], souvent aussi d'«*audax*», d'«*impius*»[51], moins souvent de «*furiosus*», de «*seditiosus*», de «*turbulentus*», de «*perniciosus*», d'«*abiectus*»[52]: toutes qualifications qui portent un jugement sur le comportement ou le caractère. Chacune visant un *uitium* ou un *factum* particulier, elle sera étudiée au chapitre concernant ce travers ou ce forfait.

Ces mots sont plus des épithètes morales que des étiquettes politiques. Nous voulons dire par là que lorsque Catilina est qualifié d'«*improbus*» ou d'«*impius*» cela signifie non pas tant qu'il appartient à la lignée des «*improbi*» ou des «*impii*» qui nuisent à la *res publica*, qu'il est du parti des mauvais citoyens, mais qu'il se comporte dans la vie privée et publique avec malhonnêteté et *impietas*. La preuve en est qu'il est rare qu'*improbi, impii, scelerati* etc. ... se rapportent dans les discours à l'ensemble des mauvais citoyens d'une période

---

[44] Cf. p. 110 sqq.
[45] Cf. J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 529.
[46] *Fam.*, XII, 5, 3.
[47] P. 728; 729 édit. Lindsay. Cf. cependant J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 528.
[48] Cf. *Verr.*, II, 101 etc. ...
[49] § 4. Pour la liste des principaux emplois d'*improbi* voir J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 529 et 530.
[50] Pour chacun de ces trois mots une cinquantaine d'emplois environ.
[51] Trente occurrences à peu près pour ces deux mots.
[52] Ces termes se trouvent à une dizaine d'exemplaires environ.

relativement longue de la République[53]. La prédominance du contenu moral sur la signification politique, dans l'emploi de ces adjectifs, s'explique par de nombreux motifs-déjà signalés au cours de cette étude: Cicéron, comme la plupart des *optimates*, préfère isoler l'adversaire du courant historique dans lequel il se trouve[54]; substituer aux termes suggérant des conflits politiques des qualificatifs portant des jugements moraux. Enfin, le concept de parti-fût-il celui de parti d'opinion-est relativement peu développé[55].

Quelquefois aussi l'orateur souligne la qualité de *nobilis* de l'adversaire. D'après la *Rhétorique à Herennius* l'orateur suscitera l'hostilité envers sa victime s'il monte en épingle sa noblesse (*in inuidiam trahemus, si ... nobilitatem proferemus*)[56]. Nous pensons qu'il en était surtout ainsi devant le peuple; c'est la raison pour laquelle Cicéron précise bien dans la *Deuxième Catilinaire* que les conjurés sont *nobiles*[57]. Mais devant un collège religieux ou devant le Sénat aussi, le *nobilis* qui agit contre la *res publica* encourt plus de réprobation que le non-noble, car il se montre indigne des traditions familiales et fait donc preuve d'*impietas*. Aussi dans le *De domo* Clodius est qualifié par deux fois de *nobilis*[58]. Dans le *Pro Caelio* c'est Clodia qui est ainsi appelée[59]. Bilan assez mince, tout compte fait. C'est que Cicéron ne tient guère lui, le défenseur de la *concordia*, à dresser quinconque contre les nobles, à exploiter exagérément l'aversion potentielle à leur égard.

Rappelons que pour les appuis des «*populares*», des «*improbi*» — termes plutôt réservés aux chefs[60] — Cicéron qui cache la sympathie d'une bonne partie du peuple envers les adversaires de la *res publica*, n'emploie ni *multitudo* (qui impliquerait trop une idée de nombre)[61], ni *populus*, ni *plebs*, sauf en les dépréciant par des adjectifs et des participes comme «*imperitus*», «*conductus*», «*incitatus*». Cependant quelquefois l'orateur est bien obligé d'admettre l'appui d'une fraction au moins du peuple aux «*improbi*». Cette fraction est alors traitée de «*sentina*»[62], de «*faex*»[63], de «*sordes*»[64]. Pratique rare: Cicéron n'accable pas le peuple, même devant le Sénat. Il est bien

---

[53] *Cat.*, IV, 7; *Mil.*, 35.
[54] Cf. p. 114-115.
[55] Cf. p. 107 sqq.
[56] I, 8.
[57] II, 4.
[58] § 46; 111. Cf. Caton à propos des conspirateurs de 63 in Sall., *Cat.*, LII, 24.
[59] § 31; 67.
[60] Cf. mon article, *L'emploi de boni* ... p. 211, n. 24.
[61] Cf. p. 125.
[62] *Cat.*, I, 12; II, 7.
[63] *Pis.*, 9.
[64] *Phil.*, XIII, 37.

le rassembleur. Il n'exploite pas l'aversion que son auditoire pourrait ressentir envers des fractions trop importantes de la cité. De plus il ne manquerait pas parmi les assistants quelqu'un pour aller rapporter à le plèbe un terme trop péjoratif. Cicéron reproche bien à Rullus d'avoir dit qu'il fallait «vider la ville» de la plèbe qui y résidait (*urbanam plebem ... exhauriendam esse*) «comme s'il parlait de quelque sentine et non d'une classe d'excellents citoyens» (*quasi de aliqua sentina ac non de optimorum ciuium genere loqueretur*)[65] ...

---

[65] *Leg. agr.*, II, 70.

DEUXIÈME PARTIE

LA VITUPÉRATION SUR L'ORIGINE DES «IMPROBI»

(*Vituperatio de fortuna*)

PREMIER CHAPITRE: L'INVECTIVE CONTRE L'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Une invective traditionnelle

Quoique formée en ses débuts de populations non autochtones, Rome a ressenti une vive répulsion à l'égard des éléments étrangers qui tentaient de s'amalgamer à la cité. Affrontant sans cesse les peuples voisins, la ville était en proie au «*peregrinus terror*»[1]. Dans les pièces de la comédie latine du deuxième siècle la méfiance envers les étrangers était un sentiment constant. Les dispositions juridiques portaient, tout au long de la République et de l'Empire, en de nombreux domaines la marque de cette hostilité[2]. Le dédain visait surtout — nous le redirons — les étrangers ennemis de Rome, mais il pouvait s'étendre à tout étranger, voire aux alliés-les *peregrini*. Les Romains de vieille souche même méprisaient souvent les citoyens plus récents.

Cet état d'esprit permet de comprendre pourquoi les orateurs avaient coutume de critiquer l'*externus*. Quintilien a pu dire d'ailleurs en parlant des invectives cicéroniennes sur ce thème: «Aucune de ces invectives, au moment où l'orateur les lançait, n'avait rien d'inconvenant, ni de déplacé» (*Quorum nihil tunc cum diceretur parum aptum aut remotum cura decoris fuit*)[3].

Les *improbi* usaient largement de cette vitupération. César critiquait Petreius[4] et Pompée[5] pour leur escorte étrangère; il énumérait aussi complaisamment les barbares du camp adverse[6]; Antoine visait pareillement Octave, disant qu'il avait des ancêtres africains[7]. Les populaires de haute naissance romaine allaient jusqu'à prendre pour cible tout non-Romain. Alors que la *ciuitas* avait été conférée aux Arpinates en 303[8], Cicéron se voyait accusé

---

[1] Tite-Live, III, 16, 4.

[2] Ainsi pour le droit de *connubium* — jusque sous l'Empire. Cf. Daremb., et Saglio, *Dict. des Ant.*, p. 1445 et 1446, G. Humbert, s.u., *Connubii ius*.

[3] *Inst.*, XI, 1, 89.

[4] *Ciu.*, I, 75.

[5] In Lucain, *ciu.*, VII, 272 sqq.

[6] Cf. M. Rambaud, *L'art de la déformation historique* ... p. 339-340; P. Jal, *La guerre civile* ... p. 277.

[7] Suét., *Aug.*, IV.

[8] Liv., X, 1. Avec «*suffragium*» en 188 (Liv., XXXVIII, 36, 7).

par Catilina, par Clodius de n'être pas un vrai citoyen[9]; Antoine reprochait à Octave de descendre de Lucaniens[10] et d'avoir une mère originaire ... d'Aricie[11].

Mais ces invectives étaient plus fréquentes encore chez les orateurs du «bon parti»; d'autant que les *improbi* prêtaient le flanc à de telles flétrissures: au début de l'histoire de Rome, ils ne s'étaient jamais montrés favorables aux guerres contre les peuples voisins — clamant que les patriciens lançaient les *ciues* dans des entreprises contre l'étranger pour les empêcher de s'occuper des affaires de la cité[12]; nous avons souligné qu'à partir des Gracques les «populaires» agirent pour les peuples italiens, des alliés peut-être à l'époque, mais encore des étrangers[13]; Marius, Pompée, César, Crassus distribuèrent largement la *ciuitas*[14]; enfin, l'idée était communément répandue dans l'Antiquité que dans tous les régimes d'inspiration démocratique l'étranger s'arrogeait autant de droits que les citoyens[15]. Aussi les *boni* s'empressèrent de dire que les *populares* faisaient le jeu de l'étranger puis passèrent à une critique plus précise, accusant l'*improbus* de se servir d'étrangers, voire d'être lui-même d'origine étrangère. Sans compter que le langage polémique des Grecs hostiles aux démagogues exerçait son influence[16]. L'invective de ξένος y était fréquente[17]. Aristophane reprochait aux démocrates d'être à la solde de l'étranger[18]; il ne manquait pas de lancer à Cléophon qu'il était d'origine thrace[19].

---

[9] Sall., *Cat.*, XXXI, 7; Cic., *Att.*, I, 16, 10; *in Clo. et Cur.*, IV, 2; App., *ciu.*, II, 2. Cf. aussi Ps-Sall., *inu. in. Cic.*, I, 1; Scol. Bob., Hild., p. 12, l, 11 sqq.

[10] Suét., *Aug.*, II.

[11] *Phil.*, III, 15. Il est intéressant de noter que dans les *Philippiques*, Cicéron s'étend longuement sur la dernière de ces invectives concernant Octave, sans mentionner les deux autres que nous venons de citer. Il ne devait cependant pas ignorer celles-ci, car Antoine n'a certainement pas attendu avril 43 (date de la dernière *Philippique*) pour les lancer contre Octave. Mais le choix de l'orateur est mûrement pesé. S'il conserve celle qui paraît la plus faible des critiques dirigées par Antoine contre son jeune rival, c'est parce que c'est l'invective qui irritera le plus vivement contre l'ennemi de la *res publica* deux membres importants de l'assemblée: les consulaires L. Philippus et C. Marcellus qui ont épousé deux femmes d'Aricie (*Phil.*, III, 17). Or il est utile de dresser ces deux hommes contre Antoine: L. Philippus manque de détermination (*fam.*, XII, 4, 1) et C. Marcellus est excessivement prudent (*Att.*, XV, 13, 3).

[12] Cf. Liv., III, 9, 12; 10, 10; IV, 2; XXIII, 15, 7; 16, 2. Voir J. Gagé, *R.E.L.*, 1969, p. 191.

[13] Cf. p. 55-56.

[14] *Balb.*, 46 sqq. Cf. M. Gelzer, *Caesar*, troisième chapitre.

[15] Cf. Platon, *rep.*, 563 a.

[16] Cf. p. 189.

[17] Aristophane, *Gren.*, 730 etc. ...

[18] *Acharn.*, 634 sqq.

[19] *Gren.*, 681. Cette *uituperatio* visait aussi les oligarques ou prétendus tels (cf. Lysias, *Eratost.*, 70; Isocrate, *Aréop.*, 64; 65; Eschine, *Ctés.*, 172).

Ainsi C. Gracchus fut accusé d'avoir suscité l'agitation à Frégelles[20]; les *boni* lui reprochèrent, ainsi qu'à sa mère Cornélie, d'avoir ameuté des étrangers[21]; les nobles critiquèrent Marius et Sertorius parce qu'ils avaient une garde de barbares[22]; ils blamèrent César d'avoir voulu soulever les redoutables Ambrons[23] et les Transpadans[24].

Cicéron use aussi largement d'armes de cette sorte dans ses discours politiques. C'est un moyen de critiquer indirectement l'adversaire de manquer à la *pietas* envers Rome et de porter atteinte à la *libertas* des citoyens en faisant le jeu de l'étranger. L'Arpinate s'en prend aux comparses comme aux premiers rôles.

Les vicitimes de Cicéron

Parmi les chefs et les meneurs, peu donnent prise à une telle invective à la fin de la République. Catilina, Clodius, Antoine sont de vieille souche romaine. Labienus et Gabinius viennent d'une région éloignée de Rome, le Picenum, et pourraient être visés sinon pour leur origine étrangère du moins pour leur extraction fort peu romaine mais Pompée vient aussi du Picenum et cette parenté met nos deux personnages à l'abri des traits[25] ... Reste le malheureux Pison avec son aïeul insubre, auquel Cicéron assène d'autant plus de coups qu'il est la seule victime de marque sur laquelle il puisse s'acharner.

L'orateur vise surtout les acolytes. Parmi les compagnons de Clodius, il se moque des Grécaillons et d'un Publius Tullio qui serait d'origine syrienne[26]. Il reproche à Gellius, ami de Clodius, d'être flanqué de *Graeci*[27]; à Pison de posséder une cour de petits-maîtres grecs[28]; à Antoine d'avoir une garde d'Ityréens[29] et de s'acoquiner avec des Celtibères[30], des Grecs[31] et en particulier avec

---

[20] Plut., *C. Gr.*, 3.
[21] *Ibid.*, 13.
[22] Cf. p. 161 n. 197.
[23] Plut., *Mar.*, 19; Suét., *Iul.*, IX.
[24] *Ibid.*
[25] Cf. R. Syme, *The roman revolution* ... p. 31, n. 6; M. Gelzer, *Nobilität* ... p. 94-95. Même prudence de Cicéron vis-à-vis d'un peuple protégé par Pompée en *Scaur.*, 43-45 et à l'égard de Balbus, pourtant traité de «*Tartessius*» (habitant de Tartessus, ancienne ville de Bétique) en *Att.*, VII, 3, 11, mais protégé par César.
[26] *Har.*, 1; *Mil.*, 28; 55.
[27] *Sest.*, 110.
[28] *Sen.*, 14; *Pis.*, 67; 70.
[29] *Phil.*, II, 15; 19; 112; III, 9; 31; V, 18; XIII, 18.
[30] *Phil.*, XI, 12. De fait le Celtibère Saxa est sans doute originaire de la colonie d'Italica ou de Corduba (cf. T. P. Wiseman, *New men* ... p. 21).
[31] *Phil.*, V, 12; 13.

Annius Cimber, fils de Lysidicus[32]. Plus rarement il joue de l'hostilité latente contre certains peuples récemment admis à la citoyenneté: il souligne que Scaton est un Marse[33] et accuse le tribun Aelius Ligus d'être digne par sa stupidité d'appartenir à la nation ligure[34].

Pour 63 la *uituperatio* se rapportant à la tentative de soulèvement des Allobroges perpétrée par les Catiliniens est moins vive qu'attendu. Dans la *Troisième Catilinaire*[35], Cicéron parle évidemment souvent des *Allobroges*, des *Galli* pour narrer cet événement très récent[36], mais sans mettre apparemment dans ces noms de peuple de nuance péjorative, en évoquant une fois seulement — et sans appuyer — le danger qu'ils pouvaient représenter pour Rome[37]. Devant le Sénat le reproche se fait jour: l'appel aux Allobroges est comparé à l'appel lancé par les conspirateurs aux esclaves[38]; les Catiliniens, déplore l'orateur, ont tout fait pour établir «*gentem Allobrogum in uestigiis huius urbis atque in cinere deflagrati imperii*»[39]; l'invective est légère: la faute est entièrement rejetée sur les conjurés qui seraient seuls responsables de la destruction de Rome, les Allobroges ne venant que s'établir sur les ruines de la ville. Pourquoi une attitude si mesurée à l'égard des Gaulois en 63? Parce qu'il est impossible à Cicéron de se montrer trop méprisant envers des gens qui lui ont permis de marquer un point décisif et que le Sénat vient de récompenser[40] ... Il est difficle de dire comme Quintilien «*Allobrogas ut hostes (Cicero) insectatur*»[41]. L'orateur se montre moins tran-

[32] *Phil.*, XI, 14. Cicéron ne manque pas de souligner la couleur germanique du *cognomen* du personnage et la couleur grecque du nom de son père. Il l'appelle par antiphrase *Philadelphus* alors qu'il a tué son frère ... germain (*ibid.*, et *Phil.*, XIII, 26).

[33] *Domo*, 116.

[34] La Ligurie est citoyenne depuis 88. Invectives contre Ligus en *domo*, 49; *har.*, 5 (cf. *Sest.*, 69).

[35] Rien dans les deux premières *Catilinaires* puisque le concours des Gaulois a été demandé seulement fin novembre par Lentulus — avec d'ailleurs l'accord de Catilina (cf. Sall., *Cat.*, XXXIX; XL, 1; App., *ciu.*, II, 4; Florus, II, 12; Juv., *Sat.*, VIII, 234). Les Gaulois ont tout révélé à Sanga (Sall., *Cat.*, XLI) et c'est la veille du jour où il devait prononcer la troisième *Catilinaire* que Cicéron a fait intercepter les Allobroges au pont Mulvius et fait saisir le catilinien Volturcius.

[36] § 4; 6; 8; 9; 11; 12; 14; 22. Là, plus question de mettre en doute le témoignage des Gaulois comme l'avocat le faisait dans le *Pro Fonteio*!

[37] § 22. Cicéron y rejette la faute sur Lentulus. Il traite bien les *Galli* de «*barbari*», terme qui n'est pas fatalement péjoratif, et admet que ce sont des gens toujours prêts à attaquer Rome, mais il constate qu'ils ont préféré — certes grâce à l'intervention des dieux — le salut des Romains à leur propre intérêt.

[38] IV, 4 (cf. IV, 13).

[39] IV, 12.

[40] IV, 5.

[41] *Inst.*, XI, 1, 89.

chant et plus habile que Caton qui, d'après Salluste, traite au même moment les Allobroges de «*gens infestissima nomini Romano*»[42].

L'adresse de Cicéron déjà sensible dans l'analyse de cette dernière invective apparaît plus nettement dans une étude plus poussée de l'ensemble des *uituperationes.*

L'art de l'invective

Il est remarquable d'abord que Cicéron s'en prenne surtout, comme on a pu le constater, aux Grecs et aux Gaulois. Ces étrangers cependant n'ont pas fourni plus que d'autres peuples des soldats aux avatars du «mauvais parti». Il y a des gens issus de bien d'autres nations parmi les Clodiens, les Antoniens etc. ...[43] D'autre part Cicéron — nous le redirons — n'éprouve pas un sentiment d'hostilité particulier envers ces deux peuples: s'il leur fait un sort, c'est qu'il sait que ce sont eux qui suscitent la plus vive animosité chez les Romains: ce sont eux en effet que Rome a eu le plus à redouter dans le domaine des armes et de l'esprit.

Pour les Grecs laissons de côté les attitudes anciennes, comme celle, théâtrale, de Caton le Censeur[44]. Quelle piètre figure font-ils dans de nombreux passages de l'œuvre de Tite-Live[45]! C'est une nation «*lingua magis strenua quam factis*»[46]. Les Romains se refusent à porter des noms grecs et les affranchis d'origine grecque font tout leur possible pour changer leur patronyme[47]. Les Romains affichent un profond détachement à l'égard des arts grecs[48] et même des lettres grecques[49].

L'hostilité est aussi vive envers les Gaulois. Le *Gallus* est le type même du barbare effrayant[50]. Pour Tite-Live les Gaulois sont une *efferata gens*, une nation que l'on redoute d'avoir pour voisine[51]. Le siège du Capitole et le *tumultus Gallicus* sont parfaitement présents dans la mémoire de la cité au point que les orateurs jugent encore bon de les évoquer dans les années soixante[52]. Les pièces de mon-

---

[42] *Cat.*, LII, 24.

[43] Cicéron les évoque quelquefois: cf. n. 29; 30 p. 203.

[44] Cf. Plut., *Cat. mai.*, 12; 22.

[45] XXIII, 33; 34; XXXI, 44.

[46] VIII, 22, 8.

[47] Cf. H. G. Pflaum, *Sur les noms grecs* ... in *R.E.L.* 1973, p. 52 (mais voir p. 50).

[48] Cf. les *Verrines.*

[49] Cf. le discours de Marius in Sall., *Iug.*, LXXXV, 32. Sur ce thème voir P. Grimal, *Le siècle des Scipions*, p. 165, n. 2; A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 3; 6; 67; J-M. André, *L'otium* ... p. 371 etc. ...

[50] Cf. *de orat.*, II, 266 et Quint., *inst.*, VI, 3, 38.

[51] X, 10.

[52] Comme Cicéron dans le *Pro Fonteio* pour aviver l'irritation de son auditoire contre les Transalpins (§ 46). Cf. *Cat.*, III, 4.

naie de l'époque 150-50 sont innombrables à représenter l'ennemi gaulois[53]. Et les Insubres—tels les ancêtres de Pison—sont avec les Boiens les plus redoutés, d'après Tite-Live[54].

Sont peu appréciés les peuples au sud de la Syrie: Arabes autant que Juifs[55]. Aussi l'orateur revient souvent sur l'escorte d'Arabes Ityréens qui garde Antoine[56]. En Italie, parmi les citoyens de fraîche date, les Marses jouissent de la pire réputation — surtout auprès des plus traditionalistes. Ils sont jugés comme les principaux responsables de la guerre sociale[57]. C'est pourquoi l'orateur souligne l'origine marse d'un Scaton[58].

Les autres peuples mentionnés par Cicéron et qui ne semblent pas avoir mérité d'hostilité particulière ne sont cités dans les discours qu'une ou deux fois[59].

Cicéron a donc joué des animosités les plus vives parce qu'elles étaient les plus efficaces pour enflammer ses auditoires contre les adversaires de la *res publica.*

De plus, pour désigner les étrangers, l'orateur veille à employer le nom appliqué aux habitants de la petite nation dont ils sont issus et non celui qui est couramment utilisé pour les habitants du plus vaste ensemble auxquels ils appartiennent[60]. Il préfère à *Galli Allobroges* plus redoutable encore, à *Arabes Ityraei* etc. ... faisant apparaître par des noms moins familiers les étrangers comme plus barbares encore[61]. Ainsi dans la *Troisième Catilinaire* où Cicéron ne fait pas preuve de virulence[62], nous recensons sept «*Galli*» et cinq «*Allobroges*»; devant le Sénat où Cicéron se veut plus rude à l'égard des étrangers deux «*Allobroges*» pour un «*Galli*». De même l'orateur ne dit qu'une fois que Pison descend d'un *Gallus*; il aime mieux le traiter d'«*Insuber*» et affirmer qu'il a du sang transalpin[63]. Il le dit

---

[53] Cf. Sydenham, *The roman republican coinage*, n°584; 586; 900 etc. ...

[54] XXXI, 10; XXXIII, 37. Cf. Juv., *Sat.*, VII, 15. Il est curieux de constater que les Romains sont tentés de déprécier la qualité majeure de l'adversaire (au lieu de le blâmer pour tel ou tel défaut), accusant l'excellent guerrier gaulois de sauvagerie et le subtil Grec de roublardise; mais que de plus, par une sorte de compensation, ils accablent le Grec pour le défaut qu'ils ne peuvent reprocher au Gaulois (la lâcheté) et le Gaulois pour le défaut qu'ils ne peuvent prêter au Grec (la stupidité). Le pire est d'être Gallo-grec (cf. Liv., XXXVIII, 17)!

[55] Pour les Juifs, cf. *Flac.*, 66-67; *prou. cons.*, 10.

[56] Cf. n. 29 p. 203.

[57] Cette guerre est constamment appelée «guerre marsique».

[58] Cf. n. 33 p. 204

[59] Les Celtibères par exemple.

[60] Le nom appliqué aux habitants de la province romaine d'où viennent ces étrangers (comme *Cilicienses, Syri* etc. ...) est plus rare encore.

[61] Cf. Scol. Bob., Hild., p. 33, l. 25 sqq.

[62] La raison en sera donnée plus loin.

[63] *Sen.*, 15; *Pis.*, fr. 15; § 34. De façon plus vague: *Sest.*, 21; *Pis.*, 62.

même «Cappadocien» et «Syrien»[64], faisant par là allusion — à mon sens — à son cousinage avec les Galates, Gaulois venus s'établir en Asie, dans une région limitrophe de la Cappadoce et proche de la Syrie[65].

Sans se contenter de l'invective, l'orateur évoque plus ou moins brièvement la mentalité du peuple auquel appartient sa victime ou l'atmosphère dans laquelle il vit. La maison de Pison avec son mobilier simple, ses mœurs frustes est une enclave gauloise dans Rome[66]. Tel un barbare, le consul de 58 est plus proche d'une bête que d'un être humain[67]. Par cinq fois, Cicéron lui donne le nom de ses aïeux gaulois, Calventius, nom sans doute d'origine celte[68].

De même, alors qu'il évite généralement les mots grecs dans ses plaidoyers[69], il en prête un au comptable de Pison, d'origine grecque[70], et il s'ingénie à multiplier les mots latins venant du grec quand il se moque de ces philhéllènes que sont Clodius[71], Pison[72], Gellius[73] et Sex. Clodius[74]. Le diminutif «*Graeculus*», assez fréquent, peut rappeler les mœurs particulières prêtées généralement aux fils spirituels de Platon[75].

Mais une fois encore l'art de Cicéron se déploie surtout dans l'adaption à l'auditoire.

Il est remarquable que cette *uituperatio* se retrouve surtout dans les discours aux Sénateurs. Si nous écartons les qualifications de *Galli* et d'*Allobroges* de la *Troisième Catilinaire* qui n'y figurent que pour les besoins de la narration et qui ne sont pas, nous l'avons dit, péjoratives, parmi les quarante-quatre invectives que nous recensons dans les passages politiques des discours, trente-sept appartiennent à des discours prononcés devant le Sénat ou devant un collège religieux. Les sept autres se trouvent dans des plaidoyers

---

[64] *Sen.*, 14; *Pis.*, 1. Mithridate était dit Cappadocien (*Flac.*, 61). On imagine par là la force du terme!

[65] Cette interprétation me paraît la plus simple. Mc Dowel in *Classic. review*, 1964 pense que ces mots blâment l'aspect oriental du personnage. Ces deux explications ne sont d'ailleurs pas contradictoires.

[66] *Pis.*, 67.

[67] Cf. fr. 9 et les comparaisons avec un porc etc. ... Cf. p. 346 sqq pour les références et les autres connotations de ces assimilations.

[68] *Sen.*, 13; *prou. cons.*, 7; *Pis.*, fr. 15; § 14; 53. Les mentions de Calventius conservées par l'épigraphie sont liées à des noms celtes; cf. Holder, *Alt-celtischer* ... t. I, p. 706.

[69] Cf. P. Laurand, *Etudes sur le style* ... p. 62. Trois exceptions dans les *Verrines*.

[70] *Pis.*, 61.

[71] *Sest.*, 116; *har.*, 44.

[72] *Sest.*, 23; *Pis.*, 22; 56; 58.

[73] *Sest.*, 110.

[74] *Domo*, 47. Sur ceci voir P. Laurand, *ibid.*, p. 63; 71 après Linderbauer.

[75] Cf. *sen.*, 14; *Pis.*, 70; *Mil.*, 55.

politiques, le *Pro Sestio* et le *Pro Milone*[76], refaits à l'usage de l'*optimus quisque* et de couleur très sénatoriale[77]. Cicéron use donc de l'invective devant les Pères, pas devant le peuple.

C'est que le peuple, nous l'avons vu, comprend un très grand nombre de gens d'origine étrangère: innombrables sont les affranchis de souche espagnole, carthaginoise[78], grecque et juive[79]. Bien des gens ont acquis la «cité» dans des conditions mal définies: le *Pro Archia* en témoigne[80]. Il ne serait pas adroit de se moquer de nations auxquelles des auditeurs peuvent appartenir. C'est ce qui explique que tout en restant mesuré devant tous les auditoires à l'égard des *Galli* en 63, Cicéron se contente d'égratigner — et une fois seulement — les Allobroges devant le peuple, alors qu'il est plus vif devant le Sénat.

Il se garde même d'insister sur l'origine italienne de tel ou tel de ses adversaires. Devant les auditoires populaires, largement constitués de citoyens d'origine italienne[81], il évite même de mentionner de quel municipe ou de quelle cité vient tel ou tel *improbus*[82]. Ainsi, dans la *Troisième Catilinaire*, Cicéron parle de T. Volturcius sans dire qu'il est *Crotoniensis*, fait que nous signale Salluste[83]. Une telle précision loin de susciter quelque hostilité contre Volturcius de la part de la majorité de l'assemblée (qui se trouve d'une origine similaire à la sienne) éveillerait plutôt la sympathie des Crotoniates et autres citoyens d'assez fraîche date[84]. Je ne crois pas que Cicéron agisse ainsi parce qu'il est lui-même non-Romain. Etant d'un très vieux municipe, il lui serait toujours possible de dénigrer des gens de pays dotés plus tard qu'Arpinum de la *ciuitas*. La preuve en est qu'il lui arrive de se moquer des Marses ou des Ligures dans

---

[76] Cf. tableau p. 517.

[77] Les traits communs sont nombreux — on le constate — entre le *Pro Sestio* et les discours aux Sénateurs. Ces ressemblances suggèrent que le discours prononcé devant le jury a été remanié à l'usage des *boni uiri*. Ce qui confirme cette hypothèse c'est que Cicéron s'adresse explicitement dans ce discours aux «*adulescentes*» (§ 51; 96; 136); or ceux-ci ne pouvaient constituer l'essentiel des auditeurs au procès. Le discours a sans doute été réécrit à leur intention, pour les inciter à lutter pour la *res publica*. Quand? Probablement à la fin de la réaction aristocratique, peu après avoir été prononcé, fin mars ou début avril 56 (juste avant les accords de Lucques ...)

[78] S. Treggiari, *Roman freedmen* ... p. 8.

[79] *Ibid.* C'est la deuxième vague.

[80] § 10.

[81] Cf. p. 28.

[82] Les «*cognomina*» indiquant la cité d'origine sont fréquents. Mais de plus il est courant de préciser le lieu de naissance après les différents éléments du nom (cf. M. Bonjour, *Terre natale* ... p. 114-115).

[83] In *Cat.*, XLIV, 3. Ce personnage est nommé chez Cicéron en *Cat.*, III, 14.

[84] Une colonie a été établie à Crotone en 194 (Liv., XXXIV, 45, 3), mais Volturcius n'est pas fatalement de la colonie.

certains discours: Cicéron évite bien de dénigrer une citoyenneté récente en raison de la composition de l'auditoire.

Devant les jurys, il est en revanche possible de critiquer une origine assez lointaine, car les chevaliers et les tribuns du trésor qui écoutent les plaidoiries de Cicéron sont rarement d'origine étrangère. Ainsi l'avocat dans le *Pro Flacco* peut mettre à mal les Grecs[85]. Mais là point de contexte politique: ces armes ont paru nécessaire à Cicéron pour emporter un jugement favorable. De fait les mentions péjoratives de peuples étrangers dans les passages politiques des plaidoyers se limitent à sept — et dans des discours réécrits. C'est dire la prudence de Cicéron devant les jurys.

L'orateur se garde plus encore de moquer une citoyenneté récente. Comme en témoigne le *Pro Sulla*, il est fréquent que la totalité des juges soient originaires des municipes[86]. Cicéron applique scrupuleusement le conseil qu'il donne à Torquatus qui avait eu la maladresse de le traiter de troisième roi «*peregrinus*» de Rome: «*Caue quemquam peregrinum appelles*» c'est-à-dire «*caue quemquam* (*e municipio*) *peregrinum appelles*»[87]. Les propos de Torquatus montrent que tous les orateurs ne faisaient pas preuve de la même prudence que Cicéron; il est vrai que le dit Torquatus était «*subagresti ingenio et infestiuo*» ...[88].

Dans la Curie il est plus facile de critiquer l'origine étrangère de l'adversaire — jusqu'à la dictature césarienne du moins. Pas d'*externus* au Sénat. L'orateur peut aisément critiquer les *improbi* d'être de souche grecque, gauloise etc. ... ou de s'acoquiner avec des gens de nations étrangères. Il est même possible de se moquer de peuples proches: les Transpadans par exemple. Mais il faut être de la plus grande prudence vis-à-vis des *ciues* récents, car bien des Sénateurs sont issus de municipes. C'est pourquoi Cicéron ne mentionne pas dans la *Quatrième Catilinaire* l'extraction italienne de certains conjurés[89]. Dans la *Pisonienne*, il ménage la ville de Plaisance dont les habitants pourraient être choqués par les charges contre le consul de 58. Il distingue soigneusement: Pison est d'origine transalpine; c'est un Insubre, non un Placentin; les invectives lancées

---

[85] § 9; 16; 17. Mais Cicéron apporte quelques nuances: cf. § 61-63. Dans le *Pro Fonteio* la critique porte sur les Gaulois de Narbonnaise (cf. surtout § 30 et 31): l'avocat a tout intérêt à discréditer la loyauté des *Galli*.

[86] § 25.

[87] § 24. Le *peregrinus* est l'étranger allié de Rome. Notons à propos de ce passage que si l'orateur répète là une dizaine de fois ce mot de «*peregrinus*» ce n'est pas tant parce qu'il a été blessé au vif, lui l'Arpinate, d'être ainsi assimilé à un étranger (cf. Briot, *Latomus*, XXXII, 3, p. 599) que parce qu'il veut souligner la maladresse de Torquatus et dresser contre lui les prétendus *peregrini* du jury et de la *corona*.

[88] Aulu-Gelle, *N.A.*, I, 5, 3.

[89] S'il avait cherché ce type d'invective il aurait pu s'en prendre au Volturcius qui vient d'être cité.

contre Pison, souligne Cicéron, ne visent pas à déprécier Plaisance (*hoc non ad contemnendam Placentiam pertinet*). De telles critiques ne conviendraient pas à la *dignitas* du municipe[90] et Pison n'est pas qualifié de *Placentinus* mais de *Semiplacentinus*[91], de «demi-citoyen de Plaisance»: ce qui signifie qu'il n'est pas digne d'être Placentin à part entière. L'invective est d'ailleurs assez juste puisque — si l'on remonte du moins à la génération précédente — le père de Pison est sans doute moitié insubre, par le grand-père Calventius, moitié placentin; sa mère devant être de l'ancienne colonie de Plaisance[92].

Cependant quelquefois Cicéron semble transgresser ces règles de prudence: il se moque du Marse Scaton et il ironise sur la stupidité des Ligures. Mais Scaton est ridiculisé devant le collège très restreint et très aristocratique des pontifes qui ne comprenait, soyons-en sûrs, pas de Marse; quant aux Ligures c'est encore un peuple barbare dont certains éléments, les *montani*, ne sont pas encore assimilés.

Après les Ides, la quasi-totalité des Sénateurs est originaire des municipes, comme en témoigne l'Arpinate lui-même[93]. Aussi les *Philippiques* ne contiennent pas la moindre ironie vis-à-vis de citoyens récents: certes beaucoup d'éditions présentent en XI, 4 un «Marsus» Octavius et en XI, 13 un «Apulus» Domitius. Mais ces textes sont loin d'être sûrs. Si Appien parle de ce même Octavius en le qualifiant aussi de Marsus[94], Dion l'appelle Marcus Octavius[95]. Les manuscrits des *Philippiques* de la classe D proposent, eux, Marius. D'autre part dans la *Vatinienne* les Marses sont jugés des «*fortissimi uiri*»[96]. Or il n'y a pas beaucoup de différences entre l'origine des jurys en 56 et l'origine des Sénateurs en 43. Pourquoi Cicéron blâmerait-il devant les uns ceux qu'il a loués devant les autres? Enfin nous ne voyons pas ailleurs chez Cicéron d'exemple de nom d'origine placé ainsi devant le *nomen*. Quand l'orateur veut s'en prendre à Publius Tullio le Syrien, il l'appelle «P. Tullio

---

[90] *Fr.*, 13. Des précautions aussi en *fr.*, 14 et *Pis.*, 53.

[91] *Pis.*, 14.

[92] Il se pourrait que l'invective soit à double entente et par là bien dans la manière volontiers amphibologique de Cicéron. Dans l'esprit de l'orateur *Semiplacentinus* sera compris par les «xénophobes» de l'auditoire comme signifiant «indigne d'être même un Placentin-donc indigne d'être même quelqu'un d'assez méprisable»; en revanche les Sénateurs d'origine italienne comprendront qu'il est «indigne d'être un vrai Placentin» en raison de l'union inégale de sa grand-mère. L'orateur exploite ainsi la xénophobie d'une partie de l'auditoire sans encourir de l'autre partie le reproche de mépriser les citoyens jugés de deuxième ordre par les Romains de toujours.

[93] *Phil.*, III, 15.

[94] *Ciu.*, IV, 62.

[95] XLVII, 30, 5.

[96] § 36.

Syrus». Le nom d'origine vient toujours après le *praenomen* et le *nomen* ou après les trois éléments du nom[97]. Quant à «Apulus» Domitius, inconnu par ailleurs, il n'est nommé ainsi que dans les manuscrits de la classe D. Cette double incertitude sur les seuls noms de peuples italiens pris péjorativement dans les *Philippiques* nous semble curieuse ... Il nous paraît certain qu'il faut écarter Marsus et Apulus. Devant ces Sénateurs d'origine muncipipale Cicéron se garde bel et bien de tout mépris envers les Italiens citoyens depuis peu.

L'orateur se montre aussi prudent vis-à-vis des étrangers: César a probablement fait entrer des *externi* au Sénat[98]. Alors l'Arpinate s'en prend à des gens d'origine plus lointaine: une seule invective visant un *Graeculus*, mais beaucoup de traits contre les Ityréens, les Grecs d'Asie, les Celtibères[99]. Il est significatif que l'orateur accuse dans la *Deuxième Philippique* seulement — qui devait être publiée «*re publica restituta*» — Antoine de s'être habillé en Gaulois[100].

Toutes ces précautions sont élémentaires, dira-t-on. Peut-être, mais elles exigent une constante contrainte et tous ne les pratiquent pas. Clodius ne se prive pas en plein Sénat de se gausser de Cicéron parce qu'il est d'Arpinum ...[101]

Invective et conviction

A l'égard des étrangers, l'opinion réelle de Cicéron et de nombreux *boni uiri* est bien plus nuancée qu'il n'apparaît dans toutes ces invectives des discours politiques. Les *ciues Romani* ressentent quelque xénophobie, c'est évident; certains passages des traités et des lettres de Cicéron suffisent à le prouver[102]. Mais ce sentiment est moins entier que les discours politiques ne pourraient le laisser croire.

Sans parler de l'amour pour la Grèce qui poussait un Caton à lire en plein Sénat les œuvres des philosophes[103] — et dont les témoi-

---

[97] Cf. M. Bonjour, *Terre natale* ... p. 115.

[98] Cf. Suét., *Iul.*, LXXVI, 5; LXXX, 3. Voir sur ces questions R. Syme, *The roman revolution*, p. 78 et 79; Harmand, *Le soldat prolétarien et le barbare* ... (Colloque de Caen, 1969). Ce sont surtout des Gaulois transalpins que César a dû admettre.

[99] Voir références p. 203.

[100] § 76. Notons cependant que Cicéron est assez rude avec les soldats de la légion *Alauda* d'origine gauloise (I, 20; V, 12; XIII, 3; 37). Mais il blâme leur indignité, pas leur origine.

[101] *Att.*, I, 16, 10.

[102] Ainsi vis-à-vis des Grecs en *fin.*, II, 65; *Tusc.*, I, 86; II, 65; *ad Q. fr.*, I, 1, 16; I, 2, 4. Ces deux derniers avis plus rudes pour mettre en garde son frère. L'épistolier reste avocat. L'opinion se rapporte surtout aux Grecs d'Asie.

[103] Val-Max., VIII, 7, 2.

gnages chez Cicéron en particulier sont multiples —, nous constatons que le *bonus uir* est souvent très tolérant envers l'étranger.

L'étranger est fréquemment un client que le Romain doit défendre: les puissants protègent des provinces, des peuples entiers et prennent en mains leurs intérêts: un Cn. Domitius accuse ainsi en 104 un consulaire qui s'est mal conduit envers un Gaulois transalpin: Aegritomarus[104]. Le préjugé à l'égard des étrangers est si peu marqué que les Romains les jugent souvent dignes de leur accorder le titre de «*ciuis Romanus*»[105]. Les idées philosophiques exercent aussi une forte influence qui veulent que les dieux nous aient donné «*patriam nobis communem sibi*»[106]. Cicéron va jusqu'à dire: «Ils font mal ... ceux qui interdisent aux étrangers le séjour des villes et les bannissent» (*Male ... qui peregrinos urbibus uti prohibent eosque exterminant*)[107].

La xénophobie — quand elle existe — est nuancée: ainsi à l'égard des Grecs le sentiment des Romains va de l'admiration à l'hostilité suivant qu'il s'agit des philosophes ou des Grecs d'Asie. De plus si un simple Gaulois mérite du mépris, un noble tel Aegritomarus ou Diviciacus mérite de la considération.

D'où de bien curieuses différences entre les discours et les traités et lettres, entre les discours et le comportement chez l'Arpinate: les Puniques de jadis généralement taxés de fourbes deviennent «*acuti*» dans les *Académiques*[108]; Pison est fustigé pour avoir des cousins en braies par quelqu'un qui reçoit le Gaulois Diviciacus[109]; l'avocat des Siciliens vilipende des «*Graeculi*» ...

Accusera-t-on l'orateur de maladresse? Lui qui semble si bien s'adapter aux sentiments de son auditoire a-t-il mal perçu les nuances de cette xénophobie — alors même que ces nuances sont très sensibles chez lui? Absolument pas. Chez les Romains les plus cultivés — comme dans toute cité, à toute époque — subsiste une hostilité potentielle envers ceux qui sont d'ailleurs, ceux que les Latins ont appelés quelquefois les *alienigenae*. L'orateur peut la réveiller et l'exploiter. Il y a aussi sans doute dans tout langage — et spécialement dans le langage politique — comme des registres obligés que l'auditeur connaît, qu'il aime entendre. Deux faits qui suffisent à

---

[104] *Diu. Caec.*, 67; *Verr.*, II, 118.

[105] Cf. *Balb.*, 29 etc. ...

[106] *Rep.*, I, 19. Cf. *leg.*, I, 23; 61 corrigé par *fin.*, III, 64; *off.*, I, 53; 59; 86. Voir S. Gely *Terra partria ... R.E.L.* 1974, p. 149 sqq.

[107] *Off.*, III, 47. Nous avons souligné la considération marquée par les *boni uiri* à certains étrangers dans notre article sur les «*Qualifications laudatives des étrangers à l'époque républicaine*» *R.E.L.* 1978, p. 141-158.

[108] *Ac. pr.*, 98.

[109] *Diu.*, I, 90.

légitimer l'invective cicéronienne contre les étrangers. La différence entre la *uituperatio* des discours et les avis plus nuancés des autres œuvres montre d'autre part une nouvelle fois que l'orateur n'hésite pas à ruser pour le triomphe de la bonne cause.

Deuxième chapitre: L'invective contre l'origine servile

Il est traditionnel aussi chez les *optimates* de reprocher à l'adversaire sinon d'être esclave (les «*improbi*» ou les chefs d'armée populaires sont souvent de très noble naissance), du moins de se servir d'esclaves[110].

Invective traditionnelle certes puisqu'elle vise déjà en 122 C. Gracchus[111], mais qui a dû prendre une très grande vigueur après les fameuses révoltes d'esclaves de Sicile (en 135 déjà, mais surtout peu avant l'an 100) et celles que fomenta Spartacus[112]. Les agissements des esclaves aux côtés de Marius et de Cinna ont certainement aussi contribué à rendre l'invective plus mordante[113]. De même que la révolte sourde des esclaves envers leurs maîtres qui semble marquer la fin de la Republique[114]. Ainsi, chez les *boni ciues*, le mot *seruus*, déjà chargé du dédain que les Romains ressentaient envers la valetaille, a pris une couleur plus péjorative encore, puisque les esclaves pouvaient servir de troupes aux mauvais citoyens et menacer l'ordre établi[115].

Cicéron fait un large usage de cette *uituperatio*. Il accuse d'abord Autronius de s'être servi de «*fugitiui*»[116]. Il vise aussi Catilina avec une certaine rouerie, comme on va le constater.

On sait en effet d'après Salluste que si Catilina a eu dès le début dans l'esprit d'utiliser les esclaves dans Rome[117], il a scrupule à faire appel à eux fin novembre encore, puisque Lentulus est obligé

---

[110] Notons que les Grecs usaient déjà fréquemment de cette invective. Cf. Lysias, *Contre Agoratos*, 18; 19; 64; Andocide, *frag.*, III, 2; Démos., *Cour.*, 129 etc. ...

[111] App., *ciu.*, I, 26.

[112] Cf. Diodore, XXXVI, 5; Cic., *Verr.*, V, 5; App., *ciu.*, I, 116 sqq. Ces révoltes n'étaient pas les premières (cf. Tite-Live, IV, 45, 1; 2).

[113] En 88, lors de l'entrée des Syllaniens dans Rome, Marius offre aux esclaves la liberté, s'ils le suivent, mais il obtient peu de succès (cf. Plut., *Mar.*, 35; App., *ciu.*, I, 58; 60). Nouvelle offre avec Cinna, qui trouve un meilleur écho (Plut., *Mar.*, 41; App., *ciu.*, I, 65; 69). Puis Cinna et Marius les utilisent lors des massacres de 87 (Plut., *Mar.*, 43; *Sert.*, 5; App., *ciu.*, I, 74; Flor., II, 9, 11). Sylla les utilisera aussi (Tite-Live, *per.*, 77).

[114] Cf. Cic., *Tull.*, 8; *fam.*, XIII, 77, 3 etc. ...

[115] Les «*improbi*» usent aussi de l'invective «*seruus*». Ils accusent Cicéron de s'être servi en 63 d'esclaves. Cf. *Phil.*, II, 16; Dion, XLVI, 20. Mais ce n'est pas pratique courante chez eux.

[116] *Sul.*, 15.

[117] *Cat.*, XXIV, 4.

de l'y inciter[118]; lorsqu'il est sorti de Rome, le chef de la conjuration en prend quelques-uns[119], mais les renvoie après la condamnation de ses complices restés dans la ville[120]. Appien dit bien, quant à lui, que, dès le début, des esclaves sont enrégimentés dans la conjuration[121], mais il souligne qu'ils sont avec Lentulus et Cethegus[122]. Donc, si les comparses de Catilina utilisent des esclaves, il est certain que lui-même répugne à le faire. D'après Salluste, le conspirateur estime «qu'il est contraire à ses intérêts de paraître associer la cause des citoyens avec celle d'esclaves fugitifs» (*alienum suis rationibus ... uideri causam ciuium cum seruis fugitiuis communicauisse*)[123]. Or, dès la *Première Catilinaire* — au début novembre, rappelons-le — l'orateur accuse Catilina d'être «*euocatorem seruorum*»[124]; dans la *Troisième Catilinaire*, il mentionne l'invite de Lentulus[125]; dans la *Quatrième Catilinaire* le ton est violent: «*seruitia excitantur*»[126]; Lentulus «*seruitia concitat*»[127]. Cicéron se garde donc d'évoquer les scrupules de Catilina que Salluste met nettement en relief. Ou bien un passif lui permet de ne pas préciser le coupable ou bien il charge Lentulus sans indiquer les hésitations de son chef[128].

En 59 même invective: «*Seruitia sileant*» s'écrie Cicéron dans le *Pro Flacco*[129], mais en cette année la prudence s'impose et le thème n'est pas exploité.

Il n'est pas douteux que Clodius a utilisé des esclaves, surtout lorsqu'il s'est violemment opposé à Milon. Asconius en témoigne[130]. Cicéron blâme sans répit Clodius de ce chef. Le tribun a levé des esclaves avant le départ de l'orateur pour effrayer les *boni*[131]; il a réuni des comices tributes avec des esclaves[132]; il a aposté un esclave pour tuer Pompée[133]; il a mis des *fugitiui* dans le

---

118 *Ibid.*, XLIV, 6.
119 *Ibid.*, LVI, 5; Dion, XXXVII, 33.
120 C'est-à-dire le 5 décembre (Sall., *Cat.*, LVI, 5).
121 *Ciu.*, II, 2.
122 *Ciu.*, II, 5.
123 *Cat.*, LVI, 5.
124 § 27.
125 § 8; 12.
126 § 4.
127 § 13.
128 Voir Gruen, *The last generation* ... p. 428; 429.
129 § 97.
130 Ed. Orelli, p. 32; 33.
131 *Sen.*, 33; *domo*, 54; *Sest.*, 34; *Pis.*, 9; 11; 23 (bis) et d'une façon plus vague en *domo*, 129; *Sest.*, 84; *Pis.*, 30; 57; 64; *Planc.*, 87; *Mil.*, 36; 37; 73; 76. Même accusation contre Sex. Clodius en *Cael.*, 78.
132 *Domo*, 53; 79; 89; *Sest.*, 53 (bis).
133 *Mil.*, 18.

temple de Castor[134]; il trouble avec des «*armatis* ... *seruis*» une réunion du peuple et fait blesser Sestius[135]; il ameute des esclaves après le retour d'exil de l'orateur[136]; il perturbe une représentation théâtrale avec une bande d'esclaves[137]; il use de «*serui*» contre Milon[138]; il prépare pour les «esclaves» des lois très favorables[139].

En 44-43 l'orateur traite de «*fugitiuus*» celui qui se dit descendant de C. Marius[140]; des esclaves d'après lui menacent maisons et temples[141]; Antoine commande une troupe d'esclaves[142]; Dolabella a rassemblé des *fugitiui*[143].

Cicéron donne beaucoup de force à cette *uituperatio* en reprochant à son adversaire d'être un Athénion, un Spartacus[144]; en remplaçant souvent *serui* par le méprisant *seruitium*, au singulier ou au pluriel[145]; en préférant quelquefois *fugitiui* à *serui*[146]. *Fugitiuus* est une invective particulièrement violente; le «*fugitiuus*» est mis sur le même plan que l'*exul* ou l'*hostis* dans le *Pro Murena*[147]; l'esclave fugitif ne mérite pas la moindre pitié[148].

Mais, dans les discours, *seruus* même est un terme fort. En effet il se rapporte certainement non à de véritables esclaves, mais à des affranchis de fraîche date; ce ne sont pas des esclaves qui votent le départ de l'Arpinate, malgré les dires de celui-ci[149], puisque les esclaves n'avaient pas le droit de voter, mais sans doute des gens affranchis récemment ou affranchis pour la circonstance; de même

---

[134] *Sest.*, 85.

[135] Au début de 57. Cf. *Sest.*, 75; 76; 81.

[136] *Domo.*, 5; 6; 7.

[137] *Har.*, 22; 24; 25 (ter); 26; 39.

[138] *Mil.*, 26.

[139] *Mil.*, 87; 89; on peut aussi noter une uitupération plus vague en *domo*, 92; 111; *Sest.*, 47; 95. Cicéron accuse aussi Clodius dans ses lettres et traités (cf. *Att.*, I, 13, 3; 14, 5; 16, 5; IV, 3, 2; *leg.*, III, 25; 45 etc. ...). Mais la fréquence du thème est incomparablement moins grande.

[140] *Phil.*, I, 5.

[141] *Ibid.*

[142] *Phil.*, II, 91; IV, 15; XIII, 22.

[143] *Phil.*, XI, 16. Comme Cicéron ne peut accuser Pison d'avoir utilisé des esclaves, il prête au consulaire un air d'esclave (*Sen.*, 14; *Pis.*, 1); mais cela rappelle en même temps son origine étrangère et stigmatise son incapacité à remplir de hautes charges.

[144] *Har.*, 26; *Phil.*, IV, 15; XIII, 22. «Athénion» est aussi utilisé dans la correspondance pour Sex. Clodius (Att., II, 12, 2). Pour cet Athénion, chef des esclaves siciliens, voir Diodore, XXXVI, 5. Antoine usait aussi de l'invective «Spartacus» (*Phil.*, III, 21).

[145] *Cat.*, IV, 13; *Flac.*, 97; *Sest.*, 53; 67; *Cael.*, 78; *har.*, 25; *Pis.*, 9; 23.

[146] *Sul.*, 15; *domo*, 7; *Sest.*, 85; *Phil.*, XI, 16.

[147] § 61.

[148] *Ad Q. fr.*, I, 2, 14. L'invective est déjà chez Térence (*Eun.*, 669 etc. ...).

[149] Cf. n. 132 supra. Voir S. Treggiari, *Roman freedmen*, p. 174; 175; 265; 266.

ce n'est pas pour des esclaves que Clodius préparait de nouvelles lois en 52, malgré les dires de l'orateur, mais pour des gens récemment affranchis que Clodius, après Servilius, Manilius etc. ... voulait faire inscrire dans des tribus rustiques[150]. Nous surprenons là l'orateur en flagrant délit d'exagération et il est hautement vraisemblable que chaque fois qu'il accuse les acolytes de ses adversaires d'être des *serui* il ne s'agit en fait que d'anciens esclaves. Les véritables *serui* sont sans doute ceux qu'il traite de *fugitiui*.

Sur les soixante-deux invectives que nous dénombrons, il est remarquable que trente-cinq se trouvent dans des discours au Sénat ou aux Pontifes, vingt-quatre dans des plaidoyers. Pour les trois qui appartiennent à des discours adressés aux Quirites, il faut noter que deux ne sont pas de véritables invectives, puisque Cicéron ne fait que reprendre les termes de la lettre de Lentulus à Catilina; la troisième est l'insulte de «Spartacus» lancée par l'orateur à Antoine dans la *Quatrième Philippique*[151]. Le *Pro Sestio*, réécrit et de ton très sénatorial, et le *Pro Milone*, réécrit aussi et de ton semblable, contiennent vingt des vingt-quatre mentions des discours aux juges[152]. Nous pouvons donc conclure que comme pour l'invective d'«étranger» — quoique avec un peu moins de prudence — Cicéron préfère user de cette *uituperatio* devant les Sénateurs. Les raisons en sont simples. Il y a sans doute dans les auditoires populaires nombre de gens, des *ingenui* pauvres en particulier, qui ont été outrés de l'ascension prodigieuse des anciens esclaves syllaniens — tels Chrysogonus, Sotericus etc. ... et qui sont choqués du rang et de la richesse de beaucoup d'affranchis[153]. Ils écouteraient d'une oreille favorable de virulentes charges contre les esclaves ou affranchis du mauvais parti. Mais plus nombreux sont dans le peuple les anciens esclaves et les descendants d'esclaves-et ce même parmi les auditoires populaires les moins modestes[154]. Cicéron se doit donc d'éviter devant le peuple de parler péjorativement des *serui*. La prudence s'impose tout autant devant les juges. S'il n'y a — du moins avant 50 — pas d'affranchis parmi les Sénateurs, il y a certainement des affranchis ou des fils d'affranchis parmi les chevaliers[155]. La précaution de l'orateur devant les auditoires populaires en ce domaine apparaît nettement dans la comparaison de deux passages se rapportant à un même fait (l'enrôlement d'esclaves (ou d'affranchis?) par Clodius au Tribunal Aurélien): le premier dans le *Discours du*

---

150 *Mil.*, 87-89. Cf. S. Treggiari, *Roman freedmen* ... p. 50.

151 § 15.

152 Pour le tableau statistique et les références cf. p. 517.

153 Sall., *Hist.*, M. I, 55, 21. Cf. S. Treggiari, *Roman freedmen* ... p. 240; P. A. Brunt, *Social conflicts* ... p. 38.

154 Il y a évidemment auditoire populaire et auditoire populaire. Voir p. 26-28.

155 S. Treggiari, *ibid.*, p. 64 sqq.

retour au Sénat[156]; le second dans le *Discours du retour aux Quirites*[157]. Aux Sénateurs Cicéron dit qu'il a vu «*seruos simulatione collegiorum nominatim esse conscriptos*»; au peuple, «*homines in tribunali Aurelio palam conscribi*» ...[158].

Le nombre des affranchis dans le peuple et parmi les chevaliers permet de comprendre pourquoi la qualification de *libertus* ou de *libertinus* avec couleur dépréciative se présente plus rarement encore que celle de *serui* dans les *contiones* et les plaidoyers[159]. Deux exemples seulement — et encore sujets à discussion: d'abord dans la *Troisième Catilinaire* où le conjuré Umbrenus est traité d'*homo libertinus* dans un contexte très péjoratif (§ 14); mais il est curieux que Salluste qui le cite par quatre fois ne précise pas cette condition d'affranchi[160] alors qu'il a l'habitude d'indiquer l'*ordo* auquel appartient la personne dont il parle[161]. Le personnage étant un riche commerçant[162], l'orateur a-t-il voulu exploiter l'aversion d'une partie des Quirites pour les affranchis fortunés? Mais pourquoi Cicéron ne tire-t-il pas parti de cette hostilité d'autres fois pour les nombreux autres affranchis de la conjuration[163]? Ne faut-il pas songer à une glose sur le texte de Cicéron? Indiscutable en revanche est la raillerie du *Pro Sestio* à l'adresse de Gellius Publicola, qui, dit l'orateur, a épousé une affranchie «*ut publicola uideretur*»[164]. Mais ce n'est pas tant une pointe contre les affranchis que l'occasion de se moquer de Gellius.

Si *serui* est une invective fréquente dans les discours au Sénat, «*libertus*» ou «*libertinus*» y sont rarissimes avec une couleur péjorative. C'est que le Sénat en 44-43 comprend des fils d'affranchis[165] et qu'avant 50 l'influence de ceux-ci est grande auprès des Sénateurs. L'importance que Cicéron leur accorde dans son *consensus* suffit à le prouver[166], ainsi que leur rôle auprès de personnages influents[167]. Ainsi dans les discours au Sénat, deux mentions seulement de «*liber-*

---

[156] § 33.
[157] § 13.
[158] Les autres discours au Sénat ou aux pontifes (*domo*, 54; *Pis.*, 11) et le *Pro Sestio* (§ 34) mentionnent aussi les *serui* pour la même affaire.
[159] «*Libertus*» (où «*liberatus*» est sensible) est plus péjoratif. Ce terme désigne en effet l'affranchi de fraîche date ou l'affranchi par rapport à son maître (cf. *Flac.*, 47; 87). Ciceron emploie plutôt «*libertinus*»: quand il embrigade les affranchis dans le bon parti, il les qualifie ainsi (cf. *Sest.*, 97).
[160] *Cat.*, XL (ter); L.
[161] Cf. *Cat.*, XVII etc. ...
[162] Sall., *Cat.*, XL.
[163] Ils étaient nombreux en effet. Cf. Sall., *Cat.*, L, 1-2; LIX, 3.
[164] § 110.
[165] Cf. S. Treggiari, *Roman freedmen* ... p. 61-62.
[166] *Sest.*, 97.
[167] Par exemple celui de Demetrius auprès de Pompée.

tinus» qui peuvent être jugées péjoratives: dans les *Philippiques* Cicéron souligne qu'Antoine est gendre d'un affranchi, qu'il a eu des enfants de la fille d'un affranchi[168]. Seule la mention de la *Deuxième Philippique* est assez rude pour l'ordre des affranchis: un «*infimus ordo*» précise l'orateur. Mais la *Deuxième Philippique*, rappelons-le, ne devait pas être prononcée. Dans la *Troisième Philippique*, si l'orateur signale qu'Antoine a épousé une «*filia libertini*», il n'emploie nullement cette expression pour exploiter quelque hostilité de l'auditoire contre l'ordre des affranchis, mais pour répondre à de graves accusations d'Antoine qui a reproché à Octave la bassesse de sa naissance. Il a si peu l'intention d'insister sur l'origine de la mariée que lorsqu'il évoque à nouveau cette union dans la *Treizième Philippique* pour riposter à Antoine qui avait raillé le rang du père de Trebonius, il supprime la précision «*filia libertini*»[169].

Cicéron n'a pas toujours pratiqué cette prudence; il s'est indigné dans la *Deuxième Verrine* qu'un *libertus* ait de la puissance[170]. Et certains témoignages montrent que quelques orateurs étaient rudes à l'égard des affranchis: ainsi Verrès qui lance: «Un chevalier romain si riche aurait donc pour héritier un homme de l'ordre des affranchis» (*Equiti Romano tam locupleti libertinus homo sit heres*!)[171]. A partir de 63 Cicéron ne commettrait pas de telles bévues. D'abord parce que de tels propos lui aliéneraient une bonne partie de son auditoire. Mais aussi parce que sa conception du *consensus* englobe jusqu'aux *libertini*. Là encore sa conduite est dictée par son désir de *concordia*.

Ainsi, avec d'infinies précautions en ce qui concerne les affranchis, bien plus fréquemment pour les esclaves, Cicéron a tiré parti de l'hostilité que tout ou partie de ses auditoires pouvaient nourrir à leur égard.

De fait, comme pour la critique se rapportant aux étrangers, les sentiments réels de Cicéron et des gens qui accueillent cette *uituperatio* sans déplaisir sont bien plus nuancés que ne pourrait le laisser croire le maniement des invectives dans les discours.

Pour ne considérer que Cicéron, il lui arrive certes de manifester un vif mépris envers les esclaves et les affranchis[172]. Mais de tels propos sont rares. Il se méfie sans doute de Statius, esclave puis

---

[168] II, 3; III, 17.

[169] § 23.

[170] II, 134.

[171] I, 124. Cicéron s'étonne d'ailleurs que Verrès n'ait pas subi un mauvais sort du fait des affranchis après de tels mots (*O modestum ordinem, quod illinc uiuus surrexerit*!). On voit bien là les contraintes que les auditoires font peser sur l'orateur et l'influence de l'ordre des affranchis.

[172] Cf. *Att.*, II, 1, 8.

affranchi de son frère Quintus[173]; il n'a certes jamais pris, contrairement à un Sylla ou à un Pompée un *libertus* pour confident ou même seulement comme conseiller. Mais c'est chez lui prudence plus que dédain. Ses déceptions avec Hilarus, Chrysippus, Philotimus ont été largement compensées par la fidélité des Laurea, Dionysius, Tiro[174]. Certains passages de la correspondance montrent chez l'Arpinate des sentiments très touchants à l'égard des esclaves et des affranchis[175]. Les autres *boni uiri* n'ont pas un état d'esprit différent[176].

De plus Cicéron et les *boni cuies* sont si loin de mépriser les esclaves et les affranchis qu'ils les utilisent dans la lutte contre les *improbi*. Quelques-uns n'hésitent pas à les armer pour la bonne cause[177]. La bande de Milon est particulièrement importante[178]. Cicéron lui-même avoue à son frère qu'il compte, pour se défendre contre les mauvais citoyens, s'appuyer sur les *serui* de ses amis[179]. Il va jusqu'à confesser dans le *Discours du retour au Sénat*: «*(Sestii) ... libertis, familia ... sustentatus sum*»[180]. Mieux, lorsqu'il s'agit de montrer la cohésion de l'ensemble de la cité, Cicéron inclut — même dans les discours au Sénat — «*libertini*» et «*serui*» parmi les défenseurs de la *res publica*[181].

Ainsi tout se passe comme si les *boni uiri* étaient contents d'entendre des invectives dirigées contre les esclaves (et quelquefois les affranchis) mais aussi satisfaits de constater leur attachement au «*status*». C'est que coexistent deux sentiments simultanés. D'une part une hostilité potentielle, avivée par les faits cités plus haut[182], et

---

[173] *Att.*, VI, 2, 1 etc. ...

[174] Cf. S. Treggiari, *The freedmen of Cicero*, Greece and Rome, 2. s. 16, 1969, p. 195; *Roman freedmen* ... p. 222-223. Cf. Q. Cic., *com. pet.*, 17; *ad Q. fr.*, I, 1, 13 etc. ...

[175] Voir en particulier *Att.*, XII, 10; *fam.*, XVI, 1.

[176] Cf. S. Treggiari, *Roman freedmen* ... p. 218-219. Sur l'ambivalence du sentiment des Romains vis-à-vis des esclaves, à la fois instruments et membres de la «famille», cf. C. Nicolet, *Rome et la conquête* ... p. 207-209; la diversité des sentiments à l'égard des esclaves — et des affranchis — découle aussi de la multiplicité de leurs positions et statuts (cf. C. Nicolet, *ibid.*, p. 216-218).

[177] Sur ces bandes voir A-W Lintott, *Violence in republican Rome*, p. 84-85. C'est pratique courante que d'être accompagné d'esclaves armés (cf. Asc., édit. Orel. p. 33). Cet emploi des *serui* par les *boni* rend assez piquantes les critiques de Cicéron envers les *improbi* en ce domaine; ces derniers sont loin d'avoir le monopole de l'utilisation des esclaves.

[178] Cf. Asc., p. 33 (édit. Or.); App., *ciu.*, II, 22. Cicéron ne parle guère de ces esclaves-là. Une allusion dans le *Pro Milone* (§ 56) mais pour louer leur fidelité — et sans évoquer leurs armes.

[179] *Ad Q. fr.*, I, 2, 16.

[180] *Sen.*, 20. Admirons le vague «*familia*» qui remplace avantageusement «*serui*», et le délicieusement imprécis «*sustentatus sum*».

[181] *Cat.*, IV, 16; *Sest.*, 97; *Phil.*, XIII, 45.

[182] Cf. p. 213.

qu'un rien peut réveiller; mais aussi une certaine satisfaction de voir que les affranchis et même les esclaves sont attachés à la *res publica* — d'autant que les *boni ciues* sont certainement persuadés, comme Cicéron, de l'importance politique des *libertini*[183]. Cicéron a habilement joué de ces deux composantes de la mentalité *optimas*. Là comme ailleurs, la rhétorique prime la conviction profonde. Les nuances qui apparaissent dans les traités et la correspondance cèdent le pas aux invectives ingénieuses et aux affirmations passionnées d'un vaste *consensus*[184].

---

[183] Cf. Q. Cic., *comm. pet.*, 17 etc. ...

[184] Nous remarquons qu'il n'y a pas en revanche d'invectives concernant les professions — alors que cette *uituperatio* était traditionnelle (cf. déjà chez les Grecs Démosthène qui signale les modestes fonctions des parents d'Eschine (*Amb.*, 199; 200; 237; 249; 281 etc. ...). Ainsi en 63 Cicéron ne critique pas en tant que tels les artisans qui sont nombreux à soutenir la conjuration (App., *ciu.*, II, 5). Je ne pense pas qu'il ait davantage critiqué Ventidius dans les *Philippiques* d'avoir été muletier (*mulio*) malgré le témoignage des scolies sur le texte des Satires de Juvénal où l'on peut lire: «*Ventidius ex mulione Caesaris dictatoris praetor fuit, ut Tullius in epistulis et in Philippicis loquitur*» (ad VII, 199). Mais ces mots n'impliquent absolument pas, comme les éditeurs de Cicéron le croient, que Ventidius soit qualifié de «*mulio*» dans tel ou tel passage perdu des *Philippiques*. C'est dans la correspondance que l'Arpinate dit que Ventidius est un «*mulio*» (*fam.*, X, 18, 3) et c'est dans les *Philippiques* qu'il précise qu'il est préteur (XII, 26). C'est en rapprochant texte des lettres et des discours que le scoliaste a déduit ce qu'il a affirmé. Il serait curieux que Ventidius soit cité sept fois dans les *Philippiques* sans être traité de *mulio* et qu'une telle invective se soit justement trouvée dans les parties perdues de ces discours ...

Notons cependant que Cicéron critique les séides des *improbi* parce qu'ils sont comédiens, mimes, danseurs (tout en ayant apprécié lui-même l'amitié d'un Roscius! ...). Mais ce sont vraiment les plus décriées des professions (cf. *off.*, III, 75; 93) et l'orateur ne lance cette invective que devant le Sénat et plutôt dans la *Deuxième Philippique* (cf. *Phil.*, II, 20; 58; 61; 62; 67; 69; 77; 101; V, 15; VIII, 9; 26; X, 21; XI, 13).

Les autres orateurs ne sont pas aussi prudents. Antoine reproche à Octave d'avoir un aïeul cordier, un autre changeur (Suét., *Aug.*, II). Calenus d'après Dion accuse Cicéron d'avoir eu un père foulon ... (Dion, XLVI, 4, 2; il va sans dire que ces appellations sont forcées: le «muletier» est sans doute un transporteur et le «foulon» possède une entreprise de foulage: cf. Wiseman, *New man* ... p. 88-89).

Cicéron se garde lui de froisser la susceptibilité de ses auditeurs. Il sait qu'en particulier nombre de chevaliers qui l'écoutent se sont enrichis dans des métiers modestes (cf. *off.*, I, 150 sqq).

TROISIÈME PARTIE

LE PORTRAIT DES «IMPROBI»

(*Vituperatio de corporis incommodis*)

PREMIER CHAPITRE: LE RÔLE DES PORTRAITS

La peinture d'un personnage est l'une des figures les plus importantes du discours. Le portrait est soit complet, soit limité à quelque ligne caractéristique. Dans le premier cas «quand l'extérieur d'une personne est représenté par les mots» (*cum exprimitur atque effingitur uerbis corporis cuiuspiam forma*), les rhéteurs l'appellent «*effictio*»; dans le second, c'est la «*notatio*» qui décrit un caractère en présentant certains traits qui en signalent la nature» (*cum alicuius natura certis describitur signis*)[1]. Cicéron use des deux. Il multiplie les portraits — disons mieux, car les lignes en sont fort accusées — les caricatures de ses adversaires soit en peignant longuement ces personnages soit en dégageant quelque trait significatif.

Par ces véritables charges, Cicéron veut d'abord susciter le rire: le «*delectare*» est une des trois fins poursuivies par l'orateur[2]. Celui-ci doit savoir faire comme Crassus lorsqu'il «*delectauit animosque omnium ... in hilaritatem a seueritate traduxit*»[3]. Il doit user de «*dicacitas*» «*in iaciendo mittendoque ridiculo*»[4] et cela même dans le style simple, ce qui laisse à juger de la manière des «*grandiloqui*»! Ainsi l'orateur se rend l'auditoire bienveillant[5]. Il exploite le goût indéniable des Romains pour le rire, pour la farce, goût que l'on oublie aisément, habitué que l'on est à l'image de la *grauitas*[6]. C'est là l'aspect du langage politique le plus proche du langage comique au point que l'on a pu dire à juste titre que les victimes de Cicéron étaient les «congénères détestables des pantins de Plaute»[7].

Mais il faut bien préciser que ces peintures outrées ne paraissent point cruelles aux auditeurs romains. Elles sont considérées comme

---

[1] Cf. *Rhét. Her.*, IV, 63.

[2] *Brut.*, 185.

[3] *Brut.*, 197.

[4] *Or.*, 87.

[5] *De orat.*, II, 236. Cf. la place primordiale des jeux de mots, des plaisanteries dans le *De oratore*.

[6] Ce goût a été souvent signalé. Cf. U. Paoli, *Vita Romana*, ch. XIII: «*Italum acetum*»; E. de Saint-Denis, *Essais sur le rire et le sourire des Latins*, p. 9-26; J-P. Cèbe, *La caricature et la parodie dans le monde romain antique des origines à Juvénal*, p. 8. Il faut remarquer que le rire naît souvent chez les Romains devant une rupture de la *grauitas*. Ainsi fréquemment sens de la *grauitas* et du ridicule cœxistent.

[7] J. P. Cèbe, *ibid.*, p. 137.

drôles, à peine malveillantes, même si elles mettent en relief une tare physique. La raillerie en ce domaine est admise car les disgrâces de cet ordre ne sont pas jugées des malheurs. Pour Macrobe les plaisanteries sur les imperfections physiques blessent peu ou même pas du tout: «*illa de non nullis corporis uitiis aut parum aut nihil gignentia doloris* ...»[8]. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de constater que les traits piquants concernant l'aspect physique, l'habillement etc. ... soient censés produire une agréable surprise (*admirantur omnes acumen*) et toute plaisanterie de cette sorte «adoucit la sévérité et détend la tristesse» (*tristitiam ac seueritatem mitigat ac relaxat*)[9]. Si ces disgrâces avaient, chez les Romains, suscité la pitié, soyons bien assurés que jamais les orateurs n'auraient reproché telle ou telle difformité à leurs adversaires: c'eût été à coup sûr nuire à leur propre cause. Aussi cette forme de diatribe s'est fort répandue. Caton l'Ancien la pratique[10]. Antonius l'orateur se moque de la laideur d'Helvius Manca[11]; d'après Dion, Calenus critique la laideur des jambes de Cicéron[12]. Et les Anciens goûtent fort ces caricatures comme le montre Plutarque[13]. Cicéron et Caelius prennent manifestement un vif plaisir à se gausser du bégaiement d'Hirrus[14]. La *deformitas* est bien «*locus et regio quasi ridiculi*»[15].

Cependant chez Cicéron ces portraits — qu'ils dénoncent une tare physique ou qu'ils campent une tenue ou une attitude curieuse — ont une autre portée. Ils condamnent l'adversaire. Laids, mal ou trop soigneusement habillés, les «*improbi*» doivent être considérés comme foncièrement mauvais. Les Romains en effet se sentent tout à fait fondés à juger sur la mine. Dans *La marmite* Euclion lance à un spectateur: «(*te*) *esse bonum ex uoltu cognosco*»[16]. Cicéron affirme dans le *Pro Sylla* qu'Autronius «*ita se gerebat non solum consiliis et sermonibus uerum etiam aspectu et uoltu ut ... hostis patriae uideretur*»[17]. Au paragraphe 66 l'*aspectus* d'Autronius, d'après l'orateur, annonce des troubles. Rullus semble «*oculis et aspectu denuntiare omnibus uim tribuniciam et minitari rei publicae* ...»[18]. Se rappeler le *uultus* des consuls de 58 c'est se remémorer plus aisément leurs forfaits, tant physionomie et conduite sont étroitement liées[19]. Antoine et ses séides ont un

---

[8] *Sat.*, VII, 3, 11. Cf. U. Paoli, *Vita Romana*, p. 402-406.
[9] *De orat.*, II, 236.
[10] Plut., *de rep. bene ger.*, XIX.
[11] *De orat.*, II, 266.
[12] XLVI, 18.
[13] *Cic.*, 9.
[14] *Fam.*, VIII, 4, 3; II, 9; 10, 1.
[15] *De orat.*, II, 236.
[16] Plaute, *Aul.*, 718.
[17] § 15.
[18] *Leg. agr.*, II, 13.
[19] *Sest.*, 17.

«*aspectus*» qui n'annonce rien de bon[20]. En revanche par leur «*specie ipsa*», les «*boni uiri*» soutiennent le prestige de l'Etat[21] et par son seul «*uoltus*» Milon montre son innocence[22]. Bref, le visage est le «langage muet de l'âme» (*sermo quidam tacitus mentis*)[23] et dévoile le caractère (*indicat mores*)[24].

De plus certains traits physiques, certaines attitudes, certaines manières de se vêtir révèlent certains défauts particuliers, en sont le signe.

Ainsi le portrait joue un rôle important dans l'éloquence politique; il plaît à l'auditoire et, sans accabler exagérément l'adversaire, il porte sur lui un jugement défavorable. Aussi pas un des ennemis de Cicéron n'échappe à son trait acéré.

Deuxième chapitre: Les différents portraits

Dans le *De lege agraria*, Rullus est joliment campé avec sa longue barbe[25] et ses vêtements sales[26]. Pour décrire le personnage l'orateur use d'un vocabulaire rustique («*incultus*», «*horridus*»[27]) admirablement adapté à ce défenseur des lois agraires ... Mais cette tenue négligée est très récente, d'après Cicéron. C'est l'accès au tribunat qui a transformé Rullus. Cette métamorphose — volontaire — ne manque pas de soulever les rires. Et elle fait apparaître la perfidie du tribun. Le portrait appuie la démonstration politique qui tend à montrer surtout que Rullus n'est pas «*uere popularis*»[28]. De fait les arpenteurs qui l'accompagneront sont «*formosi*»[29].

---

[20] *Phil.*, XIII, 4.
[21] *Domo*, 3.
[22] *Mil.*, 61.
[23] *Pis.*, 1.
[24] *Leg.* I, 27. Cf. *Q. Rosc. com.*, 20; *Verr.*, III, 23. Exceptionnellement cependant l'*aspectus* est trompeur! Ainsi chez Pison (*Sest.*, 19; 22; *prou. cons.*, 12). Cicéron — nullement déconcerté — accuse alors le consul de 58 de perfidie, parce qu'il n'a pas un visage en accord avec l'âme! (cf. infra). Voir aussi *ad Q. fr.*, I, 1, 15.
[25] A la fin de la République les Romains ou bien portent une barbe un peu hirsute à l'ancienne (cf. *Cael.*, 33), ou bien, ce qui est nettement plus fréquent, se font raser de temps à autre — et pas de très près. Une barbe trop longue ou un visage soigneusement épilé sont signes de pédérastie (cf. Lucilius, XXX, 1048 in Nonius, 493, 26).
[26] II, 13. Une tenue sale est le «stock-in-trade» obligé des «*populares*» (cf. A. W. Lintott, *Violence in republican Rome* ... p. 19).
[27] II, 13; 65. L'emploi de ces mots pour ce qui se rapporte à la terre est fréquent chez Cicéron (cf. *Verr.*, III, 47 etc. ... et dans le *De lege agraria* lui-même en II, 70). Ces deux adjectifs sont nettement rapprochés d'«*agrestis*» dans le *Discours du retour au Sénat* (§ 13).
[28] Cf. p. 194 n. 14.
[29] *Leg. agr.*, II, 53.

Les Catiliniens eux sont trop soignés[30]; ils se peignent avec trop de recherche: ils ont les cheveux luisants de parfums[31]; ils se font épiler les joues ou portent une barbe trop bien entretenue. Ils ont des tuniques féminines à longs pans et à longues manches; ils aiment à danser nus à la fin de leurs festins[32]. Ce tableau est peint dans une *Catilinaire* adressée aux Quirites et bien des éléments sont risibles pour cette assemblée de rudes affranchis, de «vieux Romains» et d'Italiens conservateurs[33]. Les Catiliniens ressemblent à de petits-maîtres précieux et efféminés. Mais l'orateur veut surtout montrer à travers ce portrait que les conspirateurs et leurs partisans ne sont guère redoutables. Ils sont incapables d'offrir une bien longue résistance. Ils sont aussi indignes de Rome par leur manque de «*grauitas*».

De la même manière Clodius est peint comme un efféminé. Le déguisement du personnage en femme — pour les Mystères de la Bonne Déesse — prend une valeur symbolique. Quand on sait combien les Romains proscrivaient les raffinements de toilette chez les hommes, combien ils prisaient une élégance virile très discrète[34], on imagine à quel point un tel déguisement paraissait incongru. Dans le *Discours contre Clodius et Curion* — dont ne nous restent que des fragments — nous est parvenue une longue description du futur tribun revêtant des habits féminins: «Lorsqu'on entourait tes pieds de brodequins, lorsqu'on disposait un voile sur ton front, lorsqu'on adaptait si difficilement à tes bras les manches de ta tunique; lorsque tu te ceignais la poitrine d'un soutien-gorge avec tant de soin, tu n'as pas songé un instant durant ces longs apprêts que tu étais le petit-fils d'Appius Claudius? »(*Cum uincirentur pedes fasciis, cum calautica capiti accommodaretur, cum uix manicatam tunicam in lacertos induceres, cum strophio accurate praecingerere, in tam longo spatio numquam te Appii Claudii nepotem esse recordatus es?*)»[35]. Ce que nous venons de citer n'est qu'un bref extrait de ce qui subsiste et les fragments restants ne sont sans doute qu'une faible partie du discours complet. C'est dire quelle devait être l'importance de ce

---

[30] *Cat.*, II, 22.

[31] *Ibid.*, 5; 10. Les censeurs ont blâmé l'usage des parfums. Cf. Pline L'Ancien, *N.H.*, XIII, 3, 5.

[32] C'est Macrobe (*Sat.*, III, 14, 4 à 10) qui nous indique quelle était l'opinion des Romains au sujet de la danse. «*Saltare*» n'était pas proscrit, mais il fallait le faire avec retenue et sans trop d'élégance. L'auteur rapporte le mot de Salluste sur Sempronia qui dansait «*elegantius quam necesse est probae*». Cf. aussi *Mur.*, 13 (tendancieux, car Cicéron plaide ...) et *off.*, III, 75; 93 (où l'avis est plus indulgent et représente sans doute l'opinion réelle du moraliste). Ciceron ne blâme donc ici que le fait de danser nu.

[33] Cf. p. 28.

[34] Cf. Liv., XXVIII, 34, 6.

[35] V, 3, mais aussi V, 1; 2 (édit. Baiter).

thème dans l'ensemble du pamphlet. K. A. Geffcken a montré le prodigieux développement du tableau depuis la rapide mention de la lettre à Atticus qui narrait pour la première fois l'affaire (*muliebri uestitu uirum* ...)[36] jusqu'à la minutieuse description de ce discours[37]; et le vif contraste entre le sévère Appius Claudius et son petit-fils[38]. Cicéron prête aussi à Clodius une démarche de danseuse (*incessu psaltriae*)[39] et joue — mais rarement — sur son cognomen de «*Pulcher*»[40]. De telles scènes, de telles comparaisons, de tels jeux de mots font rire l'auditoire, mais ils dénoncent aussi l'indignité, la lâcheté du personnage[41].

Nous constatons que Cicéron blâme soit la rusticité excessive, soit le raffinement exagéré: bref les deux manières de s'écarter de l'image du *uir bonus* digne, mais sans austérité[42]. Toute la galerie des adversaires de l'orateur peut entrer dans l'une ou l'autre de ces catégories. Il est hautement probable qu'il met d'autant plus de joie à dénoncer la préciosité ou l'effémination de certains qu'on lui a souvent fait le reproche d'être un rustre[43].

Gabinius lui appartient aux raffinés ... Il est comme les Catiliniens, dont il faisait d'ailleurs partie, «abondamment parfumé» (*unguentis oblitus*)[44] et «peigné au petit fer» (*cincinnatus*)[45]. Il se fait soigneusement épiler[46]. C'est surtout un «*saltator*». A cette dernière invective Cicéron consacre une très large place. Comme pour les Catiliniens, l'orateur ne reproche pas seulement au consul de 58 le fait de danser, mais de danser dans un très simple appareil[47], ou d'être un véritable «*saltator*» de métier[48], ou même d'avoir été le «*Catilinae saltator*» — ce qui est le taxer du même coup de mœurs

---

[36] *Att.*, I, 13, 3.

[37] Cf. *Comedy in the «Pro Caelio»* ... p. 75; 76; 79.

[38] *Ibid.*, p. 77.

[39] *In Clo. et Cur.*, V, 1. Cf. Geffcken, *ibid.*, p. 86.

[40] *In Clo. et Cur.*, V, 4. Il est curieux que n'apparaisse que dans les lettres le joli sobriquet de «Pulchellus» (*Att.*, I, 16, 10; II, 1, 4; 22, 1).

[41] Toutes ces flèches de Cicéron pouvaient trouver toute leur efficacité dans le fait que Clodius était d'après Plutarque (*Cés.*, 10) assez joli garçon — quoique d'une «*forma inliberali*» (*Schol. Bob.*, p. 153, l. 4). Notons que l'adversaire n'a pas hésité à user des mêmes armes. Calenus se moque de Cicéron parce qu'il a une mise trop recherchée (Dion, XLVI, 18). Et il faut convenir après J. Carcopino (*Les secrets* ... t. I, p. 129 et 130) que l'orateur était sans doute assez élégant.

[42] La *grauitas* était alors en déclin: cf. p. 394 sqq.

[43] Ce qui n'est pas obligatoirement incompatible, pour un snob, avec une mise soignée ... Cf. *In Clo. et Cur.*, IV, 1, 2 (édit. Baiter) et A. Haury, *L'ironie* ... p. 138.

[44] *Sen.*, 12. Cf. *sen.*, 16.

[45] *Sest.*, 26. Cf. *Sen.*, 12; *Pis.*, 25; *fr.* B. XIX (édit. Baiter).

[46] *Pis.*, 18.

[47] *Pis.*, 22.

[48] *Sen.*, 13; *domo*, 60. C'est fort mal vu, cf. *Phil.*, V, 15.

particulières[49] ... Rares sont les apparitions de Gabinius sans cette évocation de la danse ou encore de quelque instrument de musique. Ainsi, dans la *Pisonienne*, Cicéron parle à Pison des «*collegae tui cymbala*»[50]; il compare la danse du consul de 58 à la roue de la fortune[51]. Cicéron type ainsi son adversaire à qui il attache une image particulière qui devient sa véritable marque. Cette répétition mécanique de l'image de la danse accompagnant Gabinius déclenche le rire[52]. Mais derrière l'aspect plaisant se discerne le sens véritable: l'orateur veut surtout montrer que ce danseur est incapable de s'occuper des affaires de l'Etat. De plus la joie du consul est une insulte à la tristesse qui habite les *boni ciues* devant l'étouffement de la République. L'évocation du danseur appelle toujours en contraste le deuil qui a régné dans la cité lors du départ pour l'exil de Cicéron.

Pison semble du camp des rustres. Il s'oppose admirablement — à le juger seulement sur la mine — à Gabinius, et Cicéron ne manque pas de présenter côte à côte les consuls de 58[53]. Ils forment un couple antagoniste du plus bel effet comique, chacun mettant en valeur, par contraste, les traits caricaturaux de son collègue.

Pison paraît «*tristis*», «*grauis*»[54], voire «*horridus*» et «*incultus*»[55], ou encore «*taeter*», «*truculentus*», «*terribilis*»[56] ou «*seuerus*»[57]. Mais cette dignité austère n'est qu'apparence. Son visage d'ailleurs a tout du masque de comédie avec le «*supercilium*» prononcé et la «*contractio frontis*»[58]. L'un des sourcils monte, l'autre descend; ils donnent au visage une dissymétrie tout à fait ridicule[59], spécialement chez un orateur[60]. Pison a aussi des dents pourries et une taille de nabot[61]: tares physiques, mais aussi symboles voire signes d'immoralité et de médiocrité.

---

[49] *Planc.*, 87. Cicéron raffole des invectives à double effet: nous en trouverons maint exemple; elles sont très efficaces: l'adversaire étourdi par un coup se trouve accablé aussitôt par un second. Plutarque en cite un bel exemple chez C. Gracchus qui reprochait à des légats d'être partis dans leur province avec des «barottes» pleines de vin et de les avoir ramenées pleines d'or — critiquant ainsi ces gens à la fois pour leur ivrognerie et pour leur cupidité (*C. Gr.*, 2).

[50] *Pis.*, 20.

[51] *Pis.*, 22. Sur ce passage voir P. Laurand, *Etudes sur le style de Cicéron*, p. 226.

[52] Cicéron a certainement été sensible au rôle du «mécanique» dans le déclenchement du rire (cf. K. A. Geffcken; *ibid.*, p. 81).

[53] Cf. Par exemple *Sest.*, 26.

[54] *Pis.*, fr., 11.

[55] *Sen.*, 13.

[56] *Sest.*, 19. On remarquera les allitérations de ce groupement d'adjectifs.

[57] *Sest.*, 26.

[58] *Sest.*, 19.

[59] *Pis.*, 14.

[60] Cf. P. Grimal, dans l'édition des Belles Lettres de la *Pisonienne*, p. 160 n. 3 de la page 100.

[61] *Pis.*, 1.

Vatinius lui est sale et laid[62]. Son corps est couvert de «*strumae*»[63], il a le cou enflé, la nuque dilatée[64]. Cicéron multiplie les images — comme le conseillent les rhéteurs qui veulent que l'on emploie surtout les métaphores *uituperationis causa* (cf. *Rhét. Her.*, IV, 62). Il compare ainsi l'ancien tribun à un serpent au cou gonflé, sa gorge à un abcès qui éclate, sa maladie à quelque lèpre: autant d'images qui, répétons-le, suscitent le rire et non la pitié. Mais il n'est pas simple de se moquer de Vatinius. Sénèque nous apprend qu'il désarme les brocards en riant de ses propres imperfections physiques[65]. Aussi l'orateur laisse le mode plaisant pour une invective plus sérieuse: ces disgrâces sont pour Cicéron le signe de la démence, de l'orgueil, de la démesure du personnage. L'évocation de ces difformités, les comparaisons viennent généralement clore une *uituperatio* morale[66]. Et se mêlent à la description de la maladie de Vatinius ou de quelque partie de son corps des adjectifs à valeur morale tels «*inflatus*» ou «*improbus*»[67]. Son mal est le symbole même du mal qui gangrène l'Etat; c'est un chancre qu'il faut ôter du corps de la cité[68]. Quant à l'identification de l'ancien tribun avec un serpent, elle a certainement été suggérée à l'orateur par la physiognomonie fort en vogue à la fin de la période républicaine[69]; elle a donc une portée essentiellement morale: Vatinius ressemble à un serpent parce qu'il a le caractère cruel et perfide d'un serpent.

Antoine est un curieux mélange de barbarie et de raffinement — selon les circonstances. L'orateur peint son cou, ses flancs, sa robustesse de gladiateur[70]. Cette vigueur du consul de 44 est soulignée par d'autres témoignages. Plutarque le compare à Hercule[71]

---

[62] Cicéron se garde bien de dire que c'est par conviction philosophique que Vatinius a une tenue négligée. Ce serait heurter tous les pythagoriciens, secte à laquelle appartient le tribun de 59 (cf. Schol. Bob. à *Vat.*, 14). De même pour Pison qui — en tant qu'épicurien — vit de façon frugale.

[63] *Vat.*, 39.

[64] *Vat.*, 4; 10. Cf. de même par antiphrase en *Sest.*, 134. Cette description est d'ailleurs conforme à la réalité (cf. *Att.*, II, 9, 2). Vatinius avait aussi des jambes déformées par la goutte (cf. Macrobe, *Sat.*, II, 4, 16; Pline l'Ancien, *N.H.*, XI, 254). Si l'orateur ne lui reproche pas cette «*deformitas*» c'est sans doute parce qu'il a lui-même les jambes marquées de varices (cf. Calenus in Dion, XLVI, 18; Macrobe, *Sat.*, II, 3, 5). Cicéron évite en effet généralement de lancer un sarcasme que l'on pourrait aisément lui retourner. C'est le B.A.BA. de la rhétorique (cf. *Rhét. Her.*, II, 39).

[65] Cf. Sén., *const. sap.*, XVII, 3.

[66] Cf. *Vat.*, 4; 10.

[67] *Vat.*, 4; 10; 39. Le contenu moral de ce portrait physique a été dégagé fortement par A. Michel., *Les rapports de rhétorique et de la philosophie* ... p. 287; 288.

[68] *Sest.*, 135.

[69] Cf. J-P. Cèbe, *L'art de la caricature* ... p. 130.

[70] *Phil.*, II, 63; XIII, 4. Le terme de gladiateur implique surtout l'idée de cruauté, mais contient d'autres «connotations» (cf. p. 341 sqq.).

[71] *Ant.*, 4.

et des statues d'Hercule «*Antonianus*» ont été dressées[72]. Les monnaies montrent une tête carrée à la nuque puissante[73]. Cicéron reproche aussi sans cesse au personnage son défaut d'«*urbanitas*»[74]; il cherche à le camper dans une atmosphère et accompagné d'acolytes à son image: son frère Lucius est rustre et grossier[75]; Saxa et Cafo sont «*rustici atque agrestes*»[76]; d'autres sont de véritables bêtes (des «*pecudes*»)[77].

Quelquefois cependant Antoine pèche contre la gravité par excès de raffinement[78]. Il se parfume et danse nu[79]. De fait cette effémination et ce manque de dignité sont signes de déraison. Cette danse démente explique l'incongruité de l'offre de la couronne royale à César[80].

Les caricatures servent donc à faire rire, mais aussi à condamner les mauvais citoyens. Cicéron brosse ces portraits aussi bien devant le peuple que devant le Sénat et les juges. Cependant il le fait plus volontiers devant les Pères et les jurys; les défauts, les disgrâces qu'il évoque sont plus divers. Devant le peuple l'orateur stigmatise plutôt l'excès de raffinement: c'est vrai dans les *Catilinaires*; c'est vrai aussi dans le *De lege agraria* où la métamorphose de Rullus ne fait que mieux rappeler son élégance de naguère. Après 63 les portraits d'«*improbi*» sont rarissimes dans les *contiones*: c'est que beaucoup des victimes habituelles de Cicéron ne sont guère haïes du peuple ou tout au moins d'une certaine partie de celui-ci. L'orateur ne doit pas évoquer en termes péjoratifs des images trop chères: «Il faut surtout ménager les affections de l'auditoire et ne pas attaquer maladroitement des personnes qui lui sont chères» (*Parcendum autem maxime est caritati hominum, ne temere in eos dicas qui diliguntur*)[81].

Mais même devant le Sénat et les juges Cicéron, s'il est acéré, n'est pas prolixe. C'est que le genre du portrait, de la caricature sont un peu à part dans le discours politique. Il faut rapidement redevenir sérieux. Comme le dit J-P. Cèbe[82]: «La caricature (et la

---

[72] Cf. P. Jal, *La guerre civile* ... p. 182.

[73] Cf. Grueber, t. II p. 523 pl., 114-115.

[74] *Phil.*, II, 7; 63; III, 15.

[75] *Phil.*, XIII, 4.

[76] *Phil.*, X, 22. Ces «*agrestes*» se laissent attirer par la possession de l'«*ager Campanus*»: même appel de mots que pour Rullus (cf. n. 27 p. 223).

[77] *Phil.*, VIII, 9. La nuance essentielle des mots «*belua*», «*pecus*» est cependant celle de violence. Pour d'autres «connotations» du mot voir p. 346.

[78] *Phil.*, III, 12. Cf. de même Plut., *Ant.*, 11; *Brut.*, 8.

[79] *Phil.*, XIII, 31. Cf. chez Cicéron encore d'après Dion, XLV, 30.

[80] La danse symbolise donc bien des travers; mollesse, mœurs efféminées, légèreté, démence.

[81] *De orat.*, II, 237. Cicéron confesse que le peuple aimait le visage, la démarche des populaires de jadis ... (*Sest.*, 105).

[82] *L'art de la caricature* ... p. 127.

parodie) ne sont pour l'orateur que des ressources accessoires, à utiliser sobrement, avec réserve et sans bouffonnerie, sous peine de passer pour un plaisantin et de manquer son but ...». Le Romain doit revenir au mode sérieux. K. A. Geffcken l'a montré pour le *Pro Caelio*: ce plaidoyer est un modèle de comédie, mais il s'achève sur une note grave[83]. Comme Cicéron le fait dire à Antoine dans le *De oratore*[84]: «Avoir égard aux circonstances, modérer ses saillies, être maître de sa langue et sobre de bons mots, telles sont donc les qualités qui distinguent l'orateur du bouffon» (*Temporis ... ratio et ipsius dicacitatis moderatio et temperantia oratorem et raritas dictorum distinguet a scurra ...*)[85].

Il va sans dire que, pas plus que d'autres figures du discours, *effictio* et *notatio* ne sont propres aux orateurs optimates. Les *improbi* en usent eux aussi. Mais, comme pour d'autres figures (ou d'autres lieux), une différenciation s'est réalisée. Nous n'avons pas suffisamment de textes d'orateurs populaires et d'orateurs optimates autres que Cicéron pour l'affirmer sûrement, mais nous trouvons de loin en loin quelques signes révélateurs. Les *improbi* avaient plutôt tendance à souligner la morgue, la superbe de leurs adversaires. Ainsi fait Marius[86]; ainsi Clodius[87]. En revanche les «bons citoyens» se moquaient de préférence de la laideur ou de l'efféminةtion des «mauvais». Il est curieux de noter que Thersitès déjà, l'ancêtre des agitateurs, est d'après Homère, bossu et bancroche[88]! L'on connaît d'autre part les railleries que Curion, que Bibulus lancent à l'élégant César[89]. Cicéron semble ainsi se trouver, en ce domaine encore, tout-à-fait dans la ligne des gens du bon parti[90].

---

[83] *Comedy in the «Pro Caelio»*, p. 53.
[84] II, 247.
[85] Nous n'avons pas signalé pour ces portraits l'influence du langage judiciaire — qui a été considérable. Les mêmes caricatures se retrouvent — avec un vocabulaire presque semblable — dans les plaidoyers; pour des rappochements très précis voir par exemple *Verr.*, III, 31; *S. Rosc.*, 135.
[86] Sall., *Iug.*, LXXXV, 1.
[87] In *Att.*, I, 16, 10.
[88] *Iliade*, II, 217.
[89] Suét., *Iul.*, XLIX, 2.
[90] Nous avons laissé de côté dans ce chapitre gesticulations, démarche, regard, pâleur du visage, habits à la mode étrangère qui sont les signes d'un défaut particulier (*«impietas»*, *«furor»* etc. ...) et que nous verrons plus loin sous ces titres.

QUATRIÈME PARTIE

L'INCAPACITÉ DES «IMPROBI»

(*Vituperatio de incommodis animi*)

La critique cicéronienne vise aussi à montrer la sottise, l'incompétence des adversaires de la *«res publica»*: cette *uituperatio* a souvent une portée générale, mais elle concerne aussi des points précis.

Premier chapitre: L'invective de portée générale

Les auditeurs qui interrompent Cicéron lorsqu'il traite L. Saturninus d'ennemi public font preuve de *«stultitia»*[1]; les Catiliniens sont des *«stultissimi»*[2]; Lentulus est paresseux[3]; Clodius s'oppose à l'intérêt des publicains par de *«stultissimis interrogationibus»*[4]; Ligus est une bûche (*stipes*), un animal, voire une bête sauvage (*pecus atque belua*); il ne peut se défendre qu'en invoquant la stupidité pour excuse (*stuporis excusatione*)[5]; Gabinius est *«leuis»*[6]; de même Vatinius[7]. Mais les personnages le plus vigoureusement pris à partie de ce chef sont Pison et Antoine. Pour Pison Cicéron déploie toutes les ressources de son art; il est rare qu'il se contente de dire qu'il est *«leuis»*[8] ou dépourvu de de *«consilium»*[9]; il use plutôt d'interrogations vigoureuses: *«Quid (illo) stultius?»*[10]; d'images: Pison n'a pas la moindre trace d'intelligence, le moindre *«specimen ingenii»*[11]; il est affligé de *«tarditas ingeni»*[12], d'*«egestas animi»*, d'*«infirmitas ingeni»*[13]; c'est un tronc (*truncus*), une colonne (*columen*), une bûche

---

[1] *Rab. perd.*, 18.

[2] *Cat.*, II, 10. En revanche Catilina possède un *«consilium ad facinus aptum»* (*Cat.*, III, 16). Ce que confirme Salluste pour qui le conspirateur a *«sapientiae parum»*, mais est *«cuius rei lubet simulator ac dissimulator»* (*Cat.*, V). Cicéron ne prête de l'intelligence à l'adversaire que pour le crime. Il grandit ainsi sa propre action de 63: il a déjoué les plans de ce génial criminel.

[3] *Cat.*, III, 6. Cicéron joue sur son nom: Lentulus vient de *«lentus»*. De fait le personnage ne manque pas d'esprit: sauvé par deux voix de majorité par un jury qu'il avait acheté, il se plaignit d'avoir acheté un juge de trop! (Plut., *Cic.*, 17).

[4] *Har.*, 1.

[5] *Har.*, 5. Pour d'autres «connotations» de *«belua»* voir p. 346.

[6] *Sest.*, 20; 36; 38.

[7] *Vat.*, 40.

[8] *Sest.*, 36; 38; *Pis.*, 24.

[9] *Sen.*, 15; *Pis.*, 19.

[10] *Pis.*, fr., 6.

[11] *Pis.*, fr., 12.

[12] *Pis.*, 1.

[13] *Pis.*, 24.

(*stipes*)[14], un «*tardum negotium*»[15], un animal (*pecus*), une bête sauvage (*belua*), un porc (*caeso; maialis*)[16]. Cicéron use aussi de l'antiphrase: Pison devient soudain «*prudentior quam Cotta, abundantior consilio, ingenio, sapientia quam Crassus*» ...[17].

Antoine est vigoureusement chargé, mais avec moins de force et peut-être moins de brio. C'est la *Deuxième Philippique* qui contient les plus nombreuses invectives: le consul de 44 est «*stultus*»[18], «*stupidus*»[19], «*sine mente*»[20]. C'est un véritable animal (*pecus*)[21]. Dans les autres *Philippiques* deux flèches seulement: dans le troisième discours Cicéron se moque des leçons de Sex. Clodius qui ont réussi à rendre plus sot encore cet «*hominem stupidum*»[22]; dans le huitième l'orateur blâme rapidement le «*stupor*» d'Antoine[23]. Pourquoi, la *Deuxième Philippique* mise à part, cette modération chez Cicéron? C'est que le consul en 44 mérite tout sauf cette invective. Il a montré en particulier une grande intelligence juste après les Ides par ses habiles compromis avec les Républicains. L'auditoire n'est pas prêt à accueillir une *uituperatio* si fort démentie par la réalité. Cicéron, dans la *Philippique* vengeresse qu'il réservait pour des temps meilleurs et pour des lecteurs très hostiles à Antoine, s'est en revanche complu à refuser à son ennemi cette intelligence — intelligence dont celui-ci se targuait fort[24].

Il n'y a guère que Pison qui par son comportement, son aspect, puisse donner prise à cette critique. Cicéron a exploité impitoyablement son point faible ... Quelque dix ans après, son opinion changera et il louera son intransigeance devant Antoine[25].

Mais l'invective a souvent une portée plus précise.

Deuxième chapitre: Médiocrité de l'éloquence des «improbi»

Ce sont encore surtout Pison et Antoine qui sont pris à partie. Cependant Rullus est joliment ridiculisé; après un jugement somme toute flatteur: «Il débite un discours fort long et conçu en très bons termes» (*Explicat orationem sane longam et uerbis ualde bonis*) le

---

[14] *Sen.*, 14; *Sest.*, 19; *Pis.*, 19. Il est amusant de voir côte à côte le consul-valseur et le consul-tronc.

[15] *Sen.*, 14.

[16] *Sen.*, 14; *Pis.*, fr., 9; § 1; 19; 27. Pour les autres nuances de «*pecus*» voir p. 346 sqq. Mais le «porc» symbolise surtout la sottise (cf. Festus, p. 310. M.).

[17] *Pis.*, 62.

[18] § 8; 29.

[19] § 30; 65; 80. Ou par antiphrase «*sapiens*» (*Phil.*, II, 11; 31).

[20] § 68.

[21] § 30.

[22] § 22.

[23] § 24.

[24] Cicéron le rapporte dans la *Deuxième Philippique* (§ 29).

[25] *Phil.*, XII, 14.

trait est décoché: «Je n'y voyais qu'un défaut, c'est que, dans une si grande affluence, on n'aurait pu trouver un seul auditeur qui comprît ce qu'il disait. Etait-ce perfidie de sa part ou bien a-t-il du goût pour ce genre d'éloquence? Je ne sais. Toutefois les plus subtils parmi les assistants soupçonnaient qu'il avait voulu parler quelque peu de loi agraire» (*Vnum erat quod mihi uitiosum uidebatur, quod tanta ex frequentia inueniri nemo potuit qui intellegere posset quid diceret. Hoc ille utrum insidiarum causa fecerit, an hoc genere eloquentiae delectetur nescio. Tametsi, qui acutiores in contione steterant, de lege agraria nescio quid uoluisse eum dicere suspicabantur*)[26]. Devant le peuple, il est habile de se moquer de ce qui devait être recherche plus qu'obscurité. Labienus lui, ne saurait rivaliser en éloquence avec C. Gracchus[27]. Quant à Clodius, il pratique l'injure et non l'«*oratio*» «dont il n'est pas capable» (*qua ille uti non potest*)[28]. Mais cela ne fait jamais qu'une flèche pour chacun, alors que Pison est criblé de sarcasmes.

Le consul de 58 n'a pas la «*dicendi uis*»[29]; il est «*elinguis*»[30]; il ne connaît absolument pas l'«*eloquentia*»[31]; avant son consulat, il ne s'est jamais adressé au peuple et les gens ignorent «l'hébétude et la pauvreté de sa parole» (*stuporem debilitatemque linguae*)[32]. Cicéron lui lance dans la *Pisonienne*: «Ton éloquence est une insulte à ta race» (*aspernaris oratione genus*)[33] et use — comme souvent à son égard — d'antiphrases: «*es homo factus ad persuadendum, concinnus, perfectus, politus ex schola ...*»[34]: ironie visant Pison mais sans doute aussi l'épicurisme: «*minime aptum ad dicendum genus*»[35]. Et il faut convenir que le discours prêté par l'orateur à Pison n'a rien de très éloquent: il est sec et trop familier[36]. Autre pointe cinglante dans la *Pisonienne*[37]: «Mais pourquoi le malheureux, alors qu'il est incapable de parler, n'a-t-il pas pu se taire?» (*Quid quod miser, cum loqui non posset, tacere non potuit?*)

Antoine est rudement attaqué aussi. Dans la *Deuxième Philippique* Cicéron le dit ironiquement «*disertus*» et affirme qu'il ne le tiendra vraiment pour tel que s'il prouve que ses séides ne sont pas des sicaires[38]. Même qualification ironique d'«*eloquens*» au § 11.

---

[26] *Leg. agr.*, II, 13. Trad. A. Boulanger, éd. Belles Lettres.
[27] *Rab. perd.*, 14.
[28] *Domo*, 3.
[29] *Sen.*, 13.
[30] *Sen.*, 14.
[31] *Sen.*, 15.
[32] *Pis.*, 1.
[33] *Pis.*, *fr.*, 12. Les Calpurnii étaient de bons orateurs (cf. *Brut.*, 128; 239).
[34] *Pis.*, 59.
[35] *Brut.*, 131.
[36] Cf. P. Grimal p. 182: *In Pisonem* (édit. Belles Lettres), n. 1 à la page 129.
[37] Fr., 20.
[38] § 8.

Antoine méconnaît tellement les règles les plus élémentaires de la rhétorique qu'il fait l'éloge de celui contre qui il parle et qu'il blâme ceux devant qui il parle (*Homo disertus non intellegit eum quem contra dicit laudari a se, eos apud quos dicit uituperari*) — en félicitant Cicéron pour l'arrestation des conjurés de 63 et en critiquant leur châtiment qui est le fait du Sénat[39]. Quand Cicéron passe en revue les terres distribuées par Antoine il lui lance: «(Tu as donné) à ton rhéteur deux mille arpents; que lui aurais-tu donné, s'il avait réussi à faire de toi un habile orateur?» (*Rhetori duo (milia iugerum); quid, si te disertum facere potuisset?*)[40]. Il ne manque pas de lui rappeler l'éloquence de son «*auus*» et la tenue décente dans laquelle il parlait[41]. Dans les autres *Philippiques*, l'orateur conseille à Antoine le silence: «*Nonne satius est mutum esse quam quod nemo intellegat dicere?*»[42], ou lui reproche de vomir son discours[43] ou encore d'ignorer le latin[44]. L'invective visant Pison et Antoine est variée, riche en figures de style (antithèse, antiphrase, ellipse etc. ...). Pour blâmer le manque d'éloquence l'orateur se doit de déployer toute son éloquence.

Une telle invective a une origine très ancienne. Les aristocrates se sont toujours moqués des soldats ou des tribuns inexperts en rhétorique[45]. Les «démocrates» s'expriment avec plus de fougue que de recherche et affectent de mépriser l'art de la parole[46]. De fait Cicéron sait que les «populaires» peuvent parler aussi bien que leurs adversaires. Il loue lui-même Cléon[47], Tiberius Gracchus[48], Caius Gracchus[49], Carbon[50], Saturninus[51], Glaucia[52], Sulpicius[53] etc. ... Il loue aussi des «*improbi*» de son temps: Lentulus, dit-il, a une pratique de la parole qui a toujours fait sa force (*dicendi exercitatio, qua semper ualuit*)[54]. Pison lui-même peut émettre une «*uox praeclara*» en

---

[39] § 18.
[40] § 101.
[41] § 111.
[42] III, 22.
[43] V, 20.
[44] XIII, 43.
[45] Tite-Live, II, 56.
[46] Aristophane, *Cau.*, 218; Sall., *Jug.*, LXXXV, 26; 31. Marius dit: «*Non sunt composita uerba mea; parui id facio*». Cf. Liv., III, 56, 3; X, 19, 7.
[47] *Brut.*, 28.
[48] *Har.*, 41; *de orat.*, I, 38; *Brut.*, 96; 103; 104; 296; *Ac. pr.*, 15; *Tusc.*, I, 5. Cf. App., *ciu.*, I, 9; Plut., *Tib. Grac.*, 15.
[49] *Font.*, 39; *Rab.*, 14; *har.*, 41; *de orat.*, I, 154; III, 214; 225; *Br.*, 125; 126; 296; *Tusc.*, I, 5; Cf. Plut., *C. Grac.*, 1.
[50] *Brut.*, 96; 103; 104; 296; *Tusc.*, I, 5.
[51] *Har.*, 41; *Brut.*, 224.
[52] *Rab. Post.*, 14; *Brut.*, 224. Il est amusant de noter que l'agitateur est qualifié de «*peracutus*» dans le traité, mais seulement d'«*acutus*» dans le plaidoyer ...
[53] *Har.*, 41.
[54] *Cat.*, III, 11; il est vrai que Cicéron veut faire ressortir en contraste l'accablement du conspirateur quand il est contraint d'avouer.

44[55]. Et les témoignages sont multiples qui prouvent l'éloquence de Catilina[56], de Clodius[57]. Les extraits des discours de ce dernier que nous connaissons grâce à Cicéron sont percutants[58]. Quant à Antoine, s'il cultive souvent l'étonnant et le bizarre comme Octave le rapporte[59] et comme une lettre du personnage adressée à Cicéron le montre[60], il a su enflammer le peuple au «*funus*» de César. De plus son discours — tel qu'il peut être reconstitué grâce aux citations qu'en fait Cicéron dans la *Deuxième Philippique* — ne manque ni de vigueur, ni d'adresse[61].

Cicéron n'a donc critiqué abondamment que les orateurs pêchant par quelque sérieux travers: Pison et Antoine, et il leur a reproché surtout ces points faibles: à Pison la sécheresse et la familiarité[62]; à Antoine la bizarrerie et le manque de tenue. Il est remarquable que cette *uituperatio* est réservée au Sénat qui peut seul apprécier comme il se doit les jugements sur l'éloquence. Cependant Rullus est blâmé devant le peuple: mais c'est pour son hermétisme: une charge qui ne peut que plaire à la plèbe.

TROISIÈME CHAPITRE: L'INCOMPÉTENCE POLITIQUE

Comme la critique visant le manque d'éloquence, l'invective contre l'incompétence politique est courante dans la rhétorique optimate. Canuleius et Icilius sont jugés indignes du consulat[63]. Les *boni uiri* scrutent le comportement de Marius[64], du *nouus* ... Cicéron[65], sûrs que ces novices ne peuvent que mal faire et prêts à les accabler à la moindre bévue.

Cicéron, devenu totalement optimate, use à son tour de cette *uituperatio*. Il accable surtout en ce domaine Pison et Gabinius.

Cicéron leur dénie la qualité de consul. Il s'écrie dans le *Discours de remerciements au Sénat*: «Mais il y avait deux consuls, dont l'esprit étroit, mesquin, petit, plongé dans les ténèbres et dans la fange était incapable de contempler, de soutenir, d'embrasser l'idée même du

---

55 *Phil.*, XII, 14.

56 Sall., *Cat.*, V. etc. ...

57 Plut., *Cés.*, 9 etc. ...

58 *Att.*, I, 16, 10; *domo*, 4.

59 In Suét., *Aug.*, LXXXVI, 5.

60 *Att.*, XIV 13, A. On notera les ellipses vigoureuses (*(res) leuior*); les expressions curieuses mêlant abstrait et concret (*respondere iudicio*); l'extension abusive de tours courants (*humaniter cogitare* sur *male cogitare*); la répétition maladroite de «*praebeo*», les successions constantes d'infinitifs: «*debere tueri*» «*uideri gessisse*»; «*non*» devant le subjonctif parfait pour marquer le défense etc. ...

61 Cf. Frisch, *Cicero's fight*, p. 133-135.

62 Voir n. 36 p. 232 et *Phil.*, XII, 14.

63 In Liv., IV, 2, 7.

64 Cf. Sall., *Iug.*, LXXXV, 5.

65 Cf. *leg. agr.*, II, 5.

consulat, l'éclat de cette magistrature, l'ampleur d'un tel pouvoir; des consuls? non, des trafiquants, achetant des provinces et vendant votre dignité» (*Sed fuerunt duo consules quorum mentes angustae, humiles, paruae, oppletae tenebris ac sordibus, nomen ipsum consulatus, splendorem illius honoris, magnitudinem tanti imperii nec intueri nec sustinere nec capere potuerunt, non consules, sed mercatores prouinciarum ac uenditores uestrae dignitatis*)[66]. L'antithèse fondamentale oppose l'éclat de la charge suprême et les ténèbres, symbole de l'incompétence de ces prétendus magistrats[67]. Ces ténèbres sont rappelées quelques mois après dans le *Pro Sestio*, à propos de Gabinius «individu brusquement sorti des longues ténèbres des bouges et de la débauche» et «qui ... ne pouvait même pas regarder la lumière du jour dont il n'avait pas l'habitude» (*hominem emersum subito ex diuturnis tenebris lustrorum ac stuprorum ... qui ... ne lucem quidem insolitam aspicere posset*)[68]. Cicéron affuble d'autre part par dérision le dit Gabinius d'*auctoritas*[69].

Pour Pison la charge est répétée — et d'une manière un peu plus précise. Lui font défaut le «*cognoscendorum hominum studium*» et la «*liberalitas*»[70]. Les honneurs à lui déférés l'ont été de fait à son nom, à ses ancêtres: «La préture de même fut accordée à tes ancêtres» lui fait remarquer l'orateur, «on les connaissait, eux, les morts; toi, le vivant, nul ne te connaissait encore» (*Praetura item maioribus delata est tuis: noti erant illi mortui; te uiuum nondum nouerat quisquam*)[71]. Il lui dénie la qualité de consul en brossant un tableau saisissant de l'attitude du Sénat à son égard: «Est-ce que le reste du temps, personne t'a considéré comme consul, personne t'a jamais obéi, personne, à ton entrée dans la Curie, s'est levé, personne, quand tu demandais les avis, a cru devoir te répondre?» (*An uero reliquo tempore consulem te quisquam duxit, quisquam tibi paruit, quisquam in curiam uenienti adsurrexit, quisquam consulenti respondendum putauit?*)[72].

De fait les accusations manquent de précision[73]. L'orateur se contente d'une violente antithèse dont le contenu n'est pas motivé, comme dans le paragraphe 2 précité de la *Pisonienne*, ou bien il généralise abusivement, comme dans le dernier texte cité où il étend à toute la magistrature de Pison le comportement des Sénateurs pendant la seule «grève» de 58.

---

[66] § 10. Traduction P. Wuilleumier, édit. Belles Lettres.
[67] Pour d'autres valeurs des «ténèbres» voir p. 266 sqq.
[68] § 20. Traduction J. Cousin, édit. Belles Lettres.
[69] *Sen.*, 13.
[70] *Sen.*, 13.
[71] *Pis.*, 2.
[72] *Pis.*, 26.
[73] Une fois encore Cicéron se refuse à porter réellement le débat sur le plan politique en discutant au fond les mesures prises par Gabinius et Pison.

Cicéron présente les deux consuls de 58 comme s'ils avaient soudain émergé du néant — sans s'être livrés à la moindre activité politique — au poste suprême. Pour Gabinius surtout, rien de plus faux. Ce fut l'un des tribuns les plus actifs, dont les propositions de loi ne rencontrèrent pas en leur temps l'opposition de Cicéron: il a fait confier la guerre contre les pirates à Pompée; il a fait interdire les prêts d'argent aux provinciaux séjournant à Rome — évitant ainsi aux ambassadeurs étrangers d'être contraints d'emprunter pour se faire entendre[74]. Après son consulat, pendant son gouvernement de Syrie il a pris des mesures courageuses contre les publicains, dont la présence ne s'imposait pas dans cette province[75]. Gabinius a favorisé le développement des villes libres et annoncé par sa politique la suppression des Compagnies réalisée pendant l'Empire.

Pison a été très favorablement jugé par R. Syme[76]. D'après lui, Pison ne pouvait pas protéger Cicéron au début de 58; il a sans doute exercé honorablement son gouvernement de Macédoine puisque personne ne l'a attaqué à son retour[77] et son attitude ultérieure, visant à rapprocher Pompée et César, est toute à sa gloire. P. Grimal prononce aussi un jugement favorable[78].

Cicéron a donc exploité plutôt l'aspect extérieur des deux consuls — mondain chez Gabinius, austère chez Pison — qui pouvait annoncer frivolité chez l'un et mesquinerie chez l'autre. L'orateur s'est bien gardé de considérer l'action réelle de ces deux personnages[79].

Quatrième chapitre: Incompétence militaire des «improbi»

Quand il le peut l'Arpinate accuse l'adversaire d'impéritie dans le domaine militaire. Il sait qu'aux yeux des Romains un jugement défavorable sur ce point est une rude critique.

Dans les discours *optimates*, la portée de l'invective cicéronienne est double: dire que les *improbi* sont mauvais soldats ou mauvais chefs, c'est donner ou redonner courage au bon camp. Telle est la valeur de la *uituperatio* quand Cicéron s'efforce de montrer que les Catiliniens sont de piètres combattants. Nous nous attacherons à ce type de critique plus tard, ne considérant ici que les invectives de pur dénigrement. Ces dernières foisonnent surtout dans le *De*

---

[74] Cf. Cic., *de imp. Cn. Pomp.*, *passim*; Asc., p. 57; *Cambridge ancient history*, t. IX, p. 345. Pour les dates voir T. S. Gruen, *The last generation* ... p. 251-252.

[75] Cf. P. Grimal, p. 174, n. 3 de l'édit. des Belles Lettres de la *Pisonienne*.

[76] *The roman revolution*, p. 135-136.

[77] Il dut peut-être sa tranquillité à la protection de César.

[78] *Ibid.*, et page 51.

[79] Cette *uiterupatio* est à usage sénatorial seulement.

prouinciis consularibus où l'orateur montre l'urgence qu'il y a à donner des successeurs à Pison et à Gabinius et dans la *Pisonienne* où il règle ses comptes avec ces deux personnages.

D'après Cicéron, Gabinius est coupable d'avoir perdu des «*cohortes optimas*» en Syrie[80] et d'avoir ravagé le pays, contrairement aux lois de la guerre[81].

Pison est dépourvu de «*peritia rei militaris*»[82]. Il n'a rien accompli dans le domaine militaire avant son consulat[83]. En Macédoine il a perdu des villes; il a laissé succomber des alliés et disparaître une armée[84]. Cette critique est reprise quelques paragraphes plus loin[85] et développée à la fin du discours avec une force inouïe [86]. Bref, Pison a été un «*imperator infelicissimus et taeterrimus*»[87]. Mieux, c'est lui qui est responsable du déclenchement de la guerre. C'est lui qui a provoqué des peuples habituellement calmes: telle est l'accusation du *De prouinciis consularibus*[88]; telle est celle de la *Pisonienne*[89]. Il n'est pas sûr que l'ancien gouverneur de Macédoine soit seul visé. Un général est alors en train de mener la guerre contre des peuples qui n'ont pas entamé le combat les premiers, c'est César. L'invective contre Pison sur ce point prend tout son sel dans le *Discours sur les Provinces consulaires* prononcé à la gloire, semble-t-il, de César. C'est une application du principe rhétorique déjà étudié[90], qui veut que l'acolyte prenne tous les coups qui devraient frapper le chef. Il y a là un véritable «échange des griefs» et une sorte de «transfert des invectives». Mais seuls les auditeurs mal intentionnés et subtils peuvent songer à faire le rapprochement entre Pison et César. Puisque le rapport n'est pas établi explicitement, l'orateur ne saurait encourir de représailles. Aux Sénateurs de saisir cette critique voilée.

La conduite de Gabinius et celle de Pison démentent ces blâmes. P. Grimal a montré que le premier nommé — loin d'avoir mis à sac la Syrie — avait construit des villes dans sa province et que les Juifs s'étaient montrés satisfaits de son administration[91]. Son expédition en Egypte, tout illégale qu'elle ait été, fut vite enlevée[92].

---

[80] *Sest.*, 71.
[81] *Pis.*, 41.
[82] *Sen.*, 13. D'après une correction astucieuse de Madvig.
[83] *Pis.*, 1.
[84] *Pis.*, 40.
[85] § 47.
[86] § 96.
[87] *Prou. cons.*, 7; *Planc.*, 86.
[88] § 5.
[89] § 84.
[90] Cf. p. 149-150.
[91] Cf. édition des Belles Lettres de la *Pisonienne*, n. 4 à la page 116. Voir Nisbet (dans son édition de la *Pisonienne*). Cf. en particulier Josèphe, *Iud.*, I, 165-170.
[92] Tite-Live, *per.*, 105; Dion, XXXIX, 55-59, Josèphe, XIV, VI, 2.

Pison lui non plus n'a pas été un mauvais général. Les gouverneurs, rappelle P. Grimal, ont toujours éprouvé des difficultés en Macédoine[93]. Cicéron lui-même signale: «La Macédoine ... a pour voisines des nations barbares si puissantes ... que les généraux chargés de cette province n'ont jamais eu pour frontières que la pointe de leurs épées et la portée de leurs javelots». Et il indique que les généraux ne sont pas toujours revenus vivants de ces lieux[94]. P. Grimal remarque d'autre part qu'il était souvent habile d'opposer des tribus entre elles. Il montre aussi pourquoi certains peuples, agités sous le gouvernement de Pison, sont restés calmes au moment du soulèvement général provoqué par Mithridate en 88[95].

Bref, si ces deux chefs n'ont pas manifesté toutes les qualités de l'*imperator* idéal, ils ont eu à tout le moins *scientia rei militaris, industria, celeritas* si fort vantées par Cicéron quand il les trouvait chez Pompée[96].

Mais, dira-t-on, ces actions militaires de Pison et de Gabinius étaient connues et il était maladroit de la part de l'orateur de nier une réalité notoire. Il faut bien voir qu'en fait le gouverneur de Macédoine, qui ne devait pas sa charge au Sénat, se refusait à le tenir au courant[97]. L'ensemble des Sénateurs ignoraient sans doute le détail des événements. Quant à Gabinius, s'il informait le Sénat et n'hésitait pas à lui demander le vote de remerciements publics[98], les *optimates* avaient vu d'un si mauvais œil sa campagne égyptienne qu'ils étaient prêts à accepter n'importe quelle critique à l'égard de ce général.

L'ensemble de cette *uituperatio de animi incommodis* n'était pas simple à manier. Ni Catilina, ni Clodius, ni Antoine ne pouvaient passer pour absolument incompétents. Cicéron a exploité les quelques faiblesses qu'ils pouvaient montrer (ainsi la bizarrerie du langage chez Antoine). Mais il a surtout stigmatisé les travers manifestes des acolytes (paresse de Lentulus, obscurité de l'éloquence de Rullus etc. ...). Et il a chargé le plus vigoureusement Pison et Gabinius qui prêtaient le flanc aux critiques plus par leur aspect — frivole ou ingrat — que par leurs actions réelles.

---

93 *Ibid.*, p. 172, n. 3.

94 *Pis.*, 38. Trad. P. Grimal.

95 *Ibid.*, p. 144, n. 3.

96 Voir le *de imperio Cn. Pompei.* Sur les qualités de l'*imperator* voir M. Rambaud, *L'art de la déformation historique* ... p. 246 sqq. et la thèse de M. Combès sur l'*Imperator.*

97 *Pis.*, 38-40.

98 *Pis.*, 41.

CINQUIÈME PARTIE

LES DÉFAUTS DES «IMPROBI»

(*Vituperatio de uitiis*)

Les Romains sont profondément persuadés de la permanence de la *natura*, du caractère inné en chacun. «*Neque ... potest quisquam nostrum subito fingi neque cuiusquam repente uita mutari aut natura conuerti*» (Personne d'entre nous ne peut se transformer tout d'un coup, personne ne peut changer soudain de conduite et prendre un autre caractère) affirme Cicéron dans le *Pro Sulla*[1]. Il est donc important pour l'orateur politique de montrer que la nature même de l'adversaire est mauvaise, que ses noires actions ne sont pas le fruit des circonstances, mais de son tempérament. Les auditeurs ne doivent donc pas attendre d'amendement de sa part. Le condamnation morale est vraiment irrémédiable.

PREMIER CHAPITRE: LE «FUROR»

L'«*improbus*» est «*insanus*», «*demens*», «*amens*», «*uecors*», «*furiosus*». Il est en proie à l'«*amentia*», à la «*uesania*», à la «*dementia*», à l'«*insania*», au «*furor*». Il se livre à la démence («*insanit*», «*furit*»). Cette folie est l'un des *uitia* que Cicéron prête le plus souvent à l'adversaire de la *res publica*. L'orateur définit même dans le *Pro Sestio* l'*improbus* comme un *furiosus*[2]. Le sens réel de ces diverses expressions ne fait pas difficulté; dans les *Catilinaires*, «*amentia*» est opposé à «*mens sana*»[3]; «*furor*» y est opposé à «*ratio*»[4] et dans les *Verrines* à «*prudentia*» et à «*consilium*»[5]. L'«*improbus*» a l'esprit égaré: il ne sait ce qu'il fait, ni ce qu'il dit[6]; il a la voix, les yeux, la démarche, l'agitation d'un fou[7]; il lui arrive même de ne plus pouvoir parler[8].

La nature du «furor» dans les discours

Bien que composante de la *natura*, cette démence n'est généralement pas considérée dans les discours de Cicéron comme innée. Il

---

[1] § 69. Traduction A. Boulanger, édit. Belles Lettres.

[2] § 99.

[3] II, 25.

[4] I, 22.

[5] V, 85. Se mêle quelquefois à *furor* l'idée de violence et de démesure; le mot est qualifié alors par des termes comme *ecfrenatus* (cf. *har.*, 52); mais le premier sens de folie est toujours sensible.

[6] *Parad. stoï.*, IV, 30.

[7] *Planc.*, 86; *Phil.*, III, 12 etc. ...

[8] *Domo*, 139-140.

est remarquable que l'orateur n'exploite pas la folie de Tuditanus, aïeul d'Antoine, pour expliquer celle qu'il prête à son descendant: Cicéron rappelle que Tuditanus jetait des pièces de monnaie du haut des rostres, seulement parce qu'il trouve là une occasion de moquer la rapacité — qui fait contraste — du consul de 44[9]. L'orateur ne retient pas l'origine héréditaire: les Romains n'ignoraient sans doute pourtant pas la transmission possible de la folie[10]. Mais une telle explication des déréglements des *improbi* eût été plutôt une excuse.

De même Cicéron ne montre généralement pas dans cette démence une rupture de la *temperantia*, de la σωφροσύνη ou de la *sapientia*, de la σοφία platonicienne. La couleur philosophique est rare. Il n'y a guère que dans un passage du *Pro Sestio* que le *furor* est véritablement inhérent (*insitus*) à l'*improbus*[11]. Certes là Cicéron met beaucoup de force à dénoncer cette impuissance propre aux populaires à trouver la sagesse, impuissance qui les pousse à rechercher les *nouos motus conuersionesque rei publicae.* Philosophie et politique se mêlent admirablement. Mais statistiquement une telle conjonction est négligeable devant les innombrables mentions d'un *furor* dépourvu de toute nuance philosophique[12]. Il est remarquable que l'orateur n'emploie que rarement le terme *insania*[13], utilisé constamment par les philosophes (surtout stoïciens) pour désigner la «maladie mentale», le désordre de l'esprit des non-sages[14].

Cicéron, à la suite des *optimates*, préfère peindre dans la folie des *improbi* un châtiment des dieux — conformément aux antiques croyances. Ce sont les immortels qui ont enlevé tout *consilium* aux Catiliniens et les ont poussés à livrer leurs secrets à des Allobroges, à des barbares et à des inconnus[15]; ce sont eux encore qui ont jeté l'épouvante et l'inquiétude dans l'âme démente de Clodius[16]; «*a dis ... immortalibus quae potest homini maior esse poena furore et dementia?*» interroge Cicéron dans le *De haruspicum responsis*[17]; peu après il lance à Clodius en évoquant tous ses forfaits: «*tum baccharis, tum furis, tum*

---

[9] *Phil.*, III, 16. Le portrait de Tuditanus — si l'orateur avait voulu insister sur le caractère héréditaire de la folie d'Antoine — aurait pu être plus long et pittoresque: cf. chez Valère-Maxime, VII, 8, 1.

[10] Cependant Celse n'en dit mot (cf. III, XVIII). Il est vrai qu'il est toujours peu bavard sur l'hérédité des maladies.

[11] § 99.

[12] A. Michel in *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 549 et J-M. André in *L'otium* ... p. 186 etc. ... accordent une place plus importante à l'influence de la philosophie.

[13] Cf. infra p. 244.

[14] *Tusc.*, III, 11.

[15] III, 22.

[16] *Domo*, 141.

[17] § 39.

das eas poenas quae solae sunt hominum sceleri a dis immortalibus constitutae ...; deorum tela in impiorum mentibus figuntur»[18]; dans la *Pisonienne* la patrie et les dieux immortels ont châtié Pison de folie et de délire[19]; dans la *Milonienne*, la colère des dieux a tellement égaré l'esprit des satellites de Clodius (*ira deorum hanc eius satellitibus iniecit amentiam*) qu'ils ont fait des funérailles impies à leur chef[20]. Quelquefois Cicéron mentionne même l'intervention des *Furiae*, instruments des dieux en la matière, qui tourmentent ces méchants: «C'est un trouble de l'esprit ... ce sont les torches ardentes des Furies qui ont poussé (Pison)» (*perturbatio mentis ... ardentes Furiarum faces (Pisonem) excitauerunt*)[21]. D'autres textes cependant nient l'existence des Furies: dans le *Pro Sex. Roscio Amerino*, l'orateur conseille: «N'allez pas ... penser que, comme vous le voyez si souvent dans les pièces de théâtre, ceux qui ont commis une action impie et scélérate sont tourmentés par les torches ardentes des Furies. C'est sa propre déloyauté, c'est sa propre terreur qui est le plus grand tourment du coupable; c'est son crime qui l'inquiète et qui provoque en lui la démence; c'est la pensée, la conscience du mal qu'il a fait qui l'épouvante; telles sont pour les impies les Furies qui habitent chez eux ...» (*Nolite ... putare, quem ad modum in fabulis saepe numero uidetis, eos qui aliquid impie scelerateque commiserunt agitari et perterreri Furiarum taedis ardentibus. Sua quemque fraus et suus terror maxime uexat, suum quemque scelus agitat amentiaque adficit, suae malae cogitationes conscientiaeque animi terrent; hae sunt impiis adsiduae domesticaeque Furiae ...*)[22]. L'avertissement est le même dans la *Pisonienne*. Après avoir rappelé que la folie est «le châtiment dont les dieux immortels frappent le plus souvent les impies et les criminels» Cicéron ajoute: «N'allez pas imaginer ..., Pères conscrits, comme vous le voyez sur la scène que les dieux envoient des Furies terrifier les criminels avec des torches ardentes. C'est pour chacun sa propre faute, son propre forfait, son propre crime, sa propre impudence qui détruisent l'équilibre de sa raison; voilà les Furies des impies, voilà leurs flammes, voilà leurs torches» (*Nolite ... putare, Patres conscripti, ut in scaena uidetis, homines consceleratos impulsu deorum terreri furialibus taedis ardentibus. Sua quemque fraus, suum facinus, suum scelus, sua audacia de sanitate ac mente deturbat; hae sunt impiorum Furiae, hae flammae, hae faces*)[23]. Mais que montrent en réalité ces deux textes? Puisque Cicéron prend si longuement la peine de dissuader ses auditoires de croire aux Furies, c'est que chez de nombreux *boni uiri* — et à plus forte

[18] *Ibid.*
[19] § 50.
[20] § 86. Cf. § 88.
[21] *Pis.*, fr., 3. Cf. *Verr.*, V, 113.
[22] § 67. Edit. Belles Lettres; trad. H. de la Ville de Mirmont.
[23] § 46. Edit. des Belles Lettres; trad. P. Grimal.

raison chez le peuple — subsiste la croyance en l'existence des Furies. Il est probable que devant des auditoires sans doute plus éclairés comme ceux du *Pro Roscio* et de la *Pisonienne* l'orateur a cru possible, exceptionnellement, de présenter une opinion plus rationnelle[24]. Mais ces passages prouvent que, pour l'ensemble des Romains, la démence est un châtiment infligé par les Immortels et que, pour nombre d'entre eux, les dieux se servent des Furies pour tourmenter les coupables. Il est donc normal que devant tous les auditoires Cicéron traite les *improbi* de *furiosi*; il montre en les qualifiant ainsi que les divinités leur sont hostiles: c'est tout à la fois les condamner, les démoraliser et revigorer le courage des *optimates*[25].

De fait Cicéron — en son for intérieur — est loin de croire à un tel châtiment[26]. Dans le *De legibus*, reprenant l'idée que les Furies sont en l'homme, Cicéron ne fait plus la moindre allusion à l'action des dieux[27]. Dans les *Tusculanes*, Cicéron attribue purement et simplement la folie à des causes physiques ou psychiques: c'est la bile noire, l'excès de colère, de crainte ou de douleur qui entraînent la démence[28].

Le vocabulaire cicéronien

Pour décrire cette démence des *improbi*, Cicéron use surtout de *furor*, de *furiosus*, de *furia*, qui évoquent mieux que les autres mots courants (*amentia, dementia* etc. ...) la châtiment divin et l'intervention des *Furiae*. Mais ces trois mots présentent d'autres avantages: ils sont bien plus vigoureux que le vocabulaire de sens proche. Le *furor* désigne la folie furieuse. *Amentia, dementia, insania* sont bien plus faibles[29]. De plus à ces mots de la famille de *furor* est associée chez les Romains l'image du feu, puisque les *Furiae* tourmentent leurs victimes avec des torches ardentes[30]. Le rapprochement est souvent fait par Cicéron[31]; l'orateur identifie même la folie et le feu en peignant des *improbi* «*inflammati* ... *furore*»[32]. Comme cette image du feu est constamment attachée aux mauvais citoyens qui embrasent par leurs harangues la foule, qui mettent le feu à la ville etc. ...[33], *furor, furiosus, furia* s'insèrent tout naturellement à côté de ces

[24] Voir une autre explication in P. Grimal, note au § 46 de l'édition des Belles Lettres de la *Pisonienne*.

[25] Cf. la quatrième partie sur le «*suadere*», p. 433 sqq.

[26] Pourtant d'après Plutarque, *Cic.*, 47, le consulaire aurait voulu se tuer dans la maison d'Octave pour attacher les furies vengeresses à son sang.

[27] I, 40. Cf. le doute affiché en *nat. deorum*, III, 46.

[28] *Tusc.*, III, 11.

[29] Cf. pour *insania, Tusc.*, III, 11. Et voir infra p. 244.

[30] Cf. *Pis.*, 26 etc. ...

[31] *Pis.*, 26; 46 etc. ...

[32] *Cat.*, III, 4; *domo*, 141.

[33] *Cluent.*, 79; *Cat.*, I, 32 etc. ... Cf. page 351.

métaphores. Dans le langage politique et historique *furor* est d'autre part employé pour désigner le déréglement à l'origine des guerres civiles: il devient même l'équivalent pur et simple de *bellum civile*[34]. C'est dire la virulence de ce vocabulaire. Virulence que renforce encore la fricative initiale — comme on l'a habilement souligné[35].

Cicéron qualifie de *furiosus* ou accuse de *furor* tous les *improbi*: Ces mots reviennent près de cent fois. Mais c'est Clodius à qui Cicéron applique ces invectives le plus souvent[36]. *Furor* et *furiosus* se trouvent près de vingt fois dans le *De domo*. Pourquoi? C'est que l'orateur hait plus que tout les déréglements de Clodius, mais c'est aussi parce que ce personnage s'est, seul parmi les *improbi*, directement attaqué aux cultes des dieux et que les Immortels lui ont infligé plus qu'à tous les autres mauvais citoyens le châtiment de la folie.

Cicéron renforce les mots de la famille de *furor* de différentes manières; il use de tours superlatifs[37]; il parle de *furores* et non de *furor*, donnant ainsi au terme un contenu concret et faisant par là paraître les manifestations mêmes du *furor*[38]; il identifie enfin la personne même de l'adversaire au *furor* ou à la *furia*[39].

A l'époque des *Philippiques*, Cicéron use largement de *furo* — spécialement au participe. *Furens* remplace alors purement et simplement *furiosus*. Cicéron évoque par exemple les «emportements de ce fou (Antoine)» en disant «*illius furentis impetus*»[40]. L'emploi du verbe rend plus actuelle la démence et peint davantage les effets de la folie que la folie même.

«*Amens*», «*amentia*» sont moins forts que «*furiosus*», «*furor*» et «*furia*». Cependant ils ont l'avantage de peindre un état plus qu'un accès passager. L'*amentia* est un «*uitium perpetuum*»[41]. C'est une des raisons sans doute pour lesquelles Cicéron emploie quelquefois ces deux mots, *amentia* et *amens*; sont atteints d'*amentia*, sont *amentes* Catilina et les siens[42]; Clodius[43]; les Clodiens[44]; Pison[45];

---

[34] Cf. Cic., *Cat.*, I, 31; *Sul.*, 53; 56; 67; 75; 76 etc. ...

[35] Cf. Watzon, *Cl. Journ.*, 1970, I, p. 56.

[36] Cf. tableau statistique et références p. 518.

[37] *Phil.*, II, 1.

[38] *Mur.*, 24; *sen.*, 11; *Vat.*, 18; *har.*, 52; *Mil.*, 32; 77 (de même dans un traité, *off.*, II, 58).

[39] Pour «*furor*»: *domo*, 141; pour «*furia*»: *domo*, 99; 102; *Sest.*, 33; 39; 109; 112; *Vat.*, 31; 33; 40; *har.*, 4; 11; *Pis.*, 8; 26. Notons que «*furibundus*» est rare: *Sest.*, 15; 117; *Phil.*, XIII, 19.

[40] *Phil.*, III, 5; cf. II, 68 (bis); III, 31; V, 23; X, 11; XI, 4; 7; XIV, 33. Mais déjà en *Cat.*, II, 20; *domo*, 113; *har.*, 1; 4; 46, et dans une lettre *ad Q. fr.*, II, 3, 2.

[41] Cf. Thesaurus s.u. *amentia*, t. I, col., 1883 l. 41.

[42] *Cat.*, I, 8; 25; II, 11; 25; *Sul.*, 33.

[43] *Domo*, 40; *Sest.*, 17; 43 (au § 73 chez Cotta); *har.*, 48; *Mil.*, 85; 87.

[44] *Domo*, 144.

[45] *Pis.*, 21.

Vatinius[46]; Antoine[47] et ses acolytes[48]. Les mots *amens* et *amentia* sont cependant bien plus fréquents dans les *Verrines* et dans les discours postérieurs à la palinodie[49]. C'est manifestement pour Cicéron un vocabulaire trop faible pour des invectives contre des adversaires politiques. L'orateur use surtout de ces termes en les renforçant de diverses manières: en employant l'adjectif au superlatif[50]; en l'accompagnant de termes similaires ou plus forts (*uecors, demens, furiosus* etc. ...)[51]. Il évite d'appliquer *amens* et *amentia* à des personnes précises[52].

Les autres termes: «*insania*», «*insanus*», «*demens*», «*dementia*», «*uecors*» «*uesania*», «*mente captus*», «*deuius*», «*praeceps*» sont moins vigoureux encore qu'«*amens*» et «*amentia*». *Vecors* est senti comme moins fort qu'«*amens*» puisque Cicéron, sensible aux progressions, le place avant[53]. Quant à «*insania*» et «*dementia*», ce sont des mots trop courants. Celse les utilise pour désigner les formes habituelles de la démence: «*insania*» étant le terme général et «*dementia*» s'appliquant à l'obsession[54]. De plus, si «*in-sania*» signifie «maladie de l'esprit» et «*de-mentia*» «désordre de l'esprit», le préfixe «*a-*» confère à «*a-mentia*» un sens plus fort que le «*in-*» et le «*de-*» des deux mots précédents. L'«*a-mentia*» est proprement «l'absence d'esprit». C'est pourquoi l'orateur emploie rarement «*insania*», «*dementia*» etc. ... S'il lui arrive de les prononcer il les renforce en les accompagnant d'autres mots synonymes[55] ou en mettant les adjectifs au superlatif[56].

Il est remarquable que ce vocabulaire plus faible soit plutôt réservé aux lettres, aux traités ou aux discours antérieurs à 63. Le «*furor*» de Clodius se transforme en «*dementia*» dans le *Brutus*[57]; Dolabella traité de «*furiosus*» dans des discours de 44 et 43 n'est qu'«*amens*» dans la correspondance[58]. Dans les discours de 63 à 43 «*insanus*», «*demens*» etc. ... qualifient des *improbi* du passé et sont alors affaiblis par quelque adverbe pour que les mauvais citoyens

---

46 *Vat.*, 37.

47 *Phil.*, II, 9; III, 2; 6; 17; IV, 10; V, 10; 32; 37; XI, 9; XIII, 24.

48 *Phil.*, XI, 6.

49 *Verr.*, II, 1 etc.; *Scaur.*, 45 etc. ...

50 *Phil.*, XI, 9 etc. ...; de même chez Cotta in Cic., *Sest.*, 73.

51 *Cat.*, I, 25 etc. ...

52 *Flac.*, 105 etc. ...

53 Cf. *Pis.*, 21. Sur le préfixe «*ue-*» cf. Gell., *N.A.*, V, 12; XVI, 5.

54 III, 18.

55 Pour *demens*, cf. *Phil.*, III, 31 etc. ...; pour *insania, Pis.*, 50 etc.; pour *uecors, har.*, 2 etc. ... On notera l'accumulation de *Pis.*, 47: «*Ego te non uecordem, non furiosum, non mente captum, non tragico illo Oreste aut Athamante dementiorem putem*».

56 *Phil.*, II, 53 etc. ...

57 § 273.

58 *Br.*, I, 2, 1 etc. ...

du présent paraissent plus redoutables par comparaison: ainsi Saturninus est seulement «*paene demens*» ...[59].

L'orateur emploie fréquemment en revanche *caecus*[60] dont le sens est proche d'*amens*. Il n'applique ce qualificatif qu'à Clodius. Il est aisé de voir pourquoi si l'on se rappelle les deux faits suivants: le nom complet de Clodius était Appius Claudius Caecus (Pulcher) — le surnom de Caecus venant du fameux censeur qui perdit la vue à la fin de sa vie[61]; d'autre part, d'après la croyance attachée aux mystères de la *Bona Dea*[62], les hommes qui voyaient ces cérémonies devaient être frappés de cécité. Cicéron en traitant de Clodius de «*caecus*» le replace donc — comme malgré lui — dans sa famille d'origine et stigmatise par là l'*impietas* qu'il y a eu à la quitter. De plus il prouve que Clodius a subi le châtiment prévu, voire un châtiment plus redoutable: il n'a pas subi la *caecitas* physique, mais la *caecitas mentis*. La folie de Clodius est plus grave que celle infligée généralement par les dieux pour des actions coupables. Elle est une punition pour un fait précis: pour un sacrilège. Après l'invective cicéronienne, le tribun de 58 ne pourra plus se targuer — comme il a dû le faire — d'avoir bénéficié, en gardant la vue, de l'indulgence divine. L'orateur rappelle l'origine de Clodius et dénonce le châtiment de façon plus ou moins explicite suivant les textes; dans le *De domo* il établit un parallèle entre le grand ancêtre et Clodius[63]. L'aïeul du tribun de 58 a perdu la vue, sans avoir rien fait de mal, constate Cicéron; Clodius a subi pour le sacrilège envers la *Bona Dea* une peine que les hommes auraient tort de juger moins dure, la *caecitas mentis*. Dans le *De haruspicum responsis* la comparaison est longuement développée. Cicéron lance en particulier à Clodius: «Tu es plus malheureux quand tes yeux t'entraînent dans tous les forfaits que si tu n'avais plus d'yeux du tout» (*Miserior es cum in omnem fraudem raperis oculis quam si omnino oculos non haberes*)[64]. Dans les autres passages, l'orateur se borne pour qualifier Clodius à remplacer *furiosus* ou *amens* par *caecus*[65].

Loin de se contenter d'invectives, Cicéron montre à son auditoire les signes mêmes de la folie des *improbi*. Là comme ailleurs,

---

[59] *Har.*, 41. Mais on lit *furor, furiosus* dans la correspondance aussi (cf. *Att.*, II, 1, 4; *ad Q. fr.*, II, 14, 2; *Att.*, X, 4, 2; *fam.*, XII, 3, 1 etc. ...).

[60] Plus rarement «*caecatus*».

[61] Liv., IX, 29, 11.

[62] Cf. *har.*, 37 («*ut opinio illius religionis est*»).

[63] § 105.

[64] § 39. Mais pour Tite-Live (*ibid.*,) le censeur est devenu aveugle pour avoir modifié quelque peu les cultes! Cicéron se garde de rappeler que le grand ancêtre a été aussi châtié par les dieux ... Cette interprétation, sans doute peu connue, l'aurait empêché d'opposer Clodius à son aïeul.

[65] *Domo*, 60; *Sest.*, 17; *har.*, 48. Cf. *domo*, 129. C'est l'ἀμφιβολία ἀπ'ὀνόματος des rhéteurs (cf. *scol. Bob.*, p. 25).

tout orateur doit veiller à une telle «*demonstratio*»[66]. Cicéron prête à Catilina un «*uoltus* ... *plenus furoris*»[67], ce qui correspond au portrait plus développé fait par Salluste: «... il avait le teint livide, les yeux hagards, le pas tantôt rapide, tantôt lent; bref son visage et son expression reflétaient son égarement» (*Colos ei exsanguis, foedi oculi, citus modo, modo tardus incessus; prorsus in facie uoltuque uecordia inerat*)[68]. Clodius possède une «*furialis uox*»[69]; il lance des «*furiales uoces*»[70]; quelquefois il ne peut arriver à trouver ses mots, change de visage et de couleur; le voici «soudain hors de lui, sans son visage habituel, sans couleur et sans voix» (*uecors repente, sine suo uoltu, sine colore, sine uoce constitit*)[71]; il est incapable de réfléchir, se livrant à tous les déréglements, allant jusqu'à confondre sœur et épouse et jusqu'à ne plus savoir dans quel lit il pénètre ...[72]. En 58 lors de la consécration de la maison de Cicéron, Clodius et son acolyte Sex. Clodius, dans le délire et l'aveuglement de l'esprit, ont laissé échapper bien des choses (*in furore animi et caecitate, multa (eos) fefellisse*)[73].

La folie des mauvais citoyens se marque aussi par les mouvements déments qui les animent. Ils s'agitent frénétiquement. Cicéron imagine Cethegus dansant sur les cadavres des Sénateurs[74] et Catilina se livrant à une danse frénétique («*bacchari*») au milieu de ses troupiers[75].

Il va sans dire que ce langage n'est pas propre à Cicéron: Salluste parle du *furor* de Catilina et montre sa démence[76]; Tite-Live signale le *furor* de la *multitudo* révoltée[77]; l'abréviateur de Tite-Live accuse de *furor* les Gracques[78] et Saturninus[79]. Florus[80], Velleius Paterculus[81] et Valère-Maxime[82] emploient le même vocabulaire pour les Gracques, Saturninus et Catilina. Cicéron met *furiosus* et

---

66 Cf. *Rhét. Her.*, IV, 68. L'exemple de «*demonstratio*» donné dans ce traité fait justement une large place au tableau de la «folie» d'un «*improbus*», C. Gracchus: «*Iste ... sudans, oculis ardentibus, erecto capillo, contorta toga ... ire celerius coepit*».

67 *Mur.*, 49.

68 *Cat.*, XV.

69 *Sest.*, 106; *Planc.*, 86.

70 *Har.*, 39. Cf. Fimbria in *Brut.*, 233.

71 *Har.*, 2. Ed. Belles Lettres, trad. P. Wuilleumier et A-M. Tupet. Cf. *domo*, 139-140 et *har.*, 33.

72 *Har.*, 39.

73 *Domo.*, 129.

74 *Cat.*, IV, 11.

75 *Cat.*, I, 26 (*Bacchari* est l'équivalent de *furere* en *har.*, 39).

76 *Cat.*, XXIV, 2 et XV.

77 II, 42.

78 *Per.*, 58; 61.

79 *Per.*, 69.

80 II, 4.

81 II, 6; 12.

82 IV, 8, 3.

furor dans la bouche de Lélius quand il fustige la conduite de Tiberius Gracchus dans le *De amicitia*[83]. C'est un langage d'*optimates* — la rareté de ces mots chez Salluste le prouve — et un langage très vif, qui s'applique à des personnages vraiment révolutionnaires[84]. C'est dire la virulence de Cicéron qui n'use pas seulement de ces termes pour Catilina et Antoine ou Clodius, mais aussi pour Pison, Gabinius, Vatinius et autres seconds rôles.

Deuxième chapitre: La démesure

Contrairement au «*furor*» la démesure n'est pas infligée par les dieux; elle est propre à l'individu.

Ne pas avoir le sens de la mesure est à Rome le *uitium* fondamental. La *moderatio* (ou la *temperantia*) est la vertu par excellence. Au point que Cicéron peut faire dire à l'orateur Antoine dans le *De oratore*: «La vertu elle-même éclate surtout dans la modération avec laquelle on sait user (des biens)» (*Ipsa uirtus in (bonorum) usu ac moderatione maxime cernitur*)[85]. La philosophie grecque lui donne aussi un rôle important. Pour les Platoniciens, c'est une des quatre vertus cardinales[86]. Chez les Stoïciens, *constantia* et *ratio* tendent à la *moderatio*[87]. L'apport de la philosophie est venu renforcer l'importance de cette vieille qualité latine — et partant le discrédit du défaut qui lui correspond.

La critique globale

L'orateur fait généralement porter sa critique sur des points précis, mais il lui arrive de blâmer aussi la démesure avec des termes généraux. Il use surtout alors du vocabulaire de la famille d'*audere* (*audax* — souvent au superlatif —; *audacia; audacter*)[88]. L'*audacia* est responsable des *scelera*, des *facinora*[89]; elle est quelquefois liée au *furor*, mais n'est jamais confondue avec lui[90]. C'est un trait de l'individu et non un châtiment des dieux. Si le *furor* est un égarement qui peut être passager, l'*audacia* est un travers permanent comme Cicéron le souligne bien pour Antoine, à qui il lance «(*auda-*

---

[83] § 37.

[84] Mais Cicéron le met dans la bouche de Crassus à propos de Norbanus qui n'avait rien d'un Gracchus ni d'un Saturninus (*De orat.*, II, 124).

[85] II, 342. Edit. Belles Lettres, trad. E. Courbaud. Cf. *Nat. deor.*, III, 80. Voir déjà Tér., *And.*, 60-61.

[86] Cf. *fin.*, II, 45-47; 51; V, 67.

[87] *Tusc.*, IV, 34.

[88] Au combat le terme est de couleur emphatique: Cf. Sall., *Cat.*, LVIII, 2; 17.

[89] *Phil.*, III, 13; XIII, 10 etc. ... Elle est souvent liée à *scelus* (*Sest.*, 129; *Phil.*, V, 42 etc. ...).

[90] *Cat.*, I, 1; 31; II, 1; *Phil.*, III, 2 etc. ...

cia) a te non discedit»[91]. Elle est constamment prêtée aux *improbi* dans les œuvres d'inspiration *optimas*[92].

Plus rarement l'orateur use d'*insolens*, d'*insolentia*[93]; d'*impudens*, d'*impudenter*, d'*impudentia*[94]; d'*intemperans*, d'*intemperanter*, d'*intemperantia*[95]; de *petulans*, de *petulanter*, de *petulantia*[96].

Là comme ailleurs, le plus frappant est la rareté du vocabulaire de nuance philosophique. Dans les traités, Cicéron rend le mot grec σωφροσύνη qui désigne la modération par *abstinentia, continentia* et surtout par *temperantia, modestia, moderatio*[97]. Or il emploie fort peu dans les discours les mots négatifs correspondant à ce vocabulaire et indiquant l'absence de mesure (tels *intemperans, incontinenter, immodestus, immoderatus* etc. ...). Le langage de la joute politique reste un langage traditionnel.

Plus souvent Cicéron fait porter son invective sur des manifestations particulières de la démesure.

Les excès de boisson et de bonne chère

Il est fréquent que Cicéron critique l'adversaire de s'adonner aux excès de table. L'orateur ne fait que poursuivre une longue tradition. Aristophane déjà accusait Cléon et son acolyte Théoros de boire inconsidérément[98]. Grâce à Quintilien nous est parvenu le long tableau de l'ivresse du collègue de Cicéron en 63, Antonius, tableau tracé avec vigueur par M. Caelius[99]. Chez Dion, Calenus reproche — sans doute à juste titre — à Cicéron d'avoir un fils constamment ivre[100]! Cette sorte de *maledicta* est constante dans les plaidoyers: Cicéron en fait ainsi un grand usage dans les *Verrines*[101].

Mais le maniement de l'invective n'est pas aisé: les longs et plantureux repas sont chose courante à la fin de la République[102]. Les Romains d'alors apprécient les vins. Caton lui-même passe pour

[91] *Phil.*, II, 90.

[92] Cf. Plut., *Cic.*, 9; *Cat. min.*, 31; *Pomp.*, 46 etc. ...

[93] *Leg. agr.*, I, 18; *Phil.*, III, 35 etc. ... Le sens est clair: le mot est opposé à *constantia* en *Phil.*, IX, 13.

[94] *Leg. agr.*, II, 20; *domo*, 116; *Phil.*, II, 15 etc. ...

[95] *Leg. agr.*, II, 100; *Sul.*, 70; *sen.*, 17 etc. ...

[96] *Cat.*, II, 25; *Pis.*, 10; 31; *Phil.*, III, 28; 35. Emplois plus rares d'*impotens*, limités aux *Philippiques*. Notons que certains de ces mots visent souvent des signes particuliers de la démesure: colère, joie excessive etc. ... Nous les verrons au cours de ce chapitre.

[97] Cf. J-M. André, *L'otium* ... p. 186, n. 8.

[98] *Cav.*, 103; 104; *Acharn.*, 141.

[99] *Inst.*, IV, 2, 123; 124.

[100] XLVI, 18.

[101] III, 23; V, 131; 137.

[102] *Mur.*, 13. On donne des «*conuiuia moderata atque honesta*» — bien différents des «*turpia conuiuia*» et des «*comissationes*».

un solide buveur[103]. Aussi l'orateur se doit de trouver des hyperboles ou de souligner si possible telle ou telle circonstance qui rend l'excès de table particulièrement répréhensible.

C'est à cette amplification et à la mise en relief de ces circonstances que Cicéron semble s'être surtout attaché.

Il est tout compte fait peu fréquent que l'orateur stigmatise seulement les excès de boisson ou de nourriture. Et, s'il le fait, il est rare qu'il se contente de termes courants; il accuse peu souvent l'ennemi d'être *ebrius, uinolentus*; d'être en proie à l'*ebrietas*, à la *uinolentia*; d'avoir une compagnie de *compotores*[104]. Il préfère des expressions plus vigoureuses, telles «*plenus uini* (gorgé de vin); «*plenus cibi*», «*obrutus uino*», «*confectus uino*», «*confertus cibo*»[105].

Il précise les circonstances ou les conséquences qui rendent ces excès spécialement condamnables. Il déplore que les Catiliniens méditent d'anéantir Rome au milieu même d'un festin: «*accubantes in conuiuiis, complexi mulieres impudicas, uino languidi, conferti cibo, sertis redimiti, unguentis obliti, debilitati stupris, eructant sermonibus suis caedem bonorum atque urbis incendia*» (couchés autour de leurs tables, tenant dans leurs bras des femmes sans pudeur, alanguis de vin, gorgés de nourriture, la tête ceinte de fleurs, le corps oint de parfums, vidés par la débauche, et les paroles qu'ils vomissent sont pour menacer les honnêtes gens de mort et Rome de l'incendie)[106]. Les anciens colons syllaniens, véritables nouveaux riches, se sont livrés en dépit de leur condition modeste à des «festins magnifiques» (*conuiuiis apparatis*)[107]; d'autres acolytes des conspirateurs dépensent leur énergie dans des repas qui durent jusqu'à l'aube (*antelucanis cenis*)[108].

Quand il s'en prend à Pison, Cicéron cherche surtout à établir un contraste brutal entre sa dignité de consul et ses beuveries: l'homme est un «*ex tenebricosa popina consul extractus*»[109]; il sort «*nescio quo e gurgustio*» et il exhale «*isto ore foetido taeterrimam ... popinam*»[110]. Il emploie pour ses orgies des coupes énormes[111] et boit sans mesure,

---

[103] Sén., *Tranq. an.*, XVII, 9; Plut., *Cat. min.*, 6. Le même Caton prétendait que César avait été le seul «*euersor rei publicae*» sobre (in Suét., *Iul.*, LIII).

[104] *Leg. agr.*, I, 1; *Cat.*, II, 10; *Phil.*, II, 42; 105; III, 12; 35; V, 22; VI, 4. Cf. aussi *Sest.*, 110; *Pis.*, 42; 65; *Mil.*, 56; *Phil.*, II, 101.

[105] *Cat.*, II, 10; *sen.*, 13; *har.*, 55; *Phil.*, II, 6; XIII, 31.

[106] *Cat.*, II, 10. Édition des Belles Lettres, trad. E. Bailly. Cf. Sall., *Cat.*, XIV; Plut., *Cic.*, 18.

[107] *Cat.*, II, 20.

[108] *Cat.*, II, 22.

[109] *Pis.*, 18.

[110] *Pis.*, 13. Ce vocabulaire est très familier. Cf. infra. Voir Laurand, *Etudes* ... p. 286.

[111] *Pis.*, 67. Antoine fait de même: *Phil.*, II, 63.

passant son temps à des «*intemperantissimas perpotationes*[112]; il préfère la quantité à la qualité et se régale de morceaux de viande un peu rance (*multa carne subrancida*), préférant aussi le pain vendu dans les boutiques à celui que pourrait lui confectionner un *pistor* particulier, buvant même directement au tonneau[113]; il connaît, cet expert en tous plaisirs, «*omnia cenarum genera conuiuiorumque*»[114] et — crime abominable quand on sait dans quel mépris les Romains tenaient les festins des Grecs[115] — des Grécaillons sont les *conditores instructoresque conuiuii*» de sa demeure[116]. Les consuls de 58 festoient («*epulari*») pendant que les autres Romains se lamentent sur le départ en exil de Cicéron[117].

Vatinius lui, qui n'avait pu manger jusqu'alors à sa faim en raison de sa pauvreté, se voit accusé de s'être gavé au repas de Faustus[118].

Antoine a vécu «*in popinis*»[119]; il s'enivre dès la troisième heure[120] et boit encore la nuit[121]; mieux, il «*perpotat*»[122]; il n'est jamais à jeun[123]; il commet à Rome une «*uini foeda direptio*»[124]; il aime les «*prandia apparata*»[125] et promène une haleine empestée[126]. Mais l'ivrognerie et la goinfrerie lui font surtout commettre des inconvenances et de véritables *impietates*. Il va assister au repas d'anniversaire de quelque Grec plutôt que de venir à une séance du Sénat[127]. Il se goberge avant de venir à une assemblée du peuple romain et vomit devant la foule réunie: «... Tu avais absorbé tant de vin aux noces d'Hippias qu'il t'a fallu le vomir en présence du peuple romain, le lendemain encore. Quelle chose ignoble non seulement à voir, mais même à entendre raconter. Si c'était à table au milieu des coupes énormes dont tu te sers que cela fût arrivé, qui ne le regarderait comme une honte? Mais en pleine assemblée du peuple romain, dans l'exercice des fonctions publiques, un maître de la

---

112 *Pis.*, 22.

113 *Pis.*, 67. Quelle que soit l'interprétation de *solio*, ce passage montre que Pison boit souvent sans verser au préalable le vin dans des coupes.

114 *Pis.*, 70.

115 *Flac.*, 90.

116 *Sen.*, 15.

117 *Domo*, 62; *Sest.*, 54; 111; *Pis.*, 22.

118 *Vat.*, 32.

119 *Phil.*, XIII, 24.

120 *Phil.*, II, 104.

121 *Phil.*, II, 87; Plut., *Ant.*, 9 (sans doute emprunté à Cicéron).

122 *Phil.*, II, 77. Cf. pour Verrès, *Verr.*, V, 131 etc. ...

123 *Phil.*, II, 81; III, 12 (cf. de même chez Cic., in Dion, XLV, 26; 39).

124 *Phil.*, II, 62.

125 *Phil.*, II, 101.

126 *Phil.*, XIII, 4. Comme Pison et Gabinius, *sen.*, 16; *Pis.*, 13.

127 *Phil.*, II, 15. Même chose en III, 20, où Cicéron de plus déforme les faits. Cf. édit. des Belles Lettres des *Philippiques, ad loc.*

cavalerie, pour qui ce serait une honte de roter, vomit, en couvrant de débris d'aliments qui sentaient le vin ses vêtements et tout le tribunal» (... *tantum uini in Hippiae nuptiis exhauseras ut tibi necesse esset in populi Romani conspectu uomere postridie. O rem non modo uisu foedam, sed etiam auditu! Si inter cenam in ipsis tuis immanibus illis poculis hoc tibi accidisset, quis non turpe duceret? In coetu uero populi Romani negotium publicum gerens, magister equitum, cui ructare turpe esset, is uomens frustis esculentis uinum redolentibus gremium suum et totum tribunal impleuit*)[128]. Quintilien admirait l'art de la progression de «*coetu populi Romani*» à «*magister equitum*»[129] et le passage de «*gremium*» à «*tribunal*»[130]; le relief donné à «*postridie*»[131]; le soin apporté au nombre[132]. Antoine livre aussi à des vauriens les *apothecae* de la maison de Pompée le Grand[133]; les *triclinia* se transforment en *popinae*, où les Antoniens boivent tout au long du jour[134]. Les mêmes scènes se déroulent dans la demeure de Varron où «les dallages étaient inondés de vin, les murailles en étaient humectées» (*natabant pauimenta uino, madebant parietes*)[135]. Lucius Antonius lui épuise les celliers (*fundit apothecas*)[136].

Cicéron pratique donc systématiquement l'amplification et souligne chaque fois l'inconvenance, voire les *impietates* des *improbi*.

Pour ces excès de boisson ou de bonne chère qui peuvent aisément prêter à sourire, Cicéron ne se fait pas faute d'ironiser ou d'employer un langage familier bien adapté aux exploits de ses adversaires. Ainsi les *improbi* sont souvent traités de «*ganeones*»[137]; ils fréquentent des *ganeae*, des *popinae*, des *lustra*, des *gurgustia*[138]. L'indignation de Cicéron se nuance souvent de moquerie: Publicius et Minucius, comparses de Catilina, ont des «ardoises» au cabaret, mais elles n'entraîneront pas de (demandes de révision des dettes et donc de) révolution (*Publicius et Minucius, quorum aes alienum*

---

[128] *Phil.*, II, 63. Edit. Belles Lettres, trad. A. Boulanger & P. Wuilleumier.
[129] *Inst.*, VIII, 4, 8.
[130] *Ibid.*, IX, 4, 44. Cf. VIII, 6, 68.
[131] *Ibid.*, IX, 4, 29. Cf. Dion, XLV, 28.
[132] *Ibid.*, IX, 4, 107-108. Il y a de nombreux crétiques. Sur ce passage voir aussi *ibid.*, VIII, 4, 10; 16; IX, 4, 23; 29; 107.
[133] *Phil.*, II, 67 (cf. II, 66).
[134] *Phil.*, II, 69.
[135] *Phil.*, II, 105.
[136] *Phil.*, III, 31.
[137] Des «piliers de cabaret»: *Cat.*, II, 7; *sen.*, 12; *Sest.*, 111 (en contraste là avec les savants mots grecs du paragraphe précédent: cf. Laurand, *Études* ..., p. 280-281); *Pis.*, *fr.*, 11. Le terme disparaît à l'époque des *Philippiques*.
[138] *Pis.*, 13; 18; *Phil.*, XIII, 24 etc. ... Ce sont là des mots très familiers: si *ganea* n'a pas d'étymologie claire, *popina* est emprunté à l'osque et correspond pour la forme au latin *coquina*; *lustrum* est sans doute à rapprocher de *lutum* (la boue, la fange); *gurgustium* est proche de *guttur* (le gosier) (cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire* ...).

contractum in popina nullum rei publicae motum adferre poterat)[139]! On ne saurait dire si Pison a davantage bu, vomi, ou — avec ses gestes désordonnés d'homme ivre — renversé de vin[140] ... Conformément à son caractère, le *fallacissimus* consul de 58 prétend, pour expliquer son haleine fétide, avoir pris des ... médicaments à base de vin[141]. Laco, comparse d'Antoine, mérite le titre de ... «*poculorum princeps*»[142]. Antoine lui, déclame pour se dégriser ou au contraire pour aiguiser sa soif[143]. Il est flanqué généralement de Varius que Cicéron appelle plaisamment Cotyla, La Tasse[144].

De façon plus sérieuse, l'orateur prête à cette ivresse et à cette goinfrerie une valeur symbolique. Ces deux formes de la démesure sont l'illustration même de la cupidité des *improbi*. Deux mots: *helluo* et *gurges* s'emploient aussi bien pour désigner le glouton que le cupide, celui qui peut engloutir de vastes quantités de vin et de nourriture que celui qui dilapide tout. Nous reviendrons sur cette double signification[145]. En quelques endroits le rapprochement est fait par l'orateur de façon explicite. Ainsi *uinolenti* et *helluo* voisinent dans le *De lege agraria*[146]; Gabinius, «*helluo*», «*gurges*», est «*natus abdomini*» et passe son temps à ravager les villes, dévaster les campagnes, vider les demeures[147]; même proximité entre l'ivresse et la cupidité du goinfre (*helluo*) Antoine[148]. Quand Cicéron qualifie d'*helluo*, de *gurges* les décemvirs, Pison, Sex. Clodius, Gabinius, Antoine, il stigmatise sans doute toujours à la fois l'ivrognerie, la gloutonnerie et la convoitise.

La soif des mauvais citoyens est aussi l'image de la soif de sang dont ils sont altérés. Le rapprochement entre ivresse et cruauté est sensible dans le cas d'Antoine et de son frère Lucius: Antoine déclame pour avoir soif et son frère est assoiffé du sang de ses concitoyens[149]; Marcus voudrait boire le sang des pauvres et distribue les biens à ses compagnons de beuverie[150].

L'ivresse est aussi le symbole de la stupidité des *improbi*: et elle en est souvent la cause. Ainsi pour Pison, mais aussi pour Antoine à qui l'orateur lance: «Cuve ton vin ... et exhale les fumées de ton

---

139 *Cat.*, II, 4.
140 *Pis.*, 22. Cf. note de P. Grimal, in édit. Belles Lettres de la *Pisonienne, ad loc.*
141 *Pis.*, 13.
142 *Phil.*, II, 106.
143 *Phil.*, II, 42; V, 19.
144 *Phil.*, V, 5 etc. ... Cf. Plut., *Ant.*, 18.
145 Cf. p. 330.
146 *Leg. agr.*, I, 1; 2.
147 *Pis.*, 41.
148 *Phil.*, XIII, 11. De façon moins nette en *Phil.*, II, 65-66.
149 *Phil.*, V, 20.
150 *Phil.*, V, 22. Nous reparlerons de ce rapprochement p. 340-341.

ivresse» (*Edormi crapulam ... et exhala*)[151]. L'ivresse est en partie responsable des défauts oratoires du consul de 44 qui «vomit» ses discours au lieu de les prononcer[152].

Ainsi peindre un *improbus* ivre ou vorace c'est non seulement critiquer telle ou telle forme de démesure, mais c'est aussi évoquer les vols, les crimes auxquels il va se livrer et le dénigrer pour son incapacité.

Cette invective — à quelques exceptions près[153] — est réservée aux discours sénatoriaux; ces assauts personnels et pittoresques sont fréquents dans la Curie et ne conviennent pas à la solennité des discours aux Quirites.

Il est difficile d'affirmer que tous les témoignages de Cicéron sur l'ivresse et la gloutonnerie des *improbi* sont exacts. Pour deux personnages en tout cas il peut être soutenu que l'orateur déforme sciemment les faits ou les intentions. A entendre Cicéron, Pison est le spécialiste des excès de table; il connaît toutes les sortes de banquets, hante les troquets etc. ... Mais certains détails, puisés dans la *Pisonienne* elle-même, laissent se dessiner une image bien différente. Le consul de 58 n'a pas de boulanger particulier[154]; il se contente d'une vaisselle très simple et de mets peu recherchés[155]. Cicéron au lieu de porter à son crédit une telle simplicité a tôt fait de transformer la frugalité en goinfrerie ...[156].

Antoine fut sans doute un redoutable buveur; Cicéron n'est pas le seul à en témoigner. Plutarque en parle et reparle[157]. Et l'Arpinate signale même dans sa correspondance les beuveries du personnage[158]. Mais à aucun moment il ne fait la moindre allusion, devant son auditoire sénatorial, aux motifs pour lesquels Antoine boit et mange au-delà de la mesure. Le général veut passer auprès de ses soudards pour une force de la nature, à la capacité hors du commun. Il entend aussi être considéré comme le digne descendant d'Hercule, qui, par son fils Anton, a toujours passé pour être à l'origine de la famille des Antonii[159]. Or ce demi-dieu a toujours été

---

[151] *Phil.*, II, 30.

[152] *Phil.*, V, 20. Même image en *Fam.*, XII, 2, 1.

[153] *Cat.*, II, 4; 7; 10; 20; 22; *Sest.*, 54; 110; 111; *Phil.*, VI, 4. Il faut remarquer que les invectives sont là assez faibles (sauf dans la *Deuxième Catilinaire*): ainsi dans la *Sixième Philippique* Cicéron blâme seulement la *uinolentia* d'Antoine. D'autre part le *Pro Sestio*, répétons-le, est manifestement un discours refait pour des *optimi uiri*.

[154] *Pis.*, 67.

[155] *Ibid.*

[156] P. Grimal (après P. Boyancé) pense que l'ivresse de Pison signalée en *Pis.*, 13 est due à la célébration de la fête épicurienne des Icades (*Études de chronologie cicéronienne*, p. 57). Cicéron se garde bien de le dire.

[157] Plut., *Ant.*, 4; 6.

[158] *Att.*, XIV, 3, 2; *fam.*, XII, 2, 1; 25, 4.

[159] *Plut., Ant.*, 4.

à Rome associé aux libations de Bacchus. Il est fêté le 12 août par des banquets copieusement arrosés. Et Antoine a écrit un *De ebrietate mea* où il a vanté sans doute ses exploits de buveur et glorifié ses liens avec les divinités de l'ivresse[160]. L'orateur retient et sans doute grossit les manifestations de l'ivresse, mais garde un silence absolu sur les intentions qui pourraient sinon légitimer ce travers, du moins l'expliquer. De plus l'orateur peint dans ses discours cette gloutonnerie et cette ivrognerie d'Antoine comme l'annonce des pires forfaits: et pourtant au début de 44 ces excès de table lui paraissaient plutôt rassurants. Il constatait avec satisfaction dans une lettre à Atticus que le consul était «plus préoccupé de faire bonne chère que de tramer un mauvais coup» (*quem ... epularum magis arbitror rationem habere quam quicquam mali cogitare*) ...[161].

Il est hautement probable que Cicéron a déformé de la même manière les actes ou intentions des décemvirs, des Catiliniens, de Gabinius, de Sex. Clodius dans le même domaine.

La débauche

L'invective contre la débauche des adversaires est fort répandue à Rome. Elle vise fréquemment les Grands. Marius leur reproche d'être «*dediti uentri et turpissumae parti corporis*», de se livrer aux «*flagitiis*» et à la «*luxuriae*»[162]. L'auteur de l'*Invective contre Cicéron* accuse l'Arpinate d'avoir trafiqué de son corps chez M. Pison et d'avoir aimé sa fille au point d'en faire la «rivale de sa mère» (*matris paelex*)[163], accusation que Calenus lance aussi chez Dion[164].

Les *optimates* utilisent aussi ces flèches. Philippe stigmatise la «*licentia*» de Lépide[165]. Plutarque se fait l'écho des attaques contre Catilina (qui aurait violé sa propre fille)[166] et Clodius (qui aurait eu commerce avec ses trois sœurs)[167] ...

Ce type d'invective est constant chez les avocats et atteint une grande intensité: Cicéron lui-même en fournit la preuve dans les *Verrines*[168], le *Pro Plancio*[169] etc. ... L'invective étant fréquente et les

---

[160] Pline L'Ancien, *hist. nat.*, XIV, 28, 7. Cf. J. Carcopino, *Les secrets* ... t. II, p. 191. Je pense qu'il s'y vantait autant de liens avec Hercule que de liens avec Bacchus. Cf. aussi l'épisode d'Ephèse, Plut., *Ant.*, 25.

[161] *Att.*, XIV, 3, 2. Mais cette ivresse lui paraît plus inquiétante en *fam.*, XII, 2, 1.

[162] Sall., *Iug.*, LXXXV, 41-43.

[163] I, 2; II, 2.

[164] XLVI, 18, 6. Cf. J. Carcopino, *Les secrets* ... t. I, p. 245.

[165] Sall., *hist.*, M. I, 77, 11.

[166] *Cic.*, 10.

[167] *Cic.*, 29, 2.

[168] III, 23.

[169] § 30.

mœurs sûrement fort relâchées (la lecture de Catulle suffit à le démontrer), la difficulté pour Cicéron est de renouveler ou de renforcer la diatribe. Celui-ci y parvient de diverses manières. Il use peu du vocabulaire courant: *stuprum, flagitium, libido*[170]. Et quand il l'emploie, il préfère le pluriel au singulier — donnant par là à ces mots un caractère plus concret[171]. Il fait paraître les effets fâcheux des excès. Les Catiliniens sont «*debilitati stupris*», Gabinius «*adulteriis confectus*»[172]. L'orateur aime les formules généralisantes montrant que les *improbi* connaissent toutes les formes de la débauche: ainsi Clodius est «*homo omnium ... flagitiorum documentum*»[173]; Pison est au fait de tous les genres de plaisir (*omnis libidines*)[174]; souvent cette généralisation est présentée sous forme interrogative. Cicéron lance à Catilina: «*quae libido ab oculis (tuis) ... afuit?*»[175]. Il compare aussi les *improbi* à des bêtes[176]; Pison, le porc, vit dans la boue, le *lutum*, le *caenum*, les *sordes* de ses vices[177]; Sex. Clodius est le chien de Clodius[178]; c'est le plus impur «*omnium non bipedum solum, sed etiam quadripedum*»[179]. Cicéron souligne l'appartenance d'Antoine aux Luperques, hommes-loups[180].

L'orateur retient les pratiques les plus condamnables et les plus obscènes des *improbi*: les mauvais citoyens s'en prennent à des vierges ou à des mères de famille[181]; ils représentent un vif danger pour les maris[182] et pour les enfants[183]; ils font marché de leurs amours, véritables *lenones* qui s'acoquinent avec d'autres *lenones*[184]; ils se consacrent à une complexe mathématique des plaisirs[185]; ils se livrent à

---

[170] *Har.*, 44 pour *stuprum; domo*, 105; *har.*, 8; 44 pour *flagitium*; *Phil.*, II, 45; VI, 4; XIV, 9 etc. ... pour *libido.*

[171] *Pis.*, 42; *Phil.*, III, 15 pour *stupra*; *Sul.*, 76; *sen.*, 15; 16 etc. ... pour *flagitia; Cat.*, II, 8; *domo*, 25 etc. ... pour *libidines.*

[172] *Cat.*, II, 10; *Sest.*, 20.

[173] *Domo*, 126.

[174] *Pis.*, 70. Cf. *Cat.*, II, 7; 9; *Sul.*, 70; *sen.*, 15; *domo*, 23; 50; *Sest.*, 16; *Mil.*, 85; *Phil.*, II, 6.

[175] *Cat.*, I, 13.

[176] Cf. *Sul.*, 76; *Pis.*, 72; *Phil.*, III, 28. Pour d'autres nuances de *belua* et *pecus*, cf. p. 346.

[177] *Pis.*, fr. 9; § 1; 13; 27; 72.

[178] *Pis.*, 23. Cf. note 186 infra.

[179] *Domo*, 48.

[180] *Phil.*, II, 85. La confrérie est mal vue: cf. *Cael.*, 26.

[181] *Prou. cons.*, 6 (cf. *Pis.*, 86); *Phil.*, III, 31.

[182] *Cat.*, I, 26.

[183] *Mil.*, 76; *Phil.*, XIII, 17.

[184] *Cat.*, II, 8; *sen.*, 12; *Sest.*, 26; *Phil.*, II, 58; VI, 4.

[185] *Sen.*, 15. Ce blâme vise les Épicuriens, à qui les autres philosophes reprochent de calculer avec minutie les joies qu'ils comptent retirer de telle ou telle conduite. La critique n'est pas développée parce que Cicéron se comporte avec une grande prudence vis-à-vis des Épicuriens, dans les discours. Contrairement à ce qu'il fait dans les traités il ne les attaque jamais de front et jamais en bloc — pour

des turpitudes particulièrement répugnantes[186]. Cicéron revient sans cesse sur les relations incestueuses de Clodius et de ses trois sœurs[187]. Alors que la plus jeune seule a été mise réellement en cause[188], l'orateur use généralement de formules assez vagues pour suggérer des rapports avec les trois personnes. Clodius sort de la chambre de ses sœurs (*ex sororum cubiculo egressus*)[189]; il est «détraqué» ... «*sororiis stupris*»[190]; c'est un «*sororius adulter*»[191].

Cicéron réserve un sort tout particulier à la débauche qui se double d'autres défauts ou d'autres méfaits; en particulier à celle qui s'accompagne d'*impietas*. Il revient sans se lasser sur la présence de Clodius aux Mystères de la Bonne Déesse[192], sans se priver de déformer les faits[193].

Même critique de l'*impietas* d'Antoine qui va tromper Clodius sous son toit[194] et transforme la noble maison de Varron en «*libidinum deuersorium*»[195].

Pison, lui, cache sa débauche; là comme ailleurs il est campé par Cicéron en hypocrite. Le consul de 58 est «*domi libidinosus* ...»[196].

Une place particulière est réservée à la pédérastie qui suscite — plus que les autres débauches — la moquerie autant que le dégoût et le mépris.

Même les Grecs, pourtant indulgents en ce domaine, la blâmaient, mais à dire vrai non pas tant pour elle-même que pour

---

ménager les *boni* qui, tel Atticus, seraient de cette école. Quand il les évoque, l'orateur se contente d'allusions (cf. *Sest.*, 138 etc. ...) ne nommant que cinq fois dans toutes les *orationes* Épicure et les Épicuriens (*Pis.*, 20; 37; 59; 68; 70); il multiplie les précautions en se gardant de porter personnellement quelque jugement défavorable, en disant par exemple: «Les philosophes épicuriens mesurent, *dit-on*, tout au plaisir» (*Pis.*, 68); «Les Épicuriens *passent* pour négliger toute activité intellectuelle» (*Pis.*, 70: cf. *Sest.*, 23); il distingue soigneusement les adeptes du plaisir et les Épicuriens authentiques: «Pison est un Épicure sorti d'une soue, non de l'École»; un «*barbarus Epicurus*» (*Pis.*, 20; 37; cf. § 69-70; *Sest.*, 23). Cicéron loue même les vrais Épicuriens (*Pis.*, 42).

186 *Domo*, 25; 26; 47; 83; *har.*, 11; *Cael*, 78.

187 Cf. Plut., *Cic.*, 29. La plus jeune était mariée à Lucullus, une à Marcius Rex et l'autre à Metellus Celer.

188 Cf. Plut., *ibid.* (Son mari a témoigné contre elle).

189 *Har.*, 9.

190 *Sest.*, 16.

191 *Pis.*, 28. Autres expressions vagues (adjectif, etc. ...) en *har.*, 38; 39. Mais un pluriel net en *har.*, 59. Cicéron vise le seul inceste «prouvé» — avec la cadette — en *Sest.*, 39; *Cael.*, 32; *Mil.*, 73.

192 *Clo. et Cur.*, V, 2; *domo*, 105; 139; *har.*, 4; 8; 33; 44; *prou. cons.*, 24; *Pis.*, 9; 28; 95; *Planc.*, 86; *Mil.*, 13; 72; 87; *aer. Mil.*, fr. B (édit. Bayter-Kaiser) XV, 3, 2.

193 Cf. infra p. 309-310.

194 *Phil.*, II, 48.

195 *Phil.*, II, 104.

196 *Sen.*, 14; 15; *Sest.*, 22; *prou. cons.*, 8; *Pis.*, *fr.* 11. L'hypocrisie prêtée par Cicéron à Pison est bien utile. Elle lui permet de le charger de tous les défauts — surtout de ceux que l'on ne voit pas ...

les vils marchés qui l'accompagnaient[197]. Cicéron ne pratique guère différemment. Il ne stigmatise pas tant le vice — sans doute relativement répandu à Rome à cette époque[198] et vilipendé par de constantes et lassantes invectives — que telle ou telle circonstance aggravante: ainsi Clodius et Gabinius, répète l'orateur, ont trafiqué de leur corps dès leur tout jeune âge (*aetatula*)[199]. Le futur tribun a même subi les «*piratarum contumelias*» et frayé avec Ciliciens et barbares (*Cilicum libidines barbarorumque satiauit*)[200].

L'orateur insiste surtout sur ce qui lui paraît condamnable au plus haut degré: le lien de maître à esclave qui s'établit entre les amants. La pédérastie présente ainsi des conséquences politiques fâcheuses: elle accoutume à la tyrannie. Un Antoine par ses amours coupables est fait pour subir la dictature. Dans ces étreintes il joue toujours le rôle passif: il supporte le bon vouloir des libertins; Curion est son époux (*uir*)[201]; le consul de 44 est souvent comparé à un personnage féminin: c'est Hélène[202]; c'est Charybde[203]. Il n'y a donc rien d'étonnant, pour l'orateur, à ce qu'il ait préparé pour César le «*regnum*» et le lui ait proposé. Cicéron souligne explicitement le lien entre pédérastie et amour de la servitude: il s'indigne: «Antoine aimait mieux être l'esclave de César que son collègue ... Si son enfance avait supporté les caprices des débauchés qui exerçaient sur lui leur tyrannie, allait-il encore préparer contre nos enfants un maître et un tyran?» (*Antonius seruum se (Caesaris) quam collegam esse malebat ... Si eius pueritia pertulerat libidines eorum qui erant in eum tyranni, etiamne in nostros liberos dominum et tyrannum comparabat?*)[204]. Ce lien est déjà quelque peu visible dans les *Catilinaires*: dans le fameux tableau des conjurés et de leurs partisans, la jeune troupe des coupe-jarrets du conspirateur est un «*genus ... proprium Catilinae*» (une espèce ... qui est en propre la chose de Catilina)[205].

Mais ces amours particulières prédisposent aussi ceux qui s'y livrent à désirer imposer plus tard, à leur tour, leur propre tyrannie aux autres. Le jeune pédéraste est esclave, le moins jeune tyran. Cicéron exprime nettement cette idée dans le même passage des

---

197 Lysias, *Alc.*, 29; Démosthène, *Contre Andr.*, 73; Eschine, *Ctés.*, 216; *Tim.*, 137 etc. ...

198 Cf. entre autres les épigrammes de Catulle.

199 *Sest.*, 18; *har.*, 42. Cf. *sen.*, 11; *domo*, 126. Voir *Scol. Bob.*, p. 86.

200 *Har.*, 42.

201 *Phil.*, II, 50. Il est piquant de constater que dans la correspondance, en revanche, c'est Curion qui est femme (c'est la *Curionis filiola*) ... *Att.*, I, 14, 5.

202 *Phil.*, II, 55.

203 *Ibid.*, 67.

204 *Phil.*, XIII, 17. Edition des Belles Lettres, traduction P. Wuilleumier, cf. *Phil.* II, 44.

205 II, 22. Trad. E. Bailly.

Philippiques que celui qui vient d'être cité: «(César) mort, tel qu'il voulait le rendre envers nous, tel se montra-t-il lui même envers tous» (*(Caesare) interfecto, qualem in nos eum esse uoluit, talis ipse in ceteros exstitit*). Cette *uituperatio* s'inscrit dans la longue théorie des invectives contre les chefs et leurs acolytes: théorie qui va des railleries contre Alcibiade et ses amants aux accusations contre Roehm et ses S. A. en passant par les moqueries contre Louis XIII et ses mignons. Il faut viser les chefs dans leurs abus de pouvoir et les acolytes dans leur complaisance coupable.

Cependant, comme il se doit dans ce domaine scabreux, l'orateur cherche quelquefois surtout à faire rire de sa victime; soit qu'il évoque des tableaux comiques, soit qu'il joue sur les genres et les mots: Catilina va avoir à ses côtés une «*scortorum cohortem praetoriam*» (une cohorte prétorienne de prostituées)[206]; scène risible: la mâle cohorte romaine se transforme en troupe de demoiselles[207]! Le consul Gabinius a été le «*saltator Catilinae*»: se substitue à l'image gravissime d'un consul romain un baladin aux mœurs équivoques[208]! Antoine a fait de la toge virile une «*muliebrem togam*» et s'est, après des passions variées, établi avec Curion en un «*matrimonio stabili et certo*»[209]; nommé maître de la cavalerie, il se croit autorisé à vivre avec Hippias ...[210].

L'inventaire de toutes ces invectives contre la débauche reste relativement bref. C'est bien la preuve que les mœurs ont évolué[211]. L'orateur ne peut condamner qu'une débauche particulièrement répréhensible. De plus il doit limiter ce type de diatribe aux discours sénatoriaux. Il n'y a que dans la Curie que les hommes politiques peuvent employer ce ton libre et user de cette pittoresque polémique[212]. Sauf exceptions, les discours au peuple ignorent ces critiques[213].

---

[206] *Cat.*, II, 24. Il me paraît maladroit de rendre, comme le font la plupart des traducteurs, «*scorta*» par «prostitués». C'est de «prostituées» qu'il s'agit puisque «*scortum*» est généralement employé pour ces dames. Cicéron se moque à la fois de la vénalité et de l'effémination des séides du conspirateur.

[207] La scène est aussi «impie»: la dignité de l'armée romaine est en péril.

[208] *Planc.*, 87 (cf. *sen.*, 10; *domo*, 62; *Pis.*, 20). L'«*impietas*» est encore plus forte que dans la scène précédente. La noblesse de la plus haute magistrature romaine est anéantie.

[209] *Phil.*, II, 44.

[210] *Phil.*, II, 62.

[211] L'indulgent *Pro Caelio* en est lui aussi le témoignage (cf. § 18; 20; 48).

[212] D'autant que certains des personnages visés par Cicéron de ce chef devant les Sénateurs éveillent quelque sympathie chez le peuple. Il faut, devant les Quirites, les ménager: voir p. 228 et cf. Mack, *Senatsreden* ... p. 32-33; 59.

[213] Pour les discours au peuple, cf. *Cat.*, II, 7; 8; 9; 10; 24 et *Phil.*, VI, 4.

Les autres formes de la démesure

Cicéron consacre peu de place aux autres formes de la démesure. Et il ne les condamne pas tant pour elles-mêmes — moralement parlant — que pour leurs fâcheuses conséquences politiques ou parce qu'elles accompagnent un autre travers plus grave. Trait déjà sensible dans la critique de l'ivresse, de la gloutonnerie et de la débauche.

Ainsi, alors qu'existe une tradition qui remonte fort loin, prêtant aux mauvais citoyens outrance dans l'expression et le langage, alors qu'Homère campe Thersitès, l'ancêtre des agitateurs, en lui attribuant une voix aiguë[214], alors que chez Aristophane, Cléon aboie plus qu'il ne parle[215], Cicéron ne reproche qu'à Clodius sa *petulantia* — et encore une seule fois[216]. En revanche il note souvent l'impudence des *improbi*. Ils parlent contre toute loi, contre toute convenance[217]. Leur langage n'est donc finalement qu'une forme de leur mépris pour ce qui est établi — partant une forme de leur *impietas*[218].

Même chose pour la colère[219]. Elle est reprochée à Vatinius[220] et à Antoine. Mais elle n'est stigmatisée comme un pur excès que chez le premier. Chez Antoine, elle annonce, d'après Cicéron, les pires cruautés puisque cet homme possède le pouvoir de l'exercer[221]. Mettre en relief le caractère coléreux d'Antoine, c'est donc inciter les *boni ciues* à réagir contre le personnage.

Une joie excessive est quelquefois reprochée par Cicéron aux *improbi*[222]. Mais ce n'est là encore pas tant la démesure qui est visée que le caractère déplacé de ces manifestations. L'*improbus* est stig-

[214] *Iliade*, II, 222.

[215] *Vesp.*, 36; 904; *Acharn.*, 381.

[216] *Domo*, 3.

[217] Cicéron exprime cette critique par les mots de la famille d'*impudens* (cf. *leg. agr.*, III,.10; *Cat.*, III, 12; *domo*, 4; *Vat.*, 10; *Phil.*, II, 16). Notons qu'il y a une autre tradition — concernant les Gracques: Tiberius modère sa voix et Caius se fait accompagner par un flageolet (cf. Plut., *Tib. Gr.*, 10; Cic., *de orat.*, III, 225). Peut-être cette contre-tradition est-elle une réponse à l'invective des *optimates*. En ce domaine, il était assez difficile à Cicéron de critiquer l'excès dans l'élocution, à lui qui prisait une éloquence virulente et qui la pratiquait (cf. *de orat.*, III, 213; 219; *or.*, 29; 56; *Brut.*, 313; 316 et supra p. 187).

[218] Cette *petulantia* et cette *impudentia* ne doivent pas être confondues avec les *uoces furiales*, châtiment des dieux. Cf. p. 246.

[219] Les Stoïciens la jugent un grave défaut (cf. *Mur.*, 62; *Tusc.*, IV, 77). Mais Platon et Aristote l'admettent même chez le sage (cf. *Mur.*, 63 etc. ...). Ils ne condamnent qu'une injuste et excessive colère.

[220] *Vat.*, 4.

[221] *Phil.*, III, 30; IV, 11.

[222] Une joie trop vive est considérée d'un très mauvais œil par les Stoïciens. C'est même pour eux un des défauts capitaux. Ils veulent que le Sage ressente devant un bonheur présent *gaudium* et non *laetitia* (cf. *Tusc.*, IV, 12-13).

matisé parce qu'il se réjouit quand la République subit des malheurs, quand l'exil ou la mort frappe quelque *bonus ciuis*[223]. L'orateur par exemple évoque Clodius dans un vif contraste «*in funeribus rei publicae exsultantem et tripudiantem*»[224].

Une vie dispendieuse n'est de même reprochée à l'adversaire que dans la mesure où elle explique mieux son passage au camp des *improbi* ou sa convoitise. Gabinius aime le luxe: cela permet de comprendre qu'il ait fait un marché pour obtenir des provinces rémunératrices contre l'abandon de Cicéron. Cela permet de mieux comprendre sa rapacité[225]. D'ailleurs une critique du luxe ou du gaspillage serait bien mal venue de la part d'un personnage au grand train de vie, flanqué d'*optimates* richissimes ...

Il apparaît donc que le critique de la démesure tend quelquefois à rabaisser l'image de l'adversaire, mais qu'elle est souvent utilisée à d'autres fins. Comme s'il la jugeait insuffisante, Cicéron lui associe la critique des travers estimés alors plus graves par les Romains (*impietas* etc. ...)[226] ou ne la prend en considération que pour ses implications politiques: parce qu'elle annonce de fâcheuses conséquences pour les *boni ciues* (violences, vols, tyrannie, cruautés etc. ...)[227].

C'est une nouvelle fois la preuve que l'écho philosophique dans les discours est faible. Il n'est que de comparer la critique du luxe dans lequel vit Gabinius et la critique de ce même *uitium* dans les *Paradoxes des Stoïciens*[228]. Le luxe de Gabinius, dans les discours, explique son marché avec Clodius et sa formidable convoitise dans Rome et dans les Provinces. Dans les *Paradoxes*, le jugement est moral et philosophique: le luxe asservit l'homme aux objets et à ses passions. Ces différences sont aussi le signe que la morale ne joue pas un si grand rôle dans les débats politiques de la cité. Les jugements portent sur les actes plus que sur les mœurs.

TROISIÈME CHAPITRE: LA «DISSIMULATIO»

L'hypocrisie règne en maîtresse à la fin de la république. Dans la vie politique ce ne sont qu'ententes secrètes et conspirations: conjuration de Catilina; échange de provinces — assorti sans doute de

---

223 Cf. Pour Catilina, *Cat.*, I, 25; 26; *Mur.*, 49; 51; pour Clodius et Pison, *domo*, 59; *Sest.*, 1; 54; 88; 133; *Pis.*, 22; pour Antoine, *Phil.*, II, 65; IX, 7; XIII, 22; 29; XIV, 9; 15.

224 *Sest.*, 88.

225 Cf. pour d'autres exemples p. 137 sqq.

226 Quand il s'agit de débauches, d'excès de langage, de joie intempestive ...

227 Quand il s'agit de débauches, de colère, de luxe ...

228 V, 2, 37.

compensations — entre les deux consuls de 63[229]; marché entre Clodius et Cicéron avant l'exil[230]; «*pactio prouincialis*» entre Gabinius, Pison et Clodius[231]; accords de Lucques; négociations aboutissant à la «palinodie» de Cicéron; tractations entre Lépide et Antoine en 43 etc. ... Si la plupart de ces ententes ou conspirations ont été complètement dévoilées, il y en a d'autres dont les modalités secrètes sont restées ignorées longtemps des contemporains[232] ou n'ont même jamais été élucidées[233].

Autant que les relations politiques, l'éloquence — tant judiciaire que délibérative — a accoutumé le Romain à ruser sans cesse.

L'emploi d'artifices est tellement normal chez les orateurs que Cicéron peut faire dire à Lélius[234] que la *contio* (qu'il compare de façon significative à une *scaena*) est le lieu «où les fictions et les inventions tiennent une très grande place» (*in qua rebus fictis et adumbratis loci plurimum est*). L'ami de Scipion aurait tout aussi bien pu appliquer ce jugement aux autres types de discours.

Ces pratiques — rendues nécessaires par la vie de la cité — choquent cependant le Romain traditionnellement épris de *fides*[235]. Mieux, cette qualité a toujours été considérée comme propre aux Romains[236]; la «*perfidia*» était durement châtiée, même lorsqu'elle permettait d'obtenir quelque avantage sur l'ennemi[237]. En revanche, chez les barbares, nulle loyauté: chez eux «*fortuna* (*mutat*) *fidem*»[238]. Et les textes religieux — comme les réponses des haruspices — portent vigoureusement condamnation des «*occulta consilia*»[239].

Vu le prix attaché à la *fides*, il est compréhensible que l'orateur stigmatise sans se lasser les manquements des *improbi* à cette vertu. Mais la critique n'est pas simple: les *optimates* — et Cicéron tout le premier, nous venons de le voir — se livrent aussi à ces marchés.

---

229 Cf. J. Carcopino, *Les secrets* ... t. I, p. 206 à 230. Peut-être ne s'agissait-il pas d'un dédommagement en argent pour Cicéron, mais de l'octroi d'un prêt. Voir aussi S. Treggiari, *Roman freedmen* ... p. 256.

230 Clodius promettait à Cicéron de le laisser en paix s'il ne s'opposait pas aux *rogationes* que le tribun désirait déposer (Plut., *Cic.*, 30; Dion, XXXVIII, 14).

231 Les consuls s'engageaient à laisser Clodius agir librement contre Cicéron, mais obtenaient en échange les provinces de leur choix.

232 Voir note 95 p. 152.

233 Tel l'accord que l'on peut supposer entre Cicéron et les triumvirs après Lucques. Cf. p. 17 n. 116.

234 *Lael.*, 97.

235 Nous entendons dans ce chapitre *fides* au sens général de «loyauté». Pour le sens très fréquent de «confiance mutuelle» voire de «services réciproques entre protecteurs et protégés» voir J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... p. 27.

236 Liv., XXXIV, 31, 4.

237 Liv., XXII, 61, 4; XXIV, 18, 5.

238 Liv., XXII, 22, 6.

239 *Har.*, 55.

L'Arpinate en effet, contraint de servir les Grands et soucieux de favoriser simultanément les *optimates*, est obligé d'user plus encore que les autres de feintes dans ses discours. Mais il tente d'éviter les contre-attaques en s'efforçant de justifier les marchés auquel il prend ou a pris part — ainsi que ceux où trempent ou ont trempé les *boni ciues* — voire de les passer sous silence. Ainsi il justifie son accord avec Antonius Hybrida en affirmant qu'il a agi dans l'intérêt de l'Etat[240]. Et il ne dit mot de l'entente nouée avec Clodius avant 58, entente que nous apprenons par Plutarque et Dion[241].

Il n'y a pas d'adversaire à qui l'orateur ne reproche sa perfidie.

Rullus et ses acolytes sont constamment visés de ce chef. C'est dans le *Deuxième discours sur la loi agraire* que l'accusation est la plus fréquente. Cicéron prépare habilement le terrain, montrant tous les signes de *perfidia* chez les promoteurs de la loi: les tribuns refusent de se concerter avec le consul[242]; Rullus s'accoutre de vêtements usés quand il lui faut parler au peuple[243] et s'exprime de façon obscure[244]; dans l'ombre des «*machinatores*» manœuvrent les tribuns. Au début du discours, l'orateur use d'accusations vagues et il n'est pas possible de savoir ce que cachent ces masques[245]. Puis il dévoile les buts que visent — d'après lui — ces personnages: ils veulent établir un «*regnum*»[246]; ils cherchent à tromper le peuple et ne sont pas «*uere populares*»[247]; mais surtout ils pensent exclure Pompée de la direction de l'entreprise et s'arroger tous les avantages que chacun retirerait d'une nouvelle mission confiée au grand homme[248]. Puis l'orateur en revient à des accusations plus vagues de *perfidia*[249].

Devant les Sénateurs, Cicéron se garde bien de montrer que la perfidie des promoteurs de la loi vise Pompée. Mais l'invective n'est pas absente: Rullus et ses séides sont accusés d'agir «secrètement et par des voies souterraines» (*occulte, cuniculis*)[250]; ils veulent régler à leur guise le sort de l'Egypte en la glissant subrepticement, clandestinement (*clam*) dans la loi[251]; ce sont les mêmes «*machinato-*

---

240 *Pis.*, 5. Même s'il y a eu dédommagement en faveur de Cicéron et autres ententes secrètes (cf. J. Carcopino, voir note 229 supra), cet échange de provinces a été utile à l'Etat.
241 Cf. note 230 supra. Voir J. Carcopino, *César*, p. 255.
242 § 12.
243 § 13.
244 *Ibid.*
245 § 10; 15.
246 § 7; 15; 16.
247 § 7; 17; 27; 43.
248 § 23; 25; 46; 49; 54. Sur leur identité cf. p. 162 n. 211; p. 176 n. 331.
249 § 76; 100.
250 I, 1.
251 *Leg. agr.*, I, 1. L'État reçoit des «*occulta ... uolnera*» (I, 26).

res» qui agissent derrière Rullus[252]. Ces menées déplaisent particulièrement aux Sénateurs: ils préfereraient intervenir directement dans les affaires de la riche Egypte; ils sont ulcérés des intrigues des «*populares*» César et Crassus.

Le thème de la «*dissimulatio*» est largement utilisé aussi par Cicéron à propos de Catilina. Le personnage était une victime toute désignée, non seulement pour avoir monté une conjuration, mais surtout parce que l'hypocrisie était un trait fondamental de son caractère: Salluste le dit «fourbe ... sachant tout simuler et tout dissimuler» (*subdolus ... cuius rei lubet simulator ac dissimulator*)[253]. Ailleurs règne aussi la perfidie: Cicéron sait que les conjurés bénéficient de nombreuses complicités; il se sent entouré d'une atmosphère de mensonges et implore: «Qu'on puisse enfin lire sur le front de chacun ses sentiments à l'égard de la république» (*Sit denique inscriptum in fronte uniuscuiusque quid de re publica sentiat*)[254]. Mais dans les *Catilinaires* la critique, contrairement à celle de Salluste, ne vise pas le caractère mais souligne les dangers que représente pour le peuple et les bons citoyens la *dissimulatio* des conjurés et de leurs acolytes. Cicéron, pour évoquer ces menaces, fait appel au terme militaire «*insidiae*» qui revient plus d'une dizaine de fois dans les *Catilinaires*, le *Pro Murena* et le *Pro Sulla*[255].

Clodius semble avoir agi plus souvent que les autres à découvert. De fait, il sait pratiquer aussi mensonges et actions souterraines. Il a menti à son procès[256]; il a simulé un rapprochement avec Cicéron pour que celui-ci ne s'accorde pas avec César[257]; il a soutenu les *leges Iuliae* puis a déclaré qu'elles devaient être invalidées[258] etc. ... Son déguisement pour les mystères de la *Bona Dea* est le symbole de sa pédérastie, mais aussi de son hypocrisie. Il est à rapprocher du travestissement de Rullus[259], mais aussi du masque que porte en permanence Pison et des déguisements qu'affectionne Antoine.

Cicéron ne se contente pas là encore de l'invective morale. Il s'efforce d'expliquer par la *dissimulatio* de Clodius toute une série d'événements incompréhensibles sans elle: le tribun a incité par de fausses accusations, par des paroles mensongères (*fictis sermonibus et*

---

252 I, 16. Les menées occultes contre Alexandrie sont longuement critiquées aussi dans le deuxième discours (II, 41 sqq). Une comparaison portant sur la longueur et le choix des arguments est malheureusement impossible car le discours au Sénat est mutilé.

253 *Cat.*, V.

254 *Cat.*, I, 32 (édit. Belles Lettres, trad. P. Wuilleumier, A-M. Tupet).

255 *Cat.*, I, 31; II, 10; *Mur.*, 79; 87; *Cat.*, III, 3; 17; IV, 2; 18; *Sul.*, 14; 45; 83. Avec d'autres termes: *Cat.*, III, 20; *Sul.*, 33.

256 Cic., *domo*, 80; Plut., *Cic.*, 29.

257 Cf. note 230 supra.

258 *Har.*, 48.

259 *Leg. agr.*, II, 13.

falsis criminibus) Pompée à se défier de Cicéron[260]; il a prétendu pouvoir bénéficier du soutien de César et de Pompée, poussant ainsi l'orateur à s'exiler[261]. Cicéron justifie par là ses craintes, son départ précipité et excuse les grands hommes ...

Pison est le type même de l'hypocrite. Cicéron lui prête un masque (*frontis integumentum*)[262] et campe le consul, la tête enveloppée (*inuoluto capite*)[263]. Pison paraît un exemplaire de l'ancien temps (*imaginem antiquitatis*)[264], mais il est *fallacissimus*[265], mentant sans vergogne[266], agissant toujours clandestinement, faisant dans Rome une «arrivée secrète» (*occultus aduentus*)[267]. Bref, chez lui, tout est «simulé, inventé, fardé» (*simulata, ficta, fucata*)[268]. A son propos, Cicéron n'insiste pas sur les conséquences politiques de la *perfidia*: il lui reproche une fois seulement d'avoir décidé sa perte en cachette avec Gabinius et Clodius: encore le texte est-il loin d'être sûr[269]. L'orateur reste donc habituellement dans le domaine moral. La «*dissimulatio*» rend plus noire encore la débauche de Pison qui n'a pas la franchise de montrer au jour ses travers. Dans le fragment 11 de la *Pisonienne* sont parfaitement mêlées l'invective contre la débauche et celle contre l'hypocrisie: «Je m'imaginais un homme austère, un homme sombre, un homme sérieux, mais je vois un adultère, je vois un pilier de cabaret, je vois quelqu'un qui demande à la protection des murs de sa maison, à la bassesse de ses amis, aux ténèbres de dissimuler ses débauches (*Putaui austerum hominem, putaui tristem, putaui grauem, sed uideo adulterum, uideo ganeo-*

---

[260] *Domo*, 28. Ces racontars ont été aussi le fait d'autres personnes et en particulier de Vatinius (*Sest.*, 41; 133).

[261] *Domo*, 66; *Sest.*, 39; 53; *har.*, 47.

[262] *Sen.*, 16; *Pis.*, 12.

[263] *Pis.*, 13.

[264] *Sest.*, 19.

[265] *Domo*, 23.

[266] *Pis.*, 13.

[267] *Pis.*, 97.

[268] *Pis.*, fr. 10. Cf. aussi *sen.*, 13; *Pis.*, 1; 12; 16; 38; 76; *prou. cons.*, 12.

[269] *Sest.*, 24. L'ensemble du marché sur les provinces entre Pison, Gabinius et Clodius a été conclu «*palam*», comme il est précisé ici. Mais le début du § 25 («*qua re patefacta — neque enim dissimulari tantum scelus poterat nec latere ...*») suggère que les trois compères ont voulu garder une stipulation au moins secrète: cette stipulation ne peut se trouver que dans la phrase précédente «*id foedus meo sanguine ...*»: il faut sans doute lire non pas «*id foedus meo sanguine ictum sanciri posse dicebant*» mais «... *clam sanciri ...*» et comprendre que les trois hommes ont tu d'abord qu'ils voulaient sceller ce traité du sang de Cicéron. Il faut remarquer que Cicéron préfère généralement stigmatiser dans ce pacte sur les provinces la cupidité des consuls plutôt que leur dissimulation. Deux fois sur trois il use de «*pactio*» (qui signifie marché plus qu'entente) et d'autres mots ou expressions impliquant l'idée de vente (*nundinae, uendo, mercator* etc. ...). Cf. *sen.*, 3; 10; 16; 18; 32; *quir.*, 11; 13; 21; *domo*, 23; 55; 60; 70; 129; 131; *Sest.*, 33; 34; 53; 55; 69; 84; *prou. cons.*, 7; *Pis.*, 15; 28; 29; 56; 57; *Planc.*, 26.

nem, uideo parietum praesidio, uideo amicorum sordibus, uideo tenebris occultantem libidines suas)[270]. Avec Pison, qui n'a guère d'importance politique en 55, Cicéron cherche plutôt à se venger cruellement en déconsidérant moralement le consulaire.

Antoine est aussi accusé de fourberie: l'invective repose sur des fondements solides. Le personnage — nous l'avons déjà dit — aime à se travestir, à jouer des tours. Il s'est habillé en esclave pour fuir Rome en 50[271]; il se cache dans une gargote, se dissimule aux regards et se masque pour surprendre sa femme[272]; après la mort de César il fuit le Sénat déguisé en esclave[273]; il se glisse, ô symbole! dans une galerie (*per cuniculum*) pour venir assister à une séance sénatoriale[274]. Il mène avec une belle fourberie les funérailles du dictateur[275] et ne se prive pas de falsifier voire d'inventer des décisions de César (*acta Caesaris*)[276].

L'orateur s'en prend assez fréquemment à la *perfidia* d'Antoine, mais parce que cette critique est utile à l'action politique en faveur de la *res publica* plus que pour jeter sur lui un discrédit moral. Il met ainsi toutes les actions de compromis du consul (entre avril et août 44) sur le compte de la seule hypocrisie[277] et tire argument de sa perfidie pour dissuader les Sénateurs de traiter avec lui au début de 43[278]; pour imprimer dans l'esprit de l'auditeur ce trait dominant d'Antoine, Cicéron le traite constamment de *gladiator*, terme qui blâme surtout la cruauté, comme nous le verrons[279], mais aussi la perfidie[280].

Cette duplicité s'étend même aux Antoniens; ils font semblant de défendre la *res publica*; ils ne font que défendre leur ami Antoine en demandant que les Pères lui envoient une nouvelle députation[281].

En revanche, en reprochant à Dolabella d'avoir fait bon visage à Trebonius avant de l'assassiner, Cicéron cherche à aggraver le portrait moral du personnage[282].

---

270 Trad. P. Grimal, édit. Belles Lettres.

271 Plut., *Ant.*, 5.

272 *Phil.*, II, 77; Plut., *Ant.*, 10.

273 *Phil.*, II, 88; Plut., *Ant.*, 14.

274 *Phil.*, III, 20.

275 App., *ciu.*, II, 144.

276 Vell. Pat., II, 60; App., *ciu.*, III, 5; Dion, XLIV, 53.

277 *Phil.*, II, 91; in Dion, XLV, 23.

278 *Phil.*, XIII, 4. Cf. devant les Quirites, *Phil.*, IV, 14.

279 Cf. p. 341-342.

280 Cf. n. 849 p. 341.

281 *Phil.*, XII, 3.

282 *Phil.*, XI, 5. Il est piquant de constater que lorsque Cicéron ne peut s'en prendre à la *dissimulatio* de l'adversaire il souligne l'audace, l'impudence d'une action au grand jour! (cf. *leg. agr.*, II, 9; *Sest.*, 9; *Pis.*, 5; *prou. cons.*, 12; voir de même Philippe in Sall., *hist.*, M. I, 77, 15) ou reproche aux *improbi* de ne tenir que leurs engagements coupables (cf. par exemple dans les *Philippiques*: XIII, 37 et 42).

Dans l'ensemble des discours politiques, une image tient une large place pour illustrer la perfidie des *improbi*: celle de la nuit.

Une longue tradition politique prête en effet aux mauvais citoyens l'habitude de fomenter leurs coups nuitamment. D'après Tite-Live les Sénateurs reprochent, au début de l'histoire de la République, aux *plebeii ciues* de se réunir en «*coetus nocturnos*»[283]. Metellus Macedonicus accuse Tiberius Gracchus de se promener de nuit avec de malhonnêtes gens[284]: c'est, il faut le remarquer, le premier thème *optimas* que l'on peut noter dans les fragments des orateurs républicains qui nous sont parvenus; cette *uituperatio* est si répandue que Salluste lui-même note que les Catiliniens se réunissent de nuit[285].

Accuser quelqu'un d'organiser des réunions nocturnes, de manigancer quelque *res noua* de nuit est bien plus violent encore que de l'accuser de conspirer: nous avons pourtant montré la virulence de ce blâme-ci[286]! Un passage du *Pro Sulla* en témoigne où Cicéron affirme: «... Sylla loin de rechercher avec ces mêmes hommes la nuit et la solitude n'avait pas avec eux le moindre entretien, la moindre rencontre» (... *Sulla cum eisdem illis non modo noctem solitudinemque quaereret sed ne mediocri quidem sermone et congressu coniungeretur*)[287]. Les violences commises «*nocte*» sont toujours bien plus rigoureusement châtiées que les autres comme en témoigne la loi des Douze tables[288]. Les «*sacra*» des Bacchanales sont d'autant plus redoutables qu'ils ont lieu de nuit[289].

Les mauvais citoyens font aussi usage de cette invective, mais plus rarement. Aristophane la prête à Cléon[290] et, en 52, les *improbi* prétendent que la maison de C. Caesar a été attaquée «*multas noctis horas*»[291].

Cicéron use de ce thème contre les promoteurs de la loi agraire. Ils vont agir «*in tenebris*»[292] pour vendre les terres; ils ne cessent de «se réunir en secret» (*clam inter se conuenire*), de «rechercher pour leurs assemblées clandestines la complicité de la nuit et de la soli-

---

[283] II, 28, 1. Cf. même à propos des habitants de la ville de Nola in XXIII, 16, 6.

[284] In Plut., *Tib. Grac.*, 14.

[285] *Cat.*, XLII.

[286] Cf. p. 107.

[287] Au paragraphe 16. Traduction A. Boulanger dans l'édition Les Belles Lettres.

[288] Cf. *Mil.*, 9.

[289] Liv., XXXIX, 8, 4.

[290] *Cav.*, 477.

[291] *Mil.*, 66.

[292] *Leg. agr.*, I, 7.

tude» (*ad suos coetus occultos noctem adiungere et solitudinem*)[293]. Ils pensent arriver à Alexandrie «*caecis tenebris et caligine*»[294].

Cette image de la nuit revient sans cesse dans les *Catilinaires* où *nox* et *nocturnus* sont répétés une douzaine de fois.

Cicéron évoque surtout la fameuse réunion de la nuit du 6 au 7 novembre 63 chez Porcius Laeca. Dès le début de la *Première Catilinaire* il lance à Catilina: «Ce que tu as fait la nuit dernière, et aussi la nuit précédente ... crois-tu qu'un seul d'entre nous l'ignore?» (*Quid proxima, quid superiore nocte egeris ... quem nostrum ignorare arbitraris?*)[295]. Peu après il affirme que la nuit ne peut voiler de ses ténèbres les conciliabules criminels des conjurés (*nox tenebris obscurare coetus nefarios ... (non) potest*)[296]. Puis l'orateur interpelle le chef des conspirateurs en répétant par trois fois le mot *nox* «Passe en revue, avec moi, cette avant-dernière nuit ... Je dis que toi, cette avant-dernière nuit, tu es venu aux Taillandiers ... Donc Catilina, en cette nuit, tu fus chez Laeca «(*Recognosce tandem mecum noctem illam superiorem ... Dico te priore nocte uenisse inter falcarios ... Fuisti igitur apud Laecam illa nocte, Catilina*)[297]. Mêmes répétitions dans la *Deuxième Catilinaire*. Une mention au début du discours: «Les projets de l'autre nuit, ils savent qu'ils m'ont tous été rapportés» (*Omnia superioris noctis consilia ad me perlata esse sentiunt*)[298], puis une triple reprise dans un même paragraphe[299] où Cicéron rapporte: «J'ai demandé à Catilina s'il avait assisté, oui ou non, au conseil qu'on avait tenu de nuit chez M. Laeca ... J'ai montré ce qu'il avait fait cette nuit-là, ce qu'il avait projeté pour la suivante ... (*Quaesiui a Catilina in nocturno conuentu ad M. Laecam fuisset necne ... Quid ea nocte egisset, quid in proximam constituisset ... docui*)[300]. D'autres actions des conjurés sont menées ou doivent être menées — d'après Cicéron — nuitamment: les conspirateurs pensent prendre Préneste «*nocturno impetu*»[301]; deux chevaliers romains se proposent de tuer le consul «*illa ipsa nocte*»[302]; Catilina quitte Rome de nuit[303]; l'orateur exploite le fait

---

[293] *Leg. agr.*, II, 12. Trad. A. Boulanger, édit. Belles Lettres. E. J. Jonkers in *Social and economic commentary* ... p. 62 montre que dans la mesure où il y avait des *priuati* à ces rencontres, Cicéron stigmatise du même coup la reconstitution de *sodalicia* interdites par la loi.

[294] *Leg. agr.*, II, 44. Cf. II, 55.

[295] § 1. Catilina a eu aussi sans doute des entretiens secrets dans la nuit du 7 au 8 précédant la séance sénatoriale où Cicéron a prononcé sa *Première Catilinaire*. Notons la gradation savante, plaçant en dernier lieu la révélation la plus inquiétante pour Catilina, c'est-à-dire la réunion dans la nuit du 6 au 7 chez Laeca.

[296] § 6.

[297] § 8; 9.

[298] § 6.

[299] § 13.

[300] Autres allusions à cette nuit en *Sul.*, 16; 52.

[301] *Cat.*, I, 8.

[302] *Cat.*, I, 9. [303] *Cat.*, II, 26.

que la nuit tombe (*iam nox est*)[304] alors qu'il achève de prononcer sa *Troisième Catilinaire*: il ne manque pas d'évoquer les dangers que les séides de Catilina font courir aux Romains la nuit, en conseillant à la foule: «Protégez-vous cette nuit encore, comme la précédente, par des sentinelles et des rondes» (*aeque ac priore nocte, custodiis uigiliisque defendite (uestra tecta)*[305].

Le thème se retrouve, quoique moins développé, pour d'autres *improbi*. Au début de 57, les mauvais citoyens occupent Rome de nuit[306]; ils se livrent fin 57 à une *concursatio nocturna*[307]. Début 56, Clodius médite un *iustitium* «*nocturnis uigiliis*»[308]. Pison vit «*in interiore parte aedium*»[309] et cache ses «*libidines tenebricosae*»[310]. Gabinius sort «*ex diuturnis tenebris lustrorum ac stuprorum*»[311]. Sex. Clodius agit «*turba nocturna*»[312]. Antoine va voir Curion «avec la complicité de la nuit» (*nocte socia*) et il hante Rome de nuit[313]. Dolabella fait son entrée à Smyrne nuitamment[314].

La «*nox*» symbolise la perfidie de l'adversaire, mais aussi son *impietas* et sa *crudelitas*: ces menées nocturnes tendent en effet quelquefois à la reconstitution de ligues dissoutes[315] et visent toujours l'Etat. Elles menacent aussi gravement les honnêtes gens alors même qu'ils peuvent le moins se défendre[316].

QUATRIÈME CHAPITRE: L'«IMPROBITAS»

Il n'est pas simple à la fin de la République de critiquer les «mauvais citoyens» pour leur malhonnêteté. Car les *optimates* et les défenseurs occasionnels de la *res publica* ne se privent pas eux aussi

---

304 *Cat.*, III, 29.

305 Ces périls sont signalés sans insistance. La mise en garde est doublée d'une affirmation plus rassurante (*est periculum depulsum*); il ne faut pas effrayer outre mesure l'auditoire de peur de le démoraliser. Autre occurrence du thème de la nuit pour cette période: *Cat.*, IV, 6 (et déjà *tog. cand.*, *fr.* B. VIII, 1).

306 *Sest.*, 75-77.

307 *Domo*, 14.

308 *Har.*, 55.

309 *Sest.*, 24.

310 *Prou. cons.*, 8; *Pis.*, *fr.*, 11; § 18; 89; 93.

311 *Sest.*, 20.

312 *Mil.*, 33.

313 *Phil.*, II, 45; 76-77.

314 *Phil.*, XI, 5; 7. Cicéron ne peut éviter de dire que les *boni ciues* aussi agissent de nuit. Ainsi Flaccus et Pomptinus qui interceptent les Allobroges nuitamment (*Cat.*, III, 5; *Flac.*, 102-103) et Q. Fabricius qui occupe la tribune «*ante lucem*» (*Sest.*, 75). Mais ce sont leurs adversaires qui les ont contraints, les uns quittant Rome la nuit; les autres ayant pris position sur le forum en pleine nuit ...

315 Du moins pour la période où Clodius ne les a pas rétablies.

316 Alors qu'est associé aux «*mali*» le thème de la nuit, les *boni* sont accompagnés de lumière ou sont eux-mêmes des «*lumina*» (cf. *domo*, 75; *Phil.*, II, 54 etc.). Mais quelquefois ils passent leurs nuits à veiller pour le salut de l'Etat (*Mur.*, 78; *Phil.*, III, 33 etc. ...).

d'employer partout, tant en justice qu'en politique des moyens condamnables[317]. Aussi l'orateur consacre peu de place à la diatribe contre l'«*improbitas*»; il se livre rarement à cette *uituperatio* et stigmatise plus vivement telle ou telle circonstance aggravante que l'acte malhonnête lui-même.

Ainsi dans le domaine judiciaire, les invectives se comptent sur les doigts de la main. L'orateur blâme deux fois Clodius de s'être livré à la prévarication[318] et une fois seulement d'avoir acheté ses juges lors du procès concernant l'affaire de la *Bona Dea*[319]. Et il le fait sans grande vigueur. Pour la deuxième critique il reproche surtout à Clodius d'avoir corrompu les juges au vu et su de tout le monde (*palam* ...) ... L'invective est bien pâle à côté des indignations de la correspondance où le jugement est qualifié de «souillé par l'argent et le stupre» (*empto constupratoque*)[320]. Bien pâle aussi à côté des virulentes *uituperationes* lancées à propos de cet acquittement honteux, que l'on peut lire ailleurs[321].

Autre victime de l'orateur, Pison, vilipendé pour les «*reorum pactiones*», les «*redemptiones*» qu'il a pratiquées pendant son gouvernement de Macédoine[322]. Mais là encore rappel presque pour mémoire. Cicéron reste dans le flou, usant d'une «*occultatio*».

Maigre bilan, dont la brièveté est aisément explicable. De tels comportements sont trop fréquents dans les deux camps pour que l'orateur puisse espérer en faire le propre du seul «mauvais parti» et jeter par là le discrédit sur ses adversaires. Les multiples réformes des jurys à la fin de la République et l'existence d'une procédure de «*diuinatio*» suffisent à montrer la fréquence de la corruption des juges et de la prévarication. Cicéron est aussi porté à la discrétion par l'active participation des *potentissimi* à ces pratiques[323]. Toute critique en ce domaine risque de rejaillir sur eux. Enfin il serait mal venu devant des juges de développer le thème de la corruption des tribunaux. Il est significatif que les quelques critiques recensées se trouvent dans des discours aux Sénateurs ou dans des discours refaits.

---

[317] Pour des exemples chez les *optimates* cf. p. 422-423.
[318] *Har.*, 42; *Pis.*, 23. Cf. *Att.*, I, 1, 1; 2, 1; *comm. pet.*, 10.
[319] *Mil.*, 87.
[320] *Att.*, I, 18, 3. Cf. *Att.*, I, 16, 1-10.
[321] Par exemple chez Valère-Maxime, IX, 1, 7.
[322] *Pis.*, 87.
[323] *Att.*, I, 16, 5 entre autres. Ce passage se rapporte au procès concernant la violation des mystères de la *Bona dea* par Clodius. D'après ce texte, Crassus (cf. n. 346-347 p. 176) aurait aidé Clodius à acheter les juges. Cet appui apporté par Crassus explique aussi à mon sens le silence fait par Cicéron sur l'affaire jusqu'en 52. L'orateur ne mentionne la corruption des juges pour ce procès qu'une fois le triumvir mort. Notons qu'alors il ne charge que la mémoire de Clodius, ce qui est normal dans ce plaidoyer dirigé contre l'ancien tribun.

Les largesses, et tout particulièrement les largesses électorales, sont aussi fréquentes que les trafics judiciaires. Les *optimates*, nous le verrons[324], y participent largement. Quant aux *potentissimi* ils y sont maîtres: l'exemple le plus connu est celui de la formidable distribution de l'année 54 où trempent César et Pompée, qui soutiennent respectivement Memmius et Scaurus[325]. Les généraux font de belles promesses à leurs hommes. Octave débauche pour la somme rondelette de cinq cents deniers l'un quelque dix mille vétérans césariens[326]. Il est donc compréhensible que, là encore, Cicéron soit bien mal à l'aise pour critiquer des pratiques semblables chez les adversaires de la *res publica*, d'autant qu'il a personnellement, par politique et par gratitude, dû assurer la défense de Murena et de Plancius inquiétés — non sans motif sans doute — pour des campagnes électorales trop généreuses. Il est manifeste qu'en dépit de tous les obstacles dressés contre la brigue les *largitiones* sont entrées dans les mœurs depuis longtemps. Dans le deuxième livre du *De officiis,* où il revient fréquemment sur ce sujet, notre philosophe, tout en affirmant que ces distributions d'argent sont condamnables (*tota ratio talium largitionum genere uitiosa est*)[327] et plus propres aux *reges* et aux *homines populares* qu'aux *boni uiri*[328], les admet cependant lui aussi, mais à certaines conditions: elles ne doivent pas excéder les ressources du magistrat qui les fait; elles doivent être mesurées[329]; s'adresser à des gens dans le besoin[330]; être faites «*rei publicae causa*»[331].

La tolérance est donc générale. Cependant quelques règles subsistent: il est admis qu'un candidat distribue de l'argent aux gens de sa propre tribu[332]. Mais un candidat ne doit pas promettre de l'argent dans les autres tribus: il ne doit pas pratiquer la *largitio*[333]; il ne faut pas qu'il donne à ces distributions un caractère rationnel et systématique — éloigné de l'aimable artisanat des libéralités traditionnelles — en inscrivant les bénéficiaires éventuels[334] (c'est la

---

[324] Cf. p. 423.

[325] *Ad Q. fr.*, II, 14, 4; III, 1, 16; *Att.*, IV, 15, 7; 17, 2; 19, 1. Pour Pompée cf. aussi p. 151 n. 88 et pour César, p. 160 n. 190 et 191.

[326] *Att.*, XVI, 8, 1; *Phil.*, III, 3; IV, 2 etc. ...

[327] § 60.

[328] § 21.

[329] § 60.

[330] § 54.

[331] § 58; 60.

[332] T. P. Wiseman, *New men* ... p. 133 sqq. Cf. *Mur.*, 72-73.

[333] Les mots de la famille de *largus* ont un sens spatial autant que quantitatif: la *largitio* est la distribution faite à des tribus disséminées en Italie: cf. *Thesaurus* s.u. *largus*, t. VII, 2, col., 974, l. 66 sqq.

[334] L'argent gardé par le *sequester* n'était donné par le *diuisor* qu'après le vote (cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 221).

conscriptio); en répartissant les sommes entre les tribus (c'est la *discriptio*) et surtout en affectant l'argent par décurie à l'intérieur de chaque tribu (c'est la *decuriatio*)[335]. Cette dernière pratique est officiellement condamnée par la loi *Licinia* de 55 qui interdit les *sodalitates*, collèges par l'intermédiaire desquels étaient organisées ces distributions[336].

Mais Cicéron ne critique même pas les *improbi* pour ce qui est théoriquement interdit! Il blâme seulement telle ou telle circonstance aggravante; il condamne Clodius pour s'être livré à des *largitiones* «sans se cacher le moins du monde» (*apertissime*)[337]; loin de critiquer le personnage parce qu'il utilise des *diuisores* il l'accuse de garder l'argent qu'ils devraient distribuer et de frustrer le peuple, lui qui se veut populaire[338].

Voilà donc les seules invectives un peu précises. Généralement l'orateur se contente de critiques vagues, stigmatisant les largesses excessives (*maximae*)[339], donc contraires à la *modica liberalitas* appréciée des *boni ciues*[340]; des largesses funestes (*perniciosa* ou *improba largitio*)[341], donc opposées à l'intérêt public. Il consacre seulement une bonne place aux violations de la loi de 63 sur la brigue, loi qui interdisait principalement l'organisation de jeux de gladiateurs dans les deux années précédant une candidature. Rien de plus naturel puisque c'est lui-même qui fit voter cette loi[342].

Mais manifestement l'orateur ne veut pas exploiter ce thème. Le démontre la manière dont il traite Lentulus, le conjuré de 63, le type même du marchand de suffrages[343]. Cicéron n'évoque qu'une fois dans les *Catilinaires* cette *improbitas* en le traitant de *largitor*, sans développer la «diatribe» que les auditeurs pourraient attendre[344]. Cicéron sait que de telles critiques toucheraient autant ses propres amis que les adversaires de la *res publica*.

Avec les seuls discours politiques de Cicéron il serait bien difficile de se faire une idée de la corruption électorale à Rome; le silence de l'orateur à ce propos fait un vif contraste avec la correspondance[345],

---

[335] Sur ces termes voir *Planc.*, 45; 47.
[336] Sur cette loi, cf. P. Grimal, édit. du *Pro Plancio*, p. 20-24.
[337] *Har.*, 56.
[338] *Har.*, 42.
[339] *Pis.*, 4.
[340] *Planc.*, 45.
[341] *Mur.*, 80; *Sul.*, 65.
[342] Cf. *Sest.*, 133; *Vat.*, 37; *har.*, 56.
[343] Cf. l'anecdote citée p. 230 n. 3.
[344] IV, 10.
[345] Cf. n. 323; 325 supra. Voir aussi entre autres *Att.*, I, 14, 5 où Cicéron signale que des ponts de vote ont été occupés, que seuls les bulletins favorables aux *improbi* ont été distribués.

avec les méthodes révélées chez d'autres auteurs[346], et avec le vigoureux commentaire de Salluste dans la *Conjuration de Catilina:* «*homines adulescentes ... coepere ... plebem ... largiundo atque pollicitando ... incendere*»[347].

La démagogie au sens plus large n'occupe guère de place non plus. Cicéron reproche tout au plus aux *populares* de 58 d'avoir distribué des postes à la jeunesse[348] et à L. Antonius de s'être attaché les chevaliers par des distributions de terres[349]. Les autres blâmes visent un *popularis* de jadis, Sp. Maelius[350] et un *popularis* de naguère, César[351] dont Cicéron regrette qu'il se soit attaché le peuple «*muneribus, monumentis, congiariis, epulis*». La flagornerie des *improbi* à l'égard du peuple n'est jamais évoquée alors que le *Laelius* définit l'*improbus* comme un *adsentator*[352]. C'est que souligner la démagogie de l'adversaire, c'est faire allusion à ses conséquences — généralement positives — donc admettre que le peuple est sensible aux appels des mauvais citoyens. Il est bien plus habile de montrer qu'une frange seulement de la population est embrigadée dans le camp hostile à la République parce qu'elle a été achetée ou excitée[353].

Une part un peu plus importante est accordée par Cicéron à d'autres pratiques contestables: manœuvres dilatoires[354]; espionnage[355]; utilisation de mouchards[356]; inscriptions frauduleuses de votants[357]; trucage de tirages au sort. Bien entendu Cicéron, manquant de preuves, se garde dans ce dernier cas d'être précis. Ironiquement il souligne que Rullus le veinard fera sortir les tribus qu'il voudra (*homo felix educet quas uolet tribus ...*)[358] et qu'Antoine fait un «tirage au sort des provinces avec observation scrupuleuse des règles, mais bénéficie d'un coup du sort miraculeux» (*prouinciarum religiosa sortitio, diuina uero opportunitas*). Chacun reçoit en effet la province qui lui convient le mieux[359].

Une somme donc bien limitée de critiques, en raison des faux-pas des *optimates* et des *potentissimi*; et des jugements bien moins sévères que dans les autres œuvres de Cicéron.

---

346 Cf. l'anecdote narrée dans Plutarque où Caton s'aperçoit que tous les bulletins sont écrits d'une même main (*Cat. min.*, 46).

347 § XXXVIII.

348 *Domo*, 129.

349 *Phil.*, VI, 13.

350 *Mil.*, 72. Cf. *Sest.*, 77.

351 *Phil.*, II, 116.

352 *Lael.*, 95.

353 Cf. pages 133 à 140.

354 *Quir.*, 12; *Sest.*, 75.

355 *Sest.*, 41.

356 *Sest.*, 132; *Vat.*, 24-26. Voir page 161 n. 201.

357 *Sest.*, 109; *Mil.*, 25.

358 *Leg. agr.*, II, 21 (cf. II, 22).

359 *Phil.*, III, 24; 25; 26.

SIXIÈME PARTIE

LES MÉFAITS DES «IMPROBI»

(*Vituperatio de factis*)

Introduction

L'essentiel de la *uituperatio* cicéronienne porte sur les méfaits des *improbi*. Pour l'orateur, les adversaires de la *res publica* sont en effet de simples agitateurs, de simples brigands et leurs actes sont de véritables forfaits, de véritables crimes. Ces gens n'ont pas de mobiles politiques et leur comportement ne s'inscrit pas dans une action politique globale, continue et cohérente.

Il est pourtant évident que les «mauvais citoyens» ont des mobiles sociaux, philosophiques, civiques, économiques ou personnels et ne sont pas seulement poussés par la rancœur, la cupidité ou quelque autre sentiment condamnable.

Certains même sont mûs par une conviction politique profonde. Pour considérer un passé proche de Cicéron la sincérité éclate chez un Tiberius Gracchus: le tribun de 133 est d'abord — comme l'envisage Florus — «guidé par le sentiment de la justice et du bien» (*aequo et bono ductus*)[1], mais il a aussi subi la marque d'un maître à penser profondément convaincu: Blossius de Cumes; celui-ci est l'élève d'Antipater le stoïcien qui appartenait à la tendance populaire du stoïcisme et qui voulait «*seruire humanae societati*»[2], s'opposant sur de nombreux points à Diogène de Babylone[3]. Blossius veut sans cesse agir pour le peuple[4]. Et il est remarquable qu'après le mort de Tiberius il se réfugie auprès d'Aristonicos de Pergame qui a conquis le pouvoir en soulevant ceux qu'il a appelés lui-même les Héliopolites: les pauvres et les esclaves des cités d'Asie[5]. Toute la vie du mentor de Tiberius est animée par une même pensée politique que l'on peut qualifier de populaire. Quant au disciple les quelques extraits qui ont subsisté de ses discours montrent la profondeur de sa sincérité et la rigueur de sa pensée politique: avec quel cœur il s'apitoie sur les malheureux Italiens[6]! avec quelle netteté il

---

[1] Flor., III, 15.

[2] *Off.*, III, 52.

[3] *Off.*, III, 91-92.

[4] In Plut., *Tib. Gr.*, 20. Voir *Lael.*, 37; Val-Max., IV, 7, 1 où les propos de Blossius ont été soigneusement «censurés» ...

[5] Cf. Strabon, XIV, 646 et Diodore qui ne parle que d'esclaves ... en XXXIV, 2, 26. Voir sur cet épisode *R.E.*, II, col., 963.

[6] In Plut., *Tib. Gr.*, 9.

affirme qu'un tribun de la plèbe se doit de défendre la plèbe, faute de quoi il perd son inviolabilité[7]! avec quelle assurance il clame que le peuple doit pouvoir partager les biens du peuple[8]!

Les paroles de Memmius déplorant le servitude et la pauvreté de la plèbe dans le *Bellum Jugurthinum*, son interrogation anxieuse: «*Vos, Quirites, aequo animo seruitutem toleratis*?»[9] sonnent aussi juste que les propos de Tiberius; même sincérité chez Macer qui s'indigne de l'esclavage des Quirites et qui réclame pour eux la souveraineté[10].

Il est difficile de dire — pour l'époque qui nous intéresse — que le Catilinien Manlius ne parle pas avec conviction dans son message à Marcius Rex: «*Deos hominesque testamur, imperator, nos arma neque contra patriam cepisse, neque quo periculum aliis faceremus, sed uti corpora nostra ab iniuria tuta forent* ...»[11]. Manlius ne réclame pas le pouvoir ou la richesse pour la plèbe, il veut seulement la liberté[12].

Chez d'aucuns certes les protestations d'amitié pour le peuple laissent sceptique. Salluste l'a dit: ceux qui semblent défendre les *populi iura* — comme ceux d'ailleurs qui prétendent soutenir la «*senatus auctoritas*» — luttent «*pro sua quisque potentia*»[13]. Florus affirme de même que les tribuns, à partir des Gracques, «*specie* ... *plebis tuendae*» veulent pour eux le pouvoir[14]. Mais l'aspiration à la *potentia* est encore un motif politique — et tout-à-fait admissible aux yeux des Romains, à la condition que le candidat aux honneurs ne brûle pas les étapes et ne recherche pas un pouvoir excessif. César, Pompée, mais aussi Catilina et Clodius sont poussés par ce désir de conquérir *dignitas* et puissance[15].

Bref, pour les populaires convaincus comme pour les ambitieux, les mobiles sont bel et bien d'ordre politique, même si d'autres causes s'y mêlent.

Nous avons déjà souligné d'autre part que les «*improbi ciues*» présentaient toute une série de lois agréables au peuple, que chacun

---

[7] *Ibid.*, 15.

[8] In App., *ciu.*, I, 11. Sur l'inspiration de Tiberius, cf. en particulier C. Nicolet (in *L'inspiration de Tib. Gracchus* (à propos du livre de D. C. Earl, *Tib. Gracchus, a study in politics*), *R.E.A.*, 1965, p. 142-158) qui conteste à bon droit que Tiberius puisse être seulement le porte-parole et le chef d'une faction.

[9] Sall., *Iug.*, XXXI, 11; 20.

[10] Sall., *Hist.*, M. III, 48, 15; 16.

[11] Sall., *Cat.*, XXXIII. Salluste n'a pas transcrit tous ces propos comme ils furent tenus. Ils n'en illustrent pas moins la conviction des *improbi*.

[12] D'autres avaient alors d'autres conceptions, d'autres sincérités. Ainsi Pison: voir sa philosophie politique caricaturée en *Sest.*, 23.

[13] *Cat.*, XXXVIII, 3.

[14] III, 14.

[15] Cf. par exemple pour Catilina d'après Gruen, *The last generation* ... p. 420.

d'eux tentait de reprendre à son profit[16]. Ces hommes ont donc une politique cohérente et ils affirment hautement les traits spécifiques de leur action, se vantant sans cesse des lois qu'ils ont pu faire voter, comme le fait Vatinius à qui Cicéron lance: «*crebro usurpas legem te ... tulisse*»[17].

Or il est remarquable que l'orateur tait ou dénature les mobiles des «mauvais citoyens» et parle le moins possible de l'action d'ensemble qu'ils poursuivent dans la cité; tactique qui s'inspire de celle des autres *optimates* d'ailleurs.

Ce n'est pas en effet dans les discours de l'Arpinate qu'apparaissent les mobiles — sincères, allégués ou réels — qui animent les *improbi*. D'après lui les adversaires de la *res publica* n'agissent que par envie, peur du châtiment, vile ambition ou cupidité.

L'envie et la crainte étant les motifs les plus excusables — ceux dont l'orateur a pu dire qu'ils constituaient une «*causa, etsi non iusta ... grauis tamen et cum aliquo animi uirilis dolore coniuncta*»[18] — une place modeste leur est réservée dans les discours; Cicéron les invoque seulement pour des *improbi* du passé: les Gracques et Saturninus[19]. Ravaler ainsi la conduite des populaires était courant chez les autres *optimates*. Peu d'*improbi* dont le comportement n'ait été expliqué par tel historien d'inspiration sénatoriale ou tel orateur *optimas* par le dépit ou la peur. Tiberius Gracchus aurait agi par rancœur et crainte[20]; Marius aurait jalousé Sylla qui lui avait volé sa victoire en Afrique[21]; Lépide aurait été poussé «*noxarum metu*»[22]; Sertorius aurait été dépité de ne pas avoir été tribun[23].

Mais c'est surtout l'excessive ambition et l'intérêt qui, pour les *optimates*, sont les mobiles déterminants des *improbi*.

Valère-Maxime accuse Tiberius Gracchus de préférer «*potentiam suam saluti patriae*»[24]; la même ambition est reprochée à Caius. Vel-

---

[16] Voir pages 99-100.

[17] *Vat.*, 27.

[18] *Har.*, 44.

[19] *Sest.*, 39; *har.*, 43.

[20] Velleius Paterculus, II, 2; Dion, XXIV, 83, 2 sqq; Florus, II, 2 (sur ce fait, voir Quint., *inst.*, VII, 4, 12).

[21] Plut., *Mar.*, 10.

[22] Philippe in Sall., *Hist.*, M. I, 77, 11.

[23] Plut., *Sert.*, 4. Cf. l'explication du passage de Pompée à Clodius avant 58 chez Plutarque (*Pomp.*, 46). Suétone dit que Pompée se trouve «*offensum patribus, quod Mithridate rege uicto cunctantius confirmarentur acta sua*» (*Iul.*, XIX). Notons que chez Salluste aussi Catilina est poussé par la «*conscientia scelerum*» (*Cat.*, V et XV).

[24] IV, 7, 1. Comparer App., *ciu.*, I, 9. Voilà bien des explications pour la conduite de Tiberius Gracchus! De fait la conviction profonde est évidente (cf. p. 273). Remarquons que Cicéron adopte la thèse du dépit même dans un traité (*Brutus.*, 103). Tiberius Gracchus serait entré en charge irrité contre les nobles «*inuidia foederis Numantini*». Cicéron s'est laissé prendre par la propagande de ses prédécesseurs *optimates* ...

leius Paterculus blâme celui-ci de vouloir une «*regalis potentia*»[25]. Marius désire trop ardemment les honneurs[26]. Pour Florus l'origine et la cause de la guerre entre Marius et Sylla est l'«*inexplebilis honorum Marii fames*»[27]. Clodius sème le trouble dans l'armée de Lucullus parce qu'il n'y occupe pas le rang qu'il désire[28].

Cicéron prête quelquefois ce mobile aux «mauvais citoyens». En 63, il dit de Rullus et consorts: «C'est leur coutume de tirer honneurs, puissance et richesses des troubles et des dissensions civiles» (... *illis honores, potestates, diuitiae ex tumultu atque ex dissensionibus ciuium comparari solent*)[29]. Même thème dans le *Pro Flacco*: Cicéron déconseille aux juges de favoriser ceux qui pensent qu'il y a une «*uiam ... expeditiorem ad honores*»[30]. Bilan, tout compte fait, peu considérable. Mais il est difficile pour l'orateur de blâmer une excessive ambition chez les adversaires quand il loue sans cesse chez les *potentissimi* le désir de la gloire, quand *boni* comme *mali ciues* s'ingénient à obtenir titres et honneurs exceptionnels. De plus, les *improbi* de cette époque ne pêchent pas tous par ambition: Clodius est parti bien tard dans la voie des honneurs; Pison ne cherche pas la gloire.

Plus souvent *optimates* et Cicéron soutiennent que les «*populares*» sont poussés par le dénuement. Il a déjà été dit plus haut que l'*egestas* expliquait l'existence de troupes hostiles aux *boni*, troupes constituées de *conducti*, de *congregati*, donc de mercenaires[31]. Par cette *uituperatio* l'orateur tente surtout de minimiser l'importance du groupe soutenant les meneurs *improbi*. Pour les premiers rôles, l'orateur montre qu'ils sont *egentes* (souvent à cause d'une dilapidation coupable de leur patrimoine) pour «dépolitiser» en quelque sorte leur action. Leur comportement à l'égard des affaires de la cité ne vient pas de telle ou telle conviction ou de telle ou telle philosophie mais de simples circonstances peu flatteuses pour eux.

C'est sans doute l'écho des discours *optimates* qui se retrouve chez Florus quand il affirme «(*egestas*) *Catilinam patriae suae impegit*»[32] et plus loin «*Catilinam ... egestas rei familiaris ... in nefaria consilia opprimendae patriae suae (compulit)*»[33].

---

[25] II, 6. De fait c'est la *pietas* qui l'a poussé. Cicéron le reconnaît qui parle de sa «(*erga fratrem*) *pietatem*» (*Brut.*, 126). Cf. de même Plut., *C. Grac.*, 3. Florus, III, 16 (Il est «*mortis et legum fratris sui uindex*»); *Scol. Bob.*, p. 14, l. 16.

[26] Plut., *Mar.*, 26; *Sul.*, 7 où la critique vaut d'ailleurs aussi pour Sylla. Cf. de même Florus (I, 47) visant aussi Sylla.

[27] II, 9, 6. Sur ces faits voir J. Carcopino, *Sylla* ... p. 31.

[28] Plut., *Luc.*, 34.

[29] *Leg. agr.*, II, 102.

[30] § 104.

[31] Cf. p. 137 à 140.

[32] III, 13.

[33] IV, 1. Notons d'ailleurs que pour Salluste aussi ce dénuement a contribué à jeter Catilina dans son entreprise révolutionnaire (*Cat.*, V; XX).

D'après Cicéron, pas d'*improbus* qui n'ait été poussé par la misère ou par les dettes. En 63 les conjurés attendent des «*tabulae nouae*»[34]; Gabinius et Pison pactisent avec Clodius parce qu'«*egentes*»[35]; Ligus, cet animal, cette bête sauvage, a été «*pabulo ... et glande corruptus*»[36]. Attilius Gavianus se laisse acheter[37]; Gellius, ruiné, «*semper uersabatur in spe rerum nouarum*»[38]; Antoine est passé dans le camp de la révolution parce que pauvre; Cicéron s'écrie: «*Tu nec soluendo eras nec te ullo modo nisi euersa re publica fore incolumem putabas*»[39]; Trebellius est chéri d'Antoine depuis que celui-ci a constaté «*Trebellium ... sine tabulis nouis saluum esse non posse*»[40]. De même Petusius «*ex naufragio luculenti patrimoni ad haec Antoniana saxa proiectus est*»[41]. Le thème est peut-être un peu moins développé que prévu parce que presque tous les Romains — et donc les *boni ciues* — sont endettés[42], et que les divers auditoires seraient choqués de voir l'*egestas* ou l'*aes alienum* considérés comme des mobiles peu sérieux[43].

Donc Cicéron préfère toujours donner de vils motifs et non des motifs politiques à l'action de ses adversaires. D'autre part — comme nous l'avons déjà vu, car cela intéressait aussi le maintien de la *concordia*[44] — il évite autant que faire se peut de discuter des lois proposées par les mauvais citoyens. Quand il est contraint d'en parler, il tait l'éventuelle approbation populaire[45]. Mais il y a plus, il choisit plutôt une condamnation morale — liée cela va sans dire à son idéologie — mais laissant en retrait les aspects sociaux, politi-

---

[34] *Cat.*, II, 18. Ce qui est exact: cf. haut de la page 101 et *Cat.*, II, 4. Mais il ne faut pas exagérer la pauvreté des Catiliniens: ils trouvent à emprunter, ce qui est la preuve qu'ils peuvent offrir quelques garanties (cf. Sall., *Cat.*, XXIV, 2).

[35] Voir p. 264 n. 269. L'orateur signale souvent l'*egestas* et la prodigalité de Gabinius et de Pison: cf. *quir.*, 13; *domo*, 126; *Sest.*, 38; 111; *prou. cons.*, 43; *Pis.*, 12; 48; 67.

[36] *Har.*, 5.

[37] *Quir.*, 12; *Sest.*, 74.

[38] *Sest.*, 110.

[39] *Phil.*, II, 4 (cf. § 50). Mais I. Shatzman a montré qu'il avait déjà refait surface (cf. *Senatorial wealth* ... p. 298).

[40] *Phil.*, VI, 11.

[41] *Phil.*, XII, 19. Cf. aussi pour Caelius in *Phil.*, XIII, 26.

[42] Il était bien connu par exemple que Milon voulait assainir sa situation financière en briguant le consulat. Clodius l'a dit bien haut et Cicéron lui a répondu dans l'*Interrogatio de aere alieno Milonis* (cf. *Pro Milone*, édit. Les Belles Lettres, p. 50). Mais de ces dettes Cicéron ne dit rien dans ses discours. Quant aux extraits de l'*Interrogatio* qui ont subsisté, ils ne consistent qu'en invectives et semblent ne jamais se rapporter à la question même de l'*aes alienum* de Milon! ...

[43] Signalons aussi que quelquefois d'après Cicéron le hasard suffit à faire de quelqu'un l'adversaire de la *res publica* (ainsi pour Clodius en *har.*, 43).

[44] Cf. p. 100-101.

[45] Cf. p. 101. Ce silence évite de plus toute «publicité» pour le programme et les actions adverses.

ques, économiques de l'action adverse. Cela lui est d'autant plus facile que les Romains mêlent sans cesse ces aspects-ci et les considérations morales. Cette attitude de l'orateur contraste avec le contenu des traités où le débat au sujet des lois et des luttes civiles va au fond des choses.

Ainsi dans les *Catilinaires* quand Cicéron évoque — brièvement d'ailleurs — le rôle de l'endettement dans la naissance de la conjuration il cherche à montrer que ces dettes ne sont que le résultat d'une vie dispendieuse et qu'elles pourraient être aisément épongées chez presque tous par quelque sacrifice financier. Les difficultés viennent donc de la démesure et leur persistance de l'avarice. Cicéron les envisage sous l'angle moral plus que politique ou économique. De plus il ne dit pas pourquoi il faut refuser de faire un effort en faveur des débiteurs. C'est dans un traité qu'il explique son hostilité aux *tabulae nouae*: dans le *De officiis* en effet il va au fond du débat, montrant que la remise des dettes «sape d'abord la concorde qui ne peut exister quand on enlève aux uns leur argent tandis que l'on en fait cadeau à d'autres et qu'elle sape aussi l'équité»[46].

Les quatre lois clodiennes du début de 58 sont considérées comme autant de sacrilèges[47]. Autres jugements de l'Arpinate sur ces *rogationes*: la loi frumentaire du tribun a livré tout le blé à Sex. Clodius[48]; la loi limitant le pouvoir censorial a détruit l'ordre moral[49]. Bref ces mesures sont pour l'orateur l'expression de l'*impietas*, de la tyrannie, de l'immoralité du tribun. Dans les traités les opinions cicéroniennes sont exposées de manière plus développée et plus nuancée: dans le *De officiis* le philosophe admet les distributions de blé à condition qu'elles ne vident pas le trésor et qu'il n'y ait pas de prélèvement sur les biens privés[50]; par trois fois dans le *De legibus* il revient sur le rôle et l'importance des censeurs[51].

D'après les *Philippiques*, la loi agraire d'Antoine n'est rien d'autre qu'un vol[52]. Dans le *De officiis* Cicéron justifie sa position au regard des lois agraires de façon plus précise: de telles mesures doivent être combattues car elles détruisent la concorde et l'équité[53].

La même insistance sur l'aspect moral est sensible quand l'orateur parle d'autres actions des *improbi*. Alors que Clodius a mis le feu au temple des Nymphes et aux archives qu'il contenait pour

---

[46] II, 78.
[47] *Sest.*, 55; *har.*, 56; *prou. cons.*, 46; *Pis.*, 9; 10.
[48] *Domo*, 25.
[49] *Sest.*, 55; *har.*, 56; *prou. cons.*, 46; *Pis.*, 9.
[50] II, 72-73.
[51] III, 7; 29; 47.
[52] V, 20.
[53] II, 78.

pouvoir faire inscrire sur les nouvelles listes électorales ses partisans, Cicéron cache le mobile politique et ne retient que l'*impietas*[54]. De même alors que Pison et Gabinius ont pratiqué une politique cohérente tendant à diminuer les privilèges des publicains, l'orateur résume cette action par ce jugement: «*omnes fortunis ... (Gabinius priuauit)*»[55].

Le contraste est net avec les traités où Cicéron débat des problèmes politiques, économiques ou sociaux en langage de réflexion et en fondant en raison ses positions: c'est dans le *De republica* qu'il souhaite un Etat où se marient harmonieusement un pouvoir monarchique, aristocratique et populaire[56]; c'est là qu'il se dit — par la bouche de Scipion — partisan d'une République du mérite[57], qu'il admet une société inégalitaire[58]. C'est là aussi qu'il envisage de confier un rôle éminent dans la cité à des *principes*[59]. C'est dans le *De legibus* qu'il demande que les décisions du Sénat aient force de loi[60]; Cicéron donne aussi son opinion sur des points précis de la législation: dans le *De republica* il défend et justifie le régime censitaire[61]; il expose dans le *De legibus* sa conception particulière du vote secret[62]; dans le *De oratore*, par la bouche de Scévola il se félicite du passage des affranchis dans les tribus urbaines[63]; il critique rudement dans le *Laelius* les lois *Gabinia* et *Cassia* introduisant le suffrage secret[64]; il parle longuement de l'institution du tribunat — et de façon très nuancée — dans le *De legibus*[65]; il se prononce nettement contre l'*aequatio bonorum* dans le *De officiis*[66]. On comprend qu'une bonne partie de ces débats ne pouvaient avoir place devant le peuple et surtout devant la partie la plus modeste de celui-ci, car ils n'avaient rien de séduisant pour la plèbe. Il est plus

---

[54] *Har.*, 57; *Mil.*, 73. Cf. *Par. Sto.*, IV, 31. Autre interprétation in C. Nicolet, *Le métier de citoyen* ... p. 270-271 et *Le temple des nymphes et les distributions frumentaires* ... C.R.A.I., 1976, p. 29-51: le temple aurait abrité les registres des bénéficiaires des distributions frumentaires et Clodius l'aurait incendié fin 57 pour détruire les listes révisées par Pompée au détriment des partisans clodiens. Notons cependant qu'il est sans doute fait allusion à cet incendie en *Quir.*, 14, ce qui daterait le fait de l'exil; ne pourrait-on imaginer qu'il est en relation avec la *rogatio frumentaria* du tribun de la fin 59? Quoi qu'il en soit, le mobile politique a été celé par l'orateur ...

[55] *Pis.*, 41.

[56] II, 41.

[57] I, 51. Cf. aussi *Brut.*, 281.

[58] I, 43. Cf. Nicolet, *Le métier de citoyen.*, p. 84.

[59] V, 9. Cf. E. Lepore, *Il princeps* ...

[60] III, 27-28.

[61] II, 39-40; VI, 1.

[62] III, 33 à 39. Cf. p. 101 n. 285.

[63] I, 38.

[64] § 41.

[65] III, 19-26.

[66] II, 73; 79.

frappant qu'ils soient absents des discours aux Sénateurs. Sur des questions controversées l'orateur choisit la discrétion. Et il préfère considérer les actions de ses adversaires comme des crimes que comme des éléments d'une politique.

Que Cicéron procède ainsi ne signifie pas que l'idéologie soit absente des discours. Cicéron s'en prend par ses invectives aux gens que son idéologie lui commande de condamner. De plus la condamnation morale n'est que la traduction en langage commun du désaccord idéologique. Dire que l'adversaire commet des vols, c'est impliquer qu'il viole l'*aequitas* que Cicéron met en première place dans la vie de la cité. Dire que quelqu'un est comme un *rex* cela signifie qu'il brime la liberté, qu'il détruit cette République des meilleurs dont rêve Cicéron.

Les *populares*, qui mêlent eux aussi, comme tout Romain, morale et politique, semblent aborder plus souvent sous l'angle politique, social, économique les problèmes de la cité. Un Tiberius Gracchus fonde en raison ses prises de position: il explique par exemple qu'un tribun de la plèbe qui ne défend pas la plèbe ne saurait garder sa fonction; que le bien du peuple doit être donné au peuple[67]. En revanche un Cicéron, comme les autres *optimates*, comme Philippe, comme Caton choisit non la démonstration, mais l'assaut et envisage l'action adverse comme une série de forfaits.

Les forfaits que Cicéron reprochent aux *improbi* peuvent se regrouper en cinq catégories: d'après lui les *improbi* troublent la tranquillité publique, commettent des *impietates*, suppriment la liberté, se livrent à des vols, voire à des crimes.

Premier chapitre: Les «improbi» troublent la paix publique

«*Pax*» et «*otium*» sont chers aux Romains

Cicéron s'efforce de montrer que ses adversaires troublent sans cesse la tranquillité publique. Il sait, en agissant ainsi, qu'il touche une corde sensible dans l'âme de ses auditeurs, car rien n'est plus précieux pour les divers ordres de la population romaine que la paix civile, la «*pax*», et sa conséquence, le repos, l'«*otium*»[68]. Il épouse, en ce domaine comme ailleurs, au mieux les «*audientium mores*»[69].

Le peuple désire surtout la *pax*, la paix publique; il apprécie — cela va sans dire — le repos, l'*otium*, mais il a sans doute moins

---

[67] Plut., *Tib. Gr.*, 15; App., *ciu.*, I, 11.

[68] *Tranquillitas, quies* sont plus rarement employés. Sur l'*otium* voir évidemment J-M. André, *L'otium dans la vie morale et intellectuelle romaine.* Nous nous contenterons de regrouper ici les textes fondamentaux qui montrent l'attachement des divers publics romains de l'époque républicaine à la *pax* et à l'*otium*.

[69] Cf. Quint., *inst.*, III, 7, 23.

d'occasions d'en jouir agréablement que les classes riches. Ce désir de paix, voire d'*otium*, remonte loin chez ce peuple qu'on juge belliqueux. Numa déjà «*amorem (Romanis) oti et pacis iniecit*»[70]. Les tribuns, au début de la République, exploitent le goût de la plèbe pour la *pax* en reprochant aux patriciens de lancer les Romains dans des guerres pour les détourner de «mal» penser et de «mal» agir[71]. A la fin du deuxième siècle et au début du premier le désir de *quies* est très vif si l'on en croit Salluste: Memmius constate que le peuple s'est laissé corrompre «*ignauia*»[72]; Lépide ironise devant les Quirites: «*Accipite otium cum seruitio* ...»[73] et Macer regrette que le peuple se contente de pouvoir aller «*huc atque illuc*»[74]. Cicéron affirme souvent que le peuple veut la paix: «Passons en revue tout ce qui peut agréer au peuple, nous trouverons que rien n'est plus populaire que la paix ... que le calme» (*Ut circumspiciamus omnia quae populo grata atque iucunda sint, nihil tam populare quam pacem ... quam otium reperiemus*)[75]. Et il interroge: «Qu'y a-t-il en effet de plus populaire que la paix? ... Qu'y a-t-il de plus populaire que le repos? Il a tant de charmes que vous, aussi bien que vos ancêtres, et en général tous les hommes de cœur, n'hésitez pas à assumer les plus durs travaux pour pouvoir vivre enfin dans le repos, surtout avec la puissance et la dignité» (*Quid enim est tam populare quam pax? ... Quid tam populare quam otium? quod ita iucundum est ut et uos et maiores uestri et fortissimus quisque uir maximos labores suscipiendos putet, ut aliquando in otio possit esse, praesertim in imperio ac dignitate*)[76]. Dans la *Quatrième Catilinaire*, l'orateur assure: «*genus (tabernariorum) ... uniuersum amantissimum est oti*» et il explique «*omne instrumentum, omnis opera atque quaestus frequentia ciuium sustentatur, alitur otio*»[77]. Dans le *Pro Sestio*, il affirme que le peuple se complaît dans la tranquillité (*otio suo delectatur*)[78]. D'après les *Philippiques* les soldats apprécient «*dignitatem ... otium* ...»[79]. Ce goût des Romains est si vif que, d'après Salluste, les «*populares*», qui ont pourtant intérêt à ce que les citoyens sortent de leur léthargie, composent avec cette nonchalance et prônent un «*otium cum libertate*»

---

[70] *Rep.*, II, 26. Cf. André, *ibid.*, p. 20.

[71] Liv., IV, 58, 12; VI, 27, 7; VII, 13, 9. Cf. André, *ibid.*, p. 35; p. 200 n. 10.

[72] *Iug.*, XXXI, 2.

[73] *Hist.*, M. I, 55, 25-26.

[74] *Ibid.*, III, 48; 26. Dans ces trois textes le reproche de paresse est sans doute exagéré, reconnaissons-le, par le désir de mieux exhorter le «populaire» à la résistance aux «*optimates*».

[75] *Leg. agr.*, I, 23. Trad. A. Boulanger, édit. Les Belles Lettres.

[76] *Ibid.*, II, 9. Cf. II, 102. La différence entre «*pax*», paix civile, et «*otium*», repos après la lutte, après les travaux, est nette ici. L'analyse de ce passage est développée p. 464-465.

[77] § 17.

[78] § 104.

[79] VIII, 10.

qui répond par une audacieuse anticipation de l'historien à l'«*otium cum dignitate*» cher à Cicéron[80].

Les «*negotiatores*», les chevaliers de tout bord apprécient tout autant la tranquillité. Mais, pour eux, c'est surtout la conséquence de la «*pax*», l'«*otium*» qui a du prix. A l'écart des honneurs ils ont en compensation la jouissance d'un loisir industrieux, consacré aux affaires, aux activités intellectuelles etc. ... Aux époques où Cicéron n'hésite pas à distinguer les divers intérêts des différents ordres de la société[81], il souligne le goût des chevaliers pour l'*otium*: il rapporte leurs propos dans le *Pro Cluentio*: ils ont affirmé: «... *se* ... *uitam illam tranquillam et quietam, remotam a procellis inuidiarum* ... *sequi maluisse*»[82]. Lépide pense certainement à eux en disant: «*illa quies et otium cum libertate, quae multi probi potius quam laborem cum honoribus capessebant* ...»[83]. En 50 et 49 cet attachement est plus fort que jamais. Cicéron déplore à ce moment que les publicains ne soient jamais *firmi* et que rien ne soit plus cher que l'*otium* aux *feneratores* et aux *agricolae*: deux catégories sociales comprenant certainement nombre de chevaliers[84]. De même les *rusticani*, les *municipales*, souvent *equites* aussi[85] «ne se soucient absolument de rien que de leurs champs, de leurs chères fermes et de leurs chers écus» (*nihil prorsus aliud curant nisi agros, nisi uillulas, nisi nummulos suos*)[86].

Les Sénateurs eux-mêmes ne dédaignent pas l'*otium*. Pourtant en théorie un Sénateur n'est pas voué à l'*otium*, comme le sont naturellement chevaliers et gens du peuple[87]. Il doit se préoccuper avant tout de sa *dignitas*; de fait beaucoup souhaitent une retraite rapide et honorable après l'exercice des charges. Seuls les *principes* se sentent obligés d'agir pour la seule *dignitas*. Les textes en témoignent: ainsi Crassus dans le *De oratore* pense qu'il faut se garder de prôner l'*otium* à l'*optimus quisque*, c'est-à-dire — le mot se trouve dans un traité et présente donc un sens ancien et étroit[88] — aux premiers personnages de la cité[89]. Encore sont-ils eux aussi attirés par une vie sereine, à l'écart des luttes politiques: Lucullus, déçu, disparaît de la scène

---

[80] Lépide in Sall., *hist.*, M. I, 55, 9. Cf. J-M. André, *ibid.*, p. 190 n. 7; p. 304 n. 39; p. 362; p. 363; C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 666; 667; 683.

[81] Cf. p. 96. Donc avant 63 et après la palinodie.

[82] § 153. Cf. aussi *Rab. Post.*, 17. Voir J-M. André, *ibid.*, p. 279 n. 3; p. 361.

[83] Sall., *ibid.*, I, 55, 9.

[84] *Att.*, VII, 7, 5. Sur l'emploi d'*agricola*, cf. mon article: «*L'emploi de boni* ...» p. 211.

[85] Cf. mon article *ibid.*

[86] *Att.*, VIII, 13, 2. Les diminutifs ont une nuance affectueuse (du point de vue des gens de la campagne ...).

[87] *Sest.*, 104; *rep.*, I, 52-53.

[88] Cf. p. 61.

[89] III, 64. Cf. aussi *Sul.*, 26; *Arch.*, 12; *prou. cons.*, 24; *Planc.*, 66.

romaine[90]; Hortensius, dès le consulat atteint, «voulut, dans l'abondance de toutes choses, mener une vie, selon lui plus heureuse, à coup sûr plus tranquille» (*in omnium rerum abundantia uoluit beatius, ut ipse putabat, remissius certe uiuere*)[91]. Quant aux Sénateurs de moindre rang ils peuvent concilier et concilient en fait le souci de l'*otium* et de la *dignitas*: c'est ce que suggère déjà Cicéron dans le *De lege agraria*[92]; c'est ce qu'implique la fameuse formule du *Pro Sestio*: «*otium cum dignitate*». Ces mots concernent les *boni uiri* et tout particulièrement les *adulescentes nobilissimi*; ils ne s'adressent pas à un jury à dominante équestre puisque l'œuvre a manifestement été réécrite à l'usage des gens de qualité[93] et que certains passages du tableau des *optimates* et des *populares* concernent directement les jeunes nobles[94]. D'autre part, la formule «*otium cum dignitate*» est certes un programme politique, mais elle est en accord avec les vœux des auditeurs ou des lecteurs; un programme n'est réaliste que s'il répond à un désir plus ou moins explicite de ceux à qui il est proposé; or nous avons vu le souci constant de Cicéron d'épouser au mieux les souhaits de son auditoire: ce «slogan» révèle donc bien le goût des *boni uiri* pour l'*otium*[95]. Cette attirance des Sénateurs pour une vie sereine reste constante. En 44, d'après l'orateur, les *adulescentes nobilissimi* veillent toujours à l'otium (*otio consulentes*)[96].

Cet amour de la paix publique et cette séduction du repos chez l'ensemble des Romains sont d'abord évidemment une attirance bien naturelle pour le calme, attirance d'autant plus vive que la cité a connu une longue période de guerre civile depuis les Gracques, mais ce sont aussi les fruits d'une très longue tradition.

Les causes qui ont entraîné l'établissement de cette tradition diffèrent sensiblement suivant les classes de la société. J-M. André les a indiquées. Il est certain que le repos saisonnier du paysan, les trêves militaires etc. ...[97] ont développé le goût de la *pax* chez les

---

[90] Plut., *Luc.*, 38.

[91] *Brut.*, 320.

[92] Cf. n. 76 p. 281. Cicéron a aussi parlé de l'*otium* devant le Sénat en 61 (cf. *Att.*, I, 14, 4). Je ne crois pas qu'il songe là à l'idéal des chevaliers (contra J-M. André, *ibid.*, p. 285 n. 4).

[93] Nous avons souvent montré que les thèmes du *Pro Sestio* étaient proches de ceux des discours sénatoriaux: mêmes invectives contre les étrangers, contre les esclaves; ton pittoresque et polémique — plus rare dans les plaidoyers que dans les discours aux Pères etc. ...

[94] Cf. E. Rémy, *Dignitas cum otio, Musée belge*, XXXII, 1928, p. 113-127; P. Boyancé, *Cum dignitate otium, R.E.A.*, 1940, p. 172 sqq; J-M. André, *L'otium* ... p. 244.

[95] Nous indiquerons plus loin quel est à notre sens la portée réelle du «slogan» cicéronien. Cf. le quatrième titre: le «*suadere*» p. 465-467.

[96] *Phil.*, II, 113. Ces *adulescentes* ne sauraient être les seuls Brutus et Cassius.

[97] Cf. J-M. André, *ibid.*, ch. I.

Quirites. L'invasion du luxe, l'attirance pour les belles-lettres, l'affadissement de la race, l'extension du commerce et des affaires ont poussé les *boni uiri* à l'*otium*. D'autant que les différentes écoles philosophiques ont ensuite apporté leurs justifications rationnelles à cette habitude invétérée, marquant d'abord les membres du «cercle des Scipions»[98], puis les *boni uiri*. Si les Platoniciens ne prônaient guère le retirement des affaires et moins encore de la politique — surtout dans un régime aristocratique[99] — ils n'étaient pas opposés à une retraite bien comprise[100]. Les Stoïciens eux-mêmes, constamment engagés dans les actions de la communauté humaine, admettaient l'*otium* à condition que le philosophe agît indirectement, dans sa retraite, sur le monde par les voies de la méditation[101]. Mais il va sans dire que les amateurs d'*otium* étaient surtout les Epicuriens. Cicéron le dit et le redit[102]. Or les émules de Calpurnius Pison sont nombreux et leur influence est grande.

En tous cas, que les auditoires apprécient dans la *pax*, dans l'*otium* la paix civile, un loisir industrieux ou une honorable retraite, l'ensemble des Romains s'accordent pour condamner les perturbateurs de la tranquillité publique.

Il est évident que Cicéron en blâmant le goût des *improbi* pour le désordre ne se contente pas de faire jouer une corde sensible. Ses critiques expriment une conviction personnelle. Il rêve d'une cité où régnerait la *pax*, signe de concorde et d'harmonie. Mieux, tout en ayant refusé de vivre l'*otium* des *equites*, il l'admet parfaitement[103]. Il pense que les *optimi ciues* doivent par leur action permettre aux autres de jouir de l'*otium*[104]: la vie de la cité repose sur une sorte de contrat où le peuple abandonne son pouvoir aux meilleurs pour bénéficier du repos. Et Cicéron lui-même quoique partisan convaincu de la participation aux affaires publiques subit la séduction de l'*otium* et le pratique sous la contrainte en 59, après la palinodie et sous le joug de César[105]. Mais la participation même aux affaires, il souhaiterait bien évidemment qu'elle se déroule dans la tranquillité et l'harmonie.

Le vocabulaire traditionnel

En critiquant les trublions, Cicéron ne fait — cela va sans dire — que perpétuer une longue tradition. Aristophane reprochait déjà

---

98 *Ibid.*, p. 163 sqq.
99 Où la quête des honneurs est le premier principe, cf. Plat., *rep.*, 545-548.
100 J-M. André, *ibid.*, p. 168.
101 Cf. Sénèque dans le *De otio*.
102 Cf. *leg.*, I, 39 etc. ...
103 Cf. J-M. André, *L'otium* ... p. 287.
104 *Rep.*, I, 6; 7; 52.
105 Cf. J-M. André, *ibid.*, p. 305-315.

aux démagogues de tout mettre sens dessus dessous[106]. Les *optimates* ont longuement cultivé cette sorte d'invective. Mais leur vocabulaire, leurs images manquent de force: les termes les plus fréquents s'apparentent à «*seditio*» et à «*turba*»: ce sont «*seditiosus*», «*seditiose*», «*turbare*», «*turbulentus*»[107]. Salluste met fréquemment ces mots dans la bouche de Sylla et de Philippe[108]. Tite-Live parle souvent des «*seditiones*» des adversaires de la *res publica*[109]; «*turba*» et «*seditio*» sont employés dans les *Periochae* à propos des Gracques, de Marius etc. ...[110]. L'historien emploie sans cesse «*seditiosus*»[111] et «*turbulentus*»[112]. Suétone[113], Valère-Maxime[114], Quintilien[115] etc. ... font de même[116].

Quelques exemples d'autres termes ou expressions: «*uexare*»[117], «*tumultus*»[118], «*mouere quieta*»[119]. Il faut évidemment rappeler ici les innombrables «ταράττειν» «ταραχώδης» des historiens grecs[120] — surtout de ceux s'inspirant de témoignages *optimates*[121].

C'est souvent le même vocabulaire qu'utilise d'ailleurs Cicéron. Mais il le réserve de préférence aux lettres et aux traités: ont perpétré des «*seditiones*», ont été «*seditiosi*» voire «*seditiosissimi*», Flaminius[122]; les Gracques et leurs acolytes[123]; les émules des

---

106 *Cav.*, 310.

107 «*Seditio*» est étymologiquement l'équivalent de «*dissensio*» ou de «*discordia*» (cf. *rep.*, VI, 1); mais de fait il a pris la couleur de «*turba*» et signifie plus le désordre que la discorde, la scission. Chez Cicéron et chez Salluste il accompagne bien plus souvent «*turba*» que «*discordia*» (cf. Cic., *Sest.*, 104; Sall., *Cat.*, XXXVII, 3; *hist.*, M. I, 10 etc. ...). Ce mot doit donc être étudié ici et non dans le développement sur la *concordia*.

108 *Hist.*, M. I, 55, 16; 77, 1 (bis); 4; 7 (bis); 16; 18.

109 II, 27, 12; III, 48, 1; IV, 47, 6 etc. ...

110 *Per.*, 59 (bis); 69.

111 II, 64, 2; III, 19, 5; IV, 2, 7; 35, 5; 43, 6; 55, 7; V, 10, 5; VI, 20, 4; 40, 3; VIII, 12, 10; *per.*, 61.

112 II, 61, 1; III, 22, 2 etc. ... etc. ...

113 *Iul.*, XII; XVI.

114 III, 8, 3 etc. ...

115 *Inst.*, II, 16, 2; XI, 1, 40.

116 «*Turba*», «*seditio*» etc. ... sont aussi employés par des historiens ou des hommes politiques hostiles aux *optimates* soit pour renvoyer aux révolutionnaires (cf. Salluste in *Jug.*, XXXVII, 1; LXXIII, 6; *Cat.*, XXXVII, 3; César à propos de Damasippus, séide de Marius, in Sall., *Cat.*, LI, 32, donc, il faut le noter, devant des Sénateurs) soit pour renvoyer aux deux camps (cf. Sall., *hist.*, M. I, 10; 11). Ces mots se retrouvent très rarement chez de vrais «*populares*» (cf. Sall., *hist.*, M. I, 55, 16 et III, 48). On trouve aussi «*turbamenta*» in Sall., *hist.*, M. I, 55, 25.

117 *Rhét. Her.*, IV, 66; Sall., *Cat.*, L, 1; pas d'exemple en ce sens chez Tite-Live.

118 Liv., IV, 15, 1; 46, 9; VIII, 28, 7; Macr., *Sat.*, I, 13, 17.

119 Sall., *Cat.*, XXI, 1. Voir sur cela J-M. André, *L'otium* ... p. 182-183.

120 Par exemple in Plut., *Luc.*, 5; *Cat. Min.*, 19 etc. ... etc. ...

121 Plutarque s'inspire des Mémoires de Sylla, des œuvres de Cicéron, de Tite-Live etc. ...

122 *Inu.*, II, 52.

123 *Inu.*, I, 91; *rep.*, I, 31; *leg.*, III, 35; 42. Signalons que ces qualifications ne sont pas toujours dans la bouche de Cicéron lui-même.

Gracques[124]. Ces trois mots renvoient souvent aux factieux, aux tribuns considérés globalement[125], et aux mouvements populaires en général[126]. Les mots apparentés à «*turba*» sont fréquents dans les mêmes textes: ils s'appliquent à Cléon[127]; à Tiberius Gracchus[128]; à Sex. Titius[129]; à l'ensemble des tribuns[130]; aux mouvements populaires en général[131]; «*uexare*» est employé aussi[132].

Cicéron use de même de ce vocabulaire traditionnel dans ses discours; des mots apparentés à «*seditio*» d'abord: mais il est remarquable qu'ils sont rarement utilisés pour dénoncer les troubles causés par les *improbi* dans le moment présent ou dans un récent passé[133]. Généralement sont «*seditiosi*» ou causent des «*seditiones*» les «*populares*» d'hier[134]. Ou bien Cicéron emploie «*seditiones*» pour une agitation possible, probable, nullement constatée[135]. Le mot n'est manifestement pas assez vigoureux pour l'orateur. Il s'adapte mieux aux actions des anti-sénatoriaux du passé dont nous avons vu qu'ils servaient à Cicéron de repoussoirs pour mieux faire ressortir les forfaits des Rullus, Labienus et consorts ... De plus il présente l'inconvénient d'évoquer toujours tout de même par son étymologie discorde et sécession, donc de détruire l'image de la *concordia* que Cicéron fait tout pour préserver.

«*Turba*» et les mots de la même famille sont employés de façon similaire. Il est peu fréquent qu'ils soient appliqués — quand ils sont employés seuls — aux troubles actuellement ou récemment causés par les *improbi*[136]. Ou bien ils se rapportent à une époque passée[137]; ou bien ils ont une portée générale[138]; s'ils se rapportent

---

[124] *De orat.*, II, 48; 124; *Brut.*, 224; *off.*, II, 49.

[125] *Rep.*, VI, 1; *leg.*, III, 19 (bis); 44; *or.*, II, 124; *ac.*, II, 13; 72; 144.

[126] *Inu.*, I, 4; *de orat.*, II, 135; 198; 199; 200; 203; III, 115; *rep.*, II, 59; *leg.*, III, 24; *Brut.*, 56; *part. or.*, 105; *fin.*, I, 44; 58; *diu.*, I, 97; 121; II, 120; *off.*, I, 85; 86; II, 16.

[127] *Brut.*, 28.

[128] *Brut.*, 103.

[129] *De orat.*, II, 48.

[130] *Leg.*, III, 19.

[131] *Rep.*, I, 69; *leg.*, III, 42; *Brut.*, 223 et 273.

[132] *Lael.*, 37.

[133] *Mur.*, 87; *domo*, 11; 12; 13; *Sest.*, 104; *Vat.*, 4. En *Sest.*, 94, le sens de «*seditio*» est proche de celui de «*factio*».

[134] *Leg. agr.*, II, 14; 90; *Rab.*, 24; *Cat.*, I, 4; *Quir.*, 20; *domo*, 82; *Sest.*, 101; 104; 139; *Vat.*, 18; *Mil.*, 72; Fr. B. VII, 4 (édit. Baiter-Kayser); pour un plus proche passé: *leg. agr.*, I, 23; *Sest.*, 46; 110; *Cael.*, 78.

[135] *Leg. agr.*, II, 82; *Rab.*, 3; *Mur.*, 83; *domo*, 15; 35. Écartons le sens général de *Mur.*, 90; *Sul.*, 66; *Sest.*, 77; 99; *Phil.*, I, 22 et les emplois pour les cités étrangères: *Flac.*, 16; 54; 57; *Cael.*, 23.

[136] *Leg. agr.*, I, 2; II, 103; *Cat.*, II, 21; *domo*, 139; *Sest.*, 104; *Phil.*, XII, 29.

[137] Fr. B. XV, II, 7 éd. Baiter-Kayser; *Phil.*, XI, 18.

[138] *Rab.*, 33; *Phil.*, I, 22. Cf. *Planc.*, 11. Écartons ces mots quand ils sont prêtés à d'autres (*domo*, 5, peut-être repris ironiquement en 6; 68); quand ils concernent des

au présent Cicéron les renforce de quelque façon; soit en associant au verbe «*turbare*» un verbe plus vif: «*miscere*» par exemple[139] soit en mettant l'adjectif «*turbulentus*» au superlatif — parlant ainsi d'un «*turbulentissimus dies*»[140] —; soit en accolant l'adjectif «*turbulentus*» à des mots avec lesquels il se trouve rarement: Cicéron blâme ainsi une «*turbulenta ratio*»[141], de «*turbulenta consilia*»[142], de «*turbulenta senatus consulta*»[143] ou encore de «*turbulentae contiones*»[144]. Pour des désordres actuels, Cicéron préfère presque systématiquement «*perturbare*» «*perturbatio*» etc. ... Les «*improbi*» créent une «*perturbatio ciuitatis*»[145]; les tribuns laissent «*ciuitatem* ... *perturbatam*»[146]; les «*iudicia*» connaissent la «*perturbatio*»[147]; de même les comices[148] voire la *res publica* tout entière[149]. Antoine «*omnia perturbat*»[150]. Ces mots sont renforcés par la présence d'autres termes aussi vigoureux[151] et «*perturbatio*» est rendu plus vif par les intensifs «*quanta*» et «*tanta*»[152].

«*Vexare*» trop faible n'est employé qu'avec d'autres mots[153].

Cicéron use aussi de «*miscere*» dans le *De haruspicum responsis*[154], le *De lege agraria*[155] et le *Pro Milone*[156]. Ou encore d'expressions incluant «*otium*»: Clodius est «*otii* ... *inimicus*»[157]; ou «*otii et pacis hostis*»[158]; Gellius «*otio et tranquillitate rei publicae consenescebat*»[159]; sous Pison sont anéanties les lois *Aelia* et *Fufia* «*propugnacula murique tranquillitatis atque otii*»[160].

événements extérieurs (*Sul.*, 57); quand ils qualifient par antiphrase un «*bonus ciuis*» (*Phil.*, X, 23) ou quand ils s'appliquent à la victoire de Sylla (cf. *Sul.*, 72).

139 *Har.*, 46.

140 *Sest.*, 77. Cf. *Sul.*, 40.

141 *Leg. agr.*, I, 27; *prou. cons.*, 39.

142 *Leg. agr.*, II, 8.

143 *Leg. agr.*, II, 91.

144 *Sest.*, 106; 110; *Mil.*, 27; 58. Cf. aussi *Sest.*, 58.

145 *Sest.*, 54.

146 *Leg. agr.*, I, 23; 24.

147 *Ibid.*, II, 8; 10.

148 *Mur.*, 35.

149 *Cat.*, II, 19.

150 *Phil.*, II, 53. Cf. *Phil.*, II, 108; VIII, 8; 32; XI, 27; XIII, 33. Voir aussi *Flac.*, 94; *domo*, 35 (bis); *Sest.*, 1; *har.*, 45.

151 Cf. *Sest.*, 1.

152 *Mur.*, 35; *Phil.*, XI, 27; XIII, 33.

153 Cf. *Sest.*, 1.

154 § 46.

155 II, 91.

156 § 25.

157 *Sest.*, 15.

158 *Domo*, 12. Cf. *Phil.*, XI, 36.

159 *Sest.*, 110.

160 *Pis.*, 9. Cf. *leg. agr.*, II, 8; 102; *Sul.*, 41; *Phil.*, X, 3; XIII, 7. En revanche Murena est «*cupidissimus otii*» (*Mur.*, 90).

L'image de la tempête

Mais à ce vocabulaire traditionnel qu'il tente ainsi de renforcer par tel ou tel artifice, Cicéron préfère l'image plus vigoureuse de la tempête. Cette image présente l'avantage de se fondre tout naturellement avec la constante comparaison de la vie politique avec une navigation[161] et s'oppose magnifiquement avec le temps serein, la «*tranquillitas*» qui évoque, mieux que tout, le calme pour les Romains[162] — «*tranquillitas*» que garantit la politique des *optimates.* De plus cette image de la tempête déchaînée par les *improbi* permet à l'orateur de développer des métaphores proches et tout spécialement de camper dans ces orages le «*pirata improbus*»[163]. Ce n'est pas le lieu de s'étendre longuement sur l'habitude des orateurs anciens de filer les métaphores. Notons que, dans les discours politiques, les avantages de ces réseaux d'images sont patents: ils enserrent l'adversaire dans un filet de symboles et la transposition empêche l'auditeur, entraîné dans cette théorie de comparaisons, de mettre en question chaque identification. Il est intéressant de remarquer que Quintilien cite justement comme exemple d'allégorie un texte d'Horace où la vie politique est comparée tout au long à une navigation[164].

L'image de la tempête n'est certes pas propre à Cicéron. Ainsi Aristophane comparait déjà Cléon à un «τυφώς»[165]. Tite-Live parle des «*tribuniciae procellae*»[166] ou des «*populares procellae*»[167]; il compare les mouvements populaires à des «*tempestates*»[168]. Valère-Maxime assimile l'action menée par Marius et Cinna à une «*procella*»[169]; Mais chez Cicéron l'image est constante: il est vrai qu'elle est tout-à-fait propre au vocabulaire *optimas*: L. Cotta l'emploie[170]; de même Metellus Celer[171] et L. Marcellus Philippus[172]. En revanche Salluste n'en fournit aucun exemple.

---

[161] Cf. *Mur.*, 4; *Sest.*, 20; 46 (ces trois textes évoquent aussi des *tempestates*); *rep.*, I, 11; *Planc.*, 94; *fam.*, IX, 15, 3; *Cat. mai.*, 17; *Phil.*, II, 92; VII, 27. L'image est ancienne; elle se trouve chez Platon. Voir A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 371-372; J-M. André, *L'otium* ... p. 231 n. 4.

[162] Cf. par exemple le début du *De rerum natura.*

[163] Cf. par exemple *domo*, 24 où «*procella*» fait passer tout naturellement à «*archipirata*». Voir de même *Mur.*, 4.

[164] *Inst.*, VIII, 6, 44 citant Horace, *Odes*, I, 14. Cf. *de orat.*, III, 166 et *or.*, 94.

[165] *Cav.*, 511. Cf. 691-693.

[166] II, 1, 5.

[167] III, 11, 7. Cf. pour une sédition militaire, XXVIII, 25, 8.

[168] II, 55, 9. Cf. IV, 46, 10.

[169] IV, 3, 14.

[170] In *domo*, 68; *Sest.*, 73.

[171] In *Cael.*, 59.

[172] In *prou. cons.*, 18.

Notre orateur emploie surtout «*tempestas*» et «*procella*». Ces deux termes sont fréquemment liés et renforcés par le pluriel. Quelquefois y sont associés «*nubes*», «*fluctus*», «*turbo*», voire «*naufragium*» ou «*iactatio*». Ces mots ou expressions se rapportent à l'année 63[173] ou 62[174] mais surtout aux années 58 et 57[175], exceptionnellement à l'année 43[176]. La formule la plus vigoureuse consiste à désigner l'adversaire lui-même comme une «*tempestas*». Ainsi Clodius est «*tempestas rei publicae*»[177]; «*procella patriae*»; «*turbo ac tempestas pacis atque otii*»[178]. De même Pison et Gabinius sont des «*rei publicae turbines*»[179].

Le recensement de ce vocabulaire et de ces images fait apparaître que l'orateur se réfère plutôt au caractère de l'adversaire qu'à ses intentions politiques; Cicéron préfère montrer que l'*improbus* est par nature ami du désordre et de l'agitation plutôt que de le dire «*inimicus oti*», c'est-à-dire hostile à l'idéal d'une cité calme et ordonnée. Six fois seulement le comportement du mauvais citoyen est envisagé comme une entreprise délibérée contre l'*otium* ou la *pax*[180]. L'orateur aime souligner aussi les conséquences générales de l'action adverse (agitation, bouleversement etc. ...), sans préciser les éléments mêmes de la vie civile — lois, procès, liberté par exemple ... — qui sont perturbés[181]; il choisit plutôt une description, des images que le langage des débats et des traités. Bref, il traduit son hostilité politique en un vocabulaire et en des invectives accessibles à tous et plus aptes à susciter des émotions chez les auditeurs qu'une argumentation en forme.

Les mêmes caractéristiques se retrouvent dans les invectives contre les *impietates*, invectives qui occupent une place considérable dans les discours optimates.

Deuxième chapitre: Les «impietates» des mauvais citoyens

Sur les deux cents sortes environ de pièces de monnaie répertoriées pour les années 55-44, une demi-douzaine se rapportent à la *pietas*[182]. C'est un des multiples signes de l'importance éminente

---

[173] *Cat.*, IV, 4; *Sul.*, 40; 59; *Sest.*, 61; *Pis.*, 20.

[174] *Mur.*, 4 (bis) et 82: à titre prémonitoire évidemment ...

[175] *Domo*, 24; 108; *Sest.*, 15; 46; *har.*, 4; 11; 43; *prou. cons.*, 43; *Pis.*, 21; *Planc.*, 86; 96.

[176] *Phil.*, VII, 7. Nous laissons de côté les expressions plus générales, en particulier celles qui comparent les comices à des «*tempestates*»: cf. *Mur.*, 36; *sen.*, 38; *domo*, 4; *Sest.*, 20; 60; 101; 139; *Planc.*, 11; *Mil.*, 5; 140.

[177] *Vat.*, 33.

[178] *Domo*, 137.

[179] *Sest.*, 25.

[180] *Leg. agr.*, I, 23; II, 8; 102; *domo*, 13; *Sest.*, 15; *Phil.*, XI, 36.

[181] Une exception en *Phil.*, VIII, 8, mais les *leges, iudicia* etc. ... sont mêlés à une dizaine d'autres éléments (*templa, muros, coniuges* etc. ...).

[182] In Sydenham, *The roman republican coinage* (n°942; 1008; 1009; 1017; 1018 ...).

que conserve cette vertu pour les Romains de l'époque cicéronienne. Il est donc essentiel pour un orateur de souligner toutes les atteintes à cette *pietas* qu'ont pu commettre ses adversaires.

La notion de *pietas* et d'*impietas* est fort large. Ces deux mots ne recouvrent pas les mêmes notions que les termes «piété» et «impiété». Comme le dit J. Hellegouarc'h[183], « «*pius*» caractérise l'état de celui qui s'est purifié par l'accomplissement des devoirs qui lui incombaient». La «*pietas*» définit donc l'exécution précise des *officia* et l'«*impietas*» la non-observation de ceux-ci. Ces *officia* sont entendus très largement: d'une façon générale ce sont ceux que réclament les dieux, la patrie et la famille. Ainsi Caton, d'après Salluste, estime que l'*impietas* peut se manifester à l'égard de la «*patria*», des «*parentes*», des «*arae*» et des «*foci*»[184]. Mais Cicéron, à la suite de la plupart des orateurs optimates va plus loin encore et considère comme de véritables *impietates* les manquements des mauvais citoyens aux lois et aux institutions[185].

L'invective de portée générale

Souvent, chez l'orateur, les *improbi* sont blâmés de commettre des «*nefaria*», des «*sacrilega*», des «*parricidia*», des «*scelera*»[186], des «*facinora*»[187], d'être des «*impii*», des «*nefarii*», des «*parricidae*», des «*sacrilegi*», des «*scelerati*», des «*conscelerati*», des «*facinerosi*»[188] sans que cela se rapporte à une *impietas* déterminée. L'accusation reste vague: l'*impietas* qualifiée de «scelus» désigne généralement la guerre civile ou toute action contre ce qui est établi, mais sans que les visées de l'adversaire soient clairement définies[189]. Les adjectifs

---

[183] In *Le vocabulaire latin* ... p. 276.

[184] *Cat.*, LII, 3. Cf. de même en LIX.

[185] Sur le caractère très large de la *pietas*, spécialement chez Cicéron, cf. M. Bonjour, *Terre natale* ... p. 60.

[186] «*Scelus*» contient surtout l'idée d'*impietas*: le mot est souvent accompagné de «*nefarium*», d'«*impium*» (cf. *Rab.*, 27; *Phil.*, III, 9 etc. ...). Il est opposé à «*pietas*» en *Cat.*, II, 25. Voir J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... p. 278. Même s'il s'agit de crime, c'est un crime particulièrement impie. L'impiété y est plus stigmatisée que le crime.

[187] «*Facinus*» a quelquefois le sens d'action impie (cf. *quir.*, 21; *domo*, 12 etc. ...), mais le mot évoque une «menée», une «entreprise» plutôt qu'une *impietas* proprement dite.

[188] Les adverbes «*nefarie*», «*impie*», «*scelerate*» sont fréquemment employés aussi.

[189] *Leg. agr.*, I, 25; II, 97; 98; *Cat.*, I, 8; 17; 27; 31; II, 8; 9; 11; 14; 15; 16; 19; 25; 28; III, 3; 4; 6; 11; 13; 17; 21; 27; IV, 8; *Mur.*, 49; 78; *Sul.*, 6; 16; 19; 28; 29; 30; 32; 38; 52; 59; 60; 67; 70; 74; 75; 82; 83; 88; *Flac.*, 94; *sen.*, 19; *domo*, 3; 5; 12; 17; 18; 23; 55; 72; 90; 126; 130; 140; *Sest.*, 9; 16; 29; *Vat.*, 13; *Cael.*, 15; *har.*, 7; 10; 24; 39; 52; *prou. cons.*, 5; 14; 32; 43; *Pis.*, 11; 15; 16; 25; 27; 38; 39; 44; 46; 57; 76; 85; 98; *Mil.*, 32; 39; 78; 80; *Phil.*, II, 18; 20; 88; III, 3; 13; 18; IV, 15; V, 5; 15; VII, 3; 15; VIII, 10; 16; 21; IX, 15; X, 6; 7; XI, 4; 6; 10; 14; 16; 37; XII, 7; 12; 13; 15; 18; 25; XIII, 1; 5; 10; 12; 22; 36; XIV, 1; 4.

énoncés au début de ce paragraphe arrivent même à désigner tout bonnement les *mali ciues* sans que le contexte permette de préciser pour quelle *impietas* ces personnages méritent ce nom[190]. D'autres fois les *impietates* évoquées sont multiples: ainsi les *impii* comme Clodius s'en prennent aux «*domus ciuium*», aux «*optimos uiros*», aux «*tecta*», aux «*aedis sacras*», aux «*sacra ludosque*» etc. ...[191]; de même dans la *Deuxième Philippique*[192], les *homines nefarii* mettent à mal «*urbem*», «*ciues*», «*Italiam*», «*rem publicam*».

L'invective de portée générale est extraordinairement fréquente. Elle revient plus d'une dizaine de fois dans de nombreux discours[193].

«Impietas» contre la patrie, la république et les «cives»

Très souvent cependant l'invective se fonde sur une accusation unique et précise. La plus courante se rapporte à l'assaut livré par les *impii* contre la patrie ou la *res publica*: trait prévisible puisque Cicéron traduit par là son désaccord politique avec ses adversaires, lui qui a toujours été partisan de la *res publica*, du *status* en place[194].

En recensant les occurrences de cette *uituperatio*, l'on voit apparaître deux caractéristiques: d'abord la répartition des invectives est tout-à-fait remarquable: devant un auditoire de Sénateurs ou de chevaliers Cicéron stigmatise l'action des *improbi* contre la République ou le *status*[195], sans oublier le mépris envers des éléments plus précis et plus concrets: la «*patria*» c'est-à-dire la «*terra patria*», la «*ciuitas*», les «*tecta*»[196], l'«*urbs*» (appelée quelquefois de son nom) voire les *ciues* — qui représentent la *res publica*[197]. En revanche devant le peuple, c'est bien plus souvent l'action contre la «*patria*», l'«*urbs*», «*Roma*», la «*ciuitas*» ou quelque citoyen plus ou moins important qui est dénoncée. Quelques passages seulement mentionnent que ces menées impies visent la *res publica*. Encore en ces cas des images plus concrètes[198]: *urbs, boni* ... accompagnent-

---

[190] Cf. *impii* en *Phil.*, VI, 17.

[191] *Har.*, 39.

[192] § 17.

[193] Cf. n. 189 supra.

[194] La république idéale du *De republica* et du *De legibus* ressemble beaucoup à la République romaine.

[195] Cf. un tableau statistique et les références p. 519.

[196] La demeure est sacrée: «*Quid est sanctius, quid omni religione munitius quam domus uniuscuiusque ciuium?*» (*domo*, 109).

[197] Agir contre un *ciuis* — surtout s'il est important — c'est agir contre la cité même. Sestius en défendant Cicéron défend la «*causam rei publicae*» (*Sest.*, 83).

[198] Le mot *res publica* est certes assez concret pour les Romains puisqu'il signifie la chose commune à l'ensemble des citoyens mais c'est un terme évidemment plus abstrait que des évocations précises comme *urbs, ciuitas, tecta* etc. ...

elles l'évocation de la *res publica*. Cette répartition n'est pas l'effet du hasard. Cicéron sait que les gens de bien sont attachés à la *patria*: l'Africain dit à Scipion dans le *De re publica*[199] «... *in patria maxima (pietas) est*» et l'orateur proclame dans le *Discours de remerciements aux Quirites* son très vif attachement à la patrie: «*Ipsa autem patria, di immortales! dici uix potest quid caritatis, quid uoluptatis habeat*»[200]. Mais les gens de bien sont aussi attachés pour une large part au régime, au «*status*», alors que le peuple est plus partagé sur ce point et reste plus épris de choses concrètes, de sa cité, de ses maisons et de la «*salus*» du citoyen. Comme le dit Cicéron dans les *Catilinaires*[201]: (Sont chers aux Quirites) «*haec templa, aspectus urbis ... lux denique haec ipsa et commune patriae solum*». Les affranchis, si nombreux à Rome[202], «*(Vrbem) suam patriam iudicant*»[203]. On constate combien Cicéron a une fois encore adapté sa critique aux «*studia*» de l'auditoire.

Autre trait de cette *uituperatio*: l'ensemble des accusations d'*impietas* envers la *res publica* ne représente que le tiers de toutes ces invectives[204]. Nous aboutissons à la même conclusion que dans le chapitre précédent: l'orateur accorde une place assez limitée aux critiques politiques directes: il préfère exprimer de façon courante et concrète les méfaits adverses.

Cette intention se manifeste aussi par le choix du vocabulaire emprunté au langage traditionnel de la diatribe et par le nombre des métaphores qui peignent concrètement les menées des *impii*.

Le vocabulaire, pour être courant, ne manque pas cependant de vigueur et Cicéron a su le varier sans cesse.

«*Scelus*», «*scelerati*», «*conscelerati*», «*scelerate*» évoquent l'idée de crime[205]; «*nefarius*», «*nefarie*» n'ont pas moins de force: le citoyen «*nefarius*» est celui qui verse le sang de ses concitoyens[206]; ces mots sont très souvent associés à «*bellum*»[207]; mais c'est «*parricida*», «*parricidium*» qui sont les termes les plus énergiques: dans la *Cinquième Verrine* Cicéron dit: «*prope parricidium (ciuem Romanum) necare*»[208];

---

199 VI, 16.

200 § 4. Cf. Plut., *Cat. min.*, 23.

201 IV, 16.

202 Voir p. 27.

203 *Cat.*, IV, 16. Ces affirmations doivent être nuancées: le Romain aime surtout les jeux, les prébendes, les sportules — mais ne trouve pas toujours sa ville belle: cf. M. Bonjour, *Terre natale* ... p. 127-130.

204 Exactement quarante-quatre sur cent trente-six: cf. le tableau statistique donné page 519.

205 Cf. n. 186 supra. La sifflante de ces mots est vigoureuse (cf. Watson, *Cl. Jour*, 1970, 1, p. 70).

206 *Phil.*, XIV, 6.

207 *Cat.*, III, 3; *Sul.*, 58 etc. ...

208 § 170.

dans la *Première Catilinaire*, dans la prosopopée de la patrie, l'orateur se fait plus affirmatif; la «*patria*» «*communis parens omnium*» qualifie de parricide («*parricidium*») la tentative de Catilina contre elle[209]. En attaquant la patrie ou un concitoyen l'*improbus* se livre à un acte absolument semblable au meurtre d'un père. Pour souligner l'étymologie de «*parricida*» et de «*parricidium*», Cicéron associe souvent à ces deux mots «*patriae*» qui contient aussi «*pater*»: ainsi il dit que Clodius exulte «*in patriae parricidio*»[210] et traite Antoine de «*parricida patriae*»[211] etc. ... L'auditeur romain attache ainsi à ces forfaits des *improbi* toute l'horreur avec laquelle les Anciens considèrent les parricides[212]. Le comportement des *impii* est par là vigoureusement opposé à celui des *boni uiri* qui défendent la terre patrie — et qui même, comme un Cicéron, ont mérité le titre de «*pater patriae*»[213]. «*Parricidium*» et «*parricida*» — comme les termes de la famille de «*nefas*» et de «*scelus*» d'ailleurs — appartiennent au langage sénatorial[214]; ils ont toute la vigueur d'un langage officiel; ils ont sans doute au début visé les personnages véritablement coupables d'actions armées contre leurs concitoyens[215], de guerre civile; mais Cicéron n'hésite pas à les étendre à Clodius[216] et à ses acolytes[217], qualifiant de «*parricidium*» l'agression de Clodius contre sa demeure, voire les traités liant Clodius et les consuls de 58 ... Il est à noter que l'orateur qui employait ces deux termes avec mesure dans les *Catilinaires* (où pourtant leur emploi était parfaitement justifié puisqu'il s'agissait d'une révolte armée) au point qu'on dénombre seulement cinq exemples dans ces œuvres, en use de plus en plus fréquemment: onze occurrences dans les discours prononcés entre 57 et la guerre civile et vingt-trois dans les *Philippiques*, dont seize dans les seules quatre dernières[218].

De plus l'orateur varie les termes: alors que les mots de la famille de «*nefas*» sont presque seuls employés dans les premières œuvres de la période 63-43, «*impius*» et «*impie*» deviennent bien plus fréquents après; l'on dénombre cinq «*impii*» seulement pour seize «*nefarii*» dans les *Catilinaires*; trois pour onze dans le *De domo*, mais autant

---

209 § 17.
210 *Domo*, 133.
211 *Phil.*, IV, 5.
212 Cf. Cic., *Par. St.*, III, 24; 25; Val-Max., I, 1, 13.
213 Cf. Cic., *Sest.*, 121; App., *ciu.*, II, 7. L'expression joue aussi sur les mots: le «père de la patrie» est le «père de la terre des pères»: il prend place de son vivant dans la communauté des illustres anciens.
214 Cf. *Phil.*, XI, 29.
215 Cf. *Planc.*, 26.
216 *Sen.*, 23; *domo*, 57; 60; 91; 131; 133; *har.*, 15; 17; 49; *Mil.*, 18; 86; *Phil.*, VIII, 16 etc. ...
217 *Domo*, 63; 92; *Sest.*, 111; *Pis.*, 57; *Planc.*, 90 etc. ...
218 Cf. le tableau statistique et les références p. 520.

d'«*impii*» que de «*nefarii*» dans les *Philippiques*[219]. Il semble difficile de dire que l'un de ces mots présente davantage de vigueur. Les consonances de «*nefarius*» sont plus fortes mais «*impii*» est formé d'un préfixe négatif et Cicéron semble avoir toujours eu une prédilection pour ce type de mots[220]. Certains textes montrent d'ailleurs que les deux termes sont employés indifféremment[221]. Il est vraisemblable que c'est par désir de varier le vocabulaire que l'orateur dans ses derniers discours a donné à «*impius*» la même place qu'à «*nefarius*».

Mais ce langage si divers, si puissant soit-il, devient relativement banal et se déprécie. Il est courant en 44-43. Antoine parle de *parricidium*[222]; Plancus et Lentulus emploient aussi ce vocabulaire[223]. Aussi l'orateur le revigore de diverses manières: en associant d'abord les qualificatifs «*nefarius*», «*impius*», «*sceleratus*» non pas avec les mots qu'ils accompagnent habituellement, tels «*bellum*», «*latrocinium*», «*coniuratio*», «*homo*» etc. ... mais avec *impetus*, *spes*[224] etc. ... L'alliance de mots la plus audacieuse concerne le couple Antoine-Dolabella, «attelage impie de scélérats» (*iugum impiorum nefarium*)[225]. Cicéron identifie même l'adversaire à un *scelus*[226].

L'orateur multiplie aussi les images: images militaires d'abord; les «*improbi*» sont des «*armati*», des «*hostes*»; ils font la guerre à la patrie. Mais le contexte montre que Cicéron veut stigmatiser là les violences plus encore que l'«*impietas*»[227].

Les autres métaphores sont très diverses: beaucoup assimilent la république à un être vivant. Clodius voudrait «déchirer la république» (*rem publicam lacerare*)[228]; les Catiliniens ont voulu être des «meurtriers de la république» (*interfectores rei publicae*)[229]; la république se trouve «foulée aux pieds» (*conculcatam*) par les Clodiens[230]; sous les consuls de 58 les Romains ont assisté au «naufrage de la cité» (*naufragiis ciuitatis*)[231]; Gabinius et Pison «ont égorgé la république» (*rem publicam contrucidauerunt*)[232]; Antoine veut «terrasser la

---

[219] Cf. le tableau statistique et les références p. 520.
[220] Cf. p. 198.
[221] Cf. *Verr.*, I, 6; *Cat.*, I, 33; *Phil.*, II, 50.
[222] A propos du meurtre de César (*Phil.*, XIII, 22).
[223] In Cic., *fam.*, X, 23, 5; 24, 3; XII, 15, 4.
[224] *Phil.*, V, 28 et 32.
[225] *Phil.*, XI, 6.
[226] *Phil.*, XI, 10. Cf. Déjà chez Plaute, *Bacch.*, 1095.
[227] Cf. p. 343 sqq.
[228] *Sen.*, 3 (cf. «*dilacerare*» in *Mil.*, 24).
[229] *Sen.*, 4.
[230] *Sest.*, 81 (d'après une heureuse correction de Gulielmi).
[231] *Pis.*, 9.
[232] *Sest.*, 24.

république» (*rem publicam concutere*)[233]. Sont fréquents aussi les termes de la famille de «*uerto*»: «*euerto*», «*euersor*», «*euersio*», «*conuersio*». Le contexte marque bien que ces mots peignent plus que le désordre et le saccage, la destruction de l'ordre établi. Ils évoquent pour les Romains les constants et redoutables effondrements de bâtiments[234]. C'est encore un langage officiel, employé par les Sénateurs, comme en témoigne le *Pro Sestio*[235].

Ainsi l'orateur se plaint en 59 qu'il y ait une «*conuersio rerum*»[236]; que les Clodiens aient causé un «renversement de l'ordre établi» (*conuersio status*)[237]; que les *improbi* cherchent toujours des *conuersiones rei publicae*[238]. «*Euerto*» plus vigoureux est plus fréquent. Sa force est suggérée par la comparaison qu'en fait Cicéron avec *mutare* dans le *De officiis*[239]. Les mots de la famille d'*euerto* s'appliquent à la *patrie*[240], à la république[241] et à l'*urbs*[242].

Pestis stigmatise aussi l'*impietas* puisqu'il est souvent lié à *rei publicae*[243]. C'est un terme énergique qui évoque pour l'auditeur le souvenir des fléaux qui se propageaient si rapidement dans le Latium[244]. Catilina, Clodius, les consuls de 58 sont successivement qualifiés de «*rei publicae pestes*»[245].

Cette variété, cette force du vocabulaire, cette accumulation de métaphores rendent plus sensibles les méfaits des *improbi*. Elles sont l'expression en langage commun et imagé de l'hostilité de l'Arpinate à leur politique.

«*Impietas*» *contre les lois et les institutions*

Cicéron est doublement incité à s'en prendre aux *improbi* pour leur irrespect envers les lois et les institutions. D'une part il est luimême fort attaché à la loi dont il dit: «*(lex) est ... naturae uis; ea mens,*

---

233 *Phil.*, II, 109. On lit aussi quelquefois «*labefacto*», «*extermino*». Cotta emploie «*quatio*» (in Cic., *Sest.*, 73).

234 Pour parler du renversement d'une colonne, Cicéron en *Phil.*, I, 5 emploie *euersio*.

235 § 129: «*Si quis aliter fecisset, eum plane euersorem rei p. fore*».

236 *Flac.*, 94. Autre emploi de *conuerto* dans le même paragraphe. L'expression «*conuersio omnium rerum*» en *Phil.*, XI, 27 est une conjecture heureuse de Ferrari.

237 *Domo*, 46.

238 *Sest.*, 99.

239 II, 3.

240 *Prou. cons.*, 13.

241 *Leg. agr.*, I, 19; 23; *Cat.*, IV, 13; *domo*, 79; *Sest.*, 5; 16; 67; 86; *Mil.*, 24; *Pis.*, 56; 57; *Phil.*, II, 4; 52; X, 12 (avec *imperii* en *Sest.*, 17).

242 *Sest.*, 35; (avec «*diuina et humana*» en *Sest.*, 1).

243 *Pestis* contient aussi souvent l'idée de destruction (cf. p. 348).

244 Cf. Tite-Live, «*saepissime in hac urbe exorta pestilentia infinita hominum milia deperiisse*» (fr. 63, édit. Loeb). Il y a eu une épidémie en 142 (cf. Jul. Obsequens, 22).

245 *Cat.*, 1, 11; *domo*, 5; 24; *har.*, 50 etc. ...

ratioque prudentis»[246] et la législation actuelle de Rome est bien près pour lui de la législation idéale.

De plus les Romains ont en général un profond respect pour la loi[247]. Les lois sont pour eux véritablement sacrées. La *res publica* et les *leges* s'identifient[248]. Caton l'Ancien — comme son adversaire L. Valerius — tient que les lois «sont établies pour l'éternité» (*in aeternum latae*)[249]. Chaque camp accuse l'autre de violer les lois, voire d'en établir qui annulent les précédentes: Philippe, d'après Salluste, blâme Lépide de renverser les lois[250]. Calenus, d'après Dion, reproche (comme d'autres) à Cicéron d'avoir en 63 transgressé les lois[251]. Ce respect de la *lex* ne diminue pas à la fin de la République. Comme le dit Gruen, Rome connaît alors «an obsession with legalism»[252].

Nous avons déjà montré que Cicéron — sauf lorsqu'il y était contraint par le sujet même de son discours — évitait de critiquer par une argumentation en forme les lois adverses[253]. Il préfère en effet une accusation très générale reprochant aux *improbi* de se livrer à un renversement sacrilège de toutes les lois. Labienus a méprisé «*omnis leges*»[254]; en 63, les dieux redoutent, dit-on, le «*legum interitum*»[255]; Clodius agit «*legibus ... sublatis*»[256]; une loi du tribun de 58 s'oppose à toutes les lois antérieures[257]; le temple de Castor devient le «bûcher de toutes les lois» (*bustum legum omnium*)[258]; Clodius, pendant son tribunat, a provoqué l'*incendium* de toutes les lois[259]; la loi d'Antoine sur la *prouocatio* est la «ruine de toutes les lois»[260].

Quelquefois cependant l'attaque est plus précise. Mais il est significatif que l'orateur ne choisisse pas de critiquer l'essentiel des projets de lois ou des lois adverses, mais l'aspect de l'action législa-

---

[246] *Leg.*, I, 19.

[247] Les Romains ne trouvent sans doute pas ridicule la coutume que rappelle Démosthène, coutume voulant que tout Locrien qui proposait une loi nouvelle le fît la corde au cou et n'eût la vie sauve qu'au cas où la loi était reconnue bonne (*Tim.*, 139).

[248] Cf. P. Grenade, *Essai sur les origines du principat*, p. 100.

[249] Liv., XXXIV, 3 et 6.

[250] *Hist.*, M. I, 77, 10.

[251] Dion, XLVI, 20, 2.

[252] *The last generation* ... p. 507.

[253] Cf. p. 277-279.

[254] *Rab.*, 17.

[255] *Cat.*, III, 19. Même expression en *de off.*, III, 83.

[256] *Sest.*, 89.

[257] *Sest.*, 56. Cf. *Pis.*, 30.

[258] *Pis.*, 11. Cf. pour Catilina in *Pis.*, 15.

[259] *Planc.*, 95.

[260] *Phil.*, I, 21. Le contraste est grand entre ces mots énergiques et le vocabulaire plus terne des lettres: ainsi en 59 le correspondant d'Atticus dit seulement que les Césariens «n'ont pas tenu compte des lois» ((*leges*) *neglexerunt*) (*Att.*, II, 9, 1).

tive des *impii* le plus propre à susciter l'ire des gens auxquels il s'adresse: devant les Quirites, il critique les infractions commises par les «*populares*» aux lois d'origine tribunitienne ... En revanche devant les Sénateurs il blâme les *improbi* de violer les lois d'origine consulaire.

Ainsi, dans le *De lege agraria*, il stigmatise le mépris des lois *Licinia* et *Ebutia*, lois écartant ceux qui proposent la création d'une charge de l'exercice de la dite charge[261]; de même il insiste fortement sur le fait que Rullus, en excluant dix-huit tribus de l'élection des décemvirs, viole la loi *Sempronia*[262]; il regrette la suppression du droit d'intercession[263]. Devant le Sénat ou dans des œuvres dont nous avons déjà souligné la forte couleur sénatoriale, il montre que Clodius est passé à la plèbe «*lege curiata*»[264]; que, violant la loi *Caecilia Didia*, il fait voter deux motions «*per saturam*»[265]; que les consuls de 58 ont arraché au Sénat le droit d'attribuer les provinces consulaires[266]; que Vatinius méprise la loi *Licinia Junia* qui exige un dépôt des projets de loi[267]; qu'il tient pour nulle la *lex Tullia de ambitu*[268]; qu'il fait fi de la loi *Caecilia Didia*[269]; bref qu'il considère «*omnino consularem legem nullam*»[270]; que Gabinius et Pison font la guerre sans l'ordre de Rome et violent la *lex Cornelia maiestatis* et la *lex Iulia*[271]; qu'Antoine méprise la loi *Licinia Junia*[272].

Cicéron stigmatise souvent aussi le renversement des lois religieuses: en particulier celui des lois *Aelia* et *Fufia*. Il rappelle leur utilité devant le Sénat: ce sont des lois «*quae maiores nostri certissima subsidia rei publicae contra tribunicios furores esse uoluerunt*»[273]; l'orateur les qualifie de «*leges ... maxime rei publicae salutares*»[274] ou encore de «*propugnacula murique tranquillitatis atque oti*»[275]. Il revient sans cesse

---

[261] II, 21. L'interdiction s'étend aussi aux collègues, parents et alliés du législateur. Signalons que la loi est aussi évoquée dans le discours aux pontifes (*domo*, 51).

[262] II, 31 en particulier.

[263] *Ibid.*, II, 30.

[264] *Sest.*, 16.

[265] *Domo*, 53.

[266] *Sen.*, 10. Il est remarquable que Pison et Gabinius soient à cette occasion traités de «*mercatores prouinciarum ac uenditores uestrae dignitatis*» devant les Sénateurs, et seulement de «*mercatores prouinciarum*» devant les Quirites (*quir.*, 21). Cf. aussi «*proditores uestrae dignitatis*» dans le *Pro Sestio* (§ 17) qui concerne le même fait sans doute. Une telle expression prouve s'il en était encore besoin que ce discours a été réécrit pour les milieux sénatoriaux.

[267] *Vat.*, 33.

[268] *Sest.*, 133; 134; *har.*, 56.

[269] *Sest.*, 135.

[270] *Ibid.*

[271] *Pis.*, 50.

[272] *Phil.*, V, 7-8.

[273] *Sen.*, 11.

[274] *Har.*, 58.

[275] *Pis.*, 9.

sur leur anéantissement[276]. Il blâme de même souvent en 44-43 le mépris d'Antoine pour les auspices[277].

Quelle que soit la loi évoquée, il grossit les infractions commises par les *improbi* ou exagère le bouleversement apporté à la législation existante.

Il accuse Rullus de violer la loi *Sempronia* en limitant le nombre des tribus appelées à désigner les décemvirs. Mais le tribun s'est inspiré de l'usage établi pour l'élection du grand pontife[278]. Il est de plus fréquent que les lois agraires contiennent des dispositions curieuses[279].

Cicéron blâme Vatinius d'avoir en 59 «foulé aux pieds» (*concul-care*) les lois *Aelia et Fufia*[280]; il reproche à Clodius d'avoir en 58 mis le feu à ces lois (*leges ... conflagrauerunt*)[281], de les avoir renversées (*euertere*)[282].

Vatinius a certes enfreint ces lois[283], mais il n'a pas suspendu la législation en question — comme osera le faire le Sénat en 57 ... pour Cicéron lui-même[284]. Quant à Clodius, le passage du *Pro Sestio* qui cite, semble-t-il, les termes mêmes de la loi du tribun dénonce en effet une suppression des deux lois antérieures: d'après Cicéron la loi voulait «*ne auspicia ualerent, ne quis obnuntiaret, ne quis legi intercederet, ut omnibus fastis diebus legem ferri liceret, ut lex Aelia, lex Fufia ne ualeret*»[285]. De même Asconius soutient que la loi voulait «*ne quis per eos dies, quibus cum populo agi liceret, de coelo seruaret*»[286]. Cependant, après 58, les lois sur l'*obnuntiatio* semblent toujours en vigueur[287]. Nous venons de voir que le Sénat a jugé bon d'interdire toute *obnuntiatio* qui retarderait la procédure concernant le retour de Cicéron. Il est probable que la loi de Clodius a supprimé l'effet des deux lois précédentes, mais dans des conditions précises: la loi était certaine-

---

[276] *Sest.*, 33; 114; *Vat.*, 5; 18; 23; 37; *Pis.*, 10. En revanche Lurco, un séide de Pompée, n'est guère blâmé dans la correspondance d'avoir été dispensé de ces lois (*Att.*, I, 16, 13; II, 9, 1).

[277] *Phil.*, II, 80-81; III, 9; V, 7 etc. ...

[278] Cf. *leg. agr.*, II, 18.

[279] Cf. A. Boulanger, édit. Belles Lettres du *De lege agraria*, p. 23 et Jonkers: *Social and economic commentary*, p. 24 sqq. Un vote limité à dix-sept tribus pouvait éviter la brigue: cf. Stockton, *Cicero* ... p. 86.

[280] *Vat.*, 23.

[281] *Vat.*, 18.

[282] *Pis.*, 9. Ce mot est fréquent chez Cicéron pour dénoncer la suppression des lois: cf. *Cat.*, I, 18 etc. ...

[283] *Vat.*, 15.

[284] *Sest.*, 129.

[285] § 33.

[286] P. 9 (édit. Orelli).

[287] Cf. *Att.*, IV, 3, 4 pour la fin de 57; *diu.*, II, 42; *Phil.*, II, 80-81; III, 9; V, 7 etc. ...

ment limitée dans le temps ou de quelque autre façon. L'*obnuntiatio* était d'ailleurs aussi utile aux *improbi*; ils n'avaient aucun intérêt à se priver définitivement de cette arme[288].

Même exagération quand l'orateur prétend que Clodius a supprimé le pouvoir des censeurs, qu'il leur a enlevé leur «*notio*», leur «*iudicium*»[289]. Asconius est plus précis et sans doute plus véridique. D'après lui la loi du tribun voulait «*ne quem censores in senatu legendo praeterirent, neue qua ignominia afficerent, nisi qui apud eos accusatus et utriusque censoris sententia damnatus esset*»[290].

Clodius n'a pas fait une chose sans exemple en attribuant nommément des provinces — comme Cicéron le soutient; les lois *Gabinia, Manilia, Vatinia* ne faisaient pas autre chose[291]. Cicéron le sait bien, qui a même pris publiquement position en faveur des deux premières[292].

L'orateur pratique aussi la confusion. Il accuse Clodius d'avoir en 58 rédigé une loi visant nommément un citoyen, un *priuilegium*[293]. Il veut faire oublier aux auditeurs qu'il y a eu une première loi clodienne de portée très générale, la «*lex de capite ciuis Romani*» et que c'est par son départ précipité qu'il s'est avoué en infraction à la première loi et donc passible d'une décision populaire le condamnant personnellement[294].

Quand l'orateur ne peut critiquer le contenu d'une loi nouvelle ou l'«anéantissement» d'une loi ancienne, il stigmatise la manière dont la législation a été mise en place par les *impii*. Clodius fait passer «*per uim*» sa loi expédiant Caton outre-mer[295]; la loi exilant Cicéron a été «*inusta per seruos, incisa per uim, imposita per latrocinium*»[296]; Clodius fait graver des lois avant qu'elles soient votées — et encore «*domi*»[297]. De même Antoine fait voter des lois sans affichage

---

[288] Sur cette question voir la bibliographie in L. R. Taylor, *Party politics* ... p. 213, n. 22. Voir aussi P. Grimal, édit. Belles Lettres de la *Pisonienne*, p. 158, n. 6; Gruen, *The last generation* ... p. 255 n. 172 et 174. La démonstration de Balsdon, *JRS*, XLVII, 1957, p. 15 sqq, nous paraît convaincante.

[289] *Domo*, 131; *Sest.*, 55; *prou. cons.*, 46.

[290] P. 9 (édit. Orelli). Cf. Dion, XXXVIII, 13.

[291] *Camb. anc. hist.*, t. IX, p. 456; Grimal, éd. Belles Lettres de la *Pisonienne*, p. 114, n. 7.

[292] Dans le *De Cn. Pompei imperio*. Quant à la lex *Vatinia*, comme elle attribuait des provinces à César, Cicéron est toute prudence; il reproche à Vatinius toutes les mesures accessoires (légations, nominations de parlementaires etc. ...) mais jamais la désignation du gouverneur lui-même et la durée du gouvernement (*Vat.*, 35).

[293] *Sen.*, 8; *domo*, 43; 44; 47; 48; 50; 68; 70; 71; *Sest.*, 65.

[294] P. Wuilleumier, éd. Belles Lettres du *Discours au Sénat* prononcé après le retour d'exil. p. 13.

[295] *Domo*, 52-53.

[296] *Pis.*, 30.

[297] *Mil.*, 87.

préalable[298]; sans se soucier que Jupiter fasse entendre son tonnerre[299]; par la violence[300].

Il se confirme que la discussion des mesures législatives ne va pas au fond dans les discours. Cicéron préfère condamner la manière dont une loi a été votée qu'entrer dans des débats sur la loi elle-même. Il est symptomatique que ce soit pour la *uituperatio* contre les «illégalités» des *improbi* que l'orateur use le plus souvent de prétérition, d'*occultatio*[301].

Pour ce qui est des institutions, il a déjà été dit que pour l'Arpinate c'était le Sénat qui devait diriger la République. Sur ce point il n'a pas varié[302]. Il est allé jusqu'à conférer dans le *De legibus* un pouvoir législatif complet à cette assemblée[303].

Dans les discours cependant — comme pour les lois — il évite les débats au fond: alors même que la validité du *Senatus consultum ultimum* est sans cesse attaquée en 63, Cicéron ne mentionne que deux fois cette arme dans tous les discours consulaires et ne dit jamais qu'elle est contestée[304]; il se garde même de dire dans quels domaines les prérogatives du Sénat sont attaquées et où il faut maintenir son pouvoir. Il préfère critiquer de façon toute générale les assauts des *improbi* contre l'*auctoritas*, contre les *mandata* de l'assemblée, transposant en invectives contre cette lutte impie son hostilité aux conceptions politiques adverses. Labienus, dit-il, a agi «*ut nihil ... auctoritas senatus ... contra pestem ac perniciem ciuitatis ualeret*»[305]; il néglige cette *auctoritas*[306]; Vatinius refuse au Sénat de désigner les «*ministros muneris prouincialis*»[307]; l'*auctoritas senatus* a été vendue en 58[308]; Antoine méprise les «*senatus mandata*»[309].

Plus vigoureusement, Cicéron affirme que c'est le Sénat lui-même qui est anéanti par les *improbi*. La force de cette formulation éclate dans la qualification de Pison «*adflictorem ac perditorem non modo dignitatis et auctoritatis sed omnino ordinis ac nominis (senatus)*»[310]. Ainsi

---

298 *Phil.*, I, 25; II, 109 (cf. III, 20; 24 etc. ...). Cicéron l'en louait quand il abolissait la dictature! (*Phil.*, I, 3).

299 *Phil.*, V, 7; 8.

300 *Phil.*, V, 10; 16; VI, 3; VII, 15; XI, 13; XII, 12; XIII, 5. Cette dernière accusation était traditionnelle dans les décrets sénatoriaux (cf. *Phil.*, XI, 13).

301 Cf. Usher, A. J. Ph. *Occultatio in Cicero's speeches*, p. 186; vol. LXXXVI, 1965.

302 Cf. p. 8 n. 51.

303 *Leg.*, III, 28 et note 14 p. 383.

304 *Rab.*, 34; *Cat.*, I, 3.

305 *Rab.*, 2.

306 *Rab.*, 17.

307 *Vat.*, 35.

308 *Pis.*, 48; 56 etc. ...

309 *Phil.*, VIII, 24.

310 *Pis.*, 64.

Clodius et les consuls de 58 veulent détruire le Sénat[311]; Clodius le persécute[312]; Pison[313] et Antoine[314] le méprisent. Cicéron met en relief la servitude dans laquelle est tenu le Sénat, tentant par là d'exploiter la fierté des membres de l'assemblée[315]; il ne manque évidemment pas de rappeler toutes les agressions contre le Sénat, parlant de siège du Sénat en 63[316], 58[317], 57[318] et 44[319] et appelant Sergius «*obsessor curiae*»[320].

Les expressions les plus fortes se trouvent dans le *De domo*, le *Pro Sestio, De haruspicum responsis* et les *Philippiques*. Le Sénat est «*euersus atque eiectus*»[321]; Gabinius «*ausus (est) senatum de republica tollere*»[322]; Clodius «*senatum ... ui, caede, incendiisque peruertit*»[323]; Antoine «*senatum delere gestit*»[324].

Pour mieux dresser les Sénateurs contre les *improbi*, l'orateur use fréquemment de la figure appelée «*sermocinatio*» ou dialogisme, figure qui consiste à citer (sans se priver de les déformer) les propos tenus par l'adversaire[325]: il prétend que Gabinius a affirmé que «c'était une erreur de croire que le Sénat avait encore quelque pouvoir dans l'Etat» (*errare homines, si etiam tum senatum aliquid in re publica posse arbitrarentur*)[326]: il est pourtant douteux que le consul de 58 ait ainsi attaqué maladroitement en bloc le Sénat! De même Antoine tient l'ordre sénatorial pour totalement inexistant et propose comme motif pour faire la guerre de détruire radicalement le Sénat (*quem tu ordinem omnino esse nullum putas, sed eam tibi causam belli gerendi proponis, ut senatum funditus deleas*)[327].

Cicéron ne manque pas de rappeler l'incendie de la Curie en 52. Deux fois dans le *Pro Milone*[328]; mais aussi dans les *Philippiques* où il met volontairement en relief parmi les Antoniens, T. Plancus, l'un

---

311 *Sest.*, 17; *Pis.*, 15; 30; 56.
312 *Mil.*, 87.
313 *Pis.*, 39.
314 *Phil.*, III, 9.
315 *Sen.*, 18; *domo*, 5; 102; 112; *Sest.*, 52.
316 *Cat.*, I, 32.
317 *Sen.*, 3; *domo*, 89; *Sest.*, 84.
318 *Sest.*, 75.
319 *Phil.*, VI, 3; VII, 15.
320 *Domo*, 13. Dans les discours consécutifs à la palinodie les expressions traduisant l'abaissement du Sénat sont plus faibles: cf. *prou. cons.*, 3. Pison et Gabinius ont banni de la cité (*e ciuitate exterminare*) l'autorité sénatoriale.
321 *Domo*, 137.
322 *Sest.*, 30. Cf. *Sest.*, 42 et 46.
323 *Har.*, 58.
324 *Phil.*, IV, 14.
325 *Rhét. Her.*, IV, 65 sqq.
326 *Sest.*, 28.
327 *Phil.*, XIII, 23.
328 § 13 et 90.

des incendiaires, suggérant ainsi à l'auditoire les sentiments hostiles et impies de toute la bande envers l'assemblée suprême[329].

Loin de se soumettre au Sénat, Antoine laisse Fulvie prendre les décisions les plus importantes dans son «*gynaeceo*»[330]; il vend provinces, titres etc. ... «parmi les corbeilles à ouvrages» (*inter quasilla*)[331]; Fulvie elle-même met à l'encan des provinces et des royaumes «*in interiore aedium parte*»[332]. Présentations déformantes! Il est indubitable que l'influence de Fulvie fut aussi grande sur Antoine que sur ses précédents maris, Clodius et Curion[333], mais Fulvie a plutôt modéré les excès du personnage[334]. Dans la correspondance, Cicéron se plaint simplement que les décisions soient prises «*per Fulviam*»[335]. Le contraste est net entre la brièveté du blâme dans la lettre et la répétition du thème dans les discours; entre la sobriété de la correspondance et le soin apporté par l'orateur à la recherche du vocabulaire. En usant de «*gynaeceum*» dans la *Deuxième Philippique*, Cicéron dénonce les mœurs grecques du clan antonien[336], mais il veut aussi faire croire que Fulvie prend seule, dans un appartement à elle réservée, les décisions importantes. Dans la *Troisième Philippique*, l'orateur choisit à dessein un terme familier (*quasillum*) qui tranche avec la gravité qui doit accompagner à Rome des mesures aussi solennelles que l'attribution de provinces ou de titres. Cicéron polit l'invective, parce qu'il sait qu'elle porte. Les Romains n'aiment guère l'intrusion des femmes dans la vie politique[337]. Le plus surprenant est que le thème se limite aux *Philippiques*, alors que les femmes ont été nombreuses à comploter en 63 aux côtés de Sempronia[338], alors que Clodia, voire déjà Fulvia, se sont souvent mêlées de politique; les raisons de ce silence sont multiples: lors de la conjuration, Cicéron lui-même s'est fait renseigner par une

---

329 *Phil.*, VI, 10; XIII, 27. En *Phil.*, VI, 10, Cicéron précise: «(*Antonius*) *aliquando negat ei locum esse oportere in curia qui incenderit curiam*» ((Antoine) dit parfois qu'on ne doit pas donner une place dans la curie à l'homme qui a incendié la curie). Mais dans l'esprit de l'orateur le mot ne montre pas chez Antoine quelque considération pour le Sénat (cf. le mépris affiché par Antoine pour le Sénat dans le reste de la *Philippique*: VI, 3 etc. ...), mais du cynisme puisqu'il garde à ses côtés des gens indignes.

330 *Phil.*, II, 95.

331 *Phil.*, III, 10.

332 *Phil.*, V, 11.

333 Cf. C. Babcock, *The early career of Fulvia, Am. Journ. of Phil.*, 1965, p. 20-21.

334 Plut., *Ant.*, 10.

335 *Att.*, XIV, 12, 1. *Per* signifie seulement «par l'entremise de».

336 Cf. p. 203.

337 Cf. Liv., XXIV, 24, 2; Gell., *N.A.*, I, 23 etc. ... Dans le Pseudo-Salluste, il est reproché à Cicéron de prendre avec son épouse Terentia des mesures concernant la République et de juger avec elle dans leur propre maison (*domo*) les conjurés (*Inu., in Cic.*, II, 3).

338 Salluste dit «*mulieres aliquot*» (*Cat.*, XXIV, 3).

femme; bien des épouses ou des parentes de *potentissimi* ou d'*optimates* ont joué un rôle politique de premier plan[339]. Enfin la *uituperatio* en ce domaine est plus efficace devant l'auditoire plus traditionaliste des Sénateurs de 44 et 43[340].

Cicéron stigmatise aussi les *impietates* contre des personnages dotés d'un pouvoir ou d'un rang particulier. Les *improbi* malmènent les tribuns: Sestius, M. Cispius etc. ...[341]. Ce type d'invectives est peu développé. Voilà qui surprend car il semble qu'il aurait été habile de montrer — aux *plebeii* surtout — que leurs propres tribuns étaient mis à mal par les soi-disant *plebicolae*: l'invective a été pratiquée par des *optimates*: Q. Hortensius, Q. Catulus, Q. Metellus Pius, M. Lucullus, M. Lepidus «*qui plurimum in senatu poterant*», ont reproché à Cornelius en 65 de diminuer la *maiestas* tribunitienne[342]. Mais en 57-56 le peuple sait parfaitement que les tribuns malmenés par les Clodiens défendent le Sénat et non la plèbe; de plus le tribunat a manifestement perdu de son caractère sacré: Les Romains sont habitués aux violences visant les tribuns.

Plus souvent l'Arpinate se plaint des actions contre des consuls ou de hauts magistrats[343]; il met en relief les attaques contre sa propre personne, les qualifiant de *scelera* ou d'*impietates*[344]. Quelquefois il reproche aux *improbi* de s'en prendre à des ambassadeurs étrangers[345] ou à des alliés de Rome[346] voire à de grands personnages comme Pompée contre qui Clodius mène un «*nefarium bellum*»[347] et dont Antoine l'*impius* ose acheter les biens[348]. Les populaires procèdent de même qui traitent Trebonius de *sceleratus* parce qu'il a été complice du meurtre de César[349], invective que retourne l'orateur qui dit que les assassins de Trebonius ont commis un *scelus*[350].

---

[339] Cf. R. Syme, *The roman revolution* ... p. 12; P. Jal, *La guerre civile* ... p. 352-354.

[340] Cf. p. 27-28.

[341] *Sen.*, 7; 30; *quir.*, 14; *Sest.*, 76; 79; 80; 82; 83; 84; 86; *Mil.*, 38; *Phil.*, V, 9.

[342] Asc., *argum. Pro Corn.*

[343] *Domo*, 13; 89; *Sest.*, 85; *Vat.*, 21; 22; *har.*, 58; *Pis.*, 88; *Phil.*, XIII, 20.

[344] L'exil de Cicéron est un *scelus*, mais l'orateur qualifie de «*scelus*», d'«*impietas*» bien d'autres forfaits des *improbi* à son égard: cf. *leg. agr.*, II, 100; *sen.*, 10; *quir.*, 19; *domo*, 21; 30; 47; 58; 64; 68; 69; 76; 82; 87; 100; *Sest.*, 4; 14; 22; 24; 53; 68; 106; 129; *Vat.*, 1; 6; 26; *har.*, 5; 11; 58; *prou. cons.*, 2; 41; 42; *Pis.*, fr. 3; § 26; 31; 32; 75; *Phil.*, II, 51; V, 20; XII, 24.

[345] *Har.*, 35; *Pis.*, 38; 83; 84.

[346] *Sest.*, 62; *har.*, 29; *prou. cons.*, 5.

[347] *Mil.*, 87 (cf. *Vat.*, 24).

[348] *Phil.*, II, 64.

[349] *Phil.*, XIII, 22.

[350] *Phil.*, XI, 29.

Les *impii* s'en prennent aussi aux insignes du pouvoir. Catilina prend les ornements du consulat[351]. Clodius brise les faisceaux «d'un très haut personnage et d'un très illustre consul «(*summi uiri et clarissimi consulis*)[352]; il brûle les registres du cens[353]; Vatinius chasse les juges de leurs sièges[354]; Gabinius même voit ses faisceaux brisés[355].

Les *improbi* déshonorent aussi les marques du pouvoir: Pison prête ses faisceaux à Sex. Clodius[356]; il s'arroge, sans le mériter, le titre d'*imperator*[357]; Gabinius vend ses faisceaux au roi d'Egypte[358]. Antoine se promène avec une *mima* au milieu de licteurs[359]; le passage correspondant dans les lettres est sec: «*inter lictores lectica mima portatur*»[360]; dans le discours Cicéron précise ce qui rend la scène particulièrement scandaleuse: la litière est ouverte et les magistrats municipaux sont obligés de venir saluer ce curieux équipage.

Les *improbi* méprisent de plus les lieux sacrés. Rullus veut vendre des lieux d'asile[361]; Catiliniens et Clodiens se promènent avec des

---

351 *Cat.*, II, 13. Accusation confirmée par Salluste (*Cat.*, XXXVI) et Appien (*ciu.*, II, 3).

352 *Sen.*, 7 et *quir.*, 14. Je doute que le *clarissimus consul* soit Gabinius comme le suggère la note 1 p. 18 de P. Wuilleumier dans l'édition des Belles Lettres de ces discours. Certes nous savons par Dion (XXXVIII, 30) et par Cicéron (*domo*, 124; *Pis.*, 28) que Clodius a rompu avec Gabinius, brisé ses faisceaux et consacré ses biens; certes l'on pourrait juger ironiques les qualifications employées (Cicéron prête en effet *auctoritas* et *eximia uirtus* au collègue de Pison: *sen.*, 13). Cependant le bris des faisceaux de Gabinius a eu lieu en 58 alors que le *scelus* stigmatisé par Cicéron date manifestement — d'après *sen.*, 7 et *quir.*, 14 — du début de 57 (après la bagarre entre Q. Fabricius, M. Cispius et Clodius); de plus l'ironie portant sur les titres est rare. Il est donc question ici d'un consul de 57. S'agit-il de Lentulus Spinther ou de Metellus Nepos? Il est difficile de trancher: remarquons seulement que Nepos est qualifié de *clarissimus* en *domo*, 70 et que les Clodiens lui en voulaient n'hésitant pas à lui faire une *lapidatio* fin 57 (*domo*, 13). Peut-être fait-il penser que Cicéron n'a pas de preuves précises et qu'il reste volontairement dans le vague (cf. la brièveté de *quir.*, 14).

353 *Har.*, 37; *Mil.*, 73. Nous avons déjà montré (p. 279 n. 54) qu'en l'occurrence Cicéron dépolitisait l'action de Clodius: celui-ci voulait provoquer un nouveau recensement ou avoir une assiette électorale différente; Cicéron ne fustige là que l'*impietas*: «*Deorum ignis, solia, mensas ... inexpiabili scelere peruertit; idemque earum templum inflammauit dearum quarum ope etiam aliis incendiis subuenitur*» (*har.*, 57). Le *Pro Milone* présente mieux le motif réel, mais de façon volontairement incomplète: Clodius a agi «*ut memoriam publicam recensionis tabulis publicis impressam extingueret*». Le forfait y est d'ailleurs désigné par le mot *facinus* qui évoque parfois une «*impietas*» (cf. p. 290 n. 187).

354 *Vat.*, 34.

355 Cf. note 352 supra. De fait ces violences n'étaient pas sans exemple: voir par exemple C. Nicolet, *Le métier de citoyen* ... p. 502.

356 *Pis.*, 23.

357 *Pis.*, 54.

358 *Pis.*, 48.

359 *Phil.*, II, 58.

360 *Att.*, X, 16, 5. Une description un peu plus pittoresque en *Att.*, X, 10, 5.

361 *Leg. agr.*, II, 36.

épées en plein forum[362]; Clodius et ses séides attaquent des maisons de magistrats[363]; Clodius inscrit son nom sur des monuments[364] et force des enclos de vote[365]; Vatinius installe le mouchard Vettius sur les rostres, donc dans un «*templum*»[366]; Antoine vomit dans une assemblée du peuple romain[367] et fornique avec Fulvie dans la demeure même de ... Clodius[368].

Enfin l'orateur s'indigne que les *improbi* n'aient aucun souci des convenances. L'invective est efficace car les Romains aiment voir respecter coutumes, attitudes, habillements traditionnels. Ce souci apparaît sans cesse. Ne prenons qu'un exemple: l'ébahissement qui s'empare des spectateurs qui voient César rester assis quand les Sénateurs viennent le saluer[369]. Cicéron note que Clodius se promène en tous lieux avec sa femme[370]; il fustige Vatinius qui participe à un banquet en habits de deuil[371]; Pison qui reçoit fort mal son successeur[372]; qui ne respecte ni l'hospitalité[373] ni les droits des ambassadeurs[374]; qui pousse l'inconvenance jusqu'à ne pas tuer selon les convenances ...[375]; Antoine qui convoque le Sénat pour n'importe quand[376]; qui s'habille en Gaulois[377]; qui va aux armées avec femme et maîtresse[378]; qui ne respecte pas la tradition qui veut que les chefs d'une guerre civile se rencontrent[379].

Presque toutes ces invectives appartiennent à des discours adressés aux Sénateurs. Rien de plus naturel, puisque les personnages visés par ces *impietates* sont tous de rang sénatorial et que la plupart des *instituta* bafoués concernent plutôt les Pères. La *uituperatio* suivante appartient elle à toutes les sortes de discours.

---

362 *Mur.*, 79; *quir.*, 14; *Sest.*, 78; *Planc.*, 71; *Mil.*, 73 etc. ...

363 *Sen.*, 7; *quir.*, 14.

364 *Har.*, 58. Un passage de la correspondance sur le même thème est plus vif. Cicéron y regrette que certains aient toléré «qu'un monument du Sénat subît l'outrage d'une inscription où se lisait en lettres dégouttantes de sang le nom d'un ennemi public» (*monumentum ... senatus hostili nomine et cruentis inustum litteris esse passi sunt*) (*fam.*, I, 9, 15).

365 *Mil.*, 41.

366 *Vat.*, 24. Cf. Liv., VIII, 14, 12.

367 *Phil.*, II, 63. Cf. p. 250.

368 *Phil.*, II, 11; 48; 99; 113.

369 Liv., *per.*, 116; Suét., *Iul.*, LXXVIII; Plut., *Cés.*, 60; Dion, XLIV, 8. Sur le conformisme des Romains en matière d'habillement, cf. M. Gelzer, *Caesar*, p. 318.

370 *Mil.*, 55.

371 *Vat.*, 30 sqq.

372 *Pis.*, 88.

373 *Pis.*, 38; 85; 89.

374 *Pis.*, 85.

375 *Pis.*, 83.

376 *Phil.*, III, 24.

377 *Phil*,, II, 76.

378 *Phil.*, II, 61; V, 22.

379 *Phil.*, XII, 27.

«Impietas» envers les dieux et les rites

Cicéron considère que la ferveur envers les dieux et le respect des rites sont le ciment de la cité. Il pense que la piété est nécessaire au maintien du lien social: *«Haud scio»* dit-il *«an pietate aduersus deos sublata ... societas generis humani ... tollatur»*[380] et il estime que les rites doivent être largement pratiqués (*religio propaganda est*)[381]. La religion est véritablement pour lui la morale du peuple.

Aussi l'orateur stigmatise très souvent les impiétés commises — à son jugement — par les *improbi* contre les dieux et les rites[382].

Il est d'autant plus incité à accorder une large place à cette *uituperatio* qu'il sait qu'il fait jouer là une corde sensible chez ses divers auditeurs. La ferveur envers les dieux reste en effet forte à Rome. Les sentiments exprimés par Quintus Cicero dans le *De diuinatione* suffisent à la montrer. Pour la majorité des *boni uiri* la puissance même de Rome ne saurait s'expliquer que par l'existence des dieux et par la piété des Romains; comme le dit Cicéron: «C'est par la piété et la religion, et aussi par cette sagesse exceptionnelle qui nous a fait percevoir que la puissance des dieux règle et gouverne tout, que nous l'avons emporté sur tous les peuples et toutes les nations» (*pietate ac religione atque hac una sapientia, quod deorum numine omnia regi gubernarique perspeximus, omnis gentis nationesque superauimus*)[383].

L'accusation que porte Cicéron contre les *improbi* en ce domaine est rarement générale: certes il qualifie sans plus de précision Clodius, Vatinius et Pison de *«sacrilegi»*[384] et le tribun de 58 de *«hostis omnium religionum»*[385]; cependant l'orateur montre plutôt le mépris ou l'action hostile des mauvais citoyens à l'égard des dieux: Clodius s'en est pris aux immortels[386]; Gabinius a vendu au roi d'Egypte *«numen interdictumque deorum immortalium»*[387]; il est mal vu des dieux[388]; Antoine a porté les armes contre les dieux[389]; ses propositions sont *«dis ... inuisa»*[390]; Dolabella viole *«omnia deorum iura»*[391].

---

[380] *Nat. deorum*, I, 4. Cf. *rep.*, I, 56 etc. ...

[381] *Diu.*, II, 148.

[382] C'est un thème fréquent de la rhétorique *optimas*. Cf. Caton qui reproche à Lentulus de n'avoir pas respecté les dieux in Sall., *Cat.*, LII, 33.

[383] *Har.*, 19.

[384] *Vat.*, 15; *har.*, 33; *Pis.*, 38.

[385] *Domo*, 139. Pour cette sorte de *uituperatio* Cicéron affectionne tout particulièrement l'ironie: Clodius est un personnage *«religiosissimus»* (*domo*, 111; har., 9; 22); il est aussi appelé *«castus tutor religionum»* (*har.*, 12) ou qualifié de *«tam castus, tam religiosus, tam sanctus, tam pius»* (*domo*, 105); c'est un *«popularis sacerdos»* (*Pis.*, 89) qui prétend connaître le droit religieux (*domo*, 127). Cf. dans une lettre (*Att.*, II, 4, 2) où Clodius est affublé du titre de *«sacerdos Bonae Deae»*.

[386] *Har.*, 5.

[387] *Pis.*, 48.

[388] *Prou. cons.*, 14.

[389] *Phil.*, II, 72.

[390] *Phil.*, VIII, 10.

[391] *Phil.*, XI, 29.

Une place toute particulière est réservée à l'action de l'ennemi contre les dieux pénates: et cela non seulement parce que Clodius a chassé Cicéron de son foyer, mais aussi parce que ces dieux sont très chers au cœur des Romains. Cicéron se plaint que les dieux pénates de sa demeure aient été bafoués[392], mais aussi que Gabinius ait chassé Lamia loin de ses pénates[393]; qu'Antoine mène la guerre contre eux (*contra deos penates ... gerit bellum*)[394]; que Dolabella soit hostile aux dieux pénates (*dis penatibus ... inimicus*)[395].

L'orateur reproche encore aux *impii* de se livrer à des adorations sacrilèges; Catilina idolâtre son aigle[396] et Antoine idolâtre César[397].

Plus encore que l'action contre les dieux, Cicéron stigmatise les menées des mauvais citoyens contre les demeures des dieux. L'accusation est concrète et vigoureuse. Vigoureuse comme le montre un passage des *Catilinaires* où l'orateur prétend que les *improbi* ont tenté de porter leurs feux impies «*non solum uestris domiciliis atque tectis sed etiam deorum templis atque delubris*»[398]. S'en prendre aux «*templa*» est donc bien plus grave qu'attaquer les «*tecta*». Les *optimates* pratiquent souvent cette invective. D'après Salluste, Caton accuse les Catiliniens de partir en guerre contre les temples[399]. Cette *uituperatio* appartient au style officiel; les décrets sénatoriaux stigmatisent tout autant l'agression contre les temples qu'ils exaltent leur protection[400]. L'attachement des Romains pour leurs temples est très sensible dans les textes latins: c'est une composante primordiale de l'amour des citoyens pour l'*urbs*[401].

Cicéron blâme l'occupation des temples qui deviennent de véritables repaires où les *improbi* emmagasinent des armes, où ils distribuent de l'argent à leurs mercenaires[402]; il critique surtout les destructions ou menaces de destructions des temples[403] voire la guerre

---

[392] *Domo*, 106; 108; 109; 143. Cf. dans le *De legibus* (II, 42); les expressions («*religionum iura polluta*»; «*Lares familiares ... uexati*») y sont bien plus pâles que dans les discours.

[393] *Sest.*, 30.

[394] *Phil.*, XIII, 16.

[395] *Phil.*, XI, 10. Cf. de même chez Philippe in Sall., *hist.*, M. I, 77, 20.

[396] *Cat.*, I, 24; II, 13.

[397] *Phil.*, I, 13.

[398] III, 22.

[399] *Cat.*, LII, 3.

[400] *Phil.*, XIV, 37-38.

[401] Cf. M. Bonjour, *Terre natale* ... p. 130-132.

[402] *Sen.*, 32; *domo*, 54; *Sest.*, 34; 85; *har.*, 28; *Pis.*, 11; 23.

[403] En 63: *Cat.*, I, 12; III, 2, 22; IV, 2; *Flac.*, 1; *domo*, 144; pour Clodius: *domo*, 140; 141; en 52: *Mil.*, 91; en 44: *Phil.*, I, 5; en 43: *Phil.*, XIV, 27. On notera à titre de comparaison qu'en 63 Cesar parle seulement de pillages possibles dans les temples (in Sall., *Cat.*, LI, 9).

faite aux autels[404]. Les *improbi* veulent incendier, répète-t-il, les sanctuaires[405].

Il est remarquable que l'orateur veille toujours à souligner les menées contre les temples plus particulièrement aimés de l'auditoire auquel il s'adresse; ainsi il stigmatise devant les Sénateurs les assauts contre le temple de Jupiter où se réunit quelquefois le Sénat[406]; contre le temple de la Concorde où il arrive aussi aux Pères Conscrits de siéger[407]; contre le sanctuaire de la Mère des Dieux à Pessinonte, sanctuaire révéré par les généraux qui faisaient des vœux à cette déesse et venaient s'en acquitter là[408]; contre le temple de Zeus Zbelsurdus, avatar du grand Jupiter révéré par les Sénateurs[409]. Devant les juges et au Sénat, l'orateur reproche aux *impii* d'attaquer le temple de Castor[410] cher aux chevaliers[411] et aux Sénateurs[412].

Il accuse encore les *improbi* de s'en prendre aux prêtres et aux prêtresses. Les Catiliniens vont faire violence aux vestales[413]; l'invective n'est pas sans fondement: Catilina a eu des relations coupables avec une prêtresse. Mais l'orateur n'exploite pas ce thème car c'est Fabia, la demi-sœur de Terentia, épouse de Cicéron, qui a été soupçonnée dans cette affaire[414]. L'orateur reproche à Clodius d'avoir privé Pessinonte de son prêtre[415]. Antoine lui se livrerait volontiers à un crime impie (*nefarium*) en mettant à mort

---

[404] *Phil.*, II, 72; III, 1; XIII, 16.

[405] *Sen.*, 7; *Quir.*, 14; *Sest.*, 84; 95; *har.*, 6; 39. Voir aussi p. 304 n. 353: l'incendie du sanctuaire des Nymphes est le comble de l'*impietas*; les *improbi* brûlent ainsi le temple de celles qui viennent en aide aux Romains dans leur lutte contre les incendies ... Cicéron reproche aussi à Clodius de démolir des temples (*Sen.*, 32; *domo*, 110; *har.*, 32) et d'écraser sous sa maison de campagne les autels albains (*Mil.*, 85).

[406] *Leg. agr.*, I, 18; *Phil.*, XIV, 27.

[407] *Phil.*, V, 20.

[408] *Har.*, 28. Cf. Val-Max., I, 1, 1. Cette déesse était fort aimée de la noblesse: cf. Liv. XXIX, 14.

[409] *Pis.*, 85. Si les *boni uiri* apprécient moins que le peuple les religions orientales (cf. Cumont, *Rel. orient.*, p. 77 et 235), ils ont quand même pris goût à certains de ces cultes (cf. *leg.*, II, 35-36). Il ne faut pas oublier que les Romains s'approprient aisément les dieux étrangers. César donne aux dieux gaulois des noms romains (*Gall.*, VI, 17); avant un assaut contre une cité, les généraux par l'«*euocatio*» demandent aux divinités locales de quitter la ville et d'accepter un culte à Rome (cf. J. le Gall., *La religion romaine* ... p. 50-51).

[410] *Domo*, 54; 110; *Sest.*, 34; 85; *har.*, 28; 49; *Pis.*, 11; 23; *Mil.*, 91. Le temple est souvent évoqué: *Verr.*, I, 154; III, 41; *Sest.*, 79; *Vat.*, 31; *Mil.*, 18; *Phil.*, III, 27; V, 21.

[411] Cf. C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 71.

[412] Ils s'y réunissent: cf. *Verr.*, I, 129.

[413] *Cat.*, IV, 2; 12; *domo*, 144.

[414] Sall., *Cat.*, XV; Plut., *Cat. min.*, 19.

[415] *Har.*, 29.

l'augure Cicéron[416] et il voudrait porter sur celui-ci «ses mains sacrilèges et impies» (*sacrilegas manus atque impias*)[417].

Les *improbi* ne respectent pas davantage les rites, d'après l'orateur; si les croyances deviennent moins fermes à la fin de la République, le respect des rites (*caerimoniae, sacra, religiones*) en revanche ne se dément pas[418]. La lecture du *De re rustica* de Caton montre qu'au milieu du deuxième siècle l'observance scrupuleuse des règles religieuses est générale[419]. Le moindre oubli dans le rituel est jugé très grave; sous le consulat de Tiberius Gracchus le père une élection consulaire fut annulée parce que l'on avait omis de prendre les auspices[420]. Un tel fait permet d'imaginer de quel œil les Romains considéraient une inobservation volontaire des rites!

Dans cette invective une place privilégiée est réservée par Cicéron au sacrilège de Clodius lors des Mystères de la *Bona Dea*. Certes l'affaire était de taille et cet événement a d'autant plus hanté l'orateur qu'il a causé indirectement son exil. Cependant, sur le moment, Cicéron n'a ressenti aucune indignation: au fond — comme il le rappelle lui-même dans le *De legibus*[421] — les mystères grecs s'accompagnaient souvent de débauches. Il affirme, sur le coup, que, s'il s'est montré un temps un Lycurgue, il s'adoucit chaque jour[422] ... Il redoute que l'affaire ne soit envenimée par les *boni*[423]. Et lors du procès il témoigne sans grand enthousiasme, se limitant à une déposition qui détruit l'alibi de Clodius[424]. Mais après, dans ses discours, Cicéron accorde à cette affaire une place considérable parce que Clodius, déguisé en femme, y apparaît ridicule[425], mais aussi parce que ces mystères sont particulièrement révérés. Il le souligne dans le *De haruspicum responsis*: le culte est fort ancien[426]. Cicéron déforme sensiblement les faits: s'il parle seulement de «*perturbata sacra*» dans un passage du *De domo*[427], presque

---

416 *Phil.*, II, 5. Cf. III, 33.
417 *Phil.*, XII, 26.
418 Cf. Heibges, in *Latomus*, 1969, p. 833-869.
419 Cf. J. le Gall., *La religion romaine* ... p. 131.
420 Cic., *Nat. deorum*, II, 10-11.
421 II, 36.
422 *Att.*, I, 13, 3.
423 Tel me semble le sens du passage: «*Messalla uehementer adhuc agit seuere. Boni uiri precibus Clodi remouentur a causa ... Nosmet ... demitigamur; instat Cato ... Vereor ne haec infecta a bonis, defensa ab improbis magnorum rei p. malorum causa sit*» (Att., I, 13). «*Infecta*» doit être entendue au sens d'«envenimée» et non d'«inachevée». Il faut bien distinguer dans l'affaire les *boni uiri* (les gens de qualité) qui s'adoucissent et les *boni* (les *boni ciues*), tels Messalla et Caton, qui sont intransigeants. Ceux-ci n'ont pas l'intention d'abandonner l'affaire, contrairement à Cicéron.
424 Et qui aura pour lui-même de fâcheuses conséquences (cf. *Att.*, I, 16, 2).
425 Cf. p. 224.
426 § 37.
427 § 35.

partout ailleurs Clodius est accusé d'avoir mêlé le stupre à l'*impietas*: ainsi l'avocat de Milon soutient que Clodius a «profané par un adultère le culte le plus sacré» (*polluerat stupro sanctissimas religiones*)[428]; le profanateur aurait même porté la luxure sur les lits de la Bonne Déesse[429]. L'auditoire imagine en entendant cela que Clodius s'est livré à la débauche sur les lits de sacrifice eux-mêmes! Quelle relation des faits présente Cicéron au moment de l'affaire? Il nous apprend que Clodius a été surpris, habillé en femme, dans la demeure de Pompeia[430]; plus tard, dans le *De legibus*, il dira: «(*Clodius*) *cogitatam libidinem intulit*»[431]: expression vague qui paraît signifier que le personnage «est venu avec des intentions malsaines» chez la prêtresse. Ce texte ne prouve pas du tout que Cicéron croyait à la version qu'il donnait de l'événement dans ses discours. Plutarque raconte que Clodius s'est en effet introduit dans la maison, mais il note qu'il est resté dans les parties les plus secrètes, qu'il n'a pas vu les mystères. Il ne parle nulle part d'adultère[432]. Cicéron a donc délibérément chargé le coupable: ses expressions cependant restent suffisamment vagues[433] pour qu'il soit impossible de l'accuser de travestir la vérité, mais elles font imaginer à l'auditeur un «*scelus*» bien plus grave que celui qui a été réellement commis.

Cicéron revient aussi fréquemment sur la consécration de sa demeure, consécration où, prétend-il, les rites n'ont pas été observés. L'invective n'est pas réservée au *De domo*. L'orateur sait que les Sénateurs redoutent une telle *consecratio* pour leur propre maison en cas de révolution. Il blâme donc cette *impietas* dans de nombreux discours aux Sénateurs[434].

Cicéron parle de même longuement dans le *De haruspicum responsis* des jeux profanés (*ludos pollutos*) par Clodius[435]; il critique le bouleversement des rites à Pessinonte[436] et l'inobservation des pratiques religieuses chez Vatinius[437]. Après les funérailles de Clodius, il ne

---

428 § 87.

429 *Har.*, 8. Cf. *domo*, 105; *har.*, 33; 44; *Pis.*, 95; *Planc.*, 86; *Mil.*, 72. Autres mentions mais plus rapides en *domo*, 77; 110; *har.*, 4; 12; 37; 38; 39; 43; 57; *prou. cons.*, 24; *Pis.*, 9; *Mil.*, 59 avec jeu de mot sur «*accessit*».

430 *Att.*, I, 12, 3.

431 II, 36.

432 Plut., *Caes.*, 10; *Cic.*, 28. Le passage des *Periochae* est confus et mêle deux affaires (*Per.*, 103); Dion est rapide (XXXVII, 45); à supposer que l'on donne à αἰσχύνω son sens fort de «débaucher» et non de «compromettre», il paraît vraiment peu croyable que Clodius fornique au cours même de la cérémonie avec celle qui devait la présider!

433 Cf. notes 428 et 429 supra.

434 *Sen.*, 18; *har.*, 33. Dans le *De domo*, cf. § 62; 107; 108; 128; 132; 133; 135; 139; 140; 141; 147.

435 § 21 à 27.

436 *Har.*, 29.

437 *Vat.*, 30.

manque pas dans le *Pro Milone* de stigmatiser toutes les *impietates* qui ont marqué ce *funus* mouvementé; nous avons montré ailleurs comment l'orateur peignait comme d'abominables impiétés des infractions aux rites volontairement introduites à des fins politiques par les organisateurs de ces pompes funèbres[438].

Mais le comble de la *uituperatio* consiste à montrer que l'adversaire pratique une religion à lui; pour cette invective Cicéron use de violentes alliances de mots: ainsi, dans le *Pro Sulla*, il s'en prend à l'*impia religio* que pratiquait Lentulus[439] et, dans la *Vatinienne*, aux «*nefaria sacra*» du pythagoricien Vatinius[440].

«*Impietates*» *envers les proches*

Ces «*impietates*» présentent plusieurs formes: l'*improbus* manque de respect envers ses parents ou proches parents, se montre indigne de ses aïeux ou fait fi des traditions ancestrales, du fameux «*mos maiorum*».

L'affection pour les proches est d'autant plus vive à Rome qu'elle n'est pas jugée seulement naturelle[441], mais qu'elle est aussi fondée sur la gratitude; les Romains se sentent une dette envers leurs parents et aïeux: ils leur doivent la vie[442] et — pour les *boni uiri* — la *dignitas* qu'ils détiennent dans la cité[443]. La *pietas* ne faiblit pas à la fin de la République. Il est même sûr que ce que l'amour filial, paternel ou familial des Romains avait d'austère s'est adouci. L'évocation par Cicéron de ses parents, de son frère et de ses enfants devant les Quirites après le retour d'exil suffit à le bien montrer[444].

Aussi l'orateur rappelle à ses auditeurs que Catilina a tué son fils[445]; reproche au tribun Serranus d'être insensible aux supplications de son beau-père[446]; à Pison de rejeter les prières de ses parents et alliés (et particulièrement de Pison, gendre de l'orateur)[447]; à Antoine de ne pas rétablir son oncle dans ses droits[448]; à Cimber d'être un fratricide[449].

---

[438] Cf. mon article: «*Ratio popularis et funérailles*», *L.E.C.*, 1975, p. 171-173; 177-178.

[439] § 70.

[440] § 14. L'orateur a pourtant pour ami le pythagoricien Nigidius Figulus.

[441] Cf. dans le *De haruspicum responsis*: «*Parentibus ... nos ... natura conciliat*» (§ 57).

[442] Cf. *leg. agr.*, II, 9; 84; *har.*, 57.

[443] *Leg. agr.*, II, 1. Les familles sont étroitement soudées par des intérêts divers (politiques, pécuniaires etc. ...), puisqu'elles sont la base de la société romaine.

[444] *Quir.*, 5.

[445] *Cat.*, I, 14. Voir p. 337 pourquoi Cicéron reste relativement discret sur ce point.

[446] *Quir.*, 12.

[447] *Sen.*, 17; *Sest.*, 54; *Pis.*, 12.

[448] *Phil.*, II, 55.

[449] *Phil.*, XI, 14.

Le Romain se doit aussi d'être digne de ses aïeux. Il essaie de les imiter voire de les surpasser. Cette *pietas* est toujours vive à la fin de la République: c'est elle qui pousse Brutus à tuer César[450]. Et les *optimates* exhortent sans cesse leurs troupes à s'inspirer des grands ancêtres: c'est en effet un des plus sûrs moyens d'œuvrer pour la *res publica*[451].

L'orateur qui accuse son adversaire d'être indigne de ses aïeux le déconsidère grandement; l'invective est d'autant plus forte qu'elle permet de frappantes antithèses entre le méprisable descendant et les illustres aïeux. Comme l'écrit Quintilien: «*quosdam claritas ipsa notiores circa uitia et inuisos magis fecit*»[452].

Les *optimates* ont sans doute exploité cette sorte de *uituperatio*; nous en avons la preuve à propos des Gracques qui prêtaient le flanc à ces assauts puisque leur père était un «bon citoyen». Plutarque en effet rapporte que l'on blâmait Tiberius Gracchus d'oser revenir en pleine nuit de réunions populaires sous la censure même de son père[453]. Cicéron use largement de cette invective: il est vrai que les *populares* de son temps lui offrent belle matière: il est aisé de trouver même dans leurs proches ancêtres quelque «*optimus ciuis*». Ainsi l'aïeul de Lentulus était P. Cornelius Lentulus qui soutint Opimius[454]; Clodius descend de célèbres *optimates*, souvent fort arrogants envers la plèbe[455]; l'aïeul d'Antoine est le fameux orateur M. Antonius[456].

Cicéron blâme ces trois personnages de ce chef[457], mais aussi Gellius[458] et Pison[459].

D'après l'orateur, les *improbi* vont encore plus loin: ils bafouent les pratiques de l'ensemble des anciens Romains, pratiques qui

---

[450] Cf. Dion, XLIV, 12.

[451] Cf. *Sest.*, 21. Ce thème sera revu dans la partie consacrée au «*suadere*» p. 483-484.

[452] *Inst.*, III, 7, 19. Valère-Maxime présente toute une galerie de descendants indignes (III, 5).

[453] *Tib. Grac.*, 14. Cf. Val-Max., IV, 7, 2 etc. ... L'invective a été quelquefois utilisée par les *improbi*: d'après Salluste, Lépide reproche à des Bruti, des Aemilii etc. ... d'être des esclaves de Sylla (*Hist.*, M. I, 55, 2).

[454] Cf. *Cat.*, III, 10; IV, 13. Pour d'autres «*nobiles*» catiliniens, *Cat.*, IV, 16.

[455] *In Clo. et Cur.*, V, 3-4; *domo*, 84; *har.*, 27. Cicéron fait allusion aussi à une vertueuse Claudia. De fait elle n'a pratiqué la vertu que sur le tard (cf. Liv., XXIX, 14) ...

[456] *Phil.*, I, 34.

[457] *Cat.*, III, 10; IV, 13; *in Clo. et Cur.*, V, 3-4; *domo*, 34; 105; *Sest.*, 126; *har.*, 26; 57; *Phil.*, I, 35; II, 14; 15; 98; 99; 118; in Dion, XLV, 47.

[458] *Sest.*, 110. Il est indigne de son illustre beau-père, L. Philippus.

[459] *Sest.*, 21; *Pis.*, 62. Pison est indigne de ses aïeux paternels. Quant à ses aïeux maternels, Cicéron les utilise à d'autres fins: pour dénigrer la modeste origine de Pison (cf. p. 203 à 210).

constituent le «*mos maiorum*» et dont le caractère est véritablement sacré.

L'invective vise Rullus et ses comparses qui proposent une loi absolument contraire à l'action menée par les *maiores*[460]; Labienus[461]; Clodius[462]; Pison et Gabinius[463]; Vatinius[464]; les Antoniens[465]. La fréquence des mentions du «*mos maiorum*» dans le deuxième discours *De lege agraria* est frappante: il est vraisemblable que l'orateur juge qu'il est efficace de blâmer devant les Quirites l'*impietas* des *improbi* en ce domaine; mais après 63 Cicéron abandonne cette tactique devant le peuple; aucune invective de cette sorte dans le *Discours du retour aux Quirites* ni dans la *Quatrième* et *Sixième Philippique*. Le *populus Romanus*, dès lors submergé par l'afflux d'affranchis et de *peregrini*, n'y serait sans doute plus sensible. Peut-être aussi cette *pietas* a-t-elle subi un discrédit général; les violations du *mos maiorum* sont fréquemment signalées dans les *Verrines*, rarement dans les *Philippiques*.

«*Pietas*» des «*improbi*» et «*impietas*» cicéronienne

De fait, malgré la rareté des témoignages sur le comportement réel des «*improbi*» et l'état fragmentaire dans lequel leurs discours nous sont parvenus, il apparaît que les «*impii ciues*» ont eu un grand souci de la *pietas*.

Ils révèrent la patrie: Memmius en 63 s'écrie: «*Deos hominesque testamur ... nos (non) arma contra patriam cepisse*»[466]; Catilina harangue ses troupes en leur affirmant: vous tenez «la patrie entre vos mains» (*patriam in dextris uostris*)[467]. Les citoyens éminents ont droit chez les «*improbi*» a la même révérence que celle réclamée par Cicéron pour Pompée ou pour lui-même : Antoine respecte César et se félicite que le «parricide» Trebonius soit châtié[468].

Même fidélité envers les lois. Il a déjà été signalé ici que Rullus souhaitait le vote de la moitié des tribus seulement pour reprendre la procédure de l'élection des pontifes[469]. Clodius, au cours de sa

---

460 *Leg. agr.*, I, 2; 6; 19; II, 15; 26; 27; 36; 48; 49; 52; 65; 73; 81; 82; 84; 87; 89; 91; 92; 95; 98.

461 *Rab.*, 17.

462 *Sen.*, 11; *domo*, 56; 130; *har.*, 18.

463 *Sest.*, 16; 17; *Pis.*, 83.

464 *Vat.*, 34; 35.

465 *Phil.*, V, 25; VIII, 18; 23; 26. Cf. avec une portée générale: *Sest.*, 140. C'est une *uituperatio* constante chez les *optimates* (cf. L. Cotta in Cic., *domo*, 68 et *Sest.*, 73).

466 In Sall., *Cat.*, XXXIII, 1.

467 In Sall., *Cat.*, LVIII, 8.

468 *Phil.*, XIII, 22.

469 Cf. p. 298 n. 278.

brève palinodie, se plaint «que les lois Juliennes aient été portées au mépris des auspices» (*leges Iulias contra auspicia latas*)[470]; si les «*impii*» transgressent les lois, ils ont souvent de sérieux motifs que Cicéron veut ignorer: Pison sort des limites de sa province[471], mais l'orateur lui-même a affirmé douze paragraphes avant: «Les généraux chargés de la Macédoine n'ont jamais eu pour frontières de leur province que la pointe de leurs épées et la portée de leurs javelots» (*semper Macedonicis imperatoribus idem fines prouinciae fuerint qui gladiorum atque pilorum*) ...

Les *improbi* s'efforcent d'être *pii* envers les dieux: jadis C. Gracchus a donné à ses colonies des noms de dieux[472]; Clodius agit «*religionis nomine*»[473]; il est «*XV uir sacris faciundis*»[474]; pour la consécration de la maison de Cicéron il a essayé de respecter les rites, l'orateur doit en convenir[475]. Clodius parle «des cultes, des rites et des cérémonies» (*de religionibus, sacris et caerimoniis est contionatus*)[476]; il se lamente «*in contione de religionibus neglectis*»[477]. Vatinius lui tient à être augure[478]. Antoine exerce cette fonction[479].

Les *improbi* ne méprisent pas davantage leurs parents et leurs *maiores*. La *pietas* de C. Gracchus à l'égard de son frère est restée célèbre[480]. En 52 les *populares* se lamentent sur le triste sort de Clodius tué sur la voie même que ses aïeux avait édifiée[481]. Ils se réfèrent sans cesse aux ancêtres: Lucullus affirme dans les *Académiques*: «(Les factieux) ... citent quelques hommes illustres d'autrefois qu'ils disent avoir été amis du peuple, afin de se donner eux-mêmes comme leurs imitateurs» ((*seditiosi ciues*) ... *aliquos ex antiquis claros uiros proferunt, quos dicant fuisse populares ut eorum ipsi similes esse uideantur*)[482]. Et de fait C. Gracchus se réclame d'eux, si l'on en croit Plutarque[483]; de même Memmius[484]. Macer lui, revendique le «*ius a maioribus relictum*» et recommande l'usage de la puissance tribunitienne, arme «*a maioribus paratum*»[485].

---

[470] *Har.*, 48. Fin 58 en effet Clodius s'est opposé ou a fait semblant de s'opposer un temps à César.
[471] *Pis.*, 50.
[472] Cf. J. le Gall, *Religion romaine* ... p. 132.
[473] *Domo*, 109.
[474] *Har.*, 26.
[475] *Domo*, 127; 139.
[476] *Har.*, 8.
[477] *Ibid.*
[478] *Vat.*, 19.
[479] *Phil.*, II, 80 etc. ...
[480] Voir p. 275 n. 24.
[481] *Mil.*, 17; 18.
[482] § 13.
[483] *C. Gr.*, 3. [484] In Sall., *Iug.*, XXXI, 17.
[485] In Sall., *hist.*, M. III, 48, 1 et 12. Clodius ne répudie pas les Claudii. Publius et Appius agissent souvent de concert (cf. *Att.*, IV, 2, 3 etc. ...). D'ailleurs dans la

Ces quelques témoignages de la *pietas* des «mauvais citoyens» montrent le caractère tendancieux des invectives cicéroniennes; mais l'aspect polémique est plus sensible encore si l'on met en évidence les failles de la *pietas* de l'orateur.

Cicéron n'hésite pas à tolérer voire à conseiller des infractions aux lois. Il ne trouve pas choquant que les lois *Aelia* et *Fufia* soient anéanties ... pour assurer son retour[486]. Dans une lettre (*fam.*, I, 7), il conseille à Lentulus de tourner un avis du Sénat qui interdisait de restaurer militairement Ptolémée, en l'invitant à éloigner momentanément le roi, à s'emparer par la force de l'Egypte et à ramener pacifiquement celui-ci dans son pays! Lui qui s'indigne que les *improbi* violent les *obnuntiationes* sait que, grâce à ces pratiques, les *boni uiri* «ont voulu avoir des motifs de ne pas tenir les comices» (*comitiorum non habendorum causas esse uoluerunt*)[487]; de plus il n'a guère foi en la divination[488].

Quelle est la *pietas* de Cicéron envers les dieux? Plutôt que de passer en revue les innombrables exégèses mieux vaut interroger les propos mêmes tenus par Cicéron dans ses traités. Ces textes révèlent que l'Arpinate, quoique nourri dans les fortes croyances d'un municipe, a largement subi l'influence des philosophes — et en particulier de ceux de l'Académie. Il suspend son jugement: «Ce monde même est-il l'œuvre raisonnée d'un architecte divin, je ne le crois pas. Je ne nie pas non plus qu'il puisse en être ainsi» (*ne exaedificatum quidem hunc mundum diuino consilio existimo, atque haud scio an ita sit*)[489]; «les Académiciens», dit-il, «ont sagement agi en suspendant leur jugement en cas d'incertitude» (*prudenter ... Academicos a rebus incertis adsensionem cohibuisse*)[490]. Quand Cicéron se fait plus affirmatif, il n'est guère précis et varie sensiblement. Il soutient une fois «*deos esse retinendum est*»[491]; une autre il admet que le monde lui-même est dieu[492]; une autre encore il veut croire en une «*praestantem aliquam aeternamque naturam*»[493]; il lui arrive même de penser que

---

famille l'entraide — surtout entre frères — est traditionnelle (cf. Liv., XXXIX, 32).

[486] *Sest.*, 129.

[487] *Diu.*, II, 43.

[488] Cf. p. 439.

[489] *Ac. pr.*, 126.

[490] *Nat. deorum*, I, 1.

[491] *Diu.*, II, 41. Cf. de même dans le *De legibus* sous la forme d'une subordonnée à nuance conditionnelle «*cum summos deos esse concedamus*» (II, 32). Notons qu'il s'agit là seulement de dieux suprêmes. Cela exclut la croyance en des divinités inférieures.

[492] *Nat. deorum*, III, 39.

[493] *Diu.*, II, 148. Van den Bruwaene (in *La théologie* ... p. 222 sqq; 237; 241-249) pense que Cicéron ne place le divin qu'en la *uis naturae* identifiée avec la *uis rationis*. Notre philosophe traite même avec bienveillance un mécaniste, Démocrite! (*diu.*, I, 5).

l'existence d'un dieu «*princeps*» a pu être imaginée «*ad utilitatem uitae*»[494]. Mais de telles variations ne peuvent avoir place dans un discours, ni devant le Sénat[495], ni devant les Quirites[496].

A l'égard des rites si l'Arpinate écrit «*religio propaganda est*»[497], il corrige aussitôt: «*superstitionis stirpes omnes eiiciendae*»[498]. Il pense que les rites ont été établis pour adoucir les mœurs des hommes et fait dire à Scipion dans le *De republica*: «(*Numa*) *animos ... ardentes consuetudine et cupiditate bellandi religionum caerimoniis mitigauit*»[499].

La différence apparaît sensible entre les condamnations très nettes des discours politiques et les hésitations du philosophe!

Troisième chapitre: La suppression de la «libertas»

Un thème cher aux Romains et à Cicéron

La *libertas* est très prisée des Romains. Les «*monetales*» ou les questeurs qui peuvent se vanter d'avoir des aïeux ayant lutté pour elle ou lui ayant voué un temple ne manquent pas de l'évoquer sur les monnaies qu'ils frappent[500]. La haine envers les tyrans est vive, comme chez les Grecs[501].

Le peuple est particulièrement épris de liberté. Memmius lance aux Quirites: «*uos liberi esse (uoltis)*»[502] et Cicéron affirme: «*quid tam populare quam libertas?*» ajoutant «*quam non solum ab hominibus uerum etiam a bestiis expeti atque omnibus rebus anteponi uidetis*»[503]. La «*possessio libertatis*» fait le bonheur du peuple[504]; elle est même la caractéristique du peuple romain, qui a pour mission de commander aux autres peuples et qui seul est libre: «*Populi Romani est propria libertas*»[505]. Rien ne manifeste mieux la haine du peuple pour la

---

[494] *Rep.*, I, 55. Sur les fluctuations de Cicéron, cf. par exemple, J. Kroymann, *Cicero and die römische Religion* in *Hommages à K. Kumaniecki*, p. 116 à 128, Leiden, 1975.

[495] Il y a un langage sénatorial convenu, traditionaliste.

[496] D'après Cotta, il n'est pas possible de mettre en doute l'existence des dieux dans une *contio*: cf. *nat. deorum*, I, 61.

[497] Cf. p. 306 n. 381.

[498] *Diu.*, II, 148; 149.

[499] II, 26.

[500] Cf. Sydenham, *The roman republican coinage*, n°502; 513; 596; 786 a; 789; 906; 918.

[501] Chez les Grecs, Aristophane s'en moque plaisamment en imaginant que l'on promet des récompenses aux meurtriers des tyrans morts ... (*Ois.*, 1074-1075).

[502] In Sall., *Iug.*, XXXI, 23. Il est vrai que Macer se plaint que le peuple, dès sa sortie de la *contio*, devienne oublieux de sa liberté (in Sall., *hist.*, M. III, 48, 14).

[503] *Leg. agr.*, II, 9.

[504] *Cat.*, IV, 16.

[505] *Phil.*, VI, 19. Cf. le développement sur ce thème en *Phil.*, X, 20. Voir Sall., *Iug.*, XXXI, 20.

tyrannie que la répugnance de la foule à voir son cher César désirer le *regnum*; des tribuns parviennent à «soulever contre César la haine publique en l'accusant d'aspirer à la royauté» (*inuidiam (Caesari) tamquam regnum adfectanti (faciunt)*)[506].

Chez les *boni uiri* l'opinion est plus nuancée: certes le meurtre de César, l'exaltation de la *libertas* en 44-43 montrent un vif amour pour elle. Mais les *boni uiri* savent aussi les dangers d'une excessive liberté qui devient à son tour tyrannie ... Scipion, à l'école de Platon[507], redoute cette licence[508]. A cette anarchie les gens de bien préfèrent les bons rois[509]; les Romains ne renient pas tous leurs rois: les portraits de Romulus, Numa, Tarquin l'Ancien sont très favorables[510]; il y a un concept du bon roi, à distinguer nettement de celui du *tyrannus*[511]. Certains Romains — les Marcii Reges par exemple — se targuent de descendre des rois et les esprits éclairés savent bien que le pouvoir consulaire n'est que l'émanation du pouvoir royal[512]. Mieux, entre une monarchie tyrannique et la guerre civile, un Favonius, stoïcien et grand ami de Caton, préfère la première ...[513].

De plus la *libertas* n'a pas le même sens pour le peuple et pour les *boni uiri*: pour les Quirites, la *libertas* c'est d'abord la protection contre l'arbitraire, contre les mesures despotiques, protection assurée par la puissance tribunitienne et par des lois de sauvegarde comme la *lex Porcia*; c'est aussi le maintien de certains droits: *suffragium, iudicia; leges* etc. ...[514]. En revanche les *boni uiri* sont surtout soucieux de *dignitas* et pour eux être libre c'est surtout pouvoir acquérir un certain rang et bénéficier de tous les avantages qui s'y rattachent[515].

Mais avec ces contenus divers, à des degrés divers, la *libertas* est incontestablement fort prisée de tous les Romains.

Cicéron, avec les mêmes nuances que les *boni uiri*, est partisan de la *libertas*; il dit dans le *Pro Rabirio Postumo* qu'il n'y a pas de sottise

---

506 Val-Max., V, 7, 2. J. Béranger in *Principatus*, article *Tyrannus*, p. 59 soutient contre J. Carcopino que le peuple ne voulait pas de la royauté.

507 *Rep.*, VIII, 562 sqq.

508 *Rep.*, I, 66.

509 *Rep.*, I, 64.

510 *Rep.*, II, 34-37.

511 Cf. P. Grimal, *Le «bon roi» de Philodème et la royauté de César*: E. Rawson, *Caesar's heritage ... J.R.S.* LXV, 1975, p. 149; 151-153.

512 *Leg.*, III, 15.

513 Plut., *Brut.*, 12.

514 Cf. Cic., *leg. agr.*, II, 102; *Rab.*, 10; 12; 13; Macer in Sall., *hist.*, M. III, 48, 5; 6; 8.

515 Cf. A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 624-625; J-M. André, *L'otium* ... p. 297; 362; Ch. Wirszubski, *Libertas* ... p. 14; 21; 24; 54; 83; 122 etc. ...; P. A. Brunt, *Social conflicts* ... p. 126 etc. ...

plus grande que de quitter une *res publica libera* pour se rendre chez un roi et devenir son sujet[516]; dans la *Deuxième Philippique*, la «*seruitus*» est le «*postremum omnium malorum*»[517]. Dans la *Troisième*, le consulaire proclame que «rien n'est plus honteux que la servitude» (*nihil foedius seruitute*)[518]. Mêmes opinions dans les traités. Dans le *De republica* le tyran est jugé comme un personnage «*quo neque taetrius, neque foedius, nec dis hominibusque inuisius animal ullum cogitari potest*»[519]. L'Arpinate est favorable à un régime où se marient le monarchique, l'aristocratique, le démocratique, régime fort éloigné de la tyrannie. C'est le seul régime équilibré où régnera la justice, justice qu'un tyran ne saurait qu'anéantir[520].

Ainsi les invectives cicéroniennes contre la tyrannie adverse seront liées à sa doctrine et épouseront les *studia* de ses auditeurs.

Une arme des «populares»

Ce sont les «*populares*» qui condamnent le plus souvent la tyrannie qu'a exercée ou qu'exerce l'adversaire[521]. Memmius, d'après Salluste, se plaint de la *dominatio paucorum*[522]; Lépide blâme la *dominatio* des Syllaniens et de leurs «*satellites*»[523]; Macer, si l'on peut ajouter crédit aux reconstitutions sallustiennes, fait plus encore. La critique de la *dominatio nobilitatis*, de la *dominatio paucorum*, de la tyrannie imposée par Sylla, Catulus, C. Curion revient près de dix fois dans sa harangue[524]; avant son consulat, en un temps où il n'est pas encore un «*optimas*», Cicéron stigmatise un *dominatus*, une *regia dominatio*[525] dont il ne précise pas, avec sa prudence habituelle, qui les exerce, mais qui ne peuvent être que le fait des nobles. Torquatus, jouant au populaire, compare Cicéron à Tarquin[526]; il lui reproche en effet d'avoir fait condamner des citoyens sans jugement; pour les mêmes motifs Clodius traite, en plein Sénat, Cicéron de «*rex*»[527], de «*tyrannus*», d'«*ereptor libertatis*»[528], de «*crudelis*

---

516 § 22.
517 § 113.
518 § 36 (cf. *Phil.*, XII, 15).
519 II, 48.
520 *Ibid.*
521 Nous ne considérerons donc dans ce chapitre que la tyrannie passée et présente. Quand les orateurs évoquent des menaces de tyrannie, ils cherchent à inciter leur auditoire à les écarter. Ces menaces ressortissent donc au «*suadere*» et seront considérées plus loin: cf. 455 sqq.
522 *Iug.*, XXXI, 16; 20.
523 Sall., *hist.*, M. I, 55, 2; 12; 21. Sur la nuance exacte de «*satellites*» cf. infra p. 320.
524 *Ibid.*, III, 48, 3; 6; 9; 10; 11 (bis); 19; 23; 26.
525 *Verr.*, V, 175; frag. *Pro Cornelio*, B. VII, 11 édit. Baiter-Kayser.
526 In Cic., *Sul.*, 21; 22; 25; 26; 48.
527 In Cic., *Att.*, I, 16, 10.
528 *Sest.*, 109.

tyrannus»[529]; le pseudo-Salluste le compare à un «*dictator*»[530]; Vatinius nomme tous les optimates des «tyrans»[531]; les Antoniens accusent Cicéron de vouloir prendre les faisceaux[532].

Mais les *optimates* n'ont pas négligé cette arme. D'abord parce qu'il est de tradition dans l'Antiquité de se laver de tout soupçon de tyrannie lorsque l'on est oligarque[533], ensuite parce que les *populares*, redoutant la revanche de leurs ennemis, sont amenés à se perpétuer, comme Tiberius Gracchus, comme Marius, dans leur pouvoir. Enfin l'une des règles primordiales de la rhétorique est de retourner contre l'adversaire l'invective qu'il a coutume de lancer: l'orateur parle «*ut in eo ipso, in quo reprehendatur, culpam in aduersarium conferat*»[534].

Ainsi les Pères accusent sans cesse, d'après Tite-Live, les tribuns du début de l'époque républicaine d'être «*potentes*»[535]; les *boni ciues* font courir le bruit qu'Eugène de Pergame a offert le bandeau royal à Tiberius Gracchus[536] et que Saturninus a été acclamé roi[537].

«*Rex*», «*regnum*», *invectives des* «*contiones*»

Plus encore que les autres *optimates*, Cicéron reproche à l'adversaire d'exercer une tyrannie. Mais son vocabulaire varie suivant les auditoires: «*dominatio*», «*dominatus*», «*tyrannus*» sont rares dans les *contiones*; une seule occurrence, se rapportant à des tyrannies passées ou récentes[538]. Devant les Quirites, Cicéron préfère user de «*regnum*», de «*rex*» ou d'une expression comportant l'adjectif «*regius*»: les décemvirs ont cherché des «*regna*»[539]; Labienus se comporte comme le roi Tarquin[540].

La préférence pour «*rex*» est à première vue étrange, car «*tyrannus*» semble plus vigoureux: nous avons vu que «*rex*» pouvait même

---

529 *Domo*, 75.
530 *Inu. in Cic.*, III, 5; 6.
531 In Cic., *Vat.*, 23; 29.
532 In Cic., *Phil.*, XIV, 15.
533 Ainsi Isocrate in *Aréopag.*, 60; 64 etc. ...
534 *Orat.*, 137.
535 V, 3; VI, 40 etc. ...
536 Plut., *Tib. Gr.*, 14. Cicéron a pris la chose argent comptant (cf. *Lael.*, 41; *Br.*, 212) pris aux mêmes artifices que ceux dont il usait.
537 Florus, II, 4.
538 *Leg. agr.*, II, 8.
539 *Ibid.*
540 *Rab.*, 13; 15. Cf. § 10 et 17. Sur ces assauts, cf. W. B. Tyrrell in *The trial of C. Rabirius* (*Latomus*, 73, p. 296) qui montre comment Cicéron retourne une accusation des populaires. Alors que pour eux la *libertas* est la sauvegarde d'une loi ancienne (cf. n. 514 supra), pour l'orateur cette loi même est tyrannique. La *crudelitas* attribuée habituellement aux *optimates* est prêtée par Cicéron aux *improbi*.

présenter pour les esprits éclairés une couleur non péjorative[541]. De fait pour l'ensemble des Romains ce mot est bien, comme l'a dit C. Wirszubski, «the most invidious term of political invective in Republican Rome»[542]. Il ne faut pas oublier en effet que Valerius Publicola a fait voter une loi vouant aux dieux la tête et les biens de celui «*qui regni occupandi consilia inisset*»[543]. Ainsi même si *tyrannus*, vocable grec, est fort péjoratif, «*rex*» et les mots de la même famille évoquent encore cet interdit religieux et restent les termes les plus efficaces[544].

«Servitus», «dominatio», invectives des autres discours

L'invective «*rex*» n'est pas absente des discours aux Sénateurs et des plaidoyers, mais elle est plus rare proportionnellement que dans les discours aux Quirites: Clodius a pensé «*se regnaturum*»[545]; Dolabella, en Asie «*uolitat ut rex*»[546]; Antoine «*regnat*»[547]; il est même pire que les rois[548].

«*Tyrannus*» ou l'adjectif «*tyrannicus*» ne sont guère plus fréquents: ces mots qualifient Clodius[549]; Vatinius[550]; Pison et Gabinius[551]; Antoine[552]. Pour l'orateur ces personnages sont souvent plus que de simples tyrans grecs: ce sont des despotes plus tyranniques que ceux des pays barbares ou scythes[553]. Cicéron compare ces *improbi* à des *archipiratae* — mot plus redoutable encore que *tyrannus* comme le montre le parallèle fait entre ces deux termes dans la *Treizième Philippique*[554]; il place à leurs côtés, comme s'ils étaient de terrifiants despotes, des *satellites*[555].

Mais plutôt que de peindre les *improbi* en *reges*, en *tyranni*, en *archipiratae*, Cicéron préfère devant les Sénateurs — plus rarement

[541] Cf. p. 317. Sur la comparaison «*rex*» — «*tyrannus*» voir J. Béranger, *Principatus*, p. 56; 58.

[542] *Libertas* ... p. 23. Cf. P. Grenade, *Essai sur les origines du principat*. p. 103.

[543] Liv., II, 8.

[544] César pour éviter le titre de «*rex*» se dira «*dictator perpetuus*» (cf. Gelzer, *Caesar* ... p. 320-321).

[545] *Mil.*, 43.

[546] *Phil.*, XI, 6.

[547] *Phil.*, II, 35.

[548] *Phil.*, III, 9. Pour les invectives — atténuées — contre César en 44-43, voir p. 173-175.

[549] *Domo*, 110; *Mil.*, 35.

[550] *Vat.*, 23.

[551] *Sen.*, 12; *Sest.*, 32; *Pis.*, 17; 18; 24.

[552] *Phil.*, XIII, 17-18.

[553] *Pis.*, 18; *Phil.*, XIII, 18. Tout ce vocabulaire est courant ailleurs: cf. chez Brutus à propos d'Octave (in Cic., *Ad Brut.*, I, 16); chez Cassius (in Cic., *fam.*, XII, 12, 2) etc. ...

[554] § 18. Cf. *sen.*, 13; *domo*, 24. Le mot contient plus l'idée de despotisme (tant à l'égard des membres de la bande de forbans qu'à l'égard des autres gens) que celle de vol.

[555] *Leg. agr.*, I, 18; *Cat.*, I, 7; *domo*, 72; *Mil.*, 86; 90; *Phil.*, II, 112.

devant les chevaliers — l'image de la servitude dans laquelle les *boni ciues* sont plongés. C'est que montrer le *dominatus* des *improbi* ou la *seruitus* des bons citoyens c'est piquer au vif l'orgueil des Sénateurs, voire des *equites*. Ces mots évoquent fortement pour l'auditoire la condition même d'esclave. Pour mieux faire paraître l'image de l'esclavage Cicéron rapproche quelquefois intentionnellement des mots relativement abstraits «*dominatus*» et «*seruitus*» les concrets «*seruire*» et «*seruus*»: ainsi dans la *Huitième Philippique* il proclame dans une audacieuse comparaison entre les Sénateurs et les esclaves: «*diutius ... seruitutem perpessi (sumus) quam captiui serui frugi et diligentes solent*»[556]. Représenter aux pères conscrits ce *dominatus*, cette *seruitus* c'est affirmer que leur «*dignitas*» est anéantie, cette «*dignitas*» qui ne peut être maintenue et augmentée que dans la *libertas*[557]. La différence de vocabulaire entre les *contiones* et les discours aux Sénateurs apparaît nettement dans les passages parallèles de ces *orationes*:ainsi dans la *Troisième Philippique* Cicéron stigmatise la «*dominatio*» d'Antoine[558]; dans le passage correspondant de la *Quatrième Philippique* il blâme seulement son adversaire d'avoir supprimé la liberté[559]. Si pour les Quirites subir un «*rex*» est la pire des choses, pour les Sénateurs c'est la servitude, l'anéantissement de la *dignitas* qui sont surtout redoutables[560]. Il est particulièrement effrayant pour les *boni uiri* d'être soumis à la domination d'indignes: c'est ce qu'explique fortement un passage de la *Troisième Philippique*: «être les esclaves de débauchés, d'effrontés, de vicieux, d'impudiques, de joueurs, d'ivrognes, c'est le comble de la misère joint au comble du déshonneur» (*libidinosis, petulantibus, impuris, impudicis, aleatoribus, ebriis seruire, ea summa miseria est, summo dedecore coniuncta*)[561].

L'orateur stigmatise donc Clodius pour avoir, en installant une statue de la «Liberté» établi son «*dominatus*» et réduit à la servitude le peuple romain[562]; ce «*furiosus*» fonde même une tyrannie sans

---

[556] § 32.

[557] Cf. p. 317. *Dignitas* et *libertas* sont souvent associées devant les Sénateurs: cf. *leg. agr.*, I, 22; *domo*, 25; *Phil.*, I, 34; III, 33; X, 20; XI, 21; XII, 4. Mais aussi une fois devant les Quirites en *leg. agr.*, II, 71 (cf. p. 464-465).

[558] III, 34-35.

[559] IV, 11. Cf. Mack, *Senatsreden* ... p. 70.

[560] Cf. *Phil.*, II, 113 où la servitude est jugée le pire des maux pour les Sénateurs.

[561] § 35. Même thème chez Pansa en Cic., *Phil.*, XII, 15; XIV, 5.

[562] *Domo*, 110. Le «peuple romain» certes, mais pour Cicéron il s'agit surtout des Sénateurs. Notons à ce propos de cette statue qu'elle était de Tanagra et représentait en fait une courtisane; Cicéron le dit longuement (*domo*, 111), se riant en une belle alliance de mots de cette *Libertas Tanagraea (domo,* 116): alliance de mots paice que les statuettes de Tanagra datent d'une époque (le IIIème siècle) où cette cité subissait le joug des rois de Macédoine et que la courtisane symbolise vénalité et esclavage. Il est remarquable que Cicéron joue souvent sur les mots quand il s'en

exemple» (*nouus dominatus*)[563]; Clodius «*dominabatur*»[564]; il a plongé les Romains dans la servitude[565]; Pison et Gabinius ont voulu établir la «(*ciuium*) *seruitutem*»[566]; Antoine exerce son «*taeterrimum crudelissimumque dominatum*»[567].

En revanche devant les Quirites l'orateur déplore rarement l'existence de «*dominatus*» ou de «*seruitus*»[568].

Une invective est commune à tous les discours: celle qui consiste à blâmer l'adversaire de supprimer la *libertas*; quand il parle aux pontifes, Cicéron accuse Clodius d'avoir étouffé la liberté[569]; dans le *Pro Milone* réécrit pour l'«*optimus quisque*» il loue Milon d'avoir sauvé la liberté que Clodius bafouait[570]; devant les Sénateurs des années 44-43 il reproche à Antoine d'avoir supprimé la liberté[571]. Des blâmes de même sorte sont prononcés par l'orateur dans les *contiones*: il accuse les Rulliens d'attenter à la liberté[572]; Labienus de la supprimer radicalement[573]; mêmes invectives contre Antoine[574]. Il va sans dire, d'après ce qui a été exposé plus haut[575] que *libertas* n'a pas le même sens devant le Sénat et devant les Quirites. Devant le peuple, Cicéron entend par *libertas* maintien de la *salus*, sauvegarde des *iura*, protection contre un *rex*; au Sénat refus d'un esclavage indigne, possibilité d'exercer pleinement sa *dignitas*.

Il est remarquable que la *uituperatio* sur le thème de la *libertas* caractérise surtout les discours aux Sénateurs et aux Quirites, mais qu'elle est rare dans les plaidoyers[576]. C'est que les chevaliers, généralement insoucieux de politique, sont indifférents à la liberté politique chère aux Sénateurs. D'autre part, ils sont riches et jouissent d'autres biens que de la liberté civile, qui est en revanche un bien primordial pour les Quirites. Il faut donc d'autres invectives pour dresser les *equites* contre les adversaires de la *res publica*; les che-

---

prend à Clodius: il le fait, nous l'avons vu, à propos de *Pulcher, Bona Dea, Caecus* etc. ... (cf. p. 225; 245 etc. ...).

563 *Domo*, 68. Cf. *domo*, 141.

564 *Sest.*, 34; *Mil.*, 78. Nouvelle ressemblance entre le *Pro Sestio*, le *Pro Milone* et les discours aux Sénateurs.

565 *Sen.*, 19; *domo*, 80; 110; 116; 130; 131; *Sest.*, 118; *har.*, 48.

566 *Pis.*, 15.

567 *Phil.*, III, 29. Cf. *Phil.*, V, 44.

568 *Phil.*, IV, 3, etc. ...

569 *Domo*, 25. Cf. *domo*, 1.

570 *Mil.*, 77; 80.

571 *Phil.*, II, 20; III, 19; 28; 32; 36; V, 42; 49; VIII, 10; XI, 36; XIV, 27.

572 *Leg. agr.*, II, 20.

573 *Rab.*, 11; 13.

574 *Phil.*, IV, 4; 10; VI, 2.

575 Cf. p. 316-317.

576 Le *Pro Sestio* et le *Pro Milone* devant être pris en compte avec les discours au Sénat.

valiers sont plus sensibles aux désordres dont les *improbi* sont responsables ou — comme nous l'allons voir — aux vols que ceux-ci commettent, au dire de Cicéron.

Quatrième chapitre: Les vols

Un thème ancien

Les Grecs, qu'ils fussent démagogues ou oligarques, invectivaient souvent leurs adversaires de ce chef. Aristophane accusait Cléon d'être un aigle à la serre crochue[577]; mêmes critiques, parfois aussi imagées, chez Lysias[578], Eschine[579], Démosthène[580] etc. ...

Les Romains ont usé et abusé de cette invective. C'est qu'elle portait beaucoup chez eux. Le sentiment de la propriété était en effet vif à Rome: Polybe l'avait déjà noté; la protection des biens était un des titres de gloire retenus par les décrets sénatoriaux[581]. Les *optimates* accusèrent certainement Tiberius Gracchus d'avoir dilapidé le bien de l'Etat: l'écho d'une telle critique est sensible dans le *De oratore*[582]; Philippe reproche aux Lépidiens de se livrer à des *rapinae*[583]; Petreius traite les Catiliniens de *latrones*[584]. Chez les *populares*, mêmes blâmes: Memmius et Macer par exemple accusent les *pauci* d'être des voleurs[585]. Mais la *uituperatio* en ce domaine est moins fréquente dans ce camp-ci.

Cicéron imite sur ce chapitre ses prédécesseurs *optimates.* D'autant qu'il est aussi fortement attaché à la propriété, base de la société. Il pense que les cités ont été constituées pour la conservation des biens (*«ut sua tenerentur»*) et il s'affirme contre l'*aequatio bonorum*[586].

Pour cette invective comme pour les autres, l'orateur pratique une habile et constante adaptation à l'auditoire.

L'adaptation à l'auditoire

Devant les Quirites, Cicéron reproche surtout à ses adversaires et à ceux de la *res publica* de mettre à sac le trésor public. C'est que le *populus* est très attaché à l'*aerarium.* C'est là que puisent les

---

[577] *Cav.*, 197; 204-205; cf. *ibid.*, 312; 321; 827. Il vise tous les démagogues in *Guêpes*, 698 sqq.
[578] *Contre Eratos.*, 6; 21; 83 etc. ...
[579] *Tim.*, 107 etc. ...
[580] *Andr.*, 50 etc. ...
[581] *Phil.*, XIV, 37; 38.
[582] I, 33.
[583] In Sall., *hist.*, M. I, 77, 4. Cf. § 7.
[584] In Sall., *Cat.*, LIX, 5.
[585] Cf. Sall., *Iug.*, XXXI, 9; 12; 25; *hist.*, M. III, 48, 6.
[586] *Off.*, II, 72-73.

magistrats pour construire les aqueducs, pour faire les distributions de blé etc. ...[587]. Les *populares* se veulent les champions du trésor. C. Gracchus, pourtant soupçonné de l'avoir vidé, «s'en faisait le défenseur» (*uerbis tamen defendebat aerarium*)[588]; Marius s'en dit économe[589]; même lorsque c'est son cher César qui y porte la main, le peuple est irrité[590]; et les populaires accusent souvent les «*pauci nobiles*» d'avoir vidé le trésor: ainsi font Memmius[591]; Lépide[592] et Macer[593].

Laissons de côté pour l'instant les invectives cicéroniennes contre Rullus. Plus qu'à blâmer, elles servent en effet à exhorter les *boni* à rejeter une loi qui ruinerait le trésor public. Elles portent sur l'avenir et non sur le présent ou le passé. Elles ressortissent surtout au *suadere*[594].

Dans les *Philippiques* adressées au peuple, où les assauts contre Antoine ont surtout valeur de blâme, Cicéron critique le vol de l'argent public: il lance aux Quirites: «(Antoine) a épuisé votre trésor» (*aerarium uestrum exhausit*)[595]; il a «dissipé et prodigué l'argent de l'Etat» (*pecunia publica dissipata atque effusa*)[596].

Il est rare, dans les harangues, que l'orateur évoque des vols commis par les *improbi ciues* aux dépens des particuliers. Bien que l'auditoire des *contiones* soit sans doute souvent d'un niveau social assez relevé[597], il comprend peu de victimes des rapines de Catilina, de Clodius ou d'Antoine. Fustiger les vols commis par les mauvais citoyens au détriment des particuliers ne toucherait guère l'assemblée[598].

Devant les juges ou devant les Sénateurs Cicéron critique plus rarement les *improbi* de s'en prendre à l'«*aerarium*». Quelques exceptions cependant à cette règle, exceptions aisément explicables: la

---

587 Cf. T. Mommsen, *Röm. Gesch.*, l. IV, p. 390-392; C. Nicolet, *Le métier de citoyen* ... p. 202-204.

588 Cic., *Tusc.*, III, 48. Il semble avoir été honnête; il rentre de sa province les mains vides (cf. Plut., *C. Gr.*, 2; Aulu-Gelle, XV, 12, 4).

589 D'après Salluste, *Iug.*, LXXXV, 3.

590 Cic., *Att.*, X, 4, 8. Ouvrir l'*aerarium* sans l'ordre du peuple est grave; Brutus le reproche à César (cf. App., *ciu.*, III, 54).

591 D'après Salluste, *Iug.*, XXXI, 9; 25.

592 Sall., *hist.*, M. I, 55, 13.

593 *Ibid.*, III, 48, 6.

594 Cf. p. 461 sqq.

595 IV, 14. Contrairement à ce qu'il fait devant le Sénat, Cicéron parle d'*aerarium* et non du Temple d'Ops (où de fait se trouvait l'argent): parler de ce temple c'eût été rappeler maladroitement devant les Quirites l'origine pompéienne des sommes, origine pouvant justifier, aux yeux de certains, l'utilisation de cet argent par les *improbi*.

596 VI, 3.

597 Cf. p. 28-29.

598 Mais cf. p. 453-454.

protection de l'«*aerarium*» est un des articles de la politique *optimas*, comme en témoigne le *Pro Sestio*[599]: les conservateurs se veulent les ennemis de toute dilapidation démagogique de l'argent public. Aussi l'orateur blâme les consuls de 58 ensemble[600] ou isolément[601] et Vatinius[602] de gaspiller ou de voler l'argent de l'Etat. Il s'en prend fréquemment à Antoine, lui reprochant d'avoir pris l'argent du temple d'Ops: la critique, allusive dans la *Première Philippique*[603], devient violente dès la *Seconde*[604] et se répète ensuite souvent[605]. Il s'agit là de toucher les auditeurs pompéiens pour qui ce dépôt était sacré. Cicéron accuse encore Antoine d'avoir accaparé des terres du domaine public[606], des *uectigalia*[607].

Dans les plaidoyers et dans les discours au Sénat, l'orateur préfère blâmer les profits frauduleux que réalisent ou réaliseront les *improbi* grâce à la fonction qu'ils occupent ou désirent occuper. Laissons encore la *uituperatio* des *De lege agraria* qui a plutôt valeur de dissuasion. Ailleurs Cicéron s'en prend surtout à Catilina qui a pillé sa province[608]; à Autronius qui a mis à sac les temples des alliés[609]; plus encore à Clodius: celui-ci convoite «les revenus de toutes les provinces, les possessions des tétrarques et des rois» (*omnium prouinciarum fructus, tetrarcharum ac regum bona*)[610]; il a vendu des titres de roi[611] et même un sanctuaire[612]! il a livré à un complice tout le blé des particuliers et de l'Etat[613]; il a récupéré l'argent des «*diuisores*», frustrant ainsi le peuple[614]! il marchande son appui

---

599 § 98. Chez Salluste, Philippe s'en prend aussi à ses adversaires parce qu'ils épuisent l'«*aerarium*», mais il est remarquable qu'il associe à cette vitupération la critique du vol des biens privés — dont nous allons voir la valeur devant les auditoires de *boni uiri* (Cf. *hist.*, M. I, 77, 17).

600 *Sen.*, 18; *Sest.*, 54. La *lex Clodia de prouinciis* ne fixait de limite ni pour les effectifs, ni pour les dépenses des gouverneurs (cf. *Pis.*, 37). Mais pour I. Shatzman (*Senatorial wealth* ... p. 315-316) les sommes prises furent juste suffisantes. Cicéron reproche aussi à Clodius et à Pison d'avoir diminué les ressources de l'Etat en accordant des dégrèvements sur le prix du blé (*Sest.*, 55).

601 *Sen.*, 11; *domo*, 23; *Pis.*, 28; 37; 57; 61; 85.

602 *Vat.*, 5; 10; 29. Cf. édit. des Belles Lettres de l'*In Vatinium*, p. 245.

603 § 17.

604 § 6; 35; 93.

605 V, 11; 15; VII, 15; VIII, 26; XII, 12. Cf. aussi chez Dion, XLV, 24-25.

606 *Phil.*, II, 43; 101; III, 22; X, 22.

607 *Phil.*, II, 92; 97.

608 *Cat.*, I, 18.

609 *Sul.*, 71.

610 *Domo*, 60. Cf. *har.*, 59; *Mil.*, 76.

611 *Domo*, 129; *Sest.*, 66; *har.*, 29. Le passage du *pro Sestio* est le plus violent: Cicéron interroge: «*Quis rex erat qui illo anno non aut emendum sibi quod non habebat, aut redimendum quod habebat arbitraretur?*»

612 *Har.*, 28-29.

613 *Domo*, 25.

614 *Har.*, 42.

politique[615]. Pison lui, veut voler un hôte[616]; il ravage sa *prouincia*[617]; vend la paix au prix fort[618] et laisse certains peuples faire des razzias chez les autres pour pouvoir leur demander après un lourd tribut[619]; il s'arroge le commerce des blés, établit des taxes à son profit, vend des grades[620]. Gabinius met aussi à sac sa province[621] et se fait payer par le roi d'Egypte une intervention militaire[622]; il puise dans le trésor de Syrie[623]. Quant à Vatinius il s'est enrichi comme questeur[624], comme tribun de la plèbe[625]; il a traité au prix fort avec des rois et des tétrarques[626]. Antoine pille les biens des alliés[627]; il vend tout: droits de cité, liberté pour des populations entières, titres de royauté ou de propriété à des gens déjà rois ou propriétaires[628] etc. ...

Vitupération traditionnelle certes, mais où l'orateur a veillé à deux choses: laisser dans l'ombre les pratiques délictueuses mais admises: réquisition de blés, levée de taxes etc. ...[629]; choisir les méfaits qui nuisent à tout ou partie des *boni uiri*[630] et ceux qui portent atteinte à l'*auctoritas* du Sénat: accords particuliers avec des rois, impositions illicites etc. ... Par là Cicéron tente d'aviver l'hostilité des gens de bien contre les mauvais citoyens.

D'autre part, Cicéron stigmatise souvent, devant le Sénat et les juges, les vols commis par les *improbi* aux dépens des particuliers. Il est bon, devant un auditoire de possédants, de montrer que l'adver-

---

[615] *Har.*, 46.

[616] *Har.*, 35.

[617] *Pis.*, 38; 41; 57; 83; 86; 87; 88; 90.

[618] *Sest.*, 93; *prou. cons.*, 4.

[619] *Sest.*, 94.

[620] *Prou. cons.*, 5.

[621] *Pis.*, 12; 48. Les deux consuls sont visés ensemble en *prou. cons.*, 13. Cf. aussi devant les Quirites en *quir.*, 13.

[622] *Pis.*, 48. Ptolémée avait promis à Gabinius dix mille talents; Pompée et César ont trempé dans l'affaire: l'implication des deux *potentissimi* dans ce trafic explique le silence de Cicéron à ce propos dans les discours antérieurs à la *Pisonienne* et la relative discrétion de l'orateur dans ce discours.

[623] *Sest.*, 93. César accusera Pompée de puiser dans les caisses des publicains d'Asie (*ciu.*, III, 103). Cicéron charge aussi les deux consuls de 58 pour le marché leur attribuant des provinces lucratives (*sen.*, 3; 10; 16; 18; 32 etc. ...).

[624] *Vat.*, 12.

[625] *Vat.*, 23; 38.

[626] *Vat.*, 29.

[627] *Phil.*, VII, 26; X, 12; XI, 4; XII, 9; XIII, 21; 42; XIV, 8.

[628] *Phil.*, II, 6; 92; 97; 115; III, 10; 30; V, 11; 12; VII, 15; XII, 12. Cf. aussi in Dion XLV, 42. Ces pratiques sont généralement le fruit de la cupidité, mais quelquefois aussi de la haine (cf. *domo*, 60-62).

[629] Cf. p. 408-409.

[630] Il est remarquable que dans la *Pisonienne*, Cicéron souligne que les vols sont commis au détriment des publicains: le discours aurait-il été réécrit à leur intention? Ou bien les publicains ont-ils été admis à la Curie le jour où l'orateur a prononcé cette diatribe, comme ils le furent le 13 février 54 (cf. *Ad Q. fr.* II, 11, 2)?

saire s'en prend à la fortune. Laissons de côté pour l'instant les menaces de vol qui constituent un élément essentiel du «*suadere*»[631]. Pas d'«*improbus*» qui ne soit accusé par l'orateur d'avoir commis ou d'avoir voulu commettre quelque rapine. L'Arpinate reproche à Autronius d'avoir l'habitude «d'expulser les gens de leurs propriétés» (*exturbare homines ex possessionibus*)[632]; à Clodius d'essayer avec ou sans l'aide de Pison, Gabinius, Vatinius ou consorts, de s'en prendre «aux biens et à l'argent des riches»[633]. Cicéron monte en épingle la mise à sac de sa demeure — où les *improbi* ont volé jusqu'aux arbres[634] — pour les besoins de sa cause certes, parce qu'il a été vivement affecté par ce pillage, parce qu'il souligne ainsi une *impietas*[635], mais aussi pour montrer qu'un tel malheur aurait pu atteindre chaque *optimus*[636]; Pison, lui, a pris les biens des publicains[637]; Gabinius a failli les ruiner[638]; Vatinius vole aux publicains et à ... César des «actions de très grande valeur» (*partes carissimas*)[639]; d'après Cicéron les *priuatae res* sont en 52 en grand danger[640]; Antoine est plein de *cupiditas*[641]; il capte des héritages[642]; il s'enrichit des biens de Pompée[643]; il vole des domaines[644].

Cicéron qualifie aussi souvent les *improbi* d'«*egentes*» — ce qui implique généralement qu'ils sont prêts à voler[645]; ce sont des joueurs, des *aleatores*, donc des gaspilleurs et des voleurs en puissance[646].

Dilapidations, vols réalisés grâce à l'exercice d'une magistrature, pillages au détriment de particuliers, Cicéron ne laisse dans l'ombre aucun méfait des *improbi*; mais il choisit chaque fois le forfait qui irritera le plus son auditoire.

---

631 Cf. p. 452 sqq.
632 *Sul.*, 71.
633 *Domo*, 13; cf. *domo*, 12; 25; 60; 89; *Vat.*, 6. Autres préjudices portés à des particuliers: *Sest.*, 88; *har.*, 42; *Mil.*, 3; 50; 75; 87.
634 Cf. par exemple, *sen.*, 18; 22; *domo*, 33; 51; 62; 107; 113; 128; 146; *Sest.*, 54; 65; 84; 145; *har.*, 3; *Pis.*, 52.
635 Cf. n. 392 p. 307.
636 Cf. *domo*, 46-47.
637 *Pis.*, 41.
638 *Prou. cons.*, 11.
639 *Vat.*, 29.
640 *Mil.*, 76.
641 *Phil.*, III, 25.
642 *Phil.*, II, 41; 62 (*Phil.*, X, 11 est peut-être métaphorique).
643 *Phil.*, II, 65.
644 *Phil.*, II, 103.
645 Cf. *leg. agr.*, I, 22; *Cat.*, II, 20; *Sul.*, 41; *domo*, 25; 45; 46; 89; *Sest.*, 38; 85; *Planc.*, 86; *Mil.*, 36; *Phil.*, II, 55; 62; XI, 4; XIV, 10. Pour d'autres valeurs du mot cf. p. 137 n. 332.
646 *Cat.*, II, 23 (cf. Sall., *Cat.*, XIV); Phil., II, 67; 101; 104; III, 35; V, 12; VIII, 26.

Cependant ces invectives ne sont pas nouvelles; l'orateur se doit de les renouveler et de les amplifier. Il y parvient de belle manière.

Le vocabulaire cicéronien

Les termes du langage courant sont rares dans les discours: «*auarus*», «*auaritia*», «*auarissimus*» se dénombrent sur les doigts des deux mains[647]. «*Cupidus*» trop faible ne se rencontre pas; quelques exemples de *cupiditas*[648] et de *cupiditates*[649].

Il n'y a guère plus de *rapinae* — employé systématiquement au pluriel comme chez Salluste[650] — et trois exemples seulement de *rapio*[651].

Cicéron préfère des formes composées plus vigoureuses et spécialement «*diripere*», «*direptor*», «*direptio*». Les vétérans catiliniens sont «*praedatores direptoresque*»[652]; les Clodiens et Antoine «*direptores*»[653]; Catilina se livre à la «*direptio*»[654]; de même les Clodiens[655], Pison[656], Gabinius[657], Antoine[658] et Dolabella[659]. Le verbe «*diripere*», accompagné quelquefois de «*uexare*» et complété par «*omnia*», est fréquent[660].

L'orateur use aussi des vigoureux «*haurire*»[661], «*exhaurire*»[662] et «*compilare*»[663].

Il multiplie les images: les «*improbi*» sont des «*latrones*»: ainsi Catilina et ses troupes[664]; les Clodiens[665]; Gabinius[666]; Antoine,

---

647 *Leg. agr.*, I, 9; II, 63; *quir.*, 13; *domo*, 60; *Pis.*, 86; *Phil.*, II, 115; VI, 4; XIII, 18. Cf. aussi *prou. cons.*, 4; 11.

648 *Leg. agr.*, I, 9; II, 25; *domo*, 107; 115; 116; *Pis.*, 12; 56; 57; *Phil.*, VII, 27. Cf. *prou. cons.*, 5; 43.

649 *Leg. agr.*, II, 24; *Pis.*, 76; *Mil.*, 78. Cf. *prou. cons.*, 2. De même Philippe chez Salluste, *hist.*, M. I, 77, 7.

650 *Cat.*, II, 10; 20; *domo*, 12; *Sest.*, 88; *Mil.*, 3 (pour les années 58-57); *Pis.*, 38; 57; *Phil.*, II, 50; 62; V, 25. Cf. aussi *domo*, 89. Un «*rapax*» en *Pis.*, 66.

651 *Phil.*, II, 67; IV, 9; V, 24.

652 *Cat.*, II, 20.

653 *Sen.*, 22; *Phil.*, III, 27.

654 La «*direptio sociorum*»: *Cat.*, I, 18.

655 *Domo*, 25; 51; 146; *Sest.*, 34; 46.

656 *Pis.*, 40.

657 *Prou. cons.*, 9.

658 *Phil.*, II, 62; V, 15; X, 12.

659 *Phil.*, XI, 6.

660 *Cat.*, IV, 13; *sen.*, 18; *domo*, 98; 113; *Sest.*, 38; *Vat.*, 6; *har.*, 56; *Pis.*, 48; 85; 96; *Phil.*, III, 31; X, 12; XI, 4; XIII, 42.

661 *Leg. agr.*, II, 32; *Sest.*, 93; *Phil.*, V, 11; XI, 10.

662 *Leg. agr.*, I, 11; II, 15; 98; *har.*, 59; *Pis.*, 48; 86; *Phil.*, XII, 9.

663 *Vat.*, 5; 11; *Phil.*, III, 30.

664 *Cat.*, I, 33; II, 24. Vrai d'après Salluste: Manlius s'adjoint des voleurs: *Cat.*, XXVIII, 4.

665 *Sen.*, 19.

666 *Prou. cons.*, 9.

son frère Lucius et leurs séides[667]. Mais de fait le mot signifie plutôt le «brigand», l'«auteur de violences»; il est associé à «*uis*»[668]; le «*latro*» est le «hors-la-loi» qui ne se livre même pas une guerre suivant les règles contre sa patrie, mais à un criminel brigandage[669].

L'«*improbus*» est aussi pour l'orateur un «*praedo*», un «*pirata*»[670]: ces mots, extrêmement fréquents dans les *Verrines*[671] sont souvent utilisés dans les discours d'après 63. Sont «*praedones*» ou se livrent au pillage («*praedari*») Clodius[672]; ses acolytes[673]; Pison[674]; Gabinius[675]; Antoine et ses comparses[676]. L'image est redoutable pour les Romains; les pirates n'ont été réduits que récemment par Pompée. Le tableau de leurs ravages glace encore tous les cœurs[677].

De nombreuses métaphores sont empruntées au domaine commercial: Vatinius, tel un douanier (*portitor*), a prélevé sa part sur les biens en transit[678]; la maison d'Antoine est un «*mercatus*»[679], un marché scandaleux (*nundinae flagitiosissimae*)[680], où sont vendus par le maître de céans grades, exemptions etc. ...[681]; pire, «tout un chacun y trafique ...» (*omnes ... nundinabantur*)[682] et une femme, Fulvia, se permet d'y faire «une vente aux enchères des provinces et des royaumes» (*auctionem prouinciarum regnorumque*)[683]. Ce vocabulaire est généralement réservé aux discours sénatoriaux[684]. Il n'y a là rien d'étonnant si l'on songe que les Sénateurs tiennent dans le plus grand mépris les différents aspects de la «*mercatura*»[685]. Ces termes

---

667 *Phil.*, II, 62; V, 6; VIII, 9; XI, 4; XII, 20; XIII, 19.

668 *Sest.*, 76. Cf. *Phil.*, VI, 4; XI, 7; 14. Sén., *const. sap.*, VII, 4.

669 Cf. *Cat.*, I, 27; Sall., *Cat.*, LIX, 5; *hist.*, M. I, 77, 7. Nous verrons donc plus loin les emplois de «*latro*», «*latrocinium*» qui évoquent surtout l'idée de violence.

670 Le contexte n'indique jamais que «*pirata*» ou «*praedo*» marquent la *perfidia* comme le suggère *off.*, III, 107. Mais voir A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 548. Notons que la nuance dominante dans «*archipirata*» n'est pas celle de «voleur»: cf. p. 320 n. 554.

671 *Verr.*, IV, 21 etc. ...

672 *Domo*, 140 (bis).

673 *Domo*, 24.

674 *Pis.*, 57; 96. «*Praedo*» est accompagné de «*depeculator*» et de «*uexator*» en *Pis.*, 96.

675 *Sen.*, 11. Pour les deux consuls ensemble, cf. *Sest.*, 27 et *Pis.*, 24.

676 *Phil.*, IV, 9; XIII, 29.

677 Cf. le *De Cn. Pompei imperio.*

678 *Vat.*, 12. Cf. *leg. agr.*, II, 61.

679 *Phil.*, II, 6; III, 30.

680 *Phil.*, II, 35. Cf. II, 97; 115.

681 *Phil.*, II, 6; 92; III, 30.

682 *Phil.*, III, 10.

683 *Phil.*, V, 11.

684 Mais il y a «*mercatura*» en *leg. agr.*, II, 65 et «*mercator*» en *quir.*, 21.

685 Cf. C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 367. L'«*ampla mercatura*» est moins décriée: *off.*, I, 151.

présenteraient une couleur moins péjorative pour des auditoires constitués en grande partie de petits commerçants ou de *negotiatores*!

Les mauvais citoyens sont aussi comparés à des arpenteurs: dans le *Pro Sestio* et le *Pro Milone* déjà[686], mais surtout dans les *Philippiques*: Lucius Antonius a été «le plus équitable arpenteur des propriétés privées et publiques» (*aequissimus agri priuati et publici decempedator*)[687]; il a fait l'estimation de l'argent des Sénateurs et recensé les propriétés de ville et de campagne[688].

Quelques métaphores sont empruntées au monde animal: Pison et Gabinius sont comparés à des vautours; ils partent dans leurs provinces «*uolturii paludati*» ...[689]; ils ont arraché de l'argent aux «entrailles du trésor» (*ex uisceribus aerarii*)[690]; Brocchus, comme un campagnol (*nitedula*)[691] a entrepris de ronger (*adrodere*) la République; Decius Mus — tel un rat (*mus*) — «a rongé les présents de César» (*Caesaris munera rosit*)[692].

Ces voleurs sont des goinfres, des gouffres. «*Helluo*» (goinfre), «*gurges*» (gouffre), «*uorago*» (tourbillon) évoquent la voracité, la prodigalité — nous l'avons vu[693] — mais aussi le vol; ces mots font partie, comme *egentes*, comme *gladiator* etc ... des invectives aux connotations multiples chères à l'orateur: elles visent un travers particulier — variable suivant les passages et décelables grâce au contexte — mais rappellent chaque fois les autres *uitia*. Pour l'emploi de ces trois mots l'idée de vol domine — sans exclure le rappel de la prodigalité et de la goinfrerie — dans de nombreux cas. Gabinius dévore sa patrie (c'est un «*helluo patriae*»)[694]; il s'est «gorgé du sang de l'Etat» (*helluatus rei publicae sanguine*)[695]; c'est un «gouffre» (*gurges*)[696]; il verse le bien des alliés dans le «*profundissimum libidinum suarum gurgitem*»[697]; Pison est un «gouffre et un goinfre» (*gurges atque helluo*)[698]; Sex. Clodius est «le plus infâme des vampires» (*helluo spur-*

---

[686] *Sest.*, 54; *Mil.*, 74.

[687] XIII, 37.

[688] V, 20.

[689] *Sest.*, 71. Cf. *Pis.*, 38. Cicéron se cite en grec dans sa correspondance — à propos de Gabinius (*Att.*, IV, 19, 1). Aristophane comparait un démagogue à un aigle (*Cav.*, 197).

[690] *Domo*, 23; *Pis.*, 28.

[691] L'adjectif «*brocchus*» signifie en effet «au menton proéminent»: il est tout naturel de comparer ce Brocchus à une «*nitedula*» (*Sest.*, 72). Notons que ce nom propre est une hypothèse astucieuse de Skutsch.

[692] *Phil.*, XIII, 27.

[693] Cf. p. 252.

[694] *Sest.*, 26; cf. *Sest.*, 55; *prou. cons.*, 11.

[695] *Domo*, 124.

[696] *Domo*, 124.

[697] *Sest.*, 93.

[698] *Pis.*, 41.

catissimus)[699]; Clodius est plus terrifiant que Charybde; il engloutit des tourbillons (*gurgites*)[700]. Antoine est un gouffre (*helluo*), plus glouton que Charybde[701].

Vituperatio très diverse donc, très forte et très pittoresque, dont on apprécie pleinement l'art et la vigueur en la comparant aux critiques de la correspondance sur ce thème. Les images y sont plus rares et plus ternes; la plus forte identifie la plèbe avec une sangsue (*hirudo aerari ... plebecula*)[702]; l'orateur l'a jugée insuffisante et ne l'a pas reprise dans ses discours.

C'est devant le Sénat que la diatribe est la plus énergique et la plus variée. Les *contiones* requièrent davantage de solennité et de réserve.

La déformation des faits

Il est incontestable que les *improbi* ne sont pas l'intégrité même. D'après Salluste, Catilina a vécu de «*rapinae*»[703]; le conspirateur est «*alieni adpetens*»[704]. D'après Florus il veut piller l'*aerarium*[705]. Clodius a certainement mis à sac la maison de Cicéron avant de la raser[706]. Gabinius, à fond de cale, est parti, de l'aveu même de Pison, pour se refaire dans sa province[707]. Il est aussi très probable que l'argent du temple d'Ops a été subtilisé par Antoine. Atticus l'a écrit à Cicéron[708]. Le consul de 44 a certainement aussi vendu des droits de cité. Il l'a fait en tout cas pour les Siciliens. La correspondance de Cicéron l'atteste[709]. Il a commis «*sescenta similia*»[710].

Mais ces pratiques sont très courantes à Rome[711]. L'*auaritia* règne[712]; les charges ne sont pas rémunérées[713]; il est très prudent de ramener de sa *prouincia* des sommes pour pouvoir éventuellement faire face à des accusations. Verrès avait mis beaucoup d'argent de côté dans cette intention.

Certains faits montrent même que les *improbi* n'ont pas dépassé les bornes en ce domaine. Nous n'avons pas la possibilité de repren-

---

699 *Domo*, 25.
700 *Har.*, 59.
701 *Phil.*, II, 65; 67; XIII, 11. Cf. aussi Lucius in *Phil.*, XI, 10.
702 *Att.*, I, 16, 11.
703 *Cat.*, V, 1.
704 *Cat.*, V, 4.
705 IV, 1.
706 Dion, XXXVIII, 17.
707 *Pis.*, 12.
708 *Att.*, XIV, 14, 5.
709 *Att.*, XIV, 12, 1.
710 *Ibid.*
711 Cf. notre développement p. 408 sqq.
712 Cf. Salluste, *Cat.*, V, 8; X, 4; XII, 2 etc. ...
713 Voir par exemple J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 15.

dre toutes les accusations lancées par Cicéron pour en vérifier le bien-fondé, parce qu'il s'agit souvent de faits dont il est seul à parler, mais, dans certains cas, un examen attentif et la comparaison avec d'autres témoignages permettent de voir le parti-pris de l'orateur.

Il est excessif de dire que la loi *Clodia* a livré à Pison et à Gabinius le trésor pour leur *prouincia*[714]. Le loi était large sans plus[715]. Quant à la vente du titre de roi et de prêtre à Brogitaros[716], il est sûr que Clodius a engagé l'opération; mais il faut remarquer deux faits: en 55 encore Clodius doit demander une *legatio libera* pour aller se faire payer et Cicéron, dans la lettre où il nous apprend la requête de l'ancien tribun, ne semble guère scandalisé — acceptant même d'un cœur léger de ne rien dire contre quelques avantages[717]. Il est exagéré de prétendre que Clodius a livré à Sex. Clodius les clés de tous les greniers[718]. Les autres témoignages sur la loi frumentaire clodienne ne parlent pas d'un tel *imperium*, mais seulement de distributions gratuites[719].

En Syrie, dans son gouvernement, Gabinius ne semble pas avoir été plus cupide qu'un autre. Il passe, d'après Flavius Josèphe, pour un excellent proconsul[720]. En octobre 54 en tout cas, il est encore à sec (*foris*)[721]. D'après Plutarque, il a longuement hésité avant d'accepter l'offre de dix mille talents de Ptolémée[722]. Enfin ni Pison ni Gabinius n'ont volé les publicains; ils leur ont seulement enlevé des avantages exorbitants[723].

Si l'on examine bien les invectives des *Philippiques*, il apparaît encore que Cicéron évoque plus de menaces de vols que de vols dûment constatés[724]. Et si Antoine a été cupide, il semble aussi qu'il ait été très généreux, comme en témoigne Plutarque[725].

Exagérations, insistances sur quelques faits avérés, évocations de menaces autant que mentions de faits réels[726], voilà l'essentiel de la

---

714 *Sen.*, 18.
715 Cf. n. 600 p. 325.
716 Cf. n. 611 p. 325.
717 *Ad Q. fr.*, II, 7, 2.
718 *Domo*, 25.
719 Asconius, p. 9 (édit. Orelli); Dion, XXXVIII, 13.
720 I, 4.
721 *Att.*, IV, 18, 3.
722 *Ant.*, 3.
723 Cf. P. Grimal, édition Les Belles Lettres de la *Pisonienne*, p. 174 n. 3; C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 354-355; F. Durrbach, *Choix d'inscriptions* ... p. 163; *prou. cons.*, 10; 11.
724 Cf. par exemple n. 646 p. 327.
725 *Ant.*, 4.
726 Les avocats usent souvent de cette arme-ci. Cf. des exemples chez T. S. Gruen, *The last generation* ... p. 32.

tactique de l'orateur. Ce sont à peu près les mêmes pratiques dont il use en dénonçant les violences — aussi souvent supposées que réelles — des mauvais citoyens.

Cinquième chapitre: Les violences et les crimes

Un langage traditionnel

La violence est si répandue à la fin de la République qu'il est considéré comme normal d'avoir à se défendre[727]. Rome ne possédant pas de police officielle, l'on se déplace souvent armé et l'on pratique éventuellement — et légalement — l'autodéfense[728].

Dans le domaine politique, les conflits civils se développent à la fin du second siècle et au début du premier. Accuser le camp adverse de violences est devenu alors chose courante. Chez les *optimates* en particulier[729].

J. Carcopino pense que les voies de fait reprochées à Tiberius Gracchus peuvent provenir d'une source aristocratique tendancieuse[730]. Les séides de Caius sont, dit-on, armés[731]. Les *improbi* ont été accusés, sans doute assez longtemps après l'affaire, d'avoir tué Scipion Emilien[732]. D'après les nobles, Saturninus est «*armatus*»[733]; de même Sulpicius[734]; de même Lépide[735]. Cotta blâme Clodius d'avoir en 58 tout mené «*per uim*»[736]. Les accusations des *optimates* sont souvent reprises dans les textes officiels: ainsi Caton propose un décret où les Catiliniens sont condamnés pour avoir préparé «carnage et incendies» (*caedem, incendia*)[737]. En revanche un citoyen est jugé «*optime meritus*» parce qu'il a écarté «meurtres et incendies»[738].

Les *improbi* ne sont pas en reste: ils reprochent aux nobles leurs crimes[739]; Opimius est flétri pour avoir fait mettre à mort le fils de Fulvius Flaccus[740]; en 56 Sestius est accusé d'avoir armé des hom-

---

[727] Cf. *Cat.*, III, 5; *Mil.*, 10; Asconius, p. 32; 33 édit. Orelli.

[728] Cf. T. S. Gruen, *ibid.*, p. 433; 434 n. 122.

[729] Les forfaits de Cinna et de Marius ont sans doute développé cette *uituperatio* (App., *ciu.*, I, 71; 73; Liv., *per.*, 80).

[730] *Autour des Gracques*, p. 7 à 45.

[731] App., *ciu.*, I, 24.

[732] Carcopino, *ibid.*, p. 90; 99; 101; 102.

[733] Cic., *Rab.*, 20.

[734] Plut., *Mar.*, 35; *Sul.*, 8.

[735] Chez Philippe d'après Sall., *hist.*, M. I, 77, 18.

[736] *Domo*, 68.

[737] Sall., *Cat.*, LII, 36.

[738] Cic., *Cat.*, III, 15. C'est aussi le langage des haruspices, cf. *Cat.*, III, 19; 21; *har.*, 40; 53; 54.

[739] Cf. Memmius in Sall., *Iug.*, XXXI, 13.

[740] Vell. Pat., II, 7.

mes: «*homines … parasti*» lui lance son accusateur[741]; les mauvais citoyens blâment Cicéron d'avoir usé de «*serui armati*» en 63[742]; d'avoir assuré son retour «*per familias comparatas et homines armatos*»[743]; ils reprochent à Milon de détenir des armes, des traits incendiaires[744] et d'agir en tout «*per uim*»[745].

Une accusation souvent légitime

Les «*improbi*» de l'époque de Cicéron se livrent souvent à la violence[746]. Certains faits rapportés par Cicéron et confirmés ailleurs suffisent à le prouver. Point n'est besoin ici d'en établir une longue liste. Rappelons seulement qu'il est sûr que les Catiliniens ont voulu tuer Cicéron; il y eut au moins deux tentatives; l'une aux comices consulaires pour 62[747]; l'autre chez le consul lui-même, avant le départ de Catilina[748]; peut-être une aussi après le départ du chef des conjurés[749]. Il est sûr que les conspirateurs ont préparé «*caedem*» et «*incendia*»[750]. Des armes étaient entreposées chez Cethegus[751].

En 58 des violences éclatent pour l'affaire du fils de Tigrane; Asconius confirme qu'il y a eu mort d'homme[752]; un esclave est chargé de frapper Pompée[753]; au début de 57, encore des voies de fait: les Clodiens pourchassent Quintus Cicero[754], s'en prennent aux tribuns qui veulent obtenir le retour de Marcus[755]; en novembre Clodius fait incendier la maison de Quintus[756]; l'orateur est poursuivi à coups de pierres[757].

En 52 des violences contre Milon dont témoigne Appien[758].

Sans parler des opérations militaires de 44-43, il faut rappeler que, dès 44, Cicéron a été menacé de mort. C'est par lui

---

741 *Sest.*, 84.
742 *Phil.*, II, 16.
743 *Sest.*, 127.
744 *Mil.*, 64.
745 *Mil.*, 36.
746 Cf. surtout l'ouvrage de A. W. Lintott, *Violence in republican Rome.*
747 *Cat.*, I, 11; 16; *Mur.*, 52; 79; *Sul.*, 51; Plut., *Cic.*, 14.
748 *Cat.*, I, 9; 16; *Mur.*, 79; *Sul.*, 18; 52; Sall., *Cat.*, XXVIII, 1.
749 *Mur.*, 79; Sall., *Cat.*, XXXII, 2; App., *ciu.*, II, 3.
750 Sall., *Cat.*, V, 2; XXXII, 2; XLIII, 2 etc. …
751 Liv., *per.*, 102; Florus, IV, 1; Plut., *Cic.*, 19.
752 Edit. Orelli, p. 47-48.
753 Plut., *Pomp.*, 49.
754 Plut., *Cic.*, 33; Dion, XXXIX, 7, 2.
755 *Ad Q. fr.*, II, 3, 6; *sen.*, 7; 22; *quir.*, 14; *Sest.*, 76; 78; 84; 85; *Mil.*, 38.
756 *Att.*, IV, 3, 2.
757 *Att.*, IV, 3, 3.
758 *Ciu.*, II, 22.

qu'Antoine veut commencer le massacre[759]. En 43, l'orateur se tient sur ses gardes et sa peur ne semble pas feinte[760]. Il paiera d'ailleurs de sa vie la lutte pour la République.

La présentation cicéronienne des faits

Cicéron accorde une très large place à l'accusation de violences. D'abord donc parce que la *uis* règne, parce que l'invective porte, mais aussi parce que ces pratiques sont absolument contraires à sa théorie toute civile du pouvoir politique.

Aussi l'orateur répète sans se lasser les faits criminels avérés: il revient huit fois sur les tentatives des conspirateurs catiliniens contre sa personne[761]. Il parle fréquemment des violences du début de 57[762]. Il mentionne souvent les projets criminels contre Pompée[763]. Il ne néglige pas de parler des menaces d'Antoine contre lui[764]. Mais surtout il rappelle sans cesse le massacre des soldats à Brindes[765]. «*Brundisium*» revient par trois fois dans deux paragraphes de la *Troisième Philippique*[766].

Dramatisation, exagération et déformation sont fréquentes.

Les mauvais traitements subis en 57 par Sestius sont longuement décrits: «... couvert de blessures, le corps épuisé, percé de coups, il se laissa aller sans connaissance, et n'échappa à la mort que parce qu'on le crut mort. Le voyant à terre et tailladé de nombreuses blessures, exsangue, à bout de souffle, anéanti, ils cessèrent enfin de frapper ...» (*Multis uulneribus acceptis ac debilitato corpore et contrucidato se abiecit exanimatus, neque ulla alia re ab se mortem, nisi opinione mortis depulit. Quem cum iacentem et concisum plurimis uulneribus extremo spiritu exsanguem et confectum uiderent ... caedere destiterunt*)[767]. Une lettre de Cicéron écrite au même moment évoque seulement très vite les «nombreuses blessures reçues (par Sestius) au temple de Castor» (*multis in templo Castoris uulneribus acceptis*)[768]. L'orateur peint avec précision, dramatise, signale, en les exagérant sans doute, les conséquences des blessures qui semblent pouvoir entraîner la mort.

---

759 *Phil.*, III, 33; V, 20; *fam.*, X, 2, 1; XII, 2, 1; *Att.*, XV, 20, 4.

760 *Phil.*, XII, 26.

761 Cf. notes 747; 748; 749 supra.

762 Cf. note 755 supra.

763 *Domo*, 129; *Sest.*, 69; *har.*, 49; *Pis.*, 28; *Mil.*, 37.

764 Cf. notes 759 et 760 supra. L'orateur là n'insiste pas car il sait qu'il passe pour timoré.

765 *Phil.*, III, 4; 10; 31; IV, 4; V, 22; XII, 12; XIII, 18. Autres mentions répétées: celle du meurtre de Papirius sans doute tu sur le moment car gênant pour les Pompéiens (cf. *Mil.*, 18; 37); celle du meurtre de Plator (*har.*, 35; *Pis.*, 84; 85).

766 § 3 et 4.

767 *Sest.*, 79. Trad. J. Cousin, édit. Belles Lettres.

768 *Ad Q. fr.*, II, 3, 6.

Devant les Quirites[769] il va même jusqu'à dire que plusieurs tribuns ont été blessés, alors qu'il est avéré que Sestius seul a été frappé[770].

Le forum se trouve alors «*corporibus ciuium Romanorum constratum*»[771]; on éponge le sang qui remplit les égouts. Dans le *Discours du retour aux Sénateurs*[772] et dans le *De domo*[773], Quintus semble menacé de mort; il n'en est plus parlé dans le *Discours du retour aux Quirites*.

Même dramatisation et même amplification quand Cicéron parle du massacre des trois cents soldats à Brindes: dans la *Troisième Philippique* Antoine «dans la maison d'un hôte, à Brindes, a donné l'ordre d'égorger des hommes très valeureux, d'excellents citoyens, qui, en mourant à ses pieds, ont (le fait est notoire) éclaboussé de sang le visage de sa femme» (*in hospitis tectis Brundisii fortissimos uiros optimosque ciuis iugulari iusserit; quorum ante pedes eius morientium sanguine os uxoris respersum esse constabat*)[774]. Ainsi Antoine a pris sa décision chez un hôte, a assisté à l'exécution, a voulu que sa femme fût présente. Autant de circonstances aggravantes qu'il est bien difficile de vérifier. De fait il y a eu insubordination, voire révolte. Antoine, consul, devait sévir; or, au lieu de se livrer à la décimation traditionnelle en pareil cas, il a fait exécuter trois cents hommes sur un effectif de quatre légions. Pour Appien, Antoine n'a pas montré une sévérité excessive[775]. Même hyperbole cicéronienne dans la description du sac de Parme. Alors qu'une lettre de Pollion parle seulement d'une «ville livrée au pillage» (*Parmam direptam*)[776], d'après les *Philippiques* L. Antonius lui-même maltraite femmes et enfants[777]. L'orateur a aussi déformé les circonstances du meurtre de Trebonius. D'après lui, c'est Dolabella seul qui a insulté le gouverneur d'Asie, qui l'a soumis à la torture et lui a fait briser la nuque[778]. D'après Appien c'est un centurion et des soldats qui,

---

769 *Quir.*, 14.

770 *Ad Q. fr.*, II, 3, 6; *sen.*, 7; *Sest.*, 79; 85; *Mil.*, 38. Ni Fabricius, ni Cispius n'ont été mis à mal (cf. *Sest.*, 75-76). La femme de Cicéron aurait été brutalisée d'après *domo.*, 59; *Sest.*, 54 et 145. Mais rien à ce sujet dans le *Discours du retour aux Quirites* (§ 8).

771 *Sest.*, 85.

772 § 37.

773 § 59.

774 § 4. Edit. Belles Lettres.

775 *Ciu.*, III, 43. Dion est très bref; il signale la présence d'Antoine et de sa femme à l'exécution, mais ne dit pas que le sang des soldats a éclaboussé cette dernière (XLV, 13). Chez Appien aucune des circonstances aggravantes précisées par Cicéron.

776 *Fam.*, X, 33, 4.

777 XIV, 8-9.

778 *Phil.*, XI, 5; 6. C'est un meurtre sur lequel l'orateur revient souvent: cf. *Phil.*, XII, 25; XIII, 22; 37; XIV, 8.

pour châtier Trebonius de sa participation au meurtre de César, se sont livrés d'eux-mêmes à des sévices, lacérant son corps, jouant à la balle avec sa tête[779].

Autre méthode: le flou. Une vague allusion au meurtre du jeune Catilina — meurtre dont on chargeait son propre père[780]. Sans autre texte nous ne saurions de quoi Cicéron veut parler. L'on avait sans doute peu de preuves en cette affaire. C'est dans le même esprit que l'orateur emploie très fréquemment *uis* dont le sens est très général[781], voire ambigu puisqu'il signifie souvent violation de la légalité[782]. Dans le *Pro Sestio* et le *Pro Milone*, le mot est constamment appliqué aux menées des mauvais citoyens parce qu'il faut montrer que la violence n'est pas chez Sestius, chez Milon et leurs amis, mais dans le camp des *improbi*. *Vis* revient plus de vingt fois dans le *Pro Sestio* ...

La généralisation est un procédé constant: ainsi d'après le *De haruspicum responsis*, Clodius terrorise «la ville entière, la curie, le forum, tous les temples sous la menace du meurtre et de l'incendie» (*urbem totam ... curiam ... forum ... templa omnia caede incendiisque*)[783]. D'après le *Pro Sestio*, en 58 «*omnia ... ui ... gerebantur*»[784].

L'orateur parle aussi infiniment plus de *uis*, de *caedes*, de *nex*, d'*interitus* qui menacent, de *cruor* qui va couler que de faits passés. Il parvient ainsi à évoquer sans cesse les meurtres, les crimes de ses adversaires en ne se référant que rarement à des forfaits constatés! D'après le *De domo*, Clodius «prépare» un coup de force[785]; dans le *Pro Sestio*, Cicéron se lamente: «*liberi (mei) ad necem quaerebantur*»[786]; dans la *Vatinienne*, Bibulus est conduit «*ad supplicium et ad necem*»[787]; Vatinius envoie un «*uiatorem, qui M. Bibulum domo ui extraheret*»[788]. De fait rien de grave ne se produit. Les victimes désignées ne subissent finalement rien! Cette présentation des faits est constante[789]. Il

[779] *Ciu.*, III, 26. Dion est plus rapide: XLVII, 29. Il est juste de dire que les correspondants de Cicéron accusent aussi Dolabella seul: cf. *fam.*, XII, 12, 1; 14, 5; 15, 4. *ad Brut.*, II, 3.

[780] *Cat.*, I, 14.

[781] Cf. *leg. agr.*, II, 82; *sen.*, 3; *domo*, 44; *Sest.*, 76; *Mil.*, 38 etc. ...

[782] Cf. page 299. Cicéron joue quelquefois sur les deux sens du mot: voir *domo*, 63.

[783] § 6. Cf. *Cat.*, II, 7; *Sul.*, 70; 76; *sen.*, 7; *quir.*, 19; *domo*, 17; 21; 55; 56; 67; 89; *Sest.*, 34; 78; 144; *prou. cons.*, 6; 9; *Mil.*, 3; 73; 87; *Phil.*, I, 21; V, 25; XIII, 4.

[784] § 85.

[785] § 54.

[786] § 54.

[787] § 21.

[788] § 22.

[789] *Leg. agr.*, II, 13; 77; *Cat.*, I, 3; 6; 24; II, 1, 2; 6; 10; 19; 28; III, 8; 10; 21; 25; IV, 3; 4; 11; 12; 13; 23; *Mur.*, 49; 80; *Sul.*, 18; 52; 53; 57; 66; 68; *Flac.*, 1; 5; 95; 97; 102; *Sen.*, 19; 29; 33; *quir.*, 13; *domo*, 6; 12; 14; 18; 25; 54; 63; 68; 89; 96; 115; 120; 129; 134; 144; *Sest.*, 34; 39; 40; 44; 45; 49; 51; 62; 64; 92; 95; 133; 145; *Vat.*,

est curieux de constater que chaque fois que Cicéron qualifie les *improbi* de «*crudeles*», d'«*immanes*», c'est pour évoquer seulement des menaces de violences[790].

La méthode de Cicéron peut paraître d'autant plus surprenante qu'elle se rapporte souvent à des faits passés et que le cours des événements a presque toujours démenti les noires prédictions de l'orateur. Mais l'auditeur, soumis à ce pilonnage, est touché par les mots plus que par les faits[791].

Le vocabulaire cicéronien

Pour peindre ces violences, ces crimes — avérés ou souvent imaginaires — Cicéron évite les termes trop abstraits, qui ne peignent pas assez la brutalité et le sang. L'orateur cherche toujours à montrer et non à mentionner[792].

Ainsi il emploie peu «*facinus*» ou «*facinerosus*»[793]. Certes «*facinus*» désigne souvent une action criminelle — doublée d'ailleurs généralement d'une *impietas*[794], mais c'est plutôt une menée, une entreprise[795]. Rareté plus grande encore de «*scelus*» au sens de «crime» et non d'«impiété»[796]. Rareté aussi d'«*interitus*» pourtant employé dans les textes officiels, en particulier par les haruspices[797]. C'est un mot trop abstrait et manifestement assez faible. Cicéron

6; *Cael.*, 78; *har.*, 6; 48; *prou. cons.*, 43; *Pis.*, 5; 15; *Planc.*, 87; 101; *Mil.*, 36; 103; *Phil.*, I, 5; 26; 30; II, 17; III, 6; 23; 30; 33; V, 20; XI, 37; XII, 26; XIII, 47; XIV, 15; 27.

790 *Cat.*, II, 28; III, 25; *Sul.*, 33; 45; *domo*, 43; *Mil.*, 58; *Phil.*, III, 3; 5; 34; IV, 3; 14 etc. ... etc. ... En taxant les adversaires de «*crudelitas*», d'«*immanitas*», Cicéron cherche quelquefois aussi à grandir après coup son action. C'est lui qui a évité que la cruauté ne s'exerce (cf. *Sul.*, 33 etc. ...). Quand l'invective s'adresse à Pison, l'orateur répond à l'accusation que celui-ci n'a pas manqué de lui lancer (avec tous les *mali ciues*) pour sa rigueur en 63. Il répond encore à la cruauté du consul de 58 qui a interdit aux Romains de porter le deuil quand Cicéron a été contraint à l'exil (*Sest.*, 32; *Pis.*, 18).

791 Malgré le nombre impressionnant de références, la *uituperatio* contre la violence est peut-être moins fréquente que l'on n'attendrait. Elle se limite pour les forfaits dûment constatés aux *Philippiques*. C'est qu'avant 50 il ne faut pas trop effrayer des gens souvent timorés (cf. infra quatrième titre: le «*suadere*»). En 44-43 Cicéron veut en revanche forcer les républicains à la lutte ouverte, courageuse.

792 «... Das Sinnliche hat bei ihm durchaus den Vorrang vor dem Abstrakten, das Visuelle und Akustische vor dem Gedanklichen»: V. Pöschl, *Zur Einbeziehung* ... in *Ciceroniana* p. 207. Les descriptions vivantes, qui semblent mettre les choses sous les yeux, sont des *hypotyposes* (cf. *de orat.*, III, 202).

793 *Cat.*, I, 13; 18; II, 22; III, 16; *Sul.*, 16; *domo*, 89; *Sest.*, 81; 82; 95; *Vat.*, 40; *Mil.*, 25; 73; *Phil.*, VIII, 16; XI, 9; XII, 15; 17; XIII, 25; 36; XIV, 7; 8.

794 *Rab.*, 19; *Cat.*, II, 9; *Mil.*, 17; 27; *Phil.*, XI, 9; XIV, 8 etc. ...

795 Cf. p. 290 n. 187. Voir *Cat.*, I, 26; *domo*, 50; 101; *Vat.*, 22; 28; *Pis.*, 91; *Mil.*, 25; 73 etc. ...

796 *Cat.*, I, 15; *domo*, 6; 49; *har.*, 35; *Pis.*, 25; *Mil.*, 58; *Phil.*, II, 59.

797 *Cat.*, III, 21; *har.*, 54.

l'emploie pour la mort de Clodius et pour celle de César: deux disparitions qu'il n'a pas intérêt à dramatiser[798] et qu'il édulcore en quelque sorte ainsi[799]. L'orateur use en revanche de ce terme pour évoquer la fin promise à l'Etat et à la cité ou pour atténuer l'image douloureuse de la fin d'un bon citoyen[800]. Rareté d'*exitium* pour les mêmes motifs. Cicéron parle plutôt d'*exitium ciuitatis*, d'*exitium rei publicae* ou d'*exitium nostrum*[801].

Il est bien sûr plus frappant pour l'auditoire de lui montrer les armes mêmes qui ont menacé ou qui menacent l'Etat[802]. Innombrables sont les emplois de *tela* pour désigner les armes des *improbi*, alors que Cicéron parle d'*arma* seulement défensifs pour les *boni*[803]. Cicéron nous fait voir la *sica*, l'arme des gladiateurs, des escarpes de profession dont se sert Catilina[804], la *sica* de Clodius qui a menacé Hortensius, Pompée, qui a achevé Vibienus, Papirius[805]. Il nous montre les *gladii* dégainés, quelquefois ensanglantés[806] ou le *ferrum*[807] dont le sens n'est pas du tout métaphorique[808]. Les *improbi* manient les *lapides*[809]. Dolabella a usé d'instruments de torture contre Trebonius[810]. Cicéron montre aussi le sang qui coule: *cruor*[811] mais aussi *sanguis*[812]. Antoine est «*cruentus sanguine ciuium Romanorum*»[813]. La bande de Clodius, les mains de Clodius[814], les faisceaux de Pison sont ensanglantés[815].

---

798 *Mil.*, 98; *Phil.*, III, 30.

799 Le mot est employé pour un départ en exil (cf. *Sest.*, 44).

800 *Cat.*, I, 9; III, 24; *domo*, 96; 145; *Sest.*, 51; *har.*, 61; *Phil.*, III, 31; XI, 32; XII, 25; XIV, 11.

801 *Cat.*, I, 12; IV, 10; *Mur.*, 6; *Sul.*, 33; *Flac.*, 5; 102; *domo*, 134; *Sest.*, 145; *Mil.*, 3; 103; *Phil.*, II, 55; IV, 4. Pour «*uis*» voir page 347 n. 781; 782.

802 *Cat.*, I, 2; *Mil.*, 20 etc. ... etc. ...

803 *Sen.*, 33; *Phil.*, VIII, 21 etc. ... Cependant quelquefois *arma* pour les *improbi* (*Pis.*, 23 etc. ...) et assez souvent *armati* (cf. infra p. 450).

804 *Cat.*, I, 16; II, 1.

805 *Mil.*, 37.

806 *Sul.*, 28; *Sest.*, 27; 76; *Phil.*, I, 27; II, 108; 118; V, 18; 20.

807 *Cat.*, II, 1; III, 1; *Mur.*, 65; *Flac.*, 102; *quir.*, 14; *domo*, 59; 67; *Sest.*, 69; *har.*, 6; 58; *Planc.*, 71; *Phil.*, XI, 37. Le mot est souvent accompagné d'*ignis*.

808 *Flac.*, 102.

809 *Flac.*, 97; *domo*, 13; 53; 54; *Sest.*, 2; 27; *har.*, 6; 39; *Pis.*, 23; 28; *Mil.*, 41. *Lapidatio*, un peu moins concret, est plus rare (*domo*, 12; 14; 67; *Sest.*, 34). Signalons que deux fois les *optimi* ou *boni uiri* sont chassés à coups de pierre du *forum*, donc d'un lieu sacré (*har.*, 39; *Pis.*, 23).

810 *Phil.*, XI, 7.

811 *Sul.*, 19; *Pis.*, 21; *Phil.*, IV, 11.

812 *Cat.*, II, 19; *sen.*, 6; 29; *quir.*, 14; *domo*, 144; *Sest.*, 77; 78; *Phil.*, XII, 12; XIV, 27. *Sanguis* peut aussi symboliser la richesse (*leg. agr.*, II, 47; *Sest.*, 54) ou la fonction même de citoyen (*Sest.*, 24; *Pis.*, 28).

813 *Phil.*, IV, 4.

814 *Domo*, 108; *Mil.*, 20. De même Memmius, d'après Salluste, voit les nobles avec des «mains ensanglantées» (*cruentis manibus*) (*Iug.*, XXXI, 12).

815 *Pis.*, 74 (cf. *har.*, 3).

Le meurtre commis ou menaçant est généralement décrit par un mot très concret comme «*caedes*», très proche de «*caedo*»[816] ou comme «*nex*»[817] ou comme la forme renforcée de «*nex*», «*pernicies*»[818] ou encore comme le mot «*strages*»[819]. Notons aussi «*trucidatio*» ou plus fréquemment «*trucidare*»[820] où les Romains sentent bien les composants «*trux*» et «*caedo*». Un tel vocabulaire est bien plus concret que «*facinus*», «*scelus*», «*interitus*» et «*exitium*»[821].

L'auteur de ces violences, de ces crimes réels ou imaginaires est un «*latro*»: ce terme qui signifie rarement «voleur»[822] implique, comme les mots proches «*latrocinium*» et «*latrocinor*» l'idée de violence. Les trois termes «*latro*», «*latrocinium*» et «*latrocinor*» tendent à devenir de plus en plus fréquents dans les discours de Cicéron[823]. En 44-43 «*latrones*» arrive à remplacer purement et simplement «*improbi*»[824]. Un passage de la *Quatorzième Philippique* montre que «*latrones*» est jugé plus vif qu'«*improbi*» qui n'est qu'un des «*urbanarum maledicta litium*»[825]. «*Latrones*», «*latrocinium*» sont d'ailleurs très répandus en ces années; ils sont employés alors par le frère de Cicéron[826], par Cassius[827], par Lentulus[828], par Plancus[829], par Brutus[830] etc. ...

L'*improbus* est aussi un «*sicarius*»[831], un «*armiger*»[832], un «*percussor*», un «*lapidator*»[833], voire un «*carnifex*»[834]. Il boit du sang[835]. Vatinius et

---

816 *Cat.*, I, 3; 6; 16; 24; II, 6; III, 25; *Sul.*, 19; 52; 53; 57; 70; *Flac.*, 1; *Sen.*, 7; *domo*, 6 (bis); 12; 14; 17; 18; 21; 67; 68; 89; 115; *Sest.*, 34; 45; 49; 76; 78; 88; 95; 144; *Cael.*, 78; *har.*, 6; 48; 58; *prou. cons.*, 6; 43; *Pis.*, 5; 15; *Mil.*, 38; 87; *Phil.*, I, 5; 30; III, 30; 33; V, 20; 25; XIII, 42; 47; XIV, 15; cf. *par. stoi.*, IV, 30. Ce vocabulaire est utilisé aussi dans la correspondance, surtout dans les lettres à des combattants: *fam.*, XII, 2, 1 etc. ...

817 *Cat.*, I, 18; *Sest.*, 54; *Vat.*, 21; *Pis.*, 38; 83; 84.

818 *Cat.*, I, 5; II, 1; 11; IV, 10; 12; *domo*, 93; *Planc.*, 90; *Phil.*, IV, 3; 4; V, 43. Quelques emplois métaphoriques: *pernicies rei publicae, pernicies* que représente l'exil (*Pis.*, 19 etc. ...).

819 *Sen.*, 7; *Pis.*, 83; *Phil.*, III, 31.

820 *Mur.*, 80; *Cat.*, IV, 12; 13; *Sul.*, 18; 52; *Flac.*, 95; *quir.*, 14; *Phil.*, II, 17; 71; III, 4; 10; IV, 11; XIII, 4.

821 L'orateur montre de même les «(*insepultos*) *aceruos ciuium*» (*Cat.*, IV, 11; *Sest.*, 78).

822 Cf. p. 328-329.

823 Cf. le tableau statistique et les références p. 521.

824 Cf. *Phil.*, XIV, 14.

825 § 7 et 8.

826 *Fam.*, XVI, 27, 2.

827 *Fam.*, XII, 12, 2.

828 *Fam.*, XII, 15, 2; 3; 4; 5.

829 *Fam.*, X, 15, 1; 3; 23, 3.

830 *Ad Brut.*, I, 11, 1.

831 *Cat.*, II, 7; 22; *Mur.*, 49; *Sest.*, 39; 78; 81; 95; *Pis.*, 38; *Phil.*, II, 31; V, 18. Les *improbi* usent de ce terme (cf. *Mil.*, 47; *Phil.*, XIII, 23). L'idée de violence est évidente (cf. par ex. *Phil.*, II, 31), mais dans certains cas la couleur est autre: les «*sicarii*» comme les «*conducti*», les «*greges*», les «*operae*» sont des adhérents sans conviction (cf. *domo*, 45; 48; *Sest.*, 53; voir p. 138 sqq).

832 *Domo*, 13.

833 *Domo*, 13; *Phil.*, IV, 15. Dans ce dernier texte «*percussor*» est une correction.

834 *Har.*, 35; sens métaphorique en *Pis.*, 11. Clodius traite de même Caton de «*carnifex ciuium*». L'invective a été utilisée contre Pompée (Val-Max., VI, 2, 8). Watson (*Clas. Jour.* 1970, p. 70) a souligné la vigueur du mot avec son implosive et sa fricative.

835 *Phil.*, XI, 10.

les «*ceterae rei publicae pestes*» ont voulu «s'enivrer du sang des notables» (*sanguinem principum exsorbere*)[836]; l'orateur lance à Antoine: «*gustaras ciuilem sanguinem uel potius exsorbueras*»[837]; le consul de 44 «*saturauit se sanguine dissimillimorum sui ciuium*»[838]; «*sanguinem concupiuit*»[839]; Lucius Antonius «*sanguinem nostrum sitiebat*»[840]. Les images se diversifient et s'intensifient dans les *Philippiques*.

Les chefs des *mali ciues* font de plus appel à des gladiateurs[841] et méritent eux-mêmes très souvent chez l'orateur l'appellation de «*gladiatores*»[842]. Le mot évoque d'abord la cruauté; dans «*gladiator*» les Romains n'oublient pas «*gladius*»; le terme est souvent accompagné d'adjectifs comme «*crudelis*», «*importunus*»[843]; il est habituellement dans un contexte peignant des brutalités[844]. Les Romains redoutent fort cette sorte de personnages: les «*inimici Caesaris*» ont peur parce que, pendant son édilité, César rassemble des gladiateurs pour les spectacles qu'il veut offrir[845]. Pendant la conjuration de Catilina on disperse les «*gladiatoriae familiae*» dans les différentes cités[846]. Le mot «*gladiator*» présente aussi l'avantage de comporter d'autres nuances péjoratives: les gladiateurs passent pour laids[847], téméraires[848], dépourvus de *fides*[849]. Ce sont des hors-la-loi que doivent écraser les magistrats de l'Etat: Cicéron oppose souvent à «*gladiator*», «*magistratus*» ou «*consul*»[850].

«*Gladiator*» est une des qualifications les plus fréquentes de l'«*improbus*»: il est remarquable que dans deux discours le mauvais

---

836 *Vat.*, 6.

837 *Phil.*, II, 71.

838 *Phil.*, II, 59.

839 *Phil.*, IV, 11; V, 22.

840 *Phil.*, V, 20. Même image chez Crassus (*de orat.*, I, 225). Sur le rapprochement entre ivresse et cruauté voir page 252.

841 *Cat.*, II, 7; 9; 26; *Sul.*, 15; *domo*, 6; 48; 81; *Sest.*, 9; 85; *Phil.*, V, 30. L'accusation est traditionnelle: cf. Dion, XXXIX, 7-8 etc. ...

842 Ainsi Catilina: *Cat.*, I, 29; II, 24; *Mur.*, 50; 83; Clodius: *sen.*, 18; *Sest.*, 55; 88; 166; *har.*, 1; 15; *Pis.*, 19; 28; Antoine, *Phil.*, II, 7; 74; III, 18; V, 10; 32; VI, 3; XIII, 16; Dolabella, *Phil.*, XI, 16; XIII, 25; d'autres encore, *Sest.*, 134; *Pis.*, 28. C'est aussi une invective des *improbi*: cf. chez Vatinius contre Milon (*Vat.*, 40), chez Antoine contre Cicéron (*Phil.*, XIII, 40). «*Gladiator*» est rare comme invective dans la correspondance (*fam.*, XII, 22, 1 etc. ...).

843 *Mur.*, 83; *Phil.*, XIII, 25 etc. ...

844 *Sest.*, 88; *Phil.*, VII, 17 etc. ...

845 Suét., *Iul.*, X, 3.

846 Sall., *Cat.*, XXX.

847 *Sest.*, 134.

848 *Har.*, 1; *Phil.*, V, 10 etc. ... Cf. *Rhét. Her.*, IV, 35.

849 *Phil.*, II, 7; VI, 3. Certains ont cependant quelques qualités aux yeux des Romains: ainsi il y en a qui savent noblement mourir (cf. *Phil.*, III, 35).

850 *Cat.*, II, 24; *Phil.*, XIII, 16 etc. ... Ils sont voués au trépas; en comparant les *improbi* à des gladiateurs, Cicéron condamne en quelque sorte les ennemis de la *res publica* à la mort; il rassure par là les *boni ciues* (cf. *Cat.*, II, 24; *Phil.*, XI, 16).

citoyen que prend à partie Cicéron apparaisse dès le début de l'œuvre comme un gladiateur: dès les premières lignes des *Catilinaires*, l'orateur montre le chef des conspirateurs esquivant les coups (*eludere*)[851]; dans le premier paragraphe du *De haruspicum responsis*, il prête à Clodius une fougue de gladiateur (*gladiatoris ferociam*)[852]. D'autres *improbi* sont constamment qualifiés de «*gladiator*»; Antoine qui par sa corpulence ressemble bien à cette sorte de gens[853]; son frère Lucius qui est comparé à un «*myrmillo*» c'est-à-dire à un gladiateur venu d'Asie, le plus méprisé de tous[854]. Il aurait participé en Carie à un combat[855].

Dans les discours, l'«*improbus*» est aussi un «*Spartacus*»[856], un «*Hannibal*»[857]. Par ces identifications Cicéron blâme sans doute l'adversaire de se comporter comme un étranger, mais surtout d'être plein de cruauté: «*Spartacus*» est en effet lié dans la *Quatrième Philippique* à «*percussor*» et à «*latro*»[858]; «*Hannibal*» est accompagné d'«*immanis*» dans la *Quatorzième Philippique*[859]; le chef carthaginois a surtout laissé aux Romains l'image de la «*crudelitas*». Dans le *Laelius* il est dit «*(Hannibalem) propter crudelitatem semper haec ciuitas oderit*»[860].

Cicéron emploie aussi toute une gamme de termes militaires qui évoquent le danger que présente l'adversaire. Ainsi les *improbi* sont souvent dirigés par un «*dux*». Ce mot n'est pas toujours péjoratif: il est même quelquefois utilisé pour les *boni*, mais il signifie alors plus le guide que le chef militaire[861]. Le *dux improbus* lui est un homme d'armes qui mène ses troupes à la guerre contre la patrie: «*dux*» et violences sont souvent liés[862]. Le terme «*dux*» est surtout fréquent à l'époque des *Catilinaires* et des *Philippiques* — comme il est normal puisque ce sont des périodes de conflits armés[863]. Mais il se trouve même dans des discours prononcés en des moments plus calmes[864].

---

[851] I, 1. [852] § 1.

[853] Il a une robustesse de gladiateur («*gladiatoria totius corporis firmitate*» in *Phil.*, II, 63). Cf. n. 71-73 p. 227-228.

[854] *Phil.*, III, 31; V, 20; VI, 10; 13; VII, 17; XII, 20. On notera aussi «*par*» (le couple de gladiateurs): *domo*, 70; *Pis.*, 28; *Phil.*, XI, 2.

[855] *Phil.*, VII, 17.

[856] *Phil.*, IV, 15; XIII, 22; *par. stoïc.*, IV, 30. De même dans une lettre: *fam.*, XII, 2, 1. Antoine use de cette invective: *Phil.*, III, 21.

[857] *Phil.*, V, 25; 27; VI, 4; 6; XI, 9; XIII, 25; XIV, 9. Il est normal que ces redoutables comparaisons, plutôt faites pour impressionner les esprits simples, aient une place relativement plus importante devant les Quirites que devant les Sénateurs.

[858] § 15. [859] § 9. [860] § 28. Cf. *off.*, I, 38.

[861] Cf. p. 108. Voir *Flac.*, 5; 96; *Sest.*, 20; 139; *Lael.*, 96 etc. ...

[862] Cf. surtout *Cat.*, I, 27; *sen.*, 33; *Vat.*, 33; *Phil.*, III, 31.

[863] *Cat.*, II, 14; III, 3; 8; 16; *Sul.*, 33; *Phil.*, XII, 13; XIII, 3; 20.

[864] *Domo*, 12; 13; 21; 63; *Planc.*, 87; *Mil.*, 56; 90. Ce terme contient d'autres connotations: d'«*impietas*» puisque le «*dux*» s'arroge un titre habituellement réservé à des chefs légaux; de tyrannie puisque le «*dux*» se comporte en chef absolu.

Ces *duces* conduisent des «*hostes*». Ce dernier mot implique cruauté, mais aussi *impietas*, puisque les violences s'exercent contre des citoyens. D'où de fortes antithèses, de belles alliances de mots comme «*hostis domesticus*»[865]. De plus l'orateur a tout intérêt à présenter son adversaire comme un *hostis*, car l'*hostis* c'est primitivement le *perduellis*[866], c'est-à-dire l'étranger, donc celui contre qui l'on peut faire la guerre: celui qui n'est pas défendu par les lois protégeant les *ciues Romani*. De ce fait traiter les ennemis de la *res publica* d'*hostes* c'est transformer le *bellum ciuile* en *bellum externum* et rejeter l'*impietas* sur l'adversaire. Aussi les Sénateurs ont toujours voulu présenter l'ennemi intérieur comme un *hostis*; ils le proclament solennellement de ce nom dans les décrets[867]. Cicéron s'évertue à faire reconnaître comme *hostes* les adversaires de la *res publica*. Cet effort est visible dans les *Catilinaires* où il y a des mentions d'*hostis* avant même que le chef des conspirateurs soit déclaré tel par le Sénat[868]. Mais il est encore plus net dans les *Philippiques* où l'orateur cherche désespérément à faire donner à Antoine le titre d'*hostis*; le mot est répété plus de cent fois, particulièrement dans la *Quatrième*, la *Septième* et la *Quatorzième Philippique*[869]. Mais le terme n'a pas qu'une utilité politique, juridique, il évoque aussi la cruauté, la violence. Dans de nombreux passages *hostis* se trouve dans un contexte peignant crimes et forfaits. *Hostis* est souvent lié à «*interfector*», «*caedes*», «*bellum*», «*mors*», «*crudelissimus*» etc. ...[870]. Et Cicéron n'hésite pas à l'employer pour des «*improbi*» qui ne sont tout de même pas en guerre ouverte, armée contre la république: pour Clodius, pour Vatinius, pour Pison, pour Gabinius[871]. Il va sans dire

---

[865] Cf. *Sul.*, 32; *Flac.*, 95; *sen.*, 19; *Sest.*, 11; *Vat.*, 25; *Phil.*, XIV, 12. «*Hostis*» est souvent accompagné de «*nefarius*», d'«*impius*» etc. ... (cf. *Phil.*, XIV, 27 etc. ...).

[866] *Off.*, I, 37.

[867] Ainsi Ti. Gracchus (Val-Max., IV, 7, 1); Saturninus, Glaucia, Saufeius (Cic., *Rab.*, 18; App., *ciu.*, I, 32); Marius, Sulpicius et leurs partisans (Cic., *Verr.*, I, 87; Val-Max., I, 5, 5; III, 8, 5; Florus, II, 9; App., *ciu.*, I, 60 etc. ...); Lépide (Florus, II, 11). Mais le titre est surtout donné à la fin de la République; à Catilina (Sall., *Cat.*, XXXVI, 2; XLIV, 6); à César (App., *ciu.*, II, 50; Dion, XLI, 3); à Dolabella (App., *ciu.*, III, 61 etc. ...); à Lépide en 43 (Cic., *fam.*, XII, 10, 1) ... etc. ... et même à Gabinius (*prou. cons.*, 14) à moins qu'il ne s'agisse de quelque outrance cicéronienne. Sur ce titre voir P. Jal, *R.E.A.*, 1962 et A. W. Lintott, *Violence* ... p. 155.

[868] Catilina a dû être déclaré *hostis* à la mi-novembre (cf. Sall., *Cat.*, XXXVI, 2; XLIV, 6). Passages où Cicéron le qualifie déjà d'*hostis*: *Cat.*, I, 5; 27; 33; II, 4; 11; 12; 15; 17 (bis); 27. Auxquels il faut peut-être ajouter *Mur.*, 83; 84 si ce discours a été prononcé avant que le conspirateur fût qualifié officiellement d'*hostis*.

[869] IV, 1; 2; 5; 6; 8; VII, 10 (bis); 11 (bis); XIV, 6; 7; 9 etc. ... Cicéron souligne bien «*Ego semper (Antonium) appellaui hostem*» (*Phil.*, XII, 17). Antoine sera dit «*hostis*» après (cf. Liv., *per.*, 119).

[870] *Sen.*, 4; *Phil.*, V, 21; XI, 3; XII, 19 etc. ...

[871] L'emploi du mot est donc indûment étendu comme celui de *scelus* qui signifie exactement un forfait contre un citoyen et que l'orateur utilise pour toute action

que les autres *optimates* ont largement usé d'un terme si utile, dénonçant à la fois la lutte ouverte menée contre la patrie et la cruauté de l'adversaire[872]. Comme l'a dit C. Nicolet, c'est une invective de couleur très aristocratique[873]. Pas d'exemple en effet dans la bouche des *improbi*.

Ces mauvais citoyens, d'après l'orateur, forment des *copiae*; ainsi les Rulliens[874], les Catiliniens[875], les Clodiens[876], les hommes de Pison et de Gabinius[877], les Antoniens[878]. *Copiae* désigne presque toujours chez l'orateur des soldats ou d'anciens soldats employés (ou destinés à l'être) pour l'action politique: vétérans qui soutiendront les Rulliens; anciens soldats syllaniens favorables à Catilina; troupes de Pison et de Gabinius menaçant l'Etat; armée d'Antoine. Cicéron ne stigmatise donc pas par ce terme la seule violence, il blâme aussi l'utilisation illégale de troupes primitivement vouées à lutter contre l'ennemi extérieur. Mais le terme est relativement rare dans les discours. Il implique trop l'idée de nombre que Cicéron — nous l'avons dit — essaie presque toujours de masquer.

Cicéron préfère «*exercitus*». Les auditeurs sentent en effet dans ce mot l'idée d'«entraînement»[879]; les «*improbi*» groupés en *exercitus* sont donc des citoyens qui ont été entraînés, exercés à lutter contre la *res publica*: ainsi les Catiliniens[880]; les Clodiens[881]. Comme *copiae, exercitus* dénonce la violence et l'*impietas* des adversaires[882]. D'autres *optimates* ont employé ce terme[883]; Caton surtout si l'on en croit Salluste[884].

---

contre la *res publica*; références principales pour cet emploi élargi d'*hostis*: *sen.*, 11; 19; *Sest.*, 17; 35; *Vat.*, 26; *prou. cons.*, 12; *Planc.*, 87; *Pis.*, 78; *Mil.*, 78.

[872] Ainsi Philippe, d'après Salluste, contre Lépide et ses hommes (*Hist.*, M. I, 77, 15; 22); les sénateurs de 63 contre Catilina (Sall., *Cat.*, XXXI, 8); Caton contre les Catiliniens (Sall., *Cat.*, LII, 24; 35 etc. ...).

[873] In *L'ordre équestre* ... p. 636, n. 9.

[874] *Leg. agr.*, I, 22; II, 86.

[875] *Cat.*, II, 4; 17; 24; *Mur.*, 78 (sing.); 79; *Sul.*, 51; *sen.*, 33; *quir.*, 13; *domo*, 58; 66; 67; *Sest.*, 133.

[876] *Domo*, 15.

[877] *Domo*, 55; 119.

[878] *Phil.*, XI, 2; 14 etc. ...

[879] Cf. Varron, *ling. lat.*, V, 87: «*Exercitus, quod exercitando fit melior*». Voir aussi Cic., *Tusc.*, II, 37.

[880] *Cat.*, II, 5; III, 8; *Mur.*, 49; 79; 85; *Sul.*, 33.

[881] *Sen.*, 32; *domo*, 13; *Sest.*, 85; 133; *Mil.*, 74; 76.

[882] Il est «*impium*» de se regrouper en *exercitus* pour attaquer ses concitoyens, c'est évident; de plus un *exercitus* (comme des *copiae*) ne se conçoit pour un Romain que recruté ou organisé conformément aux lois. L'expression du *Pro Sestio* (§ 85): «*exercitus Clodianus*» est donc une vigoureuse alliance de mots: un «*exercitus*» ne peut alors dépendre de Clodius — selon la loi.

[883] Cf. Philippe in Sall., *hist.*, M. I, 77, 3.

[884] Sall., *Cat.*, LII, 24; 35.

Plus rare est le terme «*praesidium*»: c'est que la couleur militaire est faible. Ce mot est, si l'on peut dire, le plus pacifique du vocabulaire militaire. Cicéron appelle souvent *praesidium* les appuis des *boni*[885]. Mais il applique quelquefois *praesidia* aux postes de garde, aux défenses avancées que les *improbi* établissent ou vont établir ... *Praesidia* est, en ce cas, un terme technique: ce sont les garnisons que posséderont les décemvirs dans l'Italie[886] ou les postes établis par Clodiens ou Antoniens sur le forum[887].

Les hommes sont enrôlés comme pour la guerre: «*uicatim*»[888] ou encore par décuries[889]; ils forment un camp (*castra*) — mot gros encore de violences menaçantes comme l'indique le lien entre «*castra*» et «*uim, arma, exercitus, imperatores*» dans le *Pro Sestio*[890]. Les mentions de «*castra*» sont fréquentes pour Catilina et pour Antoine[891]. Rien de plus normal puisque ces deux personnages songent dès le début à la lutte armée et qu'ils disposent par la suite d'un ou de plusieurs camps[892]; mais Cicéron emploie métaphoriquement *castra* pour les Clodiens qui n'en ont pas[893].

Au lieu de montrer les mauvais citoyens statiquement cantonnés dans un camp l'orateur préfère les évoquer — l'image est plus redoutable — marchant contre la République. Catilina a reçu des *signa* pour les porter contre sa patrie[894]; Sergius est «*signifer seditionis*»[895]; Sex. Clodius est le «*signifer*» de Clodius[896]; Clodius s'en prend aux propriétés «*signis inferendis*»[897] et Antoine «*infesta ... patriae signa a Brundisio inferebat*»[898]; les *improbi* avancent en «*agmen*», voire en «*agmen quadratum*», prêts donc à attaquer les citoyens. Ils

---

885 *Cat.*, III, 27; IV, 18 etc. ...

886 *Leg. agr.*, I, 16; II, 74; 75; 77; 86; 99.

887 *Sen.*, 32; *Phil.*, III, 30; V, 9; X, 12. Encore certaines références sont-elles discutables: ainsi pour *sen.*, 32, l'*Erfurtensis* présente une autre leçon, à vrai dire très contestable; en *Phil.*, III, 30, on lit dans les manuscrits de la famille D «*praesides*». En *Phil.*, II, 112 Cicéron qui reprend le mot d'Antoine (employé chez lui de façon abstraite, au sens de «défense») a soin de le compléter par «*armatorum*».

888 *Domo*, 129; *Sest.*, 34. Même précision dans une lettre pour la fin 57: *Att.*, IV, 3, 2.

889 *Domo*, 13; *Sest.*, 34; *Phil.*, VII, 18.

890 § 40.

891 *Cat.*, I, 5; 10; 30; II, 14; 21; III, 17; *Phil.*, XI, 13 etc. ...

892 Catilina en a établi un en Etrurie.

893 *Mil.*, 55; 74. Cf. *par. st.*, IV, 31. «*Castra*» signifie rarement dans les discours «groupe politique»: cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 115.

894 *Cat.*, II, 13; *Sul.*, 17; *Flac.*, 5. D'après Cicéron, Catilina se veut «*signifer calamitosorum*» (*Mur.*, 50).

895 *Domo*, 13.

896 *Mil.*, 90.

897 *Mil.*, 74.

898 *Phil.*, V, 23.

sont, d'après Cicéron, déjà en route pour anéantir Rome ou le Sénat[899].

Bref les mauvais citoyens mènent un *bellum* contre leur patrie[900]. L'invective, comme les précédentes, souligne l'*impietas* et la nécessité de répondre à la guerre par la guerre, mais comme les précédentes, comme tous ces termes militaires, elle montre à l'auditoire toutes les violences que causent les *improbi*[901]. Il va sans dire que cette puissante rhétorique force quelque peu les sentiments réels de l'orateur. Il est notable par exemple que la conspiration de Catilina n'est qu'une «*ciuilis coniuratio*» dans la correspondance, alors qu'elle est un «*bellum*», un «*facinus*», un «*scelus*» dans les discours[902].

La comparaison fréquente des *improbi* avec des bêtes vise aussi surtout leur cruauté, leur violence. «*Belua*», «*fera*», «*monstrum*», «*prodigium*», «*portentum*» qui qualifient souvent les *improbi* sont liés à «*immanis*», «*importunus*», «*crudelis*»[903]. Ces bêtes veulent prendre à la gorge les *boni*[904]. Sont traités de *belua, fera* etc. ... Catilina, Clodius, Gabinius, Dolabella, mais surtout Pison et Antoine[905]. Pour ces deux personnages en effet de telles métaphores sont toutes naturelles: le surnom du premier (*Caesoninus*) évoque sans doute un porc châtré (*caeso*)[906] et le deuxième, par sa corpulence, fait aisément penser à quelque puissant animal[907].

La vigueur de cette *uituperatio* est grande comme le suggère la gradation de la *Quatrième Philippique* quand Cicéron avertit le peuple: «*Non est uobis res, Quirites, cum scelerato homine ac nefario sed cum immani taetraque belua*»[908]. Etre assimilé à une «*belua*» est pire qu'être accusé d'«*impietas*». C'est que de tels termes blâment la cruauté, mais contiennent aussi d'autres connotations. L'«*improbus*» qualifié de «*belua*» n'est pas digne du nom d'homme: il n'est pas guidé par la *magnitudo animi*, ni par le *pudor*[909]; il n'a aucun *consilium*[910]; il est

---

899 *Phil.*, V, 18 (bis); avec «*quadratum*»: *Phil.*, II, 108; V, 20; XIII, 18; 19.

900 *Cat.*, I, 33; II, 13; 14; 28; III, 19; 25; *Phil.*, II, 24; V, 1; XII, 11; XIII, 16; XIV, 8 etc. ... et métaphoriquement, *domo*, 60 etc. ... Cf. *Lael.*, 43. Les *improbi* usent aussi du mot: cf. contre Milon (*Mil.*, 63).

901 Voir le contexte où est placé *bellum* en *Cat.*, II, 28; III, 19 etc. ... Sur *bellum*, cf. P. Jal, *La guerre civile* ... ch. 1, première partie.

902 Cf. *fam.*, V, 12, 2.

903 *Phil.*, III, 28; IV, 12; X, 22 etc. ...

904 *Phil.*, XIII, 5.

905 *Cat.*, II, 1; *Sul.*, 76; *Sest.*, 16; 38; 88; *Vat.*, 36; *har.*, 4; 5; 7; *prou. cons.*, 2; 15; *Pis.*, *fr.*, 1; 9; § 31; 83; *Mil.*, 32; 40; 85; *Phil.*, III, 28; IV, 12; VI, 7; VII, 27; X, 22; XII, 26; XIII, 5; 22; 49; XIV, 8.

906 Cf. Nisbet cité par P. Grimal in édit. Les Belles Lettres de la *Pisonienne*, p. 167.

907 Cf. p. 227-228.

908 *Phil.*, IV, 12.

909 *Phil.*, III, 28.

910 Cf. p. 231.

prêt à toutes les démences[911]; il mérite le nom de «*pecus*» plus que celui d'«*homo*»[912]. Quoique le contexte où se trouve *belua, fera* etc. ... mette rarement en relief ce caractère «non-humain» de l'«*improbus*», il est certain que l'orateur-philosophe confère à cette nuance de *belua* une importance toute spéciale. Cicéron exclut ainsi son adversaire de la communauté des hommes[913].

De plus comparer l'ennemi à un animal c'est aiguiser à son égard des sentiments troubles. Parler de «bête», c'est évoquer la capture de la bête, sa mise à mort. Identifier l'*improbus* à une *belua* c'est le promettre à la destruction; Cicéron est explicite: fin 44, il recommande aux Quirites: «Puisque cette (bête répugnante)[914] est tombée dans le piège, il faut l'écraser» (*Quae (taetra belua), quoniam in foueam incidit, obruatur*)[915]; il conseille peu après aux Sénateurs: «*Taetram et pestiferam beluam ne inclusam et constrictam dimittatis cauete*»[916]. Nombreux sont les passages où l'«*improbus*» est une bête que l'on va prendre au filet ou que l'on a prise[917]; ou qui se trouve terrassée[918]; ou que l'on suit de crime en crime pour la châtier de ses forfaits[919].

Toutes ces connotations se fondent et le contexte montre souvent que «*belua*» présente des nuances multiples: ainsi dans la *Troisième Philippique* Antoine, «*taeterrima belua*», n'est que «*libido*», «*crudelitas*», «*petulantia*», «*audacia*»[920]; visant Pison, l'invective concerne presque chaque fois sa cruauté mais aussi sa stupidité, ses turpitudes voire son origine barbare[921]. Cette métaphore, comme toutes celles à échos multiples, est chère à l'orateur[922]. C'est la première image de la *Deuxième Catilinaire*: Catilina, tel un animal captif, a brisé ses chaînes (*erupit*). Le chef des conspirateurs est un monstre et une bête fantastique (*monstro illo atque prodigio*)[923]. Quelquefois la métaphore devient même métamorphose! Les conjurés sont des bêtes qui ont pris figure humaine, «des bêtes féroces revêtues de la forme humaine» (*ferae forma hominum indutae*)[924].

---

[911] *Sul.*, 76; cf. p. 255.
[912] *Phil.*, VIII, 9.
[913] Cf. A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 372.
[914] Antoine évidemment!
[915] *Phil.*, IV, 12.
[916] *Phil.*, VII, 27.
[917] *Sest.*, 88; *har.*, 7; *Mil.*, 40.
[918] *Cat.*, II, 2; *har.*, 55.
[919] *Pis.*, 83.
[920] § 28.
[921] Cf. *Pis.*, fr. 1; § 8; 31 etc. ... La comparaison avec une «*belua*» peut aussi en effet signifier que l'«*improbus*» appartient à une troupe barbare, à un troupeau d'étrangers et non à la communauté des véritables hommes, les Romains.
[922] Cf. l'image du «gladiateur», p. 341 n. 847-849.
[923] *Cat.*, II, 1. Devant le Sénat, Cicéron préfère l'image plus méprisante du gladiateur.
[924] *Sul.*, 76.

Les *improbi* sont enfin comparés à un fléau, à une peste; ils sont des «*pestes*» ou «*pestiferi*» ou causent des «*pestes*». Image redoutable quand on sait la terreur que répandaient les pestilences s'abattant sur Rome[925]. La *uituperatio* se retrouve à toute époque chez Cicéron; elle s'adresse à Catilina[926]; Clodius[927]; Pison et Gabinius[928]; Antoine[929]. C'est une des invectives véritablement martelées: elle est ainsi répétée trois fois dans quatre paragraphes successifs des *Philippiques*[930].

Le theme de l'incendie

Cicéron, entre toutes ces violences, blâme surtout les *improbi* d'allumer des incendies. C'est que le feu terrifie les Romains. La ville a subi plusieurs incendies: et récemment encore: en 111 et en 84[931]. En 50 le feu ravage «une très grande partie de la cité» (*maxima pars ciuitatis*)[932]. Il existe un corps de vigiles[933] et un consul vient en personne surveiller les opérations[934]. Un passage de Salluste montre bien le caractère redoutable d'un tel événement: «(*Plebs*) ... *incendium crudele, immoderatum ac sibi maxume calamitosum putabat quippe cui omnes copiae in usu cotidiano et cultu corporis erant*»[935]. Bref, le feu était le symbole même du danger[936]. Sylla n'ayant pas hésité à l'utiliser dans les conflits civils, il était très plausible que d'autres en fissent autant[937]. Les orateurs ne manquèrent pas, en conséquence, d'affirmer que leurs adversaires allaient incendier la cité: Philippe, d'après Salluste, accuse les Lépidiens de désirer «*rapinas et incendia*»[938]; les Sénateurs en 63 félicitent d'abord Cicéron d'avoir sauvé la cité de l'incendie[939]. «*Incendium*», «*ignis*» etc. ... liés à «*caedes*», «*ferrum*» donnèrent naissance à des expressions stéréotypées empruntées sans doute au langage militaire — comme en témoignent maints passages de Tite-Live — que le Sénat utilisait fréquemment. Caton propose lors de la conjuration de Catilina un

---

925 Cf. frag. de Tite-Live, t. XIV, p. 227 édit. Loeb.
926 *Cat.*, I, 2 etc. ...
927 *Har.*, 6 etc. ...
928 *Har.*, 4 etc. ...
929 *Phil.*, IV, 7 etc. ...
930 *Phil.*, X, 9; 11; 12.
931 Jul. Obs., 39; Liv., XXV, 39, 17.
932 Orosius, VII, 2; Jul. Obs., 65.
933 Sall., *Cat.*, XXXII, 1.
934 *Pis.*, 26.
935 Sall., *Cat.*, XLVIII, 2.
936 Cf. *Att.*, XVI, 7, 2; 15, 6.
937 Cf. Plut., *Sul.*, 9.
938 Sall., *hist.*, M. I, 77, 20.
939 Cic., *Cat.*, III, 15.

décret condamnant les conjurés pour avoir préparé «*caedem, incendia*»[940].

L'époque qui nous intéresse — c'est-à-dire les années 63 à 43 — offrait ample matière à Cicéron pour cette *uituperatio*. Il est constant que les Catiliniens ont voulu mettre le feu au moins à quelques quartiers de Rome pour appuyer leur action. Il semble qu'ils aient eu cette intention dès le début[941]; et qu'après le départ de Catilina ils aient même établi un plan précis[942]. Sans imaginer, comme le disent certains, qu'ils aient voulu allumer simultanément ces incendies[943], il est sûr qu'ils ont désigné des incendiaires et un responsable pour cette entreprise: Cassius. Clodius, lui, a attaqué la maison de Milon «*facibus*»; il a mis le feu à la maison de l'Arpinate; il a brûlé le temple des Nymphes; lors de son *funus* ses séides ont incendié le Sénat[944]. Antoine peut être considéré comme l'instigateur des incendies qui ont suivi les funérailles de César[945]. L'Antonien T. Plancus a participé en 52 à l'incendie de la curie[946].

Le thème de l'incendie dans les *Catilinaires* mêmes ne nous intéresse pas ici car il s'agit de menaces et non de faits passés et Cicéron l'utilise plus pour inciter les *boni* à se prémunir contre les conjurés que pour blâmer l'adversaire. Dans ces discours le thème ressortit surtout au *suadere* et sera examiné plus loin.

Mais après la conjuration l'orateur rappelle souvent cette menace. Il ne s'agit plus pour lui de faire redouter les conjurés maintenant terrassés, mais d'évoquer les incendies qui ont failli ravager Rome soit pour mieux assurer la défense d'un client soit pour grandir après coup son action durant le consulat. Ainsi, dans le *Pro Sylla*, il distingue nettement l'accusé des incendiaires, montrant que jamais celui-ci n'aurait été capable d'un tel forfait[947]; dans le *Pro Flacco*, il recommande aux juges d'acquitter son client dont la condamnation réjouirait des gens qui n'ont pas hésité à incendier la cité[948]. Tout au long de sa carrière politique il rappelle qu'il a sauvé Rome de la destruction[949] et le redit encore dans la

[940] Sall., *Cat.*, LII, 6.

[941] Sall., *Cat.*, XXIV, XXVII; Liv., *per.*, 102; Juv., *Sat.*, VIII, 233; Dion, XXXVII, 34.

[942] Sall., *Cat.*, XXXII; XLIII; XLVIII, 4; Plut., *Cic.*, 18; App., *ciu.*, II, 3.

[943] App., *ibid.* Cicéron n'en parle pas; il n'aurait pas manqué de le faire si les conjurés avaient eu ce projet.

[944] *Mil.*, 13; 33; Asc., p. 34 (édit. Or.); App., *ciu.*, II, 21 etc. ...

[945] App., *ciu.*, II, 147; Dion, XLV, 23 etc. ...

[946] *Phil.*, XIII, 27.

[947] *Sul.*, 19; 28; 52; 53; 57.

[948] *Flac.*, 95; 97; 102.

[949] *Sul.*, 28; *Flac.*, 97; *domo*, 144; *prou. cons.*, 24; *Pis.*, 5; 15; *Planc.*, 98. Plus discrétement en *sen.*, 33 et *har.*, 18.

Onzième Philippique[950]. Il décrit cet exploit de la façon la plus concrète comme s'il avait lui-même retenu le bras des incendiaires: ainsi il dit dans la *Pisonienne* qu'il «a arraché lui-même les brandons déjà allumés pour brûler Rome» (*ego faces iam accensas ad huius urbis incendium comprehendi*)[951]. On peut lire toute une série d'images similaires[952].

Contre Clodius et les Clodiens l'invective est fréquente: Cicéron mentionne ainsi l'attaque avec *faces* de la demeure de Milon[953]; l'incendie de sa propre maison[954]; la mise à feu des temples et spécialement du temple des nymphes[955]; l'incendie de la curie en 52[956]. Les accusations sont souvent moins précises que celles que lançait l'orateur contre les Catiliniens[957]. Ou bien Cicéron part de faits dûment constatés[958] mais en généralisant, ou bien il se contente d'attaques vagues. Le paragraphe 14 du *Discours du retour aux Quirites* est un bon exemple du procédé de la généralisation: l'assaut contre la maison de Milon se transforme en assaut, avec *faces*, contre plusieurs maisons de magistrats; ce sont plusieurs temples aussi qui sont incendiés, alors que de fait les *improbi* n'ont mis le feu qu'au temple des Nymphes. Pour les accusations vagues, Cicéron use de formules telles que «*ferro ignique*», «*caede incendioque*» qui ne renvoient à aucun forfait précis ... De plus, comme pour les violences criminelles, Cicéron parle aussi souvent de menaces que de faits avérés. Une place importante est réservée aux menaces d'incendie que fait peser Sex. Clodius lors de l'affaire de l'annone fin 57. Spécialement dans le *De domo*[959]. C'est que l'orateur doit exagérer les dangers et justifier ainsi le recours — qu'il a suggéré — à l'homme providentiel, Pompée.

Le thème de l'incendie est peu développé dans les *Philippiques*. Cicéron rend Antoine responsable des incendies qui ont suivi les

---

950 § 15.

951 § 5.

952 *Sul.*, 28; *Flac.*, 97; *Planc.*, 98.

953 *Sest.*, 85; 90. Le mouvement de la phrase commençant par «*an qui*» doit être ainsi compris «Milon, qui défend ses autels contre la flamme aurait le droit d'avoir une garde, et Sestius, blessé, devrait être accusé de violence?»

954 *Sen.*, 18; *domo*, 62; *Sest.*, 121; *har.*, 15; 33; *Pis.*, 15; 26; 52; *Planc.*, 95. Cf. *par. st.*, IV, 28; 30. Il suggère que le même sort attend les *boni* s'ils ne se défendent pas, mais il justifie aussi son départ en exil: il a évité par son départ que l'incendie ne s'étendît partout: cf. *Planc.*, 95.

955 *Quir.*, 14; *Sest.*, 84; *Cael.*, 78; *har.*, 6; 39; *Mil.*, 73.

956 *Mil.*, 33; 61; 90; 91. Au § 33 jeu de mot sur *lumen* (cf. P. Laurand, *Études* ... p. 226): Sex. Clodius est le «flambeau» de la curie ... L'incendie est encore rappelé en 43 (*Phil.*, VI, 10; XIII, 27): cf. n. 328-329 p. 301 et 302.

957 Ainsi en *sen.*, 7 (bis); 33; *quir.*, 14; *domo*, 12; 17; 18; 21; 25; 89; *Sest.*, 49; *Cael.*, 78; *har.*, 6; 39; 58; *Mil.*, 3.

958 Voir notes 953-955 supra.

959 *Domo*, 12-13.

funérailles de César[960], mais en 43 des exactions de cet ordre passent au second plan[961], derrière les meurtres que commet Antoine[962].

Adaptation à l'auditoire

Cicéron apporte toujours le plus grand soin à montrer que les entreprises criminelles ont nui ou failli nuire à l'auditoire même qui l'écoute. Devant le Sénat il affirme que les Catiliniens ont voulu tuer les Sénateurs, leurs épouses et leurs enfants[963]; devant les Pontifes il accuse Clodius d'avoir préparé la «*caedes*» ou l'«*interitus bonorum omnium*»[964] — expressions où «*boni*» concerne des citoyens de haut rang, comme c'est souvent le cas dans les discours adressés à des personnages importants[965]; Antoine a cherché à massacrer les meilleurs citoyens, clame l'orateur devant les Sénateurs en 43[966]. Devant les juges Cicéron rappelle le «*commune exitium*» qui menaçait en 63, c'est-à-dire la mort qui attendait Sénateurs, chevaliers et tribuns du trésor[967]. Dans le *Pro Plancio* il affirme avoir évité en s'exilant la «*caedes senatus et bonorum*», formule où *boni* désigne les membres de l'ordre équestre et des ordres proches[968]. Devant le peuple ce sont les citoyens qui, en 63, ont échappé au massacre. Le consul dit aux Quirites: J'ai sauvé «votre vie à tous, ... vos épouses et vos

---

960 *Phil.*, II, 91; III, 30.

961 *Phil.*, VII, 3; X, 11; XI, 26; 37; XII, 7.

962 Le «feu» est utilisé dans un grand nombre de métaphores politiques. La rapidité avec laquelle la colère de la plèbe s'attise est symbolisée par le feu (cf. Sall., *Cat.*, XXXVIII, Liv., II, 27). Cicéron qui ne veut pas montrer que la plèbe est quelquefois dans le mauvais camp se garde d'user de cette image (mais il est moins prudent en 70: cf. *Verr.*, *act. pr.*, 2). En revanche l'orateur compare souvent l'*improbus* avec une *fax*, une *flamma*, un *incendium*, voire un *bustum*, non pas parce que le mauvais citoyen embrase la plèbe, mais parce qu'il cherche à détruire la République; quelquefois aussi parce qu'il est plein de *furor* (cf. p. 242). Les lois contre la République sont aussi un feu (*Mil.*, 33. Cf. Liv., XXXII, 38, 9); de même toute agitation anti-républicaine (*Sul.*, 53; *domo*, 13, 18; *Sest.*, 116; *Cael.*, 70. Cf. Val-Max., VI, 2, 3) de même les menaces contre Cicéron au début de 58 (*domo*, 63; 129; *Vat.*, 18; *prou. cons.*, 43; *Planc.*, 95; même vocabulaire chez Pompée in Cic., *domo*, 69 et Cotta in *Sest.*, 73). Mais peu de comparaisons de la guerre civile avec un *incendium*, comparaisons alors fréquentes: cf. Grenade: *Essai* ... p. 62; 63; P. Jal, *La guerre civile* ... p. 48 (*Sest.*, 99; *Phil.*, XIII, 48). Mieux vaut pour Cicéron faire de l'«*improbus*» même un incendiaire.

963 *Cat.*, IV, 12. Cf. de même en *Pis.*, 5 et 15.

964 *Domo*, 6; 145.

965 Cf. p. 61.

966 *Phil.*, XIII, 18; XIV, 15.

967 *Communis* équivaut souvent à *noster*, désignant ce qui est commun à qui parle et à qui écoute.

968 § 87. «*Boni*» a un sens généralement assez étendu devant les juges: cf. p. 61.

enfants»[969]. La *uituperatio* de l'orateur porte d'autant plus que l'auditeur a le sentiment d'avoir été menacé presque personnellement par les *improbi*.

D'autre part Cicéron désigne nommément devant le Sénat et les juges les victimes de la cruauté des *improbi*. Devant les Quirites, il est moins précis. C'est que souvent ces victimes (Milon, Sestius, etc. ...) ne sont pas très chères au peuple. Et il est plus efficace, devant l'*optimus quisque*, de parler de tel ou tel. C'est montrer que l'auditeur aurait bien pu subir le même sort; voilà pourquoi l'orateur parle si souvent de l'incendie de sa maison ou de celle de Milon devant les Pères[970]; devant le peuple l'invective reste générale[971].

Tel est le tableau peu flatteur des actions des *improbi* chez Cicéron. Encore n'avons-nous mentionné jusque là que les forfaits dûment constatés ou ceux que les mauvais citoyens, au dire de l'orateur, envisageaient de commettre dans le passé. A ceux-là s'ajoutent tous les méfaits dont ils vont se rendre coupables dans l'avenir! Cicéron, nous le verrons, les multiplie pour inciter les *boni* à s'en prémunir et à agir pour la *res publica*. L'annonce de ces forfaits, utile pour le *suadere* contribue aussi, cela va sans dire, à noircir les adversaires et à renforcer le *uituperare*[972].

Conclusion

Action moins neuve que le «*conglutinare*», dotée d'«attributs» éprouvés, le *uituperare* était de fait plus périlleux pour Cicéron. Si celui-ci voulait blâmer efficacement, il lui fallait renouveler des invectives souvent usées.

L'orateur a déployé tout son art pour donner une vigueur nouvelle à la *uituperatio*: il a multiplié un vocabulaire imagé, concret, violent, sonore; il a accumulé les invectives à double effet ou aux nombreuses connotations; il a tantôt déformé les faits, tantôt insisté sur les crimes et les défauts avérés; il a exagéré, généralisé, pratiqué sciemment l'imprécision et la discrétion, retourné contre l'adversaire les armes mêmes dont celui-ci usait, évoqué des menaces autant que des forfaits dûment constatés. Il s'est surtout admirablement adapté à ses divers auditoires en s'attachant avant tout à stigmatiser les crimes qui touchaient le plus ceux à qui il s'adressait.

---

[969] *Cat.*, III, 1. Cf. de même en *Cat.*, III, 8. Il faut remarquer cependant que quelquefois devant le Sénat (ou dans le *Pro Sestio*), Cicéron déplore ou dit avoir redouté la mort de *ciues*. Mais en ce cas c'est l'*impietas* de l'adversaire — meutrier probable ou réel de ses concitoyens — qu'il veut stigmatiser: cf. *Cat.*, I, 18; 24; *Sest.*, 85; *Pis.*, 15; *Phil.*, II, 59; XI, 6.

[970] Cf. p. 350.

[971] Comparer par exemple *quir.*, 14 et *Sest.*, 85.

[972] Cf. p. 448 sqq.

Cette vigueur et cette adaptation que les nécessités de l'analyse nous ont contraint de voir invective par invective apparaissent mieux encore quand Cicéron concentre toutes ses flèches sur l'adversaire. Le passage le plus remarquable des discours à cet égard est le formidable assaut contre Sergius devant les Pontifes[973]. «Qui est Sergius?» lance l'orateur «l'écuyer de Catilina, ton garde du corps, le porte-enseigne de la sédition, l'excitateur des boutiquiers, un repris de justice, un assassin, qui s'emploie à saccager le forum, à assièger la Curie». (*Quis est Sergius? armiger Catilinae, stipator tui corporis, signifer seditionis, concitator tabernariorum, damnatus iniuriarum, percussor, lapidator, fori depopulator, obsessor curiae*). Quelle force dans les allitérations de «s» au début de l'attaque (*stipator; signifer, seditionis* reprenant le «s» de Sergius), dans les homéoptotes de *concitator, percussor, lapidator, depopulator, obsessor*! quelle accumulation de blâmes, le Clodien étant stigmatisé pour sa pédérastie, son goût de l'agitation, sa violence, son *impietas*; Quelle adaptation à cet auditoire d'*optimi uiri* puisque Cicéron exploite le mépris pour les *tabernarii* que ressentent sans nul doute les pontifes et met en relief par une savante gradation le grief fondamental pour ces dignitaires: l'assaut contre la Curie!

Ce passage, comme la plupart de ceux que nous avons vus témoigne de la rareté de la critique proprement politique en regard de l'invective morale[974]. Mais il faut bien voir qu'à aucun moment Cicéron n'abandonne son idéologie. Il la transpose, il la traduit à l'usage de ses auditeurs — en une manière qui leur soit familière. Il emploie en effet le langage traditionnel de la joute civile et multiplie les portraits et les charges.

Ainsi l'orateur parle du *furor* de l'adversaire là où il songe à l'*insania* des philosophes et des penseurs politiques; il critique l'*audacia* quand il a en tête l'*intemperantia*; il blâme le *stupor* plutôt que la *stultitia*. Il campe les consuls de 58 en amateurs de bombances, mais c'est pour dénoncer leur avidité, donc la soif qu'ils ont des biens des *ciues*; il insiste sur l'enflure de Vatinius parce qu'elle symbolise l'orgueil dominateur du personnage; il décrit Antoine comme un pédéraste, mais c'est pour montrer le goût du Césarien pour la tyrannie: aucun de ces *improbi* n'a sa place dans la société libre et tranquille dont rêve l'optimate. D'autre part pour Cicéron accuser l'adversaire d'être un *seditiosus* c'est montrer qu'il est hostile au *status*, qu'il refuse aux *boni* ce repos qui doit être octroyé à ceux qui ont bien mérité de la République; accabler Catilina parce qu'il a tué son fils c'est suggérer que celui-ci n'hésitera pas à massacrer les

---

[973] *Domo*, 13.
[974] Cf. p. 277-279.

bons citoyens; blâmer l'*improbus* d'être un voleur c'est lui reprocher de violer l'*aequitas* sans laquelle ne peut régner la concorde chère à Cicéron.

Pourquoi ces transpositions très fréquentes? C'est parce que morale et politique sont intimement liées à Rome; parce que la lutte politique est, nous l'avons dit[975], le lieu traditionnel des invectives les plus pittoresques; parce que la *uituperatio* morale, les charges, les portraits suscitent plus aisément les passions, mettent plus facilement en branle les auditeurs que les démonstrations et les raisonnements; parce que les débats idéologiques sont rares dans les discours *optimates* en raison de la méfiance que certains — tels Hortensius — nourrissent envers les débats d'idées[976].

La preuve que malgré ces transpositions, malgré cette traduction en langage commun, l'idéologie n'est jamais bannie, c'est que l'orateur accorde une place privilégiée à la critique des défauts et des crimes mal vus aussi bien par les «vieux Romains» que par les penseurs politiques. Il blâme surtout l'agitation qui est à la fois désordre et rupture de la concorde; la tyrannie qui est à la fois suppression de la liberté et de la tolérance; le vol qui est à la fois atteinte à la propriété et à l'*aequitas*. Dans ces invectives se fondent la *uituperatio* traditionnelle chère aux auditeurs et l'idéologie chère à Cicéron.

Il faut signaler d'autre part que tout autant que l'action pour la *concordia*, la *uituperatio* est constante. Mais une statistique portant sur la fréquence des blâmes fait apparaître une intensité plus grande dans l'*In Vatinium*, l'*In Pisonem* et la *Deuxième Philippique*. D'autre part il est visible que d'une façon générale les invectives sont plus vives dans les discours au Sénat. Nous avons justifié cette dernière caractéristique en montrant que les Pères acceptaient volontiers cette critique pittoresque et violente — et que de plus, certaines des victimes de Cicéron étant chères à une partie de l'auditoire des *contiones*, il n'était pas possible de les accabler devant les Quirites. D'autre part il est normal que l'*In Vatinium* apparte-

---

[975] Cf. l'introduction de ce deuxième titre.

[976] Avant les années quarante où la philosophie acquiert vraiment droit de cité (c'est alors que Cicéron publie ses grands traités), c'est une nouveauté que d'introduire des débats politiques, idéologiques, philosophiques dans les discours. Cicéron prend toujours des précautions alors pour se livrer à ces sortes de réflexions dans ses *orationes*. Ainsi il tient à se justifier dans le *Pro Murena*: «Puisque je n'ai pas à parler devant une multitude sans culture ni dans une réunion d'hommes grossiers je m'expliquerai avec quelque hardiesse sur ces études libérales que comme moi vous connaissez et devez juger à leur juste valeur» (*Quoniam non est nobis oratio habenda aut in imperita multitudine aut in aliquo conuentu agrestium, audacius paulo de studiis humanitatis quae et mihi et uobis nota et iudicanda sunt disputabo*) (§ 61). Je signale à propos de ce passage que je lis *iudicanda* et non *iucunda*. *Iudicanda* est donné par presque tous les manuscrits; la lecture *iucunda* date de l'*editio Veneta* de 1472 et a systématiquement été reprise par les éditeurs.

nant au genre de l'invective soit plus riche en assauts. Pour la *Pisonienne* et la *Deuxième Philippique*, il faut remarquer que le premier discours est prononcé en pleine tyrannie des Triumvirs[977] et que le second est écrit par le consulaire alors qu'il a la bouche cousue en raison de la toute-puissance d'Antoine; la *uituperatio* apparaît donc comme une sorte de compensation: Cicéron s'y livre d'autant plus qu'il a moins de possibilité d'agir. Mais, cela dit, le *vituperare* reste toujours, on l'a vu, très vif; aux époques où la lutte est plus difficile, où l'incitation à l'action est malaisée, voire impossible[978], l'orateur continue le combat par invectives interposées.

---

[977] Cf. n. 116 p. 17.
[978] Cf. le quatrième titre.

TROISIÈME TITRE

LE «LAUDARE»

(L'ART DE L'ÉLOGE)

«*Vir magnus ac memorabilis* (*Cicero*) *fuit et in cuius laudes exsequendas Cicerone laudatore opus fuerit*»
(LIV., in Sen.Rhet., *Suas.*, VI, 22)

INTRODUCTION

Le «*laudare*», comme le «*uituperare*» n'appartient pas seulement au genre démonstratif; il peut se fondre dans tout autre discours, plaidoyer ou harangue politique[1]. L'éloge est très utile devant un jury: louer la vie passée et présente d'un client est un des bons moyens d'assurer sa défense. Mais le *laudare* a aussi sa place dans un discours délibératif: l'orateur peut par là flatter des auditeurs, féliciter un ami pour son action politique, amadouer un tiède etc. ...[2].

Chez Cicéron la *laudatio* dans les discours délibératifs ou dans les passages politiques des plaidoyers n'est pas seulement révérence, flatterie ou félicitations; la preuve en est que l'orateur se met bien plus en frais pour un *bonus ciuis* tel Milon ou Sestius que pour de plus grands personnages. C'est qu'en louant ces citoyens-là Cicéron démontre qu'ils suivent la bonne voie politique et que tous doivent les imiter en ce domaine. La *laudatio* propose des exemples aux *ciues*[3] — et spécialement aux jeunes qui entrent dans la carrière des honneurs.

Il apparaît souvent aussi que par la *laudatio* des *boni* l'orateur s'efforce de donner une belle image des gens du bon parti.

Enfin l'éloge remplit une fonction essentielle dans cette société précisément et constamment hiérarchisée: il élève dans l'échelle de la *dignitas* le citoyen qu'il exalte. Louer l'*optimus quisque* c'est revendiquer pour lui une place de premier rang dans la cité[4].

Honorer, flatter, féliciter, amadouer, proposer en exemple, hisser au premier rang, tels sont donc les mobiles essentiels des éloges dans les discours politiques optimates[5]. Pour accomplir cette *laudatio* l'orateur, grâce à la rhétorique, dispose — comme pour la *uituperatio* — des «attributs» traditionnels. Ce sont les mêmes que ceux

---

[1] Cf. *de inu.*, I, 97.

[2] Ce que fait Cicéron à l'égard de Pompée, César et Octave (cf. p. 143 à 183).

[3] Cf. le quatrième titre: l'art du «*suadere*».

[4] Cf. C. Nicolet, *Le métier de citoyen* ... p. 73. Voir supra p. 190.

[5] Il arrive bien entendu à Cicéron de louer des optimates dans les discours consécutifs à la palinodie (cf. Plancius, Servilius etc. ...). Mais en ce cas il agit pour les besoins d'une cause (ainsi dans le *Pro Plancio*) ou par reconnaissance ou pour rappeler son crédit dans la cité. Je ne vois pas dans ces discours d'éloge aussi ample des *boni* que dans les discours «républicains»; je n'en vois pas qui soit à des fins exclusivement politiques.

indiqués au début de la précédente partie[6] — les *incommoda* étant évidemment remplacés alors par les *commoda* et les *uitia* par les *uirtutes*.

Mais Cicéron n'a retenu pour la *laudatio* des bons citoyens que quelques rubriques: il use de qualifications flatteuses, il loue les différents ordres du *consensus* et exalte les qualités des *boni*.

---

[6] Cf. p. 192.

PREMIÈRE PARTIE

LES DÉNOMINATIONS FLATTEUSES

Premier chapitre: Les dénominations flatteuses de l'ensemble des «républicains»

Les termes évités

Pour désigner les partisans de la «*res publica*» Cicéron écarte les termes trop politiques tels qu'«*amantes rei publicae*», «*defensores rei publicae*», «*conseruatores rei publicae*» etc. ... expressions qui ne se retrouvent chacune dans les discours qu'à quelques exemplaires[1]. Nous avons indiqué plus haut la raison de la rareté de ce vocabulaire[2].

De même l'orateur n'emploie guère *potentes*. Ce mot qui désigne les gens disposant du plus grand nombre d'*opes*, de la plus forte influence dans la cité, renvoie à une catégorie trop limitée de bons citoyens. De plus *potentes* présente très souvent une nuance péjorative. La *Rhétorique à Herennius* explique en effet: «*Inuidiam trahemus si ... potentiam ... aduersariorum proferemus*»[3]. Cependant Cicéron n'a pas hésité à user du terme avant 63, qualifiant ainsi aussi bien des personnages qu'il n'aimait pas[4] que des gens estimés[5]. *Potentes* est rarement appliqué après 64 à des républicains[6]; l'orateur le réserve — au superlatif — pour Pompée, César et Crassus[7].

Nobiles est à peine plus fréquent; six emplois en 63 pour des «républicains», mais vingt-deux *boni* et *omnes boni*; trente-deux pour les discours de 62 à 52, mais cent quarante-quatre *boni* et *omnes boni*. Pourtant *nobiles* peut fort bien convenir encore pour une bonne partie de l'auditoire sénatorial[8]. Mais parler de «*nobiles*», de «*nobilitas*» — nous l'avons vu — c'est couper le Sénat en deux, c'est opposer dans la cité nobles et non nobles, c'est briser cette

---

[1] *Amans rei publicae* in *Cat.*, III, 5; IV, 13; *Flac.*, 8; *defensor rei publicae, Sest.*, 116; 136 (mais l'expression est suggérée aussi en *Sest.*, 97; *Phil.*, II, 113); *conseruator rei publicae, domo*, 26; *Phil.*, II, 31; 51; III, 14; IV, 8; cf. aussi *propugnator rei publicae, Sest.*, 101; 103; 137; 144; *propugnator senatus, Mil.*, 16; 39; *conseruator ciuitatis, Sest.*, 98; 138.

[2] Cf. p. 107 sqq.

[3] I, 8.

[4] *Sex. Rosc.*, 141; *Verr.*, I, 3 etc. ...

[5] *Verr.*, IV, 68 etc. ...

[6] *Leg. agr.*, II, 7; *Phil.*, XIII, 26.

[7] Cf. *Sest.*, 139; *prou. cons.*, 39; *Balb.*, 58.

[8] En 55 les nobles ne sont plus majoritaires au Sénat, mais ils sont encore nombreux (cf. P. Willems, *Le Sénat* ... t. I, p. 558).

union entre *nobiles* et *noui* que Cicéron pense cimenter. De plus ces mots peuvent être péjoratifs. Nous lisons en effet dans la *Rhétorique à Herennius* que signaler l'appartenance à la noblesse de quelqu'un c'est susciter l'hostilité de l'auditoire contre lui[9]. Avant 63, «*nobilis*», sans couleur dépréciative, est plus fréquent; nous en dénombrons cinquante-trois mentions dans les discours préconsulaires[10].

Principes pourrait fort bien être utilisé aussi par l'orateur devant le Sénat, car si le mot concerne essentiellement les membres les plus éminents de cette assemblée, ceux dotés de la plus grande *auctoritas* — et tout particulièrement les consulaires —[11], il est employé quelquefois pour désigner l'ensemble des Sénateurs[12]. Nous retrouverons chez Cicéron des termes aussi emphatiques — tels *optimates* et *optimus quisque* — dans un emploi indûment élargi. Mais l'extension du sens de ces mots est moins choquante, comme nous le verrons bientôt, qu'elle ne le serait pour *principes*. Appliquer *principes* à tous les Sénateurs déplairait aux membres les plus importants du Sénat qui n'apprécieraient guère que ce titre soit donné à des «*pedarii*».

Les emplois du mot sont donc peu nombreux[13], pour désigner les appuis éventuels de la *res publica*. En revanche Cicéron appelle fréquemment *principes* les notables des cités étrangères[14] et les grands personnages du passé[15]. Il ne rejette pas non plus le mot dans les œuvres d'avant 63[16], dans les traités[17] et dans la correspondance[18].

Fréquence de «boni», «boni viri», «boni cives» et de leurs formes superlatives[19]

Pour désigner les «républicains», Cicéron use presque seulement de *boni, boni ciues, boni uiri, omnes boni* et de leurs formes superlatives.

---

[9] I, 8. L'orateur précise souvent que les *improbi* sont *nobiles*. Mais c'est pour souligner qu'ils sont indignes de leur rang (p. 199).

[10] Les mentions favorables de *nobiles* sont six fois plus nombreuses dans l'œuvre de Cicéron que les mentions défavorables.

[11] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 332.

[12] Liv., XXVI, 36, 2; XXXVIII, 10, 3; Cic., *Phil.*, III, 34.

[13] *Cat.*, I, 15; II, 12; III, 13; *Sul.*, 7; *quir.*, 17; *domo*, 102; *Sest.*, 97; 98; 104; 108; 123; 136; 138; *Vat.*, 24; *har.*, 53; 54; 55; *Pis.*, 7; *Mil.*, 22; *Phil.*, III, 35; VIII, 28 etc. ...

[14] *Verr.*, III, 74; *Flac.*, 54; *Balb.*, 43 etc. ...

[15] *Rab.*, 21; *Sest.*, 103; *Phil.*, II, 52; XIV, 17.

[16] *Tog. cand.*, Fr. B. VIII, 14, b (édit. Baiter).

[17] *Rep.*, I, 51; 68 etc. ... Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 441-442.

[18] *Ad Q. fr.*, III, 7, 3 etc. ... Nous laissons à part évidemment les expressions officielles: «*princeps senatus*» (*domo*, 132 etc. ...), «*princeps publicanorum*» (*Verr.*, II, 175 etc. ...), «*princeps iuuentutis*» (*Sul.*, 34 etc. ...).

[19] Cf. notre article «*L'emploi de boni* ...» in *L.E.C.*, 1973. Nous en reprenons ici seulement les conclusions montrant les nuances emphatiques de ces mots. Cf. supra p. 59-61 et J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 484-495.

Termes fort utiles, aux nuances très diverses (aussi bien morales que politiques et sociales) et particulièrement flatteuses. Le *bonus* est soit l'homme de bien, soit l'homme du bon parti, soit le personnage de haut rang, soit toutes ces qualités mêlées. On dénombre cent soixante-dix occurrences de *boni* et *omnes boni* dans les discours qui nous restent pour les années 63 à 52! Ces termes employés seulement jusqu'en 63 par l'orateur avec leur signification morale ou sociale (de «gens de bien» ou de «gens de qualité») apparaissent brusquement, dès le *De lege agraria* adressé au Sénat[20], avec un contenu surtout politique ou socio-politique. Les *boni* sont dès lors les «gens du bon parti» ou les «gens de qualité du bon parti». Dès les premiers jours du consulat aux oppositions entre *nobilitas* et *populus* ou entre *nobilitas* et *homines noui* Cicéron substitue des oppositions entre les *boni, boni ciues, boni uiri* et les *improbi, improbi ciues*.

Certes ce langage, avec un tel sens, se trouve chez d'autres orateurs *optimates*: chez Philippe et Caton par exemple, si l'on en croit Salluste[21]; il se répand beaucoup dans les toutes dernières années de la République; Lentulus[22], Brutus[23] etc. ... en usent. Mais nulle comparaison possible avec l'emploi constant qu'en fait Cicéron[24]. L'orateur est bien conscient de la grande superiorité de ces expressions, aux nuances emphatiques multiples, sur les autres termes.

«*Boni*» ... *éloge moral*

A l'origine «*boni*» annonce surtout des qualités morales. Bien que la signification dominante à la fin de la République soit sociale, le contenu moral est encore à cette époque nettement perceptible pour les Romains. Le mot entretient même une confusion entre les significations morales et le sens social. Cicéron le fait dire à Scipion dans le *De republica*: les gens jugent à tort «*opulentos homines et copiosos, tum genere nobili natos esse optimos* ...»[25]. Mais l'orateur lui-même joue de cette confusion au point que l'on démêle quelquefois mal laquelle de la signification morale ou de la signification sociale l'emporte[26].

Boni présente des nuances morales multiples: le *bonus* est l'homme excellent, courageux, actif, utile, qui, comme le dit J. Hellegouarc'h «remplit parfaitement la fonction qui lui est dévolue»[27]. A *bonus* est souvent lié *fortis, strenuus*, voire *utilis*[28]. C'est

[20] I, 23; 26.
[21] *Hist.*, M. I, 77, 15; *Cat.*, LII, 12.
[22] In Cic., *fam.*, XII, 15, 3.
[23] App., *ciu.*, II, 137.
[24] Cf. notre article, n. 27, p. 212 *in fine* pour d'autres indices de la prédilection de Cicéron pour ces termes.
[25] I, 51.
[26] Cf. par exemple in *Planc.*, 86.
[27] *Le vocabulaire latin* ... p. 485.
[28] Cf. A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 15 etc. ...

aussi celui en qui l'on peut avoir confiance, celui sur qui l'on peut faire fond, bref le «*fidus*»[29]; le «*uir bonus*» agit enfin conformément à la justice, à l'honnêteté; l'expression est souvent accompagnée d'«*innocens*», d'«*integer*», de «*iustus*».

Il est malaisé de dire quel sens a été le premier; on considère généralement que c'est celui d'«excellent», d'«efficace»[30]. Caton emploie *bonus* au sens de courageux et d'honnête en affaires[31]; Plaute au sens d'excellent[32], d'honnête[33], de «*fidus*»[34], de juste[35]; Térence au sens d'excellent[36]; de juste[37], d'honnête[38]; chez Lucilius *bonus* équivaut à *fortis*[39]. A l'époque de Cicéron une synthèse s'est réalisée entre les diverses nuances. Fimbria, au début du siècle[40], n'ose pas juger que quelqu'un mérite le titre de «*uir bonus*», car, explique-t-il, «*ea res innumerabilibus laudibus contineatur*»[41]. Pour Quintilien l'homme de bien possède «*omnes animi uirtutes*»[42]. La fusion est si parfaite que les écrivains, les orateurs estiment parfois utile de préciser par un autre adjectif (tel *fortis, aequus, honestus* etc. ...) la qualité que désigne plus précisément *bonus* dans leur esprit[43].

Le sens s'est même remarquablement élargi: le *uir bonus* devenant l'adepte de la philosophie, l'aspirant à la sagesse; *bonus* est alors proche de *sapiens*. Il bénéficie peut-être même quelquefois, dans ses emplois plus courants, de l'éclat qui s'attache au *uir bonus* stoïcien ou péripatéticien[44]. Il est là encore bien difficile de dire à quelle époque l'évolution du sens moral vers le sens philosophique s'est produite. Il est raisonnable de penser que c'est à l'époque de Caton et des Scipions[45].

---

[29] Cf. entre autres *rep.*, III, 27; *off.*, II, 33; III, 75.

[30] Cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire*..., p. 73 *in fine. Bonus* pourrait bénéficier du pouvoir d'un sens religieux: le «*bonus ager*» étant le «champ protégé des dieux».

[31] Cf. notre article cité supra, n. 16, p. 209 *in fine*.

[32] *Mil.*, 611 etc. ...

[33] *Poen.*, 636 etc. ...

[34] *Trin.*, 272-273 etc. ...

[35] *Ep.*, 725 etc. ...

[36] *Phorm.*, 287 etc. ...

[37] *Ibid.*, 451 etc. ...

[38] *Ibid.*, 115.

[39] XXX, 1123 in Nonius, 462, 26.

[40] Ou juste à la fin du précédent; il est alors consulaire et il a exercé le consulat en 104.

[41] In Val-Max., VII, II, 4. Cf. Cic., *off.*, III, 77.

[42] *Inst.*, (*prooem.*,) I, 9.

[43] Cf. Sall., *Iug.*, LXVII, 2; Cic., *Flac.*, 9.

[44] *Bonus uir* qualifie presque toujours dans l'œuvre philosophique de Cicéron le stoïcien ou le péripatéticien, presque jamais l'épicurien (mais *Ac.*, II, 115).

[45] Cf. A. Michel, in *De Socrate à Maxime de Tyr* in *Melanges M. Durry.*, *R.E.L.*, 1969, II, p. 244.

Boni, même dans son sens social ou politique, est riche de tous ces échos. Cicéron précise parfois par un adjectif l'une des nuances morales du mot, ajoutant «*innocentes*», «*honesti*», «*graues*»[46], «*sapientes*»[47] etc. ... Mais en général il emploie le seul *boni* pour ne pas limiter les multiples qualités évoquées par ce mot.

Un contenu politique flatteur

Comme nous venons de le dire, *bonus* a presque toujours une acception politique dans les discours consulaires et post-consulaires. C'est en particulier le cas lorsqu'il est opposé à *improbus* et lorsqu'il est accompagné de *ciuis*, mais, dans les passages politiques des discours, *bonus uir* même présente cette couleur[48].

Le contenu politique est aussi prestigieux que le contenu moral. Le *bonus ciuis* est celui qui reste fidèle à la *res publica*, celui qui défend la politique de la majorité du Sénat; c'est le citoyen énergique, entendons énergique face aux séditieux et aux démagogues; le lien fréquent entre *bonus* et *fortis* ou *firmus* l'indique bien[49]. Mais le *bonus ciuis* n'est pas un «extrémiste»; il pratique ou soutient une politique modérée; il est aussi hostile aux optimates intransigeants qu'aux *potentissimi* et aux démagogues[50]; il tente de concilier politique et morale, voire politique et philosophie, se distinguant par là des *locupletes* ou des optimates — au sens étroit du terme — qui ne se laissent guider que par l'intérêt[51]; les *boni* recherchent un *consensus* sinon pour l'ensemble de la *communitas* — du moins pour les hautes classes[52]. Autant de traits particulièrement flatteurs qui plaisent à la majorité des Sénateurs et des chevaliers à qui ils sont appliqués.

Comme pour la signification morale, le sens politique de *bonus* est évidemment le résultat d'une synthèse; il est assez simple de déceler l'origine de chaque nuance, plus difficile de dire à quelle époque elles se sont développées. Le *bonus* est le citoyen favorable au Sénat tout simplement parce que le Sénat a pratiquement le monopole de l'opinion et juge qui mérite le titre; *bonus* peut très bien être une forme raccourcie d'expressions telles que «*ciuis bene meritus de re*

---

[46] *Flac.*, 11; *Phil.*, VIII, 16 etc. ... etc. ...

[47] En *Rab.*, 29; *Pis.*, 33; *Mil.*, 105 seulement. C'est donc assez rare. En revanche *bonus* au sens philosophique est constant dans les traités, surtout dans les passages traduisant le grec (*Leg.*, I, 59; *Tusc.*, I, 73 etc. ...).

[48] *Bonus ciuis* et *bonus uir* sont souvent équivalents: cf. *Planc.*, 68.

[49] Cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire* ... p. 73 citant Brutus ad Cic., *epist.*, XI, 9, 1; Serv., *ad Aen.*, I, 195.

[50] Cf. *Verr.*, *act. pr.*, 20; Sall., *Cat.*, XIX.

[51] Cf. la très précise distinction du *Pro Sestio* (§ 103). Les *optimates* luttent contre la politique agraire de Tib. Gracchus pour sauvegarder leurs biens; les *boni* luttent contre la loi frumentaire de C. Gracchus parce qu'elle va détourner le peuple du travail.

[52] *Fam.*, XVI, 12, 2.

publica» ou «*ciuis de re publica bene sentiens*»; il est remarquable que *bonus ciuis* soit souvent juxtaposé à ces formules — encore à la fin de la République[53]. L'idée de fermeté, nous l'avons vu, est inhérente à *bonus*. Quant à l'idéal de modération, de concorde, de politique fondée en raison, il est incontestablement lié au développement du sens philosophique.

Quelle nuance fut la première? Les repères chronologiques manquent. Mais il est sûr que la nuance philosophique est venue en dernier lieu. Il est significatif que la qualification de *bonus* soit constante pour les Scipions ou pour leur famille et que les écrivains et orateurs mettent souvent *bonus, bonus uir, bonus ciuis* dans leur bouche[54]. C'est sans nul doute les Scipions qui ont contribué à créer puis à propager cet idéal politique[55], idéal qui s'est perpétué jusqu'à la fin de la République chez les adversaires des Gracques, de Saturninus, de Glaucia et qu'ont caricaturé les Syllaniens[56].

Cette ligne politique de modération et de vigueur tout à la fois, faite pour des esprits éclairés et épris de concorde correspond parfaitement à l'idéal cicéronien. Mais les nuances multiples de *boni* en font un terme suffisamment vague pour que l'orateur puisse faire entrer dans ce cercle des bons citoyens des gens qui ne reconnaîtraient peut-être pas tous les articles de l'idéal des Scipions: des bretteurs comme Milon, des intransigeants comme Caton, des opportunistes comme les chevaliers, voire des généraux courageux comme Pompée et César[57].

Chacun peut garder dans *bonus* l'éloge qui concerne sa politique. Là comme souvent éclate le désir cicéronien d'unir et de flatter, fût-ce au prix d'équivoques.

«Boni» ... honneur rendu au rang

Que prédomine dans *bonus* la signification morale ou politique, ce terme ne peut être appliqué qu'à des personnes de qualité. Tant et si bien que les *boni uiri* sont souvent les gens d'un certain rang par opposition au *populus*, le contenu moral ou politique étant presque totalement estompé[58].

---

[53] Cf. *Planc.*, 80; *Mil.*, 4 etc. ... Il va sans dire que les *potentissimi* et les *populares* se jugent tels eux aussi (cf. Sall., *Iug.*, XXXI, 15; 27; LXXXV, 5; 42; 48; *hist.*, M. III, 48, I; *Cat.*, XX,7; XXXIII, 4; *epist. ad Caes.*, II, 8, 7; *inu. in Cic.*, 5 et surtout *hist.*, M. I, 12). Mais ils préfèrent *probus, innocens* etc. ... laissant un mot accaparé par leurs ennemis.

[54] Voir notre article, p. 214, n. 36 et 37. Ajouter aux références Cic., *Verr.*, IV, 82; *har.*, 27.

[55] En s'inspirant des Grecs. L'emploi de καλός, καλὸς κἀγαθός dans le langage politique grec est fréquent (cf. Isocr. *Sur la paix*, 133; Dém., *Tim.*, 24). Ces mots ne sont pas réservés aux conservateurs (cf. Lys., *Agor.*, 13; 37).

[56] Cf. notre article, p. 214-216, n. 36; 37; 46.

[57] *Ibid.*, p. 213.

[58] Cf. notre article p. 208; 209.

Les raisons de cette valeur sociale sont multiples: *uir* donne déjà à *bonus uir* un sens socialement limité, car *uir* n'est pas utilisé pour n'importe qui. Et *boni* sans substantif exprimé signifie souvent *boni uiri*[59]. De plus les textes considèrent presque seulement les qualités morales d'une partie — l'élite bien entendu — de la cité; ainsi l'adjectif louangeur a tendance à prendre un sens socialement étroit. En politique, les Romains ne parlent guère que de ceux qui «*uersantur in re publica*», de ceux qui par leur fortune, leur position participent efficacement aux votes et s'engagent dans le *cursus*[60]. *Boni* a donc désigné seulement les Sénateurs[61]. *Bonus ciuis* qui devrait avoir une couleur sociale moins forte que *bonus uir* a dû se rapporter pendant longtemps aux seuls Sénateurs du bon camp, à ceux qui manifestaient de bons sentiments à l'égard de la république. Certains passages de l'œuvre de Cicéron témoignent encore de ce sens étroit[62].

D'autre part *bonus* signifiant «excellent» peut aussi indiquer l'origine; *uir bonus* équivaut quelquefois à *uir bono genere*[63]. Enfin à l'époque où les Sénateurs étaient presque tous de riches agriculteurs ou des hommes d'affaires, ils pouvaient être dits *boni* parce que jugés honnêtes et solvables.

Il est donc constant que pendant un certain temps *boni, boni uiri, boni ciues* ont été appliqués aux seuls Sénateurs.

Mais ces expressions se sont aussi étendues aux chevaliers. Le *bonus uir* étant l'homme honnête et solvable, celui sur qui l'on peut faire fond, quelle meilleure appellation pour un *eques*? Nous avons montré que *bonus uir* était une des plus fréquentes qualifications des chevaliers[64].

Ainsi les «boni uiri» sont devenus l'ensemble des gens d'un certain rang. La fusion de *bonus* (pour un Sénateur) et de *bonus* (pour un chevalier) en un même titre applicable à l'un comme à l'autre sans que l'on distingue nettement le motif de cette épithète a dû se produire assez tôt[65]. Plaute identifie, semble-t-il, *boni* et *dites*[66]. Et

---

[59] Mais *homines boni* est aussi socialement restreint chez Plaute (*Curc.*, 475). C'est sans doute parce que *boni* lui-même est devenu déjà limitatif ou parce que *homines* est un vulgarisme volontaire.

[60] *Sest.*, 96.

[61] Cf. *Sex. Rosc.*, 142 etc. ...

[62] Cf. notre article, p. 212 haut de la page.

[63] C'est quelquefois le sens chez Caton l'Ancien, cf. notre article, p. 209. Καλοὶ κἀγαθοί a souvent ce sens en grec (cf. Arist., *Gren.*, 719; 728).

[64] Cf. notre article, p. 208, n. 13.

[65] L'origine de ces appellations n'a cependant pas disparu complètement à la fin de la République et l'orateur précise quelquefois par un autre adjectif l'ordre auquel il songe en parlant de *boni*: avec *honesti, boni* renvoie généralement à des chevaliers, des scribes etc. ...; avec *fortes, boni* renvoie généralement à des Sénateurs (cf. *Verr.*, III, 183; *Mil.*, 4 etc. ...).

[66] *Curc.*, 475.

boni, boni uiri doivent souvent se traduire par «gens de bien», «gens de qualité», «notables», «personnages» etc. ...

Il va sans dire que de tels mots conviennent parfaitement aux différentes étapes du *consensus* cicéronien: *boni* englobe les Sénateurs et les chevaliers de la *concordia ordinum*, surtout lorsqu'il est accompagné de *uiri* — l'expression *boni uiri* étant dotée d'un sens plus social que politique. *Boni* présente aussi l'avantage de pouvoir recouvrir les *beati*, les *principes*, les *potentissimi* etc. ...[67]. Mais l'on voit que *boni* s'applique aussi fort bien au *consensus* général auquel — nous l'avons dit — Cicéron songe très vite[68]. C'est surtout le cas lorsque ce mot est seul[69] ou lié à *ciues* (qui lui confère une couleur plus politique et une extension sociale plus large) ou encore renforcé par *omnes* (qui étend le titre à tous les Romains dignes de ce nom)[70]. Quelquefois Cicéron applique *boni* même à des gens du peuple pour les flatter et les inclure dans le vaste rassemblement qu'il envisage; mais il faut attendre les *Philippiques* pour que l'orateur confère une telle extension au sens du mot[71].

Nous avons établi que cette extension sociale est différente suivant les œuvres[72] en raison de l'étiquette officielle que l'orateur doit respecter devant certains auditoires et de la dévalorisation de ces termes: *boni* dans son emploi ancien, donc étroit (signifiant les Sénateurs) se retrouve surtout dans les discours au Sénat d'avant 50 et dans les traités; *boni* dans son emploi courant (signifiant les gens d'un certain rang) se retrouve surtout dans la correspondance, les discours aux juges, les discours au peuple et les *Philippiques*; *boni* dans son emploi le plus large (signifiant l'ensemble des vrais citoyens) se retrouve dans quelques passages des discours aux juges, des harangues et des *Philippiques*.

Ainsi qualifier quelqu'un de *bonus*, c'est tout à la fois le louer pour ses qualités morales, pour sa conduite politique et rendre honneur à sa position dans la cité; et il n'est pas choquant pour les gens d'un très haut rang d'être appelés ainsi puisque le mot peut toujours être entendu avec sa couleur ancienne — spécialement quand il est accompagné de *uir*. *Bonus ciuis* plus politique, *bonus uir* plus social ont cependant aussi les autres couleurs. Souvent — c'est sur-

---

[67] Cf. les emplois de *boni* dans le *De haruspicum responsis*; mais il suffit de préciser à côté de *boni* un nom tel que *beati, principes, potentissimi, fortunati, locupletes, nobilitas, optimates* etc. ... pour en exclure ces groupes: cf. *Sest.*, 103; *Phil.*, XIII, 16; *off.*, II, 70 etc. ...

[68] Cf. supra p. 37-38.

[69] Cf. notre article, p. 217-218: «*uiri boni*» désigne toujours un groupe plus restreint que *boni*.

[70] *Ibid.*, p. 218; 220; 221.

[71] *Ibid.*, n. 57, p. 219. Mais cf. déjà *Vat.*, 9.

[72] *Ibid.*, p. 220.

tout le cas dans les traités — les nuances politiques, morales et sociales sont à bon droit mêlées par Cicéron parce que le *bonus uir* qu'il a en tête est doté de toutes les qualités[73]. Dans les discours, l'orateur entretient à dessein l'ambiguïté entre les différents sens: il sait très bien que certains *boni uiri* dont il parle sont sans doute d'un certain rang mais qu'ils ne sont ni de bonne moralité ni du bon parti; il les enrégimente ainsi dans le bon camp[74]. La confusion est entretenue d'autant plus aisément qu'il est bien difficile de dire si *boni* — la forme la plus courante — recouvre *boni uiri* ou *boni ciues*, si l'hommage est donc rendu davantage au rang ou à la conduite politique.

Les formes superlatives

Ce langage est ancien; il a donc tendance à se dévaloriser: aussi l'orateur doit le renforcer pour mieux flatter; Cicéron use des superlatifs, multipliant «*optimi uiri*», «*optimi ciues*», «*optimi*», «*optimus quisque*». Ces expressions présentent les mêmes nuances multiples que les positifs correspondants, mais leur signification est plus nettement sociale; en effet dans *optimus* les auditeurs romains songent toujours à *opes*; au lieu de signaler comme *boni* l'excellence, *optimi* souligne la puissance[75]. C'est pour cette raison que Cicéron emploie souvent *optimi* pour les triumvirs[76]. De plus *boni* marque davantage l'appartenance au bon parti.

Mais entre *optimi uiri, optimi ciues, optimus quisque* des nuances sont sensibles. «*Optimus ciuis*» a une couleur politique plus forte — comme il est naturel — qu'«*optimus uir*». Quant à «*optimus quisque*» il n'est pas simple de dire s'il faut exprimer à ses côtés «*uir*» ou «*ciuis*»; mais c'est une expression très élogieuse qui renvoie en quelque sorte le compliment à chacun en particulier. Aussi quand il s'agit de louer fortement des gens favorables à la *res publica*, Cicéron préfère «*optimus quisque*» ou «*optimi ciues*».

La multiplication des superlatifs obéit à une autre influence: celle des différents niveaux de langage que nous venons d'évoquer. Devant le Sénat traditionaliste d'avant la dictature césarienne, il n'est pas nécessaire et il serait maladroit d'abuser des superlatifs; *boni* présente, nous l'avons vu, souvent un sens étroit; *optimus uir, optimus quisque* ont un sens très fort[77]; ce sont des éloges très prisés

---

[73] Cf. *de rep.* passim; *nat. deorum*, III, 79-80; *off.*, I, 86.

[74] Cf. p. 61.

[75] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 499.

[76] *Vat.*, 22 etc. ... Dans les lettres, *Att.*, XII, 49 etc. ...

[77] «*Optimus ciuis*» ayant une couleur plus politique peut se rapporter à des gens de rang modeste, par exemple à un tribun de la plèbe non noble, mais très républicain.

qui ne peuvent s'adresser qu'à d'importants Sénateurs: ainsi Catulus est qualifié d'«*optimus*» par Cicéron[78]. Il faut devant le Sénat se garder de faire fi de la hiérarchie et d'attribuer des titres si flatteurs à n'importe qui. Dans l'emploi des qualifications flatteuses il est important que les Romains respectent scrupuleusement l'étiquette[79]. Il est remarquable que l'on ne lise que quatre fois dans des discours au Sénat *omnes boni* renvoyant à des gens d'un rang plus modeste que celui de Sénateur ou de chevalier[80].

Dans le langage courant, *optimi, optimi ciues, optimi uiri* peuvent plus facilement se rapporter à des gens moins haut placés. Ainsi l'orateur gratifie de «*uir optimus*» M. Cispius et Q. Fabricius dans des discours aux juges[81]; il appelle les juges du *Pro Milone* «*optimi uiri*»[82].

Dans le langage flatteur, dont Cicéron use quelquefois dans les discours aux juges, dans les *Philippiques* et plus rarement dans les harangues, l'élargissement du sens est bien plus grand: les affranchis mêmes sont appelés «*optimus quisque*» dans le *Pro Sestio*[83]; «*optimus ciuis*» (et non «*optimus uir*», socialement moins extensible) qualifie des vétérans dans la *Deuxième Catilinaire*[84]; des personnes de rang modeste dans le *Deuxième discours sur la loi agraire*[85], le *Pro Flacco*[86], la *Quatrième Philippique*[87]. On dénombre d'ailleurs — signe de la dévalorisation du langage et de la flagornerie cicéronienne — douze «*optimi ciues*» pour deux «*boni ciues*» dans l'ensemble des *Philippiques*.

«*Optimas*»

Optimas doit être considéré à part; c'est un mot qui présente surtout un contenu social et politique[88]. Il ne renvoie généralement qu'à une frange limitée de la société, à la classe la plus élevée des

---

[78] *Sen.*, 9. De même chez Tite-Live, «*optimus quisque*» désigne les meilleurs des Sénateurs (XXI, 4, 1). Les *equites* qualifiés d'*optimi uiri* en *Cat.*, I, 21 sont de jeunes nobles (cf. *Phil.*, II, 16).

[79] Cf. Liv., XXVI, 2, 1; XXVII, 11, 9 sqq; XL, 46.

[80] *Cat.*, IV, 22; *domo*, 56; *har.*, 5; 22. En *Pis.*, 23 les *boni uiri* sont de jeunes nobles (cf. *Sest.*, 27).

[81] *Sest.*, 76; *Mil.*, 38.

[82] *Mil.*, 21. Ce vocabulaire tranche sur le ton sénatorial qui caractèrise habituellement ces œuvres.

[83] § 97.

[84] § 20.

[85] § 70; 84.

[86] § 57.

[87] § 6. Les vétérans sont aussi des «*ciues optimi*» dans une lettre de la fin de 44 (*fam.*, XI, 7, 2).

[88] Sur ce mot voir surtout Utschenko, *Le sens social et politique du terme «optimates» chez Cicéron*, p. 51-62; J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 502 n. 7.

citoyens. *Optimates* est ainsi opposé à *populus*[89] et à *plebs*[90]. Les *optimates* sont souvent identifiés aux Sénateurs[91], voire aux plus importants d'entre eux[92]. Ce sont ceux qui exercent le pouvoir, les oligarques, dans l'un des trois types de gouvernement définis dans le *De re publica*[93]. La signification sociale est primordiale au point que toute nuance politique est quelquefois bannie: dans la correspondance de Cicéron par exemple les *mali ciues* qui en 49 voient César d'un bon œil sont dits pourtant «*optimates*»[94]. Le terme fut à l'origine étroit. Il se trouve avec ce sens limité chez Caton l'Ancien[95]. Tite-Live et les historiens ultérieurs l'emploient aussi pour les très hauts personnages. C'est qu'ils restituent le mot avec le sens qu'il présente dans les textes plus anciens dont ils s'inspirent. Leur langage n'étant pas influencé par la flatterie, ils offrent l'ancien usage du vocabulaire[96]. Le terme «*optimates*» ne pouvait comprendre les chevaliers à ce moment, comme en témoigne un passage de Velleius Paterculus qui distingue «*optimates*», «*senatus*»! et «*equestris ordinis pars melior*»[97]. Mais le sens étroit subsiste même dans certains textes non historiques de la fin de la République. Cicéron, dans ses traités, emploie *optimates* pour les seuls personnages importants. Dans *optimates* comme dans *optimi* les Latins retrouvent *opes*. Il est significatif que ces deux mots soient souvent rapprochés[98]. Les *optimates* sont donc les possesseurs de la richesse[99].

Mais qui a des *opes* dispose souvent du pouvoir. Aussi *optimates* a pris une couleur politique, comme *boni*; le mot étant de belle apparence, les nobles au pouvoir l'ont adopté[100]. Comme le dit Strasburger: «Optimates ist ein Ehrenname, mit dem sich die Adligen selbst geschmückt haben»[101]. Sont dits *optimates* ceux qui s'opposent aux Gracques[102]; à Marius et à Cinna[103]; à Pompée lorsqu'on lui accorde des pouvoirs exceptionnels[104]. César est l'ennemi des

---

[89] *Leg.*, II, 30 etc. ...
[90] *Leg.*, III, 10; 38; Liv., XXIV, 2, 8.
[91] Liv., XXIV, 2, 8.
[92] Vell., Pat., II, 3.
[93] *Rep.*, I, 48-49.
[94] *Att.*, VIII, 16, 1; IX, 5, 3; 9, 1; 11, 3.
[95] In Servius, *ad Aen.*, IV, 682.
[96] Cf. Liv., III, 35, 4.
[97] II, 3 déjà cité par J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 502, n. 7.
[98] *Rep.*, I, 48; III, 22 etc. ...
[99] Cf. *rep.*, I, 51. Les «*optimates*» sont «ceux qui appartiennent à la classe noble et riche» (J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 500).
[100] *Rep.*, III, 22.
[101] *R.E. s.u. optimates*, p. 774, l. 39. Cf. *rep.*, I, 51.
[102] Liv., *per.*, 58; Vell. Pat., II, 3; Quint., *Inst.*, I, 10, 28.
[103] Liv., *per.*, 79; 80; 84; Vell. Pat., II, 20.
[104] En 67: Vell. Pat., II, 31; en 52, Asc., édit. Orelli, p. 37.

optimates[105] et ceux-ci le lui rendent bien[106]; ils s'opposent à la plèbe[107], aux citoyens nuisibles[108], aux *populares*[109]. Ils se distinguent cependant — nous l'avons vu — des *boni* par leur politique nettement plus conservatrice[110].

Le mot possède rarement un contenu moral; certes Cicéron veut que l'*optimas* soit aussi *optimus*[111], mais ce n'est qu'un vœu. Et sauf dans le *Pro Sestio* il n'y a pas, auprès d'*optimas*, d'adjectif portant un jugement moral favorable[112].

Un tel mot, si limité socialement, politiquement si marqué, évoquant plus un régime oligarchique que la concorde entre tous les citoyens, bref un mot assez peu flatteur, ne semble guère pouvoir qualifier les tenants de la politique sénatoriale chère à Cicéron. Et pourtant *optimates* est employé dans deux discours: le *De haruspicum responsis* et le *Pro Sestio*[113]. Mais dans le premier de ces discours Cicéron ne fait que reprendre le terme de la réponse même des haruspices[114]; de plus «*optimates*», mieux encore qu'«*optimi uiri*» et bien mieux qu'«*optimi ciues*», permet d'englober grands personnages du Sénat et *potentissimi* dont il est alors question; l'orateur n'abuse pas d'ailleurs du terme, le remplace quelquefois par *principes*[115] et ne le reprend que pour citer le texte même des haruspices[116]. Dans le *Pro Sestio, optimates* semble occuper une place considérable. Mais il ne faut pas oublier que là encore Cicéron ne fait que reprendre le terme. *Optimates* figure dans la question posée par son adversaire Albinovanus[117]. Cicéron tente d'élargir le contenu du mot, appliquant celui-ci même à des affranchis, mais il l'abandonne vite au profit de *boni, optimus quisque* etc. ... On ne compte que cinq *optimates* après le § 97, mais près de vingt-cinq *boni, optimus quisque* etc. ...[118].

---

[105] Suét., *Iul.*, I.
[106] *Ibid.*, XI; XV; XIX.
[107] Liv., VI, 39, 6 etc. ...
[108] *Rhét. Her.*, IV, 45.
[109] Q. Cic., *com. pet.*, 5; Liv., III, 39, 9.
[110] Cf. p. 365 note 51 en particulier.
[111] *Rep.*, I, 51.
[112] *Sest.*, 97.
[113] Nous laissons de côté le *Pro Flacco* où *optimates* concerne des notables étrangers; l'*In toga candida* (fr. B. VIII, 19 b) où ce terme remplace *senatus*; la *Première Catilinaire* (§ 7) où il équivaut à *principes*. Ce sont des emplois non politiques.
[114] § 40.
[115] § 45; 55.
[116] § 50; 53.
[117] § 96.
[118] «*Optimates*» est en 103; 119; 132; 136; 138. Malgré le désir de Cicéron d'assimiler dans cette digression tous les *boni* aux *optimates* (cf. les emplois du mot au début du § 97), il y a dans ce texte une nuance de sens entre *optimates* et *optimus quisque*. Les *optimates* sont les personnages en vue, ceux qui ont un rôle politique (les

Si l'orateur avait jugé habile d'user d'*optimates*, il l'aurait fait avant. Il préfère *boni, optimi* etc. ... adaptés à tous les auditoires et riches de multiples échos élogieux.

DEUXIÈME CHAPITRE: LES DÉNOMINATIONS FLATTEUSES DE CHAQUE ORDRE

Malgré la richesse du terme *boni*, Cicéron nomme généralement à part et en première ligne le Sénat; il respecte ainsi l'étiquette officielle en accordant une mention spéciale à cette assemblée et embrigade tous les Pères dans le bon camp. Mais il donne aussi tout son prestige à l'amalgame des citoyens partisans de la République, car le terme «*senatus*» brille d'un vif éclat pour la plupart des Romains. Nombreux sont les passages où l'orateur répète le mot comme un véritable leitmotiv[119].

Les chevaliers eux aussi sont souvent cités. Cependant un peu moins devant le Sénat où *omnes boni* est plus fréquent[120]. Entre *equites Romani* et *equester ordo* Cicéron choisit presque constamment la première expression[121]. Dans les discours consulaires et postconsulaires, *equites Romani* est employé trente-neuf fois, *equester ordo* quinze. C'est que le titre *Eques Romanus* jouit, surtout chez les *boni uiri*, d'un grand prestige; de plus il présente un prix tout particulier pour le *nouus* Cicéron: C. Nicolet a montré à bon droit la chaleur que l'orateur mettait à l'employer[122]. *Ordo equester* est une expression officielle, administrative[123]; elle désigne l'*ordo* en corps, associé à une entente politique[124], prenant une décision publique et solennelle[125]. Cicéron préfère cependant quelquefois ces mots à *equites Romani* pour donner un sentiment d'unanimité: *ordo equester* équivalant à *omnes equites Romani*; *ordo equester* est en effet mis en

---

summi uiri, les *conseruatores rei publicae* du § 98); l'*optimus quisque* celui qui «*probat*» (§ 97). Et je pense que la dernière phrase du § 97 doit se lire «*Horum qui uoluntati, commodis optimi cuiusque* (ou *optimis*, mais non *opinionibus* suggéré par Halm) *in gubernanda re publica seruiunt defensores optimatium ipsique optimates..., numerantur ...*» (Parmi eux ceux qui secondent la volonté, les intérêts des honnêtes gens (ou du bon parti) en dirigeant la république sont comptés comme les défenseurs des aristocrates et sont comptés eux-mêmes comme des aristocrates). Le premier «*optimates*» pris, dans son sens large, le second dans son sens ancien et limité.

[119] Cf. Vat., 35: «*Ne hoc quidem senatui relinquebas ... ut legati eius ordinis auctoritate legarentur? Adeone tibi ... adflictus senatus ... ut non ministros muneris prouincialis senatus ... deligere posset?*»

[120] Pour les motifs de cette rareté et pour les références, voir p. 65 et 66.

[121] Ces expressions sont pourtant équivalentes (sauf les nuances que nous allons voir): cf. C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 170.

[122] *Ibid.*, p. 194 à 197.

[123] *Sest.*, 35; *prou. cons.*, 29. Cf. C. Nicolet, *ibid.*, p. 172.

[124] *Sest.*, 17; *Pis.*, 7.

[125] *Domo*, 74.

parallèle avec *cunctus senatus* et *omnes homines* dans le *Pro Rabirio*[126], avec *tota ciuitas* dans le *Pro Milone*[127], avec *cuncta Italia* et *omnes boni* dans le *Pro Sestio*[128]. Mais malgré son désir de souligner le nombre et l'unanimité[129], Cicéron préfère le prestigieux *eques Romanus*.

Cependant il est à noter qu'à partir de 44 les chevaliers et l'ordre équestre disparaissent des formules du *consensus*[130]; en raison des déceptions de Cicéron devant l'attitude des chevaliers pendant la guerre civile et aussi parce que certains *equites*, malgré les dénégations de l'orateur, lorgnent vers Antoine[131].

S'il n'hésite pas à mentionner devant le Sénat — et avant 50 — les chevaliers, Cicéron est plus réservé pour citer les autres ordres, car leurs dénominations sont souvent péjoratives. Il n'appelle pas de son nom traditionnel la *iuuentus*, classe de jeunes nobles dotés du cheval public, mais voués par leur origine à accéder à l'ordre sénatorial. La *iuuentus* est fort prétentieuse et agitée. Elle prend des positions tranchées[132]. Alors que *iuuentus* est fréquent en ce sens[133] dans la correspondance[134], ce mot désigne rarement les jeunes nobles dans les discours[135]. Ou bien Cicéron qualifie ces personnages d'*adulescentes nobilissimi*, formule très élogieuse avec son superlatif[136], ou bien il les fond avec les chevaliers, ou bien il les appelle emphatiquement «*optimi uiri*»[137].

Même répugnance de l'orateur à citer nommément l'ordre des publicains, partie pourtant importante de l'ordre des chevaliers[138]. L'activité particulière et capitale de ces fermiers aurait pu pourtant entraîner souvent une mention spéciale. Mais ces personnages ne sont pas bien vus de tout la monde[139]; les Sénateurs jalousent leurs profits éhontés; et, si l'Arpinate a fait leur éloge, il s'est contenté de le faire dans le *De Cn. Pompei imperio*[140] et dans le *Pro Plancio*[141],

---

[126] § 20. Cela n'exclut pas qu'«*ordo*» même puisse être renforcé par «*cunctus*», «*uniuersus*», «*totus*» tant pour le Sénat que pour les chevaliers (cf. *quir.*, 12; *Sest.*, 26; *Pis.*, 29; *Planc.*, 87).

[127] § 20.

[128] § 38. C'est sans doute la raison des emplois en *Sest.*, 52; *prou. cons.*, 29.

[129] *Pis.*, 32; *Phil.*, II, 94; VII, 27.

[130] Mais voir II, 94 et VII, 27. C'est cependant une sérieuse diminution de fréquence.

[131] Cf. p. 66 n. 222.

[132] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 469 et voir ici supra p. 89.

[133] *Iuuentus* a évidemment d'autres sens: le terme signifie aussi «l'ensemble des jeunes gens (*Sest.*, 14 etc. ...); les «jeunes sous les armes» (*Pis.*, 57 etc. ...).

[134] Q. Cic., *comm. pet.*, 33; *Att.*, I, 19, 8; II, 8, 1; *fam.*, II, 6, 3; *ad Q. fr.*, II, 3, 4.

[135] *Rab.*, 21.

[136] *Sen.*, 12; *Sest.*, 27; *Phil.*, II, 16; 113.

[137] *Cat.*, I, 21 (cf. p. 370 n. 78). Voir aussi J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 499, n. 5.

[138] *Imp.*, 17; *Planc.*, 23.

[139] Songer à l'hostilité que Pison et Gabinius vouent à certains d'entre eux.

[140] § 17. [141] § 23.

c'est-à-dire devant les Quirites ou les juges et en dehors des discours de la *concordia*. Les *publicani* sont cependant cités quelquefois: dans le *Pro Murena*[142], mais les juges de ce procès sont en grande partie publicains ...[143]. Dans le *De haruspicum responsis* Cicéron est bien obligé de parler d'eux pour narrer la séance récente du Sénat à laquelle ils ont assisté[144], mais il les appelle aussi *equites Romani* dans ce même passage[145]. Dans la *Pisonienne*, l'orateur les mentionne assez souvent[146], ce qui peut confirmer que cette œuvre a été écrite à leur usage. Pour une classe qui formait l'essentiel de l'*ordo equester*, force est de reconnaître que Cicéron n'abuse pas du terme désignant ses membres. Il préfère honorer les publicains du titre éclatant d'*eques Romanus*. Quant à ceux des fermiers qui ne sont pas chevaliers, il les inclut certainement dans les *omnes boni*.

Les tribuni aerarii, qui sont à distinguer des chevaliers[147], sont aussi gratifiés du titre *eques Romanus*; nous en avons un témoignage sûr dans le *Pro Flacco* où Cicéron parle des cinquante chevaliers du jury ... alors qu'il y a vingt cinq chevaliers et vingt cinq tribuns du trésor[148]. L'orateur les qualifie aussi sans doute souvent de *boni uiri* et d'*omnes boni*[149].

Les greffiers (*scribae*) dont l'ordre est «*honestus*»[150] sont appelés trois fois seulement de leur nom dans les discours de 63 à 43 — en tant que soutiens de la *res publica*. Mais, dans deux cas, ils sont cités pour les besoins de la narration, car ils enregistrent les noms des citoyens hostiles à la conjuration de Catilina[151]. Ailleurs ils sont assimilés aux *boni*; dans les *Verrines* déjà, Cicéron les nommait «*uiri boni atque honesti*»[152]; leur fréquent passage dans l'ordre équestre a facilité une telle assimilation[153]. Ce sont des gens susceptibles: Cicéron rapporte dans le *Pro Murena*: «Si un greffier est condamné

---

[142] § 62; 69.

[143] § 69.

[144] 1 et 2.

[145] § 1.

[146] § 41; 48; 87; 98. Quelques occurrences dans le *De prouinciis consularibus* aussi: mais c'est un discours consécutif à la palinodie. Cicéron est alors moins soucieux d'éviter les mots qui peuvent éveiller des réactions hostiles. Il est plus difficile de justifier «*publicani*» en *domo*, 74.

[147] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 454 n. 4; C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 609.

[148] § 4 (cf. *Pro Fonteio*, 36; *Flac.*, 96). Ils sont cités cependant en *Cat.*, IV, 15 (et en *Rab.*, 27, mais pour des événements passés).

[149] Cf. J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 493.

[150] *Verr.*, III, 183.

[151] *Cat.*, IV, 15; cf. *Phil.*, II, 16. L'autre mention est en *domo*, 74.

[152] *Verr.*, III, 183.

[153] *Verr.*, III, 185; *Cluent.*, 126. Certains *scribae* sont plus modestes: la position est liée à la fonction: un scribe d'édile est peu considéré (cf. *Cluent.*, 126).

(par votre faute) l'ordre tout entier vous en veut» (*scriba damnatus, ordo totus alienus*)[154]. Il est bon de les flatter pour se les concilier.

Pour le peuple, il va sans dire que les mots péjoratifs sont bannis: ainsi *uulgus*; ce terme est pris dans les discours avec un sens général; il recouvre l'ensemble des citoyens modestes[155], mais il ne désigne jamais les seuls soutiens des *optimates*. Dans la correspondance, l'Arpinate n'y regarde pas d'aussi près; il n'hésite pas à appeler *uulgus* les gens de peu favorables à la *res publica*: la foule qui siffle César en 59[156]; celle qui se presse autour de lui-même cette année-là[157]; celle qui peut soutenir Milon[158].

Les mots peu flatteurs comme *tenues, tenuiores, tenuissimi, infimi, infimus quisque* sont rares. *Tenuissimi* est utilisé une fois: dans la *Quatrième Catilinaire*, pour le petit peuple hostile à la conjuration: l'orateur constate avec satisfaction: «*Omnis ingenuorum adest multitudo, etiam tenuissimorum*»[159]. «*Infimi*» n'est pas plus fréquent pour les humbles du bon camp; les «*infimi*» sont les gens modestes qui aux côtés des *summi* et des *medii* haïssent Antoine[160]. Ces termes sont bien plus utilisés dans le reste de l'œuvre: «*tenuis*» est répété dans les *Verrines*[161]; dans le *De legibus* c'est *tenuiores* que Cicéron oppose à *principes*[162]. Dans une lettre à Atticus Cicéron se réjouit d'être acclamé à son retour par l'*infima plebs*[163]; il affirme dans la correspondance que les *infimi* sont partisans de Brutus[164] et de Dolabella[165]. Dans le *De republica* il n'hésite pas à nommer, dans les diverses classes de la *concordia*, les *infimi*[166]. Dans les discours, de tels mots présenteraient l'inconvénient de faire ressortir les inégalités de la cité, inégalités peu propices à l'idéal du «*consensus*» cicéronien.

Plebs n'est pas un mot essentiellement péjoratif, puisqu'il signifie étymologiquement la «foule en nombre», la «masse»[167], mais il peut

---

[154] § 42.

[155] *Mur.*, 38; *Flac.*, 19; *Pis.*, 43; *Planc.*, 9.

[156] *Att.*, II, 21, 1.

[157] *Att.*, II, 22, 3.

[158] *Fam.*, II, 6, 3.

[159] § 16.

[160] *Phil.*, XIII, 45 (cf. *Phil.*, II, 109). Nous laissons les «*infimi*» du *Pro Murena* et du *Pro Plancio* qui ne désignent pas spécialement des *boni* mais toutes les petites gens qui soutiennent les candidats pendant les campagnes électorales (cf. *Mur.*, 71 etc. ...).

[161] A vrai dire pour telle ou telle personne prise isolément et non pour des classes entières de citoyens.

[162] III, 24. Cf. aussi *off.*, II, 63; 85.

[163] IV, 1, 5.

[164] *Att.*, XIV, 16, 2.

[165] *Fam.*, IX, 14, 7 (C'est évidemment pendant son bref «ralliement» aux *boni ciues*).

[166] II, 69. [167] Cf. J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 507.

être pris quelquefois en mauvaise part; aussi l'orateur ne l'emploie jamais pour désigner les partisans de la *res publica*. De plus *plebs* évoque les luttes passées entre patriciens et plébéiens et rompt ainsi l'harmonie que Cicéron rêve de créer, de maintenir ou de ranimer dans la cité. Ce mot se trouve certes dans les discours, mais dans des emplois bien déterminés. Ou bien il renvoie à des événements passés dans lesquels le peuple n'est pas — sauf exception — favorable au bon parti[168] ou bien il figure dans des propos que rapporte Cicéron, qui ne lui sont pas propres[169] ou bien encore il appartient au langage administratif et religieux[170]. *Plebs* est fréquent dans les lettres et traités[171].

Multitudo est par lui-même fort peu péjoratif: comme *plebs* il signale le nombre. Mais il a pris une nuance assez méprisante. Aussi l'orateur se garde de qualifier les gens de peu qui soutiennent la *res publica* de «*multitudo*»; il applique de préférence ce terme (accompagné de «*bonorum*») aux gens d'un certain rang pour faire croire qu'ils sont nombreux à avoir de «bons sentiments» en politique[172]. En revanche, dans le reste de l'œuvre, *multitudo* est fort employé pour le petit peuple du bon camp. Q. Cicero dans le *Commentariolum* parle de la *multitudo* qui votera pour son frère[173]; Marcus affirme que la *multitudo* n'est pas toujours en accord avec César en 59[174]; la *multitudo* pourrait défendre Cicéron en 58[175]; elle l'acclame à son retour[176]; elle peut soutenir Milon[177]. Cicéron dans la correspondance appelle *multitudo* les humbles qui sont favorables à Brutus et à Octave[178]. Le mot n'est pas ignoré du *De republica*[179].

En revanche Cicéron use constamment de *populus*, de *Quirites*, de *boni ciues*, d'*omnes boni* pour désigner le peuple partisan de la République.

Populus est flatteur: il peut inclure tous les *ciues*, Sénateurs compris. Appliqué aux humbles *populus* est souvent accompagné de

---

168 *Leg. agr.*, II, 81; *Mur.*, 15; *Sest.*, 103; *Mil.*, 72.

169 *Leg. agr.*, II, 70; *Sul.*, 32; *Sest.*, 64; *Mil.*, 95.

170 Dans les expressions «*transire ad plebem*»; «*tribunus plebis*»; «*agere cum plebe*»; «*iniussu plebis*». *Plebs* est aussi utilisé dans les lois: lois agraires (cf. *leg. agr.*, II, 84; *Flac.*, 80); lois sur la brigue (*Mur.*, 47; 77); lois sur les associations (*domo*, 74). Pour la présence du mot dans le langage religieux, cf. *Mur.*, 1. En *Pis.*, 64 Cicéron use de *plebs* pour jouer avec le mot «*plebis-scitum*».

171 *Att.*, IV, 1, 6; *rep.*, II, 16; 63; *leg.*, II, 59; III, 10; 24; 25; 38.

172 Cf. supra, p. 69-70.

173 § 30; 50; 51; 53.

174 *Att.*, II, 16, 1; II, 21, 1 et 4.

175 *Att.*, III, 23, 5.

176 *Att.*, IV, 1, 4; 5; 6.

177 *Fam.*, II, 6, 3.

178 *Att.*, XIV, 2, 1; *ad Brut.*, I, 3, 2; *fam.*, X, 12, 2; XII, 23, 2.

179 I, 43; 69. Nous avons vu supra l'emploi de *multitudo*, où l'idée de nombre est annulée par des adjectifs, pour les *improbi* (cf. p. 125 sqq).

Romanus. Nous avons vu la valeur tactique de l'expression «*populus Romanus*» qui désigne aussi bien le peuple de Rome dans son ensemble que les seuls citoyens dignes du titre de Romains. Cette double signification permet à l'orateur de faire croire que tout le peuple est *bonus* alors que seul le «*uerus*» *populus* l'est[180]. Mais l'expression *populus Romanus* est aussi flatteuse; elle attribue en quelque sorte plein droit de cité à une population qui est pour une large part d'origine étrangère. *Romanus* donne de l'éclat à *populus* comme il en confère à *eques* dans le titre propre aux chevaliers. Il est significatif que Cicéron associe parfois les deux formules «*populus Romanus*» et «*equites Romani*»[181]. *Populus, populus Romanus* sont constants dans les *Philippiques*; ils sont liés à *senatus*; dans les deux discours aux Quirites, *senatus* et *populus* sont même placés sur un plan identique; l'orateur n'hésite pas à parler à l'assemblée de l'entente qu'elle a nouée avec les Pères (*uestra cum senatu concordia*), comme il évoquait jadis l'union entre Sénat et *equites*[182].

Dans les *contiones*, Cicéron use sans cesse de *Quirites*. Ce terme plaît au peuple. Qu'il tire son origine de l'intégration à Rome de la population sabine (*Quirites* étant issu soit de Cures, ville des Sabins, soit de *quiris*, le nom de leur lance[183]) ou qu'il vienne de «*curia*», division de la tribu primitive, ce mot a désigné sans doute les citoyens, avant *ciues*. Tite-Live l'emploie souvent pour les premiers temps de l'histoire de Rome[184]. Et le plus ancien «*ius ciuile*» était appelé «*ius Quiritium*»[185]. De plus, nonobstant la filiation possible avec *quiris* (la lance), *Quirites* a pris une couleur civile — comme le montre la fureur des soldats de César quand celui-ci les appelle ainsi[186]. Voilà qui agrée à Cicéron, le *togatus*, qui apostrophe seize fois de ce nom le peuple dans les seize brefs paragraphes de la *Quatrième Philippique*.

Le peuple est d'autre part souvent inclus aussi par Cicéron dans les *omnes ordines*, les *ceteri ordines* cités à côté des Sénateurs (voire des chevaliers) parmi les composantes du *consensus*. Devant le peuple ou les juges, Cicéron cherche par là manifestement à flatter. *Ordo* est en effet généralement réservé à la classe sénatoriale ou équestre: la preuve en est que l'expression «*concordia ordinum*» est entendue comme «l'accord entre le Sénat et les chevaliers»[187]. Mais comme

---

[180] Cf. p. 62 supra.

[181] Cf. *Sest.*, 122.

[182] *Phil.*, IV, 15.

[183] Cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire*, t. III, p. 38; Ernout-Meillet, *Dictionnaire* ... p. 559.

[184] I, 13; 16; 24 etc. ...

[185] Daremberg et Saglio, *ibid.* t. III, p. 739 pour qui le mot s'appliquait aux seuls *patres*.

[186] Suét., *Iul.*, LXX; Tac., *ann.*, I, 42.

[187] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... p. 506.

ordo peut aussi s'appliquer aux membres d'une même profession, d'une même corporation, il est simple de l'étendre aux autres classes sociales[188]. Ce que fait Cicéron. Pour éviter de choquer les chevaliers (ou les Italiens), il prend soin, dans les plaidoyers et les harangues, de distinguer par une mention spéciale l'*ordo equester* ou les *equites Romani* (ou encore les Italiens) des autres ordres[189]. Devant le Sénat, quand il use d'*ordines*, Cicéron ne cherche évidemment pas à flatter — puisque l'auditoire n'a rien de populaire — mais il essaie de donner une belle image des gens du bon camp. Il faut remarquer aussi que, devant la Curie, *ordines* inclut souvent l'ordre équestre qui n'a pas droit là à une mention particulière[190]. Quelquefois même l'extension sociale d'*ordines* est si étroite que ce mot englobe seulement l'ordre équestre et les classes proches (publicains non chevaliers, scribes, *boni uiri* des municipes etc. ...). C'est ce que révèle une expression du *De domo*: l'orateur parle au paragraphe 75 de l'éclat (*splendor*) des ordres (*ordinum*) réunis aux comices en 57, ce qui signifie, puisque *splendor* est généralement appliqué aux *equites Romani*, que les *ordines* en question sont l'*ordo equester* et sans doute les ordres proches; on trouve une formule peu différente (*«splendor» Italiae totius ordinumque omnium*) dans le *Discours du retour au Sénat*[191]. Cependant *ordines* présente souvent dans les discours sénatoriaux une acception bien plus large: les *ordines* comprennent jusqu'aux esclaves comme le montre un passage de la *Quatrième Catilinaire*[192]. Quel que soit l'auditoire, Cicéron complète quelquefois *ordines* par *genera* ou *aetates*, parlant d'*homines omnium generum, aetatum, ordinum*[193] ou d'*omnes homines ordinum atque aetatum omnium*[194] etc. ... Il donne par là une image plus formidable du *consensus* mais il évite aussi de choquer les formalistes en incluant les «inclassables» dans les *genera*, les *aetates* qui accueillent indifférement les gens de toute condition.

---

[188] *Ibid.*, p. 507. J. Béranger, *Colloque de Caen (C.N.R.S.)*, 1969, p. 225 sqq.

[189] *Rab.*, 20; 27; *Sul.*, 29; *Sest.*, 25; 107; 109; 122; 137; *Mil.*, 87; *Phil.*, VI, 18. Signalons que «*cunctis*» en *Mil.*, 5 n'est pas présenté par tous les manuscrits. Si l'on admet, avec la plupart des éditeurs, cette lecture, l'expression «*ex «cunctis» ordinibus amplissimi uiri*» appliquée par Cicéron aux juges signifie que ceux-ci sont, à ses yeux, «les gens les plus haut placés de *tous* les ordres». Mais Sénateurs, *equites* et tribuns du trésor ne constituent pas les seuls ordres habituellement considérés. De plus la formule n'a rien de flatteur. Nous lirions volontiers «*clarissimis*» ou «*coniunctissimis*».

[190] *Cat.*, IV, 14; 16; 18; 19; *sen.*, 10; 28; *domo*, 44; 57; 75; 90; 132; 142; *har.*, 11; *Pis.*, 3; 18; 41; 52; 96; *Phil.*, I, 30.

[191] § 28.

[192] § 16.

[193] *Pis.*, 52 etc. ...

[194] *Domo*, 90 etc. ...

Cives, ciuitas — nous l'avons vu — sont aussi fort employés par l'orateur pour désigner le peuple. Ces deux mots sont très utiles pour la *concordia* car unificateurs — évitant donc de suggérer les déchirements internes — et excluant habilement ceux qui ne sont pas dignes aux yeux de l'orateur du titre de citoyen[195]. Mais ce vocabulaire est aussi flatteur; quelle force dans ce «*Ciuis Romanus sum*» que poussent les victimes de Verrès, cette «*uox* ... *quae saepe multis in ultimis terris opem inter barbaros et salutem tulit*»[196]! Devant le peuple Cicéron va jusqu'à qualifier de *boni ciues* ou d'*optimi ciues* les Quirites favorables à la *res publica* ou à ses défenseurs[197]. Devant le Sénat, en nommant *ciues* les humbles du «bon parti», comme en parlant de *populus Romanus*, d'*ordines* etc. ..., Cicéron ne veut évidemment pas flatter, mais là encore donner une belle image du rassemblement qui lui est cher. Il dit ainsi devant les Pères que les *ciues* sont hostiles à Catilina[198], que les *ciues* déplorent en 58 son départ en exil et acueillent avec joie son retour[199]; qu'ils haïssent Clodius et Pison[200]; qu'ils sont opposés à Antoine[201]. Le terme *ciuitas* quant à lui, renvoie généralement à l'ensemble de la cité[202], mais quelquefois aux seuls véritables citoyens qui comptent, comme le montre le *Pro Sestio*[203] où la *ciuitas* se limite en fait aux Sénateurs et aux chevaliers — fort nombreux d'ailleurs — qui se mettent en deuil avant le départ de Cicéron en exil[204]. Le plus souvent *ciuitas* désigne sans aucun doute le peuple au sens étroit soit que le terme succède dans une énumération à *senatus* et à *equites Romani*[205], soit que le contexte indique clairement que Cicéron entend bien par ce mot les seuls humbles[206]. C'est la *ciuitas* qui soutient l'orateur en 58[207]; c'est la *ciuitas* qui appuie les *optimates* au début de 56[208]; elle qui déteste Pison[209] et qui est hostile à Antoine[210]. *Ciuitas*, on le constate, n'est utilisé que dans les discours au Sénat et les plaidoyers; le mot doit donc donner une belle image plus que flatter.

---

[195] Cf. notes 200 et 201 p. 63; 207 et 209 p. 64.

[196] *Verr.*, V, 147.

[197] *Leg. agr.*, II, 70; 84; *Cat.*, II, 20; *Phil.*, IV, 6. Cf. p. 370.

[198] *Cat.*, I, 17; 21; cf. *Phil.*, II, 16.

[199] *Domo*, 7; 68; 108; *Pis.*, 33. De même devant les juges: *Sest.*, 25; *Vat.*, 7.

[200] *Pis.*, 45. De même devant les juges in *Mil.*, 39.

[201] *Phil.*, VIII, 8; XIII, 45.

[202] *Sest.*, 68; *Vat.*, 9; 10; *Pis.*, 3; 26; *Mil.*, 38; 76.

[203] § 27 et 32.

[204] Les Sénateurs, les chevaliers, les jeunes nobles ont pris le deuil (soit vingt mille personnes), et non tous les citoyens (cf. Plut., *Cic.*, 31).

[205] *Domo*, 96; *Pis.*, 11.

[206] *Phil.*, II, 64 etc. ...

[207] *Domo*, 96; *Pis.*, 11.

[208] *Sest.*, 119.

[209] *Pis.*, 98.

[210] *Phil.*, II, 64; X, 19.

Cicéron est d'autant plus incité aussi à employer ce vocabulaire spécieux devant les Sénateurs et les chevaliers, qu'il se trouverait aisément dans ces assemblées quelqu'un pour aller signaler au peuple tout excès de langage. L'orateur lui-même s'est hâté de rapporter aux Quirites une phrase blessante de Rullus à leur égard[211]! ...

Pour les gens des municipes, des colonies, des préfectures, Cicéron apporte le même soin à choisir un vocabulaire emphatique. Il use généralement d'*Italia*, terme prestigieux[212]. Il le préfère même à *boni uiri, boni ciues* qui englobent pourtant quelquefois des Italiens[213] — les plus en vue sans doute. Il a déjà été dit que, pour donner une impression de nombre, l'orateur accumulait — spécialement dans les *Philippiques* — les composantes de l'*Italia*: municipes, colonies, préfectures[214], en respectant l'ordre réglementaire que l'on retrouve dans les lois[215]. Mais il est remarquable que presque chaque fois (dans neuf cas sur douze) il mentionne l'*Italia* à côté de ces énumérations. Il tient à conserver le terme le plus éclatant[216].

Ainsi, tout en respectant autant que faire se peut, la hiérarchie de la société romaine, en évitant de choquer les plus haut placés, Cicéron a bien donné les noms les plus flatteurs aux divers groupes de l'ensemble des bons citoyens — des noms susceptibles de faire l'accord de tous et évoquant des qualités multiples.

---

[211] Cf. *leg. agr.*, II, 70.

[212] Cf. n. 172 p. 59.

[213] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... n. 9 p. 491.

[214] Cf. n. 217 p. 65.

[215] Lois *Iulia municipalis, Rubria* etc. ... L'ordre changera sous l'Empire: cf. Th. Mommsen, J. Marquardt, *Manuel d'Antiquités romaines*, t. VIII, p. 97 sqq. Trad. franç. de Weiss et Louis-Lucas, Paris, 1889.

[216] Les exceptions sont en *Pis.*, 41; *Mil.*, 20; *Phil.*, IV, 7.

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉLOGE DES «ORDINES»

Cicéron ne se contente pas de donner des dénominations flatteuses aux bons citoyens, il faut aussi l'éloge des ordres participant au «*consensus*».

Premier chapitre: L'éloge du Sénat

En cette fin de la période républicaine, le Sénat n'est pas vu par tous d'un bon œil. Au début de la *Première action* des *Verrines*, Cicéron signale deux fois l'hostilité (*inuidia*) que rencontre l'ordre sénatorial[1]; il s'exclame dans la *Troisième Verrine*: «*O miserum, o inuidiosum offensumque paucorum culpa atque indignitate ordinem senatorium!*»[2]; et il estime lui-même qu'il y a dans la Curie un grand nombre d'incapables (*multos non idoneos*)[3].

Cicéron qui, en bon optimate, prête un rôle éminent aux Pères[4] se doit, dans ses discours «*républicains*» de rehausser cette sombre image offerte, pour certains, par le Sénat; il qualifie donc l'assemblée de fort belles épithètes: le Sénat devient dans sa bouche «le conseil le plus saint du monde et le plus imposant» (*orbis terrae sanctissimum grauissimumque consilium)*[5]; c'est le «conseil suprême» (*amplissimum consilium*)[6] ou mieux encore le «*summum ... populi Romani populorumque et gentium omnium ac regum consilium*»![7]. Les Sénateurs sont les «*amplissimi orbis terrae consili principes*»[8]. L'ordre est *summus*[9]. Il possède même quelque chose de divin: unanime, il détient une force religieuse, un «*numen*»[10]. Nous avons montré que Cicéron prouvait aux Pères que les *improbi* tenaient le Sénat pour inexistant, avivant par là l'hostilité de l'Assemblée contre ces ennemis de la République[11].

L'Arpinate veut conférer de plus aux Sénateurs un pouvoir législatif complet et, dès le premier jour de son consulat, il affirme sou-

---

[1] § 1 et 2.

[2] § 145. Cf. Smith, *Cicero the statesman* (p. 45) qui pense que cette hostilité est surtout vive avant 70.

[3] § 184.

[4] Cf. p. 8 n. 51

[5] *Cat.*, I, 9.

[6] *Sen.*, 2; *domo*, 55; *Sest.*, 26; *Pis.*, 17; *Phil.*, XIII, 25.

[7] *Domo*, 73. Cf. *Phil.*, VII, 19.

[8] *Phil.*, III, 34.

[9] *Sest.*, 87; 137; *Phil.*, XIII, 23. De même en *leg.*, III, 24.

[10] *Phil.*, III, 32.

[11] *Phil.*, XIII, 23. Cf. *Rab.*, 20. Voir p. 301.

haiter «que l'autorité dont jouissait l'ordre sénatorial au temps des ancêtres soit maintenant, après un si long intervalle, exactement restaurée dans l'Etat» (*ut huius ordinis auctoritas, quae apud maiores nostros fuit, eadem nunc longo interuallo rei publicae restituta esse uideatur*)[12]. Certes dans ce passage le terme *auctoritas* peut s'interprêter diversement: est-ce l'expression du prestige ou une capacité précise de ratification des lois? Le *De legibus* permet de choisir le sens véritable. Dans la constitution qu'il dresse au livre III, Cicéron écrit: «*decreta (senatus) rata sunto*» (Que les décrets du sénat aient force de loi)[13]. Il a été démontré que le mot «*rata*» signifie que nulle opposition tribunitienne ne saurait annuler ces décrets[14]. Il apparaît de plus, dans le *De legibus*, que les décisions du Sénat ne semblent plus limitées aux finances, à la politique extérieure et aux mesures de salut public, comme elles l'étaient dans la réalité. Cicéron veut donc bien un pouvoir législatif entier pour le Sénat[15]. Mais dans ses discours, il lui est pratiquement impossible de se montrer précis: Pompée n'a pas hésité à se faire donner des pouvoirs exceptionnels par le peuple et, en 59, César a gouverné «*per populum*». Aussi le même flou se retrouve dans des œuvres très diverses. Dans le *Pro Rabirio*, l'avocat affirme «*est bonorum et fortium ciuium ... summum in senatu consilium putare*»[16]; mais «*consilium*» n'est que l'approbation préalable du Sénat avant le vote d'une loi — suivant les stipulations de la *lex Publilia*. Si l'orateur était précis, il déclarerait nettement qu'il faut garder la possibilité d'un recours au *Senatus consultum ultimum* dont la légalité est contestée par Labienus, accusateur de Rabirius. L'*auctoritas senatus* est affirmée un peu plus nettement dans le *Pro Sestio*: elle est un des éléments du programme proposé par Cicéron aux *optimates*[17]; au paragraphe 143 l'orateur commande même «*pareamus senatui*»; mais rien sur les modalités précises que l'on pourrait envisager pour l'exercice de ce pouvoir. Il faut attendre la période des *Philippiques* pour voir l'orateur appeler sans cesse les Sénateurs à prendre des décisions ou des décrets[18]. Il a enfin les coudées plus franches et peut espérer mettre en œuvre cette politique de primauté du Sénat. La fréquence de cette revendication

---

[12] *Leg. agr.*, I, 27.

[13] § 28.

[14] Par Yan Thomas in *Cicéron, le Sénat et les tribuns de la plèbe ... Revue hist. du droit français*, 1977, p. 189-210. Y. Thomas souligne que cette conception a été d'ailleurs souvent mise en pratique par le Sénat à la fin de la République (cf. p. 200-209).

[15] Cependant, dans la constitution cicéronienne, les lois tribunitiennes subsistent, sans avoir besoin de ratification sénatoriale (*leg.*, III, 9): ratification obligatoire pour toutes les lois, rappelons-le, avant la *lex Publilia* de 339.

[16] § 3.

[17] § 98. Sur ce texte voir Wirszubski, *Libertas as a political idea at Rome*, p. 42. Cf. *Att.*, I, 18, 3 et *Sest.*, 137.

[18] *Phil.*, I, 1; III, 1 etc. ...

d'*auctoritas* pour le Sénat dans les *Philippiques* va de pair avec la fréquence de l'éloge du Sénat que l'on peut y noter[19].

L'apologie du conseil suprême comporte quelques nuances. Elle est plus vive devant les Pères comme il se doit. Si les éloges du Sénat dans le *Discours de remerciements* adressé aux Sénateurs sont nombreux, ils sont rares dans le discours correspondant adressé aux Quirites[20]. Les quatre cinquièmes de l'ensemble des qualifications emphatiques appliquées au Sénat se trouvent dans des discours prononcés devant lui[21]. La *laudatio* est moins forte devant le peuple: si dans la *Septième Philippique* le Sénat est le «*summum consilium orbis terrae*»[22], dans la *Quatrième* il n'est que l'«*orbis terrae consilium*»[23]. L'éloge devant les Quirites n'est pas différent de celui des traités ou de la correspondance. Dans le *De senectute* et dans le *De diuinatione* le Sénat est le «*summum consilium*»[24]; dans une lettre le «*publicum orbis terrae consilium*»[25].

L'orateur par ces éloges du Sénat cherche à rehausser l'image de cette assemblée tant aux yeux des Pères qu'aux yeux des autres; il sait aussi que flatter permet de mieux convaincre. Cette action se double quelquefois d'autres intentions: Cicéron, en magnifiant le Sénat, fait davantage ressortir l'impiété des *improbi* qui osent mépriser un ordre si important[26]; en le louant, en lui prêtant l'*auctoritas*, il légitime son pouvoir et le convainc d'agir[27].

Il est à remarquer que, dans les discours d'avant 63, il n'hésite pas en revanche à critiquer certains membres du Sénat et à se faire l'écho d'un jugement général péjoratif sur cette assemblée[28]. On cherche en vain de vifs éloges du Sénat dans les discours préconsulaires, dans ceux qui suivent la palinodie et dans ceux qui ont été prononcés sous César ...[29].

Deuxième chapitre: L'éloge des chevaliers et des ordres proches

Issu de l'*ordo equester*, Cicéron est naturellement porté à exalter les *equites*. Mais l'éloge qu'il fait d'eux est aussi, surtout après 64, de politique.

---

[19] Cf. n. 6 à 11 supra.
[20] Cf. Mack, *Senatsreden* ... p. 35.
[21] Cf. notes 5 à 11 supra.
[22] § 19.
[23] § 14.
[24] *Cat. mai.*, 19 et *diu.*, I, 4.
[25] *Fam.*, III, 8, 4.
[26] *Domo*, 55 etc. ...
[27] Surtout dans les *Philippiques*: III, 34; XIII, 25 etc. ...
[28] Cf. page 382.
[29] Le Sénat n'est qu'un *amplissimus ordo* dans le *De prouinciis consularibus*, 25.

L'orateur qualifie de *splendidus*, d'*honestissimus*, d'*ornatissimus*, de *praestantissimus* ou d'*egregius*, il gratifie de *splendor* ou de *dignitas* des chevaliers tels Lamia[30], M. Caelius[31], le père de Plancius[32], Fufidius[33], Papirius[34], M. Paconius[35], Q. Fufius[36], Visidius[37], le père de Trebonius[38] qui sont tous de bons citoyens[39].

Les mêmes épithètes ou noms emphatiques sont appliqués à tout ou partie de l'ordre équestre: les chevaliers ont le *splendor*[40]; ils sont *honestissimi* ou forment un *honestissimus ordo*[41]; ils ont la *dignitas*[42]; ils constituent avec d'autres groupes des *amplissimi ordines*[43]; certains *equites* sont *ornatissimi*[44]; les gens en vue des municipes sont *honesti*[45].

L'ordre équestre est quelquefois réuni en un même éloge avec le Sénat et les ordres les plus élevés. Les groupes les plus importants forment les *amplissimi ordines*[46], les *maximi ordines*[47], les *florentissimi ordines*[48]. Les *equites* ont en commun avec l'*Italia* et les autres classes le *splendor*[49]; ils partagent avec le Sénat la *dignitas*[50]; ils sont, avec certains Pères, *summi et ornatissimi*[51] ou encore *honestissimi*[52].

Ces expressions sont fort élogieuses: le *splendor* marque la richesse[53] ou un rang élevé. Tite-Live parle du *splendor* des familles

---

30 *Sen.*, 12; *Sest.*, 29; *Pis.*, 64.

31 *Cael.*, 78. Son père est doté d'une «*maxuma dignitas*» (*Cael.*, 3).

32 *Planc.*, 32.

33 *Pis.*, 86.

34 *Mil.*, 18.

35 *Mil.*, 74.

36 *Phil.*, II, 41.

37 *Phil.*, VII, 24.

38 *Phil.*, XIII, 23.

39 Pour des listes complètes regroupant les emplois de la plupart de ces mots pour des *equites* chez Cicéron, voir C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 213 sqq. Nous avons laissé de côté *illustris* dont C. Nicolet montre qu'il est rare pour les chevaliers à l'époque de l'Arpinate, mais nous avons pris en considération *ornatus* très fréquent et *praestans, egregius*, moins nombreux. Signalons que *honestus homo, uir ornatus* sont extrêmement répandus dans les *Verrines* (I, 14 etc. ...).

40 *Sest.*, 137. De même dans les discours d'avant 63: *Sex. Rosc.*, 140; *Cluent.*, 198.

41 *Rab.*, 27; *Cat.*, I, 21; *Mur.*, 40; *Sest.*, 27. De même en *Phil.*, XIV, 8 où il s'agit sans doute des riches habitants de Parme: ils sont dits *optimi uiri.*

42 *Rab.*, 20; *Mur.*, 40; *Sul.*, 64; *domo*, 74. Et en *Att.*, I, 17, 9. De même dans des discours d'avant 63 ou postérieurs à la palinodie: *Cluent.*, 152; *prou. cons.*, 10. Les chevaliers ont aussi en *Cluent.*, 152 l'*auctoritas.*

43 *Har.*, 45.

44 *Planc.*, 32.

45 *Mur.*, 47.

46 *Mur.*, 83; *Sul.*, 15; *Mil.*, 4.

47 *Sest.*, 97.

48 *Mil.*, 21.

49 *Sen.*, 28; *domo*, 75.

50 *Pis.*, 41. J'interprète «*nobiscum*» «avec nous, Sénateurs» et non «avec moi-même».

51 *Sul.*, 72.

52 *Mur.*, 83.

53 Cf. C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 213.

Claudia et Cassia[54]; Cicéron réserve souvent ce terme d'ailleurs à des chevaliers proches des Sénateurs ou dotés de charges particulières aux armées ou dans les fermes[55]. *Ornatissimus* qualifie chez Cicéron lui-même des personnages de très haut rang: Ser. Sulpicius, Q. Hortensius etc. ...[56]. *Honestus* est employé pour des Sénateurs[57], pour le noble Tubéron[58] etc. ... La *dignitas* est généralement appliquée au Sénat[59]. L'orateur use d'*amplissimus* pour le Sénat[60]. Quant à *egregius* c'est un terme très fort. J. Hellegouarc'h a montré qu'il qualifiait habituellement des nobles[61].

Le glissement de ces termes des Pères aux *equites* n'avait rien d'impossible: le *splendor* pouvait indiquer le rang mais signifier aussi de façon plus vague l'éclat. Il pouvait ainsi s'appliquer à une personne ou à un groupe sans que l'auditoire démêlât bien s'il s'agissait d'une position élevée dans la cité ou d'une brillante apparence: chacun entendait le sens qui lui agréait. De même *dignitas* pouvait désigner toute fonction importante et n'était pas réservé à l'exercice de magistratures du *cursus*: ainsi il était admis que l'on parlât de la *dignitas* d'un publicain[62] ou d'un *bonus uir* italien.

Il n'en reste pas moins que ces expressions étaient flatteuses et qu'en les employant pour des chevaliers l'orateur courait le risque de choquer l'amour propre des Sénateurs. De plus, accoler à des personnages des épithètes ou des titres qui ne leur étaient pas attribués communément rompait avec les us essentiels de la société romaine qui aimait classer, étiqueter scrupuleusement. Chacun y était reconnu par sa classification et cet ordre ne devait pas être perturbé[63].

Aussi l'orateur use généralement de ces mots flatteurs devant les juges — en majorité d'extraction équestre ou d'origine proche. Il n'y a que cinq passages où les *equites* sont seuls ou avec les Pères qualifiés aussi emphatiquement au Sénat: dans la *Première Catilinaire*[64]; dans le *Discours de remerciements* adressé aux Sénateurs[65]; dans le *De domo*[66]; dans le *De haruspicum responsis*[67] et dans la *Pisonienne*[68].

---

[54] IV, 15, 5. Le mot est souvent appliqué aux Sénateurs: cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 460.

[55] Cf. *Planc.*, 32 etc. ... Voir C. Nicolet, *ibid.*, p. 213.

[56] *Mur.*, 7; *Sul.*, 3.

[57] *Phil.*, II, 37.

[58] *Mur.*, 75. Cf. aussi *Mur.*, 69.

[59] Cf. J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 457-458; *sen.*, 10; *har.*, 1; *Pis.*, 44; *Phil.*, XIII, 30 etc. ...

[60] *Sest.*, 26.

[61] *Ibid.*, p. 232.

[62] Cf. *Verr.*, III, 31 et C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 325.

[63] Cf. C. Nicolet, *ibid.*, note de la page 198.

[64] § 21. [65] § 28. [66] § 74 et 75. [67] § 45. [68] § 41.

Mais dans la *Première Catilinaire* et dans le *De haruspicum responsis* Cicéron, avant de parler des chevaliers comme d'«*honestissimi uiri*» et d'appeler globalement les ordres supérieurs les «*amplissimi ordines*», prend bien soin de souligner que le Sénat détient l'«*auctoritas*»; dans le *De domo* il place avant l'éloge des chevaliers une vigoureuse affirmation de la prééminence sénatoriale et une vive flatterie de cet ordre: le Sénat est le «*summum ... populi Romani populorumque et gentium omnium ac regum consilium*». Dans le *Discours de remerciements* adressé aux Sénateurs et dans la suite du *De domo*[69] le *splendor* prêté aux *equites* et aux ordres proches est plus une évocation de leur éclat qu'un hommage à leur rang. Dans la *Pisonienne* le contexte du passage où Cicéron prête mêmes *uoluntas* et *dignitas* aux deux ordres les plus élevés n'est qu'une longue revendication d'*auctoritas* pour le Sénat méprisé par Pison et Gabinius[70].

Ainsi sans froisser la susceptibilité des Pères l'orateur a bien forcé l'éloge. Il est rare dans la période 63-43 qu'il l'ait fait seulement pour flatter. Une intention politique est presque toujours perceptible. La *laudatio* tend d'abord à amadouer les auditeurs ou les juges pour qu'ils agissent en faveur de la *res publica* ou de quelque *bonus ciuis*: devant les juges du *Pro Sestio* auxquels il expose ses conceptions politiques et qu'il invite indirectement à participer au *consensus optimas*, Cicéron confond les ordres supérieurs avec le Sénat en les appelant tous les *maximi ordines*[71]; dans le *Pro Milone* les juges, «*amplissimorum ordinum delecti uiri*», doivent saisir l'occasion de sauver un bon citoyen[72]. D'autres fois l'éloge des chevaliers souligne l'indignité de l'attaque que leur livrent les *improbi*: les consuls de 58 relèguent un Lamia qui jouit pourtant de la plus haute distinction[73]. Les *equites* malmenés par les mauvais citoyens étant aussi généralement attachés à la *res publica*, toute action contre ces grands personnages est une action contre le régime[74]. Grandir les *equites* revient à ravaler l'action des *improbi*. Quelquefois l'éloge tend à magnifier l'ordre équestre et à montrer qu'il joue un rôle important dans la cité: Cicéron veut donner à l'ordre équestre davantage de crédit dans la vie politique[75], revendiquant pour lui influence, liberté de langage et liberté tout court[76]. Il sait que certains «*eques-*

---

[69] § 75.

[70] Notons que Cicéron laisse dans le *Pro Sestio* et le *Pro Milone* (réécrits pour l'*optimus quisque*) des éloges sans précautions de l'ordre équestre. C'est donc que la flatterie pratiquée par l'orateur est admise.

[71] *Sest.*, 97.

[72] *Mil.*, 4. Cf. *Mil.*, 21.

[73] *Sest.*, 29 etc. ...

[74] *Mil.*, 74; *Phil.*, XIV, 8 etc. ...

[75] Cf. *Cat.*, I, 21.

[76] Voir C. Nicolet, *L'ordre équestre* ... p. 240.

trem splendorem pati non potuerunt»[77] et agit de concert avec les Sénateurs qui «*equites ordini senatorio dignitate proximos ... esse cupiunt*»[78]: il les voit en première ligne aux côtés du Sénat à l'époque de Saturninus[79]; il les met au premier rang dans la lutte contre Catilina[80]: leur présence est un signe de la concorde civile et du bien-fondé de la politique *optimas*. Enfin, par ces superlatifs, l'Arpinate grandit l'aide que lui apportent ces hommes, en particulier lors de l'exil, aide qu'ils ont donnée du même coup à la République tout entière[81].

Il va sans dire que cette image de l'ordre équestre et des ordres proches est bien différente de certains jugements portés par l'Arpinate dans sa correspondance: il s'y plaint en 61 que les chevaliers fassent «une requête et un aveu de légèreté indignes» (*turpis postulatio et confessio temeritatis*) en cherchant à obtenir une réduction sur les marchés[82]; plein de colère il s'exclame: «Quoi de plus impudent que les publicains qui dénoncent leur contrat?» (*Quid impudentius publicanis renuntiantibus?*)[83]. Plus tard Cicéron approuve les jugements sévères de Lentulus à l'égard des fermiers[84]. Et, sous le coup certes de la déception lorsqu'il les voit en 50 flirter avec César[85], il prétend que les publicains ne sont jamais sûrs (*numquam firmi*)[86]. Quand il évoque des procès dans sa correspondance, il est fréquent qu'il dénigre les juges chevaliers ou tribuns du trésor, sans se priver de mots cruels à leur adresse: ainsi dans une lettre à Atticus de l'année 61 il se moque des tribuns du trésor décavés chargés de juger Clodius et qui, dit-il, sont «*non tam aerati quam, ut appellantur, aerari*» ...[87].

TROISIÈME CHAPITRE: L'ÉLOGE DU PEUPLE ET DE L'ITALIA

Cicéron loue aussi le peuple. La *plebs* qui occupe le territoire campanien est «*optima, modestissima*»; c'est «une classe d'êtres ver-

---

[77] *Sex. Rosc.*, 140.
[78] *Cluent.*, 152.
[79] *Rab.*, 20.
[80] *Cat.*, I, 21.
[81] *Sen.*, 28; *domo*, 74-75. Les éloges des chevaliers dans les discours d'avant 63 et d'après la palinodie (voir *Sex. Rosc.*, 140; *Verr.*, *passim*; *Cluent.*, 152; *Planc.*, 32 etc.) répondent à des intentions autres et fort diverses: après 70, il est fréquent que l'avocat flatte les juges-*equites* pour mieux gagner sa cause; si des *equites* sont victimes, l'éloge que Cicéron fait d'eux doit aggraver le cas de l'accusé; si des *equites* sont témoins, l'éloge rend plus crédible le témoignage qu'ils apportent etc. ...
[82] *Att.*, I, 17, 9.
[83] *Att.*, II, 1, 8.
[84] *Fam.*, I, 9, 26.
[85] Cf. J-M. André, *L'otium* ... p. 286.
[86] *Att.*, VII, 7, 5.
[87] *Att.*, I, 16, 3.

tueux, aussi excellents laboureurs que vaillants soldats» (*genus hominum optime moratum, optimorum et aratorum et militum*)[88]; des colons sont considérés comme «*honestissimi*»[89]; les légions qui résistent à Antoine sont «*fortissimae*»[90]; un municipe est dit en 43 «*honestissimum*»[91]; les habitants d'Alba sont de *fortes uiri*[92]; la province de Gaule a la *grauitas* et la *constantia*[93]. Nous avons déjà montré et nous redirons la valeur emphatique de ces différents termes[94].

En s'adressant aux Quirites, Cicéron leur prête une véritable force divine, le «*numen*», comme il l'a prêtée aux Sénateurs[95]; il octroie au *populus auctoritas*[96], *dignitas*[97], *potestas*[98] et *maiestas*[99].

Il ne faut pas imaginer que ce *populus* signifie dans l'esprit de Cicéron l'ensemble des citoyens, incluant Sénateurs et chevaliers. L'orateur pense là surtout à la partie la plus modeste du peuple. Il s'adresse nettement aux membres de la *contio*, précisant clairement «*sequar* <u>*uestram*</u> *auctoritatem*» «*retinete* <u>*istam*</u> *possessionem* ... *dignitatis*» etc. ... La différence est sensible avec les discours aux Sénateurs et les plaidoyers: lorsque l'on y trouve les expressions «*auctoritas populi*», «*maiestas populi*» ce sont le plus souvent des formules officielles tirées des décrets, des lois, des traités etc. ...[100] où *populus* désigne l'ensemble des citoyens. Dans les autres cas il est évident que *populus* est employé devant Sénateurs et chevaliers dans son sens large[101]: la meilleure preuve en est que *res publica* vient alors se substituer quelquefois à *populus*; dans la *Quatrième Catilinaire*, Cicéron parle ainsi de la *dignitas rei publicae*[102]. Donc dans les *contiones auctoritas populi, maiestas populi* etc. ... sont bel et bien une flatterie à l'égard des plus modestes des Quirites[103].

---

88 *Leg. agr.*, II, 84.
89 *Sul.*, 61.
90 *Phil.*, V, 22.
91 *Phil.*, XIII, 18.
92 *Phil.*, III, 6.
93 *Phil.*, III, 13.
94 Cf. p. 385; 387; 404 sqq.
95 *Quir.*, 25; cf. p. 382 n. 10.
96 *Leg. agr.*, II, 16; *Phil.*, VI, 18.
97 *Leg. agr.*, II, 65; 71; 76. Le sens est plus abstrait là qu'habituellement. Ce n'est pas le rang, mais «ce que l'on se doit», «ce que l'on vous doit»: le mot peut être traduit par «l'honneur», «le sens de l'honneur» (cf. p. 497).
98 *Rab.*, 5.
99 *Leg. agr.*, II, 79; *quir.*, 4.
100 *Phil.*, I, 21; V, 46; *Balb.*, 35-36. Ces emplois ne sont évidemment pas exclus des discours aux Quirites (cf. *Rab. perd.*, 20).
101 Cf. *Phil.*, III, 13; *Sest.*, 83.
102 § 20.
103 C'est l'avis de J. Hellegouarc'h pour l'expression *auctoritas populi* dans les *contiones* (cf. *Le vocabulaire latin* ... p. 314 sqq).

Et cette flatterie n'est pas mince. La valeur emphatique de ces termes est indiscutable. Celle d'*auctoritas* et de *dignitas* a déjà été soulignée[104]. La *potestas* est plus prisée encore que l'*auctoritas* car elle désigne le pouvoir dont dispose le magistrat en exercice[105]. Quant à la *maiestas* elle signifie soit la supériorité du pouvoir de l'assemblée populaire par rapport aux autres autorités, soit la prééminence des Romains sur les autres peuples[106].

La flatterie est la même vis à vis de l'*Italia*; quand Cicéron lui prête l'*auctoritas*, c'est parce qu'il la juge certes digne d'exercer un pouvoir important, mais c'est aussi pour plaire aux citoyens d'origine italienne, nombreux dans tous les auditoires[107].

Cette flatterie, comme celle qui s'adresse aux chevaliers, est souvent de façade car le jugement de Cicéron sur le peuple est dans l'ensemble assez sombre. Dans les traités — où il affiche certes le dédain un peu forcé d'un philosophe — il ne voit guère dans la foule que *stulti* (pas au sens stoïcien!) et *improbi*[108]; il considère les gens du peuple «*sicut operarios barbarosque*»[109]; à ses yeux la masse n'est en parfait accord que s'il s'agit de prendre parti pour le vice (*omnis ... ad uitia consentiens multitudo*)[110]; il méprise les artisans[111] et ses sentiments sont, on le sait, très partagés à propos des affranchis[112]; or artisans et affranchis forment une large part du peuple de Rome[113].

---

[104] Cf. p. 383 et 385.

[105] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 310.

[106] *Ibid.*, p. 314 sqq. Les «populaires» parlent sans cesse au peuple de sa «*maiestas*» (cf. chez Memmius in Sall., *Iug.*, par deux fois: XXXI, 9 et 17).

[107] *Domo*, 90; *Sest.*, 35.

[108] *Tusc.*, V, 46.

[109] *Tusc.*, V, 104. Les *operarii* ne font même pas partie de la cinquième classe car ils ne possèdent rien.

[110] *Tusc.*, III, 3. Voir aussi *Flac.*, 15-16; *rep.*, I, 66-67; *leg.*, III, 44; *diu.*, II, 81.

[111] *Off.*, I, 150 sqq.

[112] Cf. p. 218-219.

[113] Cf. p. 26-27.

TROISIÈME PARTIE

LA «LAUDATIO» MORALE

Introduction

La belle image des «*boni ciues*» présentée par Cicéron est bien surprenante en ces temps de vices: tous les témoignages montrent que l'immoralité est générale et qu'elle ne date pas de la fin de la République: pour Lucilius *patres* et populaires usent d'*insidiae*, d'*ars*[1]; d'après Salluste, une fois la peur de Carthage disparue, «*coepere nobilitas dignitatem, populus libertatem in lubidinem uortere, sibi quisque ducere, trahere, rapere*»[2]; et ce comportement ne cesse pas au premier siècle[3]; pour l'auteur de la *Conjuration de Catilina* les puissants sont aussi les moins vertueux[4].

Cicéron est conscient de la perversité générale: avant 63, comme avocat, il a étudié de près les exactions des gouverneurs[5] et les agissements de certains Italiens[6], gens qui, pour un bon nombre, formeront plus tard son bataillon des *boni*. Il se lamente dans une lettre à Atticus en reprenant un vers de Rhinton de Tarente: parmi les *boni ciues* «les uns sont des zéros et les autres s'en moquent»[7]. Dans le *Pro Caelio* il avoue: «Il est facile de mettre en cause la corruption des mœurs. Le jour me manquerait si j'entreprenais de déballer tout ce qu'on peut dire sur ce sujet: séductions, adultères, déréglements, prodigalités, la matière est illimitée» (*Facile est accusare luxuriem. Dies iam me deficiat, si, quae dici in eam sententiam possunt, coner expromere; de corruptelis, de adulteriis, de proteruitate, de sumptibus immensa oratio est*)[8]. Il poursuit peu après, parlant cette fois de ceux que l'on peut identifier dans leur majorité comme des *boni*: «Nombreux seraient les personnages éminents et distingués que je pourrais nommer qu'on a cités, dans leur jeunesse, les uns pour leur relâchement excessif, les autres pour leur luxe dépensier, l'importance de leurs dettes, leurs prodigalités, leur inconduite, tous défauts, qui, plus tard, voilés par maintes vertus, trouveraient le cas échéant une excuse dans leur jeune âge» (*Multi a me summi atque ornatissimi uiri praedicarentur, quorum partim nimia libertas in adulescentia,*

---

[1] In Lact., *Diu. inst.*, V, 9, 20 (Lucilius, 1145-1151 édit. Loeb.).

[2] *Iug.*, XLI.

[3] *Cat.*, XXXVIII. Cf. aussi Nep., *Att.*, VI etc. ...

[4] *Cat.*, XII. Cf. *epist. ad Caes.*, I, V, 5. Voir les tableaux peints par R. Syme, *Roman revolution*, p. 68; M. Gelzer, *Caesar*, p. 38.

[5] A l'occasion du procès de Verrès.

[6] A l'occasion du *Pro Cluentio*.

[7] *Att.*, I, 20, 3. Trad. A. Constans.

[8] § 29. Trad. J. Cousin.

partim profusa luxuries, magnitudo aeris alieni, sumptus, libidines nominarentur, quae, multis postea uirtutibus obtecta adulescentiae, qui uellet, excusatione defenderet)[9]. Cicéron leur prête peut-être quelques vertus sur le tard, mais il confesse l'indignité de leur jeune âge. Bien des jeunes *optimates* devaient à l'époque de l'orateur égaler voire dépasser Célius en licence.

Mais le défenseur du bon parti se doit, pour flatter ses auditeurs, pour tenter de les rendre respectables aux yeux des autres, pour donner plus de poids à leurs avis et à leurs actions etc. ...[10], de mettre un voile sur ces travers. Il cèlera davantage les défauts des *boni* qu'il ne leur prêtera des qualités: la méthode est d'ailleurs plus efficace: si l'on tait, l'auditeur est porté à oublier; si l'on déforme, l'on rappelle tout de même fâcheusement, à côté de la déformation, la vérité[11].

Cependant Cicéron va recueillir aussi quelques bribes de vertus pour bâtir une *laudatio*: cette *laudatio* sera menée dans le même esprit que la *uituperatio* des *improbi*; de même que l'orateur a mis en relief chez l'adversaire les défauts à la fois mal vus des vieux Romains et des philosophes[12], de même il choisira de souligner chez les *boni ciues*, autant que faire se pourra, les qualités appréciées depuis toujours et louées par les sages: courage, sagesse, respect des us et des lois, mesure mais en les traduisant en langage commun, préférant le vocabulaire traditionnel aux termes philosophiques, usant de *grauitas*, de *uirtus* plus que de *magnitudo animi*, de *consilium* plus que de *prudentia*, de *modus* plus que de *temperantia*, de *probitas*, de *pietas* plus que d'*aequitas*, réservant ce vocabulaire de réflexion aux traités et aux lettres[13].

Premier chapitre: La «gravitas» des «boni cives»

A l'époque républicaine, la *grauitas*[14] passe pour un trait caractéristique du *bonus ciuis*. Dans les *Tusculanes*, L. Piso Frugi qui lutte contre la loi frumentaire de C. Gracchus est «*grauis et sapiens*»[15]; dans le *Laelius* au «*popularis*» «*leuis*» s'oppose le «*bonus*» «*constans et seuerus et grauis*»[16]; de même les aïeux des Gracques sont «*graues*»[17], tout comme les gens qui résistent aux Gracques[18]. De fait Cicéron prête cette *grauitas* à nombre d'*optimates* de son temps.

---

[9] § 43.

[10] Nous dégagerons d'autres motifs en cours de route.

[11] Cf. Sén. Rhét., *Suas.*, VI, 15.

[12] Cf. p. 354.

[13] Voir par exemple *Att.*, V, 16, 3; *rep.*, V, 9.

[14] Ou encore la *seueritas*, la *constantia*, la *tristitia* de sens proches.

[15] III, 48.

[16] § 95.

[17] *Har.*, 43; *prou. cons.*, 18.

[18] *Sest.*, 105.

«Gravis et tristis»

Mais cette notion de la *grauitas* est complexe. J. Hellegouarc'h en rappelle les trois aspects[19]: la *grauitas* peut être extérieure, intellectuelle ou morale.

La *grauitas* est en effet d'abord une question d'aspect, de physionomie. Elle désigne le sérieux, l'austérité dans l'apparence — qui peuvent être d'ailleurs la marque d'une pondération morale ou intellectuelle. *Grauis* est alors proche pour le sens de *tristis* auquel il est quelquefois associé[20]. Cette *grauitas* a toujours été prisée à Rome: on y juge sur la mine, nous l'avons vu[21]; un visage sérieux annonce donc un homme austère. Et dans la vie politique la *grauitas* extérieure est déjà le signe de la fidélité à la République. Plus important encore: la *grauitas* extérieure possède une sorte de pouvoir magique: la seule vue du consul Cn. Lentulus, dont l'apparence est imposante[22], glace d'effroi Clodius[23]; par son seul visage (*uoltu*) un «bon» consul peut briser la *leuitas* de son collègue: c'est ce que l'on attendait de Pison[24]; la «*uox*» d'un consul peut suffire à apporter la lumière au peuple[25].

Il est curieux, semble-t-il, que, malgré l'intérêt qu'il y avait à prêter aux *boni* cet aspect de la *grauitas*, Cicéron lui accorde une si faible place. En effet sur la quarantaine d'occurrences de la *grauitas* dans les discours de 63 à 43, jamais le contexte ne suggère que l'orateur ait en tête la *grauitas* physique. Il n'y a guère que cinq passages où elle est évoquée, mais sans être désignée explicitement[26]: deux d'entre eux ont été déjà rappelés[27]; les autres se trouvent dans le *De domo* où les *boni* par leur seul aspect (*specie sua*) soutiennent le prestige de l'Etat (*dignitatem rei publicae sustinent*)[28]; dans le *De haruspicum responsis* où Cn. Lentulus par sa voix, son aspect (*uox, aspectus*) rétablit le calme pendant un spectacle troublé par Clodius[29]; dans le *Pro Milone* où Milon par son visage terrifie Clodius[30].

---

[19] In *Le vocabulaire latin* ... p. 279 sqq. Voir aussi E. Rémy: *Le concept cicéronien de la grauitas (Noua et Vetera*, V, 1922); O. Hiltbrunner, *Vir gravis*.

[20] *Sest.*, 21; *Pis.*, fr. 11.

[21] Cf. p. 222-223.

[22] *Har.*, 22.

[23] *Har.*, 2.

[24] *Sest.*, 20.

[25] *Leg. agr.*, I, 24.

[26] Des expressions telles «*grauitas in aspectu*» ou «*grauitas in uoltu*» étaient possibles. Cicéron a parlé à propos de Pison de «*grauitas in oculo*» (*Sest.*, 19).

[27] N. 22 et 25 supra.

[28] § 3.

[29] § 22.

[30] § 41. A moins que le tribun de 58 ne lise dans les traits de son adversaire détermination et colère.

Cette rareté s'explique aisément. Certes quelques *boni uiri* pourraient être cités comme exemple de *grauitas in aspectu* par Cicéron; ils ont gardé en cette fin de la République un aspect sévère et solennel: Caton, d'après Plutarque, est grave et austère[31]; Lucullus grand et beau[32]. Mais cette *grauitas*, ce visage ou ce port imposant, sont l'apanage de quelques-uns seulement: un Hortensius passe de longs moments à étudier les plis de sa toge[33]; Cicéron recherche une sobre élégance[34]. Les «*piscinarii*» sont certainement loin d'afficher de sombres visages et de prendre des poses compassées. La *grauitas* dans l'attitude est passée de mode: Pison, avec son visage sévère, paraît «un exemplaire de l'ancien régime, une image d'autrefois» (*exemplum imperi ueteris, imaginem antiquitatis*)[35]. L'on demande à Rome en ces années plus de fantaisie, de gaieté: Servius Sulpicius fait du tort à sa candidature au consulat parce qu'il se montre sombre (*tristis*), entouré d'amis désolés (*maestos amicos*)[36]. En revanche Catilina, plein d'entrain et de gaieté (*alacrem atque laetum*), paraît assuré du succès. Un visage sévère comme celui qu'arbore Pison peut devenir «*importunus*»[37]. Le portrait qu'en fait Cicéron dans le *Pro Sestio* ridiculise sa «*grauitas in oculo*»[38]. Dans les rapports humains il faut dès lors se montrer d'abord facile: Cicéron se défend dans l'*In Vatinium* d'avoir une «*aspera natura*», un «*difficilis aditus*», un «*grauis uoltus*»[39] et César dit de lui «*si quisquam est facilis, hic est*»[40]. La *facilitas*, la *comitas* remplacent la *grauitas*. L'orateur peut critiquer l'adversaire parce qu'il est absolument dépourvu de sérieux, mais il serait ridicule d'en vouloir trop prêter à ses propres amis[41]. L'auditoire rit si on lui peint des consuls dansant ou festoyant, des tribuns efféminés, rustres ou chevelus, mais il n'apprécie plus les personnages trop sévères.

«*Gravis et severus*»

La *grauitas* morale a aussi subi un déclin, mais pour l'un de ses aspects seulement. Elle recouvre en effet deux qualités distinctes. Elle représente soit l'austérité, la rigueur morale (disons la sévérité, l'intransigeance), soit la fidélité à de bons principes (disons la

[31] *Cat. min.*, 19.
[32] *Luc.*, 33.
[33] Macr., *Sat.*, III, 13, 4-5.
[34] Cf. n. 41 p. 225.
[35] *Sest.*, 19.
[36] *Mur.*, 49.
[37] *Sen.*, 15.
[38] § 19.
[39] § 8.
[40] In Cic., *Att.*, XIV, 1, 2.
[41] Cf. p. 224-228.

fermeté, la résolution). Dans le premier cas elle est proche de la *seueritas*, de l'*integritas*, dans le second de la *constantia*[42].

La *grauitas-seueritas* est surtout un héritage du passé: Cicéron parle d'une «*pristina grauitas*»[43]; il lie «*grauis*» et «*antiquitas*»[44]; il associe «*prisca*» ou «*pristina*» à «*seueritas*»[45] et évoque «*uetus illa seueritas*»[46]; il est significatif que la «*grauitas*» ou la «*seueritas*» soient surtout prêtées à des personnages du passé: Cicéron parle de la «*seueritas*» de Q. Claudia[47]; les *boni* de l'époque des Gracques sont «*graues*»[48]; Q. Metellus Numidicus a mené une vie «*plena grauitatis*»[49].

Un rigorisme excessif est devenu ridicule: Cicéron se moque de l'intransigeance catonienne; il prétend dans le *Pro Murena* que tout en pratiquant *grauitas* et *sapientia* Scipion déjà était «*lenissimus*» et Lélius savait être «*iucundus*»; il poursuit en disant que Caton l'Ancien se montrait «très obligeant et sociable» et il donne à Caton le Jeune le conseil d'assaisonner sa gravité et son austérité (*grauitas et seueritas*) d'affabilité et de bonté (*comitas et facilitas*)[50]. Dans le *Pro Sulla* l'orateur regrette d'avoir dû se montrer «*inexorabilis*» et «*uehemens*» à l'égard des conjurés de 63; il affirme hautement qu'il est «*tam misericors quam iudices*» et «*tam mitis quam qui lenissimus*»[51]. Il soutient avoir saisi l'occasion de défendre Sylla pour dissiper cette image de rudesse qu'il avait présentée pendant l'année de son consulat[52]; tant dans le *Pro Murena* que dans le *Pro Caelio* il se gausse de l'excessive sévérité des accusateurs, Caton, Servilius Sulpicius et Balbus; il plaide pour l'indulgence, le pardon, la facilité. Certes dans ces plaidoyers, comme dans le *Pro Sulla*, il est habile pour excuser des Romains à la morale élastique de faire l'apologie du laxisme. Mais il est certain qu'à la fin de la République la *grauitas-seueritas* est une qualité qu'on ne trouve guère que chez les gens d'un âge. Marcellus le père la possède, mais son fils a la «*suauitas*»[53]. Et il est sûr qu'une expression telle qu'*adulescens grauis*

---

[42] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 281-285. Chez Cicéron *seueritas* est associé à *grauitas* (ou *seuerus* à *grauis*) en *Sest.*, 6; *Cael.*, 29; *Phil.*, XI, 15; *de orat.*, II, 228; *Brut.*, 325; *constantia* est associé à *grauitas* (ou *constans* à *grauis*) en *Phil.*, VII, 14; XIII, 15 etc. ...

[43] *Font.*, in *frag.* A. III, 17 (édit. Baiter-Kayser).

[44] *Sest.*, 6.

[45] *Cael.*, 40; *har.*, 27.

[46] *Phil.*, VII, 14.

[47] *Har.*, 27. Elle a vécu à la fin du troisième et au début du second siècle.

[48] *Sest.*, 105.

[49] *Domo*, 87. Cf. aussi M. Scaurus en *Rab.*, 26; le père de Calenus en *Phil.*, VIII, 13.

[50] *Mur.*, 66.

[51] *Sul.*, 87. Cf. *Sul.*, 8 etc. ...

[52] *Sul.*, 92.

[53] *Sul.*, 19. Cf. J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 279. Voir *Cael.*, 28.

fait alliance de mots: Cicéron associe ces deux termes, comme un surprenant éloge[54].

On comprend de ce fait que Cicéron se garde de prêter souvent une telle *grauitas* aux *boni ciues*. S'il octroie cette qualité à quelques-uns d'entre eux c'est dans des cas bien particuliers: il gratifie de *seueritas*, de *grauitas* des gens de la génération précédente: le père de Sestius est «*seuerus*» et «*grauissumae antiquitatis*»; de même C. Albinus[55]; le père de Calenus était «*seuerus*»[56]. L'orateur ne refuse pas non plus cet éloge — peut-être avec un brin de moquerie — au stoïcien Caton[57]. Le bilan est mince.

«Gravis et constans»

En revanche Cicéron accorde une large place à la *grauitas-constantia*: cette *grauitas* qui exprime donc un respect indéfectible de certains principes prend une signification particulière dans les discours *optimates*: elle désigne la défense sans faiblesse de la République sénatoriale. Cette notion est aussi rendue quelquefois par *fides*. Entre *grauitas, constantia* et *fides* des nuances sont discernables: la *grauitas* insiste sur la plénitude de l'adhésion à la défense de la *res publica*; la *constantia* sur la durée, la *fides* sur la loyauté sans faille du soutien[58]. Souvent l'orateur lie à la *grauitas-constantia-fides* la *uirtus* ou la *magnitudo animi* proches d'elle[59]. Comme ces deux dernières qualités la *grauitas* présente un très grand prix pour les Romains, car elle leur paraît propre à la race. Cicéron affirme dans le *Pro Sestio* (§ 141): «*in ea ciuitate ... orta mihi grauitas uidetur*».

Cet éloge se trouve plus d'une quinzaine de fois dans les discours de 63 à 43 et s'applique sans distinction d'âge, contrairement aux deux autres nuances de la *grauitas* précédemment vues: sont *graues* ou dotés de *grauitas* (ou de *constantia*, de *fides*) les consulaires en 63[60];

[54] *Sest.*, 111. Cf. *Phil.*, X, 13, mais là *grauitas* signifie *constantia* et non *seueritas*.

[55] *Sest.*, 6.

[56] *Phil.*, VIII, 13.

[57] *Sest.*, 60. Notons deux autres mentions pour évoquer la sévérité des jugements en *Cael.*, 29 et *Phil.*, XI, 15. Mais là *seuerus, grauis* etc. ... s'appliquent à des décisions, à des avis non à des personnes.

[58] Sur ce sens de *fides* voir *Sest.*, 139 et *Phil.*, IX, 10. Il est fort courant dans les discours de Cicéron: pour les consulaires en 63 (*Sul.*, 82); les magistrats de 57 (*sen.*, 5; 18; *Sest.*, 70); Milon (*Sest.*, 85; *Vat.*, 40); Q. Ancharius (*Sest.*, 113); les habitants d'Alba (*Phil.*, III, 6; 39; IV, 6); les Cisalpins (*Phil.*, VI, 2; VII, 11; XII, 10); Ser. Sulpicius (*Phil.*, IX, 10); Pansa et Hirtius (*Phil.*, III, 39); lui-même (*Phil.*, VII, 20; XII, 30); J. Hellegouarc'h in *Le vocabulaire latin* ... p. 275-276 signale rapidement cet emploi et considère à juste titre que *fides* est là proche de notre terme «patriotisme».

[59] Cf. *Flac.*, 103; *domo*, 39; *Sest.*, 60; 72; 85; *Mil.*, 69; *Phil.*, V, 2; X, 13; XIV, 37. *Magnitudo animi* est plus rare car réservé aux œuvres philosophiques: cf. U. Knoche, *Magnitudo animi*.

[60] *Sul.*, 82.

Flaccus[61]; Bibulus[62]; Milon[63]; Caton[64]; le Sénat en 43[65]; Cn. Domitius[66]; L. Caesar[67]; Pansa, Hirtius et Octave[68].

Cicéron loue par là chez les *boni* l'amour de la République, bien que l'on discerne quelquefois d'autres intentions: la *grauitas* de Milon explique les assauts armés qu'il subit; la *grauitas* exceptionnelle de Bibulus fait mieux comprendre son hostilité tenace contre César. Nous verrons plus loin les passages où Cicéron ne loue pas la constance mais l'appelle de ses vœux; car la «*perseuerantia*», la «*grauitas*» jouent un rôle important dans l'exhortation à l'action.

«*Grauis et disertus*»

Le Romain *grauis* peut avoir de l'influence par son aspect imposant, par sa rigueur et sa fermeté morale, mais aussi par sa réflexion, sa sagacité. *Grauitas* est alors proche de *consilium*, de *prudentia*. Il est notable que le latin réserve d'ailleurs ces deux mots à l'expression de la qualité même de l'homme avisé et qu'il use de *grauitas* pour définir la manifestation concrète et efficace de cette sagacité — en particulier par le langage: d'où des formules telles que «*grauitas dicendi*» ou «*grauis et disertus*»[69]. Nous verrons plus loin *consilium* et *prudentia*[70]. Attachons nous ici seulement à cette *grauitas dicendi*, d'autant qu'elle participe souvent des autres nuances de la *grauitas*: Marius est un orateur persuasif parce qu'il joint à la *grauitas* intellectuelle un visage, une voix, un regard imposant, bref une *grauitas* extérieure qui impressionne[71]; P. Lentulus joint à la gravité de sa parole le pouvoir de sa *uirtus*, donc une *grauitas* morale[72].

Bien que l'éloquence se fasse alors chez certains orateurs moins solennelle et plus dépouillée, cet aspect de la *grauitas* n'est pas suranné. Il possède de plus, comme la *grauitas in aspectu*, une puissance presque magique; il est remarquable que cette *grauitas dicendi* soit qualifiée par deux fois de «*diuina*»[73]. Le personnage doté de ce

---

61 *Flac.*, 103.
62 *Domo*, 89.
63 *Sest.*, 85; 88 (bis); *Mil.*, 69.
64 *Sest.*, 60 (la «*grauitas*» est mêlée ici à la «*uirtus*», à la «*magnitudo animi*», mais aussi à l'«*integritas*»: il va sans dire que les diverses nuances de la *grauitas* peuvent se combiner).
65 *Phil.*, XI, 39.
66 *Phil.*, X, 13.
67 *Phil.*, XI, 19.
68 *Phil.*, XIV, 37.
69 *Sest.*, 107. Cf. *prou. cons.*, 22.
70 Cf. le chapitre suivant et le dernier titre sur le *suadere* dont le *consilium* est aussi un thème important.
71 *Balb.*, 49.
72 *Sest.*, 72.
73 Pour Sulpicius, *Sest.*, 130; *har.*, 2. Cf. *prou. cons.*, 22.

verbe imposant détient un pouvoir plus qu'humain. Rien d'étonnant pour les Romains dont les magistrats sont souvent les truchements des dieux[74]. Ils en gardent quelque efficace en dehors même des circonstances solennelles: ainsi P. Lentulus «*summa grauitate* ... *dicendi*» se fait écouter dans le plus grand silence et rencontre la plus totale approbation[75]; par la *grauitas* de ses décrets le Sénat en impose à la criminelle audace de quelques-uns[76].

Il est donc compréhensible que Cicéron ait souvent prêté aux *boni ciues* la *grauitas dicendi*. L'orateur retourne ainsi aux origines; il restaure au profit des partisans de la *res publica* la force divine qui passait (et doit passer encore à la fin de la République ...) dans les paroles des magistrats: pratique habile dans une société où le droit divin prime le droit public, où les dieux peuvent intervenir à tout moment dans la vie de la cité[77]. Il met les dieux avec le bon parti[78]. De plus, par cètte évocation des paroles divines des *boni*, il fait une nouvelle fois résonner aux oreilles de l'auditoire leur forte rhétorique.

L'orateur revient en particulier souvent sur la *grauitas dicendi* de Servilius qui garantit que Cicéron a sauvé la République en 63[79], qui par sa parole écrase Clodius[80], qui entraîne Q. Metellus Nepos à défendre l'Arpinate[81]. L. Lentulus[82] et Bibulus[83] sont loués aussi pour leur *grauitas dicendi*.

Ainsi l'orateur a retenu de la *grauitas* les deux aspects encore actuels et efficaces pour l'action politique: la *grauitas* signe de républicanisme indéfectible et la *grauitas* moyen de persuasion. Il a laissé de côté les nuances qui s'estompaient: *grauitas in aspectu* et rigueur morale. Certes ce choix correspond à son propre goût: Cicéron n'est pas pour trop d'austérité ni d'intransigeance. Mais il épouse plus encore les mœurs de son temps dans ses discours que dans le reste de son œuvre. Les lettres et les traités marquent une vive

---

[74] En annonçant le résultat des tirages au sort, le vote des comices etc. ... — toutes choses voulues par les dieux.

[75] *Sest.*, 107. Cf. *Sest.*, 72.

[76] *Sest.*, 129.

[77] Dans les *obnuntiationes*, dans les tirages au sort etc. ...

[78] Cicéron exploite aussi la force que peut conserver un vocabulaire d'origine religieuse quand il dit que les *optimates* sont *diuini, immortales, boni* (dont le sens initial est probablement religieux), quand il traite ses adversaires de *sacrilegi*, de *furiosi*, d'*impii* etc. ... Les *orationes* comportent d'ailleurs souvent des éléments sacrés (cf. les prières au début de certaines d'entre elles: voir *quir.*, 1 par exemple).

[79] *Quir.*, 17. Puisqu'il est *grauissimus* il ne saurait se tromper.

[80] *Har.*, 2.

[81] *Sest.*, 130. Cf. *prou. cons.*, 22.

[82] *Har.*, 37.

[83] *Prou. cons.*, 45. Mais il s'agit peut-être d'un autre *optimus*.

admiration pour les personnages graves du passé: le *Laelius* définissait, rappelons-le, le bon citoyen comme *seuerus*[84] alors que le *Pro Sestio* le définit comme *integer, sanus, bene de rebus domesticis constitutus*[85]. Les œuvres philosophiques louent Torquatus, Regulus avec un enthousiasme que Cicéron s'est gardé de montrer dans ses discours pour un Caton qui ne leur cédait guère pourtant en rigueur morale et en courage. Là comme ailleurs l'orateur s'adapte au mieux à la mentalité de ses auditeurs[86].

Deuxième chapitre: La «prudentia» des «boni»

De même qu'il souligne l'incompétence de ses adversaires, Cicéron prétend que ses amis politiques, que les défenseurs de *la res publica* sont dotés de *consilium*, de *prudentia*, de *sapientia*. Ces trois mots ne présentent pas les mêmes nuances: le *consilium* désigne, dans cet emploi, la faculté de prendre une décision, la *prudentia*, la capacité, fondée sur l'expérience, de choisir la conduite à tenir, la *sapientia*, la possibilité de juger sainement des choses[87]. Mais, dans le domaine politique en particulier, ces trois termes ont ceci de commun qu'ils définissent l'habileté à prévoir le déroulement des faits, habileté qui constitue pour les Latins l'essentiel de l'intelligence. Dans *prudentia* en effet, *prouidentia* est toujours sensible; *sapientia* est lié à *prouidentia* dans le *Pro Flacco*[88] et se trouve clairement défini dans un passage des *Philippiques*[89] comme l'aptitude à prévoir la succession des événements: elle permet la «*coniectura rerum futurarum*»; le *consilium* est présenté dans le *De inuentione* comme une «*aliquid faciendi aut non faciendi excogitata ratio*»[90]; c'est dans la *Septième Philippique* la capacité de «voir dans l'avenir aussi loin que possible» (*in posterum quam longissime prouidere*)[91].

On imagine alors combien il est élogieux de prêter à ses amis *consilium, prudentia* ou *sapientia* puisque la prévision de l'avenir est du pouvoir des dieux. Et le contraste est vif avec le *furor*, la *dementia* qui animent l'ennemi.

---

[84] § 95.
[85] § 97.
[86] Il va sans dire que, dans les plaidoyers surtout, les qualificatifs *grauis, grauissimus* (avec une ou plusieurs des quatre nuances de la *grauitas*) peuvent être un simple éloge, sans comporter une intention politique quelconque (cf. *Flac.*, 6, 3; *Sest.*, 119; *Cael.*, 29). Ces mots peuvent aussi appuyer une démonstration: les comices donnent des résultats imprévisibles puisque Scaurus, pourtant *grauissimus*, s'est vu préférer Q. Maximus (*Mur.*, 36); Hortensius, avec sa *grauitas*, ne se laisse pas, comme le croit l'adversaire, influencer par Cicéron (*Sul.*, 22) etc. ...
[87] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 254; 256-257; 272.
[88] § 3.
[89] X, 17.
[90] I, 36.
[91] § 19.

Les motifs de la *laudatio* de Cicéron en ce domaine sont multiples. Ecartons ceux qui, tout en se rapportant à des personnages politiques, sont des armes d'avocat[92] ou ceux qui sont en fait une invitation à faire preuve de sagacité et non un simple éloge. Nous verrons ceux-ci plus loin, puisqu'ils font partie de l'arsenal du *suadere*.

Considérons les seuls éloges politiques. Ils répondent à diverses intentions. Ou bien ils sont destinés à donner une belle image des *boni*: tel est l'éloge des *optimi* dans le *Pro Sestio*[93], de Sulpicius[94], de Trebonius[95], des *duces* de 43[96]. Ou bien l'orateur flatte ses auditeurs, voire des absents à qui ses paroles ou le sénatusconsulte proposé seront rapportés: Lépide[97] par sa sagesse établit la concorde; Sex. Pompeius agit «*sapienter*», tel son père[98].

L'orateur veut aussi donner plus de poids à une action ou à des propos; on ne peut mettre en doute les affirmations de Catulus puisqu'il est *sapientissimus*[99].

Mais le plus souvent l'éloge tend à justifier une action — en montrant ce qu'elle a eu de raisonnable: L. Cotta, dans sa sagacité, n'estime pas nécessaire de porter une loi nouvelle pour faire revenir Cicéron[100]; les Sénateurs font bien d'approuver la conduite de Milon[101]; celui-ci a fait preuve de *consilium* en agissant pour faire revenir, l'exilé[102]; D. Brutus a eu raison de lever une armée en Gaule[103]; la légion de Mars et la quatrième légion ont fait preuve de *sapientia* en se ralliant au Sénat[104]; Q. Caepio Brutus a montré du *consilium* en rassemblant une armée pour défendre sa province[105]; même *consilium* chez C. Cassius qui a voulu fermer la Syrie à Dolabella[106]. Il est remarquable que la plupart de ces actions sont illégales. Cicéron les explique par une saine prévision de l'avenir chez leur auteurs. Il met sur le compte de la pondération, de la réflexion ce qui est violation de la loi. Le terme le plus fréquemment

---

92 Flatterie des pontifes ou des juges dans le *De domo* surtout (§ 1; 2; 45) et dans le *Pro Milone* (§ 4; 23; 105). Mais aussi ailleurs: *Flac.*, 2; *Mur.*, 36; 83; *Cael.*, 19; *Planc.*, 12.

93 § 137.

94 *Phil.*, IX, 8; 10.

95 *Phil.*, XI, 9.

96 *Phil.*, XIV, 11; 28.

97 *Phil.*, V, 40.

98 *Phil.*, XIII, 13.

99 *Sen.*, 9. Cf. aussi *har.*, 12.

100 *Domo*, 68.

101 *Mil.*, 62.

102 *Sest.*, 87.

103 *Phil.*, V, 36.

104 *Phil.*, III, 39; IV, 6. La présentation est sérieusement déformée. De fait ces légions sont passées à Octave! Cicéron l'admet en *Phil.*, III, 6-7.

105 *Phil.*, X, 25.

106 *Phil.*, XI, 28.

utilisé dans ces cas est *consilium*. C'est que ce mot est le plus éclatant des trois. C'est la qualité de l'illustre Fabius qui s'est joué d'Hannibal[107]. Le *consilium* est devenu la vertu première du noble. De plus *consilium* est employé dans les sénatusconsultes pour louer les bons Sénateurs. Cicéron lui-même a été loué pour cette qualité lors de la conjuration de Catilina[108]. L'orateur donne ainsi à son éloge le prestige du langage officiel et solennel.

Cicéron se targue souvent d'avoir montré lui aussi du *consilium*: c'est par son intelligence qu'il a évité au peuple le désordre: «*Quae nobis designatis timebatis, ea ne accidere possent consilio meo ac ratione prouisa sunt*» (Tout ce que vous redoutiez au temps où nous étions consuls désignés, j'ai employé toute ma clairvoyance et ma sagesse à en empêcher l'accomplissement)[109]; il se vante de son habileté quand il a dévoilé la conjuration sans verser la moindre goutte de sang; il le fait sur le moment déjà[110], mais très souvent aussi dans les années qui suivent — et ce en 52 encore[111]; il montre le même *consilium* en 58, où son exil volontaire écarte, d'après lui, un affrontement sanglant[112]. En 43 il proclame devant le peuple que les Romains peuvent faire confiance à sa sagacité[113]. Cependant souvent Cicéron prête ces belles réussites aux dieux: il avoue n'avoir été que leur instrument: c'est eux qui en 63 lui permettent de confondre les conjurés[114]; c'est eux qui en 57 résolvent à son retour d'exil les difficultés du ravitaillement[115]. Mais ce n'est pas modestie. L'orateur suggère ainsi qu'il est cher aux dieux, qu'il détient un peu de leur propre sagesse[116]. Il est notable qu'il met simultanément plus d'insistance à affirmer son *consilium* et à se dire le truchement des dieux devant les Quirites[117] que devant les Sénateurs; alors que les harangues sont bien moins longues que les discours au Sénat et les plaidoyers, l'on dénombre davantage d'occurrences de ce *consilium*, de cette *sapientia* devant le peuple. C'est évidemment d'abord parce que les Quirites croient plus aisément en la puissance divine; mais c'est aussi parce que devant les Pères l'homme nouveau se sent moins libre de se vanter, de s'imposer. Devant le peu-

---

107 Liv., XXII, 12, 11.
108 *Cat.*, III, 14.
109 *Leg. agr.*, II, 102.
110 *Cat.*, III, 14.
111 *Sul.*, 33; *domo*, 107; *Pis.*, 25; *Mil.*, 36.
112 *Quir.*, 16. Mais dans le *Pro Sestio* il avoue avoir été «*nullius consilii*» (§ 36).
113 *Phil.*, VI, 18.
114 *Mur.*, 82; *Cat.*, III, 1; 18; 21; 22; IV, 2; *Sul.*, 40; 43.
115 *Sen.*, 9; *quir.*, 18; *domo*, 16-17.
116 C'est aussi se garantir des accusations: il ne fut que la main des dieux.
117 Comparer aussi *quir.*, 18 et *domo*, 16-17. Dans le *De domo*, pourtant adressé aux pontifes, l'intervention divine n'est envisagée qu'à titre d'hypothèse; devant les Quirites elle est conçue comme réelle.

ple, il tente de se hisser au plus haut. Ce n'est point prétention. C'est une tradition à Rome qu'a pratiquée par exemple Caton l'Ancien[118]. Cicéron y met seulement plus de vigueur.

Qu'il s'agisse des autres ou de lui-même, l'orateur ne donne pas, à notre sens, à l'éloge une couleur philosophique: *prudentia* est un mot ancien; *sapientia*, quoique les philosophes s'en soient emparés, a gardé sa saveur première: il marque une robuste sagesse paysanne, pleine de prudence[119]; il est d'ailleurs souvent employé pour des personnages du passé, dans les œuvres cicéroniennes[120]. *Consilium* ne se rencontre pas dans les œuvres philosophiques, ni pour décrire la raison raisonnante, ni pour désigner la sagesse du philosophe.

Cicéron est-il bien convaincu du *consilium* de ses amis politiques? De fait non. Il ne peut pas approuver la maladresse de Sulpicius et de Caton qui s'en prennent au consul désigné Murena en pleine conjuration de Catilina; il blâme le refus opposé par Caton aux demandes des chevaliers[121]; il trouve ridicule l'entêtement de Bibulus devant César en 59[122]; il blâme le manque de «*cautio*» de Sestius[123]; la rudesse de Marcellus faisant fouetter un habitant de Côme[124]; les Pompéiens «*inanes, imparati*» en 49[125]; l'entreprise des Ides montée «*consilio puerili*» contre le seul César[126].

Pour ceux dont le manque de sagesse politique est bien connu, il fait une sorte de transfert, les louant pour leur *fortitudo*, leur *constantia*, leur *grauitas* pour qu'ils échappent au reproche d'entêtement ou d'obstination[127]. C'est l'«approximation» chère aux rhéteurs; Aristote conseillait pour l'éloge de choisir des qualités proches des défauts (à celer) «et de peindre par exemple» l'«insensible comme un calme» et «le téméraire comme un courageux»[128].

Troisième chapitre: Le courage

Le courage est une qualité hautement prisée à Rome: c'est «le privilège de la race et du sang romain» (*uirtus ... propria est Romani*

[118] Cf. les extraits de ses discours in *Oratorum Romanorum fragmenta* d'H. Malcovati.

[119] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 271-272.

[120] *Leg. agr.*, II, 64; *Mur.*, 66; *Flac.*, 15; *rep.*, II, 30; *Pis.*, 62. La nuance philosophique est sensible dans les seuls traités (*off.*, I, 153; 160). Cf. J-M. André, *L'otium* ... p. 53.

[121] *Off.*, III, 88. Cf. de même Q. Cic., in *diu.*, I, 24.

[122] *Att.*, II, 15, 2; 19, 2.

[123] *Att.*, III, 20, 3. Il le trouve borné: *ad fam.*, VII, 32, 1.

[124] *Att.*, V, 11, 2.

[125] *Att.*, VII, 20, 1; VIII, 11 D, 8; X, 1, 4. Cf. Plut., *Cés.*, 29-30; *Ant.*, 5.

[126] *Att.*, XIV, 21, 3. Ces deux derniers jugements sont exagérés par la déception, c'est évident.

[127] *Domo*, 69; *Phil.*, XIII, 29 etc. ...

[128] *Rhét.*, 1367 a-b. Cf. Cic., *de inu.*, II, 99; Quint., *inst.*, IV, 2, 77.

generis et seminis)[129]; pour Cicéron l'*urbs* est la cité «où semble né le courage» (*unde orta ... magnitudo animi uidetur*)[130].

Dans le domaine politique c'est plus encore que la *sapientia* une qualité capitale; tout particulièrement pour les *optimates*. La *uirtus* permet en effet de résister aux menées des démagogues et autres adversaires de la République; les discours de Cicéron suffisent à l'attester: dans le *Pro Sestio* sont *principes* parmi les *optimates* ceux qui par leur courage parviennent à repousser les assauts des mauvais citoyens[131]; dans le *Pro Rabirio* le citoyen courageux est celui qui sait «barrer toutes les routes à la sédition» (*intercludere omnis seditionum uias*)[132]; de Scipion Nasica Cicéron affirme dans le *Pro Plancio*: «c'est le plus énergique citoyen qui fut à mon avis dans notre république» (*quo ciue neminem ego statuo in hac republica fortiorem*)[133], parce qu'il a abattu Tib. Gracchus, action la plus ... «*optimas*» qui puisse être aux yeux de l'orateur.

Un tel éloge est donc fort apprécié de qui le mérite. Il est d'autant plus utile que les bons citoyens sont rassurés par la présence dans leur rang de *fortes*; la *laudatio* rassérène: il est réconfortant de savoir en 43 que le monde est aux mains de *fortissimi*[134] et que Cassius est un homme courageux[135]. Du même coup cette affirmation peut effrayer l'adversaire: les amateurs de révolution de 63 doivent savoir que le Sénat est *fortis*[136]; le *fortissimus* Galba est redoutable pour Antoine[137].

Mais la tâche de l'orateur n'est pas simple; bien des gens du bon parti sont dépourvus de *uirtus*; d'autres, qui sont énergiques, n'ont pas le courage tranquille et assuré qui sied à de vrais Romains.

Cicéron sait bien en effet que les *boni* sont souvent timorés. Il note finement dans le *Pro Sestio* que la mollesse est le propre en politique des modérés: «*boni nescio quo modo tardiores sunt*»[138]. Et il n'y a pas d'événement, dans les années 63 à 43, où l'Arpinate ne constate leur faiblesse. Lors de la conjuration de Catilina la peur

---

[129] *Phil.*, IV, 13.
[130] *Sest.*, 141.
[131] § 139.
[132] § 3.
[133] § 51.
[134] *Phil.*, X, 10.
[135] *Phil.*, XI, 35.
[136] *Cat.*, II, 27.
[137] *Phil.*, XIII, 33 (cf. *ibid.*, II, 117). Cette *laudatio* peut aussi faire ressortir l'*impietas* des assauts des *improbi*: ceux-ci s'en prennent à la maison de Caecilius, pourtant *fortissimus* lors de sa préture (*Mil.*, 38; cf. *Phil.*, III, 4; 10 etc. ...). L'éloge peut aussi enflammer qui le reçoit: Cassius loué sera plus courageux encore (*Phil.*, XI, 32). Mais c'est là le «*suadere*» déjà: cf. le quatrième titre p. 476 sqq.
[138] § 100.

règne[139], spécialement chez les Patriciens[140]. Au début de 58, les gens du bon parti — Sénateurs, chevaliers, citoyens des municipes — s'effraient devant les menaces contre Cicéron[141]. A son retour le correspondant d'Atticus se demande s'il y a encore des *boni*[142] et le *Pro Sestio* commence sur cette réflexion désabusée qu'il n'y a pas assez de citoyens «*forti et magno animo*»[143]; la peur est générale au début de 49; Caton lui-même s'effraie[144]. Après les Ides peu de courage chez les Républicains[145]; fin 44 et début 43, les consulaires ne sont pas à la hauteur des circonstances; parmi eux Ser. Sulpicius lui-même, le plus attaché à la République, a toujours montré un tempérament timide et hésitant, comme l'Arpinate l'a souvent écrit[146]. L'on peut aussi nourrir quelques inquiétudes sur la *uirtus* d'Hirtius et de Pansa; Q. Cicero juste avant qu'ils entrent en charge, les juge «*languoris effeminatissimi animi plenos*»[147]; si les consuls de 43 surprennent quelque peu au début de leur mandat puisque Cicéron jugera après leur mort que Pansa a manifesté de l'*animus* «*ab initio*» et que les deux hommes ont été tout compte fait *boni*[148], il n'en reste pas moins que Pansa a été longtemps partisan d'ambassades auprès d'Antoine et que l'éloge de Cicéron dans les lettres est terne: ils ont été «*boni, dumtaxat boni*» (de bons citoyens, mais rien de plus)[149]. Le Sénat est alors loin de se montrer tout entier courageux: ce sont les plus modestes qui sont *fortes*[150]: il y a bien des *timidi*[151]; d'autres simulent la crainte[152]!

Quant à l'Arpinate, tout au long de cette période 63-43, il n'a pas été non plus d'un courage bien assuré, hésitant à faire condamner les conjurés pendant son consulat, accablé par l'exil, timoré en 48, restant prudemment loin de Rome en 44 etc. ...[153].

---

139 *Mur.*, 51.
140 *Cat.*, II, 26.
141 *Q. fr.*, I, 4, 1; *sen.*, 33; *quir.*, 13; *fam.*, I, 9, 13.
142 IV, 3, 2. *Boni* entendu au sens de «courageux»: cf. p. 363 sqq.
143 § 1. Cf. § 94 et *har.*, 60.
144 *Att.*, VII, 15, 2. Cf. *Att.*, VIII, 1, 3; IX, 13 a, 6. Voir Lucain, *ciu.*, I, 488 sqq.
145 *Att.*, XIV, 10, 2.
146 *Att.*, X, 14, 1; XI, 7, 4 etc. ...
147 *Fam.*, XVI, 27, 1.
148 *Ad Brut.*, I, 10, 2; 3, 4.
149 *Ibid.*, I, 3, 4.
150 *Fam.*, XII, 4, 1; *Ad Brut.*, I, 10, 1.
151 *Phil.*, VIII, 32.
152 *Phil.*, X, 17. Les lettres de 44-43 sont celles qui déplorent le plus fréquemment la *segnitia* des citoyens (noté par E. Lepore in *Il princeps* ... p. 373). Sur l'inertie prêtée traditionnellement aux *boni* cf. Sall., *Iug.*, LXXXV, 1; Pseudo-Salluste, *Ep. ad Caes.*, II, III, 6 et X, 9.
153 Cf. surtout le terrible jugement de Brutus (in Cic., *ad Brut.*, I, 17, 4). Pour des nuances cf. supra p. 21.

D'autres *boni* sont courageux, mais avec excès. Ce sont des téméraires, qui outrepassent le *modus* cher aux Romains. En 63 des chevaliers menacent César de leur épées[154]. Sestius et Milon sont incontestablement des audacieux; ils sont jugés ainsi par les écrivains les plus favorables aux Républicains[155]. Ce sont des bretteurs escortés de bandes soudoyées[156]. La légion de Mars et la Quatrième légion comportent sans doute peu de soldats dotés de la vraie *magnitudo animi*.

Comment l'orateur peut-il évoquer alors des *boni* au courage assuré, qui ne soient ni lâches, ni téméraires?

Pour ceux qui sont audacieux, il n'est pas difficile de jouer sur les mots et d'appeler courage ce que l'on nommerait audace chez l'ennemi. Un bel exemple de cette pratique dans le discours de remerciements adressé au Sénat: à l'*audacia* de Clodius répond la *uirtus* de Milon[157]. De plus entre les différents noms qui peuvent exprimer le courage: «*uirtus*», «*animus*», «*fortitudo*», «*magnitudo animi*», les deux premiers désignant plutôt l'énergie, la vigueur particulière de l'âme; Cicéron réserve ces deux mots de préférence à *fortitudo* et à *magnitudo animi* pour Sestius et Milon[158]. Il peut faire ainsi passer pour du vrai courage ce qui n'est que violence. Cicéron veille bien à montrer aussi que cette énergie s'est manifestée dans un second temps: Milon a fait, au début, preuve de *moderatio*[159], puis a dû recourir aux grands moyens. M. Brutus s'est d'abord montré patient, puis il a usé de la force contre la force[160]. L'orateur insiste beaucoup sur la «*potestas defendendi*», la «légitime défense» qui est admise à Rome et qui justifie les actions de Sestius et de Milon[161]. Il montre que les bretteurs cherchent en réalité à établir la paix. Sestius est animé par le désir «*conseruandae salutis communis atque otii*»[162].

Cicéron peut aussi parler — sans risquer la contradiction, vu le prestige des vétérans et la peur qu'ils inspirent — du courage des soldats appartenant à la légion de Mars et à la Quatrième légion[163]. Il revient sans cesse sur leur bravoure, comme sur celle de Milon[164], comme sur celle des soldats de Modène qu'il loue dix fois

---

154 Cf. Sall., *Cat.*, XLIX, 4; Suét., *Iul.*, 14; Plut., *Caes.*, 8: Cicéron n'en dit mot!

155 Cf. Plut., *Cat. min.*, 47.

156 *Sest.*, 84; Liv., *per.*, 107; App., *ciu.*, II, 22.

157 § 19. C'est l'«approximation» des rhéteurs: cf. note 128 p. 402.

158 *Sen.*, 19; 20; *quir.*, 15; *Sest.*, 88.

159 *Sest.*, 88. Même chose pour Sestius: *Sest.*, 75.

160 *Phil.*, X, 23.

161 *Sest.*, 78; 84; *Mil.*, 10; 11; cf. Scol. Bob., p. 92, l. 19 à 23.

162 *Sest.*, 5.

163 *Phil.*, III, 6; 14; IV, 6; V, 52; VII, 10.

164 § 1; 4; 69; 81; 92 dans le seul *Pro Milone* ...

en neuf paragraphes dans la *Quatorzième Philippique*[165]. Il est moins à l'aise dans les discours de 44 et 43 pour évoquer le courage de Cassius et de M. Brutus — que leur participation à la conjuration contre César rend suspects à beaucoup de Sénateurs[166].

Pour les *boni* qui ne sont ni audacieux, ni courageux, Cicéron met en vedette telle ou telle circonstance qui leur permet de montrer quelque courage. Ainsi il parle souvent de la maladie d'Hirtius qui rend plus méritoire son départ pour la guerre[167]; de même, pour l'orateur, Ser. Sulpicius — qui de fait redoutait tout — est justement digne de tous les éloges pour être allé en ambassade auprès d'Antoine tout en étant fort fatigué et ... convaincu de mourir au cours de cette mission[168]. Ou bien Cicéron atténue la lâcheté en usant de termes faibles: la *iuuentus* «*languet*»[169]; le Sénat est «*remissior*»[170]; L. Caesar a été «*oratione ... quam sententia lenior*» ...[171]. Ou bien l'orateur affirme que quelques *boni* seulement sont sans courage[172].

Dans les cas désespérés il subtilise. Après un violent discours de Catilina en 63 le Sénat ne réagit pas. Le consul explique: «(Le Sénat) ne prit pas la décision rigoureuse que méritait une telle indignité. Car ce qui détourna les uns d'opiner avec énergie ce fut l'absence de crainte, les autres l'excès même de leur crainte»[173]! C'est admettre au moins que certains furent courageux, quand l'attitude générale était certainement due à la passivité.

Mais Cicéron se situe après une longue lignée d'orateurs qui ont eux aussi usé de l'éloge. Le terme *fortis* est devenu la désignation même du citoyen républicain; nous avons vu de plus que *bonus* même, dans son emploi politique, impliquait le sens de «courageux». Les *optimates* sont mécaniquement appelés «*fortes*», «*boni et fortes*» même sans manifester une «*fortitudo*» particulière[174]. Aussi l'orateur se doit de renforcer l'éloge.

---

165 § 29 sqq.

166 Il les estime pourtant fort courageux: cf. *fam.*, XII, 10, 3; *ad Brut.*, II, 5 etc. ...

167 *Phil.*, VII, 12; VIII, 5 etc. ...

168 *Phil.*, IX, 2.

169 *Pis.*, 82.

170 *Phil.*, VI, 3.

171 *Phil.*, VIII, 1.

172 *Phil.*, VIII, 1; 32. En ce qui le concerne personnellement, comme il n'a pas toujours été très courageux et pour ne pas paraître trop prétentieux (au Sénat du moins), Cicéron loue surtout son activité (*labor, diligentia, cura, industria*) (*Cat.*, I, 7; II, 14; III, 1; 3; *Mur.*, 3; *Sul.*, 5; *domo*, 107; *Phil.*, XII, 21; XIV, 20). Il use alors souvent de la forte image de la «veille» (cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... p. 250-251).

173 *Mur.*, 51.

174 *Cat.*, I, 2; *Sest.*, 110; 145; *Vat.*, 26.

Il emploie systématiquement le superlatif — et ce même pour des gens qui n'occupent pas le premier rang, et en plein Sénat: Milon est ainsi qualifié de «*fortissimus (et clarissimus)*», au même titre qu'un P. Lentulus[175]. L'orateur force évidemment la *laudatio* des gens présents; ainsi les *tribuni aerarii* assistant à la réunion sénatoriale du 5 décembre 63 et qui ont volé au secours de la République sont «*fortissimi uiri*»[176]. D'autre part, entre les quatre mots qui expriment le courage: *animus, uirtus, fortitudo* et *magnitudo animi*, l'orateur choisit, surtout après les Ides, les deux derniers, plus vigoureux et plus riches. Nous avons dit que *uirtus* et *animus* désignaient plutôt l'énergie de façon toute générale. En revanche *fortitudo* c'est soit le courage physique, soit un courage réfléchi. Le terme peut en effet prendre une couleur philosophique. Quant à l'expression *magnitudo animi*, elle est utilisée largement dans les textes stoïciens et Cicéron l'a reservée longtemps aux seuls nobles[177]. Le consulaire multiplie les emplois de ces deux mots dans les derniers discours de 43[178].

Les tours superlatifs ne manquent pas non plus: Milon est le citoyen le plus valeureux entre tous depuis qu'il y a des hommes[179]; le Sénat n'a jamais montré plus de courage qu'en ce début de 43[180]; jamais il n'a été aussi énergique depuis le début de la République[181].

Mais le comble de l'éloge consiste à exalter la possession simultanée du *consilium* et de la *uirtus*. Rien n'est plus difficile, d'après les Latins, que d'être doté de ces deux qualités qui peuvent paraître contradictoires: la *sapientia*, le *consilium* étant plutôt le propre des esprits pondérés, la *uirtus*, la *fortitudo* des gens actifs et ardents. Cicéron s'adresse ce bel éloge à lui-même; il a su en 63 mener son enquête avec sagacité, mais aussi châtier les coupables avec résolution[182]. L'attitude de Milon montre aussi cette magnifique alliance: «Penser ainsi c'est sagesse, agir ainsi c'est courage; penser et agir ainsi, c'est le signe d'un mérite achevé et consommé» (*hoc sentire prudentiae est, facere fortitudinis; et sentire uero et facere perfectae cumulataeque uirtutis*)[183]. De même les soldats de la légion de Mars en s'installant à Alba ont agi «avec ardeur et courage, mais aussi avec réflexion et sagesse» (*animose et fortiter, sed considerate sapienterque*)[184].

---

[175] Cf. *Sest.*, 144 et *har.*, 6.
[176] *Cat.*, IV, 15.
[177] Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 247 et 291. Cf. *par. st.*, § 3.
[178] *Phil.*, VII, 7; XI, 9; XII, 2; XIV, 37 (bis).
[179] *Mil.*, 69.
[180] *Phil.*, XIII, 15.
[181] *Phil.*, XIV, 19.
[182] *Sul.*, 14. Cf. de même dans la lettre à Pompée sur son consulat, *fam.*, V, 7, 3.
[183] *Sest.*, 86.
[184] *Phil.*, IV, 6.

Ainsi les *boni ciues* semblent bien redoutables, et attirent la sympathie de l'auditoire. Certes la réalité est bien différente, mais la tentative de Cicéron est louable. D'autres stigmatisent la lâcheté. Ainsi procéda Philippe, au temps où il était *optimas*[185], ainsi procéde Caton[186]. L'entreprise de déformation de l'orateur est plus attachante.

Quatrième chapitre: La «temperantia» des «boni cives»

Il est bien connu que la mesure[187] a un prix immense pour les Romains[188]. C'est une qualité traditionnelle primordiale, à laquelle la philosophie a conféré une signification plus profonde[189].

Cette modération doit se manifester surtout à l'égard de l'argent et des plaisirs. Le Romain doit pratiquer l'*abstinentia* (ou la *continentia*[190]) et le *pudor.*

Plus encore que pour les qualités précédentes, Cicéron se trouve devant une tâche bien malaisée pour donner une image flatteuse des défenseurs de la *res publica*, car la *cupiditas*, le luxe, la débauche règnent partout.

Le silence sur la «cupiditas»

L'*abstinentia* (ou la *continentia*) est à l'époque de Cicéron une qualité du passé. Les Romains peuvent alors parler comme d'une chose lointaine de la *maiorum continentia*[191]. Salluste pense que l'*auaritia* s'est développée après la défaite de Carthage[192]; Cicéron fait remonter sa naissance au milieu du deuxième siècle[193]. A la fin de la République, en tout cas, la cupidité est générale; nous avons vu celle de Pison, de Gabinius, de Clodius, d'Antoine[194]. Mais leurs adversaires ne sont pas en reste.

Pratiquement tous les Sénateurs passent une ou plusieurs années dans les Provinces. Or les gouverneurs et leur suite mettent habituellement à sac le pays où ils se trouvent; ou bien ils profitent malhonnêtement de certaines pratiques tolérées: ainsi quand le prix

[185] Si l'on en croit Salluste: cf. *hist.*, M. I, 77, 5; 12; 14; 17; 21.

[186] Sall., *Cat.*, LII, 28. Memmius de même déplorait la *patientia* du peuple (Sall., *Iug.*, XXXI, 1).

[187] Elle est désignée par les mots «*temperantia*», «*modus*», «*moderatio*» etc. ... Pour les nuances de sens entre ces différents termes voir J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 259-265.

[188] Cf. p. 247.

[189] J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 258-259.

[190] *Ibid.*, p. 260-261.

[191] *Phil.*, IX, 13 (cf. *off.*, II, 76).

[192] *Cat.*, V, 8; X, 4. Cf. Pseudo-Salluste, *Ep. ad Caes.*, I, V, 5.

[193] *Off.*, II, 75.

[194] Cf. p. 323 sqq.

du blé dans la province est plus bas que celui estimé par le Sénat, ils gardent l'argent qui leur est attribué par les Pères au titre de leur grenier privé[195]; ils fixent un cours élevé pour les denrées dues par les provinciaux, exigent une contrepartie en argent et envoient des denrées à bon marché dans l'*urbs*[196]; ils lèvent directement des taxes pour l'exercice de leur charge bien au delà de leurs besoins réels[197] etc. ... etc. ... Ou bien ils se livrent à des pratiques absolument illégales: ils placent dans des affaires lucratives l'argent de la dotation provinciale[198]; ils volent des œuvres d'art[199]; ils exigent des cadeaux des provinciaux à qui ils consentent quelque avantage[200]; dans leur armée ils vendent les grades au plus offrant[201]; ils accaparent le butin etc. ... etc. ... Tant et si bien que Cicéron a pu affirmer en 67 à propos de l'Asie, mais il aurait sans doute pu en dire autant de toute province: «Quelle cité ... peut aujourd'hui suffire à la cupidité et aux prétentions je ne dis pas d'un général ou d'un légat mais même d'un seul des tribuns militaires!» (*Quae ciuitas est ... quae non modo imperatoris aut legati sed unius tribuni militum animos ac spiritus capere possit!*)[202]. Parmi les chevaliers, deuxième ordre de la *concordia* cicéronienne, les publicains pressurent les provinces: ils réclament plus que la taxe fixée; ils demandent pour payer leur personnel (scribes, etc. ...) des sommes sans rapport avec leurs besoins réels[203] etc. ... etc. ... Quant aux juges ils se vendent souvent à qui les achète le plus cher[204].

Parmi les plus connus des *optimates*, Hortensius se fait largement payer ses plaidoiries et profite de falsifications de testaments[205]; à Cyzique, chez Mithridate, Lucullus s'approprie de l'argent en quantité considérable[206]; Murena, légat du même Lucullus en 73-69, tire bénéfice aussi de ces rapines[207]; Caton lui-même est accusé par César d'avoir réépousé Marcia enrichie par son mariage avec Hortensius[208]; P. Scipio, collègue de Pompée en 52, multiplie les

---

[195] Cf. *Verr.*, III, 195.

[196] *Verr.*, III, 49.

[197] Cf. Shatzman, *Senatorial wealth* ... p. 57.

[198] *Imp.*, 37.

[199] *Imp.*, 40.

[200] Cf. Shatzman, *ibid.*, p. 81.

[201] *Imp.*, 37.

[202] *Imp.*, 66.

[203] *Verr.*, III, 32-38; *ad Q. fr.*, I, 1, 15; cf. Plut., *Sert.*, 24; *Luc.*, 20; App., *ciu.*, II, 92.

[204] *Cluent.*, 77.

[205] Shatzman, *ibid.*, p. 345.

[206] *Ibid.*, p. 378-380.

[207] *Ibid.*, p. 381.

[208] Plut., *Cat. min.*, 52. Mais R. Flacelière in *Caton d'Utique et les femmes (Mélanges Heurgon*, t. I, p. 293 sqq) a montré que Caton avait donné sa femme à Hortensius en se référant à une coutume antique et aux préceptes stoïciens, et qu'il l'avait

taxes dans sa province de Syrie au début de la guerre civile[209]; Cassius simule la crainte d'une invasion parthe pour mieux pressurer sa province[210] puis, en 44-43, dépouille — certes pour les besoins de la guerre — la Syrie[211]; M. Brutus exige des Salaminiens un taux d'intérêt quatre fois supérieur au taux légal[212]; Cicéron lui-même — quoique très économe de l'argent des Ciliciens — a pu être accusé d'avoir touché de confortables honoraires en tant que *patronus*, d'avoir conclu des marchés rémunérateurs avec Antonius et Sylla, d'avoir par intérêt épousé la très jeune Publilia[213], etc. ...

Or il est aisé de remarquer que l'orateur ne critique la cupidité des Sénateurs et des chevaliers que dans les discours antérieurs au consulat[214] ou dans la correspondance[215]. Il se livre alors à des accusations d'une rare violence: par exemple dans la *Cinquième Verrine* il s'exclame: «Dans notre ville si belle et si bien décorée, quelle est la statue, quel est le tableau qui n'a été conquis sur des ennemis vaincus et rapporté de leur pays?» (*In urbe nostra pulcherrima atque ornatissima, quod signum, quae tabula picta est quae non ab hostibus uictis capta atque deportata sit?*) et il montre que certains pratiquaient de même chez les alliés[216]. Quatre ans après le début de la guerre civile Cicéron dit encore avoir redouté la victoire des Pompéiens avides (*cupidi*)[217]. Dans le *De officiis* il se plaint de la «*tanta sublatis legibus et iudiciis expilatio direptioque sociorum*»[218].

Quel contraste avec les discours de la *concordia* où l'orateur fait silence sur ces pratiques! Même quand cette *cupiditas* pourrait être utile à la cause qu'il défend. Ainsi, en 63, les chevaliers dans leur majorité se déchaînent contre la conjuration, parce qu'ils voient leurs intérêts menacés; Atticus se fait *signifer* des *equites* hostiles à Catilina[219]; les créanciers s'inquiètent; les riches hommes d'affaires voudraient bien investir à l'Est dans les terres nouvellement conquises par Pompée[220]: mais l'orateur se garde d'évoquer ce mobile

---

reprise par affection. Dion soutient que Caton fut le seul Romain de cette époque à suivre la carrière politique sans motif intéressé (XXXVII, 57).

209 Cf. Shatzman, *Senatorial wealth* ... p. 310.

210 *Fam.*, VIII, 10, 2; XV, 14, 4.

211 Références in Shatzman, *ibid.*, p. 318.

212 Cf. *Att.*, V, 21, 10; VI, 1, 6-7 Voir J. Carcopino, *Les secrets* ... t. II, p. 114 sqq; Badian, *Roman imperialism* ... p. 84-86.

213 Cf. J. Carcopino, *ibid.*, I, 150 sqq. Mais voir Plut., *Cic.*, VII, 2.

214 *Verr.*, II, 125; III, 94; 224; V, 127; *Cluent.*, 77; *imp.*, 37; 40; 66.

215 *Ad Q. fr.*, I, 1, 15; *Att.*, I, 17, 9; XI, 6, 2; *fam.*, IV, 14, 2; VII, 3, 2.

216 *Verr.*, V, 127.

217 *Fam.*, IV, 14, 2.

218 II, 75.

219 *Att.*, II, 1, 7.

220 Cf. Eagle, *Catiline and the concordia ordinum*, in *Phoenix*, 28 citant Cary, *Hist. of Rome*, p. 356.

des défenseurs de l'ordre établi — mention qui aurait eu de plus l'inconvénient de rappeler fâcheusement la revendication de remise des dettes lancée par les Catiliniens.

Ce silence de Cicéron évoque sa discrétion dans les *Verrines* à propos des exactions des chevaliers en Sicile[221]. Si n'avaient subsisté que les discours *optimates* de Cicéron, les Modernes chercheraient en vain des marques de la *cupiditas* des *boni*, sauf peut-être entre les lignes du *Pro Flacco* et du *Pro Caelio*[222].

Mieux, Cicéron monte en épingle la *continentia* de quelques-uns. De Caton[223], de son propre gendre, C. Piso[224], de Sestius[225], de Sulpicius[226], du fils de Pompée[227].

Cependant l'orateur n'insiste guère. Une seule allusion à l'extraordinaire désintéressement de Caton; l'éloge de l'*abstinentia prouincialis* de Sestius est présenté sous forme de prétérition. L'évocation de ces exceptions ne ferait que mieux ressortir la cupidité générale. De plus les véritables épicuriens, dont certains — tel Pison — sont «populaires», méritent autant d'éloges pour leur vie austère que ces quelques *boni* vertueux.

En revanche le camp adverse a fait de la critique de la *cupiditas* aristocratique un thème constant de sa rhétorique. Salluste prête cette *uituperatio* à Memmius[228]; à Catilina[229]; à Manlius[230]. Nous avons vu que César critiquait même de ce chef l'intègre Caton ...[231], non sans humour sans doute.

Décidément l'*optimas* est bien mal placé pour faire l'éloge de l'*abstinentia* des *boni*. Il ne lui est pas plus facile de louer ses amis pour leur simplicité et leur austérité.

Le silence sur le luxe

A Rome, au premier siècle, le luxe est général. Il ne date en fait pas des toutes dernières années de l'époque républicaine: la multiplication des lois somptuaires après 176[232], lois qui se révèlent d'ailleurs toutes inefficaces, prouve qu'il a dû se développer surtout au

---

221 Cf. J. Carcopino, *César*, p. 59 etc. ...
222 Cf. *Cael.*, 29.
223 *Domo*, 23.
224 *Vat.*, 26.
225 *Sest.*, 7.
226 *Phil.*, IX, 13.
227 *Phil.*, XIII, 10.
228 *Iug.*, XXXI, 12.
229 *Cat.*, XX, 7.
230 *Cat.*, XXXIII.
231 Cf. n. 208 supra.
232 Cf. Macrobe, *Sat.*, III, 17. La loi Oppia de 215 est plutôt une loi d'austérité dans une période de guerre qu'une loi somptuaire.

début du deuxième siècle. Les Romains en jugeaient bien ainsi: Valère-Maxime par exemple estimait que le luxe avait commencé à s'étendre après la deuxième guerre punique et la défaite de Philippe[233]. Quoi qu'il en soit tous les témoignages s'accordent pour dire que les raffinements ont atteint un degré étonnant à la fin de la République. Pour Cicéron «les mœurs sont corrompues par le prestige de l'argent» (*corrupti mores ... admiratione diuitiarum*)[234]; pour Salluste la *luxuria* règne sans partage[235].

Ce sont les nobles qui sont surtout critiqués alors pour leur vie fastueuse — bien plus que les chevaliers, bien plus que les affranchis. Marius se plaint que les nobles disposent d'une domesticité innombrable[236]; Catilina déplore que la richesse reste aux mains de «*pauci potentes*»[237]; les Sénateurs de haut rang achètent de nombreuses demeures dans Rome et remplacent leurs propriétés de rapport par des propriétés d'agrément[238]; ils accumulent les œuvres d'art les plus précieuses[239] et consomment les mets les plus raffinés[240].

Mais il y a plus: à l'époque dont nous nous occupons, ce sont surtout les personnages que l'on ne peut qualifier que d'*optimates* qui se signalent par leur luxe effréné.

Lucullus est de loin le plus fameux des *boni ciues* pour sa richesse: sans fortune notable au début de sa carrière, il construira même, au faîte de sa réussite, des digues pour bâtir des maisons sur les eaux et fera percer des montagnes pour diriger l'eau de mer vers ses viviers[241]. Il a même été considéré comme le véritable introducteur d'un luxe sans mesure. Velleius Paterculus le juge «*profusae huius in aedificiis conuictibusque et apparatibus luxuriae primus auctor*»[242].

Hortensius fait partie des *piscinarii*, de ces amateurs de viviers qui se retirent rapidement de la politique active pour vivre «*in omnium rerum abundantia*»[243]. Il est tellement épris de ses biens et si dissipa-

---

233 IX, 1, 3.

234 *Off.*, II, 71.

235 *Cat.*, V, 8.

236 In Sall., *Iug.*, LXXXV, 39 sqq.

237 In Sall., *Cat.*, XX, 7.

238 Cf. les exemples in I. Shatzman, *Senatorial wealth* ... p. 21-22.

239 Sall., *Cat.*, XX, 12 etc. ...

240 Cic., *fam.*, VII, 26; Varron., *R. rust.*, III, 6, 6; Macrobe, *Sat.*, III, 13, 10-13.

241 Sall., *Cat.*, XIII, 1; XX, 11; Vell. Pat., II, 33; Plin., *N.H.*, IX, 54; Plut., *Luc.*, 39.

242 II, 33. Le tableau le plus complet est chez Plutarque: *Luc.*, 39 à 41. Voir chez les Modernes, Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 357; Van Ootegehm, *Lucullus*, p. 113; 152 en particulier; J. Aymard, *Essai sur les chasses romaines*, p. 73; E. Rawson, *Cicero*, p. 102; I. Shatzman, *Senatorial wealth* ... p. 380.

243 *Brut.*, 320. Cf. Varron, *r. rust.*, III, 3, 10; 17, 6 sqq; Macrobe, *Sat.*, III, 15, 6.

teur qu'il fait changer le jour de ses plaidoiries pour pouvoir aller arroser avec du vin les arbres qu'il a fait planter[244]!

D. Silanus, fortement hostile aux Catiliniens[245], Q. Catulus, l'*optimus ciuis*, participent à de somptueux festins[246]. Q. Metellus Pius, qui témoigne avec grande vigueur contre Cornelius et Catilina[247], se livre en Espagne à des dépenses fastueuses qui ont frappé ses contemporains et sur lesquelles nous sont parvenus deux longs témoignages[248].

Milon, par ses coûteuses campagnes électorales peut-être, mais aussi par son brillant train de vie s'endette au point de devoir soixante dix millions de sesterces[249].

L'*optimas*[250] L. Domitius, grand ennemi de César[251], possède sans doute plus de cent mille hectares[252].

En pleine guerre civile les Pompéiens n'abandonnent pas leur goût d'une vie de luxe et le tableau de leur camp à Pharsale, vrai Camp du drap d'or, est resté célèbre[253].

Enfin Cicéron lui-même possède de nombreuses demeures, de multiples œuvres d'art, un luxueux mobilier, près d'une centaine d'esclaves et ne dédaigne pas les festins choisis[254].

Il va sans dire que Cicéron se garde de faire la moindre allusion à tout ce luxe. Nous avons même constaté qu'il évitait de critiquer cette forme de la démesure chez les *improbi*[255]: la répartie aurait été trop facile. L'orateur n'ose même pas mettre en évidence la frugalité et la simplicité de Caton[256]; cet éloge eût fait davantage encore ressortir la *luxuria* des autres *optimates*; de plus cette qualité de Caton déplaisait fort aux *piscinarii*, si l'on en juge par les réactions de Lucullus[257]. L'orateur se contente de justifier sa propre fortune en prétendant dans le *De domo* qu'elle est limitée à ses besoins (*ad usum*)[258]; quelquefois il évoque la nécessaire sauvegarde des biens

---

[244] Macrobe, *ibid.*, III, 13, 3.
[245] *Att.*, XII, 21, 7.
[246] Macrobe, *Sat.*, III, 13, 10-13.
[247] Frag. p. 8 et 22 édit. de Baiter-Kayser des œuvres cicéroniennes.
[248] Val-Max., IX, 1, 5; Macrobe, *ibid.*, III, 13, 7 sqq.
[249] Cf. I. Shatzman, *ibid.*, p. 294.
[250] *Ad Q. fr.*, I, 2, 16.
[251] *Fam.*, VIII, 1, 4; *Att.*, VIII, 1, 3 etc. ...
[252] P. A. Brunt, *Social conflicts* ... p. 34.
[253] Caes., *ciu.*, III, 96; Lucain, *bel. ciu.*, VII, 760 sqq.
[254] Références exhaustives in J. Carcopino, *Les secrets* ... t. I, p. 77; 114-126; 130 sqq.
[255] Cf. p. 260.
[256] Cf. Val-Max., IV, 3, 12; Plut., *Cat. min.*, 5.
[257] Plut., *Luc.*, 40.
[258] § 147.

des *boni* pour mieux inciter ceux-ci à se défendre contre les *improbi*; mais nous verrons qu'il le fait sans insistance[259].

Il est tout-à-fait remarquable que dans les traités et les lettres en revanche il n'hésite pas à parler souvent des *piscinarii*[260], à rappeler la richesse de Lucullus[261] et d'Hortensius[262]. De même dans les discours d'avant 63 il ne se prive pas de fustiger pour leur opulence des adversaires certes, mais des «*boni*» tout de même, comme Chrysogonus ou Verrès et de reprocher à l'optimate Lucullus son goût du luxe[263].

Le silence sur la débauche

L'orateur n'est pas davantage à son aise pour louer dans les discours «républicains» quelque retenue ou quelque *pudicitia* chez les bons citoyens. Ceux-ci participent amplement au relâchement général des mœurs.

Lutatius Catulus[264], figure dominante des *optimates*, a vécu une jeunesse orageuse[265]. Metellus Scipio[266] n'hésite pas, alors même qu'il est revêtu de la dignité de consul[267], à participer à une belle orgie chez un certain Gemellus[268]. Il est avéré que Caton était un solide buveur[269]. Mais c'est Hirtius et Pansa qui semblent les moins recommandables. Q. Cicero juge dans une lettre à Tiron, qu'ils sont «*libidinum et languoris effeminatissimi plenos*»[270]; il les considère «comme des hommes à qui il ne confierait ni Césène» — c'était une ville de Cispadane célèbre par ses vins[271]! — «ni les tavernes cossutiennes»[272]. Marcus écrit en 46 qu'Hirtius se complaît dans les «*cenae*», les «*deliciae*»[273]. Pansa lui est un Épicurien de la soue: «*ἡδο-*

---

[259] Cf. quatrième titre: le *suadere* p. 452 sqq.

[260] *Att.*, I, 18, 6; 19, 6; 20, 3; II, 1, 7; 9, 1.

[261] *Leg.*, III, 30-31.

[262] *Brut.*, 320.

[263] *Imp.*, 37-40.

[264] Il s'agit de Lutatius Catulus le Jeune.

[265] Val-Max., VI, 9, 5.

[266] Malgré son hostilité envers Caton, son attachement à Pompée, il peut être enrégimenté dans le bon parti en raison de son opposition à Catilina et de son action efficace contre César.

[267] En 52.

[268] Val-Max., IX, 1, 8.

[269] Cf. Sén., *Tranq. an.*, XVII, 9 et Plut., *Cat. min.*, 6.

[270] *Fam.*, XVI, 27, 1.

[271] Plin., III, 16; XIV, 67. Autre interprétation in Tyrrell-Purser (*Corres.* t. VI, p. 53).

[272] *Fam.*, XVI, 27, 2. Cossutius devait être un «bistro» connu (cf. Tyrrell-Purser, *ibid.*).

[273] *Att.*, XII, 2, 2. Il est piquant de constater que Cicéron assiste à certains de ces repas, en offrant même à Hirtius (*fam.*, IX, 16, 7; 20, 2). J. Carcopino est allé jusqu'à blâmer notre Arpinate d'apprécier excessivement les parties fines (cf. *Les secrets de la correspondance* ... t. I, p. 141).

νῆν sequitur» écrit C. Cassius à Cicéron[274]. Voilà pour certains premiers rôles; quant aux troupes, Cicéron lui-même admet dans le *Pro Sestio* qu'une vaste partie de la population bien pensante se livre aux «*uitiorum inlecebris et cupiditatium lenociniis*»: mieux, le courage des meilleurs, avoue Cicéron, se trouve avoir comme fin de permettre à ces gens de jouir tranquillement de leur *otium*[275]!

Cicéron se garde bien entendu d'évoquer si peu que ce soit ces vices[276]. A propos des personnages qui se sont mal conduits il use de différentes parades. Ou bien il multiplie un jugement amphibologique, ou bien il édulcore, ou bien encore il monte en épingle une qualité proche du défaut qu'il veut celer.

Ainsi Catulus est sans cesse jugé *sapientissimus*[277]. Mais il y a jeu sur les sens du mot; il s'agit là d'une réflexion pondérée reconnue de tous et que Cicéron apprécie[278] et non de quelque modération dans la conduite comme on pourrait le croire. Mais à l'écoute de ce mot l'auditeur est porté à prêter à Catulus à la fois bon sens et pondération, oubliant ainsi sa jeunesse orageuse.

Hirtius, le solide buveur de la correspondance, est campé par Cicéron dans les *Philippiques* en joyeux compagnon: «*iucundus (est) amicis, in quo uincit omnis*». (Il fait la joie de ses amis en quoi il surpasse tous les autres)[279]. Le portrait estompe le caractère répréhensible des excès du consul désigné. L'orateur insiste aussi sur la popularité du personnage: manière habile de présenter une notoriété très probablement de mauvais aloi.

Pansa lui est «*uehementissimus*»[280]. Cette impétuosité s'apparente fort à un tempérament de gai luron. Le portrait reste vraisemblable mais Cicéron transforme ainsi le travers en vertu[281].

Ces trois procédés relèvent encore de l'«approximation» des rhéteurs puisqu'il s'agit chaque fois d'évoquer la qualité la plus proche du défaut que l'on veut faire oublier.

Silence sur «la superbia»

La *superbia* peut être considérée comme une forme d'excès. Elle fait partie du tableau traditionnel du Romain en vue. Tribuns, peuple reprochent constamment au cours de la période républicaine

---

[274] *Fam.*, XV, 19, 3.

[275] *Sest.*, 138.

[276] Il ne montrait pas cette prudence lorsqu'il s'agissait de Verrès, donc en un temps où il n'était pas un optimate militant.

[277] *Sen.*, 9; fr. p. 8; VII, 4 édit. Baiter-Kayser.

[278] *Brut.*, 133; 222.

[279] *Phil.*, I, 37.

[280] *Phil.*, XII, 18.

[281] Cf. peut-être aussi pour Catulus (*Cat.*, III, 24; *Sest.*, 101) et Hirtius (*Phil.*, III, 2; XIV, 4).

cette morgue aux patriciens et aux nobles. Ainsi Verginius d'après Tite-Live pendant son tribunat[282]. La plèbe accuse de *superbia* Appius Claudius[283]. Memmius les nobles, à la fin du deuxième siècle, si l'on en croit Salluste[284]. Même invective chez Marius[285]. Pour l'historien de la *Guerre de Jugurtha* la *superbia* est le «*commune nobilitatis malum*»[286]. Mais il y a plus, l'accusation d'orgueil vise même la *iuuentus*[287], voire comme chez Marius et chez C. Manlius, lieutenant de Catilina, l'ensemble des magistrats[288]. Même un homme nouveau comme Cicéron est taxé de superbe[289]. Bref, l'ensemble des magistrats — non populaires du moins, cela va de soi — sont caractérisés pour les Romains par leur *superbia*[290].

Certains *optimates* de la fin de la République se singularisent même par une *superbia* hors du commun: Lucullus en particulier d'après Plutarque[291], mais aussi Metellus Celer[292].

Cicéron, bien que victime de cette morgue, bien que contraint d'écrire platement à un Metellus Celer[293], bien qu'abandonné par les grands en 58, évite de faire allusion dans ses discours «optimates» à ce trait de nombre de ses alliés politiques. Tout au plus parle-t-il de ses *inuidi*[294] et c'est à Catilina[295], à Pison[296], à Gabinius[297], à Antoine[298] et aux ... vétérans[299] qu'il reproche leur morgue. Il est remarquable qu'il ne prend pas les mêmes précautions avant 63. Il accuse Verrès pour sa *superbia* bien des fois[300]. Non seulement l'invective vise l'ancien gouverneur de Sicile — ce qui était déjà bien audacieux car un trait de cette sorte était certainement senti comme dirigé contre toute la classe noble — mais Cicéron s'en prend aussi dans ce même discours à la *superbia*, à l'*adrogantia* de

---

282 III, 11, 12-13.
283 III, 56, 7.
284 *Iug.*, XXXI, 12.
285 *Ibid.*, LXXXV, 13; 19. Cf. Vell. Pat., II, 11.
286 *Ibid.*, LXIV, 1.
287 Cf. Sall., *Cat.*, XII, 2.
288 In Sall., *Iug.*, LXXXV, 1; *Cat.*, XXXIII, 3.
289 In *Sul.*, 27.
290 Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 439-441.
291 *Luc.*, 33.
292 Il s'est opposé à Catilina (*fam.*, V, 2, 1) et aux triumvirs (cf. T. S. Gruen, *The last generation* ... p. 93): il peut être considéré comme *optimas*.
293 *Fam.*, V, 1. Cf. E. Lepore, *Il princeps* ... p. 133; T. P. Wiseman, *New men* ... p. 100-107.
294 *Domo*, 44; *Sest.*, 145.
295 *Mur.*, 49.
296 *Sen.*, 17; *prou. cons.*, 8; *Pis.*, 64; 66.
297 *Sest.*, 26; *prou. cons.*, 11.
298 *Phil.*, V, 29.
299 *Phil.*, XI, 38.
300 I, 122; 123; II, 9; III, 5; IV, 45; 89 etc. ...

plusieurs hauts personnages — tel Catulus[301]. La même liberté peut être notée après la palinodie et dans la correspondance. Dans le *Pro Plancio* l'avocat critique vigoureusement l'*adrogantia* dont est victime le père de Plancius, *adrogantia* dont il se dit d'ailleurs curieusement lui aussi responsable[302]! C'est en 58 et 56 que l'Arpinate se plaint surtout amèrement du mépris des nobles[303]. Ce sont les époques où il en a le plus souffert. Mais en 46 encore il dit avoir redouté la victoire de Pompéiens «*insolentes*»[304].

Cinquième chapitre: La «pietas»

Les failles de la *pietas* de Cicéron tant à l'égard des lois que des dieux ont déjà été montrées[305]. Mais les autres *boni ciues* ne sont pas à l'abri des reproches en ce domaine.

L. Caesar veut ôter la vie à Lentulus le Catilinien, bien que ce dernier soit le mari de sa sœur[306]. M. Brutus, D. Brutus, C. Trebonius assassinent peut-être en César un tyran, mais ils suppriment un être à qui ils étaient étroitement liés et grandement redevables[307].

Irrespect aussi envers les us, qui pousse Cornelius Lentulus Spinther à faire passer son fils dans la *gens* de Manlius Torquatus pour qu'il puisse obtenir l'augurat — car il y avait déjà un augure appartenant à la gens *Cornelia*[308].

Mais surtout mépris des lois. En 63 les *boni* condamnent les Catiliniens grâce au *senatus consultum ultimum*, mais de fait seuls les comices centuriates ou les tribunaux permanents pouvaient légalement les juger. En 61, le Sénat veut faire choisir les juges du procès de Clodius par le préteur alors que le tirage au sort était la pratique courante[309]. En 57 les *boni* annulent les dispositions qui devaient subsister des lois *Aelia* et *Fufia* pour éviter toute manœuvre tendant à retarder le retour de Cicéron[310]. Milon parcourt Rome avec des bandes armées et tue un de ses concitoyens, Clodius. De leur propre chef, à la fin 44, les soldats de la légion de Mars et de la Quatrième légion décident de ne plus suivre le consul Marc Antoine[311];

---

301 *Verr.*, *act. pr.*, 15; I, 155.
302 § 33.
303 *Att.*, III, 9, 2; *fam.*, I, 7, 7.
304 *Fam.*, IV, 14, 2.
305 Cf. p. 315-316.
306 *Cat.*, IV, 13.
307 Cf. J. Carcopino, *César*, p. 563-564.
308 Dion, XXXIX, 17.
309 *Att.*, I, 14, 1.
310 *Sest.*, 129. Sur le sort réel imposé par Clodius à ces lois, cf. p. 298.
311 *Phil.*, III, 6 etc. ...

D. Brutus reste dans sa province au delà du délai fixé[312]; M. Brutus va en Macédoine, province légalement confiée à C. Antonius[313]; C. Cassius ferme la Syrie à Dolabella alors que cette province devait revenir à ce dernier[314].

Cependant à la lecture des discours *optimates* de Cicéron les *boni* apparaissent *pii*.

C'est que l'orateur met d'abord en relief chaque fois qu'il le peut la *pietas* familiale de ses amis politiques. Celle de Murena qui partage les exploits de son père[315] et lui porte assistance[316]; celle de Sestius qui prend femme en respectant les vœux de son père — ce qui manifestement ne se faisait plus guère —[317] et qui apporte son aide à son beau-père[318]; celle de C. Piso qui travaille au rappel de son beau-père Cicéron[319]; celle de Quintus qui risque sa vie pour assurer le retour de son frère[320]; celle des fils de Pompée qui défendent âprement la mémoire de leur père[321]; celle du jeune Ser. Sulpicius Rufus qui reste accablé par la mort de son père[322].

L'orateur souligne de même sa propre *pietas* à l'égard de ses amis: Sestius[323] et Milon[324]. Il ne manque pas à ses devoirs de reconnaissance envers eux.

Il insiste beaucoup sur la *pietas* à l'égard de la patrie ou de la République: aussi bien celle de classes entières de citoyens que celle de personnages en vue. Chevaliers en 63; Sénat, peuple, légion de Mars, Italiens en 43 manifestent *amor* ou *pietas* envers la *patria* ou la *res publica*[325]. Flaccus et Pomptinus (préteurs en 63), le père de L. Torquatus, Lamia, L. Cotta, Sestius, Q. Metellus Celer, Egnatuleius, Ser. Sulpicius et M. Marcellus se distinguent par leur amour pour elles[326]. Ces *boni* sont «*amicissimi patriae*», «*amantissimi rei publicae*» etc. ... Ces expressions sont, semble-t-il, traditionnelles, comme il ressort d'une lettre de Cicéron à Atticus où «*amantes patriae*» qualifie «*boni ciues*»[327]. Mais elles ne sont pas faibles. «*Patria*»

---

[312] Soit fin 44: *Phil.*, V, 37.
[313] *Phil.*, XI, 27.
[314] *Phil.*, XI, 28.
[315] *Mur.*, 11.
[316] *Mur.*, 12.
[317] *Sest.*, 6.
[318] *Sest.*, 7.
[319] *Sen.*, 38; *Vat.*, 26.
[320] *Sen.*, 37; *quir.*, 8; *Sest.*, 145.
[321] *Phil.*, V, 39.
[322] *Phil.*, IX, 12.
[323] *Sest.*, 3.
[324] *Mil.*, 100.
[325] *Cat.*, IV, 15; *Phil.*, III, 6; 38; VI, 19; VIII, 10; XIV, 30.
[326] *Cat.*, III, 5; *Flac.*, 8; 103; *Sul.*, 34; *sen.*, 12; *Sest.*, 29; *domo*, 68; *Sest.*, 83; *Cael.*, 34; *Phil.*, V, 52; XIII, 29.
[327] *Att.*, IX, 19, 3.

est bien senti comme signifiant «*terra patria*» puisque dans la lettre en question l'Arpinate ironise à propos des «*boni, amantes patriae*» qui quittent l'Italie en 49 ... D'autre part «*amare*» veut dire «chérir» plus qu'«aimer». Ainsi l'«*amans patriae*» est celui qui «chérit la terre de ses aïeux». Par là sa *pietas* s'adresse à la fois à la cité et à tous ses ancêtres. Cicéron renforce presque toujours ces formules emphatiques en les mettant au superlatif.

Plus original est l'effort de Cicéron pour métamorphoser un «*impius*» en personnage respecteux de ses devoirs.

L. Caesar qui veut faire périr son beau-frère catilinien, est poussé en réalité à ce châtiment par son très vif amour pour la république[328]. Milon a tué un concitoyen, mais il n'a été que l'instrument des dieux, animé par une *pietas* supérieure[329]. Les soldats de 43 qui tuent leurs concitoyens manifestent de fait une *summa pietas* puisque ces citoyens sont en réalité des *hostes*[330]. Il y a là une sorte d'arithmétique des devoirs. Une *pietas* supérieure l'emporte sur les autres devoirs, avec qui elle peut sembler en conflit.

La pratique est plus fréquente encore quand l'orateur veut justifier les violations de la loi.

Les soldats de la légion de Mars et ceux de la Quatrième légion ont abandonné Marc Antoine, mais ils souhaitaient défendre le Sénat et la liberté de la République[331]. De plus, en agissant ainsi, ils ont obéi à la volonté divine: ils sont *diuini*[332]; rien de plus évident pour les soldats de la légion de Mars qui sont en quelque sorte les soldats d'un dieu[333]. Ces illégalités une fois approuvées par le senatus consulte du 20 décembre 44, Cicéron ne manque pas de rappeler que ces actions sont dès lors couvertes par la *senatus auctoritas*[334].

D. Brutus garde la Cisalpine, mais c'est pour maintenir cette province au pouvoir du Sénat[335], pour éviter qu'un «*impius*» n'exerce un pouvoir royal[336] et — comble de la *pietas* — pour attirer sur lui le brigand qui menace Rome: il détourne de la *terra patria* celui qui la met en péril[337]. Là encore Cicéron souligne fortement que le Sénat a conféré à ce *priuatum consilium* une *publica auctoritas*[338]

---

[328] *Cat.*, IV, 13.
[329] *Mil.* 83-86. Cf. une même justification des violences de Milon en *Sest.*, 85 et en *har.*, 6.
[330] *Phil.*, XIV, 6.
[331] *Phil.*, V, 3; 4.
[332] «*Diuini*» c'est-à-dire «donnés par les dieux (à la République)»: cf. p. 182 n. 405.
[333] *Phil.*, III, 14; IV, 5; XII, 8; XIV, 32.
[334] *Phil.*, V, 4; XI, 20.
[335] *Phil.*, III, 8; 37; V, 36.
[336] *Phil.*, III, 9.
[337] *Phil.*, V, 37.
[338] *Phil.*, V, 28.

— se référant à la motion qu'il a fait lui-même voter le 20 décembre[339].

Même type de justification pour M. Brutus qui est passé de sa propre autorité en Macédoine. Cicéron montre en usant d'un bel «homéoptote» qu'il est quelquefois nécessaire d'obéir aux circonstances (*temporibus*) et non aux coutumes (*moribus*), mais il prouve surtout que Brutus a agi ainsi pour défendre la liberté et le salut de la patrie et parce qu'il a le sentiment de lutter contre un *hostis*[340]. Comme Milon, comme les soldats de 43, la famille des Bruti a d'ailleurs été donnée par les dieux à la république: «*est ... quasi deorum ... munere datum rei publicae Brutorum genus*»[341]. Comment accuser d'*impietas* des hommes qui ont reçu des dieux la mission de sauver la république?

Si le Sénat a accordé généreusement son *auctoritas* aux actes de Brutus, Cassius n'a pas eu la même chance. Les Pères refusent de lui donner l'*imperium maius* que réclamait pour lui Cicéron. Cassius qui a fermé la Syrie à Dolabella reste dans l'illégalité. L'orateur a donc là une tâche plus difficile qu'avec les autres; il justifie l'action du tyrannicide plus longuement, avec des arguments philosophiques, en démontrant que ce qui est utile à la République est légitime[342].

Vu le prestige de la *pietas* il n'est pas surprenant que Cicéron ait eu des prédécesseurs dans cette triple action: discrétion sur les *impietates* des *boni*; insistance sur la *pietas* envers les proches et la patrie; justification d'une *impietas* mineure par une *pietas* supérieure. Ainsi orateurs et historiens qui évoquent le meurtre de Tiberius Gracchus ne soufflent mot du sacrilège que commirent les nobles en portant la main sur un tribun de la plèbe[343], même pour chercher à justifier leur action. Caton, dans le discours que lui prête Salluste dans la *Conjuration de Catilina*, ne fait pas la moindre allusion aux discussions sur la légalité du *senatus consultum ultimum*[344]. Scipio Nasica, lui, met en relief la *pietas* des *optimates*: c'est, dit-il,

---

[339] Avant que le Sénat ait accordé son *auctoritas* en décembre 44 Cicéron écrit à D. Brutus pour l'inciter à défendre sa province contre Antoine (*fam.*, XI, 7) et certains arguments recoupent ceux des *Philippiques*; le consulaire affirme 1) Agir sans mandat est plus noble et plus éclatant; 2) puisque le Sénat est tyrannisé, sa seule volonté est déjà une «*auctoritas*»; 3) une telle action sauvera la République; 4) avoir participé aux Ides de mars, avoir levé des troupes engage Brutus à persévérer. Il va sans dire que le second et le quatrième arguments ne pouvaient trouver place dans le discours au Sénat.

[340] *Phil.*, XI, 27.

[341] *Phil.*, IV, 7.

[342] *Phil.*, XI, 28.

[343] Cf. Florus, III, 15; 16; Vell. Pat., II, 3 etc. ...

[344] § LII.

pour défendre les lois qu'il invite ses amis à poursuivre Tiberius[345]. Il semble qu'il ait aussi comme Cicéron montré qu'il agissait en ignorant certains devoirs peut-être, mais au nom d'une *pietas* supérieure. Velleius Paterculus commente en effet, à propos de l'action de Scipio Nasica contre son propre cousin: «il préfère la patrie aux liens de parenté» (*patriam cognationi praefert*)[346]: il est probable que l'historien reprend les termes mêmes de l'*optimas* ou ceux de quelqu'un de ses amis politiques justifiant son initiative.

Cicéron s'inscrit donc dans une tradition qui remonte loin. Mais il est remarquable qu'à l'époque des *Philippiques* il préfère au silence les justifications. Au lieu de se montrer discret sur les illégalités des *boni* comme dans les *Catilinaires* où il évoque à peine le senatus consulte ultime (et encore sans l'appeler de son nom)[347], il s'efforce en 44-43 de prouver que l'*impietas* n'est qu'apparente. Nous constatons une fois encore combien l'art des *Philippiques* diffère de celui des discours précédents. Cicéron y est infiniment plus net et plus persuasif[348].

Sixième chapitre: L'honnêteté

Les *boni* ne sont pas des parangons de *probitas*.

Dans les procès, dans l'exercice des magistratures, lors des élections, ils se livrent à des pratiques malhonnêtes, tout autant que les *populares* et les *potentissimi*[349]. Cicéron, toujours préoccupé de louer ses amis politiques, n'a pas tâche facile.

Sans même remonter à la fin du deuxième siècle ou au début du premier, époques où la corruption des juges chevaliers puis des juges Sénateurs fut notoire[350], l'on constate que les *optimates* n'ont guère donné le bon exemple dans les années soixante et cinquante.

D'après Cicéron dans les *Verrines*, l'*optimus ciuis* Hortensius a une curieuse conception de la justice: il fait distribuer aux juges, pour s'assurer de leur vote, des tablettes dont la cire est d'une couleur différente de celle des tablettes légales[351]; il multiplie les délais pour que Verrès ait des juges favorables[352] etc. ...

---

[345] Plut., *Tib. Grac.*, 19.

[346] II, 3.

[347] I, 3.

[348] Il a déjà été dit à propos de la *prudentia* (p. 400) que Cicéron justifiait aussi l'*impietas* des *boni* par les impératifs d'une politique clairvoyante. C'est quelquefois une sage prévision des événements qui contraint le *bonus* à transgresser les règles de la *pietas*.

[349] Cf. pages 269-271.

[350] Cf. par exemple chez Wiseman, *New men* ... p. 132-134; mais voir les réserves de C. Nicolet, *L'ordre équestre*, p. 560 et T. S. Gruen, *The last generation* ... p. 30-35.

[351] *Diu. in Caec.*, 24; *Verr.*, I, 40; *Cluent.*, 130.

[352] *Verr., act. pr.*, 26-31; I, 30-31.

En politique, pratiquement tous les grands *optimates* méritent quelque reproche: Lucullus, pour qu'on ne lui donne pas de successeur en Asie, a tenté d'acheter le tout puissant L. Quinctius[353]; pour sauver un de ses protégés, Catulus le jeune, pendant sa censure, demande un jugement de faveur à Caton[354]; mais l'intègre Caton lui-même qui rabroue alors vigoureusement Catulus, n'hésite pas à proposer que l'on amadoue la plèbe en lui distribuant du grain[355]; en 59, pour s'opposer à une loi agraire de César, il pratique l'obstruction[356]; Domitius Ahenobarbus au début de la guerre civile fait de fabuleuses promesses à ses hommes[357]; pour s'attirer les bonnes grâces du populaire les tyrannicides distribuent de l'argent à chaque citoyen[358].

C'est surtout dans l'utilisation abusive de la religion à des fins politiques que les *boni* se montrent maîtres: ils ont là une longue expérience. A l'époque des Gracques pour stopper la mise en place de la loi agraire ils ont répandu le bruit que des loups avaient dérangé les cippes délimitant les lots[359]; ils ont usé de faux auspices contre Sex. Titius, Marius, Carbo[360]. Mêmes pratiques à la fin de la République: en 65 les prédictions des haruspices qui disaient que les lois allaient être anéanties ont certainement été suggérées pour battre en brèche la première conjuration catilinienne[361]; en 50, le Sénat supprime les jours comitiaux pour empêcher Curion de réunir le peuple[362]; en 44, les Pères veulent interrompre par une *obnuntiatio* les comices réunis pour voter l'attribution de la Syrie à Dolabella[363].

Dans le domaine électoral, plus encore que les *populares* ou les *potentissimi*, les *boni* ont eu des prédécesseurs dépourvus de *probitas*: patriciens puis nobles sont passés maîtres dans la manipulation des comices. Habiles à pratiquer de savants découpages électoraux pour concentrer les citadins dans quelques tribus et pour tenter de faire de même avec les affranchis et les Italiens. N'hésitant pas à

---

[353] Il s'agit du fameux tribun de 74: cf. Sall., *hist.*, M. IV, 71 (tiré des Schol. Gron. apud Cic., *leg. Man.*, 28, p. 441 édit. Orelli). La date de cette tentative de corruption est difficile à préciser: Maurenbrecher dans son édition des *Histoires* de Salluste propose 69; Kritz date l'affaire de la préture de Quinctius, soit de 68 ou 67 (cf. *R.E.*, XXIV, p. 1004-1005).

[354] Plut., *Mor.*, 808 E.

[355] Plut., *Cat. min.*, 26.

[356] Cf. Gelzer, *Caesar.*, p. 72.

[357] Cf. P. A. Brunt, *Two roman great landowners*, in Latomus, 1975, p. 619-635.

[358] App., *ciu.*, II, 120.

[359] App., *ciu.*, I, 24; Plut., *C. Gr.*, 11; J. Obs., XXXIII.

[360] Cf. édit. des Belles Lettres du *De haruspicum responsis*, p. 14.

[361] *Cat.*, III, 19-20.

[362] *Fam.*, VIII, 11, 1.

[363] App., *ciu.*, III, 7.

voler des urnes[364], à faire subir des pressions de toute sorte aux votants, bref à user des moyens les plus subtils[365] ou les plus énergiques pour garder leurs privilèges.

A la fin de la République c'est surtout la *largitio* qui se développe: Hortensius achète le peuple par des distributions de blé[366]; en 69, Cicéron distribue le froment que les Siciliens lui ont donné pour le remercier de son action contre Verrès[367]: ce don facilitera beaucoup son élection à la préture; Lucullus, Scaurus, d'autres encore donnent des jeux toujours plus brillants pour séduire les futurs électeurs[368]; en 63, Catulus essaie d'acheter César pour que celui-ci ne se présente pas au pontificat suprême[369]; en 60, Bibulus, sur le conseil des *optimates*, promet à toutes les centuries de l'argent en cas de victoire sur ses compétiteurs, Lucceius et César; et Caton approuve ces largesses: «*Ne Catone quidem abnuente eam largitionem e re publica fieri*»[370]; en 52, Milon achète sans pudeur les électeurs: il fait distribuer «*palam*» mille as par citoyen[371].

Si ne subsistaient que les discours «*optimates*» de Cicéron, nous ne saurions pas grand chose de tous ces écarts. Généralement en effet l'orateur se garde de la moindre allusion à ces faits. En particulier pour la corruption judiciaire: il serait maladroit de la part de Cicéron de rappeler les errements des juges — surtout chevaliers — car il jetterait ainsi le discrédit sur une classe dont il est issu et qui le soutient.

Quand il est contraint d'évoquer ces agissements, l'orateur justifie les moyens par la fin. Parlant pour Milon, il souligne que l'accusé «a réussi à s'attacher la plèbe et le bas peuple qui sous la conduite de Clodius menaçait les biens des Sénateurs non seulement en les dominant par son courage mais en les amadouant par le sacrifice de trois patrimoines» (*plebem et infimam multitudinem quae P. Clodio duce fortunis uestris imminebat, eam quo tutior esset uestra uita se fecisse commemorat ut non modo uirtute flecteret sed etiam tribus suis patrimoniis deleniret*)[372]. Ainsi la corruption devient un sacrifice et le sacrifice de choses fort précieuses pour les Romains: des patrimoines; elle

---

364 Plut., *Tib. Grac.*, 11.

365 Les patriciens, d'après Tite-Live, allèrent par exemple jusqu'à proposer au peuple des candidats plébéiens indignes pour dissuader le peuple d'élire des plébéiens (IV, 56, 3).

366 *Verr.*, III, 215.

367 Plut., *Cic.*, VIII, 2; cf. J. Carcopino, *Les secrets* ... t. I, p. 154-155.

368 Cf. Cic., *de off.*, II, 57.

369 Sall., *Cat.*, XLIX, 2; Vell. Pat., II, 43, 3; Plut., *Cés.*, 7; Suét., *Iul.*, XIII.

370 Suét., *Iul.*, XIX.

371 Asc. *Praef. Pro Mil.*, 2; 9. Il semble d'autre part qu'en 57 les *principes* surveillent comme au temps jadis les élections qui doivent assurer le retour de Cicéron (*sen.*, 28).

372 *Mil.*, 95.

s'accompagne d'une noble vertu: le courage; et le comble c'est que Milon dépense son argent pour que les autres puissent converser le leur!

Pour disculper Brutus qui a reçu de l'argent d'Apuleius pour équiper ses troupes, Cicéron argumente: si c'était la République qui avait aidé Brutus, tous les bons citoyens s'en féliciteraient; l'on ne peut donc que se féliciter de la générosité d'Apuleius[373]. La justification est plus subtile dans les *Philippiques* que dans les discours antérieurs: le syllogisme (bâti sur une hypothèse) de l'orateur-philosophe rend dérisoire le souci bien romain de la forme.

Ailleurs Cicéron use une fois encore de l'«approximation» chère aux rhéteurs, cette «approximation» qu'il emploie si souvent pour justifier ses amis politiques[374]; «*honesta nomina turpissimis rebus imponit*»[375] qualifiant de «*liberalitas*» ce qui n'est que «*largitio*»[376]. Il est piquant de constater que ces mêmes pratiques sont tout bonnement appelées «*largitiones*» dans les traités ...[377].

Il faut noter que l'orateur reste discret sur les exemples d'honnêteté excessive de quelques *boni*: ainsi l'Arpinate ne loue même pas Caton de ce chef, ce Caton qui a peut-être fait quelques faux-pas[378] mais qui reste un modèle d'intégrité en politique, qui est allé jusqu'à refuser de faire sa cour au peuple avant les élections, pensant que sa vertu devait suffire à lui valoir une charge[379]. Cicéron sait bien que les excès du Stoïcien choquent de moins vertueux, qu'évoquer la *probitas* de ce personnage n'aboutirait qu'à faire davantage ressortir la vilenie des autres.

Conclusion

Cicéron a donc campé dans les discours *optimates* une image des bons citoyens qui ne correspond guère à l'image réelle, que l'on discerne dans les discours d'avant 63 et dans la correspondance.

Pour réaliser cette déformation l'orateur a déployé tout son talent: il a monté en épingle des qualités avérées, loué même quelquefois chez les *boni* la possession de vertus opposées (telles le courage et la prudence), multiplié les termes superlatifs, emphatiques, prestigieux, voire ceux qui présentaient pour les Romains quelque écho religieux[380]. Il a souvent repris les éloges stéréotypés du Sénat,

---

373 *Phil.*, XIII, 32.
374 Cf. p. 402; 405 et 415.
375 *Verr.*, II, 142.
376 *Mur.*, 42; 77. Cf. aussi «*facultates*» in *Phil.*, VII, 24.
377 Cf. *off.*, II, 65.
378 Cf. p. 422.
379 Plut., *Cat. min.*, 49-50; cf. *mor.*, 91 D.
380 Ainsi «*numen*», «*auctoritas*», «*grauitas*», «*diuinus*» etc. ...

exploitant dans une société au langage codifié la force des décrets traditionnels. Il a de plus usé sans cesse de l'ambiguïté, de l'équivoque, de l'approximation pour transformer des travers en qualités (la licence en gaieté, la corruption en libéralité etc. ...). Il a celé les défauts ou les a justifiés par les nécessités du moment ou par des fins supérieures.

Dans cette entreprise l'orateur a surtout veillé à s'adapter au mieux à son auditoire: il a loué les qualités prisées de ceux à qui il s'adressait. Il a généralement usé, pour l'éloge, du vocabulaire traditionnel, traduisant les qualités prisées par les philosophes ou les penseurs politiques en langage commun, parlant de *pietas* plus que d'*aequitas*, de *uirtus* plus que de *magnitudo animi* ... Il a d'autre part respecté la *dignitas* propre à chaque ordre et à chacun.

Il a épousé au mieux la mentalité de son temps. Tout en louant les qualités romaines de toujours, il a rejeté celles qui devenaient vraiment hors de saison (telles la *grauitas-seueritas*) ou encore les vertus excessives, comme celles que pratiquait un Caton.

Mais la *laudatio* cicéronienne a évolué. Moins asservi à des Grands, plus déterminé à agir avec courage, l'orateur loue différemment les bons citoyens dans les *Philippiques*. Il se fait relativement plus libre à l'égard de l'étiquette; il use plus souvent de la philosophie pour justifier les agissements de ses amis; il force davantage l'éloge pour entraîner l'adhésion de l'auditoire, pour le convaincre de lutter pour la République — fin ultime de Cicéron qu'il est temps d'examiner maintenant.

QUATRIÈME TITRE

LE «SUADERE»

(L'ART DE LA PERSUASION)

.... quo libentius
rei publicae causa
periculum adiret
optimus quisque.
(Cic., *nat. deorum.*, III, 50)

INTRODUCTION

Les *boni* regroupés et loués, les *improbi* isolés et déconsidérés, l'orateur doit mener ses concitoyens là où il le désire, c'est-à-dire au combat pour la *res publica.* C'est là l'aspect délibératif proprement dit de ses discours *optimates*, aspect fondamental dans l'Antiquité du discours politique[1].

Cette exhortation à lutter pour la République peut prendre des formes diverses: dans les discours *De lege agraria*, Cicéron incite ses auditeurs à rejeter une loi qu'il juge néfaste à la République; dans les *Catilinaires* l'orateur persuade le chef des conjurés de fuir, puis pousse peuple et Sénat à punir le conspirateur et ses complices; dans les *Philippiques* il ne cesse d'exhorter à la lutte contre Antoine et au rejet de tout compromis. Souvent l'orateur agit de façon plus diffuse: il profite quelquefois d'un plaidoyer — pour Rabirius, Murena, Flaccus, Sestius, voire pour Milon — ou d'une invective — contre Vatinius ou Pison — pour insuffler à son auditoire l'amour de la République; telle autre occasion: son retour d'exil, l'affaire de la restitution de ses biens, le débat sur les réponses des haruspices, lui permettent aussi de plaider pour le *status.* Cette action est plus ou moins soutenue puisque Cicéron redoute souvent de s'engager à fond (ainsi en 63 quand il hésite à demander la mort pour les complices de Catilina), et oscille généralement — sauf après novembre 44 — entre la voie *optimas* et celle de l'allégeance aux puissants. Cependant cette action est toujours perceptible et suffisamment semblable d'une œuvre à l'autre pour que l'on puisse l'étudier globalement, sans recenser les procédés de la persuasion par discours ou par période.

Les rhéteurs et Cicéron tracent eux-mêmes le chemin pour la conduite de cette analyse. Aristote veut que dans tout discours délibératif l'orateur montre que l'action qu'il propose est utile[2]. C'est-à-dire qu'elle procurera le bonheur: bonheur qui consiste en vertus, richesses et sécurité. L'auteur de la *Rhétorique à Herennius* affiche le même souci de tout ramener à l'utile, mais il divise plus clairement

[1] Cf. notre chapitre préliminaire.
[2] *Rhét.*, 1358 b.

qu'Aristote[3]: l'utile est décomposé en «*tutum*» et en «*honestum*»; pour conseiller une action l'orateur doit donc montrer qu'elle est honorable et qu'elle apporte la sécurité; le rhéteur subdivise l'honorable en «bien» proprement dit (le «*rectum*») et en «louable» (le «*laudabile*»): le «bien» comprenant les vertus, désirables pour elles-mêmes, classées comme le faisaient les Péripatéticiens en «prudence, équité, force d'âme et modération»; le «louable» regroupant les biens où intervient l'utilité, tels la gloire, la richesse etc. ... Cet effort de clarification est dû sans aucun doute au travail des rhéteurs de l'époque hellénistique[4]. Cicéron lui, dans sa première œuvre de rhétorique, le *De inuentione*, distingue l'honnête de l'utile[5]. Il suit de fait la *Rhétorique à Herennius*, l'utile recoupant le «*tutum*», et l'«*honestum*» regroupant le «*rectum*» et le «*laudabile*». Bien qu'il déclare se séparer d'Aristote par cette distinction entre l'utile et l'honnête, il le suit de près. En effet Aristote inclut le beau moral dans l'utile et les mentionne souvent ensemble[6]. De plus Cicéron ne conçoit pas les arguments empruntés à l'utile et à l'honnête comme forcément antagonistes: il est tout à fait possible de montrer qu'une action doit être entreprise parce qu'elle est à la fois belle et utile. Plus importante que cette distinction faite par Cicéron, nous paraît l'addition dans cette œuvre de deux éléments à peine suggérés par les rhéteurs précédents[7]: le possible et le nécessaire: l'orateur, d'après l'Arpinate, doit démontrer que la conduite qu'il préconise est possible (voire facile) et quelquefois nécessaire[8]. L'on peut donc dire qu'avant même de prononcer ses discours politiques Cicéron possède déjà une conception très élaborée du délibératif: pour lui, qui conseille une action doit prouver qu'elle est utile, belle, possible voire nécessaire.

Il est remarquable que ni le *De oratore*, écrit en 55, ni les *Partitions oratoires*, datant de fin 46, n'apporteront de modifications à ce plan. Certes, dans le *De oratore*, Antoine soutient que c'est surtout sur la *dignitas* (ou l'*honestum*) de l'action qu'il faut insister mais il remarque que l'utile est quelquefois nécessaire au maintien de la *dignitas*[9]. Cicéron n'oppose donc pas *honestum* et *utile* mais les juge complémentaires. D'autre part, probablement plus conscient que jamais de la difficulté de s'engager dans les débats politiques — sa «palino-

---

[3] III, 3 sqq.
[4] Cf. introduction générale p. 13.
[5] II, 169.
[6] Cf. 1363 b.
[7] Aristote évoque rapidement le possible en 1359 a.
[8] De plus l'apprenti orateur remarque qu'il faut tenir compte pour chaque catégorie d'arguments des circonstances et des personnes: il faut considérer ce qu'il appelle l'«*affectio*», l'état de la cause que l'on défend.
[9] II, 334.

die» date d'une année à peine — il donne une place importante au possible. Dans les *Partitions oratoires* il se contente de changer l'ordre des domaines où les arguments doivent être pris et met en première place le possible (ou facile)[10]. Il prône de plus l'adaptation à l'auditoire: c'est devant le peuple que l'orateur soulignera l'utilité de l'action, c'est devant des gens plus éclairés qu'il insistera sur la grandeur de l'action.

Bref, depuis Aristote les domaines de l'argumentation du délibératif sont déjà recensés. Ils sont parfaitement délimités par les rhéteurs ultérieurs et par Cicéron. Au moment où celui-ci prononce ses discours *optimates* il est admis que celui qui conseille une action doit montrer qu'elle est — et nous reprenons l'ordre des *Partitions oratoires* — facile, utile, belle et en certains cas nécessaire.

Il faut souligner que malgré le vif désir de Cicéron de dépasser les leçons des rhéteurs ce cadre est constamment présent à son esprit. Ainsi dans le deuxième discours *De lege agraria* l'orateur annonce explicitement le plan qu'il suivra et ce plan reprend exactement celui des rhéteurs: «*De commodo prius uestro dicam, Quirites; deinde ad amplitudinem et dignitatem reuertar, ut, si quis agri aut oppidi bonitate delectatur, ne quid exspectet, si quem rei indignitas commouet, ut huic simulatae largitioni resistat*» (C'est de votre intérêt que je parlerai tout d'abord, Quirites; ensuite je passerai à ce qu'exigent votre grandeur et votre dignité, afin que ceux que séduisent l'excellence du territoire et la beauté de la ville ne s'attendent à nul avantage et que ceux qui sont sensibles à l'indignité de ce partage s'opposent à ces feintes largesses)[11]. Cicéron se réfère là à deux parties fondamentales du genre délibératif; il bâtit une notable part de son discours sur l'*utile* et sur l'*honestum*[12].

Il est donc parfaitement légitime d'analyser les procédés cicéroniens de la persuasion en suivant les grandes divisions établies par les rhéteurs et par Cicéron lui-même dans la plupart de ses œuvres rhétoriques: le facile, l'utile, le noble, le nécessaire.

---

[10] § 84.

[11] § 76.

[12] L'*amplitudo* et la *dignitas* sont des éléments de «*laudabile*» rattaché généralement par Cicéron à l'«*honestum*».

PREMIÈRE PARTIE

LA FACILITÉ DE L'ACTION PRÉCONISÉE

INTRODUCTION

Avant toute chose l'orateur doit montrer que l'action qu'il conseille est possible voire facile. Cicéron doit d'autant plus développer ce thème du «*suadere*» qu'il cherche à entraîner des auditoires peu courageux qui sont vite rebutés par la perspective des efforts. Aussi le «*facile*» occupe une place statistiquement considérable dans les passages délibératifs des discours: plus du quart dans les *orationes* adressées aux Sénateurs[1].

Les œuvres des rhéteurs et les traités de rhétorique cicéroniens donnent peu de détails sur les arguments à employer pour montrer qu'une action est facile à réaliser. C'est que, sur ce point comme sur d'autres, les *rhetores*, quand la rhétorique était surtout pratiquée par les «*boni*», n'ont pas développé les préceptes du délibératif pour ne pas dévoiler trop d'artifices aux *improbi*[2]. Cependant quelques indices peuvent être glanés. Dans le *De inuentione* Cicéron conseille de démontrer que la conduite préconisée ne coûtera ni peine, ni argent et qu'elle aboutira rapidement[3]. Dans les *Partitions oratoires* il précise qu'il faut énumérer les moyens en armes, en argent, en alliés dont on dispose[4]. Manifestement ces conseils valent surtout pour les débats sur les questions extérieures — dont nous avons vu le rôle primordial dans la rhétorique délibérative, où traiter des questions de politique étrangère dispense de trop parler des affaires de politique intérieure. Mais de fait ces préceptes peuvent être appliqués aux débats civils: les moyens en alliés, les soutiens de toute sorte ont leurs correspondants dans la vie interne de la cité: ce sont les appuis politiques (*populus, ordo* ou *principes*) sur lesquels l'on peut compter. Ce sont bien les moyens en effet que Cicéron souligne pour montrer qu'une action est facile. Mais à l'analyse il apparaît aussi qu'il met simultanément en relief la faiblesse de l'adversaire et qu'il suggère une aide importante: celle des dieux.

---

[1] Nous ferons souvent intervenir des données statistiques dans ce quatrième titre: elles ne tendront qu'à donner des indications approximatives. Elles ont été tout bonnement calculées à partir du nombre de mots consacrés par l'orateur à tel ou tel thème ou argument. L'essentiel de ces données est regroupé sous forme de tableaux p. 522-526. Le tableau concernant le «*facile*» se trouve à la page 523.

[2] Cf. introduction p. 14.

[3] II, 169.

[4] § 95.

PREMIER CHAPITRE: L'AIDE DES DIEUX

L'utilité de l'argument

A la fin de la République une large fraction des Romains — surtout dans le *populus* — sont bien persuadés que les dieux interviennent dans les affaires humaines, qu'ils manifestent leur volonté par des présages et favorisent certaines cités ou certains personnages.

Les soldats de Metellus sont pleins de confiance, dit Salluste, parce qu'ils sont «convaincus que les dieux les protègent» (*rati sese dis immortalibus curae esse*)[5]. Marius est fidèlement obéi, car chacun croit qu'il est inspiré par les dieux «*credere illi ... mentem diuinam esse*»[6]. Mais des *boni uiri* même sont persuadés de la présence et de l'action des dieux: comme beaucoup, Philippe pense que les dieux protègent particulièrement Rome[7]; Quintus, le premier livre du *De diuinatione* l'atteste, ajoute foi à la divination et juge capitale pour les États la stricte observance des signes divins[8]; Pompée attache la plus haute importance aux présages[9]; Appius Claudius pratique avec conviction sa science augurale[10]; M. Varro et Caton sont effrayés par les sombres prédictions précédant la bataille de Pharsale[11]; les adeptes de la philosophie stoïcienne, assez nombreux à Rome, sont persuadés que les dieux font des signes à l'homme et qu'ils interviennent dans les affaires humaines[12]. Et il est notable que ces croyances prennent une vigueur accrue pendant les périodes d'agitation civile, nombreuses à la fin de la République: conflit entre Marius et Sylla, conjuration de Catilina, guerre civile de 49-48, lutte entre Antoine et les «Républicains»[13].

Son usage

Ce sont surtout les *imperatores* qui ont cherché à montrer, dans les *contiones* où ils exhortaient leurs hommes au combat[14], que les dieux les aidaient ou aidaient leurs armées. Par là les chefs prenaient un caractère véritablement sacré, mais ils donnaient surtout confiance à leurs troupes: la victoire devait nécessairement couronner leurs

---

[5] *Jug.*, LXXV, 9.
[6] *Ibid.*, XCII, 2.
[7] Sall., *hist.*, M. I, 77, 3.
[8] I, 95 surtout.
[9] *Diu.*, II, 53.
[10] Cic., *leg.*, II, 32.
[11] *Diu.*, I, 68.
[12] Cf. chez Lucilius Balbus in Cic., *nat. deorum*, II, 76.
[13] Cf. Jal., *La guerre civile à Rome* ... p. 240, après Bouché-Leclercq et J. Bayet: voir pour 63, Plut., *Cic.*, 14; 20; Sall., *Cat.*, XXX; pour 44-43, Suét., *Aug.*, XXXI, 1 (Auguste fait brûler deux mille livres de prophéties!).
[14] Ces discours de parénèse empruntent évidemment beaucoup au «délibératif».

actions. Scipion l'Africain usa largement de cette pratique: il se disait choisi et soutenu par les dieux[15]. Et il n'hésitait pas à employer les supercheries: informé de l'existence, sur la côte méridionale de l'Espagne, d'une marée laissant un gué au jusant, il fit croire à ses hommes que la mer se retirerait sur l'ordre des dieux pour permettre aux Romains de passer[16]. Sylla fit de même, attribuant ses succès à la *felicitas* — chance accordée par les dieux — et non à sa propre valeur[17].

Dans la vie politique, les exemples que nous rencontrons dans l'histoire romaine montrent que ce sont surtout les défenseurs du Sénat qui ont voulu faire croire que les dieux étaient à leurs côtés et voyaient d'un mauvais œil les entreprises adverses. Héritiers des patriciens, ils en ont quelque peu conservé le caractère sacré et laissent volontiers imaginer qu'ils sont protégés par le divinité. Ainsi, d'après Tite-Live, en 461 les duumvirs recommandent, à la suite de prédictions, de s'abstenir de séditions et empêchent même le dépôt d'une loi tribunitienne. Les tribuns ne sont pas dupes et crient à la tromperie[18]. A la fin du deuxième siècle et au début du premier, les *boni* inventent de toutes pièces des présages défavorables aux *populares*[19]: ces présages déconsidèrent et démoralisent l'ennemi, mais ils réconfortent aussi les bons citoyens.

Les «*improbi*» usent moins de ces pratiques. S'ils les emploient c'est à des fins purement personnelles: Marius veut convaincre les Romains que les dieux l'ont engagé à remplir sept consulats, en racontant qu'il a reçu dans sa robe une aire de sept aiglons[20]; César insiste sur la protection que lui accorde Vénus[21]; Lentulus en 63 affirme que les livres sibyllins et les réponses des haruspices le désignent comme le troisième Cornelius — après Cinna et Sylla — à qui le pouvoir doit revenir[22].

Le thème chez Cicéron

Alors donc que de nombreux Romains croient que les dieux se manifestent par des présages et interviennent dans les affaires humaines, alors que les *boni* ont souvent cherché à rassurer les gens du «bon parti» en prouvant que les dieux étaient avec eux, alors que les présages se multiplient en 63 et en 44-43, la part réservée par

---

[15] Liv., XXVI, 41, 18.
[16] Cf. J. Carcopino, *Sylla ou la monarchie manquée* ... p. 98.
[17] *Ibid.*, ch. VII, p. 95 sqq. Voir en particulier Plut., *Sul.*, 6.
[18] Liv., III, 10, 7.
[19] Cf. p. 422.
[20] Plut., *Mar.*, XXXVI, 7.
[21] Cf. J. Carcopino, *César*, p. 132-133.
[22] *Cat.*, III, 9.

Cicéron à l'aide des dieux reste apparemment mesurée et s'accompagne souvent de curieuses réticences. Le premier passage où Cicéron rassure son auditoire, en lui disant que les dieux vont l'aider, se trouve dans la *Première Catilinaire*: Cicéron a symboliquement réuni les Sénateurs dans le temple de Jupiter Stator, celui qui aida les Romains dans leur lutte contre les Sabins, le dieu qui ordonne de résister et de reprendre le combat «*resistere atque iterare pugnam iubet*»[23], et il s'écrie à la fin du discours en s'adressant à Jupiter: «Les ennemis des bons citoyens ... tu les voueras vivants et morts à des supplices sans fin» (*homines bonorum inimicos ... aeternis suppliciis uiuos mortuosque mactabis*)[24]: mais ces mots peuvent être entendus comme une prière tout autant que comme une certitude! Dans la *Deuxième Catilinaire*, Cicéron est plus affirmatif: «Les dieux immortels apporteront eux-mêmes à ce peuple invaincu ... l'appui efficace de leur présence» (*deos ... immortales huic inuicto populo ... praesentis auxilium esse laturos*)[25]. Mais de quelle aide s'agit-il? A quel camp est-elle apportée? Le consul ne le dit pas explicitement. Un peu plus loin il est aussi imprécis et évite soigneusement la forme affirmative: «Dans un tel conflit, dans un tel combat, si les hommes venaient à défaillir, n'est-ce pas que les dieux immortels eux-mêmes forceraient tant de vices odieux à plier devant les plus magnifiques des vertus?» (*In eiusmodi certamine ac proelio, nonne, si hominum studia deficiant, di ipsi immortales cogant ab his praeclarissimis uirtutibus tot et tanta uitia superari?*)[26]: l'aide des immortels n'est là que le dernier recours et le triomphe sera celui de la vertu plus que celui d'un parti. En 44, dans la *Troisième Philippique*, Cicéron se borne à dire que les dieux ont offert aux *boni* de puissants moyens — ce qui se rapporte au passé plus qu'à l'avenir; ce qui implique de plus que l'action des hommes est déterminante: «Pour accabler (les citoyens impies) les dieux immortels ont donné à la République des moyens et des occasions extraodinaires» (*Quorum opprimendorum di immortales incredibilem rei publicae potestatem et fortunam dederunt*)[27].

Par deux fois seulement — et ce devant les Quirites — l'orateur évoque ces fameux présages qui furent si nombreux, nous l'avons dit, en 63 et en 44-43. Dans la *Deuxième Catilinaire* il proclame: «Ce résultat (i.e., la victoire épargnant le sang des *boni*), je m'en remets pour vous le promettre aux signes, nombreux et clairs, que nous ont envoyés les dieux immortels» (*Quae ... ego ... fretus polliceor ... Quirites ... multis et non dubiis deorum immortalium significationibus*)[28]:

---

[23] Liv., I, 12.
[24] § 33.
[25] § 19.
[26] § 25.
[27] § 36. Cf. avant § 32.
[28] § 29.

aucune mention de présage précis et un terme bien vague: *significatio* pour désigner *prodigia* et *portenta*. Dans la *Quatrième Philippique* Cicéron évoque plus clairement les présages, mais il envisage seulement qu'ils puissent être exacts; de plus l'action des dieux est là un élan, une volonté, non une aide directe: «Voici en effet que non seulement les hommes, mais les dieux immortels ont conspiré, j'en suis certain, pour assurer le salut de l'État: car, si c'est par des prodiges et des signes miraculeux que les dieux immortels nous annoncent l'avenir, leurs révélations sont si claires que pour lui (Antoine) le jour du châtiment approche et pour nous celui de la liberté, ou bien s'il est vrai qu'un tel accord universel n'a pu se réaliser qu'à l'instigation des dieux pouvons-nous hésiter à reconnaître la volonté des dieux?» (*Iam enim non solum homines, sed etiam deos immortales ad rem publicam conseruandam arbitror consensisse: siue enim prodigiis atque portentis di immortales nobis futura praedicunt, ita sunt aperte pronuntiata ut et illi poena et nobis libertas appropinquet; siue tantus consensus omnium sine impulsu deorum esse non potuit, quid est quod de uoluntate caelestium dubitare possumus*?)[29].

Pourquoi ces réserves, pourquoi ces prudences?

C'est d'abord parce qu'un Romain ne doit pas se targuer de compter sur l'aide des dieux: une telle prétention ne ferait que les irriter. De plus, qui parle de la puissance divine doit être bref, comme le rappelle Cicéron dans le *De imperio* («*sicut aequum est homines de potestate deorum, timide et pauca dicamus*»)[30].

D'autre part, devant le Sénat surtout, il serait maladroit de parler de présages et d'intervention divine. Il y a un grand nombre de *boni uiri* religieux ou superstitieux, mais la proportion d'incrédules est forte. L'augure Marcellus pense que les auspices n'ont été inventés que pour le service de l'Etat (*ad utilitatem rei publicae*)! Atticus partage cette conviction[31]. Les collègues d'Appius Claudius se moquent du sérieux avec lequel celui-ci exerce son sacerdoce[32]! L'on prétend plaisamment que deux haruspices ne peuvent se regarder sans rire. Cotta dans le *De natura deorum* affirme ne croire qu'en la fortune[33]. Les Épicuriens, fort nombreux à Rome, récusent absolument l'intervention des dieux dans les affaires humaines. Lointaines, indifférentes, leurs divinités ne s'occupent pas des hommes. Ces sentiments, ces avis expliquent que Cicéron ne parle des présages que devant les Quirites et que l'intervention des dieux soit brièvement évoquée au Sénat. Le passage de la *Troisième Philip-*

---

[29] § 10.
[30] § 47.
[31] *Leg.*, II, 32.
[32] *De diu.*, I, 105.
[33] III, 89.

pique cité supra[34] limite l'intervention des dieux à l'établissement de conditions propices aux *boni*[35], l'homme devant faire appel à sa seule volonté pour réaliser l'action; en revanche dans la *Quatrième Philippique*, adressée au peuple, l'orateur admet au moins une volonté favorable des dieux et fait allusion aux présages condamnant d'après lui très clairement Antoine[36].

On pourrait objecter que Cicéron dans le *De haruspicum responsis* — donc devant le Sénat — admet la possibilité pour les Immortels de donner à l'homme des avertissements[37] et proclame la toute-puissance divine sur le cours des événements[38]. Mais le discours traite d'un sujet religieux: l'orateur doit se conformer à un certain ton et à certaines croyances. De plus Cicéron qui veut utiliser contre Clodius les réponses des haruspices est obligé — pour une fois — d'en affirmer la valeur irrécusable[39].

Enfin dire aux Romains que les dieux les aident c'est les réconforter certes, mais c'est aussi les démobiliser. Les citoyens auraient facilement tendance à tout attendre des immortels. Caton se rit des Sénateurs qui espèrent tout des dieux: «Vous temporisez, comptant sûrement sur les dieux immortels» (*cunctamini, uidelicet dis immortalibus confisi* ...)[40]. Au dire de Tite-Live, Manlius demandait au peuple de ne pas trop compter sur les dieux[41]. Macer se défiait aussi de cette confiance: «Allez-vous attendre que Jupiter ou quelque autre dieu vous conseille?» lançait-il aux Quirites (*Iouem aut alium quem deum consultorem expectatis*?)[42].

Autant de motifs qui incitent Cicéron à ne pas mentionner explicitement les présages qui paraissent favorables aux *boni* et l'espoir qu'ils peuvent mettre en la divinité.

---

[34] § 36.

[35] Cette intervention ressemble beaucoup au «destin» des philosophes: cf. A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 640. Cicéron évoque souvent le destin, la *fortuna*, le *casus* dans les discours au Sénat: les membres de l'assemblée y croient plus qu'aux dieux (cf. *Cat.*, I, 15; *Phil.*, XIV, 5 etc. ...). Même mention chez Philippe in Sall., *hist.*, M. I, 77, 21.

[36] § 10.

[37] § 10 et 61.

[38] § 19.

[39] U. Heibges in *Religion and rhetoric in Cicero's speeches, Latomus* 69 cherche à minimiser les différences entre *contiones* et discours au Sénat. A tort, à notre sens.

[40] Sall., *Cat.*, LII, 28. Caton, en bon stoïcien, croit que les dieux interviennent — quoique sans colère ni haine (cf. *de off.*, III, 102) — dans les affaires humaines, aidant ceux du moins qui pratiquent la vertu, mais il n'est sûrement pas persuadé que les Sénateurs croient à une telle action divine: la phrase citée est donc un nouveau trait d'ironie de ce discours (cf. p. 123). Caton prétend faire passer pour une attitude religieuse ce qui n'est — il le sait bien — qu'inertie chez ses auditeurs ...

[41] VI, 18, 9.

[42] Sall., *hist.*, M. III, 48, 15.

Mais l'orateur suggère sans cesse — implicitement — que les dieux sont aux côtés des bons citoyens: ceux-ci sont *diuini*, c'est-à-dire donnés par les Immortels à la République[43]; Cicéron lui-même est l'instrument des dieux[44]. En revanche les *improbi* sont *furiosi* c'est-à-dire condamnés par les dieux. Les Furies les excitent mais ce n'est pas pour qu'ils puissent aller jusqu'au bout de leur crime, c'est pour qu'ils soient châtiés. Cicéron dit ainsi des conjurés de 63: «... *eos non ad perficiendum scelus sed ad luendas rei publicae poenas Furiae quaedam incitauerunt*»[45].

Comme il est mieux admis de se vanter d'avoir bénéficié de l'aide des dieux dans le passé que de prétendre en espérer une pour l'avenir, comme se targuer d'un tel appui risque moins de présenter de fâcheuses conséquences pour le futur, l'orateur met souvent sur le compte des dieux quelque succès des *optimates* ou quelque défaite adverse. Bien que concernant des faits révolus, l'affirmation d'un tel soutien aux *boni* est bel et bien une exhortation car ce qui s'est déroulé hier est l'image de ce qui se déroulera demain. Aussi l'orateur va répétant que les bons citoyens ont été sauvés des menées catiliniennes par l'intervention divine[46]; que c'est grâce aux dieux que les armées «républicaines» ont triomphé d'Antoine en 43[47]; c'est avec les mêmes intentions que Cicéron prétend que les *improbi* ont encouru la haine des dieux en raison de leurs *impietates*[48] et que ceux-ci les châtient[49].

Ainsi, sans le dire clairement pour ne pas irriter les dieux et pour ne pas heurter les esprits forts du Sénat et de l'ordre équestre, Cicéron suggère constamment que les dieux ont été, sont et seront aux côtés des *boni*.

Dans cette action continue il entre beaucoup d'artifice chez l'Arpinate, mais un artifice au service de l'idéologie — et dont l'orateur pourrait aisément justifier l'emploi[50].

En effet nous avons déjà dit qu'il avait de grands doutes sur l'existence des dieux. Il en a plus encore sur leur intervention dans les affaires humaines et sur la possibilité d'une *diuinatio*. Dans le *De legibus*, conçu sans doute en 52, il regrette que les bons soient si mal

---

[43] Cf. p. 419.
[44] Cf. p. 401.
[45] *Sul.*, 76.
[46] *Cat.*, I, 11; 15; 33.
[47] *Phil.*, XIV, 5 etc. ...
[48] *Cat.*, II, 11; *domo*, 140; *har.*, 51; *Pis.*, *fr.* 4; *Phil.*, II, 11; IV, 10.
[49] *Phil.*, XIV, 8 etc. ...
[50] Il est convaincu que la religion est nécessaire au peuple. Elle lui apporte morale et justice (cf. p. 306). De plus les Grands, même s'ils n'adhèrent pas absolument aux croyances de leur cité, doivent s'y conformer (cf. A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 523-525).

récompensés et considère que le châtiment des méchants consiste dans le tourment moral et l'infamie qui s'attachent à eux — et non dans quelque punition divine[51]; dans une lettre de 49, en écrivant à Tiron que la situation est désespérée, il corrige «sauf si quelque dieu ou quelque hasard vient à notre aide» (*nisi qui deus uel casus aliquis subuenerit*)[52], mais manifestement il ne croit guère à un renversement de la situation et l'on remarquera que le hasard occupe la même place que les dieux; à la fin du *De natura deorum* écrit fin 45, il dit que l'avis des Stoïciens (qui croyaient à l'intervention des dieux dans les affaires humaines) lui paraît «*ad ueritatis similitudinem* ... *propensior*»[53]; mais ce n'est là pour lui qu'une impression et il tient à rappeler au début de cette œuvre qu'il suit la philosophie des néo-académiciens, donc qu'il suspend là comme ailleurs son jugement[54]; s'il croit à quelque chose c'est plutôt au hasard, un hasard qui laisse à l'homme une certaine autonomie[55].

Le scepticisme cicéronien est encore plus profond à l'égard de la divination. Alors que l'Arpinate reste généralement prudent sur les sujets religieux dans ses traités, confiant souvent les rôles importants à d'autres, il prend personnellement la parole pour condamner sans appel dans le *De diuinatione* la croyance aux présages: «Il est clair» dit-il «que la divination n'existe pas» (*diuinatio perspicue tollitur*)[56], «la science augurale a pour origine en partie l'erreur, en partie la superstition, pour une large mesure la tromperie»[57]; même netteté dans les *Premiers livres académiques*: Cicéron refuse d'admettre les thèses empruntées à Antiochus d'Ascalon qui était proche des Stoïciens et croyait à la divination[58]. Comme Marcellus, comme Atticus, l'Arpinate pense que la divination a été inventée de toutes pièces pour rendre plus facile le gouvernement de la République[59].

Il est d'ailleurs possible d'opposer sur des cas précis l'argumentation de Cicéron dans ses discours et ses opinions réelles. Alors que, d'après les termes de la *Troisième Catilinaire*, ce sont les dieux qui ont permis au consul de confondre les conjurés[60], dans le *De diuinatione* Cicéron met l'affaire au crédit du *casus* plus que du *numen*[61].

---

[51] II, 43-44.
[52] *Fam.*, XVI, 12, 1.
[53] III, 95.
[54] I, 5.
[55] *Diu.*, I, 23. Cf. surtout le *De fato*. Voir A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 640-641.
[56] II, 41. Cf. II, 17; 47; 52; 127; 142.
[57] II, 83.
[58] § 126.
[59] *Diu.*, II, 70; 74; 75.
[60] *Cat.*, III, 20-21.
[61] *Diu.*, II, 47. U. Heibges in *Cicero, an hypocrit in religion? Am. Journ. Phil.*, 69 cherche à minimiser les différences entre les traités et les discours.

Ainsi affirmer que les dieux aident les *boni*, qu'ils se manifestent par des présages favorables est bien essentiellement une arme rhétorique pour persuader les *optimates* que l'action préconisée par l'orateur est facile. Mais c'est une arme que Cicéron manie avec prudence.

Deuxième chapitre: La supériorité des «boni»

Une large proportion des efforts consacrés par Cicéron à réunir les bons citoyens, à isoler les mauvais[62] est aussi utile pour persuader les *optimates* d'agir. Nombreux et soudés, les *boni* triompheront plus aisément de quelques *improbi* flanqués de rares sicaires.

Certains textes des discours consulaires et postconsulaires de l'Arpinate lient explicitement l'action pour regrouper les *boni*, isoler les *improbi* et l'action d'exhortation. Ainsi, avant d'énumérer tous les appuis que rencontreront les Sénateurs s'ils châtient les complices de Catilina, le consul précise dans la *Quatrième Catilinaire*: «*Vobis populi Romani praesidia non desunt*»[63]. L'entente du Sénat et du peuple n'est pas seulement l'image d'une harmonieuse concorde, c'est la garantie pour les Pères d'un renfort puissant.

L'effort pour rassembler présente surtout une valeur d'incitation à agir en 63[64] et en 44-43[65]. Mais aussi au début de 56 — comme en témoigne la digression du *Pro Sestio* qui montre longuement que l'appui populaire est promis à l'*optimus quisque*[66]. Le consulat et les années 44-43 sont les époques où Cicéron est *princeps*; quant aux premiers mois de 56 ils sont marqués — avant Lucques — par une brève réaction *optimas*. En ces moments Cicéron ne se contente plus de souhaits vagues en faveur de la *res publica*, il mène vigoureusement les *boni* au combat.

Cependant, pour ne pas démobiliser les bons citoyens, pour exciter leur courage, l'orateur concède quelquefois qu'il existe un puissant groupe adverse[67]. Ce faisant, il suit la tactique des discours de parénèse des généraux qui donnent confiance à leurs troupes par l'étalage de leurs forces[68], mais qui n'hésitent pas quelquefois à stimuler le courage en montrant que l'ennemi n'est pas si faible[69]. Il est aussi contraint à ces aveux par l'*adfectio* (état de la cause) et par les *tempora* (circonstances)[70]. Dans les *Catilinaires* il est bien difficile

---

[62] Cf. le premier titre.
[63] § 18.
[64] *Leg. agr.*, I, 27; II, 101; *Cat.*, II, 18; 26.
[65] *Phil.*, III, 32; 34; 36; IV, 12; 15; VI, 19; VII, 20; 27.
[66] Cf. § 103-110; 112-127.
[67] Cf. supra p. 140-142.
[68] Cf. supra p. 110.
[69] Cf. Liv., VII, 35.
[70] Cf. supra p. 430.

de nier l'existence d'adversaires; dans le *Pro Sestio* le seul fait que Sestius, bon citoyen, soit accusé suffit à montrer l'influence que conservent les *improbi* en pleine réaction *optimas*[71]; en 44-43 il est évident pour tous qu'Antoine n'est pas sans défense. Et ce sont les *orationes* contre Catilina et contre Antoine, le plaidoyer pour Sestius qui contiennent les aveux les plus nets de la force adverse[72].

Mais ces aveux Cicéron les présente avec grand art; il établit un juste tempérament entre la force des *improbi* et celle des *boni*, cherchant à stimuler sans démoraliser et à rassurer sans démobiliser. Certaines formules des *Philippiques* montrent ce souci de l'orateur: «Il est des citoyens impies, trop nombreux, étant donné l'amour que l'on doit à la patrie, mais très rares devant la foule de ceux qui ont de bons sentiments» (*Sunt impii ciues, sed pro caritate rei publicae nimium multi, contra multitudinem bene sentientium admodum pauci*)[73].

De toutes façons l'affirmation de la force du bon camp reste la plus vigoureuse. Dans la *Treizième Philippique* encore, Antoine n'est qu'un gladiateur isolé (*«unus gladiator»*) contre ... quatre consuls et tous les *boni ciues*[74]. De plus, d'après Cicéron, les adversaires ne forment pas un ensemble soudé. Dans la *Deuxième Catilinaire*, avec une belle rouerie, au moment même où il montre le nombre des ennemis, Cicéron souligne l'hétéroclite, la disparate du groupe adverse: s'y mêlent nobles ruinés[75], gandins[76], décavés de toutes espèces[77] etc. ...

L'orateur accorde toujours la plus grande place à la force des *boni*: ainsi, dans le *Pro Sestio*, si moins de deux lignes sont consacrées au nombre des *mali*[78], plus de trois cents se rapportent au soutien populaire[79]. Et ce soutien est évoqué en dernier; c'est donc lui qui persistera le mieux dans la mémoire des auditeurs.

Mais il y a, à Rome, dans cette société en forme de ziggourat[80], une autre sorte d'appuis très importants, les appuis individuels. Cicéron n'a guère l'occassion d'en nommer pendant son consulat et dans la période immédiatement ultérieure: les puissants manquent à l'appel: Pompée n'aide qu'épisodiquement la République; Lucullus et Hortensius font défaut; Caton ne représente qu'une

---

[71] Cf. *Sest.*, 1.
[72] Cf. n. 378-380 p. 141.
[73] III, 36. Trad. P. Wuilleumier. cf. aussi VII, 18.
[74] § 16.
[75] § 4.
[76] § 5; 22.
[77] § 5; 10; 18. Sur cette disparate cf. Roemisch, «*Satis praesidii* ...» Der Altsprachliche Unterricht, Stuttgart, 1968.
[78] § 99.
[79] § 97; 104-131.
[80] Cette séduisante comparaison nous a été inspirée par J-P. Boucher.

force morale. L'Arpinate n'a qu'un personnage à citer: lui-même. Il le fait avec sa prudence coutumière de *nouus* devant le Sénat[81]; il y met davantage de force devant les Quirites. Au Sénat il souligne qu'il n'a pas d'ambition personnelle, qu'il peut donc se consacrer à la seule défense de l'Etat, hors de tout dessein privé ou de toute entente secrète[82]. Devant les Quirites il promet avec plus de force et d'ostentation son activité inlassable, sa prévoyante intelligence au service de la *res publica*[83].

Après les Ides, l'hostilité est patente entre les Républicains et leurs ennemis. Les bons citoyens montrent à ce moment plus de détermination. Cicéron peut alors envisager l'appui des consuls désignés, Hirtius et Pansa, et magnifier leur entente et leur sagesse[84]; il rappelle l'aide qu'apportent les Bruti[85] et le jeune Octave[86]; il fait confiance à Lépide — malgré les doutes que l'on pouvait concevoir sur sa loyauté[87]. Plus libre qu'auparavant il affirme nettement — même devant le Sénat — son engagement personnel au premier rang pour la défense de la République[88].

Dans les périodes de conflits armés l'orateur doit aussi évoquer, s'il le peut, la supériorité des forces militaires qui soutiennent son camp.

Il est à noter que statistiquement la part réservée par Cicéron à ce thème est limitée: pour l'Arpinate la supériorité militaire des *boni* n'est qu'un élément du succès éventuel, élément cité avec d'autres et généralement relégué à une modeste place: ainsi dans la *Troisième Philippique* le consulaire, pressé que l'on agisse pour la *res publica*, s'exclame: «*Non, tempore oblato, ducibus paratis, animis militum incitatis, populo Romano conspirante, Italia tota ad libertatem reciperandam excitata, deorum immortalium beneficio utemini?*»[89]: le courage des soldats n'est qu'un des motifs d'espérance. Même part accordée aux armées dans la *Septième Philippique*: «*Eos consules habemus, eam populi Romani alacritatem, eum consensum Italiae, eos duces, eos exercitus ut nullam calamitatem res publica accipere possit sine culpa senatus*»[90].

---

[81] Cf. p. 108.
[82] *Leg. agr.*, I, 22; 27; *Cat.*, IV, 19.
[83] *Leg. agr.*, II, 16; 101; *Cat.*, II, 19; 26. Cf. le tableau statistique p. 523
[84] *Phil.*, III, 2; 36.
[85] *Phil.*, III, 34; X, 9.
[86] *Phil.*, III, 34 etc. ...
[87] *Phil.*, XIII, 17-18.
[88] Devant le Sénat: *Phil.*, III, 33; VII, 20 (à comparer avec la timidité de *Cat.*, IV, 19); devant les Quirites: *Phil.*, VI, 17-18. Dans ces promesses Cicéron use fréquemment de la forte image de la «*uigilia*»: il restera constamment «éveillé» au service de la *res publica* (*leg. agr.*, II, 100-101; *Phil.*, VI, 17-18; voir aussi dans un plaidoyer: *Mur.*, 78). Cf. un autre emploi de cette image supra p. 406.
[89] § 32.
[90] § 20.

Quand il évoque les combats à venir, Cicéron affiche une confiance absolue dans l'efficacité des soldats loyaux. Dans la *Seconde Catilinaire* il ne doute pas que Metellus écrasera le chef des conjurés[91]. Même foi dans la *Septième Philippique*[92]. Cette attitude est évidemment de bonne politique: les certitudes sont communicatives. Toutefois Cicéron justifie rarement sa confiance par une argumentation rigoureuse. Il ne fait pas appel à des considérations numériques, stratégiques ou autres pour prouver la supériorité des armées du bon parti. Tout au plus évoque-t-il des légions, des levées nouvelles[93]. Il mentionne quelquefois la jeunesse des troupes républicaines qui lui paraît un gage de succès[94]. En revanche les Catiliniens ne sont pour lui qu'un «ramassis de vieillards» (*exercitum ... conlectum ex senibus*)[95]. L'orateur s'attache plutôt à des considérations morales ou ironise pour n'avoir pas à apprécier les forces ennemies à leur juste valeur: l'armée catilinienne est formée «de paysans ruinés par le luxe, de campagnards dissipateurs, de ces gens qui ont déserté le tribunal pour dettes plus volontiers que cette armée» (*exercitum ... conlectum ... ex agresti luxuria, ex rusticis decoctoribus, ex eis qui uadimonia deserere quam illum exercitum maluerunt*)[96] — ce qui n'est qu'un jugement moral; les conjurés sont des «êtres assoupis» (*dormientes*)[97] — mais ils sont ainsi les soirs de débauche, le seront-ils au combat? La quatrième espèce de Catiliniens comprend des gens qui sont plus des «débiteurs pleins d'inertie» (*infitiatores lentos*) que des «soldats pleins d'ardeur» (*milites acres*)[98]: l'antithèse, le jeu sur le sens des adjectifs dispensent Cicéron de justifier leur prétendue faiblesse militaire; la sixième espèce des conjurés de 63, les petits amis de Catilina, supportera mal les rigueurs de l'Apennin, quelque habitués que soient ces jeunes gens à danser nus dans les festins[99]! Antoine est un lâche qui fuit honteusement Rome en novembre 44[100]. En revanche les *boni* de 63 sont des «hommes bien éveillés» (*uigilantes*)[101]; les légions d'Octave, de Brutus sont courageuses[102]; elles sont animées de la confiance qu'inspire une universelle approbation[103].

[91] § 26.
[92] § 20.
[93] *Phil.*, III, 32 etc. ...
[94] *Phil.*, XI, 39.
[95] II, 5.
[96] *Ibid.*
[97] II, 10.
[98] II, 21.
[99] II, 23.
[100] *Phil.*, III, 24. Cf. aussi *Phil.*, II, 88. Pour les critiques de pur dénigrement — non liées au *suadere* — cf. p. 236 sqq.
[101] *Cat.*, II, 10.
[102] *Phil.*, III, 32 etc. ...
[103] *Phil.*, XI, 39.

Pourquoi cette absence de justification détaillée d'une éventuelle supériorité militaire *optimas*? c'est d'abord que les adversaires sont loin d'être négligeables: les Catiliniens comprennent une forte proportion de vétérans aguerris; leur chef est très courageux et le montrera avec éclat à Pistoia[104]: Cicéron lui-même lui reconnaîtra après coup l'*industria*[105]. Les vétérans antoniens sont aussi de bons soldats: Cicéron avoue d'ailleurs les craindre lorsqu'il refuse de partir en ambassade auprès d'Antoine[106]. Et tous les témoignages confirment qu'Antoine a été très courageux[107]. Mieux vaut pour l'orateur ne pas s'engager dans un débat où la répartie serait trop facile[108].

De plus préjuger de l'issue d'un combat, prédire une victoire n'est pas plus recommandé que se targuer pour l'avenir de quelque appui divin. La *felicitas* sur le champ de bataille est un don des Immortels[109].

De plus en 63 Cicéron qui se veut *consul togatus* répugne à insister sur les aspects militaires de la lutte contre les conjurés[110].

Malgré la rareté du thème de la supériorité militaire, malgré l'absence de justifications circonstanciées, les *boni* semblent pourtant les plus forts à la lecture des discours *optimates* de Cicéron. L'impression d'ensemble est que les *improbi* sont voués à la défaite. C'est parce que l'orateur suggère par petites touches la faiblesse intrinsèque des *improbi*. Ceux-ci agissent sous le coup de la passion plus que par raison; le sentiment de leurs crimes les aveugle; tels des gladiateurs ou des bêtes aux abois ils sont promis à une mort rapide[111]. Ce sont ces brèves notations plus qu'une argumentation en forme qui rassurent les bons citoyens et qui démoralisent l'adversaire.

Telle est donc l'action menée par Cicéron pour montrer aux *optimates* qu'ils peuvent aisément agir pour la *res publica*. Il est remarquable que cette action soit surtout sensible dans les discours au Sénat: rien de plus normal puisque les Sénateurs sont engagés dans l'action, qu'ils jouent dans le système électoral censitaire un rôle important et qu'ils prennent des décisions essentielles[112]. Dans le

---

[104] Sall., *Cat.*, V; XXVII; LX; LXI; Dion, XXXVII, 40; Flor., IV, 1.
[105] *Phil.*, IV, 15.
[106] *Phil.*, XII, 29.
[107] Plut., *Ant.*, 2; 3; 6; 8. Cf. R. Syme, *The roman revolution*, p. 104.
[108] Dion a tort de prêter à Cicéron un développement précis sur ce thème en XLV, 42.
[109] *De imp.*, 47-48.
[110] Il en parle clairement une fois seulement, parce qu'il doit rappeler l'action militaire de Sestius fin 63 — et cela bien après les faits (*Sest.*, 12).
[111] Cf. p. 341 et 347.
[112] *Senatus consulta, consilia.*

Pro Sestio aussi, l'orateur a insisté longuement sur le *facile*. C'est qu'il s'adresse aux *adulescentes nobilissimi*; il les sait séduits par l'*otium*, rebutés par l'effort et il a dû leur prouver plus encore qu'aux autres qu'être *optimas* exigeait peu de peines et peu de risques. Les discours au peuple — et spécialement la *Deuxième Catilinaire* et la *Quatrième Philippique* — n'ignorent pas ce thème: bien que le consul dispose de tous les pouvoirs avec le *senatus consultum ultimum* après la fin octobre 63, bien que le Sénat de 43 gouverne par ses décrets et que par conséquent à ces deux époques le peuple ne soit pas véritablement engagé dans l'action politique il est bon que l'orateur rassure la population et l'anime contre l'adversaire.

Mais quel que soit l'auditoire il nous est apparu que Cicéron, bridé par de nombreuses contraintes: superstition, réalité de la force adverse etc. ... suggérait plus qu'il n'affirmait clairement la supériorité du bon parti. La peur de démobiliser ses amis politiques l'incitant aussi à ne pas montrer trop d'optimisme.

Cependant les motifs de confiance restent largement plus nombreux que les obstacles et c'est toujours en rappelant ces motifs que l'orateur termine son discours.

DEUXIÈME PARTIE

L'UTILITÉ DE L'ACTION

INTRODUCTION

Les différentes catégories de l'«*utile*» ne sont pas précisées par les rhéteurs avec plus de détails que celles du «*facile*». Les quelques indications données par chaque traité permettent cependant de définir ces catégories.

Dans la *Rhétorique à Herennius* le «*tutum*» qui correspond à l'«*utile*» cicéronien[1] consiste essentiellement en «*periculi uitatio*»[2] sans que l'auteur développe les sortes de dangers auxquelles il songe. Dans le *De inuentione* quelques précisions supplémentaires, qui concernent d'ailleurs surtout la politique extérieure. Si l'on en retient ce qui peut aussi se rapporter à la vie interne de la cité, il apparaît que pour Cicéron l'orateur doit montrer que l'action est utile parce qu'elle assure la *salus*, la sauvegarde de l'*aerarium* et le maintien de la puissance[3]; les *Divisions de l'art oratoire* y joignent la défense de la liberté[4] et la recherche de la *uoluptas*[5]. De fait l'analyse des moyens employés par Cicéron pour prouver l'utilité de l'action préconisée révèle que celui-ci fait état du maintien nécessaire de la *salus*, de la liberté, de la *pax*, de la puissance et de l'*aerarium*.

Ainsi toutes les catégories de l'*utile* notées dans les divers traités de rhétorique se retrouvent dans les discours cicéroniens — si l'on veut bien admettre que la *pax* — état tranquille, donc agréable — est la composante essentielle de la *uoluptas*[6].

PREMIER CHAPITRE: LA SAUVEGARDE DE LA «RES PUBLICA», DES PERSONNES ET DES BIENS

La *salus* ne doit pas être entendue au sens étroit de «*salus uitae*»; elle inclut sauvegarde de la République et des biens, comme l'atteste le paragraphe 18 de la *Quatrième Catilinaire* où Cicéron distingue bien sauvegarde de la «*patria*», de la «*uita*» et des «*fortunae*».

---

[1] Cf. p. 430.
[2] III, 3.
[3] II, 168.
[4] § 86.
[5] § 90.
[6] L'*otium* et les *uoluptates* sont explicitement liés dans le *Pro Sestio* (§ 139).

La sauvegarde de la «res publica»

Alors que les *impietates* contre la *res publica*, la *patria*, la *ciuitas*, le *status* sont sans cesse dénoncées[7], Cicéron souligne rarement la nécessité de défendre ces entités. Il ne le fait guère — et encore peu souvent — qu'en 63, dans le *Pro Sestio* et dans les *Philippiques*[8]. Donc encore une fois aux époques où il est *princeps* et où il estime possible une restauration *optimas*[9]. Si l'on relève dans le *Lexicon zu den Reden des Cicero* de H. Merguet des expressions telles que «*conseruare rem publicam*» ou «*defendere rem publicam*» l'on constate non seulement qu'elles sont rares[10] mais aussi qu'elles concernent presque toutes le passé: soit que Cicéron se vante d'avoir sauvé la République[11], soit qu'il loue qui l'a sauvée[12]. Il est exceptionnel que ces formules soient une exhortation formelle à défendre le régime[13].

Aussi la nécessité (exprimée explicitement) de sauvegarder la République ne représente que cinq pour cent des composantes de l'«*utile*» dans les discours au Sénat (et le *Pro Sestio*) et un pour cent dans les *contiones* ...[14].

Pourquoi une place aussi modeste? C'est que Cicéron juge plus efficace de mentionner ce qui touche plus personnellement les citoyens: la protection de leurs vies et de leurs biens.

Dans les rares passages où l'orateur exhorte à la défense du *status* existant une image joue un rôle important: la comparaison de l'adversaire avec une «*pestis*», quelquefois avec un «*malum*» voire avec un «*inguen*»[15]. Il a déjà été dit que de telles métaphores impliquaient surtout une critique du désir de destruction animant l'«*improbus*»[16]. Mais l'invective présente aussi valeur d'incitation: puisque «*pestis*» (ou «*malum*» ou «*inguen*») il y a, il faut en venir à bout; la République souffrant d'un membre ou d'une partie malade, il faut les réséquer: la portée exacte de la comparaison des «*improbi*» avec des maux, avec des tumeurs est précisée par un pas-

---

[7] Cf. p. 291-295.

[8] *Leg. agr.*, I, 26; *Rab.*, 2; 4; 5; *Cat.*, IV, 4; 11; 18; 19; 24; *Sest.*, 98; *Phil.*, V, 6; VIII, 8. Le nombre des appels à la défense de la *res publica* dans le *Pro Rabirio* s'explique par le fait que dans ce procès le *senatus consultum ultimum* est en question. L'appel est aussi fréquent dans le *Pro Flacco* (§ 3; 94; 99); Cicéron veut y montrer l'importance du verdict et inciter les juges favorables aux *optimates* à acquitter le prévenu.

[9] Cf. p. 440.

[10] Cf. p. 76 où ces expressions sont analysées d'un autre point de vue.

[11] *Cat.*, IV, 20; *Sul.*, 83; *sen.*, 26; 36; 38; *quir.*, 17; 21 etc. ...

[12] *Sest.*, 41; 143; *Vat.*, 25 etc. ...

[13] *Leg. agr.*, I, 26; *Cat.*, IV, 18.

[14] Cf. le tableau statistique et les références p. 524.

[15] «*Inguen*»: «tumeur à l'aine».

[16] Cf. p. 348.

sage du *De lege agraria* où Cicéron lance aux tribuns de la plèbe: «Le mal est dans nos murs ... Chacun de nous, autant qu'il est en lui, doit s'efforcer d'y porter remède et de le guérir» (*Inclusum malum ... Huic pro se quisque nostrum mederi atque hoc omnes sanare uelle debemus*)[17]. De même quand Clodius, cet *inguen*, a voulu renouveler des émeutes fin 57, Cicéron justifie l'appel à Pompée: «Ne fallait-il pas appliquer un remède ...?» (*Nonne fuit ... adhibenda medicina ...?*)[18]. La comparaison des mauvais citoyens avec un «*malum*» implique donc bien la nécessité de sauver la République. C'est une image «*optimas*» que Tite-Live prête déjà à Appius Claudius[19] et que Philippe, si l'on en croit Salluste, employait[20].

Il est à noter que cette comparaison présente de multiples autres intentions: puisque la folie adverse est un mal contagieux, cela permet d'en comprendre les surprenants progrès[21]; qui triomphe d'un mal si redoutable mérite bien de la gloire[22]; le mal étant quelquefois adventice et non inhérent à l'individu, il peut être facile d'en guérir l'ennemi[23]; pour arrêter la progression du mal il faut agir rapidement[24]. Statistiquement l'utilisation de l'image pour montrer qu'il faut guérir la République est à peine plus fréquente que les autres emplois: c'est une nouvelle preuve que pour persuader ses concitoyens d'agir Cicéron souligne peu — en dehors des périodes de crise grave — que la *salus rei publicae* est en question.

La «salus» des citoyens

L'action contre les *improbi* permettra surtout aux *ciues* de garantir leur propre vie. L'argument est déterminant auprès des Romains de la fin de la République qui connaissent toutes les proscriptions, tous les crimes qui se sont succédé depuis l'époque des Gracques.

Presque toujours l'orateur prend soin de montrer que les *improbi* vont s'en prendre à ceux-là mêmes qui l'écoutent. Il use là de la même tactique que pour le *uituperare*[25].

---

17 I, 26.

18 *Domo*, 12.

19 V, 6, 11.

20 *Hist.*, M. I, 77, 9. Mais cette image se trouve chez un *improbus* in Cic., *Sest.*, 13.

21 *Mur.*, 78; *Sul.*, 53 (cf. chez César pour une rébellion in Dion, XLI, 29 etc. ...).

22 *Har.*, 4 (Cicéron ...); *Phil.*, I, 5 (Dolabella ...). Cf. *Fin.*, IV, 66 (Drusus) et chez Plutarque, *Luc.*, 5 (Lucullus).

23 *Leg. agr.*, I, 26, *Cat.*, II, 11; 17. C'est là l'optimisme d'un homme politique au début de sa carrière. Plus tard Cicéron doutera fort des possibilités de guérison et il estimera qu'il vaut mieux couper les membres malades (*Phil.*, VIII, 15; *off.*, III, 32: cf. sur ces passages, A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 549-550).

24 Cf. p. 504.

25 Cf. p. 351-352.

Ainsi devant le Sénat il évoque la «*caedes bonorum*» qui menace[26]; il emploie souvent les expressions «*nostra caedes*», «*uestra caedes*», «*noster interitus*» etc. ...[27]; il affirme que l'ennemi en veut à chacun des Sénateurs[28]; les Clodiens, dit-il, recherchent l'«*interitus bonorum omnium*»[29]; les Catiliniens veulent tuer les consulaires[30]; les «*optimates*», chaque «*optimus*» est menacé de mort[31]. L'orateur accorde une place éminente à la nécessaire sauvegarde de la famille des Sénateurs: ceux-ci doivent sauver leur vie, mais aussi celle de leur épouse et de leurs enfants: «*Conseruate uos, coniuges, liberos*» les supplie-t-il[32]. Devant les juges il en appelle à la «*salus communis*» c'est-à-dire à la sauvegarde des Sénateurs et des chevaliers[33]. Devant les Quirites c'est le meurtre des *ciues* qu'il faut tenter d'éviter[34].

Il y a, semble-t-il, quelques exceptions. Ainsi devant les Sénateurs (ou dans le *Pro Sestio* réécrit à l'usage des *adulescentes nobilissimi*) Cicéron montre que le *populus* ou les *ciues* sont menacés[35], mais il est normal que le Sénat se préoccupe du sort de l'ensemble de la cité et *populus*, *ciues* incluent bien évidemment les Sénateurs; de plus en usant de *ciuis* Cicéron stigmatise mieux l'*impietas* que manifestent les *improbi*. Plus surprenant est le souci des *boni* dans la *Deuxième Catilinaire*[36]. Il ne nous semble pas que *boni* soit pris ici dans un sens large et désigne l'ensemble des bons citoyens — fussent-ils de rang modeste[37]. Il faut admettre qu'exceptionnellement Cicéron abandonne sa tactique et juge alors que la sauvegarde des citoyens importants peut être une incitation à l'action pour l'ensemble des Quirites.

Pour donner à ces menaces contre la *uita* le maximum de vigueur, l'orateur use à peu près des mêmes procédés que pour peindre les crimes réellement commis par les mauvais citoyens[38].

---

[26] *Phil.*, V, 6; XI, 12; XIII, 47. «*Boni*» a un sens étroit: cf. p. 61.

[27] *Cat.*, I, 2; 7; 9; IV, 2; 4; *Phil.*, III, 1.

[28] *Cat.*, I, 2; *Phil.*, XI, 3.

[29] *Domo*, 145.

[30] *Cat.*, I, 16.

[31] *Cat.*, I, 7; *Phil.*, III, 19; VII, 27; XIII, 42. De même les inspirateurs des révélations des haruspices ont annoncé la «*patrum et principum caedes*» (*har.*, 40; 53; 54). Plus habilement qu'eux Cicéron élargit les menaces à l'ensemble des *optimates* (*har.*, 40; 54).

[32] *Cat.*, IV, 2; 3; 18; 24; *Phil.*, VIII, 8.

[33] *Communis* signifie *nostra*: cf. p. 351 n. 967.

[34] *Cat.*, II, 19; *Phil.*, IV, 11; 12.

[35] *Cat.*, IV, 2; *domo*, 1; *Sest.*, 1; *har.*, 24.

[36] § 10.

[37] Cf. mon article «*L'emploi de boni ...*» p. 220. Il vient d'être question de «*fortissimi uiri*»: ces *boni* sont sans doute les mêmes. Or une expression aussi élogieuse que «*fortissimi uiri*» ne concerne que de hauts personnages.

[38] Cf. p. 338-348.

Il fait comme si chaque *improbus* était préposé à tel ou tel acte criminel[39] ou encore comme si chaque victime était nommément désignée[40].

Il déforme et exagère: Catilina désire «*orbem terrae caede atque incendiis uastare*»[41] et il y a des conjurés «*qui ... de orbis terrarum exitio cogitent*»[42]. Il est évident que Catilina a voulu se débarrasser des *optimates* tels Cicéron, Lucullus, Hortensius, Caton, Flaccus, Sestius etc. ... mais qu'il n'a pas voulu anéantir Rome ...[43].

Cicéron présente aussi de façon très concrète, comme pour les faire voir, les exactions qu'il annonce: il montre les *mucrones* pointés contre les *iugula*[44]; il évoque les *cruces*, les *cruciatus*, les *tormenta* dont Antoine usera contre les *boni*[45]. Il affirme qu'il «n'est aucun genre de supplice, à ses yeux, qu'Antoine, s'il en a le pouvoir, ne se fera faute d'appliquer» (*(non)ullius supplici abhibendi, si potestatem habeat, ullam esse partem relicturus*)[46]. Ce *latro* aimerait voir le carnage des citoyens «*ante oculos (suos)*»[47].

Cicéron use souvent d'un vocabulaire militaire pour les troupes adverses — même lorsqu'il n'y a pas de conflit armé — comme il le fait pour les crimes déjà commis[48]. Derrière les *duces* que sont les meneurs viennent des *milites*, des *hostes*, des *armati* aux intentions criminelles. La valeur que présente souvent ce vocabulaire est indiscutable. *Armati* par exemple signifie *armati in ciues* comme le montre un passage du *De lege agraria* (II): les séides de Rullus, prétend le consul, seront «*armati in ciues et expediti ad caedem*»[49].

Comme pour le «*uituperare*», une place particulière est réservée au thème de l'incendie. Les *Catilinaires* sont pleines des flammes qui menacent Rome. Vingt-huit mentions[50], en particulier dans les *Catilinaires* adressées au peuple où l'on peut dénombrer seize occurrences de ce danger. L'orateur sait bien que le peuple serait surtout touché par les ravages[51]. L'anéantissement des boutiques serait catastrophique comme le souligne Cicéron lui-même[52]; mais les

---

39 *Cat.*, IV, 13.
40 *Cat.*, I, 2.
41 *Cat.*, I, 3.
42 *Cat.*, I, 9.
43 Cf. L. Pareti, *La congiura di Catilina* (Catania, 1935) cité par E. Lepore, *Il princeps* ... p. 112 a souligné ces exagérations.
44 *Cat.*, II, 2; III, 2; *Mur.*, 82; *Pis.*, 5.
45 *Phil.*, XI, 3; 21; XII, 21; XIII, 21; XIV, 8.
46 *Phil.*, XI, 6.
47 *Phil.*, IV, 11.
48 Cf. p. 342-346.
49 § 82. Cf. *leg. agr.*, I, 17; II, 99; *Cat.*, II, 5; *Sest.*, 95 etc. ...
50 *Cat.*, I, 3; 6; 9; 29; 32; II, 1; 6; 10 (bis); 19; III, 1; 2; 8; 10; 14; 15; 19; 21; 22; 25 (bis); IV, 2; 4; 11; 12; 13; 17; 18. Cf. de même *Mur.*, 85.
51 Cf. p. 348 n. 935.
52 *Cat.*, IV, 17.

boni craignent aussi pour leur *domus* dans Rome. L'orateur n'omet pas de dire que la ville a été divisée en quartiers pour faciliter le travail des criminels[53]; de préciser que les tâches ont été réparties, la direction des opérations étant confiée à L. Cassius[54]; il nous fait voir la préparation des flèches incendiaires et des brandons (*malleolos et faces*)[55]; les conjurés ont presque réussi à placer les torches au pied des bâtiments et ils ont pris soin d'encercler par le feu chaque demeure: «*toti urbi, templis, delubris, tectis ac moenibus subiectos prope iam ignes circumdatosque*»[56]. L'orateur confirme ces préparatifs par une interprétation curieuse des prédictions divines: alors que les haruspices annonçaient «*caedes ... incendia ... appropinquare*»[57], Cicéron, deux paragraphes après avoir rapporté la prophétie, affirme que les dieux ont annoncé «*caedis, incendia ... comparari ... per ciues*»! Enfin dans la *Quatrième Catilinaire* il rend plus sensible encore le danger en imaginant, dans une véritable hallucination «*hanc urbem ... subito uno incendio concidentem*» (§ 11)[58].

Il est remarquable que la nécessité de sauvegarder sa vie est plus fréquemment soulignée par l'orateur devant les Sénateurs que devant les autres auditoires. Cette répartition est normale: les troubles civils atteignent d'abord les magistrats et les citoyens importants. La «*salus uitae*» représente dix-neuf pour cent des procédés de l'«*utile*» dans les discours au Sénat; seulement quatre pour cent dans les *contiones*[59]. Il faut d'autre part noter que la fréquence du thème tient compte de l'*adfectio*, des *tempora*. L'appel à la défense de la *salus* est répété dans les *Catilinaires* et les *Philippiques*, cela va de soi, mais il est multiplié encore après le meurtre de Trebonius, donc après la *Dixième Philippique*, lorsque les menaces contre la vie des bons citoyens peuvent trouver plus facilement créance.

La fréquence du thème de la *salus uitae* devant les Pères paraît contradictoire avec les affirmations de Cicéron selon lesquelles c'est devant le peuple plus que devant le Sénat que l'orateur doit faire ressortir l'utilité de l'action[60]. Mais Cicéron sait bien que cela est pure théorie, que les *boni uiri* sont déterminés plus par les avantages que par la noblesse d'une action. Dans la *Septième Philippique* après avoir montré la honte qu'il y aurait à être esclave d'Antoine, il

---

53 *Cat.*, I, 9; II, 6; III, 8 etc. ...

54 *Cat.*, III, 14.

55 *Cat.*, I, 32. Même accusation des Clodiens contre Milon (*Mil.*, 64).

56 *Cat.*, III, 2. Cicéron évoque aussi le *cinis* qui va recouvrir la cité (cf. *Cat.*, II, 19; IV, 12).

57 *Cat.*, III, 19.

58 L'efficacité de cette incitation à écarter les dangers est certaine: c'est la peur de l'incendie qui a enlevé aux conjurés l'appui populaire (cf. Sall., *Cat.*, XLVIII) et Cicéron a beaucoup fait pour la répandre et l'accroître.

59 Cf. les tableaux statistiques et les références p. 524-525.

60 Cf. p. 431.

constate: «*Sed multa de turpitudine. Dicam deinceps, ut proposui, de periculo: quod etsi minus est fugiendum quam turpitudo, tamen offendit animos maioris partis hominum magis*» (C'est assez parler de la honte. Je vais passer maintenant comme je l'ai indiqué, au danger: bien qu'il faille le fuir moins que la honte, il frappe toutefois davantage l'esprit du plus grand nombre)[61]. Cet aveu ingénu justifie bien la place considérable réservée par Cicéron devant le Sénat même à la nécessité de défendre sa vie.

Il va sans dire que le thème de l'utile et du facile sont étroitement liés sur ce point particulier de la «*salus uitae*». Montrer que l'ennemi en veut à la vie des citoyens ne porte que si l'on démontre simultanément aux auditeurs qu'il est possible voire aisé d'écarter les menées adverses. Trop effrayer les bons citoyens aboutirait à les démoraliser. D'autant que les «bons citoyens» — Cicéron le sait bien — ne sont guère courageux[62]. Aussi l'orateur veille à insister autant et plus sur le nombre des *boni* que sur les menaces adverses. Ce sont les discours qui peignent le plus nettement les dangers qui dénombrent le mieux les forces amies. Ainsi dans la *Quatrième Catilinaire* Cicéron évoque souvent le massacre qui attend les *boni* s'ils ne se défendent pas[63]; mais il peint aussi longuement la force du bon camp[64]. Même procédé dans la *Troisième*, la *Quatrième* et la *Onzième Philippique*[65]. Chaque fois l'insistance sur la force du bon parti vient en deuxième lieu: c'est donc cette puissance qui persiste surtout dans l'esprit des auditeurs. De plus l'orateur consacre une plus grande place à la supériorité des *boni* qu'à l'évocation des menaces pesant sur eux.

La sauvegarde des biens

La lutte contre l'adversaire doit aussi permettre de préserver la fortune que l'on détient. C'est un argument surtout efficace devant les auditoires de possédants: Sénateurs et chevaliers. Il ne faudrait pas imaginer que les *locupletes* réagissent toujours en ce domaine par des considérations uniquement personnelles: à Rome la richesse des grands est jugée le ciment de l'État. Comme le dit Cicéron: «Lorsque les riches sont évincés des biens qu'ils détiennent depuis longtemps, la République est dépouillée de ses défenseurs» (*Cum locupletes possessionibus diuturnis mouerentur, spoliari rem publicam propu-*

---

[61] § 16.
[62] Cf. p. 403-405.
[63] § 2; 4; 11; 12; 13; 17; 18.
[64] § 15 à 19.
[65] Intentions criminelles adverses: III, 1; 9; IV, 11; 12; XI, 3; 12; 21. Force des *boni*: III, 32; 34; 36; IV, 12; 15; XI, 39.

gnatoribus)[66]. Les riches sont les défenseurs naturels de l'Etat. Attaquer leurs biens, c'est attaquer la *res publica*. Il n'en est pas moins vrai que l'argument porte surtout parce qu'il concerne chacun en particulier.

Aussi a-t-il été fort utilisé au Sénat par les orateurs *optimates*: Philippe l'emploie[67]; Caton lui accorde une place démesurée, qui lance aux Sénateurs avec une ironie appuyée — si l'on en croit l'historien de la *Conjuration de Catilina*: «C'est à vous que je m'adresse, vous qui avez toujours estimé vos palais, vos villas, vos statues, vos tableaux plus que la patrie elle-même; si vous voulez conserver, quelle qu'en soit la valeur, ces biens auxquels vous tenez tant ... réveillez-vous enfin et prenez en main la défense de la République» (... *uos ego appello, qui semper domos, uillas, signa, tabulas uostras pluris quam rem publicam fecistis: si ista, cuiuscumque modi sunt, quae amplexamini, retinere ... uoltis, expergiscimini aliquando et capessite rem publicam*)[68].

Cicéron donne aussi à ce thème une place considérable, quand il s'adresse aux Sénateurs. La «*salus fortunarum*» constitue dix-huit pour cent de l'ensemble des procédés de l'«*utile*»[69]. Sans se moquer âprement comme Caton de l'attachement des *boni uiri* à leurs biens, l'orateur accuse Catilina d'enlever aux *otiosi* leurs richesses; il met dans la bouche du conspirateur des propos inquiétants: «Tous ceux qui veulent se refaire après avoir tout dévoré ou recouvrer ce qui leur a été pris, n'ont qu'à considérer ce qu'il a lui-même de dettes, de biens» (*qui consumpta replere, erepta recuperare uellent, spectarent quid ipse deberet, quid possideret*)[70]; il reproche à Antoine de vouloir partager la ville entre ses séides et lui-même[71] et de désirer les biens des meilleurs citoyens[72]. Il va sans dire que la *uituperatio* contre les vols commis dans le passé par les *improbi* présente aussi une valeur d'incitation: l'avenir pouvant fort bien ressembler au passé[73].

Devant le peuple il est rare que Cicéron brandisse l'image des vols que les mauvais citoyens pourraient commettre aux dépens des

---

[66] *Sest.*, 103.

[67] Cf. Sall., *hist.*, M. I, 77, 20.

[68] In Sall., *Cat.*, LII, 5.

[69] Cf. les références et le tableau statistique p. 524.

[70] *Mur.*, 50. Cicéron use ici de la figure dite «*sermocinatio*» ou «dialogisme» qui consiste à citer les paroles de l'adversaire pour le perdre. Il ne se prive évidemment pas de déformer les propos qu'il prétend rapporter.

[71] III, 31; V, 6; 20; 22; VIII, 9; XIII, 19; 42; 47; XIV, 10 (cf. XI, 12 pour Saxa). Antoine veut aussi partager la totalité de l'Italie: ces visées inquiètent les nombreux Sénateurs d'origine municipale (cf. p. 59).

[72] *Phil.*, VII, 27; VIII, 8-9. Les menaces de vols comme les menaces de crime planent sur les auditeurs mêmes. Cf. aussi *Phil.*, V, 32; 33; VII, 18; 21; XI, 10; 13; XII, 19; 20; XIII, 3.

[73] Cf. p. 323 sqq.

particuliers; la *Deuxième Catilinaire* cependant évoque des *rapinae*[74]; les Antoniens «*qui sibi urbem, qui bona et fortunas ciuium ad praedam proposuerunt*» sont aveuglés par «l'espoir de rapines et de pillages» (*spes rapiendi atque praedandi*)[75]. Antoine même «*urbem se diuisurum esse promisit*» accuse Cicéron dans la *Quatrième Philippique*[76]. Ces phrases Cicéron les prononce à l'intention des riches affranchis ou autres citoyens aisés qui sont assez nombreux dans les assemblées populaires[77]. Cicéron lui-même témoigne dans la *Quatrième Catilinaire* de la présence de gens susceptibles d'être touchés par la menace de vols: il y a dans le *populus* des personnes «*quos priuatae fortunae ... ad salutem patriae defendendam excit(ent)*[78].

Pour rendre plus redoutables ces menaces l'orateur use des mêmes images que pour blâmer les vols réellement commis par les *improbi*.

De nombreuses métaphores sont empruntées au domaine commercial: les Rulliens vont se livrer à «un trafic de la justice et des fortunes» (*nundinationem iuris et fortunarum*)[79]. Les *improbi* sont aussi comparés à des arpenteurs, surtout dans les *Philippiques*: Antoine va partager la ville, en faire la «*dispertitio*»[80]; les Antoniens veulent l'«*urbis Italiaeque partitio*»[81]; ils désirent «diviser» (*diuidere*) la cité[82]; Saxa espère être «l'arpenteur de la ville» (*metator urbis*)[83]; il se sert de sa perche d'arpenteur[84]. Quelques métaphores sont empruntées au monde animal: les machinateurs de la loi agraire ont flairé tous les écus: Cicéron interroge: «*Quisnam tam abstrusus usquam nummus uidetur quem non architecti huiusce legis olfecerint?*»[85]; toujours tels des chiens, ils cherchent en reniflant la charge de décemvir qui leur permettra de satisfaire leurs convoitises[86]. Ce sont aussi des *gurgites*, des *uoragines*, des gouffres prêts à tout engloutir[87].

---

[74] § 10; 20.

[75] IV, 9.

[76] § 10.

[77] Cf. p. 28.

[78] § 16. Devant les Quirites Cicéron évoque seulement des menaces de vols et non des vols réellement commis (cf. p. 324). C'est qu'il est plus facile de faire croire que les *improbi* en veulent aux biens des particuliers, même modestes, mais difficile de citer des victimes! ... Notons que l'évocation dans les *contiones* de menaces de vols concernant des particuliers peut provenir aussi d'une post-rédaction à l'usage des *boni uiri* (cf. p. 28 sqq).

[79] *Leg. agr.*, I, 9 etc. ...

[80] III, 31.

[81] XIII, 42; 47.

[82] IV, 10; V, 7; VIII, 9; XIII, 19.

[83] *Phil.*, XI, 12. Cf. *Phil.*, XIV, 10.

[84] XIV, 10. Cf. aussi pour Clodius en *Mil.*, 74.

[85] *Leg. agr.*, I, 11.

[86] *Leg. agr.*, II, 65. Cf. *Verr.*, IV, 31.

[87] Cf. p. 330-331.

Les métaphores s'accordent le plus souvent avec les personnages qui guignent les biens des *locupletes*: les Rulliens qui se veulent populaires et affectent la plus grande simplicité sont comparés à des animaux familiers; les Antoniens, soldats habitués à tracer les camps, fréquemment originaires de colonies au savant quadrillage, sont comparés à des arpenteurs[88]!

Deuxième chapitre: Le maintien de la «libertas»

Nous avons vu l'importance de la liberté pour les Romains, son prestige, immense chez les Quirites, plus atténué chez les Sénateurs[89]; son contenu, différent pour les uns et les autres: le peuple appréciant surtout dans un régime libre l'absence d'un *rex* et la possession de certains avantages: droit de vote, protection contre l'arbitraire etc. ...; les *boni uiri* aimant la *libertas* parce qu'elle leur permet de jouir pleinement de leur *dignitas*[90].

Vu le prix attaché à la liberté, il n'est pas étonnant que celle-ci occupe une place privilégiée parmi les composantes de l'«*utile*»; et sans cesse les orateurs affirment qu'il faut agir contre l'adversaire pour sauvegarder la liberté.

Cette forme d'incitation se retrouve dans pratiquement tous les discours prononcés par les *populares*: Manlius incite la plèbe à lutter «*pro libertate*»[91]; Memmius de même[92]; Lépide demande au peuple de continuer à lutter pour la liberté[93] et il termine son discours par cet appel belliqueux: «*M. Aemilium ... sequimini ad recipiundam libertatem*»[94]; Macer, par trois fois, affirme que la liberté est à reconquérir[95]; Catilina dit à ses acolytes qu'ils conspirent pour obtenir la liberté[96]; au moment décisif du combat, il rappelle à ses troupes qu'elles tiennent en mains la liberté[97]; C. Manlius, lieutenant du chef des conjurés, prétend que les révoltés ne luttent que pour elle[98]. Il est fréquent que le mot «*libertas*» soit le dernier mot des harangues des tribuns et des populaires: c'est dire l'importance qu'ils attachent à cette incitation[99].

---

[88] L'Antonien Saxa était «*metator*» des camps.
[89] Cf. p. 316-317.
[90] Cf. p. 317.
[91] Liv., VI, 18, 6.
[92] Memmius y revient par trois fois: Salluste, *Iug.*, XXXI, 17; 22; 23.
[93] Sall., *hist.*, M. I, 55, 1; 4.
[94] § 27.
[95] *Ibid.*, III, 48, 2; 4; 28.
[96] Sall., *Cat.*, XX, 6; 14; 17.
[97] *Ibid.*, LVIII, 8; 11.
[98] Sall., *Cat.*, XXXIII, 4.
[99] Cf. Sall., *hist.*, M. I, 55, 27; III, 48, 28.

Mais les «*optimates*» font aussi un large usage de l'exhortation. Le consul Proculus, quand Cassius propose une réforme agraire en 486, avertit: «*regno uiam fieri*»[100]; les Sénateurs agissent contre Manlius parce qu'ils redoutent qu'il n'exerce quelque tyrannie[101]; Philippe met en garde les Sénateurs en 77: Lépide, dit-il, lutte «*opprimundae libertatis*»[102]; Macer rapporte que les *optimates* se prétendent tous «*uindices libertatis*»[103]; Brutus combat pour la liberté du peuple romain[104]; la lutte pour la liberté est constamment mentionnée dans les décrets de l'époque des *Philippiques*[105].

Cicéron, maître du *suadere*, n'a pas négligé cette arme. D'autant qu'il apprécie particulièrement lui aussi la *libertas*, condition primordiale d'une république juste et stable[106].

La fréquence de ce thème dans les discours cicéroniens est tout-à-fait considérable; mais elle est variable suivant les auditoires: elle est très grande surtout devant les Quirites; soixante pour cent de l'«*utile*» dans les *contiones*; vingt huit pour cent seulement dans les discours au Sénat. Rien de surprenant dans cette différence puisque le prestige de la liberté est surtout vif chez les simples citoyens: d'autre part les Sénateurs ont d'autres choses à protéger: leurs biens, voire leur vie.

Devant les Quirites la nécessité de sauvegarder la liberté est surtout affirmée dans les *De lege agraria*, dans le *Pro Rabirio* et dans les *Philippiques*. Rullus, par les modalités de vote qu'il propose, par son hostilité à Pompée, défenseur de la plèbe, par l'imprécision voulue mais dangereuse de sa loi peut apparaître comme un aspirant à la tyrannie; de plus Cicéron joue là une partie difficile; il doit user des armes les plus efficaces et il sait que c'est en brandissant les menaces qui peuvent peser sur la liberté qu'il a le plus de chances d'inciter le peuple à voter contre la loi. Dans le *Pro Rabirio* l'usage du thème va de soi. Le débat porte sur la liberté. Les populaires affirment que Rabirius et ses amis l'ont mise en péril. Cicéron, par un procédé rhétorique constant[107], retourne l'argumentation et montre que c'est la cruelle poursuite contre Rabirius qui porte atteinte à la liberté de tous. Enfin après la tyrannie qu'Antoine a imposée dans Rome dans la deuxième moitié de 44, il est efficace en décembre 44 et au début de 43 d'inciter le peuple à reconquérir la liberté.

Devant les Sénateurs le thème de la liberté est surtout incitation à l'action dans le *De lege agraria*, dans la *Troisième* et la *Huitième Philip-*

---

[100] Liv., II, 41.
[101] Liv., VI, 18, 16; 19, 1 (cf. Cic., *Sul.*, 27; *Phil.*, II, 114).
[102] Sall., *hist.*, M. I, 77, 6; 10; 20.
[103] *Ibid.*, III, 48, 22.
[104] Cic., *Phil.*, X, 23.
[105] *Phil.*, V, 53; XIV, 36; 37.
[106] Cf. p. 317-318. [107] Cf. p. 319.

pique. Les motifs qui ont poussé Cicéron à développer cette exhortation dans les deux premiers discours sont les mêmes que ceux qui l'ont poussé à la développer dans les discours au peuple prononcés au même moment. Dans la *Huitième Philippique* l'extension du thème est liée à la gravité de la situation. Après l'échec de la première ambassade auprès d'Antoine Cicéron doit absolument vaincre ceux qui en souhaitent une seconde: le moment crucial est venu; il faut décidément choisir entre la paix et la guerre déclarée. L'orateur se montre d'ailleurs suffisamment persuasif puisque les Pères choisissent la guerre.

Peu d'insistance sur la liberté en revanche dans les *Catilinaires* et dans le *Pro Sestio*. Au moment de la conjuration la sauvegarde des vies et des biens est plus importante. Dans le plaidoyer du début de 56, l'avocat s'adresse aux *adulescentes nobilissimi*; il doit surtout leur démontrer la facilité de l'action. Ces jeunes gens sont moins sensibles à l'utilité qu'à la grandeur de l'action. De plus, dépourvus de *dignitas* importante, ils sentent moins la nécessité d'une liberté pour l'exercer.

Il semble qu'il y ait souvent peu de différence entre le thème dans les *contiones* et dans les discours au Sénat: l'orateur y lance des appels — d'ailleurs très vifs — à la sauvegarde de la *libertas* en des termes proches et sans que le contenu du mot *libertas* paraisse différent. Les exhortations aux Quirites comme celles du *De lege agraria*: «*retinete istam possessionem libertatis*»[108], «... *nolitote dubitare ... libertatem ... defendere*»[109] et les exhortations au Sénat comme celles des *Philippiques*: «*Ecquodnam principium putatis libertatis capessendae?*»[110], « ... *pro libertate uitae periculo decertandum est*»[111] pourraient, semble-t-il, être aisément permutées[112].

De fait il apparaît souvent que Cicéron adapte à l'auditoire son appel à la défense de la liberté[113]. Devant le peuple, sachant la haine des Quirites pour la royauté, il brandit la menace d'un pouvoir royal pour inciter les citoyens à lutter contre les *improbi*: les Rulliens auront, dit-il une «*potestatem regiam*»[114]; les décemvirs

---

[108] II, 71.

[109] II, 16.

[110] X, 19.

[111] X, 20.

[112] Autres appels de cette sorte dans les discours adressés aux Quirites: *Leg. agr.*, II, 15; 29; 75; III, 16; *Rab.*, 16; 34; *Phil.*, IV, 11; 16; VI, 19 (dans les *Philippiques* le mot *libertas* est comme chez les tribuns le dernier mot des *contiones*): appels dans les discours aux Sénateurs: *leg. agr.*, I, 21; *Cat.*, IV, 19; 24; *Phil.*, VII, 27; XIII, 49.

[113] Comme pour la *uituperatio* contre la tyrannie exercée dans le passé ou le présent par l'adversaire: cf. p. 319-327.

[114] *Leg. agr.*, II, 32: cf. *leg. agr.*, II, 30 et 54 («*potestas infinita*» promise aux décemvirs).

deviendront «*reges*»[115]; ils préparent un «*regnum*»[116]; ils mettent en place des «*extraordinaria non imperia sed regna*»[117]; ils seront entourés de «*satellites*», c'est-à-dire comme en témoigne le *De finibus* de «*tyranni comites*»[118]; les Catiliniens veulent être «*reges*»[119]; Lentulus croit qu'il va parvenir au «*regnum*»[120].

Parfois Cicéron annonce, en cas de victoire adverse, la perte de ce qui constitue pour les Quirites l'essence même de la *libertas*: «*suffragium*», lois de sauvegarde etc. ...[121].

Devant les Sénateurs la menace de subir un «*rex*» est rarement évoquée: certes l'orateur dit que les Rulliens vont établir un «*regnum decemuirale*»[122]; que Lentulus aurait aimé être roi et se voyait déjà flanqué de «Gabinius revêtu de la pourpre» (*purpuratum Gabinium*)[123]; mais l'orateur préfère dresser l'épouvantail de la servitude qui attend les *boni uiri* si les *improbi* l'emportent: il parle donc sans cesse du «*dominatus*» que ceux-ci, tels de vrais maîtres, feront peser sur les Sénateurs et de la «*seruitus*» dans laquelle l'*optimus quisque*, réduit à l'état d'esclave, tombera. D'après Cicéron les Rulliens cherchent une «*nouam dominationem*»[124]; Lucius Antonius «sera le maître» (*dominabitur*)[125]; en 44-43 l'orateur répète inlassablement qu'Antoine et ses complices vont réduire les Romains à la servitude[126].

Ce faisant Cicéron adapte le contenu de la menace à la conception même de la liberté chez les Pères, une liberté donc qui permet avant tout de jouir de la *dignitas* acquise. Il établit souvent un lien explicite entre la menace de suppression de la liberté et la menace de suppression de la dignité: ainsi dans le *De lege agraria* le consul s'exclame: «*Quid enim existimatis integrum uobis in re publica fore aut in*

---

115 *Leg. agr.*, II, 15; 29; 33; 43.

116 *Leg. agr.*, II, 24; 75.

117 *Leg. agr.*, II, 8. Leur pouvoir sera même plus que royal puisque celui-ci se limite à un territoire précis alors que les décemvirs disposeront d'un pouvoir sans bornes: cf. II, 35.

118 II, 37. Cf. *leg. agr.*, II, 32; 84. Cette diatribe est classique: cf. chez Philippe in Sall., *hist.*, M. I, 77, 7 et Lépide, *ibid.*, I, 55, 2; 12; 21.

119 *Cat.*, II, 19. Cf. Sall., *Cat.*, V.

120 *Cat.*, III, 9; 11. Cf. *dictatura* en *Cat.*, II, 20. L'ambition de Lentulus est confirmée ailleurs (Plut., *Cic.*, 17). Notons que «*tyrannus*» est rare (*leg. agr.*, II, 32). Sur cette rareté cf. p. 319-320.

121 *Leg. agr.*, II, 16 à 46.

122 *Leg. agr.*, I, 24.

123 *Cat.*, IV, 12. A comparer avec *Cat.*, III, 9. Devant le peuple Cicéron se contente de l'invective; devant le Sénat il brosse un croquis rapide et pittoresque qui suscitera le rire.

124 *Leg. agr.*, I, 19.

125 *Phil.*, VII, 16.

126 *Phil.*, III, 12; 29; 33; 35; V, 6; 21; VIII, 12; X, 18; 19; 20; XI, 3; 24; XII, 14; XIII, 6; XIV, 11; 37.

uestra libertate ... retinenda, cum Rullus ... Capuam (occuparit)?» (Seriez-vous encore les maîtres, le croyez-vous, de conserver votre place dans l'Etat, de sauvegarder votre liberté et votre dignité, lorsque Rullus ... (se sera emparé) de Capoue?)[127]. Liberté et dignité sont associées encore plus fortement dans la *Troisième Philippique*: «*Nihil est detestabilius dedecore, nihil foedius seruitute. Ad decus et ad libertatem nati sumus; aut haec teneamus aut cum dignitate moriamur*» (Rien n'est plus exécrable que le déshonneur, rien n'est plus répugnant que la servitude. Nous sommes faits pour l'honneur et la liberté; conservons l'un et l'autre ou mourons dans la dignité)[128]. La différence entre discours au Sénat et *contiones* est nette sur ce point: elle apparaît encore mieux dans les passages parallèles de ces deux sortes d'*orationes*: dans le premier discours *De lege agraria*, Cicéron avertit solennellement les *boni uiri*: si la loi est votée «il ne nous restera plus aucun espoir de conserver notre dignité, ni même de recouvrer notre liberté» (*nobis non modo dignitatis retinendae, uerum ne libertatis quidem recuperandae spes relinquatur*)[129]. Dans le passage correspondant de la *contio* plus de lien entre dignité et liberté; le consul ne fustige que la «*potestatem*», la «*dicionem*» qui vont s'abattre sur les citoyens en cas de vote de la loi[130]. Et même lorsque le contexte ne l'indique pas, même lorsqu'il semble que Cicéron en appelle devant les deux auditoires à la défense de la seule «*libertas*», il est très probable que ce mot «*libertas*» présente des nuances différentes devant les Quirites et devant les Sénateurs. Ces derniers entendent sûrement que cette liberté est la condition du maintien de leur dignité; le peuple y voit surtout sauvegarde et permanence de ses droits[131].

En démontrant ainsi au Sénat que la lutte contre l'adversaire permettra de sauver en même temps liberté et dignité, Cicéron use d'une puissante incitation: en effet il insiste simultanément sur une composante de l'«*utile*» (la liberté) et sur un bien qui participe à la fois de l'«*honestum*» et de l'«*utile*» (la dignité)[132]. Or l'«*honestum*» est considéré par les rhéteurs comme particulièrement propre à toucher les gens de bien; mais l'usage de l'«*utile*» n'est pas à rejeter — Cicéron le souligne[133]. L'orateur combine donc par son argumentation l'efficacité de l'*utilitas* et de l'*honestum*. D'où la fréquence du thème de la nécessaire sauvegarde de la *libertas-dignitas* devant les Sénateurs.

---

[127] § 22.
[128] § 36.
[129] § 17.
[130] II, 74. La menace d'un «*dominatus*» ou d'une «*seruitus*» est rarement évoquée devant le peuple: *leg. agr.*, II, 8; 25; III, 13; *Cat.*, II, 19; *Phil.*, VI, 19.
[131] Cette remarque s'applique aux appels recensés p. 457.
[132] La dignité fait partie du «*laudabile*»: biens participant de l'«*utile*» et de l'«*honestum*» (*de inu.*, II, 166).
[133] Cf. p. 451-452.

Quand Cicéron le peut, il associe à la sauvegarde de la *libertas-dignitas* la «*salus uitae*». Ainsi dans le *De lege agraria* il s'étend longtemps «*de periculo salutis ac libertatis*» liant explicitement «*libertas ac dignitas*»[134]. Même chose dans les *Philippiques*, où, à la mi-janvier 43, il évoque à quelques paragraphes de distance le maintien de la *libertas-dignitas* et la «*salus uitae*»[135]. Mais fin mars arrive un moment où ces trois éléments sont inconciliables. Plancus est hésitant, Lépide propose des négociations; la guerre peut très bien s'achever sur une défaite des «Républicains». Si les *boni* refusent la servitude, s'ils veulent conserver la dignité, ils peuvent le payer de leur vie. Cicéron met alors en première place le «*laudabile*», le maintien de la *dignitas*, au détriment de l'«*utile*», du maintien de la *salus*. C'est ce qu'il exprime dans le magnifique dialogue de la Sagesse et du Courage dans la *Treizième Philippique*: il refuse d'écouter une Sagesse qui lui demanderait d'accepter de vivre dans la servitude; il n'écoute que celle qui lui dit: «*Tu uero ita uitam corpusque seruato, ita fortunas, ita rem familiarem, ut haec libertate posteriora ducas*» (Tu dois en vérité ne conserver ta vie et ton corps, ainsi que tes biens et ton patrimoine qu'en les faisant passer après la liberté)[136]. Cicéron choisit l'héroïsme. Mais, même après ce noble choix, il use des armes de l'*utile*: il suggère — comme si l'alternative n'était pas si rigoureusement entre la mort ou la servitude — qu'en luttant l'on pourra sauver sa vie[137] et ses biens[138]; que ce succès n'est pas impossible parce qu'Antoine est isolé et que Lépide se rangera aux côtés des *boni*[139]. La part que Cicéron consacre encore à ce moment à l'«*utile*» devant les Sénateurs prouve une nouvelle fois qu'il le juge nécessaire en toutes circonstances devant les auditoires les plus relevés.

TROISIÈME CHAPITRE: LA DÉFENSE DE L'«AERARIUM» ET DES BIENS DU PEUPLE ROMAIN

Pour Cicéron la lutte contre les *improbi*, le rejet des lois qu'ils proposent permettent de défendre le trésor et les biens publics. La répartition de cet argument dans les discours est tout-à-fait caractéristique. Il occupe une place considérable devant le peuple où il vient en deuxième lieu après la défense de la liberté: il représente en effet dans les *contiones* vingt pour cent des armes du «*suadere*» et le

---

[134] *Leg. agr.*, I, 21-22.
[135] VII, 14 et 20.
[136] § 6.
[137] XIII, 21.
[138] XIII, 19; 42; 47.
[139] XIII, 16-18.

quart de celles de l'«*utile*»[140]; en revanche dans les discours aux Sénateurs il ne constitue que six pour cent de l'ensemble des arguments du «*suadere*» et moins du sixième de l'«*utile*». La comparaison de passages parallèles des *contiones* et des discours au Sénat confirme la différence: dans le premier *De lege agraria* adressé aux Quirites mention est faite de la dilapidation des *uectigalia*[141]; mais dans le passage correspondant de l'*oratio* aux Pères il n'en est pas soufflé mot[142]. La raison de cette différence est évidente: si les Sénateurs sont attachés à l'*aerarium* et aux biens de l'Etat, les gens du peuple — nous l'avons déjà souligné[143] — y tiennent beaucoup plus encore; Cicéron exploite cet attachement des Quirites au trésor en insistant dans les *contiones* sur la nécessité de défendre ces biens. C'est chez lui tactique délibérée: il précise dans le discours *De lege agraria* adressé aux Sénateurs: «Je ne déplore pas (ici) la diminution de nos revenus» (*non queror deminutionem uectigalium*), puis, après avoir énoncé par prétérition quelques uns des motifs de cette diminution, il conclut rapidement: «Je laisse tous ces développements de côté, les réservant pour l'assemblée du peuple» (*praetermitto omnem hanc orationem et contioni reseruo*)[144].

La nécessité de défendre l'*aerarium* et les *bona publica* est surtout soulignée dans les discours contre la loi de Rullus au début de l'année 63: c'est en effet une arme efficace contre les lois agraires que l'on peut aisément accuser d'épuiser la richesse de l'Etat. La défense de l'*aerarium* est mentionnée aussi dans le programme *optimas* du *Pro Sestio*. Il semble étonnant de ne pas la trouver dans les *Philippiques* puisqu'Antoine a déjà mis à sac le temple d'Ops où était déposé le trésor et qu'il peut être aisément soupçonné de mêmes forfaits pour l'avenir[145]. Mais les sommes placées là étaient d'origine pompéienne et il n'est pas recommandé devant des Quirites qui regrettent César d'y revenir trop souvent. De plus en 44-43 ce sont les «républicains» qui puisent dans le trésor ...[146].

Entre *contiones* et discours au Sénat, il n'y a pas qu'une différence de répartition du thème: la présentation aussi change. Devant les Quirites Cicéron définit les *bona publica* comme la possession même du peuple et les identifie même au peuple[147] — ce qu'il se garde de faire au Sénat. Dans le premier discours *De lege agraria* — prononcé devant les Sénateurs — Cicéron évoque seulement l'*auctionem publi-*

---

[140] Cf. les tableaux statistiques et les références p. 522; 525.
[141] II, 73-74.
[142] I, 16; 17.
[143] Cf. p. 323-324.
[144] § 21.
[145] Cf. p. 325.
[146] Fin juillet 43 il est vide de leur fait: *ad Brut.*, I, 18, 5.
[147] II, 48.

corum bonorum[148]; devant les Quirites il prétend que Rullus se livre à l'«*auctio populi Romani*»[149].

Il présente devant le peuple les terres que Rullus veut vendre comme les biens mêmes de tout un chacun: «Je vois» dit-il «les domaines d'Italie, de Sicile et des autres provinces mis en vente et confisqués par cette loi. Or ce sont vos domaines, vos propriétés. Oui je résisterai, je lutterai, je ne souffrirai pas que personne, moi consul, dépouille le peuple romain de ses propriétés ...» (... *Italiae, Siciliae ceterarumque prouinciarum possessiones uenalis ac proscriptas hac lege uideo; uestra sunt praedia, uestrae possessiones; resistam atque repugnabo neque patiar a quoquam populum Romanum de suis possessionibus me consule demoueri* ...)[150], employant et répétant des termes (*praedia, possessiones*) qui ne désignent pas une possession abstraite, mais que les Romains utilisent pour des fermes, des domaines particuliers[151].

Pour qui penserait que cette propriété collective ne l'intéresse pas personnellement le consul insiste sur les avantages de la propriété commune: «Si l'on partageait le champ de Mars et que l'on assignât à chacun de vous, pour s'y installer, un lot de deux pieds, ne préféreriez-vous pas jouir en commun de l'ensemble plutôt que d'en posséder en propre une minime partie? Ainsi donc, même s'il devait revenir à chacun de vous une fraction de ce territoire qu'on vous fait espérer et qu'en réalité l'on destine à d'autres, il serait néanmoins plus honorable de le posséder en commun que d'en avoir chacun votre part. Mais en fait puisque ce n'est pas vous que ce partage concerne, puisqu'on réserve à d'autres ce domaine dont on vous dépouille, c'est avec acharnement que vous lutterez contre cette loi ...» (*Si iam Campus Martius diuidatur et uni cuique uestrum ubi consistat bini pedes adsignentur, tamen promiscue toto quam proprie parua frui parte malitis. Qua re etiam si ad uos esset singulos aliquid ex hoc agro peruenturum qui uobis ostenditur, aliis comparatur, tamen honestius eum uos uniuersi quam singuli possideretis. Nunc uero cum ad uos nihil pertineat, sed paretur aliis, eripiatur uobis, nonne acerrime ... huic legi ... resistetis*?)[152].

Parmi les biens que les Rulliens vont vendre, d'après Cicéron, ce sont ceux dont la vente irritera le plus les Quirites qui sont évoqués par l'orateur. Celui-ci insiste sur la perte des terres de Sicile et de Campanie parce qu'elles sont manifestement chères au cœur des citoyens pour la sûreté de leurs revenus[153] et sur celle des terres que

---

[148] *Leg. agr.*, I, 2.
[149] *Ibid.*, II, 48.
[150] *Ibid.*, III, 15.
[151] *Possessio* au pluriel signifie en effet un domaine: cf. Sall., *Cat.*, XXXV, 3.
[152] II, 85.
[153] II, 48; 80-83.

Pompée a ajoutées au domaine public parce que ce général est alors aimé des Quirites[154].

Pour dresser les auditeurs contre Rullus, il montre que le tribun va faire des bénéfices sur leurs biens mêmes soit en concluant des marchés de gré à gré avec les propriétaires, soit en se faisant payer des exemptions[155].

Il décrit l'argent du butin qu'entasseraient les Décemvirs et s'écrie: «On a peine à concevoir un emplacement assez vaste pour contenir de tels monceaux d'argent» (*Vix ... uidetur locus esse qui tantos aceruos pecuniae capiat*)[156].

Il montre enfin que ce ne sont pas seulement les biens, mais surtout les revenus attachés à ceux-ci qui vont disparaître. Rullus ne va pas brader des terres, voire des «terres productrices d'impôts» (*agri uectigales*), mais il anéantit les *uectigalia* mêmes[157].

Autant de moyens qui confirment les auditeurs populaires dans leur attachement à ces possessions et qui les poussent à voter contre la loi.

De plus Cicéron stigmatise les pillages à venir par de fortes images. Les Rulliens, dit-il, vont «mettre à sac» l'*aerarium (exhaurire)*[158]; ils deviendront les «*decemreges aerari*»[159]; dans une belle antithèse, le consul soutient que «cette loi ... accroît la fortune de quelques particuliers et épuise celle de l'État» (*hac lege ... priuatorum pecunias augeri, publicas exhauriri*)[160]; les décemvirs vont «faire irruption» dans l'«*aerarium*» (*inrumpere*)[161] et «mettre la main» (*adhibere manus*) sur les ressources du peuple Romain[162]; Rullus «dilapide follement les biens de l'État» (*in re publica luxuriosus est nepos*)[163].

Devant le Sénat les images sont plus rares et moins vigoureuses. Manifestement la nécessité de défendre les biens publics n'est pas un levier suffisant pour déterminer les Sénateurs à s'opposer à Rullus. Lorsqu'il évoque devant eux les convoitises du tribun envers les *bona publica* Cicéron veille à mettre en relief les menaces qui pèsent

---

154 II, 33; 51-56; 60; 62.

155 De fait il est courant à Rome d'agir de gré à gré. Que dirait Cicéron si les Rulliens avaient voulu faire des expropriations forcées? Il n'y a pas de preuves non plus que Rullus ait gagné de l'argent en vendant telle ou telle exemption (celle de Récentore ou des terres africaines). Si l'orateur avait des preuves formelles, il ne manquerait pas d'en informer ses auditeurs: cf. E. J. Jonkers, *Social and economic commentary* ... p. 28 et 109.

156 II, 59.

157 II, 33; 62 etc. ...

158 II, 10; 32; 98.

159 II, 15.

160 *Ibid.*

161 II, 47.

162 *Ibid.*

163 II, 48. Trad. A. Boulanger.

sur les terres ajoutées au domaine public par des généraux chers à tout ou partie du Sénat: P. Servilius, T. Flamininus, L. Paulus, L. Memmius, les Scipions, Pompée même[164]. Le tribun Rullus est ainsi présenté comme celui qui annule les actions des grands généraux d'hier ou d'aujourd'hui et qui en profite. Cicéron insiste aussi sur l'enquête — intolérable pour les Pères — que Rullus mènera auprès des généraux et de leurs enfants pour évaluer le butin[165].

C'est encore et toujours le sens de l'honneur que Cicéron fait jouer au Sénat. Quand il use de quelque composante de l'«*utile*», il est rare qu'il n'y mêle pas quelque élément du «*laudabile*».

Quatrième chapitre: La défense de la paix et de l'«otium»

Nous avons vu la faveur que rencontrait chez les Romains, chez ce peuple pourtant amoureux de combats et d'honneurs, la tranquillité publique. Nous avons montré qu'elle comprenait deux éléments proches, mais distincts, la «*pax*» et l'«*otium*»: la «*pax*» est l'absence de troubles, la paix civile; elle est surtout chère aux Quirites; l'«*otium*», goûté des Sénateurs et des chevaliers, consiste pour les premiers en un honorable repos couronnant une vie chargée de dignités, pour les seconds en un refus de s'engager dans le *cursus honorum*. Mais la *pax* constitue la condition même de la jouissance de l'*otium*[166].

Vu le prestige de ces deux formes de la tranquillité publique, vu le prix que Cicéron y attache lui-même[167], il est normal qu'il soit assez souvent montré dans les discours *optimates* cicéroniens que s'opposer aux *improbi* c'est s'assurer *pax* et *otium*. L'orateur consacre à cette démonstration environ six pour cent de l'ensemble des arguments fondés sur l'«*utile*» dans les discours au Sénat[168]. Il use aussi quelquefois de cette incitation devant les Quirites et les juges pendant l'année 63[169].

L'étude du thème démontre l'extrême souci que Cicéron apporte à l'adapter aux circonstances et aux auditoires de ses *orationes*.

Dans le premier discours *De lege agraria* adressé au peuple, le consul assure longuement à deux reprises que voter contre la loi de Rullus c'est garantir la *pax* et l'*otium*[170].

---

[164] I, 5-6.

[165] I, 12.

[166] Cf. p. 280 à 284.

[167] Cf. p. 284.

[168] Cf. le tableau statistique et les références p. 524.

[169] Dans les plaidoyers en *Mur.*, 1; 86; 90. Devant les juges — si l'on exclut le *Pro Sestio* — l'avocat use peu du «*suadere*». S'il le met en œuvre, il fait toujours jouer l'«*utile*». A côté de la nécessité de défendre l'*otium*, il souligne l'obligation de préserver la «*salus uitae*» (*Mur.*, 1; 79; 80; 82; 83; 85; 86; *Flac.*, 3; 94; 99).

[170] § 9 et 102. Notons une fois «*tranquillitas*» proche de «*pax*». La mention de *pax* et d'*otium* dans le discours aux Sénateurs concerne en fait le peuple (I, 23).

Cicéron s'adresse là à des Quirites et tient à insister sur la «*pax*», plus indispensable aux citoyens modestes que l'«*otium*»[171]. Cependant il mentionne aussi la nécessité de défendre l'*otium*, un *otium* défini comme le repos après de rudes efforts (*maximos labores*) et qui récompense les *fortissimi uiri* — bref un *otium* qui ne semble guère devoir intéresser les simples Romains[172]. Mais il ne faut pas oublier le caractère composite de l'auditoire de ce *De lege agraria*: caractère que Cicéron lui-même suggère. Il y a là des gens qui sont seulement sensibles à l'*utile*[173], qui manifestent bruyamment quand ils ne reconnaissent plus le «*consul popularis*»[174]; ce sont gens de peu. Mais il y a aussi des auditeurs qui se laissent toucher par la dignité, par l'honneur[175]; ils sont d'un rang plus relevé et peuvent être séduits par la perspective d'une vie sereine et honorable.

La nécessité de défendre la tranquillité occupe aussi une place importante dans le *Pro Murena*. Le consul-avocat démontre que le maintien de la *pax*, de la *tranquillitas*, de l'*otium* dépendent de l'issue du procès[176]. Puis il insiste sur le fait que Murena de par sa condition sociale (*fortuna*) est préparé «*ad amplexandum otium*»[177] et qu'il est «*cupidissimus oti*»[178]. Manifestement après les formules générales où sont repris tous les mots désignant la tranquillité, Cicéron juge bon de parler surtout de l'*otium*: c'est qu'il s'adresse à un jury composé de Sénateurs et de chevaliers, donc d'abord préoccupé par l'*otium*. Il semble aussi que Murena apparaisse trop comme un homme de guerre, partisan d'une lutte à outrance contre les conjurés[179]. Cicéron tente alors d'accréditer l'idée que le consul désigné est en fait un être pacifique qui permettra aux Sénateurs de jouir d'un repos entouré d'honneurs et aux chevaliers de profiter d'un *otium* industrieux et rémunérateur.

L'appel à l'*otium* (lié là à la *dignitas*) dans le plaidoyer pour Sestius est resté fameux. Il est évident que c'est un appel riche en résonnances philosophiques: P. Boyancé et A. Michel les ont parfaitement mises en relief[180]. Ce n'est pas un slogan destiné seulement à séduire: il s'apparente à l'idéologie cicéronienne: l'Arpinate admet l'*otium* des chevaliers; il subit dès 59 l'attirance de l'*otium*; si

[171] Cf. p. 280-281.
[172] II, 9.
[173] *Leg. agr.*, II, 76.
[174] *Ibid.*, III, 2.
[175] *Ibid.*, II, 76. Sur la présence de *boni uiri*, voire de Sénateurs, cf. p. 28.
[176] § 1; 78; 86.
[177] § 83.
[178] § 90.
[179] *Mur.*, 12; 20; 34.
[180] P. Boyancé, *Cum dignitate otium*, *R.E.A.*, 1941, p. 172-191; A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 557.

les *principes* ne sont pas contraints eux-mêmes par les circonstances au repos, ils permettent par leur activité aux *ciues* de jouir de la tranquillité[181]. Mais dans ce discours c'est à de futurs hommes d'État que Cicéron s'adresse[182] — en un temps où l'action est possible. Et Cicéron est beaucoup plus réservé sur le droit de l'*optimus quisque* au répit. Peu après, dans le *De republica*, il montrera que les *principes* sont voués à l'action[183]. Il est invraisemblable qu'au fond de sa conscience il ait placé aussi haut la quête de l'*otium* que la recherche de la *dignitas*. La portée du slogan du *Pro Sestio* est donc d'abord rhétorique. Cicéron use d'une formule destinée à convaincre ses auditeurs et ses lecteurs. Il combine de façon très efficace l'appel à un élément de l'*utile*: l'*otium* et l'appel à un élément du *laudabile*: la *dignitas* — comme lorsqu'il promet la *libertas-dignitas*[184]. Cicéron s'adresse à des *adulescentes nobilissimi*. Ceux-ci ne sont pas des héros; il faut donc que l'orateur se garde de ne montrer que la grandeur de l'action qu'il propose; à côté de la *dignitas* qui participe à la fois du noble et de l'utile il est habile de faire miroiter un élément purement utile, l'*otium* qui séduira aisément les jeunes. Ainsi dans le *Pro Sestio* Cicéron insiste, malgré ses convictions, sur l'*otium* pour mieux entraîner les futurs *principes*[185].

La formule «*otium cum dignitate*» présente aussi l'avantage de résoudre la contradiction même qu'implique pour l'orateur-rhéteur l'incitation à l'*otium*: appeler au repos en pleine lutte politique c'est démobiliser les combattants, c'est insister sur le résultat et négliger les moyens de l'atteindre; c'est abattre le courage nécessaire pour profiter d'un honorable répit. En insistant simultanément sur la recherche de la *dignitas* et de l'*otium*, Cicéron démontre que l'*otium* digne de ce nom n'est qu'une fin, conquise à force d'énergie. Cette arme rhétorique Cicéron l'a déjà utilisée — devant les honorables Quirites — en 63[186]; et il la réutilisera même exceptionnellement en 43 à l'adresse de Calenus et des Sénateurs[187].

Cette exhortation du *Pro Sestio* est aussi un compromis avec les jeunes gens séduits par l'épicurisme puisque l'*otium* mérite la pre-

---

[181] Cf. p. 282-283.

[182] Cf. p. 208 n. 77.

[183] I, 7; 8 (même sentiment bien plus tard avec quelques atténuations, dans le *De officiis*, I, 69-73). On nous opposera le passage de la lettre à Lentulus de 54 (*fam.*, I, 9, 21) où Cicéron soutient qu'il a toujours prôné l'*otium cum dignitate*. De fait le consulaire cherche là surtout à accumuler les justifications de sa palinodie. Le droit de chacun à l'*otium* est l'une de ces justifications.

[184] Cf. p. 458-459.

[185] P. Boyancé, *ibid.*, p. 181 a évoqué l'efficacité de l'incitation, mais sans se référer aux règles de la rhétorique.

[186] *Leg. agr.*, II, 103.

[187] *Phil.*, X, 3.

mière place dans le programme des *optimates* et que l'orateur accepte que certains jouissent — grâce à l'activité des autres — de l'*otium* et des *uoluptates*[188]. Nous avons vu que l'Arpinate ménageait dans ses discours les épicuriens; il n'hésite pas à tenter de les amener ou de les retenir dans le bon camp[189].

Après les Ides de mars le souci d'un retraite honorable ou d'un loisir lucratif n'est plus possible. Un temps cependant, juste après la mort du dictateur, le maintien de la tranquillité publique semble pouvoir être envisagé. L'orateur se prononce pour le respect des actes de César parce qu'il veut conserver la paix[190].

Après la rupture avec Antoine, Cicéron doit inciter au combat. Plus question comme dans le *Pro Sestio* d'établir pour le présent un juste tempérament entre l'action au service de la *res publica* (donc le souci de la *dignitas*) et le repos (l'*otium*). La tâche est d'autant plus complexe pour l'orateur républicain que les partisans d'un accord avec Antoine font briller à l'envi les avantages de la *pax*[191].

Pour contrer ses adversaires Cicéron proteste d'abord souvent de son amour pour la paix[192]. Il critique aussi ceux qui pensent qu'en traitant avec Antoine la *pax* règnera vraiment: sera-ce la tranquillité dans Rome quand les Antoniens y seront?[193]

Pourtant l'orateur ne renonce pas à faire miroiter la *pax*, mais il répète que seule l'*honesta pax* est désirable, une paix où l'on ignore la servitude[194]; il fait espérer le retour au calme, une fois l'ennemi vaincu, et lance aux Sénateurs: «Si nous voulons jouir de la paix, il faut faire la guerre» (*Si pace frui uolumus, bellum gerendum est*)[195].

Ainsi les *Philippiques* accordent la prééminence au combat, à la lutte pour une liberté honorable — bref au courage, aux nobles incitations[196]. Mais souvent Cicéron, là comme ailleurs[197], n'écarte pas les composantes de l'«*utile*». Les derniers passages cités[198] sont proches de ceux du *Pro Sestio*: en 43 l'on fait la guerre pour jouir de la paix comme on devait en 56 pratiquer la *dignitas* pour mieux jouir de l'*otium*.

---

[188] Le coup de patte du § 138 s'adresse à notre sens aux dissipés plus qu'aux épicuriens. Notons que le défenseur de Sestius refuse en revanche à Pison une *otiosa uita* (§ 23).

[189] Cf. p. 255-256.

[190] *Phil.*, I, 16.

[191] *Phil.*, VIII, 11.

[192] *Phil.*, VII, 8; VIII, 11; XII, 9; XIII, 1-2; XIV, 20.

[193] *Phil.*, VII, 16.

[194] *Phil.*, V, 3; 33; VI, 3; VII, 8; 14; 23; VIII, 1; XII, 14.

[195] *Phil.*, VII, 19. Cf. VIII, 10.

[196] Cf. p. 479.

[197] Cf. p. 460.

[198] Cf. n. 194; 195 supra.

L'orateur adapte donc le thème de la *tranquillitas* aux circonstances et aux auditoires: il varie le vocabulaire parlant de *pax* et d'*otium* devant l'assemblée composite des Quirites au début de 63, d'*otium* devant les juges et les Sénateurs pendant le consulat et en 56, mais presque seulement de *pax* en 44-43 à un moment où l'*otium* est devenu hors de saison.

Cinquième chapitre: Le maintien de la force et du courage des «boni»

L'action contre les *improbi* présente d'après l'orateur un autre avantage: elle permet aux bons citoyens de conserver leur force et leur courage.

C'est surtout dans les discours contre la loi agraire de Rullus que le consul use de cette argumentation. Il incite ses auditeurs à se méfier de la supériorité militaire que risquent d'acquérir les *improbi* si la loi qu'ils proposent est votée. Il brandit la menace autant devant le peuple que devant les Sénateurs; dans le premier discours il avertit les Pères: «(Les décemvirs) se rendront maîtres de Capoue en y installant des colons, ils mettront une garnison à Atella. Ils tiendront Nuceria et Cumes par une foule d'hommes et s'assujettiront les autres places au moyen de garnisons» (*Capuam colonis deductis occupabunt, Atellam praesidio communient, Nuceriam, Cumas multitudine suorum obtinebunt, cetera oppida praesidiis deuincient*)[199]. Comme toujours devant le Sénat, l'orateur rend plus intolérables les agissements du tribun en les présentant comme autant d'actes tyranniques: Rullus «se rendra maître» (*occupare*) de places importantes, il se les «assujettira» (*deuincire*) ... L'accusation est encore plus précise et plus vigoureuse devant les Quirites. César et Crassus qui ont poussé le tribun en avant[200] se formaliseront moins d'une critique appuyée lancée dans une *contio* où l'on admet davantage de liberté que dans les discours adressés au Sénat. Cicéron s'adresse là sans doute à la partie la plus éclairée de l'auditoire[201] et montre habilement que céder aux *improbi* c'est s'armer contre soi-même: «Si à ces cinq mille hommes choisis pour la violence, le crime et le meurtre, on veut procurer une place et une ville qui permettent de faire la guerre et de l'entretenir, souffrirez-vous qu'on use de votre nom contre vous pour constituer une puissance, pour armer des places de guerre, pour s'assurer des villes, des territoires et des troupes?» (*Si V hominum milibus ad uim, facinus caedemque delectis locus atque urbs quae bellum facere atque instruere possit quaeritur, tamenne patiemini uestro*

---

[199] *Frag.*, 2; 3.
[200] Cf. p. 161
[201] Cf p. 28.

nomine contra uos firmari opes, armari praesidia, urbis, agros, copias comparari?)[202].

L'orateur soutient aussi que l'*auctoritas senatus* est particulièrement en danger: il le fait surtout dans le *Pro Rabirio*, puisque César et les *populares* contestent la validité du *senatus consultum ultimum*, en affirmant: «On veut que désormais l'autorité du Sénat, le pouvoir consulaire, l'union des honnêtes gens soient sans force contre le fléau, la peste qui menacent l'Etat» (*ut nihil posthac auctoritas senatus, nihil consulare imperium, nihil consensio bonorum contra pestem ac perniciem ciuitatis ualeret*)[203]. La défense de la *potestas* des magistrats, de l'*auctoritas senatus* fait aussi partie du programme proposé par l'*optimas* dans le *Pro Sestio*[204]. Dans les *Philippiques* Cicéron répète que l'*auctoritas senatus* risque d'être anéantie[205].

En 44-43, le consulaire développe une action très originale qu'il n'a jamais pratiquée avant les *Philippiques* et que l'on retrouve très rarement chez les autres orateurs. Il montre alors qu'agir contre l'adversaire — et agir vite — c'est maintenir le «moral» (*ardor*) des bons citoyens. Il y revient souvent. «Le seul mot de délégué» s'écrie-t-il dans la *Cinquième Philippique* «éteindra cette ardeur qui visiblement anime le peuple romain et brisera le courage des municipes et de l'Italie» (*Nomen ipsum legatorum hunc quem uidemus populi Romani restinguet ardorem, municipiorum atque Italiae franget animos*)[206]; même idée dans la *Septième Philippique*: «Combien l'attente apporte d'inertie dans les cœurs, qui ne le constate?» (*Expectatio quidem quantum adferat languoris animis, quis non uidet?*)[207]. Même mise en garde dans la *Huitième Philippique* où elle concerne encore le «moral» des municipes: «En supprimant le mot guerre, on supprimera le zèle des municipes» (*Si enim belli nomen tollitur, municipiorum studia tollentur*)[208]. Cicéron à l'époque des *Philippiques* se comporte comme un vrai général, usant des moyens que ceux-ci employaient pour convaincre leurs légats ou leurs hommes de la nécessité du combat[209].

Conclusion

Le thème de l'*utile* est donc surtout développé devant les Quirites, cependant il est loin d'être absent des discours au Sénat — même en 43 quand Cicéron met en œuvre les mobiles les plus

---

[202] II, 77 (cf. II, 73).
[203] *Rab.*, 2. Le thème est longuement développé aux § 3 et 4.
[204] § 98.
[205] *Phil.*, V, 34; VII, 27. De même dans le *Pro Flacco* l'avocat prétend que les *subsidia rei publicae* seront détruits si Flaccus est condamné (§ 3).
[206] § 25. Cf. aussi § 26.
[207] § 1.
[208] § 4.
[209] Cf. p. 110.

nobles. Mais le thème est soigneusement adapté aux auditoires. Devant le peuple l'orateur montre d'abord que la lutte contre les *improbi* sauvera la liberté et les biens de l'Etat; au Sénat qu'elle permettra de défendre la *salus* et les biens personnels. De plus devant les Pères le *laudabile* est souvent associé à l'*utile*. Ainsi la défense de la liberté, la sauvegarde des biens publics sont liées au maintien de la *dignitas* dans les *orationes* adressées au Sénat.

Quels que soient les auditeurs, l'orateur s'efforce de montrer l'utilité de la conduite préconisée pour chacune des personnes présentes. Il individualise en quelque sorte son action: ainsi la *salus* qu'assurera la lutte contre les *improbi* sera celle de chaque Sénateur. De même défendre les biens publics, c'est en fait défendre ses biens propres.

De plus Cicéron rend sensibles les menaces qui pèsent sur les *boni* par de fortes images ou par des descriptions concrètes: il montre les épées mêmes qui sont dirigées contre les gens de qualité; Rullus entassant les sommes dérobées au peuple; les brandons que préparent les conjurés; les instruments de torture que met en place Antoine etc. ...

Remarquable aussi est l'adaptation aux circonstances: la nécessité de défendre la liberté est surtout soulignée après l'accusation de Rabirius, les dangers courus par les Pères après le meurtre de Trebonius. De façon générale l'exhortation cicéronienne se fait plus pressante, plus soutenue à l'époque des *Philippiques*.

Cette adaptation aux auditeurs et aux circonstances, cette vive peinture, cette intensité de l'incitation en 43 caractérisent aussi l'usage du thème de l'*honestum*.

TROISIÈME PARTIE

LA GRANDEUR DE L'ACTION

INTRODUCTION

L'orateur doit aussi prouver qu'il est beau, qu'il est noble d'agir contre les mauvais citoyens, que la politique *optimas* est conforme à l'*honestum*. Dans le *De inuentione* comme dans la *Rhétorique à Herennius* cet «*honestum*» est divisé en «*rectum*» et en «*laudabile*»[1]: le «*rectum*» désignant les mobiles intrinsèquement beaux comme la *iustitia*[2], le courage etc. ...; le «*laudabile*» ceux qui participent à la fois de la beauté et de l'utilité, comme la gloire qui est belle mais qui comporte aussi des avantages.

Le «*rectum*» comporte les mêmes éléments que le beau tel qu'il est défini par les Péripatéticiens: la *prudentia*, la *iustitia*, la *fortitudo*, la *moderatio*.

PREMIER CHAPITRE: LE «RECTUM»

«*Prudentia*»

Une action doit être choisie parce qu'elle est conforme à la sagesse (désignée sous le nom de «*prudentia*», de «*sapientia*» ou de «*consilium*»)[3]. Cette sagesse est essentiellement la capacité de prévoir le déroulement des événements[4] — ce qui suppose la connaissance exacte du passé (*memoria*) et du présent (*intellegentia*)[5]. C'est la qualité primordiale de l'homme politique d'après le *De republica*: elle permet de veiller à ce qui est utile et honorable pour la cité[6].

L'appel à la sagesse est presque uniquement lancé par Cicéron devant les Sénateurs; il est rare devant les Quirites[7]. La comparaison de passages parallèles de *contiones* et d'*orationes* au Sénat fait apparaître nettement la différence: dans le *De lege agraria* prononcé devant les Pères l'orateur, tout en se gardant de jouer ouvertement le conseilleur (il reste en effet toujours plein de déférence envers les

---

[1] *Rhét. Her.*, III, 3; *de inu.*, II, 159.

[2] *Iustitia* ne signifie pas exactement «justice» mais soit «sentiment de la justice», «esprit d'équité» soit «action conforme à la justice, à l'équité». Cf. J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin* ... p. 265-267.

[3] Sur les nuances entre ces mots cf. p. 399.

[4] Cf. p. 399.

[5] Cf. *de inu.*, II, 160.

[6] II, 51.

[7] Allusivement en *leg. agr.*, II, 88; 91; appel net en *Rab.*, 5.

Sénateurs en 63), suggère à ses auditeurs de suivre leur *consilium* plutôt que de s'en remettre aux «bontés» (*beneficium*) de Rullus[8]; dans le passage correspondant de la *contio*, rien de semblable[9]. L'appel à la *prudentia* représente vingt pour cent des arguments du «*rectum*» dans les discours au Sénat; il est statistiquement négligeable dans les *contiones*. Les rares fois où Cicéron use de cette arme devant les Quirites il se contente généralement de leur conseiller d'imiter le rude bon sens, la «*sapientia*»[10] montrée par leurs ancêtres qui ont su réduire Capoue au silence[11] sans anéantir la cité[12], évitant ainsi le reproche de cruauté.

Pourquoi l'exhortation à la *prudentia* est-elle plus fréquente au Sénat? Parce que les Sénateurs sont les plus engagés dans l'action politique, mais aussi parce que les Anciens jugent que le peuple se laisse diriger par ses passions, par sa *cupiditas*[13] et non par son *consilium*, contrairement aux *principes*[14]. «*Non est ... consilium in uolgo, non ratio, non discrimen ...*» estime Cicéron[15].

L'invitation à montrer du *consilium* se retrouve à presque toutes les époques dans les discours où Cicéron s'adresse à des Sénateurs: dans le *De lege agraria*, dans la *Quatrième Catilinaire*, dans le *Pro Flacco*, dans le *Pro Sestio* et dans les *Philippiques*[16]. La fréquence de l'exhortation est un peu plus grande en 44-43 parce que Cicéron se sent alors plus à l'aise pour donner des conseils aux Pères et parce que dans les *Catilinaires* il met surtout en œuvre — nous le verrons —[17] la *moderatio*. De plus l'on note une évolution dans le contenu de cette sagacité. Ce n'est plus une rouerie qui sait par exemple éviter les pièges tendus par Rullus[18], c'est en 44-43 une très noble qualité associée sans cesse à la *dignitas*[19]. Les Sénateurs doivent se conformer à cette sagesse-là pour éviter le déshonneur. Mieux la *Sapientia*

---

[8] *Leg. agr.*, I, 16. «*Nostro*» dans «*nostro consilio*» (à la fin de ce paragraphe 16) se rapporte à l'ensemble du Sénat et non au seul Cicéron. Le consul n'oserait pas en 63 se vanter ainsi de son *consilium* devant le Sénat (cf. p. 401). D'autre part au début du § 17 il évoque bien l'intelligence de tous les Sénateurs: «*id cuius modi esset neminemne nostrum intellecturum existimauistis?*».

[9] II, 73-74. Cf. cependant III, 3.

[10] *Sapientia* présente rarement dans les discours la couleur philosophique: cf. p. 402.

[11] II, 88.

[12] II, 91.

[13] *Sest.*, 104.

[14] *Ibid.* Le *consilium* est de plus une vertu aristocratique: cf. p. 401.

[15] *Planc.*, 9. Il est vrai que Cicéron cherche là à prouver que les choix populaires aux comices sont souvent surprenants.

[16] *Leg. agr.*, I, 16; *Cat.*, IV, 19; *Flac.*, 3; *Sest.*, 99; 137; *Phil.*, III, 2; 34; V, 3; 5; VII, 5; 18; 27; X, 17; XII, 5; 13; XIII, 6.

[17] Cf. p. 485 sqq.

[18] *Leg. agr.*, I, 16.

[19] *Phil.*, III, 34; VII, 18-19; XII, 4-5; 13-14; XIII, 6.

est alors personnifiée et assimilée à une divinité[20]. L'on assiste même dans les *Philippiques* à un curieux dédoublement de la Sagesse: l'orateur imagine l'intervention d'une *Sapientia* habile, rouée, madrée, mais vile, pouvant inviter à la prudence et à la lâcheté, bref une *Sapientia* très proche de la sagacité romaine traditionnelle; il lui oppose le vraie Sagesse, qui conseille le courage et l'honneur, une «*recta Sapientia*» si l'on veut, très proche de celle des Philosophes. Et c'est une telle Sagesse que le consulaire invite les Sénateurs à écouter.

Il va sans dire que Cicéron n'est pas le premier des orateurs optimates à user de l'incitation à la *prudentia*. Philippe, si l'on en croit Salluste, supplie les Sénateurs de ne pas se livrer à la «*dementia*»[21]. L'Arpinate renouvelle ce thème courant de la rhétorique délibérative. Il ne dit jamais platement: il est sage d'agir ainsi. Ou bien il fait comme si les auditeurs possédaient déjà la sagesse qu'il leur demande d'exercer dans l'avenir, conseillant par exemple à Pansa: «*Te ipsum, Pansa, moneo — quanquam non eges consilio, quo uales plurimum...*»[22]; ou bien il montre que l'on sera victime de soi-même si l'on n'agit pas conformément à son *consilium*: il avertit les Sénateurs: «(si nous déposons les armes), ne serons-nous pas, par nos propres résolutions, vaincus à perpétuité?» (*Nonne nos nostris consiliis uictos in perpetuum fore?*)[23]. Il insiste aussi sur la nécessité d'une action rapide[24] ou bien il fait appel à l'*exemplum* — si puissant pour les Romains —, montrant que l'on doit faire par exemple confiance à la sagesse de Pansa[25]. Enfin, en multipliant les éloges envers la *sapientia* montrée par tel ou tel bon citoyen dans le passé ou le présent[26], il incite indirectement et implicitement les autres à se montrer aussi *sapientes* dans l'avenir. L'éloge a valeur d'incitation.

«*Iustitia*»

Les parties de la *iustitia*[27] d'après la *Rhétorique à Herennius* sont la pitié, la reconnaissance, la vindicte, la loyauté (*fides*), le respect des lois et des coutumes, le maintien des alliances et de l'amitié, la *pietas* (envers les parents, les dieux et la patrie), le respect de l'hospitalité, les devoirs envers la famille, l'équité[28]. Dans le *De inuentione* moins

---

[20] *Phil.*, XIII, 6.
[21] *Hist.*, M. I, 77, 12.
[22] VII, 27. Cf. III, 2.
[23] *Phil.*, XII, 13.
[24] *Phil.*, III, 34; VII, 18; 27.
[25] X, 17.
[26] Cf. p. 400-401.
[27] Pour le sens cf. p. 471 n. 2.
[28] III, 4.

de détails, mais un regroupement en trois catégories: le droit naturel (*ius naturae*), le droit fondé sur la coutume (*ius consuetudinis*), et le droit fondé sur la loi (*ius legis*). Le premier inclut la religion, la *pietas*, la reconnaissance, la vindicte (*uindicatio*), le respect (*obseruantia*), la vérité; le droit fondé sur la coutume comprend la stricte observance des contrats, de l'équité, de la chose jugée; le droit fondé sur la loi correspond aux dispositions légales écrites[29].

Il apparaît que les deux listes se recoupent, si l'on inclut la pitié dans les devoirs naturels, la loyauté et le respect de l'hospitalité ou des alliances dans les contrats[30]. Ainsi l'orateur politique doit conseiller une action en montrant — pour reprendre la classification du *De inuentione* — qu'elle est conforme au droit naturel (religion, *pietas*, pitié, reconnaissance, vindicte, respect), aux coutumes (contrats, équité, chose jugée) et aux lois.

Il apparaît à l'analyse qu'il est rare que Cicéron fasse explicitement appel à la *iustitia* pour inciter son auditoire à l'action.

Cependant, dans le *Pro Sestio*, Cicéron conseille de respecter les engagements — respect qui est une forme du *ius*: les *boni uiri* doivent servir la République parce qu'ils en ont fait promesse. Ils ont voulu les «*gubernacula patriae*»; ils doivent donc défendre la patrie[31]. Mais c'est la seule fois où l'orateur tente de faire agir ce levier.

D'autre part dans les *Philippiques* le consulaire invoque une autre composante de la *iustitia*, la *pietas*. Attribuer la Gaule ultérieure à Antoine serait «*impium*» car le Sénat munirait ainsi un citoyen prêt à abattre la *patria* de tout l'argent et de toutes les ressources des Gaulois et des Germains[32]. L'orateur imagine un étonnant dialogue avec les Sénateurs partisans de cette mesure: «De nulle valeur sont vos excuses: «Il est mon ami» — Qu'il soit d'abord celui de la partie — «Il est mon parent» — Peut-il y avoir parenté plus proche que celle qui nous lie à la patrie, où sont compris même les ascendants? — «Il m'a procuré de l'argent» — Je suis curieux de voir qui ose parler ainsi». (*Nullae istae excusationes sunt: «Meus amicus est» — Sit patriae prius. «Meus cognatus» — An potest cognatio propior ulla esse quam patriae, in qua parentes etiam continentur? — «Mihi pecuniam tribuit» — cupio uidere qui id audeat dicere*). Ce débat est directement lié aux procédés du *suadere*. Cicéron écarte les justifications que présentent les Sénateurs antoniens en montrant que leurs mobiles d'action doi-

---

29 II, 160.

30 La *ueritas*, c'est-à-dire d'après le *De inuentione* (*ibid.*) le récit non altéré des faits, n'est pas mentionnée dans la *Rhétorique à Herennius*. Elle ne fait pas partie des arguments employés par Cicéron pour convaincre ses auditeurs d'agir. Nous pouvons donc la laisser de côté.

31 § 99-100.

32 V, 5; 6.

vent s'effacer devant la forme suprême de la justice: la *pietas* envers la patrie. Le dialogue est habilement conduit; l'orateur met en première ligne l'objection qui pèse le plus (l'amitié); une fois celle-ci écartée, il est aisé d'enlever les autres, surtout en faisant dire aux Antoniens qu'ils sont «apparentés» (*cognati*) à Antoine. Être *cognatus* c'est moins qu'être «*propinquus*», «*sobrinus*» ou «*consobrinus*»[33]. Quant aux liens d'argent ils sont moins avouables et ne doivent pas tenir en face du patriotisme.

Dans la *Douzième Philippique* Cicéron représente aux Pères qu'il est injuste de faire la paix alors que des généraux sont en train de mener la lutte contre Antoine[34].

Tels sont les seuls passages où l'on trouve une exhortation explicite à suivre le *ius*. Il est remarquable que ces exhortations appartiennent toutes trois, comme les appels à la *prudentia*, aux discours adressés aux Sénateurs. Dans les *contiones* on relève seulement un rapide appel à la *pietas* dans la *Sixième Philippique*[35]. Statistiquement le thème de la *iustitia* représente quatorze pour cent du «*rectum*» dans les *orationes* prononcées au Sénat, il est négligeable dans les harangues. Il se confirme, comme pour les invites à la sagacité, que le «*rectum*» est plutôt exploité par Cicéron devant les *boni uiri*.

La relative rareté des appels à la *iustitia* — même devant les Sénateurs — s'explique. C'est plutôt à propos des relations avec les *externi* et dans les discours délibératifs de politique étrangère qu'un orateur peut parler de vindicte, de respect des traités, de maintien des alliances, et du caractère sacré de l'hospitalité. Nous avons vu d'autre part que Cicéron faisait tout son possible pour laisser dans l'ombre les liens particuliers — de *fides*, d'amitié ou de parenté — pour mieux souligner les attaches de chacun avec la *res publica*[36].

Quant à la *pietas* envers la patrie, quant au respect de la légalité qui jouent un rôle primordial dans les luttes civiles, Cicéron s'y réfère, mais implicitement. En blâmant les *improbi* et en louant les *boni*. En effet blâmer les *improbi* pour leur *impietas*, pour leur mépris des coutumes et des lois, c'est montrer que lutter contre eux, c'est faire preuve de *pietas*[37]; de même louer les *optimates* pour leur respect des lois, pour leur amour de la patrie c'est inciter les autres à les suivre et à agir pour la république[38]. Ainsi, avec liberté, sans

---

[33] Les «*cognati*» sont les parents par le sang. Mais c'est le terme le plus général. Il ne renvoie pas à une parenté proche. Cicéron a pu parler d'une «*amplissima cognatio*» (*Verr.*, II, 106).

[34] § 9-10.

[35] § 19.

[36] Cf. p. 49 n. 87.

[37] Cf. la *uituperatio* de l'*impietas* des mauvais citoyens p. 290 sqq.

[38] Cf. l'éloge de la *pietas* des bons citoyens p. 418-420.

s'enfermer étroitement dans les catégories du *suadere*, Cicéron use bel et bien des différentes composantes de la *iustitia* pour inciter les *boni* à l'action.

Fortitudo

Nous avons déjà montré que l'ensemble des «*boni*» — dont Cicéron — n'étaient pas des foudres de guerre[39]. Nous avons rappelé aussi que la fin de la période républicaine se caractérisait par le culte de l'*otium*[40] et par un développement important de l'influence de la philosophie épicurienne[41]: deux faits qui démobilisent les citoyens, et dont notre orateur a pleinement conscience lui qui déplore dans le *De republica* l'absence de *uirtus* et d'*industria* due aux séductions de l'*otium*[42] et aux leçons des Epicuriens[43]. Il est donc difficile d'en appeler alors au courage. Cependant subsistent chez bien des Romains le sens de l'honneur et de la *fortitudo*; ils sont nombreux à risquer leur vie: avant de devenir un «*piscinarius*» Lucullus s'est longtemps battu; Crassus quitte ses innombrables richesses pour aller chercher la gloire — et la mort — chez les Parthes; Cicéron lui-même, le «*togatus*», sait être courageux: s'il a hésité à faire condamner les conjurés, il s'est héroïquement dressé contre Catilina; à la fin de 44 et en 43 il s'engage bravement. L'orateur peut donc avec quelque chance de succès faire jouer le levier du courage.

Il apparaît d'emblée qu'il le met assez rarement en branle. Il n'ignore pas que l'«*utile*» est doté d'une plus grande efficacité: il dit lui-même dans les *Philippiques* que la peur du danger incite plus à agir que la honte d'être lâche[44]. Ainsi les appels au courage représentent cinquante-six pour cent des composantes du «*rectum*» mais neuf pour cent seulement des arguments du «*suadere*» dans les discours au Sénat[45]. Il est malaisé d'établir des comparaisons avec d'autres orateurs puisque leurs œuvres ont presque toutes disparu et que les discours que leur prêtent les historiens sont assez brefs, mais il semble que Cicéron ait bien moins souvent que les autres exhorté au courage. Macer et Lépide — *populares* — consacrent à ce thème près de vingt cinq pour cent du «*suadere*»[46]; l'*optimas* Philippe

---

39 Cf. p. 403-404.
40 Cf. p. 280-284.
41 Cf. p. 253; 414-415.
42 I, 3.
43 I, 4.
44 VII, 16. Cf. p. 451-452.
45 Cf. les tableaux et les références p. 526 et 522.
46 Sall., *hist.*, M. III, 48, 4; 8; 14; 26 et I, 55, 15; 20.

trente pour cent[47]. Les circonstances sont certes tout autres: les Romains d'alors sont sans doute plus sensibles au courage que ceux de l'extrême fin de la République. Mais la différence entre les discours de l'Arpinate et ceux des autres orateurs est nette.

Comme il se doit cette composante du «*rectum*» est plus souvent mise en œuvre dans les discours cicéroniens au Sénat que dans les *contiones*: si elle constitue neuf pour cent des éléments du «*suadere*» dans les *orationes* prononcées devant les Pères, elle représente un pour cent seulement dans les harangues. Il est cependant remarquable qu'au moment des *Philippiques* (pour les raisons que nous allons voir) le consulaire en appelle au courage des Quirites comme à celui des Sénateurs[48].

L'intensité de l'appel est variable: il est rare dans les *De lege agraria*: rareté explicable; un vote hostile à la loi de Rullus ne requiert pas grande audace. Aussi le consul demande une fois seulement aux Quirites sans plus de précision de faire preuve de *uirtus*[49]. Il est plus surprenant de voir la part minime reservée au courage dans les *Catilinaires*: une mention dans le tableau antithétique du premier discours au peuple où la lutte entre la cause des *boni* et celle des conjurés est présentée comme un conflit entre la *fortitudo* et l'*ignauia*[50]; une exhortation à agir *fortiter* en conclusion des derniers conseils donnés par Cicéron aux Sénateurs[51]. A la réflexion la minceur de ce bilan est compréhensible. Dans ces discours où il faudrait réclamer du courage, Cicéron ne peut guère demander aux autres de prendre des risques, alors que lui-même devrait assumer le premier ses responsabilités. Comment demander aux autres de l'audace alors que l'on n'en manifeste pas?[52]

L'insistance sur le thème de la *fortitudo* est plus grande dans le *Pro Sestio*: Cicéron est dès lors plus ferme: l'exil passé, sa situation restaurée, l'influence des *optimates* rétablie, l'avocat peut imaginer en ce début de 56 que l'action est maintenant possible. Ne faisant guère confiance aux vieilles troupes des *boni* il s'adresse, comme d'ailleurs Hortensius[53], aux jeunes, aux *adulescentes nobilissimi*, voire aux *iuuenes* tels Curion, Célius, Brutus etc. ...[54]. L'incitation au

---

[47] *Ibid.*, I, 77, 1; 2; 3; 12. Ces pourcentages ont été calculés suivant les mêmes procédés que ceux appliqués aux discours de Cicéron (cf. p. 522 en bas).

[48] Cf. IV, 13; 14.

[49] II, 103. Le texte n'est pas absolument sûr.

[50] II, 25.

[51] IV, 24.

[52] Il y a une deuxième raison à la minceur de ce bilan. Dans les *Catilinaires* adressées au Sénat, le consul *nouus* n'ose pas donner des conseils à cette assemblée de hauts personnages; il reste bridé par la déférence.

[53] *Sest.*, 14.

[54] Cf. E. Lepore, *Il princeps* ... p. 334.

courage représente le sixième des arguments du «*suadere*» utilisés dans ce plaidoyer[55].

L'appel est surtout net dans les *Philippiques* — et tout particulièrement dans la *Troisième* et la *Treizième*[56].

Dans la *Troisième Philippique*, les circonstances critiques elles-mêmes commandent d'exhorter à la *uirtus*: il faut absolument s'opposer à Antoine[57]. De plus les incitations au courage ont quelque chance de succès: César et D. Brutus représentent de solides appuis[58]. Cicéron qui n'est pas partisan d'une vaine éloquence et qui proportionne toujours ses efforts en la matière au résultat escompté[59] sait que ses appels peuvent être entendus. Enfin le consulaire est maintenant un homme résolu[60]. Décidé au courage il peut parler du courage avec persuasion.

Il est même possible de déterminer avec précision dans la *Troisième Philippique* le moment où l'orateur s'engage sans retour, la véritable acmé de ses discours politiques. Jusqu'alors les professions de foi politique de Cicéron étaient assorties de prudences, de réserves. Ainsi, au début de 63, le consul prétendait, dans le *De lege agraria* adressé aux Sénateurs, réaliser la restauration de l'ordre sénatorial mais «si les Pères conscrits lui assuraient le concours de leur zèle» (*si uos uestrum mihi studium, patres conscripti ... profitemini*)[61]. Au peuple, en la même circonstance, il promettait de «conserver au consulat sa dignité»[62] ou encore «d'exercer le consulat de telle sorte que toutes ses actions et toutes ses décisions fissent l'éloge de ce que le peuple avait accompli et décidé en sa faveur»[63] ou même que l'on verrait que le peuple en l'élisant «avait fait preuve de la plus grande clairvoyance»[64]: promesses qui manquaient de précision et de vigueur. Dans les *Catilinaires* mêmes le consul n'offrait que sa *diligentia*[65]. Il terminait la *quatrième Catilinaire* en disant qu'il «était

---

[55] Environ soixante-quinze lignes (aux § 51; 99-102; 136; 138-139; 141; 143) sur les quelque cinq cents consacrées à l'exhortation dans cette œuvre. Notons que l'avocat use parfois de l'argument du courage dans d'autres plaidoyers. Ainsi dans le *Pro Milone* Cicéron demande aux juges de faire preuve de courage: de cette manière ils sauveront Milon (§ 105).

[56] III, 29; 33; 35; V, 1; 2; VII, 14; VIII, 22; XIII, 5; 6; 7; 15; 49.

[57] § 29.

[58] § 34.

[59] Cf. p. 189-190.

[60] C. Nicolet et A. Michel ont noté que dans le *De officiis* écrit entre la *Première* et la *Deuxième Philippique*, c'est à l'héroïque Régulus surtout que se référait Cicéron (in *Cicéron*, p. 92-93).

[61] § 27.

[62] II, 5.

[63] II, 6.

[64] II, 103.

[65] I, 32.

capable de défendre les décrets du Sénat sa vie durant et d'en assurer personnellement l'exécution» (*qui … ea quae statueritis, quoad uiuet, defendere et per se ipsum praestare possit*)[66]. Comme dans le *De lege agraria* l'orateur s'engageait à agir, mais seulement s'il était soutenu, sans prendre lui-même l'initiative. Même flou et même manque de détermination dans le discours du retour prononcé devant les Quirites: Cicéron y annonçait qu'il ne «manquerait jamais à la République»[67] …

Mais dans la *Troisième Philippique* le ton est absolument différent. Cicéron proclame: «Puisque le moyen m'en est donné présentement, je ne laisserai pas passer un seul instant, Sénateurs, ni le jour ni la nuit, sans réfléchir à ce qu'exigent la liberté du peuple romain et votre dignité; quant à l'exécution et à la réalisation, bien loin de m'y dérober, j'en rechercherai et j'en revendiquerai l'occasion» (*Hanc uero nactus facultatem, nullum tempus, patres conscripti, dimittam neque diurnum neque nocturnum quin de libertate populi Romani et dignitate uestra quod cogitandum sit cogitem, quod agendum atque faciendum, id non modo recusem, sed etiam appetam atque deposcam*)[68]. Cicéron promet alors de prendre l'initiative de l'action: comme dans un serment il répète la même idée avec deux termes différents. Le vocabulaire est celui d'un engagement ne laissant nulle échappatoire. Les Romains reconnaissent évidemment de suite ce langage et sa portée[69]; tout comme ils avaient compris en 63 et en 56 que Cicéron ne se liait nullement. Les Sénateurs devant cette métamorphose du personnage sont prêts à écouter ses exhortations au courage.

Ces exhortations sont aussi très vives dans la *Treizième Philippique*: c'est que les tentations de paix (après le message de Lépide recommandant de traiter avec Antoine) sont plus fortes que jamais et que le consulaire est persuadé que la bravoure sera efficace en raison de la solidité des troupes républicaines[70].

Les incitations sont donc, suivant les époques, d'intensité et de fréquence variables, mais leurs présentations sont proches — nous l'allons voir — et fort habilement conduites.

Cicéron veille d'abord à ce que le sentiment de bravoure qu'il tente de susciter ne soit pas un feu de paille; il insiste sur sa nécessaire durée. Il se conforme en cela aux leçons des rhéteurs qui veulent que l'appel à la *fortitudo* soit non seulement un appel à la *magni-*

---

[66] IV, 24.

[67] § 18.

[68] § 33.

[69] Si Salluste n'a pas trahi le langage de Cotta (in *hist.*, II, 47, 10), celui-ci a pris un même engagement (cf. l'emploi de «*uoueo*» … dans ce passage). L'étude de ces engagements politiques serait à faire: une première recherche nous a montré qu'ils étaient rares en ce siècle de prudence …

[70] § 16.

ficentia (noblesse d'âme) et à la *fidentia* (confiance en soi) mais aussi à la *patientia* et à la *perseuerantia*, donc à un courage qui ne se dément pas: Cicéron lui-même définit bien dans le *De inuentione* ces deux composantes-ci de la *fortitudo* par la durée[71]. Elles sont «*diuturnae*», «*stabiles*» voire «*perpetuae*». C'est surtout dans le *Pro Sestio* que l'orateur insiste sur la nécessité d'un long courage: il y donne en effet plus des conseils à longue échéance que des exhortations en vue d'une action prochaine et précise: il veut alors que les *optimates* fassent montre de «*constantia*»[72]. De même dans les *Philippiques*. Aux calendes de janvier, en un jour où l'homme politique peut définir la conduite à tenir pour une année en se fondant sur l'aide que peuvent apporter les nouveaux magistrats[73], le consulaire juge bon d'en appeler non seulement à la «*uirtus*»[74], mais aussi à la «*constantia*»[75] et à la «*grauitas*»[76] des Pères. Dans la *Septième*, atterré de voir le Sénat passer de la fermeté à la faiblesse, il lui demande de pressante manière quelque continuité, quelque cohérence: «Il nous faut maintenir la constance, la fermeté, la persévérance ...» (*Retinenda est ... constantia, grauitas, perseuerantia ...*)[77].

D'autre part il est rare que Cicéron se contente d'un simple appel au courage ou à la «*constantia*»: il montre aussi simultanément les avantages de la bravoure ou de la fermeté qu'il préconise: sauvegarde des biens et de la vie[78], défense de la liberté[79], acquisition de la gloire[80]; il prouve aussi généralement que l'action est aisée[81]. Il combine ainsi l'efficacité du «*facile*», de l'«*utile*» et du «*rectum*». Il veille à consacrer toujours une place plus importante à ce qui rassure et à le mettre toujours en dernier lieu — nous l'avons déjà montré[82].

Il évoque aussi rarement les conséquences funestes du courage — la mort (physique ou politique[83]) qui peut s'ensuivre. Dans le *Pro Sestio* après avoir reconnu que la voie *optimas* qu'il préconise peut

---

[71] II, 163.

[72] § 99.

[73] Les calendes de janvier sont souvent marquées par l'énoncé du «programme» de l'homme politique ou du magistrat entrant en charge: cf. Cicéron affirmant le 1er janvier 63 devant le Sénat qu'il sera un «*consul (uere!) popularis*» (*leg. agr.*, II, 6).

[74] V, 1; 2.

[75] *Ibid.*

[76] V, 2. La «*grauitas*» implique très souvent l'idée de durée: cf. p. 396.

[77] § 14.

[78] *Cat.*, IV, 24; *Phil.*, XIII, 5.

[79] *Cat.*, IV, 24; *Phil.*, III, 29; XIII, 15.

[80] *Sest.*, 136; 138-139; 143.

[81] *Sest.*, 99 sqq; *Phil.*, III, 33-34.

[82] Cf. p. 441; 445.

[83] L'exil — mort politique — est très rudement ressenti. Les réactions de Cicéron le prouvent.

présenter des «*pericula magna*» (on appréciera le terme «*pericula*» qui évite de mentionner l'exil ou la mort), il s'empresse d'ajouter: «au reste cette voie, cette méthode de visée politique étaient jadis plus redoutables quand sur bien des points la tendance de la masse et les intérêts du peuple ne s'accordaient pas avec le bien public» (*Sed tamen haec uia ac ratio rei publicae capessendae olim erat magis pertimescenda cum multis in rebus multitudinis studium ac populi commodum ab utilitate rei publicae discrepabat*)[84]. Plus loin Cicéron supplie ses auditeurs de ne pas se laisser décourager par son propre sort et il ajoute que «de tous les citoyens qui ont rendu à l'Etat d'éclatants services» il ne peut guère citer «que L. Opimius qui ait eu une fin vraiment indigne» ... Encore «le vrai peuple romain l'arracha-t-il toujours au danger ...»[85].

Dans les *Philippiques* il est plus malaisé pour Cicéron de masquer les dangers dès lors manifestes. Aussi il proclame dans la *Septième Philippique* sans avoir peur des mots: «Si nous ne pouvons (arracher à Antoine ses armes) ... mourons»[86]. Cependant autant que faire se peut, même alors, le consulaire cherche à atténuer l'image du danger qui menace: dans la *Treizième Philippique* l'allusion à un désastre est voilée: «Ou bien, après la mort (des Antoniens) nous aurons le bonheur de voir la République victorieuse, ou bien vaincus (que Jupiter détourne ce présage!), si nous perdons le souffle, nous vivrons du moins par un renom de vertu» (*Aut enim, interfectis illis, fruemur uictrice re publica, aut oppressi — quod omen auertat Iuppiter! — si non spiritu, at uirtutis laude uiuemus*)[87]. Mêmes évocations évitant les mots redoutables: *mors* ou *mori* dans la suite du discours: «Nous avons les plus belles espérances, nous aimons mieux souffrir les pires difficultés qu'êtres esclaves» (*Speramus optima, pati uel difficillima malumus quam seruire*)[88]; et plus loin: «La dernière des solutions (possibles) est d'affronter la pire des infamies par désir de vivre» (*Postremum omnium maximam turpitudinem suscipere uitae cupiditate*)[89]. L'emploi d'un adjectif au neutre (*difficillima*), plus faible, même au superlatif, que le mot *mors*, l'usage d'une expression contournée dans la dernière phrase estompent la réalité du risque couru.

Les orateurs populaires sont plus nets: d'après Salluste, Marius en exhortant les Romains à lutter contre les Africains évoque la mort possible: «La lâcheté n'a jamais exempté personne de la mort» (*Etenim nemo ignauia immortalis factus est*)[90]. Lépide, en demandant

---

[84] § 102-103.
[85] § 140.
[86] § 14.
[87] § 7.
[88] § 15.
[89] § 49.
[90] Sall., *Iug.*, LXXXV, 49.

aux Quirites de s'affranchir de la domination des *pauci*, s'écrie: «Que vous reste-t-il si vous êtes des hommes, que de vous affranchir de l'oppression ou de mourir avec courage?» (*Estne uiris relicui aliud quam soluere iniuriam aut mori per uirtutem?*)[91]. Il est vrai qu'alors le courage était sans doute plus répandu qu'à la fin de la période républicaine.

Autre habileté: Cicéron fait comme si son auditoire possédait déjà la *virtus* qu'il lui demande d'exercer.

Dans la *Quatrième Philippique* il avertit les Quirites qu'il va les exhorter comme font d'ordinaire les chefs d'armée et il précise: «Si animés, si ardents que vous soyez à reconquérir la liberté, je vais vous adresser des exhortations ...» (*ego uos ardentes et erectos ad libertatem reciperandam cohortabor*)[92]; même tactique dans la *Cinquième Philippique*: «Voilà en effet le jour qui a lui pour vous, Sénateurs, voilà le moyen qui vous a été donné de manifester au peuple romain tout ce qu'il y a de courage, de fermeté, d'autorité dans les délibérations de notre ordre sénatorial» (*Hic enim dies uobis, patres conscripti, illuxit, haec potestas data est ut, quantum uirtutis, quantum constantiae, quantum grauitatis in huius ordinis consilio esset, populo Romano declarare possetis*)[93]; dans la *Septième Philippique* les Sénateurs doivent non point trouver un courage nouveau mais seulement conserver l'ancien: «*Retinenda est ... nobis constantia, grauitas, perseuerantia ...*» — conseil donné alors pourtant que les Sénateurs, en envoyant des délégués à Antoine, ont montré leur faiblesse[94]; dans la *Treizième Philippique* où Cicéron multiplie les appels au courage, il prétend en recommandant à Lépide de rester dans le bon camp: «Jamais en vérité le Sénat n'a montré plus de dignité, de fermeté, de courage ...» ((*Non*)*uero fuit umquam (senatus) grauior, constantior, fortior*)[95]. Comment les auditeurs ne se sentiraient-ils pas courageux? Comment refuseraient-ils de se montrer conformes à l'image dont l'orateur leur répète qu'elle est la leur?[96]

Quand il est malaisé pour l'orateur d'en appeler au courage, soit que, *consul nouus*, il n'ose exhorter en ce sens les nobles Sénateurs, soit qu'il manque lui-même de bravoure, soit que certains de ses auditeurs ou lecteurs paraissent incapables d'être courageux, il

---

[91] Sall., *hist.* M. I, 55, 15.
[92] § 11.
[93] § 2.
[94] § 14.
[95] § 15. Cicéron n'a certainement jamais, comme Dion l'imagine (XLV, 38-39), insisté sur la lâcheté des Sénateurs. Nous avons vu que lorsque Cicéron confessait la faiblesse des *boni*, il la limitait à quelques-uns ou usait pour l'évoquer de termes très atténués (cf. p. 406).
[96] Tactique absolument identique à propos du *studium* en *Cat.*, IV, 19.

demande seulement du zèle, de l'activité, incitant à la *diligentia*, au *studium*, au *labor*. Ainsi au début de 63 le consul *nouus* prie le Sénat de faire montre de *studium*[97] — alors qu'il n'hésite pas à réclamer de la *uirtus* aux Quirites[98]. Dans la *Quatrième Catilinaire* encore un appel au *studium*[99]. Dans le *Pro Sestio*, songeant sans doute aux moins braves des *adulescentes*, l'avocat recommande la *diligentia* et le *labor*[100].

Enfin pour inciter à la bravoure — voire au *labor* — Cicéron use des *exempla*. Rien n'est plus efficace à Rome que de montrer des modèles à imiter — surtout si ces personnages exemplaires appartiennent au passé. Le passé présente en effet un très vif éclat. Plus les exemples sont anciens, plus ils ont de force et de charme: «(*Exempla ex uetere memoria*) *plurimum solent et auctoritatis habere ad probandum et iucunditatis ad audiendum*» ((Les exemples empruntés à l'ancien temps) ont à la fois le plus d'autorité pour la preuve et le plus de charme pour les auditeurs)[101]. Pour les *boni uiri* l'histoire est «*magistra uitae*»[102]. Les orateurs jugent d'ailleurs que les *exempla* des aïeux sont surtout utiles pour inciter à une noble conduite: «*Qui ad dignitatem impellet, maiorum exempla, quae erunt uel cum periculo gloriosa colliget*» (celui qui pousse à l'honneur recueillera les exemples où nos pères ont bravé les périls, parce qu'il y allait de la gloire)[103].

De plus ces arguments sont particulièrement efficaces s'ils s'adressent à des patriciens ou à des nobles: ceux-ci se sentent en effet redevables envers leurs ancêtres du rang qu'ils occupent dans la société: ils sont fiers des exploits de leurs aïeux. Ces sentiments de gratitude et d'orgueil sont si vifs qu'un Metellus Celer tombe en larmes quand P. Servilius lui rappelle les hauts faits de ses ancêtres[104] et qu'un M. Brutus est poussé à tuer César par le désir d'imiter le régicide Brutus[105].

Cicéron use souvent de ces *exempla*. Il semble en faire un emploi plus fréquent que les autres orateurs si l'on en croit les propos de Torquatus dans le *De finibus*[106].

De fait dans les discours qui subsistent la galerie des personnages exemplaires est assez riche. Ceux-ci sont surtout nombreux dans le *Pro Sestio* et dans les *Philippiques*. Dans le *Pro Sestio* Cicéron cite M.

---

[97] *Leg. agr.*, I, 27.
[98] II, 103.
[99] § 19.
[100] § 99 et 102.
[101] *Verr.*, III, 209.
[102] *De orat.*, II, 36.
[103] *Ibid.*, II, 335.
[104] *Sest.*, 130.
[105] Dion, XLIV, 13. Cf. H. I. Marrou, *Histoire de l'éducation* ... p. 348-349.
[106] I, 36.

Scaurus, Q. Metellus, Q. Catulus; il présente ce rappel habilement, mentionnant d'abord les hautes actions de ces *optimates* comme s'il prenait seulement des exemples de ténacité sans que l'on soupçonne qu'il va exhorter les auditeurs à les imiter; ce n'est qu'après les évocations qu'il lance avec fougue: «*Haec imitamini, per deos immortales! qui dignitatem, qui laudem, qui gloriam quaeritis*!» (Au nom des dieux immortels, imitez ces exemples, vous qui cherchez les honneurs et la gloire!)[107]. De plus comme il y a dans l'auditoire des patriciens et des nobles, comme il réécrit son plaidoyer pour des *adulescentes nobilissimi*, il cite des noms précis pour mieux toucher des gens dont certains sont parents de ces personnages fameux[108] et dont d'autres ont une origine similaire. En revanche dans la *Troisième Philippique* il ne se réfère pas à des exemples particuliers: il demande aux Sénateurs de reprendre «*patrium animum uirtutemque*»[109]: c'est que le Sénat de 44, d'origine relativement modeste[110], se sent une dette envers l'ensemble des grands Romains de jadis et les admire globalement. Il faut cependant remarquer que dans la *Huitième Philippique* l'orateur demande d'imiter l'*industria*, le *labor* d'un personnage précis, Q. Scaevola, qui se montra fort actif pendant son augurat[111].

Quelquefois même Cicéron conseille d'imiter les héros du présent. Pourtant ces exhortations se pratiquent peu: dans le *Pro Sestio* l'avocat affirme évoquer Catulus «*ne eorum aliquem qui uiuont nomine(t)*»[112]; c'est qu'il faut éviter d'éveiller chez l'auditeur ou le lecteur l'envie plus que l'émulation: ainsi en 43 le consulaire redoute vivement en se citant en exemple de faire naître l'*inuidia*[113]. Cependant l'orateur sait aussi que le courage est communicatif: il dit dans une lettre: «*Senatum languentem et defessum ad pristinam uirtutem consuetudinemque reuocaui magis animi quam ingenii uiribus*» (Par la vigueur de mon courage plutôt que par celle de mon talent oratoire, j'ai ranimé dans le Sénat languissant et fatigué le sentiment de son ancienne vertu)[114]; le Sénat déjà courageux le devient plus encore en voyant l'*auctoritas* des Quirites[115]. Ces constatations expliquent que Cicéron invite quelquefois ses auditeurs à imiter les *fortissimi* du présent.

---

[107] § 102.

[108] Le président du tribunal est le fils de M. Scaurus et le petit neveu de Q. Metellus cité comme modèles par l'avocat (cf. *Sest.*, 101).

[109] § 29.

[110] Cf. p. 27.

[111] § 31.

[112] § 101.

[113] *Phil.*, XIV, 17.

[114] *Fam.*, X, 28, 2.

[115] *Phil.*, VI, 18.

Il se cite lui-même en exemple, dans la *Quatrième Catilinaire*, affirmant qu'il agira *fortiter*[116]; il loue les nobles figures de Milon, Sestius, M. et D. Brutus, Cassius, Hirtius, Pansa, Servius Sulpicius[117].

Il est aisé de constater que c'est dans les *Philippiques* que Cicéron donne à son exhortation au courage le plus de vigueur; c'est là que la bravoure est même celle de mourir[118]. Mais même à ce moment il évite de présenter trop souvent le risque couru, il use de détours, il mêle au «*rectum*» des composantes de l'*utile* — comme il l'a fait en 63 et dans le *Pro Sestio*.

Moderatio

Une fois seulement, dans la *Quatrième Catilinaire*, Cicéron justifie l'action qu'il préconise[119] en prouvant qu'elle est conforme à la *moderatio*. Mais il consacre alors à cet argument une très large place: les circonstances l'imposent. Le consul doit éviter le reproche de cruauté. Il doit démontrer que le châtiment des citoyens conjurés est conforme à la «mesure». Cette démonstration est menée avec une rare maîtrise.

L'orateur proteste d'abord de sa propre modération en interrogeant: «*quis enim est me mitior*?»[120] suggérant ainsi qu'il est aussi indulgent que l'indulgent César; puis il énonce le paradoxe: si les Sénateurs et lui-même prennent le parti proposé par Silanus il se fait fort de montrer que cette décision a été la plus douce: «*obtinebo eam multo leniorem fuisse*». Une fois l'attention de l'auditoire piquée par cette surprenante affirmation, le consul le fait quelque peu attendre en évoquant la destruction qui menace la ville, les sévices promis aux citoyens puis il expose un exemple qui suggère déjà la justesse du paradoxe: «En vérité je vous le demande, si un père de famille, trouvant ses enfants massacrés par un esclave, sa femme égorgée, sa maison incendiée, ne livrait pas cet esclave au plus terrible supplice, vous paraîtrait-il clément ou miséricordieux, ou bien plutôt profondément dur et cruel? Pour moi je le trouverais odieux et inhumain celui qui par les souffrances et les tortures du coupable n'adoucirait pas ses propres souffrances et ses propres tor-

---

116 § 1. De fait il veut dire qu'il suivra «*fortiter*» les ordres que le Sénat lui dictera ...

117 Cf. p. 405-408.

118 Cf. VII, 14.

119 Plutôt que «préconise», il faudrait dire «suggère» — car il se garde bien de dire clairement que l'on doit suivre la proposition de Silanus (réclamant la mort des conspirateurs), mais il fait tout pour montrer que cette proposition est réalisable. Cf. Julius Victor (*Rhet. lat.*, p. 435, 1. 17).

120 § 11.

tures». (*Etenim quaero, si quis pater familias, liberis suis a seruo interfectis, uxore occisa, incensa domo, supplicium de seruis non quam acerbissimum sumpserit, utrum is clemens ac misericors an inhumanissimus et crudelissimus esse uideatur? Mihi uero importunus ac ferreus, qui non dolore et cruciatu nocentis suum dolorem cruciatumque lenierit*). Exemple judicieusement choisi qui replace chaque Sénateur dans son rôle de *paterfamilias*, qui lui fait voir concrètement les dangers courus, qui assimile les conspirateurs à des esclaves, qui présente les intentions prêtées à Lentulus et à Cethegus comme déjà réalisées. L'orateur par une question laisse à chaque auditeur le soin de conclure, puis, sûr de sa démonstration, il affirme vigoureusement son opinion. Ensuite le consul applique l'exemple à la situation présente et reprend vivement le paradoxe non sans veiller toujours à associer les Sénateurs à la décision qu'il suggère: «Nous de même dans le cas de ces hommes qui ont voulu nous égorger avec nos femmes et nos enfants, qui ont entrepris d'anéantir et la demeure de chacun de nous et le patrimoine commun du pays, qui se sont efforcés d'établir le peuple allobroge sur les ruines de notre ville, sur les cendres de l'empire qu'ils auraient embrasé, si nous nous montrons ardents à punir, on louera notre humanité; mais si nous voulons être trop indulgents, nous n'échapperons pas au reproche d'être souverainement cruels, quand périssaient et la patrie et nos concitoyens» (*Sic nos in his hominibus, qui nos, qui coniuges, qui liberos nostros trucidare uoluerunt, qui singulas uniuscuiusque nostrum domos et hoc uniuersum rei publicae domicilium delere conati sunt, qui id egerunt ut gentem Allobrogum in uestigiis huius urbis atque in cinere deflagrati imperi conlocarent, si uehementissimi fuerimus, misericordes habebimur; sin remissiores esse uoluerimus, summae nobis crudelitatis in patriae ciuiumque pernicie fama subeunda est*). Puis, comme souvent lorsqu'il invoque quelque élément du *rectum*, l'orateur prend un *exemplum*, celui de L. Caesar qui n'a pas hésité à prononcer des paroles rigoureuses[121]; et après avoir usé d'une *peccatorum comparatio* — toujours efficace — où il oppose le rude châtiment imposé au peu coupable M. Flaccus et les crimes formidables de Lentulus, il conclut: «Ah! vous pouvez bien craindre, je pense, quand le crime a cette ampleur et cette horreur, de prendre quelque résolution trop sévère! Ce qui est plutôt à craindre, c'est en adoucissant la peine, de nous montrer cruels envers la patrie, et non pas, en réprimant sans merci, de paraître trop ardents à châtier nos plus mortels ennemis». (*Vereamini, censeo, ne in hoc scelere tam immani ac nefando nimis aliquid seuere statuisse uideamini; multo magis est uerendum ne remissione poenae crudeles in patriam, quam ne seueritate animaduersionis nimis uehementes in acerbissimos hostes fuisse uideamur*). Le consul balaie

---

[121] § 13.

ironiquement[122] les craintes que certains pourraient ressentir et tire les conséquences extrêmes de son paradoxe: non seulement la rigueur sera de la modération, mais c'est l'indulgence qui pourrait être le pire des excès. A-t-on jamais mieux défendu la sévérité au nom de la mesure?

Ce thème de la *moderatio* n'a pas été utilisé par Cicéron devant les Quirites. Comme les autres composantes du *rectum*, celle-ci est à usage sénatorial. Elle n'est pas reprise dans le *Pro Sestio* ou dans les *Philippiques* où l'orateur n'a pas de raison de faire appel à la «mesure» et où il est plus important d'inciter au courage.

Ainsi les quatre éléments du *rectum: prudentia, ius, fortitudo, moderatio* sont comme il se doit plus souvent invoqués devant le Sénat plus sensible à ces arguments: ils y représentent seize pour cent du «*suadere*»[123] alors qu'ils constituent seulement un pour cent de l'exhortation dans les *contiones*. Ils ne sont cependant presque jamais employés seuls — mais sont liés à l'*utile*. Leur fréquence est plus grande à l'époque des *Philippiques* parce que la philosophie a acquis droit de cité et que le *rectum* — souvent traité sous l'angle philosophique — peut être plus facilement évoqué — et aussi parce que dans leur lutte contre Antoine les Sénateurs ont peu de chances de retirer des avantages concrets, mais doivent surtout obéir à de nobles mobiles.

Une certaine similitude est perceptible dans la manière dont les différents aspects du *rectum* sont traités. Cicéron use surtout de deux moyens: il multiplie les *exempla* et fait comme si ses auditoires possédaient déjà la sagesse, l'équité, le courage, la mesure qu'il leur demande d'exercer.

Deuxième chapitre: Le «laudabile»

Le «*laudabile*» combine les avantages du «*rectum*» et de l'«*utile*» pour un orateur. De plus à l'époque des *Philippiques* Cicéron est très préoccupé du conflit que certains croient voir entre le beau et l'utile et il conclut que le beau seul est utile[124]. Or le *laudabile* est le lieu d'une conjonction merveilleuse entre ces deux éléments. Il n'est donc pas étonnant que le *laudabile* soit assez largement utilisé dans les discours politiques de l'Arpinate. Il représente huit pour cent des arguments du *suadere* dans les *orationes* adressées au Sénat et seize pour cent dans les *contiones*[125] — proportion moins importante

---

[122] Notons à ce propos la fréquence chez Cicéron des emplois ironiques de «*censeo*», «*credo*» etc. ... au sens de «je suppose!» «j'imagine!» servant à rejeter une hypothèse extravagante (cf. *leg. agr.*, I, 24; *Cat.*, I, 5).

[123] Cf. le tableau statistique p. 522.

[124] Cf. *off.*, III, 18-19; 101.

[125] Cf. le tableau statistique p. 522.

que celle du *rectum* pour les discours aux Pères, mais nettement plus grande pour les harangues[126].

D'après la *Rhétorique à Herennius* le «*laudabile*» comporte seulement la «*laus*» — présente ou future[127]. Mais dans le *De inuentione* l'Arpinate distingue quatre composantes du «*laudabile*»: la «*gloria*»[128], la «*dignitas*», l'«*amplitudo*» et l'«*amicitia*»[129]. A la lecture des discours il apparaît que l'orateur se réfère de fait seulement à la «*gloria*» et à la «*dignitas*». C'est que l'*amplitudo* désigne la possession de pouvoir, de ressources indépendamment — contrairement à la «*dignitas*» — de tout mérite. Or Cicéron qui milite pour l'union des bons citoyens, qui lutte pour établir une République de la vertu, ne saurait chercher à stimuler quiconque en lui promettant un surcroît d'influence hérité de la puissance ou de la richesse. En ce qui concerne l'*amicitia*, la politique que mène Cicéron lui interdit de montrer que l'action préconisée entraînera de nouveaux liens, multipliera le nombre des *amici* des *boni*: invoquer l'«*amicitia*» aboutirait à renforcer ce réseau de la *fides*, ces ententes particulières qui nuisent à l'idée du *consensus*[130]. Une telle incitation devait surtout avoir sa place dans les discours de politique extérieure où il fallait que l'orateur conseillât telle ou telle attitude en prouvant qu'elle pouvait apporter à Rome une «*amicitiarum ac societatum multitudinem*»[131].

«*Gloria*»

La recherche de la gloire est sans doute un puissant mobile chez les Romains. Cicéron lui-même constate: «Plus que toute autre nation les Romains sont amoureux de gloire et avides d'éloge» (*appetentes gloriae praeter ceteras gentes atque auidi laudis*)[132]. La gloire est le «*fructus uerae uirtutis honestissimus*»[133]. C'est celle qui est d'origine militaire qui a le plus de prix[134]; mais la gloire civile n'est pas à dédaigner et Cicéron peut la croire égale à la précédente[135]. La «*gloria*» détermine surtout les nobles qui se doivent d'être aussi célèbres que leurs aïeux[136], mais aussi les *homines noui* qui, comme Cicéron,

---

[126] Cf. milieu de la page 487. La raison de cette différence sera donnée dans ce chapitre.

[127] III, 7.

[128] «*Gloria*» et «*laus*» n'ont pas un sens très différent. Voir sur les nuances de sens J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... p. 365-383.

[129] II, 166.

[130] Cf. p. 49 n. 87.

[131] *Inu.*, II, 168.

[132] *Imp.*, 7.

[133] *Pis.*, 57.

[134] *Ibid.*

[135] *Cat.*, III, 27; *off.*, II, 43.

[136] Cf. Sall., *Iug.*, LXXXV, 21.

brûlent de s'illustrer[137]. Elle présente la particularité d'animer — si ses mobiles sont honorables — les meilleurs esprits: «Nous sommes tous attirés par l'amour de la louange et ce sont les meilleurs qui se laissent guider par la gloire» (*Trahimur omnes studio laudis et optimus quisque maxime gloria ducitur*)[138]; la «*gloria*» est donc un levier qui met en branle les meilleurs: on imagine le parti qui peut en être tiré en politique; montrer que l'action conseillée entraînera la *gloria* c'est donc animer les plus courageux — et, partant, les plus efficaces.

Avant d'apprécier le rôle exact de la *gloria* dans l'exhortation, il faut essayer de préciser les conceptions de Cicéron en la matière, car la question est controversée[139] et sa solution est importante pour déterminer l'usage du thème de la gloire dans le *suadere*.

Si l'on se refére aux seuls discours, quelques contradictions apparaissent: la même année, pendant son consulat, Cicéron condamne — étrangement, semble-t-il, si l'on considère le prix de la gloire à Rome — la «*cupiditas gloriae*»[140] et loue les grands personnages du passé qui furent amoureux de gloire[141]; en 44 et 43, il fait miroiter une gloire purement terrestre, que l'homme politique doit acquérir aussi bien auprès de l'«*optimus quisque*» que de la «*multitudo*»[142] mais il insiste aussi sur la gloire qui conduit à l'immortalité[143]; il affirme dans le même discours que la satisfaction d'avoir bien agi suffit au bon citoyen[144] — ce qui semble impliquer que la gloire est chose secondaire — et, plus loin, que «rien n'est comparable à la gloire»[145]. Une fois encore les discours, riches en artifices rhétoriques, ne sauraient donner une idée exacte de la doctrine et des convictions. Ce sont les lettres et les traités qu'il faut interroger.

Un exemple du *De inuentione* prouve qu'au début de sa carrière Cicéron blâme une «*immensa gloriae cupiditas*» (un désir de gloire sans mesure)[146]; mais il est incontestable qu'il est lui-même «*cupidus gloriae*»: il parcourt au plus vite les échelons du *cursus honorum* et se

---

[137] Plut., *Cic.*, 1; 6.

[138] *Arch.*, 26.

[139] Cf. sur cette question surtout U. Knoche, *Der römische Ruhmesgedanke ... Phil.*, 1934, p. 102-124; H. I. Marrou, *Rev. hist.*, 1936; F. A. Sullivan, *Cicero and gloria, T.A.Ph.A.*, 1941; A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie...*, 1960, p. 647-648; J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire* ... 1963, p. 365-385; P. Jal, *Cicéron et la gloire au temps des guerres civiles, Mném.* 1963, p. 43 sqq.

[140] *Leg. agr.*, II, 91.

[141] *Cat.*, IV, 21.

[142] *Phil.*, I, 29.

[143] *Phil.*, XIV, 32.

[144] *Phil.*, V, 35.

[145] *Phil.*, V, 49.

[146] I, 91.

targue sans cesse de ses hauts faits[147]. Il admet donc parfaitement la «*cupiditas gloriae*», à condition qu'elle ne soit pas excessive.

Assez vite cependant il semble moins apprécier la gloire — la gloire purement terrestre du moins: le *De republica* en est le témoignage[148]. Certes ce n'est pas Cicéron qui parle personnellement, mais il est difficile de penser qu'il est en désaccord avec les admirables propos qu'il prête à Scipion l'Africain. Il lui fait dire alors que la gloriole humaine est méprisable, qu'elle est dérisoire — même étendue à la terre entière, cette terre si petite à l'échelle de l'univers. D'ailleurs toute «*hominum gloria*» est périssable puisque le monde est promis à des destructions cycliques[149]. La pratique de la vertu est seule importante, elle qui permet d'accéder à une réelle immortalité[150]. Une lettre à Caton de l'année 51 contient les mêmes idées. Tout en demandant au Stoïcien d'appuyer les propositions de «*supplicatio*» en sa faveur, le proconsul de Cilicie se dit «au dessus des vanités de la gloire» et prétend s'attacher à «poursuivre ce dont peut naître la gloire véritable», à refuser «la gloire pour elle-même»[151].

Après avoir été le témoin du déchaînement des ambitions de César et de Pompée[152], Cicéron se méfie plus que jamais de la «*cupiditas gloriae humanae*». Il distingue dès lors dans ses traités de plus en plus souvent la «*uera gloria*» de la «*nobilitas*», de la «*fama*», de la «*claritas*», voire de la simple «*gloria*»[153]; cette «*uera gloria*» est celle acquise auprès des gens de bien et non du populaire: c'est «l'éloge unanime des gens de bien» (*consentiens laus bonorum*)[154] et non «la notoriété et la popularité issues d'un mouvement de l'opinion dans une foule imbécile et malhonnête» (*nobilitas famaque popularis stultorum improborumque consensu excitata*)[155]; elle ne doit pas nuire en quoi que ce soit aux autres[156]; elle doit se garder d'être excessive[157]; la recherche de la gloire véritable est constante, réfléchie et ne se réduit pas à quelque accès d'audace[158]; mais surtout la *gloria* découle de la pratique de la vertu: pratique qui est évidemment prisée plus que ce qui n'est qu'une conséquence possible de la vertu; il faut estimer que la

---

147 Cf. H. I. Marrou, *ibid.*

148 L'œuvre a été rédigée entre 54 et 51.

149 VI, 20 à 26.

150 VI, 13; 25.

151 *Fam.*, XV, 4, 13.

152 Cf. *Att.*, IX, 7, 3.

153 *Tusc.*, V, 46.

154 *Tusc.*, III, 3.

155 *Tusc.*, V, 46. Cf. *Tusc.*, V, 103; 104; *off.*, I, 65.

156 Cf. *Lael.*, 34; *off.*, I, 26; 43; 68; 87.

157 Cf. *off.*, I, 26; 64. La «*cupiditas gloriae*» est même une «*aegrotatio*»: *Tusc.*, IV, 25; 79.

158 *Tusc.*, II, 65.

beauté morale ... réside dans les actes et non dans la renommée» (*Honestum ... in factis positum, non in gloria*)[159].

Le *De gloria* écrit fin juin-début juillet 44[160] contenait certainement la même méfiance envers la gloriole humaine. L'un des rares fragments qui aient subsisté contient un virulent assaut contre les honneurs donnés par César à ses amis: «*Cum quosdam ornare (Caesar) uoluit, non illos honestauit, sed ornamenta ipsa turpauit*»[161]. L'inspiration de l'œuvre était certainement proche de ce que l'on peut lire à propos de la gloire dans le *De officiis*[162]. Le philosophe affirmait sans doute en ce traité que la vertu dépassait largement la gloire. C'est une telle affirmation qui a pu susciter l'enthousiasme d'un Pétrarque pour cet ouvrage[163].

Subsiste une incertitude liée au problème de la «*uera gloria*». Est-ce que, pour Cicéron, une conduite vertueuse conduit à l'immortalité? Notre philosophe est bien moins optimiste sur ce point que l'Africain. Il est en proie aux mêmes doutes que lorsqu'il s'agit de l'existence des dieux; il hésite, pensant tantôt que les grands hommes gagnent le séjour céleste — la «mort conduisant au ciel les hommes et les femmes illustres» (*mors ... quae in claris uiris et feminis dux in caelum soleret esse*)[164], tantôt que la mort est la fin de toute vie pour tous les hommes — hypothèse qu'il juge tout à fait plausible dans la deuxième partie du premier livre des Tusculanes[165].

Donc, sauf pendant les premières années de la période qui nous intéresse où il cherche avidement la gloire, où, *nouus* parvenu à une très haute charge, il s'en délecte, Cicéron, troublé sans doute par les multiples contrefaçons de la gloire chez un Crassus, un César, voire un Pompée se défie de plus en plus d'une gloire excessive, dédaigne la gloire terrestre (à moins qu'elle ne s'appuie sur le consentement des *boni*), donne la primauté à la rectitude de la conduite[166]. Il espère, mais espère seulement, une immortalité pour les justes.

La conception de la *gloria* dans les discours — en dehors des passages où l'orateur exhorte ses auditeurs à l'action — n'est certes pas très éloignée des sentiments réels de Cicéron à son égard. Il est même possible de trouver des passages absolument conformes aux

---

[159] *Off.*, I, 65. Cf. *ibid.*, II, 31; 42. Cf. de même chez le péripatéticien Pison en *fin.*, V, 69.

[160] *Att.*, XV, 14, 4; 27, 2; XVI, 2, 6.

[161] In *epist.*, LXVI, 6 de Saint Jérome.

[162] Cf. *off.*, II, 31.

[163] Cf. *Lettres de vieillesse*, XV, 1.

[164] *Tusc.*, I, 27. Cf. *ibid.*, I, 32; *Cat. mai.*, 82 et le passage du *De gloria* cité in Lact., *inst. diu.*, I, 15.

[165] Cf. I, 109. Voir aussi *fam.*, V, 21, 4.

[166] Il peut s'inspirer d'Antiochus d'Ascalon (cf. *fin.*, V, 8 et 72).

idées exprimées dans les traités de la même époque[167]. Cependant généralement des nuances importantes apparaissent qui tiennent soit à la démonstration qu'entend faire l'orateur, soit à l'auditoire, soit aux circonstances.

Ainsi, dans le *De lege agraria*, si le consul blâme la *cupiditas gloriae* à un moment où il est lui-même avide de gloire[168], c'est pour montrer que voter la loi de Rullus et permettre ainsi aux Campaniens de briguer les honneurs c'est préparer une rivale à Rome[169].

Si dans l'*In Pisonem* Cicéron vante si fort la gloire humaine, alors qu'au même moment à peu près il la fait dénigrer par l'Africain, c'est pour accabler Pison qui en bon épicurien dédaigne le triomphe et pour l'opposer à son gendre César qui au même instant court après les victoires[170].

De même il montre Milon fier d'être connu de la terre entière et sûr de s'être élevé vers la condition immortelle par ses exploits[171]. Pourtant à la même époque il souligne, par la bouche de l'Africain, le caractère dérisoire d'une gloire étendue même jusqu'aux bornes du monde. Quant à l'immortalité espérée par Milon, il est clair que c'est seulement la perpétuation du souvenir, que ce n'est pas du tout la véritable pérennité promise par l'Africain. Si l'orateur prête à Milon ces propos c'est pour expliquer son orgueilleuse attitude lors du procès, c'est pour le dédommager dans l'œuvre réécrite de n'avoir pu le sauver, c'est pour lui conférer les seules gloires qui pouvaient rester à ce banni: la gloire étendue à toute la terre et l'éternité du souvenir.

Il pourrait sembler que dans la *Cinquième Philippique* la «*uera gloria*» à laquelle se réfère Cicéron est conforme à celle qu'il évoque si souvent dans le *De officiis*, écrit peu avant; de fait c'est une gloire surtout terrestre dont il s'agit qui consiste en l'affection du Sénat, des *equites* et du peuple[172]. Il apparaît nettement qu'il y a une différence entre la *uera gloria* des discours qui doit être entendue comme le prestige auprès des bons citoyens et la *uera gloria* des traités qui est le fruit de l'*honestum*; certes la *uera gloria* des discours doit normalement découler d'une conduite vertueuse, mais il est patent que le philosophe considère surtout la cause (l'*honestum*) alors que l'orateur politique met plutôt en relief la conséquence (le prestige auprès des bons citoyens): dans ce passage de la *Cinquième Philippique* la «*uera gloria*» consiste en l'estime des *boni uiri*; en revanche, si l'on

---

[167] Cf. un rapprochement très précis noté par A. Michel, *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie* ... p. 375-376.

[168] Cf. p. 489-490.

[169] *Leg. agr.*, II, 91.

[170] § 57 à 62.

[171] *Mil.*, 96.

[172] § 49.

prend par exemple les *Tusculanes*, la «*uera gloria*» dépend étroitement de la vertu: «*gloria solida ... uirtuti resonat tamquam imago*»[173]. Pourquoi Cicéron insiste-t-il dans cette *Philippique* sur la gloire terrestre? C'est qu'il doit prouver aux Sénateurs qu'il n'y a pas à redouter d'ambition de la part d'Octave parce que tout homme qui a goûté de la gloire auprès des *optimi ciues* ne saurait à l'avenir désirer quelque autre chose et donc s'opposer à eux. D'autre part il s'adresse, au delà des Sénateurs, à Octave et cherche à persuader ainsi ce jeune homme avide de gloire tangible de rester dans le bon chemin.

Si malgré les doutes exprimés dans les traités, Cicéron proclame avec force en 43 que les soldats d'Hirtius, de Pansa et d'Octave sont promis à l'immortalité c'est qu'il veut montrer que les dieux sont aux côtés des *boni ciues* puisqu'ils accueillent après leur mort ceux qui ont lutté pour la *res publica*[174].

Ainsi, d'une façon générale, les discours insistent surtout sur l'utilité et le prestige d'une gloire terrestre, louent la *gloria* elle même plus que l'*honestum* qui, pour le philosophe, est la cause et la condition de la seule vraie gloire, varient suivant les circonstances sur la question de l'immortalité; bref au total mettent en valeur les avantages (*utile*) plus que la grandeur (*rectum*) du «*laudabile*».

L'on retrouve la même adaptation aux circonstances et à l'auditoire, les mêmes caractères dans l'usage du thème de la *gloria*, quand l'orateur cherche à persuader ses auditeurs d'agir.

C'est dans le *Pro Sestio* et dans les *Philippiques* que Cicéron promet la gloire à qui se montrera bon citoyen.

Au paragraphe 102 du plaidoyer pour Sestius l'avocat affirme que l'*optimas* bénéficiera d'une gloire à la fois terrestre et immortelle. Les hauts faits des *boni ciues* du passé sont en effet «publiés par la renommée, confiés au souvenir des annales, transmis à la postérité»; ils sont aussi «*diuina*» et «*immortalia*»[175]. Plus loin Cicéron garantit «*honos et gloria*» aux «Républicains»; il souligne que cette gloire est à distinguer de la *fama popularis*: une partie du *populus* sera peut-être hostile, mais les *boni* loueront à l'envi l'*optimas*[176]. C'est donc une gloire terrestre que Cicéron promet là. Au paragraphe 143 nouveau retour au thème. L'orateur promet alors nettement l'immortalité, disant qu'il place les héros du passé au nombre des dieux et que les *animi motus* persistent après la mort. Comme dans

---

[173] III, 3.

[174] *Phil.*, XIV, 32.

[175] La gloire est une compensation au «*labor*». Cette «*compensatio*» était appelée «ἀντεισαγωγή» par les rhéteurs (*Rhet. Lat.*, p. 25 chez Aquila Romanus).

[176] § 138-139. Notons que dans le *Pro Sestio* l'incitation à la gloire s'appuie sur des *exempla* comme l'appel au courage, conformément aux conseils de la rhétorique (cf. p. 483 n. 103).

un bref fragment du *De republica* qui a été conservé il se fonde sur l'exemple d'Hercule pour prouver que la gloire confère une véritable immortalité, une vraie condition divine.

Si l'exhortation à la gloire dans le *Pro Sestio* semble proche des thèses du *De republica* (le rapprochement avec le fragment en question suffirait à le démontrer) dans le domaine de l'immortalité promise aux grands hommes, il faut cependant noter que Cicéron, contrairement aux idées de l'Africain, met en bonne place, dans son plaidoyer, la gloriole humaine. C'est qu'il doit non seulement convaincre les idéalistes qui croient en la survie de l'âme, mais aussi les *adulescentes* incrédules qui sont eux avides de gloire concrète et terrestre.

Dans la *Première Philippique* c'est pour persuader ... Antoine et Dolabella que Cicéron exhorte à la *gloria*. Celle-ci est associée par l'orateur à «l'affection des citoyens» (*caritas ciuium*); elle consiste en l'approbation de l'*optimus quisque* comme de la *multitudo*[177]; au paragraphe 33 la gloire est encore liée à l'amour que peuvent porter les citoyens à l'homme politique: «être cher à ses concitoyens, bien servir la patrie, être loué, honoré, aimé, voilà qui est glorieux» (*carum esse ciuem, bene de re publica mereri, laudari, coli, diligi gloriosum est*). Certes à ce moment le *consensus* cicéronien s'étend même au peuple[178]; certes il y a plus d'attention chez l'Arpinate pour les citoyens modestes que dans les années soixante et cinquante[179], mais voilà une gloire bien épicurienne, qui consiste surtout en affection de la part des *ciues*[180] et qui n'a rien à voir avec l'immortalité. C'est la seule forme de gloire qui séduise des esprits forts avides de popularité comme Antoine et Dolabella. Là encore l'évocation de la gloire ne correspond guère à la conviction du philosophe qui dédaigne la gloire terrestre, recherche surtout l'approbation de l'*optimus quisque* et espère en une gloire immortelle. Cette gloire de la *Première Philippique* est cicéronienne en cela seulement qu'elle s'acquiert par des moyens honnêtes: Antoine et Dolabella pourront y parvenir s'ils suivent le «*uerum iter gloriae*», en refusant absolument toute célébrité gagnée par une conquête violente du pouvoir. Mais c'est le seul élément proprement cicéronien; les autres (insistance sur la gloire terrestre et sur l'affection populaire) sont mis en œuvre pour séduire l'adversaire. Dans la *Première Philippique*, toute de prudence, l'orateur, comme dans tous les discours où il cherche à amadouer ou à convaincre l'adversaire, fait plus de pas vers celui-ci qu'il ne lui demande d'en faire. Mais il agit ainsi dans l'intérêt de la Républi-

---

[177] § 29.
[178] Cf. p. 38.
[179] Cf. *off.*, I, 85.
[180] Cf. *fin.*, I, 35 chez l'épicurien Torquatus où «*laus*» est lié à «*caritas*».

que; en évoquant ce simulacre de gloire — assez éloigné de la *gloria* qui lui est chère — il tente d'amener les deux Césariens à composer avec les Républicains[181].

C'est dans la *Deuxième Philippique* que l'appel à la gloire est le plus proche des conceptions des traités. La gloire qu'obtiendraient ceux qui tueraient Antoine est conçue seulement comme un bien accessoire, l'important étant la satisfaction du devoir accompli que ressentiraient ces héros: les hommes courageux «ont appris la beauté de l'exploit, la valeur du bienfait, la gloire du renom que comporte le meurtre d'un tyran» (*didicisse quam sit re pulchrum, beneficio gratum, fama gloriosum tyrannum occidere*)[182]. Il est cependant remarquable que même à l'époque des *Philippiques* où les éléments du «*rectum*» sont plus souvent utilisés, où Cicéron se fait plus volontiers philosophe, celui-ci ne renonce pas à faire encore miroiter la gloire proprement terrestre, la gloire du renom et à promettre clairement l'immortalité[183] sur laquelle il vient pourtant d'exprimer des doutes dans sa correspondance et dans les *Tusculanes*[184].

La même primauté donnée à l'*honestum*, la persistance d'un appel à une gloire purement humaine se retrouvent dans la *Septième Philippique* où l'orateur demande au Sénat de retrouver le «*decus*», l'«*honestas*» et la «*laus*» de jadis[185].

C'est donc après la *Première Philippique* que l'arme de la *gloria* est maniée conformément aux convictions profondes du philosophe. Avant, l'appel à la gloire est lié aux circonstances et modifié en fonction des auditoires; Cicéron y met en relief l'*utile* plus que le *rectum*; mais même dans les *Philippiques* il ne renonce pas à évoquer les avantages terrestres de la gloire; il les place seulement en deuxième lieu.

On aura noté que cet élément du *laudabile* n'apparaît que dans les discours au Sénat ou dans les discours réécrits: rien de plus normal puisque les Pères seuls peuvent espérer la gloire et puisqu'ils sont théoriquement plus sensibles à l'honneur.

On sera d'autre part peut-être surpris par la relative brièveté des lieux où Cicéron en appelle à la gloire. Certes quelques passages où Cicéron exalte la *gloria* acquise par des *boni* tels Milon[186], D. Brutus[187] etc. ... sont une incitation à les imiter plus qu'une simple *laudatio*, mais ces exemples font une bien courte liste — surprenante

---

181 § 33.
182 § 117.
183 II, 114.
184 Cf. p. 491 n. 165.
185 § 14.
186 *Mil.*, 63.
187 *Phil.*, V, 35.

quand on a vu quel semblait le prestige de la gloire chez les Romains.

Pourquoi cette relative rareté? C'est que l'«*otium*» a tenté bien des gens[188]; c'est que les épicuriens dédaignent la gloire[189]. Nombreuses, nous l'avons vu, ont été les contrefaçons de la gloire au point que le mot est souvent employé péjorativement[190]. Cicéron a même pu dire — certes pour défendre Fonteius — que l'amour de la *gloria* avait disparu[191]. Il constate en tout cas dans le *Pro Sestio* — et cette remarque est sans doute plus juste que la précédente — que l'estime des honnêtes gens est «démodée et dépréciée» (*contritum et contemptum*)[192].

Toutes ces raisons expliquent que l'appel à la gloire occupe une petite place par rapport aux composantes de l'«*utile*». La même relative rareté caractèrise l'autre élément du «*laudabile*»: la «*dignitas*».

Dignitas

La *dignitas*, que les rhéteurs placent dans le «*laudabile*», est définie par Cicéron dans le *De inuentione* comme l'«*alicuius honesta et cultu et honore et uerecundia digna auctoritas*» c'est-à-dire comme l'«autorité de quelqu'un fondée sur la vertu et méritant hommages, honneurs et respect»[193]. Elle désigne le rang, la place qui vous sont dus dans la cité. Elle concerne donc seulement les gens qui peuvent avoir accès aux honneurs: Sénateurs ou futurs Sénateurs. Certains passages des discours de Cicéron montrent bien qu'elle n'intéresse que la classe sénatoriale: dans la *Troisième Philippique* si c'est la *libertas* qui plaît à l'ensemble du peuple, c'est la *dignitas* à laquelle les Pères sont attachés[194].

J. Hellegouarc'h a très bien montré que le mot signifiait tout autant l'aptitude à une charge que la possession même d'une charge donnée. C'est dire que le souci de la *dignitas* anime également celui qui entre dans la carrière des honneurs et qui a des espérances et celui qui occupe déjà une situation élevée qu'il s'efforce de défendre voire d'améliorer[195].

Il est compréhensible que cette *dignitas* soit mise en avant dans les seuls discours au Sénat. Elle est fréquemment soulignée dans le pre-

---

188 Cf. p. 280-284.

189 Cf. *fin.*, I, 59. Ils admettent qu'on puisse la rechercher par intérêt, non par devoir (cf. *fin.*, I, 35).

190 Cf. Sall., *Cat.*, XI, XII, 1.

191 *Font.*, 42.

192 § 86.

193 II, 166.

194 § 33. Cf. *Sest.*, 104.

195 *Le vocabulaire* ... p. 401.

mier discours *De lege agraria*; le consul menace: quand l'Italie entière sera occupée par les colons rulliens «il ne nous restera plus aucun espoir de conserver notre dignité ni même de recouvrer notre liberté» (*nobis non modo dignitatis retinendae, uerum ne libertatis quidem recuperandae spes relinquatur*)[196]; un peu plus loin il avertit: avec l'occupation de Capoue les Pères courront un péril mortel et ne seront plus les maîtres «de sauvegarder leur liberté et leur dignité» (*in uestra libertate ac dignitate retinenda*)[197]; enfin dans les tout derniers mots du discours Cicéron promet de restaurer l'autorité de l'ordre sénatorial si les Sénateurs luttent «pour la défense de leur dignité à tous» (*ad communem dignitatem defendendam*)[198]. Il apparaît donc que cette forme d'incitation occupe une bonne place au début de 63. De même l'on constate que la *dignitas*, qui comporte par elle-même la perspective d'avantages substantiels, est associée presque toujours à un autre élément appartenant à l'«*utile*»: la «*libertas*» ou la «*salus*».

La *dignitas* occupe surtout une place éminente dans le *Pro Sestio*. Elle est mentionnée dès le paragraphe 51 à côté de la *gloria*. L'avocat affirme que ceux qui l'ont en vue doivent se garder de toute apathie. Mais évidemment la *dignitas* est particulièrement mise en relief dans la fameuse formule de l'*otium cum dignitate*: elle y désigne clairement l'exercice des charges puisque Cicéron parle là de la «*rerum gerendarum dignitas*»[199]. Nous avons déjà évoqué quel était pour nous le sens de cette formule: proche des convictions profondes de Cicéron, mais avec une insistance sur l'*otium* ne correspondant pas exactement à l'idéal cicéronien, insistance faite pour séduire les *adulescentes* à qui ce texte est destiné[200]. L'appel à la *dignitas*, lui, est totalement en accord avec les vues de Cicéron qui milite sans cesse pour une participation des meilleurs aux affaires de la cité. Mais l'orateur a tenu à mettre sur le même plan que ce mobile — comme dans le *De lege agraria* — un mobile qui ressortit à l'*utile*[201].

Pourtant la *dignitas* dont use l'orateur dans le *suadere* ne doit pas être seulement entendue au sens étroit indiqué dans le *De inuentione*. La *dignitas* c'est aussi l'attitude qui convient à quelqu'un, ce que quelqu'un se doit, donc «l'honneur» ou le «sens de l'honneur»[202]. Ce sentiment appartient aussi au *laudabile*: il est en effet noble puisqu'il se rattache au devoir; il est aussi utile car l'homme qui pratique cette *dignitas* en retire considération et respect.

---

196 § 17.

197 § 22.

198 § 27 avec le sens de «*communis*» souvent dégagé (cf. p. 351).

199 § 98.

200 Cf. p. 465-467.

201 La *dignitas* est une nouvelle fois évoquée au § 102 où elle est liée à la *gloria*; autre mention en *Phil.*, X, 3 où elle est associée à l'*otium*.

202 Cf. J. Hellegouarc'h, *ibid.*, p. 406 qui rapproche sans cesse *dignitas* de *decet*.

Comme la précédente cette *dignitas*-ci se trouve surtout dans les discours au Sénat. Elle apparaît curieusement dans les seules *Philippiques*, d'où la *dignitas* au sens premier est absente[203]. Signe des temps! en 44-43 il n'y a plus de place pour les préoccupations personnelles.Le cursus de beaucoup a déjà été tracé par César qui a fixé les charges longtemps à l'avance. Ce qui importe c'est de préserver l'honneur.

Dès les calendes de janvier Cicéron se félicite que l'on ait dès lors l'espoir non seulement de conserver la *salus* mais même de retrouver la dignité d'autrefois (*dignitas pristina*)[204]. Dans la *Septième Philippique* l'orateur s'étend longuement sur la honte qu'il y aurait à pactiser avec Antoine[205]; il se refuse dans la *Douzième Philippique* à prendre en considération la *dignitas* de l'ennemi: c'est celle du Sénat qu'il faut défendre: «*Stanti resistendum est aut concedenda una cum dignitate libertas*» (Puisqu'il se dresse il faut lui résister ou bien, en même temps que la dignité, lui abandonner la liberté)[206].

Mais cette sorte de *dignitas* est aussi invoquée devant le peuple. Sa place considérable dans le premier discours aux Quirites *De lege agraria* aboutit même à ce que cet élément du *laudabile* occupe seize pour cent des arguments du «*suadere*» dans les *contiones*[207]. Il est évoqué dès le paragraphe 9 à côté de l'*otium* préfigurant ainsi le slogan du *Pro Sestio*. Il est considéré comme un véritable motif d'action au § 71. Le consul recommande au peuple de voter contre la *rogatio* de Rullus pour conserver la *dignitas* à laquelle il associe la liberté, l'influence, les différents *commoda* qu'offre la cité. Mais l'appel à la *dignitas* est surtout développé à partir du § 86. Pendant douze paragraphes l'orateur montre que laisser Rullus établir une colonie à Capoue c'est préparer la défaite et l'avilissement du peuple Romain.

Voilà une argumentation qui semble peu appropriée pour toucher de simples citoyens: mais il ne faut pas oublier que le public de ce discours est composite — puisque le Sénat lui-même assiste à la *contio*[208]. Et cette incitation fondée sur la *dignitas* est adressée, comme Cicéron le suggère lui-même au paragraphe 76, à la partie la plus relevée de l'auditoire, à des gens susceptibles d'avoir de la *gratia* et de goûter l'*otium*[209].

---

[203] Une exception pour amadouer Calenus en *Phil.*, X, 3.
[204] V, 1.
[205] § 9 à 15.
[206] § 4.
[207] Exactement 170 l. sur 1150. Cf. tableaux et références p. 522 et 526.
[208] Cf. p. 28.
[209] § 9; 71. Il est significatif qu'il soit fait allusion au § 9 aux souhaits du *fortissimus quisque*.

Mais même dans des passages concernant le peuple le plus modeste l'orateur fait quelquefois appel au sens de l'honneur: les Quirites qui jugent Rabirius doivent l'acquitter pour ne pas supprimer la «*spes libertatis*», la «*spes salutis*» mais aussi la «*spes dignitatis*»[210].

Cependant globalement, malgré les statistiques faussées en raison de la composition très particulière de l'auditoire du discours *De lege agraria* (II), la *dignitas* en ses deux sens est bel et bien utilisée par l'orateur à l'intention des *boni uiri*.

Donc les composantes du *laudabile* (*gloria* et *dignitas*) sont surtout mises en avant comme il se doit devant des auditeurs d'un certain rang qu'elles sont plus susceptibles de toucher. Mais il est remarquable que Cicéron, comme lorsqu'il invoque des composantes du *rectum*, veille à associer au *laudabile* des éléments de l'*utile*: *salus*, *otium* ou *libertas*. Il sait bien que même les *boni uiri* sont mus par la perspective d'avantages autant que par la grandeur de l'action.

---

[210] *Rab.*, 34. Cicéron admet que le souci de la *dignitas* puisse être un mobile d'action pour les Quirites (*Phil.*, III, 19) et pour les soldats (*Phil.*, VIII, 10).

QUATRIÈME PARTIE

L'OBLIGATION D'AGIR

PREMIER CHAPITRE: LA «NECESSITAS»

La «*necessitas*» est longuement traitée dans le *De inuentione*[1]. Cicéron envisage dans cet ouvrage deux sortes de nécessités: la nécessité conditionnée (*cum adiunctione necessitudo*)[2] et la nécessité inéluctable (*simplex et absoluta necessitudo*)[3]. La première dépend donc d'une condition: c'est celle qu'utilise un orateur qui prétend qu'il est nécessaire d'agir si l'on veut faire preuve de courage ou si l'on veut rester en sûreté. La seconde *necessitudo* n'est pas liée à une condition: l'obligation d'agir est impérieuse — à moins que l'on ne préfère la mort. C'est la *necessitudo* qu'aurait pu invoquer un orateur à l'époque de la lutte contre Hannibal: car la lutte contre l'ennemi était alors inéluctable. Cette forme de *necessitudo* exclut généralement tout long discours: elle annihile l'éloquence. Quant à la *necessitudo cum adiunctione*, puisque la condition se réfère toujours à l'utile ou au noble, elle semble se ramener en fin de compte aux parties précédentes: l'*utile* et l'*honestum*.

L'Arpinate ne mentionne pas la *necessitas* dans le *De oratore* et dans l'*Orator*; mais dans les *Partitions oratoires*, ouvrage écrit sans doute à la fin de la dictature césarienne, le «nécessaire» est non seulement signalé, mais placé au premier rang à côté du «facile-possible»: «*prima (sunt) suasori aut dissuasori uidenda ... quid aut necesse sit aut non necesse*»[4]. Cicéron sent probablement qu'il va être confronté avec des impératifs dramatiques et réintroduit dans son éloquence des devoirs indiscutables.

Il faut remarquer qu'Aristote exclut toute argumentation sur l'ἀνάγκη, parce qu'une action obligatoire lui paraît supprimer tout discours[5]. La *Rhétorique à Herennius* suit Aristote. Même suppression chez Quintilien qui ramène, comme le suggérait Cicéron pour la «*necessitudo cum adiunctione*», le nécessaire à l'utile et à l'honnête[6].

Si l'orateur a jugé bon, dans des traités fort éloignés dans le temps, d'insister à ce point sur la *necessitas* il faut sans doute la

---

[1] II, 170.

[2] Le terme classique pour une obligation impérieuse est «*necessitas*», mais dans le *De inuentione* Cicéron emploie systématiquement «*necessitudo*».

[3] II, 172-173.

[4] § 83-84.

[5] *Rhét.*, 1359 a.

[6] *Inst. orat.*, III, VIII, 23.

prendre en considération. Remarquons que la distinction entre les deux sortes de nécessités établie dans le *De inuentione* est abandonnée dans les *Partitions oratoires*. De fait, ce qui intéresse Cicéron en marquant l'existence d'une *necessitas*, c'est de montrer qu'il y a des actions préférables et des actions impérieuses. Elles ressortissent toutes finalement à l'*utile* et à l'*honestum*, mais il y a une différence d'intensité dans l'incitation à l'action. C'est quand une conduite s'impose que la *necessitas* doit être mise en œuvre. C'est quand l'orateur montre qu'il n'y a qu'une action possible que l'on peut dire que l'on a affaire à quelque procédé de la *necessitas*.

A l'analyse des discours politiques de Cicéron, il apparaît que jusqu'aux *Philippiques* l'orateur se contente d'incitations pressantes, mais fait rarement ressortir le caractère obligatoire de l'action qu'il préconise. C'est en 44-43 seulement qu'il proclame que la lutte est inéluctable[7].

Il suffit de comparer les termes: dans la *Quatrième Catilinaire* elle-même le consul use certes d'un impératif, mais sans préciser la décision à prendre: il laisse choisir entre la proposition de Silanus et celle de César: «*Quapropter ... de uniuersa re publica decernite diligenter, ut instituistis, ac fortiter*»[8]. Dans le *Pro Sestio* il apparaît nettement que l'optimate cherche plus à inciter qu'à contraindre; il conseille aux *adulescentes nobilissimi*: «*Haec imitamini, per deos immortalis! qui dignitatem, qui laudem, qui gloriam quaeritis*»[9] ou encore «*Vos, adulescentes ... ad maiorum uestrorum imitationem excitabo*»[10]. L'invite est vague; pas d'appel à une ou à des actions précises. Une exhortation à imiter les grands optimates du passé, c'est tout. Pas de mention des circonstances qui pourraient contraindre à agir rapidement. Et pourtant le fait même que les accords de Lucques aient été possibles montre qu'un danger réel existait pour la *res publica*, que l'Arpinate n'a pas pu ignorer. Mais alors il ne s'engage pas à fond pour la République.

En 44-43 le vocabulaire change: les adjectifs verbaux d'obligation se multiplient: «*succurrendum est Bruto*»[11]; «*rem arbitror ... confestim gerendam*»[12]; de même les alternatives contraignantes: «*aut uincatis oportet aut quiduis potius quam seruiatis*»[13]. Le mot «*necessitas*» est utilisé[14].

---

[7] Si l'on exclut la *Première Philippique* évidemment.

[8] § 24.

[9] § 102.

[10] § 136.

[11] VI, 7.

[12] V, 31. Cf. III, 32 etc. ...

[13] VI, 19.

[14] V, 53.

De fait, dans les *Philippiques*, la nécessité est présentée surtout de manière négative. Parce qu'il a souvent à s'opposer à des ambassades auprès d'Antoine, parce qu'il juge peu adroit de multiplier les appels belliqueux, Cicéron soutient longuement l'idée que la paix avec Antoine est impossible — ce qui implique évidemment que la guerre est obligatoire. La *necessitas* ainsi présentée est développée au point de constituer près de vingt pour cent du *suadere* des *Philippiques*.

Elle est mentionnée tout à la fin de la *Cinquième Philippique*[15]. Mais elle est surtout longuement invoquée dans la *Septième*[16]. La paix y est jugée impossible parce que la haine s'est accumulée entre les deux camps, parce que chacun a pris publiquement parti, parce qu'en cas de trève les Antoniens élimineront les Sénateurs. Il est significatif que ce développement soit le dernier point du discours. Dans la *Douzième Philippique* la *necessitas* constitue aussi le dernier point de la partie du discours qui concerne les Sénateurs[17]. L'orateur soutient que l'on doit continuer la lutte car Antoine n'a jamais fait de concession, car il est impossible de valider ses lois, car traiter c'est lui céder en fait des troupes nouvelles, car les Antoniens introduits dans Rome se livreront à toutes les cruautés[18]. L'impossibilité de faire la paix — et partant l'obligation de mener la guerre — est traitée longuement dans la *Treizième Philippique*, et cette fois au début du discours. Là, l'orateur fait en quelque sorte paraître les pires des Antoniens pour prouver que l'on ne peut attendre d'eux nulle loyauté et que toute cohabitation ultérieure avec eux est exclue; il revient sur la contradiction qu'il y aurait à les accepter après les avoir condamnés et il évoque une nouvelle fois les menaces qui pèseraient sur les vies en cas de paix[19].

Ainsi l'orateur assigne une place essentielle à la *necessitas*; la variété de l'argumentation est tout-à-fait remarquable: elle est empruntée aussi bien à l'*utile* (défense de la *salus*) qu'à l'*honestum* (respect nécessaire de la parole donnée; obligation de se conformer à la *prudentia* etc. ...) — avec une insistance sur l'*honestum* comme dans le reste des *Philippiques*.

Mais est liée à la nécessité, l'idée de rapidité. Une action obligatoire doit être vite réalisée. Cet impératif est si évident que Cicéron n'a pas jugé bon de développer ce thème dans ses œuvres de rhétorique. La *Rhétorique à Herennius* qui n'accorde pas de place à la

---

[15] § 53.
[16] § 21-25.
[17] Après, Cicéron parle de ce qui le concerne personnellement pour montrer qu'il ne peut partir en ambassade auprès d'Antoine.
[18] § 11-16.
[19] § 2 à 5.

necessitas[20] range cependant parmi les éléments qui assurent le *tutum* la rapidité d'exécution ou *maturatio*[21]. Et nombreux sont les passages des discours de parénèse des généraux qui incitent à une action rapide[22].

DEUXIÈME CHAPITRE: LA NÉCESSAIRE RAPIDITÉ

L'insistance sur l'urgence de l'action apparaît un peu dans la *Quatrième Catilinaire*, mais caractérise surtout les *Philippiques*.

Dans la *Quatrième Catilinaire* Cicéron est relativement bref: «Aujourd'hui» dit-il «quoi qu'il en soit, et vers quelque solution qu'incline vos cœurs et vos esprits, il faut trancher la question, et avant la nuit» (*Nunc, quicquid est, quocumque uestrae mentes inclinant atque sententiae, statuendum uobis ante noctem est*)[23] et il demande peu après: «Vouloir se rendre maître (de ce mal) par des atermoiements ou par des délais serait chose impossible: réprimez comme vous le jugerez bon, mais sans perdre un instant, réprimez» (*Id (malum) opprimi sustentando aut prolatando nullo pacto potest. Quacumque ratione placet, celeriter uobis uindicandum est*). Le consul insiste moins sur ce point que Caton qui revient par deux fois sur l'obligation d'une action rapide à l'égard des conjurés, si l'on en croit du moins Salluste: «... Le chef des ennemis est sur nos têtes avec son armée» s'écrie Caton «et vous êtes encore à hésiter ...» (... *dux hostium cum exercitu supra caput est: uos cunctamini etiam nunc* ...)[24] et il avertit, juste avant la fin de son discours: «Catilina avec son armée nous serre à la gorge; d'autres ennemis sont dans nos murs, au cœur même de la ville; aucun préparatif, aucune décision ne peuvent demeurer secrets, raison de plus pour nous hâter» (*Catilina cum exercitu faucibus urget; alii intra moenia atque in sinu urbis sunt hostes, neque parari neque consuli quicquam potest occulte: quo magis properandum est*)[25].

Cette comparaison prouve que Cicéron ne cherche pas à pousser à l'action. Non seulement il hésite à prendre personnellement la décision de châtier les conjurés, mais il n'insiste pas alors suffisamment sur l'urgence d'une décision. On pouvait attendre qu'il y revînt à la fin de son discours.

Avec les *Philippiques* tout change. Dès le début de la *Troisième Philippique* où commence véritablement la lutte publique du consulaire contre Antoine, Cicéron qui a tout fait pour que le Sénat se réunît avant les Calendes regrette les atermoiements et en appelle à la

---

20 Cf. p. 500.
21 III, 3.
22 Liv., XXV, 38, 20; XXIX, 24, 5 etc. ...
23 § 6.
24 Sall., *Cat.*, LII, 24-25.
25 *Ibid.*, § 35.

promptitude: «Pourquoi donc une attente et pourquoi un ajournement si court soit-il? Car, bien que les calendes de janvier soient proches, un délai, pourtant si bref, est long dans notre état d'impréparation. Un jour ou plutôt une heure suffit souvent à amener, si l'on n'a pas pris de précautions, de grands désastres; ... Mon impatience est avide non seulement de victoire, mais encore de promptitude» (*Quae est igitur exspectatio aut quae uel minimi dilatio temporis? Quanquam enim adsunt Kalendae Ianuariae, tamen breue tempus longum est imparatis. Dies enim adfert, uel hora potius, nisi prouisum est, magnas saepe cladis ... Mea autem festinatio non uictoriae solum auida est, sed etiam celeritatis*)[26]. L'insistance est grande, exprimée par une vive question, par la *contentio* entre *breue* et *longum*, par la progression de *dies* à *hora* et de *uictoriae* à *celeritatis*. Cicéron revient deux fois dans ce même discours sur la nécessaire rapidité et il le fait fort près de la conclusion; après avoir montré que les dieux ont tout disposé pour le succès il s'écrie, usant d'une vive brachylogie: «*Nullum erit tempus, hoc amisso*» (L'occasion ne se représentera plus si vous la laissez passer)[27]. Et il répète avec la même concision: «*Hanc igitur occasionem oblatam tenete*» (Voici que l'occasion se présente à vous: ne la laissez pas échapper)[28].

Dans la *Cinquième Philippique* l'orateur prend d'abord l'exemple du passé pour souligner les fâcheuses conséquences des lenteurs, pour prouver qu'il avait raison d'insister sur la nécessité d'aller vite; il rend sensible par des images le développement que connaîtra la force d'Antoine si l'on n'y met pas obstacle tout de suite, en la comparant à un mal qui se répand et qu'il faut enrayer d'urgence[29]; le ralentissement des préparatifs est évoqué par le verbe imagé «*refrigescere*»; enfin Cicéron note finement les conséquences psychologiques funestes des délais sur le moral des troupes: «Cependant, on laissera passer le temps (en envoyant des délégués); les préparatifs de guerre se ralentiront. Comment la guerre a-t-elle été jusqu'ici différée, si ce n'est par la suite de retards et de délais? ... Si on n'avait pas laissé perdre un seul jour, assurément il ne serait pas pour nous question de guerre. Tout mal à sa naissance est facile à étouffer; s'il s'enracine, il se fortifie le plus souvent ... Mais laissons de côté le passé. Allons-nous apporter aujourd'hui un nouveau délai? ... Cette attente rend la guerre incertaine; quand la guerre est incertaine, comment mettre de l'ardeur dans le recrutement» (*Teretur interea tempus, belli apparatus*

---

[26] § 2.
[27] § 32.
[28] § 34.
[29] La métaphore du «*malum*» en cet emploi est déjà dans la *Quatrième Catilinaire* (§ 6). Pour d'autres usages de la métaphore du «*malum*», cf. p. 447.

refrigescent. Unde est adhuc bellum tractum, nisi ex retardatione et mora? ... Si ... dies nullus intermissus esset, bellum profecto nullum haberemus. Omne malum nascens facile opprimitur, inueteratum fit plerumque robustius ... Verum praeterita omittamus. Etiamne hanc moram adferemus ...? Quorum expectatio dubitationem belli adfert; bello autem dubio quod potest studium esse dilectus?)[30].

L'exhortation est reprise dans la *Septième Philippique*: «Quand il n'y en aurait aucun autre que ceux qui l'entourent et ceux qui maintenant la favorisent ouvertement ici, seront-ils trop peu nombreux, surtout lorsque le secours des bons citoyens aura fait défaut et qu'eux seront prêts au moindre signe? Pour moi, je crains, si nous manquons aujourd'hui de décision qu'ils ne nous semblent trop nombreux à bref délai» (*Vt nemo sit alius nisi ii qui una sunt et ii qui hic ei nunc aperte fauent, parumne erunt multi, praesertim cum bonorum praesidia discesserint, illi parati sint ad nutum futuri? Ego uero metuo, si hoc tempore consilio lapsi erimus, ne illi breui tempore nimis multi nobis esse uideantur*)[31]. Cette fois le consulaire souligne comme conséquence funeste des atermoiements l'accroissement prévisible des forces adverses.

Il est remarquable que la rapidité d'exécution surtout réclamée au Sénat, directement engagé dans l'action, soit même évoquée devant les Quirites. L'orateur y revient deux fois, quoique brièvement, dans la *Sixième Philippique*: «Si, dans la plupart des affaires, la lenteur et l'ajournement sont fâcheux, cette guerre surtout exige la rapidité» (*Cum plerisque in rebus gerendis tarditas et procrastinatio odiosa est, tum hoc bellum indiget celeritatis*)[32]; et dans le dernier paragraphe du discours Cicéron avertit: «Le moment est venu, Quirites, trop tard assurément pour la dignité du peuple romain, mais cependant avec une telle maturité qu'il ne peut plus être différé d'une heure» (*Venit tempus, Quirites, serius omnino quam dignum populo Romano fuit, sed tamen ita maturum ut differri iam hora non possit*)[33]. Là il ne s'agit pas d'invitation pressante, car le peuple n'a pas pouvoir d'accélerer les événements, mais l'orateur juge bon d'insuffler quand même à l'ensemble de la cité le désir d'agir vite.

La variété des moyens employés par Cicéron saute aux yeux: rappel des suites fâcheuses des atermoiements passés; mise en relief des conséquences néfastes (spécialement psychologiques) pour le présent et le futur; emploi de métaphores (le «mal» doit être arrêté; l'ardeur va se «refroidir»); usage d'antithèses, de progressions, de tours brachylogiques. On peut aisément constater combien est

30 § 30-31.
31 § 18.
32 § 7.
33 § 19.

moins habile et plus terne le passage déjà cité[34] du discours de Caton chez Salluste qui contient la même sorte d'incitations; mais les orateurs Lépide et Philippe engagent aussi chez l'historien à une prompte résolution. Lépide conseille: «Il faut agir, il faut marcher là contre, citoyens; si vous ne voulez pas que vos dépouilles restent entre les mains de ces gens, il n'est plus temps de différer ni de demander des secours aux dieux» (*Agendum atque obuiam eundum est, Quirites, ne spolia uostra penes illos sint; non prolatandum neque uotis paranda auxilia*)[35]. Philippe adjure le Sénat: «je vous en prie, je vous en conjure, Pères conscrits, prêtez-y votre attention, et ne souffrez pas que la licence du crime atteigne, comme une rage contagieuse ceux qui n'ont pas encore été touchés ... Attendez-vous que, reparaissant avec une armée, Lépide envahisse Rome, le fer et la flamme à la main ...?» (*Ego uos oro atque obsecro, Patres conscripti, ut animaduortatis; neu patiamini licentiam scelerum, quasi rabiem, ad integros contactu procedere ... An exspectatis dum exercitu rursus admoto ferro atque flamma urbem inuadat*?)[36]; et plus loin il interroge: «Qu'attendez-vous? Auriez-vous honte ou regret de faire votre devoir?» (*Quid expectatis, nisi forte pudet aut piget recte facere*?)[37]; plus loin encore il s'indigne: «Et vous, Pères conscrits, jusques à quand, par vos délais, laisserez-vous la République sans défense ...» (*Vos autem, patres conscripti, quo usque cunctando rem publicam intutam patiemini* ...?)[38]. A part la forte image de la «*rabies*» chez Philippe, à rapprocher de celle du «*malum*» chez Cicéron, ces appels présentent quelque maladresse et quelque monotonie. Maladresse et monotonie car ils rappellent tous assez lourdement les menaces qui doivent inciter à une prompte action et car ils se présentent tous sous forme de reproches. Cicéron plus habilement est assez discret sur les dangers — qu'il évoque par ailleurs tout au long de ses discours — et se garde de morigéner l'auditoire: il préfère argumenter et suivant les époques conseiller ou presser vivement. Mais il ne déploie tout son talent et ne met toute son ardeur à l'invite que lorsqu'il est lui-même décidé à l'action la plus dangereuse, donc en 44-43.

Conclusion

Ainsi le *suadere* des discours optimates cicéroniens est mis en œuvre avec grand art.

L'habileté de l'orateur se manifeste surtout dans l'adaptation à l'auditoire. Cicéron — plus encore que pour rassembler ou louer

[34] Cf. p. 503.
[35] *Hist.*, M. I, 55, 7.
[36] *Ibid.*, M. I, 77, 9-10.
[37] § 14.
[38] § 17.

ses amis, plus encore que pour isoler ou dénigrer ses ennemis — doit agir efficacement sur l'auditeur. Il lui faut susciter ses passions, utiliser son intelligence pour l'exhorter à défendre la *res publica*. Cicéron se révèle en cela un maître. Il met en relief l'*utile* devant le peuple, l'*honestum* devant le Sénat et les chevaliers — mais sans délaisser devant les publics plus relevés la mention des avantages de l'action qu'il préconise. De plus, même pour ces avantages, il fait un choix précis, réservant aux *boni uiri* l'utile plus susceptible de le toucher: défense de la *salus,* de l'*otium* et des biens, acquisition d'avantages liés à l'honnête tels la gloire ou la *dignitas*. Aux Quirites il montre qu'agir pour la République c'est défendre l'*aerarium*, la *libertas* et la *pax*. Il s'adapte aussi aux auditoires par le choix des «figures», se contentant généralement de descriptions concrètes devant le peuple, y joignant des *exempla*, une argumentation devant les *boni uiri*.

Cicéron se plie aussi aux circonstances ou les utilise à son profit. Il montre surtout la menace qui pèse sur les biens des *principes* dans le *De domo* puisqu'il y parle du saccage de ses propres biens. Il souligne plus que jamais la cruauté qui attend les Républicains, quand Trebonius a été assassiné.

L'art se manifeste aussi dans la présentation des arguments du *suadere*: ceux-ci sont généralement localisés à la fin des discours, pour qu'ils subsistent mieux dans l'esprit des auditeurs. C'est en particulier la place de la fameuse digression du *Pro Sestio* qui n'est qu'une exhortation à militer pour la *res publica*. De même dans la *Troisième Philippique* la quasi-totalité des incitations à l'action se trouve dans le dernier quart du discours. Et la défense de la *libertas*, puissante invite à agir, clôt presque toujours les *contiones*.

Quand les exhortations sont disposées avant, il faut noter qu'elles ouvrent souvent le discours, comme dans la *Douzième* et *Treizième Philippique*. De plus en ces cas Cicéron reprend l'essentiel de son argumentation ou de ses appels dans la conclusion. Ainsi dans la *Quatrième Catilinaire* le dernier paragraphe regroupe les composantes du *suadere* énoncées aux paragraphes 3 et 18. L'orateur assigne donc toujours une place de choix à l'exhortation.

Dans certains discours quelques mobiles sont répartis tout au long de l'œuvre. Cicéron cherche à répéter ses incitations à l'action comme de véritables leitmotive. Ainsi l'obligation de respecter la *dignitas* est marquée par trois fois dans le premier *De lege agraria*, la nécessité de se hâter trois fois dans la *Cinquième Philippique* — le même intervalle à peu près séparant chaque mention[39]!

---

[39] *Leg. agr.*, I, 17; 22; 27: soit une mention tous les cinq paragraphes; *Phil.*, V, 30; 31; 33: soit une tous les un ou deux paragraphes (mais avec une reprise au § 53).

Les éléments qui se contrebalancent (ainsi la facilité de l'action et la nécessité du courage) sont habilement alternés et l'élément le plus favorable à l'incitation (en ce cas la facilité de l'action!) est majoré. Dans le *Pro Sestio* par exemple l'appel au courage alterne avec l'énumération des puissants soutiens que Cicéron prête aux *boni*. Les appels au courage sont lancés aux § 99; 102; 138-141; les appuis dénombrés aux § 96-97; 103-110; 112-127. Une part bien plus grande est accordée à l'inventaire des appuis. Même alternance et même répétition dans la *Troisième Philippique*[40].

D'autre part il est notable que l'intensité de l'incitation n'est pas uniforme, ni sa nature tout-à-fait semblable au cours des années 63-43.

La vigueur du *suadere* est assez grande pendant l'année 63 où Cicéron est *princeps*: très persuasif dans les *De lege agraria*, le consul est plus prudent dans les *Catilinaires*. Ensuite ses exhortations s'émoussent quelque peu, comme en témoigne le *Pro Sestio* dont la digression constitue une suite de conseils pressants mais nullement une incitation à des actions précises et rapides. En revanche l'exhortation acquiert une force considérable dans les *Philippiques*: l'insistance mise par l'orateur à souligner la nécessité d'une action rapide suffit à le prouver. C'est alors que Cicéron s'engage totalement.

De plus en 44-43 il est remarquable que l'orateur fait plus souvent appel à l'*honestum* qu'à l'*utile* pour engager à agir. C'est qu'il cherche moins à séduire par des moyens obliques. Il affirme ses intentions, en appelle à la noble *sapientia* et à la *magnitudo animi*. Il dit à peine que lutter pour la *res publica* c'est défendre sa *salus* ou ses biens; c'est pour lui agir surtout conformément à la raison et au courage. A ce moment la rhétorique cicéronienne, délaissant artifices et détours, s'identifie de plus en plus à l'idéologie du philosophe-homme politique.

---

[40] La nécessité du courage est indiquée aux § 29; 33; 35; le nombre des appuis en 32; 34.

CONCLUSION

Au début de cette étude nous avons montré qu'existait, à côté de l'*eloquentia popularis*, une rhétorique des bons citoyens — toutes deux empruntant leurs armes au fonds général de la Rhétorique[1].

A travers l'analyse de l'éloquence de Cicéron, aux époques où l'on ne peut le qualifier que d'optimate, sont apparues les caractéristiques générales des *orationes bonorum*. Se sont dégagés toute une série de «lieux», d'attributs, tout un vocabulaire que l'on retrouve à la fois dans les discours optimates de Cicéron, dans les rares extraits des *orationes* de bons citoyens qui subsistent et dans les reconstitutions sallustiennes et liviennes des discours hostiles aux *improbi*. Les particularités de cette éloquence sont si nettes qu'il est possible de reconnaître par le seul vocabulaire, par les seuls «lieux» et attributs — sans avoir même à se référer au contenu politique — une *oratio bona*, comme il est possible de reconnaître à certain vocabulaire, à certains «lieux», à certains attributs une harangue populaire.

Il est utile de dresser maintenant le bilan de ces armes et de ce langage de la rhétorique *grauis*.

Les *boni* multiplient dans leurs discours les habiletés tendant à faire croire que les *ciues* défendent la *res publica* et mettent en œuvre tous les moyens possible pour regrouper la cité autour de la majorité du Sénat; ils taisent les divisions qui déchirent ou ont déchiré Rome; ils estompent le rôle de la *fides*; ils masquent la diversité des statuts et des fortunes; ils isolent l'adversaire en cachant ses liens avec ses prédécesseurs du même bord, ses appuis et les souhaits de la *multitudo*; ils évitent les débats politiques sur le fond et se cantonnent généralement dans une critique morale, stigmatisant de préférence l'impiété, l'agitation, la cruauté, la dissimulation de l'*improbus*; ils taisent le dessein politique ou la conviction adverse; ils blâment la collusion de leur ennemi avec des étrangers et des esclaves; ils ridiculisent son manque d'éloquence etc. ...; ils louent les partisans de la *res publica* et les évoquent comme autant d'*exempla*; ils dissimulent habituellement leurs propres renforts; ils incitent leurs troupes à l'action en les exhortant au courage et en tentant de suggérer le plus souvent possible que les dieux sont avec le bon parti.

L'on retrouve chez eux un vocabulaire caractéristique que n'utilisent que rarement les *improbi*; reviennent sans cesse dans les discours des optimates des mots tels que «*audax*», «*bonus*», «*concordia*», «*conductus*», «*conspiratio*», «*diuinus*», «*dominatus*», «*egens*», «*furor*», «*gla-*

[1] Cf. p. 9 à 16.

diator», «*hostis*», «*improbus*», «*incitatus*», «*latrocinium*», «*machinator*», «*parricidium*», «*turbulentus*», «*pestis*», «*satellites*», «*scelus*», «*seditiosus*» etc. ...

Certes ces moyens et ce langage sont adaptés aux circonstances. La rhétorique politique ne saurait être monolithique; elle se plie à la diversité des situations civiles, à la *fortuna* et à la *dignitas* de chaque orateur. Un consul patricien plein de superbe ne saurait s'exprimer comme un tribun favorable aux *boni*; un noble conservateur de vieille date comme un *nouus* converti à la *ratio bona*. De plus les premiers *optimates* tels Metellus Macedonicus, Scipion Emilien ou Nasica Serapio sont bien plus tranchants, bien plus cassants, usent de moins de détours que leurs successeurs; ils se contentent généralement de prôner l'unanimité de la noblesse ou tout au plus celle du Sénat; avec un Livius Drusus et sous la pression d'auditoires dès lors moins réservés se développe une tournure plus démagogique de la rhétorique aristocratique; l'augmentation du nombre des citoyens, l'apparition de classes nouvelles fort influentes — telle celle des riches affranchis — obligent les orateurs à en appeler à une plus large *concordia*.

Mais malgré ces adaptations il est apparu que la parenté entre tous les discours des défenseurs du *status*, d'une république dominée par le Sénat, était manifeste.

Il est évident que cette rhétorique *grauis* comme l'*eloquentia popularis* est largement issue des règles générales de l'art rhétorique: pour blâmer, pour louer elle emprunte beaucoup au genre épidictique; pour persuader elle s'identifie au genre délibératif; dans d'autres domaines elle utilise des armes de la rhétorique judiciaire au point par exemple que le «lieu» de la «*peccatorum comparatio*» est plus employé dans les discours politiques que dans les plaidoyers! Mais cette rhétorique présente une telle similitude de vocabulaire et de lieux qu'on peut parler véritablement d'une rhétorique dans la rhétorique. Elle comporte même quelques lieux si particuliers (ainsi la négation de la conviction chez l'adversaire, le refus du débat approfondi etc. ...) qu'on ne retrouve pas dans les prescriptions générales de l'art rhétorique que l'on peut se demander si à une certaine époque — entre les années 135 et 90[2] — les optimates ne se sont pas constitué un catalogue de recettes qu'ils ont dû tenter de ne pas trop divulguer ...

Cicéron a connu la rhétorique du bon parti grâce aux leçons de Stilo[3]. Il l'a assimilée en écoutant et en lisant les discours des optimates de jadis et de naguère, mais il ne l'a mise en pratique

---

[2] Soit pour lutter contre les Gracques, soit quand les nobles se groupaient pour écrire leurs discours, soit quand ils suivaient les cours d'Aelius Stilo (cf. p. 12 à 15).

[3] Cf. p. 15.

qu'une fois parvenu au faîte des honneurs et décidé à œuvrer ouvertement pour l'*auctoritas senatus* — donc au début de l'année 63. Jusqu'alors, quoique peu éloigné des *boni*, Cicéron n'hésite pas à louer les puissants, à s'engager aux côtés de Pompée, à critiquer la politique de la *factio*, à blâmer les travers d'un Hortensius et de ses amis, à présenter une société romaine divisée où s'affrontent nobles et *noui*, Sénat et peuple. Mais dès le début du consulat l'Arpinate met en œuvre cette rhétorique *grauis*; il lui confère d'emblée des caractéristiques originales et un éclat remarquable.

La singularité de la rhétorique politique optimate de Cicéron tient à ce que dans les années mêmes où il est le plus proche de l'idéologie «républicaine» traditionnelle, alors même qu'il se qualifie personnellement d'optimate, sa politique présente des traits bien particuliers. L'Arpinate, dépourvu d'appuis, d'*opes*, ne pouvant s'affirmer avant 44 comme *princeps*, vivement épris aussi d'ailleurs d'harmonie civile, insiste plus que les autres *boni* sur l'unanimité nécessaire ou réelle des citoyens: il envisage dès son consulat une entente élargie à l'ensemble de la cité et dès 57 y inclut fermement l'Italie: aussi sa rhétorique réserve une place considérable au «*conglutinare*». De plus Cicéron répugne longtemps aux mesures draconiennes et militaires; voulant guérir le mal plus que l'extirper il reste prudent en 63, réservé fin 57 et début 56 et ne se décide à une action ouverte et guerrière que dans les derniers mois de 44. Enfin, contrairement aux autres optimates qui se soumettent volontiers à des *principes*, mais non à des *potentissimi*, il ménage les Grands, il cèle ses hésitations à leur égard (vis-à-vis d'Octave comme vis-à-vis des Triumvirs), il tait leurs mauvais coups ou leurs défauts (avec moins de prudence cependant à l'égard de César à l'époque du *Pro Sestio*), il fait endosser leurs travers ou leurs forfaits à leurs séides; cependant il essaie d'attirer ces Grands (surtout Pompée et Octave) dans le bon camp, de les dépouiller de leurs appuis, d'enfoncer des coins entre eux. Il procède évidemment ainsi dans les discours que nous avons qualifiés d'*optimates* car, après la palinodie, dès le discours *Sur les provinces consulaires*, il fait allégeance, abandonne ces menées obliques, loue immodérément les puissants — César compris —, ne s'efforce plus d'isoler l'*improbus*, et renonce à une action systématique en faveur de la *concordia*. Des discours comme le *De prouinciis consularibus* et l'*In Pisonem* ne peuvent guère être considérés comme optimates que dans la mesure où les *inimici* que Cicéron y fustige se trouvent avoir été aussi les ennemis de la *res publica*[4]: mais l'orateur y consacre infiniment plus de temps à vider ses querelles personnelles qu'à déplorer les menées anti-républicaines des consuls de 58.

---

[4] Cf. p. 191.

A cette rhétorique optimate Cicéron a conféré un grand éclat. Nous avons surtout admiré l'art avec lequel il savait dans une société pleine de tensions et de rivalités unir les citoyens en taisant devant chaque auditoire les personnages ou événements du passé ou du présent susceptibles d'aviver des oppositions et en insistant sur les facteurs d'union; l'art d'isoler l'adversaire de ses prédécesseurs et de ses amis. Nous avons admiré aussi les invectives à sens multiples, l'abandon des critiques trop anciennes, l'usage de condamnations officielles ou religieuses, la capture de l'ennemi dans tout un réseau d'images, le «pilonnage», bref tout un art de la *uituperatio* bien difficile à pratiquer dans cette société immorale où les défauts et les délits (dissimulation, concussion etc. ...) sont communs aux *improbi* et aux *boni*. Même talent de l'Arpinate pour ménager les Grands grâce à d'habiles édulcorations, de subtiles alternatives. Même talent pour louer les bons citoyens: l'orateur se garde là de se référer aux qualités passées de mode (telle la *grauitas*, l'*abstinentia* etc. ...); il use d'approximations, de mots efficaces, issus souvent du vocabulaire officiel ou religieux (*bonus, diuinus, numen* etc. ...); il suscite la pitié, sentiment si vif à Rome; il tait les défauts couramment prêtés aux nobles (*superbia, cupiditas* etc. ...); il flatte et honore en respectant soigneusement — dans cette société si composite — l'étiquette et la hiérarchie. Pour exhorter il use savamment de la persuasion, des *exempla* et dose habilement les exhortations au courage et les preuves du puissant soutien que rencontrent les *boni* — en évoquant, mais avec la retenue qui sied à Rome, les appuis que les dieux apportent à la cité et que le peuple apporte à la majorité du Sénat.

De plus l'orateur fait porter ses efforts sur l'adaptation à l'auditoire. Il cherche à faire jouer les cordes sensibles de ceux à qui il s'adresse pour mieux les inciter à condamner, à aimer ou à agir. Les différences sont importantes entre les discours aux *boni uiri* et les *contiones*. Devant les Quirites l'orateur stigmatise la mise à sac de l'*aerarium* par les *improbi*, déplore la perturbation de la tranquillité publique, brandit la menace d'un *rex* etc. ... Devant les Sénateurs, voire les chevaliers, il insiste sur la nécessité de conserver à la fois l'*otium* et la *dignitas* (ce qui est un programme politique mais aussi un slogan destiné à séduire auditeurs et lecteurs), il dénonce les risques d'asservissement, de vols et de crimes etc. ... Il use devant le peuple d'un ton à la fois plus solennel et plus passionné, devant le Sénat il fait appel plus souvent à la raison, mais manie aussi un langage plus pittoresque. Souvent cependant les différences entre les *contiones* et les *orationes* adressées aux *boni uiri* semblent atténuées: de fait il y a toujours adaptation mais ou bien Cicéron se trouve en face d'une *contio* qui comporte des gens de qualité (comme dans le deuxième discours *De lege agraria*); ou bien il cherche surtout à

s'adresser aux Quirites dont l'influence et le vote ont le plus de poids dans la cité; ou bien encore (comme dans les discours consulaires, dans le *Pro Sestio* et le *Pro Milone*) il s'adapte à des lecteurs d'un certain rang pour lesquels il réécrit ses discours. L'adaptation joue un rôle si important que toute étude d'un discours doit passer par une évaluation des auditeurs ou des lecteurs à qui le propos s'adresse[5].

Nous avons constaté souvent que cette pratique cicéronienne de la rhétorique aboutissait à une présentation déformée de la réalité. Peut-on penser que les auditeurs ou les lecteurs se laissaient prendre à ces déformations, d'autant que bien des armes utilisées par Cicéron appartenaient au fonds commun — bien connu — de la rhétorique? De fait la peinture cicéronienne comportait plus de distorsions légères que de profondes transformations. De plus une large partie des auditeurs ignoraient les moyens de la rhétorique. Quant aux plus éclairés ils devaient se laisser séduire par l'art, le sentiment esthétique offusquant la déformation de la réalité. Et puis n'est-il pas sûr que — particulièrement dans une civilisation où la parole du magistrat détient une véritable force religieuse[6] — l'homme est touché des mots plus que des faits?

Mais il y a un élément fondamental qui rend crédible et persuasive cette entreprise, c'est l'unité de la pensée. En effet tout en pratiquant cette mise en œuvre habile de ses conceptions politiques, et malgré les contraintes qui pèsent sur lui, *nouus* peu fortuné et peu soutenu, Cicéron n'a jamais perdu de vue — dans les discours optimates l'idéologie qui lui était chère. Certes il y a bien des prudences, des dérobades; certes nous avons souvent pris l'orateur en flagrant délit de silence, d'équivoque, d'atténuation (quand il devait parler de ses amis ou des *potentissimi*), de dramatisation, d'exagération (quand il évoquait les actions de ses adversaires); nous l'avons vu s'adapter aux idées et aux sentiments de ses auditeurs, user du langage commun en répudiant le vocabulaire des traités philosophiques et politiques, mais nous ne l'avons que rarement pris en flagrant délit de contradiction avec ses opinions profondes, avec son idéologie. S'il biaise c'est pour séduire au sens premier du terme, c'est-à-dire pour emmener son public, ses lecteurs là où il veut lui-même qu'ils aillent.

De plus une évolution très nette se dessine dans les discours: les habiletés, les détours s'atténuent à la fin de 44 et en 43. En 63, en 59, en 57 et 56 Cicéron n'ose pas s'engager pleinement dans l'action: il reste bridé; il lutte fermement contre la loi agraire certes, mais il laisse au Sénat le soin de décider la condamnation des com-

---

[5] Cf. p. 25 sqq.

[6] Quand celui-ci annonce le résultat des tirages au sort par exemple.

plices de Catilina. Au retour d'exil il est encore plein de cautèle. Dans le *Pro Sestio* il se contente de vives incitations. A ces précautions correspond une rhétorique habile. L'Arpinate se borne à rassembler les Républicains, à s'apitoyer sur le mauvais sort fait aux *boni* et à lui-même, à assurer sa position personnelle, à dénigrer ses adversaires, à louer ses amis; il pousse rarement à l'action; il s'adapte alors davantage à l'auditeur; il fait appel aux passions et à l'*utile*. Il faut éviter de prendre au pied de la lettre les affirmations de l'orateur au cours de cette période. Ses avis sur les lois, la gloire, l'*otium* etc. ... fluctuent quelque peu en fonction des circonstances et des auditoires. Quant à la peinture des événements elle modifie souvent la réalité des faits.

En revanche dans les *Philippiques* (mise à part évidemment la *Première* où il tente d'amadouer Dolabella, voire Antoine) Cicéron se dit nettement *princeps*, il exhorte à des actions précises, fait voter décret sur décret, s'engage audacieusement aux côtés des généraux républicains, et de même dans sa rhétorique il use de moins de détours, fait appel à la raison plus qu'aux passions, à l'*honestum* (en particulier au souci de la *dignitas* et de la *sapientia*) plus qu'à l'*utile*; il invoque alors la *necessitas* comme il ne l'avait jamais fait auparavant.

De même que le philosophe souvent hésitant et sceptique, s'est interrogé et a interrogé longuement pour s'attacher finalement à la noble doctrine de Panetius dans le *De officiis* (qui date, rappelons-le, de décembre 44), de même après cette rhétorique où l'Arpinate se veut républicain, mais avec des prudences et des réticences, après cette rhétorique donc — long propos qu'il s'est aussi adressé à lui-même — Cicéron, dès lors assuré, dès lors *princeps*, choisit fin 44 le courage qu'il manifestera jusqu'à la mort. Jusqu'alors l'idéologie, toujours présente, se traduisait dans une forme souple et libre, pleine d'habiletés et d'adaptations; maintenant, dans les *Philippiques*, elle s'impose à la forme. Toutes deux tendent à s'identifier pleinement. Le discours se débarrasse des trop subtils artifices de la rhétorique. Il exprime alors totalement la conviction.

APPENDICES

RÉPARTITION DES INVECTIVES CONTRE L'ORIGINE ÉTRANGÈRE DES «IMPROBI»

(Ensemble des discours de la période 63-43)

Discours aux Sénateurs et aux Pontifes	*«Pro Sestio» et «Pro Milone»*	*Autres plaidoyers*	*Discours aux quirites*
37 occurrences	7 occurrences	néant	néant
(*Cat.*, IV, 4; 12; 13; *sen.*, 13; 14; 15; *domo*, 47; 49; 116; *har.*, 1; 5; 44; *prou cons.*, 7; *Pis.*, fr. 15; § 1; 14; 22; 34; 53; 56; 58; 61; 62; 67; 70; *Phil.*, II, 15; 19; 112; III, 19; 31; V, 12; 13; 18; XI, 12, 14; XIII, 18; 26)	(*Sest.*, 21; 23; 69; 110; 116; *Mil.*, 28; 55)		
soit 81%	soit 19%		

N.B. Il s'agit soit d'invectives proprement dites soit de passages exploitant (par exemple par l'application à l'adversaire d'un vocabulaire grec) toute forme de xénophobie de l'auditoire.

RÉPARTITION DES INVECTIVES CONTRE L'ORIGINE SERVILE DES «IMPROBI»

(Ensemble des discours de la période 63-43)

Discours aux Sénateurs et aux Pontifes	*«Pro Sestio» et «Pro Milone»*	*Autres plaidoyers*	*Discours aux Quirites*
35 occurrences	20 occurrences	4 occurrences	3 occurrences
(*Cat.*, I, 27; IV, 4; 13; *sen.*, 14; 33; *domo*, 5; 6; 7; 53; 54; 79; 89; 92; 111; 129; *har.*, 22; 24; 25 (ter); 26; 39; *Pis.*, 1; 9; 11; 23 (bis) 30; 57; 64; *Phil.*, I, 5 (bis) II, 91; XI, 15; 16; XIII, 22)	(*Sest.*, 34; 47; 53; (bis); 67; 75; 76; 81; 84; 85; 95; *Mil.*, 18; 26; 36; 37; 73; 76; 87; 89)	(*Sul.*, 15; *Flac.*, 97; *Cael.*, 78; *Planc.*, 87)	(*Cat.*, III, 8; 12; *Phil.*, IV, 15)
soit 56%	soit 33%	soit 6%	soit 5%

N.B. Il s'agit soit d'invectives proprement dites contre l'origine servile d'appuis des *improbi* soit de passages exploitant contre l'adversaire politique l'hostilité des *boni* envers les esclaves.

«FUROR» DES «IMPROBI»

Répartition des invectives «*furor*» et «*furiosus*»
suivant les adversaires politiques que vise
Cicéron

Les décemvirs	*Leg. agr.*, I, 1	1		1%
Catilina	*Cat.*, I, 1; 2; 15; 22; *Mur.*, 49; 83; *Sul.*, 56	7	16	*17%*
Les Catiliniens	*Cat.*, II, 19; 25; *Mur.*, 85; *Cat.*, III, 4; 16; IV, 6; 11; *Sul.*, 29; 53.	9		
Vatinius	*Vat.*, 14; 26; 31.	3	9	*10%*
Gabinius et Pison	*Pis.*, 16; 26; 46; 49; 50; *Planc.*, 86.	6		
Clodius	*Quir.*, 19; *domo*, 3 (bis); 11; 25; 55; 64; 66; 68 (bis) 69; 91; 103; 107; 109; 119; 130; 133; 141 (bis); *Sest.*, 20; 25; 36; 53; 63; 95; *Vat.*, 33; *har.*, 2; 10; 13; 50; 52; *Mil.*, 3; 27; 32; 35; 77; 78; 88; *Phil.*, II, 1.	40	48	*51%*
Les Clodiens	*Sen.*, 19; *domo*, 2; 63, 129; 144; 145; *Sest.*, 82; *Mil.*, 14.	8		
Antoine	*Phil.*, III, 3; 17; IV, 3; V, 37; 43; VI, 4; 18; X, 21; XII, 26; XIII, 16; 18; 20; 43.	13	15	16%
Les Antoniens	*Phil.*, XI, 2; 37.	2		
Des tribuns	*Mur.*, 24; *sen.*, 11; *Vat.*, 18; *Phil.*, I, 22.	4		*5%*

N.B. Ces pourcentages ne sont qu'indicatifs. Pour avoir une juste proportion il faudrait aussi prendre en compte la longueur des différents discours consacrés à tel ou tel adversaire.

L'«IMPIETAS» CONTRE LA PATRIE, LA RÉPUBLIQUE ET LES «CIVES»

(Proportion des références à l'intérieur de chaque catégorie d'œuvres)

	«Impietas» contre la «res publica» ou le «status»	*«Impietas» contre la «patria», la «ciuitas», les «tecta», l'«urbs», les «ciues»*[1]
Discours au Sénat et plaidoyers (63-43)	(*Leg. agr.*, I, 26; *Cat.*, I, 27; 33; IV, 9; 11; 13; 18; *Mur.*, 50; 83; 84; *Sul.*, 33; 70; 76; 87; *Flac.*, 2; *sen.*, 3; 19; *domo*, 2; 103; 122; 17; 22; 25; 53; 67; 86; *har.*, 47; *Pis.*, 56; 82; *Mil.*, 24; *Phil.*, II, 1; 50; III, 5; V, 29; 32; VIII, 16; XII, 15; 20; 21; XIII, 37). 40 occurrences sur 112 soit *35%*	(*Leg. agr.*, I, 18; *Cat.*, I, 6; 11; 15; 17; 18; 23; 24; 25; 29; 33; IV, 18; *Mur.*, 80; *Sul.*, 6; 19; 76; 77; *Flac.*, 95; *domo*, 6; 57; 60; 63; 91; 107; 131; 133; 140; *Sest.*, 76; 82; 111; *Vat.*, 24; 25; 35; *har.*, 15; 17; 49; 58; *prou. cons.*, 13; 17; *Pis.*, 5; 21; 57; *Planc.*, 90; *Mil.*, 18; 86; *Phil.*, II, 17; 24; 31; 58; V, 6; 28; 42; X, 9; XI, 1; 2; 9; 14; 21; 27; XII, 13; 15; 19; XIII, 21; 24; 32; 38; 42; 48; XIV, 4; 15; 32; 35). 72 occurrences sur 112 soit *65%*
Discours au peuple	(*Cat.*, III, 17; 21; *quir.*, 1; *Phil.*, VI, 2). 4 occurrences sur 24 soit *16%*	(*Leg. agr.*, II, 77; 87; 92; *Rab.*, 11; 27; *Cat.*, II, 1; 7; 15; 19; 22; 27; 29; III, 10; 16; 22; *quir.*, 14; *Phil.*, IV, 2; 5; 9; VI, 4). 20 occurrences sur 24 soit *84%*

[1] Nous avons pris en compte dans cette colonne «*parricida*» ou «*parricidium*» même employés seuls car ils contiennent l'idée d'agression contre la «*patria*».

FRÉQUENCE DE «PARRICIDIUM» ET DE «PARRICIDA»

Catilinaires	5	(I, 17; 29; 33; II, 7; 22)
Discours de 57 à 52	11	(*Domo*, 57; 138; *Sest.*, 8; 111; *Vat.*, 35; *har.*, 17; *Planc.*, 70; 90; *Mil.*, 17; 18; 86).
Philippiques I-X	7	(II, 17; 31 (bis); III, 18; IV, 5; VI, 4; VIII, 8).
Philippiques XI-XIV	16	(XI, 14; 21; 27; 29; XII, 13; 15; 19; XIII, 20; 21; 22; 42; 48; XIV, 4; 27; 32; 35).

FRÉQUENCE RELATIVE D'«IMPIUS» ET DE «NEFARIUS» SUIVANT LES ÉPOQUES

	«*IMPIUS*»	«*NEFARIUS*»
Dans les Catilinaires	5 (I, 23; 24; 33; IV, 8; 18).	16 (I, 6; 11; 25; 33; II, 7; 15; 19; 27; 29; III, 3; 16; 21; 22; 27; IV, 7; 8).
Dans le De domo	3 (91; 92; 139).	11 (20; 26; 47; 60; 63; 82; 92; 101; 107; 131; 144).
Dans les Philippiques	25 (I, 30; II, 1; 64; III, 9 (bis); 36; IV, 9; V, 3; 5; VI, 17 (bis); VIII, 16 (bis); XI, 6; 16; 37; XII, 7; 15; 18; 21; 26; XIII, 1; 43; XIV, 15; 32).	23 (I, 5; II, 5; 16; 17; 24; III, 1; 3; IV, 9; 12; 15; V, 28; 32; 42; VI, 2 (bis); VII, 3; IX, 15; XI, 6; 29; XII, 13; 25; XIII, 39; XIV, 27).

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENCE DE «LATRO», «LATROCINIUM», «LATROCINOR»

Personnages visés par l'invective	*Références*	*Nombre d'occurrences*	*Longueur des discours*	*Fréquence de l'invective*
CATILINA ET LES CATILINIENS	(*Cat.*, I, 23; 27; 33; II, 1; 7; 16; 22; 24; III, 17; *Mur.*, 84; *Sul.*, 70).	11	298 §[1]	1 occurrence tous les *28* §
CLODIUS ET LES CLODIENS	(*Domo*, 10; 53; 107; 122; 147; *sen.*, 13; 19; *Sest.*, 1; 2; 34; 39; 76; 81; 130; 144; *Pis.*, 11 (bis); 30; 57; 64; *Mil.*, 10; 17; 18; 30; 55).	25	666 §[2]	1 occurrence tous les *26* §
ANTOINE ET LES ANTONIENS	(*Phil.*, II, 5; 6; 62; 87; III, 29; IV, 5; 9; 15; V, 6; 18; 23; 30; VI, 3; 4; 12; VIII, 9; XI, 4; 7; 10; 14; 32; 36; XII, 12; 15; 17; 20; 26; 27; XIII, 16; 19; 20; 26; XIV, 21; 27; 31).	35	545 §[3]	1 occurrence tous les *15* §

[1] On peut supposer que, malgré la longueur inégale des paragraphes, leur nombre constitue un moyen suffisamment précis pour comparer l'étendue des différents discours. Le chiffre 298 représente ici le nombre des paragraphes des *Catilinaires*, du *Pro Murena* et du *Pro Sulla*.

[2] Nombre de paragraphes du *Discours de remerciements adressé au Sénat,* du *Discours aux Quirites,* du *De domo*, du *Pro Sestio*, de l'*In Vatinium*, du *De haruspicum responsis*, de l'*In Pisonem*, du *Pro Milone*. Notons que *latro* vise aussi neuf fois Pison, Gabinius ou Vatinius (*Sen.*, 10; *domo,* 126; *Sest.*, 26; *Vat.*, 15; 19; *prou. cons.*, 9; *Pis.*, 24; 25; 26).

[3] Nombre de paragraphes des quatorze *Philippiques*.

COMPARAISON DES PROCÉDÉS DU «SUADERE» DANS LES DISCOURS AU SÉNAT ET LES «CONTIONES»

(Part respective de chaque catégorie d'arguments dans les deux types de discours)

DISCOURS AU SENAT + PRO SESTIO

RECTUM	290 l.	*16%*
LAUDABILE	130 l.	*8%*
UTILE	620 l.	*37%*
NECESSARIUM	160 l.	*9%*
CELERE	*30 l.*	*2%*
FACILE	470 l.	*28%*
Total:	1700 l.	*100%*

CONTIONES

RECTUM	10 l.	*1%*
LAUDABILE	170 l.	*16%*
UTILE	870 l.	*74%*
CELERE	*10 l.*	*1%*
FACILE	90 l.	*8%*
Total:	1150 l.	*100%*

Dans ces tableaux concernant les procédés du «*suadere*» nous avons seulement dénombré les passages où apparaît nettement le désir d'exhorter. Nous en avons fait une évaluation purement quantitative, décomptant simplement les lignes consacrées à tel ou tel procédé dans l'édition Les Belles Lettres. Nous sommes conscients du caractère approximatif d'une telle recherche. Mais une estimation exacte est-elle possible en la matière? Des mots isolés (*diuinus, pestis* par exemple ...) peuvent comporter une valeur incitative (ou dissuasive ...); il était évidemment hors de question de comptabiliser ces termes. Nous avons surtout voulu dégager des ordres de grandeur.

Le nombre des lignes a été généralement arrondi à la dizaine la plus proche.

Les discours au Sénat considérés dans les tableaux du «*suadere*» sont les seuls discours «optimates». Sont donc exclus le *De prouinciis consularibus,* l'*In Pisonem* et le *Pro Marcello.*

Les références des lignes seront données dans les tableaux suivants — sauf pour quelques catégories du «*suadere*» dont voici les occurrences: «*rectum*» dans les *contiones*: *Rab.*, 3; *Cat.*, II, 25; *Phil.*, IV, 13; VI, 19; «*celere*» dans les *contiones*: *Phil.*, VI, 7; 19; «*necessarium*» dans les discours au Sénat: *Phil.*, VII, 21 sqq; XII, 11 sqq; XIII, 2 sqq; «*celere*» dans les discours au Sénat: *Cat.*, IV, 6; *Phil.*, III, 2; 32; 34; V, 31; 33; 35; 53; VII, 18.

COMPARAISON DE LA PART RESPECTIVE DES COMPOSANTES DU *«FACILE» DANS LES DISCOURS AU SÉNAT ET LES «CONTIONES»*

DISCOURS AU SENAT + PRO SESTIO	*«CONTIONES»*
APPUI POPULAIRE: 375 l. *80%* (*Leg. agr.*, I, 22; *Cat.*, IV, 14; 15; 16; 17; 18; 19; *Sest.*, 103; 104; 105; 106; 107; 108; 109; 110; 112; 113; 114; 115; 116; 117; 118; 119; 120; 121; 122; 123; 124; 125; 126; 127; *Phil.*, III, 34; VII, 27).	*FAIBLESSE DE L'ADVERSAIRE* 50 l. *55%* (*Cat.*, II, 5; II, 21; II, 23; II, 24; II, 25; *Phil.*, IV, 14; IV, 15).
APPUI DES «PRINCIPES»[1] 45 l. *9%*	*APPUI DU PEUPLE, DU SÉNAT ET DE L'ITALIA*[4] 15 l. *15%*
APPUI DES BONI VIRI,[2] *DES DIEUX ET DE L'ITALIA* 30 l. *7%*	*APPUI DU CONSUL*[5] 10 l. *10%*
FORCE DES ARMÉES[3] 20 l. *4%*	*FORCE DES ARMÉES*[6] 10 l. *10%*
	APPUI DES DIEUX[7] 10 l. *10%*
Total: 470 l. *100%*	90 l. *100%*

[1] *Leg. agr.*, I, 22; 27; *Cat.*, IV, 19; *Phil.*, III, 2; 33; 34; 36; VII, 20; XIII, 17-18.
[2] *Leg. agr.*, I, 22; *Sest.*, 52; *Phil.*, III, 32; 34; 36.
[3] *Phil.*, III, 32; XI, 39; XIII, 16.
[4] *Cat.*, II, 19; 26; *Phil.*, IV, 15; VI, 19.
[5] Cicéron ...: *leg. agr.*, II, 16; *Cat.*, II, 26.
[6] *Cat.*, II, 5; II, 19; II, 26; *Phil.*, IV, 12.
[7] *Cat.*, II, 19; II, 29.

PART RESPECTIVE DES DIVERSES COMPOSANTES DE L'«UTILE» DANS LES DISCOURS AU SÉNAT ET LE «PRO SESTIO»

SAUVEGARDE DE LA «LIBERTAS» (*Leg. agr.*, *fr.* 2; I, 16; 17; 18; 19; 20; 21; 22; 23; 24; 25; 26; *Cat.*, IV, 12; 19; 24; *domo*, 1; 80; *har.*, 61; *Phil.*, II, 113; III, 19; 29; 33; 34; 35; 36; V, 6; 34; VII, 16; 27; VIII, 8; 10; 12; 32; X, 16; 20; XI, 3; XII, 14; 15; XIII, 6; 7; 15; 49).	170 l.	*28%*
MAINTIEN DE LA «SALUS VITAE» (*Leg. agr.*, I, 18; 19; 20; 21; 22; 23; 24; 25; 26; *Cat.*, IV, 3; 4; 12; 13; 18; 19; 24; *domo*, 1; *har.*, 61; *Sest.*, 1; 140; *Phil.*, III, 19; 30; 31; V, 6; 25; VII, 27; VIII, 8; XI, 3; 6; 12; 14; XIII, 6).	120 l.	*19%*
SAUVEGARDE DES «BONA» (*Cat.*, IV, 3; 18; 24; *domo*, 1; 46; 47; 119; 120; 123; *Phil.*, III, 30; 31; V, 6; 27; VIII, 8; 9; XI, 6; 10; 12; 13; 24; XIII, 6).	110 l.	*18%*
DÉFENSE DE L'«AERARIUM» (*Leg. agr.*, I, 2; 3; 4; 5; 6; 11; 13; 20; 21; *Sest.*, 98).	100 l.	*17%*
MAINTIEN DE LA PUISSANCE ET DU «MORAL» (*Leg. agr.*, fr. 3; *Sest.*, 98; *Phil.*, V, 25; 34; VII, 1; 27; VIII, 4; XII, 7; 8).	50 l.	*7%*
MAINTIEN DE LA «PAX» (*Leg. agr.*, fr. 3; *Sest.*, 98; 99; 100; 138; 139; *Phil.*, VII, 16; 19; VIII, 10).	40 l.	*6%*
DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE (*Cat.*, IV, 3; 4; 11; 13; 18; 19; 24; *domo*, 1; *Sest.*, 98; *Phil.*, V, 6; VIII, 8).	*30 l.*	*5%*
Total	620 l.	*100%*

PART RESPECTIVE DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DE L'«UTILE» DANS LES «CONTIONES»

SAUVEGARDE DE LA «LIBERTAS» (*Leg. agr.*, II, 8; 15; 16; 17; 18; 19; 20; 21; 22; 23; 24; 25; 26; 27; 28; 29; 30; 31; 32; 33; 34; 35; 36; 37; 38; 39; 40; 41; 42; 43; 44; 45; 46; 57; 71; 73; 74; 98; 99; *Rab.*, 10; 11; 12; 13; 15; 16; 34; *Cat.*, II, 19; *Phil.*, IV, 11; VI, 19).	520 l.	*60%*
SAUVEGARDE DE L'«AERARIUM» (*Leg. agr.*, II, 10; 15; 47; 48; 49; 50; 51; 52; 53; 54; 55; 56; 57; 58; 59; 60; 61; 62; 63; 64; 65; 66; 67; 68; 69; 70; 71; 72; 80; 81; 82; 83; 84; 85; III, 15).	220 l.	*25%*
MAINTIEN DE LA PUISSANCE (*Leg. agr.*, II, 54; 76; 77; 78; 79; *Rab.*, 2; 3; 34).	65 l.	*8%*
MAINTIEN DE LA «SALUS VITAE» (*Leg. agr.*, II, 73; *Cat.*, II, 6; 10; 19; 28; *Phil.*, IV, 11; 12).	40 l.	*4%*
SAUVEGARDE DE LA REPUBLIQUE (*Rab.*, 2; 4; 5; 34).	10 l.	*1%*
MAINTIEN DE L' OTIUM (*Leg. agr.*, II, 9; 71; 102).	*10 l.*	*1%*
SAUVEGARDE DES «BONA» (*Cat.*, II, 10).	*5 l.*	*1%*
Total	870 l.	*100%*

LE «RECTUM» DANS LES DISCOURS AU SÉNAT ET LE «PRO SESTIO»

FORTITUDO: (Magnitudo animi et perseuerantia)	(*Leg. agr.*, I, 27; *Cat.*, IV, 24; *har.*, 60; *Sest.*, 23; 51; 99; 100; 101; 102; 136; 138-139; 141; 143; *Phil.*, II, 113; III, 29; 33; 35; V, 2; VII, 9; 10; 11; 12; 13; 14; X, 20; XIII, 5; 6; 7; 15; 49).	160 l.	*56%*
PRUDENTIA:	(*Leg. agr.*, I, 16; *Cat.*, IV, 5; 19; *Sest.*, 99; 137; *Phil.*, III, 2; 34; V, 3; 5; VII, 5; 19; 27; X, 17; XII, 5; 13; XIII, 6).	60 l.	*20%*
IUSTITIA: (Pietas et fides)	(*Phil.*, V, 5; 6; XII, 9; 10).	40 l.	*14%*
MODERATIO	(*Cat.*, IV, 12; 13; *har.*, 47).	30 l.	*10%*
		290 l.	*100%*

LE «LAUDABILE» DANS LES DISCOURS AU SÉNAT, LE «PRO SESTIO» ET LES «CONTIONES»

Discours au Sénat + Pro Sestio	*Contiones*
GLORIA 100 l. (77%) (*Sest.*, 98; 99; 102; 136; 139; 142; 143; *Phil.*, I, 29; 30; 31; II, 114; 117; 118; VII, 14).	*DIGNITAS* 170 l. (100%) (*Leg. agr.*, II, 71; 76; 86; 87; 88; 89; 90; 91; 92; 93; 94; 95; 96; 97; 98; *Rab.*, 34; 35).
DIGNITAS 30 l. (23%) (*Leg. agr.*, I, 17; 22; 27; *domo*, 112; *Sest.*, 98; 99; 100; *Phil.*, III, 19; 36; VII, 14; 15; VIII, 10; X, 20; XIII, 49).	
130 l.	170 l.

BIBLIOGRAPHIE

Les abréviations utilisées sont celles de l'Année Philologique

I. OUVRAGES GÉNÉRAUX

A. Textes

Les références sont prises dans la *Collection des Universités de France* (éditée aux Belles Lettres) pour les auteurs suivants: César, Cicéron, Florus, Lucain, Cornelius Nepos, Plaute, Pline l'Ancien, Salluste, le Pseudo-Salluste, Suétone, Térence (et pour le grec, Aristophane, Aristote, Démosthène, Isocrate, Lysias, Platon).

Autrement nous citons la *Loeb Classical Library*, ainsi pour Aulu-Gelle, Caton, Lucilius, Varron, Velleius Paterculus (Cicéron et Tite-Live pour les œuvres n'existant pas aux Belles Lettres[1]); pour le grec, Appien, Diodore de Sicile, Dion Cassius, Plutarque (*Vies* et «*Moralia*»), Polybe, les Orateurs Attiques mineurs et les œuvres d'Aristote non publiées aux Belles Lettres.

Mais nous avons lu

Asconius dans l'édition d'Orelli de 1833.

La *correspondance* de Cicéron (pour les lettres non publiées dans la Collection des Universités de France) dans l'édition E. Bailly, Garnier, 1933-1938; et le *De inuentione* dans l'édition H. Bornecque chez Garnier, 1932.

L'*Histoire romaine* de Denys d'Halicarnasse dans l'édition G. Kiessling, Teubner, 1860-1870.

Le *Bellum Iudaicum* de Flavius Josèphe dans l'édition Nader, Teubner, 1895-1896.

Les Saturnales de Macrobe dans l'édition H. Bornecque. Garnier, 1937.

La *Vita Caesaris* de Nicolas de Damas dans l'édition de C. M. Hall, Northampton, 1923.

L'*Institution oratoire* de Quintilien dans l'édition H. Bornecque, Garnier, 1934.

Les *Histoires* de Salluste dans l'édition Maurenbrecher, Teubner, 1893.

Les *Scholia in Ciceronis orationes Bobiensia* dans l'édition Hildebrandt, Leipzig, Teubner, 1907.

Les *Controverses* et les *Suasoires* de Sénèque le Père dans l'édition H. Bornecque. Garnier, 1932.

Le *De rhetoribus, de grammaticis* de Suétone dans l'édition de G. Brugnoli, Teubner, Leipzig, 1963.

Le *Des Faits et des paroles mémorables* de Valère-Maxime dans la collection Nisard de 1843.

Les *Rhetores Graeci* dans l'édition Walz de 1832-1836, reproduite en 1968 chez Otto Zeller à Osnabrück (9 volumes).

Les *Rhetores Latini minores* dans l'édition Halm chez Teubner, 1863.

Nous avons souvent consulté les éditions Teubner des *Discours* de Cicéron, en particulier celles, richement annotées, publiées entre 1885 et 1890.

Nous avons consulté de plus

Les *Oratorum Romanorum fragmenta liberae rei publicae* d'H. Malcovati, 2ème édition, Turin, 1955, et les *Historicorum Romanorum reliquiae* de H. Peter, Leipzig, 1870-1906.

[1] L'édition Loeb de Tite-Live comprend au t. XIV le *Prodigiorum liber* de J. Obsequens et un remarquable index.

B. *Ouvrages d'ensemble*

Aymard, A.-J. Auboyer, *Histoire générale des civilisations. Rome et son empire*, Paris, 1954.
Bayet, J., *Littérature latine*, 3ème édition, A. Colin, Paris, 1969.
Boyancé, R., *Travaux récents sur Cicéron* in Actes du Congrès Budé de Lyon, Les Belles Lettres, 1958, p. 254 à 291.
Bouché-Leclercq, A., *Histoire des Lagides*, Paris, Leroux, 1903-1907.
The Cambridge Ancient History, vol. IX et X, Cambridge University Press, 1971.
Coarelli, F., *Guida archeologica di Roma*, 1974, Mondadori, 358 p.
Daremberg, C. et E. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, 9 vol., Paris, 1877-1919.
Corpus Inscriptionum Latinarum, Berlin 1863 sqq.
Dessau, H., *Inscriptiones Latinae Selectae*, 3 vol., Berlin, 1892-1916.
Ernout, A., *Recueil de textes latins archaïques*, Klincksieck, Paris, 1973.
Ernout, A.-A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4ème édit. 2ème tirage avec corrections, 1 vol. Paris, 1967.
Grueber, H. A., *Coins of the roman republic in the British Museum*, Londres, 1910, 3 vol.
Holder, A., *Alt-celtischer Sprachschatz*, 3 tomes, 1961, édité à Graz en Autriche.
Marouzeau, J., *Dix années de bibliographie classique*, 1914-1924, 2 vol. Paris, 1927-1928.
Marouzeau, J., J. Ernst, G. Kennedy, V. Poeschl, *L'année philologique*, 1924-1973.
Mommsen, T., J. Marquardt, *Manuel d'Antiquités romaines* dans la trad. fr. de Weiss et Louis-Lucas, Paris, 1889.
Pauly, Wissowa, *Real-Encyclopädie* ... Stuttgart, 1893 et suiv.
Sydenham, E. A., *The coinage of the Roman Republic* (ed. rev. par G. C. Haines). Spink and son. London, 1952.

C. *Lexiques*

Abbott, K., W. A. Oldfather, H. V. Canter, *Index uerborum in Ciceronis rhetorica*, Univ. of Illinois Press. 1964.
Index Sallustianus in Sallustius, R. Dietsch, Leipzig, Teubner, t. II, 1859.
Jenkins, E. B., *Index uerborum Terentianus*, Univ. North Carol., Pr. 1932.
Lodge, G., *Lexicon Plautinum*, 2 vol., Leipzig, 1924.
Merguet, H., *Lexicon zu den Reden Ciceros*, 4 vol., Iéna, 1877-1884, dans la reprog. de Olms, Hildesheim, 1962.
Merguet, H., *Lexicon zu den philosophischen Schriften Ciceros*, 3 vol., Iéna, 1887-1894, dans la reprogr. de Olms, Hildesheim, 1961.
Merguet, H., *Lexicon zu den Schriften Cäsars und seiner Fortsetzer*, 1 vol., Iéna, 1886.
Packard, D. W., *A concordance to Livy*, Harvard Univ. Pr., Massachusetts, 1968.
Oldfather, W. A., H. V. Canter, R. M. Abbott, *Index uerborum Ciceronis epistularum*, Univ. of Illinois Pr., 1938.
Thesaurus linguae latinae, Leipzig, 1900 et suiv.

II. OUVRAGES & ARTICLES PARTICULIERS

Abbott, F. F., *The theater as a Factor in Roman Politics under the Republic*, Transactions and proceedings of the American Philological Association, XXXVIII, 1907, p. 49 à 56.
Achard, G., *L'emploi de boni, boni uiri, boni ciues et de leurs formes superlatives dans l'action politique de Cicéron* in Les Etudes Classiques, XLI, 2, 1973, p. 207 à 221.
Achard, G., *«Ratio popularis» et funérailles* in L.E.C. XLIII, 2, 1975, p. 166 à 178.

Achard, G., *«Exterarum gentium insignes»: les qualifications laudatives des étrangers à l'époque républicaine*, R.E.L., 1978, p. 141-158.
Adcock, F. E., *Marcus Crassus, millionaire*, Cambridge, 1966.
Alföldi, A., *Symboles syllaniens et propagande pompéienne*, R.E.L., 1950, p. 54-55.
Alföldi, A., *The main aspects of politic propaganda on the coinage of the roman republic*, Oxford University Press, 1956.
Allen, W., *On the importance of young men in Ciceronian politics*, Cl. J. XXXIII, 1938, p. 357-359.
André, J-M., *L'otium dans la vie morale et intellectuelle romaine des origines à l'époque augustéenne*, P.U.F. 1966 (série Recherches, XXX, des Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris).
André, J-M., *La philosophie religieuse de Cicéron, dualisme académique et tripartition varronienne,* in Ciceroniana, Hommages à K. Kumaniecki, Leiden, 1975, p. 11 à 21.
Babcock, Cl., *The early career of Fulvia*, Amer. Journ. of Phil., LXXXVI, p. 1 à 32, 1965.
Badian, E., *Foreign clientelae*, Oxford, 1958.
Badian, E., *Roman imperialism in the late republic*, 2ème édit. 1967, Cornell Univ. Press.
Badian, E., *Publicans and Sinners*, Blackwell, 1972.
Balsdon, J. P. *Julius Caesar and Rome*, Lond. England Univ. Press, 1967, 184 p.
Barbu, N. J., *L'attitude de Cicéron à l'égard des cours de justice*, Hélicon, IV, 1964, p. 211 à 228.
Bardon, H., *La littérature latine inconnue* (t. I, l'époque républicaine) chez Klincksieck, Paris, 1952, 382 p.
Bellardi, G., *Un mostro partorito dalla parola. P. Vatinio nella interrogatio di Cicerone*, A et R, 1972, p. 1 à 20.
Béranger, J., *Recherches sur l'aspect idéologique du Principat*, Bâle, 1953.
Béranger, J., *Principatus* (regroupement de nombreux articles sur la fin de la République et le début du Principat). Droz. Genève. 1973.
Bicknell, P., *Marius, the Metelli and the lex Maria Tabellaria,* Latomus, XXVIII, 1969, p. 327 à 346.
Bloch, G., *La plèbe romaine*, Paris, 1911.
Boissier, G., *Cicéron et ses amis*, 15ème édit. Paris, 1910.
Bonjour, M., *Terre Natale, étude sur une composante affective du patriotisme romain.* Les Belles Lettres, 1975, 638 p.
Borsak, I., *Caesars Funeralien und die Christliche Passion*, Acta antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae. Budapest. X. 1962, p. 23-31.
Boyancé, P., *«Cum dignitate otium»* R.E.A. XLIII, 1941, p. 172 à 191.
Boyancé, P., *Cicéron contre Cicéron*, R.E.A. LI, 1-2, 1949, p. 129 à 138.
Boyancé, P., *L'épicurisme dans la société et la littérature romaines*, Bull. Ass. G. Budé, Suppl., t. XIV, p. 499 à 516.
Boyancé, P., *Le problème de Cicéron*, Inf. litt. 1958. p. 21-28.
Boyancé, P., *Cicéron et César*, Bull. Ass. G. Budé, Suppl., XVIII, 4ème série, n°4, déc. 59, p. 483 à 500.
Boyancé, P., *Les Romains, peuple de la «fides»*, Bull. Ass. G. Budé, 1964, p. 419 à 435.
Briot, P., *Sur l'exil de Cicéron*, Latomus, XXVII, 1968, p. 406 à 414.
Briot, P., *Cicéron, approche d'une psychanalyse*, Latomus, XXVIII, 1969, p. 1040 à 1049.
Briot, P., *Traces névrotiques chez Cicéron,* Latomus, XXXII, 3, 1973, p. 595 à 605.
Broughton, T. R. S., *The magistrates of the roman republic*, New York, 1952, 2 tomes, 588 et 647 p. + 92 pages de supplément.
Brunt, P. A., *The roman mob*, P & P, XXXV, 1966, p. 3 à 27.

Brunt, P. A., *Social conflicts in the roman republic*, 1971, Chatto and Windus, London, 164 p.
Brunt, P. A., *Two great roman landowners*, p. 619 à 635, Latomus, XXXIV, 3, 1975.
Büchner, K., *Recherches sur le De republica*, Studi ital. fil., 1957.
Burck, E., *Das Bild der Revolution bei römischen Historikern*, Gymnasium, 1966, p. 86 à 105.
Carcopino, J., *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire*, Hachette, Paris, 1939.
Carcopino, J., *Les secrets de la correspondance de Cicéron*, Paris, 1947 (3ème édition).
Carcopino, J., *Un ami de la vérité*, Revue hist., CCII, 1949, p. 59 à 72.
Carcopino, J., *Sylla ou la monarchie manquée*, nouvelle édition de 1952 avec compléments.
Carcopino, J., *Autour des Gracques*, 2ème édit. Belles Lettres, 1967, annotée et augmentée par C. Nicolet.
Carcopino, J., *Jules César*, édit. des P.U.F. de 1968 revue et augmentée avec la collaboration de P. Grimal.
Carney, T. F., *The changing picture of Marius*, Proceedings of the Afr. Clas. Ass. 1967, X, p. 5 à 22.
Cèbe, J-P., *La caricature et la parodie dans le monde romain antique des origines à Juvénal*. Paris, De Boccard, 1966.
Charlot, M., *La persuasion politique*, Armand Colin, Paris, 1970.
Chouet, M., *Les lettres de Salluste à César*, Paris, 1960.
Ciaceri, E., *Cicerone e i suoi tempi*, 2 vol., Milano, 1926-1930, 304 et 420 p.
Collart, J., *Varron, grammairien latin*, Paris, 1954.
Combès, R., *Imperator, recherches sur l'emploi et la signification du titre d'imperator dans la Rome républicaine*, Montpellier, 1966.
Constans, L. A., *Un correspondant de Cicéron, Ap. Claudius Pulcher*, Paris, 1921.
Couissin, J., *Suétone physiognomoniste*, R.E.L., XXXI, 1953, p. 234 sqq.
Cumont, F., *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1907.
Defourny, P., *Les fondements de la religion d'après Cicéron*, L.E.C., XXII, 1954, p. 241-253 et 366-378.
Delaunois, M., *Statistiques des idées dans le cadre du plan oratoire des Philippiques de Cicéron*, L.E.C. p. 3 à 34, XXXIV, 1, 1966.
Desmouliez, A., *Psychanalyse de Cicéron* in Actes du congrès Budé, Lyon, 1958, p. 298-300.
Domenach, J-M., *La propagande politique*, Paris, P.U.F., 1955.
Ducos, M., *La crainte de l'infamie et l'obéissance à la loi*: communic. à la Société des Etudes Latines en 1979.
Dunkle, J. R., *Study of the tyrant in the rhetoric in Rome at the first century B.C.* ... Diss. Univ. Pennsylv. 1965.
Dunkle, J. R., *The greek tyrant and roman political invective*, Trans. amer. phil. Philadelphy, 1967.
Dugas, L., *L'amitié antique*, 2ème édition, Paris, 1914, 308 p.
Dumézil, G., *Servius et la Fortune. Essai sur la fonction sociale de louange et de blâme et sur les éléments indo-européens du cens romain.* Paris, 1943.
Dumézil, G., *Jupiter, Mars, Quirinus*, 2 vol., Paris, 1941 et 1944, 264 et 224 p.
Dumézil, G., *Grauitas et majestas*, rev. de philologie, XXVI, 1952, p. 7 à 28.
Durrbach, F., *Choix d'inscriptions de Délos*, Paris, Leroux, 1921-1922.
Durry, M., *Laudatio funebris et rhétorique*. Revue de philologie, 1942, p. 105-114.
Duverger, M., *Les partis politiques*, Paris, 1951, 476 p.
Eagle, E. D., *Catiline and the concordia ordinum* in Phoenix vol. III, 1949, Toronto, p. 15 à 30.
Earl, D. C., *Political terminology in «Epistulae ad Caesarem»*. Mus. Helv. XVI, 1959, p. 152-158.
Earl, D. C., *The political thought of Sallust*, Cambridge. Classical Studies. 1961.

Fallu, E., *La première lettre de Cicéron à Quintus et la lex Julia de repetundis* in R.E.L. XLVIII, 1970, p. 180 à 204.
Fantham, E., *«Aequabilitas» in Cicero's political theory and the greek tradition of proportional Justice*. Class. Quarter. XXIII, 2 (N.S.) nov. 1973, p. 285-290.
Ferguson, J., *The religion of Cicero*. Studies in Cicero. Centre d'Etudes cicéroniennes à Rome. 1962.
Ferrary, J-L., *Cicéron et la loi judiciaire de Cotta (70 av. J-C)* in Mélanges de l'Ecole Française de Rome, LXXXVII, 1975, 1, p. 321 à 348.
Flacelière, R., *Caton d'Utique et les femmes*, Mél. Heurgon, 1977, t. I, p. 293-302.
Fowler, W., *Social life at Rome in the age of Cicero*, London, Macmillan and co, réédition de 1965 (1ère édit. 1908).
Frisch, H., *Cicero's fight for the republic*, Gyldendal, Copenhague, 1946.
Fucks, A., *Social revolution in Greece in the hellenistic age*, Parola del Passato, 1966, p. 437-448.
Fustel de Coulanges, *Les origines du système féodal*, 4ème vol. de l'*Hist. des institut. politiques de l'anc. France*. Paris, 1890.
Fustel de Coulanges, *La cité antique*, Paris, 13ème édit. 1890.
Gabba, E., *Ricerche sull'esercito professionale in Roma: i proletari e la riforma di Mario*, Athenaeum, XXVII, 1949, p. 173 à 209.
Gage, J., *Les clientèles triomphales de la République romaine. A propos d'un aspect du Principat d'Auguste*, R.H., CCXVIII, 1957, p. 1 à 31.
Gaudemet, J., *L'étranger dans le monde romain*, Stud. Class. VII, 1965, p. 37 à 47.
Geffcken, K. A., *Comedy in the Pro Caelio* (with an appendix on the «In Clodium et Curionem») Brill. Leiden, 1973.
Gelzer, M., *Pompeius*, 2ème édition, München, 1949, 312 p.
Gelzer, M., W. Kroll, K. Büchner, *M. Tullius Cicero*, R.E., VII A col. 827 à 1274.
Gelzer, M., *Die Nobilität der römischen Republik* dans l'édition Teubner de 1912.
Gelzer, M., *Caesar, der Politiker und Staatsmann* dans la traduction anglaise de Seager, Blackwell, 1968, qui présente l'avantage de reprendre la sixième édition (la première annotée) parue en 1959 à Francfort et difficilement accessible.
Gely, S., *«Terra patria» et «societas hominum»*, R.E.L., 1974, LII, p. 149 à 167.
Goldschmidt, V., *Le système stoïcien et l'idée de temps*, Paris, 1953.
Granarolo, J., *La jeunesse au siècle de César d'après Catulle et Cicéron* in Actes du congrès Budé de Lyon en 1958, p. 483 à 519.
Grenade, P., *Autour du De republica*, R.E.L., XXIX, 1951, p. 162 à 183.
Grenade, P., *Essai sur les origines du Principat*, De Boccard, Paris, 1961.
Griffin, M. T., *The leges iudiciariae of the pre-sullan era*, Class. Quarter. N.S. XXIII, n. 1. 1973, p. 108 à 121.
Griffin, M. T., *The tribune C. Cornelius*, Journal of roman studies, LXIII, 1973, p. 196 à 213.
Grilli, A., *Otium cum dignitate*, Acme, IV, 2, 1951, p. 227 à 241.
Grimal, P., *Le siècle des Scipions, Rome et l'hellénisme au temps des Guerres Puniques*, Paris, 1953, 229 p.
Grimal, P., *Le «bon roi» de Philodème et la royauté de César* in R.E.L., XLIV, 1966, p. 254-285.
Grimal, P., *Essai de chronologie cicéronienne (année 58-57 av. J-C)*. Les Belles Lettres. Paris, 1967.
Gruen, E. S., *P. Clodius, instrument or independant agent?* Phoenix, 1966, p. 120 à 130.
Gruen, E. S., *Pompey, the roman aristocracy and the conference of Luca*, Historia, XVIII, 1969, p. 71 à 108.
Gruen, E. S., *The trial of C. Antonius*, Latomus, XXXII, 1973, 2, p. 301 à 310.
Gruen, E. S., *The last generation of the roman republic*. University of California Press, 1974.

Hadot, I., *Tradition stoïcienne et idées politiques au temps des Gracques*, R.E.L., XLVIII, 1970, p. 133 à 179.

Halpern, *Caesar and the Aurelii Cottae*, Dissertation of the University of Pennsylvania.

Hanell, K., *Bemerkungen zu der politischen Terminologie des Sallustius*, Eranos, XLIII, 1945, p. 263 à 276.

Hardy, E. G., *The catilinian conspiracy in its context*, J.R.S., 1917, p. 153 à 228.

Harmand, J., *L'armée et le soldat à Rome de 107 à 50 av. notre ère*, Paris, A. et J. Picard. 1967, 539 p.

Harmand, J., *Le soldat prolétarien et le barbare dans le Sénat à la fin de la République*, in Colloque de Caen de 1969, publ. CNRS, 1970, p. 117 à 131.

Hatzfeld, J., *Les trafiquants italiens dans l'orient hellénique*, Paris, De Boccard, 413 p.

Haury, A., *L'ironie et l'humour chez Cicéron*, Leiden, 1955.

Haury, A., *Cicéron et la gloire, une pédagogie de la vertu* in Mélanges offerts à P. Boyancé, Ecole française de Rome, 1974, p. 401 à 417.

Havet, L., *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Hachette, 1911.

Heibges, U., *Cicero, a hypocrite in religion?* Amer. Journ. of Philology, XC, 1969, p. 304 à 312.

Heibges, U., *Religion and Rhetoric in Cicero's speeches*, Latomus, XXVIII, 1969, p. 833 à 849.

Heinze, R., *Auctoritas*, Herm., LX, 1925, p. 348 à 366.

Heinze, R., *Fides*, Herm., LXIV, 1929, p. 140 à 166.

Heinze, R., *Vom Geist des Römertums*, Leipzig, 1938.

Hellegouarc'h, J., *Le principat de Camille*, R.E.L., XLVIII, 1970, p. 112 à 132.

Hellegouarc'h, J., *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques*, Les Belles Lettres, 2ème édition, 1972.

Hellegouarc'h, J., *Un aspect de la littérature de propagande politique à la fin du 1er siècle avant J-C: le discours de M. Valerius Corvus* (Liv., VII, 32, 10-17), R.E.L., 1974, LII, p. 207 à 238.

Hill, H., *The roman middle class in the republican period.* Oxford, 1952, 226 p.

Hiltbrunner, O., *Vir grauis*, Festschrift A. Debrunner, Bern, 1954, p. 195-207.

Hinard, F., *Le «Pro Quinctio», un discours politique?* R.E.A., 1975, p. 88-107.

Hoffmann, W., *Plebs*, R.E., XXI, col. 73-104.

Homo, L., *Les institutions politiques romaines. De la cité à l'Etat.* Paris, 1927.

Humbert, J., *Les plaidoyers écrits et les plaidoiries réelles de Cicéron,* P.U.F. 1925.

Hutchinson, L., *The conspiracy of Catiline*, New York, Barnes and Noble, 1967, 182 p.

Jal, P., *Pax civilis — concordia*, R.E.L., 1961, p. 210-231.

Jal, P., *Les dieux et les guerres civiles dans la Rome de la fin de la République*, R.E.L., XL, 1962, p. 170 à 200.

Jal, P., *Cicéron et la gloire au temps des guerres civiles*, Mnémosyne, 1963, XVI, 4ème série, p. 43 à 56.

Jal, P., *La guerre civile à Rome. Etude littéraire et morale*, P.U.F. Public. Fac. des Lettres de Paris, t. VI, 1963.

Jocelyn, H. D., *The roman nobility and the religion of the republican state,* Journ. of rel. hist., Sydney, 1966.

Jones, C. P., *Plutarch and Rome.* Oxford, 1972 (2ème édit. avec corrections).

Jonkers, E. J., *Social and economic commentary on Cicero's de Imperio Cn. Pompei*, Leiden, E. J. Brill, 1959.

Jonkers, E. J., *Social and economic commentary on Cicero's de lege agraria orationes tres*, Leiden, E. J. Brill, 1963.

Kennedy, G., *The art of persuasion in Greece.* London, 1963.

Kennedy, G., *The art of rhetoric in the roman world*, Princeton University, 1972, 658 p.

Knierim, E., *Die Bezeichnung «dux» in der politischen Terminologie von Cicero bis Juvenal*, Diss. Giessen, 1939, 47 p.
Knight, D. W., *The political acumen of Cicero after the death of Caesar*, Latomus, XXVIII, 1968, p. 157 à 164.
Knoche, U., *Magnitudo animi*, Ph., Suppl., Band., XXVII, H. 3, 1935, p. 56 à 237.
Krarup, P., *Quelques remarques sur l'orginalité de Cicéron dans ses œuvres politiques* in Mélanges ... offerts à P. Boyancé, Ec. franc. de Rome, 1974, p. 455 à 460.
Kroll, W., *Die Kultur der ciceronischen Zeit*, Das Erbe der Alten, II, 22 et 23, Leipzig, 1933, 157 et 193 p.
Kroll, W., Art. *Rhetorik*, P.W., suppl., VII col. 1039 à 1138, Stuttgart, 1940.
Kroymann, J., *Cicero und die römische Religion* in Ciceroniana, Hommage à K. Kumaniecki, Leiden, 1975, p. 116 à 128.
Kumaniecki, K., *Les discours égarés de Cicéron; le Pro Cornelio*, Med. Vlaamse Akademie voor Wet. Lett & Schone Kunsten van Belgie, XXXII, 1970, n° 4 p. 3 à 36.
Lacey, W. K., *Cicero, Pro Sestio, 96 à 143*, Class. Quarter. XII, 1962, p. 67 à 71.
Lacey, W. K., *Boni atque improbi*, Greece and Rome, XVII, 1, 1970, p. 3 à 16.
Laloup, *Populus Romanus dans les œuvres et la vie de Cicéron* (thèse dactylographiée de l'Université catholique de Louvain, 1945).
Laurand, L., *Etudes sur le style des discours de Cicéron*, Hachette, Paris, 1907.
Lazenby, J. F., *The conference of Luca and the Gallic War. A study in Roman politics, 57-55 B.C.* Latomus, XVIII, 1959, p. 67 à 76.
Le Gall, J., *La religion romaine de l'époque de Caton l'Ancien au règne de l'Empereur Commode*, S.E.D.E.S. Paris, 1975.
Lepore, E., *Il princeps ciceroniano e gli ideali politici della tarda republica*, Napoli, 1954.
Levi, M. A., *Ottaviano capoparte. Storia politica di Roma durante le ultime lotte di supremazia*, 2 vol. Firenze, 1933, 264 et 277 p.
Lintott, A. W., *Violence in republican Rome*, Oxford. Clarendon Press, 1968.
Lintott, A. W., *The tradition of violence in the Annals of the early Republic*, Hist., 1970.
Lintott, A. W., *Cicero and Milo* in JRS, LXIV, 1974, p. 62 à 78.
Lossman, F., *Cicero und Caesar in Jahre 54. Studien zur Theorie und Praxis der römischen Freundschaft.* Herm., XVII. Wiesbaden. Steiner. 1962, XIV & 172 p.
Lucas, J., *La relation de Cicéron à son public*, in Ciceroniana, Hommages à K. Kumaniecki, Leiden, 1975, p. 150 à 159.
Luibheid, C., *The Luca conference*, Class. Phil., LXV, 1970, p. 88 à 94.
Mac Dermott, *The sisters of P. Clodius*, Phoenix, XXIV, 1970, p. 39 à 47.
Mack, D., *Senatsreden und Volksreden bei Cicero*, Würzburg, 1937.
Madden, E. H., *The enthymeme. Crossroads of logic, rhetoric and metaphysics*, Philosophical review, New York, 1952, p. 368 à 376.
Magdelain, A., *Auctoritas principis*, Paris, Les Belles Lettres, 1947, 121 p.
Marache, R., *Cicéron, l'homme et l'homme politique*, Inf. hist., 1957. XIX, p. 1 à 7.
Marache, R., *Cicéron en face de César au début de la guerre civile*, in Actes du Congrès Budé de Lyon en 1958, p. 291 à 295.
Marrou, H. I., *Défense de Cicéron* dans la rev. hist. 1936, CLXXVII, p. 51 à 73.
Marrou, H. I., *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, 2ème édit. revue et aug. Paris, 1950.
Marshall, B. A., *Cicero, Ad Atticum, IV, 13*, L.E.C, 1973, p. 419 à 425.
Marshall, B. A., *Cicero and Sallust on Crassus and Catiline*, Latomus, XXXIII, 4, 1974, p. 804 à 813.
Marshall, B. A., *The date of delivery of Cicero's In Pisonem*, Class. Quarter. N.S. XXV-1. May 1975. p. 88 à 93.
Mattingly, H. B., *The extortion law of Servilius Glaucia* in Class. Quarter., N.S. XXV-2, 1975. p. 255 à 263.

Meier, Ch., *Res publica amissa. Eine Studie zu Verfassung und Geschichte der späten römischen Republik*, Wiesbaden, Steiner, 1966, VIII et 322 p.

Meyer, Ed., *Caesars Monarchie und das Principat des Pompeius*, Stuttgart-Berlin, 1922, 627 p.

Michel, A., *Les rapports de la rhétorique et de la philosophie dans l'œuvre de Cicéron*, P.U.F. 1960.

Michel, A., *Cicéron s'est-il contredit dans ses jugements sur les Gracques? A propos de Brutus, 103 sqq.* Résumé in R.E.L. 1960, p. 35 et 36.

Michel, A., *Un type d'argumentation philosophique (l'épicheirema) dans les discours de Cicéron*, R.E.L. XXXV, 1957, p. 46 sqq.

Michel, A., *Ordres et classes chez les historiens romains* in Actes du Colloque de Caen de 1969, édit. C.N.R.S, 1970, p. 243 à 257.

Michel, A., *Cicéron entre Démosthène et Shakespeare: l'esthétique des Philippiques* in Ciceroniana, Hommages à K. Kumaniecki, Leiden, 1975, p. 167 à 180.

Michel, A., *Entre Thucydide et Platon, Eloquence et rhétorique chez Salluste*, Mélanges Heurgon, 1977, t. II, p. 940-955.

Millar, F., *A study of Cassius Dio*, Oxford Clarendon Press, 1964.

Milton Valente, P., *L'éthique stoïcienne de Cicéron*, Paris, 1956.

Miniconi, P. J., *Les termes d'injure dans le théâtre comique*, R.E.L., XXXVI, 1958, p. 159 à 175.

Mispoulet, J-B., *Institutions politiques des Romains*, Paris, 2 vol. 1882-1883.

Mispoulet, J-B., *La vie parlementaire à Rome sous la République*, Paris. 1899.

Momigliano, A., *Epicureans in revolt* à propos de B. Feerington, *Science and Politics in the Ancient world*, JRS, XXXI, 1941, p. 151 à 157.

Mommsen, T., *Römische Geschichte* dans l'édition de 1881. Weidmannsche Buchhandlung, Berlin.

Morel, J.-P., *Sur quelques aspects de la jeunesse à Rome*, Mélanges Heurgon, t. II, p. 663-683.

Müller, A., *Die Schimpfwörter in der römischen Komödie*, Philologus, 1913, p. 492 à 502.

Münzer, F., *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, Stuttgart, 1920, 437 p.

Nicolet, C., *Consul togatus*, R.E.L., XXXVIII, 1960, p. 236 à 263.

Nicolet, C. et A. Michel, *Cicéron*, édit. du Seuil, Collection «Ecrivains de toujours», 1961.

Nicolet, C., *Les idées politiques à Rome à l'époque républicaine*, A. Colin, 1964.

Nicolet, C., *L'inspiration de Tiberius Gracchus ...*, R.E.A, 1965, p. 142-158.

Nicolet, C., *L'ordre équestre à l'époque républicaine (312-43 av. J-C)* t. I. Définitions juridiques et structures sociales, Paris, De Boccard, 1966; t. II, Prosopographie des chevaliers romains, Paris, De Boccard, 1974.

Nicolet, C., *Politique et tribunaux criminels à propos de E. S. Gruen, Roman politics and the criminal courts*, R.E.L, XLVII, 1969, p. 55 à 63.

Nicolet, C., *Cicéron, Platon et le vote secret*, Historia, 1970, p. 39-66.

Nicolet, C., *Amicissimi Catilinae, A propos du Commentariolum petitionis*, R.E.L, 1972, L, p. 163 à 186.

Nicolet, C., *Le métier de citoyen dans la République romaine*, N.R.F. Paris, 1975.

Nicolet, C., *Histoire de l'antiquité classique et science politique* in Bulletin de l'Association Guillaume Budé, 1975, p. 231-258.

Nicolet, C., *Le cens sénatorial sous la République et sous Auguste*, JRS, LXVI, 1976, p. 20 à 38.

Nicolet, C., *Le temple des Nymphes et les distributions frumentaires*, Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1976, p. 29-51.

Nicolet, C., *Rome et la Conquête du monde méditerranéen*, t. I, *Les structures de l'Italie romaine*, coll. nouvelle Clio, P.U.F. Paris, 1977, 451 p.

Otto, W., *Die Nobilität der Kaiserzeit*, Hermès, LI, 1916, p. 73 à 88.

Paananen, *Sallust's politico-social terminology. Its use and biographical significance* (Ann. Acad. Sc. Helsinki).
Paoli, U., *Vita romana*, 495 p. 2ème édit. 1960, Desclée de Brouwer.
Perrochat, P., *Les modèles grecs de Salluste*, Paris, Les Belles Lettres, 1949, 88 p.
Pflaum, H. G., *Sur les noms grecs portés par les Romains et leurs esclaves,* R.E.L. LI, 1973, p. 48 à 54.
Piganiol, A., *Un ennemi de Cicéron (à propos d'un livre récent ...)* Revue Hist. CCI, 1949, p. 224 à 234.
Pöschl, V., *Zur Einbeziehung anwesender Personen und sichtbarer Objekte in Cicero's reden* in Ciceroniana, Hommages à K. Kumaniecki, Leiden, 1975, p. 206-226.
Prévost, M. H., *Les adoptions politiques à Rome sous la République et le Principat,* Paris, 1949, 72 p.
Rambaud, M., *Cicéron et l'histoire romaine*, Coll. d'études latines, Paris, Les Belles Lettres, 1953.
Rambaud, M., *Recherches sur le portrait dans l'historiographie romaine,* L.E.C. XXXVIII, 1970, p. 417 à 447.
Rambaud, M., *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, 2ème édit., Les Belles Lettres, Paris, 1966.
Rawson, E., *Cicero the historian and Cicero the antiquarian*, JRS, 1972, p. 33-45.
Rawson, E., *Caesar's heritage: hellenistic kings and their roman equals*, JRS LXV, 1975, p. 148 à 159.
Rawson, E., *Cicero, a portrait*, Allen Lane, London, 1975, 341 p.
Rémy, E., *Le concept cicéronien de la grauitas et de quelques notions connexes,* Nova et Vetera, B, IV, 1921, p. 5 à 14.
Rémy, E., *Le concept cicéronien de la dignitas*, Nova et Vetera, B.V. 1922, p. 129 à 157.
Rémy, E., *Dignitas cum otio*, Musée Belge, XXXII, 1928, p. 113 à 127.
Richard, J-C., *Salluste témoin et juge de son temps à propos de A. La Penna, Sallustio e la rivoluzione romana*, in R.E.L. XLVIII, 1970, p. 48 à 58.
Ridley, R. T., *Cicero and Sulla*, Wiener Studien, 9-1975, p. 83 à 108.
Robin, R., *Histoire et linguistique*, A. Colin, 1973 (avec des études de G. Gayot, M. Pécheux, J. Wesselius, M. Tournier) 298 p.
Roemisch, E., *«Satis praesidii»: Gedanken zur Behandlung der Catilinischen Reden.* Der Altsprachliche Unterricht, Stuttgart, 1968, p. 48 à 61.
Roloff, H., *Maiores bei Cicero*, Diss. Göttingen, 1938, 152 p.
Rostovtzeff, M., *Social and economic history of the roman Empire*, 2ème édit. 1957, 2 vol., 848 p.
Rowland, R. J., *The development of opposition to C. Gracchus*, Phoenix, XXIII, 1969, p. 372 à 379.
Ruch, M., *Etudes cicéroniennes*, C.D.U. 1970.
Saint-Denis, E. de, *Essais sur le rire et le sourire des Latins*, 302 p. Public. univers. de Dijon, XXXII, Les Belles Lettres, Paris, 1965.
Salmon, E. T., *The resurgence of the roman patricians ca. 100 B.C.* Mélanges M. Durry R.E.L., XLVII bis, p. 321 à 339.
Schottlaeder, R., *Der römische Redner und sein Publikum*, Wiener Studien, Wien. 1967 (LXXX), p. 125 à 146.
Schur, W., *Sallust als Historiker*, Stuttgart, 1934, 292 p.
Scullard, H. H., *Roman politics, 220-150 B.C.* Oxford, Clarendon Pr. 1951, 326 p.
Scullard, H. H., *From the Gracchi to Nero. A history of Rome from 133 B.C. to A.D. 68*, London, 1959, 450 p.
Segal, E. W., *Roman laughter. The comedy of Plautus.* Cambridge Harvard Univ. Press 1968, IX et 229 p.
Seager, R., *Cicero and the word popularis.* Class. Quarter. 1972, p. 328 à 338.
Seager, R., *Factio, some observations*, J.R.S. LXII, 1972, p. 53 à 58.

Seel, O., *Die Invektive gegen Cicero*, Klio Beih. XLVII, 1943, 153 p.
Seel, O., *Cicero: Wort, Staat, Welt.* Stuttgart, 1953.
Shackleton Bailey, D. R., *Cicero*, Duckworth, London, 1971.
Shatzman, I., *Senatorial wealth and roman politics.* Latomus. Bruxelles. 1975, 512 p.
Sherwin-White, A. N., *The date of the lex repetundarum and its consequences.* JRS. LXII, 1972, p. 83 à 99.
Sinko, T., *De Romanorum uiro bono.* Bull. intern. de l'Acad. des Sciences de Cracovie. Cl. de Philol. 1903, p. 76 à 79.
Strasburger, H., *Concordia ordinum. Eine Untersuchung zur Politik Ciceros*, Leipzig, 1931, 74 p.
Strasburger, H., *Nobiles*, R.E., XVII, col. 785 à 791.
Strasburger, H., *Optimates*, R.E., XVIII, col. 773 à 798.
Stockton, D., *Cicero. A political biography.* Oxford University Press, 1971.
Sullivan, F. A., *Cicero and gloria*, T.A.Ph.A. 1941.
Syme, R., *The roman republic*, Oxford Clarendon Press, 1952, 568 p.
Syme, R., *Sallust*, Berkeley, 1964.
Taylor, L. R., *The voting districts of the roman republic*, Rome, 1960.
Taylor, L. R., *Roman voting assemblies from the hannibalic war to the dictatorship of Caesar*, Univers. of Michigan Press, 1966.
Taylor, L. R., *Party politics in the age of Caesar*, University of California Press, 1968.
Tchakhotine, S., *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, 1934.
Thomas, Y., *Cicéron, le Sénat et les tribuns de la plèbe*, Revue hist. du droit français et étranger, 1977, p. 189-210.
Treggiari, S., *The freedmen of Cicero*, Greece and Rome, 2 S. XVI, 1969, p. 195-204.
Treggiari, S., *Roman freedmen during the late republic*, Oxford Clarendon Press, 1969.
Tupet, A. M., *La «palinodie» de Cicéron et la consécration de sa maison*, in R.E.L. XLIV, 1966, p. 238 à 253.
Tyrrell, W. B., *The trial of C. Rabirius in 63 B.C.* Latomus, XXXII, 1973-2, p. 285 à 300.
Ullmann, R., *La technique des discours dans Salluste, Tite-Live et Tacite*, Oslo, 1927.
Usher, S., *Occultatio in Cicero's speeches.* Amer. Journ. of Philol. LXXXVI, 1965, p. 175 à 192.
Utschenko, S., *Le sens social et politique du terme optimates chez Cicéron,* Acta sessionis Ciceronianae, Varsovie, 1957, p. 51 à 62.
Utschenko, S. L., *Cicerone i ego vremia* (Cicéron et son temps), Nauka, Moscou, 1971 traduit dans la Biblioteca di storia antica a cura di M. Mazza, Riuniti, Rome, 1975.
Van den Bruwaene, M., *La théologie de Cicéron*, Louvain, 1937.
Van Ooteghem, J., *Pompée le Grand*, 1954.
Van Ooteghem, J., *Lucullus*, Fac. phil. et lettres de Namur, 1959.
Van Ooteghem, J., *Marius et Metellus*, Les Etudes Classiques, XXXII, 1964, p. 147 à 161.
Van Ooteghem, J., *Pour une lecture candide du Pro Rabirio*, L.E.C. XXXII, 1964, p. 234 à 246.
Veyne, P., *Y a-t-il eu un impérialisme romain?* Mél. Ec. Franç. de Rome, 1975-2, LXXXVII, p. 793 à 855.
Vogt, J., *Homo nouus. Ein typus der römischen Republik*, Antrittsrede Univ. Tübingen, Stuttgart, 1926, 28 p.
Vogt, J., *Ciceros glaube an Rom*, Würzb. Studien zur Altertumswiss., Heft 6, Stuttgart, 1933, 101 p.
Walsh, P. G., *Livy, his historical aims and methods*, Cambridge, University Press, 1970, 301 p.

Ward, A. M., *Cicero's support of Pompey in the Trials of M. Fonteius and P. Oppius*, Latomus, XXVII, 1968, p. 802 à 809.
Ward, A. M., *The early relationships between Cicero and Pompey, until 80 B.C.* Phoenix, XXIV, 1970 p. 58 à 71.
Wason, M. O., *Class struggles in Ancient Greece*. H. Fertig. New York, 1973.
Watson, W. L., *The surname as a brickbat in Cicero's speeches*, Class. Journ. LXVI, 1970-1971. p. 55 à 58.
Will, E., *Histoire politique du monde hellénistique* (323-30 av. J-C) Annales de l'Est, Nancy, 1967.
Willems, P., *Le Sénat de la République romaine*, 2 vol., 1978; complétés par un troisième volume en 1885.
Wirszubski, Ch., *Cicero's cum dignitate otium*, J.R.S. XLIV, 1954, p. 1 à 13.
Wirszubski, Ch., *Libertas as a political idea at Rome during the late republic and early principate,* Cambridge University Press. 3ème édit. 1968.
Wiseman, T. P., *New men in the roman senate (139 B.C.-A.D. 14)*. Oxford Univers. Press, 1971.
Yavetz, Z., *The failure of Catiline's conspiracy*, Historia, 1963, XII, p. 485 à 499.
Yavetz, Z., *Plebs sordida*, Athenaeum, N.S. XLIII, 1965, p. 295-311.
Yavetz, Z., *Leuitas popularis*, Athena et Roma, N.S. X, 1965, p. 97-110.
Yavetz, Z., *Plebs et princeps*, Oxford, Clarendon Press, 1969, 170 p.
Yavetz, Z., *Fluctuations monétaires et condition de la plèbe à la fin de la République*, Colloque de Caen, 1969, édit. CNRS, 1970, p. 133 à 157.

PROPOSITIONS DE LECTURES DU TEXTE OU D'INTERPRÉTATIONS PARTICULIÈRES

Att., I, 13, 3	p. 309	*Sest.*, 103	p. 365
Att., IV, 2, 5	p. 89	*Vat.*, 35	p. 299
Leg. agr., I, 16	p. 472	*Cael.*, 77	p. 53
Cat., I, 21	p. 370	*Prou. cons.*, 5	p. 237
Mur., 61	p. 354	*Pis.*, 1	p. 207
Cat., III, 14	p. 217	*Pis.*, 23	p. 370
Sen., 7	p. 304	*Pis.*, 84	p. 237
Sen., 14	p. 207	*Pis.*, 89	p. 195
Sen., 23	p. 87; 165	*Mil.*, 5	p. 379
Sen., 32	p. 345	*Phil.*, I, 4	p. 173-174
Sest., 14	p. 87	*Phil.*, III, 30	p. 345
Sest., 27	p. 370	*Phil.*, XI, 4	p. 210
Sest., 90	p. 350	*Phil.*, XI, 13	p. 210
Sest., 96-97	p. 373	*Phil. inc.*	p. 220

INDEX LATINORUM VERBORUM

Abiectus 198
Abstinentia 248, 408-414
Accensus 135
Acerbitas 84
Acutus 233
Adfectio 430, 440, 451
Adrodere 330
Adrogantia 416
Adscriptor 167
Adsentator 272
Adulescentes nobilissimi 89, 283, 374, 445, 466, 494
Aequatio bonorum 279
Aequitas 150, 280
Aequus 364
Aerarium 13, 174, 323-325, 460-464
Aes alienum 101, 277
Aetas 67, 379
Aetatula 257
Agmen 345
Agrestis 223, 228
Agricola 282
Alacritas 75
Aleator 327
Alienigena 201-213
Allobroges 204-206
Amans rei publicae 107, 361
Amens 239, 244-245
Amentia 239, 242-245
Amicitia 488
Amicus 5, 139
Amicus populi Romani 195
Amor 75
Amplissimus 385-386
Amplitudo 431, 488
Animus 404, 407
Aperte 271
Apotheca 251
Apulus 211
Arabes 206
Archipirata 320, 329
Architecti 167
Ardere 75, 107
Ardor 75-76, 469
Arma 339
Armatus 294, 339, 450
Armiger 116, 340
Aspectus 393
Athenio 215
Auctio 461-462
Auctoritas 235, 304, 362, 383-384, 385, 389, 419
Audacia 247-248, 265
Audacter 247-248
Audax 198, 247-248
Auaritia 328
Auarus 328
Bacchari 246
Barbarus 204, 256
Beati 20, 48, 368
Bellum 346
Belua 230-231, 255, 346-347
Bonus (uir; ciuis; omnes boni) 5, 6, 7, 19, 20, 21, 37, 47, 60-61, 65, 66, 67, 73, 74, 84, 107, 162, 197, 309, 362-369, 375, 381, 398
Bustum 296, 351
Caecitas 245
Caecus 245
Caedes 337-338, 340, 449
Caenum 255
Caerimoniae 309-311
Caeso 231, 346
Cappadox 207
Caritas 494
Carnifex 340
Castra 345
Casus 437, 439
Causa 49
Celeritas 238
Celtiberi 206
Cena 250
Censeo 487
Censor 86, 100, 278
Centum 129
Certi 129
Cincinnatus 225
Ciuis 20, 63, 64, 212, 291, 368, 380
Ciuitas 20, 54, 63, 64, 66, 67-69, 100, 202, 208, 291, 380
Clam 262, 264, 266
Claritas 490
Clodianus 49
Coitio 107
Collegium 67, 100
Collusores 129
Colonia 62, 65, 119, 381
Columen 230
Comissatio 248
Comitia 29, 57-58, 82, 137

Communis 351
Comoedus 220
Compilare 328
Compotores 249
Compransores 129
Concitator 136
Concitatus 70, 134-137
Conclamare 74
Concordia (et consensus) 32, 35-40, 46, 49, 52, 54, 57, 60, 72-74, 109, 143, 144, 147, 199, 218-219, 278, 286, 365, 368, 376, 381, 398
Conculcare 294
Concurrere 74
Concursus 74
Concutere 295
Conductus 137-138, 140
Confectus 255
Confertus 249
Conflagrare 298
Conglutinare 35-183
Congregatus 137
Coniunctus 5
Coniuratio 107, 152
Consceleratus 290-292
Conscientia scelerum 275
Conscriptio 270-271
Consentire 74
Conseruare rem publicam 76, 447
Conseruatores (rei publicae; ciuitatis) 361
Consilium 132, 230, 239-240, 383, 399-402, 407, 471-476
Conspirare 74
Conspiratio 107
Constantia 75, 389, 395-397, 402, 480
Continentia 248, 408-414
Contio (cf. populus) 26, 28, 30, 59, 261, 316, 456, 457, 487
Contionator 171
Contrucidare 294
Conuenire 74
Conuersio 295
Conuiuium 248
Copiae 70, 127, 344
Corona 26, 28
Credo 487
Cruciatus 450
Crudelis 338
Crudelitas 268, 319, 338
Cruor 337-338, 339
Crux 450
Cunctus 67-69
Cuniculus 262, 265
Cupiditas 328, 410-411
Cupidus 328
Cura 406
Decempedator 330
Decemreges 463
Decumani 62
Decuriatio 271
Defendere rem publicam 76, 447
Defensores (rei publicae) 361
Deformitas 227
Dei 306-311, 314, 315, 433-440
Delectare 221
Deliciae 116
Demens 239, 244-245
Dementia 239, 242-245, 399
Demonstratio 246
Depeculator 329
Deteriores 197
Deuius 244
Dicacitas 221
Dici 170
Dicio 459
Dictatura 458
Dignitas 45, 48, 274, 281-283, 317, 321, 385-386, 389, 430, 458-460, 465-467, 472, 496-499, 507
Diligentia 406, 478, 483
Direptio 250, 328
Direptor 328
Diripere 328
Discriptio 270-271
Disertus 232, 397-398
Dispertitio 454
Dissimulatio 260-268
Diuidere 454
Diuinatio 439
Diuinus 182, 398, 419, 438
Diuisor 270, 271
Dolere 76
Domi (domo) 299, 302
Dominari 321-322, 458
Dominatio 318-322
Dominatus 173, 318-322, 458-459
Dubitatio 167
Dux 67, 105, 107-109, 342, 450
Ebrietas 249
Ebrius 249
Effictio 221, 229
Egens 137, 276-277, 327
Egestas 137, 276
Egregius 385-386
Elinguis 232
Eloquens 232
Eloquentia 232
Eludere 342

Epicureus 255-256, 466-467
Epulari 250
Eques Romanus 26, 36, 54, 62, 63, 65, 66, 69, 77, 83, 89-96, 103-105, 122, 144, 228, 282, 322, 325, 367, 370, 373-375, 379, 383-388
Equester ordo 65, 66, 69, 373-374
Erectus 75, 107
Erumpere 347
Euersio 295
Euersor 248, 295
Euertere 295
Excitatus 75
Exempla 473, 483-485, 493
Exercitus 70, 127, 344
Exhaurire 328, 463
Existimari 194, 196
Exitium 339
Exsultare 260
Externus 200-213
Facile 432-445, 480
Facinerosus 290, 338
Facinus 247, 290, 338
Factio 19, 20, 41, 43, 44-45, 47-48, 49-50, 51-52, 62, 107, 128
Faex 199
Fallacissimus 264
Fama 490
Familia 129
Familiaris 116
Fauere 107
Fax 350, 451
Fera 346
Ferrum 339
Fictus 264
Fidentia 479-480
Fides 75, 139, 198, 261, 341, 396, 475, 488
Fidus 5, 364
Firmus 365
Flagitiosus 139
Flagitium 254, 255
Flamma 351, 450
Flere 76
Florentissimi 385
Fluctus 289
Foedus 107
Formosus 223
Fortasse 167
Fortis 363, 364, 367, 389, 403-408
Fortitudo 402-408, 476-485, 508
Fortuna 437
Fortunae 452-455
Fortunati 368
Forum 304-305, 339
Frequens 69
Fucatus 264
Fugitiuus 213-215
Funus 131, 311
Furere 239
Furiae 241-242
Furialis 246, 259
Furiosus 198, 239-247, 398, 438
Furor 135, 160, 229, 239-247, 399
Galli 204-207
Ganea 251
Ganeo 251
Gaudium 259
Gemere 76
Genus 70, 379
Gladiator 265, 341-342
Gladius 339
Globus 128
Gloria 488-496
Graeculus 212, 250
Graecus 205-209
Grauis 11, 226, 365, 392-399
Grauitas 11, 75, 221, 224, 225, 389, 392-399, 402, 480
Grex 107, 130, 139
Gurges 252, 330-331, 454
Gurgustium 251
Gynaeceum 302
Haberi 194, 196
Hannibal 342
Haurire 328
Helluo 252, 330-331
Hirudo 331
Homo 175, 442
Homo nouus 11, 14, 21, 26, 43, 48, 52, 53, 62, 76, 86, 108-109, 144, 362, 402, 477, 489
Honestum 471-499, 502
Honestus 364, 365, 367, 375, 385-386, 389, 430
Horridus 223, 226
Hostis 294, 343-344, 450
Humilitas 48
Iactatio 289
Ignis 339, 348-351
Immanis 338
Immanitas 338
Immoderatus 248
Immodestus 248
Imperator 108, 146, 237-238, 433-434
Imperitus 133-134
Impietas 112, 229, 250, 251, 256, 259, 260, 268, 278-279, 289-316, 327, 342, 343, 346, 417, 438, 449

Impius 198, 258, 290-316, 398
Importunus 341
Impotens 248
Improbitas 268-272
Improbus 5, 11, 21, 42, 133, 197-198, 227, 340, 363
Impudens 248, 259
Impudenter 248
Impudentia 248
Impurus 139
Incendium 296, 348-351
Incensus 75
Incitatus 70, 75, 126, 134-137
Incontinenter 248
Incredibilis 69
Incultus 223, 226
Indoctus 133-134
Industria 238, 406, 444
Iners 87, 198
Infimi 47, 80, 376
Infimus quisque 376
Inflatus 227
Inguen 447-448
Innocens 363, 364, 366
Innumerabilis 70, 73
Inrumpere 463
Insania 239-240, 242
Insanus 239
Insidiae 263
Insolens 248, 417
Insolentia 248
Insuber 206
Integer 363, 399
Integumentum 264
Intemperans 248
Intemperanter 248
Intemperantia 248
Interfector 294
Interitus 296, 337-339
Inuidus 87, 416
Ipse 51
Italia 20, 28, 54-60, 62, 63, 65, 67-69, 73, 77, 94, 102-103, 379, 381, 390
Ityraei 203, 206
Iucundus 415
Iudaei 206
Iudex 409
Iudicium 289
Iugulum 450
Iugum 294
Iuniores 58
Ius 473-476
Iustitia 471, 473-476
Iuuentus 69, 89, 117, 374
Labefactare 295
Labor 406, 483
Lacerare 294
Laetitia 259
Languere 406
Lapidatio 339
Lapidator 340
Lapis 339
Largitio 270-271, 423-424
Largitor 271
Latro 328-329, 340
Latrocinari 340
Latrocinium 340
Laudabile 430, 460, 464, 466, 487-489
Laudare 358 sqq
Laus 488-496
Leno 255
Leuis 131-132, 230
Leuitas 131-133, 393
Lex 101, 278-279, 289, 295-300, 313-314
Liber 63
Liberalitas 235, 271, 424
Libertas 14, 18, 203, 274, 316-323, 455-460
Libertinus (et libertus) 27, 28, 54, 61, 101, 106, 118, 213-220, 279, 292
Libido 255
Licentia 155, 254
Ligus 210
Locuples 6, 20, 36, 365, 368
Ludi 310
Lugere 76
Lumen 268, 350
Lustrum 251
Lutum 255
Lux 235
Luxuria 255, 413
Machinator 129, 167, 262
Maerere 76
Magister 62
Magistratus 67, 303
Magnificentia 479-480
Magnitudo animi 396, 405-408
Maialis 231
Maiestas 389, 390
Malleolus 451
Malum 447-448, 504
Malus 197-198
Manceps 62
Manus 47, 107, 126-127
Marsus 206, 210
Maturatio 503-506
Maximus 69, 271, 385

Medius 376
Mens 74
Mercator 62, 264, 297
Mercatura 329
Mercatus 329
Mercennarius 137-138
Merces 137
Metator 454-455
Miles 67, 450
Mima 220, 304
Mimus 220
Miscere 287
Moderatio 247, 248, 405, 408-417, 485-487
Modestia 248
Modus 408-417
Monstrum 346 sqq
Mors 481
Mos maiorum 311-313
Mucro 450
Mulier 302-303
Mulio 220
Multi 140
Multitudo 42, 43, 69-70, 106, 125-126, 133, 140, 377
Municipalis 56, 282
Municipium 27, 62, 65, 381
Mus 330
Myrmillo 342
Natio 119, 140
Natura 239
Naufragium 289, 294
Necessitas (et necessitudo) 500-503
Nefarium 290-294
Nefarius 198, 290-294
Negotiator 62, 89, 282
Nex 337-338
Nitedula 330
Nobilis 14, 20, 47-48, 53, 60, 92, 198, 361-362
Nobilitas 47-48, 52, 55, 56, 67, 361, 368, 490
Nocte 267
Nocturnus 266-268
Nonnulli 128-129, 165, 167
Notatio 221, 229
Notio 299
Nouus (cf. homo nouus)
Nox 266-268
Nubes 289
Numen 382, 389, 439
Numerus 70
Nundinae 264, 329
Nundinari 329
Nundinatio 329
Obnuntiatio 100, 152, 160, 174, 298, 315, 422
Obrutus 249
Obsessor 301
Occentatio 188
Occultatio 51, 269, 300
Occulte 262
Occultus 261, 264
Odisse 76
Officium 290
Omnis 73, 74, 328 (cf. bonus)
Optimates 3-17, 18, 20-21, 41-44, 47, 56, 61-62, 84, 255, 365, 368, 370-373
Optimus (ciuis ... uir); optimus quisque 21, 42, 61, 282, 369-370, 374, 385
Orciui 121
Ordo 20, 53, 61, 66, 69, 73, 374, 378-379
Ornatus 385-386
Otium 45, 280-289, 415, 464-468, 476, 496
Pactio 107, 264, 268
Palam 269
Paludatus 330
Par 342
Parentes 290, 311-313
Parricida 290-293
Parricidium 292-294
Pars; partes 4, 20, 44-45, 49-50, 51-52, 53, 71, 107, 110
Partitio 454
Patientia 479-480
Patria 290-292, 313
Patricii 20
Pauci 13, 14, 18, 42, 47, 70, 128-129, 140
Paucitas 129
Pax 280-289, 446, 464-468
Pecus 228, 230-231, 255
Pedarii 162
Penates 307
Per 302
Percussor 340
Perditus 139, 198
Perduellis 343
Peregrinus 200-213
Perfidia 261-265
Perfidus 87
Pernicies 340
Perniciosus 198
Perpotatio 250
Perseuerantia 397, 479-480
Perterreri 76
Perturbare 287
Perturbatio 287

Pestifer 348
Pestis 295, 348, 447-448
Petulans 248
Petulanter 248
Petulantia 248, 259
Pietas 198, 203, 276, 289-290, 313-316, 418-421, 474-476
Pirata 288, 329
Piscinarii 48, 412, 414
Pius 290, 306
Plausus 78-80
Plebeii ciues 20
Plebs 18, 20, 42, 43, 64, 118, 199, 376-377
Plenus 249
Poeni 212
Popina 250-251
Popularis 3, 5, 7, 10, 11, 15, 21, 41-44, 56, 71, 79, 85, 97, 149, 153, 163, 171, 193-197, 198, 223, 262, 306, 366
Populus 20, 42, 43, 45, 46, 47, 51, 55, 62, 63, 64, 69, 74, 97-102, 122, 124, 199, 216, 234, 253, 258, 262, 280-281, 291-292, 316-317, 323, 366, 376-379, 383, 388-390, 505
Portentum 346, 436
Portitor 329
Possessio 462
Potens 42, 47, 62, 70, 159, 319, 361
Potentia 274, 275-276
Potentissimus 8, 16, 20, 21, 22, 23, 40, 51, 58, 62, 110, 112, 143-183, 194, 196, 269, 270, 276, 368, 372
Potestas 389, 390, 459
Praeceps 244
Praedari 329
Praedium 462
Praedo 329
Praefectura 62, 65, 381
Praesidium 70, 127, 345
Praestans 385
Prandium 250
Princeps 8, 17, 20, 21, 27, 42, 47, 62, 63, 109, 146, 159, 172, 279, 282, 362, 368, 447
Priuilegium 299
Probitas 421-424
Probus 366
Procella 288-289
Prodigium 346, 436
Proprius 257
Propugnator (rei publicae ... senatus) 361
Prudens 231
Prudentia 239, 399-402, 471-476, 502
Publicanus 20, 61, 62, 66, 86, 89, 90, 102, 279, 282, 374, 409
Pudicitia 414
Pudor 414-415
Pulcher 225
Purpuratus 458
Putari 194, 196
Quantus 287
Quasillum 302
Quatere 295
Quidam 129, 167
Quies 280
Quirites 108, 378
Rabies 506
Rapax 328
Rapere 329
Rapina 328, 354
Ratio 239
Rectum (cf. honestum)
Redemptio 269
Redemptor 62
Regius 319, 457-458
Regnum 167, 173, 257, 262, 317-322, 457-458
Religio 306-311, 314, 316
Religiosus 306
Repulsus 197
Res publica 18, 20, 76, 86, 133, 147, 291, 365
Rex 280, 317-322, 457-458
Ridiculum 221-229
Rodere 330
Romanus 20, 378
Rusticani 69, 282
Rustici 56, 228
Sacerdos 306
Sacra 309-311
Sacrilegus 290-311, 398
Saltare 224, 228
Saltator 116, 220, 225, 258
Salus 446-455, 460, 502
Sanctus 306
Sanguis 339
Sanus 239, 299
Sapiens 155, 231, 364, 365, 400, 415
Sapientia 240, 399-402, 407, 471-476
Satellites 116, 130, 220
Satis 75
Sceleratus 198, 290-316
Scelus 87, 173, 247, 290-316, 338
Scortum 258
Scriba 20, 26, 77, 375-376
Secta 48

Seditio 285-286
Seditiose 285-286
Seditiosus 9, 198, 285-286
Semiplacentinus 210
Senator 63, 73, 82-96, 103-105, 108, 228, 282, 291, 310, 368
Senatus 8, 14, 26, 27, 36, 42, 43, 46, 47, 51, 62, 65, 68-69, 74, 106, 120, 207, 216, 234, 253, 258, 262, 274, 279, 300-303, 305, 325, 373, 382-384, 386-388, 444, 451, 487, 505
Senatus consultum ultimum 8, 86, 300, 383, 447
Seniores 58
Sententia 69
Sentina 199
Sentire 137
Sequester 334
Sermocinatio 301, 453
Seruire 321
Seruitium 214-215
Seruitus 320-321, 458, 459
Seruus 54, 118, 130, 213-220, 321
Sescenti 139
Seuerus 226, 395-396
Sica 339
Sicarius 340
Signifer 345
Significatio 436
Signum 345
Simulatus 264
Societas 69, 107
Sodalicium 267
Sodalitas 271
Sordes 199, 255
Sordidus 139
Spartacus 215, 216, 342
Species 223
Splendidus 63, 385
Splendor 385-387
Status 54, 58, 65, 219, 291, 447
Stipes 230
Strages 340
Strenuus 363
Struma 227
Studium 75, 107, 482, 483
Stultitia 230
Stultus 230
Stupidus 231
Stupor 230-231
Stuprum 255
Suadere 429-508
Suffragium 69, 458
Summus 47, 73, 80, 86, 376, 382
Superbia 415-417
Syrus 207
Tabulae nouae 100, 277-278
Taeter 226
Tanagraeus 321
Tantus 287
Tarditas 230
Tectum 291
Telum 339
Temeritas 131-133, 135
Temperantia 240, 247, 248, 408-417
Tempestas 288-289
Templum 307-308
Tempora 440, 451
Tenebrae 235, 266-268
Tenuis 47, 376
Terribilis 226
Togatus 108, 444
Totus 67-68
Tranquillitas 280, 288, 464
Tribuni aerarii 26, 62, 375
Tribuni plebis 82
Tribus 57-58, 101
Tristis 226, 393
Trucidare 340
Trucidatio 340
Truculentus 226
Truncus 230
Tui 129
Tumultus 285
Turba 285-287
Turbamentum 285
Turbare 285-287
Turbo 289
Turbulentus 81, 198, 285, 287
Tutum 430
Tyrannus 173, 175, 317-320
Vecors 239, 244-245
Vectigalia 325, 461, 463
Vendere 264
Venditor 297
Vere 171, 195-196, 223, 262
Verus 51, 63, 64, 490
Vesania 244
Vexare 285, 286, 287, 328
Vexator 329
Viator 26
Vicatim 345
Videri 170
Vigilans 406
Vinolentia 249
Vinolentus 249, 252-253
Virtus 396, 403-408, 476-485, 508
Vis 299, 333-352
Vituperare 187-355
Vniversus 51, 67-69

Vnus 108, 441
Volturius 330
Voluntas 75
Voluptas 466
Vorago 330-331, 454
Vox 74, 246, 259, 393
Vrbanitas 228
Vrbs 291-292
Vtile 446-470, 480, 485, 493, 497, 502
Vtilis 363
Vulgus 106, 376
Vultus 222-223